UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE
3 1761 04329 0451

BIBLIOTHECA
PROV. TORONTINAE
STUDENDATUS

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED
XII-91

Digitized by the Internet Archive
in 2011 with funding from
University of Toronto

http://www.archive.org/details/lettresc04chan

SAINTE JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT

DE CHANTAL

SA VIE ET SES ŒUVRES

ÉDITION AUTHENTIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DES RELIGIEUSES DU PREMIER MONASTÈRE DE LA VISITATION SAINTE-MARIE D'ANNECY

TOME QUATRIÈME

BIBLIOTHECA
PROV. TORONTINAE
STUDENTIAT

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au Ministère de l'intérieur (section de la librairie) en février 1877.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE.

SAINTE JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT

DE CHANTAL

SA VIE ET SES ŒUVRES

LETTRES

I

Première édition
entièrement conforme aux originaux, enrichie d'environ six cents lettres inédites
et de nombreuses notes historiques

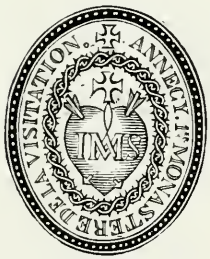

PARIS
E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1877

Tous droits réservés

HOLY REDEEMER LIBRARY, WINDSOR
TRANSFERRED

PRÉFACE

Les Lettres de sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal vont couronner le monument que les mains filiales des Religieuses de la Visitation d'Annecy élèvent à la mémoire de leur immortelle Fondatrice. La Vie et les Œuvres de la Sainte, qui ont déjà paru, préparent à sa correspondance une faveur qui sera, nous l'espérons, pleinement justifiée.

Dans une approbation donnée par Charles-Auguste de Sales[1] à la première édition de ces Lettres, nous lisons : « Elles (les lettres de sainte de Chantal) sont sœurs des » Épîtres du Bienheureux François de Sales, et une même » légitime leur est due. »

Un des théologiens chargés par la Congrégation des Rites d'examiner les ouvrages de la Servante de Dieu, le Père Monsinat, s'exprime ainsi : « Je n'ai pas moins admiré ses » Lettres que ses autres écrits. Je les ai trouvées à chaque » page pleines de prudence, d'humilité, de charité, de zèle » pour la maison de Dieu et le salut des âmes, de renonce-

[1] Neveu de saint François de Sales et son troisième successeur à l'évêché de Genève.

» ment à soi-même, de confiance en Dieu, de pauvreté
» évangélique, de patience, de courage invincible et de
» toutes les vertus chrétiennes. Chacun y trouvera de quoi
» guérir les blessures de son âme, ou s'avancer dans la per-
» fection; elles sont si pleines de suavité et si propres à
» inspirer la piété, que plus on s'en nourrira, plus on y trou-
» vera un trésor caché, et des fruits inexprimables de délices
» spirituelles. »

Ces témoignages à la fois si autorisés et si magnifiques nous dispensent de tout autre éloge. Il suffira de faire connaître la nature de ces Lettres, les éditions qui en ont été données jusqu'à ce jour, et enfin le plan que le premier monastère d'Annecy a suivi dans celle qu'il offre présentement au public.

I

Il est à peine besoin de le faire remarquer, le lien le plus intime unit la Correspondance de sainte Jeanne-Françoise de Chantal à ses Œuvres diverses, ainsi qu'aux Mémoires écrits par sa fidèle secrétaire.

Ces Lettres, en effet, comblent des lacunes, éclairent des points demeurés obscurs dans la vie de la Sainte; elles viennent s'ajouter à la biographie tracée par la Mère de Chaugy, les unes, comme des compléments indispensables, les autres, comme des pièces justificatives d'une valeur sans égale. En plus d'un endroit, la grande Fondatrice entre dans de curieux détails sur son propre compte, sur ses vues, sur

ses entreprises; elle cause, la plume à la main, de tout ce qui la concerne; elle se peint au vrai; elle se présente à nous comme dans un miroir.

D'autre part, bon nombre de ses Épîtres, celles surtout qui sont adressées aux Religieuses de la Visitation, ne diffèrent guère, que pour la forme, des Entretiens et des Instructions. Dans l'impossibilité de faire entendre sa voix à tous les membres de sa famille monastique, la Sainte communiquait par écrit avec ses filles absentes; elle leur envoyait des lettres, dépositaires de ses pensées, où elle versait des trésors de sagesse et de sollicitude maternelle. Au moyen de ces précieuses missives, elle faisait parvenir aux Sœurs les plus éloignées des avis et des conseils, des encouragements et des secours, et au besoin des réprimandes.

Des réprimandes? Qui donc aurait droit de s'en étonner? Ceux-là seuls qui ne sauraient par expérience combien lente, combien difficile est la transformation de notre nature sous l'action de la grâce; car, pour les âmes même les plus privilégiées, sonnent des heures de détresse et de lutte, où parfois elles payent tribut à la fragilité humaine. Et certes, ce n'est pas un des moins beaux côtés du caractère de sainte de Chantal, où tout est grand, que cette prudence, cette énergie déployées dans la correction des défauts. C'est là surtout que nous pouvons admirer la douceur de sa force et la force de sa douceur. Après avoir laissé échapper des accents tels que ceux-ci : « *Les moindres fautes me sont insupportables* », tout à coup son cœur perce à travers ces formes rigides, pour relever et soutenir, consoler et fortifier.

Toutefois, il est des circonstances où sainte Jeanne-Fran-

çoise paraît inexorable : son style s'anime, devient plus sévère; les expressions les plus fortes abondent sous sa plume, la tendresse de la Mère fait place à la fermeté de la Fondatrice, c'est lorsqu'il s'agit de prévenir ou de stigmatiser les abus qui cherchaient à s'introduire dans son Ordre naissant. Alors les timides transactions de la prudence humaine viennent se briser contre « *ce mur d'airain qui protége Israël* ».

Ainsi la Fondatrice, la première Supérieure de la Visitation se retrouve tout entière dans sa correspondance; elle vit, elle respire dans ces pages; elle enseigne les autres monastères comme celui d'Annecy.

Quel genre d'intérêt s'attache à ce recueil épistolaire, il serait superflu de le faire ressortir longuement. Née de parents illustres, fille spirituelle du grand Évêque de Genève, associée avec lui pour l'établissement de la Visitation, Mère féconde d'une nombreuse famille de Vierges, type achevé de la *femme forte*, modèle parfait des plus sublimes vertus, tout se réunit en sainte Jeanne-Françoise pour recommander ses Lettres, non-seulement aux habitants du cloître, mais encore aux personnes qui vivent au milieu du monde; car, pour goûter ces Épîtres, pour s'y attacher par l'esprit et par le cœur, il suffit d'avoir conservé, avec la foi, le sens chrétien, il suffit d'être sensible au spectacle de la grandeur morale.

D'abord, le côté historique de cette correspondance est de nature à piquer la curiosité du lecteur, quel qu'il soit. Effectivement, les intérêts multiples qui reposaient entre les mains de sainte de Chantal, et comme mère de famille, et

comme fondatrice d'Ordre, les rapports qu'elle eut par la suite à entretenir avec des princes et des princesses, des évêques et des prêtres, des magistrats et des personnes de qualité, des religieux et des religieuses, communiquent à sa correspondance l'attrait d'une grande variété. On aime à parcourir les lettres échangées avec des personnages du plus haut rang. Or, avec ces correspondants, comme avec ceux de condition moins élevée, la Sainte prend toujours la note juste, et, chose remarquable, tout en se maintenant dans le ton que lui donne un tact parfait, elle ne paraît inférieure à aucun, pour la prudence, pour la sûreté du jugement, pour la perspicacité, pour la dextérité à manier les esprits, à conduire les affaires.

Il n'est pas moins intéressant de suivre sainte Jeanne-Françoise dans les courses qu'elle entreprend pour la fondation de nouveaux monastères, de l'accompagner dans les maisons qu'elle visite pour y surveiller la pratique des observances régulières, pour y affermir l'esprit de l'Institut, pour allumer et attiser dans tous les cœurs le feu de l'amour sacré. Partout elle inspire foi vive, confiance inébranlable en la divine Providence, mépris de tout ce qui passe, parce qu'elle ne voit, elle ne comprend, elle ne souhaite partout que l'accomplissement de la volonté de son Dieu.

Mais rien de plus émouvant, rien de plus instructif à la fois que la partie ascétique et mystique de sa correspondance. En écrivant aux premières Religieuses de la Visitation, sainte de Chantal s'ouvre pleinement à ses discrètes confidentes. Ces lettres nous donnent ainsi la clef de son âme, une des plus grandes qui furent jamais; elles nous intro-

duisent dans ce cœur, fournaise ardente que consumaient les flammes de la plus pure charité. En parcourant ces Épîtres, nous assistons à de ravissants spectacles, à ces merveilles que le Seigneur opère ici-bas dans ses élus; nous contemplons l'action puissante de la grâce sur une âme éminente, et la généreuse correspondance de celle-ci aux opérations divines; nous admirons l'élaboration progressive des plus héroïques vertus, et leur exercice continuel au milieu des plus grandes épreuves. La Sainte nous fait elle-même l'aveu de ses peines, de ses ténèbres intérieures, de ses souffrances, de ses déchirements intimes, de ces croix que le divin Époux ne ménage pas à ses amantes. Tantôt nous l'entendons gémir comme la colombe, et tantôt nous la voyons prendre l'essor comme l'aigle, aller se reposer en Dieu, dans la privation de tout appui créé, dans cette nudité parfaite qui constitue le plus haut degré de la vie contemplative.

La Providence avait ses desseins, en faisant passer la Fondatrice du nouvel Institut par ces alternatives. Choisie pour diriger les autres, elle devait être initiée par sa propre expérience à tous les secrets de la conduite de l'Esprit-Saint sur les âmes. Habituée du Calvaire et du Thabor, elle serait plus capable de guider ses filles spirituelles sur l'une et l'autre montagne, de leur apprendre à répéter sur la première comme sur la seconde : *Seigneur, il nous est bon d'être ici!...*

Mais où l'on peut étudier à fond, contempler dans tout son jour l'intérieur de sainte Jeanne-Françoise, c'est assurément dans les lettres qu'elle adressait à son Bienheureux Père, et dans celles qu'elle en recevait. Ces deux grandes âmes,

si bien faites pour se comprendre et s'apprécier, éprouvaient l'une pour l'autre une estime qui revêtait, d'un côté, le caractère d'un dévouement paternel, de l'autre, celui d'une profonde vénération. Les lignes suivantes donneront une idée de l'espèce de culte que madame de Chantal avait voué au grand Évêque de Genève : « Dieu, dit-elle, m'en avait » donné une si haute estime, que, s'il m'eût été possible, » j'eusse voulu être la moindre de sa maison, pour avoir le » bonheur de voir ses actions et ouïr ses saintes paroles; » car tout cela ne respirait que sainteté. Je l'avais en telle » vénération, que, quand je recevais de ses lettres, je les » ouvrais et lisais à genoux, et les baisais par révérence et » dévotion, et recevais ce qu'il me disait comme provenant » de l'esprit de Dieu. »

Aussi avait-elle recours en tout et partout à son incomparable Directeur; aussi lui révélait-elle toute son âme avec la simplicité d'un enfant, avec l'abandon d'une confiance illimitée. De son côté, l'auguste Prélat faisait le plus grand cas de la Mère de Chantal. On en jugera par les paroles suivantes : « Je crois, disait-il un jour, que Dieu rendra » tout à fait cette Mère une sainte Paule, une sainte Angèle, » une sainte Catherine de Gênes, et telles saintes Veuves, » qui, comme belles et odorantes violettes, ont été si » agréables à Dieu, et ont embaumé le jardin sacré de » l'Église, épouse de Jésus-Christ[1]. » Prédiction qui devait se réaliser un jour d'une manière admirable.

Une chose encore à signaler qui ne manquera pas de sai-

[1] Histoire inédite de la fondation du premier monastère de la Visitation d'Annecy.

sir profondément le lecteur, c'est le pieux attrait qui porte la Bienheureuse Fondatrice à parler souvent du Coeur adorable de Jésus. A la rencontre de ces nombreux passages, on ne peut se défendre de l'idée qu'elle a été initiée par avance aux mystérieux secrets d'amour, dont son petit Institut devait être un jour l'heureux dépositaire. Sans doute, elle ne s'exprime pas aussi nettement à cet égard, elle n'use pas de termes aussi clairs que l'aimable saint François de Sales, justement surnommé le *Prophète du Sacré Cœur;* mais il n'en est pas moins vrai que, animée de son double esprit, elle nous renvoie les échos à peine affaiblis de la voix du doux Évêque, qu'elle puise à la même source de vie, qu'elle se plaît à conduire ses filles aux *fontaines du Sauveur.*

Pourquoi faut-il qu'à l'admiration provoquée par les lettres de sainte Jeanne-Françoise, vienne s'ajouter le regret inspiré par la destruction de sa correspondance avec le Guide vénéré de son âme? On sait, en effet, que, mue par un sentiment d'humilité excessive, elle brûla les lettres qu'elle lui avait adressées, lettres qui étaient revenues dans ses mains, après la mort de ce sage Directeur. Voici comment la Mère de Chaugy raconte le fait : « M. Michel Favre » (le confesseur du vénéré Prélat) nous a assuré que notre » Bienheureux Père avait pris la peine de mettre à part les » lettres de cette digne Mère, qui devaient servir pour sa vie, » et en avait coté une partie de sa propre main, avec des » petites marques et remarques, qu'il avait écrites en apo- » stilles, espérant à son loisir, quand il serait déchargé de » l'évêché, comme il désirait, écrire quelques mémoires

» particuliers de ce qu'il savait de cette sainte âme. Dieu » nous a frustrées de tous ces biens, qui feront une éternelle » lacune dans la vie de cette grande Servante de Dieu..... Il » est vrai qu'il nous reste cette consolation que, par la date » des lettres que ce Bienheureux écrivait en réponse aux » siennes, nous voyons la suite de son état intérieur, et nous » pouvons juger du mal par la médecine, et de la cause par » l'effet. »

Quoi qu'il en soit, les quelques lettres de la Sainte à son grand Directeur qu'il a été possible de retrouver et de reproduire dans cette collection, sont de nature à faire regretter plus vivement encore celles qui ont été détruites.

Cet aperçu rapide suffit à marquer le caractère de la correspondance de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, l'attrait qu'elle offre à toutes les classes de lecteurs, avec les fruits qu'elle est appelée à produire dans les âmes. Comme on le voit, ces lettres constituent, avant tout, un trésor de haute spiritualité. De plus, elles nous offrent, avec l'autobiographie de la Sainte, une chronique de la Visitation, une peinture vivante de ses premiers temps, de son âge d'or. Enfin nous y trouvons un recueil admirable de principes pour le gouvernement et la direction des communautés religieuses, un commentaire sans égal des Règles et des Constitutions que le Bienheureux François de Sales a données à son Institut.

Le style n'est pas le grand côté de cette correspondance. Par le sérieux de son caractère, par la gravité de sa profession et des sujets qu'elle aborde, l'humble Fondatrice ne se met pas en frais pour orner ses lettres, pour les rendre

agréables ou piquantes. Tout entière aux avis qu'elle donne, aux instructions qu'elle adresse, aux faits qu'elle expose, elle écrit au grand courant de la plume, sans nul souci de la forme. Aussi bien, en matière de direction ou d'administration, qu'est-il besoin de se préoccuper de la grâce du tour, du bonheur de l'expression? La Sainte écrit comme elle parle, avec le laisser-aller de la conversation, avec un abandon qui ne manque pas de charme; sa diction, simple, claire, naturelle, est relevée par cette distinction spéciale que donne la vertu unie à la naissance. Que peut-on désirer de plus?

Polir sa phrase, parer sa pensée, sainte de Chantal était placée trop haut, elle traitait des matières trop relevées pour descendre à ces détails. C'est dire assez que sa correspondance ne doit pas être jugée au point de vue littéraire. Il ne faut donc pas s'attendre à y trouver, au même degré, cette vivacité, cette finesse d'esprit, cette délicatesse de sentiments, cette grâce exquise, cette élégance de langage, qui devaient briller plus tard dans les lettres de sa petite-fille, la marquise de Sévigné. La grande, l'austère Religieuse ne nous offrira pas de ces beautés futiles et légères, dont tout l'effet est d'éblouir et de plaire. Elle nous donnera mieux : elle élèvera notre âme, elle lui communiquera lumière, force et chaleur, elle nous fera goûter des pensées et des sentiments d'un ordre tel, qu'ils gagnent peu de chose à la forme, que souvent même ils perdent aux ornements du langage et aux couleurs de l'imagination.

II

Passons maintenant en revue les différentes éditions des Lettres de sainte Jeanne-Françoise de Chantal. La première fut préparée et faite sous la direction de la Mère Marie-Aimée de Blonay[1]; elle parut à Lyon, en 1644, deux ans et demi après la mort de la Sainte, en un volume petit in-4°. Cette collection épistolaire, bien que revêtue d'excellentes approbations, ne saurait être regardée comme une édition complète de la correspondance de la vénérable Fondatrice. Le but, en effet, de la Mère de Blonay était moins de faire paraître intégralement et d'une manière régulière les lettres en question, que d'en former un livre ascétique pour les Religieuses de son Ordre. C'est ce que donne suffisamment à entendre le titre d'*Épîtres spirituelles*, sous lequel parut cette publication. Mais faire un choix dans une vaste correspondance, c'était se condamner à être incomplet, défaut relatif et qui n'est pas le seul que nous ayons à signaler. D'abord les adresses sont mises assez souvent d'une manière vague et générale, selon le sujet des lettres et sans désignation personnelle; les dates font ordinairement défaut, et le petit nombre de celles qui ont été conservées sont pour le moins fort douteuses. De plus, une grande partie des Épîtres données par

[1] Dixième Religieuse de la Visitation, qui succéda à sainte de Chantal dans le gouvernement du premier monastère d'Annecy.

la Mère de Blonay ne sont qu'une réunion de divers passages analogues, tirés parfois de cinq ou six autographes, et coordonnés ensemble suivant le but qui a présidé à la publication de ce recueil épistolaire.

Entre autres inconvénients qui résultent d'un tel mode de compilation, il arrive souvent, on le conçoit, que le commencement d'une lettre ne coïncide pas avec la fin, que, dans la même épître, nous trouvons rapprochés des faits qui se sont passés à des époques très-différentes. Enfin, une dernière cause d'obscurité est la division de l'ouvrage en trois livres : le premier contient les lettres adressées aux personnes constituées en dignité; le second, celles qui renferment des avis utiles aux Religieuses de la Visitation; le troisième, celles qui offrent des conseils tant pour la pratique des vertus que pour les divers états intérieurs et voies d'oraison. Ce classement ne contribue pas peu à multiplier l'inconvénient indiqué plus haut : ainsi telle lettre qui donne la conclusion d'une affaire précède souvent de loin celle qui en raconte les préambules, d'où il résulte qu'une foule de détails et d'observations deviennent inintelligibles. Si l'on ajoute à cela des répétitions, des suppressions regrettables, des sutures plus ou moins bien réussies, on conclura que l'édition donnée par la Mère de Blonay avait un caractère trop spécial pour constituer une œuvre définitive. Au reste, cette conclusion ressort pleinement de l'Épître dédicatoire placée en tête de l'ouvrage. « Mes très-honorées Sœurs, dit » la vénérée Supérieure, je vous assure en sincérité que ces » Épîtres ont été recueillies avec toute la fidélité que nous » devons à cette bénite Congrégation, et que c'est la pure et

» naïve parole de notre digne Mère, sortie de sa plume, ou » de sa bouche lorsqu'elle faisait écrire; sur quoi je vous » dirai qu'outre les ramas que l'on avait faits de longue main » en cette maison, nous avons employé plus de sept mois à » choisir et à ranger les lettres les plus utiles, à joindre les » points plus conformes l'un à l'autre et à retrancher toutes » les redites, car si l'on eût voulu imprimer toutes les » Lettres que notre incomparable Mère a écrites, ainsi que » l'on nous les a envoyées, je crois, sans exagérer, que le » livre surmonterait en grosseur la Légende des Saints..... » Or, mes très-honorées Sœurs, on a tâché de ne laisser » en ce livre que ce qui est nécessaire ou utile, et qui peut » être vu de tout le monde. Ce que je dis, parce que l'on a » jugé à propos que nous nous contentassions de garder en » manuscrit plusieurs lettres qui ne sont propres qu'en cer- » taines rencontres fort rares, ou à être serrées dans le ca- » binet de la charité..... » Ce passage de l'Épître dédicatoire nous édifie pleinement sur le but de la Mère de Blonay, but qu'elle a parfaitement atteint; il nous explique en même temps l'obscurité qui règne dans sa collection. Des raisons qu'il nous est facile d'apprécier ne permettaient pas à la digne Supérieure de faire imprimer divers fragments trop personnels pour être livrés au public, non plus que de donner les adresses des lettres de la Sainte, puisque la plupart des destinataires vivaient encore à cette époque.

L'édition publiée en 1644 par la Mère de Blonay contenait trois cent soixante lettres; elle fut reproduite en 1666 et en 1753, avec addition de quelques épîtres. L'édition de 1753 contient quatre cent trois lettres.

La quatrième édition des Lettres de sainte Jeanne-Françoise de Chantal est celle de Blaise, ainsi désignée parce qu'elle fut imprimée à Paris par un libraire de ce nom, en 1823, en deux volumes in-8°. Elle diffère peu des précédentes. Ce qui la distingue, c'est qu'elle est augmentée de quelques lettres, lesquelles portent le chiffre total à quatre cent dix-huit, augmentation qui ne l'empêche pas de demeurer encore fort incomplète.

Ce qui nous choque surtout dans la collection de Blaise, et avec nous les critiques les plus autorisés, c'est de voir l'éditeur imprimer et attribuer à sainte de Chantal plusieurs lettres que celle-ci aurait adressées à l'abbesse de Port-Royal, sans faire les réserves voulues sur l'authenticité de quelques-unes, et sans élaguer de quelques autres les interpolations habilement insérées par les jansénistes. La Sainte avait, de son vivant, et laissait après sa mort une réputation trop pure et trop grande, pour que ces novateurs ne s'efforçassent pas de s'en couvrir comme d'un voile. Avec l'astuce et l'audace qui les ont toujours caractérisés, ils firent subir à plusieurs de ces épîtres les falsifications les plus propres à autoriser leurs erreurs et à faire valoir leurs coryphées. C'est un fait bien constaté dans les annales de la Visitation, que plusieurs des lettres écrites par la Mère de Chantal à la trop célèbre abbesse ont été retouchées au point de devenir méconnaissables. Blaise aurait dû en tenir compte et ne pas admettre dans son édition des pièces tronquées.

Aussi, l'Ordre de la Visitation n'accepta jamais, que sous de grandes réserves, l'authenticité des *Épîtres à Angélique Arnauld;* en maintes circonstances, il éleva la voix pour

répudier plusieurs de ces pièces et les dénoncer comme apocryphes, notamment lorsqu'elles furent imprimées pour la première fois à Bruxelles, en 1698, à la suite de la quatrième édition de la *Vie de sainte de Chantal,* par Bussy-Rabutin, édition qui ne parut, il faut bien le remarquer, qu'après la mort de l'auteur.

Dès 1722, la Supérieure d'Annecy les désavouait et les traduisait elle-même au tribunal des notaires apostoliques. A l'apparition de l'édition Blaise, ce fut dans toutes les maisons de la Visitation un *tolle* général : des récriminations arrivèrent de toutes parts pour protester contre l'éditeur et cette partie de sa publication ; les deux monastères de Paris et de Venise (ce dernier n'est autre que celui de Lyon, transféré en Italie par suite de la révolution française) élevèrent à ce sujet de solennelles réclamations.

Autre fait capital dans la question qui nous occupe : les solliciteurs pour la canonisation de la Vénérable Mère de Chantal protestèrent, à leur tour, contre certaines lettres à l'abbesse Arnauld; ils soutinrent qu'elles avaient été fabriquées, ou tout au moins falsifiées. La sacrée Congrégation des Rites s'arrêta longtemps à cet incident; après mûr examen, elle passa outre en déclarant que, vraies ou fausses, ces épîtres ne pouvaient, selon l'avis persistant des solliciteurs, infirmer en rien la réputation de sainteté dont jouissait la *Servante de Dieu,* ni ternir l'éclat de ses vertus héroïques.

D'ailleurs on sait assez que le jansénisme n'éclata et ne fut condamné qu'après la mort de la Sainte (1641), et que l'abbesse de Port-Royal jouissait alors d'une telle réputation

de vertu que le Pape Innocent X lui adressa même, quelques années plus tard, un Bref, par lequel il accordait à son monastère de grands priviléges spirituels.

La cinquième édition des Lettres de sainte Jeanne-Françoise de Chantal est due à M. de Barthélemy, auditeur au Conseil d'État, lequel entreprit cette œuvre pour la gloire de la Sainte, son illustre parente. Cette édition, imprimée à Paris, en 1860 (deux volumes in-8°), est supérieure aux précédentes pour la richesse; elle renferme près de quatre cents lettres jusque-là inédites, avec le texte authentique. Mais on nous permettra de faire remarquer que la méthode suivie dans la distribution de ces pièces, méthode qui, d'ailleurs, a été adoptée pour les précédentes éditions, est peu conforme à l'ordre chronologique. En effet, les lettres *nouvelles* sont séparées des lettres *anciennes,* division qui reproduit les inconvénients signalés plus haut. En outre, ces lettres sont groupées suivant les diverses classes de correspondants.

Malgré tous les soins du respectable éditeur, les adresses font défaut aux trois quarts des lettres, et celles qu'il donne sont parfois hasardées ou douteuses. Toutefois, disons-le à sa décharge, si les noms propres sont inexacts, nous oserions presque en faire remonter la faute jusqu'aux secrétaires de la Sainte, à l'habitude qu'elles avaient, alors que l'Institut était encore peu répandu, de désigner les personnes par de simples initiales.

Faut-il ajouter que M. de Barthélemy n'a pu se garantir des écueils contre lesquels se sont fréquemment heurtés ses devanciers, savoir les répétitions doubles et parfois triples des mêmes pièces? Près de quinze lettres du premier

volume reparaissent dans le second, sous des noms différents ; deux sont même répétées jusqu'à trois fois, avec des variantes de dates et d'adresses. La lettre CCCV du second volume, attribuée à sainte de Chantal, est d'une théologie si élevée sur les fausses révélations, qu'elle ferait reconnaître la main d'un docteur et l'inspiration du Bienheureux Évêque de Genève, même à ceux qui ne sauraient pas que cette lettre figure dans toutes les anciennes éditions des Épîtres de saint François de Sales.

De plus, M. de Barthélemy, non content d'adopter les lettres que, selon Blaise, sainte Jeanne-Françoise aurait écrites à l'abbesse de Port-Royal, substitue, dans trois autres lettres, l'adresse d'Angélique Arnauld à celle de la Mère de la Trinité (Religieuse Carmélite), qu'indiquaient les autographes. La méprise est d'autant plus manifeste qu'il est question dans ces trois lettres d'établir des moyens d'union entre la Visitation et le Carmel. Cette édition reproduit aussi le prétendu billet de l'illustre Fondatrice à Saint-Cyran, billet fort court du reste, et dont l'origine a toujours été contestée.

En 1862, un homme dont les travaux ont rendu le nom cher aux amis de la religion et de la science, M. l'abbé Migne, insérait la correspondance de la Sainte dans l'édition des OEuvres complètes de saint François de Sales et de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, en neuf volumes in-4°. Le tout avait été laborieusement préparé, pendant vingt ans de travail, par un respectable ecclésiastique du diocèse de Genève, M. l'abbé de Baudry. Ami généreux de la Visitation, dévoué sans mesure à l'extension du culte des saints

Fondateurs de cet Institut, ce digne Prêtre comptait pour rien les sacrifices de tous genres, dès qu'il s'agissait d'augmenter leur gloire.

Remettre en honneur leurs maximes, faire mieux connaître leur esprit, était, pour sa foi, rendre un éminent service à l'Église, réveiller la flamme à demi éteinte dans bien des cœurs sur lesquels avait passé le courant glacial des erreurs jansénistes. Qui pourra dire l'ardeur avec laquelle il poursuivit cette noble entreprise? Les bibliothèques publiques et particulières furent fouillées à grands frais, quantité de lettres inédites en furent retirées et transcrites par ses soins. Il ne devait pas avoir la consolation de donner au public le fruit de ses patients labeurs. Le 2 avril 1854, la mort vint frapper ce vénérable ecclésiastique au moment où, après avoir doublé sa précieuse collection de *Lettres*, il se disposait à faire subir un minutieux examen aux matériaux rassemblés avec tant de peine et de sacrifices pécuniaires.

Cette vérification aurait sans doute amené le judicieux écrivain à éliminer les lettres copiées à double sur les originaux qui avaient servi à la Mère de Blonay, à faire justice de la liberté avec laquelle les copistes s'étaient permis de retoucher les autographes, surtout ceux de sainte de Chantal. Corriger, rajeunir, moderniser le style, n'est-ce pas briser le moule de la pensée, dénaturer le langage, lui enlever son cachet?

Au milieu des regrets qu'excitait la perte de M. de Baudry, nul ne songeait à continuer son œuvre interrompue. Tous ses manuscrits furent renfermés dans les archives du pre-

mier monastère de la Visitation, auquel il les avait légués. Mais, cinq ans plus tard, ils durent, par un arrêt sans appel de Mgr Rendu, évêque d'Annecy, être envoyés aux ateliers de M. l'abbé Migne, qui fit imprimer avec trop de confiance les fruits d'un travail demeuré inachevé. C'est ainsi que la correspondance garde le mode des précédentes éditions, c'est-à-dire qu'elle est divisée en *Lettres anciennes* et en *Lettres nouvelles.*

Il n'est donc pas étonnant de trouver dans celle de M. Migne des répétitions sans nombre parmi les Lettres dites *nouvelles;* plus de cent sont reproduites deux fois, et dix jusqu'à trois fois. Quantité d'autres ne sont que des fragments de lettres entières que l'on voit à quelques pages de distance. Il y a d'ailleurs de nombreuses inexactitudes, de regrettables bévues, et bien peu d'ordre dans le classement.

De plus, on remarque encore dans cette édition plusieurs lettres de saint Vincent de Paul, de Mgr de Bourges, des princes et princesses de Savoie, du commandeur de Sillery, etc., etc., lesquelles ont leur numéro d'ordre, comme si elles étaient de sainte Jeanne-Françoise.

Si l'on défalque les pièces étrangères à la correspondance de la Sainte, ainsi que les lettres répétées deux et même trois fois, on trouve que la collection Migne se réduit à mille trois cents lettres environ.

III

Bien que supérieure à celles qui l'avaient précédée, l'édition Migne restait encore au-dessous de l'attente et des désirs légitimes du public ; il y avait donc lieu d'y revenir. N'appartenait-il pas, ce semble, aux filles spirituelles de sainte de Chantal, à celles qui sont dépositaires de ses sacrées reliques et des monuments qui intéressent sa mémoire, de publier à nouveau la correspondance de leur glorieuse Mère ?

Disons-le tout d'abord, elles ont bénéficié pour ce travail de la position naturelle de tout éditeur qui vient le dernier. Ensuite, elles avaient, comme Religieuses de la Visitation, des avantages considérables : pleinement au courant de tout ce qui tient aux origines de leur Institut, elles sont, par là même, à l'abri de bien des erreurs ; d'un autre côté, l'abondance de documents inédits, recueillis par les contemporaines de la Sainte, plaçait sous leurs mains des trésors inconnus à nos devanciers. A l'aide de ces ressources, elles espèrent donner une édition à la fois plus complète, plus exacte et mieux ordonnée que les précédentes.

Les archives du monastère d'Annecy et des autres maisons de l'Ordre, celles des familles dont les membres ont eu des rapports épistolaires avec sainte Jeanne-Françoise, ou avec les premières Mères de la Visitation, telles sont les

sources principales où elles ont puisé. Elles en ont tiré des autographes, des manuscrits précieux, de nombreux éléments de vérification et de contrôle. Au moyen de ces richesses, elles sont parvenues à former une collection bien plus volumineuse que celles qui ont été publiées jusqu'à ce jour. En effet, aucune n'a dépassé le chiffre de mille trois cents lettres, tandis que la présente édition donne environ six cents lettres complétement inédites. Cette augmentation seule lui assure une incontestable supériorité.

A la richesse de l'ensemble, les Religieuses d'Annecy ont eu à cœur de joindre l'exactitude dans les moindres détails. Pour cela, elles ont restitué le texte original, si malencontreusement défiguré par tous les éditeurs; elles se sont fait une loi de reproduire scrupuleusement les lettres manuscrites de la Sainte, ou, à leur défaut, des copies authentiques prises sur les originaux. Enfin, elles ont recherché toutes les indications de temps et de personnes, afin de rectifier les noms, les adresses et les dates erronées. Les peines et les soins qu'il en a coûté pour arriver à ces améliorations ne pourront jamais s'apprécier à leur juste valeur. Il ne fallait rien moins qu'un nombre considérable de documents, la facilité des rapports avec tous les monastères de leur Institut, la parfaite connaissance des traditions primitives et de tout ce qui concerne leur glorieuse Fondatrice, pour être en mesure de corriger les erreurs des éditions précédentes. Cependant, malgré la persévérance et l'exactitude de leurs recherches, elles n'ont pu découvrir ni la date, ni l'adresse d'une centaine de lettres; ces lettres seront réservées pour la fin du dernier volume.

Le monastère d'Annecy a cru faire chose également utile et agréable au lecteur, en plaçant au bas du texte des notes courtes, mais substantielles, sur les personnages marquants dont le nom figure dans cette publication.

Afin de remédier au désordre signalé plus haut, la méthode chronologique a été adoptée pour la distribution de toutes les lettres, sans distinction d'*anciennes* et de *nouvelles*. Présenter ces épîtres au lecteur, les faire passer sous ses yeux précisément dans l'ordre où elles se sont succédé sous la plume de sainte de Chantal, quoi de plus naturel, quoi de plus historique? Ainsi classées, les épîtres de la Sainte forment un journal écrit de sa propre main, une biographie qui nous la fait suivre mois par mois, semaine par semaine, presque jour par jour, qui nous la représente dans le gouvernement extérieur de son Ordre comme dans sa vie intime, avec ses pensées et ses sentiments, ses desseins et ses luttes, ses joies et ses tristesses, avec les roses et les épines semées sur sa route par la main et le Cœur de son Dieu.

D'autre part, cette correspondance, qui embrasse une période de vingt-six ans (de 1615 à 1641), se déroule de manière à présenter aussi les Annales de la Visitation. Ce nid de colombes, bâti par saint François de Sales et son illustre Coopératrice au milieu des montagnes de la Savoie, sur les bords du lac d'Annecy, la tendresse dont ce Père et cette Mère incomparables entourent leurs filles spirituelles, les tempêtes affreuses que l'enfer déchaîne contre elles, la merveilleuse propagation de ce petit Institut, les vertus qui fleurissent dans ce jardin de l'Époux, voilà tout autant de

spectacles qui nous sont représentés avec le charme pieux d'une conversation douce et pénétrante.

Cinq volumes seront nécessaires pour contenir la précieuse correspondance de sainte de Chantal. Les Religieuses de la Visitation et des autres Ordres, les personnes pieuses qui vivent dans le monde, applaudiront de concert à la richesse de ce recueil épistolaire. Quant à ceux qui pourraient y trouver surabondance, nous nous contenterons de leur répondre : Lorsqu'il est question d'éditer la correspondance d'un prince, d'un homme d'État, d'un grand écrivain, toutes les lettres de ce personnage sont recherchées, recueillies avec soin; il n'est si mince billet, pourvu qu'il soit authentique, qui ne soit admis dans la collection. Eh bien! le monastère d'Annecy a des motifs pareils et des raisons d'un ordre encore plus relevé, pour éditer jusqu'aux moindres lignes émanées de sa glorieuse Fondatrice. La sainteté n'est-elle pas le sommet le plus élevé de la vraie grandeur? Quoi donc de plus précieux, sous tous les rapports, que les inspirations du cœur, de l'intelligence des Saints, de ces âmes qui semblent jeter partout un parfum du ciel, même lorsqu'elles traitent des choses de la terre?

Et pourtant, si volumineuse que soit cette collection, elle ne représente qu'une bien minime partie de la correspondance de sainte Jeanne-Françoise. Deux faits aideront à évaluer la prodigieuse quantité de lettres sorties de sa plume ou dictées par elle : une de ses Religieuses, la Mère Hélène-Angélique Lhuillier, en reçut, à elle seule, près de trois cents. Le grand cataclysme de 1793, en détruisant le monastère de Chaillot, nous a privés de ce riche héritage.

D'autre part, on lit dans les Annales de la Visitation que la Mère Françoise-Madeleine de Chaugy, malgré son étonnante activité, ne pouvait suffire à la correspondance de la Sainte, dont elle fut, pendant dix ans, la fidèle secrétaire; ce qui lui fit adjoindre deux autres Sœurs pour cet emploi. De ces données, il résulte qu'un grand nombre de lettres devaient émaner chaque semaine de la Bienheureuse Fondatrice. Toutefois, en n'en supposant qu'une par jour, pendant les trente et une années que sainte de Chantal passa en Religion, le calcul fait sur ces bases donne un total de onze mille lettres. Qu'on juge par ce chiffre, bien au-dessous de la réalité, de l'étendue des pertes que nous avons à déplorer!

Une pensée vient adoucir nos regrets, c'est l'espoir que nombre de ces précieuses missives échappées aux ravages du temps et des révolutions sont gardées dans des archives publiques ou privées. Les meilleures bénédictions d'en haut, ainsi que la plus vive reconnaissance du public religieux, sont assurées aux possesseurs et aux conservateurs de ces précieux autographes, s'ils voulaient bien en faire parvenir des copies authentiques aux Religieuses de la Visitation d'Annecy, copies qui leur permettraient d'ajouter de nouveaux diamants à leur écrin de famille, d'enrichir et de compléter la collection des *Lettres* de leur héroïque Mère, sainte Jeanne-Françoise Frémyot de Chantal.

A. G.

REMARQUES

Afin de donner à leur œuvre son cachet d'authenticité, les Religieuses de la Visitation d'Annecy ont eu soin d'indiquer au bas des lettres dont elles ont pu découvrir l'autographe, le nom du monastère ou de la personne qui le possède.

Quand l'original leur a été confié, et qu'elles ont pu le reproduire en son intégrité, l'indication porte ces mots : *Conforme à l'original gardé à...*

Que si elles n'ont eu à leur disposition qu'une *copie,* la formule suivante le désigne : Conforme à la *copie* de l'original...

Les lettres extraites des anciennes éditions, et dont on n'a pu découvrir les autographes, ne portent aucune indication. Ces lettres, d'ailleurs, étant composées de plusieurs fragments, ainsi qu'il a été dit dans la Préface, force a été, pour éviter les répétitions, de retrancher les passages qui appartiennent aux lettres originales ; c'est pour cette raison que quelques-unes paraîtront fort courtes.

Par respect pour le texte de la Sainte, les mots que parfois il a fallu ajouter pour compléter le sens de la phrase ou pour remplacer ceux qui étaient illisibles, ont été mis entre crochets. Quelquefois aussi a été placée entre crochets la signification d'un terme vieilli qui ne serait plus compris aujourd'hui par un bon nombre de lecteurs.

Conformément aux avis de personnes éminentes, l'orthographe a été corrigée. Cette modification, nécessitée par la différence qui existe entre l'orthographe de la Sainte et celle d'aujourd'hui, est la seule qu'on se soit permise. Le style est intégralement reproduit.

On pourra remarquer que quelques lettres de sainte Jeanne-Françoise sont en désaccord avec des faits relatés dans les Mémoires de sa vie, par la Mère de Chaugy. Tout en constatant ces inexactitudes, le monastère

d'Annecy a voulu publier textuellement les Mémoires dus au talent de l'immortelle annaliste de la Visitation. Quant aux lettres dont les originaux sont conservés, il n'est pas possible de contester les faits qui y sont relatés.

Comme il existe plusieurs recueils de l'*Histoire des Fondations* de l'Ordre, lesquels offrent entre eux des divergences parfois assez considérables, il a semblé qu'un seul devait servir de guide, c'est celui qui se conserve aux Archives du premier monastère de la Visitation.

Enfin, le lecteur est prévenu que le mot *Nessy*, qui se retrouve souvent sous la plume de sainte de Chantal, n'est qu'une abréviation du nom *Annecy*.

LETTRES

DE SAINTE JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT

DE CHANTAL

RANGÉES PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

LETTRES
DE SAINTE JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT
DE CHANTAL

RANGÉES PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

ANNÉES DE 1606 A 1615

LETTRE PREMIÈRE

A MONSIEUR LE CHANOINE DE SALES[1]

Témoignages d'estime et d'affection pour la famille de Sales.

Vers 1606.

MONSIEUR MON TRÈS-CHER FRÈRE,

J'avais un peu d'envie de me fâcher contre vous de ce que vous ne m'écrivez point; mais c'est grand cas que je ne saurais tenir mon cœur, ni l'empêcher de vous témoigner ses affections qui sont toutes pures, et toutes entières à vous souhaiter les chères bénédictions de notre bon Dieu. Mais, mon cher frère,

[1] Jean-François de Boisy, troisième frère de saint François de Sales. Il avait essayé de la vie religieuse dans l'Ordre des Capucins; mais, n'ayant pu supporter les austérités de la règle, il entra dans le clergé séculier, devint chanoine, vicaire général de l'évêché de Genève, et enfin coadjuteur de son saint Frère, auquel il succéda en 1622. Héritier de son zèle apostolique, aussi bien que de son inépuisable charité, Mgr Jean-François se montra le type achevé du *bon Pasteur,* surtout pendant la peste qui fit, en 1630, d'effrayants ravages à Annecy. Il mourut le 8 juin 1635, après avoir, au témoignage des contemporains, retracé les vertus de saint François de Sales. (*Maison naturelle, historique et chronologique de saint François de Sales, évêque et prince de Genève*).

si vous pouviez voir ce que je dis, et de quel lieu cela part, et ce que m'apportent les bonnes nouvelles de ceux de votre nom, voyez-vous, cela est incomparable. Je souhaite ardemment que mon Dieu, mon Seigneur, nous unisse tous ensemble à Lui par le lien de son divin amour.

J'ai notre petite sœur[1] avec moi, je crois pour douze ou quinze jours; pensez quel contentement ce m'est, et combien je voudrais que ce fût pour davantage; mais il se faut accommoder à la volonté de Dieu et l'attendre. C'est une fille qui nous donnera à tous bien du contentement.

Je vous tiens maintenant pour être vers notre cher Évêque. Hé! mon bon frère, que vous êtes heureux, et tous ceux qui voient les merveilles que Dieu fait en lui! Oh! Dieu, Dieu puissant et bon, nous le veuille conserver plein de ses plus chères grâces et d'une parfaite santé! Mandez-moi de ses nouvelles. Je suis du tout, votre très-humble sœur et servante,

FRÉMYOT.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DE MADAME DE BOISY A LA BARONNE DE CHANTAL

La lettre de madame de Boisy, demandant que sa fille fût élevée auprès de madame de Chantal, mérite d'être reproduite ici, en souvenir de cette vénérée mère de saint François de Sales.

Vers 1606.

MADAME MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ayant perdu l'espérance de vous revoir pour cette année, suivant ce que m'en a dit notre Évêque, mon fils, j'attendrai avec impatience d'avoir ce bonheur, la suivante; et cependant,

[1] Jeanne, la plus jeune sœur de saint François de Sales, avait été placée en 1605 à l'abbaye du Puy-d'Orbe, en Bourgogne; mais bientôt elle en fut retirée selon le désir de madame de Boisy, sa mère, et confiée à la baronne de Chantal pour être élevée avec ses trois filles.

puisque la petite que j'ai au Puy-d'Orbe n'est point portée à la Religion, je vous veux ramentevoir la prière que je vous fis de la retirer en ce cas-là, et vous supplie derechef de lui faire cet honneur et à moi, que de la recevoir. Je l'ai tenue pour bien confiée avec madame du Puy-d'Orbe, si elle eût voulu suivre la vocation religieuse; je la tiens trop heureuse aussi d'être auprès de vous, voulant prendre cet autre chemin, auquel je prie Notre-Seigneur qu'il la veuille bien conduire, selon les bons exemples qu'elle verra.

Pardonnez-moi, madame ma très-chère fille, cette liberté avec laquelle je vous incommode de cette fille, qui ne pourra jamais, non plus que moi, correspondre à l'obligation qu'elle vous a. Notre-Seigneur vous en veuille récompenser, et je suis, madame ma très-chère fille, votre plus humble mère et servante très-humble.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Rennes.

LETTRE II

A MADAME DE BOISY

Conclusion du mariage de Marie-Aimée de Chantal.

Monthelon, ce 16 avril 1608.

MADAME MA TRÈS-BONNE MÈRE,

Voilà Messieurs nos grands-pères qui parlent, lesquels, par la grâce de Dieu, ont un grand sentiment et désir de l'honneur de votre alliance[1]. Eh bien, ma chère mère, ne voilà-t-il pas, en votre désir et au mien, une assurance si assurée, qu'il n'y a plus rien à regarder, par la grâce de notre bon Dieu? Que me

[1] Madame de Boisy désirait vivement obtenir la main de Marie-Aimée, fille aînée de madame de Chantal, pour son fils Bernard de Sales, baron de Thorens : ce mariage fut béni le 13 octobre 1609.

reste-t-il à faire pour maintenant, ma chère mère, sinon prier Dieu qu'il vous rende cette fille tout agréable, toute belle et vertueuse, et digne d'un si grand honneur que celui d'entrer en votre bénite maison; être sœur d'hommes si précieux, oh! quel bonheur! Je ne me veux point laisser aller aux sentiments de ce contentement. Je supplie ce grand Dieu que cette œuvre soit à sa gloire, au salut et au repos de nos enfants, à votre consolation et à celle de tous les vôtres, lesquels, après vous, je salue tous du plus entier de mon cœur, duquel je suis et veux être éternellement, madame ma très-chère mère, votre très-humble et très-obéissante servante,

FRÉMYOT.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE III

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Ardeur de la Sainte à se sacrifier au divin amour par la profession religieuse.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 1611

Quand viendra ce jour heureux, où je ferai et referai l'irrévocable offrande de moi-même à mon Dieu? Sa bonté m'a remplie d'un sentiment si extraordinaire et puissant de la grâce qu'il y a d'être toute sienne, que, si le sentiment dure dans sa vigueur, il me consumera. Jamais je n'eus des désirs ni des affections si ardentes de la perfection évangélique; il m'est impossible d'exprimer ce que je sens, ni la grandeur de la perfection où Dieu nous appelle. Hélas! à mesure que je me résous d'être bien fidèle à l'amour de ce divin Sauveur, il me semble que c'est chose impossible de pouvoir correspondre à toute la grandeur de ce même amour. Oh! que c'est chose pénible en l'amour, que cette barrière de notre impuissance!

Mais qu'est-ce que je dis? j'abaisse, ce me semble, le don de Dieu par mes paroles, et ne saurais exprimer ce sentiment d'amour qui me sollicite à vivre en pauvreté parfaite, en humble obéissance et en très-pure pureté[1].

LETTRE IV

AU MÊME

Souvenir du pèlerinage de 1604, à Saint-Claude.

VIVE ✝ JÉSUS!

Août 1611.

MONSEIGNEUR,

Priez fort [Dieu] pour moi, afin qu'il me retire de ces fâcheuses affaires. Ce qui me console parmi tant de travail, c'est que cela est pour la gloire de Dieu, et qu'enfin, après avoir bien travaillé, nous irons jouir du repos éternel, moyennant la grâce du divin Sauveur, lequel je prie soigneusement pour la perfection de notre cœur.

Je vous ressouviens, mon Père, qu'il y a aujourd'hui sept ans que Notre-Seigneur remplit votre esprit de mille saintes

[1] Le divin Sauveur répondit avec une magnificence digne de son amour, aux brûlantes aspirations de l'humble Fondatrice, en découvrant à saint François de Sales le dessein providentiel par lequel il voulait faire des Religieuses de la Visitation *les adoratrices et les imitatrices de son* SACRÉ COEUR. Voici la lettre du 10 juin 1611, par laquelle le Bienheureux Évêque confiait à sainte J.-F. de Chantal cette admirable révélation : « Bonjour, ma très-chère fille. Un accommodement, qu'il me faut faire » ce matin entre deux de nos pasteurs de Gex, me prive de la conso- » lation d'aller voir mes plus chères brebis, et de les repaître moi-même » du Pain de vie. Voilà M. Roland qui va suppléer à mon défaut : tou- » fois, il n'est pas assez bon messager pour vous porter la pensée que » Dieu m'a donnée cette nuit, que notre maison de la Visitation est, par sa » grâce, assez noble et assez considérable pour avoir ses armes, son blason, » sa devise et son cri d'armes. J'ai donc pensé, ma chère Mère, si vous » en êtes d'accord, qu'il nous faut prendre pour armes un unique COEUR

affections pour le bonheur et perfection de ma pauvre âme. Je vous dirai que, dès hier, elle est demeurée remplie d'un sentiment si extraordinaire de la perfection que, si cela dure, il me consumera. Mon Dieu! mon unique Père, rendez-moi, par vos prières et conduite, toute à ce Seigneur, que nous adorons, révérons et aimons parfaitement. Oh! que je veux lui être fidèle! il m'est impossible d'exprimer ce que je sens; aussi ne ferais-je que l'amoindrir par mes paroles; c'est un ouvrage fait de la main de Dieu. Nous voyons tous les jours clairement abonder ses miséricordes sur nous; c'est pourquoi nous devons tous les jours nous rendre plus fidèles. Pour cela, je consacre de nouveau mon âme à votre volonté et obéissance. En ce désir, je vais recevoir mon Dieu, auquel je demeure, Monseigneur, votre, etc.

» percé de deux flèches, enfermé dans une couronne d'épines, ce pauvre » Coeur servant dans l'enclavure à une croix qui le surmontera, et sera » gravé des sacrés noms de Jésus et de Marie. Ma fille, je vous dirai à » notre première une mille petites pensées qui me sont venues à ce sujet, » *car vraiment notre petite Congrégation est un ouvrage du* Coeur de » Jésus et de Marie. Le Sauveur mourant nous a enfantés par l'ouverture » de son Sacré Coeur. Il est donc bien juste que notre cœur demeure, par » une soigneuse mortification, toujours environné de la couronne d'épines » qui demeura sur la tête de notre Chef, tandis que l'amour le tint attaché » sur le trône de ses mortelles douleurs. Bonjour encore, ma fille; j'aper- » çois entrer nos plaideurs qui viennent interrompre la paix de mes pen- » sées. »

LETTRE V

A LA SOEUR CLAUDE-FRANÇOISE ROGET

AU MONASTÈRE D'ANNECY [1]

Il faut servir le Seigneur avec un cœur libre et joyeux.

VIVE ✝ JÉSUS!

1611.

Eh bien! ma chère petite Sœur, dites-moi un peu, ne faites-vous pas des merveilles? Ne caressez-vous pas amoureusement notre bon Sauveur? Je désire passionnément que vous rendiez votre âme tout amoureuse de ce divin Époux, qui nous a tant gratifiées que de nous avoir choisies pour être de ses plus particulières servantes. O Dieu! quelle grâce, ma chère petite! faisons-la bien valoir pour la sainte éternité; tenez votre cœur (que j'aime bien) en grande liberté, afin que sans peine il soit toujours prêt à suivre et embrasser allégrement tout ce qui lui sera proposé; soyez bien douce et joyeuse parmi nos chères Sœurs, au milieu desquelles je me souhaite continuellement.

Je prie Dieu qu'il répande sur ce petit troupeau, qui m'est si précieux, sa sainte bénédiction. Adieu, ma mie; priez bien

[1] Sœur Claude-Françoise Roget, quatrième Religieuse de la Visitation, s'y consacra au Seigneur dès l'âge de seize ans ; peu après, elle s'envolait au ciel recevoir la récompense promise aux cœurs purs. Saint François de Sales fit son éloge en ces termes : « Madame de Chantal confia samedi à la » terre (15 juin 1613) le corps de la chère petite Sœur Roget, fille très- » aimable, très-vertueuse et très-aimée dans sa Congrégation, et l'esprit de » laquelle, comme je crois, fut retiré au ciel le jour même, car c'était une » âme toute pure. Je lui conférai les derniers sacrements, mais je n'eus » pas la consolation de la voir expirer. Et, certes, c'eût été avec suavité que » j'eusse reçu les derniers soupirs de cette première de mes filles qui est » allée voir au ciel ce que Dieu réserve et prépare aux autres. Je vous prie » de prier pour elle, encore que je croie qu'elle prie pour nous. »

(*Histoire inédite de la fondation du premier monastère d'Annecy*).

pour votre sœur et servante. Mille saluts à ma grosse Sœur N. ; tenez-moi bien en ses bonnes grâces ; je salue aussi madame Guymer et dame Jeanne [1].

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE VI

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Joie de savoir le Bienheureux Évêque occupé à la composition du *Traité de l'Amour de Dieu.*

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy, 1612.]

MONSEIGNEUR ET UNIQUE PÈRE,

Je supplie mon Dieu de remplir votre âme de tout soi-même et de ses très-chères bénédictions, surtout de celle de l'amour très-pur de Jésus. Mais, afin que l'on ne vous donne l'alarme, je vous dirai moi-même que ce matin je me suis trouvée fort mal. Après dîner, il m'a pris des tremblements, je suis demeurée comme morte ; mais à présent je me trouve fort bien, Dieu merci ! N'en soyez point en peine, pour l'amour de ce grand Dieu que mon âme aime, adore, et désire servir avec un cœur uniquement unique et parfaitement pur. Mon Père, demain en tenant ce divin Sauveur, faites qu'il me donne sa grâce si abondamment qu'à jamais nous l'adorions, le servions et l'aimions parfaitement. Je sens une extrême consolation quand je sais que vous travaillez après ce divin ouvrage de l'*Amour divin* [2], après lequel je soupire, mais d'une ardeur

[1] Cette lettre fut écrite de Bourgogne, où sainte Jeanne-Françoise de Chantal s'était rendue à la fin d'août 1611, pour régler les affaires de ses enfants, après la mort du président Frémyot, son père.

[2] Le *Traité de l'Amour de Dieu,* commencé avant 1610, comme on peut s'en convaincre par une lettre écrite à madame de Chantal, le 5 février de cette même année.

véhémente. Hé, mon Dieu! quand sera-ce que nous nous en verrons tous abîmés?

J'ai vu la bonne tante; oh! que c'est une vénérable dame! Croyez que je me porte bien : vous savez que je ne voudrais mentir à mon escient. Vive Jésus et sa très-sainte Mère! *Amen.*

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE VII (*Inédite*)

A MONSIEUR LEGROS

A DIJON

Réception de mademoiselle Legros. — Assurances de religieuse estime.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 18 juin 1612.

MONSIEUR,

Nous avons reçu votre chère fille avec beaucoup de satisfaction [1]. Je crois que le grand Dieu aura cette offrande très-agréable, car elle lui est faite, et de votre part et de la sienne, avec beaucoup d'affection. Demeurez en repos et consolé de cette fille, car elle m'est et sera chère et précieuse. Mon Dieu m'oblige à un amour et soin extrême à l'endroit de toutes les âmes qu'il amène ici, et la bonté de votre cœur, en sa confiance en moi, me presse et me lie très-étroitement à elle.

Je n'ai pas le loisir de vous dire davantage; mais, encore une fois, je vous dis : Demeurez en repos de cette chère petite âme, car elle a trouvé ici un père et une mère d'affection. Je vous suis extrêmement obligé du soin que vous avez de l'af-

[1] Sœur Marie-Marthe Legros, qui avait connu la sainte baronne de Chantal à Dijon, s'était empressée de la suivre à Annecy, où elle fut la onzième professe de la Visitation. Peu après sa vêture (21 septembre 1612), la petite communauté quitta la maison dite *de la Galerie,* pour une plus commode, située proche le port du lac. Celle-ci devenant à son tour trop étroite, on commença, en 1614, à bâtir, sur un terrain contigu, le premier monastère de l'Ordre, qui subsista jusqu'à la révolution de 1793.

faire (*mots illisibles*). Pour Dieu, continuez, afin que nous partions de là, car les affaires de mon fils sont en telle disposition, que, s'il battait mal de ce côté, cela incommoderait grandement.

Dieu vous remplisse de grâce, de consolation et de force, pour cheminer en la voie de ses divins commandements, et tous vos enfants que je salue avec vous dé tout mon cœur. Nous avons fait alliance de sœur, la bonne madame Legros et moi. Je la chéris et estime fort, c'est une brave et généreuse femme; Dieu la conduise à soi. Je suis pour jamais, Monsieur, votre très-humble servante, FRÉMYOT.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation d'Ornans.

LETTRE VIII

AU DUC DE SAVOIE [1]

Remercîments à Son Altesse pour la bienveillance dont elle honore les Religieuses de la Visitation.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, vers 1612.]

MONSEIGNEUR,

La bonté et piété de Votre Altesse ne pouvait jamais mieux se faire paraître, en aucune sorte d'action, qu'en recevant une troupe de pauvres filles assemblées au nom de Dieu, sous votre protection. Nous croyons très-assurément que Notre-Seigneur a eu fort agréable de voir la grandeur de Votre Altesse rabaissée jusque-là, et espérons que ce rabaissement vous élèvera toujours davantage devant les yeux de la divine majesté. C'est

[1] Charles-Emmanuel Ier se montra très-zélé pour la propagation de la foi catholique, lors de la mission du Chablais. Il témoigna toujours une haute confiance à saint François de Sales, et un pieux intérêt à la Visitation naissante. Vers 1617, de concert avec le Bienheureux Évêque, il adressa une supplique au Souverain Pontife, Paul V, pour obtenir que cette Congrégation fût érigée en Ordre religieux.

un honneur pour nous si grand, Monseigneur, qu'il excède tout remercîment, de sorte que ce que nous pouvons faire, c'est d'offrir journellement à Dieu nos petites oraisons pour la conservation et prospérité de Votre Altesse; en quoi nous essayons de correspondre à l'étroite obligation que nous y avons, et à vous témoigner avec toute révérence et fidélité, Monseigneur.....

Conforme à une copie de l'original gardé aux Archives de la Société Florimontane d'Annecy.

LETTRE DU DUC DE SAVOIE A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

La Sainte avait demandé à Charles-Emmanuel que la duchesse de Mantoue, sa fille, fût protectrice de la Congrégation naissante. Bien que la lettre écrite pour ce sujet n'ait pas été conservée, les réponses des Souverains méritent d'être placées ici.

Très-révérende, chère bien-aimée et dévote Oratrice,

Nous avons eu fort agréable l'élection que vous avez faite de l'infante duchesse de Mantoue, ma fille, pour votre mère et protectrice, et, louant fort votre piété, charité et dévotion, nous avons été très-aise que vous érigiez votre Congrégation en nos États, et avons-nous voulu vous assurer, par cette lettre, de vous vouloir avoir en particulière protection, et vous aider, favoriser, et assister en tout ce qui sera nécessaire, pour l'effet d'une si bonne œuvre, comme nous écrivons aussi de le faire au marquis de Lans, mon neveu, et à notre Sénat de Savoie, auquel vous pourrez recourir en toute occasion. La comtesse de Tournon a charge de l'Infante d'assister à la solennité que vous ferez, et de l'avertir de ce qu'elle pourra faire pour vous, que je prie d'avoir mémoire de nous en vos oraisons, et toute votre dévote troupe que je prie Dieu avoir en sa sainte garde.

Charles-Emmanuel, duc de Savoie.

Turin, ce 22 décembre 1613.

Conforme à une copie de l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DE LA SÉRÉNISSIME INFANTE MARGUERITE DE SAVOIE
DUCHESSE DE MANTOUE
A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Très-chère et dévote Oratrice,

La résolution que vous avez faite, de servir avec tant de zèle à Dieu et au prochain, nous a été très-agréable, et nous ne pouvions recevoir davantage de contentement que de l'élection que vous avez faite de nous, pour être mère et protectrice de votre dévote Compagnie, ce que nous avons accepté très-volontiers pour avoir part à une si bonne œuvre; aussi avons-nous fait que Son Altesse Monseigneur et père vous ait particulièrement recommandée au marquis de Lans et au Sénat, auquel vous pouvez recourir pour toutes sortes d'occasions, comme aussi à nous qui ne manquerons pas de vous favoriser et assister de tout notre pouvoir, comme la comtesse de Tournon vous dira de bouche, à laquelle nous avons donné charge d'assister à notre nom, à la solennité que vous ferez. Il me reste donc à vous dire que, comme tous ces fléaux que nous souffrons viennent du courroux que justement Notre-Seigneur conçoit contre nos péchés, et qu'il ne se peut mieux apaiser que par les dévotes oraisons des âmes religieuses, nous avons jugé que les vôtres seraient très à propos pour faire souvenir sa divine majesté de sa miséricorde, et regarder de son œil de pitié nos afflictions publiques : voilà de quoi je vous conjure de prier sans intermission, afin que bientôt nous puissions voir quelque bout de tant de calamités; ce que nous nous assurons que vous ferez volontiers. Je vous recommande de prier en particulier pour moi qui vous chéris bien fort.

Margarita, duchesse de Mantoue.

Turin, ce 22 décembre 1613.

Conforme à une copie de l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE IX (*Inédite*)

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

La Sainte s'excuse de n'avoir pas écrit une lettre.
Réflexion sur la fête des Rois.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, janvier 1614]

Hélas! mon très-cher Père, je n'ai point écrit à Celse-Bénigne[1], car ce matin l'on m'est venu dire que vous me mandiez que j'écrivisse en Bourgogne, ce que j'ai fait. Or, il n'importe, j'écrirai bien une autre fois à cet enfant; je lui écrivis dès Meximieux. Bonsoir, mon très-cher et tout uniquement très-cher Père, notre doux Jésus règne seul en notre cœur sans doute. Oh! que ces Rois furent heureux de voir de leurs propres yeux le très-saint Enfant, et que nous sommes heureux aussi de le recevoir et voir journellement.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE X

AU MÊME

Désirs d'aimer Dieu et d'accomplir sa volonté.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1614.]

MONSEIGNEUR,

Je prie Notre-Seigneur qu'il vive à jamais glorieux au milieu de votre cœur parmi ces fâcheuses affaires[2]; ce que je crois qu'il fera sans doute, et qu'il vous portera à une excellente sainteté. Mon Dieu! que nous avons d'occasions de mériter! Je

[1] Fils unique de la Sainte.

[2] On refusait au B. Prélat un emplacement nécessaire à la construction du premier monastère de la Visitation.

suis puissamment mortifiée quand je sais que l'on vous détourne d'écrire au livre de l'*Amour divin*, amour que mon cœur désire toujours plus ardemment. Je suis tout accablée d'affaires, mais je crois que tout ira bien. J'ai un grand désir d'accomplir la volonté de Dieu, c'est pourquoi je vous prie derechef de me marquer tout ce qu'il faut que je fasse pour cela; car j'ai des mouvements que je ne puis exprimer, et certaine joie qui dit à mon âme que ce grand Dieu me conduira et rendra capable de son amour, encore que je voie l'inhabileté de mon âme. Priez-le qu'il me donne la force de faire ce qu'il requiert de moi. Je vous demande votre sainte bénédiction. Dieu vous conserve toujours dans son amour.

LETTRE XI

AU MÊME

Embarras suscités à propos de la construction du monastère.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Vers le milieu de l'année 1614.]

MON TRÈS-CHER SEIGNEUR,

M. Ruphy me vient mander qu'il avait appris de bonne part que l'on avait résolu de ne nous laisser que le tiers du canal; si cela est leur plaisir, il nous sera à charge, et nous servira de fort peu; car le moins que nous nous saurions passer, c'est de dix pieds et demi, et si Monsieur[1] ne nous fait cette

[1] C'est le titre qu'on donnait alors au duc de Nemours.

« Le 20 août 1614 (dit la Mère de Changy, dans l'*Histoire de la fondation du 1er monastère d'Annecy*), Mgr Henri de Savoie, duc de Nemours, voyant la peine qu'on avait d'avoir place pour bâtir le monastère, poussé d'un vent favorable du Saint-Esprit, fut inspiré d'assister les servantes de Dieu, et dépêcha de son château d'Annecy une patente par laquelle il permit que l'on bâtît au long du canal qui coule du lac, et que le monastère s'appropriât l'usage particulier d'une partie de ladite eau. »

charité-là, il nous incommodera pour jamais, et nous le serons déjà grandement de nous réduire aux susdits dix pieds et demi. Au bout de là notre bon Dieu nous aidera, s'il lui plaît, et après que vous aurez fait votre pouvoir, nous demeurerons contentes de sa sainte volonté, n'est-ce pas, mon très-cher Père? et certes, moyennant sa grâce, plus humbles et plus fidèles à son très-saint amour, duquel je supplie sa bonté vouloir remplir notre cœur.

N'oubliez pas l'église, car ne sachant où employer promptement nos ouvriers, nous les y ferons travailler. Bonjour, mon très-cher Père, mon unique; conservez-nous bien votre très-chère santé.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XII

AU MÊME

Nouvelles contradictions.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1614.]

Il est force, mon très-cher Père, et, il me fâche de vous donner ce déplaisir : les N. N. ont, à force de menaces, tellement épouvanté nos ouvriers [1], qu'ils ont quitté besogne, et

[1] Ces contradictions eurent lieu au sujet de la bâtisse de l'église et du monastère.

On lit dans l'*Histoire de la fondation du 1er monastère d'Annecy :* « Le bâtiment s'avançait avec beaucoup de bénédictions, mais non sans de bonnes incommodités. Ayant été fait refus à notre Bienheureux Père de certaine place, on lui en fit des excuses, auxquelles il fit cette sainte réponse : « Quant au jardin, mon très-cher Père, je n'y pense plus, non que » je voie bien que le projet fait n'incommodait pas N..., ains l'accommo- » dait par le moyen de la récompense que nous eussions donnée ; mais, par » la grâce de Dieu, je n'eus jamais envie de me rendre contentieux, ni de » blesser l'esprit de personne. Nos filles de la Visitation feront leur bâtiment

leur ont dit qu'ils les chasseraient à coups de pierres, et que, s'ils travaillaient, ils les battraient fort bien où ils les trouveraient. Certes, ceci me déplaît bien, mon très-cher Père, et particulièrement pour vous; enfin il faut avoir patience. Les N. font faire ces boutades par leurs jeunes [gens], mais la justice mettra ordre à tout. Je vous écris parce qu'on nous a dit que le Père prieur vous était allé trouver, et aussi pour savoir ce que nous ferons.

Mon pauvre très-cher Père, ceci passera bientôt, et la paix nous durera éternellement, s'il plaît à Dieu; mais, je vous prie, mon très-cher Père, pensez un peu, je vous en supplie, qui nous pourrons offrir pour être caution, et il en faudra donner une.

» avec incommodité, mais elles s'en contenteront très-volontiers; ains, je » puis dire : elles en seront très-contentes, puisque il ne se peut mieux. Et » puis, elles savent qu'il n'est pas hors de propos que les fidèles Épouses » de Celui qui n'eut jamais ni logis, ni où reposer son chef en ce monde, » ne soient pas logées à leur commodité. Comme vous savez, mon cher » Père, la Mère qui gouverne cette nouvelle troupe a si bien appris à loger » au mont du Calvaire, que tout autre logis terrestre lui semble encore trop » beau; elle n'a donc nul sentiment du refus, sachant bien que les pèle- » rines qui devront avoir retraite en ce logis, n'y devant habiter que la » nuit de cette petite vie, seront, Dieu aidant, si attentives à tirer pays dans » le beau séjour de leur cité permanente, que le reste leur sera indifférent. » Et enfin, mon très-cher Père, nous sommes enfants de la Providence » céleste : Dieu aura soin de ses servantes selon son bon plaisir; il faut » avoir patience : *Qui seminant in lacrymis, in exultatione metent.* » Ainsi les rosiers produisent premièrement les épines, ensuite viennent » les roses. »

La patience du saint Évêque triompha de tous les obstacles : le 18 septembre de cette année 1614, il put bénir et poser la première pierre de l'église et du monastère.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XIII

A MADAME D'AUXERRE

FONDATRICE DU MONASTÈRE DE LA VISITATION DE LYON [1]

Cordiale assurance pour le projet de la fondation de Lyon. — Avantages de la direction de saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1614.]

MADAME MA PLUS CHÈRE ET BIEN-AIMÉE SOEUR,

Que la paix de Notre-Seigneur soit en votre cœur. Il lui a plu de vous octroyer l'effet de votre demande; c'est Lui seul qui vous en avait inspiré le désir; Lui seul aussi a tiré toutes nos voix et nos affections pour vous les donner avec une générale satisfaction de toute cette petite Compagnie, laquelle avait communié et beaucoup prié à cette intention. Pour moi, je puis dire avec confiance à votre cœur que, lorsque je parlai à Notre-

[1] Cette pieuse veuve avait fait un voyage à Annecy en 1613, ainsi que deux autres dames qui désiraient comme elle se placer sous la direction de saint François de Sales. De retour à Lyon, toutes trois sollicitèrent l'établissement d'un monastère de la Visitation dans cette ville; mais Mgr de Marquemont, qui en était archevêque, avant d'accéder à leurs désirs, voulut connaître le but que s'était proposé le Fondateur de cette nouvelle Congrégation. Le Saint lui répondit par cet admirable exposé : « C'est » pour donner à Dieu des filles d'oraison et des âmes si intérieures, » qu'elles soient trouvées dignes de servir sa Majesté infinie et de l'adorer » en esprit et en vérité. Laissant les grands Ordres déjà établis dans » l'Église honorer Notre-Seigneur par d'excellents exercices et des vertus » éclatantes, je veux que mes filles n'aient autre prétention que de le » glorifier par leur abaissement; que ce petit Institut de la Visitation » soit comme un pauvre colombier d'innocentes colombes, dont le soin et » l'emploi sont de méditer la loi du Seigneur sans se faire voir ni entendre » dans le monde; qu'elles demeurent cachées dans le TROU DE LA PIERRE et » dans le SECRET DES MASURES, pour y donner à leur Bien-Aimé vivant et » mourant des preuves de la douleur et de l'amour de leurs cœurs, par leurs » bas et humbles gémissements. » (*Extrait de l'Exhortation IXe de sainte J.-F. de Chantal. Voir au* 1er *volume des* ŒUVRES DIVERSES *de la Sainte*, page 186.)

Seigneur de cette affaire, il me sembla que sa divine bonté me montra comment c'était Lui-même qui vous avait conduite ici de sa propre main, dont je demeurai consolée et résolue de vous donner ce qu'il me commandait. Voilà répondre, ma bien très-chère Sœur, à ce que vous me demandez, simplement, mais véritablement. O Dieu! que vous êtes heureuse d'avoir ainsi été appelée de Dieu pour un service si excellent! Ayez un grand courage pour correspondre à tant de faveurs, et demeurez très-humble et très-fidèle à sa sainte volonté.

Il faut encore vous dire ce mot pour répondre aux sentiments que vous avez de la grâce que Dieu vous a faite, de vous donner un tel guide, un sien si grand et admirable Serviteur [1] ! Sachez, ma très-chère Sœur, que le même sentiment a été et est encore si puissant en mon âme, que journellement j'en ai fait, et fais encore une particulière action de grâces à Dieu; et plus nous vivrons et tant plus nous le connaîtrons. Seigneur Jésus! je me souviens à ce propos, ma très-chère Sœur, qu'un Capucin me dit une fois qu'il m'aimait davantage pour cette grâce, reconnaissant en icelle un particulier soin et amour de Dieu envers moi. On m'a donné mille autres joies sur ce sujet que nous dirons un jour à loisir; et cependant demeurez en paix et en assurance, pleine d'actions de louanges, de voir et être assurée, autant qu'il se peut être en cette vie, que vous ferez, Dieu aidant, sa sainte volonté.

Nous le prierons continuellement pour vous. Toutes nos chères Sœurs, qui se tiennent avec moi pour une seule et même âme, vous saluent très-cordialement. Oui, ma très-chère et bien-aimée Sœur, tout ainsi que je tiens votre cœur pour le mien propre, ainsi faut-il, puisqu'il est vrai, que vous teniez mon cœur pour le vôtre propre en Celui qui en est l'unique amour.

[1] Saint François de Sales.

Adieu, ma très-chère Sœur; à Dieu soyons-nous à jamais sans réserve et sans exception. Je suis, mais d'une incomparable affection, votre, etc.

LETTRE XIV

A MONSIEUR LE PREMIER PRÉSIDENT DE SAVOIE [1]

Affaires d'intérêts. — Annonce du départ de sa fille, Sœur Marie-Jacqueline.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], ce 8 novembre 1614.

MONSIEUR,

Nous avons reçu les deux ceuts florins par M. Roland. Pour le reste, il n'y a remède; il faut bien s'accommoder avec les pauvres débiteurs, car ils ont prou de peine à recouvrer de l'argent. Je crois qu'ils feront leur devoir; que s'ils y sont trop tardifs, nous vous avertirons; je veux dire, Monsieur, que nos Sœurs qui demeurent ici vous le feront savoir; car, quant à ma Sœur, votre chère fille [M.-Jacqueline], ma Sœur de Blonay et moi, nous espérons, Dieu aidant (après avoir reçu votre congé et votre bénédiction que nous vous demandons très-humblement), de partir bientôt pour aller à Lyon et établir une petite Visitation, ainsi que je m'assure Mgr l'Évêque vous en aura donné avis. Assistez-nous de vos saintes prières, Monsieur, afin que la divine majesté nous fasse la grâce d'accomplir sa très-sainte volonté, et nous la supplierons continuellement de

[1] Antoine Favre, d'abord avocat au sénat de Chambéry, puis sénateur, et enfin président du sénat, fut estimé l'un des plus grands magistrats des temps modernes. Il n'avait pas moins de piété que de science : dès son jeune âge, il se confessait et communiait tous les huit jours, et conserva jusqu'à la mort cette salutaire pratique. Saint François de Sales disait que « c'était l'une des plus riches âmes et des mieux faites que son siècle ait portées ». Aussi s'était-il formé entre eux une amitié si intime qu'ils vécurent ensemble comme deux frères, et s'appelaient de ce doux nom dans leur active correspondance et dans leurs conversations privées.

répandre sur vous et toute votre chère famille l'abondance de ses bénédictions, demeurant pour jamais votre très-humble fille et servante en N.-S.

Conforme à l'original gardé à la Visitation du Mans.

LETTRE XV

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Épreuves de la Sainte; son courage et son abandon.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1614.]

Je vous écris et ne m'en puis empêcher, car je me trouve ce matin plus ennuyée de moi qu'à l'ordinaire. Je vois que je chancelle à tout propos dans l'angoisse de mon esprit, qui m'est causée par mon intérieure difformité, laquelle est bien si grande, je vous assure, mon bon Seigneur et très-unique Père, que je me perds quasi en cet abîme de misère.

La présence de mon Dieu, qui autrefois me donnait des contentements indicibles, me fait maintenant fort trembler et frissonner de crainte. Il m'est avis que cet œil divin, lequel j'adore de toute la soumission de mon cœur, outreperce mon âme et regarde avec indignation toutes mes œuvres, mes pensées et mes paroles; ce qui me tient dans une telle détresse d'esprit, que la mort même ne me semble point si pénible à supporter, et me semble que toutes choses ont pouvoir de me nuire. Je crains tout, j'appréhende tout, non que je craigne que l'on nuise à moi, comme à moi, mais je crains de déplaire à mon Dieu.

Oh! qu'il me semble que son assistance s'est éloignée de moi! ce qui m'a fait passer cette nuit dans de grandes amertumes, et n'ai fait autre chose que dire : « Mon Dieu, mon » Dieu, hélas! pourquoi me délaissez-vous? Je suis vôtre, faites » de moi comme de chose vôtre. »

Au point du jour, Dieu m'a fait goûter, mais presque imperceptiblement, une petite lumière en la très-haute suprême pointe de mon esprit ; tout le reste de mon âme et ses facultés n'en ont point joui ; mais elle n'a duré environ qu'un demi *Ave, Maria,* que mon trouble s'est rejeté à corps perdu sur moi, et m'a tenue tout offusquée et obscurcie.

Nonobstant la longueur de cette déréliction, mon très-cher Seigneur, j'ai dit, mais sans sentiment : « Oui, Seigneur, ce qui » vous agréera, faites, je le veux ; anéantissez-moi, j'en suis » contente ; accablez-moi, je le veux bien ; arrachez, coupez, » brûlez tout ce qu'il vous plaira, oui, je suis à vous ! »

Dieu m'a appris qu'il ne fait pas grand état de la foi, quand on en a l'expérience par les sens et sentiments ; c'est pourquoi, contre mes contrariétés, je ne veux point de sentiment. Non, je n'en veux point, puisque mon Dieu me suffit. J'espère en lui nonobstant mon infinie misère ; j'espère qu'il me supportera encore, afin que sa volonté soit faite.

Voilà mon faible cœur entre vos mains, mon vrai Père et Seigneur ; vous lui donnerez, s'il vous plaît, la médecine qu'il doit prendre.

LETTRE XVI

AU MÊME

Demande de quelques papiers.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy. 1614.]

MON TRÈS-CHER SEIGNEUR,

Nous envoyons prendre ces papiers que nous dîmes à soir [1], pourvu qu'il ne vous coûte point de temps à les chercher ; ne vous plaira-t-il pas que nous les brûlions ?

[1] L'expression *à soir* s'employait alors pour : hier au soir.

Bonjour, mon très-cher Père; que la très-sainte Vierge vous tienne sous sa protection, et vous donne son cher Enfant pour l'unique amour de votre cœur et du mien. *Amen.*

Mon tout bon et très-cher Père, partez à bonne heure, je vous prie.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XVII

AU MÊME

Envoi d'un rochet.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1614.]

Ne voilà-t-il pas un bien brave rochet, mon très-cher Seigneur? C'est encore de la toile de notre bonne Sœur [madame] de la Fléchère [1]; mais nous l'avons fait, nous.

Madame la comtesse ne viendra que demain, comme je crois; elle nous a tant envoyé de vivres et de perdrix qu'elles nous ennuieraient si nous n'avions d'espérance de les lui faire manger; en voilà une couple.

Nous vous remercions de votre boîte de confitures, mon très-

[1] Madeleine de la Forest, veuve du comte de la Fléchère. Saint François de Sales, son directeur, en fit ce bel éloge : « Quand je n'aurais que » cette parfaite brebis en mon bercail, je ne peux me fâcher d'être le » pasteur de cet affligé diocèse. Après notre madame de Chantal, je ne » sais si j'ai fait rencontre d'une âme plus forte en un corps féminin, d'un » esprit plus raisonnable et d'une humilité plus profonde. » Madame de la Fléchère fonda dans la suite un monastère de la Visitation à Rumilly, et, si elle ne put pas s'y consacrer à Dieu, ses rares vertus lui méritèrent du moins la faveur de prononcer les vœux sacrés au moment de la mort, 17 août 1632. Selon son désir, elle fut inhumée dans la sépulture des Religieuses.

(*Vie de la Sœur de la Fléchère, par la Mère de Chaugy.*)

cher Père [1]. Nous nous portons prou bravement ce matin, ayant très-bien dormi, nonosbtant l'accablement que nous avions à soir. Bonjour, mon très-unique Père très-cher. Le doux Jésus remplisse notre cœur de son très-pur amour. *Amen, amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XVIII

AU MÊME

Elle lui recommande madame de Loisey.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1614]

MON TRÈS-CHER PÈRE,

Voilà la bonne madame de Loisey toute prête à se confesser, et n'avons su obtenir d'elle qu'elle différât de se confesser jusques après dîner, afin de communier demain ensemble. Elle veut tout faire ce matin et vitement, car elle craint de se trouver mal, si elle jeûne tard. Quand vous serez ici, ou que vous aurez mandé votre volonté, nous l'y ferons condescendre.

Bonjour, mon très-unique Père. Le doux Jésus soit le seul amour et entretien de notre cœur. *Amen.*

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Brioude.

[1] Le Saint l'envoyait pour les malades de la ville, que les Sœurs visitèrent jusqu'en 1618, époque où la Congrégation fut érigée en Ordre religieux.

ANNÉE 1615

LETTRE XIX

AUX SŒURS DU MONASTÈRE DE LA VISITATION D'ANNECY[1]

Affectueux encouragements à observer la Règle.

VIVE ✝ JÉSUS!

Lyon, 16 février 1615.

Excusez-moi, je vous supplie, mes très-chères et très-bonnes Sœurs, si je ne réponds pas à chacune en particulier; la faveur que vous m'avez faite le mérite bien, et mon affection le voudrait, mais ma tête ni mon loisir ne me le permettent; aussi bien je ne vois aucune nécessité en pas une, dont je loue Dieu. Persévérez en vos bons désirs, croissez vos bonnes œuvres, et vous rendez tous les jours plus fidèles et affectionnées à l'observance de vos saintes Règles, et me croyez qu'en ceci seul vous devez avoir tout votre soin; n'étendez donc [point] votre vue ailleurs, et soyez assurées que vous cheminerez assurément et ferez un bon et très-heureux voyage. Dieu, par son infinie miséricorde, vous visite et donne sa très-sainte bénédiction, pour parfaitement accomplir sa très-sainte volonté ! C'est ce que je vous désire de toute mon âme, qui vous chérit toutes en général, et chacune en particulier très-parfaitement, très-cordialement et plus chèrement que vous ne sauriez jamais

[1] Sainte Jeanne-Françoise de Chantal avait quitté Annecy le 26 janvier 1615, pour aller fonder le monastère de Lyon, accompagnée des Sœurs Marie-Jacqueline Favre, Péronne-Marie de Châtel et Marie-Aimée de Blonay. Pendant son absence, Sœur Jeanne-Charlotte de Bréchard gouverna le monastère d'Annecy en qualité d'assistante.

penser. Je dis de tout mon cœur à toutes, toutes généralement, autant à celles qui n'ont point écrit : Dieu vous bénisse, mes très-chères filles! Dieu soit notre seul amour et prétention! *Amen.* Priez, je vous supplie, pour les nécessités de votre pauvre Mère qui vous est très-affectionnée, et servante plus humble et indigne en Notre-Seigneur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XX

A LA SŒUR JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

ASSISTANTE ET MAITRESSE DES NOVICES A ANNECY [1]

Souhaits ardents pour la perfection de ses filles. — Confiance sans bornes en la direction de saint François de Sales. — Avis pour une confession générale. — Recommandation d'écrire les *Entretiens* faits à la communauté d'Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

Lyon, 1615.

Que nous sommes heureuses, ma très-chère fille, de nous savoir si bien aimer en Dieu! car assurez-vous que je corresponds sincèrement à votre affection, laquelle j'envie et chéris de tout temps, vous le savez; et plût à la divine bonté que je pusse vous en rendre les témoignages que je désire et à toutes nos chères Sœurs, la perfection desquelles m'est plus précieuse

[1] La Vénérable Mère Jeanne-Charlotte de Bréchard, troisième Religieuse de la Visitation, descendait de deux nobles familles de Bourgogne, les Bréchard et les Machecop; mais cette âme, destinée à honorer les abaissements du Verbe incarné, ne connut jamais l'éclat des grandeurs mondaines. Du berceau à la tombe, fidèle compagne de Jésus-Christ, elle participa à l'indigence de la crèche, aux privations et à la dépendance de Nazareth, aux persécutions et aux calomnies de la vie publique, et enfin aux humiliations et à la mort du Calvaire. Cette vénérable Mère fonda les monastères de Moulins et de Riom, au milieu des plus rudes traverses : mais toujours elle fut supérieure aux épreuves, par sa soumission; aux travaux, par son courage; aux difficultés, par sa constance; aux infirmités, par son amoureux

que mille mondes et mille vies, et, si je les avais, je les quitterais de tout mon cœur, si par ce moyen je pouvais leur acquérir un petit avancement au souverain amour de notre doux Sauveur.

Je suis très-aise de quoi mon bon et très-honoré Seigneur vous communique de nos nouvelles. Ne vous tenez point en peine, ma chère fille, je vous supplie, pour ce qui est de ma santé : elle va assez bien, grâce à Dieu; et puis, assurez-vous que Notre-Seigneur ne me donnera pas plus de charge que je n'en pourrai porter. Hélas! vous m'attendrissez quand vous me parlez de me revoir en notre pauvre petite retraite d'Annecy qui est mon lieu de suavité et de repos, puisqu'il possède l'unique trésor de mon cœur, voire, et je le puis dire à vous, tout mon bien spirituel en Jésus-Christ, en la personne de notre très-honoré Seigneur et Père. Néanmoins, je suis très-contente de demeurer ici, autant qu'il plaira à la divine majesté; trop heureuse et honorée de pouvoir, par le moyen de sa sainte grâce, pâtir la privation d'un bien qui m'est précieux, comme lui seul sait, et pour le seul amour de sa très-sainte volonté, qui sera à jamais, s'il lui plaît, le grand et souverain amour de notre amour. Hé! Dieu, ma fille, que nous serons heureuses en cette béatitude, où l'une des félicités qui m'a toujours été des plus amiables est cette perpétuelle société! Mais ce n'est

abandon au divin bon plaisir. « Dieu a conduit cette âme, (écrivait sainte de » Chantal), par des voies de grandes et extrêmes souffrances intérieures et » extérieures, et par plusieurs autres afflictions qu'elle reçut toujours hum- » blement, religieusement et héroïquement de la main et du Coeur de son » bon Père céleste; car, à ce grand et très-rare esprit que Notre-Seigneur » lui avait donné, elle avait, avec la divine grâce, joint la très-sainte hu- » milité, en sorte que l'on peut dire : C'était une *vraie humble de cœur,* » qui ne présumait rien de soi, mais attendait tout de Dieu ; aussi Dieu ne » lui a-t-il pas manqué, puisqu'elle est parvenue à une perfection vraiment » rare et admirable. » Elle décéda à Riom le 18 novembre 1637, en grande odeur de sainteté.

pas pour cela que nous la désirerons, ni pour toutes ses autres excellences; ains pour le très-pur amour du Sauveur, pour lequel que ne devons-nous pas entreprendre? Au moins, humilions-nous très-profondément. Demandez instamment cette grâce pour moi, afin que je me puisse parfaitement anéantir.

Que je serai consolée, ma très-chère Sœur, quand vous aurez bien vidé votre cœur devant ce digne Père, par une confession générale! Ayez un grand courage pour faire cette action; j'espère de la bonté de Dieu qu'elle vous sera très-profitable : c'est peut-être la meilleure action que vous puissiez faire en cette vie. Nous vous assisterons de nos petites prières, et vous conjure qu'en ce temps-là vous priiez bien Notre-Seigneur pour nous; car je crois qu'il vous donnera tout ce que vous lui demanderez. Mais savez-vous, ma fille, quand mon unique Père aura suffisamment parlé à toutes nos chères Sœurs en particulier, je vous prie, quand il vous viendra voir avec un peu de loisir, que vous le fassiez parler en commun [1], si toutefois il l'a agréable, afin que nous puissions avoir quelques miettes de l'abondance de vos consolations.

Votre, etc.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère de Bréchard. Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Les Religieuses d'Annecy recueillirent soigneusement les exhortations que leur faisait le B. Évêque ; telle fut l'origine de l'admirable livre intitulé : *Entretiens de saint François de Sales.*

LETTRE XXI

A LA MÊME

Vertus particulières à l'Institut. — Sollicitude pour les intérêts du monastère et le soulagement des ouvriers.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Lyon, 1615.]

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Notre-Seigneur vous comble de sa très-sainte bénédiction, avec toutes nos très-chères Sœurs que je salue étroitement et très-amoureusement aux entrailles de notre doux Sauveur!

Je suis infiniment consolée du bon courage que je vous vois à toutes; je vous conjure de persévérer et de croître en ce divin amour auquel nous sommes tant obligées. Sa bonté nous fasse connaître la grandeur de notre obligation, mais particulièrement celle de nous avoir rangées en l'état et au lieu où nous sommes.

Priez fort pour nous qui n'avons pas l'occasion d'une si grande tranquillité que vous; mais nos Sœurs, par la grâce de Notre-Seigneur, font très-bien, et je leur vois un perpétuel désir de croître. Eh! Seigneur Jésus, faites-nous croître en simplicité, douceur, humilité et cordiale charité les unes envers les autres. Mais, mon Dieu, je n'ai pas le loisir de suivre cette affection de mon cœur.

Je vous dis donc, ma très-chère Sœur, que votre faute n'est point faute, ainsi que vous l'avez faite; mais sollicitez doucement afin que l'on vous rende votre prêt en temps à propos, et que l'on n'en reçoive de l'incommodité.

J'ai oublié de dire à mon très-cher Seigneur qu'il recommandât à M. Mingon que les matériaux ne manquent aux maçons que je salue, et auxquels, vu leur nombre, c'est assez de donner quelquefois, selon que vous en aurez la commodité; car d'acheter, il ne le faut pas faire pour cela; mais, de ce

qui sera à la maison, leur en faire part, selon la charité et commodité.

Je resalue de tout mon cœur nos très-chères Sœurs, et particulièrement celles qui m'ont écrit. Je leur ferai réponse quand je pourrai. Je salue aussi le bon Père dom Simplicien et sa sainte troupe [1], M. Mingon [2], mesdames de Lallée et Roget et nos autres amies. J'enverrai de l'étamine à la première commodité. Je salue notre cher M. Michel [Favre] et les dames de Sainte-Claire.

Sollicitez ceux qui doivent; car les maçons détruiront beaucoup d'argent, et ne faut pas qu'il manque.

Adieu, ma très-chère Sœur. Je suis fort consolée de votre bon courage pour l'action que vous avez à faire. Elle vous sera utile, et je suis toute vôtre, ma mie, vous le savez, en Jésus.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XXII

A LA MÊME

Détails pour la construction de l'église. — Commissions diverses.

VIVE ✝ JÉSUS!

Lyon, dimanche matin, 1615.

MA BIEN-AIMÉE ET TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Je suis si pressée, que si votre lettre n'eût requis réponse, je ne vous écrirais pas. Je le fais pourtant de tout mon cœur qui chérit le vôtre uniquement, et toutes mes chères Sœurs, que je salue toujours de toute mon âme, je leur écrirai à loisir.

[1] Dom Simplicien Frégore, Barnabite.

[2] Architecte ou maître maçon qui travaillait à la construction du monastère.

Premièrement, je vais vous dire (c'est un souvenir) de faire une petite porte en la nef de l'église, du côté du lac, pour faire sortir les processions. Sachez de Monseigneur s'il est utile, et, s'il mande ou dit que oui, faites-le faire.

Il faut remettre cette petite fille jusqu'à notre retour, n'était que mon bon Seigneur jugeât qu'il fût nécessaire autrement; car peut-être en mènerons-nous d'ici.

Nous avons envoyé par le sire Pierre des laines pour ma fille de Thorens; je porterai des dentelles pour sa toilette, et en enverrai à Françoise [1] quand le sire Pierre reviendra; ne lui en achetez point. Il ne donna point céans la boîte de Sainte-Claire, mais je crois qu'il la leur porta; au moins ont-elles ici renvoyé une autre boîte pour nous la faire tenir, mais il faut attendre la commodité des marchands, cela veut dire après les fêtes.

Je n'ai pas le loisir de penser à ce que je voudrais vous dire, encore que ma Sœur Péronne-Marie [de Châtel] soit à mon oreille qui m'en dit prou; mais je ne puis. O bon Sauveur! remplissez de vous-même les cœurs de ces très-chères filles que vous avez assemblées et nous rendez uniquement une en vous, mon Dieu, notre vraie espérance et amour!

Je salue donc très-chèrement toutes ces chères filles, je dis toutes, petites et grandes, et notre cher M. Michel, mon bon fils, toutes nos amies et amis. Nos Sœurs vous saluent; priez fort pour nous en ces grandes solennités.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Françoise ou Françon, seconde fille de la Sainte, était élevée auprès d'elle, à Annecy.

LETTRE XXIII

A LA SŒUR MARIE-MARGUERITE MILLETOT

A ANNECY [1]

Exhortation à profiter des enseignements du B. Fondateur. — Abandon à la volonté de Dieu et à celle des Supérieurs.

VIVE † JÉSUS!

Lyon, 1615.

Dieu soit béni et loué des merveilles qu'il fait pour les âmes qui ont été et sont encore toutes siennes! Oh! ma très-chère Sœur ma mie! Dieu nous fasse la grâce à toutes de cheminer humblement et fidèlement en notre voie, et de suivre avec grand amour et sainte liberté les saints conseils qui nous sont donnés en particulier, par la bouche et les exemples de ce très-cher Père et Seigneur incomparable! Ma chère Sœur, ce qu'il nous dit doit être gravé dans nos cœurs.

Je réponds à notre Sœur l'assistante [J.-Ch. de Bréchard] pour les affaires. Dieu veuille tout acheminer selon son bon plaisir.

Je vous assure aussi que je trouve mon séjour ici long; mais je ne sais pas quand j'en partirai, sinon que je sais très-bien que ce sera quand Monseigneur le commandera; et cependant je me tiens en paix, et espère bien que vers Pâques ou peu après nous aurons fait les choses plus nécessaires. Nous avons une peine très-grande de trouver une place commode pour nous loger; priez pour cela, je vous prie, et dites à ma pauvre vieille Sœur Anne-Jacqueline [Coste] qu'elle ne pleure point et que je l'aime bien de tout mon cœur, et toutes ces autres chères

[1] Sœur Marie-Marguerite Milletot, fille d'un conseiller au parlement de Dijon, que le B. Évêque de Genève honorait d'une particulière amitié; fut la sixième professe de la Visitation. Cette Religieuse, dont sainte de Chantal rendait le témoignage, « qu'elle était très-fidèle à Dieu et à sa Règle », aida beaucoup aux fondations de Grenoble et de Dijon.

Sœurs. Je vous ressouviens des entes [greffes], et je finis, car nous donnons l'habit à une fille; les parents commencent à venir.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XXIV

A LA SŒUR ANNE-MARIE ROSSET

A ANNECY [1]

Tendre affection pour la Sœur Rosset. — L'obéissance est préférable aux austérités volontaires. — Il faut suivre simplement la direction des Supérieurs.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Lyon, 1615]

Certes, ma très-chère fille, si, fais-je bien, moi aussi; je prends beaucoup de contentement à recevoir de vos lettres et de celles de toutes nos chères Sœurs, parce que je les vois pleines d'une bonne et sainte affection de leur avancement, dont je loue Dieu de toute mon âme, avec laquelle, ma très-chère fille, vous êtes assurée que je vous chéris très-amoureusement et tendrement en ce divin Sauveur. J'ai bien remarqué tout ce que vous me

[1] La Mère Anne-Marie Rosset, native de Saint-Claude, en Franche-Comté, treizième Religieuse de la Visitation, fut privilégiée dès le berceau. Bénie dans son enfance par saint François de Sales, elle entra au monastère d'Annecy en l'année 1612, et parut comme un séraphin au milieu de ses ferventes compagnes. Vers la fin de 1614, elle fut gratifiée d'un privilége insigne : « Notre Sœur Anne-Marie (*disent les anciens Mémoires*) fut la première fille de la Visitation à qui le divin Maître découvrit les trésors de son Coeur adorable. Un jour, passant devant l'oratoire du noviciat, comme elle s'arrêtait à baiser les pieds d'un grand crucifix, il lui sembla que le Christ se baissait de lui-même, et elle se trouva les lèvres collées sur la plaie du sacré côté, avec un tel transport de son cœur dans le Coeur de Jésus qu'elle tomba en défaillance, et dans un ravissement des plus élevés qu'elle ait eus en sa vie : « Il me serait impossible de dire, » (assura-t-elle plus tard par obéissance), ce qui se passa en moi dans cet

dites par votre lettre, de votre cœur. Oh! ma très-chère fille, il faut doucement travailler pour l'affranchir de cette si grande tendreté qu'il a à ressentir les contradictions; car c'est trop, ma fille, pleurer tout un jour pour une légère correction; mais ce n'était pas la correction que vous ressentiez tant, oui bien la suite du retranchement de l'abstinence et de la lecture. Eh! mon enfant, encore que ce soient de bonnes actions, et une grande consolation de les faire, néanmoins la sainte soumission et l'amoureuse obéissance valent mieux que tout cela. Ne vous souvenez-vous pas, ma fille, de ce que notre très-digne Seigneur nous en dit au dernier entretien qu'il nous fit pendant que nous étions encore là? N'ayez donc rien en si grande affection que la sainte obéissance.

Non, ma fille, ne vous mettez point en peine de tout ce que vous entendez dire de l'oraison; cela ne se dit pas pour vous. Demeurez ferme en l'état où notre bon Dieu vous a mise, et suivez simplement ce que notre très-cher Père vous dit en cela et en toute autre chose. Demandez hardiment à lui parler quand il vous surviendra quelque peine ou quelque chose de nouveau, et, quand vous le verrez, suppliez-le de vous donner sa sainte et bénite main, et la lui baisez révéremment et très-

» emportement de mon cœur et de mon esprit dans le Coeur de mon Jésus. » Il me semblait que ce Coeur divin disait au mien chétif : *Nous ne nous » séparerons jamais; nous nous aimerons éternellement* Coeur *à cœur; je » te reçois pour ma fille et pour mon épouse, j'aurai toujours soin de toi.*» (Archives de la Visitation d'Annecy.)

Cette vénérable Mère Anne-Marie eut toujours un grand attrait pour la vie humble, cachée et crucifiée: assistante à Annecy, Supérieure à Bourges, directrice à Dijon, de nouveau Supérieure à Condrieu, partout elle récolta la myrrhe de l'humiliation, qu'elle sut unir à l'encens d'une oraison continuelle et à l'or de la plus pure charité.

Sa longue carrière, qui ne se termina qu'en 1667, fut la réalisation de la parole prophétique de saint François de Sales : « Notre Sœur Anne-Marie » Rosset est une véritable épouse de Jésus-Christ, qui fera en toutes ses » actions la perfection de sa profession. »

amoureusement de ma part, l'assurant que je le fais en esprit d'une affection nonpareille.

Faites-moi le bien, ma fille, de saluer souvent Notre-Dame de ma part.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy

---

LETTRE XXV

A LA SOEUR JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

ASSISTANTE ET MAITRESSE DES NOVICES A ANNECY

La Sainte désire voir ses filles progresser dans l'amour divin et la perfection des vertus. — Détails de construction.

VIVE ✝ JÉSUS!

Lyon, 14 avril 1615.

Enfin, il n'est pas croyable combien j'aime tendrement et fortement le cœur de cette pauvre Jeanne-Charlotte; mais vous êtes faite d'une sorte que si j'en disais davantage, vos yeux en verseraient des larmes. Eh! mon doux Sauveur, faites que toutes ces chères affections que j'ai pour cette fille et pour toutes ses chères Sœurs soient conservées dans le sein de votre paternelle dilection! que ces cœurs que vous avez assemblés soient des lis en pureté, afin, mon Dieu, que vous y preniez vos délices, et qu'aidées de votre divine présence, nous puissions toutes ensemble, et tous les moments de notre vie, vous offrir les sacrés parfums d'une sainte humilité, mortification et parfaite obéissance.

Ma très-chère bien-aimée Sœur, voire, toutes mes chères Sœurs, puisque je vois l'impossibilité de vous pouvoir écrire particulièrement, comme en vérité je le désire, je l'avais résolu et m'y sens obligée, excusez-moi donc et recevez le salut très-cordial que vous offre votre pauvre très-indigne Mère, laquelle en vraie vérité vous chérit, aime et honore plus que maternelle-

ment, et vous conjure de persévérer saintement, voire, de croître tant qu'il vous sera possible au très-saint amour de Celui qui nous a aimés jusqu'à donner sa propre vie afin que nous l'aimions. O Sauveur! faites-nous un peu goûter quelque chose de cette tant profonde et incompréhensible charité, et si nous faites vivre et mourir en elle, pour elle et par elle, que nous serions heureuses!

Vous m'excuserez donc, mes très-chères Sœurs, pour cette fois; et ne laissez de me consoler toujours de vos lettres, car certes elles me sont fort chères et agréables, vous n'en doutez pas, je m'en assure. Redoublez un peu vos prières à ces grands jours pour nous autres et pour ce petit dessein.

Or sus, que dirons-nous, nous deux? Il faut revoir vos lettres. Non, ne vous peinez pas pour les Règles de la directrice, c'est une trop forte besogne pour vous maintenant, et puis nous avons ici la même traduction que celle de M. Michel. — Ne vous mettez point en peine, ma mie, de notre santé d'ici. Je me trouve bien forte, Dieu merci, et vous êtes en partie cause de quoi je n'écrirai pas davantage, parce qu'il approche midi, et il faut dîner afin d'être prête pour voir Mgr de Lyon [1] qui viendra tantôt. Sa venue, Dieu aidant, raccourcira ma demeure ici, car je m'en vais bander à faire tout ce qui est nécessaire pour l'établissement de cette maison.

Mon très-cher Seigneur vous dira toutes nos nouvelles, et vous continuerez à baiser sa chère bénite main que j'aime tant, toutes les fois qu'il ira chez vous. Hélas! qu'est-ce qu'il y a au monde de comparable à ce tant digne Père? Vous êtes bien-

[1] Denys de Marquemont, archevêque de Lyon, suscita bien des embarras à l'Institut naissant, par les changements qu'il voulait y introduire. Saint François de Sales, avec sa bénignité accoutumée, sacrifia ses plus chères intentions, telles que la visite des pauvres, le titre de simple Congrégation, mais il tint ferme en ce qui concernait le but essentiel qu'il s'était proposé, celui de faciliter la réception des personnes faibles et âgées.

heureuse de le voir de vos yeux, et je me console en ce bonheur, attendant que j'en jouisse moi-même. Je lui écris une petite raillerie; car j'étais en joie en finissant ma lettre. Il faut finir, l'heure me presse.

Il est vrai qu'il y a de la peine d'entretenir le bon M. Mingon, mais il est si nécessaire que vous le saurez bien faire; que si je puis, je lui écrirai un mot. Il est très-nécessaire d'amasser les matériaux qu'il faut, avant les œuvres, et de pourvoir au tout pour les voûtes. Je suis bien aise de quoi le fonds est encore bon pour les bâtiments.

Quand bien l'on s'accorderait avec M. le Fiscal, il ne faudrait pas toucher à cela; cela s'entend si mon très-cher Seigneur ne le commandait.

M. Coulon me tient en tutelle, je n'ai point encore reçu l'argent de ce côté-là, ni les mémoires. Pour le coup! des dentelles à Françoise. Je vous ai déjà mandé que nous en avions envoyé il y a longtemps!... Les laines que vous aviez encore demandées pour ma fille de Thorens, si elles sont perdues, renvoyez un autre mémoire.

Je suis fort aise de savoir que notre église s'avance. Je salue nos pauvres ouvriers et tous nos amis et amies, spécialement notre M. Michel, mon bon fils; le Père dom Simplicien, je lui écrirai une autre fois; le Père Blanc [1]. Faites mes honneurs et mes excuses partout. — Adieu, ma mie ma très-chère et bien-aimée Sœur; mille saluts encore à toutes ces chères pauvres filles. Le doux Jésus soit l'honneur, l'amour et le cœur de votre cœur! *Amen.*

Un mot à part à ma vieille Sœur Anne-Jacqueline [Coste [1]]. Je l'aime de tout mon cœur.

[1] Dominicain d'Annecy, ami de saint François de Sales.

[2] Anne-Jacqueline Coste fut la première Sœur tourière de la Visitation. Ainsi qu'on le verra, elle était fort aimée de sa B. Fondatrice. Saint François de Sales, qui l'avait connue à Genève lorsqu'elle servait dans

Un salut tout à part à ma chère Agnès [Joly de la Roche], à la pauvre grosse[1], à ma petite Marie-Avoye et à la bonne Sœur Marie-Madeleine [de Mouxy]; je leur écrirai sans faillir.

Dieu soit béni à jamais! *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XXVI

A LA MÊME

Avis relatif aux constructions et aux provisions. — Haute estime de la direction de son Bienheureux Père. — Approbation d'un changement d'emploi et autres détails. — Désir d'avoir un recueil des *Entretiens*.

VIVE ✝ JÉSUS!

Lyon, 28 avril 1615.

Mais comment vous écrire, ma très-chère et bien-aimée Sœur, puisque voilà que l'on vient de demander les lettres? Je ne puis relire les trois vôtres, auxquelles je répondrai à la première occasion; il me souvient pourtant que vous me demandiez si l'on fera des greniers sur l'église. Si cela n'accroît guère la dépense, il ne sera que bon, puisque l'on ne saurait avoir trop de vide en telle maison; mais pour couvrir les parloirs du même toit de l'église et de notre chœur, je ne sais si ce sera à propos; je trouverais les pentes difformes, [sans compter] le jour qu'on perdrait pour notre chœur; mais je m'en rapporte à ceux qui entendent mieux cela que moi. M. de la Roche[2],

une hôtellerie, appréciait beaucoup cette âme naïve, d'une foi et d'une énergie peu communes. « Que ma Sœur Anne-Jacqueline ne croie pas que » je puisse la mettre en oubli, écrivait-il un jour; ah! non, vraiment, elle » est trop ma fille et la favorite de mon bon Ange. »

[1] Sœur M.-M. Milletot, que la Sainte nommait ainsi par affection.

[2] Gouverneur du château d'Annecy, père de la Sœur Claude-Agnès Joly de la Roche.

M. Flocard[1] en pourront dire leur avis, après celui de mon très-honoré et très-cher Seigneur.

Quant aux pots ou autres instruments pour faire résonner les voix, ce n'est pas trop mon sentiment, sinon qu'il fût bien approuvé de Monseigneur.

Ma très-chère amie, je vais tous les jours plus découvrant l'incomparable grâce que Notre-Seigneur nous a faite de nous avoir rangées, soumises et remises à ce trésor de sainteté, mon très-digne, très-unique et très-aimé Père. Je vous prie, ne cessons jamais d'en remercier, louer et aimer cette souveraine bonté. Oh! quelle grâce! Dieu nous en fasse jouir longuement et saintement! Vrai Dieu, ma mie! comme je la ressens et l'estime! mais aussi comme je chéris ce Seigneur! qui le comprendra?

Quant au vin, si la nécessité le requiert, il en faut acheter, sinon, comme je ne le pense pas, il faudra attendre le nouveau, qui, à mon avis, coûtera toujours moins, et il sera bien à propos de traiter avec les frères de la bonne Sœur Françoise-Gabrielle [Bally], doucement, et de faire les modérations que leur pouvoir et bon naturel désireront, plutôt que de traiter exactement.

Certes, ma mie, je suis bien touchée de ces deux petites et tant chères filles qui ont ainsi tant d'incommodités; il faudra bien en avoir du soin, et faire tout ce qui se pourra pour leur soulagement.

Vous avez bien fait de retirer cette pauvre infirme du tracas de la sacristie, encore que ce soit une charge qui ne doit guère peser à l'assistante, la sacristine devant avoir un amour si soigneux et diligent, que son aide lui doit être quasi inutile, sinon autour des grandes fêtes; mais, hélas! cette chère sacristine, puisque nous parlons d'elle, il la faut un peu saluer tout à

[1] Président au conseil du Genevois à Annecy. Saint François de Sales l'aimait spécialement.

part, car je l'aime bien. Si elle savait le désir que mon cœur a de voir le sien rempli de douceur, affabilité et humilité, elle ferait, je m'en assure, beaucoup de pratiques de ces saintes vertus afin de me donner consolation, car elle est grandement de mes amies.

Ne vous peinez pas pour faire ces recueils [1]; ils me seraient très-utiles et agréables, mais je vous vois tant occupée que je vous plains; ni ne pressez non plus mon très-cher tout bon Père de faire l'entretien, puisqu'il est tant accablé et que ce livre le presse si fort [2].

Hélas! mon enfant, vous avez là un portrait muet, et je suis ici une idole morte; vous êtes bonne d'aimer tout cela. Faites par vos prières que mon Dieu me rende digne de vos chères amitiés, que je chéris précieusement.

De vrai, l'ardent amour de votre cœur me tire comme à vous la larme des yeux. Eh! Seigneur, faites que nous vous aimions parfaitement, et nous en vous, uniquement.

Nous avons eu plus de loisir que je ne pensais, mais il ne faut pas abuser de la courtoisie de cet honnête garçon qui est venu prendre mes lettres; je finis donc en vous saluant toutes, mes très-chères et bien-aimées Sœurs, mais d'une affection la plus sincère et cordiale qu'il m'est possible, suppliant la divine bonté répandre sur vos cœurs l'abondance de ses suavités et grâces, afin que nos vertus soient des vertus véritables, cordiales, solides et constantes.

Adieu, mes très-chères Sœurs; je vous embrasse toutes très-amoureusement. Je vais vous écrire tous les jours que j'en aurai le loisir, car j'y ai une grande consolation et à recevoir de vos lettres. Et vous, ma très-chère Sœur ma mie, je vous embrasse tout particulièrement, et suis d'une affection vraie et entière toute vôtre en Jésus.

[1] Recueil des *Entretiens et Instructions* de saint François de Sales.

[2] Le *Traité de l'Amour de Dieu,* qui fut imprimé l'année suivante, 1616.

Mille saluts à tous nos amis et amies, et tout à part à M. Michel, mon cher fils.

Vive Jésus ! qu'il soit béni à jamais !

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XXVII

A LA MÊME

Bonheur insigne d'être sous la direction de saint François de Sales. Annonce de quatre sermons sur l'Oraison.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Lyon, 1615.]

Mais, oh ! mon Dieu, que je suis consolée de la plénitude de votre consolation ! Enfin vous avez trouvé que le cœur de mon Père est un cœur qui n'a point d'égal que soi-même en amour plus que paternel. Ne vous l'avais-je pas dit, que vous en sortiriez plus que consolée ? De vrai, ce Seigneur est tout admirable en sa bonté, en son humilité, en sa confiance ; mais, comme vous me dites, l'on ne peut écrire de ce sujet. Pensez, ma fille, combien il me doit tarder d'en parler avec vous, qui m'êtes infiniment plus chère maintenant que vous n'étiez auparavant, [parce que vous savez] quelque chose, de ce qui ne se peut savoir ni comprendre, de l'union que Dieu a faite entre ce saint cœur et le mien chétif. Notre Sauveur, qui nous favorise d'une si spéciale et désirable grâce et miséricorde, soit à jamais béni, honoré, servi et glorifié de cette unité incomparable. Je vous dis ceci, mon unique et très-aimée fille, de l'abondance de mon cœur. Prenez la bénédiction de mon Père pour moi, et priez plus que jamais notre cher Sauveur qu'il nous rende toutes siennes sans exception. Il me mande, ce cher Père, qu'il fera quatre sermons de l'Oraison : vous êtes bien heureuse d'en-

tendre les conceptions et affections de cet esprit rempli de l'Esprit très-saint et de voir cet homme tout plein de Dieu.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XXVIII

A LA SOEUR MARIE-ADRIENNE FICHET

A ANNECY [1]

Exhortation à la pratique des vertus.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Lyon, 1615.]

Je crois, ma très-chère Sœur, que notre bon Dieu vous sollicite souvent d'avancer votre âme en son saint amour. Je vous ai toujours vue pleine de bonnes inspirations et de grandes affections, c'est ce qui me fait espérer que vous serez très-soigneuse de produire beaucoup de saintes actions, sans lesquelles nos désirs sont inutiles. Pratiquez fort la douceur, la simplicité à l'obéissance, et la mortification intérieure de vos petites passions; c'est ce que nous avons résolu ensemble, n'est-ce pas, ma chère Sœur? Priez fort pour moi, je vous supplie; aimez-moi bien toujours, puisque je suis de toute affection,

Votre très-humble sœur et servante,

FRÉMYOT.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Sœur Marie-Adrienne Fichet, née dans les montagnes de la Savoie et baptisée par saint François de Sales, entra en 1611 à la Visitation d'Annecy, dont elle fut la septième professe. Après avoir exercé pendant quelque temps la charge d'assistante à Chambéry, elle fut envoyée en qualité de Supérieure aux fondations de Rumilly et de Crémieux. Rappelée à Annecy, elle s'y montra plus que jamais un exemplaire vivant de la perfection religieuse, et, semblable à un écho fidèle, transmit jusqu'en l'année 1681 les paroles et les enseignements des saints Fondateurs.

On doit à la Mère Fichet les naïfs et touchants récits sur l'origine de la Visitation, connus sous le titre d'*Histoire de la Galerie*.

LETTRE XXIX

A LA SOEUR ANNE-MARIE ROSSET

A ANNECY

Maternels encouragements à la poursuite du divin amour.

VIVE † JÉSUS!

[Lyon, 1615.]

C'est pour vous mortifier, ma petite chère fille, que vous ne m'avez point écrit, et moi, c'est pour me consoler que je vous fais ce petit salut à l'oreille de votre cœur, où je crois que Jésus repose, et je l'y adore de toute mon âme; faites-lui la soumission pour moi, qui vous désire toute pure et toute sainte, et saluez souvent sa sainte Mère, ma très-honorée Dame, de ma part.

Bonjour, ma très-chère bien-aimée fille. Vivez toute en Dieu, pour Dieu et de Dieu, qui seul règne à jamais dans nos âmes. *Amen.*

Dieu soit béni!

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XXX (*Inédite*)

A LA SOEUR JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

ASSISTANTE ET MAITRESSE DES NOVICES A ANNECY

Conseils pour la construction de l'église. — Recommandation de ne pas déranger saint François de Sales pendant qu'il travaille au *Traité de l'Amour de Dieu.*

VIVE † JÉSUS!

[Lyon, 1615.]

Ma très-chère Sœur, je vous vais répondre selon le loisir que l'on me donne d'écrire, qui est fort court. Ce ne sera que bien fait d'accorder à la Sœur Françoise-Gabrielle [Bally] ce qu'elle désire, et il est à propos de le faire. Dieu soit béni du soin qu'il donne à notre bon M. Mingon de nos petites affaires, et

de ce que tout va bien au bâtiment. Si maître Jean trouve tant de difficultés à faire le confessionnal, il le faut laisser. Mais, si je ne me trompe, il ne ferait nul préjudice, parce que la chaire du prédicateur ne doit pas être de ce côté-là, ains de l'autre, vis-à-vis de notre balustre. Mais pour ces petites choses, il n'est pas besoin de donner la peine à mon très-cher Seigneur de venir; au contraire, il le faut attirer le moins qu'il se pourra et lui laisser son temps pour son livre. Que si l'on fait ce confessionnal, il faudra qu'il soit petit. Je pense que, quand la fenêtre aura un pied de hauteur et un peu moins de largeur, ce sera prou. Mais il faudra quant et quant y poser un petit treillis de fer qui soit posé en maçonnant, en sorte qu'il ne se puisse ouvrir. Pour l'autre confessionnal de la sacristie, nous en parlerons une autre fois, et peut-être que Notre-Seigneur me ramènera là avant qu'il se fasse.

Voilà ce que je vois être pressé de vous dire; c'est pourquoi je finirai en vous saluant de toute mon âme, ma très-chère Sœur, et toutes nos bonnes Sœurs, que je prie Dieu faire persévérer saintement et croître de jour à autre en humilité, simplicité et parfaite charité. Nos bonnes Sœurs d'ici vous saluent toutes étroitement. Adieu, ma chère Sœur. Jésus vous comble de son pur amour. *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XXXI

A LA MÊME

Réponse à quelques questions touchant les affaires temporelles.

VIVE † JÉSUS!

Lyon, juillet 1615.

Vous n'aurez que ce mot, puisque mon très-honoré et cher Seigneur vous dira de nos nouvelles [1], et puisque, vous gardant

[1] Saint François de Sales était alors à Lyon.

toujours pour la dernière, je n'ai point de loisir maintenant; mais croyez que vous êtes ma très-chère et bien-aimée Sœur.

Il faut avoir patience avec moi qui ai le plus de douleur pour le retardement de mon retour, et faire cependant le mieux qu'il se pourra de toutes parts.

Il fallait envoyer les lettres de ma Sœur Françoise-Gabrielle pour son frère, et pour celui à qui la procure est faite. Réparez cette faute le plus tôt que vous pourrez, ma chère amie; et je m'essayerai de leur persuader de faire tenir ici l'argent à la Saint-Barthélemy. J'envoie de l'étamine pour Francine.

Les espèces d'or que je vous ai envoyées sont selon le taux du Roi : ici la pistole [vaut] sept livres quatre sous; le sequin, quatre livres; le ducat, quatre livres; et se met partout ; ainsi il y a trois cents livres en tout.

Il est bien force, ma mie, de faire faire les sacristies; le prix fait n'en est pas donné; mais ces bonnes gens travaillent fidèlement. Il faut aussi faire fermer la petite cour, suivant les fondements, et faire faire le portail, comme aussi faire tailler la porte pour entrer dans la maison; car vous savez comme tout cela a été disposé. Cette besogne mènera bien loin nos ouvriers avec ce que l'on a à achever.

Peut-être pourrai-je être de retour dans ce temps-là, et voir ce qu'il sera bon à faire ; cependant, ma mie, faites faire la treille de notre chœur, et n'oubliez pas, dans les sacristies, la fenêtre du tour et du confessionnal que vous y ferez poser en la maçonnant, la treille de fer bien polie; et, du côté de la rivière, il faut faire de petites choses pour vider l'eau. Il faudra rabattre aux maçons les deux fenêtres de taille qu'ils devaient faire en la nef, et le raccourcissement de l'église, qui a été raccourcie de deux pieds, mais il faut faire faire cela au bon M. Mingon.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XXXII

A LA MÊME

Pressant désir de voir achever les Constitutions de la Visitation. — Tendre sollicitude pour la communauté d'Annecy. — Détails de construction et de provisions de ménage.

VIVE ✝ JÉSUS!

Lyon, 9 juillet 1615.

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR MA MIE,

Vous jouissez maintenant de la consolation de cette chère présence de mon très-honoré Seigneur; voilà donc votre peine levée. Il s'en est allé avec beaucoup de désir de travailler pour nos Règles [1], qu'il rendra fort courtes selon le désir de Mgr l'archevêque [de Lyon]. Je crois qu'il passera encore à Annecy ces deux mois de juillet et d'août; car il dit qu'aux grandes chaleurs il a plus de loisir pour être moins visité; j'en serais bien aise, afin qu'il achevât ce béni livre tant désiré et attendu.

Je crois que mon terme de partir d'ici, et retourner à Annecy, sera après avoir remis à l'imprimeur ce trésor si précieux pour être communiqué au monde. Si vous avez donc tant de nécessité et de désir de ma présence, comme vous me le mandez, contribuez par vos prières et tout le soin et diligence qu'il vous sera possible, afin que ce bon et très-cher Seigneur de mon cœur ait beaucoup de temps pour achever cet ouvrage, puisque toutes les heures du jour qu'on lui laissera franches peuvent être employées à cela, la chose ne requérant pas maintenant une si grande attention. Le grand Dieu ne veuille permettre que la chose prenne plus long train; toutefois, sa très-sainte volonté soit faite en tout et partout.

Cependant, ayez bon courage, ma très-chère Sœur, nous

[1] La Sainte donne ce nom aux Constitutions.

serons tout étonnées quand nous nous trouverons au mois de septembre, et puis Dieu nous consolera. Vous pouvez penser le désir que j'ai de retourner ; il est certes incomparable, ma mie ; mais Monseigneur n'avait point entendu cette grande nécessité de ma présence de delà, comme vous me l'écrivez, de sorte qu'il a jugé plus utile, pour la satisfaction de certains esprits, que je demeurasse le temps susdit ici, que de retourner plus tôt par delà, et je fais bien nos petites affaires. J'espère en la bonté de Dieu, et au bon courage de cette si chère Sœur de mon cœur, que ce temps passera doucement. Je retournerai, Dieu aidant, en la vraie saison où il y aura plus d'affaires pour les nécessités de la maison, et alors je déchargerai de tout mon pouvoir ma pauvre petite Sœur ; elle n'aura plus rien à faire qu'à animer le cœur de ses chères novices au saint amour de leur Époux, et à caresser sa pauvre Mère qui l'aime tant. Mais n'oubliez [pas] les confitures pour les pauvres, les fruits secs en quantité tant qu'il se pourra, la provision de beurre et de fromage au mois de septembre ; ma Sœur Anne-Jacqueline [Coste] aidera en tout cela.

Je suis un peu étonnée de ce que vous me mandez qu'il n'y aura de blé que jusqu'à la fin de ce mois ; car la provision allait jusqu'en septembre ; vous n'avez peut-être pas fait payer celui qui était dû, ni remplacer ce que l'on avait avancé pour les maçons : oh ! quoi que ce soit, il en faudra acheter quand il en sera besoin, et plutôt du vieux que du nouveau pour ces deux premiers mois, après lesquels, voire plus tôt, mon fils, peut-être, vous en pourra secourir de celui qu'il doit, attendant le dequoi et la saison propre à faire les provisions.

Faites que ma Sœur Marie-Marguerite [Milletot] écrive que l'on nous fasse tenir ici sa pension, et qu'elle demande hardiment l'aiguière et la robe qu'on lui a tant promises ; [il] n'y aura point d'excuse pour le port, il est facile et aisé d'ici à Dijon.

Il faut aller fort doucement avec ma pauvre Sœur Marie-Madeleine [de Mouxy]; je crois qu'enfin elle pensera à ce qui lui est nécessaire.

Je vous écris fort à la hâte par Monseigneur. C'est une nécessité inévitable que de faire les sacristies, achever l'église, et faire la clôture de la petite cour; car vous savez qu'il se faut élargir, et puis nous sommes à la fin. Pour ce qui est de la continuation des bâtiments, il faut attendre et voir ce que l'on pourra quand nous serons par delà. Si l'on achète les maisons, ainsi que Monseigneur me mande, et puis le jardin des Pères, ce sera prou de besogne à la fois.

Je salue de tout mon cœur mes très-chères et bien-aimées Sœurs; Jésus soit leur tout, et leur tout soit Jésus! *Amen.*

Je salue aussi le cher fils M. Michel [Favre], tous nos amis et ouvriers. J'envoie deux peignes pour mes filles, de la laine rouge, deux aunes d'étamine pour couvrir un corps de robe à Francine, et de l'étoffe laide et fort chère pour un corps de cotte et les manches, pour achever l'été, avec des couvre-cou; je ne me fie plus à personne pour choisir ce qu'il lui faudra, j'emporterai, Dieu aidant, de quoi la vêtir.

Bonjour et bonnes vêpres, ma très-chère et bonne Sœur; il est près de midi, nous sortons de table, car Mgr de Lyon, à son accoutumée, est venu à près de dix heures, et puis la bonne madame de Saint-Chamond. Priez fort pour moi, qui suis, certes, misérable. Le grand Dieu ne laisse pourtant d'accomplir sa très-sainte volonté en nous! *Amen.*

Dieu soit béni à jamais! AMEN.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XXXIII

A MONSIEUR MICHEL FAVRE

CONFESSEUR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ET DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY [1]

Consolation de l'âme unie à Dieu. — Estime et éloge de quelques Religieuses.

VIVE ✝ JÉSUS!

Lyon, 12 septembre 1615.

MON TRÈS-CHER FILS,

J'écris à ces deux bonnes dames de Sainte-Claire pour obéir à votre désir et à mon devoir encore; mais j'ai si peu de loisir qu'il me faut souvent excuser, et vous prie bien fort, mon bon fils, de ne cesser à me mander des nouvelles de Monseigneur, des vôtres et de celles de nos pauvres Sœurs; vous savez comme cette petite troupe-là m'est chère. Maintenant que Monseigneur n'y est pas [2], je les plains un peu; mais le grand et souverain Consolateur ne nous manque jamais, quand volontiers et amoureusement nous nous contentons de lui seul.

Je vous remercie de l'avis que vous me donnez, lequel j'emploierai si dextrement, Dieu aidant, que l'on ne s'en apercevra point.

Je vous prie, mon très-cher fils, puisque vous me connaissez suffisamment pour avoir une pleine confiance en moi, parlez-moi toujours nettement et sans crainte, spécialement quand il y va du bien de cette pauvre petite troupe de filles, le repos et tranquillité desquelles m'est si cher. Bientôt Dieu nous

[1] Pieux ecclésiastique auquel saint François de Sales avait confié le soin de sa conscience, et que, dans la suite, il donna pour confesseur à ses filles. M. Michel exerça cette charge pendant vingt-trois ans, avec une sagesse, une humilité et un dévouement admirables. Sainte de Chantal l'honorait fort; et lui, de son côté, la vénérait comme sa mère et avait même obtenu qu'elle le nommât *son fils*.

[2] Le B. Évêque était à Thonon pour y installer les Révérends Pères Barnabites.

rassemblera, s'il lui plaît pour sa gloire, tout étant en fort bon train ici, Dieu merci. Ces trois professes sont des filles d'or, et toutes les novices de vraies petites colombes. Certes, il y a ici une aimable petite troupe, le grand Dieu en sera glorifié, s'il lui plaît. Ma Sœur Marie-Jacqueline [Favre] est une digne et très-sage fille, et qui conduit tout cela avec une grande douceur et prudence. Je vous dis ceci à vous, mon bon fils, pour votre consolation, afin que vous en remerciiez Notre-Seigneur et le suppliiez continuellement de les faire toutes persévérer. Je vous prie, mon fils, écrivez-moi amplement pendant l'absence de Monseigneur et confidemment. Faites bien tous mes honneurs vers M. le prévôt[1] et ces autres messieurs de Saint-Pierre[2], et à tous nos autres amis et amies que vous jugerez à propos, mais tout à part au bon M. Mingon, à nos pauvres maîtres et à la chère Sœur Anne-Jacqueline [Coste], qui ne se souvient plus de me faire des recommandations; elle se contente de me bien aimer sans le dire. Mon bon et cher fils, croyez que vous êtes toujours mon cher fils, et que je suis toute vôtre en Jésus et Marie.

FRÉMYOT.

Par hasard ce bon prêtre nous a donné l'occasion d'envoyer vos lettres, desquelles nous ne savions que faire. Le frère Adrien est fort en souci de sire Pierre. Je vous conjure qu'au plus tôt je sache des nouvelles de Monseigneur, par Chambéry ou autrement.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Louis de Sales, cousin germain du saint Évêque, et son collaborateur dans les missions du Chablais.

[2] Les chanoines de la cathédrale de Genève, résidant à Annecy.

LETTRE XXXIV

AU MÊME

Inquiétude sur l'issue de la maladie d'une Religieuse. — Confiance en la bonté de Dieu.

VIVE ✝ JÉSUS!

Lyon, 18 septembre 1615.

Hélas! mon très-cher fils, vous me mandez que ma bonne Sœur Claude-Agnès [Joly de la Roche] m'écrit pour me lever de la peine que vous aviez pu me donner en l'avis du mal de ma pauvre Sœur Jeanne-Charlotte; elle m'y met bien plus que je n'y étais, car, ainsi qu'elle me le dépeint, j'en appréhende une fâcheuse issue. Néanmoins, j'espère en la bonté de Notre-Seigneur que tout ira bien, et je l'en supplie de tout mon cœur. Vous pouvez penser si cette nouvelle me touche; c'est pourquoi je vous prie, mon fils, que j'en sache au plus tôt la nouvelle.

Notre-Seigneur pourvoira à toutes les affaires intérieures et extérieures, s'il lui plaît. Puisque mon bon et cher Seigneur est de retour, tout ira bien. Adieu, mon cher fils [1].

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Après neuf mois de séjour à Lyon, sainte de Chantal, laissant la Mère Favre Supérieure du nouveau monastère, revint à Annecy sur le commandement de saint François de Sales, qui était sollicité par les villes de Moulins, de Grenoble et de Bourges pour avoir de ses filles. « L'esprit humain » (écrivit-il gracieusement) ne peut comprendre comment nos basses et » petites violettes sont désirées en plusieurs jardins. Revenez donc, ma » chère Mère, pour tirer d'ici ces plantes de bénédiction, et les transplanter » ailleurs, à la gloire de notre doux Jésus que je supplie de vous bénir. » (*Fondation inédite du 1er monastère d'Annecy.*)

LETTRE XXXV

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON[1]

Encouragement à tout quitter pour Dieu. — Décision relative à la sainte communion.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1615.]

Nous sommes arrivées très-heureusement, grâce à Dieu, ma plus chère et bien-aimée Sœur, et me porte très-bien. Ma Sœur de Gouffier[2] vous dira toutes nos nouvelles; caressez-la joyeusement; elle ne fait que passer et s'en va absolument mettre fin à ses affaires. Oh! mon Dieu! ma très-unique Sœur, que j'ai de consolation, et que j'en ai donné à notre digne Père,

[1] La Mère Marie-Jacqueline, fille du célèbre jurisconsulte Antoine Favre, premier président du sénat de Savoie, « *posséda avec grande dignité* (dit » saint François de Sales) *le rang de deuxième Mère de l'Institut,* » où Dieu la rendit admirablement utile dans la fondation des monastères de Lyon, Montferrand, Dijon, Bourg-en-Bresse, et dans le gouvernement du 2e de Paris. Elle travailla non moins efficacement à la réforme de l'abbaye de Tart (Bourgogne), et à celle d'une Congrégation religieuse de Troyes qui fut incorporée à l'Ordre de la Visitation.

« Dans ces divers apostolats (dit la Mère de Chaugy), cette âme magnanime justifia le titre de *grande* que lui avait donné notre Bienheureux Père, dès le commencement de l'Institut. Dans la suite et la fin de sa vie, la Mère Favre a été *grande* en humilité, par les bas sentiments qu'elle avait d'elle-même, au milieu de la profusion des grâces dont Dieu l'avait gratifiée; *grande* en obéissance, puisque, au rapport de notre digne Mère de Chantal, elle avait cette vertu dans toute la perfection possible à une Religieuse; *grande* en dévotion et religion, par le vœu qu'elle fit de n'arrêter jamais sa pensée qu'en Dieu; *grande* en pénitence, car elle n'accorda jamais aucune satisfaction à ses sens; *grande* en amour de Dieu et du prochain, comme le prouva son zèle pour le salut des âmes. Bref, cette vraie *grande fille* de notre glorieux Père et Fondateur, a laissé un grand modèle de perfection à toutes celles qui la suivront et un grand sujet de bénir et glorifier Celui qui a fait en elle de si grandes choses. » La Mère Favre était Supérieure à Chambéry quand elle termina sa sainte carrière, 14 juin 1637.

[2] Voir la note sur madame de Gouffier, lettre LXXV, page 133.

quand je lui ai dit votre conduite et l'espérance que j'ai du grand service que vous rendrez à Notre-Seigneur! Ma très-chère Sœur, je ne vous souhaite rien que la persévérance, et que vous teniez votre esprit en douceur, force et joie; faites-le, je vous en conjure, ma chère amie; eh! pour Dieu, rendez votre service fidèlement et joyeusement, notre Sauveur a besoin de cela.

Quel honneur, ma très-chère amie, quel bonheur de pouvoir dire en vérité à Notre-Seigneur : « *Que veux-je en terre, et que prétends-je au ciel, sinon vous? vous êtes ma portion, mon héritage éternellement!* » Oh! ma fille, c'est en l'éternité des siècles où seront consolées les âmes qui auront tout quitté pour Dieu; quelle consolation, quelle gloire elles y recevront! Cette vie, passons-la comme nous pourrons, pourvu que nous parvenions à l'autre. Ma très-chère Sœur ma mie, je vous supplie et conjure d'obtenir de Notre-Seigneur que je meure ou que je ne vive plus que pour Lui, pour obéir à ses saintes volontés.

Hélas! je voudrais vous dire beaucoup plus, mais jugez si j'en ai le temps. On ne communiera plus les mardis, mais les professes, tantôt un jour, tantôt un autre, selon que vous le jugerez, vous leur pourrez concéder la sainte communion plus facilement. Eu égard à la lettre que M. Brûlart écrivait à Dijon, faites-la chercher, je vous prie, comme aussi la licence que Mgr l'archevêque me donna pour aller à Dijon [1]. Nous attendons ici mon dit seigneur [de Lyon]; s'il revient, sollicitez-le d'expédier nos Règles; puis, envoyez-nous-en promptement une copie, car nous n'en avons point. Prenez pour coutume de saluer de ma part tous ceux que vous jugerez à propos. Adieu, ma mie. Je suis toute vôtre.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] L'histoire de la fondation de Lyon prouve qu'en cette année 1615 la Sainte alla de cette ville en Bourgogne pour régler les affaires de ses enfants; Sœur Marie-Aimée de Blonay l'y accompagna.

LETTRE XXXVI

A LA SOEUR PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

A LYON [1]

La tristesse est incompatible avec la donation de soi-même à Dieu. — Se soutenir mutuellement dans la pratique de la perfection.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1615.]

MA PAUVRE TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Je vous sais si bon gré de vos lettres, qui sont selon mon cœur, qui aime tant sa chère Péronne.

Il est vrai, mon enfant, c'est toujours à recommencer en cette vie; mais si ce n'était cela, que ferions-nous? Cet exercice nous est uniquement nécessaire pour notre humilité et confiance, qui sont les deux chères vertus que notre bon Dieu requiert de nous. Bon courage donc, ma chère amie, exercez-vous bien en cela et en l'observance. Soyez joyeuse et gardez-vous surtout du chagrin. Dieu est tout nôtre, ma fille, et nous ne voulons sinon être toutes siennes. A quoi donc se peiner de chose que ce soit? Or sus à votre loisir, vous me direz des

[1] La Mère Péronne-Marie de Châtel, fille d'un gentilhomme savoisien, fut la cinquième Religieuse de la Visitation. Véritable Sulamite, comblée des faveurs divines, elle embauma de ses douces vertus le jardin mystique de saint François de Sales, en même temps qu'elle sut le cultiver et l'embellir à la gloire du divin Maître. D'abord employée à la fondation de Lyon, elle gouverna ensuite les monastères de Grenoble et d'Aix en Provence, visita ceux du Midi, au nom de la Bienheureuse Fondatrice, et, après trois ans de supériorité à Annecy, fut élue à Chambéry, d'où elle contribua à l'établissement des maisons du Val-d'Aoste et de Grasse. Partout cette digne Mère fit briller la régularité, partout elle implanta l'esprit d'oraison, élément vital de son Institut, et partout elle vit les âmes qui lui étaient confiées s'avancer à grands pas dans les étroits sentiers de la perfection.

Réélue à Annecy, en 1635, elle eut une seconde fois l'honneur d'être Supérieure de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, et sut en profiter pour

nouvelles du cœur que j'aime bien, et que je connais fort bien, je dis fort bien, Dieu merci.

Je suis toute consolée de ce que vous me mandez que ma très-chère Sœur Marie-Jacqueline [Favre] fait si bien, je n'en ai jamais douté, et suis tout en repos de ce côté-là; aidez-la bien à supporter sa charge, et soulagez-la en tout ce qui vous sera possible; ayez soin de sa santé, je vous la recommande, et, à elle, de vous bien croire en cela.

Je vous prie, ma mie, servez de bon exemple aux autres; évitez tout propos inutile; ne vous retirez point des assemblées que pour des extrêmes nécessités; faites des défis pour vous encourager l'une et l'autre à la vertu, et surtout au recueillement; remettez-vous-y à bon escient, ce doit être notre grand exercice. Excitez-vous-y l'une l'autre, et surtout à chercher purement Notre-Seigneur et votre perfection.

J'ai reçu toutes vos lettres et hardes que [vous] avez envoyées par Chambéry, mais fort tard.

Ma très-chère fille, mon cœur vous dira ce que le vôtre désire pour sa consolation une autre fois; maintenant j'ai froid et fort hâte. Enfin, humilité, bonne observance, et sainte confiance et joie en Dieu.

Le très-cher Père est tout vôtre à ce qu'il dit. Toutes nos

lui arracher les précieux secrets de son intérieur, secrets dont la manifestation devait être si glorieuse à Dieu et si avantageuse à la sanctification des âmes.

Ce fut entre les bras de cette grande Servante de Dieu que la Mère de Châtel rendit son dernier soupir, le 22 octobre 1637. La sagesse de sa conduite lui mérita le témoignage suivant, consigné par la Sainte dans le *Livre des Vœux* du 1er monastère d'Annecy : « Elle était une des plus » éminentes Supérieures qu'on eût jamais pu souhaiter ; très-remarquable » en la charité, ne parlant, se taisant, n'agissant que par charité, ou pour » la charité ; enfin c'était une Mère toute de charité, mais d'une charité » universelle, toute de douceur et d'humilité ; d'une conduite, discrétion et » prudence très-rare, dépouillée de tout propre intérêt, toute donnée et » abandonnée au service de la gloire de Dieu et de la religion. »

Sœurs vous saluent; vous êtes enfin, ce disais-je l'autre jour, ma très-chère Péronne, que j'aime de tout mon cœur.

Quand M. Michel ira là, il vous dira force nouvelles; ce ne sera pourtant pas encore si tôt. Toute vôtre en Jésus.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XXXVII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

L'humilité et la vigilance sont nécessaires à une Supérieure. — Utilité de sa présence au milieu de la communauté. — Conseils de direction pour plusieurs Sœurs. — Bien qui résultera de l'intime union formée entre saint François de Sales et Mgr de Marquemont.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1615.]

On me surprend, et c'est M. de Boisy qui me mande que si je veux écrire à ma très-chère fille, l'occasion s'en trouve bien bonne, qu'il part devant jour; et devant jour aussi je fais ce billet sans loisir. Donc, je vous dis que toutes vos lettres me plaisent et me consolent extrêmement; je vois que, grâce au bon Dieu, il vous conduit et tient de sa main paternelle, et que vous n'avez besoin que de le laisser faire, et vous bien attacher à lui, cheminant en la plus grande humilité et simplicité qu'il vous sera possible, sous sa sainte protection, faisant fidèlement avancer votre petite troupe; car enfin c'est en cela que le grand Dieu veut le service de votre fidélité. Et à ces fins, je vous dis toujours, ma très-chère fille toute bien-aimée, que vous teniez votre temps le plus franc et libre de toute occupation, afin que, tant que les justes et nécessaires devoirs vous le permettront, vous puissiez demeurer au milieu de vos Sœurs, lorsqu'elles sont ensemble, afin de les éclairer et animer à leur devoir, tant par votre exemple que par vos paroles. Je

trouve le désir de notre tant bon et digne Mgr l'archevêque tout juste en ce sujet; il a raison, ma fille, croyez-moi, il faut être Mère et maîtresse; et néanmoins vous faites très-bien d'exercer l'esprit de notre Sœur ***[1]; car il est bon, quoique un peu amoureux de se tenir chez soi, et encore un peu paresseux, et il y a du naturel; mais j'espère en Dieu qu'elle profitera néanmoins tous les jours davantage à ces chères filles, et par son bon exemple, et par sa langue qu'elle déliera; et toujours elle vous sera un grand soulagement, car enfin vous serez souvent tirée hors de la troupe.

Votre résolution pour la dame Raime est conforme à mon inclination; retenez l'argent que coûtent les raisins-damas sur celui que vous recevrez; vous prendrez conseil avec M. de Médio[2] et M. Voullart comment vous le ferez tenir. Demeurez en repos avec la chère et bien-aimée Péronne-Marie; je n'ai point pensé à ce que l'on vous a dit, mais ne laissez pour cela de faire dresser des filles pour le ménage; car, en vérité, la charité nous commande de faire reposer cette bonne fille, après qu'elle aura fait et mis en bon ordre la maison, et qu'il y en aura de façonnées pour cela.

Hélas! ma très-chère fille, j'ai bien de la compassion de ma pauvre Sœur ***; certes, il y a bien de l'imagination en son fait; il faut que notre bon Mgr l'archevêque aide à la guérir et encore le confesseur, méprisant fort et ravalant ce qu'elle estime tant en elle; je lui écrirai comme à toutes les autres à mon premier loisir. Il faut avoir grand soin de la bonne Sœur ***; il la faut tenir joyeuse tant qu'il se pourra et occupée, et avoir l'œil à la bien faire manger et dormir; car à l'ordinaire la débilité du cerveau coopère fort à telles tentations d'imagination; pour cela, ma chère fille, exercez une grande compassion, cha-

[1] Sœur Marie-Aimée de Blonay venait d'être nommée directrice, charge qu'elle avait beaucoup appréhendée.

[2] Chanoine de Lyon.

rité et patience envers elle : Dieu et le temps feront voir ce que c'est que tout cela.

Le jour vient; je ne sais rien qui presse à être répondu, sinon qu'en vérité, ma très-chère fille, Dieu vous a fait une grâce qui ne se peut jamais assez reconnaître, de vous avoir donné pour pères ces deux grands et très-dignes prélats [1], dont la piété éclate et plaît à Dieu et aux hommes. Je ne vous saurais dire la consolation que je ressens de la grande union que Dieu a faite entre eux; je crois qu'elle servira à la gloire de Notre-Seigneur plus que nos petits jugements ne le peuvent comprendre. Enfin j'en loue Dieu de tout mon cœur; il m'a donné la consolation qu'en cela j'ai longuement désirée et demandée à sa bonté, car je voyais clairement que l'utilité en serait grande, et particulièrement que notre très-bon seigneur l'archevêque en recevrait les contentements et consolations que sa piété mérite et requiert. Notre cher Seigneur d'ici se fond tout en charité pour ce prélat; il l'a en singulier respect. J'écrirai tant qu'il me sera possible à ces chères filles à la première commodité; maintenant je salue leur cœur de tout le mien et très-amoureusement. Le grand Jésus les remplisse de sa douceur, simplicité et innocence! Je salue avec grande révérence, mais cordiale affection, Mgr l'archevêque; je salue aussi le bon Père Philippe, M. de Saint-Nizier, M. l'aumônier, et tel autre qu'il vous plaira. Ne mandez plus à M. le président [2] que vous ne recevez pas de nos lettres; car aussi bien ne manquons-nous pas d'écrire à toute occasion. Je salue tout à part vos deux chères compagnes, mes filles et Sœurs très-chères. Bonjour, ma mie. Jésus soit notre tout. *Amen, amen.*

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] Saint François de Sales et Mgr de Marquemont.

[2] Antoine Favre, père de la Mère Marie-Jacqueline.

LETTRE XXXVIII (*Inédite*)

A LA MÊME

Reconnaissance envers l'archevêque de Lyon. — Prudence nécessaire dans le choix des lectures. — Pieux témoignage d'affection. — Désir que la Mère Favre écrive la vie de madame d'Auxerre, fondatrice et première Religieuse de la Visitation de Lyon.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1615.]

Nous avons eu l'honneur et la consolation de posséder ici votre très-honoré et très-digne Mgr l'archevêque[1], avec une joie et contentement extrêmes, et encore avec utilité et édification très-grande de tous. Ma très-chère, toute très-chère Sœur, quand il vous ira voir, faites-lui très-humble révérence de ma part, et l'assurez du singulier respect et honneur que je lui porte; Dieu, par sa bonté, le conserve longuement pour sa gloire et le remplisse de sa très-sainte dilection : c'est le continuel souhait que je fais et ferai pour lui. Au reste, il a tant montré d'affection à mes filles, et surtout à Francine, qu'il trouve bien à son gré, que je m'en sens toute son obligée; il vous aime et estime fort, et toute votre petite Compagnie de laquelle il espère très-bien.

Je crois que vous aurez reçu les deux lettres que je vous ai écrites depuis notre arrivée; je vais répondre aux vôtres qui m'ont donné une joie que je ne puis exprimer : enfin, ma très-chère Sœur, ma très-chère amie, vous êtes capable de me donner un vrai contentement. Mon Dieu, que vous êtes heureuse de servir Notre-Seigneur et sa sainte Mère! Mais faites-le, ma très-chère amie, le plus joyeusement et courageusement qu'il vous sera possible. Notre tant bon Père, que je n'ai quasi point vu encore, vous écrivit l'autre jour une bonne et belle

[1] Mgr de Marquemont arriva à Annecy sur la fin d'octobre 1615.

lettre [1]. Eh! qu'heureuses sont les âmes qui se sont retirées dans le sein sacré du Sauveur, et qui prennent là toutes leurs délices!

Mais je vais répondre à vos lettres, car pensez que je vous écris pendant que nos Sœurs soupent; n'ayant nul loisir, je n'ai su entretenir encore pas une d'elles. Tenez ferme au même langage que vous avez commencé à dire à M. de Saint-Nizier [2]; il ne s'en est rien dit ici; il est besoin que je réponde au Père Théodose; c'est à vous à faire cela. — Il est vrai que j'avais dit à ma Sœur *** que vous lui donneriez un petit livre de la perfection; mais il ne lui en faut point, à cause de sa tendre imagination à croire qu'elle a les biens qu'elle désire, et dont elle entend parler; tenez-la doucement et cordialement humble, et croyez, ma mie, qu'elle fera fort bien s'il plaît à Dieu. Ma très-chère Sœur, je voudrais vous dire beaucoup de choses sur la vraie et sincère affection de notre cœur; je parle ainsi, parce qu'il me semble que nous sommes plus unies que jamais, et cela est vrai; et, si nous ne sommes point séparées, la communication par nos lettres nourrit notre suavité plus fort, ce me semble. O Dieu! rendez cette affection éternelle, car, certes,

[1] Après l'avoir consolée du départ de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, le Bienheureux lui dit ces douces paroles : « Jamais nous ne pouvons nous » quitter, nous que le propre sang de Notre-Seigneur, je veux dire son » amour, par le mérite de son sang, tient collés et unis ensemble. Certes, » pour moi, je suis en vérité si parfaitement *vôtre* qu'à mesure que ces » deux ou trois journées de distance semblent nous séparer corporellement, » de plus fort et avec plus d'affection je me joins spirituellement à vous » comme à ma fille très-chère. Vous serez la première auprès de notre » Mère [sainte de Chantal] en mes prières et en mes soucis; soucis pourtant » bien doux pour l'extrême confiance que j'ai en ce soin céleste de la divine » Providence sur votre âme. » (*Vies manuscrites des premières Mères, par la Mère de Chaugy.*)

[2] M. Mesnard, sacristain de Saint-Nizier, Père spirituel du monastère de Lyon.

la vie de l'homme est trop courte pour jouir seulement d'un si grand bien !

Mais, mon Dieu, il nous faut répondre à vos petites demandes. Loué soit Notre-Seigneur du bon courage que prennent nos bonnes Sœurs, pour la sainte obéissance : oh ! la douce et très-agréable nouvelle pour moi, et le grand trésor pour elles ! Je les conjure, ces très-chères filles, que j'aime parfaitement, de vous donner toute la consolation qui leur sera possible par une sainte et fidèle poursuite de leur perfection. Oh ! mon Dieu, ma très-chère Sœur ma mie, mourons ou aimons notre bon Sauveur ! *Amen.*

Monseigneur a fait répondre au désir de madame Colin, par celle qu'il écrivit à M. l'aumônier. Vous avez bien répondu à N***, et il ne me faut point remercier de tel paquet ; si je puis, j'écrirai à M. ***, sinon faites-le, vous, ma mie, car ce sont nos petites affaires. Croyez que l'on prie et priera bien pour vous, surtout les chers Père et Mère.

Je crois que c'est cinq écus qu'il doit pour les cierges, M. de Villars, et il est bien vrai pour le moins. Mon bon neveu de Boisy, j'ai eu prou peine à lui dire adieu ; car il est tant occupé ; mais Dieu sait si nous parlerons de la pauvre chère Sœur ***. Vous êtes bien plus brave en votre ornement noir que je ne voulais, enfin les enfants valent mieux que leur mère. J'ai fait déjà et ferai le reste de vos honneurs et recommandations ; faites bien là les miens, à mon petit et cher neveu surtout, et à nos pauvres chères professes, que j'aime tant et si parfaitement ; assurez-les-en bien, ma mie, je vous en prie, et toutes nos chères petites novices ; certes, il ne se peut dire combien tout cela m'est cher. Mais, mon Dieu, faisons bien, nous avons dix braves Règles [copiées]. Je ne sais si je vous ai point déjà dit comme toutes nos Sœurs vous saluent. Certes, nous ne parlons quasi que de vous ; pour moi, je ne m'en puis taire, et j'y ai une grande consolation ; si l'ont-elles bien toutes,

car elles vous aiment chèrement. Je voudrais que vous et M. l'aumônier écrivissiez la maladie et mort de votre pauvre défunte [1], et nous l'envoyassiez.

La petite Austrain [2] m'a fort commandé de vous saluer.

Adieu, bonsoir, ma chère toute unique Sœur toute parfaitement aimée, ma petite. Bonsoir aussi, ma pauvre Péronne, et toute la chère bien-aimée troupe. J'écris un mot à ma Sœur de Gouffier; si elle est partie, vous le garderez, si vous n'avez adresse pour le lui faire tenir jusqu'à ce que vous en ayez. Enquérez-vous quand le messager de Besançon viendra. Écrivez au Père Placide [Bally] que je vous ai priée de lui mander derechef qu'il nous envoie au moins les sept cents livres qu'ils ont de prêtes; certes, cette maison est vide d'argent et de toute provision, et prou de dettes et d'affaires pour achever l'église. Toute vôtre, ma chère Sœur; je vous supplie de faire tenir ce paquet à Dijon le plus tôt que vous pourrez.

Conforme à l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] Madame d'Auxerre, fondatrice et première Religieuse du monastère de Lyon, sous le nom de Sœur Marie-Renée, se rendit particulièrement remarquable par sa profonde humilité; aussi sainte de Chantal assurait que jamais elle ne la voyait sans éprouver le besoin de s'anéantir devant Dieu. Cette novice semblait être, en effet, une traduction vivante de la parole de l'Imitation : *Aimez à être inconnu et compté pour rien.* On l'entendit souvent dire à ses compagnes : « Avancez-vous, mes Sœurs, tant qu'il vous plaira dans le Coeur du Sauveur, et recevez ses caresses, cela est dû à la grandeur de votre amour; pour moi, misérable pécheresse, je serai trop heureuse de baiser ses pieds sacrés et de les arroser des larmes de contrition et de pénitence. » L'édifiante veuve ne porta l'habit religieux que neuf mois, après lesquels, ayant prononcé les vœux, elle expira doucement dans le baiser du Seigneur, assistée par sainte de Chantal, qui l'honora de ses regrets. (*Histoire de la fondation de Lyon.*)

[2] En retournant à Annecy, la Sainte avait amené avec elle cette enfant, dont le père obligeait le monastère de Lyon. On verra dans les lettres suivantes qu'elle ne répondit point aux bontés des Religieuses et qu'on fut obligé de la congédier.

LETTRE XXXIX

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Admiration que lui inspire une lettre du Saint. — Traverses pour le bâtiment. Aimable plaisanterie.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1615.]

MON UNIQUE PÈRE,

Je vous renvoie la lettre que vous daignâtes me communiquer hier. Certes, mon très-cher Père, il y a des traits dans cette lettre qui méritent d'être écrits en lettres d'or.

Dieu veuille que ce pauvre cher esprit, à qui elle s'adresse, puisse bien surtout se réduire à marcher par le milieu de ces sacrées et bénites vertus d'humilité et de simplicité. Je n'ose prendre le loisir de revoir partout cette lettre; je vais la reporter là-bas et y verrai derechef ce que je pourrai. Mon tout unique très-cher Père, ce grand Dieu soit à jamais notre grand et unique amour, et notre cœur très-seul y soit sa demeure éternelle. *Amen.*

Mon vrai Père, si M. le Poivre va à Paris, recommandez-lui bien fort notre expédition.

Il me fâche bien de vous dire que nous avons de nouvelles traverses pour notre bâtiment. Il faudra que vous preniez la peine de venir pour apaiser cette nouvelle bourrasque, laquelle, j'espère, passera bientôt, et la paix nous demeurera, s'il plaît à Dieu, jusqu'à l'éternité.

Je ne puis finir ce billet sans vous dire, mon vrai cher Père, qu'il me semble que vous n'avez pas assez mortifié ma fille N. [1].

[1] Il est question de Françoise de Chantal, qui dès son enfance aimait trop les parures et les fêtes mondaines. Saint François de Sales prit de cette jeune fille un soin tout paternel, et lui insinua doucement le mépris de la vanité. La sagesse et la prudence de sa direction opérèrent dans cette âme droite un changement qu'on n'eût pu obtenir par une conduite plus ferme et plus sévère.

Mais voyez-vous, voilà la coutume : les pères gâtent leurs filles, parce qu'ils en sont tendres et ont pour elles trop de douceur et d'indulgence. Je sais bien que vous me répondrez que aussi souvent les mères gâtent leurs garçons, parce qu'elles ont pour eux un cœur trop flexible et des paroles trop faibles; mais après tout, mon vrai cher Père, rien ne sera gâté, Dieu aidant, parce que en tout la volonté divine sera suivie.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy

---

LETTRE XL

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

L'Époux divin prend ses délices dans les âmes humbles et dépouillées de tout. Tendre souvenir conservé aux Sœurs de Lyon.

Annecy, 12 novembre 1615.

Je loue Dieu de tout ce que vous m'écrivez, ma plus chère et très-chère Sœur, que mon âme chérit uniquement. Je supplie cette infinie bonté de vous faire sentir sa douceur, et le plaisir qu'il prend de voir des âmes se dépouiller amoureusement et joyeusement, pour l'amour de lui. Mon Dieu, ma mie, ma très-chère Sœur, vivez bien joyeuse, je vous en conjure, pour l'amour et par l'amour indicible que je vous porte. Au reste, à mon accoutumée, j'écris sans loisir, je pèse que mon temps, [*mots illisibles*] Dieu veuille que je ne le perde point; je ne répondrai point à votre dernière, car je ne l'ai pas, notre très-bon et digne Père l'a emportée à la Thuile, où ils allèrent hier tous pour le baptême du fils de M. [son frère][1]. Je me souviens pourtant

[1] Louis, comte de Sales, seigneur de la Thuile, second frère de saint François de Sales, nous ne dirons pas le plus chéri de tous, mais le plus sympathique au Bienheureux Évêque.

De son premier mariage avec mademoiselle de Pingon-Cusy, Louis de Sales n'eut qu'un fils, Charles-Auguste, plus tard prévôt de la cathédrale.

de la représentation que vous m'y faites de l'esprit de ma bonne Sœur ***, elle est toujours excessive et admirable à exagérer. Mon Dieu, quelle fille ! je l'admire, grâce à Notre-Seigneur; certes, nos Sœurs d'ici sont de bonnes filles, et qui désirent de devenir tous les jours meilleures ; [*deux lignes illisibles*]. N*** a grandes occasions de s'humilier et de louer Dieu pour ses bénéfices. Qui plus, qui moins, Dieu sait comme je les aime toutes; mais en vérité ce qui m'est absent selon le corps m'est très-présent et intime selon l'esprit; et mes délices, c'est d'en parler. Mais n'ai-je pas raison? car enfin c'est ma grande très-chère ancienne fille, ma pauvre Péronne [de Châtel], et ma chère petite Aimée [de Blonay], que j'aime uniquement. Tout ce qui est ici vous honore, estime et chérit : humilions-nous bien seulement, et que ces deux filles professes ne fassent [*mots illisibles*]; qu'elles m'écrivent s'il leur plaît, et que pour cela elles n'attendent de réponse que quand il le faudra et que je le pourrai. Mille saluts à ma pauvre chère Jéronyme ; certes, je l'aime très-bien, et la pauvre Catin et tout le reste; mais je ne puis écrire. Tenez la main à l'affaire de Besançon, et très-humble révérence à votre bon seigneur l'archevêque, que j'honore tant, et à tous les autres, surtout à mon petit neveu. M. Voullart emporte procure pour recevoir l'argent.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

et enfin évêque de Genève. De son second mariage avec mademoiselle de Rouër, le comte eut plusieurs enfants : l'aîné, dont il est ici question, perpétua la branche directe de la famille de Sales, qui s'éteignit en 1850 en la personne de Paul-François, lieutenant général des armées sardes, ancien ambassadeur et ministre d'État.

LETTRE XLI

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Demande de prédication.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1615].

Il me semble, mon très-cher Père, que vous avez accoutumé de nous faire toujours quelque faveur extraordinaire à ces saints jours des fêtes de Notre-Dame. Si donc vous ne prêchez point à la ville, vous prêcherez volontiers, je m'en assure, à votre petite Visitation; nous vous en supplions, si vous le pouvez, mon très-cher Père; et, si nous n'avons la consolation de vous voir après dîner, nous vous renverrons ce soir les lettres pour Mgr de Lyon; car l'homme est parti dès le grand matin.

Dieu bénisse vos pénitentes, mon très-cher Père, et remplisse votre cœur de son très-pur amour et de celui de sa très-sainte Mère. *Amen.*

Bonjour, mon très-cher Père, et de tout mon cœur très-chèrement bonjour.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XLII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Nouvelles du président Favre et de saint François de Sales. — Changement de cellule. — Désir de répondre à la confiance des Sœurs de Lyon. — Détails de ménage.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 10 décembre 1615.

Mais que pourrai-je dire à cette chère Sœur, la bien-aimée de mon cœur, car voici qu'il faut envoyer cette lettre à cause

de la nuit qui vient, et je ne l'ai pas encore commencée. Or ça, ma toute chère fille, je vous dirai ce qui me viendra, et premièrement que votre très-bon père se porte très-bien, grâce à Dieu. Il faut déjà faire ici une pose pour aller trouver M. de Foras; nous parlerons un peu de ma pauvre grande novice[1], toute chère et mignarde de sa Mère.

Je reviens, ma mie, et vous rapporte un cordial bonsoir de la part de ce cher père [le président], qui vous l'envoie; je lui ai fait vos recommandations. Notre bon Père[2] revint hier seulement de La Roche; je ne l'ai quasi point vu depuis trois semaines, il est tout occupé autour de Mgr de Maurienne qui l'est venu voir.

Il sera bon d'attendre une année pour tirer les cellules; aussi bien n'avez-vous que des novices, à qui il les faut donner chacune selon leurs besoins et votre discrétion. Oui, certes, ma chère fille, nos Règles sont très-aimables, et je loue votre zèle de les faire observer; j'en suis consolée. Il faut avoir patience avec ce bon Mgr l'archevêque, et encore ne sera-t-il pas mal à propos de commencer ces belles cérémonies un peu solennellement. Que plût au bon Dieu que ce fût pour madame de Grolée, que l'on me dît avant-hier qu'elle était entrée parmi nous.

Qu'il me tarde que je reçoive de vos nouvelles; j'en suis déjà en appétit. Hélas! je n'ai pas fait la réponse qu'attendait la pauvre Sœur Françoise-Jéronyme[3]; accommodez un peu ce

[1] Titre d'affection donné à la Mère Favre elle-même.

[2] Saint François de Sales.

[3] Sœur Françoise-Jéronyme de Villette appartenait à l'ancienne noblesse de Savoie. Première professe du monastère de Lyon, elle fut élevée par la Mère Favre et se montra digne de ses soins. Toutefois, elle n'hérita pas de la mansuétude de cette digne Supérieure, car, au dire des contemporaines, « elle est venue dans la force et la vertu d'Élie, assurant par la vigueur de sa conduite le règne de la douceur et de l'humilité dans l'Institut. » Pendant de longues années, cette ardente Religieuse eut de pénibles luttes à soutenir contre sa nature, et ce ne fut qu'au prix de nombreux sacrifices qu'elle put

manquement, je vous en ai déjà écrit, mais avec protestation que je fais de ne vouloir jamais manquer de servir toutes ces chères filles qui sont autour de vous, en tout ce qui me sera possible, et je vous en conjure, ma mie, de me le mander fort librement; que si mes lettres leur sont utiles, ou les puissent consoler, ne faites que me le dire.

Je crois que vous avez reçu des nouvelles de Besançon; je désire seulement que l'on change les écus de France en monnaie blanche, car ils ne valent pas tant ici. Si vous pouvez trouver commodité de si bien accommoder vos fruits secs, vous nous obligerez bien de nous en envoyer, car nous n'en avons point, et notre chère Sœur N*** à qui ferait grand bien d'en avoir un peu, et surtout de la Gray. Si vous les donnez à ce porteur, il faudrait les bien recommander et surtout les bien accommoder.

Or sus, certes, il faut finir en commençant pour ce coup, ma très-chère fille, puisque je n'ai pas plus de loisir ni pour vous ni pour les autres très-chères Sœurs, que je salue avec vous; mais surtout je vous prie de saluer avec grand respect, amour et cordiale affection Mgr l'archevêque, certes, très-bon et digne prélat; comme aussi saluez d'un salut parfait le bon Père Marcellin; je n'ai [pas] moins de désir de le voir, je m'assure qu'il le croit. Mille saluts aussi à M. de Saint-Nizier, au Père Philippe et à M. l'aumônier; je lui ferai réponse au premier jour, Dieu aidant. Adieu, ma fille ma mie. Je suis très-assurément toute vôtre, et prie Dieu que nous soyons toutes siennes. *Amen.*

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

savourer le fruit de l'*arbre de vie,* promis aux triomphateurs d'eux-mêmes. La Mère de Villette, d'abord employée comme assistante et directrice à Moulins, gouverna ensuite les monastères de Dijon, premier de Rouen, Melun, fonda ceux de Saint-Étienne, Beaune, Semur et Châlon. Ce fut dans ce dernier qu'elle termina sa laborieuse carrière, l'année 1665. (*Année Sainte,* VIIIe volume).

LETTRE XLIII

A LA MÊME

Avis touchant les fondations demandées. — Annonce de plusieurs prétendantes et de deux professions à Annecy. — Conseils de direction pour madame la présidente Le Blanc. — Mépriser les inquiétudes qu'on a sur soi et sur autrui. — Affaires diverses.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy, 1615.]

Ma très-chère Sœur ma mie, tout premièrement, c'est la vérité que je suis toute vôtre, et puis, que ce n'est point faute de diligence que vous êtes si longtemps sans avoir de nos nouvelles ; car fort souvent nous avons envoyé chez les marchands savoir s'ils allaient à Lyon. Or, de cela, il ne faut point que vous doutiez que je n'y aie du soin et de l'affection, et ne sais comme est passé ce marchand que vous dites. Je prends vos lettres pour y répondre, ma très-chère fille, et vous écris fort à la hâte, je vous assure.

Nous envoyons nos heures. Nous avons reçu tout du carrossier, et la belle bougie dont je vous remercie, et surtout les crucifix.

Cela ira très-bien que les filles de Riom aillent à vous pour se dresser, Dieu vous donnera prou ce qui sera nécessaire. Nécessairement, il faut que les filles se viennent dresser ou à Lyon ou ici, car il est impossible de fournir des filles et d'en tirer de céans, d'un bon espace de temps. Oh Dieu! ce n'est pas chose sitôt faite que des Supérieures.

M. le premier président de Toulouse a écrit à Monseigneur d'en mander [des Sœurs pour une fondation], et on lui répond qu'il en envoie [des sujets pour les former]. La maison de céans s'en va être une grande famille et de grand soin et peine.

Mademoiselle du Châtelard et mademoiselle d'Avise étaient ici

la semaine passée, qui ont requis avec une grande humilité et ferveur que l'on tirât les voix pour être admises à la probation, de sorte qu'elles les ont eues et viendront commencer en ces fêtes prochaines; [ce] sont deux âmes tout à fait à mon gré. Plusieurs autres demandent.

Nous ferons les professions de nos Sœurs M.-M. [de Mouxy] et Marie-Françoise [de Livron], le jour de la Saint-Jean [l'Évangéliste], comme nous espérons. Vous voyez, ma très-chère fille, s'il est nécessaire que nos deux professes et les novices se rendent de bonne observance pour l'exemple de celles qui viendront.

Certes, N*** a tort de nous engager à de grandes obligations vers la bonne madame la présidente Le Blanc [1]; mais il la faut supporter avec charité, et employer le vert et le sec pour éloigner d'elle ses frères et sœurs, et puis lui faire retrancher le commerce des lettres, c'est son lien; jamais elle ne s'affranchira bien de ce côté-là si elle n'est aidée. Dieu, par sa bonté, la prenne de sa bonne main, et la conduise hors de tout soin superflu. Mgr l'archevêque a prudemment fait de lui trancher court que sa sœur ne sera pas reçue; il n'est pas expédient de faire autrement. Mille cordials saluts à la bonne madame la présidente Le Blanc: c'est une des femmes du monde que j'honore le plus. — Pour Dieu, ma très-chère fille, ma mie, écrivez-moi toujours tout naïvement vos petites affaires, et ne vous peinez point de les faire doubles, je veux dire d'écrire à part à notre bon Seigneur et à moi; écrivez seulement à l'un ou à l'autre, il suffira. Aussi ne sommes-nous pas deux, par la grâce de Dieu, et je vois que tant écrire vous fait mal à la tête; et puis cela mange votre temps. Tout le monde vous excusera bien, sinon quelquefois le cher frère de Boisy; pour le reste, il faut qu'ils vous écrivent et qu'ils n'attendent point

[1] Voir la note de la lettre LXXVII, p. 137.

de réponse, sinon quand vous le pourrez et voudrez pour vous récréer.

Je ne sais si je pourrai écrire à M. Austrain; en tout cas, vous aurez soin de faire mes honneurs. Certes, leur petite est bien heureuse ! nous sommes trois qui en avons un soin tout particulier. Elle sera bien gentille, mais il faut toujours que M. et madame Austrain lui recommandent l'obéissance et qu'ils se tiennent en crainte; je l'aime tendrement et toutes nos Sœurs aussi; assurez-les-en, et du grand désir que j'ai de les servir et de les contenter en ceci.

Vous faites bien aussi pour les tendretés qui vous saisissent pour mon regard. Hélas! ma très-chère fille, nous n'en sommes point exemptes; mais il faut pourtant tenir l'esprit en grande générosité, et n'en guère parler, ni moins y penser; le mieux est de les souffrir, et les sentir doucement sans faire semblant de les voir.

Que je serais consolée si M. D... se prenait au filet! le bon Dieu lui ferait grande miséricorde. Je serai bien aise que vous nous mandiez les sentiments du Père général des Feuillants, et quelques nouvelles des affaires temporelles de feu notre bonne Sœur Marie-Renée [Trunel]; le premier papier que ma Sœur P.-M. [de Châtel] envoya était un brouillon..... Vous aurez reçu celle que nous vous écrivîmes par M. Voullart.

Pour Dieu, ma mie, faites tout ce qui se pourra, afin que l'argent de ma Sœur F.-A. nous soit bientôt apporté; nous sommes nécessiteuses, personne ne veut payer. M. Voullart a la procure pour recevoir [*deux lignes illisibles*]. Notre bonne madame Voullart, que je salue de tout mon cœur, fera bien cette emplette.

Adieu, ma très-chère fille ma mie, que j'aime de tout mon cœur. Je me porte fort bravement et toute désireuse de bien faire quand j'aurai le loisir d'y penser; et je prétends de me bien prévaloir de ma coadjutrice; je ne sais qui choisir, sinon

ma Sœur N***. Notre Sœur P.-M. est excellente pour cela; un jour, Dieu aidant, je la prendrai; mais, cependant, je vous conseille de vous en servir.

A Dieu, derechef, soyons-nous à jamais.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

ANNÉE 1616

LETTRE XLIV

A LA MÊME

Il faut mettre tout son contentement en Dieu. — Proposition de mariage pour Françoise de Chantal. — Difficultés suscitées contre les Règles de la Visitation. — Conseils pour la pratique de certaines mortifications extérieures.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 4 janvier 1616.

Un mot seulement, car, ma pauvre très-chère fille, il n'y a pas moyen d'écrire à souhait, il faut donner les lettres aussitôt qu'on sait qu'il faut écrire. Pour Dieu, ma chère amie, ne vous laissez point aller aux attendrissements, fichez votre esprit, votre amour et tout votre contentement en Dieu. Tenez votre cœur en force et générosité, et la joie intérieure vous retournera. Ma fille uniquement très-chère, nous ne sommes point séparées, tenez-vous en cette assurance, et vous accoutumez à penser et à parler de moi, quand il sera besoin, avec un esprit libre et joyeux, comme si je vous étais présente. Hé Dieu! ma mie, que nous sommes heureuses de savoir que notre bon Dieu est partout et toujours prêt à nous servir de Père, de Mère, et d'Époux très-doux et suave! Je suis bien aise que vous preniez madame de Chevrières pour mère[1].

[1] Il était fort en usage à cette époque de contracter des alliances spirituelles en témoignage d'honneur, de respect, de reconnaissance ou d'affection; c'est le sens de cette approbation donnée ici par sainte Jeanne-Françoise de Chantal au sujet de madame de Chevrières, amie très-vertueuse et dévouée du monastère de Lyon.

c'est une vertueuse et utile amie; saluez-la très-humblement de notre part, car je l'aime bien.

Les Noëls de nos pauvres Sœurs aussi, je les trouve bien bons; mon Dieu, que j'aime tous ces cœurs-là! assurez-les-en bien, ma mie, je vous en prie. Si ce bon Père est encore à Lyon, ô Dieu! saluez-le étroitement de notre part, et le Père recteur quand il sera venu, et les Pères Marcellin et Philippe, et tout premier Mgr l'archevêque. Plût à Dieu que cette sainte âme allât se [*mot illisible*] parmi nous!

Par votre première lettre, dites-moi bien comme vous vous portez, car je ne sais, mais je ne prendrais pas plaisir que vous devinssiez maigre. Ma fille [de Thorens] vous écrit [*mots illisibles*] parle du mariage de M. de Foras avec Françon. Je vous assure, ma chère amie, que la bonne madame a tort de me blâmer si Monseigneur ne lui a pas écrit; je le vois fort peu et ne saurais dire le temps qu'il y a que je ne lui ai parlé, tant il est accablé d'affaires. Je lui dirai pourtant, si je le vois, qu'il lui écrive... Si je puis, je lui écrirai. Assurez-la souvent du grand amour que je lui porte, car, certes, je l'aime de tout mon cœur, mais tout de bon. Puis après, hélas! certes, j'ai compassion du bon M. de Lyon et de ses règles, le pauvre homme en accablera; et, vrai Dieu! que ne pêche-t-il où il sait qu'il y a bonne eau et en abondance! mais n'envoyez point les règlements qu'il nous fit faire sans nos Règles; sachez, mais délicatement, son dessein et la cause de ce retardement.

Quant aux mortifications extérieures, il s'en fait ici de très-bonnes et avec grands sentiments... Vous en voyez, de vrai, prosternées au travers la porte, la face contre terre, d'autres en croix..., d'autres, la corde au col, demander pardon, détester leurs imperfections tout haut, demander l'aumône et semblables... Or, je les permets rarement, parce que, quand elles sont fréquentes, cela diminue leur valeur; et faites ainsi, avec tant de sentiments, elles profitent et mortifient celles qui les font

et édifient les autres. Vous leur pouvez donc permettre, mais qu'elles n'en fassent jamais [outre les temps marqués] sans vous les demander, et que cela vienne d'elles [*deux lignes illisibles*].

On vient prendre les lettres. Ma très-chère fille, bonjour de tout mon cœur tout vôtre. Humilité en tout, ma très-chère fille, et mortification d'esprit. Vive Jésus!

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé au deuxième monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE XLV

A LA MÊME

La vraie et solide vertu se forme dans les contradictions. — Tendre charité pour une Sœur éprouvée. — Nouvelles de saint François de Sales. — Détails pour affaires temporelles.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 12 janvier [1616].

Dieu vous bénisse et vous remplisse de son très-saint amour, au commencement de cette nouvelle année, ma très-chère fille mon enfant! Je viens de recevoir vos lettres qui me plaisent toujours bien. Notre bon Seigneur et très-cher Père les voit toujours le premier, comme chose qui nous est commune. Je suis en peine de cette pauvre Sœur N***. Oui-da, si vous pensez que l'ôter pour quelque temps de la cuisine lui puisse profiter, il le faut faire; mais, croyez-moi, éprouvez-la et l'exercez, car quelquefois il semble que nous devenions toute sainte, et c'est parce que nous ne sommes ni tentée, ni attaquée; la bonne vertu se forme parmi les occasions et contradictions.

Voilà une bonne mortification, ma très-chère fille, que celle de la pauvre Sœur N***; elle est digne de grande compassion,

et vous faites bien de la soulager le plus doucement que vous pouvez; je lui écris et à une partie de nos Sœurs. Croyez, ma très-chère fille, que j'ai bien peu de loisir. Monseigneur part d'ici; il s'en est allé pour recevoir Mgr de Maurienne qui retourne le voir pour trois ou quatre jours; il vous salue avec son cœur plus que paternel. Hélas! ce très-bon Père, nous le voyons très-courtement et assez rarement, car il est toujours accablé d'affaires.

Ma fille ma mie, que l'on considère bien le lieu où l'on vous mettra, avant que de vous faire changer de logis, et ayez un peu de fonds pour cela, car tout va bien juste à Lyon; mais vous avez de bons conseillers. Une très-humble révérence à Mgr l'archevêque, et dites-lui que mes deux filles [1] le saluent très-humblement, qu'elles vous ont écrit : tout cela est vrai. Je loue Dieu de ce qu'il vous a bien remise à notre première franchise avec la bonne Sœur de Gouffier; ce sera un jour une brave fille. Notre-Seigneur la conduise et nous la ramène bientôt et heureusement.

Oui, certes, mon enfant, j'aime bien mon grand saint Jean, mais, ô bon Dieu, que j'ai besoin de sa mortification! Le vôtre est par excellence, avec l'exercice qui vous est infiniment propre; mais notre très-bon Père n'a pas trouvé le sien; mandez-en le nom et la pratique de vertu [2]. Je suis, certes, bien en peine de ma pauvre chère Péronne [3], et en peine de tout. Hélas! ma mie, je sais bien que vous n'y épargnez rien; mais il le faut bien faire ainsi, Dieu le veut et cette bonne fille le mérite : vous verrez qu'elle vous servira et profitera en sa

[1] La baronne de Thorens et Françoise de Chantal.

[2] Selon qu'il se pratique à la Visitation à la fin de l'année, la Vénérable Fondatrice avait tiré au sort un saint protecteur, et saint Jean lui était échu. Elle réclamait aussi le protecteur de son Bienheureux Père.

[3] Sœur Péronne-Marie de Châtel. Son état maladif hâta son rappel à Annecy.

charge de coadjutrice[1], car elle est si sincère; la mienne me promet d'être bien fidèle.

J'écris à M. Voullart, je ne sais que dire, sinon que ces marchands se jouent de nous; car, depuis le temps que l'argent est là et qu'ils ont eu les lettres, ils pourraient bien s'assurer de ce qu'ils doivent faire; cependant nous en avons grand besoin, mais Dieu soit béni! Et, puisque nous sommes à parler d'argent, faites bien accomplir et payer le contenu du transport de feu ma pauvre Sœur Marie-Renée. Il y a cinquante écus pour Mgr l'archevêque qu'il prêta; il les lui faut bien rendre, et retirer la sûreté que j'en fis à son fermier qui nous les apporta [*deux lignes illisibles*]. Mais ce n'est pas moi, ma chère fille, qui envoyai un paquet pour M. Héraud, c'était ma Sœur Marie-Madeleine; elle est bien en peine, car il était d'assez bonne importance. Je ne ferai pas réponse pour le coup à ce cousin de ma Sœur Anne-Marie, je suis trop lasse.

Ma très-chère fille, faites bien tous mes honneurs et devoirs partout, surtout au grand Supérieur, et puis à tous les petits, entre lesquels j'honore tout particulièrement le bon M. de Saint-Nizier.

Et mon cher petit neveu, personne ne m'en dit rien? Je lui écrivis encore le jour de Noël. Ma très-chère fille ma mie, que j'aime de tout mon cœur, soyez toujours brave et généreuse; tenez-vous tant humble et douce qu'il vous sera possible, et toujours proche de notre cher Époux, que je supplie de verser abondamment ses bénédictions sur votre chère âme que j'aime de toute la mienne; mais de cela je vous en assure. Enfin vous êtes ma fille aînée, très-aimée. Vive Jésus! Dieu soit béni.

[1] A la Visitation, on appelle *coadjutrice* la Sœur que la Supérieure a choisie pour l'avertir charitablement de ses fautes ou manquements, « *afin*, dit la constitution XXXV, *que la Supérieure, qui doit aider et corriger toutes les autres, ne demeure pas, elle seule, privée du bien d'être aidée et corrigée* ».

Toutes nos bonnes Sœurs vous saluent de tout leur cœur. Voilà des graines de jardin.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE XLVI

A LA MÊME

Une Religieuse qui possède l'esprit de la Règle a, par là même, l'esprit de Dieu. Indisposition de madame de Charmoisy et de Françoise de Chantal.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 17 janvier 1616

Mon enfant, je vous fais ce billet au milieu de la récréation, car j'ai su cette commodité en allant à Complies. J'ai reçu toutes vos lettres, et ne veux vous rien dire, sinon que vous êtes et serez toujours ma très-chère fille toute bien-aimée; il me tarde déjà d'avoir de vos nouvelles, car il me semble qu'il y a longtemps que nous n'en avons reçu. Mandez-nous le saint que vous avez tiré pour Monseigneur, et faites bien fort et bien cordialement mes remercîments à nos pauvres chères Sœurs de leurs Noëls; certes, je les ai trouvés beaux et bien à mon goût : ma Sœur Anne-Marie tient le haut bout; elle a fort bien rencontré. Je les salue toutes, ces très-chères filles, avec mon cœur tout plein d'amour pour elles, je les en assure, et les conjure de bien prendre l'esprit de nos Règles, qui est le vrai esprit de Dieu, parce qu'il est d'une douce charité, et d'une humble et généreuse obéissance. Hélas! mon enfant ma très-chère fille, il y a quelques jours que nous sommes exercées de l'appréhension de la mort de ma pauvre sœur, madame de Charmoisy [1], laquelle, venant nous voir, est tombée malade à

[1] Voir la note sur madame de Charmoisy, lettre CLXXXV, p. 313.

Samoëns; je vous laisse à penser notre peine. Notre bon Seigneur y va demain, car elle a désir extrême de le voir, et le médecin croit que cette vue lui sera profitable; le bon Dieu le veuille. Ce me serait une très-grande douleur si elle mourait; mais en tout la très-sainte volonté de Notre-Seigneur soit faite. *Amen.* Françoise a la petite vérole, mais M. Grandis, qui revint avant-hier, assure qu'il n'y a nul péril; je crains plus pour ma Marie-Aimée qui ne l'a point eue. Je salue bien nos deux professes et surtout ma très-chère fille. Vive Jésus! *Amen.*

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE XLVII

A LA SOEUR PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

A LYON

Encouragements à supporter une épreuve intérieure. — Éloge de la Mère Favre. Devoir d'une coadjutrice.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, janvier 1616.]

Enfin, ma très-chère fille, je prends vos lettres pour y répondre tant que je pourrai; le bon Dieu me donne son Saint-Esprit pour dire chose qui soit à sa gloire et à votre consolation.

Toutes vos répugnances à me parler, tous vos sentiments et aversion, et toutes vos difficultés, aboutissent, selon mon jugement, à votre plus grand bien, et si bien vous êtes obligée à ne pas faire ce que tels mouvements désirent, et que tous les jours vous devez faire des résolutions de vous en défendre et de les combattre, néanmoins quand vous tomberez, je dis cinquante fois par jour, jamais, au grand jamais, vous ne devez vous en étonner ni inquiéter, mais tout doucement reprendre votre cœur et le remettre au train de la vertu contraire, et ne cessez non plus, ma très-chère Péronne, de dire à Notre-Seigneur des

paroles d'amour et de confiance, aussi bien après avoir fait mille fautes que si vous n'en aviez fait qu'une. Souvenez-vous de ce que nous vous avons tant dit sur ce sujet, pratiquez-le pour l'amour de Dieu, et soyez assurée que Dieu tirera sa gloire et votre perfection de cette infirmité; mais n'en doutez point, et supportez-vous avec douceur et patience quoi qu'il arrive; et si quelquefois vous vous trouvez sans force, sans courage, sans sentiment de confiance, prenez-vous à dire des paroles toutes contraires à votre sentiment et dites fermement : mon Sauveur, mon tout, malgré mes misères et ma méfiance, je me fierai tout en vous; vous êtes la force des faibles, le refuge des misérables, la richesse des pauvres, et enfin vous êtes mon Sauveur qui avez toujours aimé les pécheurs. Mais ces paroles et autres semblables, ma très-chère fille, dites-les sans vous attendrir ni pleurer, mais fermement, et puis passez outre à quelque divertissement, car le Tout-Puissant ne vous laissera échapper de sa main qu'il vous a trop bien prise; et ne voyez-vous pas comme cette douce bonté vient à votre secours et d'une façon remarquable et utile?

Je vous prie, gardez soigneusement la mémoire des enseignements que vous avez reçus autrefois, et les pratiquez en leur lieu et ès occasions qui se présenteront. Écrivez-moi toujours selon que votre consolation le requerra, je vous répondrai toujours avec mon cœur qui est tout vôtre, et promptement. Ayez un grand soin de bien édifier, et pour cela vous savez qu'il faut être exacte à l'observance et avoir grand soin de son extérieur, la bonne composition duquel dépend de la présence de Dieu. Déchargez-vous tant qu'il se pourra tout bellement des affaires du ménage. Je l'ai déjà mandé à ma Sœur [1], qui, à mon avis, le trouvera bon, car autrement il ne le faudrait pas faire, et il ne sera qu'à propos de voir marcher devant soi celles à qui l'on donnera les charges.

[1] La Mère Marie-Jacqueline Favre.

Certes, ma mie, j'ai une grande consolation et satisfaction de votre pauvre chère petite Mère qui est là, elle fait très-bien; tout le monde m'en rend témoignage, et ce que vous m'en écrivez me plaît tous les jours davantage, car je sais que vous me parlez sincèrement. J'espère en Dieu que ce sera un jour une grande et digne servante de Dieu et qui profitera à plusieurs; il faut toujours qu'elle s'approfondisse davantage en humilité et résignation : aidez-la selon votre petit jugement, et lui dites hardiment en sincérité ce qui vous semblera bon pour elle et pour la maison. Je connais son cœur, et Dieu sait comme je l'aime parfaitement; elle s'en sentira votre obligée, et puis c'est qu'en votre conscience vous le devez faire. Je sais bien le fruit et utilité que m'apporte ma coadjutrice; c'est un bien incomparable pour les Supérieures, lesquelles, pour la multitude de leurs affaires, ne peuvent faire attention sur prou de petites choses auxquelles il est pourtant nécessaire de remédier.

Or, voyez-vous encore, ma pauvre Péronne, je veux que vous ayez un grand soin de la réjouir, notre chère Sœur, et ayez bien l'œil sur sa santé, ne l'importunez pas, mais dites-lui hardiment ce qu'il sera nécessaire pour icelle, et le lui faites faire, car elle doit vous condescendre en cela, comme aussi vous lui devez obéir bien simplement lorsqu'elle vous commandera ce qui sera requis pour votre santé. Vous lui pourrez remontrer humblement ce que vous pouvez; mais soulagez-vous en telle sorte qu'elle n'ait pas occasion d'avoir de la méfiance ni du mécontentement; il faut plutôt excéder en charité qu'en travail; et, pour Dieu, voyez-vous, ne vous laissez point accabler du mal, faites tout ce qui se pourra pour guérir, car ce ne sont que vos nerfs. Je vais finir, l'estomac commence à me faire mal; mille millions de saluts à toutes nos très-chères Sœurs; certes, j'aime d'un cœur parfaitement cordial toute cette chère petite troupe-là. Je souhaite qu'elles soient perpétuellement attentives à leur Époux et qu'elles con-

versent autour de Lui comme de pures, douces, simples et chastes colombes. Je les baise en esprit, grandes et petites, toutes, amoureusement et tendrement, mais surtout ma pauvre bien-aimée Péronne-Marie. Monseigneur vous salue et chérit tendrement. Vive Jésus !

Conforme à l'original gardé à la Visitation du Mans.

LETTRE XLVIII

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE ET MAITRESSE DES NOVICES A LYON [1]

Il faut garder le silence sur les tentations passagères. — Avantage d'une sincère ouverture de cœur. — Conseils pour la charge de maîtresse des novices.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1616.]

MA TRÊS-CHÈRE FILLE,

Voilà vos deux lettres que j'envoie à Monseigneur afin qu'il contente votre cœur. Je me contenterai de vous dire qu'il n'est pas besoin de parler de la tentation dont vous m'écrivez et

[1] La Mère Marie-Aimée de Blonay, issue d'une noble famille du Chablais (Savoie), fut, selon l'expression de saint François de Sales, « *une vraie colombe, véritablement aimée de Dieu, des Anges et des hommes.* » Dixième Religieuse de la Visitation, elle servit l'Institut avec un dévouement admirable au monastère de Lyon, où, en 1622, elle entendit son B. Père lui dire ces prophétiques paroles : « MA FILLE, JE VOUS LAISSE MON ESPRIT ET MON COEUR. » Non contente d'avoir déjà contribué aux fondations de Valence et de Saint-Étienne, la Mère de Blonay s'enflamma d'un nouveau zèle pour le salut des âmes : Marseille, Avignon, Paray-le-Monial, Mâcon, Villefranche, Le Puy, Condrieu, Bordeaux, etc., etc., possédèrent bientôt des maisons de la Visitation fondées par ses conseils ou affermies par ses aumônes. Lyon lui dut aussi un deuxième monastère de l'Ordre. Mais aux joies du Thabor succédèrent promptement les amertumes du Calvaire : une lance, des épines, un manteau d'ignominie furent présentés à cette Mère si angéliquement suave, par les mains qui auraient dû la caresser. A toutes sortes d'outrages elle n'opposa que paix, silence et charité, prouvant à ses calomniateurs qu'elle était digne héritière du cœur et de l'esprit de saint

demandez, puisqu'elle passe comme les autres. Au reste, je crois que ma Sœur Marie-Jacqueline [Favre] a une si grande consolation de votre confiance, et vous en avez tant de lui avoir bien ouvert votre cœur, que j'espère que vous trouverez bien du soulagement. Déclarez-vous donc de toutes ces petites tricheries qui vous attaquent comme mouches, et faites ainsi qu'elle vous dira, surtout pour le manger.

Mon Dieu! ma très-chère petite, élargissez votre cœur à parler à ces bonnes novices ; dites-leur simplement ce qui vous viendra. Demandant secours à Dieu, dites-lui : Seigneur, je suis une enfant de trois ans, mettez en ma bouche les paroles que vous voulez que je dise à vos servantes. Leur confiance, ma chère fille, vous doit bien faire affranchir. Au bout de tout, faites tout ce que vous pourrez par parole, par bon exemple, pour ce service que Dieu veut de vous, et attendez tout de sa bonté, demeurant toujours tranquille et attentive à Dieu ; surtout je vous recommande cela, ma fille très-chère. Je vous écris à perte d'haleine. Mon cœur est tout vôtre, je vous en assure. Vive Jésus! Dites, s'il vous plaît, que ma Sœur de Gouffier mette le dessus de cette lettre, qui est pour la mère des bonnes filles de Billom.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

François de Sales. Rappelée à Annecy après son triennal de Bourg en Bresse, la Mère Marie-Aimée succéda à sainte Jeanne-Françoise de Chantal en 1641. Bientôt elle eut la douleur de lui rendre les honneurs funèbres et la consolation de voir son tombeau glorieux. Puis, tout en recueillant d'une main les premiers témoignages rendus aux vertus héroïques de sa Vénérable Fondatrice, elle travaillait de l'autre au procès de canonisation de son Bienheureux Père. En même temps, elle faisait bâtir la belle église destinée à servir de reliquaire aux dépouilles sacrées de ces deux grands Saints. Enfin, le 15 juin 1649, cette infatigable Supérieure fut conviée au repos éternel, et manifesta son crédit auprès de Dieu en obtenant des grâces très-particulières aux personnes qui recouraient à son intercession. (*Vie de la Mère de Blonay, par Charles-Auguste de Sales, évêque de Genève.*)

LETTRE XLIX

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Rien ne peut ébranler une âme fondée en l'amour divin. — La santé doit être méprisée en certaines occasions et soigneusement gardée en d'autres. — Désir d'un parfait accord entre saint François de Sales et l'archevêque de Lyon. — La mortification d'une inclination naturelle est préférable aux pénitences corporelles.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 20 janvier 1616.

Ce bon Père nous est venu trouver ce soir, de sorte, ma très-chère fille ma mie, que je ne vous écrirai pas si à souhait que je désirerais, mais pourtant tout ce que je pourrai. Nous reçûmes à soir votre lettre du quatorzième; eh ! bon Dieu, ma mie, que les hommes sont inconstants! Que bienheureuses sont les âmes parfaitement fondées en l'amour et volonté de Dieu! Attachons-nous là, ma fille très-uniquement aimée, afin que rien du tout ne nous ébranle. Ah! non, ma fille, il ne faut point se mettre en peine de tout ce que l'on dit par là[1], encore qu'il fâche un peu; mais ne laissez rien entrer de tout cela dans votre cœur, recommandez-le tout à la Providence divine, et puis n'y pensez plus. Je suis plus en peine de votre infirmité que de tout leur dire; mais, mon Dieu, ma fille, il faut couper chemin à cela par deux moyens et remèdes: le premier sera de rappeler la joie dans votre cœur, quoiqu'il vous coûte un peu de peine et de violence; l'autre, de bien manger et de vous reposer. Mais, voyez-vous, il faut faire ceci absolument et sans marchander ni différer; car votre santé est entièrement nécessaire au service de Notre-Seigneur pour maintenant; c'est pourquoi il la faut procurer et puis la conserver avec soin. Je

[1] L'archevêque de Lyon commençait à manifester l'intention de donner au monastère de cette ville des lois nouvelles et contraires à celles du Bienheureux Fondateur.

parle tout de bon, sans mollesse ni tendreté, et vous dis derechef, ma très-chère fille, que l'une des meilleures fidélités que Notre-Seigneur requiert de vous maintenant, c'est celle de tenir votre corps en bonne force pour faire le service qu'il requiert de vous en votre charge. O ma fille très-chère! notre corps et notre santé doivent être méprisés en certaines occasions pour Dieu, et en d'autres ils doivent être précieusement gardés et accrus; faites-le donc fidèlement, et vous rendez souple à votre coadjutrice à qui je vous recommande.

Je suis très-aise de ce que Mgr l'archevêque va voir nos Règles, afin que la conclusion se fasse de tout, en sorte que l'on puisse en donner des copies à ceux qui les désirent; hâtez-le en cela tout doucement, mais comme de vous-même, lui coulant pourtant que Monseigneur attend toujours ses sentiments, et qu'il est expédient que la chose se fasse, afin de pouvoir envoyer des copies desdites Règles à ces bonnes âmes qui les désirent, et cependant faites que le Père Philippe console ces pauvres filles de Billom[1] et qu'on leur donne espérance qu'on les assistera. Si vous voulez, vous leur pouvez écrire, même à ce bon M. Favre qui m'a écrit; car je pense que c'est pour ces filles de Riom[2]; mais j'en parlerai avec Monseigneur et peut-être je lui écrirai moi-même.

Ma très-chère fille, quand ce bon Mgr l'archevêque vous parlera de la clôture, ou de quelque autre point essentiel de nos Règles, ne lui répondez que par votre modestie et égalité, avec un petit ris doucement joyeux; s'il faut ajouter quelques paroles, que ce soit seulement pour lui dire qu'ils s'accorderont bien, lui et Monseigneur; que de nous, nous sommes filles d'obéissance, aimant parfaitement notre Institut, et cette

[1] Pieuses personnes qui désiraient dans leur ville l'établissement d'un monastère de la Visitation; il ne se fit qu'en 1650.

[2] On poursuivait à Riom pour obtenir une fondation; elle n'eut lieu qu'en 1623.

réponse soit pour tout. Dieu, par sa bonté, entretienne ce bon prélat au sentiment qu'il emporta d'ici.

Ne vous peinez pas, mon enfant, d'écrire votre confession. Hélas ! je la sais sans l'avoir vue. Dieu, par son infinie bonté, vous rende tous les jours plus sienne et plus entièrement dépendante de Lui seul, puisque en cela consiste notre unique bonheur et félicité. Ne vous mettez pas en peine du livre *De l'amour de Dieu;* vous l'aurez bientôt avec notre bon M. Michel, s'il plaît à Dieu [1].

Je crois que notre pauvre sœur [madame] de Charmoisy nous demeurera [guérira]. Monseigneur n'a su éviter d'y aller, il en a été fort prié par M. de Charmoisy; il ne reviendra que dimanche.

Le bon Dieu conduira notre pauvre Sœur de Gouffier; je suis bien consolée de ce que ce bon Dieu vous a bien unies toutes deux; mais y aura-t-il adresse de lui écrire? A-t-elle donné ordre pour cela?

Une autre fois, je vous parlerai comme il faut conduire les mortifications extérieures, afin qu'elles se fassent selon l'esprit de Dieu; cependant il les faut permettre rarement. Enfin, Monseigneur me disait dernièrement qu'il aimerait mieux une petite inclination mortifiée que tout cela, et que, depuis qu'on les avait choisies de soi-même, la nature s'y complaisait; néanmoins il nous les faut honorer, puisque les Saints l'ont fait, et en permettre quelquefois. Certes, ma très-chère fille, je suis comme vous, je n'ose point mortifier nos Sœurs; et quand elles me demandent des pénitences, je ne sais que leur dire; quand il les faudra donner pour leur bien, Notre-Seigneur me les inspirera.

Je ne vous puis répondre à propos pour ces confesseurs

[1] Au printemps de 1616, M. Michel porta, en effet, ce précieux livre à Lyon, pour le faire approuver et imprimer.

extraordinaires que je n'aie parlé à Monseigneur; car les gens de delà sont si délicats, que, s'ils le savaient, cela les émouvrait bien fort.

Le gris qu'il faut [1], c'est pour faire des œillets sur du satin cramoisi, et partant je crois qu'il ne le faut pas trop brun. Ne nous envoyez point de verre pour les *Agnus Dei*, il s'en trouve à Chambéry.

J'écris en la récréation, ne l'ayant su faire ailleurs ; toutes nos Sœurs vous saluent très-cordialement. Souvent vous êtes le sujet de nos entretiens en nos récréations, car enfin vous êtes ma très-chère fille, et vos deux compagnes aussi, que je salue de tout mon cœur. Je commence à faire les grandes lettres que je leur ai promises, mais je ne puis les envoyer a ce coup. Bonsoir, mon enfant; Dieu vous comble de grâce. Je suis toute vôtre.

Dieu soit béni!

De la main de la Sœur J.-C. de Bréchard. — Mille saluts à ma très-chère Sœur, à laquelle notre Mère m'a commandé de dire que vous lui envoyiez le livre de saint Jean Climacus et les poudriers qu'elle laissa sur la fenêtre. Elle salue toutes nos Sœurs, vos chères novices, aussi fais-je de tout mon cœur, mais plus fort les professes.

Notre Mère vous prie de lui faire savoir des nouvelles de M. de Neuchèze.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Sainte de Chantal occupait ses filles à des broderies pour la sacristie, et même pour le dehors.

LETTRE L (*Inédite*)

AUX SOEURS PÉRONNE-MARIE DE CHATEL ET MARIE-AIMÉE DE BLONAY

A LYON

Souhaits de perfection. — Avantages de l'humilité; estime qu'en fait saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1616].

Que mes deux pauvres très-chères Sœurs veuillent bien se contenter de ce billet; car, certes, mes chères enfants, mon chétif estomac est tant las et faible, que c'est pitié. Hélas! mais que dire à ces deux filles que je chéris comme mon âme? En un mot, mes filles : Vive Jésus! Je vous conjure que Jésus soit votre joie, votre paix, votre repos et consolation en toutes choses. Toutes à Jésus, mes chères filles, sans exception, sans si, sans vouloir, sinon que sa très-sainte volonté soit faite au corps, à l'esprit, et sur tout ce qui est nôtre; et avec cela aimons bien nos pauvretés, nos abjections, nos faiblesses et nos infirmités; car Monseigneur (notre unique Père de nous autres) disait qu'il nous aimerait bien mieux avec plus d'humilité et moins d'autre perfection qu'avec plus d'autre perfection et moins d'humilité. Soyez à Dieu, mes plus que très-chères filles, et laissons à ce Sauveur le soin de nous-mêmes.

Ma Péronne, voilà des graines pour votre jardin; vous n'avez pas envoyé tout le linge de la petite Austrain. Que ma *petite cadette*[1] m'envoie une copie de la dernière lettre que Monseigneur lui a écrite; or sus, bonsoir. Ma très-chère fille Péronne, je vous recommande de bien vous soulager en vos lassitudes, et de bien franchement et cordialement faire la charité à votre petite Mère. Et bonsoir aussi, ma petite; je vous

[1] Les deux saints Fondateurs nommaient ainsi par amitié la Sœur Marie-Aimée de Blonay.

embrasse toutes de cœur amoureusement. Mes très-chères filles, ces petites lettres s'écrivent sans préjudice de la grande réponse que M. Michel portera.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE LI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Regret de ne pouvoir lui écrire, et désir de recevoir plus souvent de ses nouvelles. Exhortation à un abandon sans mesure au divin Sauveur.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], ce 26 février 1616.

Je vous assure, ma très-chère fille mon enfant, que nous n'avons pas eu moins de mortification que vous d'avoir tant arrêté sans vous écrire. Plusieurs semaines se sont passées sans en trouver la commodité, et, pour nous rafraîchir, nous allâmes donner nos lettres à madame de la Croix qui devait partir du jour au lendemain, et je pense qu'elle est encore à Rumilly; elle vous les portera de bonne date. Ces petites mortifications viennent sans [être] mandées; elles n'en valent que mieux à un bon cœur.

Mais que faites-vous aussi, ma très-chère Sœur? car il y a fort longtemps que nous n'avons que de courtes et rares lettres de votre part; vous avez été malade : dame! il se faut tenir sur ses gardes, et faire en faveur de ces chères filles qui sont autour de vous ce que vous mandez que nous fassions, et je vous assure, à propos de ces incommodités corporelles, que nous nous portons assez bien. Il est vrai qu'il fâche à notre main d'écrire, depuis ce dernier accident qui eut son effort sur le côté droit. De cinq ou six lettres que nous devons écrire, nous avons commencé par ce billet, et je vous assure, ma fille, qu'elle me fait déjà si mal, que nous appréhendons de ne

pas faire ce à quoi la nécessité nous oblige; c'est pourquoi vous n'aurez pas grand discours; mais assurez-vous que nous ne laisserons passer aucune occasion sans vous dire un mot, car n'êtes-vous pas la chère fille de mon cœur, que je chéris parfaitement? Oui, certes, et n'en faut jamais douter. Hé! ma très-chère fille, abandonnons-nous bien et sans réserve à notre doux Sauveur, afin qu'il fasse de nous tout ce qu'il lui plaira; je supplie sa bonté de répandre sur vous l'abondance de ses bénédictions, et sur toute votre chère Compagnie. Mandez-nous-en un peu des nouvelles; je les salue très-amoureusement toutes, mais un peu à part ma chère petite cadette. Elle veut bien que je ne lui écrive pas pour ce coup; je prie Dieu qu'il la fasse cheminer doucement et joyeusement. Je salue aussi madame Colin [1] et serait très-nécessaire de l'avoir associée à votre communauté, espérant que Notre-Seigneur lui donnera l'esprit d'humilité et de douceur. Je salue encore M. l'aumônier et tous les autres amis et amies. Je vous prie, ma très-chère fille, envoyez-nous nos Règles; elles nous font grand'-faute. Dieu soit votre tout, ma très-chère fille; je suis en Lui toute vôtre sans réserve.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE LII

A LA SŒUR PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

A LYON

La Sainte se réjouit de la victoire que cette Religieuse a remportée dans une épreuve. Témoignages de confiance.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1616.]

Enfin, ma pauvre très-chère Péronne, vous voilà hors du

[1] Pieuse veuve qui, après avoir beaucoup contribué à la fondation de Lyon, entra plus tard au monastère et y vécut saintement, sous le nom de Sœur Jacqueline-Élisabeth Daniel. (*Année Sainte*, VIIIe volume.)

combat, et, grâce à Dieu, avec la victoire; la gloire en soit à Celui sans lequel nous ne pouvons rien. La faveur dont vous m'écrivez est très-grande et extraordinaire [1]. Il faut, ma fille, produire des fruits correspondants à une si particulière grâce, laquelle je crois que vous ferez très-bien de dire à notre chère *grande fille*, même pour sa consolation en sa charge. Quant à moi, je vous confesse, ma toute chère fille, que vos lettres me sont à utilité particulière. Je vous prie de m'écrire bien au long toutes vos pensées sur l'Institut, afin que, proposant tout à notre cher Père, il range toutes choses pour le mieux.

[1] Voici en quels termes la *Mère de Chaugy* rend compte de cette faveur :

« Comme le Fils de Dieu souffrit trois rudes assauts et trois fortes tentations qui comprenaient toutes les autres, il voulut que cette chère âme souffrît aussi trois violentes atteintes, et permit qu'à la troisième, se trouvant presque réduite au néant, elle n'eût plus d'autre recours que de s'aller jeter aux pieds d'une image de la sainte Vierge, à qui elle fit cette petite harangue d'un cœur contrit et tout brisé de douleur : « Ma très-sainte » Mère, étant absente de mon doux Jésus qui m'a laissée, parce que je n'ai » pas su chérir dignement l'honneur de sa divine présence, je n'ai su » m'adresser qu'à vous pour le trouver. Permettez-moi donc de vous dire » que vous, qui avez une charité si grande, ne manquez pas de faire aux » autres ce que vous voudriez qu'on vous fît, et que si votre Bien-Aimé » vous avait laissée, vous voudriez qu'on vous le rendît. Vous avez été » dolente pour l'avoir perdu l'espace de trois jours, et il y a si longtemps » que je le cherche, sans en apprendre de nouvelles. Or, très-sainte Vierge, » il faut que je vous fasse éprouver en figure s'il fait bon en être séparé. » Sur cela, prenant des ciseaux, elle coupa l'image du petit Jésus que la sainte Vierge tenait entre ses bras; puis, peu après, saisie d'un sentiment de compassion, elle ajouta : « A la vérité, glorieuse Mère, je n'ai pas le » courage de vous laisser sans votre précieux joyau », et tout soudain elle colla l'image du petit Jésus au lieu d'où elle l'avait coupée. S'étant mise en oraison, la sainte Vierge lui fit connaître que tout est permis à l'innocence, et l'honora d'une faveur si rare que de lui remettre son cher Fils entre les bras de son cœur, en lui disant : « *Voilà mon fils, fais ce qu'il te dira.* » Et tout à l'instant elle ressentit la présence douce et sensible de son Bien-Aimé. »

LETTRE LIII

AUX SOEURS PÉRONNE-MARIE DE CHATEL ET MARIE-AIMÉE DE BLONAY

A LYON

L'amour parfait n'a plus de regard sur son propre consentement.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1616].

Ma pauvre très-chère Péronne, et ma petite fille, à toutes deux je vous dis que vous êtes si très-avant dans mon cœur, qu'il ne se peut dire davantage; mais ne le croyez-vous pas? Oh! Dieu, vous me dites oui de tout votre cœur, car vous savez bien qu'il est vrai. Mes chères enfants, aimons Notre-Seigneur tant que nous pourrons; mais aimons-le et servons-le comme il veut, sans goût ni connaissance, s'il lui plaît, nous contentant de vouloir à jamais être toutes siennes. Je ne peux vous dire que ces trois mots; agréez-les, mes chères amies, car ils partent du fond du cœur de votre indigne sœur et servante en Notre-Seigneur.

FRÉMYOT.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE LIV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Prudence à garder au milieu des contradictions que l'on suscite au monastère. Nouvelles de diverses personnes.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 14 mars [1616].

Enfin, le bon sire Pierre veut partir, ma pauvre très-chère fille; il a beaucoup tardé selon votre affection, si je ne me trompe. Oui, j'ai reçu vos deux lettres de Chambéry, et vois

par elles toujours l'incertitude et irrésolution de plusieurs esprits. Il faut demeurer, de notre part, moyennant la grâce de Dieu, fermes, invariables et immobiles, surtout en la douceur et humilité, toujours prêtes à obéir, soit pour persévérer, soit pour se retirer, quand on voudra nous apprendre à faire ce que nous ne savons pas; mais croyez, ma mie, et espérons en Dieu qu'il achèvera l'œuvre qu'il a commencée. Travaillons de notre côté, et n'oublions rien de tout ce qui sera en notre petit pouvoir, pour bien servir à la gloire de notre doux Maître, et lui dresser ces chères âmes avec le plus grand soin qu'il nous sera possible. Au reste, je ne vous dis rien davantage sur ce sujet, car notre bon Seigneur me dit qu'il vous en avait écrit une grande lettre. Tenez-vous bien sur vos gardes pour ne témoigner en façon quelconque que vous doutiez de rien, comme aussi il ne faut pas que vous le fassiez, parce qu'en toute bonne raison, il n'y a pas d'apparence que l'on puisse faire une religion comme il pense : aussi ne le fait-il que penser, ce bon Seigneur, et veut seulement avoir cette liberté, et cependant il ne nous en doit chaloir, puisque, comme il l'a écrit à notre bon Père et qu'il nous l'a dit, il veut que nos Règles soient observées là comme ici, ponctuellement. Il faut que vous marchiez en cette affaire généreusement et fidèlement devant Dieu, n'y prétendant que sa seule gloire. Mon Dieu, ma très-chère fille, que nous serons heureuses, quand nous nous contenterons en toutes choses de la très-sainte volonté de Dieu! car bon gré, malgré les hommes, elle s'accomplira. Or, notre bon Père ne peut mettre la main aux Règles [1] qu'après Pâques; mais il les fera magnifiquement, et Dieu veut que cette œuvre soit toute sienne. Il a un grand désir, mais je n'ose le presser, le voyant accablé d'ailleurs.

Non certes, ma fille, vous n'avez point fait de mal d'ouvrir

[1] C'est-à-dire aux Constitutions de la Visitation.

mes lettres, et je vous donne congé de le faire tout librement. Madame de la Croix est toute glorieuse et contente de la lettre que vous lui avez écrite. — Le Père dom Simplicien dit qu'il est toujours le même. Je fais tous vos honneurs; faites bien les miens à tous nos amis et amies fort bravement et cordialement; et bien grand merci de vos bonnes figues. — Madame de Thorens vous prie de lui envoyer une pièce d'étamine de dix ou douze livres; payez-la, s'il vous plaît, et vous retiendrez l'argent quand on vous livrera celui de Besançon, qui sera bientôt, Dieu aidant, ayant écrit par voie sûre, qui est M. de Charmoisy. J'écris à M. Favre de Riom; voyez la lettre, et, conformément à icelle, écrivez quand il en sera besoin à ces bonnes filles de Billom. — J'écris à la pauvre Sœur de Gouffier; certes, j'ai pitié d'elle; elle tracassera longtemps. — Nous attendons Mgr de Bourges [1] pour la grande semaine ou aux fêtes de Pâques, et force dames en ce temps-là. Adieu, ma mie, ma fille très-uniquement chère; vous savez bien que je suis toute vôtre. Je finis afin d'avoir du temps pour ces autres lettres que j'envoie. Très-humbles saluts à Mgr l'archevêque, si vous le trouvez bon. Mon Dieu, notre bon Révérend Père recteur n'est-il point venu? il m'en tarde. Adieu, mon cher enfant, encore une fois. Votre plus humble sœur et servante en Notre-Seigneur,

J.-Françoise Frémyot, de la Visitation.

Dieu soit béni!

Nos pauvres Sœurs vous saluent de grand cœur; elles vous eussent écrit, mais nous sommes empressées à la broderie de notre devant d'autel de damas. Si mon neveu est là, je le salue comme mon enfant. Adieu derechef, ma vraie unique très-chère fille. Dieu soit votre tout. *Amen.*

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] Mgr André Frémyot, archevêque de Bourges, unique frère de sainte de Chantal.

LETTRE LV

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Difficultés pour la construction de l'église. — Inquiétudes de la baronne de Thorens.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1616].

Comme garderons-nous le bois de notre clocher, mon très-cher Seigneur, que messieurs de la ville veulent prendre; comme aussi toute notre chaux et sable? Et ils disent encore qu'ils nous feront refaire leur muraille. Nous avions pensé de prier M. de Travernay d'aller trouver Son Excellence pour cela, afin qu'elle nous garantît; mais je désire, mon très-cher Père, de savoir si vous l'agréerez, et comme nous pourrons mieux faire.

Notre Marie-Aimée a été bien troublée sur ces nouveaux bruits [de guerre] et que son mari était de la partie. Nous l'avons consolée le mieux qu'il nous a été possible. Enfin, mon très-bon et très-cher Père, bienheureux sont les enfants de Dieu qui se sont retirés sous sa sainte Providence! rien ne leur arrivera qui ne soit pour leur plus grand bien. Sa divine Majesté convertisse toutes ces afflictions à sa gloire et au salut de son peuple! *Amen.*

Mon tout unique Père, ah! le doux Jésus fasse régner dans notre cœur ce pur amour que nous y désirons si fort! *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE LVI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Nécessité de bien éprouver les vocations. — Les caractères mélancoliques sont peu propres à la vie religieuse. — La Sainte blâme une prétendante qui veut mettre quelques conditions à son admission. — But vers lequel doivent tendre les novices.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1616].

MA CHÈRE FILLE,

Votre lettre nous a certes bien touchée! Dieu nous veuille donner la vraie vertu d'humilité, douceur et soumission; car jamais il n'y a en cela de tromperie, et, où ces pièces manquent, il n'y a pas de fondement, mais pour l'ordinaire de la déception. Il n'y a rien à consulter, il faut mettre cette bonne femme dehors pour mille raisons, et gardez de vous laisser vaincre d'aucune raison humaine des parents, sinon que Dieu vous donnât lumière du contraire. Enfin, ma fille, il faut avaler le calice, et supporter le mépris pour nous maintenir dans notre pure observance; mais, je vous conjure, agissez en ceci avec toute douceur et respect, sans rien dire qui puisse troubler ni affliger cette bonne femme.

Quant à mademoiselle N., certes, nous ne savons qu'en dire; car nous craignons cette inégalité et mélancolie qui la rend sèche. Toutefois, vous ne pouvez faillir à la recevoir au premier essai, et lui dire librement qu'il faut qu'elle se laisse éprouver pour le moins quatre mois dans la maison, avant d'y recevoir l'habit. Quant à la condition qu'elle veut se réserver, se faisant Religieuse, d'être toujours avec vous, il n'en faut point parler. Le traité qu'elle prétend faire en se faisant Religieuse n'est pas l'achat d'une métairie, et par conséquent il ne faut point de glose ni de réserve en son contrat. Tout ce qu'elle se peut réserver, c'est la résolution de ne jamais faire sa

propre volonté, et de vivre doucement et humblement dans la Congrégation. Je vous conjure, ma vraie fille, dans tout ce tracas d'affaires, tenez votre cœur doux, humble, généreux et joyeux; car Dieu requiert cela de vous.

Vous dites la vérité, ma chère fille, nos Sœurs [de Châtel et de Blonay] sont deux perles de vertu; elles ne m'ont pas peu obligée de vous avoir bien ouvert leurs cœurs; je ne doutais point de cela, et je m'assure que toujours plus vous en recevrez du support et de la consolation. Encouragez doucement le cœur de la *chère cadette* à se bien élargir et ouvrir avec les autres Sœurs, et de leur donner de la satisfaction; elle le peut si elle se surmonte avec humilité et en regardant Dieu, lequel je supplie faire parvenir ses chères novices en l'amour de la correction, et leur en fasse faire du profit. Elles doivent aspirer à une grande pureté de vie et à se rendre familières autour de leur divin Époux. Je ne leur écris pas maintenant, il suffit que nous nous entretenions nous deux que Dieu a si intimement unies ensemble.

Dieu vous bénisse, mon cher enfant! Je suis bien aise de voir l'état de votre cœur; tenez-le diverti de toute inutilité et dans son unité avec Dieu, et vraie fidélité à sa règle; car, ma vraie fille, Dieu vous a commise pour notre secours, et pour porter avec nous la charge que lui-même nous a imposée. Ne me dites pas que vous êtes sans consolation à cause de notre séparation. Je vous proteste que je vous écris beaucoup plus que je ne parle à nos Sœurs qui sont ici; nous nous voyons, il est vrai, mais c'est tout, et il me semble que ce peu d'absence corporelle vous rend plus présente à nos esprits que si vous étiez ici. Au reste, ne faites jamais différence entre vous et nos Sœurs de céans, sinon que vous êtes plus chérie et plus soigneusement instruite. Or sus, ne vous plaignez donc plus d'être séparée, puisque Jésus-Christ est notre unique lien.

Votre, etc.

LETTRE LVII

A LA MÊME

Obligation de bien former les sujets et de ne pas trop multiplier les nouvelles fondations. — De quelle importance est le choix des Supérieures.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 3 avril 1616]

Ma toute chère fille, à ce grand jour que le Seigneur a fait, je viens vous faire ce billet entre l'exhortation et Complies; vous savez que je fais l'Office, et ne sais que vous dire, car, par empressement, je ne trouve pas votre dernière lettre; je n'en perds point pourtant de celles de ma très-chère fille. Nous ne devons nullement payer les dettes de M. Condelot, et ne le lui ai point promis. Quant au bon serviteur de feu ma pauvre Sœur Marie-Renée (car je ne puis trouver son nom à présent; ah! il me semble qu'il s'appelle Gervais), vous savez qu'il ne faut point de jardinier chez Monseigneur [1]; certes, je voudrais pouvoir servir ce bonhomme-là.

Je m'en viens d'aviser que j'ai beau chercher votre lettre, je l'ai donnée hier à Monseigneur, lequel avec moi, nous sommes d'un même sentiment, et m'a commandé, à la fin de son exhortation, de le vous mander, et vous dire de sa part qu'il se faut bien garder de s'engager à donner des filles pour faire des maisons, parce qu'en vérité nous ne le pouvons; c'est pourquoi il faut demeurer ferme, et dire que celles qui voudront se servir de nous viennent se faire dresser à Lyon ou ici; et puis après on les aidera de plus, si l'on peut alors; car pour maintenant, derechef je vous dis qu'il ne se peut. Hélas! pour moi, encore que je ne vaille rien, l'on juge que je ne puis ni dois quitter cette maison maintenant, et quand il y en aurait une

[1] Saint François de Sales, on le sait, habitait à Annecy une maison que lui avait prêtée le président Favre; il n'avait pas même l'agrément d'un jardin.

pour tenir ma place, que serait-ce? Toujours ne pourrais-je servir qu'en un lieu, et on nous désire en plusieurs. Enfin, ma fille, croyez-moi, en cinq ans et demi, l'on ne saurait faire tant de Supérieures; nous avons des filles de grande vertu, mais pour gouverner, ô Dieu! qu'il faut de choses! Et nous aimons mieux peu embrasser et mieux étreindre, que de faire des maisons à imperfection. Nos Règles ne seront point épargnées à celles qui désireront les avoir, mais oui nos personnes. Vous les aurez, ces chères Règles, sans faillir, Dieu aidant, à la première commodité; mais non pas polies, car notre bon Père n'en peut sitôt prendre le loisir, et je pense encore pour nous reculer, il lui vient un ouvrage sur les bras du côté de Thonon. Il y mettra pourtant les choses nécessaires, essentielles, selon le mémoire que vous avez vu. L'on demande ce billet, l'obéissance m'appelle; adieu, ma fille, ma fille très-chère et très-chèrement aimée de mon cœur; mille saluts à nos deux pauvres filles, et à tout le reste; j'écrirai au premier loisir. Ceux que vous saluez vous resaluent. Vive Jésus. *Amen.*

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE LVIII

A LA MÊME

Les personnes qui demandent des fondations doivent connaître les Règles et le but de l'Institut.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 14 avril 1616.

Ma plus que chère fille, ne voilà-t-il pas une chose étrange! Je vous écrivis hier avec la ci-jointe pour ma Sœur de Gouffier; aujourd'hui, ce matin, quand je suis partie de ma cellule, je laisse sur la table cette lettre, et il est impossible de la retrouver; personne n'entre ici sans congé; nulle ne l'a vue que moi; ne voilà-t-il pas qui est admirable! car elle n'était point encore

fermée. Le vent l'aura emportée par-dessus le toit; cependant, il est plus de six heures; je n'écris plus le soir, en ayant reçu une obéissance absolue. Je ne sais ce que je vous disais, qui était des choses utiles; me voilà tout empêchée, ma très-chère fille; mais je refais ce billet sans loisir, et vous dis que j'ai toujours un extrême désir que vous ayez beaucoup de santé, c'est pourquoi je vous conjure d'en avoir du soin; je sais de quelle importance cela est pour votre petite famille.

Voyez celle que j'écris à ma Sœur de Gouffier, puis fermez-la bien et lui envoyez avec la Règle, que vous ferez pour cela copier en toute diligence; car enfin nous ne partirons plus sans que ceux des lieux qui nous voudront ne sachent bien ce que nous sommes. Si donc ces gens d'Auvergne vous la demandent, envoyez-la-leur avec conjuration qu'ils n'en fassent aucune copie, à cause que la dernière main du maître n'y a pas passé; mais rien pourtant ne s'y changera de l'essentiel, ni de tous les exercices. A ceux qui demanderont l'approbation, comme font ces dames de Billom, dites-leur qu'on leur eût envoyé les bénédictions qu'il a plu au Pape de donner à notre Congrégation, n'était que Monseigneur a renvoyé à Rome pour faire réformer certains manquements qui ont été faits en l'expédition. Au reste, attendez voir si nous demanderons à Mgr de Lyon la copie de la permission du roi et sa permission pour nous établir à Moulins, parce qu'il administre le spirituel en attendant que Mgr d'Autun soit en âge.

Que saurais-je plus vous dire, ma fille tout uniquement chère, prou de choses, si j'avais le loisir. Le sire Pierre portera le reste, et à nos très-chères Sœurs que je salue tout cordialement, et tout autre qu'il vous plaira. Adieu, mon enfant; Dieu soit notre tout. *Amen.*

Ma fille, encore ce mot : vous verrez par les ci-jointes comme nous ne refusons point tout à plat d'aller à Moulins, espérant qu'il se passera plusieurs mois avant que les choses soient en

l'état qu'il faut pour nous faire partir; car enfin, chat échaudé craint l'eau froide [1]. Je vous dirai que la disposition de cette maison requiert fort ma résidence, et vous ai dit la résolution de Monseigneur par ma précédente; mais je crois pourtant que s'il voyait tout disposé, il donnerait des filles; car enfin ma Sœur J.-Charlotte [de Bréchard] est prou prête; mais si vous pouvez, sans trop rien déclarer, tirer ces filles d'Auvergne à faire leur noviciat à Lyon ou ici, cela irait grandement bien, après quoi on leur donnerait des filles. Je vous écris sans haleine; car, nonobstant la nuit, je viens d'écrire au Père Philippe.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE LIX

A LA MÊME

La Mère Favre est priée de dire sa pensée sur la Sœur de Châtel. — Ligne de conduite à tenir pour une Religieuse dont les ravissements paraissent illusoires.

VIVE ✠ JÉSUS!

Annecy, 30 avril 1616.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il n'y a remède, il faut boire doux comme lait cette mortification de ne pouvoir écrire par le sire Pierre; j'ai su par hasard qu'il allait partir. Nous ne pouvons répondre à ces messieurs de Riom; aussi ne sais-je pas encore ce que Monseigneur aura résolu pour eux, car il y a huit jours que je ne lui ai parlé; je l'attends aujourd'hui pour cela, mais il sera trop tard, patience en tout. Je vous prie, ma fille toute chère, dites-moi un peu bien naïvement votre sentiment de notre Sœur Péronne-Marie; vous en pourriez-vous passer d'ici à quelque temps? la pourrait-on retirer des mains de Mgr de Lyon, sans le toucher? pourrait-elle être Supérieure en quelque maison

[1] Allusion aux embarras qu'eurent à surmonter les Sœurs de Lyon; la Sainte voulait, dans sa maternelle prévoyance, épargner de semblables difficultés aux fondations nouvelles.

où tout fût bien tranquille et arrêté? Je lui trouve un cœur bon, ferme et absolument à Dieu, et un bon esprit; qu'en dites-vous? Voyez-vous, j'aime et estime cette fille-là: que m'en direz-vous, mon enfant? car nous deux, nous ne devons avoir qu'un cœur; si l'on m'emploie jamais à aller par le monde faire des fondations, il ne me semble pas que je me puisse passer d'elle, à cause de mes incommodités corporelles, et je la trouve à Dieu partout; car nous disons toutes choses librement nous deux.

Or sus, je suis pressée, car cet homme va partir. Vous avez bien fait avec ces bonnes filles de Billom, je les aime bien; notre Péronne [Marie] les irait bien servir six mois ou un an, car il ne leur faut que cela à elles.

Quant aux ravissements de ma Sœur N***, certes, pour dire selon mon sentiment, je les soupçonne et crains, ou crois que c'est la nature, et qu'il y a bien de l'imagination (*sept lignes illisibles*), ce qui me coûte un peu à dire et que je vous prie de rayer quand vous l'aurez vu; je la doute un peu du côté de la naïveté et rondeur et vérité en ses actions. Peut-être ne sait-elle pas encore que la sainte simplicité ravit le Coeur de Notre-Seigneur [1]. Vous pouvez dire tout ce que je vous dis à notre très-bon Père recteur, lequel j'honore parfaitement, assurez-l'en; mais ne dites rien à aucun autre. Et je pense, voire, que ce n'est pas une maligne duplicité et hypocrisie, oh! non, sans doute; mais je vois qu'elle se laisse un peu aller mollement, comme, par exemple: les bras lui affaiblissent un peu, et au lieu de les tenir fermement, elle les laisse aller mollement.

[1] La Vénérable Mère de Chantal, introduite dans le Coeur de Jésus par la direction de saint François de Sales, ne sortit plus de cette sacrée demeure, et y apprit de merveilleux secrets d'amour qu'elle ne cessa dès lors de découvrir à ses filles. Nous pouvons citer, à l'appui de cette assertion, la méditation dix-huitième de la *Solitude annuelle*, ayant pour titre: *Par quel moyen l'âme religieuse ravit le* Coeur *de son Bien-Aimé*. (Voir au deuxième volume des Œuvres diverses, page 42.)

Enfin, ma fille toute chère, l'humilité et mortification de sa propre volonté, à quoi vous la devez exercer doucement, éprouvera quel esprit la conduit, et faut imperceptiblement la conduire à la créance que cela vient de la nature et non pas du diable, car cela l'épouvanterait, et aussi je ne le crois pas; mais si elle ne se tient humble, il s'en pourrait bien mêler. Faites-la marcher le train des autres tant qu'il se pourra, et qu'elle aime et estime sur toutes choses les vraies et vivantes vertus. Tout ce que je vous dis, ne le faites que par l'avis de ce très-bon et très-digne Père recteur, et le lui dites; car je n'en ai su parler avec Monseigneur, ni n'ai eu le loisir de le pouvoir penser ni digérer. Il faut finir, ma toute chère fille, en vous disant que vous preniez même avis de ce bon Père pour ma Sœur Péronne-Marie. Mon enfant, je n'ai loisir davantage ni de voir ce que vous me mandez; mais je sais bien que je suis toute vôtre en Jésus et Marie, l'unique amour de notre vie. *Amen*. Mille saluts à tous et à Mgr de Lyon, s'il est à propos.

Ce dernier avril.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE LX

A LA MÊME

Impression du *Traité de l'Amour de Dieu*. — La Sainte se prépare à faire une retraite. — Commissions pour le trousseau des deux Sœurs Jeanne-Françoise et Françoise-Agathe de Sales, novices à la Visitation d'Annecy. — Comment traiter avec Mgr de Marquemont.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], mai 1616.

Nous eussions bien voulu, ma toute chère fille, que le sire Pierre fût venu avant le départ de notre bon M. Michel [Favre], qui s'en va enfin avec ce béni livre[1] qui est un grand trésor: j'ai dit à ce fils qu'il vous dît bien toutes nos nouvelles, cela me

[1] Le *Traité de l'Amour de Dieu*.

rendra courte, me remettant à lui. Oh! qu'il va de bon cœur voir ces trois chères Sœurs! Si vous êtes contente de ce voyage, certes moi aussi, car enfin vous m'êtes grandement chère. Je n'écris point à notre pauvre Sœur de Gouffier; je pense qu'elle sera allée à la poursuite de son affaire, au moins je le désire. Je ne sais si nous répondrons à ces messieurs de Riom, à cause de l'accablement d'affaires qu'a notre très-bon Seigneur et Père. Certes, je voudrais qu'il ne se fît nulle fondation que les Règles ne fussent imprimées, afin qu'il n'y eût plus rien à recommencer. Mais il faut laisser gouverner notre grand et bon Sauveur, que je supplie très-humblement par sa douce bonté d'accomplir en nous sa très-sainte volonté. Or sus, ma pauvre fille, priez fort pour moi, car je désire, ces jours prochains, faire un peu de retraite et revoir ma chétive âme devant notre bon Père, n'ayant su, depuis mon retour, avoir la consolation de son assistance et entretien; pour cela encore, je crains bien que ce ne soit à ce coup; le saint vouloir de Notre-Seigneur soit fait.

Disons un mot de M. l'aumônier. Voyez, ma fille toute chère, il faut que vous lui persuadiez bien doucement de ne faire ici guère de séjour; M. Michel ne pourra pas vous servir de confesseur, et faut craindre les ombrages qu'un long séjour pourrait apporter, vous m'entendez!... Dix ou quinze jours lui doivent bien suffire.

Si M. de Médio a la charge d'acheter la garniture de lit de nos Sœurs de Sales[1], que ma Sœur Péronne-Marie prenne garde qu'il faut sept aunes de grossière serge pour les tours de lit, et que les matelas et couvertes, avec les tours de lit, ne montent qu'à cent francs les deux; encore faut-il réserver de

[1] Le 24 mai, saint François de Sales donna l'habit de la Visitation à deux de ses parentes, filles, l'une de son frère Gallois, et l'autre de son cousin Gaspard de Sales. On voit, d'après cette lettre, que le B. Prélat s'était chargé des frais de trousseau.

quoi payer les bois des deux lits, et les tables et la chaise [1], car vous savez que notre bon Seigneur n'a pas trop d'argent. Je ne sais que vous dire autre chose, ma toute chère fille; l'Esprit très-saint veuille verser très-abondamment ses chères faveurs sur vous et toute votre petite troupe. *Amen.* Ma fille, croyez que vous tenez un maître rang au cœur de votre pauvre Mère; aimez-la bien hardiment.

Retirez les Règles des mains de Mgr l'archevêque, et, s'il se peut, que le bon Père recteur les voie, et lui en parlez comme de vous-même, lui disant comme Monseigneur avait trouvé bon de nous mettre sous la Règle de Saint-Augustin, à telle fin que rien ne pût être changé de nos Constitutions, et en tirez son sentiment; et lui dites toutes les objections de Mgr l'archevêque, car il fait maintenant celle du rejet des filles scandaleuses, et ne se voudrait contenter de la clausure [clôture] telle qu'elle est au concile de Trente. Il faut avoir une grande patience, car ce prélat est si bon que rien plus. Que si jamais vous le voyez en propos de ce sujet, si vous osiez lui dire que s'il eût embrassé cet Institut avec amour et sans témoigner son dégoût, la maison de Lyon serait pleine : c'est la vérité, ma fille, que s'il l'embrasse à bon escient, que Dieu en sera fort glorifié; et je crois qu'il le fera quand la chose sera arrêtée; mais il a son esprit ainsi infini en pensées et en réflexions. Ne lui témoignez rien de ce que je vous dis qu'il propose en ces deux points, de la clausure et du rejet des filles obstinées.

O Dieu! ma vraie fille tout uniquement chère, je suis votre plus humble sœur et indigne servante en Notre-Seigneur. Sœur J.-F. Frémyot, de la Visitation.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] Si la Sainte parle d'une *chaise* pour l'ameublement de la cellule, c'est que le Coutumier n'avait pas encore décidé que l'on aurait un *siége,* c'est-à-dire un simple tabouret de bois.

LETTRE LXI

AUX SOEURS PÉRONNE-MARIE DE CHATEL ET MARIE-AIMÉE DE BLONAY

Elle leur recommande la parfaite indifférence dans tous les états de la vie intérieure, et l'obéissance pour ce qui concerne le soin de leur santé. — De quelle manière on peut communiquer les lumières reçues à l'oraison. — Conseils pour l'état de sécheresse et d'impuissance.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1616.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je commence à vous répondre par la vôtre dernière, puis je remonterai autant qu'il me sera possible à la précédente. Dieu, s'il lui plaît, me donnera ce qu'il lui plaira que je vous dise.

Et premièrement, ma chère fille, je vous dis ce que Notre-Seigneur désire de vous et de nous toutes, c'est l'humble et tranquille soumission à sa très-sainte volonté en toutes les choses qui nous arrivent sans exception, et lesquelles infailliblement sa divine Providence nous envoie pour sa plus grande gloire et notre utilité. Donc qu'il nous soit dorénavant indifférent d'être en santé ou maladie, en consolation ou désolation, en jouissance ou privation de ce qui nous est de plus cher, et que notre cœur n'ait plus qu'un seul désir, qui est que la très-sainte volonté de Dieu se fasse en nous, de nous et sur nous. Et partant ne philosophons point sur tout ce qui nous peut arriver ou aux autres; mais, comme j'ai déjà dit, demeurons douces, humbles et tranquilles en l'état que Dieu nous mettra; en la peine, patienter; en la souffrance, souffrir; en l'action, agir, sans penser que nous faisons des fautes en ceci ni en cela; car ce n'est que l'amour-propre qui fait telles réflexions. Au lieu de tout cela, regardez à Dieu, employant fidèlement les occasions de pratiquer les diverses vertus selon qu'elles se présenteront. Quand vous aurez manqué par lâcheté ou infidélité, point de trouble, point de réflexion; mais demeurez doucement con-

fuse et abaissée devant Dieu, vous relevant soudain par un acte de courage et de sainte confiance.

Or sus, ma fille [Péronne-Marie], faites bien ainsi, et ma petite fille [Marie-Aimée] aussi, car je sais que vos cœurs ne se cachent rien; c'est pourquoi cette lettre vous sera commune. Et dorénavant, à cause de mon peu de loisir, je vous écrirai toujours ensemble, sinon que vous témoigniez désirer que pour quelque chose particulière et extraordinaire je vous réponde à part; en ce cas-là, je le ferai de tout mon cœur, car je suis toute vôtre, et croyez que je vous aime parfaitement, et que j'ai ma bonne part de la mortification de votre absence, encore certes que vous m'êtes présentes selon l'esprit plus que jamais. Ce grand Dieu fait cela, et en sa sainte volonté tout nous est doux.

Vous, ma Péronne, et la petite Sœur, si l'occasion en vient, rendez-vous extrêmement souples à recevoir les soulagements quand vous aurez des incommodités corporelles, mais voyez-vous, soit pour le lever, coucher ou manger, quoi que ce soit, soyez simples à obéir sans discourir.

Ma chère Péronne, marchez fermement votre ancien chemin pour l'intérieur et l'extérieur, et quand l'on vous fera ces petites questions : Quel point d'oraison [vous prenez] et semblables, dites hardiment les choses que vous avez faites ou pensées autrefois en cette façon : « J'ai pensé ou fait telle chose en l'oraison, en me promenant, étant dans le lit, etc., » mais ne dites pas : « Aujourd'hui ou à telle heure j'ai fait telle chose » ; car il n'est pas nécessaire de dire le jour que l'on a fait telle action, mais simplement : « J'ai fait cela, j'ai vu telle chose. » Et vous pouvez sans scrupule nommer oraisons toutes vos bonnes pensées et élévations d'esprit; car en effet c'est oraison, et même toutes nos actions sont oraisons quand nous les faisons pour Dieu. Il suffit de saluer notre bon Ange soir et matin, la sainte attention à Dieu et à Notre-Dame comprend tout, car les bien-

heureux esprits sont enclos en cet abîme de divinité, et il est de plus grande perfection d'aller simplement.

Quand une novice vous demande : « Que pensez-vous ? » répondez en vérité : « Je pense à Dieu », sans dire (si ce n'est pas) : « Je pensais à la Passion » et semblables ; car sans doute, marquant particulièrement un sujet, nous mentirions, s'il n'était pas ainsi. Vous édifierez toujours assez de répondre simplement : « Je pense à Notre-Seigneur », et ajoutez, par exemple : « Mon Dieu, qu'il serait heureux celui qui aurait toujours cette sainte Passion ou Nativité devant les yeux ! »

Je ne vois plus rien à vous dire, mais oui bien encore un mot à ma *petite*. Je vous prie, ma très-chère Sœur, ne vous mettez en souci de rien de ce que vous sentez ou ne sentez pas, et ceci soit dit pour une fois. Servez Notre-Seigneur comme il lui plaît, et tandis qu'il vous tiendra au désert, servez-l'y de bon cœur ; il y tint bien ses chers Israélites pendant quarante ans pour faire un voyage qu'ils pouvaient accomplir en quarante jours. Soyez là de bon cœur, et vous contentez de dire et pouvoir dire, quoique sans goût : « Je veux être toute à Dieu et ne jamais point l'offenser » ; et quand il vous arrivera de chopper, comme il fera sans doute (fût-ce cent fois le jour), relevez-vous par un acte de confiance. De même pour le prochain, contentez-vous de le vouloir aimer et d'avoir le désir de lui désirer et procurer tout le bien qui vous serait possible, et faites doucement ce que vous pourrez autour de lui. Enfin cheminez hardiment au chemin où Dieu vous conduit ; il est très-assuré, encore que vous n'y ayez pas toutes les clartés et satisfactions que vous voudriez ; mais il est temps de renoncer et quitter pour Notre-Seigneur toutes telles prétentions et affections, et marcher comme aveugle dans cette divine Providence ; croyez qu'elle vous conduira bien. Or sus, adieu, notre bon M. Michel [Favre] vous dira de nos nouvelles. Dame ! savez-vous, je le vous recommande, car je l'aime de tout mon cœur, c'est notre

cher frère et enfant tout nôtre. Millions de saluts tout cordials à ces très-chères filles de mon cœur, un peu en particulier à celles que vous savez, et à toutes, car certes je les aime toutes sincèrement. Adieu, mes filles chèrement aimées.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE LXII

A MONSIEUR MICHEL FAVRE

CONFESSEUR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ET DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY.
A LYON

Veiller à l'impression du *Traité de l'Amour de Dieu*, et supporter courageusement les petites mortifications.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1616.]

Rien que ce billet, et vous en contentez, s'il vous plaît, mon cher fils, encore ne sais-je si l'on me donnera le loisir de l'achever.

La clef de l'armoire ne s'est point trouvée pour y prendre celle de votre coffre, pour prendre les *Agnus Dei*.

Je n'ai nul loisir de parler à Monseigneur, mais sitôt que je le pourrai, vous êtes assuré que je le persuaderai que vous ne bougiez de là que ce cher livre ne soit imprimé; et prenez patience, mon fils, vous rendant grandement soigneux qu'il ne s'y fasse point de fautes. Au reste, je m'essayerai cependant de disposer ici les esprits contrariant le vôtre; mais, voyez-vous, il ne faut plus être enfant, ains devenir brave et généreux, souffrant les petites mortifications.

Je salue étroitement M. Rigaud [1] et sa femme, je le remercie de son offre en l'acceptant de tout mon cœur; bientôt il aura le reste du livre, et je lui écrirai.

[1] Éditeur du *Traité de l'Amour de Dieu*.

Il est force de finir, adieu. Vivons tant qu'il se pourra en l'amour et volonté de ce Sauveur. Je suis en Lui votre humble fille et servante.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE LXIII

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Elle lui demande des nouvelles de sa santé et exprime le désir de prolonger de quelques jours sa retraite annuelle[1].

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1616].

Comment vous portez-vous, mon pauvre très-unique Père? Toujours mieux moyennant la grâce de Dieu, n'est-ce pas? Hé Dieu! oui, s'il vous plaît, mon bon Sauveur, et pour longtemps je vous prie que cette chère santé de mon Père soit bien

[1] Plusieurs historiens de sainte de Chantal ont avancé qu'elle fit cette retraite à Paris en 1619, date évidemment supposée, comme il est facile de le prouver par les raisons suivantes : 1° l'original de cette lettre LXIIIe, la première concernant la retraite (lequel original est conservé aux Archives de la Visitation d'Annecy), ne porte aucune indication de jour ni d'année; 2° les annales du 1er monastère de Paris, annales où sont relatées les principales actions de la Sainte pendant son séjour dans cette ville, ne font aucune mention d'une retraite en 1619, mais oui bien des mille difficultés qui s'opposaient à l'établissement du monastère, et des accablants travaux de saint François de Sales, lesquels ne lui permettaient même pas de s'occuper de ses chères filles, ainsi que le prouvent plusieurs lettres de cette époque. A deux diverses reprises, la Mère de Chantal écrit : « *Monseigneur se porte bien; nous le voyons quelquefois, mais nous ne lui pouvons quasi point parler.* » (Voir les lettres CXCVII et CXCVIII).

S'il paraît évident que la retraite en question n'a point eu lieu en 1619, des raisons convaincantes indiquent la date de mai 1616 comme la seule vraie : 1° dans la lettre LX (page 103), sainte de Chantal parle de sa préparation à une prochaine solitude, où *elle reverra son âme devant son Bienheureux Père*. Or, cette lettre et les suivantes ont incontestablement été écrites en mai 1616, puisqu'il y est question de l'impression du *Traité de*

établie. Or bien nous en parlerons de cela; mais cependant, me pourrez-vous dire *oui* ou *non* simplement et courtement de ce que je vous ai demandé? Mes quatre jours sont passés auxquels vous m'aviez marqué ce que je ferais, et je vous rends compte en ces deux derniers petits feuillets de ce qui s'est passé; car les deux premiers, c'est ma confession en laquelle vous n'entendrez rien. Pourrai-je encore demeurer quelques jours en ma chère solitude, y continuant cette dernière affection? J'y aurais bien de l'inclination pour un peu bien accoiser mon esprit en Dieu; car vraiment j'ai été un peu distraite ces jours passés, et si bien votre mal ne m'a pas donné de l'inquiétude, il m'a donné de la douleur et de la distraction; à trois diverses

l'Amour de Dieu, lequel, comme on sait, parut pour la première fois à cette époque; 2° à la fin du même mois, dans la lettre LXVI, adressée à la Mère Favre, la Sainte fait encore allusion à cette retraite. Bien que cette lettre, simplement datée du 28 mai, ne porte aucune désignation d'année, nul doute qu'elle ne soit de 1616, puisqu'elle renferme des recommandations pour M. Michel Favre, lequel fit alors à Lyon un séjour de quelques mois, pour surveiller l'impression du *Traité de l'Amour de Dieu*. Au besoin, l'épître LXII, adressée à M. Favre lui-même, viendrait encore corroborer ces témoignages; 3° pendant cette retraite, où les deux Saints échangèrent des lettres si admirables, saint François de Sales souffrit d'une indisposition qui donna de grandes inquiétudes à sa fille spirituelle, ainsi que les billets de celle-ci en font foi. Or, le 28 mai 1616, la B. Fondatrice écrit à la Mère Favre toutes les angoisses qu'elle éprouva, sachant son incomparable Directeur atteint d'un mal qui, selon son expression, fut court, mais très-dangereux.

S'il est hors de doute que sainte de Chantal a fait une retraite en 1616, il n'est pas moins prouvé que c'est en cette circonstance qu'elle s'éleva à la pratique du plus parfait dénûment, ainsi qu'elle le certifie elle-même par les paroles suivantes, que nous retrouvons dans ses Papiers intimes : « *Je « reconfirme les vœux que j'ai faits à la sainte Trinité entre les mains « de ce mien Père* (saint François de Sales) *et l'entier dépouillement de « moi-même, ainsi que je le fis sans aucune réserve le mercredi devant « la fête du Saint-Esprit* [18 mai] 1616. » (Œuvres diverses, 1er volume, page 51.) D'autres preuves pourraient encore être produites, toutefois celles-ci nous paraissent suffisantes pour lever tous les doutes.

fois, l'on m'en parla assez pour me toucher jusqu'au fond. Quand l'on me disait enfin qu'il était dangereux, pensez, mon très-cher Père, où cela allait. Oh bien! Notre-Seigneur m'assiste, qu'il soit béni!

Mon très-cher Père, un mot de vos nouvelles, et si je demeurerai ou non en ma petite retraite; car, pour le reste, il se fera à loisir. Je demande ce mot pourvu qu'il n'incommode rien; autrement ma Sœur Marie-J. me le dirait bien. Bonjour, mon pauvre très-cher Père, le doux Jésus soit votre tout!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES A SAINTE DE CHANTAL

EN RÉPONSE A LA PRÉCÉDENTE

Ma très-chère Mère, je sais bien qu'il me faudra demeurer encore aujourd'hui en solitude et silence, et peut-être demain; si ce n'est, je préparerai mon âme, comme la vôtre, ainsi que je vous dis. Je veux bien que vous continuiez l'exercice du dépouillement de vous-même, vous délaissant à Notre-Seigneur et à moi. Mais, ma très-chère Mère, entrejetez, je vous prie, quelques actions de votre part, par manière d'oraisons jaculatoires, en approbation du dépouillement, comme par exemple : Je le veux bien, Seigneur; tirez, tirez hardiment tout ce qui revêt mon cœur. O Seigneur, non, je n'excepte rien, arrachez-moi à moi-même. O moi-même, je te quitte pour jamais, jusqu'à ce que Monseigneur me commande de te reprendre. Cela doit être doucement entrejeté, mais fortement.

Encore ne faut-il pas, s'il vous plaît, ma très-chère Mère, prendre aucune nourrice : ains quitter celle néanmoins que vous aurez, et demeurer comme une pauvre petite chétive créature devant le trône de la miséricorde divine et demeurer toute nue, sans demander jamais ni action ni affection quelconque pour

là créature ; et néanmoins vous rendre indifférente à toutes celles qu'il lui plaira vous ordonner, sans vous amuser à considérer que ce sera moi qui vous servirai de nourrice; car autrement, prenant une nourrice à votre gré, vous ne sortiriez pas de vous-même, ains feriez-vous toujours votre compte, qui est néanmoins ce qu'il faut fuir sur toutes choses.

Les renoncements sont admirables : de sa propre estime, même de ce que l'on était selon le monde (ce qui n'était en vérité rien, sinon en comparaison des misérables), de sa propre volonté, de sa complaisance en toutes les créatures et en l'amour naturel, et en somme de tout soi-même, qu'il faut ensevelir dans un éternel abandonnement, pour ne le voir ni savoir jamais plus, comme nous l'avons vu et su; ains seulement quand Dieu le nous ordonnera, et selon qu'il le nous ordonnera.

Écrivez-moi comme vous trouverez bonne cette leçon. Dieu me veuille à jamais posséder; *Amen*, car je suis sien ici et là où je suis en vous, comme vous savez, très-parfaitement; car vous m'êtes indivisible, hormis en l'exercice et pratique du renoncement de tout nous-mêmes pour Dieu.

François, Évêque de Genève.

LETTRE LXIV

AU MÊME

Elle expose les dispositions de parfait abandon que l'Esprit-Saint lui a données pendant la retraite.

[Annecy, 1616].

Hélas! mon unique Père, que cette chère lettre me fait de bien! Béni soit Celui qui vous l'inspira ; béni soit aussi le cœur de mon Père ès siècles des siècles!

Certes, j'ai un extrême désir, et, ce me semble, une ferme résolution de demeurer en ma nudité, moyennant la grâce de

mon Dieu, et j'espère qu'il m'aidera. Je sens mon esprit tout libre, et avec je ne sais quelle infinie et profonde consolation de se voir ainsi entre les mains de Dieu. Il est vrai que tout le reste demeure fort étonné; mais faisant bien ce que vous me dictez, mon unique Père, comme je ferai sans doute, Dieu aidant, tout ira toujours mieux.

Il faut que je vous dise ceci : mon cœur chercherait, si je le voulais laisser faire, à se revêtir des affections et prétentions qu'il lui semble que Notre-Seigneur lui donnera; mais je ne le lui permets nullement; de sorte que ces propositions ne se voient que de loin; car enfin il me semble que je ne dois plus rien penser, désirer ni prétendre que ce que Notre-Seigneur me fera penser, aimer et vouloir, ainsi que la partie supérieure me l'ordonnera; car, pour l'inférieure, je suis exacte à ne la point regarder.

Mon Dieu nous veuille fortifier par sa douce bonté, et nous faire accomplir parfaitement ce qu'il désire de nous, mon très-cher Père.

Que Jésus vous fasse un grand Saint! et je le crois ainsi. Bénie soit sa bonté de votre guérison et bon repos!

Bonjour, mon vrai Père. Ce soir je vous manderai de mes nouvelles.

LETTRE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES A SAINTE DE CHANTAL

EN RÉPONSE A LA PRÉCÉDENTE

O Jésus! que de bénédictions et de consolations à mon âme de savoir ma Mère toute dénuée devant Dieu! Il y a longtemps que j'ai une suavité nonpareille quand je chante ces Répons : *Nu je suis sorti du ventre de ma mère, et nu je retournerai là. Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a ôté, le nom du Seigneur soit béni.*

Quel contentement à saint Joseph et à la glorieuse Vierge

allant en Égypte, lorsqu'en la plupart du chemin ils ne voient chose quelconque, sinon le doux Jésus! C'est la fin de la transfiguration, ma très-chère Mère, de ne plus voir ni Moïse ni Élie, mais le seul Jésus-Christ. C'est la gloire de la sacrée Sulamite de pouvoir être seule avec son seul Roi, pour lui dire : *Mon Bien-Aimé est à moi, et moi je suis à Lui.* Il faut donc demeurer à jamais toute nue, ma très-chère Mère, quant à l'affection, bien qu'en effet nous nous revêtions; car il faut avoir notre affection si simplement et absolument unie à Dieu, que rien ne nous attache à nous. Oh! que bienheureux fut Joseph l'ancien, qui n'avait ni boutonné ni agrafé sa robe, de sorte que, quand on voulut l'attraper par icelle, il la lâcha en un moment!

J'admire avec suavité le Sauveur de nos âmes sorti nu du ventre et du sein de sa Mère, et mourant tout nu sur la Croix, puis remis dans le giron de sa Mère pour être enseveli. J'admire sa glorieuse Mère, qui naquit nue de maternité, et fut dénuée de cette maternité au pied de la Croix, et pouvait bien dire : Nue j'étais de mon plus grand bonheur quand mon Fils vint en mes entrailles, et nue je suis, quand, mort, je le reçois dans mon sein. *Le Seigneur me l'a donné, le Seigneur me l'a ôté, le nom du Seigneur soit béni.* Je vous dis donc, ma chère Mère, que béni soit le Seigneur qui vous a dépouillée. Oh! que mon cœur est content de vous savoir en cet état si désirable! et je vous dis comme il fut dit à Isaïe : *Marchez et prophétisez toute nue, ces trois jours.* Persévérez en cette nudité de demeurer auprès de Notré-Seigneur. Il n'est plus besoin que vous fassiez des actes, s'il ne vous vient au cœur, ains que seulement vous chantiez doucement, si vous pouvez, le cantique de votre nudité : *Nue je suis née du ventre de ma mère,* et ce qui s'ensuit.

Ne faites plus aucun effort; mais, fondée sur la résolution d'hier, allez, ma très-chère fille, et *oyez et inclinez votre oreille :*

oubliez toute la peuplade des autres affections *et la maison de votre père, car le Roi a convoité* votre nudité et simplicité. Demeurez en repos là, en esprit de très-simple confiance, sans seulement regarder où sont vos vêtements; je dis regarder avec attention ou soin quelconque.

Bonjour, ma très-chère Mère. Vive Jésus! dénué de Père et de Mère sur la Croix! Vive sa très-sainte nudité! Vive Marie! dénuée de Fils au pied de la Croix!

Faites doucement les insensibles acquiescements de votre nudité, ne faites plus d'efforts, soulagez votre corps suavement. Vive Jésus! *Amen.*

FRANÇOIS, Évêque de Genève.

LETTRE LXV

AU MÊME

Sublime disposition de dénûment intérieur.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1616]

MON CHER PÈRE,

M. Grandis[1] m'a dit aujourd'hui que nous eussions encore bien soin de vous, que vous ne deviez plus faire une si grande diète, qu'il fallait bien vous tenir et contre-garder de près, à cause de la fluxion qu'il faut craindre. Je suis bien aise de toutes ces ordonnances, et de ce que vous garderez votre solitude, parce qu'elle sera encore employée au service de votre cher esprit. Je n'ai pu dire *notre,* car il me semble n'y avoir plus de part, tant je me trouve dénuée et dépouillée de tout ce qui m'était le plus précieux.

Mon Dieu! mon vrai Père, que le rasoir a pénétré avant! Pourrai-je demeurer longuement dans ce sentiment? au moins

[1] Médecin de saint François de Sales et de la Visitation d'Annecy.

notre bon Dieu me tiendra dans les résolutions, s'il lui plaît, comme je le désire. Hé! que vos paroles ont donné une grande force à mon âme! que celles-ci m'ont touchée et consolée où vous me dites : « Que de bénédictions et consolations votre âme a reçues, de me savoir toute *dénuée* devant Dieu! » Oh! Jésus vous veuille continuer cette consolation, et à moi ce bonheur!

Je suis pleine de bonne espérance et de courage, bien paisible et bien tranquille. Grâce à Dieu, je ne suis pas pressée de regarder ce que j'ai dévêtu; je demeure assez simple, je le vois comme une chose éloignée, mais il ne laisse pas de me venir toucher, soudain je me détourne. Que béni soit Celui qui m'a dépouillée! que sa bonté me confirme et fortifie à l'exécution quand il la voudra. Quand Notre-Seigneur me donna cette douce pensée, que je vous mandai mardi, de me laisser à Lui, hélas! je ne pensai point qu'il commencerait à me dépouiller par moi-même, me faisant ainsi mettre la main à l'œuvre; qu'Il soit béni de tout et me veuille fortifier!

Je ne vous disais pas que je suis avec peu de lumière et de consolation intérieure; je suis seulement paisible partout, et semble même que Notre-Seigneur, tous ces jours passés, avait un peu retiré cette petite douceur et suavité que donne le sentiment de sa chère présence. Aujourd'hui encore, plus ou moins, il me reste fort peu de chose pour appuyer et reposer mon esprit; peut-être que ce bon Seigneur veut mettre sa sainte main par tous les endroits de mon cœur pour y prendre tout et le dépouiller de tout; sa très-sainte volonté soit faite!

Hélas! mon unique Père, il m'est venu aujourd'hui en la mémoire qu'un jour vous me commandiez de me dépouiller; je répondis : « Je ne sais plus de quoi », et vous me dites : « Ne vous l'avais-je pas bien dit, ma fille, que je vous dépouillerais de tout? » Oh Dieu! qu'il est aisé de quitter ce qui est autour de nous! mais quitter sa peau, sa chair, ses os, et pénétrer dans

l'intime de la moelle, qui est, ce me semble, ce que nous avons fait, c'est une chose grande, difficile et impossible, sinon à la grâce de Dieu. La seule gloire donc lui est due et lui soit rendue à jamais.

Mon vrai Père, si ne me revêts-je point sans votre congé de cette consolation que je prends à vous entretenir. Il me semble que je ne dois plus rien faire, ni avoir pensée, ni affection, ni volonté, qu'ainsi qu'elles me seront commandées.

Je finis donc en vous donnant mille bonsoirs, et vous disant ce qui m'est venu en vue. Il me semble que je vois les deux portions de notre esprit n'être qu'une, uniquement abandonnée et remise à Dieu. Ainsi soit-il, mon très-cher Père, et que Jésus vive et règne à jamais! *Amen*. Ne vous avancez point de vous lever trop tôt; je crains que cette sainte fête [1] ne vous fasse faire un excès. Dieu vous conduise en tout.

LETTRE DE SAINT FRANÇOIS DE SALES A SAINTE DE CHANTAL

EN RÉPONSE A LA PRÉCÉDENTE

Tout cela va fort bien, ma très-chère Mère. C'est la vérité, il faut demeurer dans cette sainte nudité, jusqu'à ce que Dieu vous revête. *Demeurez là,* dit Notre-Seigneur à ses Apôtres, jusqu'à ce que d'en haut vous soyez revêtus de vertu. Votre solitude ne doit point être interrompue jusqu'à demain après la messe. Ma très-chère Mère, il est vrai, votre imagination a tort de vous représenter que vous n'avez pas ôté et quitté le soin de vous-même, et l'affection aux choses spirituelles; car n'avez-vous pas tout quitté et tout oublié? Dites, ce soir, que vous renoncez à toutes les vertus, n'en voulant qu'à mesure que Dieu vous les donnera; ni ne voulant avoir aucun soin de les acquérir,

[1] De la Pentecôte, qui se rencontrait, cette année-là, le 22 mai.

qu'à mesure que sa bonté vous emploiera à cela pour son bon plaisir.

Notre-Seigneur vous aime, ma Mère ; il vous veut toute sienne ; n'ayez plus d'autre bras pour vous porter que le sien, ni d'autre sein pour vous reposer que le sien et sa Providence. N'étendez votre vue ailleurs et n'arrêtez votre esprit qu'en Lui seul. Tenez votre volonté si simplement unie à la sienne, que rien ne soit entre deux. Ne pensez plus ni à l'amitié, ni à l'unité que Dieu a faite entre nous, ni à vos enfants, ni à votre cœur, ni à votre âme, enfin à chose quelconque; car vous avez tout remis à Dieu. Revêtez-vous de Notre-Seigneur crucifié, aimez-le en ses souffrances et faites des oraisons jaculatoires là-dessus. Ce qu'il faut que vous fassiez, ne le faites plus parce que c'est votre inclination, mais purement parce que c'est la volonté de Dieu.

Je me porte fort bien, grâce à Dieu. Ce matin j'ai fait commencement à ma revue, que j'achèverai demain. Je sens insensiblement, au fond de mon cœur, une nouvelle confiance de mieux servir Dieu en sainteté et justice tous les jours de ma vie, et je me trouve aussi nu, grâce à Celui qui est mort nu, pour nous faire entreprendre de vivre nus. Oh! ma Mère, qu'Adam et Ève étaient heureux, tandis qu'ils n'eurent point d'habits! Vivez tout heureusement paisible, ma très-chère Mère, et soyez revêtue de Jésus-Christ Notre-Seigneur. *Amen.*

FRANÇOIS, Évêque de Genève.

LETTRE LXVI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Quelques détails sur une indisposition de saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], ce 28 mai [1616].

Ce n'est pas pour vous écrire, ma très-chère fille, puisque le

départ de cet honnête homme me surprend; ce n'est simplement que pour vous donner le bonjour de très-grand matin avant que d'être habillée, et vous assurer que notre très-bon et cher Seigneur se porte bien, autant toutefois que le peut permettre le mal qu'il a eu, lequel fut court, mais très-dangereux : c'était une grande inflammation de gosier dans lequel on craignait qu'il se formât un apostème qui l'eût peut-être étranglé; vous pouvez penser, ma fille toute chère, si cela me fut une bonne mortification en ma solitude. Oh! Dieu soit béni, qui me maintint sa paix parmi tant de douleurs; Il nous l'a conservé et le conservera longues années, s'il lui plaît. Je vous écrirai grandement à la première occasion, car j'y prends plaisir quand je le puis faire. Cependant, que ce mot soit aussi pour réponse à M. Michel, mon cher bon fils, auquel (et à cette chère âme que vous avez nouvellement auprès de vous) je ne puis écrire, mais je les salue de toute l'affection de mon cœur, avec vous et toutes nos chères Sœurs. Je suis toute vôtre sans réserve. Vive Jésus! Que mon fils[1] envoie ces petits livres de l'*Imitation de Jésus*[2].

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] M. Michel Favre.

[2] Chaque Religieuse de la Visitation peut garder en son particulier le livre de l'*Imitation de Jésus-Christ* ou le *Combat spirituel*, ou encore les *Points d'humilité*, par dom Sens de Sainte-Catherine.

LETTRE LXVII

A MONSIEUR MICHEL FAVRE

CONFESSEUR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ET DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY
A LYON

Arrangements à prendre pour l'impression du *Traité de l'Amour de Dieu*.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 30 mai 1616.

Vous me dites, mon très-cher Père, que l'on ne se peut persuader que, sur les lettres que l'on m'a écrites, j'aie été trompée; cela n'empêche pas que cela ne soit la vérité, mais mes inconsidérations méritent plus de blâme. Oh! grâce à Dieu, Monseigneur s'est rendu à notre première requête.

De retrancher rien des livres que nous demandons[1], nous ne le pouvons ni devons faire, me semblant qu'il ne serait pas raisonnable que nous les achetassions. Donnez, mon cher Père, adresse à ces deux billets, écrits avant la réception des vôtres, car de voir leurs lettres, il n'y a moyen. Bonsoir, mon très-cher Père, mille saluts à tous; recommandez, s'il vous plaît, la lettre de M. Guichard au Révérend Père de Villars[2]. Je suis, par affection maternelle, votre vraie mère, et votre fille très-humble en Notre-Seigneur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Un certain nombre d'exemplaires du *Traité de l'Amour de Dieu*. La Vénérable Mère de Chantal avait d'autant plus le droit de poser cette condition à l'éditeur, que jamais saint François de Sales ne voulut tirer aucun bénéfice de l'impression ou de la vente de ses ouvrages.

[2] Jésuite de Dijon.

LETTRE LXVIII

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Crainte de nouveaux changements dans la récitation de l'Office divin.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1616.]

MON TRÈS-CHER PÈRE,

L'on vient de nous dire tout maintenant que demain matin il part un homme pour Lyon ; si vous pouvez, écrivez, je vous supplie, un mot à Mgr de Lyon, mais de bonne encre ; car il me semble que cette affaire est de si grande importance pour cette maison, qu'elle mérite d'être pressée. Mon très-cher Père dira que je suis toujours ardente ; oh ! certes, je le serais de bon cœur pour ceci, si j'y pouvais quelque chose. Il me semble qu'il ne faut point témoigner à Mgr de Lyon que l'on ait nulle sorte de doute de ne pas obtenir l'Office, et ne sais pour cela si je lui en dois parler, ains seulement de nous faire avoir ces dépêches, selon que le Père[1] a écrit qu'on l'avait accordé. Voilà ce que j'écris, car il faut aller souper. Vous me manderez ce que je dirai de plus, s'il vous plaît, mon vrai et très-cher Père. Que Dieu vous fasse très-parfaitement saint en toute votre âme.

Nos filles iront-elles demain vous trouver, et à quelle heure ?

Bonsoir, mon pauvre très-cher Père.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Dom Juste Guérin, Barnabite.

LETTRE LXIX

A LA MÈRE JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Saint François de Sales se résout à solliciter l'érection de la Visitation en Ordre religieux. — Quelle estime faire de sa vocation. — Joie que donne l'annonce d'un prochain voyage de la Mère Favre à Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS'

Annecy], uin 6

MA TRÈS-CHÈRE FILLE MA MIE,

Il faut que perpétuellement vous me pardonniez et toutes nos chères Sœurs à qui je dois des lettres; car n'ayant pas du loisir de reste pour tenir mes lettres prêtes, je suis contrainte d'écrire sans haleine, puisque je suis mal avertie. Je croyais que le sire Pierre ne partirait que demain, et l'on me vient dire qu'il s'en va; en tout il faut avoir patience; mais, si, avais-je à vous écrire beaucoup et grand désir d'écrire à mon fils, M. Michel, et à nos Sœurs; M. l'aumônier emportera tout cela.

Donc vous êtes maintenant assurée de la volonté de notre bon Seigneur touchant la religion, je veux dire la conversion de notre Congrégation en Religion, aux conditions qu'il nous a marquées, qui sont toutes saintes et dont la résolution est invariable. Il y a longtemps que l'on a offert ce parti à Mgr de Lyon et [il] ne voulait pas qu'on le sût, car, je vous prie, que nous importera-t-il de faire nos vœux solennels ou publics comme nous les faisons; d'être appelée *Religion* ou *Congrégation?* Certes, cela ne nous importe; au contraire, nous avons toujours témoigné de le vouloir, mais toujours avec cette invariable réserve de ne rien changer de la fin de notre Institut, ni des moyens de parvenir à cette fin, lesquels nous avons tenus jusqu'à maintenant, grâce à Dieu, à sa gloire, à l'utilité du prochain; et qui ne nous voudra comme

cela, qu'on nous laisse; nous ne prions et ne recherchons personne de nous prendre, ains nous serons très-contentes de demeurer humblement en notre petitesse, et plus mille fois qu'autrement si la gloire de Notre-Seigneur ne nous en tirait. Voilà donc, ma très-chère fille, votre esprit tout éclairci pour ce sujet, et vous pourrez satisfaire ceux qui vous parleront. Oh! je désire bien fort que notre cher et Révérend Père recteur sache bien tout, et qu'il en die en charité son sentiment à Monseigneur et sur tous les articles, car Monseigneur le désire, d'autant que c'est un grand homme de bien et capable; il m'a semblé voir en la lettre qu'il m'a écrite la dernière, qu'il croyait tout le contraire de ce qui est ci-dessus. Au reste, ma fille très-chère, s'il y a moyen, faites que Mgr l'archevêque écrive à Monseigneur sa résolution sur sa dernière lettre, parce qu'il nous importe pour l'affaire de Rome; mais ne lui témoignez pas cette particularité, ni même que nous ayons mandé de la solliciter, voilà tout pour ce sujet.

Oh! ma très-chère fille, qu'il nous faut, de vrai, avoir un grand et ferme courage pour aimer et servir notre bon Dieu tout de bon, car nous y sommes infiniment obligées. Oh Dieu! quelle grâce il nous fit, il y a six années, de nous appeler à cette manière de vie si propre, si convenable au sexe, pour parvenir à la vraie perfection; il soit béni à jamais ce divin Sauveur. Je vous assure, ma vraie première et très-chère fille, que je tâche aujourd'hui de fort renouveler mon cœur afin de vivre dorénavant selon la très-sainte volonté de Dieu. Croyez-moi, ma fille, vous m'êtes grandement chère et précieuse, et j'ai un désir incomparable que vous vous dépouilliez fort de tout ce qui n'est point Dieu, et que, n'ayant qu'un seul cœur, vous le conserviez tout entier pour le seul Sauveur qui a donné sa chère vie pour obtenir notre amour et notre salut.

Voyez-vous, ma chère fille, je vous aime grandement et ces deux filles qui sont auprès de vous, et toute la chère petite

troupe; vous m'êtes grandement présente, et j'ai autant de soin de vous servir en tout ce qui me sera possible, que celles qui sont autour de moi; ne le croyez-vous pas? il est bien vrai. Faites gaiement là votre petit service; rien ne se fait ici qui ne se fasse là.

Il est vrai, ma fille, j'ai un extrême désir que nous animions nos Sœurs, afin que les prémices de l'esprit que Dieu répand ici et là soient bien employées; mais partant il faut aller toujours avec douceur et suavité, supportant nos petites imbécillités et faiblesses, car nous ne sommes ni ne serons jamais sans cela.

O Dieu! ma toute chère fille, quelle joie se répandit hier dans mon cœur, quand j'entrevis quelque espérance de vous revoir, et quel bruit et émotion ne se fit-il pas dans notre récréation à la nouvelle que j'en donnai[1]! Certes, c'est chose admirable de l'amour que vous portent toutes ces filles; mais, voyez-vous, ne faut-il pas que je laisse épancher mon cœur de ce côté-là, craignant la douleur si elle n'arrivait pas? Hélas! notre pauvre Péronne, il faudra bien la renvoyer à [Annecy] si le mal lui continue, qu'elle se rende là inutile, et que le changement d'air lui soit propre. Dieu sait comme nous la recevrons de bon cœur, mais je crains qu'elle ne fasse encore faute à votre petit ménage; toutefois, Dieu pourvoira à tout.

Je serais bien aise que vous ne donnassiez l'habit à la bonne N*** dès qu'elle n'ait fait ses six semaines; si l'on me donne le loisir, je lui ferai un billet, sinon son humilité me supportera, et sa charité aura soin, je l'en prie, de prier Dieu qu'il me donne la grâce d'être toute sienne.

Mille saluts, ma fille ma mie, à toute la chère troupe, un peu à part à nos deux filles, au Révérend Père recteur, au cher neveu et à qui il vous plaira. Mais, mon Dieu, j'admire ma Sœur de

[1] Sainte de Chantal songeait à rappeler à Annecy Sœur P.-M. de Châtel, qui était toujours souffrante, et désirait que la Mère Favre la ramenât elle-même, ce qui eut lieu en effet peu après.

Gouffier, nous lui écrirons par le retour de M. l'aumônier, car enfin elle perd son temps, et je suis étonnée de ce qu'elle ne nous écrit point. Oui, elle perd son temps. Adieu, ma mie, ce jour saint de la fête de Saint-Claude. Votre, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation de Chambéry.

LETTRE LXX

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Difficultés suscitées pour l'achat des moulins du duc de Nemours.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1616.]

Bonjour de tout mon cœur, mon très-cher Père très-unique; j'ai à vous dire maintenant qu'avant-hier je parlai à M. Dufresne, par le conseil de M. Flocard, pour les moulins de Monsieur[1]; il y trouve une grande difficulté, mais non pas impossibilité; c'est pourquoi la grande utilité que cela apporterait à cette maison ne peut me permettre de quitter cette poursuite qu'à l'extrémité. Il vous en parlera aujourd'hui, mon très-cher Père, à ce qu'il me dit; voyez bien, s'il vous plaît, tout ce qui s'en pourra espérer, car M. Flocard ne doute point que la chose ne puisse réussir, en toutes les façons qu'il se pourra.

Il faudra bien, mon très-cher Père, que je vous voie aujourd'hui moi-même, car ma Sœur de Gouffier presse fort sa réponse pour l'affaire de Moulins[2]; je lui ai déjà mandé votre absence, mais le départ du sire Pierre à demain nous donnera sujet de lui répondre.

Cependant, mon très-unique Père, je vous donne derechef million de bonjours. Le doux Jésus soit à jamais au milieu de notre cœur!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Le duc de Nemours, qu'on désignait ainsi.

[2] C'est-à-dire d'une fondation dans cette ville.

LETTRE LXXI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Annonce de la réponse de saint François de Sales à l'archevêque de Lyon. - Sage direction de la Mère Favre à ses filles. — Projet pour un changement de maison. — Réponse au sujet de la communion. — Avis pour une affaire d'intérêt.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 2 juillet 1616.

MA PAUVRE CHÈRE FILLE,

J'ai su ce soir, en entrant à table, cette commodité de vous écrire; de la perdre, il n'y a pas moyen, et je viens d'écrire premièrement ces quatre lettres ci-jointes que vous ferez tenir. Notre cher et très-digne Père répond couramment et brièvement à Mgr l'archevêque, et je m'assure qu'il vous mande que oui ; enfin il faut se sacrifier pour Dieu et pour sa gloire, à laquelle très-assurément toute cette affaire réussira grandement et n'en faut point douter [1]. Mais il faut que ce bon prélat donne promptement, s'il lui plaît, sa conclusion, parce que nous sommes persécutées de gens qui demandent nos Règles, et de les leur donner qu'elles ne soient conclues, il n'y a plus d'apparence. Ma fille mon enfant, ce bon prélat ne vous dit rien qu'il ne m'eût dit, je vous assure ; or il faut que tout se passe doucement et quasi imperceptiblement parmi les Sœurs.

Il ne sera que bon que toutes ces filles d'Auvergne fassent leur noviciat vers vous, et ne doutez rien, Dieu fournira tout ce qu'il faudra. Je crois que ces lettres que j'écris les arrêteront et accoiseront pour quelques semaines. Quant à ma Sœur ***, vous la conduisez à mon goût, et ce qui est le mieux, selon celui de Dieu, si je ne me trompe ; continuez et travaillez pour la gagner à Notre-Seigneur, j'espère qu'il vous en con-

[1] Au sujet de l'érection de la Visitation en Ordre religieux.

solera. Ce coup de ma Sœur *** est admirable et fait voir la condition de son esprit. Dieu, qui vous a assistée jusqu'ici, vous aidera toujours, et je pense qu'enfin elle sera bonne fille, et je suis consolée de la savoir remise, et du bon dessein de N***, Dieu l'y confirme.

Certes, mon cher enfant, je suis bien aise qu'on vous fasse des charités ; saluez-la bien, notre bonne mère[1], de ma part ; je suis sa très-humble servante, et du Père Philippe bien fort, et toutes nos amies ; enfin vous me faites un plaisir incroyable de me mander ainsi toutes vos petites affaires. Au reste, ma fille, je n'avais pas reçu de vos lettres il y avait huit jours, et vous me mandez que vous m'avez tant écrit ; je n'ai pas reçu trop de lettres, mais ce n'est pas par reproche, non. Je vous ai déjà écrit que la chère Sœur était guérie, grâce à Dieu. Marie-Aimée se porte fort bien ; l'autre aussi[2] est bien enrôlée [en bon chemin].

Choisissez bien votre maison avant que changer ; la maison verte est bien sèche et éventée, si je ne me trompe. Nous prierons pour cela ; mais priez aussi pour obtenir les places qui nous sont nécessaires. Je n'ai encore rien vu de ce que les marchands ont apporté ; leur balle se dépliera demain seulement. Mon Dieu ! que j'aime tendrement ces filles qui sont autour de vous et qu'elles me sont chères ! assurez-les-en bien. Que je leur souhaite de sainteté et de pureté, mais surtout à leur pauvre petite Mère, que j'aime comme mon cœur, et à qui je ne recommande rien, sinon qu'elle s'étreinsse [se plonge] bien en la confiance de son Sauveur, et qu'elle se repose en Lui de toutes choses et se tienne joyeuse et en santé. Et quant à la sainte communion, ô ma fille, faites-la tant que vous voudrez par extraordinaire sans ordinaire, sinon qu'il n'y a point de

[1] Madame de Chevrières, à qui l'on a vu que la Mère Favre donnait ce nom par affection.

[2] Marie-Aimée, baronne de Thorens, et Françoise de Chantal.

doute qu'il la faut faire trois fois la semaine, ce n'est pas trop pour vous. Il faut que je vous dise que si quelquefois vous pouvez prendre la confiance de dire quelque chose à N***, je pense que cela déchargerait un peu votre cœur.

L'impression du livre tire trop à la longue, Rigaud a tort. Au reste, en confiance je vous dis qu'il faut que vous disposiez imperceptiblement M. l'aumônier à ne demeurer ici que huit ou dix jours, quand il y viendra; je ne vous en dis pas davantage, vous devinerez prou. Faites bien qu'il m'excuse si je ne lui écris. — Au reste, quant à cet argent de Lyon, pour Dieu parlez au marchand, et lui dites qu'il fasse savoir à celui de Besançon qu'il y a trois mois que la quittance est là, et qu'il ne nous tienne plus en longueur. Je voudrais encore que vous écrivissiez au Père Placide (qui demeure au couvent réformé de Saint-Benoît de Besançon) le tort que ces gens nous font, et que pour Dieu il y mette ordre. Je n'en puis plus, mon enfant, c'est pourquoi je finis, Dieu soit notre tout. Je suis toute vôtre d'une façon incomparable. Jour de Notre-Dame.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE LXXII (*Inédite*)

A LA MÊME

Comment se conduire à l'égard de Mgr de Marquemont, au sujet des changements qu'il voulait introduire à la Visitation. — La dot des Religieuses ne doit être reçue qu'après leur profession.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 13 juillet 1616.

Eh! mon Dieu, ma très-chère fille, que je suis marrie de quoi le sire Pierre nous surprend ainsi, car j'aurais grande envie de savoir de Monseigneur s'il n'était point besoin de répliquer quelque chose à Mgr de Lyon, sur ce que vous me dites qu'il vous mande. Il faut, je pense, toujours faire entendre

doucement que les bons enfants ne se divisent jamais de leur mère ; que telles que l'on sera ici nous serons là-bas, et que vous vous assurez que Mgr de Lyon aura pour vous autant de temps que l'on en a donné ici pour apprendre le grand Office, qui est sept ans ; que pourvu qu'il se trouve des forces suffisantes aux filles, il se trouvera assez de bonne volonté pour obéir... (sous-entend, dès que l'on convertit la Congrégation en Religion). Enfin dites ce que Dieu vous inspirera ; car d'entre-ci à sept ans il arrivera quelque chose, et l'on en pourra encore avoir sept autres, voire plus[1]. — Dieu m'aide, ma fille, car voilà Monseigneur qui vient dire adieu à madame Rochette, et il m'a dit que vous deviez écrire vous-même à Mgr de Lyon ; faites-le donc, mon enfant, encore que je ne vous envoie point de copie, car je n'en ai pas le loisir, et parce que le pauvre Père dom Juste[2] n'avait pas la patience requise pour bien faire mettre dans les expéditions tout ce qui était requis, Monseigneur veut que vous conjuriez saintement Mgr de Lyon d'obtenir pour toutes les maisons que l'on dira seulement le grand Office, ainsi que les prêtres le disent, sans être obligées à l'Office des morts, à celui de Notre-Dame, aux sept psaumes que les Religieux disent à certains temps et jours, lui remontrant que ce serait chose impossible de s'obliger à cela ; qu'il verra, quand il sera de retour, ce que c'est que de la force de ces filles, et ce que Dieu vous inspirera, et à M de Saint-Nizier qu'il serait bon qu'il se joignît avec vous. Monseigneur ne mettra dans les Constitutions que le seul grand Office, car la Règle de Saint-Augustin n'en ordonne point, mais il sera toujours plus assuré

[1] Sainte Jeanne-Françoise de Chantal, en demandant du temps pour s'habituer au grand Office que voulait imposer l'archevêque de Lyon, espérait qu'on obtiendrait de Rome l'approbation du petit Office de la Sainte Vierge, ainsi qu'il arriva en effet.

[2] Dom Juste Guérin, Barnabite, chargé de négocier à Rome plusieurs affaires du diocèse de Genève. Voir la note de la lettre LXXXII, page 144.

pour arrêter les chimères du monde qui fantaisie sur tout. Au reste, je ne sais si c'est une Providence divine, que je me suis toujours oubliée de vous dire, qu'il ne faut jamais rien prendre des dots des novices qu'elles n'aient fait profession, car le saint Concile l'ordonne ainsi; c'est à propos de ma Sœur Élisabeth. Ma fille ma mie, je suis contrainte de finir. Adieu, à toutes, mon enfant; je suis vôtre du tout, du tout.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE LXXIII (*Inédite*)

A LA MÊME

Ferme résolution de maintenir la liberté de l'Institut. — Il n'y a que l'autorité du Saint-Siége qui puisse faire changer la Règle. — Nouvelles diverses.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1616.]

Ayant achevé de lire votre chère lettre que je viens de recevoir, ma pauvre chère fille, je vous dis de tout mon cœur que je serais très-grandement mortifiée, si l'on rompait le dessein de votre venue[1]. Oh! certes, il faut par-dessus tout aimer la très-sainte volonté, et nous le voulons aussi, ma plus que très-chère fille; mais nous croyons que ce l'est bien aussi, et qu'elle recevrait de la gloire en notre commune utilité. Il ne faut point se trop attendre à me voir au mois d'octobre; car, pour vous le dire ingénument, quoi que l'on vous die, assurez-vous que nous ne partirons pas d'ici que tout ne soit bien assuré pour continuer notre petite manière de vie aux lieux où l'on nous appellera, et que, dans les permissions ou licences, rien n'y

[1] On a vu, dans une lettre précédente, que la Mère Favre devait reconduire à Annecy la Sœur Péronne-Marie de Châtel.

soit obscur ni à double entente. Je le vous dis clairement, ma chère fille, il n'y a que la souveraine autorité du Saint-Siége qui nous fasse jamais rien changer ; car ce qui est résolu est résolu, ainsi que vous savez. Mais quoi, le Pape n'a garde de nous forcer à dire ce que nous ne savons pas et que nous ne saurions jamais apprendre. En tout le très-saint vouloir de Dieu soit fait.

Je ne puis cesser d'admirer N*** [madame de Gouffier]; elle a une bonne intention que Dieu convertira à sa gloire, mais elle a pourtant tort de se plaindre de nous, qui n'avons reçu de ses nouvelles, il y a quatre mois, et sommes les dernières qui avons écrit; je lui ferai un mot pourtant, si je puis, car je l'aime grandement cette fille-là. Faites-moi réponse, quand vous pourrez, du sentiment du Père recteur et du Père Grangier. M. l'aumônier [1] n'a dit adieu à personne de céans, dont je fus un peu mortifiée, car j'aime et honore grandement ce bon homme; nous ne l'avons vu ni parlé qu'à moitié nos dents, il m'en a été en mal : c'est une vraie bonne âme, conservez-moi en la souvenance de ses prières; j'y ai confiance, je ne l'oublie jamais aux miennes petites. Faites-le bien prier pour notre affaire de Rome, et faites que discrètement il s'enquière des Ursulines, si celles de Paris disent le grand Office.

Je pensais vous écrire une longue lettre, mais les dames de Sainte-Catherine m'ont pris tout mon temps. Il faut finir, ma toute chère fille, et obtenir tout doucement de ce bon prélat [de Lyon] l'accomplissement de notre désir. Il n'y a moyen de s'en dédire; ma chère fille, dix ou douze jours sont bientôt passés, Dieu ne nous éconduira pas. Ma fille, je ne puis davantage écrire; mille saluts à tous, à toutes nos très-chères bien-aimées Sœurs. A notre bon M. Michel, point de billet pour ce coup,

[1] Le confesseur des Sœurs de Lyon était venu faire une visite à Annecy tandis que M. Michel Favre était à Lyon.

mais de grands et cordials saluts. Très-humble révérence à Mgr l'archevêque, au Père recteur, quand vous les verrez, et à tout autre. Adieu, ma très-chère fille ma mie; je suis votre plus humble sœur et servante très-fidèle en Notre-Seigneur.

JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT, *de la Visitation.*

Dieu soit béni!

Une autre main :

Notre chère Mère n'a pas le loisir de vous dire, chère Sœur, que vous êtes d'une très-bonne conscience, comme sa grand'-mère, et que vous fassiez un mémoire exact de tout ce que vous envoyez, car elle ne veut en façon quelconque vous être en rien redevable. Bonsoir, pauvre Sœur, venez vitement pour mon contentement.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry

---

LETTRE LXXIV (*Inédite*)

A LA MÊME

Maternelles inquiétudes. — Désir de connaître la pensée du Père recteur des Jésuites sur les Règles de la Visitation.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 15 juillet 1616.

Que vent dire, ma très-chère fille ma mie, que vous nous tenez en si longue attente de votre arrivée? Nos Sœurs sont en perpétuelle émotion dès que l'on sonne ou heurte un peu fort. Il faut bien qu'il vous soit arrivé quelque chose, car M. Michel nous avait écrit que vous deviez partir le jeudi, 7 de ce mois; or sus, il faut prendre patience. Je ne peux pourtant vous écrire de rien, sinon que si d'aventure vous n'êtes partie, que vous tâchiez de savoir si les Ursulines de Paris disent le grand Office, et que vous fassiez avertir madame de la Cluse qu'elle envoie

de la laine noire pour tracer ses montants, et du fond pour ses chaises, et des soies si elle veut qu'on les mette.

Sachez aussi de mon petit cher neveu, de ses nouvelles, pour me les bien rapporter, s'il vous plaît, et ce qu'il sait de Mgr de Bourges et de mon fils. Adieu, ma mie, ma très-chère fille; nous vous attendons avec extrême désir de vous voir, et votre pauvre compagne. Mon Dieu! qu'il y aura de joie ici! Souvenez-vous d'apporter le sentiment du Père recteur sur nos Règles, s'il se peut. Adieu, ma mie, à Dieu soyons-nous éternellement, sans exception ni réserve. Oh! qu'heureuses sont les âmes qui sont tout à Dieu, et qui en vérité peuvent dire : Jésus est tout mon bien, et je suis toute sienne! Je vous ai fait ce billet sans loisir. Mille saluts à toute la chère troupe. Je suis toute vôtre sans réserve en Celui qui s'est donné à nous.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE LXXV

A MADAME DE GOUFFIER [1]

Départ des Sœurs fondatrices de Moulins.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 17 juillet 1616.

Ce n'est pas pour vous écrire, ma très-chère fille, que je vous fais ce billet; car je laisse à Monseigneur de répondre à vos let-

[1] Madame de Gouffier, Religieuse du Paraclet, gagnée à la piété par la lecture de l'*Introduction à la vie dévote*, était venue du fond de la Saintonge à Annecy pour conférer avec saint François de Sales et « *épier* saintement (selon le mot de la *Mère de Changy*) si sa Congrégation naissante n'était point la *terre promise* que Dieu lui voulait donner, et en laquelle elle espérait trouver des *ruisseaux de lait* et *de miel* ».

Pénétrée d'estime pour le nouvel Institut, madame de Gouffier eût voulu s'y engager pour toujours; mais des obstacles insurmontables s'opposant à son dessein, on lui permit seulement de porter l'habit religieux dans l'inté-

tres, et puis pensez si nous sommes empressées autour de nos Sœurs de Lyon [Favre et de Châtel] qui nous arrivèrent à soir. Dieu soit béni de tout ce que vous écrivez, et que l'œuvre pour laquelle vous avez tant travaillé vous soit une couronne précieuse! Que la gloire du Sauveur en soit accrue, et notre consolation augmentée en le servant!

Certes, ma chère fille, si cette gloire de Dieu et votre réputation n'eussent été fort mêlées en cette occasion, nous n'eussions nullement fait le coup que nous faisons de vous envoyer de nos Sœurs pour les raisons que ma Sœur Jeanne-Charlotte vous dira, qui sont inflexibles, et l'eussent été pour tout autre que pour vous maintenant; car Lyon nous a appris comme il faut marcher. Mais quel moyen de manquer au cœur et au désir de cette fille qui est une partie de nous-même? Dieu soit votre unique partage et le nôtre pour l'éternité!

Ces filles que nous vous envoyons, car il est impossible que je quitte pour maintenant cette maison, elles seront à Lyon, Dieu aidant, le 29 de ce mois, et vous les pourrez aller prendre le 5 ou 6 août, mais non pas plus tôt; nous vous écrirons par elles derechef. Dieu soit notre amour, et notre amour soit tout à Jésus éternellement!

Adieu, ma fille; je vous embrasse en esprit de toutes les forces de mon âme, de laquelle je suis entièrement vôtre; mais ne nous engagez plus au combat, jusqu'à ce que nous soyons

rieur du monastère, où on ne la désigna plus que sous le nom de Sœur Marie-Élisabeth. Infatigable ouvrière dans la vigne du Seigneur, après avoir contribué à la fondation de Lyon, elle aida encore à l'établissement des maisons de Moulins et de Paris, où nous la retrouverons successivement, cherchant toujours à se rendre utile aux Religieuses de la Visitation; et toujours, sans le vouloir, elle fit briller les vertus de sainte de Chantal et de ses premières filles, sous les pas desquelles elle sema plus d'épines que de roses. Vers la fin de l'année 1621, riche de travaux et de mérites, madame de Gouffier quitta l'exil pour aller savourer les délices de la véritable *terre promise*.

bien armées de toutes les pièces requises. Il vaut mieux peu de maisons, et [les avoir] bonnes, que beaucoup et mal accommodées.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE LXXVI

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

MAITRESSE DES NOVICES A LYON

Toutes nos actions sont mêlées d'imperfections; ne pas s'étonner de ses faiblesses ni s'en fâcher. — Éviter toute curiosité et réflexion sur les voies de Dieu, et s'affectionner à la pratique des vertus solides. — Conseils pour l'oraison.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1616.]

Qui en doute, petite, que toutes nos actions ne soient mêlées de mille imperfections? Nous devons croire cela et nous en humilier, mais non jamais nous en étonner ni s'en fâcher; mais aussi ne s'y faut-il point amuser, ains promptement s'en détourner, après avoir fait l'acte intérieur de la très-sainte humilité. Ni aussi vous ne devez plus regarder à vos sentiments; mais, voyez-vous, que je ne vous entende plus parler de cela; employez-les tous au service de l'humilité et abaissement de vous-même devant Dieu, vous tenant en sa présence comme un vrai rien, et ainsi faisant, il n'y a nul mal, mais de la souffrance, à tous ces sentiments dont vous me parlez. Voire, il en est de même de ce défaut de tendreté, mais qu'importe-t-il, je vous prie, si vous êtes dure ou tendre? Qui ne voit que c'est le seul amour-propre qui voudrait ses satisfactions en cela? Pour Dieu, ne m'en parlez donc plus, et aimez votre abjection et la très-sainte volonté de Dieu qui vous a donné ce naturel; et puis, si vous êtes aimée ou non, réservée ou large, tout doit être indifférent.

Ne faites point l'ignorante, et essayez de parler à qui que ce soit en la présence de Dieu, et selon qu'il vous l'inspirera[1]. Si vous êtes satisfaite de ce que vous direz, votre amour-propre sera bien aise; si, moins, il y aura de quoi pratiquer la sainte abjection.

Et enfin, mettez-vous au train de l'indifférence, et me retranchez, mais très-absolument, ces réflexions et regards que vous faites sur vous-même; je vous ai déjà tant dit cela.

Je crois bien, dah! que vous ne savez pas répondre à ces filles qui demandent la différence qu'il y a entre union et contemplation. Oh! vrai Dieu, et comment est-ce que ma Sœur [la Supérieure] leur souffre cela, et vous, en son absence? Bon Jésus! où est l'humilité? Il faut donc leur retrancher cela, et leur donner les livres et entretiens qui traitent de la pratique des vertus, et leur dire qu'il faut se mettre à faire, et puis elles parleront de ces choses si relevées; car, par l'exercice des vraies et solides vertus, les clartés arrivent de la part de Celui qui est le Maître des humbles, et qui se plaît avec les âmes simples et pures, et enfin quand elles seront Anges, elles parleront angéliquement.

Pour ce qui est de l'oraison, demeurez en paix sans vous travailler d'y vouloir faire autre chose sinon de demeurer là auprès de Notre-Seigneur; mais je vous l'ai déjà tant dit autrefois. Enfin, il faut être la sage statue, ne voulant absolument que ce qu'il plaira à Dieu; et quand sa bonté vous donne cette lumière de ce que vous y devez faire, en faut-il perdre la mémoire, et changer de posture quand les sentiments n'y sont plus? Nullement, il ne faut faire cela. Or enfin il faut avoir l'esprit de simplicité, et ne plus tant se regarder, mais aller à la bonne foi.

[1] Pendant le voyage et le séjour de la Mère Favre à Annecy, Sœur Marie-Aimée de Blonay exerça à Lyon les fonctions de Supérieure.

Vous avez bien satisfait votre amour-propre d'écrire tout ceci. Je ne veux pas vous renvoyer votre papier, encore que je croie que vous en serez mortifiée. Vivez toute à Dieu simplement.

J'aime fort notre Sœur Barbe-Marie[1]; soyez soigneuse de lui retrancher ce soin superflu qui l'empresse sur son avancement et le salut du monde.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE LXXVII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Aimable reproche sur son retard à écrire.—Bienveillance du prince Victor-Amédée pour saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 15 août 1616.

Ce n'est que pour vous faire la correction, ma mie, que je vous écris ce billet, et vous dire que vous ne nous traitiez point comme cela de laisser passer les occasions d'écrire sans le faire. Certes, si je vous tenais, je vous embrasserais bien serrée pour

[1] La présidente Le Blanc. Cette dame avait été fort adonnée à la vanité et aux pompeuses misères de ce monde; mais elle n'eut pas plus tôt entretenu saint François de Sales, lors de son séjour à Lyon en 1615, qu'elle s'arracha du cœur toutes ces ronces de mondanité, et s'adonna à la dévotion avec tant d'ardeur qu'elle en devint un exemplaire. Amie et bienfaitrice dévouée de la Visitation, elle allait souvent retremper son âme auprès de la Mère Favre, et faisait de fréquents séjours au monastère de Lyon, où elle vivait comme une Religieuse, et ne voulait être appelée que Sœur Barbe-Marie. Elle s'employa avec zèle à procurer la fondation d'un monastère à Grenoble, et le combla de ses bienfaits; peu d'années après cet établissement, fruit de ses soins, elle décéda saintement. Le B. Évêque fit de cette vertueuse dame l'éloge suivant, dans une lettre à la Mère de Châtel : « Vous n'avez donc » plus parmi vous madame la présidente Le Blanc; je crois qu'elle est » parmi les Anges. C'était une femme rare, grande servante de Dieu. Gre- » noble perd en elle un grand exemple de vertu. » (*Tiré de l'Histoire inédite de la fondation de Grenoble.*)

vous mortifier[1]. Oh! bien, je pardonne tout le passé, mais n'y retournez plus. Ne savez-vous pas que j'aime bien ma pauvre vieille fille et ses lettres aussi? De moi, je pense que vous êtes partie pour Moulins, mais il me tarde bien que je sache comme tout est allé. Écrivez-nous bien au long et de la chère et très-aimée Sœur de Gouffier. Je ne puis lui écrire, je suis sans loisir; ce n'est pas pourtant que la venue de M. le prince [de Piémont][2] m'occupe, encore que je l'aime bien, parce que l'on dit qu'un jour il sera saint, au moins s'il persévère.

Je crois, au moins je m'en doute, que Monseigneur n'écrira point. Il est grandement occupé et ce prince l'aime grandement, et lui en est tout amoureux. Dieu mette ici une bonne paix. Nous avons force malades; le reste est gaillard et de bonne volonté.

Adieu, ma très-chère Sœur ma mie, vous voyez que c'est à traits de plume que j'écris. Je salue cordialement nos très-chères

[1] La Mère Jeanne-Charlotte de Bréchard et ses fidèles coopératrices, les Sœurs Françoise-Gabrielle Bally, Marie-Avoye Humbert et Jeanne-Marie de la Croix, avaient quitté Annecy le 24 juillet 1616, munies de la bénédiction de leur Bienheureux Père et de ses saints conseils. A la Mère de Bréchard il dit ces douces et prophétiques paroles : « Qui peut « conserver la douceur emmi les douleurs et allangourissements, et la paix « entre les tracas et multiplicité d'affaires, il est presque parfait; et bien « qu'il se trouve peu de gens, ès religions mêmes, qui aient atteint à ce « degré de bonheur, si est-ce qu'il y en a, partant il faut aspirer à ce haut « point. Allez donc, ma chère fille, à l'œuvre à laquelle Dieu vous a élue; « il sera à votre dextre, afin que nulle difficulté ne vous ébranle. L'amour « et la paix et consolation du Saint-Esprit soient à jamais en votre âme. « *Amen*. A vous, ma fille, et d'une dilection paternelle, je vous donne la « sainte bénédiction de Dieu. Bénie soyez-vous en allant, en demeurant, « en servant Dieu, en servant le prochain, en vous humiliant jusque dans « votre néant, en vous relevant jusque dans votre Tout, et Dieu soit unique- « ment votre Tout, ma très-chère fille. *Amen*. » (*Histoire inédite de la fondation d'Annecy*.)

[2] Il succéda en 1630 à son père Charles-Emmanuel Ier, sous le nom de Victor-Amédée Ier.

Sœurs que j'aime tendrement. Faites que toutes prient bien pour la santé de Monseigneur, pour la perfection de cette manière de vie et pour mes misères. Adieu derechef. Jésus soit notre unique amour et le Roi souverain de notre cœur. Je suis en Lui votre plus humble servante.

FRÉMYOT, *de la Visitation.*

Jour de l'Assomption Notre-Dame. *Dieu soit béni!*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE LXXVIII

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Sollicitude pour le voyage d'une prétendante.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1616.]

Voilà qui va le mieux du monde, mon très-cher Père et Seigneur, car ceux qui reviendront prendre la bonne madame Favrot[1] viendront en assurance. Il faudra bien que M. de la Thuile [Louis de Sales], mon très-cher frère, apporte enfin au moins la réponse, parce que, sans cette commodité, ma Sœur Favrot se résolvait de prendre ici des chevaux pour s'en aller.

[1] Pieuse veuve de la Franche-Comté, « qui (*au rapport de la Mère de Changy*) avait vécu longues années dans la ville de Poligny comme Judith dans celle de Béthulie, faisant les mêmes exercices et les mêmes abstinences que cette veuve triomphante et si fameuse dans l'Écriture faisait dans sa maison avec ses filles... La renommée des miracles qu'il plaisait au Ciel de faire par la direction de Notre B. Père, en l'esprit duquel Dieu semblait avoir épuisé la plénitude de ses dons pour la conduite des âmes, toucha madame Favrot d'un très-ardent désir de venir puiser à cette source sacrée les eaux de salut. Après un fervent essai de vie religieuse à Annecy, force lui fut de retourner en son pays pour mettre ordre à ses affaires. Ses parents dressèrent des montagnes d'obstacles pour retarder son contentement; mais elle brisa tous ses liens et reprit son vol vers l'arche sainte pour y consommer son sacrifice en 1618. » On retrouvera plus tard madame Favrot sous le nom de Sœur Françoise-Marguerite.

Eh! bonjour, mon très-unique Père, voilà un bouquet. Que plût au bon Dieu que la très-sainte charité et pureté régnassent parfaitement en ce cœur qui est ici! Jésus soit la vie de notre âme et son Roi souverain! *Amen,* mon très-cher Père.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE LXXIX

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Joie de sa guérison. — Avec quel désintéressement on doit procéder pour la dot dans la réception des sujets. — Il faut témoigner peu d'empressement pour les fondations.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], ce 4 septembre [1616.]

Hélas! ma très-chère fille, que nous avons eu bon marché de votre maladie; je loue Dieu qui nous a mandé les nouvelles de la santé avec celles de l'accroissement du mal; car hier au matin nous reçûmes deux paquets qui portaient l'une et l'autre nouvelles, comme aussi n'avons-nous encore rien d'assuré de la maladie de notre pauvre Sœur Barbe-Marie [Le Blanc]. Dieu soit béni encore une fois de vous savoir toutes guéries. Sachez, ma fille, que votre santé n'est pas vôtre; laissez-la gouverner par ma Sœur Marie-Aimée, et gouvernez la sienne en contre-échange, et celle des autres. Avant-hier M. de Saint-Pierre nous vint trouver et nous dit la persévérance de sa cousine; je lui promis de vous écrire que vous la gratifiassiez en tout ce qu'il vous serait possible, et je vous en prie.

Certes, il ne faut pas être si tenace, elle a sept cents écus, on pourrait bien s'accommoder à cela, gardant deux mille francs pour sa dot et deux cents francs pour le reste; ce serait bien peu, mais je crois que la mère donnera l'habit de la profession et quelques pièces de toile; enfin, si elle est brave fille,

il ne faut pas regarder de si près. Vrai Dieu! nous qui recevons des demoiselles qui n'ont que cent ducatons! Dieu bénit la charité que l'on fait à celles qui le désirent; faites votre pouvoir, ma fille, pour alentir ce désir que l'on a tant aux choses temporelles [1]. Au reste, je vous prie, [*une ligne illisible*] j'en suis en peine; Dieu, par sa toute bonté, les gouverne; elles auront prou d'affaires, ainsi que me mande N*** [2]. Si ceux de [Riom] persévèrent, sans doute, Dieu aidant, nous leur enverrons des filles qui les serviront bien au mois de mai, lesquelles seront : ma Sœur Marie-Madeleine [de Mouxy] avec la petite Paule-Jéronyme [de Monthoux], et une brave novice, car ils en demandent une, sinon il nous fera grand bien de demeurer [de les garder] pour quelque autre ville. Si je n'y suis pas absolument nécessaire, je n'irai pas; car je crois que d'ici là nous aurons douze ou quinze novices, si la guerre ne les retient, et des filles d'élite. Adieu, ma plus que très-chère fille; je suis uniquement toute vôtre. Vive Jésus!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] Les Supérieurs ecclésiastiques du monastère de Lyon tenaient à n'admettre que des sujets dont la fortune fût une ressource pour la communauté naissante; les deux saints Fondateurs, au contraire, ne considéraient ce point que comme très-accessoire.

[2] Il s'agit des Sœurs de Moulins, qui éprouvèrent beaucoup de difficultés.

LETTRE LXXX

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Annonce d'une visite.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 8 septembre 1616.

MON TRÈS-CHER PÈRE,

Voilà le marquis venu, il ne désire pas de voir cette pauvre femme céans. Je lui ai fait mander qu'il y vînt; et elle a ajouté qu'après qu'elle lui aurait parlé ici, elle pourrait, s'il désirait, le voir en votre logis. S'il vient, je l'assisterai, et lui dirai ce que Dieu me donnera.

Plaise à la très-sainte Vierge Notre-Dame de prendre notre cœur pour son berceau! O Dieu! mon très-cher Père, le suave et précieux trésor!

Bonjour, mon Père, plus que très-uniquement cher.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE LXXXI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Inquiétudes pour la fondation de Moulins; prévoyances pour celle de Riom. — Sollicitude pour la santé de la Sœur de Châtel. — Nouvelles de diverses personnes.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 17 septembre 1616.

Ma très-chère fille ma mie, je vous le dis confidemment, je suis bien en peine de nos Sœurs [de Moulins]. L'esprit de ma Sœur*** [1] est un terrible esprit; je crains qu'elle n'ait encore reçu celle que nous vous envoyâmes. Je vous conjure de leur faire porter diligemment, mais très-sûrement, ce paquet;

[1] Madame de Gouffier.

que si vous ne trouvez bonne commodité, envoyez homme exprès, lui donnant de l'argent pour la moitié de son voyage, et écrivez à ma Sœur [de Bréchard] qu'elle lui donne pour s'en revenir; nous payerons ce que vous donnerez. Loué soit Dieu de tout, nous apprendrons à nos dépens.

Faites que vous sachiez dextrement si ceux de Riom continuent à nous vouloir; car si cela est, il faudra que M. l'aumônier aille jusque-là pour voir les choses spirituelles et temporelles, si elles sont bien disposées ainsi que nous l'espérions. Sachez si les filles de Sainte-Ursule disent le petit Office de Notre-Dame au chœur ou en particulier, et ayez à reprendre votre patience avec le bon Mgr l'archevêque qui vous exercera; je le salue en toute révérence. Ne doutez qu'aussitôt que nous pourrons, vous n'ayez des nouvelles de Rome. Je ne puis écrire pour le coup à M. [Austrain]; mais disposez le selon que vous le jugerez à propos; c'est une enfant terrible que cette petite!

Dieu vous donne bonne fortune et accroisse votre nombre; je suis bien aise de cette brave prétendante. Je ne fais pas état de répondre à vos lettres, je n'en ai pas le loisir; car outre que ce porteur presse, il est passé midi; il faut aller dîner, car il me semble que je vois ma fille toute tendre qui me dit: Ma pauvre chère Mère, il faut dîner et ne point écrire à votre *cadette;* et j'obéis simplement, encore que je voudrais bien autrement.

Je ne sais ce qu'il en sera des lassitudes de la pauvre Sœur Péronne-Marie [de Châtel], les médecins y perdent leur science; j'en suis bien marrie, car elle servirait bien, c'est un bon cœur. Je loue Dieu de ce que tout va bien chez vous. Mille saluts à tous, et un mot de nouvelles de Mgr de Bourges et du fils[1], si Mgr l'archevêque les a vus. Adieu, ma mie ma fille

[1] Le jeune baron de Chantal.

toute chère. Vive Jésus et sa sainte Mère! *Amen.* Ce 17 septembre. Hélas! ma fille, l'on défait le paquet, et la petite Marie-Aimée[1], qui mange la dragée selon votre désir, ma très-chère fille, vous salue bien doucement de tout son cœur: elle ne savait point que l'on écrivît à ma très-chère fille. Que Dieu vous fasse toute sainte. Je vous recommande derechef ce paquet de Moulins.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE LXXXII

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Motifs qui portent les saints Fondateurs à solliciter l'exemption du grand Office pour la Visitation.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1616.]

Hélas! mon pauvre très-cher Père, que le temps m'est long de ne rien entendre de vous! Il me semble, quand les petits billets ne viennent pas, que vous êtes bien empêché; mais je ne me plains ni ne veux me plaindre, seulement je veux dire, mon très-cher Père, que si vous écrivez au Père dom Juste[2],

[1] La baronne de Thorens.

[2] Dom Juste Guérin, originaire du Bugey, entra chez les Barnabites, et contribua à établir des maisons de son Ordre à Turin, à Annecy et à Thonon. Son rare mérite le fit nommer confesseur des princesses de Savoie, qui lui offrirent plusieurs évêchés, sans pouvoir fléchir ses humbles résistances. Délégué en 1627 pour commencer les informations juridiques sur les vertus de saint François de Sales, il fut obligé, en 1639, par un commandement exprès d'Urbain VIII, de s'asseoir sur le siége épiscopal qu'avait illustré ce *modèle des Pasteurs.* Rempli de zèle apostolique, Mgr dom Juste Guérin appela dans son diocèse les prêtres de Saint-Lazare, et leur confia la direction du grand Séminaire ainsi que la charge de donner des missions au peuple de la campagne. Il mourut à Rumilly, le 3 novembre 1645, à l'âge de soixante-sept ans.

(*Mémoires de l'abbé Besson.*)

vous le priiez de faire considérer surtout la fin de notre Institut; car si l'on nous donne ce grand Office, les femmes et filles âgées et de débile vue, comment l'apprendront-elles? N'y a-t-il pas céans des Sœurs qui sont venues seulement pour cela; et ne faut-il pas que ceux qui tiennent le gouvernail de la sainte Église aient soin de pourvoir de bergeries, aussi bien pour les agneaux que pour les brebis, et que l'on ait soin des malades aussi bien que des saines? Certes, si l'on considère mûrement comme il faut ce point-ci, et que la charité se doit exercer également sur les âmes qui ont des corps faibles, comme sur celles qui ont des corps robustes, il sera impossible de rien rayer. Enfin, mon très-cher Père, inculquez au Père que surtout il fasse comprendre la fin de cet Institut, et que les moyens marqués pour y parvenir sont uniques. Je vous parle sans loisir de penser ce que je vous dis, mais vous m'entendrez prou; que si nous eussions pu écrire au Père dom Juste, nous l'eussions fait et longuement. Il est nuit; bonsoir, mon très-cher Père, tout uniquement bon.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE LXXXIII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Recevoir avec simplicité les soulagements nécessaires à la santé. — Nouvelles de la communauté d'Annecy et des poursuites faites à Rome pour l'érection de la Visitation en Ordre religieux. — Fermeté déployée à l'égard d'une enfant incorrigible.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 28 septembre 1616.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je viens de recevoir vos lettres, et premièrement je vous dis touchant l'aversion que vous avez à recevoir les soulagements

que l'on désire, qu'il la faut absolument surmonter, et user d'une douce condescendance; car enfin vous les édifierez mieux par là qu'en tracassant et faisant votre propre volonté contentieusement. Il faut dire simplement, naïvement et véritablement vos incommodités; au partir de là, obéir; et qu'elles fassent de même en leurs incommodités, autrement vous leur apprendrez d'être opiniâtres sous le prétexte d'un grand courage. Ne voilà-t-il pas dire naïvement la vérité à ma très-chère fille?

Dieu sait si je suis consolée de ce que notre *petite cadette* fait si bien. Ma Sœur Péronne-Marie fait aussi sa charge avec un soin et utilité nonpareils [1]. Il fait bon prêcher avec les actions de vertu, outre qu'elle dit fort bien ce qu'il faut; mais elle ne peut arracher cette impression de son insuffisance, laquelle se convertira en confiance.

Si les troubles n'empêchent, nous aurons une douzaine de novices cette année. O Dieu! que je désire qu'il nous vienne de braves esprits, et capables d'être dressés au gouvernement des autres; car, voyez-vous, Notre-Seigneur étendra fort cette petite Congrégation. Quel honneur et quel bonheur d'être sacrifiées et consacrées au service de la gloire de ce divin Sauveur et de ses chères Épouses!

Ma fille, surtout l'humilité, la douce charité parmi les Sœurs, avec la bonne observance des Règles.

Nos affaires sont bien acheminées à Rome; Dieu fera réussir heureusement cela, je l'espère de sa bonté, puisqu'il y a tant d'apparence que ce sera sa gloire.

Nous sommes toujours attendant des nouvelles de N....[2]. Hélas! que j'en désire et qu'elles soient selon l'esprit de Dieu! J'aurais grande peine si ces deux paquets, que nous vous avons

[1] Depuis son retour à Annecy, Sœur Péronne-Marie de Châtel était maîtresse des novices.

[2] La Communauté de Moulins.

envoyés pour elles, n'étaient pas rendus sûrement. Il me tarde aussi de savoir quel esprit ce bon prélat aura rapporté pour nos Règles, et s'il sait quelque chose de Mgr de Bourges et de mon fils. Mandez-le-moi, et le saluez en toute révérence de notre part, l'assurant de l'honneur singulier que je lui porte.

La petite Austrain a des appétits qui seront tous les jours plus incorrigibles; c'est chose effroyable à ouïr que ce que cette enfant dit; ma fille de Thorens en est en grand étonnement. Elle dit qu'elle ne peut vivre céans, que l'on n'y parle que de Dieu, dont elle est si ennuyée, que quelquefois elle a envie de se désespérer. Je l'ai aujourd'hui fouettée moi-même, et la vais *réentreprendre* de nouveau; tandis qu'on nous la laissera, nous ferons le mieux que nous pourrons. Nous souhaiterions bien qu'on l'envoyât querir bientôt; mais il ne faut pas presser, car ce bon M. Austrain est si bon, que nous avons bien de la douleur de n'avoir pu le servir en cela.

Je finis par où j'ai commencé. Pour Dieu, ma fille très-chère, rendez-vous douce et condescendante aux désirs de ces filles en vos incommodités, car autrement vous les troubleriez. Ne veuillez rien pour ce sujet, sinon ce qu'elles voudront. Enfin la santé et la force vous sont requises pour le service de Dieu.

Je ne sais que vous dire de cette montre; rendez la vieille si vous pouvez. Notre réveil va maintenant, mais avec tant d'incertitude que volontiers nous le changerions encore, pourvu que ce soit avec une montre dont la bonté soit bien expérimentée. Adieu et bonsoir, ma très-chère fille; je suis invariablement votre très-humble et indigne sœur et servante en Notre-Seigneur.

J. F. Frémyot, *de la Visitation.*

Dieu soit béni!

Mille saluts à tous ceux qu'il vous plaira.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE LXXXIV

A LA MÊME

Il faut demeurer humblement soumise dans les épreuves. — Désir de voir retarder l'établissement du monastère de Riom. — Éloge de la Sœur de Châtel comme directrice. — Judicieuses réflexions pour développer les grandes et fortes vertus. — Conseils relatifs au gouvernement des choses temporelles. — Se défaire du parloir est un grand soulagement à une Supérieure.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 2 octobre 1616.

Que votre cœur soit tout rempli de Jésus, ma très-chère unique fille !

Vous aurez reçu, il y a longtemps, la réponse pour Mgr l'archevêque ; je ne sais quel contentement il en aura reçu ; mais, en tous cas, il faut avoir grande patience et demeurer bien humble et soumise à Notre-Seigneur qui nous permet ces exercices et humiliations. Enfin, il nous exaltera si nous sommes fidèles en notre entreprise, et que sa seule gloire soit toujours notre unique prétention, comme nous l'en supplions très-humblement.

Vous aurez encore reçu par la voie susdite de M. Vilasca, d'autres lettres pour nos Sœurs de Moulins. Plût à Dieu qu'elles fussent ici ! Ma Sœur de Gouffier a fait là une entreprise difficile à faire réussir. Enfin, ma très-chère fille, il faut faire des coups d'apprentis, avant que d'être maîtres. Il est vrai que celui-là n'a pas été fait par notre choix ni volonté, la force nous y a contraintes.

Je ne serais pas marrie, mais très-aise que ceux de Riom se refroidissent ; nous leur mandâmes que, s'ils continuaient en leur dessein, ils nous avertissent promptement. S'ils ne le font, ils auront un refus tout court, et puis je ne pense pas que tout ce que nous désirons soit bien prêt. Il faut être convenablement logées et avoir assurance pour la nourriture de huit filles

pour le moins, et de l'entretien d'un bon et capable confesseur; car d'aller servir leur ville aux dépens de cette maison, nous n'avons pas de quoi le faire; et d'envoyer des filles qui soient accablées du soin des choses temporelles et de la pauvreté, il n'y a pas moyen. Aussi il est mieux de les tenir ici en paix que de les exposer à tant d'inquiétudes; et ceci, ma très-chère fille, c'est chose résolue, et il n'y aura pas danger quand l'occasion se présentera, de le bien faire entendre. Ils aimeront peut-être bien d'envoyer instruire leurs filles à Moulins, et ils nous obligeraient grandement: voilà pour ce sujet.

Voici des lettres pour la bonne madame Favrot; écrivez-lui un mot, et puis adressez le paquet à M. Béraud.

Il est vrai que notre maîtresse des novices fait parfaitement bien, et avec un soin tout charitable, sa charge; rien ne lui manque aussi qu'un peu de l'humeur des nourrices enjouées autour de leurs enfants; mais cela viendra quand Dieu connaîtra qu'il sera nécessaire; car elle connaît ce manquement, et tâche de se rendre d'autant plus douce; mais pour tout cela, ma très-chère fille, ne lui en donnez point de joie, car il faut aider à l'humilité, tant qu'il sera possible, puisqu'une seule once de cette bénite vertu vaut mieux que tous les trésors du monde. Elle a pourtant toujours ses lassitudes, qui ne sont point lassitudes, mais défaillance et accablement.

Or sus, ne me dites pas non plus qu'il n'y a que vous de misérable; nous vous aimons bien ainsi avec toutes vos sécheresses, dégoûts et insensibilités de Dieu et de toutes choses bonnes. Vraiment, ma mie, n'êtes-vous pas bientôt assez grande et forte pour cheminer sans tous ces appuis-là? Une seule chose est nécessaire, qui est d'avoir Dieu; plus vous le posséderez nûment et simplement, plus vous serez forte. Contentez-vous donc de le posséder par les saintes et invariables résolutions d'être toute sienne, et de ne jamais l'offenser à votre escient, et travaillez avec la pointe de votre esprit, ainsi que

vous faites. O Dieu! ma très-chère et unique Sœur, une seule action de vertu que vous faites en cet état, en vaut cent et plus de mille faites avec et par la suavité des sentiments de Dieu. Votre chemin est celui de la croix; n'êtes-vous pas bienheureuse, ma chère âme, de cheminer avec votre saint Époux, la croix sur le dos, et, dans le cœur, le pur amour de sa sainte volonté? Lisez bien les livres VIII, IX et X du *Traité de l'Amour divin*, et vous y trouverez de grandes consolations et lumières. Je supplie ce doux Sauveur de vous tenir nue de ce qui n'est point lui-même, et très-parfaitement unie à lui. Tenez-vous bien au-dessus de tous vos sentiments, et ils ne vous feront pas grand mal.

Je suis bien aise de ce que vous avez écrit à ces filles. J'ai donné la lettre de ma Sœur Claude-Agnès [Joly de la Roche] en présence de toutes sans y penser; mais aussi ne désiré-je pas qu'elles soient si tendres; certes, il ne faut point les nourrir comme cela. Il faut qu'elles aient une charité solide qui ne dépende point de tant de petites choses.

Vendez notre montre et gardez l'argent; notre réveil qui est ici va fort bien maintenant, il nous suffit. Dieu nous pourvoira quelque jour d'une horloge; nous n'avons pas moyen d'en acheter, puisqu'elles sont si chères.

J'ai remis à ma Sœur Péronne-Marie la petite [Austrain], afin qu'elle soit servie et soignée exactement; si au bout de là elle ne fait pas mieux, il sera nécessaire pour notre repos de la faire retirer. Je chéris si fort M. [Austrain] et sa femme que j'aurais grand regret si je ne puis le leur témoigner en leur fille.

Je suis bien aise de votre amitié avec la Mère des Carmélites. Recommandez-nous un peu à leurs prières et de nos chères Sœurs que je salue cordialement. Il est bon aussi que M. d'Halincourt aime la maison.

Je suis bien en peine de ce que vous dites que les choses temporelles manquent; mais confiez-vous bien en Dieu, et il

vous pourvoira. Je pense que vous êtes mal payée des pensions; nous en sommes ici en nécessité. Dieu soit béni! Les parents de nos Sœurs n'y pensent pas.

Je salue plus qu'amoureusement ma très-chère Sœur madame Le Blanc. Il faudra bien que, quand elle ira à Grenoble pour les Avents, vous l'instruisiez bravement, afin qu'on laisse à Monseigneur les matinées bien franches [1].

Hélas! vous êtes bonne, ma fille, de me demander dispense de ne plus déjeuner, je le veux donc bien; mais prenez garde bien fort à votre santé, et d'avoir beaucoup de force. Je dis à Monseigneur votre lettre; il trouve bon que vous fassiez un peu de retraite, mais cela selon l'utilité que vous en sentirez, et aussi la nécessité de votre maison; vous la pourrez faire faire aussi comme vous jugerez aux deux autres professes. Mais ma Sœur Anne-Marie [Bellet] fait-elle bien?

Mon Dieu! que cela vous soulagera d'être défaite du parloir! Grâce à Dieu, aussi je m'assure qu'une heure m'y suffit par semaine. Il est vrai que quand il vient de certains extraordinaires, comme en peut-on échapper? Enfin il faut rouler avec abandon à la volonté de Dieu.

Je vous prie, mon unique Sœur, d'être toujours brave, joyeuse et courageuse, c'est tout un. Quand vous le trouverez bon, saluez toujours avec honneur et amour Mgr l'archevêque, comme aussi notre bon Père recteur. Conservez-moi au souvenir de ses prières; j'ai grande estime de ce Père-là. Je salue aussi M. l'aumônier, et tous les autres qu'il vous plaira.

Bonjour, ma très-chère Sœur ma mie, vous m'obligez étroitement à être tous les jours, si je pouvais, davantage vôtre. Je le suis sans réserve, et, ma très-chère Sœur, votre humble sœur et servante en Notre-Seigneur.

J.-F. Frémyot, *de la Visitation.*

[1] Saint François de Sales devait aller prêcher l'Avent à Grenoble.

[*P. S.*] Je ne puis écrire à M. Austrain; mais je vous prie, ma très-chère fille, de le faire saluer de notre part, et assurer que nous ne perdrons point courage autour [de sa fille], car l'extrême désir que nous avons de le contenter nous porte à cela. J'espère que le soin de ma Sœur Péronne-Marie profitera. S'il vous donne de l'argent, serrez-le jusqu'à ce que vous trouviez commodité bien assurée, et vous payez devant toutes choses, de tout ce que vous avez fourni. Faites fort prier pour ces troubles.

Le pauvre M. de Travernay est mort; l'on fera venir ici sa veuve pour lui donner cette nouvelle.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE LXXXV (*Inédite*)

A LA MÊME

Difficultés qui se rencontrent dans l'établissement du monastère de Moulins. Résolution de différer le plus possible les fondations demandées.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 8 octobre [1616].

Certes, ma pauvre très-chère fille, je n'ai pas le loisir de revoir votre lettre, car il a fallu écrire de grandes lettres à ces filles [de Moulins]; Dieu soit le maître, leurs aversions nous sont dures, parce qu'elles préjudicient au service de Dieu. Si ma Sœur de Gouffier passe vers vous, ne lui témoignez rien du tout que vous en sachiez quelque chose. Enfin je pense et crains qu'il ne faille renvoyer l'autre fille, la maladie de ma Sœur N*** nous servira de couverture et de prétexte. O Dieu! [ne faisons] plus de fondation, qu'il n'y ait des personnes plus solidement capables de tout support. Plût à Dieu que ces messieurs ne voulussent plus penser à nous! toutefois, s'ils le font, Dieu nous aidera; mais si je rencontrais occasion propre, il faudrait toujours bien leur faire entendre que tout soit bien disposé, et

qu'il y ait de quoi vivre pour huit filles et un bon confesseur.

Je suis très-aise de ce que vous avez vu ces bonnes Carmélites [1], cela vous fera grand bien. Mille saluts à tous ceux qu'il vous plaira et au bon M. de Médio. Je ne sais si vous aurez reçu le paquet dernier pour nos Sœurs [de Moulins], et si vous le leur aurez fait tenir sûrement. Je vous supplie, ma mie, que celle-ci leur soit portée assurément et promptement : vous pouvez juger de leur importance. Très-humble révérence à Mgr l'archevêque et à notre Révérend Père recteur; je l'honore tous les jours davantage et suis toute vôtre en Notre-Seigneur.

Donnez un bon sauf-conduit à ce paquet de Moulins.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE LXXXVI

A MADAME DE GOUFFIER

Doux reproches de son long silence. — Impossibilité d'envoyer des sujets aux fondations et d'en accepter de nouvelles. — Nécessité d'une grande et cordiale union avec la Mère de Bréchard. — Admirable encouragement à se faire violence.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy], 30 octobre 1616.

. . . . . Enfin certes, ma très-chère fille, je m'ennuie de ne point savoir de vos nouvelles par vous-même; changez-moi cette paresse. Eh! je sais bien que votre cœur est toujours le même et tout mien; mais je prendrais grand plaisir qu'il me le dît; et je m'étonne qu'étant ce qu'il m'est, il puisse tant demeurer sans me parler. Or sus, si vous me voulez obliger, commencez à m'en dire des nouvelles, et n'en perdez plus d'occa-

[1] Les Révérendes Mères Carmélites, appelées à Lyon par Charles d'Halincourt, marquis de Villeroy, vinrent s'y établir en 1616 et passèrent quelques instants à la Visitation avant d'entrer dans leur monastère.

sion, comme aussi dites-moi un peu bien si nos filles vous ont satisfaite, et celles qu'elles sont allées servir. Notre chère Sœur Jeanne-Charlotte de Bréchard, vous savez ce qu'elle est à mon cœur, combien nous l'estimons, et de quelle utilité et nécessité elle était ici. Certes, nous l'avons laissée choisir celles d'entre nous qui lui ont été les plus propres de celles qui se pouvaient mettre dehors; car, ma très-chère fille, vous ne sauriez croire combien il s'en trouva peu de disposées pour cela : les unes manquant de voix, les autres de santé, et les autres encore embarrassées en affaires.

Enfin, je vous le mandai bien par ma première lettre, il ne nous est pas possible de recevoir toutes les maisons que l'on nous présente; nous pourrons encore fournir Riom de deux professes et une novice, au mois de mars, s'ils continuent à nous en prier. Au bout de là, il se faut reposer deux ou trois ans pour le moins; les premiers vont devant; vous avez pris les deux meilleures que nous leur avions destinées, de sorte qu'il faut les retarder maintenant. Or je les vous recommande, ces pauvres Sœurs-là, ma très-chère fille; c'est à vous et pour l'amour de vous que nous les avons envoyées. J'espère en la bonté de Dieu qu'elles feront bien et donneront bon exemple.

C'est un point d'absolue importance que votre esprit et celui de ma bonne Sœur Jeanne-Charlotte soient parfaitement unis, mais d'une union cordiale et confiante, pour bien faire le service auquel la gloire de Dieu vous emploie toutes deux; il se faut bien garder l'une et l'autre de ne rien faire que selon le mouvement de la vraie charité et raison. Pourvu que vous n'ayez qu'un cœur, et qu'il n'arrive point d'ombrage, vous ferez des vrais fondements de piété en ce nouvel édifice; car il importe beaucoup de bien commencer et donner de bonne impression des filles de ce commencement.

Ma fille uniquement chère, vous connaissez mon cœur, parce qu'il est vôtre, et je connais le vôtre, car il est mien; nous en-

tendrons bien ce que nous voulons [dire], sacrifions nos inclinations, nos désirs et honneurs à la gloire de Dieu, n'ayons point d'autre but; et quoi qu'il nous coûte, avançons chemin de ce côté-là, sans nous amuser à regarder les contradictions et mortifications qui arrivent à dextre et senestre. Oh! je sais bien que le cœur de ma chère fille ne craint pas les grandes, elle les dévore; mais la multitude des petites fâche quelquefois, et ce sont celles qu'il ne faut point voir.

Si j'avais le loisir, je vous dirais beaucoup de nos nouvelles; mais sachez que c'est par un messager de Riom que je vous écris, lequel est arrivé environ l'heure de nos *Tierces,* et veut partir à midi, de sorte qu'il faut faire sa dépêche sans haleine.

Adieu, ma fille toute chère; j'ai le cœur gros de tout plein de choses, mais je ne puis prendre le loisir de les écrire. Je vous recommande mes filles, je les aime chèrement, et vous, parfaitement. Bien fort de vos nouvelles à la première occasion. Je suis toute vôtre en Jésus.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE LXXXVII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS [1]

La Sainte lui recommande d'avoir une grande confiance au Révérend Père recteur des Jésuites, et promet d'envoyer une maîtresse des novices. Elle conseille à l'égard de madame de Gouffier une déférence cordiale.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 1er décembre 1616.

Je n'en pouvais quasi plus du grand désir que j'avais d'en tendre de vos nouvelles, ma pauvre vieille très-chère fille; que

[1] La Vénérable Mère J.-C. de Bréchard et ses coopératrices n'arrivèrent à Moulins qu'un mois après leur départ d'Annecy, le 24 août 1616. « Dès le lendemain, l'établissement se fit avec beaucoup d'applaudissements. Mais

bénite soyez-vous du Sauveur, lequel, comme j'espère, convertira nos petites angoisses en douceurs et suavités!

Vous me consolez de votre courage, ma très-chère fille; pour Dieu, persévérez à suivre entièrement les sages conseils de ce très-bon et prudent Père recteur, je dis en tout; car, voyez-vous, outre qu'il a l'esprit de charité, il a aussi la connaissance et expérience des choses de delà. Si donc il trouve bon que vous donniez l'entrée à ces deux dames, faites-le; je crois qu'il sera expédient en ces commencements, et que cela profitera. Quand Dieu aura résolu nos affaires, s'il se faut retrancher, on le fera, et personne ne s'en offensera.

L'on n'a pas encore l'expédition que nous poursuivons à Rome; il faut grandement prier pour cela.

Faites un petit livre pour écrire vos reconfirmations [1]. Ma Sœur, ma très-chère fille, tenez toujours votre cœur en joie et en courage, cela aidera beaucoup votre santé. Je ne vous souhaiterais rien qu'une Sœur pour être maîtresse des novices, afin de vous soulager. Si après Pâques vous jugez qu'il soit nécessaire, mandez-nous laquelle vous désireriez : ma Sœur Anne-Marie [Rosset], ma Sœur Paule-Jéronyme [de Monthoux], ma Sœur Marie-Adrienne [Fichet] feront bien l'affaire, mais Dieu nous donnera conseil d'ici là. Cependant, assurez-vous que notre cœur est toujours demeuré et demeurera à jamais en l'assurance qu'il doit avoir du vôtre, et en l'amour entier qu'il vous porte. Mais souffrez volontiers les traits de mon esprit sur de telles rencontres; enfin, et en effet, il se faut vendre, briser et

on peut dire que le divin Époux les attendait en ce lieu comme leur unique trésor, avec les trois compagnes inséparables de sa vie mortelle : la pauvreté, le mépris et les souffrances, qui ne les abandonnèrent pas. Peu après, la Vénérable Mère de Bréchard fut sérieusement malade pendant deux mois, tandis que de toutes parts les contradictions et travaux pleuvaient à flots sur les chères fondatrices. » (*Histoire inédite de la fondation de Moulins.*)

[1] C'est-à-dire le renouvellement des vœux.

anéantir pour la plus grande gloire de Dieu. Qui connaît mieux que moi votre cœur, et qui l'aime davantage?

Or sus, il faut persévérer en cette parfaite soumission au Révérend Père et à l'entière condescendance à ma bonne et chère Sœur de Gouffier. Laissez-lui gouverner le temporel, tout ainsi que bon lui semblera. Pourvu que l'infirmité soit soulagée, n'importe si l'on ne mange que du bœuf; c'est la viande ordinaire de céans. Il faut que nos pauvres Sœurs se montrent fort courageuses. Je les aime parfaitement, ces trois filles-là; je ne puis leur écrire parce qu'il est nuit, et l'on demande réponse en donnant les lettres.

Tout se porte bien chez M. de la Ruaz et céans aussi, grâce à Dieu. Monseigneur est à Grenoble. Je vous prie, ma très-chère Sœur, écrivez-nous amplement toutes vos nouvelles, tant souvent que vous pourrez; faites-le tout franchement et naïvement; car vous êtes uniquement toute nôtre, et de même devez-vous demeurer assurée de notre part; soyez bonne ménagère, ma très-chère fille, tandis que vous êtes parmi les occasions. Adieu.

Vive Jésus! Dieu soit béni!

[*P. S.*] Nous souhaitons du fond de notre âme toute sorte de vrai bonheur à madame Verne [1]. O Dieu! qu'elle sera heureuse e servir Notre-Seigneur en humilité et simplicité!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Veuve d'un trésorier de France, femme de grande vertu et charité. Après avoir favorisé de tout son pouvoir l'établissement du monastère de Moulins, elle s'y fit Religieuse et y mourut saintement.

LETTRE LXXXVIII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

User d'une humble et prudente douceur envers les personnes qui s'opposent à l'établissement de la Congrégation. — Dieu veut propager ce petit Institut. — Conseils de direction.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 25 décembre 1616.

MA TRÈS-CHÈRE GRANDE FILLE,

Je viens vous écrire le saint jour de Noël, tant que la célébrité du jour me le permettra. Je souhaite qu'en ce jour sacré, où reluit la douceur des douceurs, votre cœur et celui de toutes vos chères filles soient pour jamais remplis des plus aimables vertus de ce saint Enfant; mais surtout la désirable soumission, simplicité et humilité. Mon Dieu! que ces vertus sont nécessaires à celles de notre condition! Je le dis avec un sentiment tout particulier, considérant votre dernière lettre; car, ma chère fille, tout de bon Notre-Seigneur veut et requiert de nous une profonde et très-intime humilité intérieure et extérieure, et pour cela il a voulu que notre condition fût moins éclatante devant les yeux des hommes, et que leurs esprits nous éprouvassent par divers jugements et sentiments, tantôt nous élevant, aussitôt nous rabaissant; et comme je crois, il y a toutes sortes de vraies apparences que cette divine Sagesse veut élever et grandement multiplier cette manière de vie pour sa gloire. Elle veut auparavant jeter des fondements si profonds et solides, que l'édifice soit ferme et perdurable; vous savez pourquoi je vous dis ceci.

Tenez-vous donc toujours parmi ces personnes, avec qui il faut traiter, avec une extrême douceur et humble gravité en vos paroles et en toutes vos actions, afin que votre modestie et sagesse les tiennent en règle et nourrissent l'estime qu'ils ont de vous, laquelle est nécessaire pour la gloire de

Notre-Seigneur, en cette maison qu'il vous a commise. Enfin, ne vous laissez toucher d'aucune chose; ayez seulement un grand soin de vous rendre toujours plus fidèle à Notre-Seigneur, et de bien faire observer nos chères Règles. Mais je vous prie, ma chère enfant, reposez-vous toute en Dieu.

Cela va très-bien, que vous n'ayez pas le temps de réfléchir sur vous-même, puisque toutes les actions qui vous occupent sont pour Dieu. Mais ne serait-ce point une tentation ce que vous nous dites si souvent, que vous avez des grands remords de ne pas bien édifier vos filles, et que vous leur servez de scandale? Or, voyez-vous, ne nous dites plus cela, car premièrement, je n'en crois rien; secondement, croyez-moi bien en ceci, ayez un œil tout particulier sur votre conduite extérieure; accompagnez la modestie et la douce gravité naturelle que Dieu vous a données, d'un amour tout céleste à cette vertu; que toutes vos actions en soient parsemées; et comme nous l'avons souvent résolu, faites toutes choses tranquillement et humblement. Mon Dieu! oui, ma fille, je voudrais que toutes nos actions eussent ce bel atour de la sainte humilité : certes je l'aime uniquement, j'en suis toute vide.

Adieu, ma fille; je suis plus à vous, et vous m'êtes plus chère que vous ne sauriez jamais penser. Jésus, par sa sainte Nativité, vous comble de toutes bénédictions. Votre, etc.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

ANNÉE 1617

LETTRE LXXXIX

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

ruits opérés, à Grenoble, par saint François de Sales, qui y prêche l'Avent. — Estime que l'on fait à Rome des Règles de la Visitation. — Nécessité d'une mutuelle correspondance entre les monastères. — Premier projet d'une fondation à Turin. — Détails sur la communauté d'Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, le 1er de l'an 1617.

Que le Sauveur très-cher vive et règne à jamais dans nos cœurs, ma très-bonne et très-chère Sœur! nous venons vous saluer un peu en ces saints jours pleins de douceurs et de délices éternelles, puisque notre Salut nous est né. Ah! puissions-nous naître et vivre à jamais en son très-saint amour, par une parfaite soumission à sa très-sainte volonté!

Que faites-vous, ma très-chère amie, en cette nouvelle école, et parmi ces jeunes novices? Comment est-ce aussi que vous vous êtes renouvelée [1], et nos chères Sœurs qui sont auprès de vous? Ici, grâce à Dieu, l'on a assez bien fait cette action; au moins Monseigneur en était fort content. Il est encore à Grenoble, où il est admiré et honoré incroyablement pour ses prédications et conversations toutes saintes et vraiment apostoliques, à ce qu'ils disent, et que nous savons et croyons ici être ainsi, dont la seule mais très-grande gloire en soit rendue à Celui qui l'a fait de sa main.

[1] La Sainte fait allusion à la cérémonie du renouvellement des vœux, qui se fait tous les ans à la Visitation, le 21 novembre, fête de la Présentation de la Sainte Vierge.

Nous n'avons point de nouvelles présentes pour vous écrire, n'ayant loisir de les chercher. Nous laissons à nos Sœurs de vous entretenir longuement; nous les voyons disposées à cela. Nos affaires se remuent fort à Rome [1], où notre manière de vie est très-approuvée et admirée, et tous disent que nous ferions mieux de demeurer ainsi pour la grande utilité qu'elle apporterait. Je ne sais à quoi Monseigneur se résoudra, ce sera à ce qu'il connaîtra être pour la plus grande gloire de Dieu, il n'en faut point douter; mais cependant, ma très-chère fille, prions toutes fort pour cela, je vous en prie.

Nos pauvres Sœurs de Lyon sont toujours parmi la souffrance de cette ancienne persécution de leur chef, sur ce sujet; mais patience, il faut faire profit de cette humiliation, et suivre, le mieux qu'il nous sera possible, l'intention de Notre-Seigneur, qui veut que nous soyons humbles et basses.

Je crois qu'il vous serait utile, au moins pour la suavité de votre charité, de vous communiquer un peu plus avec nos Sœurs de Lyon, à cause de l'unité qu'il faut avoir un grand soin de nourrir; mais prenez, je vous supplie, ce petit avis tout simplement, sans interprétation, ma pauvre très-chère fille. Enfin, ce que je désire, c'est que nous nous tenions toutes présentes et unies par cette continuelle communication de lettres, ne la pouvant avoir autrement de quelques années. Eh Dieu! ma très-bonne et chère Sœur, si vous saviez ce que ces absences font dans mon cœur, vous l'aimeriez bien. Bref, c'est la vérité que ce que Notre-Seigneur a uni ne reçoit point de déchet pour les absences; il est vrai que par les lettres on reçoit certaines suavités désirables.

Or sus, nous avons repensé à ce que nous vous dîmes la dernière fois, pour vous envoyer encore une fille qui pût élever les

[1] Saint François de Sales avait écrit au cardinal Bellarmin, et dom Juste Guérin travaillait à Rome, de son côté, pour obtenir la dispense du grand Office.

novices; mais nous vous disons que si le Père recteur ne juge avec vous qu'il soit tout à fait nécessaire, que nous serons très-aise de n'en point envoyer, car tout nous fera besoin ici, où je prévois qu'on ne nous laissera [pas] longtemps en paix sans nous écarter.

Je crois que si la paix était en Piémont, il y faudrait passer plus tôt que nous ne voudrions. Il y a une brigade des plus signalées dames et filles de la cour, fort ébranlées, et qui sollicitent l'affaire vers le prince, lequel nous affectionne bien fort. Certes, si Notre-Seigneur le dispose ainsi pour sa gloire, moyennant sa très-sainte grâce, nous le servirons là et ailleurs où bon lui semblera, de tout notre cœur; mais nous tirerons à la longue tant qu'il sera possible, pour nous rendre plus solides et capables de ces services si importants. En d'autres lieux nous serons bien demandées, mais patience partout.

Nous n'avons point de nouvelles de ce qui est dû de votre pension; je vous prie. ma mie, sollicitez vos parents, car nous avons une extrême nécessité d'argent. Nous allons entrer aux bâtiments sans savoir bonnement où prendre de quoi y fournir. Dieu, par sa bonté, y veuille pourvoir, s'il lui plaît. Mandez que l'on vous fasse tenir là l'argent (je crois qu'il est dû près de cent écus), car vous l'enverrez bien à nos Sœurs de Lyon, qui nous le feront tenir. Mais, ma chère amie, je vous supplie, pressez un peu, cela est de justice, et notre grand besoin nous fait ressentir leur tardiveté trop grande.

Que vous dirai-je de plus? Le bon M. le prévôt nous a fait de fort bons sermons cet Avent, et le dernier du grand saint Jean a été admirable. Oh! Dieu nous fasse la grâce qu'abandonnées sans réserve à sa divine providence, nous le puissions servir humblement, fidèlement et utilement.

Nous avons écrit cette lettre à plusieurs reprises, et elle nous est demeurée faute de commodités. Monseigneur est arrivé cependant [de Grenoble] en très-bonne santé, grâce à Dieu.

Ce matin, nous avons eu l'honneur de lui faire toutes la révérence et recevoir sa bénédiction. Il nous a dit la sainte messe, et commencé les sacrifices de cette première année; il est vrai que nos Sœurs n'y ont [pas] communié, à cause de la nouvelle messe que nous avons eue, en laquelle on a reçu Notre-Seigneur.

Il m'est avis, ma chère amie, que vous êtes fort réservée à nous écrire, et qu'il ne le faut point tant être; nous n'avons [pas] reçu de vos nouvelles depuis l'homme de M. de Montaret. Il faut bien nourrir la sainte union, confiance et franchise avec toutes; mais il me semble que nous l'avons déjà dit.

Je ne pensais pas vous tant écrire; mais c'est notre coutume quand nous nous parlons, nous ne savons finir, aussi êtes-vous ma très-chère Sœur que j'aime uniquement. Le porteur nous surprend, et nous sommes nécessitées de beaucoup écrire. Il nous tarde de savoir de vos nouvelles. Notre Monseigneur nous a commandé de vous saluer étroitement de sa part, ne pouvant vous écrire.

Adieu, ma pauvre très-chère; le doux Jésus soit au milieu de votre cœur, et y répande ses plus chères bénédictions et consolations. Nous sommes pour jamais votre plus humble Sœur et servante en Notre-Seigneur.

JEANNE FRÉMYOT, *de la Visitation.*

Dieu soit béni!

[*P. S.*] Mille saluts au Père recteur, mais cordials et pleins de respect; et à nos chères Sœurs novices.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XC

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Envoi de lettres pour Grenoble.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1617.]

Notre bon Sauveur vous comble de ses très-douces bénédictions, je dis toute votre chère âme, mon tout bon et très-honoré Seigneur, que j'aime de toutes mes forces !

Voilà les lettres pour Grenoble. Celle à qui nous disons : *ma très-chère demoiselle*[1], nous avions l'intention de parler à la demoiselle, nièce, ce me semble, d'une dame présidente. Eh Dieu! mon très-cher Père, que les âmes que Dieu amène ici sont heureuses, pourvu qu'elles soient fidèles à suivre la direction !

S'il vous plaît que M. Michel copie les Règles, envoyez-nous-le aujourd'hui et nous les lui donnerons, et lui marquerons ce qu'il devra vous demander. Monseigneur de Bourges fait une décharge par l'entremise de M. de Neuchèze pour les avoir ; il faut voir ce que l'on répondra dimanche quand vous viendrez, mon très-unique Père.

Bonjour de tout mon cœur très-humblement. Jésus soit le seul amour de votre âme ! *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Jeanne-Hélène de Gérard, nièce de M. de Bouqueron, président du parlement de Grenoble. Attirée par les enseignements et la suavité du Saint, qui prêchait alors dans cette ville, elle lui avait demandé une place à la Visitation d'Annecy. Ce Bienheureux la lui accorda, dans la pensée qu'elle serait une des premières pierres de la fondation qui se préparait pour Grenoble. Cette fervente prétendante arriva au 1er monastère à la fin de mai 1617.

LETTRE XCI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

La santé est un bienfait de Dieu qu'il faut ménager pour travailler à sa gloire. — Encouragement aux vertus de douceur, d'humilité et de modestie pour imiter saint François de Sales. — On ne peut pas faire de mortifications extérieures sans permission. — Nouvelles de madame de Thorens.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, janvier 1617.]

Certes, ma toute chère fille ma mie, le temps m'était bien long de trouver occasion de vous écrire : il y aura demain trois semaines qu'il ne s'en était présenté; or bien, il n'y a remède. Depuis les vôtres dernières, nous avons su que, grâce à Dieu, vous vous portiez bien. C'est M. de Médio, à mon avis, qui l'écrit à Monseigneur en lui envoyant les réponses de Mgr de Lyon; il me tarde pourtant que j'aie encore des nouvelles; car, outre que vous m'êtes très-chèrement chère, je sais la nécessité que l'on a de votre santé dans votre petite famille. Savez-vous, ma mie mon enfant, il en faut avoir dorénavant un plus grand soin, car elle n'est pas vôtre, vous l'avez toute dédiée à Dieu, au service de Dieu, et de ces chères âmes qui sont autour de vous. Une fois pour toutes donc, je vous la recommande, ma fille, pour vous parler simplement comme à vous.

Je n'ai point de souvenance de la lettre de madame de Travernay; si vous m'en avez envoyé, ne laissez pas de la contenter d'un mot; et la bonne madame de N. est morte!... Je suis bien aise de la bonne Sœur B. F.; il la faut toujours mieux aider et les autres aussi, afin que la gloire de Dieu soit accrue en notre petite Congrégation, uniquement aimable; je voulais vous écrire beaucoup sur ce sujet; mais le peu de loisir (ayant été surprise), et surtout l'incertitude du messager, me fera différer jusqu'à nos marchands qui partiront cette semaine. Ma

très-chère fille, continuez en votre humilité et modestie, montrant néanmoins, quand l'occasion s'en présentera, l'estime et l'amour invariable que nous avons pour elle [la vocation], donnant aux filles, sans faire semblant de rien, la même affection, et ne leur découvrant rien de plus que les Règles ne soient imprimées.

Oui, certes, ma fille, nous avons un Père qui est admirable en son humilité, douceur et modestie; imitons-le fidèlement. Le temps me presse, mais faut-il que je vous dise comme l'on a réduit les mortifications extérieures. Premièrement, il ne s'en fait point d'extraordinaires qu'on ne le demande à la Supérieure; et ce congé, qu'il faut avoir, les règle bien et les mortifie plus que la mortification même, car chacun aime son invention, et c'est cela qu'il faut retrancher; car, comme dit Monseigneur excellemment, « notre choix diminue fort le prix de nos vertus ». Quand donc l'on me vient demander une chose, j'en ordonne une autre; par exemple : une de nos Sœurs me demanda, après avoir dit sa coulpe, de baiser les pieds des Sœurs; je lui dis : « Non; mais faites-leur baiser votre main » (laquelle était fort laide); cela ainsi fut une vraie mortification; ainsi en d'autres. Mais voici qui est bien meilleur : la Supérieure ayant reconnu ou étant avertie de quelque faute, elle fait que la lectrice sur la chaire en dise tout haut la coulpe de la défaillante, avec l'imposition de la pénitence en cette sorte : « De la part de Dieu et de la sainte obéissance, je dis très-humblement la coulpe de ce que une telle Sœur parle en particulier, et pour pénitence elle mangera à terre. » La pauvrette, qui était déjà assise, sera sans doute plus mortifiée de se relever que si elle eût choisi de le faire, et voilà, ma mie, qui est, en cette sorte, selon le jugement et sentiment de vos Père et Mère, et par conséquent, il sera bien au vôtre, je m'en assure, car vous êtes notre propre cœur, et nous vous chérissons comme cela.

Or sus, il faut finir, et ne pas écrire à pas une de nos très-chères filles, ce sera pour les premières ; mais, assurez-les toutes, en général et en particulier, qu'elles me sont chères et précieuses, comme les vraies filles de mon cœur. Je leur écrirai, car encore que j'aie peu de loisir, je ne m'en pourrai tenir; je les aime parfaitement et tendrement. Mon enfant, ma vraie fille, je suis toute vôtre en Jésus et Marie.

Ma pauvre fille de Thorens est hors de tout péril, grâce à Dieu, mais extrêmement débile, dont nous ne sommes pas étonnés[1]. Notre chère Sœur de la Fléchère est une nouvelle veuve toute sainte. Mille saluts à mon neveu et à tous les autres, surtout au Père recteur; mandez-moi s'il est remis. Je n'oublie pas le Père Marcel et le Père B...

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE XCII

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

MAITRESSE DES NOVICES, A LYON

Il faut avoir un confiant abandon à Dieu dans l'exercice de son emploi. — Les novices trouveront la paix et le bonheur si elles se dévouent à l'observance de la Règle.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, janvier 1617.]

Certes, ma très-chère petite, vous m'avez fait un singulier plaisir de m'écrire ainsi largement et naïvement ; faites toujours de la sorte. J'ai montré votre lettre à Monseigneur, lequel vous aime bien chèrement. Dieu sera avec vous, et tout ira bien. Ayez toujours un grand courage, et sans réserve demeurez abandonnée entre les mains de la divine Providence ; elle vous conduira et portera en tout, n'en doutez jamais, pourvu que

[1] C'était sa troisième couche; l'enfant était mort une heure après son baptême.

vous employiez fidèlement et doucement votre petit talent, il le saura bien accroître. Au reste, qu'avons-nous à faire de nous regarder, ni ce que nous sommes, ni comme nous ferons ce que l'on nous commande! Mettons-nous à faire simplement, regardant à Dieu, et nous appuyant en sa bonté, et tout s'accomplira saintement.

Oh! que je suis consolée de vous savoir de braves prétendantes! Saluez-les tendrement de ma part; mais votre dernière novice, offrez-lui, je vous prie, mon cœur que je veux lui dédier pour la servir et pour l'aimer parfaitement en Notre-Seigneur. Elle m'a déjà fait ressentir une grande consolation, quand je lus dans votre lettre qu'elle était exacte à l'observance.

O Sauveur de mon âme, qu'elle sera heureuse si elle persévère! Je l'en conjure et toutes nos chères Sœurs novices, et qu'elles me croient, je les supplie, que leur paix sera parfaite si elles s'attachent invariablement à l'observance. Qu'elles s'oublient de toutes autres choses pour accomplir avec perfection celle-ci si importante. Oh! qu'elles seront heureuses si elles marchent en ce chemin humblement et fidèlement[1]!

Le jour me manque, ma fille; je suis toute à vous.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] La vertueuse Sœur Marie-Aimée de Blonay, est-il dit dans *l'Histoire de la fondation d'Annecy,* exerçait la charge de directrice avec grande soumission et respect. Tout justifiait en elle ce beau nom de *Règle vivante* qu'on lui donnait d'ordinaire : aussi ses actions et ses enseignements n'étaient-ils qu'une répétition fidèle des choses qu'elle avait apprises des saints Fondateurs, inculquant souvent cette doctrine, qui doit être la base et le soutien de tout l'Ordre: « Que les maximes particulières de la Visitation d'Annecy devaient être communes à tout l'Institut, lors même qu'il y aurait mille millions de monastères, tout ainsi que l'Évangile de Jésus-Christ est, et doit être toujours le fondement universel de notre créance et de notre obéissance, lors même qu'il y aurait un million de nouveaux mondes. »

Cet ingénieux rapprochement de la Règle au saint Évangile ayant été

LETTRE XCIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON[1]

Avec quelle prudence on doit ménager les intérêts et la réputation des novices. — Promesse d'une communion générale de la Communauté et témoignages d'affection maternelle.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 17 janvier 1617.

Nous venons de recevoir votre paquet et celui de nos pauvres Sœurs [de Moulins]; nous espérons que M. de Médio aura celui que nous leur écrivions; le sire Pierre dit l'y avoir remis. Nous n'avons su parler à Monseigneur pour cette pauvre Sœur M. T.[1]; mais tout ainsi qu'il conclut sa soudaine sortie, sur ses actions de désespoir, et la crainte qu'elle ne perdît le jugement, de même je m'assure qu'il approuvera avec moi que l'on conduise cette affaire le plus doucement qu'il se pourra, pouvu qu'il n'y ait point de scandale à craindre pour ceux de dehors, et que son esprit demeure en repos. Voilà, ma très-chère fille, ce que le peu de loisir que nous avons nous permet de vous dire; nous avons reçu toutes les lettres sûrement.

Oh! Dieu! l'effroyable nouvelle que vous nous dites de N***! mais j'espère en Dieu qu'il n'y aura rien de si mal, il l'en faut prier. Jeudi dernier, l'on fit la communion générale pour votre

communiqué à saint François de Sales, il en fut touché, et ordonna que, quand on ferait de nouveaux établissements, on insérerait dans les permissions et dans les premiers actes des fondations : *Que les Sœurs allaient s'établir pour vivre selon les Règles, Constitutions et coutumes du monastère d'Annecy,* et répondant à la lettre de sa *chère cadette*, il lui dit: « Ma » fille, faites que cette lumière vous serve pour toute votre vie : dites ce » que vous avez vu, enseignez ce que vous avez ouï à Annecy. Hélas ! cette » racine est petite, basse et profonde, mais la branche qui s'en séparera » périra, et ne sera bonne que pour être coupée et jetée au feu. »

[1] Novice qui n'était pas propre à la vie religieuse.

maison ; jeudi prochain on la fera pour ma plus chère fille, que Dieu fasse toute sainte. *Amen.*

Pour Dieu, ma mie, faites prier pour les nécessités particulières de ma chétive personne; nous en avons grand besoin. Mais encore ce mot, n'êtes-vous pas fâcheuse de vous ressouvenir avec attendrissement du temps passé? Certes, vous ne nous fûtes jamais que chère, et le serez toujours plus, croyez-le, ma fille, croyez-le bien, et je prie Dieu qu'il vous bénisse de ses éternelles bénédictions. *Amen.* Je suis toute vôtre, vous le savez. Ce jour de saint Antoine.

Nos Sœurs [de Moulins] ont ici envoyé vos lettres.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE XCIV

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

La Sainte lui recommande de prendre souvent le conseil du Père recteur des Jésuites et d'avoir aussi la haute main sur les affaires temporelles. — Elle l'exhorte à supporter doucement quelques contrariétés et à mettre toute sa confiance en Dieu. — Divers avis propres pour les commencements de la fondation. — Ne pas se presser pour recevoir des sujets, et préférer ceux qui ont bon esprit à ceux qui n'ont que des avantages temporels.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 15 février 1617.

Certes, ma très-chère fille ma mie, depuis le billet que nous vous écrivîmes dernièrement, nous n'avons su en façon quelconque vous faire réponse, partie un peu de traînasserie et de faiblesse, partie aussi à cause de l'occupation que la bonne madame la comtesse de Tournon et ses filles nous ont donnée, lesquelles nous espérons, Dieu aidant, qu'elles retireront de l'utilité et consolation de leur séjour parmi nous.

Pendant qu'elles sont un peu allées à Sainte-Catherine, nous vous écrivons, et je prends votre lettre en main, afin que nous

n'oubliions rien de ce que vous désirez de nous. Et pour commencer, ma pauvre très-chère Sœur, qui m'êtes très-chèrement chère, nous vous dirons que nous vous supplions bien fort de vous tenir bien unie et soumise à la volonté et conseil du Révérend Père recteur [1], car nous voyons que c'est un très-bon, sage et expérimenté Père, et lequel vous aime et votre maison pour la gloire de Dieu. Oh! certes, l'on connaît par ses lettres qu'il marche en sincérité et qu'il a l'esprit de Dieu. Donc, demeurez ferme là, soumettant même tout ce que nous vous dirons à sa prudence et discrétion.

Vous nous avez fait un grand plaisir de nous mander toutes vos affaires : ne craignez rien, vous nous connaissez; nous ne gâterons rien, et puis, il n'est pas expédient de rien remuer davantage. Notre-Seigneur acheminera tout à sa gloire et à notre mieux; mais il nous faut être bien humbles et charitables à supporter dans le prochain ce qui est de son défaut et qui nous est fâcheux; car, ce qui y est de bon, nous serions trop fâcheuses, si nous ne l'aimions. Encore ce mot, ma très-chère Sœur : ces conditions, incommodités et manquement des choses utiles, voire nécessaires, ne doivent être regardés qu'en la providence de Dieu, et non en la main de celle qui nous les présente ou procure, et par ce moyen, ma très-chère fille, croyez-moi, elles vous seront des suavités au lieu de contrariétés; vous m'entendez. Enfin, si bien Notre-Seigneur n'agrée pas ces choses en celle qui les fait, il se plaira toutefois grandement de vous les voir souffrir comme des tribulations et épreuves que sa divine bonté vous envoie pour vous avancer en la perfection de son divin amour.

Nous écrivons à nos Sœurs, voyez les lettres, et si elles sont bonnes, donnez-les; si, moins, rompez-les. Ma très-chère Sœur ma mie, ayez tout le soin qu'il vous sera possible pour les

[1] Aignan Moreau.

tenir unies avec vous; je leur écris en sorte que si elles montrent leurs lettres, l'on ne s'ombrage point.

Il faut laisser gouverner cette chère Sœur de Gouffier[1]; mais il faut essayer tout doucement, avec l'aide du Révérend Père, que pour ces petites choses qui regardent le dedans de la maison, vous les traitiez et disposiez selon que vous savez qu'elles se font ici, comme : de l'ordre de la table, des meubles, habits, Offices et semblables, lesquelles sont pour le bon ordre de la Communauté, et pour maintenir l'égalité, afin que toutes ces choses se fassent selon la sainte simplicité et pauvreté accoutumées. Ces grands châlits seront bien inutiles, puisque la Règle ordonne que, tant qu'il se pourra, les filles aient chacune leur petite chambre et couchent seules. Le bon Père pourra bien persuader ces petites raisons à ma Sœur de Gouffier, s'il le juge nécessaire, comme je crois qu'il fera; comme aussi de s'élargir de logis, puisqu'il y en a de reste, de faire fermer le tabernacle, et accoutrer ce qui est requis pour la cuisine, car la petitesse de la dépense qu'il faut pour cela n'est pas considérable.

Comme nous avions écrit jusqu'ici, nous avons reçu vos dernières lettres; vous avez donc bien accommodé toutes ces petites affaires-là, Dieu en soit béni! Il faut bien, ma très-chère Sœur, essayer, avec l'aide et prudence du Révérend Père, de gagner pied à pied tout le gouvernement qui regarde le corps de la maison. Pour ce qui est du gros des affaires temporelles, il faut la laisser faire; mais pour les filles, je crois qu'à ce commencement il est très-requis et nécessaire qu'ayant rencontré des esprits propres pour [servir] Dieu en cette manière de vie, l'on ne se rende pas si exacte pour le bien, pourvu qu'elles apportent de quoi s'entretenir, selon la pauvreté et petitesse que nous tenons ici. Bon Dieu! ce point est très-considérable,

[1] Voir la note sur madame de Gouffier, lettre LXXX, page 133.

car qui prétendra d'avoir des filles d'argent, n'en aura point d'or [1]. Il est vrai qu'il faut tout faire avec prudence; mais il est expédient de former la maison de quelque petit nombre, car tout en va mieux : puis, les richesses mêmes, jamais on ne manquera de ce côté-là, si l'on vit en bonne union et observance.

Nous sommes un petit en peine de notre Sœur Marie-Avoye [Humbert]; tâchez, je vous prie, de la bien faire cheminer; car je vois grande difficulté d'envoyer si loin une autre fille, sinon que l'extrême nécessité le requière.

Il y a longtemps que le dessein de Riom est rompu, dont nous louons Dieu; l'on ne pouvait y satisfaire sans grande incommodité; ces grands éloignements sont fâcheux.

Nous ne voyons guère d'apparence de pouvoir vous aller secourir; nous le désirerions, certes, infiniment et de tout notre cœur, mais mon peu de santé, nos bâtiments et la multitude des filles sont de grands obstacles, et Monseigneur n'en veut point ouïr parler. Je crois que même il ne me sera plus permis de retourner en Bourgogne : mon fils m'en avait fort priée, afin de le mettre en son bien et rendre mes comptes; mais s'il n'y a une absolue nécessité, nous n'irons pas, de sorte, ma très-chère fille ma mie, que nous voyons peu d'espérance de ce côté-là.

Prenez en cela un plus grand courage et espérance en Notre-Seigneur, et croyez qu'après vous avoir éprouvée, il vous aidera et consolera, non-seulement pour l'établissement de votre maison à sa gloire, mais encore pour votre repos et consolation particulière, et cependant, vous faites très-bien d'acquiescer à son bon plaisir et de l'attendre en patience. Ce m'est un grand repos de vous sentir le secours et support de ce bon Père; nous voyons qu'il vous aime. Tenez-vous toujours bien

[1] Sainte de Chantal fait ici allusion à la vertu, qu'elle estimait plus que l'or et les pierreries.

sur vos gardes contre votre vivacité naturelle, car la gravité et modestie nous est du tout nécessaire, ma pauvre Sœur. Je vous dis ceci ainsi simplement, comme il m'est venu; et courage, mon enfant, soyez joyeuse en ce service, et vous consolez en vous abandonnant tout à la divine Providence; un jour, nous serons bien aises d'avoir souffert toutes ces choses pour Dieu.

Je reviens à votre grande lettre : il faut, dit Monseigneur, retrancher ces offrandes à l'entrée des filles, et se garder de faire quelque chose qui ressente l'avarice.

Je pense que vous ferez bien de ne pas vous charger de ces bonnes gens du jardin, ce serait s'exposer aux murmures; mais vous pouvez en tout temps aller vous récréer dans le jardin, encore qu'ils y soient, pourvu que vous soyez deux, et ne baissez le voile, sinon en approchant et parlant, nonobstant la petite clôture; l'on ne saurait que faire en ces commencements, souvenez-vous des nôtres.

Pour cette fille idiote, vous pouvez la retirer par charité, comme vous nous mandez, pourvu qu'elle soit simple et non brutale ou désespérée pour troubler la maison.

Oui, vous pouvez aller au logis de ma Sœur de Gouffier, pourvu qu'il n'y ait point d'hommes, et elle vous peut servir encore de compagne; mais, certes, puisque ce logis est dans le vôtre, et vôtre même, il faut essayer de gagner qu'elle n'y reçoive personne; le parloir doit suffire pour les séculiers, sinon aux femmes qui entrent avec licence [1].

Et quant à la retraite que désirent ces bonnes femmes anciennes, vous pouvez la leur donner; mais nous avons déjà appris de Rome qu'il ne leur sera permis qu'une seule sortie après leur entrée; voilà votre lettre répondue.

Il y a quinze jours pour le moins que cette lettre était écrite,

[1] En ces commencements la clôture était peu sévère, les Constitutions ne l'ayant pas encore fixée suivant les prescriptions du Concile de Trente.

attendant commodité de l'envoyer. Monseigneur n'a point encore écrit, mais il vous écrira; enfin on ne l'a quasi vu qu'en courant; Dieu le conserve et l'emploie tout à sa gloire, et fasse en nous sa sainte volonté.

C'est notre chère madame de la Croix qui porte ces lettres; caressez-la bien, je vous prie, elle le mérite. Elle prétend que vous serez son hôtesse, j'en serai bien aise.

Adieu, ma très-chère Sœur ma mie; je suis un peu accablée et pressée, mais je vous assure entièrement toute vôtre en Notre-Seigneur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XCV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Il faut du courage et de l'énergie pour entreprendre la vie religieuse. — Nouvelles des instances qui se faisaient à Rome. — Recommandations pour un envoi de lettres.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 6 mars 1617.

Ce bonhomme nous vient avertir quand il veut partir, de sorte, ma très-chère amie, que vous n'aurez que ce mot pour lequel je quitte l'Office. Il n'y aurait nulle apparence de retenir ici la bonne M... Nous l'y avons résolue, elle est demeurée contente. Nous la garderons un peu et essayerons de lui fortifier son corps et lui faire connaître que ce n'est pas tout ce qu'elle pense, de ces grands sentiments de Dieu. J'ai aversion aux mollesses d'esprit et trop grande tendreté; enfin l'esprit de Dieu est joyeux et vigoureux et non tendre ni languissant; j'espère en Dieu que nous l'affranchirons.

Éprouvez bien la Sœur N***; je crois qu'elle sera brave fille; son esprit me plut. Mais il leur faut faire croire cette

vérité : que notre bon Dieu ne nous demande point des paroles ni des sentiments, mais oui bien l'humilité et douceur de cœur, avec les œuvres que ces chères vertus produisent où elles sont réellement. Certes, ma très-chère fille, c'est de vrai une grande affliction aux parents de notre pauvre Sœur.N*** et une bonne mortification pour nous de la voir sortir, mais quel moyen de ne pas le faire? Il ne faut pourtant rien précipiter, mais aller selon la prudence et le conseil. C'est un grand bien que les Pères Jésuites la connaissent; Dieu conduira tout cela, vous le verrez.

Quand vous écrirez à notre très-chère Sœur Barbe-Marie, saluez-la étroitement de notre part; nous aimons son cœur de toute la force du nôtre. Croyez, ma très-chère fille, que vraiment nous avons eu notre part de la mortification de ne vous pas écrire à l'accoutumée, car vous m'êtes chère en un degré que tout le monde ne sait pas. Vivez joyeuse, je vous prie, ma très-chère fille, et toujours courageuse en ce service où Dieu vous tient pour sa gloire, et croyez que sa bonté vous en saura gré et sa Sainte Mère.

Nous avons eu des nouvelles que nos affaires se poursuivent fort à Rome; nous ne savons encore ce qui en réussira. Chacun loue l'Institut, et Mgr le cardinal Bellarmin en a écrit à Monseigneur. [*Plusieurs lignes illisibles.*]

Ma chère fille, le paquet de madame Favrot est d'importance; si vous n'êtes bien assurée qu'elle le reçoive tôt, mandez-lui que je lui ai donné jour pour venir et recevoir l'habit le 2 avril, et qu'elle en avertisse les sœurs Clément. Il y a plusieurs autres choses d'importance, c'est pourquoi il serait bien mal à propos si le paquet n'était donné sûrement et bientôt.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Reims.

LETTRE XCVI

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Moyens de rendre son cœur conforme au Coeur de Jésus. — Il faut porter les Sœurs à se contenter de la direction de la Supérieure. — Sentiment du cardinal Bellarmin sur l'Institut. — Dans quel esprit faire les mortifications extérieures. — On doit garder au chœur une posture recueillie et modeste. — Regret de ne pouvoir aller à Moulins.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 16 mars 1617.

Le doux Jésus vous comble de son pur amour, ma très-chère Sœur ma mie! Nous avons reçu toutes vos lettres, et vous en aurez encore eu des nôtres. Vous faites très-bien, ma chère fille, d'abaisser votre âme sous la main de Dieu, et d'embrasser de bon cœur les humiliations et contradictions comme choses vraiment convenables à notre petitesse et misère. Mon Dieu! ma très-chère Sœur, tandis que vous avez les occasions, devenez vraiment humble, douce et simple, je vous en prie, afin que par ce moyen votre pauvre cher cœur, que j'aime très-tendrement, soit un vrai Coeur de Jésus. *Amen.* Hélas! il faut que je coure, car j'ai peu de loisir, et le bras et la main commencent à me lasser et faire mal tout en commençant d'écrire, car je ne suis pas si brave que j'ai été. Dieu soit béni de tout!

Puisque nos bonnes Sœurs ne rencontrent pas dehors ce que leur esprit désire, ma chère Sœur, qu'elles se contentent et s'arrêtent à vous; nous trouvons partout que c'est le meilleur de s'arrêter à la conduite de l'esprit de la maison; elles savent tout ce qu'elles doivent faire; et puis, pour les nouvelles arrivées, vous les satisferez prou. Satisfaites donc, en cela seulement, à la prudence; vous saurez bien tirer ces esprits nouveaux à la simplicité de confiance tant utile et nécessaire. L'expérience nous l'apprend tous les jours, il faut que nos

Sœurs le soient si parfaitement [simples], qu'elles attirent les jeunes par leur exemple.

Quant aux affaires de Rome, les deux points sont accordés; il ne reste que le troisième, qui est le principal : c'est l'Office. Nous en attendons des nouvelles bientôt; ils louent tous notre Règle, et Mgr le cardinal Bellarmin a écrit à Monseigneur qu'il se pourrait contenter de maintenir l'Institut comme il est, comme étant tout conforme aux anciennes Religions. Monseigneur se résoudra sur les premières nouvelles, incontinent après son retour [de Grenoble], qui ne sera que quinze jours après Pâques [1].

Vous faites bien de vous communiquer davantage à nos Sœurs; cela aide à maintenir la suavité de l'amour. Hélas! ma chère fille, quand nous vous dîmes qu'il suffirait que vous nous écrivissiez de mois en mois, ou de six en six semaines, je parlais comme celle qui vous avait présente, et qui ne sentait alors la peine qu'il y a d'être longtemps sans nouvelles de ce que l'on aime chèrement; car depuis votre absence, nous

[1] Saint François de Sales prêchait alors son premier Carême à Grenoble; au milieu des occupations incessantes de son zèle, il n'oubliait point ses chères filles d'Annecy. Le quatrième dimanche de Carême, il leur adressa une lettre d'une suavité nonpareille, où, après les avoir comparées aux abeilles, il ajoute : « Vivez joyeuses, mes très-chères filles, entre vos » saintes occupations. Quand l'air vous sera nébuleux entre les sécheresses » et aridités, travaillez au dedans de votre cœur par la pratique de la sainte » humilité et abjection; quand il sera beau, clair et serein, allez, faites vos » spirituelles saillies sur les collines de Calvaire, d'Olivet, de Sion et de » Thabor. De la montagne déserte où Notre-Seigneur repaît sa troupe » aujourd'hui (dimanche de *Lætare*), volez jusqu'au sommet de la mon- » tagne du ciel, et voyez les immortelles délices qui y sont préparées pour » vos cœurs. »

« Hé ! qu'ils sont heureux, ces cœurs bien-aimés de mes filles, d'avoir » quitté quelques années de la fausse liberté du monde, pour jouir éternel- » lement de ce désirable esclavage, auquel nulle liberté n'est ôtée, que » celle qui nous empêche d'être vraiment libres ! »

avons trouvé quelquefois, et maintes fois, les mois et les semaines bien longs; il est vrai que puisque le port coûte si cher, il faut se retrancher et employer seulement les occasions qui se présenteront, sinon qu'il y eût quelque chose d'importance, et nous manderons à ma Sœur (la Supérieure de Lyon) qu'elle prenne garde à chercher des occasions favorables, sinon quand nous lui recommanderons particulièrement.

Ma chère fille, il ne faut point que vous fassiez de mortifications, ni que vous disiez de coulpes; mais il faut que nos professes en fassent; il nous semble leur en avoir dit un mot en leur dernière lettre; mais prenez bien garde qu'elles se fassent sincèrement, et les ordonner toujours, plutôt que permettre qu'elles les choisissent, cela selon la prudence. Ici, certes, il s'en fait de bonnes, mais rarement; la règle témoigne qu'elle les estime, et veut qu'elles soient continuées.

Oh Dieu! non, il ne faut point jeûner du tout, et ne voilà-t-il pas que le Père recteur vous le défend, et que l'expérience vous fait toucher au doigt votre impuissance à cela; il n'en faut plus jamais parler, non plus que moi, à qui ils sont si absolument défendus que jamais nous n'avons la hardiesse d'en demander. Il faut croire le Père en tout. Il est vrai qu'un peu de discipline, et le lever et le coucher avec les autres, est de grand exemple; pourvu que vous le puissiez, vous ferez bien; mais s'entend toujours sans préjudice notable, car votre santé et votre force sont si absolument nécessaires à toute la maison qu'il les faut maintenir.

Oh Dieu! non, ma chère Sœur, il ne faut point souffrir ces postures extravagantes, il faut que toutes les Sœurs se tournent modestement du côté de l'autel pendant les prières, et surtout durant la très-sainte messe; et quelle impertinence de faire autrement, et ne pas regarder ce que nous croyons être vraiment Dieu, et qui l'est en vérité! Point de telles coutumes, je vous prie, il ne faut point être singulières, et puisque les dis-

tractions ne sont pas volontaires, il suffit de temps en temps de s'accuser de la négligence que l'on peut avoir à les rechasser.

Oui, il est très-bon de ne pas reprendre à chaque petite faute, cela lasse l'esprit et l'accoutume, en sorte qu'il se rend insensible à la correction; et, si, faut-il un peu différer la correction quand il la faut faire, et la faire à part cordialement.

Il ne faut permettre à personne, sous le prétexte de leur charge, d'aller ainsi furetant par la maison : la Supérieure et l'économe ont ce soin, il suffit; mais surtout à ma pauvre Sœur N***, elle n'a pas besoin de cette liberté; il faut toutefois lui laisser achever son année, et la tenir en courage; car elle est fort tendre, et pourtant bonne fillette.

Plût à Dieu, ma très-chère, que nous fussions vers vous pour un mois ou deux! Certes, nous en avons un désir plus grand et plus pressant que nous ne pouvons le dire; mais pour maintenant, il n'y a pas apparence que j'en sollicite Monseigneur, lequel n'en veut ouïr parler, tant à cause de ces accidents où nous sommes retombée, que pour la multitude des affaires qui nous pressent. Que si Dieu permet que nous ayons de la santé (comme nous en prendrons grand soin), et que nous puissions un peu ébaucher nos affaires, je vous assure, ma très-chère fille, que nous ferons tout ce que nous pourrons pour obtenir congé sur la fin de l'été. En l'automne, il me semble que nous pourrions le faire; mais, voyez-vous, ma mie, je vous le dis simplement, Monseigneur a grande aversion de nous voir partir d'ici. Néanmoins, si la nécessité était extrême, nous ferions, je vous assure, tout notre pouvoir pour l'y faire consentir. Regardez donc bien à ne pas le demander autrement, et à ne pas le désirer trop ardemment; car si ces accidents me poursuivent, le voyage se trouverait bien long. Mais il faut aviser le moyen qu'il y pourra avoir de faire venir ma chère Sœur de Gouffier ici, et je le désire, certes, pour son soulagement; car nous la servirions ici très-bien. Si elle continue à

être malade, elle serait aussi bien inutile là; nous lui écrivons assez librement sous le prétexte de son incommodité, et, certes, elle ne doit rien douter. J'espère en Dieu que vous conduirez cette petite maison très-bien, et mieux que si elle était présente cent fois, puisque le malheur est qu'elle n peut ajuster son esprit.

Cette bonne damoiselle, qui est votre mère spirituelle, vous serait une grande aide; vous avez le bon Père recteur que vous pouvez consulter sur ce qui se pourra et devra, car il ne faut pas effaroucher son esprit. Hélas! il est bien raisonnable que vous maniiez les pensions; mais il faut tout doucement s'introduire, et enfin je crois que c'est le mieux. Madame Verne pourrait servir à cela; mais vous êtes assez adroite pour gagner ce qui se pourra peu à peu.

Nous sommes bien aises de M. de Chastellux, et que vous receviez de braves filles.

Je pense qu'oui, il faut faire selon la Règle; pour ce qui regarde les contrats, vous ferez selon votre prudence, et comme vous pourrez; car nous voyons que l'on ne peut pas toujours ce que l'on veut et qui se devrait.

Hélas! le Révérend Père ne doit point s'ombrager si notre bon Seigneur ne lui écrit; certes, s'il voyait ses occupations, il ne s'en étonnerait pas; il le fera pourtant à son retour [de Grenoble] et à vous, il nous l'a mandé.

Je finis, ma très-chère Sœur, ne pouvant davantage écrire, ni à nos chères Sœurs, que nous saluons très-étroitement et cordialement avec vous. Nous les conjurons toutes et les chères novices de servir Dieu amoureusement, joyeusement, doucement et humblement, et avec une parfaite observance des Règles.

Adieu, ma très-chère Sœur; nous saluons le Révérend Père et madame votre chère mère[1]. Dieu les récompense tous de

[1] Madame Verne bienfaitrice de la communauté de Moulins.

leur charité qu'ils exercent envers vous. Adieu, ma très-chère fille, que je chéris parfaitement et tendrement en notre doux Sauveur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE XCVII

A LA SOEUR MARIE-AVOYE HUMBERT

A MOULINS [1]

Elle l'exhorte à avancer dans l'esprit d'humilité et de confiance en sa Supérieure, et lui recommande de ne pas se troubler de ses fautes.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1617.]

Je vois beaucoup de choses dans votre lettre, ma très-chère petite fille, mais ne voulez-vous pas bien que je les ramasse et y réponde ainsi :

Ma fille, au nom de notre doux Sauveur, je vous conjure et vous prie de cheminer en esprit d'humilité et de simplicité, ne vous amusant point à considérer beaucoup ce qui se passe en vous-même. Mais rendez-vous attentive à faire et observer soigneusement les conseils que votre bonne Mère vous donne, lui tenant votre cœur bien ouvert et obéissant; car je sais que ses conseils et sa direction vous ont été toujours très-utiles, et vous le savez.

Prenez donc, je vous prie, un nouveau courage pour avancer

[1] Sœur Marie-Avoye Humbert, native de Dijon, et douzième professe d'Annecy, fut envoyée à la fondation de Moulins, où elle décéda en 1657, avec de grands sentiments d'humilité et de confiance en Dieu. Une constante fidélité à la grâce de sa vocation lui mérita cet éloge de sainte Jeanne-Françoise de Chantal : « Si les règles et coutumes de l'Ordre étaient per-» dues, on les retrouverait facilement en examinant la conduite de notre » Sœur Marie-Avoye. »

(*Livre des Vœux du 1er monastère d'Annecy.*)

votre âme au service de Dieu; ne vous attristez point pour vos chutes, mais relevez-vous-en promptement sans changer pour cela d'humeur; car ici, pour vous en dire un mot, l'on n'ose plus témoigner ses répugnances. Faites de même, ma très-chère fille, et ne vivez désormais que d'obéissance, et votre chère âme sera en paix. Je l'aime chèrement, votre âme, ma chère fille; mais, croyez-moi, et montrez bon exemple à nos Sœurs. Je suis toute vôtre en Jésus.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE XCVIII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Maternel encouragement. — Saint François de Sales est retenu pour une nouvelle station de l'Avent à Grenoble. — Désir que M. de Bérulle poursuive son voyage de Lyon à Annecy. — Conseils pour l'emplacement d'un monastère. — Inquiétudes sur la fondation de Moulins.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 3 avril 1617.

Ma très-chère fille, le doux Sauveur vous comble de lui-même. Nous avons reçu vos deux dernières lettres, lesquelles, certes, me consolent toujours infiniment; mais ne me dites point de mal de ma très-chère grande fille [1], je la connais mieux que vous, et gouvernez-la-moi bien et joyeusement, car je l'aime parfaitement. A-t-elle pris le....., ma pauvre grande fille? Je crois qu'il lui fera grand bien. Hélas! vous n'aurez pas vu notre bon Seigneur, puisqu'on l'attend aujourd'hui; il est à Rumilly dès samedi; le bon Dieu l'amène heureusement! Si Son Altesse le trouve bon, il retournera l'an prochain à Grenoble, car ces messieurs du Parlement l'ont pressé d'une ma-

[1] C'est de la Mère Favre elle-même que la Sainte parle si agréablement et avec tant d'affection.

nière si extraordinaire, qu'encore que ce bon Seigneur était tout résolu, et que ses affaires et son devoir le tirassent ici, il n'a su se défendre autrement que de remettre la chose à Son Altesse. Il a fait un grand fruit là, grâce à Dieu, et ma Sœur Barbe-Marie (présidente Le Blanc) l'a bien entretenu; cette femme est tout aimable. Nous sommes tout aise de ce que vous avez vu M. de Bérulle[1]; je crois que Mgr l'archevêque n'a pas manqué de lui parler des Règles; mais voilà qu'il sera bon que l'on ait notre établissement du Parlement. Plût à Dieu que M. de Bérulle vînt voir Monseigneur! Si vous le voyez encore, recommandez-nous à ses saintes prières; et tous nos amis, saluez-les bien gros. Je crois, ma très-chère fille, que vous ne devez plus douter de mettre dehors ma Sœur***[2]; mais seulement, s'il se peut, la conduire jusqu'au temps que... [*mots illisibles*] nous a marqué.

Tenez bon, ma fille, pour être accommodée de logis; c'est bien vrai, ce me semble, que vous êtes en très-bon air; si vous pouviez avoir de l'eau, vous ne pourriez être mieux; mais il faut se résoudre pour commencer à s'accommoder. Dites-nous un peu [quelque chose] des nouvelles filles, et si elles seront

[1] Pierre de Bérulle, plus tard cardinal et fondateur de l'Oratoire en France, dont saint François de Sales faisait ce magnifique éloge : « M. de » Bérulle est tout tel que je saurais désirer d'être moi-même; je n'ai » guère vu d'esprit qui me revienne comme celui-là, ains je n'en ai pas vu » ni rencontré. » Un sentiment de réciproque vénération unit aussi M. de Bérulle à sainte J. F. de Chantal, dont il avait, dès 1604, prédit les sublimes destinées. Quinze ans plus tard, la retrouvant à Paris, on l'entendit s'écrier : « La Mère de Chantal est une des plus grandes amantes que Dieu ait sur » la terre. »

[2] Sœur Jeanne-Marie Cotton, propre sœur du Père Cotton, confesseur de Henri IV, laquelle ne pouvait renoncer à la communion journalière. Ce point, qui dénotait un grand attachement à ses habitudes et à ses vues personnelles, fit craindre qu'elle ne fût pas propre pour l'Institut; elle sortit du monastère, et se sanctifia dans le monde par une vie toute consacrée aux bonnes œuvres.

bien braves. Madame Colin s'en retournera bientôt après qu'elle aura un peu parlé à Monseigneur; mais je ne sais quand ce pourra être, car son grand synode et la multitude des affaires qui l'attendent l'occuperont bien.

Mon Dieu! que nos pauvres Sœurs [de Moulins] ont de l'exercice! J'écris ce mot; il y a deux mois et demi, voire trois, qu'elles n'ont de nos nouvelles, si madame de la Croix ne leur a fait maintenant tenir le paquet que nous lui donnâmes, dont elle a un peu de tort. Adieu, ma fille, voici l'heure que le sire Pierre dit de partir; nous vous embrassons amoureusement, et toutes vos chères filles, mais ma *petite cadette* tout particulièrement; nous lui écrirons à la première occasion. Je suis toujours tout uniquement vôtre, ma très-chère fille, que Jésus remplisse de son très-pur amour. *Amen.* — 3 avril, à sept heures du matin.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE XCIX

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Regrets de ne pouvoir secourir le monastère de Moulins. — Il faut recevoir les biens et les maux de la vie avec un cœur simple, et ne pas s'abandonner aux sentiments de joie ou de tristesse.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 3 avril 1617.

Ma pauvre très-chère Sœur, mon cœur a une grande compassion de vous, mais Dieu soit béni qui vous éprouve toutes! Il faut avoir un grand courage pour supporter et surmonter, moyennant l'aide divine, tout ce que sa bonté permettra vous advenir; il en saura bien tirer sa gloire et votre utilité, ce bon Sauveur.

Croyez, ma mie, que nous ne manquons pas à prier soigneu-

sement pour vous, et pour celles de Lyon qui ont bonne part de contradictions aussi. Quand Monseigneur sera de retour, nous prendrons quelque résolution. Vous devriez écrire fort librement, s'il y a de l'apparence que cette maison commencée puisse subsister; si l'on connaît qu'oui, il faut persévérer et faire ce que l'on pourra; que, si, moins, il aimerait mieux [Monseigneur] se retirer de la rive que du fond.

Le bon Père recteur écrit à Monseigneur que ma Sœur de Gouffier est en une peine excessive pour payer la dame qui prêta l'argent pour payer la maison, et que la maison de Lyon et celle-ci feraient un grand bien de fournir cet argent-là. Hélas! ma très-chère fille, s'il se pouvait, la raison et la charité surtout nous y porteraient; mais la pauvre maison de Lyon ne saurait contribuer vingt écus sans s'incommoder, quand elle est toute naissante, sans fonds, sans logis, et veillée et maniée par un Supérieur qui ne permettrait jamais cela.

Pour les commodités de céans, vous les savez, ma très-chère fille : depuis votre départ, il ne s'y est reçu que douze cents florins, que le manseau a payés, ce qui fait environ mille ducatons, avec l'argent qui était en réserve pour l'achat des maisons du fiscal qui sont toujours là, ne les ayant pu avoir, mais nous nous en passerons encore un an ou deux; car de cet argent, nous en avons donné et devons donner quatre mille deux cents florins à M. de la Roche, pour ses vignes, que nous achetâmes la semaine passée quinze mille florins; voyez ce qui nous demeure pour notre bâtiment; car nous sommes contraintes de faire une partie du corps de logis cette année. Les filles qui nous viennent du pays n'ont point d'argent : M. d'Avise n'a pas seulement donné un sou de la pension de sa sœur [1], et

[1] Sœur Marie-Gasparde d'Avise appartenait à une noble famille de Savoie. « A vingt ans, *dit la Mère de Changy*, elle se voyait estimée de tous pour sa vertu, et des mondains pour sa beauté; aussi il ne tint qu'à elle de devenir belle-sœur de saint François de Sales, mais une vive foi lui

a deux ans de terme pour le principal. Si les filles de la Comté viennent, leurs dots ne seront données que d'ici à un an, nous avons ainsi accordé. Tout cela vous montre clairement l'impossibilité que cette maison a maintenant de fournir huit cents ou mille écus.

Mais je vous dirai bien, ma très-chère fille, que si madame du Châtelard vient, comme elle le dit toujours, et qu'elle apporte de l'argent, et que la nécessité vous continue, je suis de ce sentiment que l'on aide de cette partie ; car, puisque ce sont nos très-chères Sœurs qui sont là maintenant, certes, il nous semble que nous le devons faire par la charité dont Notre-Seigneur nous a liées ensemble. Mais, ma très-chère Sœur, ne dites rien de ce que nous vous mandons ; cette affaire est d'importance, et partant n'est pas en notre seul pouvoir, non plus que de vous dire que vous vous serviez de l'argent que vos parents vous doivent; essayez pourtant de le tirer, et leur remontrez votre nécessité. Quand Monseigneur sera venu, nous lui demanderons s'il trouvera bon que vous l'employiez à votre nourriture et entretien; car je crains que vous n'ayez de la nécessité ; vos parents seront bien durs s'ils ne vous envoient une chose qu'ils doivent si bien.

Vous voyez comme nous vous écrivons sans loisir de pouvoir penser quoi, ni former nos lettres. Hier seulement nous reçûmes

fit préférer le bonheur d'être sa fille. « Après l'avoir communiée à l'église de la Visitation, le Saint dit à notre Mère de Chantal : « Notre-Seigneur m'a donné en communiant notre chère Gasparde, mademoiselle d'Avise. » Celle-ci, en effet, le même jour, demanda son entrée au monastère, 1616. Après un noviciat exemplaire, elle fut jugée digne d'accompagner la Vénérable Fondatrice en plusieurs de ses voyages, et la suivit à la fondation de Chambéry, où elle fut élue Supérieure au départ de la Sainte. » De retour à Annecy (disent les anciens *Mémoires*), elle fut toute de cœur pour suivre la vie commune, dans laquelle elle a persévéré avec une grande piété, et selon l'esprit de simplicité, d'humilité et de confiance qui caractérise les vraies filles de la Visitation. » Elle décéda le 15 janvier 1649.

la vôtre du 15 mars, nous fûmes si lasse que nous ne pûmes répondre. Ce matin, le marchand veut partir, et [je] ne peux écrire à ma pauvre Sœur de Gouffier; il y a deux paquets en chemin; madame de la Croix a tort de bon, elle est chez son beau-père. Nous avons écrit que ma Sœur vînt ici, nous l'en prierons encore étroitement; plût à Dieu qu'elle y fût! son corps et son esprit en vaudraient mieux. Adieu, ma très-chère fille, que j'aime parfaitement. Dieu soit votre force!

Nous avons fait ce billet couramment à cette pauvre Sœur. Nous nous oubliions quasi de vous dire que nous entendons que Dieu vous visite de ses grâces et consolations; nous en avons une grande joie, et bénie soit la bonté de ce très-doux Sauveur! Recevez bien simplement ce qui vous sera donné sans vous amuser à regarder ce que c'est; demeurez fort humble devant Dieu, et ne vous abandonnez point aux sentiments; tenez votre cœur tant ferme que vous pourrez en Dieu. Quand vous nous écrivez, demandez simplement à Notre-Seigneur qu'il vous donne ce qu'il veut que vous nous disiez de cela, et regardant à lui, écrivez ce qui vous semblera être, tout simplement.

Il faut finir. Ne vous alarmez point de moi, tout va prou bien, et [il] n'est point arrivé de nouveaux accidents depuis que vous nous avez écrit.

Je salue toutes nos chères Sœurs; nous les aimons, certes, parfaitement, et surtout celles qui font le mieux. Tirez doucement la petite Marie-Avoye et l'égayez en l'encourageant tant que vous pourrez; la misère humaine est grande. Vive Jésus!

Adieu, mon enfant; je vous embrasse en esprit. Très-humble salut au Révérend Père recteur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE C (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Inquiétude que donne la santé du Bienheureux Fondateur; ne lui écrire que pour l'utilité spirituelle. — Désir d'une fondation à Grenoble, et envoi d'une copie de la réponse du cardinal Bellarmin sur l'érection de la Visitation en Ordre religieux.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 10 avril 1617.

Voilà enfin notre bonne Sœur *** [1] que nous vous renvoyons, ma toute et très-chère fille; certes, il me semble que son cœur est en bon état et bien disposé pour servir Dieu, et ne vois rien en elle qui mérite d'être rejeté. Cette parole un peu sèche lui est naturelle ; je crois qu'elle y pourra gagner quelque chose, elle le désire et d'être bien douce. Elle vous contera toutes nos nouvelles, et comme elle a vu Monseigneur tant et si extrêmement accablé d'affaires que je pense qu'il en est tout ennuyé. Grenoble lui en donne de surcroît, par la multitude de lettres qu'il leur écrit et faudra écrire, si les dames n'ont un peu de considération de ne l'employer, et ne lui écrire que quand leur utilité et nécessité spirituelle le requerra ; car je vous assure qu'il n'a pas besoin de cela. L'on nous a dit que vous en devez voir quelques-unes ! Pour Dieu ! voyez si vous pouvez discrètement éviter et détourner ce qui ne sera pas nécessaire, par leur entremise. Vous connaissez la bonté de ce Seigneur, et qu'il ne manque jamais à répondre ; cependant, l'on dit que s'il ne se retranche de tant écrire comme il fait, qu'il en recevra un grand préjudice à sa santé et avancera ses jours, lesquels il me semble que tout le monde doit tenir bien chers, et ne les employer que pour la gloire de Dieu et pour l'utilité spirituelle.

[1] Madame Colin.

Mais je vais écrire à Dijon, à Chambéry, à Sainte-Catherine, et partout où je pourrai, qu'on ne lui donne point d'occasion d'écrire que pour l'utilité et nécessité ; car, de cela, il ne peut pas l'éviter ni empêcher. Vous verrez bien que je suis un peu alarmée, et il est vrai, ma pauvre chère fille, car ce matin l'on m'en a bien dit tant de choses que cela m'a tout attendrie, et vous savez comme il nous est chèrement précieux ; et, certes, il ne saurait l'être trop ; il retournera l'an prochain à Grenoble ; plusieurs, et quasi tout son diocèse, en sont marris, surtout M. de Boisy ; mais moi j'en suis bien aise, car enfin cela ne pourra pas beaucoup préjudicier à l'évêché ; et cependant il profitera grandement à la gloire de Dieu, et fera en ce second voyage une double moisson, s'il plaît à Dieu. Il se loue grandement de la bonté et piété des Grenoblois, et particulièrement des dames. Ma pauvre Sœur Barbe-Marie arriva trop tard, mais elle doubla le pas ; Monseigneur l'a toute gagnée. C'est un cœur tout aimable que celui de cette femme ; c'est elle qui nous doit mener des dames, ce m'a-t-on dit ; encouragez-la bien pour établir là une Visitation. C'est grand cas, on nous désire en tous lieux, et nous n'avons point d'inclination que pour Grenoble. Il y a une assez bonne disposition pour cela, et toutes les dames le désirent passionnément ; mais quelqu'un détourne Mgr l'évêque[1] ; recommandez l'affaire à Notre-Seigneur, ma très-chère Sœur, car il me semble qu'elle serait à sa gloire. Notre chère Sœur [Barbe-Marie] vous dira tout : elle nous a écrit trois fois depuis le retour de Monseigneur ; nous lui en avons écrit une ; c'est assez, car elle n'a pas tant d'affaires que nous ; elle vous verra et vous affectionne passionnément.

Tenez main, je vous prie, à bien faire faire un encensoir de notre belle coupe ; souvent nous en avons à faire, et nous incommodons nos voisins. Faites vendre, je vous prie, mon

[1] Mgr Jean de la Croix de Chevrières.

enfant, notre montre, pour aider à en payer la façon, et ce qu'il faudra, car nous sommes fort courtes d'argent. La bonne madame Colin veut à toute force que nous gardions sa montre : je ne le voudrais nullement, sinon qu'elle en prît la valeur ; elle est prou juste et bonne, et nous en avons bien besoin d'une telle.

Ma pauvre très-chère Sœur, j'aime chèrement votre cœur ; vivez toute à Dieu, ma très-chère fille, par un entier abandonnement de vous-même en sa sainte volonté, et le laisser faire. Certes, ma chère fille, nous avons un extrême désir de faire le même, et je prie Dieu que je meure si je ne l'aime désormais de toutes mes forces. Voilà le désir du chétif cœur de votre pauvre Mère qui a mal aux dents, si, qu'il faut finir, jusqu'à ce qu'on ait résolu la réponse pour Mgr de Bourges ; notre très-bon Seigneur doit venir ce soir pour cela ; croyez que nous ne le voyons guère ; mais nous sommes contentes et aimons mieux qu'il fasse ses affaires ; plût à Dieu que je l'en pusse décharger !

Voilà donc la réponse pour Mgr de Bourges ; écrivez au petit neveu, comme de vous-même, que si leur affaire presse, qu'à grand'peine pourra-t-on donner des filles, n'en ayant pas de bien prêtes à ce que vous pensez. Je crois que Monseigneur vous enverra la lettre du cardinal Bellarmin, pour la faire voir premièrement au Père recteur, puis à Mgr de Lyon. Si N... entendait cette langue, elle verrait que les vœux simples ont devant Dieu le même mérite que les solennels [1] : le Père recteur

[1] La pensée de sainte J. F. de Chantal est conforme à l'enseignement théologique, d'après lequel le *désir* de faire les *vœux solennels* et le soin de les observer dans sa conduite (bien qu'on ne soit lié que par des *vœux simples*) peuvent compenser, devant Dieu, le mérite propre des *vœux solennels*. La Sainte calme ainsi les regrets d'une âme agitée, et lui fait entrevoir le moyen d'arriver à un degré de perfection auquel elle ne saurait atteindre par le seul mérite des vœux simples.

la peut guérir de cette tentation, car il sait cette vérité ; mais, ma très-chère fille, affermissez-la bien, avant que de lui donner l'habit. Je saurai la tentation de la pauvre N... Hélas ! sa pauvre Sœur s'est perdue, à ce que l'on dit; je prie Dieu qu'il la redresse.

Au reste, ma très-chère fille, prenez bien simplement ce que nous avons dit des écritures de Monseigneur : il est vrai, je le fais avec sentiment, car on dit que cela lui nuit fort, et hier je lui dis que j'allais écrire partout que l'on se retranchât ; il me dit que je ne le fisse pas, et qu'il accommoderait bien cela. Voyez-vous, ma très-chère fille, je ne m'adresse nullement à vous, ni à aucune de nos Sœurs, car je ne voudrais pas, quand leur utilité le requerra, qu'elles manquassent de lui écrire. Oh Dieu ! non, ni aucune autre personne ; je crois que vous m'entendez bien sur ce sujet où il faut de la discrétion. Adieu, ma fille toute chère, adieu ; je vous embrasse en esprit de tout mon cœur, et suis toute vôtre en notre doux Sauveur. *Amen.*

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CI

A LA MÊME

Résignation au décès du baron de Thorens. — Espérances que donne le monastère de Lyon. — Sollicitudes pour la réception de deux postulantes.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy, mai 1617.]

Eh Dieu ! ma toute chère fille, que vous dire sur cette nouvelle si douloureuse et qui m'a été si sensible, sinon que, de toutes les forces de mon âme, j'acquiesce à cette divine et tout aimable volonté de mon Dieu, lui remettant et l'âme de ce si

cher enfant[1], et cette pauvre jeune veuve qui sans doute renouvellera souvent ma douleur? Nous lui allons tantôt dire cette funeste nouvelle; car elle l'attend déjà il y a deux ou trois jours. Béni soit Celui qui nous touche! car enfin nous voulons courageusement embrasser cette croix et l'aimer. Oh! ma fille, il se faut invariablement attacher à la très-sainte éternité en laquelle nous aurons le loisir de nous voir.

Hélas! ma fille, croyez-moi que j'ai eu de l'appréhension et de la grande peine de la venue de M. de Rohier ici, pour le même sujet que Mgr l'archevêque; et ç'a été contre mon sentiment; mais vous connaissez notre cher Père et son cœur, lequel avait résisté à cette bonne fille et à ses parents tout le long du carême et de l'avent, qu'ils l'avaient importuné pour qu'elle fût reçue en cette maison. Les ayant refusés [*mots illisibles*], comme on n'y pensait plus, ceux qui traitaient l'affaire de l'établissement à Grenoble et les parents demandèrent de la garder pour cette maison-là, et ils se résolurent de ne la pas envoyer à Lyon, pensant que l'on pourrait retirer [*trois lignes illisibles*]. Nous leur dîmes que nous ne la prenions pas pour cette maison, de sorte que vous l'aurez si la maison de Grenoble ne se fait.

[1] Le baron de Thorens, colonel de 1,200 hommes, après avoir pris une part active aux différentes campagnes des années précédentes, repassait en hâte les Alpes avec ses soldats, pour attaquer les Espagnols, qui allaient investir Verceil; cependant il ne devait pas avoir la gloire de combattre : à peine arrivé au camp, il fut saisi d'une fièvre pestilentielle. Son frère, Janus de Sales, et ses amis le firent transporter à Turin, espérant l'arracher à cette terrible maladie; mais lui, « dès qu'il se sentit frappé, se jugea perdu, et ne songea plus qu'à mourir en chrétien ». En effet, le 23 mai 1617, le baron de Thorens décéda à l'âge de trente-quatre ans, « comme un saint entre les soldats », dit saint François de Sales. Il fut assisté dans ses derniers moments par le Père dom Juste Guérin, barnabite, et fut regretté de tous : des princes, de l'armée, de ses amis et surtout de sa famille : « C'était (disent les anciens *Mémoires*) un vaillant homme de guerre, un parfait gentilhomme, un excellent chrétien. »

Pour le regard de cette bonne damoiselle, votre parente, il faut essayer de gagner Mgr l'archevêque, et lui dire que puisque nos affaires sont résolues, il ne doit plus avoir tant de crainte, car nous augmenterons notre soin; et puis vous verrez que Dieu fera heureusement cette maison, et qu'il faudra doucement persuader ce bon prélat de regarder plus aux esprits qui seront propres, que non pas aux richesses, lesquelles Notre-Seigneur ne manque jamais de donner; vous verrez ce que je lui écris.

Je désire fort que nos Sœurs fassent profession[1] et me soumets d'y aller; mais voyez ce nouvel accident et nos affaires, ne sera-t-il point plus à propos de différer? Il y a longtemps que nous désirions occasion de vous écrire; enfin, ma fille, vous m'êtes uniquement chère.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Arrangements pour la dot de la mère de Bréchard. — Conseils de direction.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 29 mai 1617.

Dieu soit béni de l'heureux trépas de M. votre père[2].

Il faut essayer de trouver quelque expédient pour tirer le fonds, quand bien nous devrions en quitter quelque chose, afin

[1] Jusqu'à cette époque, aucune des novices de Lyon n'avait pu faire les vœux, l'archevêque ne voulant pas le permettre avant que les affaires qui se traitaient à Rome fussent décidées. La première cérémonie de profession eut lieu le 18 juin 1617.

[2] La vénérable Mère de Bréchard s'était offerte à Dieu en victime, pour obtenir la conversion de son père.

(*Vie de la V. Mère, par la Mère de Chaugy.*)

d'en pouvoir secourir cette maison; et il faut faire cela le plus tôt qu'il se pourra. Il faut en écrire à M. de la Curne pour savoir comme il faudra conduire l'affaire, car ces deniers-là doivent appartenir à cette maison-ci, et être employés en celle-là, si la nécessité y est; et faudra pourtant que ce soit cette maison qui les prête; mais M. de la Curne vous dira comme il faudra faire. Tirez cependant les pensions, mais ne montrez pas que c'est de vos parents, ains du propre de cette maison-ci, comme il est en vérité; nous vous enverrons comme il faut que vous fassiez en cela.

Je trouve votre intérieur bien, mais suivez bien les petits avis ci-dessus, et me croyez; exercez en cet état une grande douceur, support et extraordinaire charité et cordialité vers cette bonne fille [1], et embrassez courageusement les humiliations et contradictions : Notre-Seigneur veut cela de vous.

Il faut que cette chère novice que Dieu caresse soit fort simple et obéissante.

Pour la bonne madame Verne, il faut traiter son esprit tendrement, lui donner toute la connaissance et tout le goût que vous pourrez de la vraie perfection, laquelle n'est autre chose qu'un parfait dépouillement de soi-même et soumission à Dieu; car elle a besoin d'être dépouillée, mais doucement.

Je parlerai à M. Roland de la Péronne [2]. Madame la com-

[1] Madame de Gouffier.

[2] Péronne de Benno, nièce de M. Roland, aumônier de saint François de Sales, entra au monastère en 1618. « Ce fut en cette année (dit la Mère de Chaugy) que nos saints Fondateurs réglèrent les trois rangs des Sœurs de la manière qu'il se pratique maintenant dans l'Institut. Notre Sœur M. Michel de Nouvelles fut la première Sœur *associée ;* notre chère Sœur Péronne de Benno, qui était forte et de bonne complexion, fut Sœur *domestique,* et la première qui ait gardé le voile blanc à la profession ; jusqu'alors on n'avait point fait de distinction de rang. Or, cette chère Sœur de Benno était demoiselle des familles des plus nobles du pays, mais si humble que, dès qu'elle sut qu'elle était destinée pour ce rang, elle en marqua une joie sensible. M. Roland, aumônier du Bienheureux, chanoine de la cathé-

tesse de Tournon n'ira point là, mais madame de la Croix la pourrait ramener. Elle ferait grande charité.

O Dieu! ma très-chère fille, que vous dirai-je? sinon la si sensible et douloureuse affliction qui nous est arrivée en la mort de mon pauvre très-cher fils de Thorens. Dieu nous fortifie! Certes, il faut se taire, car c'est la main de Dieu qui l'a fait. Soit à jamais son saint Nom béni et sa volonté accomplie!

Tenez-vous fort douce et constante en cette occasion.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CIII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Elle fait l'éloge du baron de Thorens, et de la résignation chrétienne de sa veuve. Envoi des règles et constitutions.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy] 2 juin 1617.

Dieu soit béni de toutes vos bonnes nouvelles, ma chère fille, et sa bonté répande abondamment ses grâces sur vous et

drale et oncle de notre chère Sœur, ne fut point de ce sentiment, trouvant que cet emploi était trop pénible pour sa nièce. Notre saint Fondateur était sur le point de lui donner le voile noir, mais cette vertueuse fille tint ferme pour garder l'humble rang qui lui avait été destiné. Par ses sages et prudentes raisons, elle gagna l'esprit de son oncle et de plusieurs de ses proches, qui s'y opposaient aussi très-fortement; elle leur disait que les *prémices* ayant toujours une bénédiction particulière du Ciel, elle espérait qu'étant la première de ce rang, elle aurait toutes les bénédictions et grâces que Dieu, dans la suite, répandrait avec abondance sur celles qui suivraient Jésus-Christ dans sa vie humble et laborieuse, et qui seraient exactes, dans cet emploi bas aux yeux humains, à tenir leurs cœurs élevés en Dieu et fidèles à la règle. Toutefois le bon M. Roland était peu satisfait : c'est pourquoi nos saints Fondateurs, en l'année 1622, choisirent cette chère Sœur pour aller donner commencement à notre monastère de Dijon, où elle vécut saintement jusqu'en 1666. »

sur la chère troupe, que j'aime très-chèrement et tendrement; la petite cadette verra un tour de l'empressement et faute d'attention de ma Sœur N... ; il faut souffrir cela de cette fille qui fait tout fort bonnement. Je la salue étroitement, cette petite; je l'aime fort, vous le savez, ma très-chère fille.

Hélas! qui ne ressentirait jusqu'au fin fond la perte de tant de douceur et de consolation que le cher enfant donnait[1]? Certes, ma fille, je n'eusse jamais cru durant sa vie qu'il m'eût laissé la vingtième partie des douleurs que j'ai reçues [par sa mort]; mais, grâce à Dieu, nous avons en tout aimé et aimerons toujours très-chèrement la volonté de notre bon Sauveur; la pauvre petite veuve est si douce et aimable en sa douleur, que ne se peut dire davantage[2].

Voilà les règles : vous avez les nôtres, et nous demeurons sans aucun mémorial [cérémonial] pour faire l'établissement, à l'habit, à la profession; c'est pourquoi nous vous supplions de les renvoyer promptement. Mes très-humbles saluts à Mgr l'archevêque, à nos chères Sœurs, aux amis, et particulièrement à la très-chère et bonne Sœur Barbe-Marie, et à vous par-dessus toutes; car toujours vous êtes la très-chère fille de mon cœur. Dieu vous rende parfaitement sienne. *Amen.* Vive Jésus!

Dieu soit béni! AMEN.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] Le baron de Thorens.

[2] La baronne de Thorens était auprès de sa sainte Mère, lorsqu'elle reçut la nouvelle du trépas de son mari ; elle ne voulut plus quitter le monastère. C'est là qu'elle attendit, avec une paix et une douleur nonpareilles, le moment qui devait la réunir dans le ciel à celui qu'elle avait perdu.

LETTRE CIV

A LA SŒUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

MAITRESSE DES NOVICES, A LYON

Dans quel esprit elle doit diriger les novices.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1617].

Ma très-chère petite, quelque grande hâte que j'aie, si ne puis-je pas m'empêcher de vous saluer et embrasser amoureusement avec toutes vos chères novices, que mon cœur chérit parfaitement en Notre-Seigneur. Je vous les recommande, ma très-chère fille; faites-les avancer dans l'amour de leur céleste Époux tant qu'il vous sera possible, mais avec un esprit de douceur, de patience, de charité, lequel vous fasse supporter toutes les petites faiblesses, négligences, tardivetés et manquements, sans témoigner jamais un seul instant d'étonnement, afin que la parfaite confiance qu'elles vous doivent avoir ne soit point altérée.

La leçon [du support] des prochains est la plus excellente leçon [que nous devons tirer de la doctrine] des saints. Bienheureux ceux qui la pratiquent parfaitement; faites-le bien, ma très-chère petite fille.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CV

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Décision de la Sainte pour la réception des Sœurs tourières et pour leur vêtement.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1617].

Je répondrai brièvement à votre billet, ma très-chère Sœur,

n'ayant le loisir de beaucoup écrire; j'en suis pourtant marrie, car je désirerais bien d'écrire à ma Sœur de Gouffier et à nos Sœurs, mais il ne se peut : depuis quinze jours, nous vous avons écrit deux fois.

Non, il ne faut faire aucune cérémonie en la réception des *Sœurs servantes* [1], mais oui en la profession, ainsi que la règle l'enseigne. Pour ce qui est de l'habit de la servante, il serait plus modeste comme vous le désirez; mais si l'on témoigne de ne le pas agréer, je crois que vous ferez bien de différer pour éviter les *pointilles;* la chose étant quasi indifférente, il faut se mettre du côté de la condescendance; car enfin, ma très-chère fille, une once de cette vertu vaut mieux que cent livres de propre volonté; je m'assure que vous serez toujours bien aise de demeurer dans la vertu et laisser les autres en leur volonté.

Il nous tarde grandement de savoir de vos nouvelles, et quel effet nos dernières lettres auront produit. Dieu, par sa bonté, veuille qu'elles aient été bien reçues!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CVI (*Inédite*)

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Elle le prie d'écrire à Mgr de Bourges en faveur de Celse Bénigne, et témoigne un grand désir d'être délivrée de toute affaire du monde.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1617].

Vous le ferez, mon très-cher Seigneur, vous goûterez un peu, puisque je vous en prie, et me manderez en vérité si le sirop

[1] La Sainte parle ici des Sœurs tourières, c'est-à-dire des filles qui servent la communauté à l'extérieur, et ne sont pas obligées à la clôture.

a bien profité; j'aurais bien voulu que vous eussiez vu mes lettres, mais elles sont trop longues et fâcheuses, et ne sont encore achevées, n'ayant rien écrit depuis dîner. Si vous pouviez écrire un mot de lettre à Mgr de Bourges en témoignage du ressentiment que vous avez du bien qu'il promet pour l'avancement de notre fils [1], je crois qu'il lui serait agréable et lui profiterait. Oh! mon vrai et cher tout bon Père! que d'embarrassements aux affaires du monde! le bon Dieu m'en délivre. Je serai toute guérie de cette secousse quand j'aurai le bonheur de vous voir moi-même, mais non pas devant... Il est bien vrai que je n'en ai nul trouble par la grâce de Dieu, mon très-bon Père. Le doux Jésus bénisse votre cœur et le mien de son très-pur amour. *Amen*. Bonsoir, mon très-cher Père, tout uniquement et chèrement bien-aimé. La petite chère Sœur n'en veut-elle pas?

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CVII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Guérison de sœur Marie-Gasparde d'Avise. — Charité de la Sainte pour le salut d'une âme. — Désir de voir une fondation à Grenoble. — Prévoyance pour le retour à Lyon d'une enfant qui lui avait été confiée. — Nouvelles de sa santé, et de la communauté d'Annecy. — Achat d'une custode.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 3 juillet 1617].

J'ai envoyé vos lettres à Monseigneur, ma très-chère fille; s'il y a quelque chose d'importance, je crois qu'il vous répondra. Grâce à Notre-Seigneur, toutes nos malades sont hors du péril de mort; elles nous ont fait belle peur, mais surtout la

Celse-Bénigne.

pauvre Sœur Marie-Gasparde [d'Avise]; elle peut bien compter pour une!

J'avais deux choses ou trois à vous dire, mais votre chétive Mère n'a mémoire qui vaille, ma très-chère fille; nous écrivons un mot à M. l'aumônier, en réponse de celle qu'il écrivit à Monseigneur ..... Si cette pauvre créature veut, nous la retirerons ici, et lui ferons de grand cœur l'assistance qui nous sera possible; mais comme nous vous avons déjà mandé, il n'y a moyen que vous lui donniez l'entrée à votre maison de Lyon; or, si elle ne cherche que Dieu, et sa réconciliation avec sa Bonté, elle agréera de venir ici, sinon la divine Majesté se contentera de notre bonne volonté.

N'est-il pas vrai, ma chère fille, que M. [Austrain] doit venir querir sa fille, et non pas nous laisser la charge de la renvoyer? Vraiment, nous le ferions de bon cœur, si nous en avions la commodité; mais il ne se faut pas attendre de la rencontrer. Obligez-nous donc, ma très-chère fille, de leur faire savoir, et de leur persuader dextrement de l'envoyer prendre: il ne faut pas tant de façon, un homme à cheval l'emportera bravement devant lui. Or je vous recommande cela, ma très-chère enfant, et de nous bien mander de vos nouvelles et de votre famille; car j'en suis un peu affamée. Tout va ici à l'ordinaire; mais je ne vous saurais dire ce que j'y fais, car nous avons tant d'affaires que les unes poussent les autres dehors. Nos filles font prou bien, mais surtout nos Sœurs novices se rendent soigneuses. La pauvre Sœur *** a toujours ses passions vives; mais je dis ceci à votre cœur, auquel je parle en toute confiance. Nos comtoises prétendantes[1] et madame de Rohier sont de bonnes filles. Maintenant que notre chère Sœur Barbe n'est plus à Grenoble, nous en savons rarement des nouvelles; les dernières pourtant que Monseigneur en eut

[1] Les vénérables Sœurs Clément et les Sœurs Françoise-Marguerite Favrot et Claude-Thérèse d'Albamey.

étaient que les affaires de la nouvelle Visitation étaient en bon terme. Certes, ma chère fille, nous serions bien aises que le Seigneur nous établît là pour sa gloire. Je ne puis écrire à cette très-chère Sœur Barbe-Marie; mais je vous prie, ma fille, assurez-la toujours fort de l'entière affection de mon cœur pour le sien tout aimable en sa cordiale franchise. Eh! Dieu vous rende toute pleine de son très-saint amour!

M. le trésorier Bonfils a donné en aumône à notre église cent ducatons; nous les avons remis pour être employés en deux chandeliers et une custode, dont nous envoyons le portrait pour montrer à peu près notre intention; non que nous ne laissions à la discrétion de [l'orfévre] ce qui est raisonnable. J'écris un mot à madame Voullart, pour qu'elle soit entremetteuse en cette occasion. Je suis contrainte de finir; depuis dix ou quinze jours je ne me porte pas trop bien de ces accidents : j'en ai eu un assez fort; mais je me ravigorerai, s'il plaît à Dieu. Bonsoir, ma fille toute chère, et à votre bénite troupe que j'embrasse en esprit de toutes les forces de mon âme, sans oublier notre bonne Sœur Colin. Et, s'il vous plaît, ma fille, recommandez-nous à la révérende Mère des carmélites. Je salue tout à part ma chère cadette, et enfin tous. Je suis, mais de tout mon cœur, je suis entièrement toute vôtre en cette immense Bonté, qui vive et règne à jamais dans nos cœurs. *Amen*. Ce 3 juillet.

La petite Christine [1] craint fort de retourner chez son père, voyant qu'elle n'y est pas désirée, et plus encore à Sainte-Ursule; elle prie grandement M. son père de la faire mettre à Neuville. Il y a eu ici une dame de là, et depuis elle a toujours désiré d'y être mise : aidez-nous, je vous prie, à nous en décharger, mais doucement et bravement.

Ma mie, s'il fallait le pied de votre calice pour la custode,

[1] La petite Austrain, que l'on était obligé de congédier, comme il a été dit plus haut.

vous le donneriez; je le trouve beau, et me semble que s'il était bien redoré, il serait bien propre, et que cela aiderait; les 700 florins pourraient suffire bravement.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CVIII

A LA MÊME

Nomination à Annecy de M. le président de la Valbonne. — Une enfant est reçue au monastère par déférence pour le président Favre. — Attente de madame l'abbesse du Puy-d'Orbe.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 8 juillet 1617].

..... [*Plusieurs lignes effacées.*] Hélas! ma très-chère fille ma mie, le grand accident qui arriva à soir du pauvre M. le président d'ici, qui se noya[1]. Dieu lui fasse miséricorde, et nous console de donner sa charge à M. de la Valbonne[2]; pensez, je vous prie, si je le désire. Ces jours passés, M. votre père a, par d'extraordinaires prières, obtenu de Monseigneur que la petite M. de B... serait prise céans; elle n'est qu'entrée en sa quatorzième année; c'est une chose qui nous a un peu mortifiées et que nous avions résolu de ne jamais faire, mais il a été impossible de le refuser à ce bon seigneur M. le président, lequel nous avons toujours honoré et regardé comme notre second père. Cette occasion, sans qu'il en faille rien dire, nous fait grandement désirer que l'on envoie querir la petite [Austrain]; l'on nous ferait grande charité que ce fût à la fin

[1] On lit dans les registres mortuaires de la paroisse de Saint-Maurice d'Annecy :

« Le 9 juillet 1617, fut enterré à Saint-Dominique respectable Charles » du Coudreys, président du Génevois, qui se noya en se baignant près de » Menthon. »

[2] René Favre de la Valbonne, frère de la Mère M. J. Favre, obtint en effet cette charge et l'exerça jusqu'à sa mort.

de ce mois, où les deux ans qu'elle est avec nous finiront; ma fille, faites tout ce que vous pourrez pour cela, je vous en prie. Nous attendons madame du Puy-d'Orbe [1], avec un extrême désir de la voir et servir; l'on a su qu'elle avait été à Lyon, et cela me faisait craindre, puisqu'elle tarde tant, qu'elle ne vienne pas.... [*Plusieurs lignes indéchiffrables.*]

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CIX

A LA MÊME

Indisposition de la Sainte; souhaits de fête à la Mère Favre. — Projet d'un voyage à Lyon. — Elle annonce la construction d'un nouveau corps de bâtiment pour achever le monastère, et l'envoi d'une lettre à Mgr de Marquemont.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 25 juillet 1617.

Certes, ma très-chère fille, nous étions en peine d'être si longtemps sans trouver commodité de vous écrire; ce n'a pas été faute de les faire chercher; mais les eaux ont été si débordées qu'elles ont retenu beaucoup de gens en leurs maisons. Hélas! je ne puis sinon vous faire ce billet, car je ne me porte rien trop bien. Depuis le départ de ma Sœur Colin, nous avons été grandement travaillée de défluxions, et m'a fallu purger enfin; et, le même jour, il nous arriva un petit accident qui nous a laissée un peu faible; c'est la raison pourquoi nous attendons nos marchands qui vont sur la fin de cette semaine à Lyon, pour écrire à Mgr l'archevêque et à ces chères Sœurs qui nous ont écrit; mais à ma pauvre très-chère grande fille, il n'y a eu moyen de retarder. Ce jour saint [2] ne s'est point passé sans avoir mémoire très-particulière de vous, et sans la donner aux

[1] Rose Bourgeois de Crépy, abbesse du Puy-d'Orbe, qui, aidée des conseils de saint François de Sales, travaillait à réformer son abbaye.

[2] La fête de saint Jacques, alors chômée, était la fête de la Mère Favre.

autres. Hélas! ma très-chère vraie fille, ne croyez-vous pas que mon affection me porte à désirer de vous voir, et servir votre petite maison en tout ce qu'il nous sera possible? Certes, je ne vous dirai que ce mot, car il me semble qu'il ne vous serait pas possible d'en douter. Or, vous savez bien que c'est une résolution absolue de ne point partir d'ici que nos affaires ne soient résolues [à Rome]. Mais quand Dieu y aura mis une fin, si vous jugez que ma présence vous soit si entièrement nécessaire que Mgr l'archevêque vous le témoigne, je pense que notre bon Seigneur nous donnera bien congé pour un mois; mais je vous assure, mon enfant, que je ne vois pas comme l'on pourrait quitter maintenant cette maison pour plus longtemps, car voilà les ouvriers qui commencent le bâtiment; et puis voici une si grande famille et qui grossit tous les jours, qu'il y aura peine à la laisser; mais cependant je suis toute à vous, pourvu que je vous sois nécessaire. Considérez bien, pour prendre le temps à propos, que vos affaires soient disposées, vous aurez du temps pour cela; j'écris si à la hâte que je ne sais ce que je dis; mais je sais bien pourtant que vous êtes toujours et serez ma très-chère grande fille.

Faites faire l'encensoir; nous le manierons doucement. Au reste, ma mie, s'il se peut trouver de la laine prête à filer, comme vous savez que je la file, envoyez-m'en deux pièces ou une, pour achever la pièce de serge qui est prête à faire, et qui demeure, faute de n'en pouvoir reconvrer ici. J'écris donc à Mgr l'archevêque, car la douceur de sa lettre mérite bien réponse, et à ma Sœur Colin, à la cadette, et à nos Sœurs de Moulins; faites toujours bien et priez pour nos affaires de Rome. Adieu, ma très-chère amie; vous savez que je suis toute vôtre.

Dieu soit béni! Ce jour saint Jacques.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CX

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Obligation de sauvegarder les intérêts de chaque monastère. — Éloge de M. Grandis. — La Sainte compare le Bienheureux Évêque de Genève aux anciens Pères de l'Église. — Commissions affectueuses pour les Sœurs de Moulins.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 1er août 1617.

Vous pouvez penser, ma très-chère fille, si nous sommes consolées de trouver cette occasion de vous écrire; mêmement ayant appris par vos dernières que vous n'avez point reçu toutes celles que nous vous avons écrites en réponse des vôtres, n'ayant rien oublié de tout ce que vous me demandez; mais il n'y a moyen pour ce coup de rechercher vos lettres pour y faire une nouvelle réponse.

Je redirai seulement ce que je sais être nécessaire touchant ce que vos parents vous doivent : premièrement, que si vous êtes nécessitée, vous pourrez prendre les pensions pour votre secours et entretien, comme aussi le principal, si Dieu ne vous envoie d'autres secours, à la charge toutefois que tout sera reconnu être des deniers de cette maison ici, et que celle de Moulins s'en obligera, et à le rendre dans quatre ans ou six; et, pour cela, selon que vous me manderez par le retour de ce porteur, nous vous enverrons une procure pour recevoir ledit argent.

Certes, mon enfant, il n'y a pas grande apparence que nous puissions vous aider que par cette voie-là; les charges de cette maison sont extrêmes, car nous sommes forcées de bâtir et d'acheter les places pour cela. Priez Dieu qu'il nous assiste, car nous ne pouvons faire joindre M. le fiscal. Il est vrai que pour cela nous en serons quittes pour de l'argent; mais le

jardin de Saint-Dominique est notre grand fléau, j'espère pourtant que Dieu nous assistera.

Ma sœur de Gouffier nous mande qu'elle s'en ira bientôt, et que cette maison commence à s'accommoder. Dieu, par sa bonté, le veuille! mais il est bien difficile, sinon que le nombre des filles y croisse.

Monseigneur revint à soir; il a dit ici la sainte messe, mais incontinent multitude de gens l'ont emmené; il se porte très-bien, grâce à Dieu. Je ne vois pas que je le doive avertir de cette occasion; je le ferai pourtant parce qu'il ne pourrait écrire, car, outre les visites, la Saint-Pierre [ès liens] le tient trop attaché à l'église.

Je vous écrivis fort longuement environ la fête du Très-Saint-Sacrement, et cette fois-là nous vous mandâmes la grande affliction dont Dieu nous avait visitées par la mort de mon pauvre fils de Thorens; sa chère petite est grosse, elle est ici auprès de nous. Sa sœur s'en va avec madame de la Fléchère.

M. de Lespine et le très-bon M. Grandis sont morts, et encore M. Desouches bien malade[1] : voilà de grandes pertes pour le collége de Saint-Pierre, mais surtout de M. Grandis, homme de parfaite sainteté que chacun pleure et regrette pour l'extrême perte que l'Église a faite. Les seigneurs de Genève même, forcés par sa rare vertu, le regrettent et disent que c'était un ange du ciel; certes, cette mort me toucha jusqu'au fond du cœur. Monseigneur en a ressenti et ressent une douleur nonpareille. Encore ce matin les larmes lui en venaient aux yeux; il n'était [pas] ici quand il mourut. Enfin les maladies sont grandes et dangereuses en cette ville.

J'eusse bien désiré que Monseigneur n'y fût retourné, au moins qu'après la fin d'août; mais Dieu en aura soin, s'il lui plaît, et nous le conservera. Il a été six semaines par son dio-

[1] Tous trois chanoines de la cathédrale.

cèse, où il a fait tant de bonnes œuvres, que c'est chose digne de louer Dieu; mais il travaille si extraordinairement qu'il ne pourrait subsister sans l'aide particulière de Notre-Seigneur. Cette sainte âme va toujours se sanctifiant et avançant du côté de la désirable éternité, et ne s'arrêtera qu'il ne soit aux rangs de ces grands et anciens Pères et Prélats de l'Église; faites fort prier pour lui. Nous avons peu souvent la consolation de le voir depuis un an; mais j'en ressens tant plus de voir son train. Dieu nous rende dignes filles d'un tel Père! Il me semble que tout ce qu'il nous a jamais dit et dira doit être parfaitement accompli.

Or sus, c'est pour votre consolation que je vous dis ceci, et que, grâce à Dieu, nos Sœurs vivent avec la plus grande douceur et joie spirituelle qu'il est possible, ayant un grand soin et désir pour l'entière observance.

Nous n'avons encore reçu la dépêche de Rome, l'on est toujours en incertitude de quel côté Monseigneur ira pour l'avent et le carême. Dieu, par sa bonté, fasse de lui et de nous toutes sa très-sainte et seule très-adorable volonté!

Je vous prie que nos Sœurs m'excusent pour ce coup; je leur ai écrit il n'y a pas longtemps; qu'elles relisent nos lettres, et fassent bien ce que vous leur direz : enfin il faut toujours être attentives à la sainte humilité, simplicité et parfaite obéissance. Dieu nous étant présent, rien ne nous sera impossible. Je les salue toutes très-cordialement, et tout particulièrement ma bonne et très-chère Sœur Verne, que je souhaite toute douce et innocente en l'école de Notre-Seigneur; certes, je la chéris cordialement pour la bonté de son cœur qui a voulu enfin se consacrer sans réserve à l'amour et service de son Dieu, notre bon Sauveur; mandez-nous leurs noms.

Adieu, ma très-chère Sœur ma fille; je prie Dieu qu'il vous remplisse de ses saintes grâces, afin qu'en vraie humilité et douceur vous le serviez en la personne de ses

chères épouses; je ne peux oublier ma Sœur Gabrielle [Bally] que j'aime tant. Je suis toute vôtre, ma mie, de tout mon cœur.

[*P. S.*] S'il y a moyen, ma très-chère Sœur, je vous supplie de nous envoyer par ce porteur deux livres de laine pour achever de fournir une robe [soutane] pour Monseigneur; il ne s'en trouve ni à Lyon, ni à Genève qui se puisse filer comme il faut; nous payerons bien le port et le prix, assurez-en le messager. M. de la Valbonne est président ici, l'autre s'étant noyé.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CXI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

es âmes vraiment royales se dévouent au service de Notre-Seigneur au milieu des difficultés. — Conseils pour la direction d'une Sœur qui jouissait de grandes consolations spirituelles. — Avec quel courage on doit surmonter les répugnances que donne une charge. — On ne saurait choisir les prétendantes avec trop de soin. — La Mère Favre doit s'employer auprès de Mgr de Marquemont pour les affaires de l'Institut.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1617].

Je viens donc vous écrire tant que je pourrai en ces trois quarts d'heure, pour ne perdre cette occasion, ma très-chère fille. Certes, vous m'avez fait un singulier plaisir de nous dire un peu des nouvelles de votre tant aimé cœur, et de vos chères filles; loué soit Dieu de tout ce que vous nous dites de l'un et de l'autre. Oh! que vous serez heureuse, ma très-chère fille ma mie, si vous persévérez de servir notre grand et doux Rédempteur, avec la pointe de l'esprit, indifféremment, comme vous dites, en tout ce qui se présentera: ce sont les âmes vraiment royales qui font ainsi. La divine Majesté vous fasse la grâce de persévérer en fidélité. Vous avez bien fait de ne pas continuer votre

retraite; croyez-moi, ne l'entreprenez jamais en des grandes chaleurs, à cause du grand assoupissement qu'elles causent. Enfin, si Dieu veut que nous marchions comme aveugle et à tâtons, ne nous importe, car nous savons qu'Il est avec nous.

Je suis étonnée de ce que vous nous dites de Paris et de Châlons[1]; nous n'en savons autre chose. Ce nous serait grand profit de ne nous séparer d'un an; mais entout la sainte volonté de Dieu soit faite! Nous sommes pressées par la grâce à cela. Que si l'on m'envoie, il me fera grand bien de nous revoir.

Je ne sais bonnement que dire de ma Sœur***, écrivez-moi un peu plus particulièrement ce que c'est, et les effets que tels sentiments lui laissent, et en communiquez avec le révérend Père recteur, et lui faites parler aussi; certes, elle doit employer tout son courage pour couvrir cela et ne s'y point abandonner. Faites-la bien dormir et manger, et l'éprouvez. Demandez à Dieu la lumière pour le bien faire, car s'il y a de l'humilité et une parfaite obéissance, il n'y a rien à craindre. Il lui faut grandement recommander la naïve et sincère vérité et simplicité en toutes ses actions, surtout quand elle aura ces consolations. Bref, si elle a les vertus, il n'y a rien à craindre, quand bien ce serait de l'esprit malin; mais de la nature ou de l'imagination me semblerait plus dangereuse; parlez-en, je vous prie, et devant elle, au Père recteur.

Je vous assure que je suis consolée de vous savoir la petite Orlandin; mais cette autre petite Raton, que fait-elle? Ma fille, vous faites uniquement bien de ne retenir ces filles qui ne sont propres; tâchez de gagner que l'on nous laisse recevoir celles qui nous seront agréables, encore qu'elles n'aient tant de biens. Mon Dieu, que c'est de grande importance d'avoir de braves filles! Je serai marrie si ma Sœur N... s'en va; car je pensais qu'elle se pourrait rendre propre pour être directrice un jour,

[1] Projets de fondations en ces villes.

pour soulager cette fille qui vit en cette charge avec un esprit si ennuyé; la continuation de cette peine m'en donne. O ma fille! c'est la vérité qu'il faut être plus que femme pour servir Dieu au-dessus de toute humeur et inclination naturelle; mais quel bonheur aussi de renverser la nature pour faire place à la grâce! Sa divine bonté nous assiste pour cela, s'il lui plaît, car il ne faut pas un moindre secours.

Je vais écrire un mot à M. Austrain, qui nous prie de garder sa fille au moins jusqu'au mois de septembre; nous le ferons volontiers pour l'amour de lui, car je vous avoue, ma fille, qu'elle ne profite point.

Nous n'avons encore point de nouvelles de Rome; je crois que Mgr l'archevêque voudra aider à l'affaire; si elle n'était expédiée, priez-le, je vous prie, de la faire expédier, et que ce soit surtout avec les priviléges que le Père procureur a mandé qu'il avait obtenus; car enfin il est impossible de se soumettre à autre chose. Je crois, ma fille, que vous ferez bien de lui écrire une belle et honorable lettre de supplication sur ce sujet; car je crains que le Père procureur ne soit un peu long en ses poursuites; mais écrivez comme de vous-même. Mon enfant, il faut finir : Dieu soit notre tout. *Amen.* Bénie soit sa bonté, et je suis sans réserve vôtre, et à la Sœur Barbe-Marie, et à toutes vos filles. Vive Jésus!

Mon enfant, j'écris si à la hâte que j'oublie la moitié de ce que je voudrais dire. Or sus, oui certes, et de bon cœur, nous vous ferons faire un voile de calice; mais il faut laisser passer les grandes chaleurs, car on ne travaillerait pas proprement. Je ne sais si nous avons des soies, ma Sœur Péronne-Marie nous a dit que non, mais elle vous écrira de cela. Ne faites voir les lettres que les deux Sœurs s'écriront. Celle-ci n'est pas fort touchée; nous y ferons ce que nous pourrons.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CXII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Elle l'encourage dans les traverses suscitées par madame de Gouffier, et la prie de résoudre quelque affaire d'après le conseil des Pères jésuites, sans attendre son voyage ou celui de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 11 août 1617.

Ma très-chère fille ma mie, j'aime mieux que vous n'ayez que ce billet que de perdre l'occasion de vous l'écrire. Oui certes, nous avons répondu à toutes vos lettres et à toutes celles de nos Sœurs. Or, Dieu soit béni! Je vous écrivis l'autre jour par un homme que l'on envoyait à M. de la Croix. Croyez, ma très-chère Sœur, que Monseigneur et moi ne manquons pas de soin ni d'affection pour votre maison; mais nous ne savons bonnement comme employer et l'un et l'autre, tant il faut ménager l'esprit de cette pauvre Sœur [1], et encore son travail qu'elle a pris après cette maison. Voilà un billet que je lui écris, qui est à cachet ouvert, et Monseigneur un autre pour la persuader de venir ici. O Dieu! que nous le désirons! mais nous ne l'espérons pas, non plus que vous ne devez pas espérer que je puisse aller à vous cette année : l'impossibilité y est toute claire.

Quant à Monseigneur, je pense que vous le verrez; mais encore n'y a-t-il rien d'assuré. C'est pourquoi il faut que vous preniez bien le conseil des bons Pères jésuites, et celui des amis de delà avec poids et considération, tant de la nécessité de la sortie de cette fille, que de la considération qu'il en faut avoir, eu égard à ce qu'elle a fait, car jamais il ne faut demeurer en ingratitude. Faites donc cela, et puis vous écrirez bien tout au

[1] Madame de Gouffier.

long et votre avis et sentiment de ce que nous devrons faire; car, étant sur les lieux, vous pourrez mieux juger que nous. Que s'il faut exécuter quelque sortie pressante, il me semble encore qu'il serait plus séant de la lui faire persuader par d'autres que par nous. Enfin, nous ferons tout ce que nous pourrons qui sera selon Dieu, car qui peut douter que cette maison-là ne nous soit très-chère?

Vous ne nous mandez rien de l'affaire des Pères barnabites; je le désirerais pourtant, puisque sur ce que vous nous mandâtes, nous leur avons parlé et ils ont désiré que l'on s'y employât. Il faut nécessairement finir. Je suis de tout mon cœur toute vôtre, vous le savez, ma très-chère fille, et à toute la chère troupe.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CXIII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Acquisition d'une maison. — Estime spéciale pour M. de Saint-Nizier. Commissions pour diverses personnes.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 15 août 1617].

Que pourrais-je vous dire dans ce moment, ma chère fille? Je n'ai rien de nouveau, sinon qu'enfin je pense qu'aujourd'hui nous aurons les maisons de M. le fiscal avec sa fille, bonne, douce et de grande affection d'être ici. Au reste, les filles de la ville commencent à s'échauffer maintenant que l'on est en train de les faire patienter; mais il va bien ainsi, n'est-ce pas, ma fille?

Or, voilà des lettres pour Mgr de Lyon, qu'il faut envoyer promptement, car n'ayant point de dépêches ni nouvelles,

ainsi que le Père procureur des barnabites avait promis, nous craignons qu'il ne s'oublie de nous; c'est pourquoi nous conjurons Mgr de Lyon de nous faire la charité. Notre bon M. de Saint-Nizier fera bien l'office de les faire tenir sûrement : je le salue avec cette ancienne et cordiale dilection que mon âme a vouée à la sienne, de laquelle je ne veux ni ne peux jamais m'oublier; assurez-l'en toujours, ma très-chère fille, et le saluez souvent de ma part; car soit que je le nomme ou non, mon intention est toujours telle, l'honorant invariablement et de tout mon cœur.

Au reste, ma fille toute chère, nous désirons bien fort d'avoir notre custode et les chandeliers le plus tôt qu'il se pourra; le mois que l'argentier avait demandé à M. le trésorier est bien passé; faites, je vous supplie, qu'il soit sollicité. Adieu, il faut finir sans oublier cette très-chère sœur Barbe-Marie, que j'aime tant. Mais je crains bien que ces messieurs de Grenoble ne laissent échapper Monseigneur jusqu'à Paris[1].

Dieu sur tout et en tout soit glorifié, n'est-ce pas, ma fille toute chère, que j'aime tout parfaitement et tout particulièrement? Je suis toute vôtre enfin et de tout mon cœur. Vive Jésus éternellement! Ce jour saint de Notre-Dame.

Conforme à l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CXIV

A LA MÊME

Assurances de prières pour un ami de la communauté. — Annonce du sacre de l'église. — Estime de la Sainte pour les contradictions. — Elle parle de plusieurs bonnes prétendantes; incertitude pour l'époque de leur réception.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 26 août 1617].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous pouvez penser si nous avons prié pour le pauvre

[1] Après le prochain Avent que le Saint devait prêcher à Grenoble.

M. [Austrain] que nous chérissons grandement et particulièrement pour l'amitié qu'il porte à cette chère maison de Lyon ; Dieu, par sa bonté, lui donne ce qui lui est nécessaire ! Nous espérons que si Notre-Seigneur le laisse, il nous tiendra parole de retirer sa petite d'ici au mois de septembre ; nous le désirons fort, car elle se gâte avec nous qui ne pouvons rien gagner sur elle.

Je ne sais, ma très-chère fille, si vous avez reçu toutes nos lettres, car nous avons souvent écrit. Je vous supplie de vous souvenir d'envoyer au plus tôt qu'il se pourra la custode. Le mois que l'argentier avait demandé est bien passé ; nous avons les prières [le Jubilé] la semaine prochaine ; plût à Dieu qu'elle vînt ! mais il n'y a point d'apparence. Nous espérons de faire sacrer notre oratoire le mois prochain, et je crois que nos chères dames les présidentes y seront ; pensez quel contentement ce nous sera.

Nous avons enfin les maisons et la fille [1], laquelle me plaît bien ; mais les Pères de..... nous veulent empêcher notre bâtiment, ce qu'ils ne pourront, mais oui bien nous donner de la peine. Dieu soit béni, il faut avoir des croix, et qui portera les plus grandes sera le plus heureux.

Nous avons toujours grande quantité de filles qui demandent, lesquelles la plupart me reviennent grandement ; mais toutes pauvres, excepté deux qui ont un peu de commodité. Quand nous pourrons voir Monseigneur avec un peu de loisir, car il est quasi accablé, et nous n'avons pu seulement être confessées de lui pour le Jubilé, excepté quelques professes ; quand, dis-je, nous l'aurons avec loisir, nous tiendrons un petit conseil pour résoudre si nous croîtrons en nombre ou non, car s'il n'y a point d'apparence de fondation, il faudra prendre haleine,

[1] Les maisons de M. le fiscal. Sa fille vécut saintement au monastère d'Annecy, sous le nom de Sœur Marie-Louise Barfelly.

parce que cette maison est grandement chargée et pleine. Madame la comtesse de Rossillon a été ici huit jours ; elle a fait sa confession générale ; c'est une brave femme ; sa demoiselle aussi l'a faite ; elle a un esprit bien fait, et ardente au désir d'être céans. Nous serons contraintes et forcées d'en recevoir au moins trois ou quatre, quoi qu'il arrive, et en outre une fille de prophétie, je veux dire, qui a été prophétisée dès le ventre de sa mère pour être religieuse, laquelle se convertit pendant qu'elle la portait ; mais je dirai le reste une autre fois, étant contrainte de finir. L'on dit que le sire Pierre part. J'aurais grande envie d'envoyer un billet au cœur de notre très-chère Sœur Barbe-Marie ; mais je ne pourrai. Adieu à toutes que j'embrasse très-amoureusement.

Dieu soit béni !

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CXV

A LA MÊME

Elle la félicite d'habiter un nouveau monastère. — Nécessité de renvoyer les prétendantes sans vocation. — Envoi d'une custode et de chandeliers pour le sacre de l'église.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy, septembre 1617].

Certes, ma toute chère fille, pour ne perdre cette commodité, je fais une petite demi-désobéissance, car il m'est ordonné de n'écrire point après souper ; il est vrai que c'en est bien loin, puisque l'on va dire *matines*. Vous êtes bonne et brave d'avoir pris la peine de m'écrire tant au long de votre beau logis. Dieu soit béni, qui vous a si bien placées, et encore de ce qu'il vous a délivrées de la bonne Sœur N... [1]. Vous verrez qu'elle sera humiliée comme il faut. Hélas ! ma fille

[1] Novice qu'on avait congédiée.

très-chère, qu'il y a peu de vraie dévotion! Dieu vous donnera de bonnes et utiles filles, puisque vous êtes fidèle à ne vouloir garder celles qui ne nous sont propres. Je suis très-contente et consolée du bonheur de la bonne hôtesse de mon cher neveu.

Au reste, mon enfant, je vous supplie de faire solliciter les chandeliers et la custode, car bientôt l'on sacrera l'église. Si j'avais le loisir, j'en eusse prié M. Voullart que j'aime de tout mon cœur; faites-l'en prier, je vous supplie, ma fille, car M. le trésorier demande fort si l'on a des nouvelles : l'argentier avait promis que dans un mois ils seraient faits. L'argent qu'il faudra pour les achever et payer, qui sera à mon avis de 80 florins, vous le donnerez pour nous, s'il vous plaît, et incontinent nous vous le renverrons. Si toutefois M. Voullart avait charge de les donner, mon neveu dit qu'il les faudrait laisser faire ; mais certes, je n'ai nulle intention ni désir de rien dire ni faire pour les exciter à cela.

Dieu le sait, ma fille, si nous avons de la consolation d'avoir ici cette chère petite présidente [de la Valbonne]. Je pense qu'il ne faut pas lui donner notre Sœur de N... Nous en parlerons. Adieu, mon enfant. Je n'ai point parlé à Monseigneur; il m'a mandé que demain il donnerait une heure et demie à ma sœur de la Tour pour sa confession; cela ne monterait guère à la chère Sœur Barbe-Marie, à qui quatre heures ne sont rien. Il se porte très-bien, grâce à Dieu ; mais jamais il ne fut en un tel accablement ni moins de loisir.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CXVI

A LA MÊME

Profonde affliction et admirable résignation de la Sainte à la mort de sa fille, la baronne de Thorens.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, septembre 1617].

Ma très-chère fille, je bénis, j'adore, j'aime, et me soumets de toutes les forces de mon âme à la très-sainte volonté et Providence céleste qui m'a ravi quasi imperceptiblement ma très-chère fille uniquement bien-aimée[1]. Oui, ma fille, c'était, et non sans vraies raisons, l'âme de notre cœur, du très-cher Père, et de moi misérable qui n'ai pas mérité la grâce de jouir plus longtemps d'une vertu si complète en un si bas âge. Je me fonds, ma fille, car cette privation m'a vivement touchée et ne puis vous en dire davantage. O Dieu, qui blessez mon cœur avec un mélange de si grande miséricorde et suavité, que je ne

[1] L'aimable et vertueuse baronne de Thorens mourut le 7 septembre 1617, trois mois et demi seulement après son mari; mais en ce peu de temps elle atteignit un rare degré de perfection. Voici en quels termes saint François de Sales fit l'éloge de cette chère défunte : « Il est vrai, dit-il, Dieu a » affligé notre maison en la mort de mon frère et de ma sœur de Thorens ; » mais sa main divinement paternelle nous force d'adorer sa suave bonté, » qui ne nous a touchés que doucement, puisque mon frère est mort saint » entre les soldats, où il se trouve si peu de saints ; et ma sœur, sa chère » épouse et mon unique fille, est morte sainte entre les servantes de Dieu, » et dans le cloître, qui est ordinairement un séminaire de sainteté. Elle a » fait profession, et est enterrée dans l'habit de la Visitation. Les médecins » qui la servaient en sa dernière maladie disaient que si les Anges pou- » vaient mourir, ils voudraient mourir de la sorte, et m'ont demandé » congé de l'invoquer. » (*Histoire inédite de la fondation d'Annecy, par la Mère de Chaugy.*)

L'auteur de l'excellent ouvrage *les Filles de sainte Chantal* a reproduit textuellement le touchant récit des contemporaines sur la mort édifiante de la baronne de Thorens.

peux jamais ni ne dois faire que vous bénir, faites-moi la grâce de suivre la vie et la mort de cette mienne vraie fille ! Je ne peux, ma très-chère fille, vous parler de cette vie ni de cette mort heureuse ; je crois que mon très-cher Père duquel c'était l'unique fille, et mon très-cher neveu, vous en écriront au long. Enfin, nous la croyons tous au ciel, où elle régnera avec le cher Époux de son âme, avec lequel elle voulut en sa vie et en sa fin se lier si étroitement.

Voilà, ma fille, un échantillon de ma douleur, qui me fait replier mon esprit plus fortement du côté du ciel et crier de toutes mes forces : Seigneur, que voulez-vous que je fasse? Voici mon âme qui se répand devant vous et ne veut plus jamais respirer ni aspirer que pour vous et en vous. Accomplissez en moi très-parfaitement votre très-sainte volonté. Ma fille, faites faire une communion à cette intention, afin que dorénavant je ne vive plus à moi, mais que mon Sauveur vive seul en moi. Je sais que vous ferez fort prier pour ma chère défunte. Je vous prie, ma fille, que cette lettre soit communiquée à ma Sœur Jeanne-Charlotte, car je ne puis écrire davantage et je désire qu'elle sache cette affliction pour faire faire des prières. Oh ! ma fille très-chère, il faut bien élargir notre cœur pour recevoir tout ce que cette divine Bonté y voudra mettre. J'embrasse amoureusement votre cœur et celui de toutes nos chères filles que je souhaite pures, simples, humbles et douces. Je suis, ma très-chère fille, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CXVII

A LA MÊME

Même sujet. — Elle annonce la profession des Sœurs de Sales et d'Avise et la consécration de l'église du monastère.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, septembre 1617].

Je le crois bien, ma très-chère Sœur ma mie, vous avez été touchée infiniment de notre affliction; Dieu soit béni éternellement pour tant de miséricordes qu'il y a mêlées, et me fasse la grâce d'en faire mon profit, car, certes, je le désire bien, ma très-chère fille, et de savoir un peu de vos nouvelles et de celles de nos jeunes novices que je chéris cordialement. Je ne peux écrire à pas une de nos bonnes Sœurs, n'en ayant le loisir, car l'on vient de me dire cette occasion, et voilà qu'il faut aller dîner; mais, certes, mon enfant, je ne saurais de bon cœur laisser passer l'occasion de vous dire un mot que je ne le fasse. Or, sachez que ma misère est si grande que, depuis ce dernier coup, je ne sus me remettre en ma joie ordinaire; quoique, grâce à Dieu, j'aie mon esprit en repos et tranquillité, et content en l'ordre de la divine volonté que j'aime chèrement en cette douleur et privation de ma pauvre petite très-chèrement aimée.

Nous donnons le voile [noir] à nos deux Sœurs de Sales et d'Avise le jour de Saint-Michel, et le jour de Saint-Jérôme on consacre notre église [1]. L'on espère toujours que la Visitation sera établie à Grenoble. [*Le reste n'est pas lisible.*]

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] La consécration de l'église du monastère eut lieu, en effet, le 30 septembre de cette année 1617.

LETTRE CXVIII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Même sujet. — Éloge de la jeune baronne.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, septembre 1617].

Il est vrai, cette divine Bonté a percé et outre-percé mon cœur d'une extrême douleur à la mort de ma fille de Thorens; mais que puis-je faire que baiser amoureusement la chère main qui m'a donné ce grand coup? Bénie soit-elle éternellement! Il est vrai, cette fille était la plus aimable et la plus sage qui se puisse trouver en son âge; j'admirais son extrême vertu et j'avais une consolation incroyable de la voir résolue avec tant de fermeté de se dédier entièrement à Dieu. O bon Jésus! je ne méritais pas une telle compagne, et peut-être qu'il n'était pas expédient pour elle et pour moi que nous jouissions en cette vie de tant de douceurs et contentements que nous en eussions pris l'une avec l'autre. Enfin elle jouit du souverain bien que je lui ai toujours souhaité, et Dieu a environné cette affliction de tant de miséricordes et de faveurs, que m'oubliant tant que je puis de ma juste douleur, je le bénis et le remercie de ce bénéfice que je tiens très-cher [1]. [*Le reste a été coupé*].

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Il semblait, dit la Mère de Chaugy, que cette bénite défunte (la baronne de Thorens) obtînt de Dieu que grand nombre de filles vinssent posséder la chère vocation qu'elle avait tant aimée; car de tous côtés l'on demandait des établissements de la Visitation; ce qui fit écrire à notre Bienheureux Père les paroles suivantes à la Mère de Bréchard : « Mon » Dieu, ma chère fille, que vous autres, qui êtes les premières Mères et » comme les colonnes de cette petite Congrégation, devez être grandement » humbles, vertueuses et vouées à l'esprit de Dieu, puisque vous voyez que de » toutes parts l'on vous désire! Partout l'on cherche des greffes et plants de

LETTRE CXIX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

La Sainte sollicite l'entrée d'une nouvelle prétendante.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 17 septembre 1617].

Je vous fais seulement ce billet, ma très-chère Sœur ma mie, pour vous dire que madame Léotard, de Grenoble, désire se retirer en votre maison pour lui servir de passage au dessein qu'elle a de se consacrer à Dieu; elle nous a instamment priée de lui faire avoir cette grâce; c'est pourquoi Monseigneur et moi, nous vous en prions. Je vous fais ce billet sans jour ni loisir, et ne suis assurée par qui nous vous l'envoyons. Si c'est le révérend Père Raymond, assurez le que je suis toute sienne en Notre-Seigneur. Adieu, ma toute très-chère fille; vous savez ce que je vous suis et à votre troupe.

Conforme à une copie de l original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CXX

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Elle exprime de nouveau sa douleur de la perte de la baronne de Thorens et parle d'une croix envoyée pour l'église par la duchesse de Mantoue, infante de Savoie.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1617].

La paix de Notre-Seigneur avec son éternelle bénédiction

» vos pépinières, car voilà Grenoble, Turin, Montpellier, Valence, Cler-
» mont, le Mans. En somme, partout il semble que l'on vous veuille à
» l'envi, sans que nul artifice se montre dans ces recherches. »

(*Histoire inédite de la fondation du monastère d'Annecy.*)

soit pour jamais au milieu de votre cœur, mon vrai très-cher Père ! Certes, la médecine spirituelle que ce bon Sauveur nous a donnée a fait encore aujourd'hui son opération avec la corporelle ; mais l'une et l'autre avec tant de douceur, que je n'en ressens que fort peu de lassitude. Voire même, mon unique Père, je me sens soulagée de ces maux de cœur, et mon esprit reste tout plein de douceur et de suavité dans sa soumission et son amour en la divine volonté, laquelle j'ai toujours plus de désir de voir régner souverainement en notre sainte unité.

Mais, mon Dieu ! nonobstant cela, je vois et je sens combien cette fille était véritablement l'enfant parfaitement aimée de notre cœur ; elle le sera toujours, le méritant, ce me semble. Ce m'est un soulagement nonpareil dans cette douleur, de sentir cet amour où vous l'avez placé, comme une goutte d'eau précieuse dans un grand océan.

Je me soulage encore de vous dire ceci, mon unique et très-bon Père ; Dieu soit loué ! mais je le dis de toute mon âme, en paix, en douceur, et avec une très-grande connaissance et reconnaissance de la grâce que sa Bonté nous a faite de nous donner une telle enfant et de l'avoir attirée à soi si heureusement.

Vraiment, cette croix est très-précieuse, et celle de madame la duchesse[1] bien riche, et pour sa valeur, et pour l'honneur du témoignage de sa protection. Je le veux bien dire à tout le monde, car il nous vaudra.

Mais pour un peu de temps, il me semble que je devrais me retrancher de parler tant de feu notre pauvre petite ; car le contentement que j'y prends me laisse toujours de l'attendrisse-

[1] La duchesse de Mantoue, Marguerite, infante de Savoie, qui avait accepté en 1614 le titre de Protectrice de la Visitation, avait fait don au monastère d'une belle et grande croix de cristal enrichie de pierreries, en souvenir de la bénédiction de la première pierre de l'église. La duchesse s'était fait représenter à la cérémonie par la comtesse de Tournon.

ment. Mon Père, mon unique Père, et tout ce que vous savez que vous m'êtes, ceci me sera un petit restaurant de vous avoir un peu parlé, car enfin tout ce qui est çà-bas de créé n'est maintenant rien du tout pour moi en comparaison de mon Père très-cher, Monseigneur, votre très-humble, etc.

LETTRE CXXI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Affaires de l'Institut. — La reconnaissance due à M. Austrain oblige à user de compassion envers sa fille.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, ce 10 octobre 1617].

Peut-être que ces lettres que je vous supplie d'envoyer à Moulins arriveront trop tard, et que ma Sœur de Gouffier sera déjà en chemin; mais faisant ce que nous pouvons, il faut remettre tout entre les mains de la divine Providence. Mais, mon Dieu, ma très-chère fille, que nous fûmes consolée quand nous sûmes que mon cher neveu vous était allé voir, tant pour votre consolation que pour la nôtre! car enfin il nous dira grandement de vos nouvelles, et il nous tarde fort d'en savoir bien amplement. N'en avez-vous point de Mgr l'archevêque [de Lyon], et n'y a-t-il moyen de savoir promptement par l'entremise de quelqu'un si nos affaires sont expédiées ou non? car enfin nous sommes résolues d'y voir une fin, et d'envoyer un très-digne et très-affectionné solliciteur qui fera sans doute, avec la grâce de Dieu, bien et bientôt nos affaires. Or sus, nous n'avons le loisir que pour ce billet. Si ma Sœur de Gouffier passe à Lyon, faites-le savoir à madame Austrain, afin que, si elle veut, on lui renvoie [sa fille] par cette commodité, sinon nous la garderons jusqu'à Pâques. Elle fait un peu mieux

avec sa nouvelle maîtresse, ma Sœur Marie-Adrienne [Fichet] la tient bien court; certes, nous avons tant de mémoire et d'affection pour le défunt, que nous faisons tout ce que nous pouvons. Mille saluts à nos très-chères Sœurs et qu'elles m'excusent; mais elles sont trop bonnes pour user de ce mot. Adieu, ma très-chère fille.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CXXII (*Inédite*)

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Difficultés survenues à l'agrandissement du clos du monastère.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1617].

Mon pauvre très-cher Père, il ne faut laisser de manger de ces bonnes poires, encore que M. le prieur de..... nous ait déclaré une prétention nouvelle toute contraire à la parole qu'il nous avait donnée de plein abord. Certes, j'ai été touchée de douleur de voir ce procédé; mais je crois fermement que tout se convertira à notre bien, car Dieu est notre espérance et il nous fait la grâce de cheminer droitement et simplement. Il ne faut donc, mon très-cher Père, que nous déterminer à nous tourner du côté qui nous semblera être le plus selon Dieu, afin de commencer à faire ce qui sera besoin. Notre-Seigneur veut que nous ayons et souffrions doucement cette contradiction. Il nous aidera, s'il lui plaît, je l'en supplie [1].

Conforme à une copie de l'original gardé au second monastère de la Visitation de Marseille.

[1] Ce dégagement et cette modération de la Sainte, au milieu des contrariétés, ont été fort loués par saint François de Sales, qui, à cette occasion, écrivait à un de ses amis, en septembre 1617 : « ..... Mais qui vous a pu

LETTRE CXXIII (*Inédite*)

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Madame de Gouffier quitte Moulins.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy] 26 octobre 1617.

Ma très-chère Sœur ma mie, nous venons de recevoir la vôtre du 15 de ce mois, et avons reçu les précédentes avec toutes celles de madame de Gouffier, qui nous promettait de partir le lendemain pour aller à Paris. Croyez-nous, ma très-chère Sœur, que nous la portons sur nos épaules, et n'est point besoin que vous vous mettiez en peine, ni personne, pour nous représenter son humeur, ni la nécessité qu'elle parte de là, nous le savons assez, il ne nous reste qu'à trouver le moyen de l'en faire partir, et Dieu y pourvoira. Elle doit bien juger par nos lettres que nous ne la désirons plus là. Monseigneur et nous

» dire que nos bonnes Sœurs de la Visitation aient été traversées pour leurs » places et bâtiments ? Oh ! mon cher frère, *Dominus refugium factus est* » *nobis ;* Notre-Seigneur est le refuge de leur esprit ; ne sont-elles pas trop » heureuses ? Et comme notre bonne Mère, toute vigoureusement languis- » sante, me dit hier : *Si les Sœurs de notre Congrégation sont bien humbles* » *et fidèles à Dieu, elles auront le* COEUR DE JÉSUS, *leur Époux crucifié, pour* » *demeure et séjour en ce monde, et son palais céleste pour habitation* » *éternelle.* Il faut que je die à l'oreille de votre cœur, si amoureusement » aimé du mien, que j'ai une suavité d'esprit inexplicable de voir la modé- » ration de cette chère Mère, et le dégagement total des choses de la terre » qu'elle a témoigné pour toutes ces petites traverses. Je dis ceci à votre » cœur seulement ; car j'ai fait résolution de ne rien dire de celle qui a en- » tendu la voix du Dieu d'Abraham : *Egredere*, etc... En vérité, elle le fait, » et plus que cela. Or, il me reste de la recommander à vos prières, parce » que les fréquents assauts de ses maladies nous donnent souvent des » assauts d'appréhensions, bien que je ne cesse d'espérer que le Dieu » de nos pères multipliera sa dévote semence, comme les étoiles du ciel et le » sablon qui se voit sur l'arène des mers. »

voulons lui écrire amplement. Nous la croyions déjà en chemin pour Paris, mais ce bon Seigneur n'est pas ici et ne reviendra que samedi, de sorte que si madame de Montaret est partie, comme elle mande qu'elle fera, nous enverrons nos lettres par Lyon; aussi bien nous est-il impossible d'écrire tant, parce que le laquais attend ce billet au parloir, qu'aussi nous nous attendons à un accès de fièvre qui ne viendra pas, s'il plaît à Dieu, l'heure s'en allant passer.

Pour Dieu, faites ce renvoi le plus sagement qu'il se pourra, s'il n'est déjà fait. Enfin pourvu qu'elle soit dehors, j'espère que Dieu vous bénira, et aussitôt que vous en serez délivrée nous vous écrirons ce qu'il plaira à Dieu nous donner. Mais gardez-vous d'altérer son esprit et la provoquer à des éclats. Enfin, ma pauvre très-chère Sœur, la très-sainte humilité et patience n'est jamais abandonnée de Notre-Seigneur. Croyez et espérez, et ayez compassion de cette pauvre fille; car ce ne sont que tentations, et nous savons qu'au fond elle a une très-bonne âme, et puis enfin Dieu s'est servi de son labeur pour cette petite Compagnie. Il faut toujours lui en montrer de la gratitude et la traiter avec honneur.

Nous n'avons point vu madame de la Croix, ni reçu de ses lettres, oui bien les vôtres. Si cette pauvre femme s'en va, je vous prie que nous le sachions incontinent; si elle est là et qu'elle sache que nous vous avons fait ce billet, dites bien cette vérité que nous [ne] voulons lui écrire, la croyant à Paris, et que, pour ce coup, nous ne le pouvons pour les raisons ci-dessus. Nous écrirons à toutes une autre fois. — Bien en hâte.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CXXIV

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Souhaits de bénédictions.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1617].

Mon doux Sauveur fasse de vous et sur vous sa très-sainte volonté.

Nous venons de recevoir les lettres de Mgr l'archevêque, écrites de Chambéry; je crois que vous lui aurez recommandé l'expédition de vos affaires; il écrit que vous avez des nouvelles professes qu'il a faites; oh! Jésus en soit béni et glorifié! Je les conjure, ces chères filles, de se rendre tant plus simples, pures et parfaites en l'observance, afin que bientôt elles ravissent le Coeur de leur cher Époux. Mon Dieu! ma fille, qu'il est heureux qui ne pense et ne travaille que pour acquérir ou accroître le souverain amour! Certes, je désire de mourir ou de ne plus vivre que pour cela, mais je suis [*le reste manque*].

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry

---

LETTRE CXXV

A LA MÊME

La Sainte exhorte la Mère Favre à ne pas refuser obstinément les soins nécessaires à la conservation de ses forces, et prend occasion de lui dire qu'elle-même a failli en ce point.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1617].

Vitement ce petit billet à ma très-chère fille, afin de lui donner un très-cordial bonjour avant que partir de notre cellule; car à soir bien tard le bon Père nous dit qu'il allait à Lyon, et nous ne saurions laisser passer une occasion sans vous dire peu

ou prou, car enfin vous êtes la très-chère grande fille de mon cœur. Mon neveu est retourné tout consolé de votre visite, il nous en entretint une petite heure avec Monseigneur; mais il nous avait promis de le faire encore bien plus amplement. Hélas! il nous dit que vous alliez vous rendant fort maladive, cela nous tient fort en peine, car enfin la force et santé corporelle nous est nécessaire à nous autres, ma très-chère fille; mais ne vous rendez pas obstinée comme j'ai fait autrefois. Pour l'amour de Dieu, laissez-vous gouverner, vous ne sauriez faire un meilleur service à nous, ni de meilleure édification à vos filles. Souvenez-vous du trouble que j'ai donné pour cela, et faites comme maintenant je fais, par la grâce de Dieu, qui m'a enfin fait connaître ma faute. Recevez fort simplement tout ce que l'on vous donnera, et faites ce que l'on voudra, je vous en conjure, ma très-chère fille, et ne faites pas le contraire sous quelque prétexte que ce soit. Bonjour, je n'ai pas le loisir.

Dieu soit béni!

Je ne sais si vous avez reçu un billet que nous vous avons écrit, où Monseigneur et moi vous priions de retirer madame Léotard, si elle vous en priait.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CXXVI

A M. DE NEUCHÈZE

SON NEVEU [1]

Sur la mort de la baronne de Thorens. — Douleur de la Sainte en apprenant le péril que courait l'âme de son fils.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy] 6 novembre 1617.

Hélas! mon très-cher neveu, je pensais bien, que vous saviez déjà la mort de ma chère défunte, car cinq jours après son décès nous en annonçâmes la nouvelle à Mgr de Bourges. Je vois et crains que les lettres ne soient perdues. Il est vrai, mon enfant, que ce m'a été et est encore une extrême douleur de me voir privée de la présence d'une si chère et aimable fille, mais j'adore et embrasse de tout mon cœur cette divine volonté qui me l'a donnée. Puis la sainte et heureuse mort de cette chère âme me donne une grande consolation, là où l'âme de votre cousin me donne une affliction de désolation, et en suis si infiniment touchée que je ne sais où me tourner, sinon du côté de la souveraine Providence, et là, abîmer toutes mes volontés, renonçant même entre ses mains le salut et l'honneur de cet enfant à demi perdu. Oh! douleur et affliction incomparables, mon très-cher neveu! il n'y en a quasi point d'égale. Si je n'étais arrêtée d'une violente fièvre quarte, je fusse déjà partie pour l'aller ôter de là où il est. Je lui mande qu'il me vienne trouver. S'il ne le fait, je conjure Mgr de Bourges de le faire aller à lui sous quelque prétexte, et le retenir jusqu'à ce qu'il vienne à Nantua. Hélas! il le faut aider, mon très-cher

[1] M. de Neuchèze, fils de Marguerite Frémyot, baronne des Francs ou d'Effrans, sœur aînée de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, avait embrassé la carrière ecclésiastique et s'était attaché à l'archevêque son oncle, qui le fit grand vicaire et chancelier de l'Église de Bourges.

neveu, je vous conjure d'aider à cela. Je ne puis passer outre, tant les larmes m'aveuglent, et la douleur de toutes parts m'a saisie. Faites prier pour lui toutes ces bonnes âmes qui sont là et cheminent fermement en la crainte de Dieu. Mon très-cher neveu, je supplie sa Bonté vous combler de bénédictions et suis invariablement votre plus humble tante et servante en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

SOEUR J. F. FRÉMYOT, *de la Visitation.*

Mille saluts à tous ceux de la maison.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Lyon.

LETTRE CXXVII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Se confier à la divine Providence dans les afflictions, les considérant moins que le COEUR de Celui qui les envoie. — Projet de départ de M. de Sainte-Catherine pour Rome, en qualité de solliciteur des affaires de l'Institut. — Grande importance que la Sainte met à l'étude du Catéchisme.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy] 25 novembre 1617.

Ce sont des fruits de la très-sainte croix, ma très-chère fille, que cette âpre mortification que ce bon..... vous a faite; eh! Dieu nous fasse la grâce de faire profit de toutes les mortifications qu'il nous enverra. Ma chère fille, que vous êtes heureuse! car voilà que le divin Sauveur vous donne charge sur charge; sa Bonté vous donne sa sainte force! Il le fera, ma fille, puisque de toute votre âme vous vous abandonnez entre les mains de sa divine Providence, et que vous n'avez point d'autres bras pour vous porter que les siens, et point d'autre sein pour vous reposer que le sien tout aimable. Demeurez là, ma très-chère fille, comme une douce colombe, toute simple et toute tranquille; ne

regardez point vos afflictions, mais le Coeur de Celui qui vous les envoie. Certes, on a pleuré céans cette chère défunte, et a-t-on prié pour elle : j'en suis toutefois consolée, car quel plus grand bonheur à cette âme innocente et pure que d'aller trouver son Sauveur? Aimez son repos, ma très-chère fille.

Je vous écris sans loisir de pouvoir revoir vos lettres, pour ne point perdre cette occasion; croyez, ma fille, que si nous sommes fidèles à notre vocation, et que nous ne recherchions en nos petits services que la pure gloire de Dieu, que sa Majesté nous exaltera. Monseigneur veut que l'on fasse encore cette recharge avant que d'envoyer à Rome M. de Sainte-Catherine qui sera admirable solliciteur. Dieu nous aidera, ma fille; mais il faut nous tenir humbles et patientes, et nous laisser fouler aux pieds. Monseigneur espère que cette recharge avec les règles et témoignages que l'on rend fera le coup. Si Mgr l'archevêque trouvait bon de faire de sa part une nouvelle recommandation à ce gentilhomme qui sollicite pour lui (afin qu'il se tînt uni au Père procureur des barnabites, en cette sollicitation), je pense que ce serait à propos, car de lui demander qu'il envoie les attestations de la maison de Lyon, comme l'on a fait de celle de deçà, je crois que ce serait temps perdu. M. le prince a eu des réponses que de son côté l'on poursuivra chaudement. Oh bien! ce que nous pouvons est fait, et pour tout bien rencontrer le reste, il le faut laisser à la divine Providence, et la supplier continuellement de conduire et nouer cette besogne selon sa très-sainte volonté ; j'espère que dans peu de semaines nous en aurons des nouvelles.

Monseigneur partit hier[1], et me manda de faire fort ses excuses vers vous de ce qu'il ne vous écrit point, il le fera dès Grenoble. Il ne s'est jamais ouï parler d'un tel accablement d'affaires; nous parlâmes de notre vœu d'obéissance, et il

[1] Pour aller prêcher l'Avent à Grenoble.

trouve que Dieu l'agréera; il me demanda comment vous avez reçu cette rude mortification, mais je ne l'ai su dire, hélas!

Il est vrai, ma chère fille, nous lisons quatre fois la semaine le catéchisme à nos Sœurs[1]; que si quelqu'une voulait savoir autre chose que ce qui est dans le livre, j'arrêterais son esprit, désirant qu'elle et moi assujettissions nos entendements à ce que nous lisons, sans passer outre; et ainsi, je leur fais grand bien, car il y a bien de l'ignorance parmi nous autres.

Je vous remercie mille fois, ma très-chère fille, de vos belles bougies; elle nous sont bien commodes, mais une suffit abondamment pour un an, nous n'avons point vu les grains bénits. Faites tenir promptement et sûrement le paquet de Dôle, s'il vous plaît En voilà un de Mgr de Paris. Ma mie, je suis uniquement toute vôtre, et salut à tous. Ce jour de sainte Catherine.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CXXVIII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Nous sommes trop peu de chose pour rendre des services à Dieu; mais il faut lui laisser faire de nous selon son bon plaisir.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1617]

Oh! qu'à jamais notre très-bon et doux Sauveur soit la force et la vie de votre chère âme, laquelle, en vérité, je chéris d'une

[1] Cet avis de sainte de Chantal, au sujet du catéchisme et de l'aveugle soumission à l'enseignement de l'Église, sans mélange d'aucune curiosité, était des plus opportuns à l'époque où l'on se trouvait alors, car, aux erreurs du protestantisme, commençaient à s'ajouter les subtilités et l'orgueil du jansénisme. On vit peu après, en effet, comment les femmes elles-mêmes, guidées par les maîtres de la secte, s'érigèrent en docteurs, croyant en savoir plus que le souverain Pontife et que l'Église tout entière.

sorte si spéciale et particulière que personne ne va au delà. J'excepte ce que vous savez, qui ne reçoit point de comparaison. Mon Dieu, ma Sœur, hâtons-nous d'aimer par une très-fidèle obéissance ce très-aimable Sauveur. Non, nous ne saurions lui rendre du service, nous sommes trop peu de chose; mais, au nom de sa Bonté, laissons-le faire de nous tout ce qui lui plaît; dépendons si absolument de lui et de sa Providence, que nous ne nous attendions qu'à cela.

Je vous fais ce billet sans loisir, mais il a fallu, pour contenter mon cœur, saluer le vôtre. Adieu et bonjour, ma toute chère Sœur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

ANNÉE 1618

LETTRE CXXIX

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Demande d'un court entretien pour l'arrangement d'une affaire temporelle.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1618].

MON TRÈS-CHER PÈRE,

Si vous venez aujourd'hui, il faudra que vous me permettiez, s'il vous plaît, de vous dire une douzaine de paroles au parloir d'en bas; et si vous trouvez bon que nous concluions l'affaire avec M. de Conflans, il faudrait que demain, après dîner, je les pusse voir, je veux dire M. de Conflans et M. Flocard, mais un peu de bonne heure, à cause de mon accès [de fièvre].

Bonjour, mon très-cher Père; Dieu soit notre aide et notre force!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CXXX

AU MÊME

Aimable et confiante réflexion. — Elle parle de quelques prétendantes de Grenoble qui arrivaient à Annecy.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1618].

MONSEIGNEUR,

Jésus Notre-Seigneur comble votre cœur et le mien de ce très-pur amour que nous désirons tant! Mais combien y a-t-il,

mon très-cher Père, que nous n'avions envoyé de petits billets par la sœur A. J! Enfin, nous devenons encore plus braves et bien mortifiées. Vous voyez que je suis en joie, et j'en dirais bien davantage, si cette *Jacquement* [Anne-Jacqueline Coste] ne voulait aller acheter du blé.

Voilà donc l'occasion qui nous a été favorable, et je crois que ces lettres sont de M. et de Mme de Bouqueron. Nous n'avons point vu ces chères Grenobloises [1], nous les attendons; mais voyez, mon très-cher Père, comme il vous plaira que nous voyions le bon M. Dulme [2]; car de s'en passer, ce serait chose dure. Dites-nous donc s'il montera à nous, ou si nous descendrons à lui.

Et bonjour mille millions de fois, mon tout cher et très-unique Père. Jésus notre Sauveur veuille, par sa bonté, vous élever au rang de ses plus grands Saints! *Amen,* mon Père, mais mon très-cher Père.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CXXXI (*Inédite*)

AU MÊME

Achat de moulins.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 1618

MON TRÈS-CHER PÈRE,

Nous demeurâmes hier d'accord avec M. de Conflans pour le

[1] Trois jeunes filles de qualité qui venaient à Annecy, encouragées par l'exemple de mademoiselle de Gérard, et surtout par la direction que leur avait donnée le Bienheureux Évêque durant l'Avent qu'il prêcha à Grenoble en 1617. Elles arrivèrent au premier monastère quelques jours après les Rois, 1618, afin d'y commencer leur noviciat, en attendant la fondation projetée dans leur ville natale.

[2] Promoteur de la fondation de Grenoble.

rachat des moulins[1], sauf la réserve que nous désirons, que l'achat courant qui se fera de nos deniers nous demeure spécialement hypothéqué ; il veut bien pour la première emplette, mais venant à le retirer et employer à autre chose, il veut faire librement et sans notre consentement, ce qu'il dit qu'il ne pourrait faire, si nous faisions la réserve générale ; je ne sais si vous m'entendez, car je ne dis guère bien. Il promet de faire ratifier sa maintenance à M. son père, à cause de leur substitution ; mandez-nous votre avis là-dessus, mon très-cher Père, s'il vous plaît, et nous donnez licence de faire entrer deux prud'hommes qui doivent venir visiter notre jardin et verger pour accorder des [*mots illisibles*] que l'on nous en demande. Certes, mon très-cher Père, je porte nos hôtes sur mes épaules, tant ils me fâchent ; mandez-moi si j'oserai dire absolument que l'on s'en aille quand le laquais sera venu. Bonjour, mon unique, mon très-cher Père. Jésus soit la seule vie de votre cœur et du mien.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CXXXII

AU MÊME

Elle confie Celse-Bénigne à sa direction.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 1618.

Je ne pouvais quasi plus durer, mon très-cher Père, sans avoir un peu de vos nouvelles. Il ne faudrait pas traiter avec ce garçon maintenant[2], autrement que vous le faites ; mais, Dieu

[1] D'après les anciens livres de compte du premier monastère de la Visitation d'Annecy, ces moulins furent achetés en 1618, pour le prix de 15,666 florins.

[2] La Sainte parle de son fils, Celse-Bénigne, qui venait d'arriver à Annecy. Il avait alors vingt et un ans « et était très-adonné au monde, où

aidant, j'espère que son esprit se rassérénera, et qu'avant qu'il parte, il vous ouvrira le chemin d'une plus cordiale familiarité pour son utilité. Hier, je ne lui parlai qu'en commun; aujourd'hui, je dois lui découvrir ses plaies. Mon très-cher Père, dites la sainte messe à cette intention, afin que Dieu m'assiste et lui touche le cœur ; je ne pourrai m'empêcher de vous mander ce qui se sera passé. Je serais bien aise que vous entreprissiez un peu ces autres messieurs en particulier[1]. J'espère que Dieu nous aidera, mon très-cher Père; il faut que je vous dise que c'est la façon de ce garçon de se tenir réservé vers les personnes d'autorité et de respect; néanmoins, je m'assure qu'il s'apprivoisera plus, avant qu'il parte.

Dieu soit notre aide et notre seul amour; mon très-cher Père, il ne faut venir que samedi.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DE LA SŒUR PÉRONNE-MARIE DE CHATEL A LA MÈRE J. CH. DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

[Cette lettre mérite d'être placée ici, vu les détails qu'elle renferme.]

Annecy, 1618.

Dieu soit à jamais notre tout, ma très-chère et bien-aimée Mère. Nous vous dirons un peu des nouvelles de notre très-chère Mère [de Chantal], car nous savons bien qu'une des plus grandes consolations que vous puissiez recevoir, c'est d'en avoir souvent. Nous voudrions bien les donner bonnes, pour votre consolation et pour la nôtre; mais Notre-Seigneur ne le

il était fort goûté »; mais sa sainte Mère lui désirait une autre fortune, et souhaitait vivement qu'il profitât des entretiens de saint François de Sales pour se ranger à la dévotion.

[1] Les amis de Celse-Bénigne, qui l'avaient accompagné à Annecy.

veut pas encore, puisqu'il lui laisse cette fièvre quarte, laquelle l'abat fort, bien qu'elle ne soit pas trop violente. Sa défluxion l'a grandement travaillée; elle lui donne des grandes douleurs de dents. Nous croyons qu'elle ne vous pourra pas écrire, parce que le messager nous a averties trop tard. Elle vous salue très-amoureusement comme sa chère première fille, qu'elle aime fort tendrement. Il nous semble que vous demeurez trop sans lui écrire, et sans nous faire un peu part de vos nouvelles. Nous attribuons ce silence à ce que vous nous écrivîtes la dernière fois, qui est, disiez-vous, que l'on vous avait annoncé que notre chère Mère avait défendu d'écrire plus de deux fois l'an. Nous ne savons qui a pu vous dire telle chose; mais nous n'en avons pas ouï parler; les supérieures ne sont pas comprises en cela; mais vous le savez bien, ma très-chère Mère. Vous savez bien aussi que nous sommes toutes vôtres, et que nous vous chérissons de tout notre cœur, plus que nous ne vous pourrions exprimer. Nous oubliions de vous dire encore quelques particularités de notre chère Mère pour vous tenir plus en repos : c'est que depuis que sa fièvre quarte l'a reprise, elle ne laisse pas d'être à toutes les assemblées de nos Sœurs et d'aller à la messe, et de communier fort souvent et faire son ouvrage. M. le baron, son fils, est ici, qui l'est venu voir. Certes, il fait bon le voir; il ressemble fort à feu M. de Thorens. Mademoiselle de Chantal ne est si en œuvre qu'elle ne le peut quitter.

Voilà tout ce que nous vous pouvons dire pour cette fois. Toutes nos chères Sœurs vous saluent, et nos chères novices tout particulièrement; notre chère Mère trouve qu'elles font fort bien toutes; c'est cela que nous désirons grandement pour la gloire de Dieu. Croirez-vous bien, ma chère Mère, que nous n'avons point de satisfaction en cet office [de directrice], sinon celle de l'obéissance? et, certes, nous en avons bien le sujet, ce sont de bonnes filles. Il faut vous dire que ma Sœur Anne-Marie [Rosset] fait fort bien en sa charge d'assistante avec

une grande utilité, et ma Sœur Claude-Agnès [Joly de la Roche], en celle d'économe. Certes, toutes font fort bien, Dieu soit béni. Dites-nous un peu de la ferveur de vos chères novices, comme elles s'avancent en la perfection; car nous croyons qu'elles font un grand chemin. Elles ne peuvent de moins, ayant une si bonne mère et maîtresse. Nous les saluons toutes de tout notre cœur et vous tout particulièrement, ma chère Mère, car nous sommes de tout notre cœur votre très-humble fille et servante,

P. M. de Chatel, *de la Visitation.*

Dieu soit béni!

Post-scriptum écrit de la main de la Sainte. — Mon Dieu, ma très-chère Sœur ma mie, que nous avions bien résolu de vous écrire, au moins une bonne petite lettre; mais, las! nous sommes toujours infirme, et aujourd'hui nous nous sommes trouvée si mal de la défluxion que nous ne pouvons, sinon vous saluer et embrasser en esprit de tout notre cœur et toute votre chère troupe; il nous tarde de la savoir augmentée. Dieu, par sa douce bonté, la multiplie à sa gloire. Nous vous envoyons tous les Entretiens que Monseigneur nous a faits depuis notre retour de Lyon; celui sur la règle est admirable. Le doux Sauveur vous tienne sous sa protection et vous comble de bénédictions avec nos chères Sœurs. Adieu et bonsoir, ma toute chère fille.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CXXXIII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Souhaits affectueux pour des Sœurs malades. — Elle donne des nouvelles de sa santé et demande des prières pour son fils.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1618].

Vraiment, ma très-chère fille, à ce coup nous trouvons le temps long d'attendre de vos nouvelles, et de vos pauvres malades que nous supplions Notre-Seigneur de vouloir guérir, pour sa gloire et votre consolation. Hélas ! qu'elles sont heureuses de porter avec tant d'amour et de douceur la croix que le divin Sauveur leur a imposée ! De vrai, ma fille, ce sont de bonnes épreuves que les grosses maladies, et des occasions grandes pour s'enrichir et affermir aux vertus, quand l'on y est fidèle. Or nous ne disons point ceci, en vérité, pour avoir été assez longuement mal, car Notre-Seigneur nous traite en faible; et puis, certes, nous n'avons rien profité, sinon à reconnaître notre grande misère, et avoir un peu plus de soin et de compassion des pauvres malades ; voilà que ce bon Dieu nous a encore garantie de notre fièvre quarte ; qu'Il soit béni et nous fasse la grâce de le mieux servir avec le peu de santé qu'il me laisse.

Nous avons vu mon fils, et pensons qu'il sera passé vers vous, dès Grenoble, où il était ; mais nous ne savons encore ce qu'il en sera réussi. Dieu lui soit en aide ! nous le recommandons à vos prières, ma très-chère fille, et à celles de la chère troupe, que je prie Dieu de remplir de sa grâce ; je les salue toutes très-chèrement, mais à part notre pauvre petite cadette que j'aime bien, et ma très-chère grande fille plus que toutes.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CXXXIV

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Elle s'excuse de ne pouvoir écrire à quelques Sœurs, et les prie de chercher sa réponse dans la méditation de leurs saintes règles.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy] 30 janvier 1618.

O vrai Dieu ! ma très-chère fille, que nous aurions grand désir de vous écrire longuement, et à ces chères âmes qui nous écrivirent il y a quelques mois ; mais c'est chose quasi hors de mon pouvoir, et qui ne nous serait pas permise. Or sus, pour toute réponse à toutes vos grandes lettres, nous vous renvoyons à nos chères règles qui doivent être notre sûr guide. Considérez tous les mots et syllabes, et vous trouverez plus que nous ne pourrions vous dire. Enfin, la très-sainte humilité, douceur et modestie doivent accompagner toutes nos paroles et actions, voire nos pensées.

Quand notre bon Dieu nous aura remise en santé, s'il lui plaît de nous la rétablir, croyez, ma très-chère Sœur ma mie, que nous ne manquerons pas de vous répondre distinctement ; car enfin vous êtes et serez toujours ma très-chère ancienne et bonne Sœur, que nous aimons de tout notre cœur. Faites bien nos excuses à ces bonnes filles qui nous avaient écrit et à M. de Mosdière ; c'est impossible d'écrire longuement à cette heure.

Monseigneur ne sait pas que nous vous écrivons ; il se porte très-bien, grâce à Dieu. Adieu, ma très-chère fille ; nous vous saluons et embrassons en esprit de tout notre cœur et toutes nos chères Sœurs.

Dieu soit notre tout!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CXXXV

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Désir d'une fondation à Grenoble. — Commissions pour différentes personnes.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy.] 15 février 1618.

Ma pauvre très-chère fille, il y a si longtemps que nous ne vous avons écrit, que j'en étais ennuyée, et faut que je le fasse maintenant tout en courant, pour vous dire que vous m'êtes très-uniquement chère, et que, puisque ces petits maux continuent, il faut acquiescer aux conseils du bon M. N..., et bien croire et suivre le gouvernement de votre petite directrice. Mais quant à nous, nous ne croirons pas, pour le coup, celui de Mgr de Lyon, de ne pas prendre une maison à Grenoble, si l'on nous en veut donner une; mais il ne lui en faut rien dire, car aussi n'est-ce pas chose si prête.

Je vous prie, ma chère amie, faites tenir sûrement ce paquet à Mgr de Bourges et celui de M. Favrot. Vous nous obligerez de nous renvoyer nos règles : faites-le, je vous prie, à la première occasion; elles nous font faute. — A ma très-chère Sœur Barbe-Marie, je dis à l'oreille de son cœur que je la chéris de toute la force du mien. A la petite cadette de la chère mère, et à toute la chère troupe, mille saluts. Certes, mon enfant, il faut finir : quand bien j'aurais du loisir pour écrire davantage, je ne le pourrais pas, mon bras ni ma main n'en pouvant plus. Je me porte bien du reste, nonobstant les accidents, et suis toujours toute amoureuse de ma grande chère fille. Promptement, je vous prie, faites que si M. Vaillascot n'a envoyé les contours pour notre tableau, qu'il les envoie; M. le marquis le lui a commandé. Vive Jésus!

[*P. S.*] Saluez très-humblement de ma part le Père Marcellin et le Père Raymond, et ma Sœur Françoise-Jéronyme [de Villette].

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CXXXVI (*Inédite*)

A LA MÊME

Le bon esprit et la bonne réputation sont des conditions nécessaires pour être reçue dans un monastère.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1618].

[*Les premières lignes manquent dans l'original.*]

Il nous est impossible de recevoir cette bonne fille dont vous nous parlez, au moins maintenant; car notre famille est trop grande, trop chargée de dettes et de pauvreté pour cette heure; mais si je la vois en passant à Lyon et qu'elle nous revienne bien, nous la pourrons amener.

Quant à cette pauvre femme que son mari a quittée, je prie Dieu qu'il la touche et convertisse à lui; nous voudrions bien lui faire la charité pour l'amour de Dieu, et particulièrement pour le respect de la bonne et vertueuse mademoiselle N..., que j'ai tant envie de servir, mais c'est chose impossible et qui ne nous serait permise, outre le tort que pourrait recevoir la maison, à cause que la chose est publique, il ne faut jamais parler de cela.

Oh! ma fille, il me semble que j'ai tout répondu, tant à vos lettres qu'à celles de ma Sœur Barbe-Marie. Bientôt il est midi, c'est pourquoi je vais dîner, s'il plaît à Dieu, en attendant de vos nouvelles qui me tarderont, car j'aime, je chéris, et suis

tendre de votre cœur, comme de ma vraie grande fille. Adieu, je suis lasse et sans loisir.

Dieu soit béni!

Mille saluts à M. de Saint-Nizier. Il nous tarde de savoir des nouvelles de Rome. Oh! Dieu nous aidera, s'il lui plaît, ma toute chère fille.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CXXXVII

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Affaires de famille.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1618].

Vous demanderez donc les bagues à Mgr de Bourges, mon très-bon et très-cher Père, et encore, qu'il assure (au mieux qu'il pourra) la pension qu'il donne à son neveu ; car M. N... le désire bien fort. Certes, il nous fâche de vous savoir prendre cette peine, car, si je ne me trompe, vous êtes fort abattu et las. Mon pauvre très-cher Père, Dieu soit votre force! Eh! je supplie notre grand et très-bon Sauveur de remplir votre chère âme de l'amour de sa très-sainte Passion, et de la passion de son plus saint et très-pur amour.

Puisqu'il faut que vous ayez la peine d'écrire pour ce sujet, écrivez de bonne encre à Mgr de Bourges ; je vous en supplie, mon très-cher Père mon unique Seigneur. Jésus vous rende très-saint. *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CXXXVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Elle lui annonce son départ pour la fondation de Grenoble.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy] 29 mars 1618.

Vraiment, je n'ai pas le cœur de refuser cette occasion de vous saluer très-cordialement, ma très-chère et toute bonne fille; elle me prend dans le lit. Vous n'aurez donc que ce billet qui vous annoncera que nous nous portons toujours mieux et espérons en ce moment de mener nos Sœurs Cl.-Agnès, M.-Françoise et M.-Antoine à Grenoble[1]. Nous enverrons votre voile par le sire Pierre : il est fait quasi. Il y a force or de reste, que l'on vous payera par Monseigneur. Bonsoir derechef, ma chère fille, et à toute la chère troupe. Je me réjouis du soulagement des pauvres malades. Saluez le bon M. de Médio, et de Saint-Nizier. Toute vôtre en Jésus. Avez-vous reçu notre paquet pour Bourges? je vous le recommande.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] Pendant le Carême qu'il prêchait à Grenoble en 1618, saint François de Sales, voyant que tout était prêt pour la fondation qu'on lui demandait dans cette ville, manda à sainte de Chantal de venir le rejoindre. « Je vous prie, ma chère Mère, lui écrivait-il, de préparer » doucement nos petites avettes pour faire une sortie au premier beau » temps, et venir travailler dans la nouvelle ruche pour laquelle le Seigneur » prépare bien de la rosée..... » La sainte Fondatrice partit en effet le 5 avril, accompagnée des Sœurs Péronne-Marie de Châtel, Marie-Françoise de Livron, Marie-Marguerite Milletot, Marie-Antoine Tiolier (cette dernière du rang des Sœurs domestiques), et des quatre novices de Grenoble qui avaient pris l'habit à Annecy.

LETTRE CXXXIX

A LA MÊME

Arrivée de la Sainte à Grenoble. — Elle nomme les Sœurs fondatrices qu'elle y laissera et prie la Mère Favre de l'avertir si son passage à Lyon est nécessaire. — Recommandations diverses.

VIVE ✝ JÉSUS!

Grenoble, 20 avril 1618.

Nous voici donc, ma très-chère fille, en cette brave ville [1], où sans doute les pauvres et les riches témoignent de la joie de nous voir. Je ne vous dis rien de la joie et empressement de notre pauvre très-chère Sœur Barbe-Marie ; c'est chose inexplicable, et des charités qu'elle fait à cette maison, qui ne vit que d'aumônes, tant l'on y en fait. J'espère que plusieurs bonnes âmes profiteront autour de nos Sœurs.

Nous laissons pour supérieure ma Sœur Péronne-Marie [de Châtel]. Ses aides seront : la petite et tout aimable Sœur Marie-Françoise [de Livron], et la grosse fille Marie-Marguerite [Milletot] ; ma Sœur Marie-Antoine Tiolier est pour la cuisine. Nous ramènerons ma Sœur Claude-Agnès [Joly de la Roche]. Écrivez, je vous prie, une bonne, cordiale et courageuse lettre à la chère Péronne ; car vous savez qu'elle est de naturel craintif ; mais c'est une fille toute d'or et digne de la charge qu'on lui donne. J'espère qu'elle fera ici une maison de solide vertu. Hélas! ma très-chère fille, je vous écris sans loisir de bien penser à ce que je voudrais vous dire. Vous nous conjurez d'aller repasser vers vous. O Dieu ! quelle consolation serait-ce à mon âme de revoir un peu le cœur de ma très-chère grande fille que j'aime si uniquement, et celui de ses autres filles tant aimées ! Je vous

[1] Sainte Jeanne-Françoise de Chantal et ses filles arrivèrent à Grenoble le 7 avril, et furent reçues par les autorités civiles et religieuses avec de grands témoignages de satisfaction et de bienveillance.

dis donc, ma très-chère fille, que si vous avez quelque notable nécessité de ma présence, nous vous verrons si vous le voulez; car, quant à l'affection de notre part, elle est incomparable; mais je vous parle ainsi, notre très-digne Père me l'ayant commandé, sur la considération qu'il fit de la nécessité des affaires de cette nouvelle maison, et de celle de Nessy, dans laquelle nous sommes nécessitée d'être pour l'Ascension, ou, au fin plus tard, le samedi matin d'après, pour des affaires qui seraient trop longues à vous dire. Voyez donc, ma très-chère fille, ce que vous voulez que je fasse, et me commander tout librement, je vous en supplie, en cette occasion ; mais faites-le, ma fille très-chère, je vous en conjure. Que si vous vous résolvez de nous voir, ne le faites savoir à personne du monde, afin que ces deux ou trois jours que nous pourrons être près de vous soient libres, et pour vous seule. Or, voilà parler comme je dois à ma très-chère fille; reste que vous nous avertissiez de bonne heure de votre résolution. Que si vous délibérez que nous n'irons pas, écrivez-nous tout au long de votre novice dauphinoise, et nous vous répondrons ce que Dieu nous donnera, comme sur tout ce que vous nous manderez.

Si vous n'avez acheté les soies pour Nessy, et que vous vouliez que nous allions là, retardez encore, car nous les choisirions bien; sinon, je vous en prie, que l'on suive bien les montres et le mémoire; incontinent vous en aurez l'argent. Bonjour, ma très-chère fille, je ne puis écrire davantage. La chère petite cadette que j'aime tant m'excusera bien, et les autres filles. O Dieu! j'oubliais de vous dire que si ma Sœur Anne-Marie [1], en sortant, ne laisse 50 livres, ou au fin moins 40 sur sa pension, nous ne prendrons point sa sœur;

[1] Une des fondatrices du monastère de Lyon. M. Chaudon, son mari, entra chez les capucins, tandis qu'elle était reçue elle-même au noviciat de la Visitation; mais elle fut bientôt obligée de le quitter, M. Chaudon n'ayant pas persévéré dans sa vocation.

car, certes, notre maison de Nessy est trop pauvre, et n'avons en ceci nulle obligation de le faire, que pour l'amour de ma très-chère Sœur Barbe-Marie ; mais je connais bien son cœur qui aimera toujours mieux l'utilité et contentement de notre maison, que la préférence d'une personne particulière. Bonjour, ma très-chère fille, de tout mon cœur.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CXL (*Inédite*)

A LA SŒUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE A ANNECY

Commissions et souhaits.

VIVE † JÉSUS!

Grenoble, 1618.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Dieu vous comble de bénédictions et toutes mes très-chères Sœurs, que j'aime avec vous parfaitement de tout mon cœur. Mandez-nous par le retour de ce porteur de vos nouvelles et du bâtiment. Je n'ai nul loisir, mais toute vôtre je suis pour jamais en Notre-Seigneur.

Dieu soit béni!

A ma très-chère Sœur de la Fléchère, à ma Françon et à toutes nos amies, mille saluts. Je n'oublie pas M. Michel, ni M. Roland, ni nos maîtres [ouvriers], non plus que ma pauvre Jacquement.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CXLI

A LA SOEUR PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

MAITRESSE DES NOVICES, A ANNECY [1]

Les Novices doivent en toute occasion s'adresser à leur maîtresse et suivre sa direction. — Exemple d'humilité et sollicitude de la Sainte à provoquer la pratique des vertus de douceur, de simplicité et de droiture.

VIVE ✝ JÉSUS!

Grenoble, 1618.

J'ai reçu toutes vos lettres, ma pauvre très-chère fille, mais ç'a été en deux fois, et je vous ai fait réponse aux cinq premières ; maintenant, j'en tiens quatre pour vous y répondre ce qui sera requis. Il n'y a point de doute que les novices se doivent adresser pour tout à leur maîtresse ; la règle le dit, et ne sera que très à propos que, tant qu'il se pourra bonnement, notre Sœur assistante leur dise par votre entremise ce qu'elle jugera leur devoir être dit, autrement cela leur nuirait grandement. Oui, vous faites bien de me dire les choses principales ; mais faites fort mal de m'appeler *sainte ;* confessez-vous-en, et

[1] Sœur Paule-Jéronyme de Monthoux d'Annemasse, d'une très-ancienne noblesse de Savoie, fit profession au monastère d'Annecy le 27 décembre 1615. En 1620, elle fut envoyée comme supérieure à la fondation de Nevers, et en 1625 à celle de Blois. « Cette grande religieuse (*dit la Mère de Chaugy*) fut des premières reçues dans la Congrégation par nos Bienheureux Père et Mère ; elle en porta les premiers travaux et les premiers emplois dans les fondations, et en conserva le premier esprit jusqu'au dernier soupir de sa vie. Elle travailla tellement à bien établir les vertus de simplicité, de pauvreté et d'humilité dans les maisons qu'elle fonda, que l'on peut dire en vérité : L'ouvrière est reconnaissable à la perfection de son travail. Elle décéda à Blois le 3 septembre 1661, et sa mémoire y demeura en si grande bénédiction, qu'on lui éleva un tombeau dans l'église de la Visitation. Il était partie du côté des religieuses, partie du côté des séculiers, qui avaient une extrême dévotion à cette grande servante de Dieu. » (*Livre des vœux du premier monastère d'Annecy.*)

n'usez jamais de ce mot. O grand Dieu ! je ne suis qu'un abîme de toutes misères. Vous faites bien de faire votre charge de directrice tant que vous pourrez ; la faiblesse humaine est grande ; ayez soin pourtant de ne rien faire qui nuise à votre santé. Dieu bénisse vos remèdes ; j'ai grand'peur qu'ils ne vous laissent malade, mais en tout il faudra être contente du bon plaisir de Dieu.

Vous vous pouvez bien tromper, ma fille, en l'opinion que la Sœur assistante n'en use pas assez franchement avec vous ; ne vous arrêtez pas en cela, et allez votre train à la bonne foi. Le bon M. le sénateur n'avait-il pas raison ? Saluez-le de ma part, mais avec tout le respect et affection que vous pourrez. Je vous vois fort malade, et certes, cela me tient en peine ; or il faut tout bien dire au médecin, et lui obéir sans réserve. Je le salue de grand cœur, le bon homme. Et votre infirmière ; mais d'où vient que je n'en ai point eu un brin de nouvelles ? O Dieu ! que je l'aime pourtant, et que je la conjure de grand cœur de prendre le dessus sur son cœur, afin qu'elle le conduise à une parfaite douceur et simple observance ; mais voilà que je vais le dire à cette chère fille Marie-Adrienne [Fichet].

Vous me faites plaisir d'employer la petite Sœur Françoise-Marguerite [Favrot] ; dressez-la bien, et qu'elle s'avance dans la parfaite modestie et observance. Si ces chères novices s'attachent toutes à cela et à ce que vous me marquez, elles iront bien loin, je les en conjure. Ne craignez point de m'écrire franchement, les lettres viennent tard, mais sûrement. Je voudrais que vous m'eussiez un peu plus particularisé les causes qui empêchent la capacité de supérieure, je les pensais plus extérieures qu'intérieures. O Dieu ! faut-il que notre négligence porte tant de préjudice au service de notre bon Dieu ! Écrivez franchement, et soyez fidèle à cheminer dans une très-extrême douceur, simplicité et droiture, et avec un support du

prochain incomparable. Regardez à Dieu en toutes choses et lui soyez fidèle. Il a ses yeux sur votre cœur ; parlez hardiment avec pleine confiance à notre bon M. Michel, c'est un bon homme et sincère. Adieu, ma fille ; le grand Jésus vous rende toute sienne. *Amen.*

Dieu soit béni!

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE CXLII

A LA MÊME

Recommandation de fuir la mélancolie et d'inspirer une sainte gaieté aux novices.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Grenoble, 1618].

Ma très-chère fille, tenez votre esprit en paix, détournez-le doucement de cette mauvaise humeur mélancolique, je vous en supplie, mais faites-le, et que votre dilection s'égaye autour de ces chères novices, agrandissant leur courage, pour les faire cheminer selon l'esprit de nos saintes règles ; tenez leur esprit gai et content, car c'est un grand moyen de bien avancer.

Monseigneur sera bientôt à vous. O Dieu ! ma fille, au nom de Jésus, chassez tous les ombrages de la mélancolie, ayez un cœur tout franc, tout doux et tendre vers la Sœur assistante ; elle a un bon fonds, mais il la faut tirer à vous, et vous unir, laissant passer le reste. Ma fille, vivez joyeuse et contente, mais surtout courageuse et douce. Adieu. Hélas ! que l'on prie pour nous et pour mes misères particulières.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE CXLIII

A M. MICHEL FAVRE

CONFESSEUR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ET DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY

Respect de la Sainte pour la parole divine. — Elle insinue les moyens à prendre pour corriger de la jalousie et de la mélancolie. — Quelle prudence doit avoir la supérieure dans la direction des novices.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Grenoble, 1618].

Oh! bon Dieu, mon bon Père et cher fils, que je voudrais avoir du loisir pour vous écrire selon mon cœur ! mais il m'est impossible. Ce même cœur vous assure qu'il vous chérit maternellement, et je suis fort consolée que vous lui rendiez le bon office de lui envoyer les volontés de son Dieu, qu'il a témoignées à ces chères âmes pour les faire fermement aspirer à Lui, et reposer en son sein paternel; car, me voyant toute jetée là, j'en sens une consolation incroyable, et souhaite le pain de ces divines paroles pour m'en nourrir; je dis ceci avec un sentiment de dilection. Je désire que vous me contentiez en cela, et que vous viviez de cette manne sacrée. Bon Dieu! hé pourquoi, et comment chercher une autre retraite et assurance?

Hélas! mon cher Père, quelle pitié de notre infirmité et imperfection! Je vois que ces deux bonnes Sœurs se regardent trop curieusement l'une l'autre; elles ont cette condition naturelle. J'ai pensé que je ne devais pas leur dire moi-même ce défaut, craignant que la jalousie qu'elles ont de mon affection et de me contenter ne les troublât sur ce sujet; mais vous, mon cher Père, faites-le-leur remarquer et les rendez plus simples, plus ouvertes et plus cordiales l'une envers l'autre. Il ne leur faut que cela pour les guérir; car je vois bien que toutes deux craignent de mal faire. Il faut que notre Sœur l'assistante, qui a, ce semble, moins de coulpe en ceci, ait une grande compassion à supporter et à divertir l'esprit de ma Sœur N.... Il m'est

avis que si elle se rendait familière, cordiale, confiante, un peu compagne, elle la tirerait de cette mélancolie. Si j'étais là, je ferais ainsi ; et souvent j'ai soulagé, voire guéri des âmes par ce moyen, échauffant leur cœur par confiance, leur montrant une grande franchise, et même leur parlant de plusieurs choses, et leur demandant leurs avis comme si j'en avais bien besoin, sans leur parler toutefois de leur mélancolie, ni de leurs difficultés, ni de choses sur quoi elles puissent philosopher, ou qui regardent le prochain, ou faire soupçonner. Enfin il y a un certain biais que la charité leur enseignera, si elles le demandent à Notre-Seigneur ; car, comme nous le disait hier notre très-cher Seigneur[1], c'est cette divine Bonté qui donne la vraie science aux âmes humbles.

Mon Dieu ! que cela est bien hors de propos que les Sœurs novices connaissent que la conformité aux enseignements manque ! c'est chose d'importance ; ce point est trop important pour être manié à notre fantaisie. Il faut que la maîtresse conduise ses novices par les exercices ordinaires de la maison ; s'il arrive quelque occasion sur laquelle elle ne trouve pas à se résoudre dans les avis de la maison, elle en doit communiquer à la supérieure, pour apprendre ce qu'elle aura à faire ; mais pour ce qui est ordinaire, je voudrais que quand les Sœurs qui sont sous la charge de la maîtresse viennent parler à la supérieure de leur intérieur et de leurs difficultés, elle leur demandât, avant que de rien répondre, si elles n'ont pas parlé à leur maîtresse et qu'est-ce qu'elle leur a dit sur ce sujet. Si elle voit qu'elles sont bien enseignées, qu'elle les confirme et encourage à suivre cette direction ; si au contraire elle voit que la maîtresse les fourvoie, qu'elle n'en fasse rien connaître à la novice ; mais, la confortant, qu'elle la fasse retirer imperceptiblement ; puis qu'elle aille trouver la maîtresse, afin de

[1] Saint François de Sales.

communiquer ensemble et la rendre éclairée et affectionnée pour le service des Sœurs; me semblant qu'il est toujours mieux, voire nécessaire, de nourrir l'amour, l'estime et la confiance des novices envers leur maîtresse. Et tant qu'il se pourrait, je voudrais que la supérieure ne leur parlât guère que par cette entremise, excepté quand la règle l'ordonne. Mais j'ai déjà tant écrit cela, que j'espère qu'il se fera; car, certes, je vois que notre Sœur l'assistante est d'un très-bon cœur. Il la faut grandement encourager à se quitter elle-même, et à rechercher avec grande simplicité et intégrité l'avancement, le repos et la consolation des Sœurs, et à ne point parler que pour cela; car quelquefois en nous satisfaisant sur de certains mauvais petits retours que l'on fait, nous pressons et affligeons les esprits, quoique nous ne le voulussions pas faire, si nous prenions le temps de le considérer.

Je vous écris confidemment mon sentiment; ménagez-le, mon très-cher Père, selon votre discrétion. Il me semble que de faire passer tout ceci par l'alambic de votre cœur, et étant dit comme de vous-même, il n'étonnera pas comme si je le disais moi-même. Certes, il y a bien de la mortification en cette vie; c'est pourquoi il faut essayer de tenir le dessus, espérant une meilleure vie, en laquelle vous verrez clairement que je suis votre, etc.

LETTRE CXLIV

A LA SOEUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE A ANNECY

Exhortation à suivre la sainte règle et à entretenir les liens de la plus étroite charité avec les monastères.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Grenoble, 1618].

Vous serez toute consolée, ma très-chère Sœur, de voir

Monseigneur[1] et d'entendre comme tout ce peuple ici espère de profiter au service de Notre-Seigneur par le moyen de cette maison. La divine bonté nous en fasse la grâce !

Nous sommes fort consolée que ma Sœur Paule-Jéronyme fait bien sa charge, qui est si importante. J'espère que toutes nos chères Sœurs iront tous les jours profitant en la voie de Notre-Seigneur, par une très-fidèle et très-stricte observance de nos saintes règles ; je les en supplie et les conjure au nom de notre très-doux Sauveur. Je les embrasse toutes en esprit, avec toute la dilection et sincérité que je puis. Qu'elles continuent à prier, ainsi que la règle nous enseigne, et tout extraordinairement pour la sainteté et santé de Monseigneur ; qu'elles ne nous oublient point, ni ces autres nouvelles et chères maisons, lesquelles, pour être plantées par-ci par-là de la main de Notre-Seigneur, nous doivent être précieuses et chères comme la nôtre même, car c'est le vouloir divin que nous demeurions en parfaite unité de cœur, comme nous le sommes, par sa grâce, d'exercices.

Vous pouvez faire communier une Sœur chaque jour, voire deux, si Monseigneur le trouve bon. Saluez ou faites saluer, ma très-chère Sœur, tous nos amis et amies, surtout notre chère madame la présidente [de la Valbonne], et ma Sœur de la Fléchère quand vous la verrez; n'oubliez pas ma pauvre vieille Sœur Anne-Jacqueline, ni nos maîtres [ouvriers], car je les aime bien.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Saint François de Sales quitta Grenoble et revint à Annecy aussitôt après le dimanche de *Quasimodo*.

LETTRE CXLV

A LA SOEUR PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

MAITRESSE DES NOVICES A ANNECY

La simplicité et la candeur sont louées par la Sainte. — Conseils pour se conduire à l'égard de la Sœur assistante. — Décisions pour la maîtresse des novices.

VIVE † JÉSUS!

Grenoble, 26 avril 1618.

Ma pauvre Jéronyme, j'ai vu vos petites difficultés avec la bonne Sœur assistante. Vous étiez deux enfants, mais je vois par la vôtre dernière que vous l'êtes maintenant en simplicité et candeur; voilà ce que j'aime et que je désire pour le cœur de ma très-chère petite Jéronyme. Il faut continuer ainsi et ne point faire réflexion sur le passé ; et puisqu'il vous fait grand bien de me dire bien toutes vos affaires, faites-le, ma fille, car je suis aussi bien aise de les savoir. Il faut être grandement généreuse à se supporter et supporter les autres. Oui, parlez hardiment avec la bonne Sœur assistante de tout ce qui vous semblera à propos, en esprit de charité et de confiance cordiale.

Dieu soit béni du bon train que vont nos chères novices. les faut toujours avancer, quoique doucement, et supporter ces petites mouches de fantaisie qui sont en quelques-unes. Oui, la maîtresse peut parler en cas de nécessité à l'assemblée, et envoyer une jeune professe querir son ouvrage, et les lettres lui doivent être remises ; qui en doute ? Comme aussi de parler aux novices au grand silence ; mais il faut qu'il y ait de la nécessité. Si la quantité des novices qu'il faut satisfaire est considérable, faites en esprit de charité ce que vous penserez devoir en cela.

Vous êtes une enfant que j'aime bien chèrement. Oh ! non, il ne faut pas aller dire à l'assistante : « Notre Mère ne ferait

pas cela », si ce n'était en conseil, et avec la nécessité et le respect.

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE CXLVI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Elle lui promet de passer à Lyon. — Détails touchant l'admission d'une prétendante à Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Grenoble] 27 avril 1618.

Tout maintenant nous recevons vos letttres, ma très-chère fille, et sans loisir nous vous faisons ce billet pour vous dire que de tout notre cœur nous sommes vôtre et désirons de vous voir; mais, ma très-chère fille, il y aura bien de la difficulté à cause du peu de temps ; néanmoins, nous ferons, Dieu aidant, selon que vous nous le manderez, sur celle que nous vous écrivîmes l'autre jour.

Quant à la Bellet[1], c'est à la vérité que nous faisons le tour purement et premièrement pour Dieu, et parce que cette chère Sœur Barbe-Marie le désire passionnément, de sorte que nous l'emmènerons ainsi de là. Ce sera à la bonne volonté du chapitre de la recevoir, si elle est trouvée agréable ; mais que ma bonne Sœur Anne-Marie ne craigne pas de lui donner, l'année durant, 50 livres de pension, car il ne se peut moins, et je sais bien, ma très-chère fille, que cela ne sera assuré que durant la vie de ma dite Sœur Anne-Marie. Faites toutefois qu'au contrat, cela soit bien couché, et que lesdites 50 livres

[1] Sœur de madame Chaudon. Elle entra à la Visitation d'Annecy et y fit profession sous le nom de Sœur M.-Françoise; peu après, elle fut envoyée à la fondation d'Orléans, puis à celle de Montargis.

nous demeureront entre les mains pour être employées à la nourriture [*mots illisibles*]. Pensez si nous avions besoin, en cette première maison d'Annecy, de cette charge avec trois autres qui n'ont quasi rien. Dieu nous aidera, car notre seule confiance est en sa bonté. Ma Sœur Barbe-Marie l'habillera, mais petitement. Nous attendons bien de vos nouvelles. Voici M. de la Mothe qui vient. Adieu, ma fille. Je ne puis plus, sinon être à jamais, sans réserve, toute vôtre. Dieu soit votre tout et de la petite cadette.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CXLVII

A LA SŒUR PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

MAITRESSE DES NOVICES A ANNECY

Il faut faire régner la volonté de Dieu au-dessus de toutes nos inclinations.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Grenoble] 1er mai 1618.

O Dieu ! que vous serez heureuse, ma très-chère Sœur, si vous ne laissez plus prendre le dessus à vos inclinations, mais qu'au contraire vous fassiez avec cette générosité toute sainte régner puissamment la très-sainte volonté de Dieu ! Ne vous étonnez point d'avoir des étonnements, mais dévêtissez-vous-en tout doucement, et mettant humblement et profondément votre confiance en Dieu, faites avec une sainte hardiesse et une cordiale charité toutes les actions de votre charge, laquelle je vous supplie d'aimer parfaitement, et toutes ces chères âmes qui sont tant bonnes et tant aimables. Je les salue derechef avec vous, ma très-chère Sœur, avec un cœur tout plein d'amour pour elles. Ma chère Sœur Françoise-Marguerite saura de Monseigneur ce qu'elle devra écrire à M. H. pour son argent, et puis

elle nous l'écrira afin de faire ce qu'il faudra. Jésus vous comble de son très-pur amour. *Amen.*

Conforme à l'original gardé à la Visitation du Mans.

LETTRE CXLVIII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Annonce de son arrivée à Lyon.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Grenoble] 3 mai [1618].

Ma fille très-chère, nous nous verrons donc, s'il plaît à Dieu, et que l'impossible ne nous en empêche ; mais tenez bien tout votre fait prêt, car je ne pourrai demeurer que deux jours. D. S. B. C'est sans loisir, mais avec grand amour que je suis toute vôtre en Notre-Seigneur.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CXLIX

A LA SOEUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE A ANNECY

Recommandations pour une cérémonie de profession.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Grenoble] 5 mai 1618.

Ma très-chère Soeur,

Le très-bon Sauveur soit votre consolation et celle de toutes nos très-chères Sœurs, que je salue avec vous de toutes les affections de mon cœur! Nous avons peu de loisir ici, mais il faut que je vous prie de faire écrire tout promptement notre

Sœur N... à M. N..., son père, afin que, sans plus de remise, l'on fasse la profession de nos bonnes Sœurs le dimanche d'après l'Ascension. Il me semble vous avoir déjà écrit, afin que nos Sœurs H. M. et A. C. [1] avertissent les parents pour ce jour-là sans faillir, et avant notre départ nous dîmes à notre Sœur N... comme elle ferait les habits et voiles. Or sus, ma très-chère Sœur, je vous supplie que tout soit bien préparé, et surtout que nos bonnes Sœurs fassent leur retraite et confession le mieux et le plus utilement qu'il se pourra. O Dieu! qu'elles seront heureuses de se lier et consacrer ainsi à l'amour du grand et très-bénin Sauveur de nos âmes! Quelle pureté, quelle humilité et fidélité se doivent-elles proposer d'acquérir, afin d'être des vraies amantes et épouses de ce très-divin et très-amoureux Époux!

Mandez-nous si l'on vous a apporté une cloche de Genève pour mettre à la porte; car si vous n'en avez, nous vous en porterons une.

Il faut finir, car je suis entièrement pressée. Mille saluts derechef à toute la troupe bien-aimée. Que ma Sœur N... nous mande la réponse de M. N... sitôt qu'elle l'aura, car je ne puis rien résoudre sans cela. Je n'oublie de saluer madame la présidente, tous nos amis et amies, notre pauvre vieille Jacquement et nos maîtres.

Je suis toute à vous en l'amour de notre très-bon Sauveur.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Les Sœurs Hélène-Marie Le Blanc et Anne-Catherine de Beaumont-Carra firent, en effet, la sainte profession le 27 mai 1618.

LETTRE CL (*Inédite*)

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

Maternels enseignements pour l'exercice de la supériorité.

VIVE † JÉSUS!

Lyon, 1618.

Mon Dieu, ma très-chère Sœur ma mie, qu'il me tarde que je sache de vos nouvelles et qu'en vérité vous me disiez : « Ma Mère, tout ce que je craignais est évanoui. » O Dieu! quelle consolation à mon âme, si j'entends jamais cela! Donnez-la-moi donc, ma très-chère Sœur, je vous en conjure, et me croyez, car en sincérité il n'y a rien à craindre ni à désirer en vous, que la privation de cette ombrageuse opinion[1]; mais je n'ai loisir de vous en dire davantage; je vous en supplie, ma mie, que cela suffise. Au reste, plus je pratique votre bon et cher Père, M. Dulme[2], plus je le trouve aimable et digne d'une parfaite confiance, pour lui voir une entière affection et sincérité envers vous, et une capacité même pour les affaires extérieures. Soulagez-vous donc avec lui pour tout; car il vous aidera, et me croyez. Soyez autant franche, confiante et sincère qu'il vous sera possible, mais je sais que vous l'êtes.

Faites-moi le bien de faire très-humble révérence à Mgr de Chalcédoine[3] de notre part et un mille d'embrassements à toutes

[1] Après avoir passé six semaines à Grenoble, sainte Jeanne-Françoise de Chantal s'arrêta quelques jours à Lyon, à la prière de la Mère M. J. Favre; c'est de là qu'elle écrivit à la Mère Péronne-Marie de Châtel cette lettre si maternelle, où elle l'encourage à se garder d'une trop grande défiance d'elle-même et de son éloignement naturel pour la charge de supérieure.

[2] Frère de Mgr l'archevêque d'Embrun et confesseur de la Visitation de Grenoble, estimé pour un très-vertueux et dévot ecclésiastique. (*Histoire inédite de la fondation de Grenoble, par la mère de Chaugy*).

[3] Mgr Alphonse de la Croix de Chevrières, coadjuteur de son père, l'évêque de Grenoble.

nos chères Sœurs, un peu à part secrètement à celles que vous le jugerez à propos et à ma très-chère Sœur Barbe-Marie, comme vous savez que je le ferais, et à notre bonne Sœur madame de Granieu et à toutes celles que vous jugerez à propos.

Pensez si je suis contente d'être ici, où certes je trouve de bonnes filles et une brave supérieure [1]; de la maîtresse [2] je n'en dis rien, afin d'entretenir ma bonne coutume de vous mortifier. Je n'oublie M. de Lagrand, M. Clément ni tout ce que vous voudrez. Adieu, ma chère amie; certes, en vérité je vous aime de tout mon cœur. Vivez toute à Dieu.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

La Sainte annonce son retour à Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy] 30 mai [1618].

Certes, ma très-chère fille, je n'en peux plus, mais si, faut-il que je salue votre cœur plus qu'amoureusement, et toutes vos chères filles. Nous n'avons point reçu les soies. Pour Dieu, ma chère fille, envoyez-les; quand j'aurai rendu compte à mon Père [3] de notre voyage, je vous dirai son sentiment, mais je ne l'ai su faire, ni lui en dire un mot. Adieu, ma fille, à Dieu soyons-nous à jamais, sans réserve. *Amen.*

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] La mère Jacqueline Favre.
[2] La sœur Marie-Aimée de Blonay.
[3] Saint François de Sales.

LETTRE CLII (*Inédite*)

A LA MÊME

Témoignages d'affection.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1618].

Il ne se peut que ce billet, car votre bon Père, M. Brun, veut partir toujours courant. Je ne peux dire un mot à Monseigneur de toute notre négociation, car il est environné de toute la chère famille de M. le président; il est prou empressé. Ma très-chère fille, que de bénédictions je vous souhaite à votre chère troupe, tout aimable, certes! Je n'ai apporté qu'une mortification de chez vous, qui est que je n'y ai pas demeuré assez longtemps à mon gré, ni par conséquent eu le loisir de carresser ces pauvres filles selon l'amour que je leur porte. Dieu soit béni, qui m'a donnée toute à ma chère fille, toute très-chère et très-aimée.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CLIII

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

Il faut porter joyeusement pour Dieu les peines et travaux qu'il nous envoie.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1618].

Je viens pour vous donner le bonjour, ma mie, et aussi me courroucer un peu de ce que vous vous laissez abattre et travailler par l'appréhension que vous donne la charge. Hé! je vous prie, ne faites plus cela, le bon Dieu qui vous y a posée la fera pour vous, confiez-vous en Lui. Puisqu'il Lui a plu vous faire

souffrir quelques contradictions et travaux, portez-les joyeusement pour son amour, car cette vie ne se peut passer sans peine. Or sus, soyons de même en paix, et voyons combien nos travaux sont légers et petits en comparaison de ceux des autres. Dieu soit béni de tout et en tout. Priez-le bien pour les nécessités de tout le monde, et pour les miennes qui sont si grandes. Béni soit le saint Nom de Jésus et Marie. *Amen.* Toute vôtre.

LETTRE CLIV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Elle lui dit sa pensée sur une prétendante sans vocation.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy] 25 juin 1618.

Ma très-chère Sœur ma mie, je ne sais que vous dire, de plus que ce que je vous ai déjà dit, de madame Léotard ; aussi bien notre avis arriverait trop tard. Dieu vous aura conseillée, s'il lui plaît. Je crois fort qu'elle n'a point de disposition pour la vie religieuse, mais je vous prie de lui bien dire que je vous en avais parlé, comme en effet vous savez que je fis, et ce que vous me répondîtes, que je crains bien qui n'arrive. Dieu vous assistera, s'il lui plaît, et vous donnera force, convertissant tout à sa gloire. Certes, je serais bien aise que cette pauvre femme-là fut assistée et aidée, pourvu qu'il n'en arrive point de trouble et scandale à la maison. J'ai pour elle une lettre de Mgr de Bourges, qui ne veut pas que le mariage réussisse, si elle ne tient toute sa parole. Je la lui enverrai bientôt, maintenant je n'ai le loisir de lui écrire.

Envoyez-nous, je vous prie, du poivre blanc ; c'est pour en faire user à Monseigneur qui a son estomac tout détraqué.

M. Bonfils m'a fait assurer de payer les 30 ducatons pour les chandeliers; mandez-moi, je vous prie, s'il l'a fait; et bonjour, ma très-chère fille et toute unique Sœur; nous vous écrirons plus amplement bientôt. Je salue votre chère troupe; Dieu la comble de grâces, et notre chère Sœur que j'aime parfaitement.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CLV

A LA MÊME

Mgr de Bourges désire que la Mère Favre aille fonder dans sa ville épiscopale.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1618].

Je suis de même surpressée du départ de notre bon M. de Médio, comme vous le fûtes, ma très-chère fille, dont je suis mortifiée un peu; car j'avais grande envie de répondre à Mgr de Bourges, sur le désir qu'il a que nous allions ensemble [1]; mais je ne le peux que je n'aie parlé à Monseigneur.

J'avais bien résolu qu'il emporterait l'argent des soies et de votre or; mais, en aussi peu de temps, l'on ne saurait voir M. Roland : ce sera pour le sire Pierre quand il retournera. Il me tarde déjà de savoir de vos nouvelles et de vos chères filles. Bonjour, la mienne toute chère. M. Le Blanc vient samedi ici.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] Faire la fondation de Bourges. Ce projet ne réussit pas; sainte de Chantal y alla sans la Mère Favre.

LETTRE CLVI (*Inédite*)

A LA MÊME

La Sainte lui recommande de se décharger du gouvernement de Lyon afin de commencer une autre fondation. — Elle l'engage à ne pas refuser les prétendantes pauvres des biens temporels, pourvu qu'elles soient braves de cœur et d'esprit. — Envoi de quelques Sermons et des Entretiens de saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1618].

C'est la vérité, ma très-chère fille, que ma pauvre Sœur Barbe-Marie me donna l'alarme, et j'étais en peine de vous. Je loue Dieu de voir la disposition de votre cœur à le servir indifféremment, selon son bon plaisir; croyez, ma très-chère fille, que vous nous êtes chère en un très-particulier degré, et nous voudrions bien que la liberté nous fût donnée pour vous employer selon notre désir; néanmoins, puisque la divine Providence en dispose ainsi, il faut croire que c'est sa plus grande gloire. Cependant, nous désirons qu'avec sincérité vous recherchiez comme l'on pourra faire pour vous déprendre de là, sans altérer Mgr de Lyon, ni faire tort à la maison, à laquelle il me semble que, dans quelques mois, vous ne serez plus absolument nécessaire, quoique utile; mais, si je ne me trompe, la cadette fera prou. Voyez donc comme vous ferez, et ce que nous devons faire de notre côté; et je loue Dieu de ce que les prétendantes s'échauffent; prenez-en, je vous prie, si elles sont braves, et ne doutez point que Dieu n'assiste et ne pourvoie au temporel, pourvu que les filles soient de bonne observance. — Quant à notre Sœur ***, certes, il ne serait bon de lui faire changer d'air, et la faire venir ici; il la faut disposer, et tous ceux qui le doivent être; cependant, si vous pouvez, ne lui souffrez point tant ses impertinences.

Mon Dieu, qu'il me tarde de savoir ce que Mgr de Lyon fera

pour ce privilége de l'Office ; certes, c'est chose impossible de s'en passer. Nous avons reçu l'argent ; ne donnez pas les robes pour les Sœurs, il vaut mieux les garder ; nous déchargerons votre maison de quelques filles, tant qu'il se pourra [1]. Voilà des *Prédications* et *Entretiens* [2] que ma Sœur Barbe-Marie a demandés pour faire faire des copies ; envoyez-les-y. Vous voyez comme je me hâte de vous parler, je n'ai nul loisir, et c'est un accablement que les affaires de céans. Nous ferons tout ce qui se pourra pour cette bonne demoiselle, mais de la loger céans, il ne se peut. Mon Dieu ! il faut finir ; j'eusse bien voulu dire un mot à la cadette, mais je ne puis.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CLVII

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

Une supérieure doit avoir pleine confiance en l'assistance divine.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy, 1618].

Ma très-chère Sœur, je désirerai toujours plus ardemment de vos nouvelles, jusqu'à ce que vous me mandiez que vous tenez le dessus de toutes les petites tricheries qui affligent votre esprit ; car enfin je sais que cela ne peut que vous beaucoup nuire, et que ce n'est pas votre chemin de vous amuser à cela, ains celui d'une sainte humilité et confiance en Dieu, lequel prend plaisir de gouverner entièrement les âmes qui se reposent en Lui, et qui ne désirent ni force, ni science, ni expérience

[1] La Sainte pensait en conduire quelques-unes à la fondation de Bourges, qui allait s'effectuer.

[2] Les *Entretiens* de saint François de Sales, que les Sœurs d'Annecy avaient recueillis.

et capacité, sinon celle que sa Bonté leur distribue à mesure qu'elles en ont besoin. Je ne pensais pas que Monseigneur vous écrivît, mais il le fera; c'est pitié de voir son accablement parmi tant de gens qui sont logés chez lui. Je ne sus lui parler de ma Sœur Jeanne-Marie[1]; parlez-en avec M. Dulme, votre bon Père, et nous en mandez son sentiment, car cela est d'importance. Au reste, ma très-chère Sœur ma mie, plus je vais pratiquant ce bon Père, mieux je reconnais sa capacité, je dis même pour les affaires; c'est pourquoi vous ferez très-bien de lui communiquer de tout et d'avoir une grande franchise et confiance avec lui, car il ne veut que cela et il vous aidera grandement. Il faut que dorénavant vous le fassiez mettre dans les contrats, il le mérite; assurez-le fort de mon intime et cordiale dilection envers lui, je ne puis lui écrire[2]. Je salue aussi, et toujours quand vous le trouverez bon, notre très-cher Père M. de Lagrand; remerciez-le étroitement de l'assistance qu'il nous a donnée, et saluez aussi M. d'Aoste[3] et toutes les dames que vous savez, et quand vous connaîtrez qu'il sera à propos; mais surtout, pour cette fois, madame la vibaillive, la remerciant de tant de faveurs que nous reçûmes en sa maison. Oh! pour nos chères Sœurs, je ne puis dire combien elles me sont chères, toutes, mais surtout nos pauvres anciennes.

Il faut finir, on me presse; envoyez querir M. Léotard et lui donnez ma lettre; que l'on ne le voie point, ni les autres. Bonjour, ma très-chère Sœur ma mie; vous savez ce que je vous suis.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Sœur Jeanne-Marie de la Bastie, une des novices fondatrices de Grenoble.

[2] On retrouve dans ce paragraphe un conseil qui fut déjà donné dans une lettre précédente et presque dans les mêmes termes; mais cette répétition est bien de la Sainte, puisque les deux originaux conservés aux Archives de la Visitation d'Annecy reproduisent ces phrases textuellement.

[3] Il fut plus tard évêque de Gap.

LETTRE CLVIII

A LA MÊME

Mieux vaut s'appliquer à la stricte observance que s'inquiéter de ses tentations. Envoi des Entretiens.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1618].

Je n'ai guère de loisir, ni guère de choses à vous dire; aussi, ma très-chère fille, il me tarde de savoir si notre bonne Sœur J.-Hélène aura fait profession, et comme va de sa tentation. Vrai Dieu! que si elle veut un peu à bon escient la mépriser et s'appliquer fidèlement à l'observance de nos chères règles, qu'elle serait heureuse! Hélas! ma très-chère fille, il en faut avoir une grande compassion et lui élargir toujours son cœur, tant qu'il vous sera possible[1].

Nos maçons iront voir votre dessein sur la fin du mois qui vient; si vous n'êtes bien résolue de les faire travailler, ne les faites pas aller là, car il vous coûterait de l'argent inutilement. Pour votre première pierre, Monseigneur dit qu'il faut que vous vous conseilliez de cela avec ces sages et prudents amis de la maison, parce que ceux qui sont sur les lieux peuvent mieux juger de cela que non pas nous. Nous avons été bien aises de voir la bonne madame Maroz.

[1] Sœur Jeanne-Hélène de Gérard, première religieuse du monastère de Grenoble, avait commencé son noviciat à Annecy. Cette âme fervente était attirée à l'austérité de vie et aux pénitences corporelles. A ce sujet, saint François de Sales lui écrivit une lettre dans laquelle il assure que le perpétuel assujettissement de l'esprit est bien préférable aux macérations de la chair : « Quelle plus grande austérité peut-il y avoir (*dit le B. Évêque*), » que de tenir sa volonté sujette et continuellement obéissante? Quelle » meilleure pénitence peut faire un cœur que de souffrir, subir une croix » continuelle et une perpétuelle abnégation de son amour-propre? »

Les avis du sage Directeur éclairèrent cette âme trop ardente, et la tentation céda devant l'obéissance.

(*Histoire inédite de la fondation de Grenoble.*)

Vous aurez tous les *Entretiens* que Monseigneur nous a faits, et qu'il nous fera encore ; car, ma très-chère fille, tant qu'il me sera possible, je lui veux faire employer le temps qu'il vient céans à cela, avant notre départ, afin que toutes les maisons participent à ce trésor. Celles qui sont ici auront toujours assez de temps pour lui parler, et puis, certes, nous ne savons que trop ce que nous devons faire, nous n'avons besoin que de pratique. Mille saluts à ces très-chères filles et à tous. Dieu soit notre tout, ma très-chère Sœur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLIX (*Inédite*)

A LA MÊME

Affaires et plans de construction.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1618].

Je ne puis prendre le loisir de vous écrire, ma très-chère Sœur, outre que je le fis hier. Nous prendrons le loisir de voir les plans, et puis ne soyez pas en souci que l'on ne vous les renvoie assurément. Vous pouvez retirer le coffre de la bonne madame Léotard. Je pense bien que ce mariage ne se fera pas, car enfin on désire l'accomplissement de sa parole. Mille saluts à tous et à toutes nos très-chères Sœurs. Vivez, je vous prie, contente, car vous en avez l'occasion, et nos deux chères professes qui m'ont écrit me donneront bien un peu de terme, et M. Clément aussi, que je salue. Je suis accablée de tant d'écritures qu'il m'a fallu faire. Bonjour, ma très-chère et bonne Sœur; faites que M. Le Poivre retire les couteaux et autres choses que l'on vous a envoyés, car c'est au chasse-marée qu'on les donna. Nous avons reçu vos provisions. Grand merci, ma très-chère Sœur. — *Dieu soit béni!*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Arrangements pour la fondation de Bourges, annonce de celle de Turin et du passage de la Sainte à Lyon.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1618].

Je repense, ma très-chère fille, à ce que vous me dites, de remettre la disposition de la venue de notre Sœur [F.-Jéronyme] au temps que nous serons vers vous; il me semble que, s'il se peut, j'aimerais bien mieux l'envoyer devant, et nous remmènerions celle qui viendrait avec elle; car aussi bien prendrons-nous une de vos filles pour Bourges, voire même notre Sœur A.-Françoise, si vous le trouvez bon, car l'on donnera bien une compagne à notre Sœur-Marie Aimée, lorsqu'on vous prendra. Pensez donc voir un peu à cela, et s'il ne serait point mieux ainsi que je dis. Pour ce qui regarde cette fille, j'espère qu'il lui fera grand bien d'être ici, puisqu'elle est si [*mots illisibles*].

Nous n'avons point de nouvelles de Paris, mais oui bien de Turin, où il faudra aller au printemps. La signora Genevra, plus ardente qu'il ne se peut dire, attend impatiemment ce temps-là; l'on s'y promet des merveilles. Monseigneur est en crainte de l'esprit de Mgr de Lyon; mais il espère pourtant que M. le président le gagnera. Il est grandement nécessaire de penser que l'on acheminera cela, voire de commencer à le faire; car c'est une chose absolument nécessaire, et je vois que vous ne l'êtes plus tant à Lyon, car je trouve notre cadette brave, et la décharge que l'on fera de quelques filles ouvrira la porte à d'autres, qui accommoderont le temporel, s'il plaît à Dieu, que je supplie de tout mon cœur de vous en donner de bonnes.

Voici une autre sorte d'affaire, ma très-chère fille : c'est que nous avons ici 1,000 écus en espèces, contenus en ce bordereau, lesquels nous ne pouvons trouver moyen d'envoyer chez vous, où je mandai à M. Coulon qu'il les vînt prendre de nous le jour de Notre-Dame, ou le 10 septembre, en nous en faisant une quittance ; et je vois bien qu'il faudra qu'il les vienne prendre ici, sinon que vous puissiez, employant votre crédit, lui faire donner selon que le bordereau le porte, en quoi vous me feriez un signalé plaisir, et dont je vous conjure si vous le pouvez, vous assurant en toute vérité que j'ai cette somme entre les mains, en mêmes espèces contenues au bordereau, et laquelle je vous donnerai, Dieu aidant, moi-même, le 12 ou le 13 d'octobre que nous serons vers vous [1] ; certes, ma fille, si vous le pouvez, je sais que vous le ferez ; si moins, il faudra que le bon M. Coulon vienne ici. Il me tarde d'avoir de vos nouvelles, ma très-chère fille ; vivez joyeuse et toute à Dieu, et vous assurez que mon cœur est tout vôtre. Croyez-le.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CLXI (*Inédite*)

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

La Visitation est reconnue à Rome comme Ordre religieux.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1618].

Le départ de ces bons Pères se trouve sur une dépêche d'importance qu'il me faut faire et qui est tout avancée ; car voici toujours nouvelle affaire du côté de mes enfants, et un messager

[1] En allant à la fondation de Bourges.

exprès pour cela. Que dire donc, ma très-chère fille, sinon que je me suis toute consolée de voir votre cœur content? Oh! vrai Dieu, quel bonheur d'être bien dénuée de nous-même et de ne se revêtir jamais que de Dieu! Je pense que Monseigneur écrira à M. Dulme, comme la N... peut entrer parmi nous en parfaite assurance, outre que vous pouvez dire à Mgr de Chalcédoine[1] que l'expédition est venue de Rome pour convertir ceci [la Congrégation] en Religion, et que Monseigneur en a la commission.

Nous attendons ce soir M. Le Blanc, et puis nous écrirons plus au long. Bonjour, ma très-chère fille, et à toutes, et à la chèrement aimée Sœur de Granieu; je lui écrirai bientôt, et à M. Dulme.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLXII

A LA SŒUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

MAITRESSE DES NOVICES A LYON

Conseils de direction et encouragements.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1618].

Elles me plaisent grandement, ces nouvelles de votre noviciat, ma très-chère fille, Dieu en soit béni! mais non pas tant quand vous me faites des lamentations, me disant que ma pauvre fille va toujours de mal en pis ; or sus, patience. Vous avez bien fait de décharger votre cœur au bon Père recteur ; mais vous n'êtes point obligée ni ne le devez faire à M. le supérieur ; car, quelque docte et bon qu'il soit, cela ne serait pas à propos. Dieu vous confortera et fera régner enfin sa très-sainte volonté

[1] Coadjuteur de Grenoble.

en vous. Dieu veut que vous le serviez comme vous faites et en ce que vous faites; n'ayez donc point de scrupule, mais un grand courage.

La maison de Paris n'est pas encore résolue. Certes, je crains un peu la jeunesse de cette petite Sœur A. L...[1]; c'est pourquoi il faut bien regarder s'il n'y en aura point une autre plus propre ; car cela est trop important. Adieu, ma fille; vivez fortement toute en Dieu, et mille saluts à ces chères filles.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLXIII (*Inédite*)

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Préférer, dans le choix des vocations, le bon esprit des prétendantes aux avantages temporels. — Il faut agir prudemment avec une âme peu propre à la perfection religieuse.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1618].

Voilà, ma très-chère fille, que je viens de satisfaire à votre désir pour ce qui regarde vos Sœurs, n'ayant compris votre intention que pour ces cinq à qui j'écris. Je vous assure, ma fille, que j'ai peu de loisir et un grand accablement d'affaires. MM. de Saint-Dominique nous travaillent fort ; nous sommes en procès et en traité d'accord. Ils veulent absolument 1,200 écus d'or pour le morceau de place qui nous est nécessaire [pour agrandir le jardin] ; pensez où nous en sommes. Je vous assure que c'est chose impossible, ayant très-grande peine de trouver de quoi entretenir les ouvriers et vivre[2]. Nous en de-

[1] Sœur Anne-Louise de Villars.

[2] On voit dans les anciens livres de compte du premier monastère de la Visitation d'Annecy que ce procès fut entrepris en 1618 et terminé sur la fin de cette même année.

vons plus de 200 d'emprunt, mais nous entreprendrons pourtant ce que nos amis voudront. Dieu soit béni; tout va assez bien au reste.

Oh ! mon Dieu, ma chère fille, plus je vais en avant, plus je vois que tout le bonheur de ces maisons consiste au bon choix des filles, et ne saurais souffrir que celles qui ont des commodités moyennes soient refusées, quand elles ont les parties de l'esprit requises. Enfin les maisons où Dieu est aimé et servi purement n'ont jamais faute de pain, je vous l'ai déjà tant écrit, ce me semble. Prenez des filles qui vous plaisent, encore qu'elles ne soient pas si riches, et même s'il s'en présentait quelque excellente qui n'eût rien, je voudrais la prendre à deux mains, car Dieu pourvoirait. Je ne dis pas pourtant qu'il en faille remplir la maison à ce commencement; aussi ne s'offriront-elles pas. Dame, je ne trouve pas que ce soit pauvreté, quand elles ont 400 ou 500 écus; cela payera vos dettes si vous en recevez. Trois ou quatre de ce prix feraient votre famille, et ne chargeraient guère votre dépense. Et il me semble que le nombre [marqué] fait que l'observance est mieux gardée; elles n'ont pas tant de tracas. Dieu vous veuille bien fournir, je le désire grandement, et que l'on soit fidèle à l'observance.

Mais il faut revenir aux filles. Hélas! cette pauvre Sœur qui se travaille tant pour ses fautes doit être grandement supportée, et ne faut pas exiger d'elle la perfection, puisque son esprit en est incapable. Pourvu qu'elle observe la règle aux choses extérieures, et qu'elle ne fasse pas des mutineries et scandales, il faut tolérer le reste et ne faire pas semblant de le voir, puisque vous l'avez reçue à profession. Ce sera assez qu'elle soit exempte du péché mortel et qu'elle ne donne point de trouble à la maison; il y faut tenir son cœur fort large et content. Pour l'autre qui tombe en l'oraison, il faut bien examiner si son imagination ne tient point le dessus, car la pauvre fille, si elle a l'imagination forte, elle se trompera sans coulpe,

toutefois il la faut faire manger et dormir; car je pense qu'il y a de la débilité en ces chutes, et craindrais, si elle ne fait bon effort pour cela, que quelque tentation ne s'y mêlât. Bref, la douceur, l'humilité et simplicité à l'obéissance tiennent assurées toutes choses, pourvu que véritablement ces vertus règnent. Quant à la Sœur servante, je pense qu'elle n'a pas fait profession; c'est pourquoi il lui faut faire savoir librement que si elle veut persévérer en ce service, il faut qu'elle se résolve d'être toute douce et toute soumise. Pour les jeunes filles, certes, je ne voudrais pas les donner à ma Sœur M.-Hélène, oui bien plutôt à notre sœur Jeanne-Marie. [*Quelques lignes illisibles.*]

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLXIV

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Annonce de son passage à Lyon en se rendant à Bourges.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy] 27 septembre 1618.

Ma très-chère fille, il n'y a plus moyen de faire de grandes lettres, puisque nous espérons nous voir si tôt, Dieu aidant; et puis je vous assure, ma pauvre amie, que nous n'avons nul loisir, vous le voyez à mon écriture; nous attendons de bon cœur notre cadette et la chère Sœur Françoise-Péronne : nous vous en ramènerons deux, et faites bien tenir notre Sœur A. Fr. prête, car nous la mènerons à Bourges avec nous [1]. Adieu, ma très-chère fille. Dieu soit au milieu de votre cœur. *Amen.*

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] D'après le premier livre du chapitre du monastère d'Annecy, on voit que la Sœur Anne-Françoise ne fut pas une des fondatrices de Bourges, mais que la Sainte prit, en passant à Lyon, Sœur Jeanne-Françoise Étienne.

LETTRE CLXV (*Inédite*)

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

La Sainte annonce son passage à Moulins.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 27 septembre 1618].

Ma pauvre très-chère Sœur, il n'y a moyen de refuser ce billet au bon M. Jantel, qui nous assure de vous voir bientôt. Ce n'est que pour vous saluer, attendant l'aimable jour de vous embrasser amoureusement et de tout mon cœur. Nous nous tenons prêtes pour le 8 ou le 9 du mois prochain, ainsi que nous avons écrit à notre bon Mgr de Bourges ; s'il était arrivé quelque chose qui retardât de leur côté, nous serions bien aise de le savoir. Monseigneur notre très-cher Père est de retour en bonne santé, Dieu merci. Adieu, ma très-chère amie. Dieu soit au milieu de votre cœur. *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLXVI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Maladie de Françoise de Chantal. — Saint François de Sales attend l'arrivée du prince-cardinal de Savoie pour le suivre à Paris. — Explication au sujet de la Bulle envoyée de Rome pour l'érection de la Visitation en Ordre religieux. — La Sainte s'occupe de faire imprimer les Règles.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 14 octobre 1618].

Ma très-chère fille, notre Françoise a toujours bien la fièvre continue, c'est aujourd'hui son neuvième jour, mais cette mauvaise couleur et défaillance lui est passée ; quoiqu'elle ait,

certes, bien la fièvre, si est-ce que M. Grandis ni moi n'en avons nullement mauvaise opinion, et espérons, moyennant la grâce de Dieu, qu'elle n'en craint rien pour ce coup. Ce sont ses excès à manger du fruit, et surtout des pêches, qui lui ont causé cette fièvre.

Au reste, ma très-chère amie, il y a aussi peu de certitude au voyage de notre très-cher Père qu'il se peut dire ; car tous les jours il y a des remises à l'arrivée de Mgr le prince-cardinal, et enfin l'on craint que cela ne s'en aille en fumée; voilà comme les choses de cette vie sont incertaines. O bon Dieu ! quel bonheur pour les âmes de n'y avoir aucune attache, mais de colloquer tout leur bonheur et repos en la sainte éternité !

Nous sommes aussi étonnée de ce que nous n'avons point de nouvelles de Bourges, et je crains que Mgr l'archevêque ne soit en peine pour ce que je lui avais écrit qu'il fallait qu'il envoyât à Rome pour obtenir un bref pour nous établir en sa ville; mais c'est chose qui ne sera point nécessaire, ains inutile, puisqu'enfin Monseigneur s'est résolu de convertir [ériger] cette maison en monastère, suivant sa commission du Pape, et par ainsi nous avons le privilége de nous établir en toutes les villes où les évêques nous voudront recevoir, avec même le privilége de notre petit Office ; et les seules maisons qui sont déjà faites ont besoin de recourir à Rome. Mais Mgr de Lyon n'a garde [de] s'oublier. Si j'avais le loisir, j'eusse pu écrire ceci à Mgr de Bourges; mais l'on me demanda cette lettre aussitôt que je sus le départ de ces jeunes enfants. Voyez si vous trouvez occasion de le faire, ma très-chère fille, à qui je suis si entièrement. Comme aussi je vous prie de parler à Rigaud pour savoir si l'on voudra imprimer nos règles à la condition qu'il nous avait promise, qui est de nous en donner mille exemplaires. Peut-être le quitterions-nous bien à moins, il est vrai; puisque Monseigneur veut bien que tout le monde les voie, il y gagnerait prou. Parlez-lui-en, ma fille, car nous en trouverons

bien un autre, s'il ne veut les imprimer. Il est besoin, et Monseigneur le désire, que l'impression s'en fasse bientôt. Elles sont toutes prêtes et achevées, grâce au grand Dieu, et ce sera un livre admirable. Dieu nous donne la grâce de les bien observer! Faites-nous promptement réponse, ma vraie très-chère fille; nous écrirons plus à loisir par le sire Pierre et à la cadette. A Dieu soyons-nous éternellement, ma plus que très-chère fille. *Amen.*

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLXVII

A MONSEIGNEUR L'ARCHEVÊQUE DE BOURGES

PRIMAT D'AQUITAINE [1]

Elle lui dit que la Bulle de Paul V pour l'érection de la Visitation en Ordre religieux suffit à tous les monastères qui s'établissent, sans qu'il soit besoin d'un nouveau recours à Rome.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 16 octobre 1618].

MONSEIGNEUR,

Puisque j'ai cette digne occasion de pouvoir envoyer ce mot de lettre jusqu'à Moulins, je l'emploie volontiers pour vous dire,

[1] André Frémyot, frère de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, naquit à Dijon en 1573. Formé à l'école du président Frémyot, son père, il se fit remarquer par une jeunesse irréprochable, studieuse et couronnée de brillants succès. A vingt-six ans, il était reçu conseiller au parlement de Dijon et conseiller du roi; mais bientôt renonçant à la fortune séculière, il embrassa la carrière ecclésiastique. Nommé archevêque de Bourges avant même d'être promu au sacerdoce, le jeune prélat eut le bonheur d'entendre et de connaître saint François de Sales pendant le Carême de 1604; il se plaça sous la direction du Saint, et dès ce moment, sa vie, d'honnête et réglée qu'elle était, devint véritablement sacerdotale. Il célébra sa première messe le jeudi saint de cette même année 1604, assisté à l'autel par le B. Évêque de Genève, qu'il ne considéra plus que comme son père et son modèle.

Monseigneur, que n'ayant point eu de vos nouvelles depuis votre laquais, et voyant la saison propre à voyager si fort avancée, j'ai pensé que ce qui vous retarde d'envoyer est que vous attendez de Rome ce que nous vous avions mandé qu'il fallait obtenir, et dont il n'est nul besoin maintenant, puisqu'enfin pour ôter cette peine aux prélats qui nous recevront en leur diocèse, Monseigneur de Genève s'est résolu d'accomplir sa commission avant que [de] nous laisser partir d'ici, et a réduit aujourd'hui notre petite Congrégation en Religion formelle dont nous devons et rendons beaucoup de grâces à notre bon Dieu [1], duquel nous espérons infailliblement le bénéfice du petit Office.

Si quelque autre sujet avait diverti ou retardé le dessein de ces bonnes âmes de votre ville, je vous supplie très-humblement, Monseigneur, de nous le faire savoir le plus tôt que vous pourrez, afin de donner consolation à nos filles de Dijon qui nous pressent, voire, importunent ; car allant à vous, nous ne pouvons les servir sitôt qu'elles désirent. Cependant, si votre dessein réussit, comme je l'espère, c'est une vraie providence de Dieu de ce peu de retardement, et voudrais que l'on ne nous vînt prendre de douze jours, parce que votre pauvre nièce a la fièvre continue, il y a dix jours ; mais le médecin n'y voit nulle apparence de péril, et ce matin elle était fort diminuée. J'espère, Dieu aidant, de vous la mener heureusement. Que si vous aviez déjà envoyé ici, ne vous mettez pas en peine si vous nous voyez un peu retardées ; car croyez que nous irons le plus tôt qu'il se pourra.

[1] Cette érection avait été ordonnée par une Bulle du pape Paul V, en date du 23 avril de cette année 1618. Par cette Bulle, Sa Sainteté munissait saint François de Sales de son autorité apostolique pour établir et instituer la Visitation en Ordre religieux. Dès ce jour, la clôture fut établie et toutes les lois de la solennité des Vœux, comme dans les grands Ordres de l'Église.

L'on m'a donné trois ou quatre mois pour me décharger des affaires de mes enfants[1]. Dieu vous conserve, mon très-cher seigneur; je suis fort pressée, mais toujours toute vôtre, et votre très-humble sœur, fille et servante en Notre-Seigneur.

Sœur Françoise Frémyot, *de la Visitation Sainte-Marie.*

Dieu soit béni!

[*P. S.*] Je salue nos neveux[2] de tout mon cœur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLXVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Annonce du passage de saint François de Sales à Lyon avec la cour de Savoie. — Une supérieure doit gouverner le monastère par elle-même et selon la règle. — Questions que la Mère Favre devra faire au Bienheureux Évêque pour les Constitutions.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy] 17 octobre 1618.

Ma pauvre très-chère amie, encore ce billet; car le départ du sire Pierre me surprend; je désirais fort de vous envoyer les règles, pour les faire imprimer, ainsi que je vous l'ai écrit par M. Roland; car enfin Mgr le prince-cardinal va[3], et vous aurez

[1] Sainte de Chantal, avant de faire le vœu solennel de pauvreté, avait obtenu un délai de quelques mois pour terminer entièrement ses affaires temporelles.

[2] MM. de Neuchèze.

[3] Le prince-cardinal de Savoie allait à Paris pour négocier le mariage du prince de Piémont, Victor-Amédée, avec Christine de France, sœur de Louis XIII; saint François de Sales, par ordre du duc de Savoie, fit partie de cette ambassade. On voit, par cette lettre, que son départ devait précéder celui de sainte de Chantal; mais des circonstances imprévues dérangèrent tous les projets. Ce ne fut que vers la fin du mois qu'il se mit en route avec toute la suite du prince-cardinal; et après avoir passé par Lyon, il arriva à Paris environ le 10 novembre 1618.

ce cher contentement de voir notre cher Père. Mon Dieu, faites qu'il dise un mot à M. de Saint-Nizier pour la réception de ces filles. Qu'il vous laisse gouverner! votre maison n'aime pas cette conduite-là [*mots illisibles*]. Si vous aviez des filles qui fussent braves, l'on en prendrait toujours pour les fondations, comme nous vous avons mandé, et votre maison se ferait par ce moyen. Bon Dieu! puisqu'ils n'ont pas le soin de quoi vous vivez, qu'ils vous laissent gouverner. Enfin si cette fille dont vous m'avez écrit est si brave, nous la prendrons; il est vrai que nous sommes déjà un grand nombre, et, certes, grandement chargées, même de dettes, aussi bien que vous, mais non si grosses, car nous n'avons pris que 13,000 florins à rente à six et sept pour cent.

Au reste, ma très-chère fille, demandez à notre très-cher Père Monseigneur s'il ne faut pas mettre un titre au fin [tout] premier chapitre de nos Constitutions, *De la fin pour laquelle elles ont été dressées,* et comme il le vous dira, nous l'y ferons mettre lorsque nous vous enverrons les règles. Je suis tant pressée que rien plus; mais voilà un billet pour M. l'aumônier; ma fille, vous savez qu'en vérité je suis toute vôtre; la petite cadette le sait aussi, et ma Sœur Barbe-Marie. Vivons toutes à Dieu, et nous mandez bien des nouvelles de Monseigneur, et lui baisez sa chère main de ma part. Adieu, ma fille, mais à Dieu soyons-nous à jamais. *Amen.* 17 octobre.

Voilà donc qu'il faut partir, mais non pas avant lundi, car Françoise a toujours sa fièvre. N'envoyez pas, ma fille, les lettres que je vous mandai pour Mgr de Bourges; je les donne à M. Roland; je ne vois pas qu'il faille envoyer un carrosse: nous irons jusqu'à Lyon comme nous pourrons, et ne sais encore ce que nous ferons de cette fille.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CLXIX

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

Convalescence de Françoise de Chantal. — La Sainte permet de communiquer les Règles et Constitutions à quelques personnages de haute piété.

VIVE ✝ JÉSUS!

Octobre 1618.

Ma très-chère fille, je vous écris parmi notre voyage que vous savez déjà que nous faisons[1], au moins si vous avez reçu celle que je vous écrivis jeudi dernier, que notre très-cher Seigneur et Père vous aura donnée ; je vous ai tout écrit et ne sais plus rien à vous dire, mêmement que notre bon M. Michel [Favre] vous dira prou toutes nos nouvelles, et comme ma Françoise et moi aussi sommes mortifiées de ce qu'elle n'a su venir. Grâce à Dieu, elle n'est en aucun danger, mais, comme vous savez, elle est sujette à traînasser longtemps après ses

[1] On lit dans le premier livre du chapitre du monastère d'Annecy : « Notre digne Mère de Chantal partit pour Bourges le 22 octobre, emmenant avec elle les Sœurs Anne-Marie Rosset, Marie-Marthe Legros, Hélène-Marie Le Blanc et Anne-Catherine de Beaumont. »

Saint François de Sales, toujours occupé du bien spirituel de ses chères filles, leur donna en cette occasion de précieux avis. La Mère Anne-Marie Rosset, en qualité de supérieure de la petite colonie, reçut le billet suivant :

« Ma très-chère fille, les armes qu'il faut porter pour aller en fondation » ne sont autres que la sainte humilité; mais de celle-ci il en faut être toute » couverte : car l'humilité est toute généreuse, et nous fait entreprendre » avec un courage indicible tout ce qui regarde le service de Dieu et l'a- » grandissement de sa gloire; et moins nous sentons de capacité en nous » pour ce faire, d'autant plus nous devons nous serrer et attacher à Dieu, » nous confiant totalement en son assistance, laquelle il ne manquera pas » de nous donner, pour nous acquitter de notre devoir, si nous sommes » remplie de défiance de nous-même; car il est tout assuré que nous ne » pouvons chose quelconque de nous; mais c'est la vérité, qu'en Dieu toutes » choses nous sont possibles. Nous ne sommes pas économe, ni supérieure » des talents que Dieu a mis en nous, mais seulement dépensière, pour les » distribuer aux autres, portant l'esprit de la Visitation, afin de le répandre

maladies ; c'est pourquoi nous n'avons su l'attendre, mais s'il plaît à Dieu, M. de Vars l'amènera à Lyon sitôt qu'elle pourra être remise, et de là nous la ferons conduire à Moulins, où nous l'enverrons prendre. Demeurez bien en paix, ma très-chère fille, et avec toute votre chère troupe à laquelle je voudrais pouvoir dire un mot par écrit, mais je n'en ai pas le loisir ; je les embrasse toutes très-amoureusement avec vous, que je chéris tout cordialement. Ne laissez pas de nous mander de vos nouvelles, encore que nous soyons loin, car elles me feront toujours grand bien. Adieu, adieu, ma très-chère fille.

Nous aurons, Dieu aidant, nos règles imprimées dans trois semaines ; il faudra que vous y contribuiez votre part. J'ai dit qu'il vous en fallait cinquante copies[1]. Aux amis et amies très-confidents, vous en pourrez donner, ou à quelque grand personnage de piété qui désirera les voir ; elles coûteront 20 écus pour l'impression, et 10 écus pour la reliure ; car nous retirons tout, et il y aura six cents copies. Nous allons à la sainte messe pour partir. J'ajoute ce mot : je salue M. Clément et tout le reste que vous savez.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

» au prochain, tâchant de purifier, polir et former les esprits de celles que » Dieu nous commettra, qui se trouveront fort divers, èsquels il faudra » que nous exerçions une grande douceur, support et patience, pour les » voir cheminer le petit pas, et toujours commettre des imperfections ; » inculquant à ces âmes-là la vraie douceur, humilité et générosité, qui est » le vrai esprit de nos règles ; afin que par ce moyen elles parviennent » à la perfection de l'amour sacré et à l'union de leurs âmes avec Dieu, qui » est la fin pour laquelle il les a appelées à la religion »

Dans toutes les éditions des Lettres de sainte de Chantal qui ont paru jusqu'à ce jour, ce billet a figuré comme étant de la Sainte; mais la Mère Rosset, dans un recueil qu'elle a fait elle-même des Lettres de ses deux saints Fondateurs (lequel recueil est aux Archives du premier monastère de la Visitation d'Annecy), assure que ces avis lui ont été donnés par saint François de Sales.

[1] Ce mot veut toujours dire exemplaires.

LETTRE CLXX

A LA SŒUR CLAUDE-AGNÈS JOLY DE LA ROCHE

ASSISTANTE A ANNECY [1]

Haute estime de la Sainte pour la grâce de la vocation à la vie religieuse.

VIVE ✝ JÉSUS!

1618.

Je loue Dieu, ma très-bonne et très-chère Sœur, des bonnes nouvelles que vous me mandez de toutes nos chères Sœurs, et de celles en particulier que vous me dites de votre cœur, lequel j'aime si chèrement et si amoureusement. Dieu le rende tout sien et tout saint, ce cher cœur de ma pauvre Agnès! Ayez-en bien du soin, ma mie, car il est bon, mais il le faut bien conduire fidèlement, doucement, humblement, et surtout le tenir en courage, afin qu'il persévère. Hélas! que nous sommes toutes heureuses, ma très-chère fille, de n'être occupées, employées, ni dédiées qu'au service royal de notre céleste Époux! Eh! que ne devons-nous pas faire pour ce bon Sau-

[1] La Mère Claude-Agnès Joly de la Roche, issue d'une très-honorable famille d'Annecy, fut la neuvième religieuse de la Visitation, et l'une des âmes les plus favorisées de Dieu. « Chargée d'enseigner à chanter l'Office divin aux novices ses compagnes, *dit la Mère de Chaugy,* elle leur enseignait en même temps par son exemple la solide vertu et leur apprenait à lire dans le Coeur de Jésus mourant sur la croix, qui est le livre des sept sceaux, écrit dedans et dehors et qui n'a été ouvert qu'à l'ouverture de son sacré côté. » En 1618, Sœur Claude-Agnès tint au monastère d'Annecy, comme assistante, la place de sainte de Chantal, qui dut s'absenter pour les fondations de Bourges et de Paris. En 1620, elle fut envoyée elle-même à Orléans comme supérieure de cette nouvelle maison, et en 1628 elle fonda le monastère de Rennes, où elle décéda saintement le 30 décembre 1630. « Le chemin de la Croix, soit intérieur, soit extérieur (disait-elle souvent), est le plus assuré, le plus court, le plus désirable, pourvu que l'on ait du courage et de l'amour. » (*Vies des quatre premières Mères de la Visitation.*)

veur, en reconnaissance de cette si particulière grâce? Certes, quand je la considère, je voudrais être anéantie et fondue dans sa divine volonté, afin qu'il fît de moi tout à son gré, puisque je n'ai la suffisance de le servir dignement.

Secourez-moi fort de vos prières, je vous en conjure, et toutes nos chères Sœurs, et saluez quelquefois Notre-Dame pour moi, avec son glorieux époux saint Joseph, et son cher fils adoptif, mon bon patron [saint Jean].

Je salue, mais très-cordialement, M. votre père, mon cher frère, et madame votre mère, ma bonne sœur. Pour Dieu, qu'ils prient un peu pour moi, afin que mon Dieu me faisant miséricorde, il me rende toute sienne.

De grâce, ma mie, quand mon très-cher Seigneur vous verra, baisez-lui révéremment sa chère main de ma part; mais, je vous en prie, je le fais en esprit de grand cœur.

Adieu, ma mie. Baisez de ma part ma pauvre Sœur Anne-Jacqueline [Coste]. Je l'aime bien et vous aussi, ma chère Agnès. Vive Jésus!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLXXI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Peines de la Sainte concernant ses enfants. — Pauvreté de la communauté de Bourges.

VIVE ✝ JÉSUS!

Bourges, 20 novembre 1618.

Ma très-chère fille, je sais si peu de vos nouvelles et de celles de Nessy que cela me donne des pensées qu'il ne soit arrivé quelque chose à Françoise; si elle n'arrive bientôt, l'hiver la combattra. Je trouve ici de bonnes et poignantes épines, que si Dieu n'y met sa bonne main, elles me poindront longuement,

parce que je suis mère. Il est vrai que tant que je puis, je détourne ma pensée des choses à venir, voire même des présentes, les remettant au soin et providence de mon Dieu, auquel je me repose et confie.

Les neuf filles de 10,000 écus qui servaient de fondement à ce nouveau monastère sont réduites à une; et enfin on nous voulait, et j'espère que de la multitude des filles qui demandent, qui sont pauvres ou petites en commodités temporelles, nous en recevrons cinq ou six, après que nous les aurons un peu examinées. Il ne s'était encore rien commencé de plus appuyé sur la divine Providence, et c'est ce qui nous console[1].

Voilà pour cette pauvre nouvelle veuve qui me donne bien de la douleur et compassion. Je n'ai moyen ni loisir d'écrire à Nessy, car le messager me surprend, et si ces deux lettres n'eussent été prêtes, il n'y avait moyen. Adieu, ma fille; je sais que vous me croyez toute vôtre. Jésus soit notre tout..... et sera de bon cœur que vous lui manderez nos nécessités.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLXXII

A LA MÊME

Témoignages d'affection. — Conseils pour la direction d'une novice tentée.

VIVE ✝ JÉSUS!

Bourges, 1618.

Ma pauvre très-aimée fille, mon esprit retourne à vous incessamment, uni en la sacrée dilection du divin Sauveur, voulant

[1] L'arrivée des fondatrices à Bourges avait eu lieu le 14 novembre. « L'Archevêque était allé au-devant de sa digne Sœur, qui fut reçue avec applaudissement, non-seulement parce qu'elle était sœur d'un prélat fort considéré, mais encore pour rendre hommage à son propre mérite, chacun la regardant comme une Sainte. »

(*Histoire de la fondation de Bourges.*)

Notre-Dame, que je vous supplie de saluer quelquefois de ma part, et tous les jours de ma vie je vous offrirai à sa bonté maternelle. Vivez joyeuses et contentes. Je suis vôtre d'une entière affection, etc.

LETTRE CLXXIV

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Sollicitude de la Sainte pour sa fille et pour le monastère d'Annecy. — Demande des Règles et des Sermons de saint François de Sales. — La Supérieure doit, par son zèle et son bon exemple, briller comme un soleil au milieu de sa communauté.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Bourges] ce 8 janvier 1619.

Ma très-chère fille, Dieu comble votre cher cœur de son très-saint amour au commencement de cette nouvelle année.

Je me fais accroire que vous aurez reçu toutes nos lettres, et particulièrement un gros paquet que nous envoyâmes par nos Sœurs de Nessy, il y a environ trois semaines; je n'ai rien de nouveau à vous dire; car des nouvelles de Paris, vous en savez plus que moi, je m'assure. Je ne sais si l'on sera déjà allé prendre Françoise, il m'en tarde, car elle ne peut que vous incommoder là. Je suis étonnée de ce que nous ne recevons point de nouvelles de Nessy, ni de Grenoble; si, ne me veux-je pas dépiter pour cela; vous ne me le conseilleriez pas non plus, n'est-ce pas, ma très-chère fille?

Oh! mais, envoyez donc ces bénites Règles et notre Entretien; et je vous prie encore que, sans plus tarder, notre bonne Sœur Barbe-Marie nous envoie les Sermons[1]; certes, mais je le dis tout de bon, car j'ai peur enfin qu'ils ne s'égarent. C'est par un marchand d'ici que nous écrivons qui pourrait les apporter, et

[1] De saint François de Sales.

de vos nouvelles. Or sus, je reçus dernièrement votre lettre du 2 décembre, où je vois que votre nombre s'accroît, Dieu en soit béni; sa bonté veut que votre maison éclate en piété. O ma très-chère fille, brillez comme un soleil au milieu de cette petite troupe que Dieu vous a commise, et à laquelle vous devez un parfait exemple et une entière sollicitude pour les faire avancer en la perfection de l'observance; ma fille, je meurs d'envie de voir cela dans toutes nos maisons. Adieu, mon enfant; je les salue, ces chères filles, et ma Françon, si elle y est encore, et qu'elle m'écrive.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CLXXV

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Tenir son âme en tranquillité parmi les accidents de la vie. — Rappel prochain de Sœur F. G. Bally. — C'est assez de garder trois jeunes filles. — Conseils divers pour le gouvernement du monastère de Moulins. — Prendre l'avis des Pères Jésuites. — Propositions de plusieurs prétendantes. — Séjour de Françoise de Chantal à Lyon. — Envoi des Directoires.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Bourges, vers le 20 janvier 1619.]

Il n'y a pas longtemps que je reçus votre lettre du 8 janvier; j'y vois l'accident arrivé à la pauvre Sœur Marie-Jeanne, et du depuis vous ne m'en avez rien dit. Eh! Dieu soit béni, ma très-chère Sœur ma mie, qui tient nos âmes en la sainte tranquillité parmi tous les accidents! Il vous faut de plus en plus enfoncer en l'abîme de cette sagesse et providence éternelle; mon Dieu! quel bonheur de vivre et mourir là!

Ces filles sont admirables avec leur désir de charges honorables; quelle impertinence! Quant à notre Sœur N..., je sais

vous tenir toujours précieusement dans mon cœur et toute votre chère famille, que j'aime avec une dilection très-tendre, et les conjure toutes, ces chères âmes, de vivre allègrement et suavement autour de leur bonne Mère; et vous, ma fille, d'être toute paisible avec notre bon Dieu, et toute douce, suave et franche avec vos chères filles.

Au reste, ne vous alarmez pas de cette novice tentée; c'est une chose qui est assez ordinaire, que telles attaques à ceux qui entreprennent le service de Dieu. Et je vous supplie, ne faites ni disciplines, ni abstinences extraordinaires pour elle : vous n'êtes pas assez forte, ni assez saine. Il faut avoir patience, il la faut conforter, et lui faire voir que c'est une tentation du malin, qui lui veut faire quitter Dieu, afin qu'ayant abandonné sa bonté, qui dès si longtemps l'a attirée à soi, il la fasse tomber en désespoir pour la damner éternellement. Il lui faut dire les malheurs qui sont arrivés à ceux qui ont quitté leur vocation religieuse, et l'encourager doucement, comme vous faites, et fort prier pour elle. Si vous l'eussiez fait parler au bon Père dom Philippe, il lui eût bien fait appréhender sa tentation et lui en eût donné horreur; si elle lui dure avec violence, faites-le appeler. Cette fille est bonne, et réussira bien, avec la grâce de Dieu; le diable voit cela, et la tente du côté qu'elle est déjà tentée par sa propre inclination. Enfin, ma chère fille, vous n'avez aucune difficulté importante; dès notre commencement cela s'est trouvé en la vie spirituelle, qui est souvent mêlée d'épines poignantes parmi les agréables roses. Dieu permet ceci pour notre exercice, et nous fait marcher parmi les difficultés, aussi bien que parmi les facilités. Ne nous étonnons de rien, mais faisons ce que nous pourrons avec entière confiance que Dieu réduira tout à sa gloire et à notre mieux. J'en supplie sa bonté. *Amen.*

ANNÉE 1619

LETTRE CLXXIII

AUX SŒURS DE LA VISITATION D'ANNECY

La Sainte exhorte ses filles à n'avoir que le seul désir d'aimer Jésus, et de se conformer à son bon plaisir par une exacte observance de la règle.

VIVE † JÉSUS!

[Bourges, 1619].

Puisque la divine bonté de Notre-Seigneur a assemblé nos cœurs en un seul cœur, permettez-moi, mes très-chères Sœurs, de vous saluer toutes en général et en particulier; car ce même Seigneur ne me permet pas de le faire autrement. Mais quel salut! Celui que Monseigneur, notre grand et digne Père, nous a enseigné : *Vive Jésus!* Oui, mes très-chères Sœurs et mes vraies filles, je dis ce mot avec grand sentiment de dilection : *Vive Jésus* en notre mémoire, en notre volonté et en toutes nos actions! N'ayez en vos cœurs que le seul désir de son saint amour, et en vos œuvres que l'obéissance et soumission à son bon plaisir, par une exacte observance de la règle, non-seulement pour les choses extérieures, mais beaucoup plus pour les intérieures; cette douce cordialité les unes envers les autres, le sacré recueillement de votre cœur autour de ce divin Maître, cette véritable sincérité et humilité qui nous rend simples, souples et maniables comme des petites brebis, et enfin cette union amoureuse de tous nos cœurs qui produit la sainte paix et donne les bénédictions qui se peuvent souhaiter en la maison de Dieu et de sa sainte Mère. Je vous les désire, mes très-chères filles, et vous recommande de croître en la sainte dévotion de

puis me mandez ce qui se résoudra. — Je ne vois point de moyen de faire ici recevoir cette demoiselle ; il faudrait avoir patience qu'il en fût venu ici qui apportassent à suffisance ; mais cependant, ma très-chère fille, si elle a les conditions que vous me mandez, et qu'elle n'ait point été participante du mal qui règne en cette mauvaise compagnie, qu'en son particulier elle n'ait point été diffamée, je pense [qu'il] ne peut y avoir intérêt de la recevoir ; mais je voudrais lui faire faire l'essai de six mois, voire, d'une bonne année.

Vous voulez, ma très-chère fille, que je vous dise qui pourra porter les charges de la bonne Sœur Françoise-Gabrielle. Voici mon sentiment : il n'importe pas beaucoup que notre Sœur Marie-Hélène [de Chastellux] soit directrice, et Jeanne-Marie [de la Croix de Fésigny] assistante et économe, sous une Mère vigilante et qui se tient volontiers avec son petit troupeau, cela me semble bien ; mais le bon et sage Père recteur doit être consulté, et son avis suivi avec le vôtre ; je m'y soumets pour tout ce que je vous dis, avec raison et de tout mon cœur.

J'ai été touchée du séjour de Françoise à Lyon ; je suis en la saison des bonnes mortifications pour mes enfants ; mais, grâce à Dieu, tout passe soudainement. Or, je lui écris que si elle est encore à Lyon, elle trouve moyen de s'en venir ici, et j'accepte votre offre de l'envoyer prendre en cas qu'elle vous en avertisse ; mais je lui manderai fort qu'elle prenne commodité à Lyon ; mon neveu de Neuchèze l'ira prendre chez vous si elle y vient. Voilà bien de la peine là qui eût été évitée, si l'on ne m'eût divertie, car la pauvre fille montait dans le carrosse pour venir ici, lorsqu'elle reçut la défense de le faire, pensez son sentiment. Or, je pense que dès qu'elle sera arrêtée quelque part, le mariage se fera bientôt ; elle sera heureuse avec ce gentilhomme si plein de vertu[1].

[1] Il s'agit ici de Françoise de Chantal et d'un projet de mariage avec M. de Foras.

Il ne faut donc plus dire de paroles de tendresse à cette très-chère fille, qui est pourtant aimée aussi tendrement et fermement qu'il se peut désirer. Je le veux bien, et j'aime cela, et d'aimer néanmoins invariablement. Adieu, car il me faut beaucoup écrire ; je salue le Révérend Père recteur, tous les amis et amies, et par-dessus tout nos très-bonnes et chères Sœurs, auxquelles je suis toute dévouée, et à la Mère plus qu'à toutes incomparablement. Je souhaite à ce béni troupeau une sainte et ponctuelle observance.

Dieu soit béni!

[*P. S.*] Ma fille, s'il se peut, envoyez par la poste ces lettres à Lyon, et y mettez un bon port, encore que je pense que cette fille sera partie. Voilà déjà les Directoires ; mais renvoyez-les promptement ; vous aurez bientôt les Entretiens. Oh ! mais souvenez-vous de polir et accoutrer le Directoire de la maîtresse des novices, et n'y oubliez rien, et pour cela ramassez votre esprit : il y est dit que le mercredi, quand elle tiendra le noviciat, elle dira au commencement ce qu'elle aura à dire ; cependant elle ne le fait qu'après que les avertissements et les coulpes sont dits ; aussi est-il mieux.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLXXVI

A LA SOEUR MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

A MOULINS [1]

Mépris qu'on doit faire de la tentation et du tentateur.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Bourges, 1619.]

Ma très-chère fille, j'aurais plus de pitié que je n'ai de vos

[1] La Mère Marie-Hélène de Chastellux fut une des plus vives lumières et l'un des plus fermes appuis de l'Institut. Issue d'une noble famille encore florissante en Bourgogne, elle apporta au monastère de Moulins, outre

aussi peu ce qu'elle veut, et ce que je dois faire d'elle, qu'avant sa lettre ; elle ne le sait pas elle-même ; et je crois, ma très-chère fille, qu'il la faut un peu faire retirer [en solitude] pour vaquer à elle-même, et puis prier le très-bon et très-sage Père recteur de l'ouïr et lui donner de la fermeté, et, à vous, conseil. Or, en tout cas, il faut qu'elle demeure là jusqu'à notre retour (je ne sais pas quand il sera, puisqu'il y a beaucoup d'apparence que l'on ira à Paris), parce que retirant notre bonne Sœur Françoise-Gabrielle, il me semble que cette jeune fille vous sera nécessaire. Certes, ma très-chère fille, il me fâche bien de vous ôter cette bonne Sœur[1], mais son expérience et sa solide vertu sont plus nécessaires ici que vers vous. Maintenant vous connaissez notre petite Supérieure [la Mère Rosset] et sa grande vertu et recueillement ; elle ne pourrait pas être attentive aux affaires.

Si vous n'avez pas besoin de notre bonne Sœur Hélène-Marie

[1] Sœur Françoise-Gabrielle Bally, professe du monastère d'Annecy, dès l'année 1615, reluisit toujours en dévotion et excella dans la pratique de toutes les vertus. Saint François de Sales en rend ainsi témoignage, écrivant au Père dom Placide, Religieux de Saint-Benoît, son frère : « Mon très-cher Père, » je puis vous assurer que notre très-chère fille F. G. Bally, votre sœur, » m'est aussi chère que si elle était la mienne propre, sa piété m'y ayant » convié. Je loue Dieu de ce qu'elle donne et reçoit beaucoup de consolation » en la Congrégation de nos chères Sœurs. Notre Mère de Chantal l'aime » parfaitement, et nous voyons que c'est un vase bien poli et toujours » ouvert pour recevoir les grâces célestes, une âme droite et un esprit vide » et dénué de tous les désirs de ce monde, et qui n'a pensée et dessein que » pour son Dieu. » Cette édifiante Religieuse fut envoyée à la fondation de Moulins, « où Dieu la gratifia (*dit la Mère de Chaugy*) d'une grande maladie, durant quelques mois. Sa divine bonté lui départit des faveurs si extraordinaires, que notre digne Mère de Chantal assure qu'elles ne sont pas moins considérables que celles dont l'Amant céleste a honoré sainte Catherine de Gênes. » Appelée à la fondation de Bourges pour y exercer les charges d'assistante et d'économe, elle y fut ensuite élue Supérieure, et, après avoir fidèlement accompli l'œuvre de Dieu, elle y mourut en odeur de sainteté, 21 mars 1634.

[Le Blanc], mandez-le-moi; c'est une vraie Israélite, bon esprit; mais elle ne peut ni comprendre l'Office, ni faire ici la seconde utilement, comme fera notre Sœur Françoise-Gabrielle; si vous vous en pouvez passer, ce sera autant de déchargé.

Non, ma très-chère Sœur, il ne faut pas se charger de tant de jeunes filles; vous en avez trois, il me semble que c'est assez; il faut donner haleine aux autres; en attendant, celles-là prendront l'habit.

Si cette fille que la Reine mère propose est digne pour notre vocation, l'occasion serait bonne; car cette princesse ne fera pas la charité à moitié, et puis, c'est occasion de plus grande connaissance. Ne vous l'avais-je pas mandé que la Reine avait si bien reçu nos lettres? Dieu conduira bien tout.

Oui, l'assistante doit donner ces menus congés en l'absence de la Supérieure. Ne faites pas faire davantage de cachets, le nôtre suffit.

Nous avons ici retenu cette bonne fille dont je vous ai écrit pour servir; elle n'est pas de taille plus forte que l'Antoinette; mais elle est vive, saine et courageuse; elle a un grand désir, et il y a longtemps qu'elle sert Notre-Seigneur; elle n'a encore que vingt-cinq ans, elle coud fort bien. Si vous voulez envoyer la vôtre, mandez-le-moi, et je vous enverrai celle-ci. Nos Sœurs la trouvent fort à leur gré; elle servira trois ou quatre ans de tourière, puis elle sera Sœur blanche. Nous [en] avons une environ de même taille et à même condition que nous ne changerions pas pour une bien riche; celle-ci est joliment vêtue et lingée, et a environ cinquante écus. Mandez-nous votre commodité; si vous la prendrez et dans quel temps. Quant à celle de la Châtre, elle n'ira point à vous qu'elle ne donne cinq cents écus au bout de l'an, et, à son entrée, sa pension de cent francs et tous les meubles et habits; c'est une fille qui se rendra utile, mais ce qui me tient en peine, c'est ce mal qu'elle a eu. Revoyez ce que je vous en écrivis, et en conférez avec le Père recteur;

LETTRE CLXXVIII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Accord pour l'envoi des lettres. — Trésors qu'on acquiert par la douceur dans les petites contrariétés domestiques. — Recommandation d'écrire à saint François de Sales; il n'approuve point le désir de changer de monastère. — Proposition d'une fille pour être tourière.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Bourges, 1619.]

A l'instant que nous eûmes reçu votre paquet, nous lui donnâmes la meilleure conduite qu'il nous fut possible, ma très-chère fille, et l'homme de M. de Palierne[1] nous avait promis que dans six jours il nous donnerait commodité de vous écrire, mais il ne s'en parle plus. Je vous proteste, ma très-chère amie, que je sens de la peine de trouver si peu de commodités de vous écrire, et je ne sais encore qui portera celle-ci. Mais, savez-vous, dorénavant nous nous servirons du messager de Lyon, qui passe vers vous et loge au Grand-Dauphin, si j'ai bonne mémoire. Je crois que vous lui donnerez volontiers une couple de sous pour son port, car autrement il ne vous porterait pas ma lettre, et il pourra nous rapporter des vôtres.

Je vous compatis beaucoup, ma pauvre très-chère Sœur, de vous voir environnée de tant de malades et attaquée de chagrin. Hélas! mon Dieu, la multitude de ces petites occasions sert de fortes tentations quelquefois; mais, ma pauvre très-chère Sœur, ne [vous] souvenez-vous point que notre très-cher Père nous disait une fois que le miel le plus délicieux se cueillait sur le thym, qui est petit et extrêmement amer? Mon Dieu! ma chère amie, que de trésors, que de suavités s'acquièrent par la douceur de l'esprit, parmi ces petites occasions domestiques! Soyons donc bien douces, ne nous fâchons de rien, puisque

[1] Trésorier du roi à Moulins.

aussi bien cela n'empêche pas que le mal ne soit, quand il est arrivé. Voyez-vous, ma très-chère fille, je désire que vous vous tourniez toute de ce côté-là ; car enfin c'est l'esprit de notre Institut, et il nous faut reluire et éclater en cette vertu.

Monseigneur se porte bien, il travaille sans fin. Il y a des difficultés pour notre établissement [de Paris] ; mais enfin j'espère que Notre-Seigneur le fera, si c'est pour sa gloire. Ne lui avez-vous point écrit, à ce bon Père ? Il le faut faire quelquefois ; car je vois que ce cœur-là aime tant ses enfants, qu'il est bien aise de recevoir quelquefois les témoignages de leur amour. Nous n'avons aucune nouvelle de nos Sœurs de Nessy. Françoise ne viendra pas ici, elle ira droit à Dijon.

Notre cher Père n'est point content du désir de notre Sœur Jeanne-Marie [1] de changer de lieu ; je suis marrie qu'elle ait cette fantaisie, qui marque une grande imperfection ; mais il ne lui faut pas dire. Mandez-moi si elle s'en est déclarée à vous ; car je voudrais qu'elle se mît en la sainte indifférence. Je vous écrivis longuement ; je ne vois pas que vous ayez reçu ma lettre.

Il y a une jolie fille ici qui est bonne couturière ; elle s'offre

[1] Sœur Jeanne-Marie de la Croix de Fésigny, parente de saint François de Sales, venait de faire profession à Annecy, à l'âge de seize ans, lorsqu'elle fut choisie pour la fondation de Moulins. Au moment du départ, le Bienheureux Évêque lui dit en la bénissant : « Ma très-chère » fille, ma nièce, vous êtes employée bien jeune à de grandes œuvres, cela » doit vous faire humilier profondément et vous faire résoudre à fidèlement » obéir aux Règles et à votre Supérieure, car c'est pour ce service qu'on » vous a choisie, afin que, comme d'autres serviront de bons exemples aux » filles plus avancées en âge, qui se rangeront a la Congrégation, vous » serviez aussi de patron aux plus jeunes, ce qui est extrêmement impor- » tant, car Dieu aime très-particulièrement les prémices des années, et » désire qu'elles lui soient consacrées. Allez donc bien sagement, ma chère » fille, faites que votre humilité, obéissance, douceur et modestie servent de » miroir aux plus jeunes et de consolation aux autres. Dieu soit à jamais » avec vous et vous veuille bénir de sa dextre. *Amen!* Vive Jésus! »

(*Histoire inédite du premier monastère d'Annecy.*)

peines, si je ne les avais moi-même expérimentées, et si je n'étais assurée qu'elles font plus de peur que de mal aux âmes qui craignent d'offenser Dieu, comme je sais que vous faites, par sa miséricorde.

Monseigneur de Genève, notre véritable Seigneur et Père, me recommanda de ne point m'amuser à combattre avec cet ennemi, et me dit qu'il suffisait de le mépriser, que le rebut est le plus sensible affront qu'on lui puisse faire, étant un esprit tout d'orgueil. Faites-le même, ma chère fille, et dites souvent : « Je veux, je crois, j'espère mon Dieu, je veux mon Dieu, oui, et rien autre au ciel ni en la terre, et j'espère uniquement en sa bonté. » Après ces actes, faites de temps à autre des invocations dévotes à la Sainte Vierge et à votre bon Ange, et soyez en repos sous leur protection.

LETTRE CLXXVII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Recommandations maternelles pour sa fille. —Amour de la Sainte pour la Règle, et son désir de la pratiquer avec toute la perfection possible.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Bourges, 1619].

Mais que veut dire cela, ma toute unique fille, je ne reçois

les avantages estimés par le monde, les avantages plus précieux de l'ordre surnaturel : un cœur grand et généreux, une âme déjà enrichie des dons de la grâce et merveilleusement avide de les accroître chaque jour; aussi les fit-elle valoir comme une fidèle dispensatrice. Supérieure à Moulins, Autun, Bourg en Bresse, Saint-Amour, Semur, Châlon et Avallon, partout elle justifia la prophétie qu'avait faite saint François de Sales, en 1622, lors de sa première élection : « Je vous assure que cette chère Mère est toute » selon mon cœur; mais que dis-je? je crois fermement qu'elle est entiè- » rement selon le Coeur de Jésus, duquel j'espère qu'elle recevra tant de » bénédictions, qu'elle sera elle-même une Mère de bénédictions dans notre » cher Institut. » Ce fut à Avallon que la Mère de Chastellux termina sa sainte carrière, en 1663

point de vos nouvelles et de celles de Nessy, j'ai peur qu'il ne soit arrivé quelque chose à Françoise, laquelle je veux envoyer prendre, le plus promptement qu'il sera possible, pour la faire conduire droit à Dijon, car je ne veux point qu'elle aille à Paris, puisque Mgr l'archevêque s'en va, et que mon fils ni mes neveux n'y sont pas. Je vous supplie de la conjurer fort, cette chère fille, qu'elle ne laisse point dissiper son cœur à la vanité. Je ne désire rien tant, sinon qu'elle excelle en humilité, affabilité, et surtout en la crainte de Dieu ; si elle a soin de cela, la divine Bonté la conduira bien. Tous nos parents se réjouissent fort de la voir, et c'est à qui l'aura.

Au reste, ma fille, nos Règles sont attendues impatiemment, je vous prie de nous en envoyer par ce messager, et nous mandez si vous en aurez envoyé à Monseigneur. Nous avons grande consolation du jugement que tous les vrais serviteurs de Dieu en font; le Saint-Esprit les a composées, dit-on. O Dieu, quand j'entends cela, je me voudrais fondre ! Ma fille, quelle fidélité devons-nous apporter pour les observer, puisque c'est Dieu lui-même qui de toute éternité nous a marquées et appelées pour cela ; quelle bonté ! et combien la devons-nous aimer et servir fidèlement ! Je vous conjure, avec toutes vos chères filles, de correspondre à cette miséricorde.

Oh ! qu'elles viennent donc, ces bénites Règles, et que je puisse mourir, si je n'en embrasse la ponctuelle observance de tout mon pouvoir ; mon Dieu me veuille bien aider pour cela, je l'en supplie très-humblement, par l'infini amour qui l'a fait mourir sur la croix ; et ce souhait, je le fais pour toutes, de tout mon cœur, dites-le à vos filles, et le mandez aux autres encore.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLXXX (*Inédite*)

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

Nouvelles de la fondation de Bourges, de Françoise de Chantal et de Celse-Bénigne.

VIVE † JÉSUS!

Bourges, 2 février 1619.

Ce seul petit mot à ma très-chère Sœur que j'aime de toute mon âme, car il n'y a pas longtemps que je vous ai écrit, et j'attends bien de vos nouvelles ; les nôtres sont bonnes, grâce à Dieu ; notre petite maison va faisant doucement son petit accroissement avec [bonne] odeur. De ce qui est de mes enfants, je pense établir ma fille en Bourgogne, et que le mariage se conclura bientôt avec M. de Foras [1]. Mon fils m'a fait ressentir les plus sensibles douleurs que peut souffrir une mère ; la cause, je vous la dirai de bouche [2] ; il est en cour, tout brave, tout galant, ce dit-on, fort résolu de se bien conduire et de chercher fortune ; je désirais qu'il la prît avec notre bon prince, je ne sais ce qu'il fera, mon très-cher Père l'aidera. Accablée de lettres qu'il faut écrire encore, je finis ; ô ma très-chère Sœur, le grand Jésus soit notre unique amour. *Amen.*

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Ce mariage n'aboutit point, malgré les désirs de sainte de Chantal; Françoise ne put s'y résoudre.

[2] Celse-Bénigne, la joie et le tourment de sa Mère par ses qualités et ses défauts, lui brisait le cœur chaque fois qu'il exposait son âme et sa vie dans ces malheureux duels où il était si souvent engagé. La Sainte, pour le soustraire aux séductions de Paris et à la dangereuse influence de ses amis, aurait désiré l'attacher à la cour de Savoie; mais ce projet ne souriait point au jeune baron.

LETTRE CLXXXI

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Les Sœurs du voile noir ont voix au chapitre. — Une prétendante à humeur bizarre ne peut être admise. — Il ne faut pas recevoir beaucoup de jeunes filles qui ne sont point encore en âge de prendre l'habit. — La Supérieure ne doit prêcher que la Règle et y être fidèle.

VIVE † JÉSUS!

Bourges, 16 février 1619.

Voilà une lettre de vieille date par laquelle je réponds quasi à tout ce que vous me demandez derechef; notre Sœur l'assistante fera le surplus, je l'en ai priée. Oui, la Sœur qui a le voile noir aura voix au chapitre. Si la Sœur Antoinette a les mêmes humeurs d'esprit qu'elle avait à notre passage, je ne trouverais pas grande difficulté à la renvoyer; car comment l'admettre avec cette humeur? Il faut néanmoins en conférer avec Notre-Seigneur, le Révérend Père recteur et les Sœurs, et vous résoudre de cette fille dont je vous écris, comme cela.

Je ne crois pas que vous dussiez prendre tant de jeunes filles qui ne soient prêtes à prendre l'habit; car vous avez de vrai peu de logis maintenant; par ce moyen, vous fermeriez la porte aux filles capables de le recevoir; puis, tant de jeunesse ensemble tout à coup accablerait la maîtresse. Je m'en doutais bien que la pauvre Sœur Jeanne-Marie serait guérie de ce remède; mais quelle enfance! Aussi, certes, toutes ses actions montrent qu'elle l'est encore, et je voudrais qu'elle prît plus de poids et de gravité; enfin nous ne nous formons pas assez à notre modèle. Oh bien! maintenant qu'elles auront chacune leur petite règle [1], elles feront merveille, Dieu aidant; enfin, ma très-chère fille, il ne leur faut prêcher que cela, et nous-mêmes être en

[1] Les saintes Règles et Constitutions de la Visitation venaient d'être imprimées pour la première fois.

de vous servir trois ans au tour, à la charge qu'après on lui donnera [le voile] blanc ; voyez si cela vous serait commode. Je suis contrainte de finir. Bonjour, ma très-chère Sœur, et à toutes nos chères filles et à nos amies, et au Révérend Père recteur. Je suis toute vôtre en Jésus ; qu'il soit béni !

[*P. S.*] Ce marchand repassera ; que je sache de vos nouvelles. J'attends l'homme de M. de Palierne pour lui récrire.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLXXIX

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

La Sainte la rassure sur son état intérieur. — Prix des actes d'humilité. — On ne doit pas regarder à la dot des filles, mais à la bonne vocation.

VIVE † JÉSUS!

[Bourges], 25 janvier 1619.

Mon Dieu ! ma très-chère fille, que j'ai de consolation à voir votre cœur que votre lettre me représente si naïvement ! Que Dieu le bénisse, ce cher cœur, et le fortifie contre tous les petits assauts qui ne sont en vérité nullement dignes d'être regardés, oui bien d'être soufferts. Bref, tout ce qui nous peut rendre un peu plus humble nous doit être précieux ; ne visez qu'à cela, ma très-chère fille, et à la bonne observance. Je sais votre chemin, qui est très-bon ; vous n'avez besoin que de vous tenir en courage et en joie, aimant et caressant toutes sortes de contradictions et d'abjections ; mais faites ceci, ma vraie très-chère fille, que j'aime d'un amour incroyable. Je ne vous dis rien autre, car je vous connais mieux que moi-même, et me fie plus en vous qu'en moi, et avec juste raison. J'ai un désir grand que nous servions parfaitement notre bon Sauveur.

Tout va bien ici, mais tout bellement, n'y ayant encore rien

d'assuré pour Paris. J'ai bien eu des croix, ma fille, et de bien sensibles; je me suis trouvée avoir le cœur fort maternel, Dieu convertira tout à sa gloire. Vous voyez que je cours, c'est parce que j'ai peu de loisir, et grande quantité de lettres et d'affaires, car nous étions sans nouvelles de Nessy dès la Toussaint. Je ne sais si je pourrai écrire à tous; où je manquerai, suppléez, ma fille, je vous en prie.

Je sais bon gré à vos filles de leur Noël, je les salue cordialement. Mais pourquoi cette bonne demoiselle dit-elle que nous n'avons pas la clausure [clôture] à Grenoble? Elle y est et y sera comme aux autres maisons. Cela ne la doit arrêter; ni aussi vous ne devez [pas] tant regarder aux riches dots des filles, pourvu qu'elles soient telles qu'elles méritent d'être gratifiées; car, ma fille, il n'est pas croyable le bien qu'apportent à nos maisons les bonnes filles. Il y a une dame de Grenoble qui se signe : de la Porte, je ne sais qui elle est; mandez-le-moi, afin que je lui réponde; car sa lettre et son cœur le méritent.

Oh! adieu, ma très-chère fille, à Dieu soyons-nous sans réserve. Je salue cordialement nos chères Sœurs; elles savent que je suis toute à elles sans réserve. Je n'entends rien de la chère Sœur Barbe-Marie, mais je l'aime bien de tout mon cœur. Je vous prie, ma fille, de nous envoyer notre cachet, ou un tout semblable, car je le trouve fort bien fait; mais envoyez-le-moi bientôt, et m'aimez bien toujours.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

tout très-exactes, je dis même pour ce qui est hors de nous. Dieu vous bénisse, mon enfant, de vous être souvenue de votre pauvre Mère ! Hélas ! que je désirerais de commencer à mieux vivre toute en Dieu ; priez bien pour moi, je vous prie. Mille salutations à tous et à toutes ; adieu, ma pauvre très-chère et très-aimée Sœur.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLXXXII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Bon état de la maison d'Annecy, où chaque Religieuse a un livre des Règles et Constitutions. — Zèle de la Sainte pour maintenir la récitation du petit Office. — Devoir de l'assistante des parloirs. — En quoi consiste l'autorité du Supérieur. — Une Supérieure peut faire un grand bien par sa fidélité à l'observance.

VIVE † JÉSUS!

[Bourges, 1619.]

Je vous assure, ma très-chère fille, que le temps commence à me fort durer de ne savoir de vos nouvelles ; Dieu soit béni de tout ce que vous me mandez. O Dieu ! que de consolation de savoir tant de bonnes âmes cheminer par une même voie avec tant de désirs de la perfection ! Nos Sœurs d'Annecy font fort bien, à ce que m'écrit M. Michel, et ce petit livret de leurs Règles, qu'elles possèdent chacune, leur donne grande aide et ferveur. Vous avez fait avec grande prudence pour la clausure.

Il faut toujours demander le privilége de l'Office [1], parce

[1] Le privilége de réciter le petit Office de la Sainte Vierge avait été accordé [pour sept ans] à saint François de Sales, par la Bulle de Paul V, datée du 23 avril 1618 ; mais le monastère de Lyon ne pouvait jouir de la concession de Rome, attendu que Mgr de Marquemont insistait toujours pour que les Religieuses de la Visitation récitassent le grand Office canonial. Saint François de Sales refusa constamment de souscrire aux instances du prélat, afin de ne pas nuire à un des buts de sa Congrégation, *la réception des infirmes.*

qu'enfin il n'y a moyen de se soumettre à l'autre, et faire que toutes vos filles aspirent fermement à le demander et à l'obtenir; car cela est plus important pour conserver la fin de notre Institut qu'il ne se peut dire. — Il faut, ma très-chère fille, introduire sans exception, que l'assistante du parloir voie les Sœurs qui parlent à qui que ce soit, même au Supérieur [1], quoique, quand il lui plaira, il pourra la faire retirer, en sorte qu'elle n'entende pas ; et, certes, même ne faudrait-il pas attendre qu'on lui dise. Mais, quant à la veuve, la règle ne fait point d'exception : cela étant, il faudra avoir patience ; néanmoins, s'il vous semblait qu'il y eût de l'amusement, vous avez de grands Supérieurs pour y faire mettre ordre. — Il est vrai que les filles sont encore plus obligées au *Supérieur* qu'à la *Mère*, mais c'est en gardant et observant la Règle, car il n'est *Supérieur* que pour cela, et l'on ne lui doit pas l'obéissance pour des choses qui tirent de là ; mais le grand Dieu ne permettra pas qu'il y en ait de mauvais.

M. de Foras n'est point encore venu ; nous n'avons pas encore reçu le commandement de partir pour Paris ; nous irons, s'il plaît à Dieu, avec trois ou quatre filles seulement; nous en prendrons des nôtres de Moulins ; puis, à loisir, nous verrons celles qu'il sera expédient de faire venir. Vous avez raison, cette petite Sœur n'est point prête à être tirée. Certes, à Nessy, notre Sœur*** ne l'était pas ; croyez, ma fille, qu'il faut des filles bien ferrées pour commencer ces maisons. Nous mettrons encore ici notre Sœur Françoise-Gabrielle [Bally] ; car vous ne sauriez croire combien cette maison sera importante. Nous sommes fort regardées, et avec un peu de tentation d'envie, ce dit notre cher Père. J'espère que nous laisserons ici avant que de partir six ou sept bonnes filles avec les anciennes.

[1] Sainte de Chantal n'avait pas alors donné ses *Réponses* sur la Règle et les Constitutions, où elle dit que la Supérieure peut parler *seule* au Supérieur, et que les Sœurs peuvent user de la même liberté, pourvu que ce soit rarement.

Je n'en doute point, ma très-chère fille, qu'il ne faille que vous passiez les monts[1]. Dieu fasse de nous tout ce que bon lui semble. Ma fille, jamais vos lettres ne me sont trop longues, et suis toute consolée de voir vos nouvelles, surtout celles que vous me dites de votre cher cœur. Croyez que Dieu veut de vous une très-exacte observance, car il vous emploiera fort pour le service de cet Institut; c'est pourquoi, ma fille, il vous veut toute pour cela, et que votre esprit, vos affections et vos prétentions y soient toutes renfermées. Quel honneur, ma fille, et quelle grâce ! mais vous verrez quelles faveurs il vous fera, lui étant fidèle. Je serais bien aise de savoir l'état de vos affaires temporelles et qu'elles soient bien acheminées. Jamais il ne faut penser à tirer de là la petite Sœur E.-Marie. Pour cette fille, qui est si brave, à ce que vous dites, on la pourra recevoir, sinon, certes, il n'y a pas apparence de le faire, néanmoins toutefois l'on verra si les fondations feront place à ces pauvres braves filles.

Mon neveu de Neuchèze ne vous peut écrire. Je salue chèrement notre petite chère Sœur Marie-Aimée ; je n'en peux plus, c'est pourquoi je me dispense d'elle [de lui écrire]. Je salue M. de Saint-Nizier, car il s'en faut bien entretenir ; il est en presse de son départ pour Bourgogne, et dit néanmoins qu'il ne peut dire autre chose pour M. B.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] Pour la fondation de Turin, à laquelle on destinait la Mère Marie-Jacqueline Favre.

LETTRE CLXXXIII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Éprouver longtemps les esprits difficiles. — Choix des Sœurs pour la fondation de Paris; dispositions à prendre pour leur voyage. — A quelle heure on doit sonner le silence en Carême.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Bourges], 22 février 1619.

Vous aurez reçu, ma très-chère Sœur, réponse à toutes vos précédentes lettres par le messager de Lyon, qui partit lundi dernier; mais si cette pauvre fille a trempé au mal, cela est bien fâcheux, et le serait tant plus si le mal était connu et épanché; néanmoins si la chose n'est venue en scandale public, et qu'elle ait présentement bonne volonté, je pense qu'il la faut aider [tout de] même, ayant les bonnes qualités que vous me dites; mais il la faut éprouver longuement, surtout en cas qu'il y ait eu du mal; voilà mon sentiment. Vous verrez ce que Monseigneur [1] dira, à quoi il se faut tenir, voire même, comme il est très-raisonnable, au jugement du sage Père recteur et au vôtre.

Non, ma très-chère fille ma mie, ne vous mettez jamais en peine de ma santé; je n'en ai besoin que pour le service de Notre-Seigneur, il pourvoira donc à ce qui m'en sera nécessaire, et, certes, j'en ai abondamment selon ma nécessité ordinaire; mais vous, mon enfant, je vous prie, prenez garde à la vôtre, et vivez à l'accoutumée, voire, s'il en est besoin, faites tout ce qui sera requis pour vous tenir en force et servir cette chère troupe, à laquelle vous êtes plus nécessaire que jamais, et d'autant plus que nous allons vous lever vos aides au premier jour; car voici que Monseigneur nous mande que notre établissement de Paris est résolu par une autorité absolue de Dieu, ayant

[1] Saint François de Sales.

été combattu plus qu'il ne se peut dire, et par quantité de personnes de grande dévotion qui pensent que nos Sœurs étant là auront la vogue et diminueront l'estime des autres; grande misère que la prudence et fragilité humaine! Hélas! bon Dieu! nous n'avons point ce dessein, ains de nous tenir pour les plus petites!

Il me commande donc, ce bon Seigneur, de nous tenir prêtes pour aller sitôt que les oppositions qui se faisaient seraient levées, dont il nous avertira, et il ne veut pas que l'on prenne le temps d'aller prendre des filles à Nessy, disant que l'on en fera venir à loisir, que je me secoure des filles de votre maison; il entend de notre Sœur J.-Marie et de madame de Gouffier, de la petite Sœur Marie-Anastase [Pavillon] de Paris, car, dit-il, on l'a ainsi promis à ses parents. A l'abord, je vis prou de difficulté à vous ôter tout à coup nos deux professes; mais vous ayant bien considérée et notre Sœur Marie-Hélène de Chastellux, avec le reste des filles, il m'a semblé que tout le train ne laisserait pas d'être bien conduit, que notre Sœur Hélène-Marie [Le Blanc] d'ici ne vous serait point nécessaire, et qu'enfin la divine Providence, par cette décharge, voulait faire place à quelques autres, et, de plus, que vous êtes notre très-chère fille toute à Dieu, et que la nécessité n'a point de loi.

Je vous dirai que je pense que la Sœur Jeanne-Marie eût eu de la peine à se tenir en quiétude; car, par cette dernière occasion, elle m'a écrit une lettre de quatre pages pleines du bonheur qu'elle a avec vous et en votre maison; mais enfin elle ne peut s'empêcher de témoigner le désir d'en sortir et de venir quelque temps auprès de nous : esprit enfantin. Dites-lui, ma très-chère fille, que je ne lui écris pas, puisque j'ai l'espérance de la voir bientôt; mais que je la conjure d'apporter ici une façon et conduite qui soient modestes, graves, et ne ressentent point l'enfant. Il me semble que notre Sœur Marie-Anastase n'est pas professe, mais il n'importe; vous ne laisserez pas de recevoir sa dot

[comme simple dépôt toutefois, car vous ne pourrez l'employer qu'après ses vœux]. Enfin, ma très-chère fille, il faudra faire ce dépouillement gaiement, doucement, sans quasi en parler; car je trouve qu'il est mieux de faire ainsi tout simplement. Faites, je vous supplie, ma fille, que leur habit soit bon et honnête avec les manches larges, selon que le Directoire marque, enfin comme vous savez qu'il les faut accommoder. Il faudra encore, ma très-chère fille, s'il vous plait, que vous cherchiez équipage commode à les envoyer avec un homme d'Église. Nous donnerons de l'argent pour retourner l'équipage, et, s'il se trouve des commodités à Paris, votre maison en aura sa part, Dieu aidant. Sitôt que nous aurons des nouvelles de Monseigneur, nous vous enverrons un laquais, mais tenez bien tout prêt, je vous prie.

Oui, l'on fait le silence dès Tierce, sinon que l'on avançât l'heure de l'Office; en ce cas, il ne se ferait qu'à dix heures[1]; que si pour s'accommoder au sermon, l'on retarde l'Office jusqu'à neuf heures, on sonne toujours le silence à huit heures et demie. L'on donne un demi-quart d'heure entre l'oraison et la collation. Adieu, ma toute très-chère fille; je prie nos Sœurs de m'excuser, je ne puis écrire, mais n'importe, nous les verrons. Nous avons tout reçu ce que vous nous avez envoyé, et grand merci, ma très-chère fille, de vos cachets. Dieu soit notre Tout.

[*P. S.*] S'il vous semblait que vous eussiez affaire d'une fille, il me le faudrait mander, afin d'en faire venir une de Nessy. J'écrirai à M. le doyen quand l'on vous avertira pour envoyer les filles. Si elles viennent à cheval, faites-les sortir de la ville dans un carrosse, et donnez-leur charge que, quand elles seront à la dernière dînée, elles fassent avancer le laquais que je

[1] Ce point d'observance fut plus tard modifié par le Coutumier, qui enjoint de toujours sonner le silence à huit heures et demie, en hiver, les jours de jeûne.

vous aurai envoyé, afin qu'un carrosse les aille prendre proche d'ici. Ne dites encore guère rien de ceci, sinon au Révérend Père et aux filles qu'il faut envoyer; il est vrai qu'il faut chercher l'équipage.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLXXXIV

A LA MÊME

Recommandations pour le voyage des Sœurs fondatrices de Paris. — État de la maison de Bourges. — Nouvelles de Celse-Bénigne et de Françoise de Chantal. — Bien que fait saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

[Bourges], 27 février 1619.

Je vous écrivis vendredi, ma très-chère Sœur ma mie, mais le petit homme qui nous apporta vos dernières lettres ne vint [pas] prendre la réponse; néanmoins, hier au matin, un bon homme de votre ville assura fort qu'il vous les rendrait le soir. Vous aurez donc vu que, selon le commandement de Monseigneur et la nécessité de cette maison, nous sommes contraintes de vous incommoder [priver] de trois de vos filles. Je vous suppliais de les tenir prêtes avec leur habit, s'entend un seul, mais qui fût fort bon et honnête, et les manches larges selon que sont les nôtres; mais vous aurez vu tout cela, car il me semble que je vous ai écrit assez amplement, et vous savez que comme j'ai une parfaite confiance en vous, aussi je m'assure que vous l'avez en moi pour me dire franchement votre besoin. J'attends demain des nouvelles de Monseigneur. Si l'inconstance de toutes les choses créées n'a rien changé en l'établissement de nos affaires, je crois qu'il faudra partir bientôt, et Monseigneur me mandait que ce coup est si important pour la gloire de Dieu et la ferme solidité de notre Institut, qu'il ne se peut davantage, c'est pourquoi nous y contribuerons tant

plus courageusement [par] nos commodités et incommodités. Nous vous avertirons à temps, mais il faut se tenir prêtes, sans toutefois en faire bruit, à cause de ces grandes incertitudes du monde.

Nous reçûmes avant-hier la fille de M. Thibaut et deux ou trois autres qui sont proches d'entrer; Dieu bénisse ces petits commencements! Au premier beau jour, nous irons visiter une place pour nous bâtir quand Dieu aura donné de quoi. Je vous prie, mon enfant, envoyez-nous votre plan, s'il est fait. Ces deux filles attendent fort votre réponse; souvenez-vous de la faire à la première commodité. Vous êtes trop brave de faire nos cachets d'argent, mais combien coûtent-ils? car il faut rembourser; ils sont du tout bien faits et gravés.

Vous ai-je dit que Françoise était à Dijon, et que tous les parents s'accordent à son mariage? mais M. de Foras est retenu par Monseigneur à cause de quelque digne occasion qui regarde son bien. L'on me dit aussi que mon fils prend le frein aux dents, et qu'il y a apparence que Dieu l'assistera; sa divine bonté le veuille.

Oh! ma très-chère fille, que nous sommes obligées à notre divin Sauveur d'avoir mis dans nos cœurs la très-sainte et unique prétention de lui plaire! Heureuses les âmes qui n'espèrent ni n'aiment que les choses éternelles!

Notre très-cher Père rend de grands services à notre cher Maître et Seigneur, tant en ses prédications qu'aux conférences; mais il n'est pas exempt de l'envie. O misère du cœur humain! Je n'écris point à cette bonne Sœur Jeanne-Marie parce que je l'espère voir; que, sinon, je ne manquerai pas, puisqu'elle le désire.

Adieu, ma pauvre vieille très-chère fille; en vérité, je suis toute vôtre. Dieu bénisse la chère troupe.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLXXXV (*Inédite*)

A MADAME DE CHARMOISY [1]

Consolations et conseils affectueux. — Détails sur le monastère de Bourges. La Sainte annonce son départ pour Paris.

VIVE ✝ JÉSUS!

Bourges, 15 mars 1619.

Mais, mon Dieu, j'apprends que ma pauvre très-chère Sœur est toujours tout attendrie. Hélas! et je crains que cela ne dure, en sorte qu'elle s'en fasse habitude; c'est pourquoi, ma vraie et très-chère amie, je vous conjure, par l'Amour éternel de notre cœur, que vous ayez un grand soin de vous divertir intérieurement et extérieurement. Je vous dis ce remède, n'en ayant point trouvé en mes afflictions de si propre, après l'humble et amoureuse soumission au très-saint vouloir de Dieu... outre que celui-ci nous est ordinaire [qu'il est facile de se le procurer]. Courage, ma très-chère unique Sœur; je dis ceci avec un sentiment extrême, et, certes, avec la larme à l'œil, tant je suis tendre de votre cher cœur; mais courage pourtant; tenez le dessus à tous vos sentiments, et, avec une sainte générosité et un cordial amour à la Providence, vivez avec une sainte joie et une sainte espérance de la vie éternelle, en laquelle nous reverrons tous nos chers amis, mais surtout le Souverain bien de nos amis et le nôtre, duquel nous jouirons éternellement, sans interruption, moyennant sa divine miséricorde. Or sus, demeurons tout accoisées.

[1] Louise Duchâtel, d'origine normande, première dame d'honneur de la princesse douairière de Guise, épousa à Paris Claude de Vidonne de Chaumont, seigneur de Charmoisy (Chablais, Savoie), gentilhomme attaché à la maison du duc de Nemours. Dès que madame de Charmoisy eut connu saint François de Sales, elle se plaça sous sa direction et devint le modèle de la piété la plus sage et la plus éclairée. Le B. Évêque lui adressa de précieuses lettres qui furent comme l'esquisse de l'*Introduction à la vie dévote*.

Monseigneur notre très-cher et très-bon Père vous retournera bientôt, s'il plaît à Dieu, et j'en suis consolée pour l'amour de vous tout particulièrement. Pour moi, je ne sais pas encore quand cela sera, car, si l'on va à Paris, ce ne pourra pas être sitôt. Pour ce qui est de cette maison, grâce à Dieu, dans la fin d'avril, je pourrai me retirer, et nous le ferons, si Monseigneur ne commande le contraire. Nous laisserons, Dieu aidant, demi-douzaine de novices et la maison assez accommodée. Je vous assure, ma très-chère Sœur, qu'il m'en tarderait si la très-sainte volonté de Dieu ne nous était plus chère que nos inclinations.

Je salue ma très-chère nièce et nos chères amies, mais surtout votre bien-aimé cœur, auquel je suis toute dédiée par un amour singulier.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation d'Ornans.

LETTRE CLXXXVI

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Courage et confiance de la Sainte pour la fondation de Paris, où elle prévoit de grandes difficultés. — Elle attend à Bourges les trois fondatrices et Sœur Françoise-Gabrielle Bally.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Bourges, mars 1619.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Mon Dieu! quelle surprise, ma très-chère fille, avec un peu d'empressement; car à soir, à la nuit, j'ai reçu nouvelles de Monseigneur, qui nous commande de partir le jeudi saint, ou enfin le lundi de Pâques, et, pour ce dessein, d'établir [le nouveau monastère] avant son départ, le jour duquel est incertain, et toutefois pressé. « Cette affaire, dit-il, s'entreprend sous la seule » Providence de Dieu; c'est un coup de hasard, dit-il encore, » et plus que cela; mais Dieu requiert qu'on le fasse, et il vaut

» mieux n'être appuyé que sur sa très-sainte Providence que de » se gouverner selon la sagesse et prudence humaines. » Madame de Gouffier me dit que l'on nous attend avec toute la petitesse et pauvreté que nous saurions imaginer, mais avec très-grand contentement; elle ne me détaille rien, ains seulement que j'irai et verrai, et que je trouverai de quoi employer tout mon courage pour Dieu. Sa divine bonté nous en veuille donner, et la grâce de l'employer sans réserve au service de sa très-sainte gloire. Voilà comme nous avons occasion de nous tenir toujours en notre petitesse et de prier fort Notre-Seigneur qu'il soit glorifié en elle. Donc, ma fille toute chère, je vous conjure que vos trois filles soient ici samedi, veille de Pâques, accommodées comme vous savez qu'il faut, cela s'entend d'un bon habit et de linge suffisant, car l'on est pauvre partout[1]. Obtenez, en toutes les façons qu'il se pourra, par l'aide de votre bon père, M. de Palierne, un honnête homme pour amener nos filles; car de prêtres il n'en faut espérer cette semaine; mais n'importe, donnez seulement de quoi défrayer tout l'équipage dès Moulins jusqu'ici, et notre homme à son retour; car, pour tout le reste, nous le payerons.

Dieu sait si je suis occupée et un peu marrie de n'avoir que le jour de Pâques pour voir et entretenir de tout notre chère Sœur Françoise-Gabrielle [Bally], mais ce que je ne ferai maintenant sera pour notre retour. Écrivez-moi incontinent à Paris de ce que vous aurez besoin de savoir de Monseigneur, afin que si d'aventure il ne passe pas vers vous, vous ayez toutefois vos résolutions. Ma fille, il faut finir; mille saluts à tous et à toutes. Dieu sait combien je suis vôtre.

[*P. S.*] La Sœur Marie[2] vous ira trouver ces fêtes.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] La Mère de Bréchard obéit si promptement que ses filles arrivèrent à Bourges le jeudi saint, 28 mars.

[2] Prétendante pour le voile blanc.

LETTRE CLXXXVII

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

La soumission à la divine volonté console dans les séparations et maintient la paix de l'âme.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 14 avril 1619.

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR MA MIE,

Il est bien difficile d'empêcher nos sentiments de se mouvoir sur les occasions de telles absences [1]; néanmoins la volonté étant unie avec Dieu ramène bientôt le reste en sa quiétude. Ce bon Dieu, auquel nous sommes unies, nous conservera en sa sainte amitié et unité qu'il nous a données; sa bonté sait que rien ne saurait préjudicier à cela.

Je suis marrie de la faiblesse de la Sœur N.... Vous faites bien de la faire déclarer et d'user de charité; mais, après l'avoir exercée, il faudra se résoudre. Je vous écrirai par le Révérend Père recteur plus amplement. Et de ce que vous me demandez, je vous répondrai aussi; mais, pour ce coup, je vous assure, ma pauvre chère Sœur, que je ne le saurais faire, car j'ai une douleur de tête et de dents si grande, que rien plus. Ni de nos affaires, je ne vous en dirai rien encore. Adieu, ma mie; priez, et faites fort prier nos Sœurs afin qu'en tout sa sainte volonté soit accomplie. Je vous salue chèrement, et notre chère Sœur Françoise-Gabrielle, et les autres. Je prie Votre Dilection de saluer le Père principal et les autres amis et amies. A Dieu! qu'il soit béni à jamais!

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Sainte de Chantal arriva à Paris le dimanche de *Quasimodo*, 7 avril 1619, accompagnée de Sœur Anne-Catherine de Beaumont, et des trois fondatrices demandées à Moulins, auxquelles on avait joint une novice, Sœur M.-Marguerite des Serpens de Gondras de la Guiche.

LETTRE CLXXXVIII

A LA MÊME

La Sainte lui dit que Sœur Françoise-Gabrielle Bally a été envoyée à Bourges pour la décharger de l'administration des affaires temporelles du monastère.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 1619

Ma très-chère fille, vous avez notre bonne Sœur Françoise-Gabrielle Bally, que nous avons fait venir auprès de vous pour porter la charge de toutes les affaires généralement[1]. Je vous prie, ma chère amie, de vous en reposer sur elle et de lui en laisser tout le soin et toute la conduite, je dis même de traiter au parloir avec ceux du dehors. Il suffira que vous signiez et approuviez ce qu'elle fera : laissez-lui faire les affaires avec les séculiers et vous tenez dans votre recueillement, et vous soulagez enfin et de corps et d'esprit sur cette bonne fille tant que vous pourrez, car elle est forte pour cela ; au reste, mon enfant, ne soyez point fâchée ni ne vous attendrissez point contre vos infirmités corporelles qui vous ôtent le moyen de travailler beaucoup ; mais, au contraire, aimez-les, puisque c'est le vouloir de Dieu, et bénissez cette éternelle bonté, qui par ce moyen vous rend plus libre pour jouir de sa sainte présence et

[1] « A peine la Mère Anne-Marie Rosset eut-elle commencé à exercer la charge de Supérieure (*dit la Mère de Chaugy*), que nos saints Fondateurs connurent qu'elle n'avait pas reçu de Dieu le cinquième talent, celui de la conduite pour les autres, mais qu'elle avait reçu de sa Bonté ce plus grand don, duquel l'Apôtre nous permet la convoitise, à savoir : *la parfaite humilité et l'union intime avec toutes les volontés de Dieu et de l'obéissance.* Ils la connaissaient si bien établie dans ces saintes vertus, que, sans la consulter, ils lui envoyèrent notre très-honorée Sœur Françoise-Gabrielle Bally pour surveiller les affaires temporelles du monastère. Cet ordre, un peu mortifiant et humiliant, fut reçu de la bonne Mère comme les humbles reçoivent les humiliations et les obéissances. » (*Vie manuscrite de la Mère Anne-Marie Rosset, par la Mère de Chaugy. Archives de la Visitation d'Annecy.*)

vaquer à l'intérieur et profit spirituel de vous et de vos filles, ce qui est le principal. Je sais une âme qui est très-sainte qui fait son gouvernement comme cela; c'est la Mère Françoise, Supérieure des Ursulines de Lyon, laquelle, avec une Sœur Renée, fait tout ainsi que je vous ai dit de faire avec notre Sœur F. G.; aussi est-elle grandement infirme de corps. [*Plusieurs lignes illisibles.*]

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CLXXXIX

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Établissement du premier monastère de Paris. — Mort de la présidente Le Blanc.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], 5 mai [1619].

Croyez-moi, ma fille, ce n'est pas petite mortification de vous écrire si rarement et courtement; mais, bon Dieu! si vous saviez encore parmi quel empressement il le faut faire, vous m'excuseriez bien. Dieu veuille que quelqu'un vous écrive toutes nos nouvelles; car je ne le puis, [sinon] ce mot : nous sommes établies, grâce au grand Dieu [1]; toujours deux ou trois

[1] L'établissement de Paris ne se fit pas sans de grandes difficultés : pendant un mois, sainte Jeanne-Françoise de Chantal et ses filles eurent à endurer, avec les privations les plus cruelles de la pauvreté, les contradictions les plus étranges. « Il semble que l'apparition de cet humble Institut dévoué à la vie cachée, à l'obéissance et à l'esprit intérieur de Nazareth, était comme un épouvantail au milieu de cette société si enthousiaste de grandeur et de bruit. Les gens de bien eux-mêmes, les ecclésiastiques, les Religieux voulaient imposer à sainte de Chantal des œuvres extérieures, entre autres la conduite d'une maison de *repenties,* dite de la *Madeleine;* mais saint François de Sales, sans rejeter entièrement ce projet, s'était contenté de répondre : « Il n'est pas encore temps de travailler à cet ouvrage, » le fruit n'est pas assez mûr; quand il le sera, alors nos filles y travaille-

Sœurs malades, aucune parfaitement, mais Dieu est notre attente et notre pourvoyeur.

Dieu soit béni de ce que vos affaires se vont ainsi accommodant. Voyez-vous, je vous dis que ce bon M. de Saint-Nizier nous force de l'aimer, de l'honorer et de l'estimer; je l'ai toujours fait, mais je le ferai toujours davantage, si Dieu plaît; assurez-l'en, je vous prie.

Notre Françoise a chancelé pour les commodités temporelles; j'attends demain sa résolution, il n'en faut rien dire. Oh! ma fille, je vous conjure de vivre avec une sainte générosité et observance. O Dieu! si ce n'était sa sainte volonté, que l'on serait fâchée de la privation de la présence de ma très-chère Sœur Barbe-Marie; vraiment, je ressens ce coup profondément. Dieu soit béni! demeurez en paix; écrivez-moi comme cela est arrivé; le Seigneur mette sa chère âme en son saint paradis [1]. Je suis entièrement à vous, ma toute chère unique fille.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

» ront. » Ces paroles eurent leur accomplissement dix ans plus tard. Cependant, tous les obstacles s'aplanirent comme par miracle, et la nouvelle communauté n'eut pas d'amis plus dévoués que ceux qui jusque-là avaient été ses adversaires. L'établissement eut lieu le 1er mai. Saint François de Sales fit lui-même la cérémonie avec un grand concours de monde et d'universels témoignages de satisfaction. » (*Histoire de la fondation du premier monastère de Paris.*)

[1] Madame la présidente Le Blanc, qui se faisait appeler Sœur Barbe-Marie, venait de décéder saintement. (*Voir la note de la page* 137.)

LETTRE CXC

A MADAME DE JARS[1]

Il faut supporter doucement et humblement les critiques du monde.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 5 mai [1619].

Ce m'est une grande mortification de ne pouvoir vous écrire au long, ma très-chère Mère; voici la troisième fois, ô Dieu! l'on est ici accablé, et avons de plus deux ou trois malades. Je ne manquai, dès le vendredi matin, d'envoyer à Mgr de Bourges nos Règles et une lettre pour le bon Père Feuillant que je connais bien. Hélas! il faut laisser parler ceux de Bourges, ce n'est pas chose qui se puisse ni doive que de faire voir à tout le monde les Règles des Instituts; demandez-le voir au bon Père recteur, lequel les a vues, et plusieurs autres personnes d'honneur, car on ne les refuse point aux amis qui les demandent à voir. Ma très-chère Mère, nous sommes pour souffrir telles et semblables censures; Notre-Seigneur en a bien souffert d'autres. Vraiment, nous ne nous étions jamais trouvées en une ville où l'on fît tant de contrôlement qu'à Bourges; or bien, nous les laisserons dire, et nous irons notre petit train. Mais cela fâche ma très-chère bonne Mère, qui voudrait que chacun aimât la Visitation comme elle; c'est chose impossible. Vous aurez déjà su que cette bonne dame n'a pas été bien avertie. Dieu soit votre conduite, votre force et votre consolation parmi toutes vos peines. Je suis, en Lui, toute vôtre, ma très-chère Mère.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

[1] Anne de Monceaux, veuve de François de Rochechouart, chevalier gentilhomme de la chambre du Roi, seigneur de Jars, en Berry, et autres lieux, fut une des plus grandes bienfaitrices du monastère de Bourges, dont elle avait procuré l'établissement, et auquel elle laissa par testament une somme considérable pour aider au payement des constructions.

LETTRE CXCI

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

L'humilité, la patience et le discernement des esprits sont nécessaires à une maîtresse des novices. — La maladie éprouve les Sœurs de Paris. — A quel âge on peut entrer au noviciat.

VIVE † JÉSUS!

Paris, mai [1619].

Certes, ma très-chère Sœur ma mie, votre lettre me consola beaucoup pour y voir beaucoup de traits de votre sage conduite en cette petite troupe. Tenez-vous fort humble, ma très-chère fille, et croyez que la lumière de Dieu ne vous manquera pas; vous faites bien, grâce à Dieu, élargissez fort votre courage et faites hardiment ce que Dieu vous inspirera. Il faut, de vrai, retrancher les superfluités de notre Sœur N... Quand elle ne désirera plus savoir, il la faudra enseigner. Ce sera charité de contenter cette pauvre Sœur N..., car elle a un cœur bon et doux. Il faut avoir une grande patience avec les novices, et faire tout ce que l'on pourra pour les affranchir; mais de les laisser nourrir dans la propre volonté, il ne le faut nullement. Il est vrai que quelquefois, quand l'on peut prévoir ou que l'on voit qu'elles se rendent dures, il faudrait acquiescer dextrement. Vous pouvez parler de cela aux bons Pères Jésuites, et même à l'assistante [1], avec laquelle vous vous devez tenir fort ouverte, lui communiquant toutes choses avec grande confiance, amour et familiarité; vous en serez consolée et soulagée, car elle est bonne et fort sage fille. C'est tout ce que je puis vous dire.

Nous avons toujours notre Sœur A. C. [de Beaumont] malade, et, de plus, la pauvre Sœur Jeanne-Marie avec une grosse fièvre continue; croyez que je ne suis pas sans occupation, cela m'empêche d'écrire à notre bon Mgr l'archevêque, que je salue

[1] Sœur Françoise-Gabrielle Bally.

avec le cœur que Dieu m'a donné pour lui; priez fort que Notre-Seigneur lui donne abondance de bénédictions. Je salue aussi notre bonne et chère madame de Jars; tout à part nos bons Pères Jésuites; mais cela de bonne sorte, et tous nos autres amis.

Vous ne pouvez prendre de fille qui ne soit en la quinzième année et qui ne veuille être Religieuse. — Envoyez l'argent de votre camelot rouge. Dieu soit avec vous toutes, et bénisse la chère troupe que je salue, et n'oubliez jamais madame Thibaut. Le Père André vous adresse les filles auxquelles il écrit; voyez si elles ont l'esprit propre, elles ne seront à négliger. Je suis toute vôtre en Jésus; mais que l'on prie pour nous et Monseigneur.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CXCII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Affaires de madame la présidente Le Blanc. — Nouvelles de la maison de Paris. — Ardeur de la Sainte à poursuivre l'œuvre de sa perfection; son assurance que tôt ou tard on vaincra l'opposition de Mgr de Marquemont à la récitation du petit Office.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris] 20 mai [1619].

Ma très-chère grande fille, j'ai parlé ce matin à Monseigneur de l'affaire dont vous m'écrivez, ne l'ayant vu plus tôt : il n'en sait que dire, ne sachant ni l'état des affaires de M. Le Blanc, ni la façon avec laquelle il s'adressera à vous. Il dit qu'il faut que vous vous conseilliez de tout cela avec M. de Saint-Nizier, puisque déjà il sait que vous avez l'argent de cette pauvre chère défunte, laquelle peut-être se sera mieux déclarée à sa mort;

voilà, mon enfant, tout ce qu'il a dit, car on ne le voit que courtement et rarement. De cette nouvelle maison, je n'ai rien d'extraordinaire à vous en dire : nous sommes toujours sans logis, et, pour ce, en quête d'un. Dieu, par sa bonté, nous y veuille aider ; car nécessairement il faut que nous sortions d'ici à la Saint-Jean. Nous avons toujours force poursuivantes, et nous commencerons à en recevoir la semaine prochaine, si Dieu plaît. Notre Sœur Anne-Catherine [de Beaumont] se remet, Dieu merci, la fièvre tierce la quitte. Nous sommes toujours fort visitées, et moi fort chargée d'écritures ; vous n'aurez donc que ce mot, ma chère fille, avec prière de nous envoyer un cent d'exemplaires de nos Règles; nous vous les payerons bien, mais avec un peu de loisir.

O Dieu ! ma très-chère fille, je vous supplie et conjure de prier pour nous et pour mes nécessités particulières ; car j'ai un grand désir de m'anéantir parfaitement, et de vivre en parfaite observance. Nous sommes grandement obligées à cela, nous autres anciennes, afin de montrer le chemin aux autres. Ma fille, nous voici à la fin de notre neuvième année ; eh ! bon Dieu, je n'ai pas commencé, quel compte rendrai-je à mon Dieu, et quelle confusion recevrai-je, si je ne fais pas mieux ? Certes, ma fille, je veux prendre un peu de bon courage, et ne m'en veux jamais dédire, moyennant la très-sainte grâce de mon Dieu ; mais prions fort l'une pour l'autre, afin que nous puissions être agréables à notre bon Dieu.

Monseigneur dit aussi qu'il ne faudra point faire de résistance à Mgr de Lyon, mais que, s'il ne nous apporte pas le privilége du petit Office, il faudra demander en toute humilité des années pour apprendre le grand, et que cependant on l'obtiendra ; car, aussi bien, faudra-t-il que toutes les maisons se joignent pour en obtenir la continuation ; nous l'emporterons, ma fille, Dieu aidant. Adieu, et à toutes nos chères filles ; l'Esprit très-saint vous confirme toutes de son très-saint amour.

Amen, ma toute chère fille. Envoyez-nous la date de votre établissement du Roi et du Parlement, et priez Dieu pour moi, qui suis vôtre.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CXCIII

A LA SŒUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

MAITRESSE DES NOVICES, A LYON

Conseils pour la direction des novices.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1619].

Dieu soit béni, ma chère fille, au moins une fois je vous vois contente de votre noviciat. Prenez garde que la tentation de liberté n'entre en quelques-unes de vos filles. Il faut bien gagner leur cœur, ma chère fille, et pour ces esprits un peu douillets et qui ont encore l'âme sur les contentements du monde, c'est un bon remède que de leur tenir le cœur large, conférer avec elles, leur témoigner de l'amour, de la confiance et de l'envie de leur profiter, leur communiquant même les difficultés que l'on a eues, l'aide et le secours de Dieu, bref, leur donner du contentement, et surtout prier et faire souvent prier les Sœurs pour elles. Dieu par sa bonté vous fasse entendre ce que nous devons pour le service et conduite de ces chères âmes.

Je salue toutes nos chères novices, cette petite colombine, la Sœur Raton[1], et toutes les autres bonnes Sœurs qui, comme

[1] Sœur Marie-Françoise Raton fit profession au premier monastère de Lyon en 1620. Employée dans la suite à la fondation de Saint-Étienne, elle y fut Supérieure, et termina, en 1644, sa vertueuse carrière au troisième monastère de la Visitation de Lyon. « C'était une âme dénuée des choses de la terre et attachée uniquement au Coeur de l'adorable Jésus, qui a fortement épuré sa fidélité dans la fournaise de la souffrance. »

(*Livre des Vœux du premier monastère de Lyon.*)

petites brebiettes, se laissent conduire aux divins pâturages. Qu'elles sont heureuses! Je les conjure de se rendre tous les jours plus simples et fidèles à la direction qui leur est baillée; et vous, ma fille, ayez le courage grand pour persévérer à les servir, attendez-les patiemment, supportez-les doucement et les excitez amoureusement et cordialement. Ainsi soit-il. Priez toutes pour nous. Je suis vôtre en Notre-Seigneur qui soit béni.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Venise.

LETTRE CXCIV

AUX NOVICES DE LA VISITATION DE BOURGES

Vertus que les novices doivent pratiquer pour mériter la grâce d'être filles de Notre-Dame.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1619].

La très-sainte paix de Notre-Seigneur soit au milieu de vos âmes, mes chères filles! C'est la bénédiction que je vous souhaite, par laquelle l'unité de nos esprits, en une même vocation, sera perfectionnée. Oui, mes chères filles, je désire que vous n'ayez qu'un cœur et qu'une seule âme. Vous n'avez toutes qu'une seule prétention, qui est de vous unir à Dieu par l'observation entière d'une même règle; vous ne devez avoir qu'une seule volonté et un seul jugement, qui est la volonté et le jugement de la Supérieure, à laquelle vous vous devez laisser conduire sans résistance; et, si vous faites ainsi, vous serez très-heureuses, sinon vous témoignerez que vous ne voulez point être filles de Notre-Dame; mais je vous conjure, mes chères filles, de ne point perdre la couronne qui vous est préparée. Employez fidèlement la sainte mortification pour le retranchement de ce qui se trouvera de contraire à votre entreprise, qui est la perfection religieuse; que chacune embrasse

généreusement l'observation de la Règle, et, en particulier, ce qui lui est recommandé selon sa nécessité. Je souhaite ma chère petite Marie-Louise[1] toute douce et attachée à son Dieu. Ma bien-aimée Sœur Marie-Françoise[2], je ne saurais changer mon désir sur elle; qu'elle soit à jamais, cette chère Sœur, une petite brebis, toute douce, toute simple et maniable dans la bergerie du céleste Pasteur.

Je vous conjure, ma très-chère Sœur Anne-Marie, d'être fort fidèle à l'obéissance, faisant reluire dans toutes vos actions une exacte observance; et, pour notre bonne Sœur Claude-Marie, que lui pourrais-je souhaiter de plus nécessaire et utile que la très-sainte-humilité, pratiquée dans l'exacte soumission de son jugement et volonté? Enfin que toutes ensemble, par une sainte émulation, marchent devant Dieu en simplicité et innocence; c'est ce que je vous souhaite, et que vous vous assuriez toutes que je vous chéris avec une affection très-cordiale.

Priez, je vous conjure, pour celle qui est toute vôtre, etc.

LETTRE CXCV

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

La Sainte sollicite des prières pour son fils.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 15 juin 1619.

Ce n'est que pour commencer à rompre notre silence, ma très-chère fille, et pour saluer très-amoureusement votre cher

[1] Sœur Marie-Louise Bretagne, professe à dix-sept ans, languit six ans en proie à de cruelles infirmités qui n'altérèrent jamais sa douceur, sa modestie et sa fidélité à Dieu et à la Règle.

[2] Sœur Marie-Françoise Thibaut, dont le père et la mère étaient bienfaiteurs du monastère.

cœur, remettant à notre Sœur Marie-Marguerite à vous dire nos nouvelles; c'est aussi pour vous prier et conjurer de toute mon affection d'obtenir pour moi, de nos Sœurs, qu'elles prient fermement et persévéramment pour mon fils[1]. Faites que les plus unies à Dieu le prennent en tâche, et vous particulièrement. Il est bon, et a de bons mouvements, mais la jeunesse l'emporte. Je crois que Notre-Seigneur le prépare à quelques grosses croix; sa bonté lui fasse la grâce de les recevoir comme il faut.

Je salue très-chèrement M. votre bon Père Supérieur, notre très-chère madame de Granieu, toutes nos chères Sœurs; à part notre Sœur Marie-Françoise [de Livron] et toutes nos amies.

Vous savez que sans réserve je suis vôtre.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CXCVI

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Prière de recevoir madame du Tertre.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 9 juillet 1619.

Ma très-chère Fille,

Ce mot va vous avertir que Monseigneur et moi désirons que vous ayez agréable de recevoir une bonne damoiselle qui a besoin de retraite et qui la désire passionnément auprès de

[1] A son retour de Savoie, le jeune baron de Chantal avait reparu à la cour; là, cédant aux usages du monde, il dissipait sa vie dans les entraînements du plaisir, dans les fêtes brillantes, et surtout dans ces malheureux duels si fréquents à cette époque. Sainte de Chantal ne cessait de recommander ce fils si cher aux prières de ses Religieuses.

nous; ce que n'ayant su obtenir ici, nous vous l'envoyons, et je vous supplierai plus à loisir de la recevoir cordialement et l'aimer et traiter charitablement. C'est une damoiselle de qualité et qui portera bonne pension : préparez-lui une petite chambre, un bon lit, bien net, bien propre, et que tout soit de même chez vous; vous l'aurez dans quinze jours [1]. Adieu; elle vous portera le reste de nos nouvelles. N'attendez pas Monseigneur pour donner l'habit; hélas! ce bon et très-cher Père se trouve tout malade. Priez pour lui. Adieu, je vous écrivis l'autre jour.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Cette personne si charitablement recommandée à la Mère de Bréchard était mademoiselle de Morville, dame du Tertre. Demeurée veuve à vingt-deux ans, elle était engagée fort avant dans les vanités et les fêtes du monde. Désireux de sauvegarder son honneur et l'avenir de ses deux enfants, les parents de madame du Tertre lui procurèrent la connaissance de saint François de Sales, alors à Paris. A peine le Saint eut-il fait pénétrer la lumière divine dans cette âme, qu'elle renonça aux vaines joies du siècle, et confiant ses enfants à la sollicitude de ses parents, elle demanda à se retirer au monastère de la Visitation, non comme Religieuse, mais en qualité de bienfaitrice séculière. Saint François de Sales jugea qu'il fallait éloigner de Paris cette âme trop faible pour respirer encore, quoique de loin, l'air contagieux d'un monde où elle avait failli se perdre; de concert avec sainte de Chantal et la famille de madame du Tertre, il l'adressa à la Mère de Bréchard. Nous verrons comment cette jeune veuve répondit mal aux intentions des saints Fondateurs et comment elle accabla d'amertume les bienfaitrices de son âme.

(*Histoire de la fondation du monastère de Moulins.*)

LETTRE CXCVII

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

Il faut demeurer calme et soumise dans les tentations, être heureuse de vivre sans lumière ni sentiment. — Nouvelles de saint François de Sales. — Quelques règles à suivre à l'égard du confesseur. — Conseils sur la réception de deux novices d'un autre Ordre.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 22 juillet 1619.

Hélas! que direz-vous, ma pauvre chère amie, de ce que je suis si tardive à vous écrire. Certes, ce n'est pas faute d'affection; mais il y a ici un terrible tracas; puis, nous avons changé de logis, fait une professe et six novices; tout cela nous a assez occupées, outre les continuelles et journalières affaires et distractions qui sont ici en nombre infini[1]. Croyez-moi, que j'ai un grand contentement quand je reçois de vos nouvelles. Oh! combien êtes-vous la chère fille de mon cœur!

Ne soyez point en peine de votre chemin; je le vois et connais mieux que vous, il est très-bon. Reposez-vous-en, je vous en supplie, en moi, car Dieu m'en donne assez de lumières; mais cette infinie bonté n'est-elle pas notre unique prétention

[1] La Sainte avait loué pour ses filles une maison plus convenable que celles qu'elles occupèrent au début. La communauté s'y transporta vers la fête de la Visitation de cette année 1619, et le jour de l'octave saint François de Sales vint y exposer le Saint-Sacrement, dit la messe, fit le sermon, reçut les vœux de Sœur M.-Anastase Pavillon et donna le voile à six novices. (*Histoire inédite de la fondation du premier monastère de la Visitation de Paris.*)

Peu après, le B. Évêque donna à ses chères filles un Supérieur selon le Cœur de Jésus, en la personne de saint Vincent de Paul, qui gouverna durant près de quarante ans le premier monastère de Paris avec une sagesse que l'Église a honorée d'un illustre témoignage dans l'office liturgique de ce Saint.

et repos? Quelle autre assurance est-il besoin d'avoir? Mon Dieu, ma très-chère fille, demeurons là, tout abîmées et anéanties! Nous serons bien heureuses de vivre aveugles, sans connaissance ni sentiment aucun; il nous suffit que Dieu est notre Dieu, notre espérance et notre désir. Je suis bien aise que vous n'ayez guère à nous dire de vos fautes quand vous nous verrez; ayant aperçu celles que Dieu permet que nous remarquions, et nous en étant humiliées bien profondément, il les faut oublier et aller en avant. Nous vous connaissons assez bien, n'en doutez pas, je vous prie, et persévérez à marcher avec la pointe de l'esprit, supportant le plus doucement qu'il vous sera possible ces soulèvements de la partie inférieure; comme vous dites, c'est un tribut, et Dieu se plaît en cette souffrance. Croyez qu'il n'est pas expédient d'être délivrée de ces assauts-là.

Cette vigne vous accommodera bien; je suis bien aise que vous l'ayez toute; l'on ne saurait avoir là trop de vide pour faire un peu de verger. Mgr de Grenoble me dit je ne sais quoi, que vous vouliez encore avoir; c'est un bon prélat, mais il ne l'agréait pas. Je suis bien aise que votre nombre croisse un peu. Non, nous ne vous ôterons pas notre Sœur Marie-Françoise [de Livron]; nous vous enverrons la copie de la profession.

Monseigneur se porte bien, grâce à Dieu; nous le voyons quelquefois; mais on ne peut lui parler. Nos pauvres Sœurs n'ont encore su avoir cette consolation, ni moi. Nous ne savons encore quand il s'en ira, et moins encore moi. Je pense qu'il faudra faire l'annuel entier. Dieu fasse en tout sa sainte volonté. *Amen.*

Je salue très-chèrement nos pauvres Sœurs; je voudrais leur écrire, mais, certes, je ne puis, ni à la petite très-chère Sœur, que j'aime comme mon cœur. Assurez-l'en, mais sans faillir, car je ne puis davantage. Saluez tous les amis et amies; mais à part M. d'Aoste, que je vous souhaiterais tout entier. En tout,

Dieu fasse de vous à son gré. Ma fille, vous savez que je suis toute vôtre; priez fort pour nous, même pour Monseigneur, car la peste menace.

Ceci était écrit justement (*ce jour de sainte Madeleine*) quand j'ai reçu votre lettre. Il faut porter grand respect aux confesseurs, et faire tout ce qui se peut pour les contenter, honorant Dieu en eux; mais de s'assujettir à eux pour ce qui est de prendre des prédicateurs, faire dire la sainte messe, se communier de la main des personnes de respect, ou autre que l'on voudrait quelquefois gratifier, se confesser à telles personnes quand vous jugez que cela serait à propos, tout cela, il faut que vous le fassiez très-librement, car il ne dépend que de vous. La Règle et nos coutumes sont comme cela; et tout ainsi qu'il faut user sagement et discrètement de la sainte liberté qui nous est donnée, aussi faut-il la conserver soigneusement et jalousement, quoique toujours avec humilité, rendant le respect qui se pourra, et faisant entendre franchement notre sainte liberté. Enfin, je crois que quand l'on ne se peinera pas tant de retenir ce bon homme, qu'il ne se rendra pas si fâcheux. Que s'il se retire, et que vous ne puissiez avoir M. d'Aoste, croyez-moi, prenez un bon simple prêtre, de bonne vie et exemple; car ces si braves voudront toujours gouverner, et, cependant, ce n'est pas ce qu'il faut pour plusieurs saintes et utiles raisons. Enfin, j'en suis toujours là, selon aussi le goût de notre règle, qu'il ne faut pas que les confesseurs ordinaires se mêlent de nous gouverner, ains simplement de recevoir les confessions; et n'avoir hors de là grande familiarité avec eux.

Nous vous ferons rendre vos cent écus à propos, Dieu aidant. Vous m'écrivîtes si court des dames Religieuses[1], que je ne sais qu'en répondre. Avant que les envoyer, je dis l'une à Annecy,

[1] Il s'agit des Sœurs de Rajat, novices d'un Ordre non réformé et qui demandaient à entrer dans celui de la Visitation.

je voudrais que vous jugeassiez et connussiez bien si elle sera propre à notre Institut; puis, que les parents donnassent de quoi les y nourrir et entretenir; car, certes, notre maison est pauvre; il faut conduire cela bravement. J'ai un si grand désir de voir et d'avoir des filles capables pour prendre l'esprit de cette maison, que je suis tous les jours plus résolue de ne jamais renvoyer celles qui se présenteront, encore qu'elles soient pauvres. Bonjour, ma fille très-chère, je suis toute vôtre en Jésus. *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CXCVIII

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

L'Esprit de Dieu ne manque pas d'assister une âme humble et confiante. — La grâce seule peut donner aux novices la vocation et la persévérance. — Quelle quantité de nourriture donner aux Sœurs. — Il ne faut pas recevoir dans le monastère une enfant trop jeune. — La Supérieure doit maintenir une sainte joie dans la communauté.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, août 1619.

Ma très-chère Soeur,

Je suis fort consolée de votre conduite. Je m'assure que si vous continuez à vous tenir humble et confiante, l'esprit de Dieu ne vous manquera point, cela est infaillible. Celles que la divine Providence a destinées pour notre Institut, le monde ne les détournera pas; que, s'il le fait, elles ne persévéreront pas ailleurs. Enfin, demeurons humblement abandonnées au gouvernement de ce divin Sauveur, et soyons fidèles à l'observance; il nous élèvera et multipliera quand il en sera temps. Je le pense, que ces bonnes filles du Père André ne nous seraient pas propres. Ce sera hasard si la Sœur N... fait profession; il la faut grandement aider, et ne la point laisser parler en particulier

avec les autres Sœurs; Dieu nous aidera, n'en doutons point.

Je me souviens de vous dire qu'il faut donner jusqu'à six onces de viande aux Sœurs, nous le faisons ici. Je ne saurais penser que M. de Lissey [1] se veuille altérer de ce que l'on ne recevra maintenant sa petite fille, puisque c'est chose que la Règle ne nous permet; mais il est bien à propos de le lui dire fort doucement, et même, s'il est requis, d'employer pour cela le bon Père recteur. Je ne puis écrire à la petite Maurice ; je la salue; si son père lui voulait donner jusqu'à deux mille francs pour sa dot, et ses meubles un peu petitement, il n'y aurait point de danger de la recevoir. Si je puis, nous vous déduirons [conduirons] quelques filles d'ici; il s'en présente de bonnes, et en très-grand nombre; mais la plus grande part ont fort peu de commodités. Vivez contente et consolée, je vous en prie, ma mie, et ayez soin que les Sœurs soient de même, car cela m'importe fort. Monseigneur se porte bien; nous le voyons quelquefois, mais nous ne lui pouvons quasi point parler [2].

Je salue chèrement notre bon Père P. et le Père principal et Berthus; je les chéris cordialement. Je vous prie, dites à l'oreille du cœur de toutes vos novices et en secret que mon âme les chérit très-cordialement, mais je les conjure d'aimer bien leur esprit [3]. A la bonne madame Thibaut un mot cordial. Il

[1] Il avait travaillé à l'établissement du monastère.

[2] La confiance qu'inspirait saint François de Sales multipliait ses travaux et ses rapports avec les plus hauts personnages; il ne pouvait se défendre de leurs pieux empressements. On lit même dans les *Annales inédites de la Visitation* « que Mgr de l'Aubespine, évêque d'Orléans, voulut le posséder dans sa ville épiscopale pour lui voir exercer toutes les fonctions pastorales. Ce fut alors que madame la comtesse de Saint-Paul, princesse de la maison de Longueville, personne d'une éminente piété, exprima au B. Prélat le désir de contribuer à l'établissement d'un monastère de la Visitation dans la ville d'Orléans, dont M. le comte, son fils, était gouverneur. Le Saint lui répondit agréablement : « *Oui, madame, vous aurez de mes filles dans* » *votre belle ville d'Orléans.* »

[3] L'esprit de leur vocation.

faut supporter la bonne madame de Jars et faire tout ce que vous pourrez pour la contenter. Je salue tous les amis et amies et les gens de Mgr de Bourges. Sans loisir, j'écris à nos Sœurs. Priez pour nous. Certes, ma mie, je suis toute vôtre en Jésus.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives d la Visitation d'Annecy.

LETTRE CXCIX

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

Encouragements à porter le faix de la supériorité.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1619].

Seigneur Jésus! ma pauvre très-chère fille ma mie, il s'en faut bien garder d'arrêter votre pensée, et encore moins votre désir, à vouloir sortir de la supériorité ; par la divine miséricorde, vous faites trop bien et utilement votre charge [1]. Oh! non, ma fille, vous ne gâtez pas tout, comme vous me dites, ains, assistée de la grâce de Dieu, vous ne gâtez rien. Que plût à Dieu eussions-nous prou de semblables gâteuses! Je vous assure que ma conscience me permettrait bien de les mettre en charge. Arrêtez votre esprit à l'avis de notre tout unique Père, et soumettez votre cœur au mal et à la charge. Ne soyez pas si âpre à vous-même, et vous verrez que tout ira bien. Vivez très-joyeuse et allègre, je vous en conjure, ma fille très-chère, que j'aime comme ma propre âme.

[1] La Mère de Châtel avait toujours redouté la charge de Supérieure, et venait de demander comme une grâce d'en être déchargée.

LETTRE CC

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Charité et prudence dans la réception des infirmes. — Il faut marcher hâtivement, humblement et fidèlement à la suite du Sauveur.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 25 août 1619.

Ce doux Jésus vous comble de bénédictions, ma très-chère Sœur! Je commence à me remettre de ce peu de fièvre que j'ai eue, grâce à Notre-Seigneur.

Je me souviens de notre bonne Sœur Anne Tillier[1]. Si son mal ne se prend point, et qu'elle soit si bonne Religieuse que vous dites et que je l'espère, à la vérité, il faut grandement peser son affaire, et avec charité et bon conseil des Pères Jésuites, car je ne vous en puis dire autre chose, et il ne faut pas que les Sœurs se rendent si douillettes. Où il n'y a point de péril, la charité supporte tout; mais vous voyez mon sentiment; que l'on s'en rapporte aux Pères.

Je crois que vous êtes sur le terme de vous loger; Dieu soit votre aide en tout! Dites, je vous supplie, à l'oreille de vos chères novices, que je salue amoureusement leurs cœurs, mais que je les conjure de cheminer hâtivement, humblement, fidèlement, en la voie de la parfaite observance et soumission. Eh! mon Dieu! quelle misère que la nôtre! voir Dieu qui est mort pour nous, et qui s'est rendu obéissant jusqu'à la mort, et à la mort de la croix, qui veut dire toutes sortes de travaux et d'abjections, et n'avoir pas la détermination de vivre selon sa

[1] C'est la fille humble et courageuse dont parle saint François de Sales dans son quatorzième Entretien. Reçue à sa considération, malgré une infirmité fort abjecte, elle fut guérie miraculeusement peu après le trépas du B. Évêque et par son intercession. (*Année Sainte*, Ier volume.)

sainte volonté en une parfaite obéissance ! Je salue aussi chèrement nos chères professes et nos bons Pères Jésuites. Je n'oublie jamais tous nos amis et amies, ni notre bonne Sœur Jeanne, mais qu'elle prie pour moi !

Ma très-chère Sœur, je suis toute vôtre en Notre-Seigneur. *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCI

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

L'extrémité de la pauvreté doit nous exciter à une plus parfaite confiance en Dieu.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Paris, 1619].

Vous me demandez, ma chère fille, si nous sommes pauvres ; oui, je vous assure, et je n'y pense quasi point. Le ciel et la terre se peuvent bouleverser, mais la parole de Dieu demeure éternellement pour le fondement de notre espérance. Il a dit que si nous cherchons son royaume et sa justice, il nous fournira du reste ; je le crois et m'y confie. L'extrémité de la nécessité où nous nous trouvons quelquefois nous donne de hautes leçons de la perfection de la sainte confiance en Dieu, et véritablement nous voyons déjà combien il fait bon s'attacher à Dieu et espérer en Lui contre l'espérance humaine, car notre établissement s'est fait par la divine grâce, mieux mille fois que nous n'eussions osé l'espérer.

LETTRE CCII

A LA RÉVÉRENDE MÈRE DE LA TRINITÉ

CARMÉLITE [1]

Témoignages d'estime et d'affection. — Humilité de la Sainte. — Difficultés pour la réception d'une prétendante.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1619].

Ma très-bonne et très-chère Mère, la paix de notre divin Sauveur soit toujours au milieu de votre cœur. Je ressens une consolation profonde d'avoir eu de vos nouvelles, et de voir que vous avez si bonne souvenance de la sainte amitié par laquelle notre Seigneur et Maître unit nos cœurs en sa sainte dilection. Vraiment, ma très-chère Mère, il est très-vrai que ce que Dieu a joint, rien du monde ne le peut séparer, et si je pouvais avoir un jour le bonheur de vous voir, je vous ferais connaître mon amour, et ma confiance aussi entière qu'elle fut jamais envers vous. Je pense que mon âme se fondrait en une sainte suavité, si je recevais ce bonheur de traiter cœur à cœur avec vous de la très-sainte suavité de l'amour de Notre-Seigneur Jésus. O ma Mère! j'y vois peu d'apparence, car au partir d'ici on parle de nous envoyer en Italie. Le grand Dieu accomplisse en tout sa très-sainte volonté ; pourvu que je le serve avec la profonde humilité et fidélité que je dois, tous lieux me sont indifférents; mais, ma très-chère Mère, c'est ce que je ne fais pas, je suis toujours immortifiée, imprudente et lâche à ce divin service. Priez, je vous supplie, pour mes nécessités, et faites prier vos chères filles; mais je dis doublement, puisque j'en ai une nécessité double, et une plus grande que je ne vous saurais dire.

[1] La Révérende Mère Marie de la Trinité d'Hanivel fut la première professe du Carmel en France. Sainte de Chantal, étant encore séculière, l'honorait déjà comme une grande servante de Dieu. Cette digne Religieuse mourut à Troyes, l'année 1647, en odeur de sainteté.

N'est-ce pas chose admirable, ma très-chère Mère, que de voir une créature indigne et incapable être employée à des services si dignes et de si grande importance? mais ç'a toujours été la façon de faire de notre bon Dieu, d'employer les plus viles et abjectes créatures, afin de poser le trône de sa miséricorde sur celui de notre misère. Bonté incomparable! Oh! je voudrais vous écrire longuement; mais le loisir de celui qui vient m'apporter votre lettre ne me le permet pas, ni le mien aussi pour ce coup; mais je ne manquerai de vous écrire et rendre compte de mes actions avant que de partir de ces quartiers. Je m'étais déjà fort enquise de vous; mais comme personne ne m'en disait rien d'assuré, je voulais envoyer vers les bonnes Mères de cette ville pour savoir de vos nouvelles.

J'entends à peu près la demoiselle dont vous m'écrivez; car pour les noms, je ne les retiens que difficilement. Je vous assure, ma très-chère Mère, que Mgr de Genève et nous, avons un très-grand désir de la consoler, mais le devoir que nous avons à cette maison fait que nous n'avons pas voulu aller à l'encontre de ceux à qui Mgr le cardinal de N... l'avait remise, lesquels ont déclaré qu'elle ne pouvait être reçue sans grand intérêt de cette maison, pour plusieurs raisons qui sont marquées dans leur résultat; de sorte qu'il n'y a pas eu apparence de passer outre. Nous lui avons offert retraite en une de nos autres maisons, mais elle ne l'a pas voulu accepter. Qu'est-ce que nous ne ferions pas en votre considération, ma très-chère Mère? mais vous voyez l'impossible, ce qui fera changer votre désir, je m'en assure.

Je suis fort pressée de finir. Bonjour, ma Mère, ma très-chère, de tout mon cœur. Tenez-moi invariable en la dilection sincère que je vous porte en notre Sauveur et Maître. Priez fort pour mes nécessités, et pour tout notre petit Institut. Je demeure, ma très-chère Mère, votre, etc.

LETTRE CCIII

A MADAME DU TERTRE

A LA VISITATION DE MOULINS

Une grande ouverture de cœur envers la Supérieure facilite l'amendement et le progrès de l'âme.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris] 3 septembre 1619.

Ne vous l'avais-je pas assuré, ma très-chère Sœur, que vous trouveriez là un esprit qui vous contenterait et consolerait entièrement? Je prie Dieu qu'il vous fasse la grâce et vous donne la force de profiter au divin amour auprès de cette bonne Mère [1], à laquelle je vous conseille et vous en prie, ma très-chère fille, de tenir votre cœur bien ouvert, afin qu'en connaissant ses maladies, elle puisse y apporter les remèdes convenables; vous en recevrez mille douceurs et consolations, outre le profit de votre âme, qui est ce que nous devons rechercher par-dessus toutes choses; car, ma fille, cette vie est courte et l'heure d'en partir bien incertaine. Travaillons donc tandis que son jour dure, afin que nous puissions parvenir à la très-sainte éternité; c'est ce que mon cœur désire au vôtre, que je chéris cordialement, et suis entièrement, ma très-chère Sœur, votre, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

[1] La Mère Jeanne-Charlotte de Bréchard.

LETTRE CCIV

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Saint François de Sales a quitté Paris; on murmure contre lui à l'occasion d'un mariage. — Acquiescement de la Sainte au bon plaisir divin.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 17 septembre 1619.

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

Voilà que l'on me demande si je vous veux écrire, et qu'il le faut faire tout maintenant; notre messe me presse, mais je ne saurais m'empêcher de vous dire l'extrême ressentiment que j'ai du mal de cette pauvre chère Sœur Marie-Catherine [1]; j'espère que notre bon Dieu en aura soin; il me tarde que j'en sache des nouvelles. Mais, ma très-chère Sœur ma mie, conservez-vous parmi tout cela et ne vous étonnez, ni troublez point; il faut que nos cœurs soient fermes et disposés à recevoir toutes les afflictions et tourments qu'il plaira à notre bon Dieu nous envoyer. J'espère que vous verrez bientôt Monseigneur; il partit dès jeudi [2], en bonne santé, grâce à Dieu. Il reçoit ici une attaque pour un mariage dont plusieurs murmurent, et auquel il n'a contribué que ce qu'il devait; c'est un retour

[1] Sœur Marie-Catherine Chariel fut l'une des premières professes de Moulins; en 1623, elle accompagna la Mère de Bréchard à Riom, et, après avoir gouverné ce monastère, elle entreprit la fondation de Metz. Bientôt après, les guerres de Lorraine l'obligèrent à transférer sa communauté à Guéret, et de là à Périgueux, où elle termina sa vertueuse carrière, en 1642. (*Année Sainte,* VIIIe volume.)

[2] Saint François de Sales, après avoir quitté Paris, suivit à Angoulême le prince de Piémont, qui voulut y aller rendre ses hommages à Marie de Médicis, dont il venait d'épouser la fille, Christine de France; puis étant revenu à Amboise, où était la cour, il reprit le chemin de la Savoie en passant par Bourges, Moulins et Lyon.

digne du monde, et qui me toucherait douloureusement, si je n'avais la confiance que Dieu le tient en sa spéciale conduite et providence; il faut acquiescer doucement au divin bon plaisir de Notre-Seigneur et lui remettre cette affaire. Adieu, ma mie ma très-chère Sœur; vivez contente de tout, et vous tenez au-dessus de tous les événements, vous reposant dans le sein de la divine Providence.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCV (*Inédite*)

A MADAME DE JARS

Témoignages d'honneur et de religieuse amitié. — Félicitations du bonheur qu'elle aura de voir saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris] 23 septembre [1619].

Ma très-chère Mère, notre bon Dieu vous donne s'il lui plaît une santé entière et console votre cœur de sa sainte consolation! Je vous assure, en vérité, ma très-chère Mère, que je ne savais pas que vous fussiez malade; seulement, lundi ou mardi je reçus une lettre de Mgr l'archevêque qui me le mandait; j'étais bien étonnée de ce que je ne recevais plus de vos lettres, mais aussi je n'en ai guère reçu de Bourges, depuis que ce bon pasteur s'en alla d'ici. Je ne demande pas, ma très-chère Mère, que vous me disiez vous-même votre mal, mais je vous prie de m'en faire écrire; j'en suis en peine. Je supplie notre bon Dieu de vous y soulager selon qu'il connaît vous être nécessaire, et vous donner abondance de toutes saintes bénédictions. Ce sera le continuel souhait que mon cœur fera pour le vôtre, que je chéris avec un honneur et un amour tout spéciaux.

Je me réjouis de l'espérance que j'ai que vous verrez Mgr de Genève, car l'on tient qu'ils passeront à Bourges, et je sais que vous en serez consolée. Prenez courage, ma très-chère Mère, faites tout ce qu'il vous sera possible pour votre soulagement, mais surtout ne laissez point abattre votre esprit; tenez-le joyeux et content de tout ce qu'il plaît à notre bon Dieu qui vous arrive, car la soumission amoureuse à son bon plaisir est l'unique et vrai remède de tous nos maux intérieurs et extérieurs.

Il me tarde que j'aie de vos nouvelles, et je vous assure, ma très-chère Mère, que j'ai de la douleur de savoir que vous avez été si longtemps malade sans que j'en aie rien su. J'en ferai redoubler les prières, afin de regagner tant qu'il se pourra le temps qui s'est ainsi passé. Bonjour, ma très-chère Mère; je vous prie derechef et vous en conjure de tenir votre esprit fort courageux et soumis à la très-sainte volonté de Dieu, auquel je suis pour jamais de tout mon cœur, ma très-chère Mère, votre très-humble, etc.

Très-humble salut à mesdames de Rhodes.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nantes.

LETTRE CCVI

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Annonce du passage de saint François de Sales à Bourges. — Tout doit se faire par l'autorité de la Supérieure.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1619].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'ai si grande joie de ce que vous verrez Monseigneur, notre très-cher et digne Père, que je ne sais que vous dire, sinon

que vous lui parliez de tout, et il vous répondra pour moi. Ayez hardiment un esprit de sainte liberté, et croyez que je n'ai nulle intention, sinon que tout se passe avec suavité, gardant et employant selon votre discrétion et pour votre soulagement votre charge et son autorité, sous laquelle il faut que tout se passe et se fasse saintement et doucement.

Je n'ai pas le loisir de revoir votre lettre; si Monseigneur n'y fait réponse, je le ferai. Faites-lui tenir sûrement ce paquet; il il y a des lettres d'importance. Je salue chèrement votre cœur et celui de vos filles, particulièrement la petite brebiette [Sœur M. F. Thibaut] que j'aime tendrement, et la souhaite toute douce et soumise [1].

LETTRE CCVII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Passage de saint François de Sales à Moulins. — Retrancher à madame du Tertre la liberté de parler et d'envoyer des lettres à l'insu de la Supérieure. — Il faut porter la croix amoureusement, paisiblement, et tout attendre de Dieu et de son secours.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 26 septembre 1619.

Vous le ferez [ce que je vous ai conseillé], ma très-chère fille, vous le verrez, ce tout bon et très-cher Père de nos cœurs. S'il est encore là, vous lui donnerez cette lettre en le saluant

[1] Après son passage à Bourges, le Bienheureux Évêque écrivit les lignes suivantes à sainte de Chantal : « ..... Mais, à vous dire vrai, j'ai trouvé la » pauvre petite Mère Rosset si affaiblie de corps et si déchue, que je crois » qu'il la faudra retirer de dessous le fardeau. Cette pure colombe est bien » plus propre à demeurer avec son Bien-Aimé dans le trou de la masure » d'une cellule qu'à converser avec les hommes. Chacun admire sa vertu et » bien peu goûtent sa conduite. O ma Mère, il ne faut pas s'étonner de » cela; les âmes n'ont pas toutes la grâce de joindre l'actif au passif et de » passer sans préjudice intérieur de l'un à l'autre. »

en la façon et suivant le cœur de votre Mère. Faites tous les jours faire des prières particulières pour ce voyage qui est grand et fâcheux, ce me semble, pour lui qui n'a pas accoutumé d'aller sur l'eau; mais Dieu qui l'a pris et fait pour l'enfant de son Coeur en aura soin. Vous vous éclaircirez de vos difficultés, et il vous dira, je m'en assure, qu'il faudra retrancher petit à petit, à cette damoiselle [1], la liberté de parler à part et donner des lettres; car cela sans doute nourrirait son esprit en ses humeurs, ce qui n'est pas expédient. C'est bien fait, ma très-chère fille, de purger nos maisons; Dieu nous fasse la grâce d'accomplir en toute fidélité sa très-sainte volonté. Hélas! que je vous plains pour le trouble de cette pauvre fille! mais, ma très-chère Sœur, portez cette croix amoureusement, tant qu'il vous sera possible, Notre-Seigneur vous y confortera; ne vous tourmentez pas autour d'elle, commettez-lui une Sœur des plus douces et courageuses.

Si vous avez besoin de Sœurs blanches, je pourrais bien vous en envoyer une bonne et qui a joliment de commodités. Certes, si je vous pouvais aider et soulager en toutes façons, je le ferais de tout mon cœur. Croyez que nous aurions ici une effroyable charge, si Dieu ne [me] donnait la confiance qu'il la portera; c'est pourquoi je n'en ai point de peine. Priez pour mes nécessités particulières, croyez que je ne vous oublie pas, ni votre famille. Écrivez-moi souvent, car ce m'est consolation de savoir de vos nouvelles. Nous avons remis le velours à madame d'Asy, car elle a dit qu'elle avait une marchande bien

[1] Madame du Tertre, dont il est ici question, n'avait pas tardé à mettre le trouble dans le monastère qui l'avait accueillie; mais l'indulgence et la débonnaireté de saint François de Sales ne lui permirent pas de congédier cette pauvre âme. Il recommanda plutôt à la Mère de Bréchard de la traiter avec bonté et douceur, afin de la gagner à Dieu par les attraits d'une charité toute suave; c'est ce que fit cette vénérable Mère avec une affection conforme au respect qu'elle portait à son Bienheureux Père. (*Histoire de la fondation de Moulins*).

assurée pour le changer, parce que nous craignons à cause de cette peste. Bonjour, ma très-chère Sœur ma mie, et à votre hôtesse, et à toute la chère troupe. Dieu vous comble de bénédictions.

[*P. S.*] Je vous recommande, s'il vous plaît, ce paquet; car l'on m'a remis des lettres que Monseigneur serait marri qu'elles fussent égarées. Si Monseigneur n'est là, refaites un paquet. Je suis fort pressée.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCVIII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Elle la félicite du bonheur qu'elle aura de pouvoir entretenir saint François de Sales, arrivé à Lyon. — La peste est dans Paris. — Admirable résignation de la Sainte. — Souhaits ardents pour la perfection de la Mère Favre, et crainte de la voir sortir de Lyon avant que le monastère jouisse des priviléges accordés par la Bulle de Paul V.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris] 29 septembre [1619].

Vous voilà bien consolée, ma très-chère fille, de voir et de jouir un peu de notre très-cher Père ; je suis si soulagée de le sentir dehors de Paris, où cette maladie est si forte [1], que cela

[1] On lit dans la *Fondation inédite du premier monastère de Paris :* « En ces années 1619 et 1620, Dieu permit qu'une peste furieuse s'allumât dans Paris. La crainte du danger en éloigna non-seulement la cour, mais presque tout le monde, en sorte que l'herbe croissait dans les rues de cette grande ville, chacun ne pensant qu'à sauver sa vie et se mettre en sûreté. Il est aisé de comprendre que, dans une telle calamité, les aumônes qui faisaient subsister notre communauté naissante cessèrent entièrement, et, pour comble de disgrâces, nous étions environnées de maisons de pestiférés, et nous entendions tous les jours la clochette du chariot des morts qui passait devant notre porte et sous nos fenêtres. »

m'a rendu son départ plus doux. Ne craignez point pour nous, ma très-chère fille, quoiqu'elle nous avoisine ; mais priez bien soigneusement notre bon Dieu qu'il accomplisse sa très-sainte volonté en nous. J'ai cette confiance qu'il ne nous arrivera rien que ce qui lui plaira, et ce qui lui plaira nous plaira. Ainsi, s'il lui plaît, je vous écrirai souvent, et vous adresserai toutes mes lettres pour Monseigneur, qui m'a commandé de lui bien mander de nos nouvelles ; mais je voudrais que vous me donnassiez la meilleure adresse pour vous faire tenir nos lettres, et me mandez aussi par quelle voie vous me ferez tenir les vôtres. Quand M. Rousselet sera de retour en cette ville, son entremise sera bonne, car il a aussi un frère à Lyon.

Ma chère fille, je ne vous dirai point de nouvelles, je laisse cette commission à mon neveu de Boisy, et puis, certes, c'est une chose que je n'aime guère : une seule aussi est nécessaire, qui est d'avoir Dieu : j'en ai un grand désir, de cet unique bonheur ; tout le reste n'est que fumée ; attachons-nous donc invariablement à cette sainte prétention. Écrivez-moi de votre cœur ; voici le temps que vous le reverrez : mon Dieu ! que je l'aime, ce cher cœur de ma très-grande chère fille ! Que je lui souhaite de générosité, de pureté, de perfection ; bref, une sainte union avec le Cœur de son Dieu très-aimable et adorable. Adieu, ma fille, je vous donne mille fois le bonjour, et à toute votre chère troupe ; je ne sais si Mgr de Lyon est retourné ; il voudra peut-être différer de réduire votre congrégation en monastère, et toutefois il est expédient que cela soit fait avant que l'on vous tire de là [1] : Monseigneur vous en aura parlé. Il faudra donc acheminer doucement cette affaire. Encore ce mot :

[1] Mgr de Marquemont, qui le premier avait désiré pour la Visitation la clôture et les vœux solennels, fut cependant le dernier à mettre en vigueur la Bulle qui érigeait la Congrégation en Ordre religieux. L'espérance de faire adopter à la maison de Lyon le grand Office canonial motivait ce retard aux yeux de l'archevêque.

éprouvez bien vos filles avant que de leur donner la profession. Adieu, ma fille; je suis toute vôtre en Notre-Seigneur, vous le savez; il soit béni. — Jour de saint Michel.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry

---

LETTRE CCIX

A M. LE COLLATÉRAL FLOCARD

La Sainte le remercie de lui avoir donné des nouvelles de saint François de Sales et de son arrivée à Annecy.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1619].

MONSIEUR,

C'est très à propos de me donner la joie de l'arrivée de Monseigneur le révérendissime en cette ville [d'Annecy], car, à la vérité, c'est le plus grand contentement qui me puisse arriver en cette vie que l'honneur et le bonheur de sa présence. Nous l'avons peu retenu et rarement vu; néanmoins nous sommes contentes, puisqu'il plaît ainsi à Notre-Seigneur. Voilà donc, Monsieur, comme vous n'aurez pas occasion de vous plaindre de nous, qui sitôt et si librement vous le renvoyons. Dieu nous fasse la grâce à tous de jouir longuement de sa vie, de sa santé et sainteté, tant utile à la gloire de notre bon Dieu, que je supplie continuellement vous bénir de ses plus chères grâces, avec madame votre femme et toute votre chère famille, que je salue humblement et très-cordialement avec vous qui continuez d'obliger et favoriser cette petite maison d'Annecy, en telle sorte que je ne saurais dignement vous en remercier. J'en demeurerai à jamais, Monsieur, votre, etc.

Conforme à l'original gardé chez M. le comte de Thiollaz.

LETTRE CCX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Nouvelles de la communauté de Paris. — Préservation de la peste.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1619.]

Ma très-chère fille, c'est sans haleine que je vous dis que, grâce à Dieu, nous nous portons très-bien. Ne soyez point en peine, sa divine bonté nous protége et garde ; la maison voisine n'a plus de malades ; j'en écris un billet à Monseigneur pour l'ôter de peine ; faites-le-lui tenir avec toutes ces autres lettres : c'est un paquet pour lui que l'on nous a remis. Dieu soit notre amour, ma toute chère fille ; j'attends bientôt de vos nouvelles, écrivez-moi du voyage de Monseigneur ; car il n'a pas loisir de m'en parler. Jésus soit notre tout et soit béni !

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CCXI

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Dieu ne laisse point sans secours une communauté où règne l'observance. — Tout le bien des maisons dépend des Supérieures. — Il faut retrancher à madame du Tertre les correspondances et les conversations inutiles. — Demande de prières selon les intentions de saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Paris, 1619.]

Je vous laisse à penser, ma très-chère Sœur ma mie, si je serais bien aise que la charité que Monseigneur vous a concédée s'accomplît ! n'en doutez nullement. Dieu ne laissera jamais sans pain la maison en laquelle il est servi. Il est vrai, si je ne

me trompe, que je vous entends en ce que vous me dites que bienheureux sont les humbles de cœur, touchant cette pauvre affligée d'esprit; mais dites-le-moi plus clairement, afin que cette occasion me serve, car l'expérience est un grand maître.

Ce petit livre est très-bon; faisons-en profit, je vous prie. O Dieu! ma fille, cela est si très-vrai que tout le bien de ces maisons dépend des Supérieures, qu'elles ne sauraient assez être humbles et basses devant Dieu, sans la conduite duquel elles ne peuvent s'acquitter [de leur charge]; mais aussi avec cette sainte conduite, [elles] peuvent tout bien. Vous voyez que ce n'est qu'un billet écrit sans loisir.

L'on m'a dit que votre hôtesse[1] avait écrit à certains amis ou amies, et les priait de lui chercher une retraite en laquelle elle ne fût point sujette à ses parents; je pense qu'il la faut un peu considérer en ses lettres et conversations avec les séculiers; c'est une glose et un article sans lequel nous ne l'eussions pas retirée. Il la faut conduire doucement et l'observer.

Faites fort prier pour Monseigneur à ce que Dieu lui donne conseil en une chose de très-grande importance. Les autres maisons disent un *Veni Creator* le matin et font force communions pour cela. Priez aussi, je vous prie, pour les besoins de cette maison et de mes enfants; Dieu soit leur conduite. Je salue mademoiselle votre chère hôtesse, toutes nos bonnes et chères Sœurs, et surtout votre cœur bien-aimé, que je chéris très-cordialement, vous le savez; je salue très-humblement le Révérend Père recteur et le bon confesseur; je me recommande à leurs prières et tous les amis.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Madame du Tertre.

LETTRE CCXII

A LA SŒUR MARIE-AVOYE HUMBERT

A MOULINS

Il ne faut point trop réfléchir sur soi-même, mais s'humilier devant Dieu de ses fautes d'inadvertance, et ne point s'en tourmenter.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1619]

Certes, ma très-chère petite fille ma mie, il faut que je vous dise que j'ai reçu une fort grande consolation en lisant votre lettre, laquelle me représente l'état de votre cœur avec une grande naïveté, sincérité et cordialité dont vous m'avez fait un singulier plaisir; car, voyez-vous, ma très-chère petite, j'aime tendrement votre cœur, et voudrais souffrir beaucoup pour sa perfection. Que si Dieu me fait la grâce de pouvoir obtenir sur vous le retranchement de ces continuelles réflexions sur tout ce que vous faites, lesquelles dissipent votre esprit, et, au lieu de cela, employer toutes vos forces et pensées à la pratique des vertus selon les occasions qui s'en présentent, mon Dieu ! ma fille, que vous seriez heureuse et moi consolée ! et je vous prie, ma mie, commencez dès maintenant à bon escient à faire cela.

Pour toutes les fautes d'impertinences [1] et semblables choses que vous commettrez, ne faites qu'un simple abaissement d'esprit devant Dieu, et puis passez outre et ne regardez plus ce que c'est. Ne le ferez-vous pas, ma mie? Ah ! je vous en prie, par le cœur et l'amour que vous porte votre pauvre Mère.

Au reste, écrivez-moi hardiment tout ce que vous pourrez, vos lettres me consolent toujours, et ne vous mettez en peine de

[1] La Sainte emploie souvent ce mot comme synonyme d'inadvertance, de chose légère.

chose quelconque. Je suis toute à vous, ma mie, je vous en assure. Priez fort pour moi. Le doux Jésus accomplisse en vous sa très-sainte volonté.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE CCXIII

AUX SOEURS DE LA VISITATION DE BOURGES

Il faut ravir le Coeur du divin Époux par l'amour de sa sainte volonté, l'exacte observance et le support mutuel.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris] 3 octobre [1619].

Mes filles très-chères et bien-aimées, assurez-vous que mon affection à vous servir et consoler n'a besoin d'aucune autre excitation que d'elle-même ; car elle est infinie pour cela ; mais Dieu ne veut pas que nous nous voyions pour ce coup, et de bon cœur nous soumettons nos désirs à sa sainte volonté. Pendant qu'il en disposera les moyens, préparons-nous par une très-exacte observance à profiter de cette entrevue, s'il nous la donne. Surtout, mes chères filles, vivez, je vous en conjure, avec un extrême amour de la divine volonté, et une douceur et support entre vous qui ravissent le Coeur de la souveraine Bonté ; car notre bon Sauveur a dit qu'*à cela l'on connaîtra que nous sommes ses disciples, si nous nous aimons l'un l'autre.* Je me recommande à vos prières, n'ayant loisir d'en dire plus. Dieu habite éternellement au milieu de vous pour vous combler de ses riches grâces ! Je suis en lui toute vôtre. — Il soit béni.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE CCXIV

A LA SŒUR FRANÇOISE-MARGUERITE FAVROT

A ANNECY [1]

La stricte observance de la Règle est l'admirable chemin de la perfection religieuse. Témoignages d'affection pour les amis du monastère.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1619].

Dieu soit béni, ma très-chère fille, Dieu soit béni à jamais!

J'aime bien vos lettres et encore plus votre cœur; faites toujours le plus parfaitement que vous pourrez toutes vos actions et le plus simplement. Oui, attachons-nous à une observance de nos saintes Règles qui soit inflexible, c'est un chemin admirable; le doux Jésus nous y fasse cheminer fermement et fidèlement. *Amen.*

Je suis, certes, marrie de cette pauvre petite N...; c'est la mélancolie; il faut user de divertissement, et ne pas faire semblant de voir le quart de tout ce qui se passe. Je loue Dieu que notre assistante [2] va si bien; mais mon pauvre maître [maçon], Jean, n'est-il pas bon? Je l'aime, je vous assure chèrement, et le vous recommande bien toujours. Faites-lui bien mes recommandations, et à tous les maîtres; je ne les verrai pas de cette année; mais, s'il plaît à Dieu, après Pâques nous les reverrons. Je vous assure, ma chère fille, qu'il m'en tarde, mais je suis pourtant fort contente de la volonté de Dieu, et puis il me semble que je vous vois toutes; mais, il est vrai, vous m'êtes grandement présentes, et ma pauvre vieille Sœur Anne-Jacqueline, vous ne sauriez croire, ma mie, combien j'aime cette fille-là; ayez-en bien soin, et de toutes; certes, elles me sont précieusement chères en Notre-Seigneur.

[1] Voir la note de la lettre LXXVIII.

[2] Sœur Claude-Agnès Joly de la Roche.

Faites bien mes recommandations à tout le monde, à M. Grandis en particulier, aux Pères de Saint-Dominique, à M. Bouvard, à notre procureur, à tous nos voisins et voisines. Je suis vôtre en Jésus.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXV (*Inédite*)

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

La Sainte annonce que saint François de Sales est nommé grand aumônier de Son Altesse, et M. de Boisy, premier aumônier de Madame.
Offre d'une prétendante.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 15 novembre 1619.

Vous aurez su maintenant, ma très-chère Sœur ma mie, comme tout est venu à bon port, car je vous ai fait réponse par voie assurée. J'ai bien perdu des lettres aussi bien que vous, et ce qui m'a plus fâchée, deux de celles de Monseigneur ont été égarées ; mais Notre-Seigneur fait et permet tout : il soit béni à jamais. J'ai reçu des nouvelles du 30 octobre de ce bon Monseigneur, il était à Chambéry. Il me mandait qu'il était occupé à se déprendre de la cour ; mais je pense qu'il faudra qu'il passe à Turin. Madame et Leurs Altesses l'ont fait grand aumônier, et M. de Boisy [1] premier aumônier de Madame, de sorte qu'il est engagé pour servir son quartier, et Monseigneur me mande que la charge de grand aumônier l'engagera pour deux mois toutes les années à Turin. Dieu fasse en tout sa sainte volonté.

Il y a ici une puissante fille qui est de vos quartiers, d'honnête famille, qui désire d'être Sœur blanche [2] ; elle est jeune et

[1] Jean-François, frère du Saint.

[2] C'est-à-dire Sœur domestique.

forte. On m'attend. Elle prie pour savoir si elle pourrait être reçue chez vous, [ce] que je n'ai su refuser de vous demander, si vous le pouvez. J'écris sans loisir. Dieu soit tout nôtre. Je suis toute à vous, vous le savez.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXVI

A MADAME DU TERTRE

A MOULINS

Souhaits de bénédictions pour que les fruits d'une retraite soient durables.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1619.]

Je désire seulement que ces quatre lignes vous portent le souhait que mon cœur fait pour le vôtre très-cher, de mille et mille bénédictions, que je supplie le très-doux Sauveur de vous donner. Je participe au bonheur de l'utilité et de la consolation que vous avez reçue dans votre exercice de pénitence, que ma très-chère Sœur m'a mandé que vous avez fait. Oh! bon Dieu, ma très-chère fille, qu'il fait bon s'approcher de cette infinie douceur! Je la supplie très-humblement de vous fortifier et avancer en l'exercice de son très-saint amour, auquel et par lequel je suis d'une entière affection votre plus humble servante en Notre-Seigneur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE CCXVII

AUX SOEURS DE LA VISITATION DE MOULINS

La Sainte conjure ses filles de vivre plus que jamais dans l'exacte observance, l'humilité, la simplicité, l'obéissance et la charité.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 14 décembre 1619.

Mes très-chères filles, il faut que je vous fasse une prière, qui part du plus profond de mon cœur; et je vous conjure, par l'honneur et la grâce que nous avons d'être filles de Notre-Dame, de me l'accorder. Je vous supplie donc, de toutes les affections de mon âme, qu'en ce renouvellement d'année vous fassiez de puissantes et efficaces résolutions de cheminer par la voie de l'exacte observance en toute humilité, douceur et simplicité d'obéissance. Au nom de Dieu, qu'on ne voie jamais parmi vous des suffisances, ni désir de se procurer des charges et choses relevées; mais un grand amour des choses basses, des humiliations et abjections, de notre propre faiblesse et misère. Que les paroles de désagrément ne paraissent jamais; mais que la sainte douceur, cordialité, union de cœur et affabilité, accompagnent toutes vos paroles et actions. Que les répugnances ne se rencontrent point chez vous : n'allez jamais regardant si l'on vous aime plus ou moins que les autres : tuez ces petits renardeaux, je vous en prie; car ils ôtent la paix des cœurs. Nous ne devons jamais désirer d'être aimées, mais croire que l'on nous aime autant que Dieu veut que nous le soyons. N'examinez point à qui l'on donne les charges, ne les désirez point : la volonté divine doit être la règle de la nôtre, et nous doit suffire. Donnez, mes chères Sœurs, ce contentement à la sainte Vierge, Notre-Dame, de servir son cher Fils notre doux Maître, par la fidélité à ces petits conseils que je vous donne en leur présence sacrée et de leur part; je vous en conjure derechef, par leur

infinie bonté, que je supplie vous donner surabondance de grâces, avec leur éternelle bénédiction. *Amen.*

LETTRE CCXVIII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Il faut être libérale en ce qui concerne les soulagements à donner aux Sœurs. — Comment former peu à peu les sujets qu'on juge capables de la supériorité. — Conditions nécessaires pour une fondation.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 26 décembre 1619.

Bref, que les grandes lettres de cette si aimée grande fille me sont grandement aimables et agréables! je les dévore avec consolation; mais je n'ai pas le loisir de relire maintenant [la dernière]. Je loue Dieu, ma fille très-chère, en la conduite de votre maison, vous avez un très-bon conseil en ce Père. Avec cela vous pouvez demeurer en paix en vos déterminations.

Je trouve qu'il sera bon de ne pas retarder la petite Raton, sauf le conseil. Il faut modérer la chicheté de notre Sœur N..., lui élargissant le cœur et lui donnant une grande confiance; vraiment, il faut avoir de la prodigalité pour le secours et les nécessités des Sœurs; il lui faut ôter cela absolument; jamais elle ne serait bonne Supérieure avec cette étrécissure de cœur. O Jésus! il faut épancher l'argent où il va du soulagement des Sœurs. Ayez soin d'elle en cela, ma fille, et la donnez pour assistante à la directrice [1], laquelle il ne faut pas faire portière, non, mais vous ferez très-bien de la faire appeler au parloir quand il y aura des gens de qualité ou d'Église, et que vous y traiterez d'affaires; car il faut qu'elle sache cela, voire même, il l'y faut envoyer souvent toute seule, feignant que vous êtes occupée.

[1] Sœur Marie-Aimée de Blonay.

Je fais ainsi avec celles que je désire dresser pour être Supérieures.

Je ne vois pas qu'il y ait apparence d'envoyer à Montferrand pour trois filles; car quel moyen de commencer une maison avec cela, et trois mille écus? Il faut que madame des Roches tende ses filets de loin; et pour Clermont, [qu'il y] ait des filles prêtes et propres, avec un fonds honnête pour commencer; cinq professes pour le moins; car autrement l'on gâte les novices mêmes. J'ai fini d'écrire ces fêtes à ma cadette que j'aime bien, et vous, très-chèrement. Bonjour, Jésus soit votre tout en tout! *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXIX

A LA MÊME

Aimer la livrée de Jésus-Christ (c'est-à-dire l'humiliation) sur nos épaules et sur celles de nos amis. — Éviter les parloirs comme la ruine des maisons religieuses. — Heureuses sont les âmes qui se contentent de Dieu seul. — A la fin de l'année, on ne change pas à la Supérieure les objets à son usage.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1619.]

Ma toute chère fille, croyez qu'il y a bien ici de quoi se mortifier, souffrir et se résigner en cette nouvelle persécution[1]; mais enfin il faut s'assurer que notre bon Dieu tirera sa gloire de tout, et sortira son serviteur, notre unique Père et cher Seigneur, de cette fournaise, plus reluisant qu'un soleil. Je con-

[1] M. de Foras, après le refus de Françoise de Rabutin-Chantal, avait épousé mademoiselle Le Beau. Ce mariage ayant déplu aux parents, on s'en prit à saint François de Sales, comme s'il l'eût négocié et conclu : de là des blâmes sévères, des censures mordantes et des invectives furieuses contre l'homme de Dieu. C'est à ces calomnies que la Sainte fait ici allusion.

fesse à ma très-chère fille que j'ai un peu de douleur contre ceux qui avec trop d'ardeur et passion se sont portés à cette affaire, et n'ont pas su prévoir ce qui en pouvait arriver; cependant, l'on ne parle point d'eux, et leur coulpe est jetée sur l'innocent. Dieu soit béni, j'ai néanmoins, ma fille, conservé la sainte paix, parmi tout ceci, grâce au bon Dieu. Je ressens vivement le trait que l'on jette contre cette renommée plus blanche que la neige, mais je ne laisse d'aimer la livrée du grand Sauveur sur les épaules de son digne serviteur qui en est paré et honoré avec plus d'honneur, que les rois ne sont avec leur manteau de pourpre. Écrivez-moi, je vous conjure, toutes les nouvelles de cet unique Père.

L'on dit que votre parloir est fort fréquenté, aussi est celui-ci; mais je crois que c'est sans intérêt du recueillement et des justes devoirs, autrement, où il y a tant de gens, et de toutes sortes, nous ne subsisterons pas; certes, j'ai un désir ardent de préférer Dieu et l'observance à tout respect humain. Que vous dirai-je encore, mon unique fille, sinon que bienheureuses sont les âmes qui se contentent de Dieu seul, et qui ne désirent rien de toutes les choses créées que ce que la divine Providence et les Supérieurs voudront? Je vous proteste que voilà l'unique prétention que je veux donner à mon cœur, que si je ne le fais pas, je prie Dieu qu'il fasse miséricorde à ma faiblesse, et qu'il me tire de cette vie pour me loger au purgatoire.

L'on ne change rien à la Supérieure au bout de l'an; c'est pourquoi, n'ayant rien de plus cher, je vous envoie en étrenne mon chapelet, avec le congé de notre Congrégation, et, sans son congé, je veux dire, sans l'avoir demandé, je vous envoie mon cœur, qui est tout vôtre, etc.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXX

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Comment la Supérieure doit agir avec la Sœur assistante et avec les Sœurs professes.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1619.]

[*Le commencement de la lettre manque*].

..... J'ai aussi répondu à votre dernière lettre par celle que je vous écrivis par Mgr l'archevêque. Rendez-vous toute familière avec vos professes, surtout avec l'assistante, communiquant avec grande franchise, cordialité et confiance. Cela est requis à une Supérieure, et encore que bien souvent je me sois oubliée de le faire avec vous, je ne faisais pas bien en cela, et ce n'a jamais été faute de volonté, mais d'attention, comme je le fais encore ici, où ayant plus de divertissements [empêchements], j'ai moins de mémoire d'apporter à la maison ce que j'apprends au parloir, et ce que je pense.

Je connais bien votre Sœur N..., c'est une bonne fille, Dieu lui donnera un jour la lumière pour se retrancher. Je salue très-humblement Mgr l'archevêque, etc.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXXI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

La Sainte attend la décision de saint François de Sales pour entreprendre l'œuvre dite des *Haudriettes*.
Dispositions à prendre pour le voyage de plusieurs Sœurs.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 29 décembre 1619.

Vraiment, ma très-chère fille, votre cœur m'est bon et bien doux; je lui sais si bon gré de ce soin qu'il a eu de me faire savoir des nouvelles de mon très-cher Père. Hélas! il est vrai que cela est tout mon bien : le grand Dieu me le conserve et continue! Je reçus le jour sacré de Noël de ses nouvelles; ce sont les fêtes qui l'ont retardé. Or, j'espère de vous écrire dans huit jours, car il faudra avertir Monseigneur de ce qui aura été résolu des Haudriettes [1], lesquelles enfin l'on nous remettra; priez et faites prier Dieu pour la conduite de ces affaires. Au reste, il faut que Monseigneur se détermine des filles qu'il faut renvoyer ici; car il faudra les avancer tant qu'il se pourra. Il faut, ma fille, que vous aidiez à dresser l'équipage de Lyon : si l'on pouvait rencontrer quelque honnête femme qui vînt par deçà, avec laquelle on prendrait un coche, cela irait bien; et encore pour la commodité entière, s'il y avait quelque honnête ecclésiastique qui se disposât à venir ici, tout cela irait par

[1] Ces Religieuses, fondées par Étienne Haudry, secrétaire de saint Louis, et approuvées par plusieurs Souverains Pontifes, vécurent longtemps avec beaucoup d'édification; mais elles tombèrent ensuite dans un tel relâchement qu'on pensa confier la direction de leur monastère aux Religieuses de la Visitation. Ce projet cependant n'entrait pas dans les plans de la divine Providence : les Haudriettes durent leur réforme au cardinal de la Rochefoucauld, qui obtint de Grégoire XV, élu Pape en 1621, l'autorisation d'agréger cette Communauté à l'Ordre de Saint-Augustin.

excellence. Enquérez-vous voir, ma fille, et faites tout ce que vous pourrez pour bien dresser cet équipage-là; peut-être serez-vous le chef de cette compagnie : certes, vous y feriez besoin; mais il nous faut laisser gouverner par la divine Providence. Nous vous ferons tenir de l'argent pour l'ouvrage quand il sera temps.

Notre Sœur de Gouffier veut que je vous prie de faire aller un sergent bien fidèle donner assignation à M. son beau-frère; vous le ferez prou. M. de Foras est hors de prison, il y a déjà huit jours. Faites tenir cette laine, s'il vous plaît, à M. de Boisy, lequel m'a écrit.

Adieu, bonsoir, ma très-chère fille. Dieu par sa grâce et sa bonté nous fasse finir en toute perfection, et renaître à une meilleure et plus parfaite vie. *Amen.*

[*P. S.*] Faites tenir promptement ces lettres, et donnez à Monseigneur le moyen d'envoyer au plus tôt la réponse. Je vous recommande celle de M. de Boisy.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CCXXII

A M. MICHEL FAVRE

CONFESSEUR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ET DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY

Retour du saint Évêque auprès de ses filles d'Annecy. — Recommandations pour qu'il ne prolonge pas les veilles de la nuit.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1619.]

Vous n'aurez que ces lignes, mon cher Père, car maintenant que vous voyez ce que votre cœur désire, les trop grandes lettres vous seraient sans doute à dégoût. Je participe à votre contentement, et ne saurais dire la consolation que j'ai de sentir Monseigneur et très-unique Père au milieu de son petit peuple,

comme un roi de bénédiction et un père très-tendre qui pourvoira à leurs nécessités, avec une suavité et utilité toute sainte pour le bien de leurs âmes. Que vous êtes heureux de voir continuellement les actions de ce digne Père! Faites-en bien votre profit, et ne vous endormez pas dans les délices spirituelles de notre cher petit Annecy, que j'aime mieux que toutes les grandes villes du monde qui n'ont pas tant de piété.

Au reste, mon cher Père, ces veilles que Monseigneur fait tous les soirs me seraient insupportables, si je n'avais confiance que notre bon Dieu a un soin particulier de le conserver pour le service de sa plus grande gloire. Il faut, tant que vous pourrez, mon cher Père, détourner les occasions, qui occupent son temps le jour, car ce qui vient à lui, il n'y a remède; son incomparable douceur ne peut éconduire personne, et ne faut pas, je pense, le presser importunément d'éconduire les petites gens, parce que ce lui serait double charge par l'inclination qu'il a de donner du contentement et de la satisfaction à tout le monde. C'est un prodige de vertu et de bonté que ce très-digne Père. Priez Dieu que je le puisse imiter en quelque chose, et me croyez votre, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

ANNÉE 1620

LETTRE CCXXIII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Intérêt que Mgr de Bourges porte aux Religieuses de la Visitation. — Sollicitude de la Sainte pour former les novices. — Bon exemple que doivent donner les anciennes.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Ma très-chère Sœur ma mie, je vous fais ce seul billet, sans nul loisir, parmi tant d'affaires et de malades dont il plaît à Dieu nous visiter. Je vous envoie les papiers que vous désirez tant. Ne soyez en peine ; notre bon Mgr l'archevêque de [Bourges], m'a fort témoigné d'affection envers vous autres, et m'a obligée de m'accorder la réception des filles de sept à huit cents écus, que je trouverai propres. Je crois que bientôt il vous en ira une d'Orléans, qui s'appelle mademoiselle N... Elle a un bon esprit intérieur. Nous vous en éprouverons ici encore des autres ; car nous les garderons pour leur donner les commencements et connaître si elles seront propres.

Je conjure nos bonnes Sœurs de s'affermir en l'observance, douceur et obéissance, afin qu'elles servent de bon exemple à ces filles que l'on s'essayera de leur envoyer. Je vous assure que nous tenons de si près celles qui sont ici, qu'elles me donnent bien de la consolation. Dieu, par sa douce bonté, les fasse croître de mieux en mieux. *Amen.*

Je n'écris pas à Mgr l'archevêque. Je pense qu'il sera à Nevers. Saluez-le quand il sera de retour, et l'assurez que je

ménagerai le mieux que je pourrai pour notre petite maison de Bourges. — Je ne peux écrire davantage; un jour que j'aurai le loisir, j'écrirai à toutes ; cependant, je les salue très-chèrement et particulièrement celles qui m'ont écrit. Nous ne pourrons si promptement penser à loger la fille dont m'écrit notre Sœur Françoise-Gabrielle [Bally].

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXXIV

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

La tranquillité et la simplicité d'esprit d'une Supérieure, jointes à une maternelle vigilance, aident efficacement au progrès spirituel d'une communauté. — Éloge d'un livre composé par une Mère Carmélite espagnole. — Importance du monastère de Paris qui doit être une pépinière pour la France. — L'indépendance de l'esprit nuit à la pratique des vertus religieuses.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Oh ! qu'à jamais soyons-nous toutes sans réserve à ce divin Sauveur, ma toute chère fille.

Vos dernières lettres me furent données par l'agréable main du très-cher frère de votre cœur ; pensez, ma fille, si je fus aise et consolée de le voir et de l'assurer que je l'honorais d'une singulière et particulière affection, comme le bien-aimé frère du cœur que j'aime chèrement. Les nouvelles que vous m'en avez dites me consolent fort. Cette simplicité et tranquillité de soumission vous est uniquement propre; vous n'avez à faire pour vous qu'à demeurer là, et veiller prudemment et charitablement sur votre chère petite troupe, pour l'avancer, avec un extrême amour et douceur maternelle, à la dilection sainte de notre doux Maître, par une totale et ponctuelle observance de la Règle.

Monseigneur m'envoya un livre que je trouve excellent; je le ferai transcrire pour vous l'envoyer, si plus tôt vous ne l'obtenez des Carmélites; car c'est une de leurs Mères espagnoles qui l'a fait et l'adresse à une Supérieure; il y a d'excellents documents pour les Supérieures, et je désire fort que les nôtres l'aient et en fassent profit.

Je vous assure, ma fille, que nous ne savons encore qui l'on mettra ici. Si la maison de Piémont ne nous bridait point et que facilement l'on vous pût dégager de Lyon, sans doute, je pense que vous passeriez ici; mais entre ci et Pâques, l'on verra peut-être plus clair. Il n'y a point de doute que, si je suis crue, on choisira et préférera-t-on cette maison [de Paris] à toutes, à cause de sa grande importance, et que ce sera la pépinière pour la France. O Dieu! que je lui souhaite une bonne Mère (car, en fin finale, le bonheur des maisons dépend d'elles [des Supérieures] après Dieu): une Mère douce, prudente, zélée et de parfaite observance et de mortification. Vous ne sauriez croire comme notre Sœur Anne-Catherine [de Beaumont] est sage et de grand exemple[1]. Nous avons ici de bonnes professes, mais nous en avons besoin encore de deux ou trois pour le moins; maintenant que notre bon Seigneur est à Nessy, il verra, mais il faudra attendre le mois de mars.

J'ai vu N..., qui m'a dit que la bonne Sœur *** était fort mal, et que ce serait charité de la faire traiter par les médecins; il me dit encore ce qu'elle lui avait dit, qu'elle trouvait que les esprits étaient grandement sujets [trop assujettis] et qu'elle avait grande difficulté à s'accommoder à cela; n'est-ce pas là une grande misère? Notre bon Dieu a voulu être attaché à la croix, et nous ne voulons pas nous assujettir pour son amour à une manière de vie toute douce et toute sainte! Or, parce qu'il me semble que cette fille a bon esprit, je voudrais bien

[1] Voir la note de la lettre CCCLXXII.

qu'elle persévérât. Il ne faut pas faire semblant de savoir sa difficulté, mais il faut gagner son cœur, s'il y a moyen, et essayer de l'affranchir de cette difficulté. Dieu accomplisse en tout sa très-sainte volonté et nous comble de grâces, ma très-chère fille. Je suis toute vôtre.

Dieu soit béni!

[*P. S.*] J'ai reçu vos lettres et les deux de Monseigneur. Je me servirai toujours de cette voie et jamais de la poste. Je vous prie, faites-le même, ma très-chère fille.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXXV

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Il faut obéir simplement et gracieusement en tout ce qui regarde le soulagement corporel, et se montrer toujours communicative, ouverte, franche, cordiale et joyeuse.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1620]

Je ne sais, ma très-chère fille, si vous aurez reçu ma dernière lettre; Dieu me la donna ainsi, et maintenant je vous dis encore de sa part que vous obéissiez tout simplement, tout doucement, tout cordialement et gracieusement à notre Sœur [Françoise-Gabrielle], en tout ce qui regarde le soulagement de votre corps, sans y manquer, disant naïvement comment vous vous sentez, avec une douceur qui ne lui ôte pas la confiance de vous dire ce qui lui semblera bon.

Je vous envoie ce livre; si vous voulez, faites-le copier; il y a de très-bons points de grande utilité, voire, nécessaires pour celles qui sont en charge. Enfin, il se faut faire *tout à tous pour les gagner tous.*

J'espère de vous envoyer deux ou trois bons cœurs de filles

ce Carême. Soyez grandement communicative, ouverte, franche, cordiale et joyeuse. Souvenez-vous encore de ce que je vous ai dit tant de fois : tâchez d'animer vos paroles tant qu'il vous sera possible, afin qu'elles pénètrent mieux les cœurs de vos filles. Dieu soit votre tout. *Amen.* Priez pour nous.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXXVI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Dieu ne se plaît pas en nos maux, mais en notre patience à les souffrir. Nouvelles du monastère de Paris. — Projets de fondations pour Nevers et Orléans.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 13 janvier 1620.

Ma très-chère fille, je vous écrivis mardi dernier que Mgr de Lyon avait répondu verbalement à mon neveu de Neuchèze, que vous fissiez vos novices professes [1]; il dit de petites raisons, mais enfin il conclut cela. Je prie Dieu qu'il ait soin de ces pauvres chères Sœurs malades, et leur donne la force de porter leur mal utilement. Mon Dieu! ma très-chère amie, que les tribulations nous devraient être précieuses! mais toute l'importance est à les bien ménager; car Dieu ne se plaît pas en nos maux, mais en la patience avec laquelle nous les souffrons.

L'affaire des Haudriettes s'avance; nous n'avons [point] encore vu les articles que l'on dit qui sont fort à notre avantage; certes, il n'y avait pas moyen d'entreprendre cette affaire autrement. Nous sommes toujours en peine d'une place pour nous arrêter; faites prier pour cela, je vous en prie. Au reste, l'on nous demande avec assez bonne enseigne à Nevers et à Orléans; nous n'avons besoin que de bonnes Supérieures; Dieu par sa toute

[1] Il y eut en effet quatre professions à Lyon le 9 février 1620.

bonté nous en veuille donner. Vous aurez bientôt le livre des Carmélites, car je le fais transcrire. Bonsoir, ma fille, je suis lasse. Nous avons aujourd'hui donné l'habit à une demoiselle de bon lieu, honnête et bonne fille[1]; c'est la treizième novice. Dieu y donne sa sainte bénédiction. Je suis, vous le savez bien, ma fille, toute très-vôtre, et Jésus soit tout votre bien. *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXXVII

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

Bel éloge de la Mère de Châtel par saint François de Sales. — Avantages qu'il faut tirer des négligences involontaires. — Ne vouloir que Dieu et ne chercher de consolation qu'en Lui seul.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris] 13 janvier 1620.

Eh! comment, ma très-chère fille ma mie, pourquoi attendiez-vous de moi une lettre sévère? Certes, il faut que je vous dise franchement, et la gloire en soit à Dieu, votre cœur est trop bon pour être gourmandé, et quand il serait mauvais, je ne voudrais pas le faire.

Monseigneur m'écrivit ainsi en me parlant de nos maisons qu'il avait vues : « *Il faut dire la vérité : à Grenoble, je trouve une, mais une Supérieure toute selon mon cœur.* » Or, pensez, ma fille, si cela me fit grand bien! Oui, certes, je vous aime très-chèrement, et je ne saurais vous dire rien de mieux, sinon que vous cheminiez toujours fermement en votre chemin qui est très-bon, et sans regarder ni à droite ni à gauche. Vous êtes admirable à vous plaindre de vous-même. Or sus, s'il plaît à Dieu que vous soyez ainsi si infidèle, je veux dire s'il permet

[1] Sœur Catherine-Thérèse de Saint-Germain.

que nous ayons quelques petites négligences, c'est afin que nous ayons toujours de quoi nous humilier[1]. Quand Dieu vous consolera, recevez ses consolations fort simplement, et enfin le bien et le mal également. Bref, ma fille, il faut que nous nous unissions à Dieu en tout et de tout, et conduisez vos filles à cela.

Il n'y a remède; il faut avoir encore un peu de patience. Dieu vous pourvoira d'un Père spirituel; cependant, soyez toute chose à vos filles, il va bien ainsi. J'ai bien de la consolation de ce que vous me mandez qu'elles font bien. Eh! Seigneur Jésus! comblez cette bénie troupe de votre sainte bénédiction.

Priez fort pour nous, nous avons une peine nonpareille à trouver bien pour nous loger. Nous nous verrons cet été, je l'espère, cela dépend de Monseigneur. Or enfin, ma fille, il ne faut vouloir que Dieu; nous serons très-heureuses s'il est notre seule consolation, et que nous n'en voulions point d'autre. Pour l'amour de Dieu, tenons-nous à cela, et que tout le reste ne nous soit rien. Adieu, ma mie; priez et faites prier pour mes enfants, je vous en prie. Croyez assurément que vous êtes la très-chère fille de mon cœur.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Pendant que l'humilité de la Mère de Châtel lui dérobait le grand bien que Dieu opérait par son entremise, telle était la réputation de ferveur du monastère de Grenoble que de célèbres Religieux, entre autres le P. Cotton et le P. Isnard, de la Compagnie de Jésus, ne craignaient pas de l'appeler : *une fournaise d'oraison, une école de vertus.*

LETTRE CCXXVIII

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Sentiment de diverses personnes sur la nomination projetée de saint François de Sales à l'évêché de Paris. — L'affaire est remise au Souverain Pontife. — Plaintes filiales de la Sainte touchant le silence que garde son Bienheureux Père sur des questions qu'elle lui avait adressées.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 1620.

MON TRÈS-HONORÉ SEIGNEUR ET UNIQUE PÈRE,

J'appris hier, par M. Vincent[1], qui vous honore et estime plus qu'il ne se peut penser ni dire, tout le dessein que l'on a de vous attirer en France. Tous les plus pieux et solides esprits d'ici considérant cette proposition, et pesant de part et d'autre toutes les raisons, sont en grand suspens de ce qui sera plus à la gloire de Dieu.

M. Vincent me le disait hier, ajoutant qu'il semblait que Dieu vous avait mis comme un boulevard contre cette misérable Genève, et comme un mur inexpugnable entre la France et l'Italie, pour empêcher l'hérésie d'y entrer; que l'on ne savait aussi si Dieu vous avait destiné pour être ici comme sur le théâtre du monde, pour servir d'exemple et de lumière à tous les prélats de la France; qu'en une si grande vigne un tel ouvrier profiterait grandement et plus qu'en un petit coin du monde. On dit que vous devez peser vous-même cette affaire et sentir ce que Dieu désire de vous. On vous loue extrêmement de ce que vous vous en rapporterez au Pape, pourvu, dit-on, que vous lui exprimiez largement toute l'affaire. Enfin, mon très-unique Père, les jugements des hommes veulent tout ménager ce qui est du leur et encore ce qui est d'autrui; mais dites-moi si je vous devais celer ceci ou si je fais bien de vous le dire. J'aurais, ce

[1] Saint Vincent de Paul.

me semble, la conscience chargée de vous taire quelque chose, et il faut que je vous dise une fois pour toutes que quand je regarde du côté où vous êtes, je me sens fort inclinée à ce que vous y demeuriez; mais si je regarde de deçà et que je pense que peut-être Dieu vous y appelle pour sa plus grande gloire [1], je demeure en indifférence, désirant infiniment que Notre-Seigneur accomplisse sa très-sainte volonté en nous.

Vous m'obligez grandement de me dire ainsi des nouvelles de votre tout bon et très-aimable cœur. Faites-le toujours, mon Père, je vous en prie, c'est ma très-chère consolation. Mais ne vous dois-je pas dire en simplicité que par deux ou trois fois il m'est venu un peu d'émotion en l'amour-propre, de ce que vous ne me répondez rien à tout ce que je vous demande qui touche mon particulier et sur mes plaintes? Vous avez grand tort, mon cher Père, car mon amour-propre en serait beaucoup satisfait. Hé Dieu! que j'en ai toujours mon plein sac de ce misérable amour-propre! Dieu le veuille anéantir!

Je vous remercie beaucoup de la charité que vous faites à mes enfants; j'avais besoin d'être soulagée et aidée dans cette charge, je me contente de leur avoir acquis le bien et le trésor de votre sainte assistance devant Dieu. Je ne quitterais pas cela pour aucune bonne fortune, etc.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] En 1619, saint François de Sales avait refusé l'abbaye de Sainte-Geneviève et la coadjutorerie de Paris avec future succession; en 1620, les instances redoublèrent : Louis XIII, comme autrefois Henri IV, cherchait à attirer le Saint dans son royaume, en lui confiant un poste plus honorable, plus riche et moins laborieux que l'évêché de Genève. Sainte de Chantal, que saint Vincent de Paul tenait au courant des desseins de la cour, en informait fidèlement son Bienheureux Père.

LETTRE CCXXIX

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Plan uniforme à suivre dans la construction des monastères. — Conseils pour la fondation projetée de Nevers. — Avis sur les rapports de la Visitation avec les Ordres religieux. — Les Sœurs fondatrices doivent être des règles vivantes. — La Sainte presse saint François de Sales de faire des entretiens aux Sœurs d'Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 12 février 1620.

Je viens tout maintenant de recevoir votre dernière lettre, ma très-chère Sœur. Mais, pour répondre à la première, vos gens qui ont charge de vos affaires ne nous en ont point parlé ; il faut bien qu'ils aient des adresses suffisantes. Dieu, par sa bonté, vous assiste, afin que cette petite maison subsiste à sa gloire.

J'eusse bien fort désiré de voir le plan de votre maison, car tant qu'il se pourra, ma très-chère Sœur, il nous faut faire nos monastères uniformes. Je vous prie donc de nous l'envoyer, parce que nous sommes occupées à en faire faire un. Je serais bien aise qu'il y eût de la correspondance. Bien donc, il faudra que Monseigneur pourvoie d'une Supérieure pour Nevers[1]. Je trouvai bien la difficulté être grande de vous tirer de là maintenant. Pour ce qui est de notre Sœur N..., je ne puis savoir sa capacité, parce que je ne l'ai pas quasi vue depuis son départ de Nessy. C'est bien mon sentiment ce que vous m'en mandez ; elle a eu un peu de tentation en elle ; Monseigneur l'avertit ; elle m'a fait sa décharge, et j'espère, Dieu aidant, que tout ira mieux et avec plus de largesse de cœur. C'est une vraie bonne fille, mais la diversité des esprits éprouve. Je vous dis ceci, parce qu'il me semble que vous m'en avez touché autrefois

[1] On projetait alors la fondation de Nevers.

quelque chose ; et puis, avec vous, ma très-chère fille, je me mets toujours au large. Puisque donc votre maison ne peut pas donner de Supérieure, et qu'elle doit partir de la maison de Nessy, que vous en êtes aussi, il me semble que c'est de la part de Mgr de Genève qu'il faut traiter, et sous son bon plaisir. Néanmoins, voyez voir ce que vous en dira le Père recteur.

Ce que je fais en ces quartiers, c'est en suite de mon obéissance qu'il m'a baillée, qui note les lieux des établissements avec le pouvoir de tirer les filles. Pour cela, je lui en écrirai à la première commodité. Cependant vous aurez le conseil du Père recteur, et pourriez, sous de simples signatures, accorder les conditions. Sous les conditions ci-dessus, je ferai parler à Mgr de Lyon, et le ferai presser pour arrêter l'affaire. Il me semble, et il est vrai, que vous m'avez mandé que le bon Père accommoderait le logis, attendant que les filles en puissent acheter un... cela est bien requis. Quoi qu'il en soit, je crois que Monseigneur [1] sera bien aise d'accepter cette fondation, car le lieu est désirable.

O ma chère fille, il faut être bien dextre pour s'entretenir avec les Pères de *** sans s'y assujettir, car c'est un corps véritablement bon et qui nous peut beaucoup aider, mais il faut éviter les attaches et dépendances, car à la longue cela nous retrancherait notre liberté d'appeler qui bon nous semble. Mais l'on verra comme cela se pourra accommoder; cependant il faut témoigner de la gratitude.

Je suis toute consolée de ce que vous me mandez de notre chère Sœur M.-Hélène [de Chastellux]. J'ai toujours pensé que si cette fille prenait le dessus, elle se rendrait utile. Dieu en soit béni ; mais donc il ne sera plus requis de vous faire venir une maîtresse de novices ; il le faut dire. Hélas! ma très-chère

[1] Saint François de Sales.

fille, prenez, je vous supplie, tout simplement, ce que je vous dis simplement. Ce qui est propre à une chose n'en est-il pas bien capable? Il est vrai, j'aime et estime vos filles, et ce que je vous ai mandé qu'il fallait qu'elles fussent une Règle vivante, cela est parti de ce grand désir que j'ai que nous le soyons toutes, et surtout celles qui sont employées aux fondations, parce qu'elles donnent la forme aux autres. Je crois que ce sera assez de donner trois ou quatre filles professes avec les deux filles qui seront novices, et s'il se peut, ma très-chère Sœur ma mie, attirez encore la fille de ce gentilhomme ou quelque autre, car il ferait grand bien qu'elles fussent trois ou quatre. Si vous ne prenez la fille dont je vous ai écrit, pour le voile blanc, elle serait bonne pour Nevers; elle est forte et aura quelque chose ; cela serait autant.

Il faut avoir patience avec la pauvre madame de Gouffier ; si elle se retire parmi nous autres, cela se passera doucement ; si moins, et qu'elle veuille avoir quelque chose, il faudra essayer de retrancher sa prétention et la faire prendre haleine. Je crois que tout se passera doucement si l'on montre lui être obligées et que l'on use de prière. Nous sommes en la même peine pour ce qui nous regarde de cette maison, avec moins de fondement. Que faire là, sinon patienter et la tenir contente le mieux que l'on pourra?

Je suis bien pressée, ma très-chère fille ; si je ne puis écrire à madame du Tertre, vous ferez mes excuses. Dieu vous comble de bénédictions, et toute votre chère famille. Vous savez, et il est vrai, que je suis vôtre de tout mon cœur.

Dieu soit béni!

[*P. S.*] Ma très-chère Sœur, au nom de Dieu, soulagez-vous et vous conservez ; mais je vous en prie, ma chère amie. J'ai eu ces quinze jours passés une assez bonne défluxion ; cela est passé, Dieu merci. Monseigneur se porte bien ; il exhorte fort

nos Sœurs [d'Annecy] ; c'est pour l'utilité de toutes les maisons [1]. Je l'ai fort prié de le faire tandis qu'il est là, car l'on ne sait si ce sera pour longtemps [2]. Il est besoin de prier et faire prier pour cela. Enfin, ma très-chère fille, c'est notre unique Père, mais il s'en faut priver, puisque Dieu le veut. Que nous serons heureuses quand ce divin Sauveur sera notre seule consolation ! *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXXX

A MADAME DU TERTRE

A MOULINS

La pureté du cœur et le mépris du monde disposent l'âme à recevoir abondamment les grâces du ciel.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Paris], 12 février 1620.

Oui, ma chère Sœur, je vous écrirai autant qu'il me sera possible, puisque votre bonté le désire et que la communication que vous me faites de votre cœur m'y oblige. Mais n'êtes-vous pas heureuse d'avoir ainsi vidé et répandu toute votre âme devant Dieu ? Il faut que dorénavant vous soyez extrêmement jalouse de sa pureté, et que, par votre sainte correspondance aux grâces de Dieu, vous vous disposiez pour en recevoir une si abondante, qu'elle vous joigne pour jamais à sa divine Bonté. Ma très-chère fille, qu'est-ce tout le reste et tout ce que le monde estime ? n'est-ce pas un vrai mensonge ! A quel propos donc s'y affectionner ? Bon Dieu ! nous laisserons-nous toujours

[1] Ces exhortations dont parle sainte de Chantal ont été fidèlement recueillies, et forment, comme on l'a dit, le livre incomparable des *Entretiens*.

[2] On croyait que saint François de Sales accompagnerait à Rome le prince-cardinal, fils du duc de Savoie. Ce voyage n'eut pas lieu.

tromper comme de vrais enfants? Oh! certes, cela n'est plus recevable! Pardonnez-moi, je dis ceci à perte d'haleine ; je souhaite toutefois que vous le fassiez, et je prie Dieu qu'il vous en fasse la grâce.

Ma très-chère Sœur, vous êtes avec une âme que je chéris uniquement[1] et qui est très-capable de vous bien servir. Ne vous l'avais-je pas bien dit? faites-en profit. Je vous sais bon gré d'avoir soin de sa santé; Dieu la conserve et vous donne ses plus saintes bénédictions!

Je suis, ma très-chère Sœur, votre plus humble servante en Notre-Seigneur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE CCXXXI

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

L'obéissance est due aux prélats. — Utilité de la correction publique. Profession des Sœurs associées.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 1620.

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Vous avez très-bien fait d'obéir simplement à Mgr l'archevêque ; c'est chose que nous devons, et son désir que la fille soit gardée jusqu'à Pâques n'apportera point de préjudice à la maison ; mais croyez qu'il n'a garde de vous dire de la garder davantage, sinon que Dieu fasse un miracle et la change visiblement d'ici là ; il ne se faut pas étonner de ce qui est arrivé pour elle. Cet esprit-là n'avait nulle disposition pour recevoir le saint habit ; Dieu a permis pourtant qu'elle l'ait reçu, afin que celles qui viendront après elle soient mieux examinées, et que l'on y

[1] La Mère de Bréchard.

voie les signes et marques que la Règle note, avant que de les introduire.

Pardonnez-moi, ma fille, il ne fallait pas attendre d'être en particulier pour corriger notre bonne Sœur N.... Vous fîtes très-bien de la mortifier en présence des autres, devant lesquelles elle avait manqué au respect et soumission qu'elle vous doit, car elle les édifia mal, et méritait d'être corrigée sur-le-champ; mais, après, encore il lui faut dire fermement, quoique cordialement, qu'elle se garde de faire telles échappées, et qu'elle suive ce que la Règle lui enseigne en telle et en toute occasion. Il faut supporter toutes les infirmités corporelles de notre bonne Sœur N..., mais il lui faut faire entendre fermement qu'il faut qu'elle se soumette, et la faire souvent parler à quelqu'un qui lui prêche cette leçon.

Peu de gens du monde sont désintéressés, ma chère fille. Vous aurez réponse de Monseigneur[1]. Il ne faut rien changer en la profession pour être Sœur associée; il n'y a que l'intention qui fait la différence des rangs, et la Règle montre l'obligation de chacun.

Nous avons prié pour la bonne mademoiselle de Jars, elle est bien heureuse; mais comment se porte madame de Jars? Je la salue très-humblement, et tous nos amis et amies. Je salue mon neveu [de Neuchèze], et de la part de M. de Boisy qui m'en prie, et de lui dire qu'il voudrait qu'il eût la coadjutorerie de Bourges, comme il a celle de Genève. Dieu le veuille ainsi, si c'est pour sa gloire! Mais mille cordials saluts à nos pauvres Sœurs que j'aime bien. Nous avons toujours nos deux filles; nous sommes embarrassées [de savoir] comme vous les envoyer.

Ma très-chère fille, je suis vôtre en Notre-Seigneur. *Amen.*

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Saint François de Sales.

LETTRE CCXXXII

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Visite de M. Deshayes et sentiments de hauts personnages au sujet de la nomination de saint François de Sales à l'évêché de Paris. — Admirable délicatesse de conscience de la Sainte qui lui montre comme faute grave un manque de naïveté dans ses expressions. — Elle fait part des arrangements pour la fondation de Nevers, prie le Saint d'écrire deux ou trois fois par an aux Supérieures, et le félicite d'avoir Jean-François de Sales pour coadjuteur.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 3 mars 1620.

Mon très-cher Père,

Hier soir, M. Deshayes [1] me dit qu'il avait enfin trouvé l'occasion de parler à Mgr le cardinal [2], auquel il avait dit comme il avait parlé au Roi [3] et à M. de Luynes de ce grand dessein [4] ; qu'il avait trouvé l'un et l'autre toujours en bonne volonté ; mais que ce n'était pas chose à quoi ils voulussent penser maintenant ; que cette occasion étant retardée, s'il n'y en avait une convenable à votre naissance et à votre qualité, il n'y aurait pas apparence de vous tirer de là ; que si sa pensée n'était que de vous laisser l'administration du diocèse et la charge des âmes sans l'assurance de la succession à l'évêché, il n'était pas besoin de vous tirer pour cela ; qu'il y avait ici plusieurs grands docteurs, comme M. d'Archides et M. Courteau, et tant d'autres, qu'il pourrait employer à l'administration des sacrements et autres fonctions épiscopales et tout plein d'autres choses sem-

[1] M. Deshayes, ami de saint François de Sales dès l'année 1602. Étant secrétaire de Henri IV, il avoua un jour très-ingénument au monarque qu'il aimait mieux l'Évêque de Genève que Sa Majesté. « Je n'en suis pas fâché, reprit le bon Roi, mais dites-lui de ma part que je désire faire le troisième en cette amitié. »

[2] Le cardinal Henri de Gondi, évêque de Paris.

[3] Louis XIII.

[4] D'attirer saint François de Sales en France.

blables dont il ne me souvient pas; qu'il s'assurait que lui (Mgr le cardinal), qui vous aimait, s'il désirait vous attirer ici, il pouvait vous procurer un emploi aussi digne de vous; que toute sa famille désirait avec passion et affection cordiale de vous voir coadjuteur (il est vrai, spécialement M. le général [1], qui a une si parfaite estime de votre probité, qu'ils seraient grandement consolés tous de voir cette pièce [place] conservée pour leur fils, par ce moyen). Mgr le cardinal fit une réponse pleine d'honneur et d'affection; [il dit] que ce qui était de son pouvoir, il l'emploierait sans réserve; que sa maladie l'avait fait résoudre absolument; que l'effet de son désir dépendait du Roi et de M. de Luynes; que, dans quinze jours, il ferait son effort, puis qu'il avertirait. Voilà en substance ce que le très-bon M. Deshayes me dit à soir, et m'ordonna de vous l'écrire, attendant qu'il le fasse après la réponse et résolution du Roi.

Mon très-cher Père, prenez bien garde que l'entremise de M. Berger ne détourne la conduite de cette affaire des mains de notre cher ami, lequel me console de le voir tant vôtre. Le bon Père Binet [2] vous salue très-cordialement; il ne se peut dire combien il vous chérit et estime; il n'est pas du sentiment de nos sages, il voudrait bien que vous vinssiez, pourvu que ce fût à bon titre. Il m'est demeuré sur le cœur de ce que je ne le nommai pas. Tout ce que je vous dis la dernière fois est de la bouche de M. Vincent; mais, à mon avis, il est très-probable que

[1] Emmanuel de Gondi, général des galères et chevalier des ordres du Roi. Son fils, le cardinal de Retz, fut en effet archevêque de Paris.

[2] Le Père Étienne Binet, Jésuite, né à Dijon en 1569, fut successivement recteur à Rouen, à Paris, provincial de Champagne, de Lyon et de France. Pendant quarante ans, il n'y eut à Paris et dans presque toute la France aucune bonne œuvre, à laquelle il ne prît part et qu'il n'encourageât de ses conseils. Saint François de Sales, dont il avait été le condisciple, entretenait avec lui des rapports intimes et le consultait souvent. Sainte J. F. de Chantal l'honorait aussi de sa confiance, ses lettres en sont une preuve évidente.

c'était le résultat du conseil de MM. Duval [1], de Montelon et Vincent, car ce sont trois têtes dans un chapeau.

Or, il faut que je vous dise tout naïvement, mon très-cher Père, qu'en ces deux dernières lettres j'avais une secrète inclination que vous entendissiez les opinions, considérations et aversions dont je vous parlais, être encore plus grandes que je ne vous le disais, car si bien je me suis gardée exactement de mentir, j'ai connu néanmoins quelque manquement de naïveté, mais j'étais si pressée la première fois, que je n'ai su le réparer sur-le-champ. A la seconde lettre, quoique je m'en fusse avisée, néanmoins je m'aperçus que je ne nommais pas les personnes ci-dessus, par cette même inclination, et je me résolus de le faire en une autre rencontre, mais je l'oubliai. Voilà qui me pesait que je ne vous l'eusse pas dit. O mon Dieu! ne permettez jamais que je manque à la naïve vérité et simplicité que je dois avoir avec mon très-cher Père. Certes, ce n'est point ma volonté de rien déguiser. Je vous ai déjà mandé comme je me trouve pour ce sujet.

Notre chère Mère de Port-Royal [2] voudrait savoir si elle fera

[1] L'abbé Duval, doyen de la Faculté de théologie de Paris.

[2] La Mère Angélique Arnauld, abbesse de Port-Royal. Cette Religieuse, d'un mérite incontestable, avait, dès l'âge de dix-sept ans, mis la réforme dans sa communauté déchue, et venait d'entreprendre, à vingt-huit ans, une autre réforme plus difficile encore, celle de l'abbaye de Maubuisson. Le B. Évêque de Genève, prié de visiter cette maison, fut frappé des qualités remarquables de la jeune abbesse, applaudit à son dessein, et y resta plusieurs jours pour l'aider de ses prédications et de ses conseils. La Mère Angélique se plaça sous la direction du Saint, et songea même à quitter son titre et sa crosse pour entrer à la Visitation; mais il n'y voulut jamais consentir. Ne pouvant suivre l'homme de Dieu, elle voulut au moins, par une active correspondance, demeurer sous sa conduite tant qu'il vécut; heureuse si elle eût toujours marché à la faveur de cette pure lumière, et ne fût pas tombée, dans la suite, entre les mains d'un guide devenu tristement célèbre, l'abbé de Saint-Cyran, qui la conduisit dans les sentiers de l'erreur et du schisme.

retraite ce Carême et ce qu'elle y fera. Si l'on n'a point de vos nouvelles, elle fera comme nous; c'est une âme puissante en Notre-Seigneur. Elle m'écrit avec une largesse de cœur nonpareille et veut absolument que je voie toutes ses lettres; je lui ai résisté, mais il faut céder.

Je voudrais bien, mon très-cher Père, s'il vous plaît, que vous fissiez la visite [canonique] et tinssiez le chapitre chez nous [à Annecy], avant le départ de nos Sœurs, afin que cela nous servît de modèle pour les autres maisons. Certes, nous ne demandons point de le faire tenir ici, que nous ne sachions comme il ira de notre demeure.

L'on nous a mandé qu'il n'était pas besoin de procuration pour traiter de la maison de Nevers. Notre Sœur Jeanne-Charlotte de [Bréchard] pourra faire les petits accords, et il suffira que la Supérieure que vous y destinerez ait votre obéissance, et l'on pense aussi qu'il ne sera pas besoin de presser Mgr de Lyon d'exécuter sa commission, croyant que, la Supérieure étant de Nessy, les autres filles que l'on tirera de Moulins passeront ainsi; mais si vous jugiez plus à propos que la commission fût exécutée avant que d'en tirer des filles, on l'en ferait supplier. Je pense qu'il n'est pas besoin d'avancer la venue de nos Sœurs pour les fondations, car cela peut se différer jusqu'à la Saint-Jean. Je n'écrirai point davantage pour ce coup, mon très-cher Père. Je salue chèrement, s'il vous plaît, nos très-chères amies, vous les connaissez, et nos pauvres Sœurs et mon pauvre cher neveu, tous messieurs vos très-chers frères. Jésus notre bon Dieu comble votre chère âme et l'anime de son très-pur amour! Nous allons un peu le voir au Très-Saint Sacrement, car nous faisons comme les grands : ces trois jours il est exposé, nous avons tous les jours sermon, le peuple y vient à la foule, Dieu soit béni, mon vrai et très-cher Père!

[*P. S.*] Cette lettre m'est demeurée jusqu'aujourd'hui. Cependant je reçus une lettre de notre Sœur Claude-Agnès [Joly de la

Roche] qui m'assure que vous vous portez très-bien, mon très-cher Père; j'en loue et bénis notre bon Dieu. Je pense que cette fille se fait fort bonne, je le vois au travers de ses lettres. J'ai toujours pensé qu'elle ferait très-bien avec l'autorité. Certes, c'est chose bien difficile que faire entièrement mourir le naturel. Souvenez-vous, s'il vous plaît, mon très-cher Père, de répondre à la demande de notre petite Supérieure [de Bourges, touchant cette fille. Je vous assure, mon très-cher Père, qu'il faut, s'il vous plaît, que votre bonté se communique quelquefois à ces pauvres Supérieures qui sont si éloignées de nous. Hélas! elles me font compassion! Deux ou trois fois l'an, écrivez-leur, mon très-cher Père, et à la pauvre madame de Gouffier, je vous en supplie, mon très-cher Père. Mon Dieu! je sais que vous abondez en amour et dilection pour toutes ces chères âmes qui sont nôtres, et que vous ne manquez que de temps, mais je sais bien que vous ne vous fâcherez pas que je vous supplie de faire un petit effort en cela. Vous êtes tellement l'unique Père, qu'un petit mot dilate et console les cœurs non pareillement, cela tient de la nature, mais quel moyen de mourir toutes là?

Voilà donc mon très-cher neveu [de Boisy] coadjuteur; loué soit Dieu! C'est une affaire faite et bonne en tout événement. Il m'écrit un billet où je vois qu'il en est tout joyeux. [Ne] faudra-t-il pas dorénavant lui dire *Monseigneur?* Oui ou non, s'il vous plaît, mon très-cher Père. Oh! que Dieu vous fasse très-saint en tout ce qui vous touche! *Amen.*

Les chères filles d'ici sont tout affectionnées autour de Notre-Seigneur au Très-Saint-Sacrement. Elles vous saluent très-humblement. J'ai bien d'autres choses à vous dire, mais il faut finir, mon toujours plus unique et très-cher Père.

Nous voici en notre récréation, mon très-cher Père, toutes ces filles me crient de vous assurer qu'elles veulent être très-bonnes. La petite fille Ronsin dit qu'elle ne veut avoir d'amour que pour Dieu et pour vous. Les deux à qui vous donnâtes

l'habit les dernières veulent être les chères filles. Elles voudraient être nommées toutes, mais je leur ferme la bouche, car c'est à qui en dira le plus. Si la lettre que vous recommandiez à M. de Serre..... était pour madame de Jordre, elle a bien été envoyée; mais notre Sœur de Gouffier n'en sait rien, car je lui cèle les lettres que vous lui écrivez [à madame de J.]; car, si elle les voyait, cela accroîtrait son opinion. Bonsoir, mon vrai Père; toutes vous demandent votre sainte bénédiction. Mardi soir, 3 mars.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXXXIII (*Inédite*)

A MADEMOISELLE DE CHANTAL

SA FILLE

La Sainte lui annonce que M. de Toulonjon la demande en mariage.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, mars 1620.

Dieu soit béni, ma très-chère fille, qui a soin des enfants qui se confient en Lui! Je pense que sa divine Providence vous aura adressé ce qui vous sera convenable; pour moi, je trouve n'y avoir rien à désirer de plus raisonnable. Votre frère vous ira trouver pour vous dire qui est le gentilhomme [1], lequel vous ne connaissez point, quoiqu'il vous ait vue. Il est notre voisin de Monthelon, un fort honnête et brave gentilhomme, riche aussi, bien accommodé chez lui, et qui vient avec tant d'honneur faire cette recherche qui nous oblige extrêmement. Je vous en prie, ma fille, me mandez promptement et franchement si vous n'êtes point préoccupée, car si vous ne l'êtes et que vous teniez votre esprit dans la raison et soumission que vous me promettiez dans

[1] M. de Toulonjon.

votre dernière lettre, vous serez plus heureuse que vous ni moi n'eussions su penser. Pour Dieu, ma mie, remettez bien tout votre cœur entre les mains de Dieu, et ne vous laissez préoccuper par aucune sorte de niaiseries, ni vaines appréhensions et considérations; laissez-nous faire, car votre bonheur nous est plus cher qu'à vous-même.

S'il plaît au grand Dieu d'acheminer cette affaire à bonne fin, mon Dieu! que vous serez contente et heureuse; car ce gentilhomme ici me plaît du tout. Je laisse à votre frère de vous dire le reste. N'en dites rien à personne, mais priez Dieu et m'envoyez réponse au plus tôt, mais n'y faillez pas; écrivez-moi plutôt par deux voies; j'enverrai au coche dans quinze jours; je vous prie, que j'aie réponse. Au reste, je vous ai déjà mandé que vous pressassiez M. Coulon pour vendre Foretz. Je vous prie, tenez main à cela, car il faut que les trois mille écus d'argent soient comptants, je l'ai promis. Faites en sorte que M. Coulon vous fasse payer tout au moins dans six mois; mais tenez main à cela et le pressez, veillez-y et ne faites point de dépense extraordinaire. Je vous écris fort empressément. Dieu vous bénisse, mon enfant; louez Dieu avec moi et le bénissez à jamais.

Je traiterai bien à votre avantage; n'ayez soin de rien, ma très-chère fille.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Reims.

LETTRE CCXXXIV

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Dangers courus par Celse-Bénigne. — Annonce du mariage de Françoise. — Sage prudence à garder dans le choix des prétendantes. — Achat du terrain pour la fondation de Nevers. — M. de Boisy est nommé coadjuteur de Genève.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 12 mars 1620.

Je le crois bien, ma très-chère Sœur, que vous avez grandement été touchée sur la nouvelle de l'accident qui est arrivé à mon fils[1], car vous avez un cœur si abondant en dilection pour moi, qu'il ressent tout ce qui me touche. Je ne vous en avais rien dit en vous écrivant, parce que je n'y pensais plus, et que Dieu me fit la grâce d'être fort peu émue de cet accident qui me fut dit assez crûment; mais, en effet, ce fut une rencontre inopinée, et en laquelle un plus sage que lui n'eût dû refuser l'assistance et le secours à son ami maltraité; mais tout cela selon le monde. Il n'a pas laissé d'en être en peine, sans incommodité toutefois, et tout cela est accordé. Le bon gentilhomme que les sergents voulaient amener fut fort blessé, et n'est pas encore guéri; mais, grâce à Dieu, tout le reste est sur pied; vos prières ne lui seront [pas] inutiles; il en a besoin.

Nous pensons marier ma fille avec M. de Toulonjon, frère de madame de Poivrière; c'est M. Dantesy qui nous l'a adressé. Mon neveu des Francs et mon fils le connaissent fort, ils trouvent qu'elle sera fort bien logée, et m'ont conseillé de ne pas refuser ce parti. Il s'est déclaré avec tant d'honneur et de respect que rien plus; il est bien brave homme et franc. N'en dites rien

[1] Le jeune baron de Chantal venait d'être compromis, non dans un duel, mais dans une de ces attaques imprévues, comme il y en avait tant à cette époque, et où il ne fit d'ailleurs que défendre un de ses amis maltraité.

encore; mais, ma mie, priez pour cela, car je crains l'irrésolution de ma fille; cependant elle me sert d'épine. Notre M. Lefèvre n'est point venu; si vous m'eussiez dit où il est logé, je l'eusse mandé [et] prié de venir jusqu'ici; cependant M. le chancelier pourrait bien être avec le Roi.

La fille que je vous ai proposée pour le voile blanc est d'auprès de Moulins; mais si vous en avez de propres, toutes connues, il n'importe, n'en soyez en souci. Je trouve votre pensée très-bonne de traiter avec les filles pour la fondation de Nevers. On a fait ainsi à Orléans; mais, ma chère amie, prenez garde de faire vos affaires bien sûrement et de ne traiter qu'avec de bonnes filles, comme vous savez qu'il les faut. Au reste, faites bien voir la place que l'on vous propose avant que [de] l'acheter. Que si l'on pouvait faire comme à Orléans, acheter en cas qu'elle fût trouvée propre, et la louer si elle n'était propre pour s'y arrêter du tout. Ce que vous me dites que les Carmélites la prendront me fait bien douter; car elles sont grandement prudentes et assistées de personnes bien vigilantes, mais le bon Père de nos Sœurs [Bonsidat] peut beaucoup avec l'avis des Pères Jésuites. Je crois ou je crains que l'on ne soit bien aise de nous reculer, à cause de cette nouvelle arrivée des bonnes dames Carmélites. Or, enfin, il faut mettre l'affaire entre les mains de Dieu, et suivre bon conseil comme vous faites. Il sera nécessaire d'être assurée du consentement de Messieurs de Nevers et de la ville, avant que de faire venir les filles; c'est pourquoi il faudra qu'au moins à Pâques il puisse être obtenu, car il y a si loin jusqu'à Nessy, et je pense qu'à la Pentecôte on fera venir celles qu'il faut pour Orléans.

A propos, vous ne m'avez pas dit si l'on vous fera venir une maîtresse des novices. Puisque la chère Sœur Marie-Hélène [de Chastellux] fait si bien, je crois qu'il suffit. Il est vrai, mon enfant, je crois qu'il suffira que la Supérieure de Nevers soit de Nessy, et qu'il sera bon de laisser faire Mgr de Lyon comme il

voudra, sans le presser. Votre Père spirituel peut donner la licence pour tirer des filles.

Vous voyez que je vous écris à perte d'haleine. Nous sommes toujours ici incomparablement occupées, mais c'est que je me trouve avec un grand rhume pour lequel on me saigna hier. Vous savez combien je suis sujette à telle incommodité; il n'en faut pas avoir une ombre de peine. Plût à Dieu, ma très-chère amie, que vous [vous] portassiez aussi bien que moi, et que l'on vous soignât autant! Cela me fait mal que vous n'ayez personne qui le fasse comme il faut. Dieu y veuille pourvoir par sa bonté! Faites de votre part tout ce que vous pourrez, je vous en conjure.

Il y a longtemps que je n'ai eu nouvelles de Monseigneur, mais je sais qu'il se porte bien, Dieu merci. Je pense qu'il ira bientôt en Piémont. M. de Boisy est coadjuteur en l'évêché de Genève. Je cours à la fin, saluant votre chère troupe et votre hôtesse. Je ne puis écrire davantage. Bonsoir, ma toute très-chère et très-bonne Sœur, que j'aime uniquement; pressez vos filles tout doucement à cette sainte tranquillité et recueillement. *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXXXV

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Deux motifs qui permettent d'outre-passer, dans la réception des sujets, le nombre marqué par la Règle.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris] 17 mars [1620].

O Dieu! ma fille, ma très-chère fille, il faut vous dire en courant que s'il se présente des filles bien capables, vous en pouvez recevoir quelques-unes de plus que le nombre de trente-

trois, ainsi que la Règle nous le marque; mais, de plus, vous en pouvez et devez recevoir pour la fondation de Valence, laquelle vous devez faire, et il serait dommage de perdre l'occasion que vous en avez; vous pouvez aussi adresser vos prétendantes à Grenoble, où elles en ont besoin. Voilà, ma toute chère fille, ce que je vous dis en courant, n'ayant nul loisir. J'aime et honore le cher père[1]. Nous avons peu ici pour notre logement, priez pour cela; nous ferons prou, si nous pouvons fournir Orléans et Nevers; mais si l'on nous reçoit à Dijon, on les pourra faire différer jusqu'à l'année prochaine. Ma vraie toute chère fille, je suis vôtre sans réserve.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CCXXXVI

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

Le dégagement et le calme sont des moyens sûrs de progresser dans la vie intérieure. — Toutes les prières de la Communauté doivent être pour la sainte Église.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 21 mars 1620.

Bienheureux, ma très-chère fille, sont ceux qui cheminent à la bonne foi au chemin du ciel, sans s'amuser à regarder s'ils avancent ou non. Allez toujours en avant, ma fille, et ne réfléchissez point sur vous-même. Dieu vous tient de sa main, assurez-vous que vous ferez un heureux voyage si vous persévérez; vivez joyeuse, je vous prie. Je suis bien consolée de voir que vous l'êtes, et plus libre que de coutume; vous avez besoin

[1] Le président Favre.

de cela, de tenir votre cœur au large; faites-le donc toujours. Toutes vos appréhensions n'étaient que des tentations, aussi bien que l'opinion que vous ne feriez point de filles solides. Allez en tout votre train, car il est bon, et ne craignez rien. Dites-moi bien toujours tout votre cœur; car je vous assure que ce m'est une douce consolation que de vous ouïr parler; plus je vais avant, plus je vois que vous êtes ma très-chère fille.

Mais il est vrai que notre Sœur Anne-Catherine [de Beaumont] est une brave fille et capable; on la goûte fort ici. Nous avons de bonnes filles, mais je crois que nous en renverrons trois; ce ne sera pas sans mortifications de toutes sortes. Je voudrais bien que vous nous puissiez donner votre première fille, que nous pensions emmener à Nessy, car j'ai envie d'en avoir ici une de votre maison, mais il la faudrait bien faite, car l'on est ici bien délicat[1]. Sa chère Sœur se mettrait en sa place; je ne serais pas marrie qu'elle aille vers vous. Voyez si vous pouvez faire cela et me le mandez; elle ferait place à une autre.

Au reste, je pense que nous marierons Françoise, si elle veut, à un très-bon et brave gentilhomme, riche, sage, et qui, je m'assure, sera très-bon mari. Priez Dieu qu'il l'assiste.

Je vous prie, ma mie, faites que toutes les prières de vos filles soient pour la sainte Église. Renouvelez aussi celles pour Monseigneur; car bientôt il se doit faire une résolution d'importance pour lui. Priez pour cette maison; que Dieu nous loge s'il lui plaît. Mille saluts à toute la chère troupe et à votre cher bien-aimé cœur.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] La Mère de Châtel donna la Sœur M.-Constance de Bressand.

LETTRE CCXXXVII

A MADEMOISELLE DE CHANTAL [1]

SA FILLE.

Saintes dispositions qu'elle doit apporter au mariage.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Tenez, ma chère fille, voilà M. de Toulonjon qui, se voyant huit ou dix jours de libres, s'en va vous trouver en poste pour savoir de vous, dit-il, si vous ne le trouverez point trop noir; car, pour son humeur, il espère qu'elle ne vous déplaira. Pour moi, je vous le dis en vérité, je ne trouve non-seulement rien à redire à ce parti, mais je n'y trouve rien à désirer; et Notre-Seigneur me donne une telle satisfaction en cette rencontre, que je ne me souviens pas d'en avoir eu de ma vie une pareille pour les choses de la terre. La naissance et le bien que nous trouvons en sa personne n'est pas ce qui me touche le plus, mais son esprit, son humeur, sa franchise, sa sagesse, sa probité, sa réputation. Enfin, ma chère Françon, bénissons Dieu d'une telle rencontre.

Mais, mon enfant, disposez-vous par reconnaissance à aimer et servir Dieu, mieux que vous n'avez jamais fait, et que chose quelconque ne vous empêche de continuer la fréquentation des

[1] Françoise de Chantal se trouvait à Dijon, au milieu de ses parents, quand elle reçut le message de sa mère et la visite de celui qui en était l'objet. Antoine de Toulonjon, seigneur d'Alonne, Trésy et autres lieux, appartenait à une famille illustre, qui a donné à la Bourgogne trois chevaliers de la Toison-d'Or, des gouverneurs et des maréchaux, des ducs et des ambassadeurs. Très-avantageusement connu à la cour et à l'armée, « cet homme de grand mérite fût allé bien loin sur le chemin de la fortune (dit Bussy-Rabutin), s'il eût vécu un peu davantage. » Les éloges que sainte de Chantal donne à ce seigneur et l'amitié qu'elle lui témoigna dès lors, prouvent qu'il était aussi bon chrétien que parfait gentilhomme.

sacrements, et de vous exercer dans la pratique de l'humilité et de la douceur. Ayez pour guide le livre de Philothée; il vous conduira bien. Ne vous amusez point à ces petites vanités de bagues et d'habits : vous allez être dans l'abondance; mais, ma chère fille, souvenez-vous toujours qu'il faut user des biens que Dieu nous donne, sans s'y affectionner; et c'est comme cela qu'il faut regarder tout ce que le monde estime. Que dorénavant votre ambition soit d'être parée d'honneur et de modestie, et d'une sage conduite dans la condition où vous allez entrer.

Certes, je suis bien contente que ce soient vos parents et moi qui ayons fait ce mariage sans vous; c'est ainsi que se gouvernent les sages, et que je veux, ma chère fille, être toujours de votre conseil. Au reste, votre frère, qui a bon jugement, est ravi de cette alliance. M. de Toulonjon, il est vrai, a quelque quinze ans plus que vous; mais, mon enfant, vous serez bien plus heureuse avec lui que d'avoir un jeune fou, étourdi, débauché, comme le sont les jeunes gens d'aujourd'hui. Vous épouserez un homme qui n'est rien de tout cela, qui n'est point joueur, qui a passé sa vie avec honneur à la cour et à la guerre, qui a de grands appointements du Roi. Vous n'auriez pas le bon jugement que je vous crois, si vous ne le receviez avec cordialité et franchise. Je vous en prie, ma fille, faites-le de bonne grâce, et soyez assurée que Dieu a pensé à vous et y pensera encore, si vous vous jetez tendrement entre ses bras; car il conduit ceux qui se confient en Lui.

LETTRE CCXXXVIII

A MADAME DU TERTRE

A MOULINS

Reconnaissance des grâces que Dieu lui accorde. — Promesse d'adhérer à ses désirs en lui laissant la Mère de Bréchard pour Supérieure autant que la Règle et la Providence le permettront.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], 24 mars [1620].

Je vous assure, ma très-chère Sœur ma mie, qu'en lisant votre lettre les larmes me venaient aux yeux, tant j'étais attendrie de la douceur et bonté avec laquelle notre bon Dieu vous traite! Oh, quelle miséricorde! mon Dieu! ma Sœur, il me semble que vous devez être fondue en reconnaissance et bénédiction envers ce grand Dieu qui ne dédaigne point votre chétiveté, ains s'en veut servir pour l'accroissement de sa gloire. Ne laissez jamais entrer dans votre entendement ni en votre volonté que des pensées de paix, que des affections d'amour envers cette bonté infinie, lui consacrant sans fin et sans cesse ce renoncement de toutes choses, qui n'est en vérité rien, et par lequel néanmoins vous acquerrez la très-sainte et très-désirable éternité. Que vous êtes heureuse, ma chère amie! Eh! que vous pouvez bien dire : « *La bonne main de Dieu m'a touchée, sa droite me soutiendra; qu'est-ce que je craindrai dorénavant?* » Gravez en votre cœur la mémoire de cette miséricorde et des promesses que vous lui avez faites, afin que toute bénédiction vous abonde. Pour cela, je prie et prierai à jamais notre bon Dieu, je vous en assure, ma très-chère Sœur.

Or bien, puisque Notre-Seigneur vous a donné cette sainte inspiration de vous dédier en son saint service avec tous vos biens en la maison qui s'établira, s'il plaît à Dieu, à Nevers[1],

[1] Madame du Tertre, après avoir passé quelques mois à la Visitation de Moulins, fut tellement édifiée des vertus de la Mère de Bréchard, qu'elle

mais à la charge toutefois que notre très-chère Sœur J.-C. [de Bréchard] y sera toujours votre Mère; ma fille, ne doutez point que notre bon Père[1] ne vous concède votre désir selon toute l'étendue de son pouvoir, qui est toujours de plusieurs années. Mais nous nous assurons que Dieu vous ayant confirmée en son saint amour pendant plusieurs années, vous fera aimer la conservation des Règles : mais assurez-vous que, soit en qualité de Supérieure ou non, l'on vous la laissera tant que vous serez contente; je me tiens assurée de cela en la bonté de Monseigneur notre bon Père, lequel saura bien tenir les moyens convenables pour faire agréer ce changement à Mgr de Lyon. Oh bien! le fallût-il faire dans quelques années, Dieu conduira tout, ma très-chère fille; c'est son affaire, meshui, que les vôtres, puisque vous vous êtes si entièrement remise et abandonnée à sa bonté, laquelle je supplie, mais de tout mon cœur, vous confirmer en vos saintes résolutions. Plutôt mourir, ma fille, qu'en décliner jamais d'un seul point!

Je suis vôtre d'une affection entière et pour jamais.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

voulut embrasser la vie religieuse sous sa direction. Et comme on projetait alors l'établissement d'un monastère à Nevers, elle offrit d'y consacrer sa personne et ses biens, à la seule condition que la Mère de Bréchard en serait nommée Supérieure et qu'elle la suivrait dans cette nouvelle maison.

[1] Saint François de Sales.

LETTRE CCXXXIX (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Prudence que doit avoir la Supérieure pour gouverner un esprit faible et timide. — Obligations des Sœurs associées. — Conseils pour le retard de la profession d'une novice. — Reproche à la communauté d'avoir trop facilement donné l'habit à une postulante.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 7 avril 1620.

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Il est vrai, les fautes que commet notre bonne Sœur N... contre l'obéissance ne sont nullement d'importance ; mais c'est à la discrétion de la Supérieure de ne lui pas commander quelquefois les petites choses qu'elle pourra prévoir que la fille ne fera pas; car, hélas ! vous voyez qu'il y a plus de timidité en ces choses-là que d'opiniâtreté. Or, la discrétion vous conduira en cela comme aussi en ces pénitences pour les autres, lesquelles étant faites fort rarement et avec esprit intérieur, pourront profiter. Hélas ! la pauvre petite, il la faut du tout exempter du tracas et lui élargir toujours le cœur du côté de l'obéissance; c'est sa propre vertu ; il la faut quelquefois faire parler à des personnes qui l'encouragent à cela; surtout madame sa mère peut beaucoup sur son esprit; j'espère qu'elle fera prou.

Non, il ne faut pas qu'elles [les Sœurs associées] disent l'Office de Notre-Dame ; ne voyez-vous pas dans la Règle qu'elles doivent dire les *Pater* comme les Sœurs domestiques? les fêtes elles le pourront bien dire; mais prenez garde qu'elles ne s'y attachent.

La vérité et la raison est que notre Sœur *** soit retardée de sa profession; elle a si mal employé les premiers six mois de son noviciat, que je ne sais comme les Sœurs pourraient lui donner maintenant leurs voix pour la profession. Mais, me dit-on, elle fait bien depuis six mois et montre de la soumission;

je dis qu'elle fait ce qu'elle doit, que si elle faisait autrement, il ne faudrait plus parler de sa profession. Que si elle continue à bien observer la Règle, et que, par sa persévérance à l'humilité et obéissance, elle témoigne en vérité qu'elle veut tout de bon servir Dieu comme il faut, elle fera la sainte profession dans quatre, cinq ou six mois, selon qu'elle témoignera sa vertu. Oh! certes, ma très-chère Sœur, c'est une chose de si grande importance que de donner la profession à une Sœur, qu'il ne le faut jamais faire que l'on n'y voie une vraie disposition, surtout il faut invoquer Dieu pour cela. Je m'étonne comme nos bonnes Sœurs se laissent emporter à la compassion naturelle en telles occasions; je suis bien aise de les voir affectionnées; mais j'aimerais mieux qu'elles considérassent que le retardement ne peut nuire à cette bonne fille, si elle a de la vraie vertu comme il faut, et que l'acquiescement à son désir serait une précipitation contraire à la charité que nous devons à notre maison, et à la prudence avec laquelle il s'y faut conduire sur de telles occasions. Ne se souviennent-elles pas que l'on a accoutumé de donner du temps à celles qui ne l'ont pas bien employé?

Mais, ma pauvre chère Sœur, permettez-moi de dire encore à nos chères Sœurs, sur ce propos, une chose qui m'a chargé le cœur; c'est de ce qu'elles donnèrent leurs voix pour la réception à l'habit à la Sœur N..., puisque, selon que l'on m'a fait connaître, elle n'était en nulle disposition pour cela. Certes, je repense cela souvent, et je les supplie de ne faire jamais telle chose sans la mieux ajuster aux Règles. Notre mal vient de ce que nous ne nous attachons pas assez à ce qu'elles nous enseignent; cependant, nous sommes obligées de le faire, c'est notre guide.

Pour Dieu, ma très-chère Sœur ma mie, renvoyez et traitez toutes vos affaires conformément à la Règle; je veux dire qu'il faut prendre en icelle les instructions nécessaires selon les

occasions, et, quand vous tenez vos assemblées, laissez aux Sœurs une grande liberté de dire leurs avis, ainsi que les articles de ce sujet l'enseignent, et je vous prie toutes, au nom de Dieu, que tout se traite et se fasse avec grande cordialité et bonté, car c'est l'esprit de notre Institut. Mandez-moi si vous avez besoin d'être déchargée de quelques-unes de nos professes; conférez-en avec notre Sœur Françoise-Gabrielle Bally seulement, et laquelle vous voudriez donner, et cela sans en dire mot, sinon entre vous deux, s'il vous plaît.

Voilà le soleil [ostensoir] qui est très-beau; il revient environ à cinquante-deux écus. Nous avons commandé l'encensoir, mais il ne peut être envoyé pour Pâques, les filles vous le porteront. Je vous puis assurer que nous vous enverrons trois aussi bons cœurs de filles, et aussi propres pour l'Institut que j'en sache guère; nous les avons gardées longuement. Priez pour nous, je vous prie; cette maison en a besoin et la pauvre Sœur Marie-Anastase [Pavillon].

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXL (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Désir d'obtenir des indulgences plénières pour le peuple, aux fêtes de la Présentation, de l'Incarnation et de la Visitation. — Prochain mariage de Françoise de Chantal.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris] 7 avril [1620].

Dieu vous bénisse, mon cher enfant, de m'avoir mandé que notre très-cher Père se portait bien; cela suffit. Je suis toute aise de la bonne humeur de Mgr de Lyon; mais votre maison est-elle réduite en Religion? il faut obtenir de lui, si vous pou-

vez, qu'il nous fasse venir pour toutes nos maisons, et celles qui se feront, des Indulgences plénières pour le peuple, les fêtes de la Présentation, Incarnation et Visitation : voyez ce que vous en pourrez faire.

Mais, vous ai-je pas mandé que j'ai signé des articles de mariage pour ma fille avec un fort brave et honnête gentilhomme, riche et accommodé ; bref, une heureuse rencontre. Il l'est allé voir ; Dieu bénisse et conduise l'affaire ; je vous en écrirai après Pâques ; priez pour elle et pour cette maison, afin que Dieu nous aide à ce qui nous est nécessaire. Bonjour, mon cher enfant ; je ne pensais pas écrire, mais il a été nécessaire de le faire à Monseigneur pour notre pauvre Sœur de Gouffier ; priez pour elle. Vous savez ce que je vous suis. Dieu bénisse toute la chère famille. *Amen.*

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CCXLI (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Insistance sur le retard de la profession d'une novice. — Comment la Supérieure doit gagner le cœur de ses filles. — En quoi consiste la solennité des vœux et l'importance de la Règle.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 1620.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'écris à nos Sœurs ; vous pourrez voir la lettre sans leur témoigner que vous l'aurez vue, puis mouiller le pain à cacheter et la fermer, et leur donner si vous le trouvez utile. Il faut avoir bon courage à supporter ces petites fantaisies qui se passeront bientôt. Non, il n'y a nul intérêt de garder encore la petite N.... Au contraire, il faut attendre qu'elle donne des nouvelles marques que son esprit n'est pas propre, comme je

crois qu'il ne le sera jamais. Or bien, Dieu a permis qu'on lui ait donné l'habit sans qu'elle en eût la disposition. Cela nous servira d'expérience pour nous empêcher, et les Sœurs aussi, d'admettre jamais des filles qui fassent les moindres saillies que celle-là a faites. Vous ne sauriez faillir avec le conseil et l'obéissance de Mgr l'archevêque, et vous faites fort bien de le prendre aux choses importantes, ainsi que votre Règle le dit, voire, en toutes les choses que le Père recteur vous le dira, auquel il faut demander avis, afin de ne pas importuner Monseigneur[1] pour des choses de peu. Ma très-chère Sœur, ne vous conseillez qu'à ces deux-là tant que vous pourrez, afin que ce qui se passe dans la maison ne sorte dehors; car il serait préjudiciable que l'on sût ces petites difficultés.

Pour l'amour de Dieu, rendez-vous cordiale, franche, confiante, ouverte et communicative aux Sœurs, surtout à l'assistante; et, quand vous leur verrez quelque dissentiment du vôtre, prenez conseil naïvement, et puis les faites joindre tout doucement, car il faut qu'elles plient là. Mais, pour Dieu, mon enfant, gagnez leur soumission à force de bonté, de patience et d'enseignements, leur faisant fort lire les *Entretiens* de Monseigneur, car l'amour gagne tout. Renvoyez-les toujours là et à la Règle, qui enseigne si parfaitement ce que les unes et les autres doivent faire.

Oui, ma fille, la vraie charité requiert que l'on oublie les fautes du prochain pour ne lui vouloir mal, mais non pas pour hasarder le bien d'une communauté qui dépend de la bonté et sagesse des esprits qui y seront associés. Puisque cette fille[2] sait qu'on la veut éprouver, cela fera qu'elle sera sur ses gardes; mais il est bien aisé à connaître si le fond de son esprit est bon et si Dieu l'a changée; car si cela n'est clair et prouvé

[1] Saint François de Sales.

[2] Il s'agit d'une novice.

par plus d'une année, il ne faut nullement conniver ni parler de la profession, mais dire tout simplement à Mgr l'archevêque et au Père recteur [ce qu'il en est], et ne faut point douter que leurs avis soient contraires.

Le monde est admirable en ses sagesses. Quoi! des Religieuses formelles, sous la Règle de Saint-Augustin, qui font les trois vœux essentiels, ne sont pas liées? est-ce la façon de les prononcer qui les fait solennels? n'est-ce pas la déclaration qu'en a faite l'Église? Et puis, ne dit-on pas que l'on fait vœu à Dieu, de chasteté, d'obéissance et pauvreté, selon les Règles et Constitutions de cette maison, lesquelles sont toutes pleines de l'obéissance due aux Supérieurs. Mon Dieu! que faire, sinon demeurer en paix et les laisser dire.

Or sus, je crains fort que la bonne Sœur N... ne se tourmente tant sur sa profession, qu'elle ne nous fasse connaître tout à fait son incapacité de la faire, et les causes pourquoi on l'a retardée. Monseigneur dit en un mot tout ce qui se peut dire sur ce sujet : *Si elle est bonne Religieuse, il ne lui fâchera pas d'attendre,* et, il est vrai; car on ne la retarde, sinon pour connaître si elle a de l'humilité et soumission, et elle le témoignera, si elle confesse qu'elle a mérité d'être retardée et se comporte doucement, se confiant en Dieu et en la charité des Sœurs.

J'espère que notre lettre fera rentrer nos Sœurs en elles-mêmes et qu'elles se tiendront mieux dans les limites de la Règle. Enfin, le bonheur de la Religion consiste en ce que les Supérieures et les inférieures ne s'en départent point. Il les faut toujours renvoyer là, remontrant doucement la superfluité des jugements particuliers. Pour Dieu, ma mie, faites en sorte qu'il n'y ait qu'un cœur et qu'une volonté chez vous, qui doit être celle de Dieu en nous, et cela suavement.

On m'appelle, il faut finir. Adieu à mon cher neveu[1], à qui

[1] M. l'abbé de Neuchèze.

je voulais écrire, mais je ne puis. Mille saluts à tous et à madame de Jars.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXLII

A LA SŒUR MARIE-MARTHE LEGROS.

A BOURGES

Devoir de la coadjutrice et humblé confiance qui lui est due. — Il faut avoir plus de sagesse que d'indulgence en la réception des sujets.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Ma très-chère Sœur, je vous entends bien et ne doute nullement que votre intention ne soit simple; ne craignez point de me dire ce qui vous semblera devoir être dit; mais, ma mie, n'arrêtez guère votre esprit sur ces choses-là, si elles ne sont bien apparentes, et les laissez à la coadjutrice, laquelle doit faire son devoir en toute humilité et cordialité. Dites-lui de ma part que je ferai tout ce qu'elle me mande, mais je ne puis lui écrire pour ce coup. Pour Dieu, n'ayez toutes qu'un cœur et qu'une âme, et vous aimez parfaitement en Notre-Seigneur, observant les Règles ponctuellement. Je salue chèrement ma pauvre grosse Sœur M.-M. et la chère petite M.-Louise, je les aime chèrement. Je souhaite tout bonheur aux deux chères filles Marie-Françoise et Anne-Marie; je prie Dieu qu'il leur donne la très-sainte obéissance, et à toutes, comme la mère des vertus.

Voyez-vous, ma fille, dites à nos chères professes, que j'aime plus cordialement qu'elles ne sauraient s'imaginer, que sur la réception à l'habit de la Sœur ***, je connus qu'elles ne s'attachent pas assez à la Règle; car cette fille n'avait point les

conditions qu'elle marque, et pourquoi donc lui donna-t-on les voix? Jamais il ne faut faire cela sur l'espérance qu'elles s'amenderont; il faut voir l'amendement premier que donner l'habit. De même aussi, de vouloir que ma Sœur C.-M. fasse profession au bout de son an; eh! bon Dieu! elle n'a vécu en novice que six mois, il la faut donc retarder, ce me semble, pour voir si elle persévérera; que si elle reconnaît en vérité qu'elle ne mérite pas la profession, et qu'elle demeure humble et soumise, remettant cela à la Supérieure et aux Sœurs, continuant quelques mois en cette épreuve, l'on verra par là sa bonté et disposition. Dieu, par sa bonté, nous donne à toutes son esprit et nous fasse la grâce de bien peser toutes nos Règles, en sorte qu'elles soient observées et suivies jusqu'à une syllabe, jusqu'à un *iota;* en cela consiste notre bonheur. Adieu, ma chère Sœur, et toutes nos chères professes; aimons Dieu et accomplissons sa volonté, je vous en prie, mes filles chèrement aimées.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE CCXLIII

A MADEMOISELLE DE CHANTAL

SA FILLE

Conseils à l'occasion de son prochain mariage.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 13 avril [1620].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je bénis Dieu qui vous a bien et si heureusement conduite, en ce commencement [du projet] de votre mariage; j'espère que sa divine bonté vous donnera un parfait repos. Je vous assure, ma mie, que plus je vais avant, plus j'en suis satisfaite; M. de Toulonjon est un homme le plus aimable qu'il est pos-

sible, à mon jugement. Il est revenu si content que rien plus, et nous avons tous grand sujet de l'être. Oh ! certes, ma chère Françon, vous m'avez bien obligée en me témoignant une si entière confiance ; mais aussi, oh ! bon Dieu ! combien ai-je prié et désiré de vous voir heureusement logée, et combien plus vos peines me seraient-elles sensibles que les miennes propres. De vrai, je préférerai toujours votre contentement au mien particulier ; mais cela n'a nul doute. Soyez assurée donc qu'en cette occasion, je m'y suis portée d'affection, parce que je reconnus que c'était votre grand bien, et, certes, nous en devrons tout à la bonté de Notre-Seigneur, qui a eu soin de vous et de moi, et qui a ouï les prières que l'on a faites pour cela. Voyez encore, par cette lettre, le désir qu'en avait Mgr de Bourges. Or bien, il faut demeurer ferme ; et s'il vient des attaques d'appréhensions ou des fantaisies de ceci et cela, il leur faut fermer la porte, et n'en recevoir aucune, sous quelque prétexte que ce soit ; mais vous conduire en tout selon la raison et mon petit conseil. Croyez-moi, mon enfant, qu'il est très-bon pour vous, et que si vous continuez à le suivre, vous vous en trouverez bien. Écrivez-moi bien (comme vous me le promettez) tous les sentiments de votre cœur ; et si Dieu, comme je l'espère, a lié votre cœur à celui de M. de Toulonjon, car c'est cela que je désire surtout, et que je me confie que Dieu vous aura donné cette bénédiction à cette première [entrevue]. Pour moi, ma mie, je vous le dis véritablement, je le trouve tout à mon gré, et selon que je vous l'ai déjà écrit. Je l'aime le plus cordialement qu'il se peut dire. Au reste, tous nos parents et amis qui le savent en sont si contents que rien plus.

Quant à vos bagues, M. de Toulonjon s'en empresse, et me veut faire venir ici une grande partie des pierreries de Paris, pour vous acheter tout ce que je voudrai, et je voudrais que vous n'en achetassiez point ; car je vous dis simplement, ma très-chère fille, que les dames de qualité n'en portent plus en

cette cour; cela est demeuré aux femmes de la ville; puis, vous auriez choisi à votre gré quand vous auriez été ici. Mais je ne saurais gagner cela sur M. de Toulonjon qui me prie, qu'au moins pour ce commencement, il vous envoie des perles, des pendants d'oreilles et une boîte de peinture couverte de diamants, qui est tout ce que les dames portent maintenant devant leur robe. Seigneur Dieu! ma très-chère fille, il ne faudra pas laisser aller M. de Toulonjon en l'achat de tant de choses, selon son inclination; car il a un désir si extrême de vous contenter en tout, que c'est chose qui ne se peut. Si jamais femme fut parfaitement heureuse, c'est vous; mais voyez-vous, comme il faut que la discrétion soit de votre côté, et que vous le reteniez en cela. Ce sera bien mieux de ménager un peu, et d'employer utilement votre argent, qu'à tant de bagatelles et de vanité. Pour moi, je ne désire nullement que ma Françon se laisse aller à cela. Il irait de ma réputation encore; car, étant ma fille, vous êtes plus obligée à la discrétion et modestie très-honnête, que vous gouverniez sagement et utilement vos affaires.

Je vois bien que vous voilà dame, et maîtresse du cœur et des biens de notre cher et très-aimable M. de Toulonjon; c'est pourquoi ce sera à vous de ménager discrètement et sagement. Il veut que vous envoyiez ici un canevas; faites-le, non que je permette que l'on vous envoie plus d'un habit, car cela, entre toute autre chose, n'est nullement raisonnable. Vous pouvez, si M. de Toulonjon vous veut aider, en faire faire un aussi; mais je voudrais qu'il vous envoyât l'argent; nous le ferions faire selon la mode qui court, et des étoffes qui se portent maintenant, et qui soient portatives partout. Faites vendre Foretz. Au reste, il ne faut point faire de robe de noce; on se moque de cela, parmi les dames des champs et de la cour; et aussi je désire de tout mon cœur que vous vous épousiez sans bruit; mais en cela je veux être crue. M. de Toulonjon m'a dit

que vous ne désiriez pas d'être épousée au mois de mai. Mon Dieu ! ne faites point cela par scrupule, c'est une superstition. Je crois bien qu'il ne se pourra pas aussi, quoiqu'il le désire grandement ; mais je vois au travers de son désir qu'il veut vous contenter à quelque prix que ce soit, et moi je le veux, pourvu que vous leviez votre scrupule. Il vous mande toute son histoire de ne pouvoir être ici si promptement qu'il désirait ; mais il ne vous dit comme il y vint. Ce fut que, comme il était attendant à la poste, un conseiller d'État, de ses amis, passa dans son carrosse, dans lequel il se jeta sans épée, sans avoir mangé, et s'en vint comme cela. Il fut mortifié de ne pouvoir vous rien envoyer aujourd'hui ; mais ce sera pour jeudi. Enfin, plus je vois ce gentilhomme plus je l'aime, et vois les grandes occasions que j'ai, et vous aussi, de louer Dieu de cette si heureuse rencontre. Faites-lui une réponse fort courtoise et cordiale, et traitez franchement et ouvertement avec lui, lui témoignant une réciproque affection, car il n'est plus temps de faire des cérémonies. Son homme attend là-bas ma lettre ; ma très-chère Françon, je veux que vous aimiez ce promis, parfaitement.

Adieu, ma fille, toute chèrement bien-aimée ; écrivez-moi cœur ouvert.

[*P. S.*] Mille saluts à nos chers parents. Adieu encore un coup, ma chère Françon ; aimons parfaitement celui que Dieu nous a donné.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Thonon.

LETTRE CCXLIV

A M. MICHEL FAVRE

CONFESSEUR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ET DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY, A ANNECY

Pieux souhaits.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 18 avril 1620.

Dieu vous bénisse, mon cher fils, et vous fasse saintement ressusciter pour vivre à jamais selon la sainte volonté de Dieu !

Je vous donne à penser si ce que vous m'écrivez de mon très-digne et très-bon Père me console pleinement. La divine majesté lui accroisse ses abondantes bénédictions, et fasse persévérer ces chères âmes, qui se sont si heureusement laissé allécher du saint désir de servir notre doux et bon Sauveur.

Voilà la mesure de notre autel avec celle de la crédence. Je n'ai su vous l'envoyer plus tôt.

Bonjour, mon cher fils, vous savez et je vous assure que je suis de cordiale affection,

Votre plus humble Mère et servante en Notre-Seigneur,

SOEUR JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT.

Ce Samedi saint.

[*P. S.*] Mille saluts aux gens de Monseigneur ; faites mes intimes et très-affectionnées recommandations à madame d'Aiguebelette.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXLV

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Avantages temporels que la famille de madame du Tertre offre au monastère pour lui obtenir le titre de bienfaitrice. — Crainte et charité de la Sainte pour cette réception.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 28 avril 1620.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

La mère de madame du Tertre vint hier et assez matin céans ; véritablement, elle témoigne de l'affection à sa fille et pense qu'elle a fait ce qu'elle a pu vers M. son mari, lequel enfin et finale résolution donnera à sa fille pour employer à son désir quatorze mille francs, moitié à l'entrée, moitié à sa profession; mille francs de pension sa vie durant, et après son décès, six cents livres à la maison, rachetable de dix mille francs[1]. A la vérité, vu qu'elle a des enfants, je trouve qu'ils lui font un bon parti, mais c'est à vous à considérer si cela sera battant pour commencer un monastère; si tout n'est fort cher à Nevers, il me semble qu'il suffira. A la vérité, je ne sais pas les raisons pourquoi ils ont retranché ces deux mille écus, mais je sais bien que nous prenons une grande charge de nous obliger à laisser cette bonne damoiselle parmi nous avec les priviléges de fondatrice. Toutefois, il ne se faut point départir de notre résolution, espérant que Dieu en sera glorifié au salut de cette pauvre âme, et vous faut essayer de la conduire et traiter le

[1] Madame du Tertre poursuivant son projet d'aller à Nevers, ses parents lui accordèrent tous les avantages temporels qu'elle pouvait désirer, pour la faire jouir dans le monastère des priviléges de fondatrice. Sainte de Chantal pressentait, on le voit, combien la réception d'un tel sujet serait onéreuse à l'Institut; mais, fidèle aux intentions de son Bienheureux Père, qui lui avait recommandé de prendre un soin tout spécial de cette pauvre âme, elle fit un acte d'héroïque abnégation, en priant la Mère de Bréchard de l'admettre dans sa communauté.

plus doucement et cordialement qu'il vous sera possible avec Messieurs ses parents qui promettent des grandes assistances et reconnaissances, comme je pense qu'ils en feront. Vous savez, ma très-chère Sœur ma mie, comme il faut manier délicatement cette bonne damoiselle pour ne point la laisser altérer et la faire acquiescer doucement. J'ai vu, par une lettre qu'elle écrit à mademoiselle d'Asy, le grand désir qu'elle a de faire ici un voyage, devant, dit-elle, qu'elle s'enferme. Certes, je ne trouve nullement cela à propos qu'elle vienne ici faire ces montres. Si vous pouvez détourner cela, je pense que ce serait un grand bien. Néanmoins, il ne faut pas lui témoigner que l'on se méfie d'elle, comme l'on ne fait pas aussi. Mademoiselle d'Asy lui en écrit; car tous ceux qu'elle désire voir l'iront plutôt trouver.

Je suis fort lasse d'écrire, et du grand tracas que nous avons en cette maison. Hélas! nous venons de mettre dehors la première et la plus riche fille que nous eussions reçue; mais plutôt mourir que de manquer de fidélité à notre cher Institut, gardant des esprits qui ne lui sont pas propres. Mon Dieu! ma chère amie, priez bien pour nous, afin qu'en tout et partout sa sainte volonté soit accomplie! *Amen.* Je salue chèrement la chère fille du Tertre, et toute la bénite troupe. Je prie Dieu qu'il y répande ses bénédictions. Vous savez que je suis toute à vous en Notre-Seigneur. Qu'il soit béni éternellement! *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXLVI

A LA SŒUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE A LYON

Dieu fait toujours son œuvre dans une âme humble, simple et confian

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Dieu soit béni, ma très-chère fille, de ce que notre lettre vous a donné quelque lumière! A Dieu soit toute gloire et honneur. *Amen.* Faites comme vous me dites, ne craignez rien, n'appréhendez rien, sinon le péché; faites simplement le mieux, le plus soigneusement que vous pourrez, demandant toujours à Notre-Seigneur la lumière, et vous abaissant devant Lui, avec confiance parfaite, qu'il fera en vous et par vous sa sainte volonté.

Demandez à ma Sœur[1] tout ce qu'il vous semblera devoir savoir d'elle pour la conduite, surtout avec Mgr [de Lyon]; mais, croyez-moi, Dieu sera votre conduite et votre guide, si en tout vous vous tenez humble et basse devant Lui, ayant un extrême support et douceur envers le prochain; car voilà le grand point.

Vous me dépeignez fort bien notre Sœur Jéronyme. Je crois que ces esprits-là se purifient et s'humilient dans les charges, et pourvu qu'elle ait reconnaissance de ses défauts, et volonté bonne avec désir de rendre quelque service à Dieu, je pense qu'il lui serait utile de la relever sous une bonne et judicieuse Mère; elle l'a bien comme il lui faut; mais, à cause des impressions anciennes, je crois qu'une autre lui profiterait plus. Oh! cela dépend de la Supérieure que l'on destinera ici. Mandez-

[1] La Mère Marie-Jacqueline Favre devait aller faire la fondation de Montferrand et laisser Sœur Marie-Aimée de Blonay Supérieure à Lyon.

moi si elle fait grande estime de nos Sœurs Claude-Agnès [de la Roche], et Anne-Catherine [de Beaumont], car l'une de ces deux restera ici[1], et pour moi je crois que Monseigneur [de Genève] m'y laissera encore bon espace de temps; je lui en vais écrire, afin qu'il le considère. Cependant, faites beaucoup prier pour cela.

A ma pauvre Sœur Anne-Françoise [Chardon] un très-cordial salut et à notre Sœur Claude-Marie [de la Martinière]; je l'aime et l'estime grandement. Je crois qu'elle fera très-bien, Dieu sera leur conduite. Qui ferez-vous maîtresse des novices? Je suis grandement aise de notre Sœur Anne-Louise [de Villars], je l'aime tendrement et toutes vos chères novices. Je les salue chèrement, suppliant notre bon Dieu de les conduire de sa main paternelle, en la voie où il les a mises, avec un esprit de parfaite simplicité. Priez pour nous; nous avons ici de bonnes filles aussi, et d'autres qui sont fort médiocres. Que faire, sinon le mieux qu'il se pourra? Adieu, ma fille, notre grand Dieu vous rende toute sienne. Puisque la lettre dernière que je vous ai écrite est selon votre esprit, tâchez de vous la rendre utile, croyant que Dieu me l'a donnée pour votre consolation et utilité.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] On voit que la Sainte était encore indécise sur le choix à faire d'une Supérieure pour Paris.

LETTRE CCXLVII

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Aux monastères qui observent bien la Règle, Dieu ne laissera pas manquer du nécessaire. — Respect pour la clôture. — Ne point recevoir d'enfants trop jeunes. — Caractères des vraies inspirations de la grâce.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 1620.

Ma très-chère Soeur,

Dieu soit votre paix en toutes choses! Il faut avoir un grand courage pour aider cette pauvre fille et pour supporter tout ce qu'il plaît à Dieu qu'il nous arrive. Enfin, si nous suivons bien notre Institut, ne doutons point, Dieu ne nous laissera avoir faute de ce qui nous sera nécessaire. Il permet que les contradictions et afflictions arrivent pour nous éprouver et unir à Lui plus fortement. Or enfin, si cette fille continue, il faut prendre l'avis du Père recteur, lequel en cela n'est pas trompé, car il a toujours cru qu'elle ne persévérerait pas et plusieurs autres aussi; la maison n'en recevra point de tare.

A la vérité, je voudrais que madame de Jars entrât toute seule; mais il n'y a que le Père recteur qui puisse faire cela et gagner sur son esprit qu'elle soit moins escortée. Je les resalue, tous ces bons Pères, et très-chèrement.

Ma très-chère Sœur, ayez un grand courage; remettez continuellement et vous et cette chère petite famille entre les mains de Dieu. Les commencements sont toujours difficiles; n'avez-vous pas vu la maison de Lyon et celle de Moulins? mais enfin Dieu les exalte. Dites à toutes ces très-chères filles que je les chéris très-cordialement, et les conjure de cheminer fidèlement et simplement en leur voie, car elle est très-bonne. Dites-leur quelquefois des paroles d'amour de ma part, et à nos chères professes que j'aime bien; faut qu'elles redoublent le pas, que

l'on serve Dieu, Notre-Dame, saint Joseph et saint Augustin. Pour la fille de M. de Lissay, en vérité, on lui ferait tort de la mettre maintenant en notre maison; si nous ouvrions cette porte, ce ne serait jamais que pour elle, tant nous connaissons être obligées à M. de Lissay et encore à cette bonne dame! mais qu'il se contente de notre bonne volonté; les Pères Jésuites peuvent beaucoup en cela. Enfin, il ne faut pas requérir de ses amis ce qu'ils ne doivent donner.

Ayez patience pour ce qui est de votre autel, Dieu y pourvoira, et à ce qui sera requis pour votre nourriture. Souvenez-vous du premier document que le bon Père recteur vous donna, de ne vous point plaindre de la nécessité. Il n'en faut donc rien dire, si ce n'est quand elle pressera, que tout cordialement, humblement et franchement, vous le direz aux chers amis, et secrètement. Enfin, si Dieu veut que nous souffrions pour son amour et service, n'est-ce pas un honneur trop précieux? Agrandissez le courage de vos filles, et que la chère Sœur Françoise-Gabrielle aide à cela, car je désire que nous soyons de vraies amazones spirituelles : il faudrait être ici quelque chose de plus. Oh! quelle consolation de n'avoir appui quelconque, ni fondement, que la seule Providence de Dieu!

[*P. S.*] Cette pauvre fille [1] est digne de compassion. O Dieu! si elle avait une véritable inspiration d'être Carmélite, elle ne serait pas turbulente et pleine de censures, d'opiniâtretés et de propre jugement, ains elle serait toute douce et aimerait le bien qui est en notre manière de vie, et demanderait avec humilité et tranquillité celui auquel elle serait plus attirée. Certes, si elle continue, je crois que le plus tôt sera le meilleur, de la renvoyer, mais avec le conseil des Pères. Je salue madame Thibaut et nos amis et amies.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Il s'agit d'une novice.

LETTRE CCXLVIII

A LA MÊME

Envoi de trois bonnes postulantes. — Il faut n'admettre à la profession que les âmes humbles ou qui travaillent sérieusement à le devenir. — Prudence que doit avoir la Supérieure dans ses rapports avec les Sœurs.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Voilà donc enfin, ma très-chère Sœur, les trois filles que nous vous avons destinées, à mon avis très-propres pour l'Institut. Certes, et je ne sais quasi et sans quasi qu'y trouver à redire; ce sont de bonnes âmes, candides, franches, et qui désirent le bien, elles sont assez bien dressées aux choses intérieures.

Celle qui est damoiselle[1] est une fille qui entend la mortification et qui est bonne à tout; il y a huit mois qu'elle est céans, on ne lui a pas vu faire une action répréhensible; c'est un fort bon cœur. Je serais bien aise qu'on l'employât à tous les offices pour la bien dresser : un peu d'exercice lui sera bon. Dès maintenant, elle sera fort bonne lingère; mais vous conduirez cela selon votre discrétion. Notre Sœur Marie-Anastase a dressé les deux autres qui sont, certes, bonnes et sincères; la grande fait quelquefois je ne sais quelque petite échappée d'enfant, mais cela ne vient pas du cœur, ains de la nourriture qui est un peu grossière, mais cela n'est rien, c'est un agneau qui se repent et remonte fort bien. La petite a bon esprit, bon courage, est toute candide et de bonne volonté; plût à Dieu jamais de moindre. Traitez-les, je vous supplie, cordialement et toutes les Sœurs; je les aime grandement et crois qu'elles se rendront utiles et bonnes servantes de Dieu. Vous leur pour-

[1] On sait qu'autrefois ce mot de *damoiselle* avait la même signification qu'a aujourd'hui celui de *madame*.

rez donner l'habit quand les habits seront faits, car leur essai a été doublement fait.

Si l'on eût demandé le soleil azuré [ostensoir], on l'eût fait faire; mais je n'en ai point vu ici. Le nôtre est tout pareil à celui-là.

Voyez-vous, ma chère fille, comme notre bonne Sœur N*** ne manque pas de montrer sa fierté; certes, car qu'est-ce que cela, quand l'on dit que l'on s'en ira de bon cœur? Croyez-moi, éprouvez-la bien, et si elle ne reconnaît et ne désire grandement le bonheur de la profession par une vraie humilité, ne la lui donnez pas. Nous en mîmes avant-hier une dehors, et encore une dans huit jours pour manque d'humilité. O vrai Dieu! il faut être humble et se reconnaître et soumettre comme servantes de toutes.

Vous me dites, ma chère fille, que je vous dise toujours ce que je penserai utile à Votre Charité; je le ferai avec confiance, et je vous prie de bien attirer vos filles par une affection cordiale. La petite que nous vous envoyons en aura un peu besoin au commencement; mais ne faites rien d'extraordinaire devant toutes les Sœurs, craignant que les caresses à quelqu'une particulière ne servissent de tentation, d'envie aux autres, et faut être grandement égale sur cela et supporter l'infirmité du sexe en cette occasion. C'est un des bons avis qui soit dans la Règle de la Supérieure, de ne pas reprendre les fautes sur-le-champ, sinon qu'elles fussent de telle importance que la bonne édification des autres le requît; et surtout il faut supporter aux récréations, ne les y mortifiant que par nécessité.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXLIX

A LA SŒUR PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

MAITRESSE DES NOVICES A ANNECY

Le blâme et le mépris sont précieux aux âmes désireuses de leur perfection. — Il faut savoir supporter les défauts des prétendantes lorsqu'ils sont occasionnés par le jeune âge.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 1620.

Je le crois facilement, ma très-chère fille, que vous fûtes bien touchée de la parole de notre Sœur N***, car qui ne le sentirait quand on touche à l'estime? O ma fille, que telles occasions nous seraient profitables, si nous étions bonnes ménagères! Il le faut toujours devenir davantage. Ne soyez pas en peine, elle n'est pas pour Turin, à mon avis. Je suis très-aise de ce que votre petite Sœur Châtel[1] fait bien. J'espère qu'elle sera fort bonne fille. Ce n'est pas merveille que celles de son humeur et de son âge ne soient pas si ponctuelles; promptement elle le deviendra, s'il plaît à Notre-Seigneur. Je les salue toutes, vos chères novices; je prie Dieu qu'il les bénisse et les rende selon son COEUR; je salue aussi très-chèrement toutes nos bonnes Sœurs professes. Et la chère grosse madame de Monthoux la belle-sœur, et madame la sénatrice de Monthoux, je les honore de tout mon cœur, leur souhaitant tout bonheur et sainte consolation.

Je suis bien aise que votre cœur soit un peu plus au large avec notre Sœur l'assistante[2]. Croyez, ma chère fille, que Dieu a permis tout ce qui s'est passé afin de vous rendre plus simple et plus forte contre vos inclinations. Certes, je suis consolée de ce que Monseigneur est exact avec les Sœurs. Adieu, vous savez ce que je vous suis.

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

[1] Sœur Claude-Cécile de Châtel, propre sœur de la Mère Péronne-Marie.

[2] Sœur Claude-Agnès Joly de la Roche.

LETTRE CCL

A MADAME DU TERTRE

A MOULINS

Conseils à l'occasion du contrat qui lui a donné le titre de bienfaitrice religieuse.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris] 16 mai [1620].

Dieu soit béni, ma très-chère, et rende votre cœur toujours plus sien ! La vérité est que je remarque dans votre dernière lettre, avec consolation, des effets du changement que Dieu a fait en vous, dont je lui rends grâces de toute mon affection.

Mon Dieu, que vous êtes heureuse, ma très-chère fille, et que vous le serez toujours davantage à mesure que vous avancerez en ce seul très-adorable et très-aimable amour ! Vraiment, nous vous en donnerons des communions générales, et plus que vous n'en avez demandé. Dieu, par sa bonté, exauce vos désirs, vous rendant parfaitement sienne ! J'écris au long votre accord à la chère Mère que vous avez là ; je vous prie, ma fille, de l'approuver. Tout cela s'est fait cordialement et franchement de la part des vôtres, quoique je n'aie parlé à ce coup qu'à madame votre mère, qui s'est en vérité portée en cette occasion avec grand témoignage d'affection et de désir de votre repos et contentement. Elle désire d'aller à votre vêture, et que, pour l'amour de Dieu, il ne se dise pas un mot de tout ce qui s'est passé : mais qu'il ne s'y traite que de bienveillance et cordialité. Je crois qu'elle témoignera, par de continuels effets, l'amitié qu'elle veut dorénavant vous porter. Enfin, cette pauvre femme est si consolée de votre résolution que rien plus, et de vous savoir en repos. O ma très-chère fille, il les faudra tous bien contenter ; certes, vous en avez occasion, et je vous conjure de ne vous plus ressouvenir du passé, et au moins de n'en plus rien témoigner ; au contraire, de montrer de la gratitude et que

vous ne voulez plus, sinon leur témoigner de l'amitié et conserver la leur.

Pour ce qui est de vos enfants, ils m'assurent qu'ils sont fort bien, et qu'ils en auront soin comme ils doivent. Mademoiselle d'Asy vous écrira plus au long. Ils trouvent à propos de faire dresser ici le contrat; ce sera par bon conseil; puis on vous l'enverra pour y ajouter ou diminuer ce qui vous plaira. Je leur ai dit qu'ils le dressassent, et puis nous le ferions voir à personnes capables; c'est afin que vous n'ayez, les uns ni les autres, rien à démêler de fâcheux quand vous serez ensemble.

Ma très-chère fille, je prie Dieu qu'il remplisse votre sein de l'amour sacré du sien très-paternel, afin que votre chère âme jouisse dès cette vie des souveraines délices de l'éternité. *Amen.*

Vous serez donc notre très-chère et bien-aimée Marie-Aimée. Eh! que je vous souhaite les vertus de celles qui ont porté et portent encore ce nom. Je désire que vous les surpassiez toutes; car je suis de toute mon affection, ma très-chère fille, votre plus humble Sœur et servante en Notre-Seigneur, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE CCLI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

La Sainte l'engage à hâter son départ pour l'Auvergne et lui parle des fondations projetées. — Comment faire accompagner les Sœurs d'Annecy qui devaient passer à Lyon pour se rendre à Paris.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, juin 1620.]

Mais, ma fille très-chère, si vous partez si tard pour l'Auvergne, vous tarderez pour Turin, car Monseigneur me mande que dans la fin de juin il faudra partir. Il faut aussi que nos filles viennent en deçà, et, certes, je ne sais comment votre père

[le président Favre] a gagné Monseigneur pour vous faire aller là, car j'avais bien envie que vous fussiez ici, et il me semblait très à-propos, si l'on veut m'en retirer, comme je le pense, quoique je ne sache nullement à quoi Monseigneur me destine; j'espère seulement d'être contente, Dieu aidant, partout où sa volonté me tiendra.

Mais, ma très-chère fille, si vous pouvez, faites qu'il n'y ait rien à faire quand vous sortirez tout à fait de Lyon, et instruisez notre Sœur Marie-Aimée [de Blonay]. Pour l'amour de Dieu, laissez-la votre héritière, tant qu'il vous sera possible, surtout pour la fermeté à ne changer ni acquiescer à aucun changement, nourrissant l'esprit de vos filles à une invariable persévérance de la manière de vie que Dieu leur a donnée. Ma fille, inculquez et gravez dans leur cœur cette résolution, je vous en prie.—Voyez sur votre livre si l'on a rendu à la maison de Nessy ce que nous en apportâmes d'argent; s'il n'est payé, ordonnez, ma fille, qu'on le fasse quand la maison de Lyon le pourra, et je pense que vous le devez faire avant de vous décharger, et faire votre effort pour faire faire la visite [canonique] et élire la Supérieure.

Au reste, quelque chose que notre Sœur Marie-Aimée dise, je crois qu'il sera bon, quand vous irez à Nessy, de lui envoyer de là une compagne, si notre Sœur Anne-Françoise [Chardon] va en Auvergne; [faites] toutefois comme vous le jugerez à propos.

Je suis bien aise de voir son sentiment sur le sujet de notre Sœur F.-J.; mais véritablement vos raisons sont puissantes, et je crois avec vous que cette fille-là fera mieux en charge qu'autrement. Écrivez-en fort au long à Monseigneur, afin qu'il juge en quel lieu et avec quelle Supérieure elle serait le mieux, car il en faut une pour Nevers, une avec notre Sœur Jeanne-Charlotte [pour Moulins], une avec notre Sœur Claude-Agnès [pour Orléans], et une avec notre Sœur Anne-Catherine [pour Paris],

laquelle est une Religieuse très-parfaite à mon gré, sage, judicieuse et bonne.

Je vous prie, ma mie, avisez comme l'on fera venir les filles depuis Lyon [1]; lequel serait le mieux, ou par eau ou dans un coche d'ordinaire : si vous trouviez là quelque femme honnête, dont la rencontre de venir par deçà se puisse ajuster avec nos Sœurs; s'il se trouvait quelque honnête ecclésiastique de connaissance qui vînt deçà, ou enfin quelqu'un qui pût les accompagner, qui voulût faire cette courtoisie et charité, en le défrayant; vous verrez mieux que nous ce qui se pourra et devra; elles seront au moins huit Religieuses.

Adieu, mon enfant, l'on m'appelle; une autre fois je vous dirai des nouvelles de cette maison, où je ne puis m'empêcher de vous désirer.

Je suis en peine des lettres que j'écrivis devant Pâques, le 6 ou 7 d'avril; car Monseigneur ne les avait encore reçues le 4 mai.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCLII

A MONSIEUR MICHEL FAVRE

CONFESSEUR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ET DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY

Projet d'un voyage de saint François de Sales à Rome. — Prière à M. Michel d'adresser des exhortations aux Sœurs d'Annecy.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Dieu vous bénisse, ô mon bon et cher Père, et vous donne, s'il lui plaît, une force et industrie efficaces pour le soulagement

[1] Saint François de Sales devait envoyer en France plusieurs Sœurs d'Annecy pour les fondations de Nevers et de Moulins.

de Monseigneur, notre bon et digne Père. Oh! que sa vie est très-précieuse à l'Église de Dieu! Il la lui faut demander continuellement. Que vous êtes heureux au-dessus de tout le reste du monde, de voir toujours les actions de ce vrai imitateur du Fils de Dieu, notre Sauveur et souverain Maître; mais faites-en bien votre profit.

Irez-vous à Rome? que feraient ces pauvres filles? O Dieu! ce voyage sera à sa très-grande gloire, mais que pesantes sont les absences d'un si digne et véritable Père! *Fiat voluntas tua!* Pourtant, j'ai reçu seulement ce matin votre billet de Pâques, et l'après-dînée le paquet du 14 mai. Certes, et pourquoi ne ferez-vous pas de petites exhortations à la chère famille? Vous leur porterez les miettes que vous recueillez de la table de notre grand Père [saint François de Sales]. Ah! que tout est bon et nourrissant! c'est un pain de pur froment, qui nourrit et engraisse l'âme qui en mange. Portez-leur-en tant que vous pourrez, ô mon cher fils, et si vous avez l'incomparable bonheur de le suivre, ayez soin, je vous prie, de m'en mander souvent des nouvelles et de le faire soulager tant que vous pourrez, le conjurant par soi-même et par tout ce que Dieu a voulu que je lui sois, de faire tout ce qui lui sera possible pour conserver sa santé; mais nous saurons plus particulièrement ce départ.

Je suis grandement obligée à M. le chevalier, mon très-cher fils, que j'honore tendrement, et à tous nos chers amis et amies qui daignent se souvenir de moi, et aux bons serviteurs de Monseigneur, je les nomme ainsi, estimant ce titre très-honorable; je les aime chèrement, et tous nos maîtres, et ma pauvre vieille Sœur *Jacquemont;* mais je n'entends rien de nos tant chères filles de N*** et de Vallon; je les salue et vous de tout mon cœur, à qui je suis très-humble mère et fille en Notre-Seigneur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCLIII

A MADAME DU TERTRE

A MOULINS

La correspondance à une grâce en attire d'autres. — Souffrir avec patience les difficultés suscitées par sa famille.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 1er juin 1620.

Oui, certes, ma très-chère fille, et je vous le dis derechef, que Dieu vous tient de sa bonne main. Je le supplie, par son infinie douceur, de parachever en vous ce qu'il a commencé. Correspondez fidèlement et suavement, ma très-chère fille, et vous recevrez de si grandes faveurs, que votre âme se fondra en bénédictions de douceur et d'amour, dont une once vaut mieux que tout ce que des millions de mondes pourraient nous donner, amour qui dure éternellement et qui est l'éternité et le Dieu de l'éternelle gloire. Je vous souhaite ce bonheur, ma fille, et prie Dieu de toute mon affection d'en combler votre cher cœur.

Vous voyez comme je cours et n'ai quasi le loisir de former mes lettres; c'est pour vous dire qu'il faut que vous ayez un peu de douce patience pour votre affaire, en laquelle, certes, votre chère mère[1] fait des merveilles à témoigner de l'affection pour vous; c'est elle qui amène tout à raison. La bonne femme a été malade et l'est encore. Elle nous a envoyé ce matin un de messieurs vos beaux-frères; je ne me souviens pas de son nom; il vous affectionne fort, et m'a dit que je vous assurasse que madame votre mère était tellement changée envers vous qu'il ne se pouvait dire davantage.

Ils font une assemblée de parents, et veulent qu'enfin ce contrat se fasse ici dans cinq ou six jours, ou huit, si la bonne

[1] La mère de madame du Tertre.

fête [de la Pentecôte] ne se trouve parmi, en laquelle on ne pourra y travailler. Ce sont des personnes qui font tant de considérations, que j'eusse fort désiré que le contrat se fût fait vers vous. Dieu, par sa bonté, y mettra sa bonne main. Cependant, ma très-chère fille, demeurez bien en paix, assurée que nous avancerons l'affaire tant que nous pourrons.

Dieu soit votre tout, ma très-chère fille. Je suis en Lui, très-assurément,

Votre plus humble sœur et servante cordiale.

onforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE CCLIV

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A LYON

Religieuse exactitude et fermeté de la Sainte à ne pas aller au parloir pendant l'Office; agir ainsi, c'est édifier les séculiers sans manquer aux égards qui leur sont dus.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Où êtes-vous mon enfant, car il y a déjà si longtemps que je n'ai eu de vos nouvelles, trois semaines, ce me semble, et, quand je passe quinze jours, le temps m'est long, quoique non pas ennuyeux. Êtes-vous déjà en votre nouvelle ruche?[1] Il me tarde de

[1] « La fondation de Montferrand fut procurée par la pieuse comtesse de Dalet, qui, restée veuve fort jeune et animée d'un ardent désir de se consacrer à Dieu, voulut se ménager une retraite pour s'y retirer, aussitôt qu'elle aurait pourvu à l'éducation de ses enfants. La Mère Marie-Jacqueline Favre arriva à Montferrand le 6 juin 1620, avec ses coopératrices : les Sœurs Anne-Françoise Chardon, (professe d'Annecy), Claude-Marie de la Martinière, Marguerite-Élisabeth Sauzion et Anne-Marie Chevalier, professes de Lyon. Le lendemain, l'établissement se fit avec grande consolation et édification de la ville et des Religieuses. » (*Fondation de Montferrand.*)

le savoir et comment la petite Supérieure [Sœur M.-Aimée de Blonay] fera en votre absence.

Si Monseigneur est à Turin ou en chemin, adressez promptement mes lettres à M. le président, afin qu'il les lui fasse tenir, car elles sont d'importance. Je vis l'autre jour le très-cher frère qui meurt d'envie de vous voir ; il est bon et brave ; il prit la peine de venir deux fois coup sur coup, parce que la première fois j'étais à *Vêpres*, et, si ce n'est quelque prélat ou Père de religion de grande importance, ou des princesses, l'on dit que nous sommes à l'Office, et je n'en sors point, quoique je me fasse avertir, afin de juger ce qu'il faut faire, si ce sont personnes de telle qualité que l'on n'ose les faire attendre. Je vous dis ceci afin que vous en fassiez de même, ma très-chère fille, et toutes les autres Supérieures ; car, autrefois, je ne l'osais faire, j'avais tant de crainte de déplaire ; mais nos Règles me lient, et je le leur dis ; c'est pourquoi, au lieu de leur donner de l'ennui d'attendre, ils sont fort édifiés ; car enfin, si l'on ne fait cela, on serait accablée, perdue et distraite, plus que si l'on était séculière. Oh! certes, je ne suis pas venue ici pour ne rien faire de ce que je dois en ma condition, et si ce ne sont de ces personnes susdites ou des affaires extrêmement nécessaires, quand l'Office sonne, je dis adieu, et cela s'observe par toutes nos Sœurs encore mieux et exactement. Ne fais-je pas bien, ma fille? De vrai, je n'aurais aucun moyen de récollection autrement.

Adieu, ma très-chère fille, je salue chèrement notre petite directrice et toute la chère troupe, à qui je souhaite l'abondance des bénédictions.

[*Sur l'adresse on lit ces lignes :*] Pour la Sœur de Blonay. Ouvrez cette lettre, ma chère fille ma mie, si notre Sœur n'y est pas, et faites tenir mon paquet sûrement, m'envoyant aussi les autres que vous recevrez par la voie ordinaire.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCLV

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Billet des dons du Saint-Esprit. — Projet d'un vœu.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 7 juin 1620.

MON TRÈS-HONORÉ SEIGNEUR ET UNIQUE PÈRE,

Que cette fête est grande dans laquelle Dieu verse si abondamment ses précieux dons sur ses fidèles! Voilà celui de l'*entendement* que la divine Providence vous a marqué pour cette année [1]; j'espère que vous l'emploierez fidèlement. Il m'est échu celui de *conseil*. Dieu me fasse la grâce de recevoir ceux que vous me donnerez de sa part, et de les bien accomplir! Je vous supplie de fort prier cet Esprit très-saint et de recevoir le propos d'un vœu que nous avons *desseigné*, et qu'il me donne une grâce abondante pour l'accomplir parfaitement. J'ai eu sur ce sujet certaines craintes et représentations qui ont fait frémir ma chair, mais mon cœur demeure invariable dans son désir et résolution de suivre la très-adorable volonté de Dieu.

Je vous ai déjà mandé les dispositions de notre établissement à Orléans et Nevers; mais, mon vrai Père, je m'oubliai de vous demander l'obéissance pour traiter de ces fondations; car la mienne ne porte que Paris, Bourges et Dijon, et quoique je puisse dire sans scrupule que je ne fais rien sans votre ordre, je suis pourtant bien aise de le montrer par écrit.

[*Quelques lignes illisibles.*]

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] C'est une coutume à la Visitation de tirer au sort, la veille de la Pentecôte, des billets sur lesquels sont écrits les dons du Saint-Esprit. Sainte de Chantal n'oubliait point d'envoyer à son Bienheureux Père le don qui lui était échu en partage.

LETTRE CCLVI (*Inédite*)

A LA SŒUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Affaires d'intérêts.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], 9 juin 1620.

Ma très-chère Sœur, voilà la lettre de change pour recevoir les trois cent vingt livres que nous avons données ici. C'est par des gens de Nessy que je vous l'envoie. Dieu vous comble de son saint amour, ma très-chère fille, et toute votre chère troupe. *Amen*. Je n'ai loisir que pour cela. Dieu soit béni.

Envoyez-nous, s'il vous plaît, force petits livrets de nos Règles avec nos Sœurs [1].

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCLVII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Difficultés relatives au contrat de madame du Tertre. — Voyage des Sœurs destinées à l'établissement des maisons de Nevers et d'Orléans. — Traverses pour le logement de la communauté de Paris. — Il faut aider la nouvelle Supérieure de Moulins. — Divers embarras concernant des novices et des prétendantes.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], 9 juin [1620].

Ce n'est pas besogne faite, ma toute chère fille, que de traiter avec des personnes du monde. Je me trouve très-empêchée à bien faire ce contrat comme il faut selon Dieu, et je fais ce que je peux pour le faire passer vers vous; car notre chère Sœur voulant être Religieuse absolue, comme ses parents

[1] Les Sœurs d'Annecy qui devaient s'arrêter à Lyon en se rendant à Paris.

le prétendent aussi, il est malaisé et je dis très-malaisé d'y faire des conditions de privilége par obligation, autres que celles que la charité permettra et requerra, ou l'on fera toutefois ce qui se pourra pour la contenter[1]. Ce n'est pas cela néanmoins qui retarde l'affaire, et pressera-t-on tant qu'il se pourra. Ils veulent faire des grandes assemblées de parents et de grands mystères; je n'aime guère tant de bruit, surtout en telles occasions.

Vous voyez, mon enfant, que nous aurons le loisir de faire venir les filles, et puis si bien l'on presse à Nevers, c'est pour l'achat de la place; mais quand elle sera vôtre, vous irez à commodité. Je crois pourtant que nos Sœurs [d'Annecy] arriveront, non pas à la fin de juin, mais au commencement de juillet; elles viendront dans le coche à cinquante écus, ce n'est pas cher, et ce sera plus tôt fait; vous en payerez votre part, s'il vous plaît, ma très-chère fille. Il y aura trois filles pour vous, et cinq ou six, tant pour Orléans que pour cette ville; je crois qu'elles auront aussi un conducteur. Nous leur faisons tenir cent écus à Lyon; cela incommode un peu cette petite maison, mais il n'y a remède. Dieu réparera tout. Je crois bien que ce ne sera pas assez; mais, passant vers vous, vous remplacerez, s'il vous plaît, ma fille. O Dieu ! que de peine, que de travail, il ne se peut dire pour nous loger et pour achever cet établissement [de

[1] « *Les principaux priviléges des fondatrices religieuses* (dit le Coutumier de la Visitation) *étant d'être les plus humbles et soumises de toutes* », il répugnait extrêmement à sainte de Chantal d'accorder à madame du Tertre les exemptions et les licences que réclamait sa faiblesse. Mais, habituée à pénétrer les secrets d'en haut, la Sainte avait sans doute deviné les inscrutables desseins de la divine Miséricorde sur cette âme, et compris qu'elle ne pourrait la sauver qu'en s'exposant à de grandes tribulations. D'après les conseils de son Bienheureux Père, elle n'hésita pas à seconder les vues de la Providence, et pour soustraire cette jeune veuve aux périls que lui offrait le monde, elle sacrifia ce qui lui était plus cher que la vie : la paix et le repos de sa petite Congrégation.

Paris]! recommandez tout à Dieu de bonne sorte, je vous prie, ô ma chère amie.

Puisque Dieu donne un si riche commencement à votre maison de Nevers, pour Dieu, gardez et prenez la liberté de choisir les esprits. Je ne prendrai point de fille que vous ne le mandiez, mais il y a ici de bons sujets. Véritablement, je serai bien aise que l'on fasse quelque aide à Moulins; car je crains que la nouvelle Supérieure ne se trouve bien étonnée de voir si grande charge et si peu de fonds; mais vous la conforterez et l'encouragerez bien, ma très-chère fille, et déchargerez tant que vous pourrez, la maison de filles, afin qu'elle puisse rouler sous cette charge. Mon assurance est invariable en Dieu, pourvu que nous fassions bien notre devoir.

N'avez-vous pas fait un contrat pour notre Sœur Marie-Marguerite [des Serpents]? Si ses parents n'y pourvoient, nous chercherons ici quelqu'un qui ait encore le contrat de notre Sœur Marie-Anastase [Pavillon]. Elle a achevé sa diète, et cependant n'est guère mieux. Certes, et moi aussi, j'en ris un peu de ce que notre bonne Sœur M.-Avoye [Humbert] se fait craindre.

Je ne puis voir M. Lefèvre, mais il m'est venu en pensée un bon moyen d'avancer, voire, d'assurer notre affaire : c'est qu'il y a une fille qui voudrait être Religieuse, bonne fille et damoiselle, mais elle n'a que trois cents écus; sa sœur, par le moyen de son mari, qui est chez M. le chancelier, pourrait faire l'affaire, si on lui offrait le parti de recevoir sa sœur; mandez-moi si nous tenterons cette voie, et, en ce cas, faites une recherche à M. Lefèvre, afin qu'il me parle.

Monseigneur va à Rome [1], Dieu soit partout sa force! Il y sera utile à notre Institut. Je suis accablée d'affaires et d'écritures.

Dieu soit béni!

[1] Saint François de Sales ne fit pas ce voyage.

[*P. S.*] Les parents de notre Sœur du Tertre me prièrent de tenir ces lettres [prêtes], il y a longtemps, et me les ont laissées là. Je crois qu'ils ont grand besoin d'être pressés et que, si on ne le fait, l'affaire tirera de longue; faites-le faire donc, car de nous il ne serait à propos. M. Rousselet craint fort que l'on renvoie sa nièce; je l'ai assuré que pour le corps on ne le ferait pas, pourvu que l'esprit aille bien.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCLVIII

A LA MÊME

Acheminement de la fondation de Nevers. — Conditions pour le contrat de madame du Tertre. Il vaut mieux qu'elle prenne l'habit à Moulins. — Maladie et prochain mariage de Françoise de Chantal

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 9 juin [1620].

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

Voilà enfin le commencement de l'affaire acheminé en bon train; ce matin je vous avais écrit qu'il y avait de la tardiveté afin que vous les fissiez presser, parce que M. Bonsidat[1] pressait grandement M. de Château-Renaud. Loué soit Dieu! Il faut donc que la très-chère Sœur fasse ce que M. Aubry désire, afin que la maison soit promptement achetée. J'espère que nos Sœurs arriveront à point. Je ne trouve point qu'il y ait grand ni petit intérêt que notre bonne Sœur [du Tertre] prenne l'habit à Moulins; au contraire, je pense qu'il serait mieux et avec moins de bruit. Le contrat enfin se passera là, dont je me sens grandement soulagée; car les Pères Jésuites vous serviront de conseil; enfin, selon celui d'ici, quand elle aura fait les vœux,

[1] Un des plus actifs à procurer la fondation de Nevers, où ses deux filles voulaient se faire Religieuses.

elle doit pour lors être comme les autres, mais vous en devez avoir un grand soin. Cela est superflu de vous dire tout cela; car enfin vous avez très-bons conseils et personnes qui vous chérissent. C'est chose aimable de voir le soin, l'affection et la diligence du très-bon M. de Château-Renaud; certes, il nous oblige grandement.

O ma très-chère fille ma mie, faites que la chère fille Marie-Aimée [du Tertre] (ce nom m'est doux et aimable) signe cette quittance, afin que l'argent se touche incontinent et que l'on expédie votre achat. Selon que je vois par les lettres, vous serez fort bien logée. Adieu, ma mie, notre très-cher Père ira à Rome bientôt, il se porte bien; on parle toujours de le tirer deçà, mais cela est lent et hors d'apparence.

Ma fille a pensé mourir; ne voilà-t-il pas des traits du monde! elle se porte bien et épousera dans huit jours, s'il plaît à Dieu[1], [M. de Toulonjon].

Je vous prie que les parents de notre Sœur Marie-Marguerite vous parlent comme il faut; car nous ne pourrons pas la garder davantage avec son voile blanc[2]. Priez pour nous, ma vraie très-chère fille, et vous assurez toujours de mon cœur qui est tout vôtre en Notre-Seigneur, qu'il soit béni.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Le mariage de Françoise eut lieu le 12 juin de cette année 1620; il se fit à Paris, où sainte de Chantal se trouvait depuis les fêtes de Pâques de 1619.

[2] Sœur Marie-Marguerite des Serpents de Gondras de la Guiche, novice de Moulins, envoyée à la fondation de Paris; des affaires de famille retardèrent sa profession, qui n'eut lieu que vers la fin de l'année 1621.

LETTRE CCLIX (*Inédite*)

A LA MÊME

Avis au sujet du contrat de madame du Tertre. — Conseils pour la bâtisse du monastère de Nevers. — Affaires de celui de Paris.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 21 juin 1620.

J'écris à votre chère Sœur Marie-Aimée (madame du Tertre) sur le contrat d'entre elle et nous; vous verrez, ma très-chère fille, ce que je lui en dis. Il n'y a point d'apparence de faire autrement; car quelle inconvenance d'aller déclarer par là même qu'elle ne se lèvera pas le matin, qu'elle aura une fille qui la servira, qu'elle sera bien traitée et semblables! Or, il est toutefois très-juste de lui donner quelque assurance particulière pour cela; c'est pourquoi, ma très-chère fille, il me semble que cette chère âme doit écrire à Monseigneur toutes ces petites menues commodités qu'elle désire, ou bien vous, si elle n'ose le faire, et Monseigneur lui permettra que cela lui soit donné, concédé et entretenu tant qu'elle voudra, mais il faudra faire cette dépêche promptement, et la bien recommander et en presser la réponse; car véritablement il lui faut donner tout le contentement et l'assurance qui se pourra en bonne conscience. Ce contrat d'entre elle et vous ne se fera point ici, il est mieux qu'il se passe là où elle prendra l'habit.

Notre pauvre Sœur de Gouffier veut absolument que vous la payiez; elle a son esprit si délicat que je n'ose dire le quart de ce que je voudrais. Si vous pouviez lui donner les deux cents écus maintenant, nous nous essayerons de la faire contenter. Au moins, certes, si elle ne le fait, je lui dirai ce que vous m'avez écrit. Il est vrai que je ne sais si j'aurai le loisir de rechercher votre lettre. Si vous le pouvez, écrivez derechef. Je retiendrai

donc deux cents écus qui demeureront aux mains de mademoiselle d'Asy jusqu'à ce que vous lui ayez écrit qu'elle me les donne, et que vous les rembourserez là, si vous ne faites que la bonne madame du Tertre fasse cette aumône à la maison de Moulins. Ce qui m'a fait chercher l'expédient de la faire écrire à Monseigneur, c'est le Père Supérieur de Saint-Louis, Jésuite excellent, qui me dit court qu'on ne devait rien mettre dans le contrat que ce qui est porté dans la lettre de Mgr de Nevers; mais elle ne se contente pas de cela; car elle a écrit une grande lettre à M. Aubry, avec mille raisons par lesquelles elle témoigne vouloir fortement qu'on lui spécifie par le menu toutes les exemptions qu'elle désire. Cependant cela ne se doit pas, puisqu'elle veut être Religieuse; mais il faut qu'elle déclare ce qu'elle désire, et je m'assure que Monseigneur le lui accordera. Je crois que je vous l'ai déjà dit; mais c'est que j'écris à tant de reprises que je ne me souviens pas bien.

J'ai vu l'achat de votre place, et la lettre de ce bon marchand qui dit qu'il n'a rien traité avec M. de Saint-Martin, afin que, quand vous serez sur le lieu, vous preniez de la place ce qu'il vous en faudra. Mon Dieu ! ma très-chère Sœur, n'épargnez pas un peu d'argent pour faire un grand lieu de jardinage; aidez-vous des bons Pères Jésuites pour juger cela, et vous en servez en tout, je veux dire surtout pour le spirituel; c'est le meilleur et plus solide esprit. Au reste, quand vous aurez marqué les places qu'il vous faut, si vous m'en envoyez le plan, je vous ferai faire dessus celui de notre maison qui vous contentera; et puis c'est que, tant qu'il se pourra, il faut faire nos monastères semblables J'écris un mot à madame la tante de notre Sœur Marie-Marguerite, je vous prie de l'accompagner d'un mot, car c'est à vous à qui elle a promis. Certes, nous sommes délibérées de ne pas faire faire la profession à notre Sœur, qu'ils ne fassent ce qu'ils doivent.

Vous ai-je dit que Monseigneur s'en allait à Rome, peut-être

pour deux ans; mais c'est l'utilité de notre Institut et la volonté de Dieu.

Nous avons toujours de grandes difficultés pour nous loger. Je ne sais encore point de nouvelles du départ de nos Sœurs; mais elles arriveront à temps; car aussi ces messieurs de deçà ne sauraient aller à vous qu'à la fin de juillet, à ce qu'ils disent. On m'a écrit que Monseigneur promettait à ceux de Nessy que je m'en retournerais cet automne; à quoi je ne vois point d'apparence, et Dieu veuille que j'y puisse bien être d'ici à un an! Il me fâchera bien de ne vous pas trouver à Moulins, et je ne sais si j'oserais passer à Nevers, si Monseigneur ne me le dit, à cause qu'il me semble qu'il est fort écarté du chemin, mais il y a du temps d'ici là; certes, je ressentirais de la peine de me retirer sans vous voir. Or sus, priez Dieu pour moi.

Nous avons de braves filles et qui commencent fort à me contenter, et je suis un peu difficile. Notre chère Sœur Marie-Anastase commence à se lever et à marcher avec le bâton. Sa cuisse est toujours ouverte, et son corps mal fait, mais ce sera prou qu'elle puisse rouler ainsi[1]. Quand je vous parle, je ne puis finir. Je n'ai point vu cette lettre de M. de Gondras.

Je ne sais quelle Supérieure l'on vous donnera, ni quelle directrice, car Monseigneur a tant d'affaires qu'il ne pense pas à dire la moitié de ce qu'il faudrait. Je crois que vous aurez bientôt les filles. Dieu les bénisse et fasse qu'elles rendent bien leurs devoirs. Vous savez ce que je vous suis, toujours davantage, s'il se peut, toute vôtre en Notre-Seigneur; qu'il soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] C'est à l'occasion des pressantes infirmités de cette Religieuse, réduite à marcher trois ans avec des béquilles, que saint François de Sales écrivait : « Cette petite Jacobite, que le Seigneur a touchée, ira plus droit au ciel » avec ses mauvaises jambes, que si elle eût été parfaitement saine. »

LETTRE CCLX

A MADAME DU TERTRE

A MOULINS

Une Religieuse fondatrice ne peut, par contrat, exiger aucun privilége. Conseils à ce sujet.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, juin 1620.]

Il y a longtemps que l'on nous a envoyé la quittance, ma très-bonne et chère fille, sitôt qu'elle sera de deçà l'on fera compter l'argent. Certes, il m'a un peu fâché de voir tant de remises; mais tout vient à point à qui peut attendre.

Quant à ce qui est du contrat d'entre vous et nos Religieuses, hélas! ma très-chère fille, ne doutez point, je vous supplie, que la balance s'y tienne juste; mais, parce que vous voulez faire les vœux, il ne nous est pas possible d'insérer dans le contrat autre chose que ce qui est contenu dans la lettre de Mgr de Nevers; non que ce soit ce bon prélat qui nous lie les mains, mais c'est que les utilités de ce privilége de fondatrice, en qualité de Religieuse, sont de menues choses qui regardent votre soulagement, votre traitement et les services particuliers qui vous sont nécessaires, choses qui ne se peuvent particulariser dans le contrat, et qui y seraient inconvenantes; car les priviléges ordinaires des fondatrices[1] sont d'entrer et sortir du monastère quand elles veulent, pourvu que l'heure ne soit pas indue, d'y être nourries, couchées, servies, sans rien particulariser par le menu. Elles s'y font enterrer, si elles veulent, portent l'habit quand elles sont dedans, chantent au chœur si elles veulent, et semblables licences. Mais votre intention n'est pas cela, ains d'être Religieuse, sans toutefois une si étroite

[1] Des *fondatrices séculières,* ce qui ne concernait point madame du Tertre, qui voulait y être Religieuse.

obligation aux exercices et [à notre] manière de vie, en considération de votre faible et délicate complexion, chose qui est raisonnable et qui ne vous sera jamais déniée.

Mais, pour votre plus grande satisfaction et contentement, il faut que Monseigneur de Genève vous en fasse une promesse particulière, je le lui écrivis mardi dernier, et que pour cela vous lui écririez et lui manderiez par le menu toutes les exemptions que vous désireriez, afin qu'à jamais rien ne pût être révoqué en doute; car cela, joint à la licence abrégée que vous donne Mgr de Nevers, sera invariablement conservé et maintenu par toutes nos Religieuses. Je crois que vous ne doutez point de l'obéissance qu'elles doivent à ce bon Monseigneur, et qu'elles aimeraient mieux mourir que d'y contrevenir. Ainsi donc vous n'aurez rien à craindre, et je vous prie, ma très-chère fille, de ne le pas faire, mais vous assurer que l'on ne voudrait nullement vous manquer. Dieu sera notre caution, et nous fera accomplir sa sainte volonté, ma très-chère fille; je supplie son immense bonté de vous donner l'abondance de ses saintes grâces, afin que fortifiée en son saint amour, vous le serviez avec toute perfection, repos et plein contentement. Je suis en Lui, plus que vous ne sauriez penser,

Votre plus humble et très-affectionnée.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE CCLXI (*Inédite*)

LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE, A LYON [1]

Préparatifs pour les fondations de Nevers et d'Orléans.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], 23 juin [1620].

Ma très-chère fille, je pensais que vous m'écririez par ce messa ger-ci, car je suis toujours un peu en peine de la lettre de change que j'ai envoyée pour recevoir les trois cent vingt livres. Oh ! bien, Notre-Seigneur pourvoira à tout. Assurez-vous du coche à l'avantage; il nous coûtera cinquante écus, mais il n'y a remède, il le faut tout. Dès que vous saurez le jour que nos Sœurs partiront de Lyon, faites-le nous savoir. Au reste, ma fille, si Monseigneur veut qu'on prenne notre Sœur Françoise-Jéronyme [de Villette], équipez-la bien pour son hiver et pour son été, et lui donnez aussi un peu d'argent pour aider aux frais; car cette maison a prou fait de donner cent écus. Si cette fille vient, j'en serai bien aise pour votre soulagement; si elle ne vient pas, j'en serai bien aise pour le nôtre.

Adieu, ma fille, le glorieux saint Jean nous fasse part de sa force à mépriser le monde et tout ce qui est créé, pour servir purement la très-sainte volonté de notre bon Dieu. *Amen.* Je salue chèrement toutes vos bonnes filles, et nos Sœurs quand elles seront là. Qu'elles viennent de bon cœur, nous les attendons aussi joyeusement; mais dites-leur qu'elles ne parlent

[1] Les Supérieurs ecclésiastiques du monastère de Lyon n'avaient consenti au départ de la Mère Favre pour Montferrand qu'à la condition de la voir revenir au bout de quelques mois; aussi ne permirent-ils pas à la Communauté de faire une nouvelle élection; c'est ce qui explique comment Sœur Marie-Aimée de Blonay gouverna en qualité d'assistante-commise.

point de Supérieure pour cette maison, car c'est une corde qu'il faut manier bien doucement; que, si on la touchait maintenant, on se mettrait au hasard de tout rompre. A Dieu encore une fois, ma très-chère fille.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCLXII

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

Inutilité et danger des réflexions sur soi-même. — Faire lire souvent les Entretiens de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, fin de juin 1620]

C'est la bonté de votre cœur, ma très-chère fille, qui vous fait trouver consolation en nos lettres; mais Dieu soit béni qui se sert de choses tant indignes, et de ce qu'il vous a délivrée de cet embarrassement auquel jamais, ma très-chère fille, il ne faut retomber. Voire, qu'est-ce que cela? une fille de dix années [de religion] s'amuser aux réflexions, aux petites insatisfactions, philosopher sur une parole! O Sauveur de mon âme! il ne faut plus faire ainsi. Si Dieu permet qu'il nous arrive des choses contre nos espérances, ou qu'il nous semble ceci et cela de quoi que ce soit, encore que nous le sentions bien, ne le regardons point; mais jetons-nous simplement dans le sein de la divine Providence, acquiesçant doucement à tout, sans réserve, étant bien aise qu'elle nous dépouille. Voyez-vous, vous attendiez de Monseigneur [saint François de Sales], pour la satisfaction de votre amour-propre, des nouvelles approbations de la bonté de votre chemin (duquel vous avez été déjà tant assurée, qu'il ne faudrait jamais y repenser), et voilà

que la divine Providence le confirme par cet esprit sacré, mais d'une façon trop courte et qui ne satisfait pas pleinement le désir que vous aviez d'y être satisfaite; et je ne doute nullement que cela n'ait été le commencement de votre embarras. Oh! il ne faut plus ces choses-là! Vous allez [par] un chemin tout saint et assuré, il ne faut que le continuer, allant en avant sans réflexion, jamais plus, je vous prie, et me croyez. Apprenez cela hardiment à vos filles, et tant qu'il se pourra faites-les cheminer en cette simplicité, sans retour.

Je crois que l'on vous envoie les Entretiens et Exhortations que fait Monseigneur. Oh! Dieu soit béni de la guérison de la bonne Sœur J.-Hélène[1]! Non, jamais il ne leur faut laisser faire ces particularités. Faites fort lire l'Entretien des Règles et tout ce que l'on a de Monseigneur. Je ne trouve rien de tel pour nourrir l'esprit de la maison.

Dieu soit béni, ma très-chère fille, de la bonté de notre bonne Sœur[2]. Je ne sais pas son nom, mais vous nous la donnerez donc, nous en avons bon besoin ici. Dressez-la toujours mieux.

Personne n'entre plus par toutes nos maisons; néanmoins, à cause de la petitesse de l'église, cela est excusable; mais, pour le dîner, il n'y aurait point de danger de le retrancher. Toutefois, vous pourrez faire l'un et l'autre quand vous changerez de maison. Si Mgr de Grenoble est là, il lui faut demander l'obédience pour la fille.

Toutes nos Sœurs vous saluent cordialement; je salue les nôtres qui sont auprès de vous et la très-chère petite avec nos autres amies.

Bonjour, ma très-chère fille; je suis ce que Dieu veut que je vous sois. *Amen.*

[1] Sœur Jeanne-Hélène de Gérard avait préféré à l'obéissance le jeûne fait par sa propre volonté.

[2] Sœur M.-Constance de Bressand, prêtée bientôt après au monastère de Paris.

[*P. S.*] Vous ne me dites rien de notre petite Sœur F.-Angélique et de sa compagne; [ne] font-elles pas fort bien? Je le souhaite de tout mon cœur. Ne vous ai-je pas mandé que nous avions marié ma fille fort heureusement, grâce à Dieu?

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCLXIII (*Inédite*)

A LA SŒUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Nouvelles dispositions pour le départ de quelques Sœurs.
L'assistance au saint Office doit être préférée aux exigences des séculiers.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 30 juin 1620.

Je viens d'écrire à notre Sœur Claude-Agnès [Joly de la Roche], car je crois qu'elle est la *capitainesse* de la petite troupe. J'envoie la lettre à Moulins, craignant qu'elle ne la trouve pas à Lyon. Je ne sais si elle nous aura amené une compagne de Nessy. Il me semble qu'il nous faut cela, ma très-chère fille, mais je m'en rapporte [à ce qu'on décidera]. Si l'on ne vous écrit point, et que vous vouliez retenir notre Sœur Marie-Françoise Bellet, vous pourrez nous envoyer en sa place cette chère fille de la Grange[1]; car je crois que Monseigneur le voudra bien, et un jour vous pourrez faire passer notre Sœur Marie-Françoise en Auvergne, si l'on prend notre Sœur Françoise-Jéronyme [de Villette]; et enfin, si nos Sœurs ne sont passées, saluez-les chèrement.

Donnez toute satisfaction à ceux de dehors; mais, petit à petit, sauvez les Offices, cela se doit, et me croyez qu'enfin vous n'en serez point blâmée; je l'expérimente ici; l'on fait état des Religieuses qui observent leur Règle. Je ne puis davan-

[1] Sœur Catherine-Charlotte de Crémaux de la Grange.

tage. Si nos Sœurs ne sont parties, hâtez-les, car elles devraient arriver pour Nevers.

Je mande à notre Sœur Claude-Agnès qu'elle laisse notre Sœur Anne-Marguerite [Clément] pour directrice à Nevers, si Monseigneur n'y a destiné notre Sœur Françoise-Jéronyme. Certes, je voudrais bien que vous gardassiez la petite Bellet, si elles ne sont passées, et envoyassiez la Sœur de la Grange. En ce cas, notre Sœur Marie-Michelle [de Nouvelles] demeurerait à Moulins pour compagne de la Supérieure. *Dieu soit béni!* Je n'en puis plus, vous savez ce que je vous suis [1].

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] La fondation d'Orléans eut en effet pour première Supérieure la digne Mère Claude-Agnès Joly de la Roche. En outre de ses trois coopératrices, les Sœurs Anne-Marguerite Clément, Marie-Michelle de Nouvelles et Marie-Françoise Bellet, on lui adjoignit pour le voyage quatre autres Religieuses, dont deux pour le monastère de Moulins : les Sœurs Paule-Jéronyme de Monthoux et Françoise-Jacqueline de Musy. Deux autres pour celui de Paris : les Sœurs Marie-Constance de Bressand et Marie-Gasparde d'Avise (cette dernière devait servir de compagne à la Vénérable Mère de Chantal quand elle retournerait à Annecy). — Pour dernier adieu à ses filles, saint François de Sales fit l'admirable Entretien de l'*Espérance*, que la Mère Claude-Agnès recueillit fidèlement, ainsi qu'elle l'avait déjà fait de la plupart des autres. Ces huit ferventes Religieuses sortirent le 6 juillet 1620 du monastère d'Annecy, après avoir reçu la bénédiction de leur Bienheureux Père, qui, au moment de leur départ, monta sur une petite éminence et les suivit des yeux aussi loin qu'il lui fut possible, puis les bénit encore une dernière fois.

La Mère Claude-Agnès emporta comme une précieuse relique les lignes suivantes que lui écrivit son saint Fondateur :

« Allez, ma très-chère fille, Dieu vous sera propice. Trois vertus vous » sont chèrement recommandées : la débonnaireté très-humble, l'humilité » très-courageuse, la parfaite confiance en la providence de Dieu; car, » quant à l'égalité de l'esprit et même du maintien extérieur, ce n'est pas » une vertu particulière, mais l'ornement intérieur et extérieur de l'Épouse » du Sauveur. Vivez donc ainsi toute en Dieu et pour Dieu, et que sa bonté » soit à jamais votre repos. *Amen.* — FRANÇOIS, *évêque de Genève.* — Faites » cela, ma très-chère fille. » (*Histoire de la fondation d'Annecy.*)

LETTRE CCLXIV (*Inédite*)

A LA MÊME

Presser le voyage des Sœurs fondatrices d'Orléans et de Nevers.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], 4 juillet 1620.

Ma fille, hâtez nos Sœurs, je vous supplie; qu'elles ne séjournent point à Lyon. Mais je m'avise que si elles vont passer à Lyon, elles arriveront trop tard à Moulins; car il faut que nos filles en partent le 10 pour aller à Nevers. Dieu soit la conduite de tout. *Amen*. Je ne puis davantage. Je suis vôtre.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCLXV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

L'attachement que le public témoigne aux premières Supérieures d'une fondation contrarie la Sainte. — Nouvelles des monastères de Lyon et de Paris.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], 17 juillet 1620.

Oh! Dieu, ma fille! que ceci est fâcheux, de ne savoir pas où vous écrire; si vous saviez les adresses et me les mandiez, vous me feriez grand plaisir. Or ça, disons ce qu'il faut. Je vous écris que j'ai pris médecine, c'est pourquoi il se faut hâter. — Dieu soit béni du bon accueil que vous avez reçu. Je suis marrie de quoi le monde s'attache ainsi aux premières Supérieures qu'il voit. — Je m'assure que vous saurez bien donner toutes les connaissances et l'estime que vous pouvez à votre Supérieur; je crois qu'il ne faut point que vous parliez de votre départ, car cela ne fait que roidir les esprits; je suis contrainte de faire ainsi en cette ville; et puis je pense que la maison de Turin ne

se faisant pas, ou du moins étant retardée, il sera bon que vous fassiez là tout le séjour qui sera requis pour le bien de la maison.

C'est pitié que d'avoir affaire à des esprits timides ; j'ai parlé à la demoiselle dont vous m'écriviez, elle m'avait dit qu'elle vous écrirait. Je n'ai pas tout dit ; mais j'ai assez dit pour vous décharger de cette affaire, et ferez bien de ne vous en plus mêler. O Dieu, ma fille ! je l'espère bien, moi, de vous revoir, moyennant la grâce de Dieu. Plût à Dieu qu'avant de partir de Lyon, vous vous fussiez toute déchargée ; je ne pense pas toutefois que vous y retourniez, au moins pour longtemps. Oh ! j'écrirai de cela à Monseigneur.

Notre Sœur Marie-Aimée [de Blonay] fait fort bien : tout va avec suavité à l'accoutumée, et l'esprit de notre Sœur N*** s'accommode fort bien ; nous attendons nos Sœurs, je ne sais qui vient. Nous sommes sur le point d'acheter une maison toute bâtie, mais à force d'argent, sous la providence de Dieu qui ne nous manquera pas, s'il lui plaît. Nous avons toujours force filles, et le jour de ma fête nous en reçûmes une de grande qualité, des plus renommées [1], qui donne quinze mille écus pour aider à la fondation ; mais ce qui me plaît le plus, c'est qu'elle a un très-bon cœur, et un esprit bien fait. Voilà le gros de nos nouvelles ; car, de cette vérité, que vous êtes toujours ma très-chère unique grande fille, il n'y a rien de nouveau, sinon que la persévérance sera éternelle. Je crois que nos Sœurs arrivèrent à Nevers il y a huit jours [2].

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] Mademoiselle Lhuillier, si connue dans l'Institut sous le nom de Sœur Hélène-Angélique.

[2] En effet, les Sœurs destinées aux monastères de Nevers et de Moulins se rendirent directement en cette dernière ville, et celles qui devaient faire la fondation d'Orléans prirent la route de Paris.

LETTRE CCLXVI

A MONSIEUR DE PALIERNE

TRÉSORIER DE FRANCE, A MOULINS[1]

Recours à l'autorité de M. de Palierne en faveur de la maison de Nevers. Projets d'accommodement.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 22 juillet 1620.

MONSIEUR,

J'ai appris par l'aumônier de Monseigneur de Genève ce qui se passe à Moulins[2] contre le dessein de la fondation de l'une de nos maisons à Nevers. Vrai Dieu! Monsieur, que ces soulèvements ont touché mon cœur! Mais à qui mon recours, après Dieu et sa sainte Mère, sinon à vous, Monsieur, pour vous conjurer, pour l'amour que vous portez au Fils de Dieu et à sa sainte Mère, d'employer votre zèle, votre piété et toute l'affection que vous avez jamais eue pour Monseigneur de Genève, et pour ce petit Institut que Dieu a voulu former par la main de ce digne prélat, pour pacifier et accoiser cette tourmente.

Hélas! ô Dieu, sa divine majesté sait que de toute mon âme je porte à ses pieds tout notre intérêt particulier; mais celui de sa gloire en la bonne odeur que ces petits monastères ont accoutumé de rendre, oh! Dieu sait combien cela me touche, quoique paisiblement, grâces à la divine bonté; c'est pourquoi je vou-

[1] M. de Palierne, trésorier général de France, grand protecteur et bienfaiteur de la communauté de Moulins.

[2] Les amis de ce monastère s'opposaient absolument au départ de la Mère de Bréchard pour Nevers, où elle était envoyée par saint François de Sales : madame du Tertre revint alors sur la promesse qu'elle avait faite en faveur de cette fondation et voulut recouvrer la somme qu'elle avait donnée, afin de la transférer à la maison de Moulins, où elle désirait s'assurer les priviléges de fondatrice; de là grande discussion entre les protecteurs des deux monastères.

drais me fondre pour aider à réparer ce dommage; et c'est pourquoi je redouble mes conjurations à vous, Monsieur, qui nous avez toujours fait l'honneur de nous aimer si chèrement, vous suppliant, au nom de Dieu, et avec toutes les affections de mon cœur, que vous mettiez la bonne main en cette affaire. Quoi! il n'est question que d'argent, et qu'est-ce que cela? Si madame du Tertre en veut plus donner à Moulins qu'à Nevers, au nom de Dieu, soit-il! cela nous est indifférent; nous chérissons nos maisons également, et la chère dame sait bien que c'est son pur mouvement qui l'avait portée à Nevers. Si maintenant elle est persuadée par d'autres raisons et inclinations, qu'elle les suive; mais je vous supplie que ce soit en sorte qu'il ne s'ensuive point de brouillerie ni de procès; et me permettez, Monsieur, que la confiance que j'ai en vous me fasse dire ce qui me semble être d'équité, et que je désirerais que l'on fît: puisque madame du Tertre a si bien et légitimement, et si librement donné dix mille francs à la maison de Nevers, il me semble qu'elle les y doit laisser, à la charge qu'elle y aura sa retraite et son entrée quand elle aurait besoin de changer d'air; et, pour les vingt mille francs, puisqu'elle a désir d'en accommoder la maison de Moulins, elle pourra le faire. Voilà comme je pense que les choses devraient être accommodées pour la gloire de Dieu et notre consolation; et je vous supplie très-humblement, Monsieur, de porter votre main de paix à cette affaire. Vrai Dieu! que de secousses les vrais serviteurs et servantes de Dieu ont à supporter! Quand les intérêts particuliers se fourrent parmi nos affaires, ils nous font bien souffrir! Mais gloire soit à Dieu, et sa souveraine volonté soit en tout et partout accomplie, car en cela est notre paix.

Vous, Monsieur, que j'honore de tout mon cœur, ne me déniez pas ce que j'attends de vous en cette occasion, et que votre bonté s'y emploie sans réserve; car je désire que vous soyez cru en cette affaire, afin qu'elle soit bientôt étouffée. Ah!

je me confie que vous le ferez; car vous aimez Dieu, et aurez mémoire de la douce affection de Monseigneur de Genève. Voyez aussi, je vous supplie, s'il sera expédient de changer de Supérieure. Je crois qu'oui, puisque l'on a été si aigri contre celle qui y est, et puis les obédiences doivent être suivies, qui sont la volonté de Dieu. Celle qu'on vous a envoyée [la Sœur P.-J. de Monthoux] est très-capable et vraie servante de Dieu.

J'écris à madame la maréchale quatre paroles, remettant à votre prudence de lui donner ou non [la lettre] et à madame du Tertre aussi. Je ne répéterai point ce que je vous dis, Monsieur, m'assurant que vous lui communiquerez cette lettre; aussi que je ne puis tant écrire, étant arrêtée de maladie. Or, me voilà soulagée, remettant cette affaire entre les mains de Dieu et les vôtres. Oui, Monsieur, je vous la remets, et de la part de Dieu et de sa très-sainte Mère à qui nous avons l'honneur d'être. Je m'assure tant de votre grande bonté, qu'encore ferez-vous quelque petite considération sur moi qui ne respire sinon que nous servions Dieu, purement, humblement, doucement, et avec un singulier amour de la pauvreté.

Jésus, notre bon Sauveur, vous comble de bénédictions, et vous conduise en cette affaire. Je suis d'une affection entière, Monsieur,

Votre très-humble et obligée servante en Notre-Seigneur.

[*P. S.*] Obligez-moi, Monsieur, de faire tenir ce paquet à nos Sœurs. Je vous écrivis dernièrement pour vous conjurer d'être toujours le père de cette maison; je le fais encore très-humblement, saluant madame votre femme de qui je suis très-humble servante, et de votre bonne mère, madame de Mosdière.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE CCLXVII

A MADAME DU TERTRE

A MOULINS

Pressantes instances pour lui faire agréer les moyens de conciliation, proposés par S. François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Paris,] 22 juillet 1620.

Eh bien ! ma très-chère Sœur ma fille, vous avez ouï et reçu des raisons et persuasions qui vous ont été faites pour demeurer à Moulins. J'en serais consolée si le tout se fût passé paisiblement ; car quel intérêt en tout cela, pourvu que l'on aime ce qui regarde la gloire de Dieu en la bonne odeur de ses servantes, qui doit être si précieuse aux âmes bien faites. Or donc, ma fille toute chère, puisque vous trouvez bon d'arrêter à Moulins, faites-le au nom de Dieu pour y vivre selon vos saintes prétentions, j'en serai bien contente ; et vous assurez que Monseigneur de Genève ne dira pas que non, car cela nous est indifférent, l'une des maisons nous est chère comme l'autre, et nous ne demandons, sur toutes choses, que la paix pour vivre tranquillement en nos petites observances. C'est pourquoi, ma très-chère fille, je vous conjure que, pour éviter les maux et embarrassements que je prévois, vous laissiez à la maison de Nevers ce que vous lui avez donné irrévocablement, et ce que vous ne pouvez lui ôter sans faire soulever de grandes mutineries en ce lieu-là, chose qui nous serait insupportable et nous ferait tout quitter. Je vous le dis franchement, ma très-chère fille, afin que vous le considériez mûrement.

J'écris mon sentiment au bon M. de Palierne. S'il vous plaît me consoler en le suivant, vous m'obligerez, et je vous en conjure, ma fille, pour la gloire de Dieu. Il restera assez à Moulins, et la Supérieure que Monseigneur de Genève a en-

voyée vous donnera pleine satisfaction, n'en doutez point; car je craindrais que les choses passées ne donnassent sujet de quelque petite altération. Néanmoins, j'écrirai un mot au Révérend Père recteur, afin que ceci se fasse par son conseil. Si j'avais de la force, je vous écrirais davantage, mais que ceci suffise à votre cœur, je vous en prie et conjure, et de me tenir toujours pour toute vôtre en Notre-Seigneur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE CCLXVIII

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

A MOULINS

Une Supérieure doit chercher en tout la gloire de Dieu et gagner les cœurs par la douceur et l'affabilité.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Au nom du grand Dieu, ma très-chère fille, ne vous ébranlez pour rien, ne vous étonnez de rien, traitez avec une profonde douceur et tranquillité avec notre Sœur Jeanne-Charlotte[1]; passez tout, que l'union demeure. Vrai Dieu! gardons-nous de faire aucune chose qui préjudicie à la gloire de Dieu et à notre Institut: ou vous demeurerez là, ou vous irez à Nevers avec nos chères Sœurs Françoise-Gabrielle [Bally] et Françoise-Jacqueline [de Musy], la fille de M. Bonsidat et encore une fille de Moulins, si vous jugez qu'elle soit nécessaire, comme je le pense, mais plutôt il faudra demeurer à Moulins, afin que l'on ne contrevienne aux obéissances. Ma très-chère fille, ma très-chère âme, au nom de Dieu, tâchez de gagner tous les cœurs

[1] Sœur Paule-Jéronyme de Monthoux avait été envoyée à Moulins pour remplacer la Vénérable Mère de Bréchard, que son obédience destinait à la fondation de Nevers.

par votre douceur, affabilité. Que rien ne vous émeuve. Traitez toutes vos affaires en tranquillité et humilité, et vous verrez combien Dieu vous bénira et consolera.

Écrivez-moi au long, au large ; je vous répondrai, n'en doutez pas. Quand je saurai à quoi tout se résoudra, je vous écrirai. Gagnez madame du Tertre ; imitez Jésus en sa douceur.

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE CCLXIX

A MONSIEUR DE PALIERNE

TRÉSORIER DE FRANCE, A MOULINS

Prière de s'employer près de madame du Tertre pour qu'elle maintienne ses promesses. — La gloire de Dieu et l'honneur des monastères sont au-dessus de tout intérêt temporel.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], 24 juillet 1620.

J'ai, ce me semble, par mes précédentes lettres, répondu à celle que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire sur le sujet de la demeure de madame du Tertre à Moulins. Qu'ajouterai-je donc, Monsieur, sinon des supplications très-humbles que l'affaire s'accommode selon l'inclination de cette bonne dame, conservant tant qu'il se pourra la paix et la justice. Je vous ai dit rondement ce que je pensais, qu'il était très-raisonnable de laisser à la maison de Nevers les dix ou treize mille francs que l'on dit être déjà reçus, et qui en effet le sont, et justement. Ce partage doit peu importer à la bonne madame du Tertre, et c'est pourtant le seul moyen d'éviter tout embarras et débat que ceux de Nevers pourraient faire ; car pour nous, je vous assure, Monsieur, que nous ne voudrions pas y avoir pensé.

Or, je m'assure que Monseigneur de Genève ne contredira point ce projet, ains il l'approuvera, comme amateur de toute paix, et très-égal en ses affections à nos maisons. Il y a de quoi faire bien à l'une et à l'autre. Ce que je désire sur toute chose, est que cette chère dame persévère à vouloir vivre parmi nous, selon ses premières intentions; autrement il n'y a point de bien au monde, ni de considération qui nous pût faire traiter avec elle. Ce que je dis, Monsieur, simplement et confidemment, ayant tout sujet de traiter avec vous de la sorte; ensuite de quoi je vous dirai encore que j'eusse grandement souhaité qu'elle n'eût bougé de notre maison, assuré que l'on doit être que c'est un lieu où l'on ne force personne; mais bien, puisque Dieu a permis cela, patience.

Nous vous supplions toutefois que, puisqu'elle est résolue de continuer sa bonne volonté, elle y retourne au plus tôt, tant pour notre considération que pour celle de messieurs ses parents qui sont venus ici m'apporter leurs lettres, et nous remettre cette affaire.

Il me semble, Monsieur, et je le remarque par quelques-unes des lettres que l'on attribue à notre bonne Sœur la Supérieure de là, le dessein premier de madame du Tertre est qu'elle a de grandes passions pour aller à Nevers, ce qui n'est pas toutefois, je vous en assure, Monsieur. Et cette chère dame devrait en dire franchement la vérité, afin que les esprits de delà ne demeurassent point aigris par cette opinion non véritable; et cela nous importe, estimant incomparablement davantage la bonne odeur de nos petits monastères, pour la gloire de Dieu, que toutes les choses de la terre.

Or, c'est assez vous dire, Monsieur, et je m'assure que votre prudence et votre piété auront surtout égard à l'intérêt de Dieu et de ses servantes. Je vous en supplie et vous en conjure, et de croire qu'invariablement je conserverai en mon cœur l'af-

fection pleine d'honneur et de piété que j'ai pour votre personne, et pour toute votre famille, priant Dieu qu'il vous comble de toutes bénédictions.

Je vous supplie derechef de servir de père à notre petite Supérieure ; vous lui trouverez un esprit capable, judicieux et zélé. Je lui écris un billet, afin qu'elle prenne confiance entière avec vous ; car c'est mon sentiment que toutes deux suivent leur obédience, se soumettant toutefois, s'il est mieux jugé autrement, ce que j'aurais peine à croire ; mais Dieu conduira tout.

Je suis, Monsieur, votre très-humble servante et obligée en Notre-Seigneur.

[*P. S.*] Faites donner sûrement ces billets à nos Sœurs, s'il vous plaît.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE CCLXX

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX.

A MOULINS

L'esprit d'humilité, de douceur et de prudence est indispensable au bon gouvernement. — Il faut consulter et traiter avec confiance les amis du monastère.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1620.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je pense donc toujours que votre bonne Sœur la Supérieure doit accomplir son obédience, et vous, la vôtre. Au nom de Dieu, conservez jalousement en votre gouvernement l'esprit de la très-sainte humilité, douceur, joie et suavité. Ne changez rien, conduisez la maison par son chemin. Si vous y trouvez

quelque chose qui ne vous semble pas selon Nessy, avertissez-moi, ma fille, avant que d'y toucher. Ne soyez nullement impérieuse, mais traitez vos Sœurs comme vos compagnes, avec amour et respect. Ma fille, il me faut croire, et je sais quel est votre cœur; mais il faut pardonner au mien, qui abonde au désir de la gloire de Dieu dans nos maisons.

Soyez gracieuse, affable, patiente envers les séculiers. Ayez grand soin de conserver les amis, surtout le bon M. de Palierne, auquel vous devez beaucoup croire en la conduite des affaires; c'est l'ami intime; montrez-lui grande confiance. Au reste, ma fille, attirez et tirez le cœur de madame du Tertre par toutes les faveurs et charités qui vous seront possibles; servez fidèlement son âme; ayez grand soin de son corps, que rien ne lui manque, la maison est obligée à cela.

Tirez le cœur très-aimable de la chère Sœur Marie-Hélène [de Chastellux], c'est une brave fille, je la salue chèrement; dites-lui qu'elle m'écrive, car je la veux bien servir, et toutes les autres, que je vous recommande comme mon propre cœur. Croyez et obéissez à notre Sœur l'assistante ou à Sœur F.-J. en ce qui concerne votre santé, et croyez que vous êtes ma toute chère fille [1].

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation du Mans.

[1] Sainte de Chantal, en écrivant cette lettre et les quatre précédentes, ignorait encore la décision prise au sujet de la fondation de Nevers : saint François de Sales, averti de ce qui se passait à Moulins, et désirant concilier les esprits, avait envoyé à la Mère de Bréchard une nouvelle obédience par laquelle il lui enjoignait de demeurer dans ce monastère, et à la Sœur de Monthoux d'aller à Nevers. L'humble Religieuse partit immédiatement avec ses coopératrices, les Sœurs Marie-Hélène de Chastellux, Marie-Péronne de Gerbais, Marie-Marthe Bachelier, Jeanne-Élisabeth de Brugerat, toutes quatre professes de Moulins, et Sœur Françoise-Jacqueline de Musy, professe d'Annecy. L'établissement du monastère de Nevers se fit (dit l'*Histoire de la fondation*) le 23 juillet 1620.

LETTRE CCLXXI

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Devoir d'une Supérieure. — On ne doit désigner que les Sœurs conseillères dans les contrats du monastère.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Oui, ma très-chère Sœur, je vous prie, rendez-vous communicative tant que vous pourrez, attrayante et gracieuse envers vos filles, leur parlant tant que vous pourrez, ou les faisant parler à celles d'entre les professes qui seront les plus propres pour cela; enfin il faut qu'elles retrouvent en nous ce qu'elles ont laissé, que nous leur soyons mère, amie, sœur; bref, toutes choses; car si elles n'ont de l'amitié et cordialité de nous, et les unes avec les autres, elles seront sans soutien extérieur; or, cela est le meilleur, mais peu sont capables de cela.

Eh! le monde est admirable avec ses philosophies; cette pauvre chère Sœur a été délaissée si jeune orpheline et amenée en ces quartiers, qu'à la vérité elle est bien excusable; car je crois qu'elle ne s'est jamais enquise de cela; elle tenait pour son père et pour sa mère ceux qui l'ont nourrie, après qu'il plut à Dieu qu'elle fût abandonnée et délaissée orpheline, car elle n'avait que deux ans. Or sus, il n'y a point de mal pour cela; elle ne laisse d'être très-bonne et vertueuse fille.

Madame de Meignelay donnera le présent de l'église; aussi ne faut-il, ma fille, il ne faut nommer dans les contrats que les coadjutrices. Vous ne sauriez faillir avec de si bons conseils, ayant recommandé l'affaire à Dieu, et étant bien unies et de même sentiment pour cette profession.

Je salue nos chères Sœurs, tout à part les Sœurs Anne que

j'aime tendrement, et la petite. Elles m'ont écrit, mais ne voyant point de besoin, je n'écris pas, étant accablée d'ailleurs.

Vous savez ce que je vous suis.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCLXXII (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Affaires d'intérêt.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Ce n'est pas M. de la Ramilière qui nous a donné le paquet, car on nous en a fait payer dix sous de port, écrit de même main sur le paquet. Dites à votre faiseuse de paquet que c'eût été assez d'en écrire quatre sous. Or sus, la pauvreté nous fait parler.

Je suis bien aise, ma très-chère fille, que Monseigneur et moi nous nous soyons rencontrés en l'avis que vous désiriez. Ne craignez point, le prélat est bon.

Je crois que nos Sœurs [d'Annecy] vous feront toucher environ douze cents écus pour M. de Toulonjon, qui les enverra prendre. Oh! ma fille, je vous supplie si cela est, obligez-moi de faire changer l'or en monnaie blanche tant qu'il se pourra, au moins celui qui aura son prix, aussi à Lyon, parce qu'en Bourgogne il ne vaut pas tant. C'est une peine qu'il me fâche de vous donner, parce qu'elle est temporelle.

Nos Sœurs sont encore ici, mais j'espère que bientôt elles iront à Orléans, ou du moins notre bon M. Michel [Favre] s'en retournera.

Adieu, ma fille, vous savez ce que je vous suis. Faites prier pour nous, je vous prie ; mille saluts à nos chères Sœurs.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCLXXIII

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX.

SUPÉRIEURE A NEVERS

Avis pour le gouvernement de la communauté. — Il faut maintenir la liberté que donne la Règle au sujet des confesseurs et des prédicateurs; avoir surtout recours aux Pères de la Compagnie de Jésus. — Union avec les Mères Carmélites. — Défenses faites par saint François de Sales touchant les cellules.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1620.]

L'homme propose et Dieu dispose, ma très-chère fille ; sa bonté soit à jamais bénie de l'heureux succès de votre établissement. Vous avez bien fait de suivre le conseil du Père recteur et de M. le Supérieur de Moulins. Courage, ma très-chère fille; n'appréhendez rien ; jetez tout votre souci en Dieu, ayez seulement celui de lui plaire, conduisant ses chères épouses avec un extrême amour, respect, douceur et support dans la voie de la sainte observance, et que l'humilité soit profonde et la confiance parfaite ; ne déclinez ni à droite ni à gauche de vos Règles et coutumes anciennes, et vous verrez comme Dieu vous bénira largement.

Je suis très-consolée de voir le zèle qu'a Mgr de Nevers ; il lui faut donner tout contentement et rendre toute obéissance ; mais conservez aussi humblement la liberté que vous donne la Règle pour communiquer, et appeler franchement ceux que vous penserez les plus propres. Ce sont les bons Pères Jésuites ; ayez-y votre principal recours et confiance ; ne laissez d'appeler des prédicateurs des autres Ordres, et, envers tous, témoignez respect, estime et charité. Entretenez-vous particulièrement

avec les Mères Carmélites, les faisant visiter quelquefois, et témoignant un grand amour et estime à leur Ordre, et à tous [les autres] aussi, ainsi que notre Constitution nous l'enseigne.

Gardez-vous bien d'être tranchante, ma très-chère fille, ni sèche, ni trop courte, mais soyez suave avec tous. Mon Dieu, que je suis consolée que ce soient les Pères Jésuites qui vous confessent à ce commencement; ce sont mes Pères, et tant que j'en puis avoir, je n'en cherche point d'autres; ce sont gens solides en piété et capacité; ils aiment fort notre Institut.

C'est la vérité que notre unique Père ne voulait point que l'on couchât moins de trois dans une chambre, ni que l'on fît des caresses réitérées deux à deux, ni que l'on entrât dans les cellules la nuit sans extrême nécessité.

Je loue Dieu du bon état de votre chère famille; sa divine bonté y accroisse ses très-saintes bénédictions, et surtout en votre chère âme.

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE CCLXXIV

A MONSIEUR DE PALIERNE

TRÉSORIER DE FRANCE, A MOULINS

Terminer au plus vite le différend survenu entre les monastères de Moulins et de Nevers.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Monsieur,

Il y a neuf jours que j'ai reçu une lettre de Monseigneur de Genève qui me mandait vous avoir répondu par cette même voie, et que, puisque madame du Tertre et vous, Monsieur, son cher conseiller, lui aviez remis l'entière disposition du différend arrivé, il vous avait conseillé que l'on partageât entre les deux maisons, afin d'assoupir ces mouvements avec égale satisfaction.

Je dois croire, Monsieur, et je l'espère de votre douceur et prudence, que l'on ne renversera point le jugement et désir de ce bon prélat, et que le tout s'accommodera paisiblement. Je vous en supplie et conjure très-humblement, Monsieur. Si vous n'embrassez pas ce parti, il y aura de la brouillerie, mais je me confie en votre bonté et piété que vous tiendrez la bonne main ; autrement je m'assure que Monseigneur de Genève ne permettra jamais que nos maisons se mêlent de ce différend. Seigneur Jésus ! l'on se résoudra plutôt de tout quitter. Pour le temporel, il n'y aura pas grande difficulté à le laisser, mais j'avoue que ce nous serait une douleur sensible de voir périr tant de saintes affections que nous avons vues dans le cœur de cette chère dame notre bonne Sœur, à laquelle, pour le coup, je n'écris point, étant trop accablée. Mais permettez-moi, Monsieur, de la saluer chèrement, si je ne le puis faire ; et donnez-nous un mot de vos nouvelles sur ce sujet, s'il vous plaît. Cependant, je demeure toujours et à jamais, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE CCLXXV

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A NEVERS.

Confiance et soumission qu'une Supérieure doit à son évêque ; comment soutenir la Règle auprès de lui. — Délicatesse de procédés envers un ami du monastère. — Décisions sur quelques points d'observance.

VIVE † JÉSUS !

[Paris], 9 août 1620.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Écrivez-moi par le messager de Lyon qui passe par Nevers le mardi, le mercredi ou jeudi. Enfin, il faut savoir pour une fois son logis et le jour qu'il passe, car il est fort sûr et de connaissance, et dorénavant je vous écrirai par là ; pour deux sous ou

trois, il y portera un assez gros paquet, chacun payera son port.

Vous avez très-bien fait de ne pas signer la procuration, et ne faut rien faire d'importance sans le conseil de Mgr l'évêque; et, en tout, croire et voir ce que dit la Règle, car c'est notre loi. Vous êtes bien heureuse d'avoir un tel prélat. Celez-lui toutefois tous les petits empressements de notre Sœur Jeanne-Charlotte, si elle en témoigne, et faites tout ce que vous pourrez pour ne pas donner sujet de continuer l'impression qu'ils ont contre elle, sans sujet, à mon avis. En tout le reste, ma très-chère Sœur, vous ne saurez mieux faire que de conférer de tout ce qui sera un peu de conséquence avec ce bon prélat, vous conduisant envers lui avec un singulier respect et soumission, déférant et suivant ses volontés en tout ce qui ne sera pas contre nos Règles, lesquelles, je m'assure, il ne vous requerra jamais de contrevenir; et que, s'il le faisait, il se faudrait fondre en humilité et prières pour l'en détourner. Ès autres choses, s'il est requis de lui représenter vos considérations et raisons, vous lui en demanderez la licence en toute humilité, et les lui direz simplement et doucement; après quoi soumettez-vous, ma fille, car enfin, ce sont nos Pères, Maîtres et Supérieurs que Dieu nous a donnés; il faut donc le regarder, l'honorer et obéir en eux.

Laissez gouverner cette affaire de madame du Tertre à Mgr l'évêque; même je voudrais que l'on n'agît, s'il en est besoin, que contre elle, et non contre la maison de Moulins. J'écris aussi à notre Sœur la Supérieure que rien ne se fasse au nom de la maison, car il ne faut pas que nos maisons aient aucune affaire l'une contre l'autre. O Jésus! il s'en faut bien garder. Observons bien nos Règles, ma très-chère fille, et Dieu nous bénira.

Nous sommes tant obligées au bon M. Bonsidat, qu'il faut avoir un grand soin de le contenter et de conserver sa bonne

volonté. Soyez bien dextre à cela, ma très-chère fille, et, quand vous ne pourrez faire ce qu'il désirera, faites-lui dire plutôt par votre bon Père spirituel, mais bien doucement, car il faut conserver cet ami-là, et lui laisser un peu gouverner le ménage des ouvriers, sans lui témoigner aucune méfiance, comme en vérité il n'en faut point avoir en façon quelconque. O Jésus! non, c'est un homme de bien et entendu, il n'y a rien à craindre.

L'on peut prendre quelques filles à quatorze ans complets. Or enfin il faut être grandement respectueuse, humble et soumise aux prélats. Je vous enverrai une copie du contrat, afin qu'elle vous serve pour faire les vôtres sur la forme. Traitez toutes vos affaires temporelles et spirituelles avec extrême douceur, et gagnez les cœurs. Tenez-vous humblement ferme dans l'observance en tout ; vous n'aurez guère de difficultés, qu'elle ne vous montre ce que vous devez [faire]. Il se faut défendre de ce bâton tout doucement. Supportez la fille scrupuleuse, petit à petit elle s'affranchira.

Ne changez guère de confesseur facilement, si vous ne les connaissez bien; demandez au Père recteur des Jésuites un Père pour confesseur extraordinaire, selon la Règle, et à lui ou au Père Lallemand ayez votre principal recours. Ne dites rien de ceux qui ne vous aimeront pas ; priez pour eux.

Il faut lire la Règle tous les *vendredis*, à dîner ; cela se peut. — Oui, tenez-vous à ce que Mgr l'évêque a écrit pour les médecins. — Il faut suivre les coutumes de Nessy en attendant que tout soit écrit, et pour l'Office aussi. — Il ne se faut point lever quand la Supérieure entre au chœur, si l'on est à genoux ; oui bien, si l'on est assise.

Soulagez-vous, je vous prie, et croyez votre bonne Sœur M.-Hélène [de Chastellux]; c'est une brave fille qui vous secondera bien. Traitez avec elle cordialement et chèrement ; il faut supporter ses petites tendretés et la faire purger deux fois l'année, sinon que le mal pressât.

Si cette fille n'est pas de garde, il la faudra renvoyer, mais il la faut servir avec charité. Voilà votre lettre répondue bien en hâte. Certes, ma très-chère fille, faites bien ce que je vous dis, car, à mon avis, c'est selon Dieu; il faut que l'humilité et la cordialité surnagent.

Je vous prie, ma fille, et me tenez pour toute vôtre en Jésus notre Sauveur et en sa sainte Mère. *Amen.*

[*P. S.*] Si la Prieure vient ici, je la détournerai.

9 *août.* — Je viens de recevoir votre lettre du 5 de ce mois. Ce que je vous ai dit suffit quasi pour y répondre, avec ce que je vous ai déjà écrit.

Mon Dieu ! ma très-chère fille, pourquoi vous étonnez-vous de toutes les petites contradictions? n'en ayez pas la moindre émotion du monde. Nous sommes à Dieu, rien ne nous arrivera que selon son bon plaisir. Eh bien ! quand l'on nous renverrait d'où [nous] sommes venues, s'en faudrait-il troubler? Nullement, ma fille; faites donc en paix vos petites affaires, et ne vous troublez de rien, quand tout renverserait. Seigneur Jésus! ma fille, l'on nous a déjà tant prêché cette paix; au nom de Dieu, gardons-la, quoi qu'il puisse arriver.

Dieu accommodera l'affaire de madame du Tertre; Monseigneur de Genève en a écrit, patience, et gardez l'union, quoi qu'il arrive, avec nos Sœurs.

Je vous dis derechef, gardez la coutume de Nessy. Vous aurez bientôt tous les Directoires. Cependant, allez le train de Nessy. Pour les Litanies, elles se chanteront les fêtes après Complies, en toutes les maisons. — C'est mal entendre la Règle de ne pas honorer l'assistante dans le chœur, où elle le doit le plus être. Il [faut] très-simplement suivre ce que dit la Règle en tout, ponctuellement.

Il faut faire patienter les jeunes filles. Mon Dieu! Jésus, notre Règle! Et surtout prenez garde que les filles soient de

bonne condition en l'esprit. Confiez-vous en Dieu, suivez vos Règles et vous verrez que tout vous abondera. N'êtes-vous pas heureuse d'avoir un si bon Père spirituel ?

Conforme à l'original gardé à la Visitation du Mans.

LETTRE CCLXXVI

A MADAME DU TERTRE

A MOULINS

Vives remontrances sur les difficultés qu'elle a suscitées entre les maisons de Moulins et de Nevers.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 11 août 1620.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Puisque j'ai le temps de faire ce billet, c'est pour vous prier, au nom de Dieu, qu'on accommode cette affaire selon que Monseigneur de Genève, auquel vous vous en êtes rapportée, l'a mandé, ou du moins que ce qui est donné si solidement à la maison de Nevers y demeure. Cela vous doit être indifférent, ma très-chère fille, pourvu que vous ayez ce que vous désirez parmi nous ; que vous doit-il soucier ce que nous ferons de ce que vous donnez, puisqu'il demeure un fonds suffisant pour votre entretien ?

Au moins, ma très-chère fille, si vous désirez continuer en vos sacrés desseins de vivre toute à Dieu parmi nous, il faut, s'il vous plaît, contenter Monseigneur de Genève et le croire ; car pour nous, nous ne voulons avoir ni débat, ni procès ; nous quitterions plutôt cent fois autant que ce que vous donnez, estimant incomparablement davantage la paix, avec la sainte pauvreté, que tous les biens du monde avec le moindre trouble. Monseigneur de Genève ne me désavouera point de ce que je vous dis, et je suis un peu étonnée que, depuis que ses réponses sont venues, nous n'ayons aucune nouvelle, sinon que l'on presse

fort nos Sœurs de Nevers de rendre ce qui a été reçu, ainsi que me le mande Mgr de Nevers.

Or sus donc, ma très-chère fille, si vous persévérez, comme je le crois, qu'il ne se parle plus de tout cela, s'il vous plaît, puisque vous avez le sentiment de Monseigneur de Genève et son avis; car nos pauvres Sœurs des deux maisons sont affligées d'entendre parler de choses qu'elles n'ont pas accoutumé d'ouïr; elles estiment la paix au-dessus de tout. Donnez-la leur donc, je vous en prie, et de me tenir toujours pour vôtre, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE CCLXXVII

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

On ne peut contraindre les Religieuses de faire ce qui est opposé à leur Règle et aux décisions de leur chapitre.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 11 août 1620.

Faites tenir sûrement ce billet à Monseigneur, ma très-chère petite. Je vous écrivis l'autre jour par un courrier ou par le messager ce que je pensais. Enfin l'on ne peut contraindre des Religieuses de faire contre [d'agir contrairement à] ce qui est de leur chapitre et de leur Règle, et je m'assure que ce très-bon prélat [de Lyon] ne le fera pas. Dieu soit votre conduite. Il y a longtemps que nous n'avons eu nouvelles de notre Sœur M.-Jacqueline [Favre]. Ma fille, persévérez-en votre train, et Dieu vous bénira.

Je salue très-chèrement toutes nos Sœurs. Vous ai-je dit que nous avons reçu une très-brave fille des plus grandes familles

de Paris, et qui donne céans quinze mille écus? J'aime mieux son cœur que son bien, car il est fort bon. Nos Sœurs [les fondatrices d'Orléans] sont toujours ici.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCLXXVIII

A MONSIEUR DE PALIERNE

TRÉSORIER DE FRANCE A MOULINS.

Nouvelles instances pour obtenir que madame du Tertre mette fin à ses prétentions.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 15 août 1620.

MONSIEUR,

Votre sainte affection à Monseigneur de Genève et à son petit Institut a toujours égalé votre prudence en la conduite de notre maison de Moulins, et j'espère que cette même affection vous fera trouver les moyens d'ajuster les prétentions très-différentes de Mgr de Nevers et de madame du Tertre. Je vous avoue, Monsieur, que vos raisons très-prégnantes me pressent; celles aussi de Mgr de Nevers font de même, et je trouve beaucoup à considérer de l'une et l'autre part.

Néanmoins je vous dis, avec ma franchise, qu'il me semble (je dis raisonnablement) que ce que la chère madame du Tertre a donné si franchement doit demeurer en la maison de Nevers, puisqu'elle continue si fermement au désir de vivre avec nous; car autrement nous ne voudrions lui faire faire de nécessité vertu. Ma raison fondamentale est que messieurs de Nevers n'ont donné leur permission pour l'établissement des filles et du monastère, que sur les prières de madame du Tertre, accompagnées des promesses d'une fondation de dix mille écus, pro-

messe suivie de fait, d'achat de place en son nom, et de payement du tiers de la fondation, sur quoi les filles ont été reçues, et la prise de possession faite par le prélat même, qui y a posé le Très-Saint Sacrement et la clôture, et l'Office divin s'y fait depuis tous les jours; de sorte que voilà le monastère tout établi, et dessus ces premiers fondements temporels qu'a jetés la bonne madame du Tertre. Comment pourrait-on maintenant retirer ces fondements sans renverser l'édifice? car l'un est attaché à l'autre, ainsi que l'a mandé fort absolument Mgr de Nevers, par deux fois. Vous semble-t-il, Monsieur, que cela se doive procurer, au moins de notre part, de ruiner l'une de nos maisons, que la divine Providence a voulu être bâtie pour sa gloire, pour donner de l'abondance à l'autre?

Mais vous me direz, Monsieur, et permettez-moi que je vous dise, mon très-cher frère, puisqu'en vous écrivant plusieurs fois, il m'est venu de vous nommer ainsi, ce qui n'est point, à mon avis, hors de propos, puisque je ressens en mon cœur une confiance et affection véritable de sœur envers vous, que j'honore avec un sentiment de singulière obligation (ceci se dit simplement et véritablement, quoique hors de propos); vous me permettrez, dis-je, Monsieur mon très-cher frère, de vous dire que ce bien n'est pas nôtre, pour le partager ainsi. Il est vrai que maintenant que madame du Tertre ayant changé de dessein, ne voulant plus ce qu'elle a fait, ne peut être contrainte de laisser ce qu'elle a donné. Je ne sais pas ce qu'en pourrait dire la justice; mais je crois très-assurément que n'entrant pas parmi nous, Monseigneur de Genève ne voudrait nullement que l'on retînt un teston contre son gré. Oh! de cela il n'en faut pas douter. Mais entrant avec nous, et notre maison de Moulins se contentant des vingt mille francs qu'elle y porte, reconnaissant que cette somme est très-suffisante pour donner à cette chère damoiselle tout ce qui lui sera requis, et qu'elle a désiré, pourquoi, la chose regardant le bien de nos maisons, ne pourra-t-on pas approuver

l'avis que notre bon Monseigneur de Genève a donné que l'on partageât les dix mille écus entre les deux maisons? Au moins que les dix mille francs demeurent à Nevers, afin que cette maison ne soit pas renversée. Ç'a été par le conseil qu'on leur a donné à Moulins, qu'elles sont allées là. Mon Dieu! quelle apparence de donner sujet à Mgr de Nevers de les renvoyer! Mon très-cher frère, ne voyez-vous pas que cela serait honteux et très-préjudiciable au service de notre bon Dieu, et qu'enfin les maisons étant nôtres, nous y avons le principal intérêt; que cette chère damoiselle a de l'avantage en ce traité, car non-seulement elle possédera à Moulins, avec sa dot de vingt mille francs, tout ce qu'elle pourrait espérer de cinquante mille, mais encore elle pourra, quand sa nécessité ou utilité le requerra, passer à Nevers, et y jouir, en vertu de son bienfait, des mêmes droits qu'elle fera à Moulins.

Selon mon jugement, je trouve ce moyen d'accommodement très-juste, et vous supplie très-humblement, mon très-cher frère, de l'embrasser et le faire embrasser à ma très-chère Sœur du Tertre; je l'en conjure par votre entremise, pour l'honneur et gloire de Dieu et de sa très-sainte Mère, et pour l'amour qu'elle porte à notre petit Institut. Elle a désiré connaître la volonté de Monseigneur de Genève sur ce sujet; il l'a déclarée; ainsi, qu'on s'accommode et qu'on demeure en paix.

Je vous en supplie derechef, au nom de Dieu, ne voyant point de moyen d'accommoder cette affaire autrement; et, confessant franchement que je ne puis rien obtenir davantage de Mgr de Nevers, qui prétend à la somme totale, et m'en écrit fort sèchement. A quoi je réponds ce que Dieu me donne, remettant tout entre ses mains, résolue, moyennant sa grâce, de demeurer en paix et soumise à tout ce que sa divine Providence en ordonnera.

Je prie nos Sœurs de Moulins de n'agir en façon quelconque par justice. Seigneur Jésus! que nous vîssions plaider nos

maisons l'une contre l'autre! O Dieu! cela n'arrivera jamais, plutôt mille fois nous laisserons-nous accabler de honte et de pauvreté que d'en venir là.

Mon très-cher frère, si après toutes ces raisons et prières très-humbles, madame du Tertre et ceux de Moulins veulent agir contre ceux de Nevers, qu'elle fasse ce qu'il lui plaira; mais pour nous, nous n'attaquerons ni ne nous défendrons; à Dieu ne plaise que nous le fassions! Monseigneur de Genève m'avouera, et plutôt, je m'assure, l'on quitterait tout d'une part et d'autre.

Obligez-moi de le dire à notre Sœur la Supérieure de Moulins; je lui ai déjà écrit, mais si d'aventure elle n'avait pas reçu mes lettres. Cette lettre pourra aussi servir pour la bonne madame du Tertre, étant toute lasse d'écrire pour un peu d'indisposition où je me trouve quasi ordinairement.

Croyez, mon très-cher frère, que c'est notre désir que cette chère Sœur soit traitée chèrement, doucement et cordialement, comme certes elle le mérite. Je vous assure, par les témoignages et l'assurance que j'en ai, que ç'a été de son propre mouvement, qu'elle avait choisi Nevers. Dieu sait tout ce qui s'est passé pour cela; j'en ai d'amples lettres d'elle.

Si notre pauvre Supérieure s'est témoignée un peu trop inflexible et sensible sur la rupture de ce dessein, ô Dieu! mon très-cher frère, il faut, pour le respect de sa condition, couvrir ce défaut de faiblesse et surprise sous le manteau de la très-sainte charité, qui supporte tout, qui excuse tout, et couvre tous les défauts de ses enfants. Ces dernières lignes, je les dis à l'oreille de votre cœur seulement, votre bonté et piété me donnant confiance de le faire.

Mon très-cher frère, je finis en vous conjurant de vous employer fortement en faveur de la paix et suavité, et de croire qu'en vérité tout m'est indifférent en ce sujet, sinon la plus grande gloire de Dieu.

Je suis, mais d'une affection entière, Monsieur mon très-cher frère, votre très-humble et obligée sœur et servante en Notre-Seigneur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE CCLXXIX

A MADAME DU TERTRE

A MOULINS

Grandeur et sainteté de la vocation à la vie religieuse.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, août 1620.]

Oh! ma fille toute chère, ayez un grand courage et dites fermement : *Je puis tout en Celui qui me fortifie.* Oui, ma fille, Celui qui vous a donné les désirs de vous sacrifier à son amour éternel, aura le soin de perfectionner son ouvrage; mais il faut avoir une confiance toute filiale et enfantine à ce très-bon Père céleste, qui vous a fait l'honneur et la grâce de vous avoir tirée de l'enfer (je nomme ainsi le monde), pour vous mettre en sa maison, en son jardin de délices, comme une plante d'amour et de l'amour de son Cœur céleste, pour, puis après, vous transplanter en son parterre sacré, et là, vous faire jouir à l'éternité des délices de sa gloire. O ma fille! que cette grâce est précieuse! Oui, je vous en prie, sacrifiez-vous à tous les travaux que votre nature vous fait appréhender, et que peut-être elle vous fera souffrir. Bienheureuse, ma fille, de rendre à notre Sauveur travaux pour travaux, vie pour vie, amour pour amour, autant qu'il nous est possible, selon notre petitesse.

Oh! courage donc, ma fille, et l'employez, ce courage, à supporter encore la mortification de l'absence de vos proches à votre réception à l'habit; leur excuse est légitime, car les mouvements de guerre effrayent tout. Que cela ne vous trouble

point, ma fille : Dieu et ses Anges sont nos parents, la très-sainte Vierge, notre mère; et puis nos Sœurs et votre bonne Supérieure vous seront vraies mère et sœurs, et nous vous accompagnerons de nos prières et de toute la cordiale dilection que vous pouvez et devez désirer, étant, certes, vôtre sans réserve.

Dieu soit béni!

[*P. S.*] Je salue très-cordialement et très-humblement madame ***, je viens de perdre son nom, la fille de M. le gouverneur. Excusez ma mauvaise écriture, je n'ai loisir de former mes lettres.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE CCLXXX

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE MORVILLE

NOVICE A MOULINS [1]

Félicitations à l'occasion de sa prise d'habit.
Assurance de dévouement et exhortation à l'oubli du passé.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, août 1620.]

Loué soit notre bon Dieu, ma très-chère fille ! vous voilà donc à moitié mariée avec sa divine majesté. Eh ! Sauveur de mon âme, rendez ce cœur conforme au Vôtre, et digne de son éternel amour. O ma fille ! puisque la chose est faite, il n'y a rien à dire, mais il faut persévérer saintement et courageusement, par une fidèle correspondance, à Celui qui vous a si doucement appelée ; je vous dédie derechef mon âme, pour vous servir sans cesse, cordialement et franchement. Ma fille, assurez-vous de cela, et ayez en moi votre ancienne confiance. A

[1] Madame du Tertre, au moment de sa prise d'habit, reprit son premier nom : *de Morville,* sous lequel elle sera désignée désormais.

l'égard de votre affaire, je suis marrie que tout ne se soit pas passé à Nevers avec plus de douceur; mais, croyez-moi, car j'ai le témoignage de leurs cœurs, elles vont à la bonne foi; n'ayez plus d'amertume de cela, ma fille; je m'assure que votre cœur approuvera la sentence donnée. Dieu bénisse de sa très-grande bénédiction le très-cher cœur de ma fille bien-aimée!

Je suis à jamais toute vôtre.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCLXXXI

A MONSIEUR DE PALIERNE

TRÉSORIER DE FRANCE, A MOULINS

La Sainte se réjouit des bonnes dispositions de Sœur Marie-Aimée, et justifie la Mère de Bréchard de quelques soupçons.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 24 août [1620].

MONSIEUR ET MON CHER FRÈRE,

Dieu soit béni! Je ne doute point que sa divine majesté ne tire sa plus grande gloire de toutes les petites traverses qui se sont passées, et que notre chère Sœur Marie-Aimée ne réussisse [à devenir] une très-bonne servante de Dieu. J'avoue que j'en ai un grand désir, et la connaissance qu'elle m'a donnée, par la communication qu'elle m'a faite, des grâces et faveurs qu'elle a reçues de Dieu, me sollicitera continuellement à la conjurer de correspondre fidèlement. Qu'elle sera heureuse, cette chère âme, si elle persévère saintement!

Je suis grandement marrie que les premières lettres de notre bon Père, Monseigneur de Genève, se soient égarées. Vous en aurez reçu maintenant d'autres, ainsi qu'il me l'écrit par les siennes du neuvième de ce mois, où il reconfirme qu'au moins les dix mille francs doivent demeurer à Nevers. Et je vous dirai confidemment, mon très-cher frère, que j'ai été consolée de voir les

raisons qu'il marque pour cela, quasi (quoique plus saintement exprimées) semblables à celles que je vous ai écrites. Or sus donc, je m'assure que la bonté de votre cœur vous fera tout employer pour persuader cette chère Sœur, si elle en a besoin, afin que doucement et cordialement elle acquiesce à l'inclination du très-digne Père et de sa chétive très-indigne Mère.

Un mot de la pauvre Supérieure; écrivez-moi franchement, mon très-cher frère, ce que vous en avez su. Ce cœur (et me croyez plus que le monde), c'est un bon cœur, plein d'honneur et de piété. Si quelque petite altération paraît, écrivez-le moi confidemment. Vous voyez si je vous tiens pour mon cher frère; et me croyez encore de ceci, que j'aperçois, il y a longtemps, quelques esprits plus curieux que charitables; mais je n'en veux pas dire davantage. Jésus sait tout, il aura soin de ses servantes; je vous les recommande toujours, mon très-cher frère, soyez à jamais leur bon Père, je vous en prie.

Je n'ai pas le loisir de bien former mes lettres, mais croyez que je suis entièrement, Monsieur mon très-cher frère,

Votre très-humble sœur et servante en Notre-Seigneur.

[*P. S.*] L'on m'a fait entendre que l'on croyait, à Moulins, que notre Sœur Jeanne-Charlotte désirait ardemment que les dix mille francs, voire davantage, demeurassent à Nevers. Croyez, en vérité, que cela n'est point, et je vous assure qu'au contraire elle a poursuivi pour Moulins.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE CCLXXXII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Les difficultés des affaires temporelles ne doivent en rien troubler la paix, le calme et l'union des cœurs.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 24 août 1620.

Dieu soit béni, ma très-chère fille ma mie, de tout ce que vous me mandez, que tout est bien calme par delà. Au nom de Dieu, que la réunion des cœurs soit faite entièrement, car sans cela il s'échappera toujours quelques paroles qui ne seront pas d'édification. Prenez simplement ce que je vous dis, ma très-chère amie, et en faites profit; que vos paroles, que votre visage, que votre cœur, que tout cela ne ressente que douceur, je vous en conjure; que les choses passées s'oublient parfaitement, et maniez le cœur de cette chère Sœur Marie-Aimée [de Morville] comme autrefois; que tout ombrage soit levé, je vous en prie, ma très-chère Sœur. Vous devez, derechef, avoir reçu des lettres de Monseigneur, qui m'écrit les raisons raisonnantes pourquoi il faut laisser ceux de Nevers au pays; j'en écris à M. de Palierne et à la chère Sœur. Si la fille vient, nous la considérerons. Je suis bien aise que notre chère Sœur F.-J.[1] vous contente, c'est un bon et brave cœur; je ne sais si elle a reçu celle que je lui écrivis il y a quelque temps.

Certes, vous devez procurer que la visite [canonique] se fasse; parlez un peu au Révérend Père Jésuite comme vous pourrez faire cela; si vous aviez là quelque brave ecclésiastique, il le faudrait appeler avec le Supérieur. Faites tenir notre lettre à notre chère Sœur Marie-Jacqueline [Favre]. Nos Sœurs sont

[1] Sœur Françoise-Jéronyme de Villette, professe de Lyon, prêtée à Moulins. (*Voir la note de la lettre* XLII, p. 67.)

encore ici, mais je crois qu'elles iront bientôt. Je suis sans loisir, ma très-chère fille; vous savez que suis vôtre, certes, je le suis sans réserve.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCLXXXIII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Désirs de se conformer en tout aux volontés divines. — Prudence que doit avoir la Mère Favre pour préparer son départ.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Croyez-moi, ma très-chère grande fille, que vous tenez bien fort votre rang dans mon cœur, et que, s'il vous fait grand bien de recevoir de mes lettres, si fait-il, certes, bien à moi d'en recevoir des vôtres, mais surtout de voir la détermination de votre cœur à suivre Dieu et sa divine disposition. O ma fille! demandez fermement cette grâce pour moi qui l'ai fort en désir, mais qui me sens toutefois toujours penchant du côté du Père [saint F. de Sales], quoique sans nulle impatience ni inquiétude. J'en suis à l'aventure privée encore pour longtemps; cependant, je dis de tout mon cœur : Que la très-sainte volonté de Dieu soit faite! *Amen.*

Il y a ici bien de la besogne. Nos Sœurs sont encore ici [1]; je crois que, sur le commencement du mois, elles s'en iront. Notre Sœur Claude-Agnès [Joly de La Roche] est, certes, brave fille; je crois qu'elle fera fort bien là : elle emmènera, s'il plaît à Dieu, une bonne troupe de filles prétendantes.

Vous faites bien de ne point parler de votre départ que quand

[1] Les Sœurs destinées à la fondation d'Orléans.

il en sera temps; mais, cependant, poussez fort la future Supérieure dans les connaissances et bienveillances, dedans et dehors. Oui, écrivez-moi quand il y aura espérance de vous retirer sans rien gâter; je crois que tout s'accoisera à Moulins et à Nevers. Madame du Tertre a pris l'habit avec édification, [Dieu en soit béni]! Certes, si M. de Maussac[1] vous va voir, il lui faut persuader que l'on élise une Supérieure à Lyon... Dieu conduira tout. Ici, nous travaillons à nous loger. Cette maison va pron bien, grâces à Dieu. Jésus y soit glorifié éternellement!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCLXXXIV

A M. MICHEL FAVRE

CONFESSEUR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ET DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY,

A ORLÉANS[2]

Diverses choses à considérer pour le choix de l'emplacement d'un monastère. — Éprouver soigneusement les postulantes. — Il doit presser son retour à Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 15 septembre [1620].

Mon bon et cher Père,

Il ne fallait rien moins espérer de la bonté de Notre-Seigneur, qu'une heureuse issue en une affaire que sa providence avait conduite si avant; qu'Il soit béni à jamais!

Il faut grandement considérer la place avant que de l'acheter; vous y marquez de très-bonnes qualités : grande, bon air, sans vue étrangère et à bon marché. Le voisinage des menues gens est fâcheux, surtout au temps des maladies; l'éloignement des

[1] Père spirituel du monastère de Lyon.

[2] M. Michel Favre avait accompagné jusqu'à Orléans les Sœurs destinées à cette fondation, et y séjourna quelques semaines pour aider la Supérieure dans les premières difficultés de l'établissement.

grandes maisons les prive de la consolation des Offices sacrés; mais l'on ne peut pas tout avoir. Il faut prendre conseil de trois ou quatre amis solides d'esprit, du Père Binet, et se résoudre au nom de Dieu; mais il faut prendre garde d'acheter sûrement, et aussi que la maison où elles sont maintenant ne leur demeure pas sur les bras.

Les filles avec qui l'on a traité pour Orléans ne doivent pas être refusées, puisque Dieu a voulu qu'elles aient servi de fonds temporel à cette maison. Nous ferons pourtant ce que nous pourrons pour les conduire ailleurs. Que l'on me croie, mon très-cher Père, que l'on éprouve bien les filles d'Orléans avant de les recevoir, et qu'on se laisse importuner pour cela; il faut au moins, avant de se charger davantage, dresser celles qui sont reçues, autrement nos pauvres Sœurs demeureraient sous le faix. Dites-le à notre Supérieure, et qu'elle s'enquière bien des esprits et de leur condition; je n'ose écrire ce que l'on m'en a dit, c'est pourquoi je supplie derechef qu'ils soient bien éprouvés et que l'on y voie de la douceur et persévérance, car le bien des maisons dépend du choix des filles.

Je vais écrire un mot au très-bon Père Binet pour le supplier de faire la charité à nos Sœurs, de les confesser ou faire confesser par quelqu'un de leurs Pères, deux ou trois mois, attendant que Dieu les pourvoie de quelque homme bon pour cela; à Nevers et à Bourges nos Sœurs y ont reçu la même charité. Et pour la messe, il faudra prendre quelque prêtre ordinaire à qui l'on donnera selon la coutume d'Orléans; nous avons fait ainsi longtemps. Quand vous aurez aidé à cela, mon cher Père, vous pourrez vous retirer, car Monseigneur étant toujours sur l'incertitude de ses voyages, je craindrais que vous le trouvassiez parti; j'en reçus, l'autre jour, des nouvelles; il me dit qu'il attendait sa résolution dans deux ou trois jours. Écrivez-moi, le plus tôt que vous pourrez, le jour que vous partirez d'Orléans, afin que j'envoie mes lettres à propos. Donnez,

s'il vous plaît, ces deux, aux Sœurs à qui elles s'adressent, et leur parlez particulièrement. J'ai reçu des lettres de Mgr de Nevers, qui se contente fort de nos Sœurs; ils sont toujours après les dix mille francs; certes, je trouve que ceux de Moulins grossissent leurs torts; ils demandent conseil et puis ne le suivent pas; ils ont retenu des lettres de Monseigneur pour cela. Cette femme (madame du Tertre), certes, elle demande des priviléges qui sont fort onéreux; Dieu y mette sa main!

Je ne vous dis pas encore adieu, mon cher Père, je vous prie de bien voir nos Sœurs de Bourges, surtout les trois que nous leur avons envoyées, car je les aime bien, spécialement notre Sœur Anne-Madeleine. Mon cher Père, vous savez que je suis vôtre en Notre-Seigneur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCLXXXV (*Inédite*)

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Désir d'arriver à un arrangement de famille pour ne plus différer la profession d'une novice. — Exigences de madame de Gouffier.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 20 septembre 1620.

J'oubliai de vous dire que nous sommes résolues de donner la profession à notre Sœur Marie-Marguerite, mais avec une condition qui fâchera ses parents et les intéressera, ce que je ne voudrais pas. Je vous prie, faites voir encore un effort pour toute conclusion, car de différer, c'est une folie que leur remise; il faut conclure.

Caressez-bien madame de Meurle, c'est une vraie bonne et sage dame. Notre Sœur de Gouffier demande cinq cents écus outre ce que vous lui aviez fourni; il y a un article de cinq

cents livres pour l'intérêt de son argent. Elle nous traite rudement; mais Dieu sait pourquoi il le permet. Jésus Notre-Seigneur pauvre vous bénisse. *Amen.* Priez et faites fort prier pour notre Sœur l'assistante [1] qui est fort malade; pensez si j'en suis en peine.

Dieu soit béni en tout!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCLXXXVI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Conseils pour le choix d'une directrice.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 20 septembre [1620].

J'attends des nouvelles pour vous en mander; ce n'est qu'un billet pour vous assurer que, grâce à Dieu, je me porte bien maintenant; mais notre pauvre Sœur l'assistante est bien fort malade, dont vous pouvez croire si je suis en peine. Faites fort prier, afin qu'en tout Dieu fasse sa sainte volonté. Caressez fort madame de N. *** quand vous la verrez; c'est une bonne dame qui vous aime fort.

Dressez le mieux que vous pourrez votre prétendue Supérieure. Il vous faudra une maîtresse, car d'y mettre cette jeune fille, cela serait bien tendre; mais toutefois, c'est à vous à juger; je n'ai le loisir de revoir votre lettre. Vous savez, ma très-chère fille, ce que je vous suis et à toutes vos chères filles. Je ne vois goutte.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] Sœur Anne-Catherine de Beaumont-Carra.

LETTRE CCLXXXVII (*Inédite*)

LA SŒUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Projet d'une fondation à Valence. — La Sainte commence à préparer son départ de Paris; ses difficultés pour trouver un local convenable à la communauté.

VIVE † JÉSUS!

[Paris,] 22 septembre [1620].

Ma très-chère fille, j'ai reçu trois de vos lettres ensemble, qui me disent quasi la même chose. Je crois que la première chose qu'il faut faire, c'est de savoir des Supérieurs de Lyon, s'ils trouveront bon que cette bonne Sœur [1] et sa nièce portent leurs commodités à Valence, car je vois que cela est le fondement de toute l'affaire. Il leur en faut donc parler franchement, et je crois que notre Sœur la novice en doit elle-même dire son affection au Supérieur; selon leurs réponses, il faudra regarder si l'on a une Supérieure à Lyon ou à Nessy, et, pour cela, en écrire à Monseigneur. Mais le principal est d'être assurée si l'on voudra laisser à Valence la dot de notre Sœur, et quand on aura résolu d'aller, il faudrait que celles qui sont là eussent un peu de patience, et cependant elles pourraient aller à Grenoble ou à Lyon se dresser toujours. Mais, croyez-moi, qu'il faut bien prendre garde aux filles que l'on reçoit.

Je ne sais encore quand je pourrai partir d'ici, ayant des difficultés nonpareilles à trouver une maison; puis on est attaché à moi; il faudra se déprendre doucement, crainte de gâter cette maison. Dieu bénisse votre cœur, ma très-chère fille. Le temps accommode tout. Je vous ai déjà mandé comme nos Sœurs sont à Orléans heureusement établies. Vous aurez, je crois, M. Michel à l'autre ordinaire. Notre petite Sœur M.-Catherine de Saint-Bonnet est toujours là. Le médecin commença hier à nous

[1] Sœur Claude-Cécile Meissonnier.

faire espérer sa guérison. Bonjour, ma fille, nous sommes accablées d'affaires. Je salue toutes nos chères Sœurs du fond de mon cœur.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCLXXXVIII

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A NEVERS

Il faut habituer les Sœurs *à ne rien demander et à ne rien refuser*, et congédier les postulantes qui ne veulent pas vivre selon la Règle. — Dieu a soin du temporel et du spirituel d'une maison où règne la parfaite observance. — Il importe pour le bonheur et le repos d'une communauté de n'admettre que des filles capables de prendre l'esprit de l'Institut.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Hier, je vous écrivis, ma toute chère petite, et sans loisir je vous conjure de persévérer à votre train; il est très-bon, grâce à Dieu. Et quoi de mieux que de s'attacher à ce divin bon plaisir et de s'humilier? Ferme là, ma très-chère petite. Certes, ces filles ont tort, qui veulent tant de choses. Il faut essayer de leur graver [dans le cœur] le document de notre Bienheureux Père : *Ne rien demander et ne rien refuser.*

Mon Dieu, ma fille, purgez votre maison de ces filles qui n'y veulent pas être; recevez leur offre et témoignage d'affection, cordialement, et leur en rendez aussi et toutes les Sœurs, car il faut faire ainsi; mais mettez-les dehors, au nom de Dieu. Mon enfant, laissez dire tout ce que l'on voudra dire contre vous; ne vous en souciez pas, mais humiliez-vous, et toutes les filles, pour suivre l'intention de Notre-Seigneur. Tâchez toutes, je vous en conjure pour l'amour de Notre-Dame, de vivre en la plus grande douceur et union d'esprit qui sera possible et en la parfaite observance des Règles, et vous reposez en Dieu, assu-

rées qu'il aura soin de tout, du temporel et spirituel. Dressez bien les filles que vous avez ; vous n'en manquerez pas. Je ferai tout ce que je pourrai pour vous en envoyer. Ici, celles qui ont des dots de mille et douze cents écus ne veulent pas partir de la ville ; mais, si vous pouvez obtenir de Mgr de Nevers que les filles qui se trouveront avec des bons talents pour l'esprit, puissent être reçues pour six, sept ou huit cents écus, nous pourrons vous en envoyer, avec un peu de loisir. Je désire bien fort, ma très-chère fille, que cette permission vous soit donnée, afin que votre maison se fasse et se remplisse de bons sujets ; car surtout il nous importe que les filles soient propres à l'Institut, et je vous conjure, ma très-chère fille, de tenir la main à cela, selon que nos Constitutions nous l'ordonnent. Jamais notre bon Dieu ne nous manquera des choses temporelles, tandis que nous serons fidèles à observer exactement [les Règles de] notre Institut.

Vous aurez bientôt le bon M. Michel ; si vous avez moyen, faites-lui quelque petite reconnaissance pour la peine qu'il a eue de vous amener ; nous lui avons donné trente écus pour s'en retourner, nos Sœurs d'Orléans et nous. Il suffira pour vous que vous lui donniez quatre écus ou cinq. Il me tarde de savoir de vos nouvelles, ma très-chère fille. Bon courage, mon enfant ; Dieu a voulu que vous ayez commencé cette maison-là dans les contradictions ; c'est une marque assurée que sa divine Providence sera grandement servie, si les filles ont absolue confiance en son soin paternel et fidèle observance en leur Institut.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation du Mans.

LETTRE CCLXXXIX (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Demande de prières.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Si M. Michel [Favre] est passé, faites tenir sûrement ces lettres, ma chère fille, et faites, s'il est là, qu'il les ouvre, car il y en a une pour lui. Je vous demande un secours nouveau de vos prières, quelques communions générales pour mon renouvellement. Dites à notre bon M. Michel que j'ai oublié de lui demander son secours et à nos Sœurs de Grenoble; mais n'y faillez pas, ma chère petite. Adieu, voilà tout. Les saints Anges soient notre conduite! *Amen.*

Payez les ports, car nous envoyons un petit paquet et un chapeau au bon M. Michel.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXC (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Témoignages d'affection. — La Mère Favre après avoir fini ses six ans de supériorité à Lyon doit aller servir Dieu ailleurs.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Je vous avoue, ma très-chère fille ma mie, que le temps me durait déjà bien de ne point ouïr de vos nouvelles. Je vois bien que vous me tenez fort au cœur, et, certes, il n'y a rien en moi qui ne veuille très-bien vous conserver votre droit d'aînesse; mais n'en ai-je pas les occasions et obligations? Or sus, Dieu

soit béni, vos lettres me consolent beaucoup; nous ferons une communion générale pour votre maison; faites le même pour celle-ci, surtout pour prier Dieu qu'il lui plaise nous loger. Nous avons maintenant rencontré une certaine place, qu'il semble que Dieu nous l'ait réservée pour le dessein que nous avons, lequel je vous écrirai quand elle sera assurée; je prie Dieu qu'il nous y assiste, puisque tout est pour sa gloire.

Je crois que Mgr de Lyon prétend toujours que vous retourniez là; si le cas échet, je crois que cela se pourra faire en passant, car aussi, en toute façon, il vous en faut retirer; n'avez-vous pas fait tantôt vos six ans [de supériorité à Lyon] [1]? Il faut servir Dieu ailleurs. Je suis grandement aise de ce que vous me dites, que vous pourrez être libre pour le printemps; n'en dites rien que vous n'ayez votre obéissance pour partir, mais disposez bien tout. Loué soit Dieu du bon Père qu'il a donné à cette petite maison et de tant d'amis. Ne pensez jamais, ma très-chère fille, je vous prie, d'être dehors de charge; il faut porter la croix de Notre-Seigneur; un jour, s'il lui plaît, on nous donnera un peu de repos ensemble. O Dieu! quelle douceur ce nous serait! Dieu fasse en tout sa très-sainte volonté. *Amen, amen.* [*Plusieurs lignes inintelligibles.*]

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] Mgr l'archevêque considérant toujours la Mère Favre comme Supérieure du monastère de Lyon, ne voulut jamais permettre qu'on fît une autre élection avant 1622, malgré les sollicitations de la sainte Fondatrice, unies à celles de la communauté.

LETTRE CCXCI

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Admirables pensées de foi pour se soutenir au milieu des épreuves. — L'unique but de la vie religieuse est de mourir à soi pour établir le règne de la grâce.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 1620.

Vraiment, ma très-chère Sœur, je ressens en moi-même vos peines et difficultés parmi le tracas de vos affaires; mais quand je vois que c'est parmi telles occasions que les vertus se perfectionnent et se fortifient, je dis que vous y demeuriez toujours, tant qu'il plaira à notre bon Dieu, avec une plus douce et tranquille patience. Enfin, pourvu que cette divine volonté soit servie et suivie, ce nous est assez.

Nous n'avançons pas nos affaires comme je le désirerais; mais il faut aller doucement et patiemment, puisqu'il plaît ainsi à Dieu; nous sommes toutefois sur le point de nous loger. Nous avons des bonnes filles, et je crois que Dieu bénira grandement cet Institut. Il y a grande apparence de l'établir en plusieurs des principales villes et provinces; Dieu nous fasse la grâce de nous bien établir en vertu! J'espère d'être libre pour m'en retourner après Pâques, si c'est la volonté de Dieu; car, au péril de toutes choses, je désire servir et suivre fidèlement cette volonté de mon Dieu. Ma très-chère Sœur, il est vrai, cette vie est une continuelle mort, je veux dire que continuellement nous sommes aux occasions de mourir à nous-mêmes; mais quand je vois que c'est pour faire vivre et régner la grâce, je trouve que nous sommes grandement heureuses, et avons bien raison d'aimer, louer et bénir le très-doux Sauveur qui nous met en des pratiques de vertus si saintes.

Vous voyez que je cours et vous parle en passant; il est vrai,

ma très-chère Sœur, mais vous savez que c'est toujours de tout mon cœur, vous protestant que mon âme vous chérit uniquement, et souhaite souverainement que votre esprit et le mien soient sans réserve à son Dieu, qu'ils ne tiennent qu'à cette immense bonté, et qu'ils surnagent sur tout ce qui n'est point Dieu. Votre, etc.

LETTRE CCXCII (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Une sainte joie soutient le courage.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 12 octobre 1620.

Ma très-chère fille, je mande à M. de Toulonjon qu'il envoie prendre son argent vers vous; vous retirerez l'obligation et sa quittance.

Notre Sœur Claude-Agnès [Joly de la Roche] ne m'a point parlé de l'autre fille dont vous m'écrivez; je ne doute nullement que Dieu ne bénisse votre conduite et ne l'approuve. Vivez joyeuse et courageuse.

Faites tenir très-sûrement ce paquet à Monseigneur, car toutes mes affaires y sont. Quand vous le trouverez à propos, saluez en tout respect Mgr l'archevêque, car je l'honore très-singulièrement et votre Supérieur aussi. Et toutes nos Sœurs, je les salue chèrement. Je n'ai de loisir que pour cela.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXCIII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

L'opinion du monde ne nous rend ni plus saint ni moins vertueux. — Conduite à tenir avec deux dames amies du monastère. — Les Sœurs ne doivent pas se reprendre mutuellement de leurs imperfections.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Paris, 1620.]

Il faut laisser dire le monde et bien faire, ma très-chère fille; cela s'évanouira; vous n'êtes pas meilleure pour le bien que ces bonnes gens disent de vous. Notre Sœur N*** n'est pas plus mauvaise pour le mal qu'ils en disent aussi. Dieu soit béni de ce que mademoiselle de Puylaurens fait bien; elle sera bien heureuse si elle persévère en la maison de Dieu.

Vous avez raison d'être bien aise de ce que l'on n'entre plus chez vous. J'écris à Mgr l'archevêque qu'il sera mieux de prendre une place. Il se faut accommoder fort à l'humeur de madame N***, car c'est une amie utile, quoique délicate. Il faut porter doucement la bonne madame de N*** en ses attaques, et bien faire rendre raison, tout humblement et patienter.

Allez votre train, ma très-chère fille; il y a si longtemps que Dieu vous y conduit, qu'il n'y a rien à craindre pourvu que vous vous teniez extrêmement humble, douce, cordiale et respectueuse vers tout le monde et vers les Sœurs, et très-charitable, vous attachant à votre Règle. Voyez à mettre quelqu'une des Sœurs pour aider à satisfaire aux novices, de celles qu'elles agréeront le plus, car il leur faut beaucoup parler, et vous ne pouvez satisfaire à cela, ni aux jeunes professes, à qui il faut parler aussi.

Notre Sœur N*** est bien tancée de cela, il la faut traiter cordialement et ne point souffrir aux Sœurs de se dire l'une à l'autre aucune chose qui marque les imperfections, comme :

« Vous êtes attachée à vos parents, vous êtes tendre », et semblables, car il faut que les récréations se fassent suavement comme la Règle dit.

Je suis lasse d'écrire, ma très-chère fille.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXCIV

A LA SŒUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

La parfaite soumission, plus encore que les suavités, prouve la présence et le règne de Dieu dans une âme.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 27 octobre [1620].

A jamais, ma fille, à jamais que ce doux Sauveur vive et règne dans nos cœurs parmi les désolations et les ténèbres. Il est notre lumière; Il nous conduit, ne craignons rien, rien ne nous manquera jamais; encore que nous ne le voyions point, ni que nous ne le sentions point par les suavités de sa sainte foi, n'importe, Il est avec nous. Et dessus ce fond sec et aride, il faut bâtir la solide foi, la ferme confiance et l'amour efficace d'une parfaite soumission. Tout sèchement, il lui faut dire: *Je crois, j'espère, plus fermement que si j'abondais en lumière et suavité. Je me plais à n'en point avoir, et à vous dire sans goût ni sentiment quelconque : Vous êtes mon Dieu, je suis toute vôtre et demeure en paix.* Je vous écris ce mot avec impétuosité, sans loisir, mais de bon cœur.

Voyez-vous, la fondation de Valence dépend de savoir si l'on voudra que la dot de cette bonne Sœur qui a l'habit soit employée à cela.

Je fis porter, il y a plus de trois semaines, le chapeau, un paquet et force lettres au coche, les avez-vous reçus? Sinon,

envoyez-y et les retirez. Dieu vous bénisse! Priez pour les nouvelles maisons. Je suis vôtre. *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXCV

A M. MICHEL FAVRE

CONFESSEUR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ET DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY, A ANNECY

Profonde estime pour les volontés de saint François de Sales. — Nouvelles du monastère de Paris.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Hélas! mon cher Père, le monde est fait d'une telle sorte que quiconque entreprendra de le contenter n'en viendra pas à bout; mais je crois pourtant que les têtes bien faites ne répugneront point à ce que Monseigneur aura considéré et résolu. Oh! quoi que ce soit, il nous suffit pour nous que ce soit lui, et l'esprit que Dieu lui a donné qui nous trace notre chemin. Je supplie seulement notre bon Sauveur et sa très-sainte Mère de lui en donner tout le loisir qui sera nécessaire; je crois que peu de jours peuvent suffire pourtant.

Toutes nos Sœurs d'ici vous chérissent et honorent grandement : certes, si je ne me trompe, elles vont gaillardement bien, surtout en la douceur et union d'esprit. Depuis votre départ, nous [en] avons reçu cinq ou six qui sont bien appelées et tout aimables; plusieurs poursuivent, mais elles auront patience jusqu'à ce que nous ayons changé de logis. Je vous prie, mon bon et cher Père, de m'aimer toujours très-bien, encore que je ne sois point si brave; et faites bien, s'il vous plaît, mes honneurs et mes devoirs partout, et à sainte Catherine et à sainte Claire. Vous savez bien comme vous m'êtes cher et que je suis toute vôtre en Notre-Seigneur.

[*P. S.*] Demandez, s'il vous plaît, à Monseigneur, s'il jugera à propos que l'on fasse une ou deux petites chapelles dans nos églises, à côté, comme faisant la cloison du grand autel. Je salue en tout respect Mgr de Chalcédoine, s'il est venu, et le Père dom Juste.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXCVI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Espoir de la revoir bientôt. — Il faut mépriser les attaques de l'envie et marcher avec humilité dans une fidèle observance. — La détermination de travailler et souffrir pour Dieu, avec le soin de faire avancer les âmes, est un grand trésor. — Incliner du côté de la médiocrité et de la pauvreté pour les revenus et les bâtiments. — Annonce de l'impression des Directoires.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 6 novembre 1620.

N'en faites jamais conscience de m'écrire, ma très-chère fille; car, certes, ce m'est une douce consolation de vous ouïr un peu par vos lettres. Et pour n'en point mentir, je serais mortifiée si vous me la retiriez, tant vous êtes toujours davantage, ce me semble, ma très-chère grande fille, mais cela, certes, d'une sorte très-spéciale, et je voudrais bien en avoir une douzaine de semblables; mais patience, il se faut contenter de ce que Dieu nous donne. Nous espérons de voir ici Monseigneur avec M. le prince cardinal[1], et nous résoudrons ensemble de notre retour. Pour moi, je fis hier une agréable imagination que je trouve fort à propos: je pensais que je vous irais reprendre à votre Montferrand pour vous ramener à Lyon, là faire élire la Supérieure, car vous le seriez déjà pour Turin,

[1] Le prince cardinal de Savoie. Ce voyage à Paris n'eut pas lieu.

et partant il faudrait changer de ton; cela n'irait-il pas bien? il me semble qu'oui, ma très-chère fille. Oh! si Dieu nous destine cette consolation, je le supplie que ce soit à sa gloire. *Amen.*

S'il y a quelque esprit qui vous plaise fort, qui soit bien fait et bonne vocation, prenez-le, je vous prie, et Dieu [vous] bénira pour cela. Ah! que voilà bien l'esprit de notre cher Père, de dissimuler ces petites mouches que l'envie fait voler partout; elles essayent de nous piquer, mais n'y prenons pas garde, allons notre train avec une solide humilité et une très-parfaite fidélité à nos observances; Dieu sera pour nous. Envoyez-moi la copie de cette lettre du digne Père. C'est beaucoup en peu, ma fille, que l'accroissement de la détermination de faire et souffrir pour Dieu, cela n'est pas tout seul; cela, avec le soin d'avancer les filles, est un grand trésor. Il est vrai, partout les Pères Jésuites nous obligent fort, je désire que nos maisons en soient fort reconnaissantes.

Ma fille, nous avons un soleil [ostensoir] duquel je suis fort contente, et n'en voudrais pas un plus grand, car je désire bien fort qu'en tout, nous aimions la médiocrité; et, en ce qui regarde les bâtiments et revenus, j'incline plus du côté de la pauvreté que des richesses. Le soleil coûte cinquante ou cinquante-deux écus, et un calice, [qui] sera fort beau avec sa patène, pour quarante ou cinquante écus aussi; enfin, pour quatre-vingt-dix ou cent écus, vous aurez deux gentilles pièces, de quoi se contenter; mandez-moi ce que je ferai. — Ma fille, il faut mettre un tronc en votre église, qui soit petit, et n'y mettez point de titre d'écrit dessus, comme on fait en certains lieux.

Oui, ma fille, faites tout ainsi que les Directoires des cérémonies le marquent, la dernière main y est; nous les allons faire imprimer, et si l'on nous donne le loisir, je vous enverrai les menues cérémonies. — Il faudra, à part, faire le vœu comme il est dressé, entre Dieu et votre âme, et puis dire: *Je renouvelle,* et

la suite, comme il se fait maintenant, lorsque vous serez prête à communier; mais je vous écrirai un billet.

Il faut avoir patience pour Dijon; mais ces bonnes gens sont justement bien mortifiés. Certes, je vous porterais volontiers envie d'avoir entretenu le bon Religieux de Saint-Charles; mais ce sera notre entretien en vous entretenant s'il plaît à Dieu. Le cœur me rit, ma fille, et j'espère cette consolation. Toutes nos Sœurs vous saluent chèrement, et moi, très-cordialement nos Sœurs Claude-Marie [de la Martinière] et Anne-Françoise [Chardon]. Adieu, ma toute très-chère fille, que j'aime comme la vraie fille de mon cœur. Dieu vous fasse la grâce de le servir sincèrement!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXCVII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Indécision sur les priviléges que réclame la Sœur de Morville comme fondatrice. — Encouragements et conseils pour la direction de cette novice; ne jamais la laisser au parloir sans assistante.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], 27 novembre 1620.

Patience, ma pauvre vraie très-chère Sœur, tout vient à point à qui veut attendre. Il est vrai, ses parents d'ici [1] veulent aussi qu'elle ait les mêmes priviléges à Nevers qu'elle a à Moulins, et que la mère et les sœurs entrent dans ces monastères, tandis qu'elle y sera, lorsqu'elles iront la voir. J'ai tout mandé à Monseigneur et l'ai fort prié de nous répondre, car ils font instance là-dessus; ils ratifieront le contrat incontinent que l'on aura réponse, je tiendrai main à cela.

[1] Les parents de Sœur Marie-Aimée de Morville.

J'écris derechef à notre petite Supérieure de Nevers, pour le payement des trois mille francs et le renvoi des tapisseries et lacis [filet]. La pauvre madame de Gouffier nous exerce; je n'oserai certes lui dire que vous ne lui donnez point d'argent, elle en a un besoin extrême; faites un effort, je vous prie, s'il y a moyen. Si nous avions moyen, croyez que nous ferions l'avance de tout notre cœur, mais en vérité nous sommes fort courtes, et sur le traité d'une petite maison de seize mille écus, sans la suite qui en exigera au moins deux mille, comme je pense pour l'accommoder; mais nous verrons si nous aurons crédit, car il faut jouer d'emprunt à bon escient.

Non, ma très-chère Sœur, il ne faut plus le *Veni, Creator,* ni l'*Ave, maris Stella.*

Certes, si cette veuve est un esprit bien fait et bien appelé, prenez-la; deux mille francs, n'est-ce pas honnêtement en ce pays-là? Au reste, nous avons remué tout ce que nous avons pu pour votre affaire; mais la fin est que les deniers que vous demandez sont dans l'état des deniers ou de la recette, et en vain l'on demanderait. Je vous assure, mon enfant, que je mériterais d'être un peu chapitrée. Mon Dieu! que de douceur j'espère recevoir auprès de votre cher cœur, qui m'est en véritable vérité si très-cher et si très-tendre que rien plus! Or sus, Dieu nous veuille donner cette consolation; j'espère que ce sera parmi cet été, s'il lui plaît, j'en ai bien envie. Vous fîtes grande charité à cette pauvre petite [Mère] de Nevers; je m'occupe à leur envoyer quelques filles, mais avec mille peines à cause de l'éloignement, et s'ils n'ont pas grand cas, il me tarde qu'elles soient soulagées des filles du bon M. Bonsidat [1].

Oh! certes, c'est une grande compassion de voir les instabilités de cette pauvre Sœur [2]. Dieu, par sa bonté, la fortifie! De

[1] Elles sortirent enfin, n'ayant pas de vocation.

[2] Sœur Marie-Aimée de Morville.

montrer nos lettres, cela ne se peut; néanmoins, si cela lui devait profiter, il faudrait donc que nous missions toujours un billet à part dedans. Mon Dieu! que je vous plains, ma très-chère fille, devenez sainte, je vous en prie, car vous en avez toute occasion, et Dieu vous en fasse la grâce! mais soyez au moins bien paisible, tranquille et joyeuse parmi vos épines, Dieu vous y fera trouver les roses; j'en supplie sa bonté par tout ce qu'il est puissant au ciel et en terre. — Je ne voudrais nullement la laisser seule au parloir, si ce n'était avec quelque bonne amie de la maison ou quelque Religieux; mais encore est-il meilleur que non, à cause que la Règle est exacte, il le faut être. Tout ce que vous pouvez faire, c'est de lier son cœur au vôtre par une grande franchise et cordialité; elle témoigne par ses lettres de vous aimer et estimer toujours grandement, et Dieu le veuille! ce sera son bonheur.

Vous avez maintenant des lettres de Monseigneur; l'on ne dit plus rien de leur venue; toutefois, si le roi passe ici l'hiver, il y a bien de l'apparence. Il est tard, mon enfant, je suis lasse; je lui vais écrire un mot et à M. de Palierne. Dieu soit votre force, voire vertu, votre paix et votre consolation! Ainsi sera-t-il, je l'en supplie de toute mon âme, qui est certes à vous sans réserve.

Dieu soit béni!

[*P. S.*] J'ai reçu vos trois lettres depuis quatre jours.

Un cordial et très-cher salut à notre très-chère fille Jéronyme [de Villette]; j'aime son cœur maternellement; elle le sait bien et il est vrai.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXCVIII

A LA SOEUR FRANÇOISE-MARGUERITE FAVROT

ASSISTANTE A ANNECY [1]

Désirs de voir les Sœurs d'Annecy fidèles aux enseignements de leur Bienheureux Père. — Éloge de la communauté de Paris.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Mon Dieu, ma très-chère Sœur ma mie, que j'ai été consolée de voir ce que m'écrit notre Sœur J.-Françoise! Enfin, elle me dit qu'elle est toute guérie, et, si [cela est] vrai, ce serait un vrai fruit des prières de notre très-cher Père. Oh! Dieu veuille qu'il soit ainsi et qu'elle persévère! Je vous assure que vous avez raison de dire qu'il faut occuper notre Sœur M.-Madeleine [de Mouxy]; elle a été assez longtemps sans rien faire, et me semble qu'il n'est plus besoin de lui laisser tant suivre ses inclinations. Quelques-unes de nos Sœurs m'écrivent, mais je ne puis leur répondre. Nous sommes toujours toutes tracassées; je prie Dieu qu'il leur fasse la grâce de faire ce qu'elles savent. Certes, je crois qu'il n'y a Religieuses au monde tant instruites que nous autres [2], surtout celles de Nessy; nous serons grandement responsables si nous ne faisons [pas bien]; mais je loue Dieu et le remercie, car il me semble que par toutes nos maisons tout y va assez bien; celles d'ici se rendent fort recommandables en la douceur d'esprit les unes envers les autres, et en l'obéissance; au moins, certes, l'on ne me témoigne point de répugnances, grâce à Dieu.

Je savais déjà bien que la Sœur Marie serait brave fille; je la salue tout particulièrement, et certes, toutes en général et en particulier. Avec un cœur tout maternel, je leur souhaite la

[1] Voir la note de la lettre LXXVIII, page 139.

[2] C'est-à-dire qui aient reçu autant de saints enseignements.

perfection de l'esprit de notre petit Institut: la véritable humilité, la parfaite douceur, et cette sacrée simplicité qui ne cherche et ne dépend que de son Dieu. J'espère, ma très-chère amie, que Dieu vous aura soulagée de cette mélancolie à laquelle le divertissement et la patience sont unique remède. Dieu soit votre force. *Amen.* Je salue tous les amis et amies.

Certes, si l'assistante ne m'arrêtait ici, je voudrais bien être là.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCXCIX

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Sage prudence à garder dans le choix des directeurs. — Conseils pour la distribution des emplois. — Comment la Supérieure doit procéder avec les esprits difficiles et pourvoir aux nécessités spirituelles et corporelles de ses filles.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1620.]

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

J'ai déjà bien entretenu Mgr l'archevêque [de Bourges], lequel, à la vérité, est plein de bonté et d'une très-grande et sincère affection envers votre maison et votre personne particulière ; il faut beaucoup et soigneusement prier pour lui, nous y sommes obligées grandement. Je m'essayerai de lui faire entendre nos maximes, et à mon cher neveu [de Neuchèze] tant que je pourrai.

Il n'y a point de doute qu'il faut permettre aux Sœurs de parler quelquefois, la Règle nous montre comment et à quelles personnes ; tant qu'il se pourra toutefois, il se faut tenir aux Pères Jésuites. Si les filles désirent parler à quelques autres, il faut bien savoir s'ils ont l'esprit universel, afin qu'ils nour-

rissent les filles dans l'esprit de leur propre Institut, car quelquefois il se trouve de fort bons Religieux qui veulent mettre l'esprit de leur Ordre en toutes les âmes qu'ils traitent et conseillent : chose qu'il faut souverainement prévoir et éviter. Or j'espère que si vous prenez le loisir de parler aux Sœurs, que cela leur retranchera fort cette affection de parler dehors.

J'ai bien des occupations ; mais je vous assure, ma très-chère fille, que je parle toutes les semaines une fois à toutes les filles que nous avons reçues ici : le mercredi je parle à la moitié, le samedi, à l'autre ; j'espère que vous pourrez faire ainsi quand vous serez déchargée du noviciat.

Il faut donc, si vous le trouvez bon, à votre dernier chapitre du bout de l'an, donner à notre Sœur Françoise-Gabrielle [Bally] la charge entière des novices et celle de l'assistante ; car ces deux charges sont l'une dans l'autre, et se peuvent porter sans peine ; l'économie pourra être faite avec la dépense par notre Sœur Hélène-Marie [Le Blanc] ; ou bien, si notre Sœur Anne-Françoise était capable de l'économie, qu'elle sût ce que c'est que de ménage, comme il me semble qu'elle en avait la réputation, et qu'elle sût bien écrire et jeter [compter], vous pourriez lui laisser la charge, encore que peut-être pour une année il serait mieux de la laisser à notre Sœur Hélène-Marie avec la dépense. Je voudrais donner l'infirmerie à notre Sœur Marie-Marthe [Legros], et la faire surveillante ; la porte, à notre Sœur Jeanne-Françoise, et, pendant les Offices, la commettre à notre Sœur Anne-Marie, qui serait assistante de la porte et du parloir ; la sacristie, à notre Sœur Marie-Louise, avec une assistante un peu forte pour balayer et faire les choses les plus pénibles ; le réfectoire, à notre Sœur Marie-Madeleine ; la roberie, à notre Sœur Claude-Marie, ou à l'une des filles d'Orléans, si elles y sont plus propres. Mais si notre Sœur Claude-Marie ne pouvait faire la roberie, il lui faudrait donner la lingerie, et la roberie à notre Sœur Anne-Marie,

car je crois que cette bonne Sœur sera propre à plusieurs bonnes charges. Il faudrait donner à quelqu'une des Sœurs qui n'aurait point de charge, la distribution des ouvrages, filet, aiguilles, épingles, dés, et semblables petites choses nécessaires aux Sœurs et à leurs ouvrages. C'est pour décharger l'économe, laquelle donne les choses susdites en gros à cette Sœur destinée, qui les distribue après en détail, à mesure que les Sœurs en ont besoin; et, à elle, les Sœurs remettent leurs ouvrages, lesquels elle rend en gros à l'économe quand ce sont des filasses ou linges neufs, enfin des choses qui lui doivent être remises. Je pense aussi aux officières qui ont besoin d'aide ; il leur en faut donner aussi, et faire en sorte que personne ne soit surchargé de besogne à la maison, afin que l'esprit de la sainte douceur et dévotion ne soit étouffé. Voilà, ma très-chère Sœur, ce qu'il me semble pour l'ordre de votre maison ; conférez-en avec la Sœur assistante, et faites ce qui vous semblera le mieux.

Je repense à ce que vous me dites de notre Sœur Claude-Marie; c'est la vérité que je crois que l'office de la dépense ou du réfectoire lui serait propre, et voire, celui de la dépense tout à fait, pourvu qu'elle suive le train ordinaire, et qu'elle se lie fort bien avec l'économe, qui de sa part devra contribuer de la discrétion et douceur. La roberie, vous la donnerez à une autre.

Je m'assure que vous ne laissâtes pas aux Sœurs l'opinion que notre Sœur N*** était causeuse; elles ont tort de dire telles paroles et avoir telles impressions; mais cette bonne Sœur-là a bien tort aussi de prétendre à cette charge.

La Supérieure peut, de sa seule autorité, changer les offices; mais, certes, sinon que pour quelque grande utilité elle y soit portée, elle fera toujours mieux d'en conférer premièrement avec l'assistante, et quelques autres des plus capables et vertueuses pour voir ensemble ce qui sera le mieux, puis en con-

férer à l'assemblée avec les conseillères, par manière de proposition. Que si elles donnaient de solides raisons pour changer quelque chose de ce qui aurait été jugé à propos en la petite conférence, je voudrais qu'il fût reçu, afin que tout se passât plus suavement; car, sur toutes choses, il faut avoir une grande union, douceur et suavité ensemble; autrement l'esprit vrai se dissipera. Or, la douce, cordiale et franche communication est merveilleusement propre à cela.

Puisque vous voyez que notre Sœur N*** ne profite pas de vos petites mortifications, qu'au contraire cela l'inquiète et la trouble, je pense, ma très-chère fille, que vous devez grandement lui condescendre, lui parlant souvent, lui témoignant un grand amour et cordiale affection; ne la rebroucez plus, mais tâchez de lui donner de la force et du courage pour surmonter ses mauvaises inclinations. Ce que vous ferez sans doute, lui témoignant de l'amour et du zèle de sa perfection, et ne la reprenant qu'avec ces témoignages; car c'est un bon cœur pour les malades et infirmes. Il vaut mieux excéder du côté de la charité que de la sévérité.

Si les filles montrent des tendretés en leurs incommodités, il ne faut pas faire semblant de les voir tandis qu'elles souffrent; mais, étant guéries, il leur faut faire voir doucement, les encourageant, et enfin leur témoigner en tout et partout un extrême amour, douceur, support et zèle de leur avancement. Ayez grand soin de tous leurs besoins, les pourvoyant de tout, autrement n'auront-elles pas raison d'en prendre. Si donc nous voulons que nos Sœurs se reposent et confient en nous, et nous laissent le soin d'elles-mêmes, tant spirituel que temporel, certes, ma très-chère fille, il faut le prendre, et nous charger de tout ce qui les regarde; c'est en cela surtout que nous devons exercer notre maternité, et c'est pour cela que l'on nous commet la charge des âmes. Je pense, ma fille, que vous trouverez bon que je vous parle ainsi, et que vous aurez soin de

faire ce que je vous dis. Je vous assure, mon enfant, que c'est l'unique moyen de tenir nos Sœurs tranquilles. Faites lire souvent les Entretiens de Monseigneur, voire, même à table, et tenez main à ce que l'union et douceur soient surtout conservées.

Il ne faut rien changer au maniement de vos affaires que Mgr l'archevêque ne soit là. Certes, si M. de N*** et madame de N*** se pouvaient unir, cela irait bien. Il faut les entretenir tous deux le mieux que vous pourrez.

La pauvre Sœur N*** m'écrit bien toutes ses difficultés et nettement; c'est un esprit mélancolique qu'il faut soulager grandement; faites-la épargner aux avertissements et contradictions, et lui tenez son cœur gai et content tant qu'il vous sera possible, et faites-le même à toutes les autres. Je vous promets, ma très-chère fille, et vous assure que c'est le plus grand moyen que vous leur sauriez donner pour leur avancement. Je suis vôtre, ma fille.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCC

A LA SOEUR MARIE-MARTHE LEGROS.

A BOURGES

Se livrer sans réserve à la pratique de la simplicité, de l'observance des Règles et d'une sainte indifférence.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Votre grande lettre m'a singulièrement consolée, ma très-chère fille, de voir votre candeur à découvrir votre pauvre cœur. J'espère, ma fille, que Dieu qui vous a donné la lumière

de tous vos manquements, vous donnera la force et la grâce de n'y plus retomber. Je vous souhaite souverainement la pratique exactement amoureuse de nos saintes Règles, et que vous cheminiez devant Dieu avec grande simplicité, ne chargeant votre esprit d'aucun soin, ni désir, ni prétention de chose quelconque. Laissez-vous sans réserve entre les mains de Dieu et de l'obéissance, sans jamais plus faire de réflexion. Mais, ma très-chère fille, faites bien cela, et soyez aussi patiente sous votre ancienne croix. Aimez cette abjection et vous tenez fidèle. Dieu aura soin [de vous] délivrer au temps acceptable, comme aussi assurez-vous que j'aurai soin de votre consolation sitôt que Dieu m'en ouvrira les moyens, mais n'amusez pas votre esprit à cela, et croyez que, comme vous m'aimez d'une filiale et parfaite affection, je vous chéris aussi d'un amour très-maternel; croyez-le, n'en doutez jamais, ma très-chère fille.

Je salue nos pauvres chères Sœurs, surtout celles que vous me nommez, et en particulier ma chère et bonne Sœur Marie-H. Je lui ai fait réponse à sa grande lettre; je crois qu'elle l'aura reçue maintenant.

Bonsoir, ma très-chère fille, je suis entièrement vôtre.

Je salue tous les amis et amies, surtout M. votre confesseur

Conforme à l'original gardé à la Visitation du Mans.

LETTRE CCCI

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Nécessité de faire élire une Supérieure à Lyon. — Il faut s'oublier soi-même pour ne penser qu'à Dieu. — Affaires. — Sentiments de la Sainte sur la capacité de quelques Sœurs.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 8 décembre 1620.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'ai eu l'honneur et la consolation de voir le bon et révérend

Père Jésuite; et depuis j'ai reçu la vôtre dernière, sur laquelle je n'ai rien à dire, puisque Mgr de Lyon ne veut point que nos Sœurs de nos autres maisons se mêlent avec les siennes. Je suis certes marrie que l'on mette des différences et que l'on fasse des tiens et miens, mais il n'y a remède; pourvu que nous autres soyons toujours très-unies en l'esprit, comme j'espère que nous serons, moyennant la grâce de Dieu, il suffira pour le bien de l'Institut, qui nous doit être plus cher que tous les biens du monde.

Quant à [ce qui] est de partir de Lyon sans l'obéissance particulière de Monseigneur, vous ne le devez pas faire, et vous devez lui en écrire à l'avantage et lui faire savoir le tout. Mon Dieu! votre bon Père spirituel de là ne saurait-il obtenir de Mgr de Lyon l'élection d'une Supérieure chez vous? Cela semble être nécessaire, car pour notre Sœur Marie-Jacqueline [Favre], il ne faut pas s'y attendre, elle est destinée ailleurs, et je ne pense pas que la maison de Lyon se pût passer de vous pour encore.

Il est vrai que pour quelques mois cela n'est rien; mais il faudrait donc, auparavant de partir, vous faire élire ou celle que Dieu inspirerait à la communauté. Or sus, soit ainsi que notre bon Dieu voudra, et qu'il sera expédient pour sa plus grande gloire; car, au péril de tout le reste, moyennant sa grâce, nous n'aspirerons jamais qu'à cela. Louée soit sa bonté infinie de vous avoir délivrée de la tyrannie de ces vaines craintes! Ah! ma très-chère fille, quand sera-ce que nous nous serons oubliées parfaitement, et que nous ne verrons plus que Dieu? C'est une grâce qui dépend de sa seule miséricorde.

Je salue, mais très-chèrement, M. votre bon Père supérieur de là. Assurez-le, je vous prie, que je l'honore et chéris, non selon son mérite, mais de toute mon affection. Je salue aussi toutes nos très-chères Sœurs, un peu à part nos très-chères

anciennes M.-C.[1] et A.-Louise[2]. Mon Dieu! que j'aime ces Sœurs-là, et la bonne Sœur Colin, Raton, et une autre dont je ne me souviens pas le surnom! et toutes, certes, sont écrites au milieu de mon cœur, qui leur souhaite abondance de toutes miséricordes et grâces.

Nous avons acheté une fort bonne et commode maison, mais je crois qu'il ne s'en faudra pas la moitié qu'elle ne revienne à cinquante mille écus. Le premier achat n'est que de seize mille écus. Bonsoir, ma très-chère fille; Dieu vous rende toute sienne! Je ne sais quand nous retournerons encore. Je vous enverrai un plan, car je suis après à en faire faire un pour toutes nos Sœurs qui se veulent bâtir. Veille de la très-sainte Conception de Notre-Dame.

[*P. S.*] Mon Dieu! ma fille, je crois que la cousine de la Sœur Raton ne peut en façon du monde être encore capable de lui commettre une maison; elle ne peut avoir pris en si peu de temps l'esprit de l'Institut, ou il faudrait qu'elle eût travaillé comme un Ange, et je me souviens pourtant que notre Sœur M.-J. m'en écrivit quelques difficultés. Une Supérieure met tout le bien et le mal dans une maison. Pour moi, j'aimerais beaucoup mieux que l'on ne fît point de maison; mais si notre Sœur M.-Catherine [de Villars] a de la santé, oh! je crois qu'elle a de la vertu, et vous ne devez en façon quelconque les proposer qu'on ne vous le demande, sur quoi vous direz simplement votre sentiment. Je crois que Mgr de Lyon ou votre bon Supérieur doivent considérer cela et faire l'élection avec

[1] Sœur Marie-Catherine de Villars, seconde novice de la Visitation de Lyon. Elle fut Supérieure à Avignon et décéda saintement à sa maison de profession, en 1655.

[2] Sœur Anne-Louise de Villars, cadette de la précédente, gratifiée de la vocation religieuse dès l'âge de sept ans, vécut en grande innocence et ferveur au monastère de Lyon, et y décéda jeune encore, en l'année 1628.

vous : vous êtes assez proche de Monseigneur pour prendre son avis, s'il en est besoin. Jour de la Vierge.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCII

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Sagesse et prudence que doit avoir la Supérieure pour le gouvernement de la communauté. — Il faut laisser aux Sœurs une certaine liberté dans l'exercice de leur emploi. — Ne jamais permettre l'entrée du monastère pour de simples visites, mais pour le seul motif d'une retraite sérieuse.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Ma très-chère Sœur, je n'ai loisir que pour ce billet. Si l'on vous parle de la fille dont [vous] m'écrivez, nous la verrons et considérerons. Vous avez raison de traiter doucement la petite Sœur Marie-Françoise [Thibaut]; vous pouvez dire toutes ces petites particularités aux bons Pères Jésuites, qui vous conseilleront et aideront en la conduite de ces filles; ce sont gens sages et experts, j'en ferais ainsi. Allez ainsi que Dieu vous inspirera. Si notre Sœur N. se rend trop sèche, il lui faut faire connaître son défaut, car elle est capable d'être reprise et avertie. Continuez en votre chemin, et le faites voir, comme vous nous l'écrivez, au Père principal, si vous y avez confiance. J'écris au bon Père recteur pour voir si l'on pourra remédier au mal que fait la dame dont vous m'écrivez. Parlez hardiment au Père de sa conduite envers vous et vous en conseillez : pour moi, c'est mon sentiment de la déprendre tout bellement de son gouvernement.

Et quant à ces choses de la maison, il les faut faire entre vous autres, comme notre coutume porte. Si elle en dit quelque

chose, il lui faut répondre bien doucement : «Madame, notre Mère même n'a pas accoutumé de nous lier les mains; elle laisse faire librement aux Sœurs ce qui est de leur charge, afin qu'en forgeant elles deviennent orfévres; » mais cela, si vous le trouvez bon. Prenez conseil du Père, et surtout de Notre-Seigneur et des Sœurs, que je salue cordialement.

Non, il ne faut laisser entrer ni Religieuses ni autres pour des simples visites; mais si quelque femme voulait faire une absolue retraite pour quelques jours, et que Mgr l'archevêque lui donnât licence d'entrer pour cela, il serait bien fait de la recevoir; autrement, point. Adieu, ma bien chère fille.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCIII

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Concession d'une dot en faveur de la fondation de Valence.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1620.]

Cela va bien, ma très-chère fille, que Mgr de Lyon permette à la bonne Sœur[1] de laisser sa dot pour Valence; je serai bien aise que cette fondation se fasse et que l'on prenne quelques filles à Nessy, où elles sont si extrêmement chargées, que c'est grande pitié. Je n'ai loisir de voir ce que vous m'écrivez. Dieu vous bénisse! Je suis toute vôtre, comme vous savez.

Saluez toujours le Père spirituel de ma part le plus chèrement que vous pourrez, je vous en supplie.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Sœur Claude-Cécile Meissonnier.

LETTRE CCCIV

A LA SŒUR ANNE-MARIE DE LAGE DE PUYLAURENS

NOVICE A BOURGES [1]

Moyens de persévérer et de se perfectionner dans sa sainte vocation.

[Paris], 1620.

Ma très-chère fille, je vous conjure de n'oublier jamais la miséricorde que vous avez reçue de Dieu par votre vocation et réception en cette Religion. Soyez fidèlement invariable en la résolution d'y persévérer par une exacte observance des Règles et de toutes les choses de l'Institut; sevrez votre esprit du souvenir de toutes les choses passées, et l'appliquez à Dieu par un fréquent ressouvenir de sa toute présence et de sa bonté sur vous. Faites bien soigneusement tous vos exercices spirituels avec attention à Dieu. Exercez-vous en l'humilité, par la soumission de votre jugement et volonté en toutes choses, comme

[1] Sœur Anne-Marie de Lage de Puylaurens, une des gloires les plus pures de la Visitation, entra au monastère de Bourges en 1620. La réception d'un tel sujet causa tant de joie à sainte Jeanne-Françoise de Chantal qu'elle lui écrivit pour l'exhorter à correspondre fidèlement aux miséricordes de Dieu, et lui prédit qu'elle serait plus tard une ferme colonne de son Ordre. La sagesse et les vertus de cette jeune Sœur brillèrent d'un si vif éclat qu'un an après sa profession elle fut nommée directrice, peu après assistante, et enfin Supérieure en 1628. Le témoignage suivant que lui rendit la Sainte vaut à lui seul les plus magnifiques éloges : « Il n'y a pas dans tout l'Institut trois Supérieures qui aient plus l'es- » prit de notre Bienheureux Père que la Mère de Lage. » En 1633, elle fit la fondation de Poitiers, où elle fut réélue jusqu'à six fois. Fortement attachée à la doctrine de l'Église catholique, la Mère Anne-Marie ne trempa jamais dans les erreurs du jansénisme, malgré les efforts du trop fameux abbé de Saint-Cyran, qui essaya vainement d'entraîner la communauté de Poitiers dans ses routes égarées. Pour donner une preuve irrécusable de sa foi, la digne Supérieure signa avec toutes ses filles le *Formulaire* prescrit à cette époque de trouble. Elle décéda saintement en 1663. (*Année sainte,* VIIIe *volume.*)

aussi par l'obéissance et condescendance licite; aimez les corrections, avertissements et autres humiliations; faites gaîment et de bon cœur les choses basses et abjectes. Que la sainte humilité soit votre plus chère vertu et la simplicité vos délices, et ainsi vous rendrez votre âme agréable à Celui qui daigne la désirer pour épouse. Faites donc fidèlement cette pratique, et Dieu vous bénira, ainsi que de tout mon cœur j'en supplie sa bonté. *Amen.*

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE CCCV

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Logement et entretien du confesseur. — Il faut avoir un clerc pour le service de l'autel.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], 22 décembre 1620.

Or sus, loué soit Dieu, ma très-chère fille! Voilà votre cœur en fort bon état; il l'y faut maintenir, n'ayant soin que de contenter notre très-bon Seigneur et Maître.

Il ne sera que bien que le confesseur soit logé près de vous, dans l'enclos, pourvu que ce soit toutefois en lieu décent qui ne touche pas votre logement; mais faites voir le lieu au Révérend Père du noviciat, et il vous dira bien s'il sera propre ou non. Il faut que les Sœurs tourières soient logées aussi dans l'enclos joignant le tour. Quant à nourrir le confesseur, cela est assez indifférent quand ils sont personnes faciles et aisées. Néanmoins, je n'ai jamais eu inclination à cela, au contraire, l'ayant un peu essayé, j'ai pensé qu'il était mieux qu'ils fissent leurs dépenses à part. Il vous faut aussi nécessairement un clerc pour faire les choses requises autour de l'autel, car Monsei-

gneur ne veut pas que ce soient les tourières qui en approchent; ils demeureront ensemble, et il servira le confesseur.

Eh bien! votre fondation de Valence, qui y sera Supérieure? Certes, je pense que la maison de Nessy l'eût aussi bien fournie, car il y a là encore des bonnes filles et expérimentées. Mais il faut laisser gouverner Mgr de Lyon, et bien remettre toutes choses entre les mains de Dieu; car enfin c'est sa bonté qui fait tout, et qui a tout le soin de pourvoir ces petites maisons. Il soit béni éternellement! Faites-le remercier du soin qu'il a de nous. Saluez mes chères Sœurs; je me recommande à leurs prières. Je suis toute à vous.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

ANNÉE 1621

LETTRE CCCVI

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE MORVILLE

A MOULINS

Le sentiment de sa propre faiblesse ne doit point diminuer une entière confiance en Notre-Seigneur et en sa sainte Mère. — Nécessité de l'oraison et du fréquent recours à Dieu.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, janvier 1621.]

Oh! Dieu soit loué, ma très-chère fille, de ce que vous êtes un peu soulagée et encouragée en vos exercices. Ayez confiance, ma fille, et cheminez paisiblement tant qu'il vous sera possible, sous la protection du Fils de Dieu Notre-Seigneur, et de sa très-sainte Mère. Assurez-vous qu'ils ne vous abandonneront point, encore que vous soyez faible, et que vos pas ne soient si grands ni si forts que vous désireriez et qu'il serait requis à votre prétention. Ils regardent à notre bonne volonté, laquelle rendra enfin ses fruits en temps et lieu. Je supplierai continuellement leur infinie bonté, car, ma très-chère fille, vous ne sauriez croire combien votre cœur est avant dans le mien, et l'espérance que j'ai qu'un jour, moyennant la divine grâce, il sera selon le Coeur de Dieu. Vous n'êtes point appelée à choses petites, ma fille, c'est pourquoi il faut que doucement, mais généreusement, vous correspondiez. Il me semble que sur toutes choses, la sainte oraison et les fréquents retours de l'esprit à Dieu vous sont nécessaires et utiles; car si une fois les sentiments du céleste amour prennent le dessus dans votre cher cœur, oh! tout le reste sera facile. Et c'est cela particulière-

ment que je prie Dieu de vous donner et que je ferai demander pour vous, par une communion générale, à toute notre communauté, le jour du grand saint Antoine. Joignez-vous à nous, et votre chère Mère aussi, laquelle a un véritable et ardent désir de votre bien. Au reste, ma fille, je suis bien consolée de vous y voir cette confiance; elle est juste et bien fondée. Si la chère Sœur de Frouville peut, elle vous écrira; c'est un bon cœur, qui fait fort bien. Adieu, ma fille toute chère, l'infinie Bonté vous comble de son saint amour. *Amen.* Vous savez qu'en Lui je suis toute vôtre. Que son nom soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Riom.

LETTRE CCCVII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Témoignages d'affectueuse estime. — Vertus qui doivent spécialement reluire à la Visitation. — Projet d'une fondation à Turin. — Inconvénients à recevoir des jeunes filles qui ne seraient pas appelées à la vie religieuse.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, janvier 1621.]

Je vous assure, ma très-chère fille, qu'il n'y a que l'impossible qui me puisse empêcher la consolation que je reçois en vous écrivant, surtout voyant que votre très-cher aimable cœur en reçoit, par l'incomparable amour qu'il me porte, quelque contentement. Véritablement, c'est le seul soulagement des cœurs qui s'aiment en Dieu parfaitement que cette communication; surtout je reçois une édification et suavité grande de voir toujours votre chère âme dans l'absolu abandonnement à la divine Providence. Oh! quel bonheur, ma très-chère fille, et quel repos! Demeurons là invariablement, et qu'elle nous porte et transporte où elle voudra; il faut grandement imprimer dans l'esprit de nos Sœurs cette sainte affection. Je voudrais que surtout l'on vît dans notre Congrégation l'esprit d'une foi vive, d'une

confiance invariable et d'une dépendance totale de la divine Volonté et Providence, et tout cela conservé et ménagé dans le sein d'une profonde et véritable humilité. Dernièrement, je priais Monseigneur, qu'à la fin de nos Règles, il nous inculquât cet esprit : sa lettre est admirable que vous m'avez envoyée; enfin cet esprit se va toujours fondant davantage en Dieu; sa divine bonté nous le conserve.

Nous vous connaissons fort bien, ma très-chère fille; faites seulement que l'observance soit ponctuellement gardée, et ne déclinez ni à dextre ni à senestre; nous ferons prou, au reste, regardant Dieu et attendant de Lui tout ce qu'il nous faut, comme je sais que c'est votre pratique.

J'ai reçu des lettres du Père dom Juste et [de] la signora Genevra. Ils me mandent que M. le prince prend l'affaire[1] plus à cœur, et que nous leur préparions des filles, et qu'elle espère que nous irons ou qu'elle viendra ici faire son noviciat; cela va, comme je crois, à la fin de l'été. Dieu en dispose selon son bon plaisir; vous êtes pour cela, je le vois bien.

Pourvu que les barreaux soient bien près l'un de l'autre, il suffira pour maintenant. Il est vrai, la Règle ne dit rien des filles; mais les jeunes filles, si elles ne sont grandement bien appelées, ne nous sont pas utiles. Si toutefois celles-ci ont bonne vocation, je crois que vous ferez bien de les recevoir à cause de l'obligation [due] aux parents, et bien faire entendre la grande difficulté qu'il y a en cela; je crois qu'à la revue de la Règle, on en dira un mot. Toutes nos Sœurs vous saluent chèrement, et je fais le même aux Sœurs qui sont avec vous. Tout à part à nos Sœurs C.-M. [de la Martinière] et A.-F. [Chardon]. Bonjour, ma vraie très-chère et unique fille. *Dieu soit béni!* Je crois que Monseigneur ne viendra pas.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] La fondation de Turin.

LETTRE CCCVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Termes à employer dans les lettres, selon la qualité des personnes auxquelles on écrit; éviter les répétitions inutiles.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1621.]

Il est vrai, ma très-chère Sœur, il vous faut manger peu et souvent, mais non pas si peu qu'il ne soit suffisant pour vous donner les forces battantes.

J'ai vu ce que vous écrivez à M. du N., et faut que je vous dise confidemment qu'encore que nous devons toujours parler et écrire humblement, néanmoins il y a des personnes à qui les termes de *très-humble* et d'*honneur* ne doivent pas être employés comme à celui-ci qui est simple marchand; comme aussi celui de *Dieu vous comble de son très-pur amour;* il faut dire : *Notre-Seigneur vous donne sa sainte paix ou ses bénédictions,* et *Nous vous supplions humblement nous faire le bien ou la charité,* et semblables; et prendre garde à être courte, ne doublant point les paroles qui signifient une même chose, comme *je donne* et *distribue, si vous l'avez agréable* et *que la commodité permette, laisser à la volonté* et *discrétion,* et semblables qui ne disent rien de plus. Ma fille, voilà comme votre bonté me donne liberté de vous dire tout, etc.

Oh! non, jamais il ne faut prendre de mère temporelle qui entre; l'on peut avoir quelque amie particulière qui assiste sans cela; aucune de nos maisons n'ont jamais fait cela. Je suis en peine de la chère petite Sœur du Puylaurens. Dieu la bénisse et conserve, etc.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCIX (*Inédite*)

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A NEVERS

Il ne faut pas se plaindre de la pauvreté, mais être attentive à maintenir l'union entre les monastères.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1621.]

Ce mot, ma très-chère fille, n'est que pour vous dire que M. le doyen et un autre [personnage] de Moulins nous ont fait savoir les grandes plaintes que vous leur fîtes contre nos Sœurs de Moulins pour ces mille écus, disant que cette maison traitait cruellement la vôtre de lui vouloir faire payer cela, que vous étiez tant pauvres que vous n'aviez pas de quoi vivre, et mille autres choses semblables que ces bons messieurs ont pris prou à la bonne foi et le rapportent assez simplement, au moins M. le doyen; car [l'autre personnage], qui n'a jamais aimé nos Sœurs, en fait ses contes. Je suis marrie que tout cela se dise, ma très-chère fille, et je ne doute point qu'ils n'exagèrent; mais votre cœur m'est si bon qu'il veut que je l'avertisse de tout, afin qu'il se rende enfin un cœur tout selon Dieu.

Or, ma fille, je vous dis donc que jamais il ne faut faire des plaintes de nos pauvretés, car cela sent la *quayemente*, et est contraire à l'esprit de notre Père, mais surtout, mon cher enfant, il ne faut, sous quelque prétexte que ce soit, se plaindre de celles du même Institut. Vrai Dieu! ma fille, quel préjudice cela apporterait à nos âmes, qui ne doivent être qu'une seule très-unique, ainsi que dit la Règle, et la bonne odeur de l'Institut, lequel sans doute recevrait tare de voir ce signe de division. Au nom de Dieu donc, ma très-chère fille, que cela n'arrive jamais; s'il nous arrive quelque petite difficulté, adressons-nous à notre premier Supérieur. Or, voici ce

qu'il faut faire : premièrement que vous accoisiez votre chère âme et écriviez cordialement à la Mère de Moulins que vous ferez, en ce qui regarde votre consentement et celui des Religieuses, ce que Monseigneur ordonnera; je leur ai donné parole de votre absolue soumission au jugement de ce bon Seigneur; car je cautionne hardiment [pour vous].

Dieu soit béni!

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE CCCX

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Heureuse influence que les Sœurs professes doivent exercer sur les novices par leur bon exemple. — Nécessité de soumettre sa volonté et son jugement à la Règle et aux Supérieurs.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 13 janvier 1621.

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

Je suis certes marrie de voir dans votre lettre que l'on va toujours le petit pas. Or sus, il n'y a remède : je pense que toutes, tant que nous sommes, nous reprenons trop les défauts et pressons trop que l'on s'avance; cela fait qu'on s'y accoutume et qu'il ne pénètre pas le cœur. Je voudrais que les défauts se reprissent en particulier, fort cordialement et avec prière, et qu'en général l'on recommandât fort l'amour à l'humilité, parlant souvent de la bonté de Dieu, de ses bénéfices, de l'éternité, de l'exemple des vertus des Saints, voire même de celles que l'on sait que nos Sœurs ont pratiquées, et parler peu des autres Ordres; et qu'enfin toutes les professes, par œuvres et paroles, montrassent le chemin, et que l'on fût attentives à traiter les unes envers les autres avec grand respect et douceur; je crois que cette voie profiterait.

Ce que je dis ici à votre dilection, je le dis à toutes nos chères Sœurs professes, et les conjure, au nom de Dieu, de marcher devant Dieu, et les novices, avec un cœur large, sans pressure ni inquiétude, mais avec une sainte et amoureuse confiance, qu'elles s'oublient d'elles-mêmes dorénavant pour penser à servir la gloire de Notre-Seigneur, et qu'elles prient pour cela plus que pour elles-mêmes. Combien pensent-elles qu'elles feront un agréable service à Dieu si, par leurs exemples et prières, elles forment ces jeunes filles et les rendent agréables à Dieu. Or sus, vivons donc dorénavant comme enfants, et non plus comme mercenaires. Vous avez, ce me semble, un bon esprit en la Sœur Élisabeth; je souhaite toutes bénédictions à son cœur, et à toutes, pour étrenne; et courage, je vous prie, toutes.

Il faut parler et faire parler le Père Jérôme à la Sœur M.-Françoise, et enfin en tirer ce que l'on pourra; surtout il lui faut faire entendre qu'il faut se soumettre. Pour moi, je crois qu'il y a de la mélancolie et tentation en ce qu'elle fait si peu; écrivez-en clairement à Monseigneur; peut-être si elle se soumet qu'il l'emportera d'ailleurs, et pourra être des Sœurs associées. Attendez Mgr de Bourges pour les affaires. Il n'y a point de doute qu'il ne faille que les parents donnent les meubles et les habits à cette bonne Sœur, je l'ai toujours mandé, c'est pourquoi il faut les tirer tout doucement. Il faut dire à part à ma Sœur Claude-M., bien cordialement mais fermement, qu'elle ne parle plus du grand Office, mais qu'elle aime et estime le petit et tout le reste des Règles; si elle ne le fait, elle n'est pas propre pour nous.

Il faut absolument soumettre le jugement et volonté propre sous la Règle et les Supérieurs. Dieu vous bénisse toutes; priez pour cette maison et pour mes enfants, ils en ont besoin. Il y a le maréchal de camp de M. de Vitry, ce me semble, qui nous a parlé de sa fille unique; voyez-la, et si elle est propre

[à la vie religieuse]. Je suis toute vôtre, vous le savez. Je salue, mais chèrement, nos Pères Jésuites, nos amis et nos confesseurs.

Pardonnez-moi, le vœu n'est pas failli, et cette façon de parler comprend les trois vœux.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE CCCXI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Difficultés temporelles pour la réception de la sœur H.-A. Lhuillier. — La Mère Favre est choisie pour être Supérieure à Turin. — Nouvelles de la communauté de Paris.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 7 février 1621.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je m'étais opiniâtrée à ne vous point écrire que je n'eusse la résolution de votre logement, et encore celle de l'établissement céans de notre bonne Sœur de Frouville, le contrat de laquelle fut hier passé, après millions de contradictions, et encore ce matin que nous pensions à lui donner l'habit, et voilà neuf heures qui sonnent et nous en sommes encore en l'incertitude de la part de notre Supérieur, pour cérémonie humaine. Oh vrai Dieu! ma chère fille, que les choses de cette vie sont pleines de contradictions! Mais notre bon Dieu, qui les permet pour notre exercice, veut que nous en tirions grand profit, et certes nous le devons faire ainsi.

Je crois que vous savez que l'on a pris, au nom de notre Congrégation, la possession du monastère pour Turin, avec douze cents écus d'or de rente : vous y êtes destinée pour Supérieure; mais Monseigneur me mande que les princesses, et ces bonnes âmes qui désirent d'entrer, veulent avoir la *Madre* ancienne pour quelques mois; je ne sais à quoi il se

résoudra; mais si l'on nous commet cette obéissance, je crois que ce nous sera grande consolation de l'exécuter ensemble; en tout la sainte volonté de Dieu soit faite. La maison où vous êtes se pourra-t-elle bientôt passer de vous, car je crois qu'il faudrait en partir autour de la Saint-Jean; s'il n'y avait que la considération de Lyon, il ne faudrait pas s'avancer pour cela.

O Jésus! oui, ma très-chère fille, l'on peut prendre deux fondatrices qui en pourraient même chacune joindre une autre à elles; je vous ai répondu au reste de votre lettre. Nous attendions Monseigneur avec Mgr le prince-cardinal; mais, comme vous savez, l'incertitude de nos princes nous en fait désespérer; il a reçu les Règles, je les attends. Nous avons toujours force bonnes filles qui prétendent et attendent notre logement pour se retirer avec nous; celles qui sont déjà font bien, et cela chemine avec grande suavité, Dieu merci. Adieu et bonjour, ma toute chère fille, et à toute votre troupe. Le froid me presse de finir, il est rude ici. Il me tarde que je sache de vos nouvelles, nous n'en avons point eu depuis les fêtes; enfin, notre très-sainte Dame et Mère nous favorise toujours de l'issue de quelque bonne affaire en ses octaves; remerciez-en Dieu, il nous fasse la grâce de la bien servir. *Amen.* Dieu soit béni. Ne vous ai-je pas dit que notre Sœur de Gouffier n'était plus avec nous?

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CCCXII

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

La nourriture commune doit être saine et suffisante; retrancher toute plainte à ce sujet. — La Règle qui ordonne de rendre compte de la conscience à la Supérieure et à la directrice n'impose pas l'obligation de leur déclarer ses péchés.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1621.]

Ma très-chère Soeur,

Notre bon Dieu vous conduise avec votre chère petite troupe que j'aime singulièrement, et leurs noms me sont gravés dans le cœur, je vous en assure. Recevez humblement toutes les charités que Mgr l'archevêque vous fera ordonner. Vous aurez donné l'habit à notre bonne Sœur Anne [1]. Il me semblerait à propos, devant que de le donner à l'autre, de la voir un peu persévérer en ses bonnes résolutions; néanmoins, je cède toujours aux conseils des bons Pères, et j'honore singulièrement le Révérend Père principal; saluez-le, et qu'il se souvienne de mes misères, afin de m'impétrer l'aide de mon Dieu.

J'ai parlé au révérend Père recteur; il faut bien que la plainte du vivre vienne de cette bonne Sœur N. Je ne sais; il me semble que l'ordinaire allait assez bien pour les filles saines, vu qu'aux infirmes on pourvoit selon leurs nécessités; néanmoins il se faut soumettre aux conseils, faire tout avec discrétion, puis souffrir patiemment les caquetteries. Il faut pourtant témoigner que par toutes les maisons les Sœurs y sont fort bien et contentes, et que jamais l'on n'y a ouï telles plaintes, quoiqu'elles n'aient pas de meilleures portions; que nous trouvons un peu étrange d'ouïr tant parler de cela; et enfin, faisant bien, il faut souffrir les paroles, cela se passera. Il faut dire au Père qu'il le demande aux Sœurs, et je m'assure qu'il les trouvera contentes,

[1] Sœur Anne-Marie de Lage de Puylaurens.

excepté N.; mais faites cela pour une fois, et puis allez votre train, et dites hardiment que c'est une tentation et qu'il faut suivre notre coutume; que puisque la chose est bien, et que les Sœurs sont contentes, et ont en leurs nécessités tout ce qui se peut souhaiter, il faut demeurer en paix. Mais voyez aussi avec l'assistante et les conseillères que la chose soit ainsi. Je vous prie, ma mie, communiquez de tout avec elles, et faites ce qu'il vous semblera être bien selon la coutume et la nécessité, et encore pour aider à la satisfaction, puis laissez dire.

Ce ne pouvait être de nous que ce bon Religieux parlait, car jamais cela ne nous advint de contraindre les filles à dire leurs péchés; il y a longtemps que l'on le dit des Carmélites, mais elles le font aussi peu que nous, et en ce point il me semble que nous gouvernons les unes comme les autres. Vous ne devez point douter que notre méthode ne soit bonne, puisque Monseigneur l'a approuvée, mais il est impossible que tous les esprits se rencontrent; l'expérience nous fait voir l'utilité de cette manière, et combien de profit font celles qui se découvrent simplement. Il faut pourtant aller avec grande retenue, avec les prétendantes, jusqu'à ce qu'elles soient bien amorcées par l'amour, qui leur donne après la confiance. La bonne Mère Carmélite n'avait garde de dire leurs méthodes, auxquelles je sais pourtant qu'elles sont exactes. Enfin, ma très-chère Sœur, il faut toujours laisser les Sœurs en pleine liberté de dire ou de ne pas dire leurs péchés; et ce que le *Directoire* dit qu'elles parleront pour se confesser, ce n'est sinon pour leur apprendre la méthode et les éclairer, aider et instruire en la façon qu'elles doivent s'accuser des choses qu'elles demandent, afin de les rendre claires et courtes tant qu'il se pourra. Ce qu'elles ne voudront pas dire, il ne leur faut pas demander. Or, si vous avez recours à la Constitution vingt-quatrième, vous verrez que les Sœurs ne sont point exhortées de dire leurs péchés secrets. Le *Directoire* est ou doit être conforme; il ne faut jamais s'en-

quérir de ce point, mais seulement les aider en ce qu'elles déclareront, et j'espère, en la bonté de Notre-Seigneur, qu'elles auront des âmes si pures qu'elles persévéreront en la simplicité et confiance qu'elles ont toujours eues, par laquelle elles ont saintement avancé; mais il les faut laisser, en ce qui regarde le péché, dire ce qu'elles voudront, sans faire semblant que l'on en connaît davantage, tâchant néanmoins de les aider discrètement.

Si cinq onces de viande ne suffisent, faites-en donner six; mais il ne faut pas passer cela; il sera bon de donner le lundi et le mercredi, à souper, du bouilli et du potage, comme le matin.

Pour Dieu, mon enfant, ne vous laissez point aller aux attendrissements; il faut laisser passer tous ces dits et aller notre train; grâce à Dieu, il est bon. Soyez joyeuse, courageuse, cordiale, ouverte et veillante sur votre troupeau; parlez hardiment de tout avec notre Sœur Françoise-Gabrielle, et l'employez fort aux affaires et à votre soulagement, bref, en tout, car c'est une bonne et sage fille. Mais, mon cher enfant, soyez fort généreuse, ouverte et joyeuse. Dieu vous tienne de sa main.

J'aime chèrement nos Sœurs, mais un peu à part ma petite brebis [1]. Dites-le à son cœur et à madame sa mère, et à toutes nos amies mille saluts.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Sœur Marie-Françoise Thibaut.

LETTRE CCCXIII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Difficultés que les gens du monde font aux Religieuses pour le règlement de leurs affaires temporelles. — Obligation pour la Supérieure d'entretenir les Sœurs tous les mois, et de procurer leur avancement dans la perfection. Elle-même doit faire avec soin ses exercices spirituels et assister exactement aux récréations.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], 16 février 1621.

Je suis marrie, ma très-chère Sœur ma mie, de ne vous pouvoir dire le fait ou le failli de votre requête. Oh! enfin les pauvres Religieuses ont peu de crédit; l'on m'a promis merveilles, mais l'on [ne] sait quand, et l'on dit qu'il faut tenir des voies par lesquelles je prévois que l'on s'égarerait. On ne m'a pas désespérée du tout, mais toutes ces difficultés me font craindre; si le bon M. de Feu vient, nous verrons à faire tout ce qui se pourra, et aussi vers l'oncle de notre fille. Je vous assure que c'est une misère nonpareille que d'avoir affaire avec le monde, et nous pourrons bien faire ce que nous pourrons de notre part, sans rien attendre de lui. Dieu est notre seule espérance.

Je ne sais que vous dire de vos petits *chérubins*[1]; j'aimerais

[1] La Mère de Bréchard avait un talent remarquable pour les décorations : un jeudi saint, étant encore à Annecy, elle avait organisé un gracieux reposoir, où une multitude d'Anges attiraient l'admiration : « Je vois, dit le » dévot saint François de Sales, on regarde tant les Anges qu'on en oublie » le Seigneur des Anges; nous y mettrons bon ordre »; et, écrivit-il dans la constitution : « *On ne fera point de poupées dans toute la maison,* » *et moins en mettra-t-on sur l'autel pour représenter Notre-Seigneur,* » *Notre-Dame, ni les Anges.* » Il paraît que plusieurs années après, la Mère de Bréchard avait encore peine à renoncer à ces décorations, fort au goût de l'époque, puisque sainte Jeanne-Françoise de Chantal lui rappelle à ce sujet les intentions de son Bienheureux Père.

mieux les laisser que de hasarder à faire contre l'intention de Monseigneur, il faudrait lui demander à lui.

Mon Dieu! ne renvoyez pas cette fille de la Reine mère, si elle est propre; ne lui donnez pas aussi l'habit, mais faites-la écrire à la reine même, si elle l'aime, et à ses parents, mais toujours fort humblement et doucement, en sorte que l'on ne voie point que nous soyons ardentes aux biens du monde.

Certes, mon enfant, il faut parler aux Sœurs tous les mois. Commettez une Sœur pour vous soulager au temporel, et travaillez surtout au spirituel; car nous sommes Supérieures spécialement pour cela, et ne devons traiter les choses temporelles qu'en un esprit de grande paix et indifférence.

De l'oraison du matin, vous pouvez n'en faire que demi-heure, mais je la ferais absolument ce peu de temps si l'impossible n'empêchait. Il suffira que vous lisiez les Constitutions jusqu'à votre Règle comprise; mais il le faut faire, et n'employez pourtant [pas] à cela le temps que vous devez aux récréations et à parler aux Sœurs aussi, car il est force de se récréer un peu l'esprit. Faites-vous soulager, je vous prie, tant qu'il vous sera possible, ma pauvre très-chère Sœur, car c'est une mort de n'avoir pas le temps de faire les exercices spirituels; certes, il est impossible, quand cela manque, que la pauvre âme ne s'en ressente.

Je n'ai point ouï dire que vous ayez écrit pour faire donner ces cinq cents francs pour notre Sœur de Gouffier; nous ferons ce que nous pourrons pour la faire contenter. Elle demande aussi que cette mais..... on [*deux lignes coupées*].

Jamais je n'ai vu, que je sache, ni ouï parler de la fille dont vous m'écrivez. J'ai écrit pour la fille de M. Bonsidat. Croyez, ma très-chère amie, que surtout nous devons être fidèles à Dieu et à nos Règles en la réception des filles; tout le bien des maisons dépend de là.

Je crois que notre Sœur de Nevers vous aura répondu sur

les trois mille livres. Quand on aura ici fait la visite, je vous écrirai sur ce sujet.

Adieu, ma très-chère et très-aimée Sœur; Dieu sait ce que je vous suis.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXIV

A LA SŒUR FRANÇOISE-MARGUERITE FAVROT

ASSISTANTE A ANNECY

Prudence à garder dans la réception des sujets. — Comment on doit faire les habits. — Conseils pour des réparations aux bâtiments. — Ne pas dispenser les Sœurs de la récréation sans grande nécessité. — Désir de revenir à Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Paris, 1621.]

Vive Jésus! que je supplie par son infinie douceur nous faire part des fruits sacrés de sa très-sainte croix!

Vous nous enverrez, je m'en assure, l'entretien que Monseigneur vous a fait, avec une prédication que vous nous aviez promise il y a longtemps. Oui, certes, ma très-chère Sœur, c'est une action la plus importante qui se fasse parmi nous, que la réception des filles. Dieu soit béni, qui a inspiré Monseigneur de nous instruire sur ce sujet.

Je vous ai répondu mon sentiment pour ces deux bonnes Sœurs; notre bon Dieu en fasse connaître son saint vouloir. Oh! quel mal que d'établir en une maison religieuse une âme qui n'y est pas propre! Je doute fort, selon que vous me marquez, que notre Sœur N*** ne soit pas conduite du bon esprit; que la mélancolie avec l'amour-propre et la superbe inconnue ne dominent là dedans. Il semble qu'elle soit inguérissable si Dieu n'y donne abondamment sa lumière; mais vous avez Monseigneur, par l'avis duquel on ne peut broncher. Croyez-moi, que si durant le noviciat nous ne faisons bonne montre, dif-

ficilement la ferons-nous jamais, et moins encore les bons effets ; c'est pourquoi il est très-bon de purger les maisons aussi bien que les corps, tout s'en porte mieux. C'est une chose que je ressens fort quand il la faut faire; mais nous ne devons [pas] nous arrêter pour cela. Ici nous en renvoyons quantité, et la maison en va mieux, grâce à Dieu : qu'il soit béni!

Nous mettrons la pièce comme Monseigneur veut, et nous avons déjà réformé les fentes de nos robes, qui ne sont qu'un doigt au-dessous de la ceinture. Nous taillons les canevas, en sorte que la robe se met et ôte facilement; et, si, au droit du sein il joint le corps, mais dessous tout est vague, de sorte que celles qui ont besoin de se vêtir ou dévêtir ne se délacent pas, ains seulement décrochent leurs ceintures; nous vous enverrons un patron et comme nous faisons le reste. Que si Monseigneur continue à vouloir que l'on porte des pièces, mandez-le-nous promptement, afin que nous en mettions. L'on peut proposer simplement à Monseigneur ce que l'on veut, mais en sorte que l'on ne tire pas son esprit à nos inclinations.

M. du Noiret est fort bon, mais je ne voudrais pas prendre à tant de fois les payements, sinon que vous ayez occasion prête de remployer ou employer utilement vos fonds. La demande de M. le président nous est onéreuse; car nous pouvons tirer de la partie qu'il demande sept pour cent, et ainsi [il] serait bon de n'avoir rien à faire avec lui. Si Monseigneur le conseille, il le faut pourtant faire. Mais si vous achetez la métairie de M. de Lespine, de quoi payerez-vous? avez-vous de quoi? car je ne sais rien à cette heure des affaires, sinon qu'après avoir dit et procuré doucement le plus utile pour là, [il] faut conclure avec paix et le contentement de ceux avec qui l'on traite, tant qu'il se peut, surtout quand il y a quelques devoirs, comme nous en avons certes à M. le président, et surtout à sa très-bonne et vertueuse femme. Je vous ai déjà dit ce que je puis sur l'achat de cette métairie. Pour le bien de nos Sœurs de Nouvelles, il le

faut laisser à M. Flocard, puisqu'il l'a déjà tant gardé. Il sera enfin bientôt au bout de son terme pour le payer; mais il faut accomplir le traité, et puis l'on ne vous importunera plus. C'est une chose qu'il faut poursuivre que la ratification du contrat des moulins; mais peut-être que quand nous serons à Turin, il sera plus facile à l'obtenir, il faut s'en conseiller.

Je crains que si l'on hausse le comble du parloir, qu'il ne gâte le jour de notre chœur; il faudrait voir si cela intéresserait beaucoup. Les Sœurs [tourières] seraient là plus commodément pour répondre au parloir; mais, s'il ne se peut, il faudra faire leur chambre dans le vieux parloir, faisant la porte auprès de la grande, et dessus on pourra faire la chambre du prédicateur et le confessionnal que Monseigneur désire, et [qui] certes est nécessaire. On ferait, pour y monter, un petit escalier dans le vieux parloir. Il m'est avis que cela se peut bien faire, et qu'il serait grandement commode. Faites-le considérer par quelqu'un qui l'entende; ou bien, quand nous serons là, nous en parlerons. Mais la muraille au bout du verger, pour parer l'allée, ne la fera-t-on pas? et rehausser les murailles?

Tant qu'il se peut, il ne faut pas dispenser les Sœurs de la récréation; mais [s'il] est nécessaire, il leur faut laisser la liberté de se récréer ensemble, et se garder de coupler, tant qu'il se pourra, celles que l'on jugerait être libres de parler de ce qu'elles ne doivent pas. Oh! mon Dieu! cela se fait-il? et quand sera-ce qu'occupées toutes en Dieu, nous ne verrons plus les défauts des autres? au moins que la charité couvre et supporte tout.

Je me console en l'espérance de voir tant de braves filles, que je n'ai point encore vues, et de me reprendre un peu avec elles; car je vous assure, ma très-chère Sœur ma mie, que je suis bien tracassée. Il me fera grand bien de trouver un peu d'aide pour me ramasser. Nous avons en toutes nos affaires tant de difficultés, qu'il semble qu'elles naissent et renaissent sans

fin ; mais après beaucoup de peine, Dieu, par sa bonté, donne heureuse issue, et j'espère, avec son aide, que tout sera comme il faut avant que nous partions, mais ce ne pourra être précisément à la Pentecôte, car seulement nous espérons aller en la maison en ce temps-là.

Il faut un peu croire la chère Sœur *Jacquement,* car elle est si bonne et si affectionnée et entendue. Je la salue avec toutes nos très-chères Sœurs et nos chères amies et nos maîtres [maçons].

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXV

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Avis relatifs à la construction du monastère. — Il faut inspirer aux âmes une grande défiance d'elles-mêmes et une grande confiance en Dieu.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1621.]

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Je n'ai point vu M. Le Berche, mais déprendre sa rente il est impossible, car, au contraire, il nous faudra emprunter de l'argent pour payer notre maison; il n'y aura point de mal de retarder sa sœur jusqu'à *Quasimodo;* il faut faire les affaires sûrement.

Voilà un plan, mais je viens de recevoir des nouvelles de Monseigneur, qui m'en enverra bientôt un, car il y a encore quelque chose à redire en celui-ci. Néanmoins, vous ne sauriez faillir en faisant jeter les fondements selon qu'il est pour les deux logis qui ne tiennent pas à l'église; mais je fais tout entendre cela à Mgr l'archevêque, et leur faut laisser conduire l'œuvre. Je suis pourtant d'avis, comme je dis à ce bon prélat, que vous donniez la bourse des bâtiments à la Sœur du pays, je veux

dire qui soit de Bourges, laquelle paye les ouvriers tous les samedis, et en tienne bon rôle, essayant aussi d'entendre la valeur de mille petites choses qu'il faut acheter pour les bâtiments. M. Dormon vous aidera bien en cela; M. de Lissey ne laisse d'avoir l'intendance, mais tenez votre bourse; nous le faisons ainsi, dont nous nous trouvons bien.

Certes, je suis consolée de voir notre Sœur Françoise-Gabrielle [Bally] en la charge de maîtresse [des novices]. Pour Dieu, exerçons-nous fidèlement en l'humilité, mortification et recueillement, et Dieu nous bénira; mais inculquons l'esprit de confiance en Dieu à nos Sœurs, afin que nous méfiant de nous-mêmes et nous confiant en la divine Bonté, nous cheminions fermement et fidèlement.

Adieu, mon enfant; je salue le révérend Père recteur et les autres Pères.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXVI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Plusieurs personnes séculières peuvent contribuer ensemble à la fondation d'un monastère; priviléges qui leur sont accordés. — La seule Bulle qu'a reçue Annecy suffit pour l'établissement d'autres maisons de l'Ordre.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 4 avril 1621.

L'amour très-sacré de la croix remplisse votre bien-aimé cœur, ma très-chère fille. Je viens de recevoir votre lettre tout maintenant, et je vous dis, ma fille, que j'ai reçu toutes les précédentes et y ai répondu. Nous vous avons dit nous-même que nous avions acheté une maison bien jolie et grande pour être dans la ville. Il y a beaucoup de bénédictions en cela, dont

je loue Dieu; mais elle ne sera prête pour y mener les Religieuses de plus de deux mois; cependant Monseigneur m'écrit de Lyon que Turin attendra encore jusqu'à Pentecôte. Il faudra bien aller par delà; mais quand vous dit-on que vous partiez de là? car vous y êtes destinée, à ce que Monseigneur m'écrit encore, qui me mande aussi que tout va là, à Lyon, exactement et suavement; Dieu en soit béni. Quelle consolation, ma très-chère fille, de savoir ces petites maisons pleines de bénédictions!

Je vous l'ai déjà mandé, que vous pouviez associer à la première fondatrice encore une autre de son consentement, pour aider à la fondation de votre maison et subvenir aux frais de vos bâtiments. Au moins les dames Carmélites le font ici, et crois qu'en bonne conscience vous le pouvez faire avec la permission et de l'autorité du Supérieur, et par conséquent cette demoiselle pourra demeurer en son habit séculier, voire sortir, quelquefois, mais prenez garde de n'y introduire point d'esprit qui nuise à l'esprit intérieur de la maison.

Oh! non, il ne faut pas autant de Bulles que de maisons. L'on me l'a dit ici aussi, mais je l'ai demandé à un grand Père Jésuite qui me dit que non; et, en effet, les dames Carmélites n'ont eu que la leur pour le monastère de Paris. Mais vous ferez bien d'en écrire à Mgr de Lyon, et crois que (pour arrêter tout discours) il serait bon d'en avoir une qui donnât pouvoir à toutes les maisons, au moins aux deux premières, de s'établir et de se multiplier. Oh! je saurai encore cela plus particulièrement et vous le manderai, s'il en est besoin.

Je crois que l'on nous attend toujours pour Valence.

Pensez-vous point que la maison de Lyon n'ait guère de fille là plus capable d'être en charge que notre Sœur Françoise-Jéronyme [de Villette]? car nous l'amènerions bien.

Ne laisserez-vous pas notre Sœur Anne-Françoise [Chardon] à Montferrand? J'en serais bien aise, sinon qu'on la voulût à Va-

lence, car de la ramener à Nessy, elles sont déjà quarante et je ne sais combien encore.

Ma fille très-chère, voici les jours de la grande miséricorde de Dieu [1], priez pour nous.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Romans.

LETTRE CCCXVII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Nouvelles recommandations sur la façon d'écrire et de parler. — Madame de Toulonjon n'a pas le droit d'entrer dans la clôture. — Renvoi d'une novice.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1621.]

Ce sont des petites considérations, ma très-chère fille, que celles du monde. Il importe peu que l'on dise que nous ne saurions rien faire sans la Mère des Carmélites. Mais, ma très-chère fille, il ne faut jamais dire que l'on *s'offre* à nous *servir,* encore que le monde use de ce mot; mais de nous *assister* et *aider,* surtout quand ce sont personnes de qualité qui parlent. De même, quand personnes de qualité, et surtout nos Supérieurs nous conseillent quelque chose, il ne faut pas dire que nous y *condescendons,* mais que nous y *obéissons,* et nous *soumettons.* Ce sont des petites remarques de civilité et respect; encore qu'elles soient humaines, elles ne laissent d'être utiles aux servantes de Dieu. Prenez-y donc garde, ma fille, et de ne pas multiplier les paroles, soit en écrivant ou parlant, ne disant jamais, tant qu'il se pourra, plusieurs paroles qui ne disent et signifient qu'une même chose. Vous voulez bien que je

[1] La semaine sainte.

vous dise ces petites choses, ma fille, et que vous devez vous bien loger et au plus tôt.

Ma fille ne doit pas entrer chez vous. J'espère d'être à Bourges au mois de mai, si, plus tôt; alors nous verrons s'il faudra demander cette licence.

Il n'y aurait nulle apparence de tirer les voix pour donner la profession à cette bonne Sœur, [novice] depuis un an ; mais si l'on n'y voit de la solidité et des actions correspondantes à une entière conversion, il ne sera pas mauvais de tirer les voix pour la mettre dehors. Que si l'on se résout à ce dernier, il faut que la chose soit exécutée avant qu'on le sache, et n'en faut parler qu'à Monseigneur et au Père recteur, qui le devront tenir secret jusqu'à ce qu'elle soit dehors.

Il faut supporter ces filles tendres. Je me contente, puisque la petite brebis se rend maniable. Ce vous eût été un grand bien que l'on n'eût point entrée chez vous, cela ne se fait en pas une de nos maisons ; mais puisque cela est, il faut que vos filles soient sur leurs gardes pour bien édifier, et que l'on voie reluire l'obéissance et le recueillement. La grande vertu pour bien édifier, c'est la modestie ; surtout que nos professes donnent bon exemple. Elles ne m'ont point écrit depuis ; je voudrais savoir si je les ai offensées, afin que je répare ma faute.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE CLAUDE-AGNÈS JOLY DE LA ROCHE

SUPÉRIEURE A ORLÉANS

Souhaits d'avancement en la perfection. — Éviter toute louange exagérée en parlant de la Supérieure ou des Sœurs.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1621.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Cette bonne femme qui s'en retourna l'autre jour vous porta réponse de bouche à vos deux demandes. Voilà la petite qui est une bonne enfant et de fort gens de bien. Je n'ai donc rien à vous dire, sinon que ces grands jours je vous ai grandement livrée entre les mains de Dieu, et avec une affection et désir tout particuliers que vous devinssiez une grande servante de sa bonté. Mon Dieu, ma fille, que je le désire! car si vous le faites, j'espère que vous servirez utilement à sa gloire et à notre petite Compagnie. Soumettez-vous bien à Dieu et aux créatures, en tout ce qui ne sera point contre Dieu.

Je suis grandement consolée de ce que vous me mandez, que ma chère petite maîtresse[1] donne bien l'esprit à ses novices. Il faut avoir un grand soin à cela, et à bien choisir les filles, car c'est tout le bien des maisons; vous-même y devez travailler. Mais, mon Dieu, ma fille, je ne veux pas oublier de vous dire que notre Sœur Marie-Michelle [de Nouvelles] me mande que l'on vous tient pour sainte. Elle est assez simple pour le dire et écrire à d'autres. Pour Dieu, que cela ne se fasse point; on peut bien mander que nous contentons, que nous sommes aimées, que tout va bien; mais parler de sainteté, vous savez l'aversion juste que j'ai à ces grands bruits-là.

[1] La Sœur Anne-Marguerite Clément. Il sera parlé longuement de cette sainte Religieuse aux années 1629 et 1630.

Voilà comme nous faisons nos tuniques d'hiver et d'été, quoique de diverses étoffes, et que l'hiver l'on ait par-dessous une cotte.

Bonjour, ma fille. Faites prier pour mon fils, qui me donne des sujets de grande douleur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Rennes.

LETTRE CCCXIX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Élection d'une nouvelle Supérieure à Montferrand. — Difficultés que rencontre la Vénérable Fondatrice à quitter Paris. — Éloge de la Sœur Anne-Catherine de Beaumont. — Deux personnes peuvent s'unir pour fonder un monastère.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Paris, 1621.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je viens d'écrire à vos messieurs de Montferrand, comme j'en avais eu la pensée, avant que je reçusse la vôtre; car je pense qu'il leur fallait mettre en considération la volonté de monsieur votre père, comme à la vérité et sans feinte, il serait tout à fait déraisonnable de ne pas faire ce qu'il désire en cela. J'avais aussi pensé à notre Sœur N*** pour être la Supérieure, et quand je vis votre lettre et le dessein de vos Supérieurs, j'en fus toute consolée, quoique en vérité, si l'on m'en donnait le choix, je sais bien laquelle je prendrais; mais, comme vous dites, le monde se prend à l'écorce. Or, j'espère que notre Sœur [*plusieurs mots effacés*]; mais avez-vous quelque fille pour la seconder? Je me souviens bien de nos Sœurs M.-Élisabeth et Anne-Françoise, qui sont, certes, de bonnes filles. Or, voilà qu'il ne faut donc qu'exécuter. Et l'autre jour, ma Sœur la Supérieure de Moulins, sur ce que je lui demandais de notre Sœur F. J. [de Villette], me manda qu'elle voyait bien qu'on ne

l'y lairrait plus guère, et certes, je ne voyais pas dans Lyon de fille plus capable qu'elle pour être Supérieure, et je pensais qu'au moins nous la ramènerions; car aussi faut-il rendre ma Sœur Marie-Hélène de Chastellux à Moulins, et en mener une à Nevers. S'il plaît à Dieu, je crois qu'il serait bon que notre Sœur F. J. fût un peu là avec vous; qu'en dites-vous, ma très-chère fille?

Et ce m'est avis que, si la fondation de Turin ne presse grandement, que nous ne devrions nous en aller que vers la fin d'août. Que vous en semble, ma fille? mais il faut laisser gouverner nos maîtres. Je m'en vais écrire à Monseigneur sur tout cela, et qu'il nous mande un peu franchement ce que nous ferons; car il ne me dit rien, sinon que la fondation de Turin ne pressera qu'à la Pentecôte; mais je lui mande que nous ne pouvons pas sitôt partir, d'autant que nous n'irons dans notre maison qu'environ la Saint-Jean, et il faut un peu de temps après. Certes, on fait bien du grommellement pour ma retraite; mais je dis, par le commandement de Monseigneur, que je reviendrai, et que je ne suis pas encore prête à partir; enfin personne du monde ne goûte cela. Je ne dis mot, car je sais bien que celle qui demeurera est très-sage et très-vertueuse; elle est grandement aimée et estimée; nos Sœurs l'admirent et disent qu'elle n'est pas imitable; mais, nonobstant, c'est chose étrange combien elles craignent mon départ. Pourvu que ma Sœur l'assistante ait soin de se rendre attrayante et ouverte, elle fera des merveilles; car elle est tout à fait sage, vertueuse et judicieuse. Pour les affaires, elle n'y entend guère, mais aussi nous n'en lairrons point de fâcheuses. Tout va bien, grâce à Dieu, avec de très-bons amis, et surtout de braves et très-bonnes filles, et en grand nombre, grâce à Dieu.

Quant à la fondatrice, je vous y ai déjà fait réponse, ma très-chère, et tout aussitôt que j'eus reçu votre lettre; et vous disais que vous la pouviez encore recevoir; car ici, les Supé-

rieurs des Carmélites ne font nulle difficulté d'en recevoir deux, et voici comme ils ont fait pour le couvent de la ville : madame de Longueville, monsieur son fils, madame sa belle-fille, sont les premiers fondateurs ensemble; M. de [*plusieurs mots illisibles*]; ainsi voilà un exemple moderne sur lequel vous ne pouvez faillir. J'en avais écrit à Monseigneur il y a longtemps, savoir si l'on pouvait en prendre deux comme cela; il ne m'a rien répondu; c'est signe qu'oui, car je lui ai demandé que dans ce qu'il ap prouverait il ne m'y fît réponse que par silence. Tout ce que vous avez à regarder, c'est de traiter avec des esprits qui soient bons et sociables, qui ne troublent rien. Pour la somme de dix mille francs, en ces pays-là, c'est plus considérable que vingt mille ici.

Mais à propos de fondatrice, le père de la vôtre première [1], au moins je m'imagine, qu'il vint l'autre jour céans pour me prier de vous écrire que vous ne détournassiez plus madame sa fille de se ranger à sa volonté; que madame sa femme lui avait écrit qu'elle ne pouvait plus recevoir aucune assistance ni obéissance d'elle. Or, ceci suffit pour vous donner à entendre le reste; vous pouvez penser ce que je lui répondis. Voyez, ma très-chère fille, si vous pouvez leur faire donner quelque satisfaction par cette bonne dame.

Quoi plus à dire? car en vérité, ma fille, nous avons bien des affaires, mais pourtant, je m'offenserais volontiers de ce que vous m'ordonnez de vous faire écrire par une autre main; il me serait impossible, et Dieu sait le rang que vous tenez dans mon cœur; mais je pense que mes lettres se perdent (car je vous ai tant écrit que nous avions une maison, et vous me mandez que c'est M. de Mongelas qui vous l'a mandé); je ne serais pas contente de cela. Oh! certes, nous avons une maison qui reviendra à près de vingt mille écus; mais elle est com-

[1] La comtesse de Dalet.

mode, et plus que tout, c'est que nous en avions une dont on voulait avoir trente et quarante mille écus. Ma très-chère fille, Dieu habite éternellement dans nos cœurs. Je vous recommande [*plusieurs mots illisibles*]. Je vous envoie nos lettres ouvertes, voyez si elles ne gâteront rien; si elles ne sont bien, ils ne connaissent pas bien mon écriture, faites-les refaire, comme vous jugerez qu'elles seront mieux, et mettez ou plutôt faites mettre le dessus comme il faut. Adieu, ma très-chère fille, que j'aime de tout mon cœur, et à laquelle je suis sans réserve aucune.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CCCXX (*Inédite*)

A LA SŒUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Voyage du B. Évêque de Genève à Lyon. — Envoyer une copie de la Bulle obtenue par Mgr de Marquemont.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 4 mai 1621.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Dieu soit loué de la consolation qu'il vous a donnée de la venue de notre unique Père. Plût à la bonté divine que la compagnie de céans eût reçu cette même grâce; j'espère qu'elles en feront profit. Or sus, je vous écrirai à loisir un de ces jours; maintenant je vous demande tout promptement une copie des Bulles que Mgr l'archevêque a obtenues (pour convertir la *Congrégation* en *Religion*), collationnée par un notaire, mais je vous en prie et tout promptement[1]. Dieu vous bénisse.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Dans la persuasion que la Bulle, obtenue par saint François de Sales, en date du 23 avril 1618, ne concernait que la Visitation d'Annecy, Mgr de Marquemont en sollicita une seconde pour le monastère de Lyon.

LETTRE CCCXXI (*Inédite*)

A LA MÊME

Désir de connaître les dispositions de saint François de Sales pour son retour et celui de la Mère Favre à Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1621.]

Vous ne me dites rien, ma très-chère fille, de nos Règles, de ce que Monseigneur vous a dit, s'il n'a point parlé pour votre visite, qui sera Supérieure à Valence, ou qui demeurera à Lyon pour mener les Religieuses; si l'on fera retourner bientôt notre Sœur M.-Jaqueline [Favre], ou si l'on s'attend que nous retournerons ensemble, comme elle et moi en avons l'espérance et le désir, si l'on nous laisse faire? Mais ce ne pourra pas être devant notre fête. Enfin, dites-moi voir un peu quels sont les pensées et les desseins de tout cela en vos quartiers, car Monseigneur ne m'en dit rien du tout, sinon qu'il faut que nous retournions toutes deux pour aller à Turin. Ma Sœur m'écrit aussi qu'on ne lui mande rien de toutes ces dispositions-là, croyant, dit-elle, qu'on se sera adressé à moi, et moi je crois que c'est Mgr l'archevêque qui ne nous en résoud rien.

Pour cette fille, oui, retardez-là jusqu'au retour de ma Sœur et de moi, sinon qu'elle arrive devant moi. Je crois que si Mgr l'archevêque ne veut [pas] que notre Sœur Françoise-Jéronyme [de Villette] aille ailleurs qu'à Moulins, que nous vous la ramènerons à Lyon, parce qu'il faut que nous ramenions notre Sœur de Moulins[1] qui est à Nevers.

Je n'ai que cela à vous dire, sinon que vous recommandiez fort à nos chères Sœurs de prier bien fort Notre-Seigneur pour mon fils et pour ma fille qui est bien enceinte. Dieu vous bé-

[1] Sœur Marie-Hélène de Chastellux.

nisse, ma très-chère fille. Vous savez bien que nous sommes toute vôtre. Dieu soit béni.

[*P. S.*] Ce sont des livres pour Monseigneur, envoyez-les très-sûrement.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXXII

A LA SOEUR ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Réserve à garder dans la communication des Règles.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 5 mai 1621.

. . . .Pour Dieu, tenez votre esprit au large et libre, faisant ce qui vous semblera le mieux avec votre conseil, auquel vous devez vous reposer, surtout pour les affaires. Je ne saurais relire votre lettre, je ne pense pas qu'il y ait rien d'importance à y répondre, car pour tout ce que le monde dit qu'y saurait-on faire? Quelle apparence, je vous prie, d'aller montrer les Règles à *messire chacun?* Ne suffit-il pas de les communiquer aux amis qui les désirent voir, et à ceux qui les demanderont pour l'accroissement du service de Dieu. Je ne puis passer outre.

Adieu, ma fille, Dieu soit votre conduite et de toutes nos Sœurs. Celles d'ici se portent mieux, mais madame de Gouffier est tombée malade.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXXIII (*Inédite*)

A LA SŒUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Incertitude de son départ de Paris. — Conseil pour le choix des Supérieures de Valence et de Montferrand.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 11 mai 1621.

Je pensais bien, ma très-chère fille, recevoir de vos nouvelles par ce dernier ordinaire; mais me voilà, comme je crois, frustrée de mon attente. Or sus, Dieu soit béni. Je n'ai eu nulle nouvelle de Monseigneur, dès le 20 mars que vous m'envoyâtes une de ses lettres; mais j'espère qu'il se porte bien, s'il plaît au bon Dieu. De vous dire quand nous partirons d'ici, je ne le sais pas, car Monseigneur n'a encore rien commandé d'exprès, et, si rien ne presse de delà, ce serait le mieux pour ici que je pusse être un mois ou deux en la maison de là[1], en laquelle nous ne passerons que pour la Saint-Jean, et je crois aussi que ce serait le grand profit de la maison de Montferrand, que ma Sœur n'en partît qu'environ ce temps-là, afin que sa retraite se fît plus suavement et utilement; car, autrement, la petite nouvelle maison pourrait être intéressée. Il faudra enfin y faire aller notre Sœur Françoise-Jéronyme [de Villette], laquelle, comme je crois, y sera plus goûtée, et notre Sœur Claude-Marie [de la Martinière] pour Valence. Ma Sœur m'a écrit qu'on avait ainsi résolu à Lyon, mais qu'elle n'avait encore reçu nul commandement exprès. Or, je crois qu'il est nécessaire qu'elle introduise cette nouvelle Supérieure, la dresse un peu, et qu'elle fasse quelques professes avant que partir.

Voilà ce que je vous puis dire, et de plus qu'avec l'aide et la

[1] La maison qu'on préparait pour loger la communauté de Paris.

grâce de Notre-Seigneur, nous serons toujours prêtes d'obéir très-simplement et promptement. Certes, ma très-chère fille, je serais bien aise de voir votre chère famille ; je l'aime grandement. Je me recommande à leurs prières. Celle de céans est aussi très-aimable, grâce à Dieu. Bonjour, ma très-chère fille, vous savez bien que je suis toute vôtre. Certes, je salue de tout mon cœur M. de Maussac.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXXIV

A LA SOEUR FRANÇOISE-GABRIELLE BALLY

A BOURGES

Avantages des maladies.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1621.]

MA PAUVRE TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je viens de savoir votre incommodité corporelle. Dieu vous aime bien de vous donner cette souffrance; enrichissez votre cœur de toutes les saintes vertus, car les bonnes maladies en donnent un bon sujet. Je prie Dieu qu'il vous fortifie et vous rende selon son Cœur, et la santé telle que sa bonté juge vous être utile.

Je suis de cœur toute vôtre ; mais ne m'oubliez point sur le lit de votre croix, où je vous révère et chéris parfaitement.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXXV

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX,

SUPÉRIEURE A NEVERS

L'humilité, la générosité et l'exactitude d'une Supérieure attirent l'Esprit de Dieu en elle. — La Sainte demande qu'on la nomme *notre Mère d'Annecy*. — Obligation de renvoyer une novice sans vocation. — Bien qu'apporte la confiance des Sœurs et de la Supérieure au confesseur. — Dieu regarde à la ferveur et non pas au nombre des Religieuses.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1621.]

Or sus, Dieu soit béni, que vous trouvez cette fille à votre gré! Éprouvez-la bien avant que de lui donner l'habit. Dieu vous donnera son esprit, n'en doutez pas, ma très-chère fille, afin de conduire cette maison saintement, pourvu que vous soyez fidèle à bien observer nos Règles et Constitutions, et ne vous en départir sous quelque prétexte que ce soit, mais tout cela avec une sainte douceur, générosité et liberté. Regardez toujours à Dieu avant que de rien faire; et croyez, si vous êtes humble et confiante, qu'il vous inspirera toutes ses volontés. Pour Dieu, témoignez ce que vous devez avoir dans le cœur, un grand amour et estime envers la maison de Moulins. Ne soyez point en souci pour l'affaire temporelle, Dieu l'accommodera; mais témoignez toujours que vous quitteriez plutôt tout, que de plaider contre notre Institut, quand on vous parlera de cela; car autrement n'en parlez point, ma très-chère fille.

Certes, je crois que c'est chose utile de rendre la fille de N*** à ses parents. Mon Dieu! confiez-vous en Dieu; ne regardez point au bien ni au monde. Choisissez les filles comme la Règle dit, et soyez assurée que vous ne manquerez pas; mais, patience.

Nullement, ne donnez pas nos Règles aux N***; à quelques Pères Jésuites, bon; aux Minimes aussi, s'ils le désirent, mais

à condition qu'ils nous les rendront, disant que Monseigneur les veut revoir, comme il est vrai. Dieu raccommodera l'affaire des Carmélites ; il n'en faut point parler, ni craindre qu'elles vous divertissent les filles que Dieu vous a destinées; et il n'en faut point vouloir d'autres.

Que l'on ne m'appelle point *notre Mère de Chantal,* mais *de Nessy*. Ni aussi ne me nommez pas *Monseigneur de Genève,* j'entends assez qui c'est quand on dit Monseigneur, car c'est celui que Dieu nous a donné par-dessus tout autre ; mais c'est entre nous qu'il faut dire ainsi. Je vous enverrai ses Entretiens le plus tôt qu'il se pourra.

Dieu soit béni!

J'avais écrit ce billet quand je reçus la vôtre, ma très-chère fille. Tout ce que cette bonne fille fait ou dit et la source d'où il part, qui est la légèreté de son esprit, est très-mauvais, à mon jugement ; et, pour moi, je ne lui donnerais nullement la profession, car elle n'a point les conditions que la Règle marque; et, quoi qu'elle puisse dire, vous devez lui proposer fermement son retardement de six mois, pour son amendement. Si elle le refuse, après l'avoir encouragée et remontrée, je la mettrais dehors avec le consentement des Sœurs et le conseil du Père spirituel ; car, ma fille, c'est en ces occasions où il faut montrer de la fermeté d'esprit, et de la fidélité à Dieu et à la maison.

Au reste, je crois que les filles doivent avoir une grande confiance avec le confesseur, et le confesseur et la Supérieure doivent être grandement unis pour le bien des âmes ; car par ce moyen rien ne sortirait dehors, et les âmes pourraient être fort aidées et soulagées. Oh! ma fille, une autre fois, nous en dirons davantage. Enfin *peu* et *bon*, car ce n'est pas par le grand nombre de Religieuses que les maisons sont agréables à Dieu, mais par leur bonté, vertu et fidèle observance ; et, pour cela, il faut

bien choisir les esprits et n'en admettre que des capables. Plutôt mourir que de faire autrement! Dieu vous comble de son esprit, ma très-chère fille, mon enfant, et toute votre chère troupe. *Amen.*

Vous ne me dites plus rien comme l'union marche chez vous avec N***; la garderez-vous? Combien avez-vous de filles? Si nous en avions ici qui fussent fort bonnes, les voudriez-vous? ou une Sœur blanche [*plusieurs mots illisibles*], mais qui est un peu faible de corps, quoique fort affectionnée à cet office, et certes, très-bonne âme. Dites-moi, car nous vous en pourrions mener. Mercredi nous donnons l'habit à une [*ligne illisible*] que nous désirons vous mener, si nous pouvons; et nous l'espérons.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE CCCXXVI

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Bonheur des âmes obéissantes. — Une Religieuse aura d'autant plus de capacité pour le gouvernement qu'elle sera plus animée de l'esprit de Dieu. — Pensées sur quelques Sœurs capables de la supériorité.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 25 mai 1621.

Dieu soit béni, ma très-chère fille, qui vous fait jouir des fruits de votre confiance et obéissance. O Dieu! que les âmes qui cheminent par cette sainte voie vont sûrement! vous l'expérimentez, et ce m'est une très-grande consolation de voir votre cœur tout détrempé en la reconnaissance des douces miséricordes que notre bon Dieu répand sur vous et votre chère famille, que j'aime très-parfaitement pour la savoir marcher fidèlement

et suavement dans la sainte observance. Je prie Dieu d'y continuer ses très-saintes bénédictions, et la glorieuse Vierge, sa maternelle protection.

Je les remercie toutes [vos Sœurs] de la charité qu'elles ont faite à mes enfants. Hélas! ma très-chère fille, faites que quelquefois elles aspirent pour leur salut éternel, car je ne leur souhaite que cela. Oh! que j'aime ces chères âmes qui ont le zèle de la gloire de Dieu, en la conservation de leur esprit; bénies soient-elles éternellement!

Je n'ai garde sur votre résultat de dire que notre bonne Sœur N*** soit propre; car moi je ne la connais quasi point. Or je crois que là où il y a plus de Dieu et de vertu, il y aura plus de bénédiction aussi et de capacité pour le gouvernement, vu que la pièce maîtresse (pour ce qui est du naturel) est grande : c'est le bon jugement, et je le crois. Même j'ai l'idée de cette bonne Sœur en mon esprit, mais il faut grandement prier Dieu et considérer devant lui si elle aura des forces et de l'expérience pour supporter la charge de Supérieure, et pour cela j'en vais écrire à Monseigneur qui l'a vue depuis peu, et qui pourra en donner un avis solide. Il faut bien regarder et considérer tout avec loisir, car on le peut prendre, d'autant que notre Sœur Marie-Jacqueline [Favre] sera à Montferrand jusqu'à la Saint-Michel, et pourvu que la Supérieure que l'on y enverra y puisse être un mois ou six semaines durant, afin que ma Sœur lui donne les connaissances et intelligences de tout, il suffira.

Mgr l'archevêque veut-il bien que, s'il n'y a pas à Lyon de filles propres, on en prenne à Nessy? Mandez bien tout à Monseigneur.

Or, je pense que notre Sœur Marie-Claire [de la Balme], si elle marche fermement le train que vous me marquez, fera prou, pourvu qu'elle soit secondée de quelque bonne et sage Sœur qui l'aide à porter sa charge.

Voilà Valence fourni [1], Dieu y répande ses bénédictions; voilà ce que je vous puis dire pour ce sujet. J'ai mandé aujourd'hui prier M. Jeantet qu'il allât faire très-humble révérence de notre part à Mgr l'archevêque; je désire fort de le voir. Priez pour les affaires de cette maison, à ce qu'il plaise à Dieu de les disposer selon sa sainte volonté.

Si vous résolvez de mettre notre Sœur Marie-Claire [de la Balme] à Montferrand, donnez-lui dès maintenant la charge de vos novices pour voir un peu de quel air elle s'y conduira. Notre bon Dieu soit au milieu de nous et répande ses dons précieux avec abondance dans nos cœurs ! *Amen.* Je salue, mais très-cordialement, votre bon Père spirituel. Eh ! plût à Dieu que toutes nos maisons en eussent de tels ! Adieu, ma très-chère petite; vous savez bien que je suis vôtre tout entièrement. Dieu soit béni.

[*P. S.*] Je pensais donner un paquet pour Monseigneur, mais ma lettre n'est pas écrite, je l'enverrai demain par le messager; gardez cependant ce livre et le voyez, c'est d'une grande Sainte.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] L'établissement du monastère de Valence se fit le 8 juin 1621, d'après les sollicitations de la dévote Sœur Marie (Teysonnier) surnommée de Valence, que les plus grands personnages de l'époque n'ont pas craint de comparer à sainte Thérèse pour l'éminence de ses dons. Le Bienheureux Évêque de Genève l'appelait « *une âme toute sainte* ».

Les pierres fondamentales de ce nouvel édifice furent les Sœurs Claude-Marie de la Martinière, M.-Marguerite de la Balme Montchalain, Claude-Cécile Meissonnier, M.-Constance Orlandin, Anne-Marie Chevalier, M.-Françoise Gelas, Hélène-Marie Guérin et M.-Agathe Michelard; cette dernière n'était encore que novice.

LETTRE CCCXXVII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Affaires.

VIVE ✝ JÉSUS!

Paris, 1621.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je viens de parler à Mgr l'archevêque de trancher à ce qu'il juge le mieux pour votre logement. Vous ne deviez jamais vous engager si fort avec cette bonne femme qui est si tenante. Il n'y a remède. Recommandez bien tout à Dieu, et il le conduira.

Je n'ai pas le loisir de voir ce que cette bonne Sœur m'écrit; vous ferez bien de la faire retirer ; mais il faut qu'elle sorte sans l'habit, avant que d'en parler, sinon à Mgr [l'archevêque] et aux Pères Jésuites. J'écris sans clarté ni loisir. Vous savez ce que je vous suis en Notre-Seigneur. Qu'il soit béni à jamais.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXXVIII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Qualités nécessaires à une bonne Supérieure. — Questions d'intérêt.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 6 juin 1621.]

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Sitôt que j'ai eu reçu vos lettres, j'ai envoyé le mémoire à M. Thomassin, et lui ai écrit le mieux qu'il m'a été possible pour la conclusion de votre affaire, afin de savoir ce que nous devons faire de notre part pour les recommandations. Ne doutez point

que nous n'y apportions tout le soin et la diligence que nous devons; ayant fait cela, Dieu en disposera selon son bon plaisir.

Cela n'est point encore bien résolu si l'on enverra notre Sœur [*mot illisible*] pour Supérieure à Montferrand; nous attendons Mgr de Lyon pour savoir ce qui lui plaira.

Croyez-moi, ma très-chère fille, il ne faut point d'autre perfection pour être bonne Supérieure que d'être fort humble et fidèlement ponctuelle à suivre la Règle, les Constitutions, et tant de saints conseils que nous avons en mille lieux, de notre très-cher Père. Si ma Sœur N*** est employée, on lui donnera des filles les plus convenables selon le jugement des Supérieurs de Lyon, auxquels il faut laisser disposer de cela, comme en étant fort capables. Il faut avoir plus de simplicité que de prévoyance pour ces commencements, ne suis-je pas bien sèche?

Il est vrai que notre Sœur Marie-Marguerite pourrait bien être directrice; elle a assez de capacité, mais il lui faut encore des années; puis, elle ne désire nullement retourner à Moulins, et il est requis qu'elle demeure ici; mais, pour cela, ma très-chère Sœur, vous ne manquerez pas quand nous saurons la résolution de Mgr de Lyon.

Je vous supplie de traiter avec ses parents pour cette rente, si elle est bonne; si l'on pouvait avoir de l'argent, il serait mieux; mais il en faut sortir, et le plus promptement sera le meilleur. Je vous prie derechef de les presser, ou bien de recouvrer, s'il se peut, le contrat de mariage de feu M. de Gondras; car, si l'on a cette pièce, on pourrait se passer d'eux; néanmoins, j'aime beaucoup mieux que l'on traite amiablement; mais, au nom de Dieu, que l'on fasse ou défasse, car ces longueurs sont insupportables. Proposez-leur de faire traiter avec nous M. Robin, banquier d'ici; car, s'ils n'ont pas de l'argent, nous recevrons une constitution de lui ou obligation, et je crois que peut-être il serait plus facile de traiter ici à cause que

la fille y est. Je remets cela à votre bon jugement, avec l'avis de M. de Palierne; car après nous aviserons comme l'on vendra cette partie-ci; mais, ma mie, terminez d'une façon ou d'autre. Au reste, M. de Morville veut donner ses seize mille francs, aussi bien que ses quatre mille, lorsque ma Sœur Marie-Aimée fera profession. Ils vous écriront si vous les voudriez mettre sur certaines rentes de celles que l'on vend, vous vous en conseillerez, car je n'entends rien à cela. Mais je pense que si vous aviez quelque bonne occasion de loger cet argent-là proche de la maison, qu'il vous serait bien commode. Avisez-y.

Le Père Supérieur de Saint-Louis est homme fort droit et judicieux; c'est lui qui traite notre affaire avec madame de Gouffier, puis l'on en parlera à Mgr de Lyon. De plus, on ne peut trop acheter la paix. Quelle apparence de vous renvoyer vos cinq cents livres. Hélas! ma très-chère Sœur, nous ferons bien tout ce qui nous sera possible; mais au bout, je crois qu'il est de charité et de justice encore de la satisfaire, ce qui sera avisé. Je n'ai pas le loisir d'aller chercher ce que vous me demandez, mais nous en parlerons, s'il plaît à Dieu [*plusieurs mots illisibles*]. Vous ferez très-bien de ne pas aller au logis neuf qu'il ne soit bien sec.

Adieu, ma très-chère Sœur, nous sommes toujours ici accablées d'affaires. Conservez-vous, je vous prie; vous savez bien ce que je vous suis. Mille saluts à toutes nos très-chères Sœurs.

Jour anniversaire de la très-adorable Trinité qui nous assembla, il y a onze ans. Gloire en soit au Père, et au Fils, et au Saint-Esprit. *Amen.*

Notre Sœur l'assistante est malade; il faut que j'aille voir le médecin. Jour de la Sainte-Trinité.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXXIX (*Inédite*)

A LA MÈRE CLAUDE-AGNÈS JOLY DE LA ROCHE

SUPÉRIEURE A ORLÉANS

Il importe beaucoup pour la paix et le bonheur des monastères de n'admettre que de bons sujets, et de ne pas recevoir trop facilement ceux qui sont médiocres. — Témoignages d'estime pour les révérendes Mères Carmélites. — Saint François de Sales travaille à faire une concordance des quatre Évangiles.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 6 juin 1621.

Voilà mon très-cher neveu, caressez-le modestement, cordialement. Je me porte bien, Dieu merci : il est vrai, j'ai eu une mauvaise toux ; il m'a fallu tirer beaucoup de sang, car je l'avais tout corrompu et brûlé, et cela à force de [*mots illisibles*]. Priez Dieu que je ne vive plus que pour le servir, car [*mots illisibles*] trop inutile le temps passé.

Oui-dà, si le Père spirituel le permet, vous pourrez tenir à l'essai cette fille, et si elle est d'Orléans, éprouvez-la bien, et, en tout cas, donnez-lui son congé de là si elle n'est jugée bien propre : le bien de nos maisons ne consiste pas à avoir beaucoup de filles, mais à les avoir bonnes. Oh ! mon Dieu, que notre petite Supérieure de Nevers a envie d'en avoir un grand nombre, c'est une maladie. Au commencement des maisons, nous les remplissons de tout ce que nous pouvons attraper, et puis les bonnes ne peuvent avoir accès ; et, le pis de cela est la ruine des familles : quelle cruauté d'étouffer un enfant en sa naissance ! Écrivez que je vous ai mandé cela, mais non pour elle, car aussi je lui dirai bientôt. Il y a longtemps que je n'ai eu de ses nouvelles.

Je suis contente que vous ayez vu les bonnes Carmélites ; vraiment oui, je les verrai aussi, ou l'on me refusera. Or je salue la bonne Mère, que j'aime plus qu'il ne se peut dire, et j'ai

un désir extrême d'aller honorer le tombeau de sa sainte Mère[1], à laquelle je désire d'être grandement dévote. Mandez-lui qu'elle la prie pour moi. Monseigneur me mande qu'il lui a écrit. Il a commencé à faire quelque chose sur les Évangiles[2], mais il me mande qu'on l'accable : chacun ne veut dire qu'un mot, ne demande qu'un billet, et que tout son temps s'en va là ; je voudrais bien que l'on le laissât en repos. Adieu. Jour très-cher à notre Congrégation. Oh ! que nous avons une grande fille pour le voile blanc !

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

[1] Selon son désir, sainte de Chantal put aller à Pontoise prier sur le tombeau de la Vénérable Mère Marie de l'Incarnation, Religieuse Carmélite, décédée le 18 avril 1618 en odeur de sainteté, et qui fut proclamée Bienheureuse par Pie VI, le 24 mai 1791. Cette grande servante de Dieu, le conseil et l'oracle d'une foule d'âmes d'élite, eut le bonheur de jouir quelque temps de la direction de saint François de Sales, qui lui rendit ce beau témoignage : « Je ne la regarde pas comme ma pénitente, mais comme un vais- » seau que le Saint-Esprit a consacré à son usage. »

[2] Voici comment le saint Évêque expliquait lui-même à dom Jean de saint François, général des Feuillants, le plan qu'il avait conçu touchant l'explication du saint Évangile et l'Histoire de l'Église :

« Si Dieu me prête vie, je ferai d'abord une traduction simple, claire et » en langue vulgaire, des quatre Évangiles, liés ensemble par une concor- » dance exacte des temps et des faits, de manière à former une *Vie de* » *Notre-Seigneur ;* ensuite, j'établirai la vérité de la foi catholique, et je » réfuterai en même temps les erreurs des prétendus réformés, par un » extrait fidèle des paroles de Notre-Seigneur dans le saint Évangile, sur » tous les points qui sont un objet de controverse. Enfin, j'extrairai de » l'Évangile une suite de maximes qui feront un cours d'instructions pour la » perfection chrétienne. Ces trois ouvrages de dogme, de controverse et de » morale, seront complétés par un cours d'histoire sur la primitive Église, » extrait en entier des Actes des Apôtres et des écrits de saint Paul. Je » ferai paraître ces quatre volumes réunis sous le nom d'*OEuvre théandrique,* » ou *Manifestation de l'Homme-Dieu.* J'ai encore le dessein de faire un » autre ouvrage : ce serait un *Traité des quatre amours,* c'est-à-dire de la » manière dont nous devons aimer Dieu, nous-même, nos amis, et enfin » nos ennemis. »

LETTRE CCCXXX (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Maladie de quelques Sœurs. — Avantages de la liberté d'esprit.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 7 juin 1621.]

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Je vous fais encore ce billet par notre bon Père recteur que je crains qui ne soit déjà parti; mais il nous fut impossible d'écrire hier, tant à cause de notre fête que pour les malades; car nos Sœurs Anne-Catherine et M.-Marguerite ont la fièvre continue, et la pauvre Sœur Anne-Catherine bien mal. J'espère toutefois que Notre-Seigneur nous la laissera. Je crains que la lettre que je vous écrivis l'autre jour si empressément ne soit trouvée trop courte; c'est pourquoi je vous dis qu'en toutes les choses que je vous dis et écris ainsi par forme d'avis, que vous demeuriez en pleine liberté de faire toujours ce que selon Dieu il vous inspirera bon. Mais, voyez-vous, je vous dis ceci absolument, car je sais que quand l'âme est en crainte, elle ne peut suivre, si librement qu'il est requis, les lumières que Dieu lui donne. Enfin, rejetez beaucoup sur notre Sœur F.-Gabrielle; soulagez-vous et ayez un esprit de sainte liberté.

J'ai parlé à Mgr l'archevêque. Il agréera l'entrée de cette femme; mais il faut pourtant attendre son retour, afin qu'il conduise cette affaire.

Envoyez-nous promptement la forme et les cérémonies de l'établissement à la profession, et les litanies du Saint-Esprit et du Saint-Sacrement; mais au plus tôt. Adieu, ma très-chère Sœur.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXXXI

A LA SŒUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Choix de la future Supérieure de Montferrand.

VIVE † JÉSUS!

Paris, 8 juin 1621.

La première fois que j'eus l'honneur de voir Mgr de Lyon, il fallut dire que notre Sœur F.-Jéronyme [de Villette] serait Supérieure à Montferrand; mais, hier, je lui en reparlai et lui dis que le sentiment de M. de Maussac, le vôtre et celui des autres filles était qu'on y envoyât notre Sœur M.-Jacqueline [Compain], puisque notre Sœur la Supérieure qui y est, n'était prête à retourner de quelques mois, [pendant] lesquels elle la pourrait dresser. Il m'accorda que je vous mandasse qu'oui, et qu'il avait remis cela à M. de Maussac et à vous. Or, il demeura en peine de la Sœur F.-Jéronyme. Je lui dis qu'il nous la laissât en charge; il me commanda donc de lui dire qu'elle choisît où elle désirait être, en cas qu'elle ne fût contente où elle est; si elle voulait retourner à Lyon, que je l'y ramènerais, ou si elle [préfère venir ici], à Montferrand, ou à Annecy, enfin qu'il la désirait contenter. Elle recevra une épreuve de cette résolution; car elle avait espéré d'être Supérieure à Montferrand. Quelqu'un de là [le] lui avait mandé. [*Une ligne illisible.*]

Or, j'écrivis à notre Sœur M.-Jacqueline [Favre] sur ce que Mgr de Lyon m'avait dit la première fois; mais, comme j'avais une grande répugnance et crainte de notre Sœur F.-J., je la suppliais de s'en résoudre encore avec vous autres, qui connaissez les filles, et de considérer fort la chose devant Dieu. Vous lui écrirez donc avec tout respect et sincérité notre sentiment, et ferez que M. de Maussac se joigne avec vous par une lettre particulière où il lui mandera ce qu'il trouve le mieux,

afin qu'au plus tôt qu'il se pourra, on lui envoie notre Sœur M.-Jacqueline [Compain], car ce sera le meilleur...

Ma fille, j'ai pris médecine ce matin, je vous écris avec incommodité. Je me porte bien, et salue très-chèrement M. de Maussac et toutes nos chères Sœurs, que je désire ardemment de voir. Hé! qu'elles sont heureuses, ces chères âmes, de ne laisser vivre et régner en elles que le seul amour de Dieu. Qu'elles persévèrent, je les en conjure, au nom de Celui qui les a gratifiées de ce saint désir. Ma fille, ma chère petite, que l'humilité, simplicité et unité surnagent sur tout. Priez pour nous et pour les affaires de l'Institut.

Ce jeune homme qui m'apporte quelquefois de vos lettres désire que nous l'aidions à se loger. Est-il fidèle et de connaissance? Dites-le-moi.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXXXII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Même sujet.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], 9 juin 1621.

Ma très-chère fille, j'ai vu Mgr de Lyon : il a peine à se résoudre pour ma Sœur Françoise-Jéronyme, et pense que la Sœur M.-J. [Compain] qui est à Lyon, sera plus solide pour demeurer aux charges à Montferrand, et d'autant plus que vous y êtes encore pour quelques mois, où vous aurez loisir de la reconnaître et dresser ; il s'en remet à M. de Maussac, à vous, et aux Sœurs de Lyon qui connaissent les unes et les autres. Véritablement, pour moi ne la connaissant point, je n'en puis donner conseil solide : celle de Lyon a peu d'années de Religion;

mais cela fait peu ou rien s'il y a de la vertu. Il est vrai qu'il ne faudrait pas que le monde de là, ni les nouvelles filles le sussent, cela est aisé à celer. Avisez donc promptement à vous résoudre ensemble, et à exécuter la résolution que vous ferez, et m'en donnez avis, s'il vous plaît, au plus tôt, car Mgr de Lyon sachant que notre Sœur Françoise-Jéronyme ne se plaît pas trop à Moulins m'a donné charge de lui mander de sa part qu'elle choisisse : à demeurer là, à venir ici ou retourner à Lyon, ou aller à Montferrand avec vous, sans lui dire que ce serait pour être Supérieure ; car il faudra lui conter cela dextrement, encore qu'il ne servira de guère, parce qu'on l'a préoccupée de la Supériorité.

Dieu conduise tout. Ma très-chère fille, un mot de réponse au plus tôt.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CCCXXXIII

A LA SŒUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Perte de plusieurs lettres. — Conseils pour le monastère de Lyon. — Nouvelles de celui de Paris.

VIVE † JÉSUS!

[Paris,] 22 juin [1621.]

Mon Dieu, ma très-chère fille, que vous m'étonnez bien de dire que vous n'avez reçu qu'une seule de mes lettres depuis Pâques, si vous ai-je souvent écrit et quasi tous les quinze jours, ou au moins toutes les trois semaines, et ai répondu à tout ce que vous m'avez demandé. Il y a aujourd'hui un mois que je vous écrivis une grande lettre par le neveu d'un homme des [*mot illisible*] qui fait nos affaires ; je crois qu'il les envoya par la poste ; il m'en a souvent apporté des vôtres. Il y a quinze

jours que je vous écrivis encore ; certes, ce me serait une mortification si ce paquet de la poste était perdu, je ne m'y fierais plus ; l'autre est par le messager et n'ai point de voie plus sûre pour vous.

Je savais, il y a dix jours, que nos Sœurs étaient allées à Valence, car Mgr de Lyon qui vint dire notre messe (ce fut le dimanche de la Sainte-Trinité ou celui d'après), me montra ce que vous lui en écriviez. Ma fille, j'espère, Dieu aidant, partir d'ici au fin commencement d'octobre, Monseigneur [1] me l'ayant ainsi mandé ; mais vous ne devez toutefois nous attendre pour renvoyer cette bonne fille, car, après tant d'examens qu'elle n'est pas propre, ne faites nulle conscience de la renvoyer, vous y êtes obligée.

De changer de maison cela est très-considérable ; si toutefois vous trouvez mieux et moyen de tirer votre argent de la vôtre, je ne dirais pas que non ; mais si vous la gardez, il faut de nécessité la faire accommoder en monastère, et, pour cela, vous en devez faire tirer un plan et de toutes vos places, puis le mettre entre les mains d'un bon architecte, avec un plan de nos monastères, afin que l'on vous en dresse un. Je crois qu'il faudra ruiner ; mais si vous m'en croyez, vous ne [ferez pas] toucher à votre église que cela ne soit [achevé]. Quand le plan de vos places sera fait, envoyez-moi une copie de tous les étages et des places [avec] les mesures exactement. Vous pouvez mettre les [offices] et changer tout ainsi que vous jugerez à propos. Ne parlez pas à Mgr de Lyon de changer de Supérieur ; nous verrons cela, Dieu aidant, à notre passage. Je m'essayerai de faire dextrement savoir qu'il faut retrancher tant de visites. Je vous prie, recouvrez les paquets de il y a un mois. Bonjour à nos très-chères Sœurs, je les aime et les salue de tout mon cœur.

[1] Saint François de Sales.

Or, voici une affaire d'importance : nous sommes engagées de donner seize mille écus [pour la maison d'ici], nous espérons faire, Dieu aidant. Mgr de Belley nous accommode de quelque [*plusieurs lignes illisibles*].

J'écrivis avant [hier] à soir à Monseigneur par un gentilhomme qui le va trouver ; il me suffit de savoir qu'il se porte bien. Je me porte mieux aussi, quoique non entièrement ; mais je crois qu'il ne faut plus espérer de grande santé ; il suffit de pouvoir rouler avec les autres et suivre les exercices, ce que je fais par la grâce de mon Dieu, dont je ne me sens pas peu redevable à sa bonté. Ma fille, excusez-moi vers votre petite Sœur qui m'écrit ; néanmoins, si la cloche ne me surprend, je lui ferai un billet. Au très-cher Père spirituel, un salut très-cordial et très-humble, et derechef à toutes nos très-chères filles, et à vous, ma fille bien-aimée, plus qu'il ne se peut dire. Dieu soit béni.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXXXIV

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Elle lui expose son état intérieur et le désir de le revoir.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Paris], 29 juin 1621.]

J'ai plusieurs choses à vous dire, mon unique Père, mais je ne sais où elles sont, tant mon chétif esprit est accablé et distrait par mille tracas ! Ce saint jour toutefois me récrée, où je me représente que mon unique Père recevra mille caresses de ces grands et saints Apôtres qu'il aime et sert avec tant d'affection.

Certes, je suis gaie, et rien ne me fâche, grâce à Dieu, car je veux bien tout ce qui lui plaît, ne sentant aucun désir en la pointe de l'esprit, que celui de l'accomplissement de la très-

sainte volonté divine en toutes choses. A ce propos, mon très-cher Père, je ne sens plus cet abandonnement et douce confiance, ni n'en saurais faire aucun acte. Il me semble bien toutefois que ces vertus sont plus solides et fermes que jamais. Mon esprit, en sa fine pointe, est dans une très-simple unité; il ne s'unit pas, car quand il veut faire des actes d'union, ce qu'il ne veut que trop souvent essayer de faire en certaines occasions, il sent de l'effort et voit clairement qu'il ne peut pas s'unir, mais demeurer uni. L'âme ne voudrait bouger de là; elle n'y pense pas, et elle ne fait autre chose que de former au fond d'elle-même un certain enfoncement de désir, qui se fait quasi imperceptiblement, que Dieu fasse d'elle et de toutes créatures et en toutes choses tout ce qu'il lui plaira. Elle ne voudrait faire que cela pour l'exercice du matin, pour celui de la sainte messe, pour préparation à la sainte communion, pour action de grâces de tous les bénéfices; enfin, pour toutes choses, elle voudrait seulement demeurer en cette très-simple unité d'esprit avec Dieu, sans étendre sa vue ailleurs, et en icelle dire quelquefois vocalement le *Pater*, pour tout le monde, et pour les particuliers et pour soi-même, sans divertir toutefois sa vue, ni regarder pourquoi ni pour qui elle prie. Souvent, selon les occasions et la nécessité, ou l'affection qui vient sans être cherchée, l'âme s'écoule en cette unité. Pour ce sujet, j'ai bien la vue que cela suffit pour tout; néanmoins, mon unique Père, fort souvent il me vient des craintes, ce qui me fait grand'peine. Je me force de faire des actes d'union, d'adoration, à l'exercice du matin, à la sainte messe, à l'action de grâces. Que si je fais mal en cela, dites-le moi, s'il vous plaît, et si cette simple unité suffit, et peut suffire à Dieu pour tous ces actes que je viens de dire, auxquels nous sommes obligés; voire aussi, si durant les sécheresses, elle suffira quand l'âme n'a ni la vue, ni le sentiment d'icelle, sinon quasi en l'extrémité de sa fine pointe.

Je ne désire pas que vous me fassiez une longue réponse sur ce sujet, car en douze paroles vous pouvez me dire tout, répétant ma demande, si vous l'approuvez, et m'assurant que cette simple unité suffit pour toutes sortes de choses, sans plus souffrir ni recevoir de craintes, ni de divertissements en cela. Enfin, dites-moi ce qu'il vous plaira, et, cependant, je me rendrai plus fidèle, Dieu aidant, à ne point faire d'acte, croyant que l'autre est le meilleur, et qu'il suffit en attendant ce que vous me direz.

Mon unique Père, certes, je ne sais comme je vous ai dit tout ceci, car je n'en avais nulle pensée quand j'ai pris le papier; j'en suis toutefois bien aise. Il faut encore dire tout ceci : c'est que cette unité n'empêche pas que tout le reste de l'âme ressente quelquefois une inclination et penchement du côté du retour vers vous; et ne sens ni inclination et ni affection qu'à cela; toutefois, je ne m'y amuse nullement, ni n'en ai aucune inquiétude, grâce à Dieu, à cause de cette unité en la pointe de l'esprit. Mais quand, par manière d'élire, l'incomparable bonheur de me revoir à vos pieds et recevoir votre sainte bénédiction se passe dans mon esprit, incontinent je m'attendris et les larmes sont émues, me semblant que je fondrai en icelles quand Dieu me fera cette miséricorde. Mais je me divertis tout promptement, et il m'est impossible de rien souhaiter pour cela, laissant purement à Dieu et à vous la disposition de tout ce qui me regarde. Je sens aussi de l'inclination, de la tendresse et compassion pour nos pauvres Sœurs, qui attendent si longtemps leur chétive Mère, qu'elles aiment toutefois tant.

Je ne saurais m'imaginer, mon unique Père, que j'aie besoin de me justifier vers vous au sujet de l'affaire de N., car je sens que vous êtes très-assuré que je ne vous cèle jamais ni mal ni bien que je fasse, étant incomparablement votre très-humble, etc.

LETTRE CCCXXXV

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A NEVERS

Ne pas regarder son incapacité, mais s'humilier sous la volonté de Dieu, et agir selon la Règle et les Entretiens. — Il faut éprouver sérieusement la vocation des prétendantes et les faire examiner par quelques Religieux avant de leur donner l'habit; *idem* pour les novices, avant la profession. — Mépriser toutes les considérations humaines quand il s'agit du profit spirituel du monastère. — On peut recevoir une postulante aveugle.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 5 juillet 1621.

Vraiment! il est vrai, ma très-chère fille, que notre Sœur F.-Élisabeth a tort, car jamais une Religieuse ne doit préférer un bien particulier à ce qui est du général, et moins avoir des desseins, sous quelque prétexte que ce soit, à l'insu de sa Supérieure; mais, patience pour ce coup; il faut lui faire tirer profit de cette faute, afin que jamais elle n'y retombe. Bien souvent Dieu permet telles choses pour nous en faire éviter de plus importantes, et aussi, ma chère fille, pour nous donner expérience qu'il faut bien éprouver et connaître la vocation des filles avant que de les recevoir : voilà le fruit qu'il faut tirer, et non pas, ma fille, dire que vous n'êtes pas capable de votre charge; il ne faut point dire cela, mais s'humilier sous la volonté de Dieu, et faire le bien dont il nous donne lumière, selon que nous sommes instruites dans nos Règles, ès Entretiens et semblable.

Or, pour les filles, avant que de les recevoir, je voudrais que vous les fissiez examiner à quelque bon Religieux, s'il se pouvait, au Père Jésuite qui vous confesse extraordinairement; et sur toutes les actions de votre charge, que vous fissiez celle-ci avec le plus de considération, comme [étant] la plus importante, car le bien des maisons en dépend. Faites donc examiner cette

fille par quelque personne spirituelle, par un Père Jésuite, car c'est le solide et le mieux pour notre esprit. Dites-lui, auparavant qu'il lui parle, tout ce que vous en savez; et, après qu'il lui aura parlé, vous prendrez son conseil, sur lequel vous ferez mieux votre résolution avec les Sœurs. Enfin, pour recevoir [les filles], il faut voir [si elles ont une] volonté ferme et constante pour la vocation. Si [vous me croyez, vous ferez] ce que je vous viens de dire avant que de leur donner l'entrée, l'habit et la [profession], et vous vous en trouverez bien; je ne vous en puis dire autre chose, quoique je doive ajouter en conscience, que, sur ce que vous m'en dites, je ne lui donnerais nullement l'habit, et m'essayerais de savoir véritablement si elle a une vraie intention de la Religion, et c'est à cela que le Père Jésuite aidera. Quant à ma Sœur N***, c'est à voir, examiner et juger si l'union entre vous est bonne; et, si cela n'est pas, il n'y a considération humaine qui doive empêcher le changement; nous en trouverons un bon prétexte, parce que notre Sœur F.-Jéronyme lui fera place, d'autant qu'on la veut ôter de Moulins. Il faut négliger toutes les apparences humaines, quand il s'agit du profit spirituel d'une maison. Je pense que celle que nous avions pensé de vous donner conduirait mieux les novices selon l'esprit; toutefois, ayant encore du temps, vous la considérerez à loisir et selon les choses qui arriveront.

Pour l'affaire de Moulins, je savais tous ces contrats et ce que vous ne savez pas; mais avant que notre Sœur M.-Aimée fasse profession, on affermira tout pour le repos des maisons. Le plus tôt que vous pourrez payer la rente, vous le devez faire pour conserver la quiétude partout. Dieu soit béni de ce que vous me dites de la fille d'Orléans. Au nom de Dieu, faites bon choix des filles, et ne craignez nullement de les renvoyer si elles ne sont propres. Ne vous mettez point en peine de la fille de M. Bonsidat, laissez-la en sa liberté; car, de la renvoyer contre

sa volonté et celle de ses parents, il ne le faut pas faire tandis qu'elle vivra tranquillement en la maison; mais aussi de lui donner la profession, c'est à quoi il ne faut nullement [songer], si Dieu n'y fait un miracle. Si l'aveugle a les conditions requises en son esprit, je ne lairrais de la recevoir : pour une, cela n'est rien, et la maison se pourrait obliger même de la garder avec l'habit, sans qu'elle fît profession, si son aveuglement ne lui permettait.

Hélas! mon enfant, ne vous étonnez pas de cela, que notre bon Père ne vous [écrit pas; il n'a] nul loisir. Ce que vous me demanderez, que je saurai de sa part, les Sœurs s'y devront assurer, car il n'est pas besoin de lui demander ce que je sais; aussi bien n'y répondrait-il pas, ne pouvant satisfaire à tant de choses. Il faudra ramener une couple des filles de Moulins; mais n'en dites rien. Je serai bien aise de savoir votre nombre d'ici à deux mois; car de se charger tout à coup de tant de filles, on ne peut les bien former. Vraiment, nous n'en n'aurons garde de vous mener des filles sans dot.

Ah! vrai Dieu! il faut trancher ces dire et redire, et apprendre à ces filles de ne s'amuser point à telles niaiseries; il les faut porter à l'exacte obéissance. Gardez bien d'ouvrir la porte de votre maison pour telles tricheries; soyez humblement forte en cela. Ce Père est très-bon, mais encore jeune et prompt. Il faut, s'il se peut, obtenir l'assistance du Père recteur : ils sont toujours plus solides. Marchez, ma très-chère fille, fermement, mais humblement dans le train où Dieu vous tire, et où il vous a mise; attachez-vous invariablement à la Règle, aux conseils qui sont dans les Entretiens; lisez-les fort et les faites lire aux filles. Tous les mois j'en fais lire un ou deux à la table. Grâce à Dieu, cette famille ici va bien. Je vous donne le bonsoir; je vous prie, rendez de ma part toutes sortes de profondes révérences et honneurs à Mgr l'évêque; je suis sa très-humble

servante, et de votre bon Père spirituel. Je salue très-chèrement nos bonnes Sœurs avec vous; vous savez ce que je vous suis.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé à la Visitation du Mans.

LETTRE CCCXXXVI

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Avis pour les affaires temporelles. — Il faut attendre avec patience et charité l'amendement des âmes. — Les monastères doivent être bâtis simplement et solidement.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1621.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je suis consolée des bonnes nouvelles que Mgr l'archevêque m'a dites de votre petite maison, de laquelle Dieu aura soin, si l'observance et la sainte paix y sont gardées. Je trouve que M. de Lissay sort tout à fait de l'assiette qu'il doit avoir envers votre maison. Il doit donner deux mille écus à chacune de ses filles, et leurs meubles; j'aurais peine à traiter avec lui autrement, vu qu'il n'a plus qu'un fils, que cela n'est pas ce qui appartient aux filles. Il faut tenir un peu ferme et prier le Père recteur de le gagner par raison. N'avez-vous point quelques amis ou amies qui fassent pour vous entièrement en telle occasion? Dieu soit votre conseil en cela! Je crois que le bon Père recteur ne vous manquera jamais; l'avis de Mgr l'archevêque est très-bon en ce sujet; je loue Dieu des charités qu'il vous a faites.

Pour Dieu, ma très-chère fille, attendez l'amendement de ces bonnes Sœurs avec grande patience, et les supportez avec une extrême douceur. Traitez tout cordialement leurs cœurs, leur

faisant voir leurs défauts sans passion, sentiment ni sécheresse, mais en sorte qu'elles en demeurent encouragées pour se surmonter et tout amoureuses de votre douceur maternelle; car ce moyen est unique pour gagner les âmes, et, à nous, très-propre.

Si la fondation de Dijon réussit, je voudrais bien y mener notre Sœur N***; mais certes, je voudrais qu'elle devînt plus simple, moins soigneuse d'elle et plus soumise. Je n'ai pas encore vu leurs lettres; je leur écrirai quand je pourrai.

Véritablement, je suis encore étonnée comme vous vous êtes chargée de cette bonne dame; tandis que vous l'avez, on ne doit point lui épargner la charité, la douceur et le support; mais je crois que vous devez tâcher, avec l'avis du Père recteur, de vous en décharger. Dieu soit votre conseil en tout!

A ce que l'on me dit, vous bâtissez à grands frais et pompeusement, je veux dire à force pierres de taille; je crois qu'il serait bon d'aller solidement, mais simplement. Dieu fasse en tout sa sainte volonté! Ma très-chère fille, je suis..., et à toutes nos chères Sœurs.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXXXVII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Une jeune Supérieure vertueuse est préférable à une plus âgée ayant moins de vertu. — Les OEuvres de saint François de Sales doivent suffire pour la direction des Religieuses de la Visitation.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 7 juillet 1621.

Il est vrai, ma très-chère fille, que l'une des plus grandes peines que j'aie au monde, c'est la crainte d'une mauvaise Supérieure dans nos maisons; car je sais bien que le bonheur dépend de là. Néanmoins, je n'ai pas condamné notre Sœur, parce que je ne sais pas [ce] qu'elle est. Maintenant je crois bien, ma très-chère fille, que c'est la bonne Sœur Compain[1]; mais je ne savais pas qu'elle fût avec vous. O Dieu! que ce que vous m'en dites me contente! Et [je] crois véritablement que cela sera plus profitable à la maison que dix années de Religion avec moins de vertu. Il sera toutefois fort à propos qu'on le cèle; car le monde, qui ne regarde que l'écorce, pourrait en amoindrir l'estime, voire même les filles. Oh! mandez donc que l'on vous envoie une directrice, et puis dressez et conduisez cette bonne Sœur tout doucement à la charge de Supérieure. Dieu la bénira, sans doute, si elle est humble et qu'elle mette en sa bonté toute sa confiance, s'attachant fidèlement à l'observance de ses Règles; vous la pourrez aider jusqu'en l'automne, et peut-être [que] Notre-Seigneur n'a pas permis que notre Sœur Françoise-Jéronyme ait été employée à Montferrand, pour [qu'on puisse] s'en servir ailleurs; car, ainsi que nous pen-

[1] Sœur Marie-Jacqueline Compain, professe de Lyon, gouverna les monastères de Montferrand, de Paray-le-Monial et plusieurs autres; elle décéda en celui de Lyon en 1670. C'était une âme humble, douce, et uniquement désireuse de plaire à Dieu.

sions, la fondation de Dijon, toute ruinée qu'elle paraissait, s'est remise sur pied. Je ne sais encore [ce] qu'il en sera; dans un mois nous le saurons, Dieu aidant; cependant, j'écrirai cette espérance à notre Sœur F.-Jéronyme, sans lui rien nommer; car Mgr de Lyon me l'a laissée pour en faire ce que nous jugerons le mieux, et qui soit à son contentement.

Nos Religieuses n'ont point tant besoin de secours spirituels de dehors [comme] plusieurs autres; car nous sommes tant pleines des instructions de Monseigneur, qu'il ne saurait quasi rien arriver qu'il ne s'en trouve la résolution dans les Entretiens. C'est notre grand bonheur de ne communiquer guère avec ceux [de] dehors, pourvu que, quatre ou cinq fois l'année, on puisse avoir des Pères Jésuites (car c'est le solide), ou quelque autre, c'est assez. Vivons de notre pain, c'est le meilleur pour nous. Nous sommes à Paris où tout abonde; nos filles ne demandent point à parler dehors, hors les confessions extraordinaires; une seule, je pense, l'a fait une fois ou deux. Tout va bien et tranquillement, grâce à Dieu.

Vous faites fort bien de ne rien témoigner à vos voisins. Mgr de Lyon n'est pas ici; il trouvera tout bon. Dieu bénisse votre maison, que j'aime de tout mon cœur, et salue chèrement toutes vos Sœurs avec vous. Nos Sœurs d'ici vous saluent très-affectionnément, surtout la Sœur assistante.

Adieu, ma fille, je suis toute vôtre, vous le savez.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXXXVIII

A MADAME DE TOULONJON

SA FILLE

Félicitations à l'occasion de la naissance de son fils.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1621.]

Dieu soit béni éternellement, ma très-chère fille. Votre cousin m'assure que vous étiez accouchée heureusement d'un beau fils[1]. J'en ai loué et remercié Notre-Seigneur de tout mon cœur. Pensez un peu le mouvement de mon âme sur ce sujet. Or, nous nous verrons, s'il plaît à Dieu, et en parlerons à souhait. Cependant, mille et mille bénédictions veuillent arriver de la part de l'esprit de Dieu sur la mère et sur l'enfant!

Conservez-vous, ma fille, et vous rendez tous les jours plus dévote et agréable à Dieu, en la reconnaissance de tant de miséricordes! Mandez-moi bien de vos nouvelles; il y a longtemps que je n'en ai su de vous. Je ne sais si votre frère vous aura envoyé la lettre que je vous écrivais, par un de ses laquais, et qu'il m'avait promis vous envoyer. Les voilà tous à ce siége[2]; mais n'affligez pourtant votre cœur pour cela, ma très-chère fille, votre mari en a bien vu d'autres. Priez bien Dieu pour eux, et demeurez en patience et confiance.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Cet enfant mourut aussitôt après sa naissance. Sainte Jeanne-Françoise de Chantal l'ignorait encore, lorsqu'elle écrivait à sa fille cette lettre de félicitations.

[2] Le baron de Chantal, M. de Toulonjon et le baron des Francs, frère du coadjuteur de Châlon, prirent une part active à la campagne de 1621 contre les huguenots.

LETTRE CCCXXXIX

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Recevoir les filles pauvres, pourvu qu'elles aient les vraies richesses du cœur et de l'esprit. — Ne rien permettre de beau dans les bâtiments du monastère, et ne pas faire des mortifications indiscrètes qui ruinent la santé. — L'humble soumission est la pierre de touche et le fin or de la perfection.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1621.]

Le Seigneur tout miséricordieux soit notre tout! Je vous écris comme il n'est nullement en notre pouvoir de retirer cette bonne dame céans. Vous savez que c'est aux Supérieurs à donner cette licence. Or, Mgr le cardinal de Retz n'est pas ici, et, s'il y eût été, il n'eût nullement agréé cette retraite; les conséquences sont trop grandes ici. Nous aurons souvenance de votre bonne mère [bienfaitrice], quand nous serons à Annecy, et tout ce qui se pourra pour sa consolation, nous le ferons, vous n'en devez douter.

Dieu soit béni de l'accroissement de votre nombre; croyez-moi, que, s'il se présente quelque digne fille pour notre vocation, il ne la faut pas refuser pour manque d'argent. Ce serait une très-pernicieuse maxime de quitter les pauvres qui seraient propres, pour prendre les riches qui le seraient moins; Dieu ne bénirait point votre maison. Si ces braves prétendantes ont le courage d'attendre mon passage vers vous, nous essayerons de gagner les Supérieurs. Ma fille, il faut être plus ferme pour le spirituel que pour le temporel, quoi que le monde sache dire. Jamais Notre-Seigneur [ne laissera] en défaut ceux qui cherchent premièrement le royaume de Dieu, qui sont les richesses spirituelles.

Non, ma chère fille, ne permettez rien de superbe ni d'inutile à votre bâtiment; ains soit solide, de bons matériaux, mais simple, sans faste, comme ceux des Pères Capucins.

Il faut prier votre mère[1] de vous servir à votre gré, selon vos commodités, et non selon la vanité, que vous n'avez pas de quoi satisfaire, comme il est vrai. Nous avons rendu à Mgr de Bourges les treize cent soixante dix-sept francs. Envoyez-nous une quittance de tout l'argent que nous avons reçu, que nous vous avons fait tenir, et nous vous porterons tous les papiers que nous avons de vous.

L'on m'a dit que vous êtes toujours fort faible, que vous prenez trop sur vous et mangez trop peu. Pour Dieu, ne suivez point vos inclinations en cela; sous le prétexte de la vertu, nous faisons souvent notre propre volonté. L'humble soumission est la pierre de touche et le fin or de la perfection. Soumettez-vous donc sans regarder à qui, ni que c'est que l'on vous présente ou ordonne pour votre soulagement, et ne vous le faites plus dire, ma très-chère fille.

Dieu vous bénisse et votre chère troupe. *Amen.*

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXL (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Il faut marcher avec la pointe de l'esprit et ne s'attacher qu'à Dieu seul. — C'est dans la solitude et la prière que l'âme trouve sa force. — La mortification est la vraie préparation à l'oraison. — La Sainte pense quitter Paris au mois d'octobre.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 13 juillet [1621].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ne vous étonnez point, je vous supplie, de ces refroidissements de votre cœur. Je vous l'ai toujours dit : marchez avec la

[1] Madame de Jars, bienfaitrice temporelle.

pointe de l'esprit, et faites plus d'état de ne vouloir aucune perfection que celle que Dieu voudra, que de toutes les excellentes perfections que l'on peut avoir en cette vie. Ne vous attachez à rien qu'à Dieu seul, et conduisez vos filles en ce chemin. Quand donc elles auront trouvé Notre-Seigneur au premier point de l'exercice de la messe ou en un autre, qu'elles ne passent point outre ; une seule chose est nécessaire, qui est d'avoir Dieu ; quand nous l'avons donc, n'est-ce pas le quitter que d'aller chercher un chemin pour le trouver? Oh ! véritablement, je désire grandement que nos Sœurs aiment la solitude et l'oraison; c'est où l'âme prend sa force. Que serait-ce de notre vie, si nous ne trouvions cette manne, qui est cachée en la sainte oraison? O ma fille, donnez-leur un grand courage pour cela, mais que la mortification surnage en tout, car c'est la vraie préparation de la sainte oraison. Il me semble que partout nos Sœurs aiment la retraite, au moins ici elles en sont amies.

Nous avons reçu la lettre pour recevoir l'argent. Nous allons, si Dieu plaît, cette semaine en notre maison ; nous espérons toujours, Dieu aidant, de partir d'ici au commencement d'octobre. Or sus, je salue toutes nos très-chères Sœurs et le bon Père spirituel. Mais, mon Dieu, faites-vous bien toujours mes recommandations à votre ancien Père, M. de Saint-Nizier? Voyez-vous, ma fille, je ne saurais jamais m'oublier de ce personnage, ni des obligations que nous lui avons. Pour Dieu, soyez-en toujours grandement reconnaissante, l'honorant cordialement et avec grande confiance. Au reste, toutes les fois que vous le verrez, saluez-le toujours de ma part, encore que peut-être quelquefois je ne le nommerai pas ; assurez-le que mon âme chérit et vénère la sienne saintement et cordialement, et que je ne cesserai jamais de prier pour son bonheur, lui souhaitant le comble de toute bénédiction ; mais ressouvenez-le aussi qu'il m'a promis de prier pour moi, je m'y confie.

Adieu et bonjour, ma fille. Je vous en prie, vivons toutes à Dieu. Oh! qu'heureuse est l'âme qui ne vit que de la seule volonté de son Dieu ! Tenez le cœur de vos filles fort haut, tout abandonné à cette divine volonté ; priez pour nous, afin que nous glorifiions Dieu bien réellement. *Amen.* Il soit béni.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Dôle.

LETTRE CCCXLI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Les Sœurs de Paris font des instances pour garder leur B. Fondatrice pendant l'hiver. — Le monastère est transféré proche la rue Saint-Antoine. — Espérance d'obtenir les permissions requises pour la récitation du petit Office. — Mgr de Bourges quitte son archevêché.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 7 août [1621].

Ma très-chère fille,

Il y a déjà longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles; que faites-vous ? et votre nouvelle directrice se rendra-t-elle capable de la charge à laquelle on la destine? Nous voici dans notre nouvelle maison avec un applaudissement général de tout notre voisinage ; toutes nos affaires seront faites, et assez bien, grâce à Dieu. Je ne me tiens pas encore assurée si nous nous en irons au mois d'octobre, parce que lundi il ira deux hommes à Nessy chargés de lettres et de persuasions pour m'arrêter l'hiver ici ; je n'en vois point de nécessité, ni grande ni utile, mais c'est l'opinion du monde. Je laisse tout entre les mains de Dieu, désireuse, par sa grâce, que sa seule très-sainte volonté soit faite. En quelque saison que ce soit, j'espère, Dieu aidant, que nous retournerons ensemble pour la fondation de Turin ou Chambéry ; nous emporterons la licence de Mgr de Grenoble pour cela. Hélas! qu'on dise même que je n'ai point de lettre de Monseigneur ; il est toujours tout accablé, ce dit-on ; il se

porte très-bien, grâce à Dieu, et Mgr de Chalcédoine, lequel toutefois a été malade.

Nous sommes logées au Petit-Bourbon, en la rue des Célestins, proche la rue Saint-Antoine. M. Michel est de retour de Rome, mais l'expédition du petit Office est demeurée, mais avec bonne espérance de l'obtenir.

Je crois que Mgr de Bourges quitte son archevêché; pensez quelle épreuve pour nos pauvres Sœurs! Ma fille avait eu un fils qui est mort après être baptisé. Le fils, le beau-fils et le neveu sont à cette guerre, priez pour eux. Adieu, ma toute très-chère fille; je salue chèrement toutes vos filles. Dieu soit béni. Tout va bien ici.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CCCXLII

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Prière de consoler Mgr de Bourges, obligé de se démettre de son archevêché.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, août 1621.]

MON TRÈS-UNIQUE PÈRE,

Priez bien Dieu pour Mgr de Bourges, et faites prier nos Sœurs. Je crois que cet orage se convertira à la gloire de Dieu; cela n'est rien en comparaison de la Passion de Notre-Seigneur[1]. Je supplie la divine Majesté de lui donner tout ce qui

[1] L'archevêque de Bourges ayant surpris, de concert avec d'autres seigneurs, d'ambitieux complots tramés par Condé, gouverneur du Berry, celui-ci fut arrêté en septembre 1616. Rentré en grâce après plusieurs années de détention, le prince fit peser son ressentiment sur ses dénonciateurs, et obligea Mgr Frémyot à résigner son archevêché, en compensation duquel on lui assigna les abbayes de Ferrières et de Breteuil, ainsi que le prieuré de Nogent-le-Rotrou.

sera à sa gloire, à laquelle j'ai consacré tout moi-même. Son médecin demeura mort quand on lui vint dire ce changement qu'on avait fait de l'archevêché de Mgr de Bourges avec M. N... Il ne se peut dire l'affection que tous ceux de Bourges portent à notre bon archevêque qui a ressenti ce coup, mais dans sa bonté ordinaire. Vous le connaissez ; croyez que cela fera bien du tort aux pauvres, et à beaucoup de maisons religieuses où il faisait de grandes charités. Nos Sœurs en avaient leur bonne part, car il les aime fort et leur faisait beaucoup de bien. Si vous pouvez lui écrire un mot sur ce sujet, cela le consolera tout à fait. Le doux Jésus remplisse notre cœur de l'amour très-pur du sien, et nous fasse éternellement reposer en lui. *Amen.*

LETTRE CCCXLIII

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

La Providence ne veut pas que nous ayons ici-bas autre appui que sa seule bonté.— Il faut se réjouir d'être sans secours humain et jeter toute sa confiance en l'amour paternel de notre bon Dieu.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], août 1621.

Hélas ! ma très-chère fille, que je ressens la douleur que vous et vos chères Sœurs reçoivent du départ de notre très-cher archevêque. Mais quoi ! la très-sainte Providence en dispose ainsi, et ne veut pas que nous ayons en terre autre appui que sa seule bonté ; bénie soit-elle ! O mon Dieu ! ma très-chère fille, que je désire grandement que toute votre petite famille se réjouisse saintement d'être sans secours humain, et qu'elle jette toute sa confiance en l'amoureuse Providence de ce Père éternel qui est notre attente, et qui ne nous manquera point, si nous nous reposons et contentons de son soin paternel. Oh ! de-

meurez donc toutes en paix, et contentes de tout ce qui plaît et plaira à jamais à ce divin Sauveur de nos âmes.

Je vous salue toutes très-chèrement, étant vôtre en la façon que Dieu veut et fait; sa bonté soit à jamais bénie! Le messager vous porte des lettres. Bonjour, ma très-chère Sœur, portez-vous bien.

Vous aurez un très-homme de bien pour archevêque[1] et qui est de nos amis. Je lui ferai parler.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXLIV

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Nouvelles du monastère. — Elle lui expose les raisons qui la pressent de quitter Paris avant l'hiver, et abandonne à la Providence le désir de conférer de son intérieur.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, août 1621.]

Seigneur Dieu! mon unique Père, qu'il y a longtemps que je n'ai reçu de vos nouvelles! Est-ce pour me mortifier? Oh! mais je me contente de tout ce qui vous plaît, car vous êtes mon vrai et très-cher Père.

Enfin, nous voici dans notre nouveau ménage avec un applaudissement et contentement de tout le quartier, grâce à Dieu; mais croyez que ce changement de lieu n'a pas été sans d'extrêmes difficultés de la part que nous n'en attendions nullement. Trois ou quatre heures avant de partir nous ne savions où nous étions, quoique Notre-Seigneur me donnât toujours confiance que tout s'apaiserait, comme il arriva par sa grâce;

[1] Roland Hébert, du diocèse de Beauvais, fut successivement docteur de Sorbonne, curé de Saint-Côme, à Paris, pénitencier, chanoine de Notre-Dame; puis, le 16 mai 1622, sacré archevêque de Bourges; il décéda en cette ville le 21 juin 1638, en odeur de sainteté.

car toutes ces passions n'avaient point de fondement. Messieurs les grands vicaires ne nous connaissaient pas, et il fallut montrer notre établissement et le pouvoir de M. le curé de Saint-Jacques, que, par bonne fortune, nous avions par écrit et en bonne forme; car ici, il faut faire ses affaires d'une autre façon qu'ailleurs. Véritablement, je n'avais jamais trouvé un tel monde. Grâce à Notre-Seigneur et à sa très-sainte Mère, nous voici en paix avec tous; notre maison payée et accommodée, et toutes nos affaires heureusement faites.

Dans quinze jours j'espère remettre le gouvernement à l'assistante[1], afin de la voir un peu cheminer. Certes, la gloire en soit à Dieu, cette maison va bien pour le spirituel et le temporel; elle est aimée grandement et estimée. On parle un peu de notre départ, mais l'espérance d'un prompt retour accoise ce murmure. Toutefois, madame la marquise de N*** dit que si je pouvais demeurer l'hiver qu'il serait encore mieux. Quand je lui eus dit mes petites raisons, que je pensais qu'il pouvait être nécessaire pour le bien de l'Institut que je fusse quelque temps auprès de vous ; que toutes nos maisons désiraient ardemment notre retour, croyant en recevoir quelque utilité; qu'il y avait quelque apparence d'un plus grand profit qu'ici, où demeurait une Supérieure plus capable et vertueuse que moi; qu'il y avait quelque fondation à faire, elle me dit : « Voilà des raisons qui sont meilleures que les miennes, qui ne sont fondées que sur la prudence, et la chose mérite bien que Monseigneur de Genève la considère; mandez-le lui[2]. »

[1] Sœur Anne-Catherine de Beaumont.

[2] La Sainte ne quitta point Paris sans difficultés; grand nombre de personnes de marque voulaient la retenir, et ses filles ne la voyaient partir qu'avec un extrême regret. Sœur Anne-Catherine de Beaumont se fit leur interprète auprès de saint François de Sales, le suppliant de permettre une prolongation de séjour que l'on désirait si vivement. Le B. Fondateur lui fit cette gracieuse réponse : « Ah! si Dieu avait disposé que nous fussions

Je le lui promis et le fais simplement, mon unique Père, quoique j'y aie une grande répugnance, qui n'était toutefois qu'en la partie inférieure; car, par la grâce de Dieu, je veux, ce me semble, et d'une volonté très-absolue, que ce qui est la plus grande gloire de Notre-Seigneur se fasse, et ne me sens aucune répugnance en la raison pour cela. Que si je sentais que Dieu me voulût davantage ici, je le dirais tout franchement; mais, véritablement, quand les raisons me sont présentées en l'entendement, d'une part et d'autre, je ne me sens inclinée à rien qu'à ce que Dieu désirera et à ce que vous me commanderez; de sorte que, par sa grâce, me voici prête à tout ce qu'il vous plaira. J'ai seulement à vous proposer simplement que je ne pense pas qu'il faille faire grande difficulté de voyager en hiver, parce que nous nous arrêterons souvent, et qu'il sera utile que nous séjournions deux ou trois semaines à Bourges, à Nevers et à Moulins, surtout dans ces derniers lieux. Peut-être est-ce présomption de penser pouvoir les servir? Vous êtes mon Père et mon juge, et, par la grâce de Dieu, vous pouvez faire tout ce qu'il vous plaira; vous me commanderez, s'il vous plaît.

Que bienheureux sont ces deux bons Israélites de voir mon seul, unique, vrai et cher Père! Certes, si je suis ici retardée, j'y demeurerai avec d'autant meilleure affection que je ferai un grand sacrifice à Dieu, et plus que vous ne sauriez penser; car il me semble que, si nous mourions l'un ou l'autre sans que je me confesse encore une fois à vous, je serais au hasard de beaucoup de scrupules et d'inquiétudes. Mais j'ai déjà dit à

» toujours ensemble, que ce serait une chose suave! mais quel moyen? nos » montagnes gâteraient Paris et empêcheraient le cours de la Seine si elles » y étaient, et Paris affamerait nos vallées, s'il était parmi nos montagnes. » Un jour, ou plutôt en la sainte éternité où nous aspirons, nous serons » toujours présents les uns aux autres, si nous vivons en ce lieu de passage » suivant la volonté de Dieu. » (*Histoire inédite de la fondation du premier monastère de la Visitation de Paris.*)

Notre-Seigneur tout tranquillement, que, pour obéir à sa sainte volonté, je ne voulais avoir égard à chose quelconque qui me regarde, et me confie en sa miséricorde qu'il me fera la grâce de faire encore une bonne revue devant vous. Ce n'est pas que j'aie rien d'importance depuis que vous êtes absent d'ici, et ne sais si ce n'est point une tentation; vous pouvez le juger, car je n'ai rien de nouveau, sinon pour ce qui regarde ma charge, en laquelle je crois que je fais beaucoup de fautes par imprudence et faute de charité, de zèle, de soin et de bon exemple; et, cependant, je ne me confesse et je ne pense à m'amender que des fautes particulières que je connais. Cela, toutefois, ne me met point en peine; mais j'espère un jour de bien regarder tout cela avec vous, et de me tenir cependant en paix.

Vous n'avez point de nouvelles à m'écrire, dites-vous? Eh! n'avez-vous point quelques mots à tirer de votre cœur? car il y a si longtemps que vous ne m'en avez rien dit. Bon Jésus! quelle consolation d'en parler un jour cœur à cœur! Ce divin Sauveur m'en fasse la grâce, et cependant, mon unique Père, qu'il vous rende plus purement et simplement tout sien!

Votre très-humble, etc.

LETTRE CCCXLV

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Affaires temporelles.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 18 août 1621.

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

On a envoyé votre arrêt à la cour pour le faire sceller, car M. le garde des sceaux n'est pas ici; quand nous l'aurons, nous le ferons vérifier à la Chambre des comptes, Dieu aidant.

Nous sommes engagées de parole, ici, quand votre affaire sera toute faite, à une orpheline de père qui a été ruiné; [ce sont] des gens honnêtes, et la fille est digne de cette charité; c'est pourquoi je ne vois point de moyen de contenter notre bonne Sœur J.-Marie; j'en suis marrie, mais quel moyen de se dédire? Au reste, je vous confesse simplement ma faute; je ne sais ce que j'ai fait de votre quittance; renvoyez-m'en une autre et des amples mémoires de tout ce que vous désirez de cette bonne dame, de laquelle pourtant je ne promets rien, sinon qu'elle n'aura pas de votre argent davantage, qu'elle ne donne quittance. Dernièrement, je lui envoyai ce que nous lui donnons et vos cinq cents livres; elle les prit et puis n'envoya pas les quittances, mais manda qu'elle les enverrait quand elle les aurait fait dresser par son conseil; il y a tantôt un mois, il ne s'en parle plus. J'attends le Révérend Père Binet pour savoir comme nous nous y gouvernerons. Que nous serons heureuses quand nous aurons achevé avec elle! Elle nous a dit adieu pour jamais; faites prier pour elle et n'en parlez qu'avec honneur et témoignages d'obligations.

Mgr de Lyon est du côté de la cour; mais je ne sais où; quand il sera de retour, je lui parlerai de vos affaires. Il ne tiendra qu'à vous et à notre Sœur M.-Aimée [de Morville] qu'elle ne fasse la sainte profession; je crois qu'elle ne doit pas différer, ni attendre ses parents, sinon après la paix.

Je retiendrai les cinq cents [écus] jusqu'à ce que je sache que vous ayez touché les quatre mille. Tenez main, je vous prie, ma chère Sœur, afin d'achever pour finir l'affaire de notre Sœur M.-Marguerite; cette longueur ennuie. Ce serait une pernicieuse disposition à notre Sœur M.-Aimée si elle était de cette volonté de vouloir remuer quelque chose pour troubler les maisons, si elle en avait le pouvoir; mon Dieu! serait-il bien possible qu'elle tînt encore de cet esprit-là? Or bien, remarquez ce que vous êtes obligée de faire dans ce contrat qui est

de la dédommager de treize mille francs vers notre maison de Nevers; pour moi, je cède au conseil, comme il est très-raisonnable de le faire; mais je pense que si toutes choses se fussent dites naïvement comme elles se sont passées, il eût été mieux. Or bien, j'espère que la divine Providence aura soin du repos de l'une et l'autre maison; il faut suivre le conseil que vous avez et demeurer en paix. Je n'ai loisir d'écrire à notre Sœur J.-M., ni à notre Sœur F.-Jéronyme, qu'elle demeure en paix; nous la consolerons, Dieu aidant, à notre passage.

Bonjour, il faut finir. Hélas! que de tracas en cette misérable vie, ma très-chère fille! Aspirons de tout notre cœur à l'éternelle, y conduisant suavement les chères âmes que Dieu nous a commises pour cela.

Il est vrai, je fus touchée du changement de Mgr de Bourges, et pour nos pauvres Sœurs surtout; mais quoiqu'en tout, sans réserve, *fiat voluntas tua! Amen.* Ma très-chère bonne Sœur, vous savez bien que je suis toute vôtre et à votre chère troupe, et au bon M. de Palierne.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXLVI

A LA SOEUR ANNE-MARIE ROSSET

SUPÉRIEURE A BOURGES

Dans les affaires importantes, prendre l'avis de la communauté. — Comment diriger une âme qui se croit dans les voies extraordinaires.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1621].

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Je vous écrivis par M. de Saint-Satur[1], un mot de conso-

[1] Claude de Toulonjon, beau-frère de Françoise de Chantal, était à la fois abbé commendataire de Saint-Satur, au diocèse de Bourges, et prieur de Mesvre, au diocèse d'Autun.

lation sur le départ de Mgr l'archevêque [de Bourges]. Il faut s'accommoder à tout ce que Notre-Seigneur veut, et mettre toujours davantage notre confiance en Lui seul.

Si vous n'aviez retiré cette bonne dame avec bon conseil, véritablement, je vous dirais que vous ne le deviez pas faire; mais marchant avec le conseil du Père recteur, de M. Perrote, et tant d'autres personnes d'honneur, l'on ne peut faillir, et notre Sœur N*** aurait tort de s'en mettre en peine, sachant cela, et encore plus de dire devant les Sœurs que vous faites tout de votre tête; car, quand cela serait, ce n'est pas à la communauté à qui il le faudrait dire. En ces occasions si importantes, il faut consulter les Sœurs, et ne faire rien contre leur consentement; que si elles résistaient mal à propos, il les faudrait faire rendre capables par ceux mêmes qui vous conseillent, et cela tout doucement sans montrer aucune division d'opinion; et enfin elles doivent céder.

Pour cette fille de Vendôme, il faut que le temps et les épreuves vous donnent une véritable connaissance de son esprit; car souvent il y a beaucoup de tromperies parmi tant d'excellences. Au reste, si ces attraits sont de Dieu, l'exercice corporel ni la pratique et commerce nécessaire parmi les personnes ne lui nuiront pas; au contraire, ce sera un bon moyen pour connaître si son esprit est bon. Conseillez-vous au Révérend Père recteur; mais, selon mon sentiment, je la mettrais tourière, et si elle ne s'y veut accommoder, à cause de son grand recueillement, je craindrais aussi qu'à la fin elle ne pût, pour cette même raison, travailler à la cuisine ni ailleurs. Enfin, l'esprit de Dieu ne dépend point des retraites; au contraire, il fortifie et perfectionne tout. Qui a jamais été plus au monde et parmi des affaires continuelles et de mille sortes que feue madame Acarie? et pour cela perdait-elle son recueillement? folie que toutes ces délicatesses d'esprit!

Je salue très-humblement madame la comtesse de Fiesque;

assurez-la que je suis sa très-humble servante : c'est une vraie vertu. Je salue toutes nos Sœurs. Adieu, ma très-chère Sœur.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXLVII

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A NEVERS.

La Supérieure doit traiter ses Sœurs avec respect, comme des épouses du divin Sauveur, et imiter, pour la correction, les gouverneurs des enfants des rois. — Comment conduire les âmes attirées au recueillement. — Conseil pour l'amendement d'une novice.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, 1621.]

[*Plusieurs lignes indéchiffrables*]. Je vous en supplie, ma très-chère fille, et de bien caresser la très-bonne madame N*** qui vous porte cette lettre. C'est une femme de grande qualité, pleine de bons désirs et qui nous aime grandement.

Venons à vous-même : votre compte me plaît assez, surtout en ce que vous tenez votre âme paisible, et que vous remettez à faire la correction que vous n'ayez plus de sentiment. Vous consolez les Sœurs par votre confiance, familiarité, souplesse. Or, voyez-vous, ma très-chère fille, il faut absolument et de toute nécessité traiter nos Sœurs, non comme nos inférieures, mais comme les épouses et filles du souverain Roi ; et, pour cela, il nous faut imiter les gouverneurs des enfants des rois : ils gouvernent ces petits avec un singulier respect ; et, quand ils les corrigent et fouettent, ils font cette action avec une si grande humilité et tant de douces remontrances si pleines de respect et de raison, que les petits [princes] ne sauraient s'en fâcher, et sont contraints d'avouer qu'ils sont grandement obligés et rede-

vables à leur amitié et à leur soin. Faisons ainsi, ma fille, si nous voulons que nos corrections et mortifications nous profitent. Or, jamais il n'en faut faire qu'on ne voie probablement l'espérance qu'elle sera bien reçue. Je vous prie, rendez-vous aussi affable et suave envers les séculiers, quoique courte, avec discrétion. Loué soit Dieu puisque tout va en s'amendant.

Si c'est par un vrai recueillement qu'on est abstrait, je ne voudrais nullement conseiller de le divertir, ni n'en faut point faire la guerre; mais je trouve bien bon de donner à telles filles (quand elles sont fortifiées en leur recueillement) quelque charge, afin de rendre leur retraite intérieure plus solide. Je ne voudrais point souffrir d'affectation ni de mystère et trop de contrainte, mais je voudrais corriger cela doucement.

Voilà un joli nombre, Dieu soit béni. Ce que vous me marquez de la compagne de notre Sœur A.-B. ne sont pas des choses de grande importance; néanmoins, je trouverais à propos de lui dire que la Congrégation désire qu'elle s'amende de cela, et qu'on l'en avertît maternellement, afin qu'elle se fasse force avant le bout de son noviciat. Mais si elle témoigne une bonne volonté de s'amender, je ne voudrais point la renvoyer pour cela, ayant tant de bonnes qualités en son esprit. Qui est cette Sœur Anne-Bénigne [1] ?

Payez-vous le principal des trois mille livres? mon Dieu, que j'en serais aise. N'appréhendez point la nécessité, Dieu vous assistera. Avertissez les Sœurs de Moulins; elles vous donneront quelque adresse pour recevoir votre argent. Mandez-moi si vous croyez que notre Sœur H.-M. puisse profiter avec vous. Oui, nous en ramènerons à Moulins, mais il n'en faut rien dire. J'ai été assez malade, je me porte bien maintenant, mais

[1] Anne-Bénigne Joquet. Cette novice, en faisant profession et en prononçant à haute voix les trois vœux de pauvreté, de chasteté et d'obéissance, en fit un quatrième dans son cœur, celui de s'humilier en toutes choses. (*Année sainte,* volume XII).

notre chère Sœur l'assistante est toujours fort mal dès trois semaines et demie.

Priez, et faites fort prier, je vous prie. Je salue toutes nos Sœurs et M. Piochon. Adieu, mon enfant, vous savez ce que je vous suis. Dieu soit béni.

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE CCCXLVIII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Charité et humilité envers la communauté de Moulins. — Il n'est pas permis aux Sœurs de demander à changer de monastère.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 25 septembre 1621.

Ma très-chère Soeur,

Le désir que vous me témoignez que je vous réponde promptement, me fait employer cette occasion par laquelle j'ai peu de loisir, et aussi ai-je peu à vous dire, sinon confesser mon imperfection qui me donne sujet de vous demander pardon. Je suis fort obligée à nos chères Sœurs, et certes, je n'ai jamais douté de leur affection à laquelle j'ai une très-entière confiance; mais je voudrais bien que ce n'eût point été pour mon respect qu'elles consentissent qu'en cette occasion la justice ne leur soit point rendue; car, si la justice était de leur côté, elles eussent fait un bon sacrifice à Dieu de la quitter, ou pour mieux dire, de la convertir en la douceur de la charité pour la charité même. Or bien, je crois que Notre-Seigneur bénira la douceur de leur consentement.

Je laisse entièrement à votre prudence et jugement l'élection des officières avec l'avis de vos conseillères; car vous connaissez mieux les filles que je ne puis faire. De même, devez-

vous disposer de notre Sœur M.-Marguerite d'Épineul, de l'exemple de laquelle les autres doivent savoir qu'il n'est pas licite aux filles de demander à changer, ni expédient aux monastères de leur concéder, cela tirerait à trop grande conséquence; mais les Supérieurs doivent seuls juger et disposer de tel changement, selon qu'ils voient être à propos. Sur l'occasion de la fondation de Riom, vous pouvez juger si elle fera mieux avec vous, qu'avec celle qui sera élue.

Je crois qu'il faut plutôt [se] contenter de douze cents écus pour mademoiselle D***, que d'en espérer deux mille par procès. Dieu nous garde de telle voie!

Vous avez bien fait de ne [pas] laisser entrer ces dames; elles n'auront pas plus de crédit ailleurs, si les prélats ne commandent qu'après nous avoir ouïes. Bonjour, ma très-chère, nous allons vêtir une fille, notre parente. Dieu soit béni. Je suis entièrement vôtre.

[*P. S.*] Notre Sœur Louise-Antoinette me dit que le Père Suffren lui a conseillé de m'écrire qu'elle était travaillée d'une pensée qu'elle a besoin de changer d'air pour sa santé; ne voilà-t-il pas une misère?

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXLIX

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Désir de remettre le gouvernement de la maison de Paris à la Sœur de Beaumont. — Préparatifs pour la fondation de Dijon où la Mère Favre est proposée comme Supérieure. — Troubles dans Paris. — Pieuse mort du comte de Fiesque.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 28 septembre 1621.

J'attendais nos pèlerins pour vous écrire; mais, mon très-cher Père, ils sont trop longs à retourner, et je crains que

vous ne soyez en peine de nous, qui, grâce à Dieu, nous portons toujours mieux, au moins moi, à qui il ne reste qu'un peu de faiblesse de vue et de pâle figure; de sorte, mon très-cher Père, que vous me verrez avec des besicles, quoique je n'en aie besoin que la nuit. Le bon Père Binet m'a donné les siennes. Il est tout joyeux de m'en voir servir; cela m'avertit qu'il faut que je me hâte d'observer ma chère Règle pour en avoir la perfection, qui est la seule que je désire.

Notre pauvre Sœur l'assistante retomba en fièvre double tierce continue : elle nous fit peur un soir. Je pense que ce fut pour me faire faire la parfaite résignation; ce que je fis, par la grâce de Dieu, fort tranquillement, étant prête d'acquiescer à tout ce bon plaisir divin. Maintenant, elle est tout à fait hors de fièvre et d'accès, et se remet doucement; mais il lui faudra bien le mois qui vient avant qu'elle soit comme il faut pour prendre la charge que je lui remettrai, s'il plaît à Dieu, afin de la voir cheminer, et me reposer aussi pour être plus forte au voyage, et à ce qu'il vous plaira me commander, mon très-cher Père.

Madame de Boissieux vous aura, dit-on, écrit la disposition pour l'établissement de Dijon, dont ces bonnes âmes qui sont là se tiennent si assurées qu'elles préparent une maison et ce qui est requis pour recevoir les Religieuses. La bonne madame la duchesse de Bellegarde voudrait nous loger avec elle, et, pour cela, souhaite que M. son mari ne soit pas à Dijon quand les Religieuses y arriveront. Enfin, elle témoigne une grande affection et désir que j'y aille pour le commencement; ce que je vous dis simplement, mon très-cher Père, afin que vous m'ordonniez ce qu'il vous plaira. Je crois que la *grande fille* sera fort propre là, attendant que Notre-Seigneur l'emploie ailleurs. Il lui faut seulement une bonne seconde. Il lui faut pour le moins cinq filles; vous y penserez à loisir, mon très-cher Père. Nous aviserons avec vous comment on les fera venir

pour nous rencontrer toutes ensemble, si vous commandez que j'y aille. Certes, si vous y employez notre Sœur de Montferrand, j'y servirai de peu, si ce n'est un peu à elle.

Tout va de bien en mieux en nos maisons de deçà, grâce à Dieu ; elles se promettent merveille de notre passage. Dieu me rende digne et propre à les servir selon sa sainte volonté ! J'en ai un grand désir.

Notre chère fille, madame de Port-Royal[1], a été vivement combattue par M. Duval et M. le curé de Saint-Merry, mais non pas vaincue. Ils devaient aujourd'hui venir ici pour m'en parler. Ils sont toujours sur cette assemblée; j'ai bien envie que le Révérend Père Binet la voie. Je crois qu'elle le mettra de son côté, et si cela est, avec ce qu'elle a déjà, la bonne Mère sera vaincue. Il devait aujourd'hui venir ici pour m'en parler, mais il est retenu par cette dangereuse et chaude émotion qui est parmi le menu peuple de cette ville, qui tuait hier à tort et à travers ce qui lui résistait. La mort de M. du Maine[2] les a tellement animés contre les huguenots, que messieurs de la ville ont grand'peine d'en empêcher le massacre. Vous savez qu'en telles occasions le bon pâtit souvent pour le mauvais. Hier, ils brûlèrent le temple de Charenton et plusieurs maisons ; les écoliers s'en mêlent. Enfin, tous les gens de bien sont en grande peine. Dieu, par sa bonté, y mette sa bonne main ! J'espère, avec sa grâce, que le plus fort est fait ; il y a longtemps que cela se couve. Si le Roi entre dans Montfaucon, comme on l'espère, dans la fin de ce mois, cela amortira tout ; c'est pitié que telle affaire !

Hélas! mais mon très-cher Père, notre pauvre M. de Saint-

[1] La Mère Angélique Arnauld pensait alors à résigner son titre d'abbesse pour entrer à la Visitation.

[2] Le duc de Mayenne, fils du chef de la Ligue, qui fut tué au siége de Montauban. Son nom était chéri du peuple; à la nouvelle de sa mort, l'émeute gronda dans Paris.

Jacques mourut mardi; certes, cela nous a bien touchées. Dieu nous veuille bien pourvoir ! M. Le Blanc, l'un des grands-vicaires, est un fort bon homme et qui témoigne de l'affection ; peut-être le demanderons-nous.

Le pauvre M. le comte de Fiesque a été tué ; il est mort comme un saint, et madame de Guise me disait l'autre jour que M. son mari lui avait écrit qu'après qu'il fut passé, chacun s'efforçait de lui baiser les pieds, les mains, lui couper sa chemise et avoir quelque chose qui eût touché son corps. Voilà comme Notre-Seigneur honore les bons. Peu de jours avant sa mort, sa chère veuve m'avait écrit et conjurée de la remettre entre les mains de Dieu et tout ce qui lui appartenait, pour en disposer selon sa sainte volonté, Dieu la disposant ainsi doucement par cette détermination ; on l'attend ici. Cette pauvre veuve a un désir si extrême de se remettre entièrement à votre conduite qu'il ne se peut dire. Je verrai si elle pourra se déclarer par lettres et par mon entremise, car elle m'a grande confiance. Elle croit qu'il n'y a personne pour sa conduite que notre esprit ; c'est une âme digne d'être servie.

Je reçus l'autre jour votre chère lettre, mon très-cher Père, que vous m'écrivîtes par la voie de M. de Ballon ; de toutes saisons, elles me sont extrêmement bonnes. Ce petit mot de votre cœur a grandement consolé celui-ci. Oh ! combien je le relus !

Loué soit notre grand Dieu qui nous rendra toujours plus parfaitement siens ! Et béni soit-il aussi pour la continuation du petit Office, comme il est marqué au Directoire. Je crois qu'il ne faudra rien changer, que nous ne soyons auprès de vous, mon très-cher Père ; car, puisque les évêques ont ce pouvoir de dresser les Offices, pourquoi ne conserverions-nous [pas] le nôtre ? J'espère, mon vrai Père, que Notre-Seigneur confirmera tellement ce pauvre petit Institut, et rendra les filles si exactes à l'observance, que jamais rien ne s'y ébranlera ni

changera; c'est toute mon ambition et mon désir, et ne saurais recommander que cela.

La chère petite commère n'est pas ici; la plupart sont aux champs. Notre madame de Ville-Savin est toujours meilleure et incomparable en son amour; elle parle de vous avec une suavité toute sucrée, et vous salue très-chèrement.

La petite Sœur de Villeneuve[1] se porte mieux. Mon Dieu, que ce sont des esprits bien faits que ces deux Sœurs! Cela est si parfaitement à nous que rien plus.

Voilà la pauvre Sœur assistante qui vous écrit, je ne sais pas quoi, ç'a été à mon insu; j'eusse fait difficulté de lui permettre encore. C'est une âme toute vertueuse, une règle vivante; certes, voici de bonnes âmes.

Mon Père, je salue très-chèrement Mgr de Chalcédoine, messieurs nos très-chers frères de Thorens[2] et le chevalier[3], nos Sœurs bien-aimées, mesdames de la Fléchère, Charmoisy et la présidente [Favre de la Valbonne] et les autres amies, s'il vous plaît, mon très-cher Père. Dieu seul soit l'éternel et unique amour de votre cœur. *Amen.*

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Marie Lhuillier, veuve de Claude Marcel, seigneur de Villeneuve-le-Roi, et sœur de la Mère Hélène-Angélique, fut dirigée quelque temps par saint François de Sales. D'après son conseil, elle fonda les *Filles de la Croix,* pour l'instruction de la jeunesse, et en 1643, donna sa maison de Vaugirard à M. Olier pour y commencer le séminaire de Saint-Sulpice. Elle décéda saintement en 1650.

[2] Louis de Sales portait ce titre depuis la mort de son frère Bernard.

[3] Janus, autre frère de saint François de Sales, et chevalier de Malte.

LETTRE CCCL (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Les filles de la Visitation doivent aimer le mépris et s'estimer les moindres Religieuses qui soient en l'Église. — Ne point chercher de perfection hors de la parfaite observance.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 28 septembre 1621.

Dieu soit béni, ma très-chère fille, vous voilà donc déchargée de cette pauvre fille. Qu'importe si l'on parle un peu contre vous ! N'est-ce pas le dessein de Notre-Seigneur que nous soyons les plus petites et humbles Religieuses de son Église, et qui nous peut mieux servir à cela que les mépris et censures ? O ma fille, rien ne nous doit être plus cher que cela, n'est-ce pas notre esprit ? Pour Dieu, inculquez-le dans le cœur de vos filles avec la parfaite et ponctuelle observance. Ne cherchons point d'autre perfection, n'étendons pas nos désirs ailleurs, mais, je vous prie, ne laissons pas un *iota* qui ne soit en pratique.

Or sus, demeurez en paix et ne regrettez rien sur le prompt départ de notre M. Vincent ; il faut être souple à toutes les volontés et permissions de Dieu. Il faut toujours rendre tout honneur à notre Sœur [de Montferrand] et lui mander quelquefois comme tout va à la maison. Je crois que nous l'amènerons à Dijon. Elle m'a écrit que la Supérieure prétendue était fort étonnée aux charges et qu'elle avait besoin d'une bonne seconde. Je le crois ; voyez si vous pouvez lui en envoyer une.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLI (*Inédite*)

A M. MICHEL FAVRE

CONFESSEUR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ET DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY.

Félicitations sur son retour de Rome. — Désir d'obtenir des indulgences en faveur des séculiers.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1621.]

Vous êtes donc le très-bien revenu, mon bon et cher Père, et loué soit Dieu du bon succès de votre voyage. Il faudra donc attendre en patience la grâce que Notre-Seigneur nous voudra faire pour l'Office. Nous acceptons pour cinquante chapelets l'offre que vous nous faites de vos Indulgences, et vous en remercions de tout notre cœur. Plût à Dieu que vous nous eussiez apporté des Indulgences pour notre fête, au profit des séculiers. Notre-Seigneur nous concèdera un jour, s'il lui plaît, tout ce qui nous sera nécessaire. Cependant, faites-moi ce bien, de resaluer, s'il vous plaît, ces bons Pères qui ont souvenance de nous. J'aurais une confiance entière de vous voir au retour de ces bons voyageurs, n'était que je m'imagine que M. Crichant s'en va chargé de persuasions vers Monseigneur pour nous faire arrêter ici l'hiver ; c'est pourquoi je tiens mon espérance rangée et soumise au bon vouloir de Dieu, afin de recevoir tout paisiblement ce que Monseigneur me renverra et commandera. En tout cas, il ne faut nullement dire qu'on ne me renverra pas par deçà, car l'espérance et la croyance que l'on y a de mon retour, accoise tout à fait la fantaisie du monde ; que s'il croyait autrement, il y a de l'apparence que cela nuirait ; car voici un étrange monde, mais en trois mois on n'y pensera plus.

Mon cher Père, je suis toujours vôtre en Notre-Seigneur. Qu'il soit béni !

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Prudence à garder pour son départ de Montferrand. — La Sainte prolonge son séjour à Paris. — Il ne faut pas confier à une jeune Religieuse la charge de maîtresse des novices.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, novembre 1621.]

Je serais bien marrie si mes lettres étaient perdues, ma très-chère fille, car pour le moins je vous ai écrit deux fois et fait réponse à tout, et vous ai mandé ce que l'on espérait de la fondation de Dijon; que si elle réussit, je crois qu'il vous faudra quitter Montferrand; mais je crois qu'il se faut bien garder d'en parler, craignant que ces messieurs de Montferrand ne fassent difficulté de vous laisser sortir pour cela, et crois qu'il faudra toujours faire parler M. votre père; mais pour cela nous vous avertirons à point, si les affaires le requièrent.

Pour moi, je pense que je suis encore ici pour trois mois, pour contenter l'opinion du monde et notre chère Sœur H.-Angélique (celle qui a donné ces quinze mille écus pour la fondation), qui a un désir incroyable que je la fasse professe avant mon départ. On en a écrit derechef à Monseigneur; je crois qu'il acquiescera, autrement je crois bien qu'il y aurait du mécontentement de la part de messieurs ses parents, outre le sien. Or, je ne fais pourtant plus rien ici, car je remis lundi le gouvernement à notre Sœur l'assistante, quoique l'on n'ait pas voulu que ce soit avec titre de Supérieure pour encore; mais cependant elle s'introduira aux affaires et connaissances, et je serai bien aise de la voir cheminer. Tout va bien ici, grâce à Dieu, et la maison est en grande estime.

Je crois que difficilement permettra-t-on à Lyon de sortir la petite Sœur novice, ni M.-Claire; néanmoins j'en parlerai à

M. de Maussac, qui est ici. Mgr de Lyon s'en alla l'autre jour. Je vous avais écrit, ce me semble, que notre Sœur N***, de Bourges, était devenue une fort brave fille. Mgr de Bourges me disait encore l'autre jour mille biens d'elle, et entre autres, qu'elle attirait le cœur de tous ceux qui la voyaient; et je sais que de très-braves filles, qui sont dans votre maison, ont été fort attirées par elle. Voyez si elle pourra servir, car je vous ai mandé que la petite [Sœur Marie-Michel] des Roches était trop jeune pour être directrice, encore qu'elle en fût capable, il ne le faut pas faire pour l'édification.

Adieu et bonjour, ma très-chère grande fille, et à toutes vos chères filles, que je salue très-cordialement. Monseigneur m'a écrit qu'à mon retour je passasse à Montferrand; cela servira-t-il à quelque chose? car il faudra bien se détourner; mais rien n'est difficile, ains tout est facile pour servir Dieu et voir nos Sœurs, que j'aime toutes très-chèrement. Ma fille, je suis vôtre sans réserve.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Reims.

LETTRE CCCLIII (*Inédite*)

A LA MÈRE CLAUDE-AGNÈS JOLY DE LA ROCHE

SUPÉRIEURE A ORLÉANS

Taire les imperfections du prochain. — Les aspirantes à la vie religieuse doivent avant leur entrée être examinées par la Supérieure et quelques Sœurs. — Ne rien changer dans la façon des habits. — Quand les prétendantes peuvent aller au parloir.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 5 novembre 1621.

J'en serais bien marrie, ma très-chère fille, si la lettre que je vous ai écrite avant le départ de M. de Boissieux était perdue. Il s'en est beaucoup perdu d'autres, à ce que je vois par les vôtres. Bien, patience, il les faut mieux adresser. Je me souviens

de vous dire qu'il ne faut jamais rien dire qui fasse entendre les imperfections de nos Sœurs, sinon quand la nécessité ou utilité de la maison le requiert, et alors il le faut faire avec grande charité et considération. Non, il ne faut pas laisser entrer les prétendantes qu'elles ne soient bien reconnues, et que la Supérieure et quelques-unes des principales Sœurs ne les aient jugées propres pour l'Institut. Mon Dieu! [*plusieurs mots illisibles*], nous devons prier et considérer avant que recevoir les filles.

Si l'on n'eût été sur le raccommodage des robes, vous eussiez sans doute mal fait d'en changer la façon; car, jamais il ne faut toucher cette corde-là, de changer, ajouter ni diminuer rien des coutumes.

Passé les premiers huit jours, il faut empêcher les prétendantes d'aller au parloir, sinon pour les tout proches parents.

J'ai reçu toutes vos lettres pour cette fille. Je vous dis derechef, conférez-en avec le Révérend Père Binet, que je salue très-humblement, après avoir pris le sentiment des Sœurs, et faites, au nom de Dieu, ce qui semblera le mieux, ayant préalablement prié pour cela et fait une communion. — Ces ris me déplaisent, et même ne semblent nullement l'esprit de Dieu. Il faut travailler encore quelque temps autour de ces filles légères et peu dévotes, parce qu'elles sont jeunes, leur faisant entendre qu'il n'y aura point d'habit pour elles qu'elles ne s'en rendent capables.

Je parlerai comme il faut à M. Osmon. Je ne l'ai su faire encore, tant à cause des fêtes [qu'à cause] que j'ai un peu traînassé et me suis purgée, dont je me porte bien, Dieu merci. Il ne faut pas mécontenter madame la comtesse de Saint-Pol[1]. Je m'assure qu'elle ne mettra pas cette fille à la charge de la maison. Il le faut bien faire entendre à M. de Boissieux, voire,

[1] Cette dame avait beaucoup travaillé pour faire réussir la fondation d'Orléans.

même pour elle et pour sa fille, car il n'est nullement raisonnable qu'elles soient là deux personnes, si elles ne payent pension; il le lui faut dire cordialement.

Monseigneur se porte bien, grâce à Dieu; il est toujours en espérance de venir ici, dont je serai grandement consolée.

Donnez ce billet à M. de Boissieux. Je salue chèrement toutes nos Sœurs, mais surtout nos pauvres professes, que j'aime de tout mon cœur, et notre Sœur E.-Marie. Mais vous ne me dites point si la petite Sœur B.-Françoise... [*mots illisibles*]. Dieu nous bénisse toutes, ma très-chère fille. Vous savez bien que je suis vôtre sans réserve.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Rennes.

LETTRE CCCLIV

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

L'abbesse de Port-Royal désire entrer à la Visitation. — Estime de Mgr de Nantes pour saint François de Sales. — La communauté doit-elle se servir de cuillers d'argent?

VIVE ✠ JÉSUS!

[Paris, 1621.]

MON TRÈS-CHER SEIGNEUR ET UNIQUE PÈRE,

Que faites-vous et que fait-on en notre pauvre petit pays? J'avoue que j'en suis bien en peine, et quelquefois il m'en prend d'étranges émotions. Notre bon Dieu vous conserve et réduise ses ennemis sous l'obéissance de sa divine volonté.

Voilà des lettres de cette chère fille de Port-Royal : véritablement elle est digne de compassion; car ses désirs croissent parmi les contradictions, si entièrement qu'il ne se peut dire. Enfin, qu'on lui dise ce qu'on voudra, et que l'on fasse tel jugement qu'il plaira, cela ne sera que de l'huile jetée sur le feu de son ardent désir; et s'il la faut faire départir de cette prétention, il n'y a que vous seul qui puissiez le faire; car (comme

elle m'écrit encore), à votre seule parole elle quittera tout avec une entière paix; mais tout le monde ensemble ne saurait faire cela. Elle me dit encore que, pour je ne sais quoi au delà de tout ce qu'elle peut penser, elle sent que Dieu l'appelle à la Visitation. J'ai ce même sentiment; mais, pour Dieu, mon vrai Père, dites-moi franchement si c'est le vôtre; car, pourvu que vous nous parliez bien clair, comme ayant seul l'autorité de le faire, puisque sans réserve elle s'est remise à vous, j'espère que l'on amènera tous les autres là. Dites-moi seulement si vous pensez que ce soit la volonté de Dieu qu'elle sorte de là; car pour les difficultés je n'en fais point d'état. On l'assure, et Mgr de Nantes me disait encore hier que ses vœux sont nuls; elle peut donc en sortir en conscience. Il ne reste à savoir, sinon s'il sera plus utile à la gloire de Dieu qu'elle demeure là, contre tous ses sentiments et attraits intérieurs, et la croyance ferme qu'elle a de la nécessité du secours de l'obéissance (qui est ce que je trouve de plus important pour elle, et le plus considérable), ou qu'elle vienne ici où il y a mille apparences de profit particulier pour elle. Je ne me saurais tenir d'ajouter que Dieu lui ayant donné si fort l'esprit de cet Institut, je crois que c'est pour en tirer sa gloire au service de tout l'Institut. Même il a fallu contenter mon cœur à vous dire tout son sentiment encore cette fois; et je vous supplie, mon vrai Père, que le plus tôt qu'il vous sera possible, l'on ait de vos nouvelles là-dessus.

Le très-bon Mgr de Nantes aime cet Institut parfaitement; mais de vous, je n'oserais écrire ce qu'il en dit; c'est sa douceur et ses délices que de parler de vous et de vous considérer, mais il le fait avec admiration. Il me témoigna un déplaisir de s'en aller sans vous avoir vu, et de n'avoir profité du temps, quand vous étiez ici la dernière fois; mais en tout cela, il n'y a que de sa faute et manquement de se déterminer; c'est une âme sainte et innocente.

Cette ville est toujours grandement affligée par les conti-

nuelles pertes qui arrivent tous les jours des meilleurs, des plus braves et des plus gens de bien qu'elle eût, et de toutes condition : on ne voit que deuil. De crainte qu'on ne brûle la ville, ils mettent le meilleur ordre qu'ils peuvent, et l'on fait garde générale et continuelle en tous les quartiers ; et pour cela, l'on fait force prières partout, et j'espère que Dieu détournera ce malheur.

Je vous écris si empressément que je n'ai pas le loisir de penser à ce que j'avais à vous dire ; il me vient seulement en mémoire de vous demander si vous entendez que l'on se serve de cuillers d'argent à la communauté, ou si c'est seulement pour les malades ; car je le comprends ainsi, que ce n'est que pour l'infirmerie. Mon unique Père, Dieu comble votre chère âme et la mienne de son très-saint amour. Hé mon Dieu ! qu'il y a longtemps que vous ne m'en avez rien dit, de cette chère âme ! Je m'en vais, la semaine prochaine, revoir celle que vous avez ici : Notre-Seigneur en ait pitié, et me donne lumière et force pour le servir plus fidèlement et utilement. Je salue très-humblement Mgr de Chalcédoine, nos bonnes amies, que vous connaissez partout, et nos pauvres Sœurs. Mon très-cher Seigneur, vous savez ce que je vous suis, par la grâce de Dieu. Qu'Il soit éternellement béni. *Amen.*

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Madrid.

LETTRE CCCLV (*Inédite*)

A LA SŒUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Il ne faut pas recevoir facilement les Religieuses professes d'un autre Ordre. — Les officières qui s'attacheraient à leur emploi doivent être changées.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 7 décembre 1621.

Je n'ai point encore vu ceux qui ont apporté votre lettre, car ils vinrent pendant le sermon ; et je ne me souviens point, ma très-chère fille, qui est cette madame Desmoulins, mais je la salue très-chèrement ; ayant les conditions que vous me marquez, je l'honore de tout mon cœur.

Il est vrai, j'ai vu la lettre de cette bonne Religieuse ; elle ne peut entrer parmi nous, qu'avec dispense du Pape, et parce qu'elle a longtemps vécu dans une autre Religion [Ordre], elle en doit être davantage considérée ; car bien souvent on a grand'peine à changer ses habitudes et manières de vie Or, elle ne pourrait être reçue en cette ville parce que notre maison est pleine, et avons une quantité de filles qui prétendent. Certes, si j'avais le loisir, j'écrirais de tout mon cœur à votre cher Père, M. de Saint-Nizier, car je l'honore de toute mon affection et c'est un vrai serviteur de Dieu et auquel nous devons grandement.

Non, ma fille, je n'ai point parlé de vos affaires à Mgr l'archevêque, c'est un prélat qui ne donne pas toujours confiance ; mais Dieu vous aidera, et, si vous m'en croyez, vous vous contenterez de parler de vos affaires avec le très-bon M. de Saint-Nizier, sinon aux occasions qui renvoient à l'évêque. Laissez faire cette bonne madame de Boissieux, puisqu'elle ne vous veut pas croire ; car n'ayant pas des sujets capables pour le dessein, ainsi que m'a dit M. de Maussac, à quoi servirait notre entremise? Je crois, Dieu aidant, partir d'ici environ le com-

mencement du carême, car jusque-là il faut patienter. Je crois que votre Sœur Anne-Louise de Villars fera prou, si on la veut donner pour Montferrand.

Qui en doute, ma très-chère fille, qu'il ne faille changer les officières, surtout quand on les voit attachées à leur charge ; oh! il ne faut nullement nourrir ces faiblesses, tendretés, ni attaches. Je loue Dieu avec admiration de la souplesse des filles de cette maison. Croyez que je ne les nourris nullement tendrement, aussi on les tourne à toutes mains comme on veut. Écrivez hardiment et confidemment à M. Vincent. Adieu, ma fille, Dieu vous bénisse et votre chère troupe. Il soit à jamais béni. *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLVI

A SAINT FRANÇOIS DE SALES

Affaires de la fondation de Dijon. — La Sainte tire copie des lettres de direction qu'écrit son Bienheureux Père. — Difficultés qui empêchent madame de Port-Royal de quitter son abbaye. — On demande l'établissement d'une Congrégation d'hommes à l'instar de la Visitation. — Questions concernant l'entrée des postulantes.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], 7 décembre 1621.

MON TRÈS-CHER PÈRE,

Le saint nom de Dieu soit béni de tout et particulièrement de ce qu'il plaît à sa bonté vous tenir en santé !

J'ai reçu votre chère lettre par M. de la Pesse, lequel je n'ai point revu depuis. Il n'y a encore rien d'achevé à Dijon, quoique les dernières lettres disent que l'on croit que tout sera résolu dans huit jours. Madame de Boissieux leur a écrit que vous vouliez envoyer notre Sœur [Marie-Jacqueline] Favre, parce que je ne pouvais bouger d'ici. Cela a bien fait du bruit,

mais notre cher archevêque apaisera cela. Si nous y allons, je ménagerai bien, Dieu aidant, votre avis, mon très-cher Père.

Pour ce qui regarde M. le premier président, mon Dieu! qu'est-ce que de l'esprit humain? Notre Mgr de Bourges s'attend bien que vous lui écrirez, mon très-cher Père, pour savoir de vous-même votre sentiment sur son changement de lieu. Si vous le pouvez, donnez-lui, je vous supplie, cette consolation et à Mgr de Langres aussi, lequel est si bon et vous honore avec tant de sincérité et d'amour.

Vous ne me faites mention, mon très-cher Père, que de l'entrée des femmes désolées. Mais celles qui voudraient un peu de retraite, pour préparer ou avancer leur âme au salut éternel, ne pourraient-elles pas l'avoir? Il est vrai, il faut que le Directoire des réceptions soit à part. Nous ferons bien faire cela, Dieu aidant. Je ne sais si l'on m'apportera une Règle reliée pour vous l'envoyer, car il m'en tarde, mon très-cher Père.

La petite nièce de M. Duret n'est point goûtée des Sœurs, son retardement a été par mon conseil, et j'ai cordialement pensé, qu'infailliblement, si on l'eût prise plus tôt, elle eût été renvoyée. Je leur ai offert que nous la recevrions dans six mois; trois sont passés. Ils ont tort de craindre de notre part; car, comme je leur ai toujours dit, ils se doivent confier à ce que nous devons à votre recommandation, mon très-cher Père. Elle sera donc reçue infailliblement; mais je ne sais si elle persévèrera, car elle est stupide, et a peu de vocation, si Dieu avec l'âge ne la lui accroît; et c'est la cause pourquoi je leur ai conseillé de la retarder.

Je n'ai garde de partir d'ici, mon très-cher Père, que je n'aie, si je peux, des copies de toutes les lettres que vous y avez écrites, qui sont d'instruction. La bonne madame Boudeau ne demeurait plus sur le Pont quand il fut brûlé; de sorte qu'elle n'a point de part en cette affliction; mais elle a été fort

malade de la fièvre pourpreuse qu'elle prit aux galériens avec notre pauvre Sœur de Gouffier. Je lui ai fait savoir votre soin paternel, mon très-cher Père.

Le Père Binet a très-bien reçu votre lettre, laquelle il m'envoya pour la voir, avec recommandation de la lui renvoyer bien promptement, ce que je fis; car j'en avais déjà pris une copie. Il avait aussi revu notre chère madame de Port-Royal; il est tout pour elle, et lui a promis de lui gagner les autres Pères. Je crains que son affaire à Rome ne soit empêchée de céans, mais je ne doute nullement que Dieu ne la lui fasse obtenir; car tant de serviteurs de Dieu approuvent son dessein. Je crois que la bonne Mère et M. d'Andilly se laisseront aller, car déjà ils penchent, et M. son frère peut bien fort l'aider. Je lui ai conseillé de se servir de cette voie. Il a pensé mourir à l'armée, mais il est tout guéri, et la bonne mademoiselle Le Maistre, Dieu merci. Celui qui est à Rome leur a obtenu une licence perpétuelle pour entrer céans, tous les quinze jours une fois. Certes, ce sera à condition qu'elles attendront que la chère fille y soit, car si cela ne sert de prétexte, il y aurait de grands mécontentements en plusieurs de nos amies qui désirent le même, et conséquence à grande gêne dans Paris.

Il faudra donc, mon très-cher Père, donner le voile noir à cette chère Angélique [Lhuillier] qui le désire tant; mais, au partir de là, je vous supplie très-humblement ne plus rien remettre à mon jugement, sinon toutefois qu'il vous plaise, car enfin c'est toujours obéir, et cette façon est meilleure, puisque j'y ai une très-grande aversion, et une suavité incomparable quand vous me commandez franchement. Mon Dieu! s'il se peut, donnez-moi cette consolation, mon très-cher Père, pour le temps du départ d'ici. Notre fille fera la sainte profession le 12 février comme nous espérons; après cela, il me semble qu'il n'y aura plus rien de légitime pour m'arrêter. Oh! je prie Dieu me faire cette grâce et cet honneur, que sa très-

sainte volonté me soit toujours signifiée par vous, mon très-cher Père, et qu'elle soit toujours suivie et servie. Je le veux et le désire de tout mon cœur, sans réserve, ni sans si.....

Or, voici le principal que j'ai à vous dire, mon très-cher Père : vous avez souvenance que feu notre pauvre Sœur de Gouffier vous écrivit de la part de M. Jocelin, lequel me vint derechef prier dernièrement de savoir de vous s'il n'y aurait moyen que vous voulussiez établir une Congrégation d'hommes, tout ainsi qu'est la nôtre; que pour cela, il y a quantité de bons sujets ici et des commodités temporelles très-suffisantes. Ils voudraient observer nos mêmes Règles et Constitutions, et être Religieux. Je lui dis que je croyais que volontiers vous vous emploieriez à cela, mon très-cher Père ; mais que la grande difficulté était de votre éloignement, parce que le plus grand profit et utilité était de prendre votre esprit. Je n'osai pas, si j'ai mémoire, lui dire qu'il faudrait que vous vinssiez ici, ne sachant si vous le trouveriez bon ; mais je proposai que l'on vous envoyât des hommes les mieux disposés pour être dressés. Il me dit que plutôt il faudrait quelqu'un de votre part, qui eût été élevé avec vous, qui fût capable de gouverner les autres. Il me pria instamment de vous faire cette proposition, et je crois qu'il est un de ceux qui voudraient s'embarquer, car il est veuf depuis environ six mois. Or, si vous trouvez cette proposition recevable, vous me manderez, s'il vous plaît, mon très-cher Père, quoi et comment il faudrait s'acheminer, et tout ce qu'il vous plaira que je réponde. Je pense qu'avant de s'assembler il faudrait avoir des licences. Si cette pensée est de Dieu, il conduira tout.

Vous savez que le Père Arnoux n'est plus auprès du Roi [1]; M. de Luynes y a fait aller en grande diligence le Père Séguiran, Jésuite.

[1] Le Père Arnoux, confesseur de Louis XIII, avait été éloigné par le duc de Luynes, auquel ce saint Religieux était devenu suspect.

Mon très-cher Père, dites-moi, je vous supplie, si cette entrée des filles, dont vous parlez au premier chapitre de leur réception, doit être seulement pour les considérer avant que de leur donner assurance de leur réception, puis les remettre dehors jusqu'à ce que la Supérieure ait résolu, avec l'avis du Supérieur et des Sœurs, de son entrée finale. Je trouverais cela bon ainsi; mais je désire savoir si vous l'entendez de cette sorte, d'autant qu'on les peut prendre pour ne les plus renvoyer, et cependant on les connaîtrait mieux en deux ou trois jours de séjour en la maison, qu'en trois mois au parloir. Dites-moi aussi, s'il vous plaît, s'il faut licence pour les faire entrer la première fois, voire, quand c'est pour les garder; car bien souvent, ici, l'on ne peut parler de la réception des filles avec les Supérieurs; et s'il faut licence pour faire entrer les Sœurs tourières, puisque la Règle l'ordonne.

Pardonnez-moi, mon très-cher Père, mais ne me répondez que par la main de M. Michel, quoiqu'il me tarde fort que je sache un peu des nouvelles de votre cher cœur. La très-sainte Vierge y fasse sa sainte conception et l'Enfant Jésus sa naissance. *Amen.* Très-cher Père, il me semble que tout cela est fait par la grâce infinie de ce doux Sauveur, que je supplie d'accroître en votre chère âme et la mienne, l'abondance de toutes bénédictions. Bonjour, mon très-cher Père. Veille de votre sacre. Dieu soit béni! *Amen.*

[*P. S.*] Permettez-moi de saluer très-humblement Mgr de Chalcédoine, madame la présidente et ma très-chère sœur de Charmoisy, toutes nos dames, s'il vous plaît, mon très-cher Père.

Mon très-cher Père, je n'ai pu avoir la Règle; elle n'est pas achevée de relier. Je crains qu'en l'attendant, le messager ne parte.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Dijon

LETTRE CCCLVII

A MADAME DE LA FLÉCHÈRE

A RUMILLY

Avantages des souffrances inconnues aux créatures. — Estime de la haute perfection de saint François de Sales. — Maternelles confidences.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1621].

MADAME,

Je prie Dieu qu'il soit toujours la force, l'amour et l'espérance de votre âme, que la mienne chétive aime incomparablement. Ma toute bonne et chère Sœur, hé! que vos lettres me consolent, quoique, certes, je ressente l'exercice que vous avez par ces poignantes et inconnues douleurs; mais quel bonheur de souffrir quelque chose, que le seul œil de notre bon Dieu voie! Ah! que notre mal doit grandement relever notre courage, voyant le moyen d'union secrète aux douleurs de notre doux Maître, car combien en a-t-il souffertes que les hommes ni les Anges n'ont jamais connues! Soulagez-vous de cette pensée au fort de votre peine, laquelle néanmoins vous ne devez céler (je crois que vous ne le faites pas), à notre *Bienheureux Père;* nous le pouvons, ce me semble, nommer comme cela. Il y a ici un digne ecclésiastique qui le nomme ainsi : *le vrai Père.* Je crois, ma très-chère Sœur, que tous les jours davantage il vaque à la plus haute perfection. Heureux ceux qui voient les exemples de ses rares vertus, mais très-heureux ceux qui l'imiteront! Dieu nous fasse la grâce d'être de ce nombre et que ma faiblesse ne m'en empêche point; j'aurais de quoi me contenter, si je le suivais de cent pas.

Je suis bien aise de ce que votre bonne sœur a la consolation d'être retirée chez vous, et que votre fils est bon. Dieu lui fasse la grâce de persévérer et d'arracher la vanité du cœur de vos filles! La mienne est assez portée à l'excès des dépenses, et il

est bien besoin qu'elle ait trouvé un bon et sage mari comme est le sien. Je m'essayerai, en la voyant, de la réduire moyennant la grâce de Dieu. Je la recommande à vos prières. Mon fils dépense aussi excessivement; mais il est au reste brave, aimé et estimé en cette cour, où le roi lui a donné une charge fort honorable à son âge; tout cela n'est que vent! J'estime plus le souvenir que vous avez d'eux devant Dieu que ces grandeurs. Il est ici; je veux dire toujours avec la cour, ou en sa garnison. J'ai confiance aux prières de notre très-cher Père pour leur salut, qui est tout ce que je leur désire.

Adieu, ma très-chère Sœur.

LETTRE CCCLVIII

A MADAME DE TOULONJON

SA FILLE

Obligation pour une jeune femme de réprimer ses fantaisies et son goût pour la toilette.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1621].

Ma très-chère fille, voilà un habit tout complet des plus beaux et des plus riches qui se puissent faire. Si votre frère était bien riche, il eût fort désiré d'accomplir [acquitter] votre mémoire, mais il vous supplie de vous contenter de sa bonne volonté, puisqu'il ne peut davantage. Contentez-vous fort aisément d'un habit complet fort honnête comme celui-ci; mais vous l'avez tant désiré que l'on a voulu vous contenter. M. de Toulonjon m'écrit que vous n'avez pas un seul habit que celui que vous portez; je m'en étonne, parce que, depuis dix-sept mois, vous en avez quatre de soie et la robe de l'habit à fleurs, que vous m'aviez écrit que vous avez. Mais, ma chère Françon, que faut-il croire, je vous en prie? Oh! Dieu vous bénisse, ma fille, soyez contente et témoignez

que vous êtes fille de père et de mère qui ont toujours grandement été raisonnables, paisibles et constants en leur parfaite amitié : c'est ce que je vous désire.

Je suis pressée. Mille saluts à vos chers parents. N'attendez point votre frère, il ne peut y aller et je ne le veux pas; vous avez mon neveu. Courage, ma fille, et n'ayez point de fantaisies ni de niaiseries d'enfance, vous attachant et vous troublant pour des riens. Dites et priez instamment M. de Toulonjon de me tenir prêt l'argent d'un habit. Je crois que les parties monteront à près de cinq cents livres; je ne puis les avoir maintenant pour les donner; ce sera aux premiers jours, car je ne voudrais nullement demeurer ici engagée. Je suis fort pressée. Dieu vous bénisse, ma très-chère Françon.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Lyon.

LETTRE CCCLIX

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Il aut exercer la supériorité avec un esprit de très-profonde humilité, et ne jamais recevoir un sujet dépourvu de la crainte de Dieu et de la souplesse de caractère.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1621.]

Je suis touchée de votre touche; mais il faut tout jeter au pied du crucifix, et me faut souffrir que je vous dise toujours (parlant en vérité à moi comme aux autres), qu'il faut exercer nos supériorités avec une très-profonde humilité, avec un esprit reposé, tranquille et non tranchant : voilà à quoi et vous et moi, ma très-chère fille, devons butter; car, ne vous en déplaise, il y a longtemps que je crois que nous avons un peu le naturel conforme, quoique, en vérité, je dis que vous l'avez meilleur que moi. Avec cela, suivons nos Règles, et elles nous mèneront bien

loin et bien droit au ciel. Enfin, tant qu'il se pourra, il faut être indifférente et dépendre de la divine Providence, sans nous jamais troubler quand tout devrait renverser.

Ma très-chère fille, il nous faut être fermes pour n'admettre aucun esprit en qui l'on ne voie de la crainte de Dieu et de la souplesse. Dieu ne nous manquera pas quand nous ferons notre devoir avec pleine confiance en sa bonté. Cette fille de petit esprit, si elle est si bonne et qu'elle profite des enseignements, surtout si elle est obéissante, je la recevrais. (La copie porte ces mots : *le reste a été coupé.*)

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLX

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Conduite à tenir à l'égard d'une prétendante qui manque d'humilité et de mortification.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, 1621.]

Dieu vous donnera son esprit, ma très-chère fille, et sera votre conseil pour le regard de cette bonne veuve. Mais, puisque vous désirez que je vous en dise mon sentiment, je prie Dieu qu'il me l'inspire.

Ma très-chère fille, il me vient [en l'esprit] que généralement nous ne devons point faire d'état de l'étonnement que nous reconnaîtrons aux âmes sur les difficultés de notre manière de vie. Certes, je ne sais personne si bien ferrée qui, voyant cette soumission et exactitude extérieure, n'en reçoive un peu d'ébranlement. Il faut que nous soyons fort adroites pour élargir les cœurs et leur donner un grand amour et estime des vertus, par le moyen desquelles nous imitons vraiment

notre doux Seigneur et Maître. Or, cette bonne veuve a, dites-vous, la volonté puissante et un grand soin de sa santé, et un esprit plein de raisons, et qui en veut savoir de toutes choses. O Dieu! ma très-chère fille, elle a bien de la besogne; c'est pourquoi, à mon avis, il la faut traiter par discours et essayer de la guérir, lui découvrant doucement ses maladies sans lui en donner de l'étonnement. Si vous m'en croyez, vous ne lui ferez pas connaître que cela vous dégoûte, ni qu'elle en doive entrer en découragement; mais si, au contraire, elle reçoit bien la lumière que vous essayerez de lui donner, espérez de votre part, et lui faites espérer aussi en la bonté divine, que si elle entreprend de vouloir servir Dieu en vérité, par une parfaite observance de ces deux paroles de Notre-Seigneur : *La douceur et humilité de cœur,* qui sont répandues en toutes nos Règles, elle pourra [devenir] et deviendra une très-grande servante de Dieu et utile à sa gloire ; mais il faut qu'elle fasse une forte résolution, et qu'elle connaisse bien ses défauts, autrement elle serait troublée et troublerait la maison. Il vous la faut traiter fort cordialement, lui témoignant un grand désir et amour de son bien, et lui faisant goûter le bonheur des âmes humbles et soumises. Donnez-lui du temps suffisamment, et prenez l'avis du Père N... avec confiance.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLXI

A LA SŒUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Décès de madame de Gouffier. — Les afflictions sont un effet de la divine miséricorde.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Paris, 1621.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Notre pauvre très-chère Sœur de Gouffier est allée à Dieu fort heureusement, après avoir souffert avec grande douceur, patience et résignation, une violente fièvre pourpreuse, l'espace de trois semaines. Priez, et faites faire les prières ordinaires des Sœurs pour le soulagement de cette chère âme, et en avertissez nos Sœurs de Valence. Certes, ma fille, cette mort a bien touché mon cœur ; mais voilà qui nous apprend à toujours mieux faire ce qui est de notre devoir envers Dieu.

Il n'y a remède, il faut souffrir doucement les contradictions des Supérieurs ; un jour, s'il plaît à Dieu, l'on pourra bien donner le voile noir à cette bonne Sœur N***. Je salue très-chèrement M. votre Supérieur, toutes nos Sœurs, et, à part, notre pauvre Sœur Jacqueline[-Élisabeth], laquelle je conjure derechef de tenir son âme en patience et en repos sous la volonté de Dieu, et qu'elle ne permette point à son pauvre esprit de discourir sur cet accident de sa fille[1], ni penser qu'elle porte en ce mal le faix et la punition de ses péchés ; elle verra un

[1] Sœur Jacqueline-Élisabeth Daniel, veuve Colin, avait obtenu, en entrant au monastère de Lyon, d'y faire élever sa fille. « Cette enfant (*disent les anciens Mémoires*) était un petit ange si sage et si modeste, que la digne Mère de Chantal la prenait souvent pour son assistante du parloir. Aussitôt l'âge requis, cette petite privilégiée reçut avec le voile de novice le nom de Sœur Anne-Claude. Les épreuves intérieures devinrent son partage pendant plusieurs années. En 1623, elle fut employée à la

jour que cette affliction est un effet de la douce miséricorde de Dieu, qui fait souffrir cette âme innocente pour sa gloire, et le profit de ceux qui la servent pour Dieu. Qu'elle ne fasse point de chimère là-dessus, et qu'elle tienne son esprit soumis sans rechercher des raisons. Ma fille, je suis vôtre.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

fondation d'Avignon, et, en 1641, à celle de Tarascon, où elle termina saintement une vie de soixante-quinze ans de fidélité à Dieu et à la Règle. »

(*Année Sainte*, XIIe volume.)

FIN DU PREMIER VOLUME DE LA CORRESPONDANCE.

TABLEAU

DES PREMIÈRES RELIGIEUSES DE LA VISITATION.

Pour expliquer les contradictions qui existent entre quelques notes contenues dans ce volume et l'opinion de plusieurs écrivains, relativement au rang d'ancienneté assigné aux premières Religieuses de la Visitation, il a paru nécessaire de donner le tableau suivant, exactement conforme aux livres du Noviciat, du Chapitre et des Vœux. D'après ces trois livres, et d'autres Mémoires contemporains conservés au monastère d'Annecy, il ressort évidemment que les saints Fondateurs de l'Institut avaient coutume de faire dater l'ancienneté des premières Sœurs, non du jour de la vêture ou de la profession, mais de celui de l'entrée au monastère[1]. C'est en s'écartant de cet usage que divers historiens se sont fourvoyés. Il a été jugé opportun, dans la présente publication des Lettres de sainte Jeanne-Françoise, de suivre les coutumes primitives de l'Ordre.

	LIVRE DU NOVICIAT. — PRISE D'HABIT.	LIVRE DES VŒUX. — PROFESSION.
Sainte Jeanne-Françoise de Chantal .	6 juin 1610	6 juin 1611
Sœur Marie-Jacqueline Favre.	6 juin 1610	6 juin 1611
Sœur Jeanne-Charlotte de Bréchard. .	6 juin 1610	6 juin 1611
Sœur Claude-Françoise Roget.	22 juillet 1610	29 août 1611
Sœur Péronne-Marie de Chatel.	26 juillet 1610	29 août 1611
Sœur Marie-Marguerite Milletot. . . .	14 août 1610	30 juillet 1612
Sœur Marie-Adrienne Fichet	6 janv. 1611	12 juin 1612
Sœur Claude-Marie Tiolier.	6 juin 1611	12 juin 1612
Sœur Claude-Agnès Joly de la Roche..	25 janv. 1612	10 févr. 1613
Sœur Marie-Aimée de Blonay.	25 janv. 1612	10 févr. 1613
Sœur Marie-Marthe Legros.	21 sept. 1612	29 sept. 1613
Sœur Marie-Avoye Humbert.	11 sept. 1612	25 janv. 1614
Sœur Anne-Marie Rosset.	27 sept. 1612	29 sept. 1613
Sœur Marie-Antoine Tiolier..	21 nov. 1612	25 janv. 1614
Sœur Anne-Françoise Chardon..	29 nov. 1612	25 janv. 1614
Sœur Marie-Madeleine de Mouxy. . . .	2 juillet 1614	27 déc. 1615
Sœur Françoise-Gabrielle Bally.. . . .	2 juillet 1614	6 août 1615
Sœur Marie-Françoise de Livron. . . .	2 juillet 1614	24 mai 1616
Sœur Claude-Simplicienne Fardel. . . .	2 juillet 1614	6 août 1615
Sœur Paule-Jéronyme de Monthoux. . .	27 déc. 1614	27 déc. 1615

[1] On pourra remarquer à l'appui : 1° que les Sœurs M.-Ad. Fichet et Cl.-M. Tiolier, qui firent profession avant la Sœur M.-Marg. Milletot, ne sont pourtant placées qu'après celle-ci qui les avait précédées dans le monastère ; 2° bien que la Sœur M.-M. Legros n'ait reçu l'habit religieux que dix jours après la Sœur M.-Av. Humbert, elle est néanmoins toujours nommée la première, son entrée (ainsi que le prouve la lettre VIIe de ce volume) ayant précédé celle de la Sœur Humbert, qui ne la rejoignit qu'en automne.

ERRATA

Page 2, ligne deuxième de la note, abbaye du Puy-d'Orbe, *lisez :* de Puy-d'Orbe

Page 25, ligne troisième de la note, Macheco, *et non :* Machecop.

Page 182, ligne première de la note, douzième professe, *lisez :* douzième Religieuse.

TABLE DES MATIÈRES

Pages

PRÉFACE V

ANNÉES DE 1606 A 1615.

LETTRE PREMIÈRE. — **A M. le chanoine de Sales.** — Témoignage d'estime et d'affection pour la famille de Sales 1

Lettre de madame de Boisy à la baronne de Chantal. — La lettre de madame de Boisy, demandant que sa fille fût élevée auprès de madame de Chantal, mérite d'être reproduite ici, en souvenir de cette vénérée mère de saint François de Sales 2

LETTRE II. — **A madame de Boisy.** — Conclusion du mariage de Marie-Aimée de Chantal 3

LETTRE III. — **A saint François de Sales.** — Ardeur de la Sainte à se sacrifier au divin amour par la profession religieuse. 4

LETTRE IV. — **Au même.** — Souvenir du pèlerinage de 1604, à Saint-Claude. 5

LETTRE V. — **A la Sœur C.-F. Roget, à Annecy.** — Il faut servir le Seigneur avec un cœur libre et joyeux. 7

LETTRE VI. — **A saint François de Sales.** — Joie de savoir le Bienheureux Évêque occupé à la composition du *Traité de l'amour de Dieu*. 8

LETTRE VII (*Inédite*). — **A M. Legros, à Dijon.** — Réception de mademoiselle Legros. — Assurance de religieuse estime 9

LETTRE VIII. — **Au duc de Savoie.** — Remercîments à Son Altesse pour la bienveillance dont elle honore les Religieuses de la Visitation 10

Lettre du duc de Savoie à sainte J.-F. de Chantal. — La Sainte avait demandé à Charles-Emmanuel que la duchesse de Mantoue, sa fille, fût protectrice de la Congrégation naissante. Bien que la lettre écrite pour ce sujet n'ait pas été conservée, les réponses des Souverains méritent d'être placées ici. 11

Pages

Lettre de la SS. Infante Marguerite de Savoie, duchesse de Mantoue, à sainte J.-F. de Chantal 12

LETTRE IX (*Inédite*). — **A saint François de Sales.** — La Sainte s'excuse de n'avoir pas écrit une lettre. Réflexion sur la fête des Rois. 13

LETTRE X. — **Au même.** — Désirs d'aimer Dieu et d'accomplir sa volonté. 13

LETTRE XI. — **Au même.** — Embarras suscités à propos de la construction du monastère. 14

LETTRE XII. — **Au même.** — Nouvelles contradictions. 15

LETTRE XIII. — **A madame d'Auxerre, fondatrice du monastère de la Visitation de Lyon.** — Cordiale assurance pour le projet de la fondation de Lyon. — Avantages de la direction de saint François de Sales. 17

LETTRE XIV. — **A M. le premier président de Savoie.** — Affaire d'intérêts. — Annonce du départ de sa fille, Sœur Marie-Jacqueline. 19

LETTRE XV. — **A saint François de Sales.** — Épreuves de la Sainte; son courage et son abandon 20

LETTRE XVI. — **Au même.** — Demande de quelques papiers. 21

LETTRE XVII. — **Au même.** — Envoi d'un rochet 22

LETTRE XVIII. — **Au même.** — Elle lui recommande madame de Loisey. 23

ANNÉE 1615.

LETTRE XIX. — **Aux Sœurs du monastère de la Visitation d'Annecy.** — Affectueux encouragements à observer la Règle 24

LETTRE XX. — **A la Sœur J.-C. de Bréchard, à Annecy.** — Souhaits ardents pour la perfection de ses filles. — Confiance sans bornes en la direction de saint François de Sales. — Avis pour une confession générale. — Recommandation d'écrire les *Entretiens* faits à la communauté d'Annecy. 25

LETTRE XXI. — **A la même.** — Vertus particulières à l'Institut. — Sollicitude pour les intérêts du monastère et le soulagement des ouvriers. . . 28

LETTRE XXII. — **A la même.** — Détails pour la construction de l'église. — Commissions diverses. 29

LETTRE XXIII. — **A la Sœur M.-M. Milletot, à Annecy.** — Exhortation à profiter des enseignements du B. Fondateur. — Abandon à la volonté de Dieu et à celle des Supérieurs. 31

LETTRE XXIV. — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Annecy.** — Tendre affection pour la Sœur Rosset. — L'obéissance est préférable aux austérités volontaires. — Il faut suivre simplement la direction des Supérieurs 32

LETTRE XXV. — **A la Sœur J.-C. de Bréchard, à Annecy.** — La Sainte désire voir ses filles progresser dans l'amour divin et la perfection des vertus. — Détails de construction. 34

LETTRE XXVI. — **A la même.** — Avis relatifs aux constructions et aux provisions. — Haute estime de la direction de son Bienheureux Père. —

Pages

Approbation d'un changement d'emploi et autres détails. — Désir d'avoir un recueil des *Entretiens* 37

LETTRE XXVII. — **A la même.** — Bonheur insigne d'être sous la direction de saint François de Sales. Annonce de quatre sermons sur l'Oraison. 40

LETTRE XXVIII. — **A la Sœur M.-A. Fichet, à Annecy.** — Exhortation à la pratique des vertus. 41

LETTRE XXIX. — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Annecy.** — Maternels encouragements à la poursuite du divin amour 42

LETTRE XXX (*Inédite*). — **A la Sœur J.-C. de Bréchard, à Annecy.** — Conseils pour la construction de l'église. — Recommandation de ne pas déranger saint François de Sales pendant qu'il travaille au *Traité de l'Amour de Dieu*. 42

LETTRE XXXI. — **A la même.** — Réponse à quelques questions touchant les affaires temporelles 43

LETTRE XXXII. — **A la même.** — Pressant désir de voir achever les Constitutions de la Visitation. — Tendre sollicitude pour la communauté d'Annecy. — Détails de construction et de provisions de ménage 45

LETTRE XXXIII. — **A M. Michel Favre, confesseur de saint François de Sales et des Sœurs de la Visitation d'Annecy.** — Consolation de l'âme unie à Dieu. — Estime et éloge de quelques Religieuses. 48

LETTRE XXXIV. — **Au même.** — Inquiétude sur l'issue de la maladie d'une Religieuse. — Confiance en la bonté de Dieu. 50

LETTRE XXXV. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Encouragement à tout quitter pour Dieu. — Décision relative à la sainte communion 51

LETTRE XXXVI. — **A la Sœur P.-M. de Châtel, à Lyon.** — La tristesse est incompatible avec la donation de soi-même à Dieu. — Se soutenir mutuellement dans la pratique de la perfection 53

LETTRE XXXVII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — L'humilité et la vigilance sont nécessaires à une Supérieure. — Utilité de sa présence au milieu de la communauté. — Conseils de direction pour plusieurs Sœurs. — Bien qui résultera de l'intime union formée entre saint François de Sales et Mgr de Marquemont 55

LETTRE XXXVIII (*Inédite*). — **A la même.** — Reconnaissance envers l'archevêque de Lyon. — Prudence nécessaire dans le choix des lectures. — Pieux témoignage d'affection. — Désir que la Mère Favre écrive la vie de madame d'Auxerre, fondatrice et première Religieuse de la Visitation de Lyon 58

LETTRE XXXIX. — **A saint François de Sales.** — Admiration que lui inspire une lettre du Saint. — Traverses pour le bâtiment. — Aimable plaisanterie. 62

LETTRE XL. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — L'Époux divin prend ses délices dans les âmes humbles et dépouillées de tout. — Tendre souvenir conservé aux Sœurs de Lyon 63

LETTRE XLI. — **A saint François de Sales.** — Demande de prédication . 65

LETTRE XLII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Nouvelles du pré-

Pages

sident Favre et de saint François de Sales. — Changement de cellule. — Désir de répondre à la confiance des Sœurs de Lyon. — Détails de ménage. 65

Lettre XLIII. — **A la même.** — Avis touchant les fondations demandées. — Annonce de plusieurs prétendantes et de deux professions à Annecy. — Conseils de direction pour madame la présidente Le Blanc. — Mépriser les inquiétudes qu'on a sur soi et sur autrui. — Affaires diverses 68

ANNÉE 1616.

Lettre XLIV. — **A la même.** — Il faut mettre tout son contentement en Dieu. — Proposition de mariage pour Françoise de Chantal. — Difficultés suscitées contre les Règles de la Visitation. — Conseils pour la pratique de certaines mortifications extérieures 72

Lettre XLV. — **A la même.** — La vraie et solide vertu se forme dans les contradictions. — Tendre charité pour une Sœur éprouvée. — Nouvelles de saint François de Sales. — Détails pour affaires temporelles. 74

Lettre XLVI. — **A la même.** — Une Religieuse qui possède l'esprit de la Règle a, par là même, l'esprit de Dieu. Indisposition de madame de Charmoisy et de Françoise de Chantal 77

Lettre XLVII. — **A la Sœur P.-M. de Châtel, à Lyon.** — Encouragement à supporter une épreuve intérieure. — Éloge de la Mère Favre. Devoir d'une coadjutrice 78

Lettre XLVIII. — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Il faut garder le silence sur les tentations passagères. — Avantage d'une sincère ouverture de cœur. — Conseils pour la charge de maîtresse des novices. . . 81

Lettre XLIX. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Rien ne peut ébranler une âme fondée en l'amour divin. — La santé doit être méprisée en certaines occasions et soigneusement gardée en d'autres. — Désir d'un parfait accord entre saint François de Sales et l'archevêque de Lyon. — La mortification d'une inclination naturelle est préférable aux pénitences corporelles 83

Lettre L (*Inédite*). — **Aux Sœurs P.-M. de Châtel et M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Souhaits de perfection. — Avantages de l'humilité; estime qu'en fait saint François de Sales. 87

Lettre LI. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Regret de ne pouvoir lui écrire, et désir de recevoir plus souvent de ses nouvelles. Exhortation à un abandon sans mesure au divin Sauveur 88

Lettre LII. — **A la Sœur P.-M. de Châtel, à Lyon.** — La Sainte se réjouit de la victoire que cette Religieuse a remportée dans une épreuve. Témoignages de confiance 89

Lettre LIII. — **Aux Sœurs P.-M. de Châtel et M.-A. de Blonay, à Lyon.** — L'amour parfait n'a plus de regard sur son propre contentement. 91

Pages

LETTRE LIV (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Prudence à garder au milieu des contradictions que l'on suscite au monastère. — Nouvelles de diverses personnes. 91

LETTRE LV. — **A saint François de Sales.** — Difficultés pour la construction de l'église. — Inquiétudes de la baronne de Thorens. 94

LETTRE LVI. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Nécessité de bien éprouver les vocations. — Les caractères mélancoliques sont peu propres à la vie religieuse. — La Sainte blâme une prétendante qui veut mettre quelques conditions à son admission. — But vers lequel doivent tendre les novices 95

LETTRE LVII. — **A la même.** — Obligation de bien former les sujets et de ne pas trop multiplier les nouvelles fondations. — De quelle importance est le choix des Supérieures. 97

LETTRE LVIII. — **A la même.** — Les personnes qui demandent des fondations doivent connaître les Règles et le but de l'Institut 98

LETTRE LIX. — **A la même.** — La Mère Favre est priée de dire sa pensée sur la Sœur de Châtel. — Ligne de conduite à tenir pour une Religieuse dont les ravissements paraissent illusoires. 100

LETTRE LX. — **A la même.** — Impression du *Traité de l'Amour de Dieu.* — La Sainte se prépare à faire une retraite. — Commissions pour le trousseau des deux Sœurs Jeanne-Françoise et Françoise-Agathe de Sales, novices à la Visitation d'Annecy. — Comment traiter avec Mgr de Marquemont. 102

LETTRE LXI. — **Aux Sœurs P.-M. de Châtel et M.-A. de Blonay.** — Elle leur recommande la parfaite indifférence dans tous les états de la vie intérieure, et l'obéissance pour ce qui concerne le soin de leur santé. — De quelle manière on peut communiquer les lumières reçues à l'oraison. — Conseils pour l'état de sécheresse et d'impuissance. 105

LETTRE LXII. — **A M. Michel Favre, à Lyon.** — Veiller à l'impression du *Traité de l'Amour de Dieu*, et supporter courageusement les petites mortifications 108

LETTRE LXIII. — **A saint François de Sales.** — Elle lui demande des nouvelles de sa santé et exprime le désir de prolonger de quelques jours sa retraite annuelle 109

Lettre de saint François de Sales à sainte de Chantal en réponse à la précédente 111

LETTRE LXIV. — **Au même.** — Elle expose les dispositions de parfait abandon que l'Esprit-Saint lui a données pendant la retraite 112

Lettre de saint François de Sales à sainte de Chantal en réponse à la précédente. 113

LETTRE LXV. — **Au même.** — Sublime disposition de dénûment intérieur. 115

Lettre de saint François de Sales à sainte de Chantal en réponse à la précédente. 117

LETTRE LXVI. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Quelques détails sur une indisposition de saint François de Sales. 118

Pages

LETTRE LXVII. — **A M. Michel Favre, à Lyon.** — Arrangements à prendre pour l'impression du *Traité de l'Amour de Dieu* 120

LETTRE LXVIII. — **A saint François de Sales.** — Crainte de nouveaux changements dans la récitation de l'Office divin. 121

LETTRE LXIX. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Saint François de Sales se résout à solliciter l'érection de la Visitation en Ordre religieux. — Quelle estime faire de sa vocation. — Joie que donne l'annonce d'un prochain voyage de la Mère Favre à Annecy. 122

LETTRE LXX. — **A saint François de Sales.** — Difficultés suscitées pour l'achat des moulins du duc de Nemours 125

LETTRE LXXI (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Annonce de la réponse de saint François de Sales à l'archevêque de Lyon. — Sage direction de la Mère Favre à ses filles. — Projet pour un changement de maison. — Réponse au sujet de la communion. — Avis pour une affaire d'intérêt 126

LETTRE LXXII (*Inédite*). — **A la même.** — Comment se conduire à l'égard de Mgr de Marquemont, au sujet des changements qu'il voulait introduire à la Visitation. — La dot des Religieuses ne doit être reçue qu'après leur profession. 128

LETTRE LXXIII (*Inédite*). — **A la même.** — Ferme résolution de maintenir la liberté de l'Institut. — Il n'y a que l'autorité du Saint-Siége qui puisse faire changer la Règle. — Nouvelles diverses 130

LETTRE LXXIV (*Inédite*). — **A la même.** — Maternelles inquiétudes. — Désir de connaître la pensée du Père recteur des Jésuites sur les Règles de la Visitation. 132

LETTRE LXXV. — **A Madame de Gouffier.** — Départ des Sœurs fondatrices de Moulins 133

LETTRE LXXVI. — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Toutes nos actions sont mêlées d'imperfections; ne pas s'étonner de ses faiblesses ni s'en fâcher. — Éviter toute curiosité et réflexion sur les voies de Dieu, et s'affectionner à la pratique des vertus solides. — Conseils pour l'oraison. 135

LETTRE LXXVII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Aimable reproche sur son retard à écrire. — Bienveillance du prince Victor-Amédée pour saint François de Sales. 137

LETTRE LXXVIII. — **A saint François de Sales.** — Sollicitude pour le voyage d'une prétendante. 139

LETTRE LXXIX. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Joie de sa guérison. — Avec quel désintéressement on doit procéder pour la dot dans la réception des sujets. — Il faut témoigner peu d'empressement pour les fondations. 140

LETTRE LXXX. — **A saint François de Sales.** — Annonce d'une visite. 142

LETTRE LXXXI. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Inquiétudes pour la fondation de Moulins; prévoyances pour celle de Riom. — Sollicitude pour la santé de la Sœur de Châtel. — Nouvelles de diverses personnes. . 142

Pages

LETTRE LXXXII. — **A saint François de Sales.** — Motifs qui portent les saints Fondateurs à solliciter l'exemption du grand Office pour la Visitation. 144

LETTRE LXXXIII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Recevoir avec simplicité les soulagements nécessaires à la santé. — Nouvelles de la communauté d'Annecy et des poursuites faites à Rome pour l'érection de la Visitation en Ordre religieux. — Fermeté déployée à l'égard d'une enfant incorrigible 145

LETTRE LXXXIV. — **A la même.** — Il faut demeurer humblement soumise dans les épreuves. — Désir de voir retarder l'établissement du monastère de Riom. — Éloge de la Sœur de Châtel comme directrice. — Judicieuses réflexions pour développer les grandes et fortes vertus. — Conseils relatifs au gouvernement des choses temporelles. — Se défaire du parloir est un grand soulagement à une Supérieure. 148

LETTRE LXXXV (*Inédite*). — **A la même.** — Difficultés qui se rencontrent dans l'établissement du monastère de Moulins. Résolution de différer le plus possible les fondations demandées. 152

LETTRE LXXXVI. — **A madame de Gouffier.** — Doux reproches de son long silence. — Impossibilité d'envoyer des sujets aux fondations et d'en accepter de nouvelles. — Nécessité d'une grande et cordiale union avec la Mère de Bréchard. — Admirable encouragement à se faire violence. . . 153

LETTRE LXXXVII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — La Sainte lui recommande d'avoir une grande confiance au Révérend Père recteur des Jésuites, et promet d'envoyer une maîtresse des novices. — Elle conseille à l'égard de madame de Gouffier une déférence cordiale . . 155

LETTRE LXXXVIII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — User d'une humble et prudente douceur envers les personnes qui s'opposent à l'établissement de la Congrégation. —Dieu veut propager ce petit Institut. — Conseils de direction. 158

ANNÉE 1617.

LETTRE LXXXIX. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Fruits opérés à Grenoble, par saint François de Sales, qui y prêche l'Avent. — Estime que l'on fait à Rome des Règles de la Visitation. —Nécessité d'une mutuelle correspondance entre les monastères. — Premier projet d'une fondation à Turin. — Détails sur la communauté d'Annecy. 160

LETTRE XC. — **A saint François de Sales.** — Envoi de lettres pour Grenoble 164

LETTRE XCI (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — La santé est un bienfait de Dieu qu'il faut ménager pour travailler à sa gloire. — Encouragement aux vertus de douceur, d'humilité et de modestie pour imi-

Pages

ter saint François de Sales. — On ne peut pas faire de mortifications extérieures sans permission. — Nouvelles de madame de Thorens 165

Lettre XCII. — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Il faut avoir un confiant abandon à Dieu dans l'exercice de son emploi. — Les novices trouveront la paix et le bonheur si elles se dévouent à l'observance de la Règle 167

Lettre XCIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Avec quelle prudence on doit ménager les intérêts et la réputation des novices. — Promesse d'une communion générale de la Communauté et témoignages d'affection maternelle 169

Lettre XCIV. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — La Sainte lui recommande de prendre souvent le conseil du Père recteur des Jésuites et d'avoir aussi la haute main sur les affaires temporelles. — Elle l'exhorte à supporter doucement quelques contrariétés et à mettre toute sa confiance en Dieu. — Divers avis propres pour les commencements de la fondation. — Ne pas se presser pour recevoir des sujets, et préférer ceux qui ont bon esprit à ceux qui n'ont que des avantages temporels . . . 170

Lettre XCV (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Il faut du courage et de l'énergie pour entreprendre la vie religieuse. — Nouvelles des instances qui se faisaient à Rome. — Recommandations pour un envoi de lettres 175

Lettre XCVI. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Moyens de rendre son cœur conforme au Coeur de Jésus. — Il faut porter les Sœurs à se contenter de la direction de la Supérieure. — Sentiment du cardinal Bellarmin sur l'Institut. — Dans quel esprit faire les mortifications extérieures. — On doit garder au chœur une posture recueillie et modeste. — Regret de ne pouvoir aller à Moulins 177

Lettre XCVII. — **A la Sœur M.-A. Humbert, à Moulins.** — Elle l'exhorte à avancer dans l'esprit d'humilité et de confiance en sa Supérieure, et lui recommande de ne pas se troubler de ses fautes 182

Lettre XCVIII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Maternel encouragement. — Saint François de Sales est retenu pour une nouvelle station de l'Avent à Grenoble. — Désir que M. de Bérulle poursuive son voyage de Lyon à Annecy. — Conseils pour l'emplacement d'un monastère. — Inquiétudes sur la fondation de Moulins 183

Lettre XCIX. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Regrets de ne pouvoir secourir le monastère de Moulins. — Il faut recevoir les biens et les maux de la vie avec un cœur simple, et ne pas s'abandonner aux sentiments de joie ou de tristesse 185

Lettre C (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Inquiétude que donne la santé du Bienheureux Fondateur; ne lui écrire que pour l'utilité spirituelle. — Désir d'une fondation à Grenoble, et envoi d'une copie de la réponse du cardinal Bellarmin sur l'érection de la Visitation en Ordre religieux 189

Lettre CI. — **A la même.** — Résignation au décès du baron de Thorens.

Pages

— Espérances que donne le monastère de Lyon. — Sollicitudes pour la réception de deux postulantes 192

LETTRE CII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Arrangements pour la dot de la Mère de Bréchard. — Conseils de direction . . . 194

LETTRE CIII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Elle fait l'éloge du baron de Thorens, et de la résignation chrétienne de sa veuve. — Envoi des règles et constitutions. 196

LETTRE CIV. — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Dans quel esprit elle doit diriger les novices. 198

LETTRE CV. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Décisions de la Sainte pour la réception des Sœurs tourières et pour leur vêtement. 198

LETTRE CVI (*Inédite*). — **A saint François de Sales.** — Elle le prie d'écrire à Mgr de Bourges en faveur de Celse-Bénigne, et témoigne un grand désir d'être délivrée de toute affaire du monde. 199

LETTRE CVII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Guérison de Sœur Marie-Gasparde d'Avise. — Charité de la Sainte pour le salut d'une âme. — Désir de voir une fondation à Grenoble. — Prévoyance pour le retour à Lyon d'une enfant qui lui avait été confiée. — Nouvelles de sa santé, et de la communauté d'Annecy. — Achat d'une custode. 200

LETTRE CVIII. — **A la même.** — Nomination à Annecy de M. le président de la Valbonne. — Une enfant est reçue au monastère par déférence pour le président Favre. — Attente de madame l'abbesse de Puy-d'Orbe. 203

LETTRE CIX. — **A la même.** — Indisposition de la Sainte; souhaits de fête à la Mère Favre. — Projet d'un voyage à Lyon. — Elle annonce la construction d'un nouveau corps de bâtiment pour achever le monastère, et l'envoi d'une lettre à Mgr de Marquemont. 204

LETTRE CX. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Obligation de sauvegarder les intérêts de chaque monastère. — Éloge de M. Grandis. — La Sainte compare le Bienheureux Évêque de Genève aux anciens Pères de l'Église. — Commissions affectueuses pour les Sœurs de Moulins. . . . 206

LETTRE CXI. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Les âmes vraiment royales se dévouent au service de Notre-Seigneur au milieu des difficultés. — Conseils pour la direction d'une Sœur qui jouissait de grandes consolations spirituelles. — Avec quel courage on doit surmonter les répugnances que donne une charge. — On ne saurait choisir les prétendantes avec trop de soin. — La Mère Favre doit s'employer auprès de Mgr de Marquemont pour les affaires de l'Institut. 209

LETTRE CXII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Elle l'encourage dans les traverses suscitées par madame de Gouffier, et la prie de résoudre quelque affaire d'après le conseil des Pères Jésuites, sans attendre son voyage ou celui de saint François de Sales. 212

LETTRE CXIII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Acquisition d'une maison. — Estime spéciale pour M. de Saint-Nizier. — Commissions pour diverses personnes. 213

LETTRE CXIV. — **A la même.** — Assurances de prières pour un ami de la

Pages

communauté. — Annonce du sacre de l'église. — Estime de la Sainte pour les contradictions. — Elle parle de plusieurs bonnes prétendantes ; incertitude pour l'époque de leur réception 214

Lettre CXV. — **A la même.** — Elle la félicite d'habiter un nouveau monastère. — Nécessité de renvoyer les prétendantes sans vocation. — Envoi d'une custode et de chandeliers pour le sacre de l'église. 216

Lettre CXVI. — **A la même.** — Profonde affliction et admirable résignation de la Sainte à la mort de sa fille, la baronne de Thorens. 218

Lettre CXVII. — **A la même.** — Même sujet. — Elle annonce la profession des Sœurs de Sales et d'Avise et la consécration de l'église du monastère. 220

Lettre CXVIII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Même sujet. — Éloge de la jeune baronne. 221

Lettre CXIX (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — La Sainte sollicite l'entrée d'une nouvelle prétendante. 222

Lettre CXX. — **A saint François de Sales.** — Elle exprime de nouveau sa douleur de la perte de la baronne de Thorens et parle d'une croix envoyée pour l'église par la duchesse de Mantoue, infante de Savoie 222

Lettre CXXI. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Affaires de l'Institut. — La reconnaissance due à M. Austrain oblige à user de compassion envers sa fille. 224

Lettre CXXII (*Inédite*). — **A saint François de Sales.** — Difficultés survenues à l'agrandissement du clos du monastère. 225

Lettre CXXIII (*Inédite*). — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** Madame de Gouffier quitte Moulins. 226

Lettre CXXIV. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Souhaits de bénédictions. 228

Lettre CXXV. — **A la même.** — La Sainte exhorte la Mère Favre à ne pas refuser obstinément les soins nécessaires à la conservation de ses forces et prend occasion de lui dire qu'elle-même a failli en ce point 228

Lettre CXXVI. — **A M. de Neuchèze.** — Sur la mort de la baronne de Thorens. — Douleur de la Sainte en apprenant le péril que court l'âme de son fils. 230

Lettre CXXVII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Se confier à la divine Providence dans les afflictions, les considérant moins que le Coeur de Celui qui les envoie. — Projet de départ de M. de Sainte-Catherine pour Rome, en qualité de solliciteur des affaires de l'Institut. — Grande importance que la Sainte met à l'étude du Catéchisme 231

Lettre CXXVIII. — **A madame de la Fléchère.** — Nous sommes trop peu de chose pour rendre des services à Dieu; mais il faut lui laisser faire de nous selon son bon plaisir. 233

ANNÉE 1618.

Pages

LETTRE CXXIX. — **A saint François de Sales.** — Demande d'un court entretien pour l'arrangement d'une affaire temporelle. 235

LETTRE CXXX. — **Au même.** — Aimable et confiante réflexion. — Elle parle de quelques prétendantes de Grenoble qui arrivent à Annecy 235

LETTRE CXXXI (*Inédite*). — **Au même.** — Achat de moulins. 236

LETTRE CXXXII. — **Au même.** — Elle confie Gelse-Bénigne à sa direction. 237

Lettre de la Sœur P.-M. de Châtel à la Mere J.-C. de Bréchard, à Moulins. 238

LETTRE CXXXIII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Souhaits affectueux pour les Sœurs malades. — Elle donne des nouvelles de sa santé et demande des prières pour son fils 241

LETTRE CXXXIV. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Elle s'excuse de ne pouvoir écrire à quelques Sœurs, et les prie de chercher sa réponse dans la méditation de leurs saintes Règles. 242

LETTRE CXXXV. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Désir d'une fondation à Grenoble. — Commissions pour différentes personnes 243

LETTRE CXXXVI (*Inédite*). — **A la même.** — Le bon esprit et la bonne réputation sont des conditions nécessaires pour être reçue dans un monastère. 244

LETTRE CXXXVII. — **A saint François de Sales.** — Affaires de famille. 245

LETTRE CXXXVIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Elle lui annonce son départ pour la fondation de Grenoble 246

LETTRE CXXXIX. — **A la même.** — Arrivée de la Sainte à Grenoble. — Elle nomme les Sœurs fondatrices qu'elle y laissera et prie la Mère Favre de l'avertir si son passage à Lyon est nécessaire. — Recommandations diverses. 247

LETTRE CXL (*Inédite*). — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Annecy.** — Commissions et souhaits. 249

LETTRE CXLI. — **A la Sœur P.-J. de Monthoux, à Annecy.** — Les Novices doivent en toute occasion s'adresser à leur maîtresse et suivre sa direction. — Exemple d'humilité et sollicitude de la Sainte à provoquer la pratique des vertus de douceur, de simplicité et de droiture 250

LETTRE CXLII. — **A la même.** — Recommandation de fuir la mélancolie et d'inspirer une sainte gaieté aux novices 252

LETTRE CXLIII. — **A M. Michel Favre.** — Respect de la Sainte pour la parole divine. — Elle insinue les moyens à prendre pour corriger de la jalousie et de la mélancolie. — Quelle prudence doit avoir la Supérieure dans la direction des novices. 253

LETTRE CXLIV. — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Annecy.** — Exhortation à suivre la sainte règle et à entretenir les liens de la plus étroite charité avec les monastères. 255

Pages

LETTRE CXLV. — **A la Sœur P.-J. de Monthoux, à Annecy.** — La simplicité et la candeur sont louées par la Sainte. — Conseils pour se conduire à l'égard de la Sœur assistante. — Décisions pour la maîtresse des novices. 257

LETTRE CXLVI. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Elle lui promet de passer à Lyon. — Détails touchant l'admission d'une prétendante à Annecy 258

LETTRE CXLVII. — **A la Sœur P.-J. de Monthoux, à Annecy.** — Il faut faire régner la volonté de Dieu au-dessus de toutes nos inclinations. . . . 259

LETTRE CXLVIII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Annonce de son arrivée à Lyon 260

LETTRE CXLIX. — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Annecy.** — Recommandations pour une cérémonie de profession. 260

LETTRE CL (*Inédite*). — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — Maternels enseignements pour l'exercice de la supériorité. 262

LETTRE CLI. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — La Sainte annonce son retour à Annecy. 263

LETTRE CLII (*Inédite*). — **A la même.** — Témoignages d'affection. . . . 264

LETTRE CLIII. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — Il faut porter joyeusement pour Dieu les peines et travaux qu'il nous envoie. . . 264

LETTRE CLIV (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Elle lui dit sa pensée sur une prétendante sans vocation 265

LETTRE CLV. — **A la même.** — Mgr de Bourges désire que la Mère Favre aille fonder dans sa ville épiscopale 266

LETTRE CLVI (*Inédite*). — **A la même.** — La Sainte lui recommande de se décharger du gouvernement de Lyon afin de commencer une autre fondation. — Elle l'engage à ne pas refuser les prétendantes pauvres des biens temporels, pourvu qu'elles soient braves de cœur et d'esprit. — Envoi de quelques Sermons et des Entretiens de saint François de Sales 267

LETTRE CLVII. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — Une supérieure doit avoir pleine confiance en l'assistance divine. 268

LETTRE CLVIII. — **A la même.** — Mieux vaut s'appliquer à la stricte observance que de s'inquiéter de ses tentations. — Envoi des Entretiens. . . 270

LETTRE CLIX (*Inédite*). — **A la même.** — Affaires et plans de construction. 271

LETTRE CLX (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Arrangements pour la fondation de Bourges, annonce de celle de Turin et du passage de la Sainte à Lyon. 272

LETTRE CLXI (*Inédite*). — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — La Visitation est reconnue à Rome comme Ordre religieux 273

LETTRE CLXII. — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Conseils de direction et encouragements. 274

LETTRE CLXIII (*Inédite*). — **A la Mère J.-C. de Brèchard, à Moulins.** Préférer, dans le choix des vocations, le bon esprit des prétendantes aux avantages temporels. — Il faut agir prudemment avec une âme peu propre à la perfection religieuse 275

Pages

LETTRE CLXIV. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Annonce de son passage à Lyon en se rendant à Bourges. 277

LETTRE CLXV (*Inédite*). — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — La Sainte annonce son passage à Moulins 278

LETTRE CLXVI (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Maladie de Françoise de Chantal. — Saint François de Sales attend l'arrivée du prince-cardinal de Savoie pour le suivre à Paris. — Explication au sujet de la Bulle envoyée de Rome pour l'érection de la Visitation en Ordre religieux. — La Sainte s'occupe de faire imprimer les Règles. 278

LETTRE CLXVII. — **A Mgr l'archevêque de Bourges.** — Elle lui dit que la Bulle de Paul V pour l'érection de la Visitation en Ordre religieux suffit à tous les monastères qui s'établissent, sans qu'il soit besoin d'un nouveau recours à Rome. 280

LETTRE CLXVIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre à Lyon.** — Annonce du passage de saint François de Sales à Lyon avec la cour de Savoie. — Une supérieure doit gouverner le monastère par elle-même et selon la Règle. — Questions que la Mère Favre devra faire au Bienheureux Évêque pour les Constitutions. 282

LETTRE CLXIX. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — Convalescence de Françoise de Chantal. — La Sainte permet de communiquer les Règles et Constitutions à quelques personnages de haute piété. 284

LETTRE CLXX. — **A la Sœur C.-A. Joly de la Roche, à Annecy.** — Haute estime de la Sainte pour la grâce de la vocation à la vie religieuse. 286

LETTRE CLXXI. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Peines de la Sainte concernant ses enfants. — Pauvreté de la communauté de Bourges. 287

LETTRE CLXXII. — **A la même.** — Témoignage d'affection. — Conseils pour la direction d'une novice tentée. 288

ANNÉE 1619.

LETTRE CLXXIII. — **Aux Sœurs de la Visitation d'Annecy.** — La Sainte exhorte ses filles à n'avoir que le seul désir d'aimer Jésus, et de se conformer à son bon plaisir par une exacte observation de la Règle. 290

LETTRE CLXXIV. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Sollicitude de la Sainte pour sa fille et pour le monastère d'Annecy. — Demande des Règles et des Sermons de saint François de Sales. — La Supérieure doit, par son zèle et son bon exemple, briller comme un soleil au milieu de sa communauté. 291

LETTRE CLXXV. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Tenir son âme en tranquillité parmi les accidents de la vie. — Rappel prochain de Sœur F.-G. Bally. — C'est assez de garder trois jeunes filles. — Conseils divers pour le gouvernement du monastère de Moulins. — Prendre

Pages

l'avis des Pères Jésuites. — Propositions de plusieurs prétendantes. — Séjour de Françoise de Chantal à Lyon. — Envoi des Directoires. 292

LETTRE CLXXVI. — **A la Sœur M.-H. de Chastellux, à Moulins.** — Mépris qu'on doit faire de la tentation et du tentateur. 296

LETTRE CLXXVII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Recommandations maternelles pour sa fille. — Amour de la Sainte pour la Règle, et son désir de la pratiquer avec toute la perfection possible 297

LETTRE CLXXVIII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Accord pour l'envoi des lettres. — Trésors qu'on acquiert par la douceur dans les petites contrariétés domestiques. — Recommandation d'écrire à saint François de Sales; il n'approuve point le désir de changer de monastère. — Proposition d'une fille pour être tourière.. 299

LETTRE CLXXIX. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — La Sainte la rassure sur son état intérieur. — Prix des actes d'humilité. — On ne doit pas regarder à la dot des filles, mais à la bonne vocation. . . 301

LETTRE CLXXX (*Inédite*). — **A madame de la Fléchère.** — Nouvelles de la fondation de Bourges, de Françoise de Chantal et de Celse-Bénigne. . 303

LETTRE CLXXXI. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Les Sœurs du voile noir ont voix au chapitre. — Une prétendante à humeur bizarre ne peut être admise. — Il ne faut pas recevoir beaucoup de jeunes filles qui ne sont point encore en âge de prendre l'habit. — La Supérieure ne doit prêcher que la Règle et y être fidèle. 304

LETTRE CLXXXII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Bon état de la maison d'Annecy, où chaque Religieuse a un livre des Règles et Constitutions. — Zèle de la Sainte pour maintenir la récitation du petit Office. — Devoir de l'assistante des parloirs. — En quoi consiste l'autorité du Supérieur. — Une Supérieure peut faire un grand bien par sa fidélité à l'observance. 305

LETTRE CLXXXIII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Éprouver longtemps les esprits difficiles. — Choix des Sœurs pour la fondation de Paris; dispositions à prendre pour leur voyage. — A quelle heure on doit sonner le silence en Carême. 308

LETTRE CLXXXIV. — **A la même.** — Recommandations pour le voyage des Sœurs fondatrices de Paris. — État de la maison de Bourges. — Nouvelles de Celse-Bénigne et de Françoise de Chantal. — Bien que fait saint François de Sales.. 311

LETTRE CLXXXV (*Inédite*). — **A madame de Charmoisy.** — Consolations et conseils affectueux. — Détails sur le monastère de Bourges. — La Sainte annonce son départ pour Paris. 313

LETTRE CLXXXVI. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Courage et confiance de la Sainte pour la fondation de Paris, où elle prévoit de grandes difficultés. — Elle attend à Bourges les trois fondatrices et Sœur Françoise-Gabrielle Bally. 314

LETTRE CLXXXVII. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — La sou-

Pages

mission à la divine volonté console dans les separations et maintient la paix de l'âme 316

Lettre CLXXXVIII. — **A la même.** — La Sainte lui dit que Sœur Françoise-Gabrielle Bally a été envoyée à Bourges pour la décharger de l'administration des affaires temporelles du monastère. 317

Lettre CLXXXIX. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Établissement du premier monastère de Paris. — Mort de la présidente Le Blanc. . . . 318

Lettre CXC. — **A madame de Jars.** — Il faut supporter doucement et humblement les critiques du monde. 320

Lettre CXCI. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — L'humilité, la patience et le discernement des esprits sont nécessaires à une maîtresse des novices. — La maladie éprouve les Sœurs de Paris. — A quel âge on peut entrer au noviciat. 321

Lettre CXCII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Affaires de madame la présidente Le Blanc. — Nouvelles de la maison de Paris. — Ardeur de la Sainte à poursuivre l'œuvre de sa perfection; son assurance que tôt ou tard on vaincra l'opposition de Mgr de Marquemont à la récitation du petit Office. 322

Lettre CXCIII. — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Conseils pour la direction des novices. 324

Lettre CXCIV. — **Aux novices de la Visitation de Bourges.** — Vertus que les novices doivent pratiquer pour mériter la grâce d'être filles de Notre-Dame. 325

Lettre CXCV. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — La Sainte sollicite des prières pour son fils. 326

Lettre CXCVI. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Prière de recevoir madame du Tertre. 327

Lettre CXCVII. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — Il faut demeurer calme et soumise dans les tentations, être heureuse de vivre sans lumière ni sentiment. — Nouvelles de saint François de Sales. — Quelques règles à suivre à l'égard du confesseur. — Conseils sur la réception de deux novices d'un autre Ordre. 329

Lettre CXCVIII. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — L'Esprit de Dieu ne manque pas d'assister une âme humble et confiante. — La grâce seule peut donner aux novices la vocation et la persévérance. — Quelle quantité de nourriture donner aux Sœurs. — Il ne faut pas recevoir dans le monastère une enfant trop jeune. — La Supérieure doit maintenir une sainte joie dans la communauté. 332

Lettre CXCIX. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — Encouragements à porter le faix de la supériorité. 334

Lettre CC. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Charité et prudence dans la réception des infirmes. — Il faut marcher hâtivement, humblement et fidèlement à la suite du Sauveur. 335

Lettre CCI. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — L'extrémité de la pauvreté doit nous exciter à une plus parfaite confiance en Dieu. . . 336

Pages

LETTRE CCII. — **A la R. Mère de la Trinité, Carmélite.** — Témoignage d'estime et d'affection. — Humilité de la Sainte. — Difficultés pour la réception d'une prétendante. 337

LETTRE CCIII. — **A madame du Tertre, à Moulins.** — Une grande ouverture de cœur envers la Supérieure facilite l'amendement et le progrès de l'âme. 339

LETTRE CCIV. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Saint François de Sales a quitté Paris; on murmure contre lui à l'occasion d'un mariage. — Acquiescement de la Sainte au bon plaisir divin. 340

LETTRE CCV (*Inédite*). — **A madame de Jars.** — Témoignages d'honneur et de religieuse amitié. — Félicitations du bonheur qu'elle aura de voir saint François de Sales. 341

LETTRE CCVI. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Annonce du passage de saint François de Sales à Bourges. — Tout doit se faire par l'autorité de la Supérieure. 342

LETTRE CCVII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Passage de saint François de Sales à Moulins. — Retrancher à madame du Tertre la liberté de parler et d'envoyer des lettres à l'insu de la Supérieure. — Il faut porter la croix amoureusement, paisiblement, et tout attendre de Dieu et de son secours. 343

LETTRE CCVIII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Elle la félicite du bonheur qu'elle aura de pouvoir entretenir saint François de Sales, arrivé à Lyon. — La peste est dans Paris. — Admirable résignation de la Sainte. — Souhaits ardents pour la perfection de la Mère Favre, et crainte de la voir sortir de Lyon avant que le monastère jouisse des priviléges accordés par la Bulle de Paul V. 345

LETTRE CCIX. — **A M. le collatéral Flocard.** — La Sainte le remercie de lui avoir donné des nouvelles de saint François de Sales et de son arrivée à Annecy. 347

LETTRE CCX (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Nouvelles de la communauté de Paris. — Préservation de la peste. 348

LETTRE CCXI. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Dieu ne laisse point sans secours une communauté où règne l'observance. — Tout le bien des maisons dépend des Supérieures. — Il faut retrancher à madame du Tertre les correspondances et les conversations inutiles. — Demande de prières selon les intentions de saint François de Sales. 348

LETTRE CCXII. — **A la Sœur M.-A. Humbert, à Moulins.** — Il ne faut point trop réfléchir sur soi-même, mais s'humilier devant Dieu de ses fautes d'inadvertance, et ne point s'en tourmenter. 350

LETTRE CCXIII. — **Aux Sœurs de la Visitation de Bourges.** — Il faut ravir le COEUR du divin Époux par l'amour de sa sainte volonté, l'exacte observance et le support mutuel. 351

LETTRE CCXIV. — **A la Sœur F.-M. Favrot, à Annecy.** — La stricte observance de la Règle est l'admirable chemin de la perfection religieuse. — Témoignages d'affection pour les amis du monastère. 352

Pages

LETTRE CCXV (*Inédite*). — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — La Sainte annonce que saint François de Sales est nommé grand aumônier de Son Altesse, et M. de Boisy, premier aumônier de Madame. — Offre d'une prétendante 353

LETTRE CCXVI. — **A madame du Tertre, à Moulins.** — Souhaits de bénédictions pour que les fruits d'une retraite soient durables. 354

LETTRE CCXVII. — **Aux Sœurs de la Visitation de Moulins.** — La Sainte conjure ses filles de vivre plus que jamais dans l'exacte observance, l'humilité, la simplicité, l'obéissance et la charité. 355

LETTRE CCXVIII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Il faut être libérale en ce qui concerne les soulagements à donner aux Sœurs. — Comment former peu à peu les sujets qu'on juge capables de la supériorité. — Conditions nécessaires pour une fondation. 356

LETTRE CCXIX. — **A la même.** — Aimer la livrée de Jésus-Christ (c'est-à-dire l'humiliation) sur nos épaules et sur celles de nos amis. — Éviter les parloirs comme la ruine des maisons religieuses. — Heureuses sont les âmes qui se contentent de Dieu seul. — A la fin de l'année, on ne change pas à la Supérieure les objets à son usage. 357

LETTRE CCXX. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Comment la Supérieure doit agir avec la Sœur assistante et avec les Sœurs professes. . 359

LETTRE CCXXI. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — La Sainte attend la décision de saint François de Sales pour entreprendre l'œuvre dite des *Haudriettes*. — Dispositions à prendre pour le voyage de plusieurs Sœurs. 360

LETTRE CCXXII. — **A. M. Favre.** — Retour du saint Évêque auprès de ses filles d'Annecy. — Recommandations pour qu'il ne prolonge pas les veilles de la nuit. 361

ANNÉE 1620.

LETTRE CCXXIII (*Inédite*). — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Intérêts que Mgr de Bourges porte aux Religieuses de la Visitation. — Sollicitude de la Sainte pour former les novices. — Bon exemple que doivent donner les anciennes. 363

LETTRE CCXXIV. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — La tranquillité et la simplicité d'esprit d'une Supérieure, jointes à une maternelle vigilance, aident efficacement au progrès spirituel d'une communauté. — Éloge d'un livre composé par une Mère Carmélite espagnole. — Importance du monastère de Paris, qui doit être une pépinière pour la France. — L'indépendance de l'esprit nuit à la pratique des vertus religieuses. . . 364

LETTRE CCXXV. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Il faut obéir simplement et gracieusement en tout ce qui regarde le soulagement cor-

Pages

porel, et se montrer toujours communicative, ouverte, franche, cordiale et joyeuse. 366

LETTRE CCXXVI. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Dieu ne se plaît pas en nos maux, mais en notre patience à les souffrir. — Nouvelles du monastère de Paris. — Projets de fondations pour Nevers et Orléans. . . 367

LETTRE CCXXVII. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — Bel éloge de la Mère de Châtel par saint François de Sales. — Avantages qu'il faut tirer des négligences involontaires. — Ne vouloir que Dieu et ne chercher de consolation qu'en Lui seul. 368

LETTRE CCXXVIII. — **A saint François de Sales.** — Sentiment de diverses personnes sur la nomination projetée de saint François de Sales à l'évêché de Paris. — L'affaire est remise au Souverain Pontife. — Plaintes filiales de la Sainte touchant le silence que garde son Bienheureux Père sur des questions qu'elle lui avait adressées. 370

LETTRE CCXXIX. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Plan uniforme à suivre dans la construction des monastères. — Conseils pour la fondation projetée de Nevers. — Avis sur les rapports de la Visitation avec les Ordres religieux. — Les Sœurs fondatrices doivent être des règles vivantes. — La Sainte presse saint François de Sales de faire des entretiens aux Sœurs d'Annecy. 372

LETTRE CCXXX. — **A madame du Tertre, à Moulins.** — La pureté du cœur et le mépris du monde disposent l'âme à recevoir abondamment les grâces du ciel. 375

LETTRE CCXXXI. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — L'obéissance est due aux prélats. — Utilité de la correction publique. — Profession des Sœurs associées. 376

LETTRE CCXXXII. — **A saint François de Sales.** — Visite de M. Deshayes et sentiments de hauts personnages au sujet de la nomination de saint François de Sales à l'évêché de Paris. — Admirable délicatesse de conscience de la Sainte, qui lui montre comme faute grave un manque de naïveté dans ses expressions. — Elle fait part des arrangements pour la fondation de Nevers, prie le Saint d'écrire deux ou trois fois par an aux Supérieures, et le félicite d'avoir Jean-François de Sales pour coadjuteur. 378

LETTRE CCXXXIII (*Inédite*). — **A mademoiselle de Chantal, sa fille.** — La Sainte lui annonce que M. de Toulonjon la demande en mariage. . . . 383

LETTRE CCXXXIV. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Dangers courus par Celse-Bénigne. — Annonce du mariage de Françoise. — Sage prudence à garder dans le choix des prétendantes. — Achat du terrain pour la fondation de Nevers. — M. de Boisy est nommé coadjuteur de Genève 385

LETTRE CCXXXV. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Deux motifs qui permettent d'outre-passer, dans la réception des sujets, le nombre marqué par la Règle. 387

LETTRE CCXXXVI. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — Le dégagement et le calme sont des moyens sûrs de progresser dans la vie

Pages

intérieure. — Toutes les prières de la Communauté doivent être pour la sainte Église. 388

LETTRE CCXXXVII. — **A mademoiselle de Chantal.** — Saintes dispositions qu'elle doit apporter au mariage. 390

LETTRE CCXXXVIII. — **A madame du Tertre, à Moulins.** — Reconnaissance des grâces que Dieu lui accorde. — Promesse d'adhérer à ses désirs en lui laissant la Mère de Bréchard pour Supérieure autant que la Règle et la Providence le permettront 392

LETTRE CCXXXIX (*Inédite*). — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Prudence que doit avoir la Supérieure pour gouverner un esprit faible et timide. — Obligations des Sœurs associées. — Conseils pour le retard de la profession d'une novice. — Reproche à la communauté d'avoir trop facilement donné l'habit à une postulante. 394

LETTRE CCXL (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Désir d'obtenir des indulgences plénières pour le peuple, aux fêtes de la Présentation, de l'Incarnation et de la Visitation.—Prochain mariage de Françoise de Chantal 396

LETTRE CCXLI (*Inédite*). — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Insistance sur le retard de la profession d'une novice. — Comment la Supérieure doit gagner le cœur de ses filles. — En quoi consiste la solennité des vœux et l'importance de la Règle. 397

LETTRE CCXLII. — **A la Sœur M.-M. Legros, à Bourges.** — Devoir de la coadjutrice et humble confiance qui lui est due. — Il faut avoir plus de sagesse que d'indulgence en la réception des sujets. 400

LETTRE CCXLIII. — **A mademoiselle de Chantal.** — Conseils à l'occasion de son prochain mariage. 401

LETTRE CCXLIV. — **A M. Michel Favre, à Annecy.** — Pieux souhaits. 405

LETTRE CCXLV. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Avantages temporels que la famille de madame du Tertre offre au monastère pour lui obtenir le titre de bienfaitrice. — Crainte et charité de la Sainte pour cette réception. 406

LETTRE CCXLVI. — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Dieu fait toujours son œuvre dans une âme humble, simple et confiante. 408

LETTRE CCXLVII. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Aux monastères qui observent bien la Règle, Dieu ne laissera pas manquer du nécessaire. — Respect pour la clôture.—Ne point recevoir d'enfants trop jeunes. —Caractère des vraies inspirations de la grâce. 410

LETTRE CCXLVIII. — **A la même.** — Envoi de trois bonnes postulantes. — Il faut n'admettre à la profession que les âmes humbles ou qui travaillent sérieusement à le devenir. — Prudence que doit avoir la Supérieure dans ses rapports avec les Sœurs. 412

LETTRE CCXLIX. — **A la Sœur P.-J. de Monthoux, à Annecy.** — Le blâme et le mépris sont précieux aux âmes désireuses de leur perfection. — Il faut savoir supporter les défauts des prétendantes lorsqu'ils sont occasionnés par le jeune âge. 414

Pages

LETTRE CCL. — **A madame du Tertre, à Moulins.** — Conseils à l'occasion du contrat qui lui a donné le titre de bienfaitrice religieuse. 415

LETTRE CCLI. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — La Sainte l'engage à hâter son départ pour l'Auvergne et lui parle des fondations projetées. — Comment faire accompagner les Sœurs d'Annecy qui devaient passer à Lyon pour se rendre à Paris. 416

LETTRE CCLII. — **A M. Michel Favre.** — Projet d'un voyage de saint François de Sales à Rome. — Prière à M. Michel d'adresser des exhortations aux Sœurs d'Annecy. 418

LETTRE CCLIII. — **A madame du Tertre, à Moulins.** — La correspondance à une grâce en attire d'autres. — Souffrir avec patience les difficultés suscitées par sa famille. 420

LETTRE CCLIV. — **A la Mère M.-J. Favre, à Lyon.** — Religieuse exactitude et fermeté de la Sainte à ne pas aller au parloir pendant l'Office ; agir ainsi, c'est édifier les séculiers sans manquer aux égards qui leur sont dus. 421

LETTRE CCLV. — **A saint François de Sales.** — Billet des dons du Saint-Esprit. — Projet d'un vœu. 423

LETTRE CCLVI (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Affaires d'intérêts. 424

LETTRE CCLVII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Difficultés relatives au contrat de madame du Tertre. — Voyages des Sœurs destinées à l'établissement des maisons de Nevers et d'Orléans. — Traverses pour le logement de la communauté de Paris. — Il faut aider la nouvelle Supérieure de Moulins. — Divers embarras concernant des novices et des prétendantes 424

LETTRE CCLVIII. — **A la même.** — Acheminement de la fondation de Nevers. — Conditions pour le contrat de madame du Tertre. Il vaut mieux qu'elle prenne l'habit à Moulins. — Maladie et prochain mariage de Françoise de Chantal. 427

LETTRE CCLIX (*Inédite*). — **A la même.** — Avis au sujet du contrat de madame du Tertre. — Conseils pour la bâtisse du monastère de Nevers. — Affaires de celui de Paris. 429

LETTRE CCLX. — **A madame du Tertre, à Moulins.** — Une Religieuse fondatrice ne peut, par contrat, exiger aucun privilége. — Conseils à ce sujet 432

LETTRE CCLXI (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Préparatifs pour les fondations de Nevers et d'Orléans 434

LETTRE CCLXII. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — Inutilité et danger des réflexions sur soi-même. — Faire lire souvent les Entretiens de saint François de Sales. 435

LETTRE CCLXIII (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Nouvelles dispositions pour le départ de quelques Sœurs. — L'assistance au saint Office doit être préférée aux exigences des séculiers. 437

Pages

LETTRE CCLXIV (*Inédite*). — **A la même.** — Presser le voyage des Sœurs fondatrices d'Orléans et de Nevers. 439

LETTRE CCLXV (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** — L'attachement que le public témoigne aux premières Supérieures d'une fondation contrarie la Sainte. — Nouvelles des monastères de Lyon et de Paris. 439

LETTRE CCLXVI. — **A M. de Palierne, à Moulins.** — Recours à l'autorité de M. de Palierne en faveur de la maison de Nevers. Projets d'accommodement 441

LETTRE CCLXVII. — **A madame du Tertre, à Moulins.** — Pressantes instances pour lui faire agréer les moyens de conciliation proposés par saint François de Sales. 444

LETTRE CCLXVIII. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Moulins.** — Une Supérieure doit chercher en tout la gloire de Dieu et gagner les cœurs par la douceur et l'affabilité. 445

LETTRE CCLXIX. — **A M. de Palierne, à Moulins.** — Prière de s'employer près de madame du Tertre pour qu'elle maintienne ses promesses. — La gloire de Dieu et l'honneur des monastères sont au-dessus de tout intérêt temporel. 446

LETTRE CCLXX. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Moulins.** — L'esprit d'humilité, de douceur et de prudence est indispensable au bon gouvernement. — Il faut consulter et traiter avec confiance les amis du monastère. 448

LETTRE CCLXXI. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Devoir d'une Supérieure. — On ne doit désigner que les Sœurs conseillères dans les contrats du monastère. 450

LETTRE CCLXXII (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Affaires d'intérêt. 451

LETTRE CCLXXIII. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — Avis pour le gouvernement de la communauté. — Il faut maintenir la liberté que donne la Règle au sujet des confesseurs et des prédicateurs; avoir surtout recours aux Pères de la Compagnie de Jésus. — Union avec les Mères Carmélites. — Défenses faites par saint François de Sales touchant les cellules. 452

LETTRE CCLXXIV. — **A M. de Palierne, à Moulins.** — Terminer au plus vite le différend survenu entre les monastères de Moulins et de Nevers.. . 453

LETTRE CCLXXV. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — Confiance et soumission qu'une Supérieure doit à son évêque; comment soutenir la Règle auprès de lui. — Délicatesse de procédés envers un ami du monastère. — Décisions sur quelques points d'observance. 454

LETTRE CCLXXVI. — **A madame du Tertre, à Moulins.** — Vives remontrances sur les difficultés qu'elle a suscitées entre les maisons de Moulins et de Nevers.. 458

LETTRE CCLXXVII. — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — On ne

Pages

peut contraindre les Religieuses de faire ce qui est opposé à leur Règle et aux décisions de leur chapitre 459

LETTRE CCLXXVIII. — **A M. de Palierne, à Moulins.** — Nouvelles instances pour obtenir que madame du Tertre mette fin à ses prétentions. 460

LETTRE CCLXXIX. — **A madame du Tertre, à Moulins.** — Grandeur et sainteté de la vocation à la vie religieuse. 464

LETTRE CCLXXX. — **A la Sœur M.-A. de Morville, à Moulins.** — Félicitations à l'occasion de sa prise d'habit. — Assurance de dévouement et exhortation à l'oubli du passé.. 465

LETTRE CCLXXXI. — **A M. de Palierne, à Moulins.** — La Sainte se réjouit des bonnes dispositions de Sœur Marie-Aimée, et justifie la Mère de Bréchard de quelques soupçons. 466

LETTRE CCLXXXII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Les difficultés des affaires temporelles ne doivent en rien troubler la paix, le calme et l'union des cœurs. 468

LETTRE CCLXXXIII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** — Désirs de se conformer en tout aux volontés divines. — Prudence que doit avoir la Mère Favre pour préparer son départ. 469

LETTRE CCLXXXIV. — **A M. Michel Favre, à Orléans.** — Diverses choses à considérer pour le choix de l'emplacement d'un monastère. — Éprouver soigneusement les postulantes. — Il doit presser son retour à Annecy. 470

LETTRE CCLXXXV (*Inédite*). — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Désir d'arriver à un arrangement de famille pour ne plus différer la profession d'une novice. — Exigences de madame de Gouffier. 472

LETTRE CCLXXXVI (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** — Conseils pour le choix d'une directrice. 473

LETTRE CCLXXXVII (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Projet d'une fondation à Valence. — La Sainte commence à préparer son départ de Paris; ses difficultés pour trouver un local convenable à la communauté 474

LETTRE CCLXXXVIII. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — Il faut habituer les Sœurs *à ne rien demander et à ne rien refuser*, et congédier les postulantes qui ne veulent pas vivre selon la Règle. — Dieu a soin du temporel et du spirituel d'une maison où règne la parfaite observance. — Il importe pour le bonheur et le repos d'une communauté de n'admettre que des filles capables de prendre l'esprit de l'Institut. . . 475

LETTRE CCLXXXIX (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Demande de prières.. 477

LETTRE CCXC (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** — Témoignages d'affection. — La Mère Favre, après avoir fini ses six ans de supériorité à Lyon, doit aller servir Dieu ailleurs. 477

LETTRE CCXCI. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Admirables pensées de foi pour se soutenir au milieu des épreuves. — L'unique

Pages

but de la vie religieuse est de mourir à soi pour établir le règne de la grâce. 479

Lettre CCXCII (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Une sainte joie soutient le courage. 480

Lettre CCXCIII (*Inédite*). — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — L'opinion du monde ne nous rend ni plus saint ni moins vertueux. — Conduite à tenir avec deux dames amies du monastère. — Les Sœurs ne doivent pas se reprendre mutuellement de leurs imperfections. 481

Lettre CCXCIV. — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — La parfaite soumission, plus encore que les suavités, prouve la présence et le règne de Dieu dans une âme. 482

Lettre CCXCV. — **A. M. Michel Favre, à Annecy.** — Profonde estime pour les volontés de saint François de Sales. — Nouvelles du monastère de Paris. 483

Lettre CCXCVI. — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** — Espoir de la revoir bientôt. — Il faut mépriser les attaques de l'envie et marcher avec humilité dans une fidèle observance. — La détermination de travailler et de souffrir pour Dieu, avec le soin de faire avancer les âmes, est un grand trésor. — Incliner du côté de la médiocrité et de la pauvreté pour les revenus et les bâtiments. — Annonce de l'impression des Directoires. 484

Lettre CCXCVII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Indécision sur les priviléges que réclame la Sœur de Morville comme fondatrice. — Encouragements et conseils pour la direction de cette novice; ne jamais la laisser au parloir sans assistante. 486

Lettre CCXCVIII. — **A la Sœur F.-M. Favrot, à Annecy.** — Désirs de voir les Sœurs d'Annecy fidèles aux enseignements de leur Bienheureux Père. — Éloge de la communauté de Paris. 489

Lettre CCXCIX. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Sage prudence à garder dans le choix des directeurs. — Conseils pour la distribution des emplois. — Comment la Supérieure doit procéder avec les esprits difficiles et pourvoir aux nécessités spirituelles et corporelles de ses filles. 490

Lettre CCC. — **A la Sœur M.-M. Legros, à Bourges.** — Se livrer sans réserve à la pratique de la simplicité, de l'observance des Règles et d'une sainte indifférence. 494

Lettre CCCI. — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Nécessité de faire élire une Supérieure à Lyon. — Il faut s'oublier soi-même pour ne penser qu'à Dieu. — Affaires. — Sentiments de la Sainte sur la capacité de quelques Sœurs. 495

Lettre CCCII. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Sagesse et prudence que doit avoir la Supérieure pour le gouvernement de la communauté. — Il faut laisser aux Sœurs une certaine liberté dans l'exercice de leur emploi. — Ne jamais permettre l'entrée du monastère pour de simples visites, mais pour le seul motif d'une retraite sérieuse. 498

Pages

LETTRE CCCIII. — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Concession d'une dot en faveur de la fondation de Valence. 499

LETTRE CCCIV. — **A la Sœur A.-M. de Lage de Puylaurens, à Bourges.** — Moyens de persévérer et de se perfectionner dans sa sainte vocation. 500

LETTRE CCCV. — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Logement et entretien du confesseur. — Il faut avoir un clerc pour le service de l'autel. 501

ANNÉE 1621.

LETTRE CCCVI. — **A la Sœur M.-A. de Morville, à Moulins.** — Le sentiment de notre propre faiblesse ne doit point diminuer une entière confiance en Notre-Seigneur et en sa sainte Mère. — Nécessité de l'oraison et du fréquent recours à Dieu. 503

LETTRE CCCVII (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** — Témoignages d'affectueuse estime. — Vertus qui doivent spécialement reluire à la Visitation. — Projet d'une fondation à Turin. — Inconvénients à recevoir des jeunes filles qui ne seraient pas appelées à la vie religieuse. 504

LETTRE CCCVIII (*Inédite*). — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Termes à employer dans les lettres, selon la qualité des personnes auxquelles on écrit ; éviter les répétitions inutiles. 506

LETTRE CCCIX (*Inédite*). — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — Il ne faut pas se plaindre de la pauvreté, mais être attentive à maintenir l'union entre les monastères 507

LETTRE CCCX. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Heureuse influence que les Sœurs professes doivent exercer sur les novices par leur bon exemple. — Nécessité de soumettre sa volonté et son jugement à la Règle et aux Supérieurs. 508

LETTRE CCCXI (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** — Difficultés temporelles pour la réception de la Sœur H.-A. Lhuillier. — La Mère Favre est choisie pour être Supérieure à Turin. — Nouvelles de la communauté de Paris. 510

LETTRE CCCXII. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — La nourriture commune doit être saine et suffisante : retrancher toute plainte à ce sujet. — La Règle qui ordonne de rendre compte de la conscience à la Supérieure et à la directrice n'impose pas l'obligation de leur déclarer ses péchés 512

LETTRE CCCXIII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Difficultés que les gens du monde font aux Religieuses pour le règlement de leurs affaires temporelles. — Obligation pour la Supérieure d'entretenir les Sœurs tous les mois, et de procurer leur avancement dans la perfection.

Pages

Elle-même doit faire avec soin ses exercices spirituels et assister exactement aux récréations. 515

LETTRE CCCXIV. — **A la sœur F.-M. Favrot, à Annecy.** — Prudence à garder dans la réception des sujets. — Comment on doit faire les habits. — Conseils pour des réparations aux bâtiments. — Ne pas dispenser les Sœurs de la récréation sans grande nécessité. — Désir de revenir à Annecy. 517

LETTRE CCCXV. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Avis relatifs à la construction du monastère. — Il faut inspirer aux âmes une grande défiance d'elles-mêmes et une grande confiance en Dieu. 520

LETTRE CCCXVI (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** — Plusieurs personnes séculières peuvent contribuer ensemble à la fondation d'un monastère; priviléges qui leur sont accordés. — La seule Bulle qu'a reçue Annecy suffit pour l'établissement d'autres maisons de l'Ordre. . . . 521

LETTRE CCCXVII (*Inédite*). — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Nouvelles recommandations sur la façon d'écrire et de parler. — Madame de Toulonjon n'a pas le droit d'entrer dans la clôture. — Renvoi d'une novice. 523

LETTRE CCCXVIII (*Inédite*). — **A la Mère C.-A. Joly de la Roche, à Orléans.** — Souhaits d'avancement en la perfection. — Éviter toute louange exagérée en parlant de la Supérieure ou des Sœurs. 525

LETTRE CCCXIX (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** — Élection d'une nouvelle Supérieure à Montferrand. — Difficultés que rencontre la Vénérable Fondatrice à quitter Paris. — Éloge de la Sœur Anne-Catherine de Beaumont. — Deux personnes peuvent s'unir pour fonder un monastère. 526

LETTRE CCCXX (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Voyage du B. Évêque de Genève à Lyon. — Envoyer une copie de la Bulle obtenue par Mgr de Marquemont. 529

LETTRE CCCXXI (*Inédite*). — **A la même.** — Désir de connaître les dispositions de saint François de Sales pour son retour et celui de la Mère Favre à Annecy. 530

LETTRE CCCXXII. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Réserve à garder dans la communication des Règles. 531

LETTRE CCCXXIII (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Incertitude de son départ de Paris. — Conseils pour le choix des Supérieures de Valence et de Montferrand. 532

LETTRE CCCXXIV. — **A la Sœur F.-G. Bally, à Bourges.** — Avantages des maladies. 533

LETTRE CCCXXV. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — L'humilité, la générosité et l'exactitude d'une Supérieure attirent l'Esprit de Dieu en elle. — La Sainte demande qu'on la nomme *notre Mère d'Annecy*. — Obligation de renvoyer une novice sans vocation. — Bien qu'apporte la confiance des Sœurs et de la Supérieure au confesseur. — Dieu regarde à la ferveur et non pas au nombre des Religieuses. 534

Pages

LETTRE CCCXXVI. — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Bonheur des âmes obéissantes. — Une Religieuse aura d'autant plus de capacité pour le gouvernement qu'elle sera plus animée de l'esprit de Dieu. — Pensées sur quelques Sœurs capables de la supériorité. 536

LETTRE CCCXXVII (*Inédite*). — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Affaires. 539

LETTRE CCCXXVIII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Qualités nécessaires à une bonne Supérieure. — Questions d'intérêt . . . 539

LETTRE CCCXXIX (*Inédite*). — **A la Mère C.-A. Joly de la Roche, à Orléans.** — Il importe beaucoup pour la paix et le bonheur des monastères de n'admettre que de bons sujets, et de ne pas recevoir trop facilement ceux qui sont médiocres. — Témoignages d'estime pour les Révérendes Mères Carmélites. — Saint François de Sales travaille à faire une concordance des quatre Évangiles. 542

LETTRE CCCXXX (*Inédite*). — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Maladie de quelques Sœurs. — Avantages de la liberté d'esprit. 544

LETTRE CCCXXXI. — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Choix de la future Supérieure de Montferrand.. 545

LETTRE CCCXXXII (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** — Même sujet.. 546

LETTRE CCCXXXIII. — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Perte de plusieurs lettres. — Conseils pour le monastère de Lyon. — Nouvelles de celui de Paris. 547

LETTRE CCCXXXIV. — **A saint François de Sales.** — Elle lui expose son état intérieur et le désir de le revoir. 549

LETTRE CCCXXXV. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — Ne pas regarder son incapacité, mais s'humilier sous la volonté de Dieu, et agir selon la Règle et les Entretiens. — Il faut éprouver sérieusement la vocation des prétendantes et les faire examiner par quelques Religieux avant de leur donner l'habit; *idem* pour les novices, avant la profession. — Mépriser toutes les considérations humaines quand il s'agit du profit spirituel du monastère. — On peut recevoir une postulante aveugle.. . . . 552

LETTRE CCCXXXVI. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Avis pour les affaires temporelles. — Il faut attendre avec patience et charité l'amendement des âmes. — Les monastères doivent être bâtis simplement et solidement.. 555

LETTRE CCCXXXVII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** — Une jeune Supérieure vertueuse est préférable à une plus âgée ayant moins de vertu. — Les Œuvres de saint François de Sales doivent suffire pour la direction des Religieuses de la Visitation. 557

LETTRE CCCXXXVIII. — **A madame de Toulonjon.** — Félicitations à l'occasion de la naissance de son fils. 559

LETTRE CCCXXXIX. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Recevoir les filles pauvres, pourvu qu'elles aient les vraies richesses du cœur et de l'esprit. — Ne rien permettre de beau dans les bâtiments du monastère, et

Pages

ne pas faire des mortifications indiscrètes qui ruinent la santé. — L'humble soumission est la pierre de touche et le fin or de la perfection. 560

LETTRE CCCXL (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Il faut marcher avec la pointe de l'esprit et ne s'attacher qu'à Dieu seul. — C'est dans la solitude et la prière que l'âme trouve sa force. — La mortification est la vraie préparation à l'oraison. — La Sainte pense quitter Paris au mois d'octobre. 561

LETTRE CCCXLI (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** — Les Sœurs de Paris font des instances pour garder leur B. Fondatrice pendant l'hiver. — Le monastère est transféré proche de la rue Saint-Antoine. — Espérance d'obtenir les permissions requises pour la récitation du petit Office. — Mgr de Bourges quitte son archevêché. 563

LETTRE CCCXLII. — **A saint François de Sales.** — Prière de consoler Mgr de Bourges, obligé de se démettre de son archevêché. 564

LETTRE CCCXLIII. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — La Providence ne veut pas que nous ayons ici-bas autre appui que sa seule bonté. — Il faut se réjouir d'être sans secours humain et jeter toute sa confiance en l'amour paternel de notre bon Dieu. 565

LETTRE CCCXLIV. — **A saint François de Sales.** — Nouvelles du monastère. Elle lui expose les raisons qui la pressent de quitter Paris avant l'hiver, et abandonne à la Providence le désir de conférer de son intérieur. 566

LETTRE CCCXLV. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Affaires temporelles. 569

LETTRE CCCXLVI. — **A la Mère A.-M. Rosset, à Bourges.** — Dans les affaires importantes, prendre l'avis de la communauté. — Comment diriger une âme qui se croit dans les voies extraordinaires. 571

LETTRE CCCXLVII. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — La Supérieure doit traiter ses Sœurs avec respect, comme des épouses du divin Sauveur, et imiter, pour la correction, les gouverneurs des enfants des rois. — Comment conduire les âmes attirées au recueillement. — Conseil pour l'amendement d'une novice. 573

LETTRE CCCXLVIII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Charité et humilité envers la communauté de Moulins. — Il n'est pas permis aux Sœurs de demander à changer de monastère. 575

LETTRE CCCXLIX. — **A saint François de Sales.** — Désir de remettre le gouvernement de la maison de Paris à la Sœur de Beaumont. — Préparatifs pour la fondation de Dijon, où la Mère Favre est proposée comme Supérieure. — Troubles dans Paris. — Pieuse mort du comte de Fiesque. . . 576

LETTRE CCCL (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Les filles de la Visitation doivent aimer le mépris et s'estimer les moindres Religieuses qui soient en l'Église. — Ne point chercher de perfection hors de la parfaite observance. 581

LETTRE CCCLI (*Inédite*). — **A M. Michel Favre.** — Félicitations sur son retour de Rome. — Désir d'obtenir des indulgences en faveur des séculiers. 582

Pages

LETTRE CCCLII (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** Prudence à garder pour son départ de Montferrand. — La Sainte prolonge son séjour à Paris. — Il ne faut pas confier à une jeune Religieuse la charge de maîtresse des novices. 583

LETTRE CCCLIII (*Inédite*). — **A la Mère C.-A. Joly de la Roche, à Orléans.** — Taire les imperfections du prochain. — Les aspirantes à la vie religieuse doivent avant leur entrée être examinées par la Supérieure et quelques Sœurs. — Ne rien changer dans la façon des habits. — Quand les prétendantes peuvent aller au parloir. 584

LETTRE CCCLIV. — **A saint François de Sales.** — L'abbesse de Port-Royal désire entrer à la Visitation. — Estime de Mgr de Nantes pour saint François de Sales. — La communauté doit-elle se servir de cuillers d'argent? 586

LETTRE CCCLV (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Il ne faut pas recevoir facilement les Religieuses professes d'un autre Ordre. — Les officières qui s'attacheraient à leur emploi doivent être changées. 589

LETTRE CCCLVI. — **A saint François de Sales.** — Affaires de la fondation de Dijon. — La Sainte tire copie des lettres de direction qu'écrit son Bienheureux Père. — Difficultés qui empêchent madame de Port-Royal de quitter son abbaye. — On demande l'établissement d'une Congrégation d'hommes à l'instar de la Visitation. — Questions concernant l'entrée des postulantes.. 590

LETTRE CCCLVII. — **A madame de la Fléchère, à Rumilly.** — Avantages des souffrances inconnues aux créatures. — Estime de la haute perfection de saint François de Sales. — Maternelles confidences. 595

LETTRE CCCLVIII. — **A madame de Toulonjon.** — Obligation pour une jeune femme de réprimer ses fantaisies et son goût pour la toilette. . . . 596

LETTRE CCCLIX. — **A la Mère J.-C. de Brèchard, à Moulins.** — Il faut exercer la supériorité avec un esprit de très-profonde humilité, et ne jamais recevoir un sujet dépourvu de crainte de Dieu et de souplesse de caractère. 597

LETTRE CCCLX. — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** — Conduite à tenir à l'égard d'une prétendante qui manque d'humilité et de mortification. 598

LETTRE CCCLXI. — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Décès de madame de Gouffier. — Les afflictions sont un effet de la divine miséricorde. 600

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE.

SAINTE JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT

DE CHANTAL

SA VIE ET SES OEUVRES

ÉDITION AUTHENTIQUE

PUBLIÉE PAR LES SOINS

DES RELIGIEUSES DU PREMIER MONASTÈRE DE LA VISITATION SAINTE-MARIE D'ANNECY

TOME CINQUIÈME

L'auteur et les éditeurs déclarent réserver leurs droits de traduction et de reproduction à l'étranger.

Ce volume a été déposé au Ministère de l'intérieur (section de la librairie) en septembre 1877.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE.

SAINTE JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT
DE CHANTAL

SA VIE ET SES OEUVRES

LETTRES

II

Première édition
entièrement conforme aux originaux, enrichie d'environ six cents lettres inédites
et de nombreuses notes historiques

PARIS
E. PLON ET Cie, IMPRIMEURS-ÉDITEURS
RUE GARANCIÈRE, 10

1877

Tous droits réservés

LETTRES

DE SAINTE JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT

DE CHANTAL

RANGÉES PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

II

LETTRES

DE SAINTE JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT

DE CHANTAL

RANGÉES PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

ANNÉE 1622

LETTRE CCCLXII

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX.

SUPÉRIEURE A NEVERS

Mal qu'entraîne la mélancolie. — Les réprimandes doivent être tout à la fois graves, fermes et suaves.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, janvier 1622.]

Il a fallu laisser passer ces grands et saints jours [de Noël] sans vous écrire. Je supplie notre bon Dieu d'être notre joie éternellement, et vous, ma très-chère fille, de ne jamais vous laisser aller à la mélancolie sous quelque prétexte que ce soit, car cela gâterait tout votre ménage, qui doit être manié avec une parfaite douceur. Je suis grandement marrie de la mauvaise intelligence de notre chère M. N***. Je crains fort que cela ne paraisse aux Sœurs, et qu'elle ne s'en découvre au dehors, ce qui nuirait; mais, toutefois, il faut se reposer et confier en la divine Providence et demeurer là en paix; car

aussi bien toutes nos craintes et mélancolies ne servent qu'à tout gâter et nous chagriner. — Vous prenez à cœur un peu trop ces contradictions, ma très-chère fille; vous devez ne faire semblant aucun de la plupart de ces choses-là, et même quand j'aurais repris une fois une Sœur d'un défaut qui n'est pas important pour le bien de l'esprit, et que je verrais que cela la contristerait, je ne lui en dirais plus rien, si ce n'était en particulier, quand je la verrais bien disposée, et cela fort cordialement par forme de prière; car enfin, ma très-chère fille, il faut traiter avec nos Sœurs comme avec nos compagnes, je veux dire avec les anciennes, et celles qui nous sont données pour aides aux œuvres de Dieu; car, de vrai, elles sont nos coopératrices; eh! pourrions-nous faire toutes seules?

Voilà donc, ma très-chère fille, comme nous les devons regarder, et, quand elles feront des manquements, il faut plutôt user d'une douce et cordiale remontrance en particulier, que non pas de réprimandes et d'avertissements secs; et, véritablement, il faut ainsi traiter tant qu'il se pourra avec toutes. Que nos remontrances soient suaves, graves et fermes, mais accompagnées d'humilité, de douceur, et non jamais de sentiment ni d'esprit tranchant. Ma fille, je pense que Dieu a voulu que j'aie écrit ceci, car je ne le pensais pas, et [c'est] hors de notre sujet, qui n'est enfin que sur le malentendu de cette bonne Sœur. Il y a bien du manquement en son esprit, et partant nous sommes résolue de vous la changer et la Sœur sa compagne, et vous mener ma Sœur M.-Constance [1], qui est une vraie vertueuse fille; mais, ma fille, ne leur en faites rien paraître, et la gagnez par douceur, sans vous assujettir toutefois à ses inclinations, qui sont contraires à l'esprit de votre maison. Oh! patience, ma très-chère fille, je suis bien aise de

[1] Sœur Marie-Constance de Bressard, alors à Paris; ce projet ne s'effectua pas.

ce que vous ne vous laissez point abattre le courage. Je sais que vous avez le naturel un peu sec; combattez cela surtout, ma fille, et, pour Dieu, faites votre gouvernement avec une extrême douceur et suavité. Vous verrez que toutes les filles en iront plus gaiement et fidèlement. Je vous ai bien recommandée à Notre-Seigneur ces grands jours, ma très-chère fille, et votre troupe, que je salue cordialement.

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE CCCLXIII (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Soumission filiale à la divine Providence. — Recommandations pour l'envoi des Règles.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris], 11 janvier 1622.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Jésus notre doux Sauveur comble votre chère âme et celles de toutes vos filles de son très-saint amour! Tenez toujours votre cœur haut, ma fille, dans cette éternelle Providence, humble et absolument soumise à son gouvernement.

Sur ce déclin, j'ai fort peu de loisir. Envoyez-nous les futaines que nous vous avons demandées, au plus tôt. Nous vous avons envoyé des Règles; envoyez-en à Montferrand et à Valence; mais, ma fille, faites-les toutes regarder, pour voir s'il n'y a point deux feuilles semblables, et, en ce cas, renvoyez les feuilles superflues et nous vous enverrons celles qui manquent. Je salue nos très-chères Sœurs, madame de Boissieux, et, si j'ose, je fais très-humble révérence à Mgr l'archevêque et mille saluts à M. de Saint-Nizier. Adieu, ma fille; priez pour nous, je vous prie, afin que nous accomplissions le désir de Dieu en nous. *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLXIV (*Inédite*)

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Attente des ordres de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, janvier 1622.]

Oh! loué soit notre bon Dieu, qui vous a rappelée de ce mal si soudain et mortel! Je vous prie, conservez-vous. Nous enverrons vos deux cents livres à mademoiselle d'Asy, et j'espère en la miséricorde de Dieu que nous vous porterons votre affaire, puisque le Roi revient.

J'attends mon obéissance de Monseigneur pour partir. J'espère qu'il nous enverra M. Roland ou M. Michel. Nous ne pouvons partir toutefois avant le milieu de février. Nous dirons tout, étant avec vous, et je crois qu'il sera expédient de renvoyer notre Sœur Françoise-Jéronyme [de Villette] à Lyon. Elle en a quelque inclination, je l'écris à Monseigneur. Je ne sais ce qu'il me commandera de faire pour le service de Dieu et de nos maisons, auxquelles certes je suis fort inutile; mais ma très-chère Sœur ne laissera pas de m'aimer pour cela. Ne faites aucun semblant de ce que je vous dis de notre Sœur Françoise-Jéronyme; mais, je vous en prie, et m'en mandez votre sentiment. Je ne sais si j'ai quelque autre chose à vous dire, car j'avoue que je n'ai le loisir de revoir vos lettres, ni de vous plus écrire d'ici à mon départ, sinon qu'il fût bien nécessaire.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLXV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Résister aux sollicitations des personnes qui veulent la retenir à Montferraud. — Des processions. — Prochain départ de Paris.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], 24 janvier [1622].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il ne faut plus de réplique, puisque vous et notre bonne Sœur N*** jugez que notre Sœur Anne-Louise [de Villars] sera propre, je vais écrire qu'on vous l'envoie.

Je suis en peine de l'humeur où se mettent ces messieurs de Montferrand [1]. Je crois que vous aurez écrit à Monseigneur, et le remède qu'il y faut apporter de faire parler M. votre père. Je dis à M. de Maussac que nous irons ensemble à Dijon; mais que l'on traite d'une fondation à Chambéry, comme il est vrai, qu'il y a longtemps qu'on en parle, et que l'on vous destine là pour la consolation de M. votre père. Dieu les adoucira; car il est expédient pour sa gloire que tout se passe doucement et suavement.

[1] Malgré le soin que prenait la Mère Favre de s'effacer aux regards des créatures, sa réputation de sainteté se répandit bientôt, et de toutes parts on recourait à ses lumières, on réclamait ses conseils. « Dieu bénit tellement cette espèce d'apostolat (disent les anciens *Mémoires*), qu'en peu de temps le pays changea de face. » — « Toute la province, écrivait madame de Dalet, est embaumée de la vertu de cette Mère, qui est l'admiration de tout le monde. » Aussi, déjà en 1621, les magistrats ayant appris qu'il était question du prochain départ de cette éminente Supérieure, supplièrent saint François de Sales de la laisser à Montferrand. Le Bienheureux Fondateur accorda un sursis; mais, l'année suivante, l'établissement du monastère de Dijon étant résolu, il intima à sa *grande fille* l'ordre de s'y rendre. Nous verrons dans la suite des Lettres de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, les efforts faits pour retenir la Mère Favre en Auvergne, et la générosité qu'elle déploya pour se rendre où l'appelait la volonté divine.

Je crois que c'est une équivoque de celle qui a écrit le directoire des processions, car l'on a coutume de les faire devant la sainte messe [1], et il est vrai aussi qu'il n'y a que ce qu'il faut de temps jusqu'à dîner, pour tout; mais il suffit aussi, et les Sœurs, en ce cas, ont liberté de faire devant *Tierce* l'oraison que marque la Règle après *None*. Je suis fort pressée, ma très-chère fille, car sur ce déclin mille affaires se trouvent. J'attends mon obéissance pour partir environ le 20 février. Je séjournerai en nos maisons autant qu'il faudra; je ne sais encore si nous vous irons prendre; j'attends l'ordre que l'on nous donnera. Dieu vous comble de grâces, ma très-chère fille, et toute votre chère troupe. Si je puis, je ferai un billet à la très-chère Sœur M.-C., sinon ce sera pour une autre fois.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry

---

LETTRE CCCLXVI

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Éloge du Père Bonvoisin, de la Compagnie de Jésus.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Paris, janvier 1622.]

[*La moitié de l'original a été coupée.*] Oh! que vous voilà bien contente de ravoir le bon Père Bonvoisin qui vous a déjà fait et vous fera encore, je m'assure, de très-belles et utiles prédications! Il ne nous en a fait qu'une, mais elle en vaut bien deux douzaines; c'est que nous ne l'avons connu que fort tard. Or sus, nous attendons de vos nouvelles. Notre Sœur de Mont-

[1] Le Coutumier fixa dans la suite le temps et la manière de faire les processions.

ferrand dit qu'elle voudrait bien avoir la petite Sœur Anne-Louise [de Villars], mais il faut peut-être attendre, et voir à quoi se résoudra la fondation de Dijon. Cependant caressez bien ce bon Père, auquel nous sommes fort obligées pour la sincère affection qu'il a à notre Institut. Ma fille, que le doux Jésus, notre cher Maître, vous donne la parfaite imitation de ses saintes vertus. Dieu vous bénisse et nos très-chères Sœurs, à part les affligées. Je suis vôtre, vous le savez bien.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLXVII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

La Sainte a reçu son obéissance pour quitter Paris. — Il vaut mieux se fortifier dans l'esprit de l'Institut que multiplier les fondations.

VIVE † JÉSUS!

[Paris], 12 février [1622].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Monseigneur m'a envoyé l'obéissance par M. Roland de vous aller prendre à Montferrand, pour vous mener à Dijon; mais, à ce que je vois, il y a un nouveau dessein, plein de conditions qui ressentent fort l'esprit humain. Or, ma très-chère fille, ce n'est pas à moi de résoudre cela; vous verrez et vous ferez ce que Monseigneur vous ordonnera. Pour vous dire mon sentiment, je crains même, selon le jugement de M. de Maussac, que l'une des maisons n'empêche de faire l'autre : il m'a dit que les Pères de l'Oratoire ont voulu faire ainsi et qu'ils ont tout gâté. Peut-être serait-il mieux de bien laisser former la maison commencée, tant pour le temporel que pour le spirituel, que d'en commencer une nouvelle, et de se bien former et fortifier en l'esprit de l'Institut que de le tant dilater tout à coup. Je vous

annonce, ma très-chère fille, que je crains fort que la perfection de l'Institut ne se diminue et affaiblisse par ce moyen; et qui pourrait différer, ferait très-bien, si je ne me trompe; toutefois, je m'en rapporte à ce que Monseigneur trouvera le meilleur, je me contenterai de faire fort prier Dieu de lui inspirer ce qui sera de sa très-sainte volonté.

Je vous dirai encore que je refuse tout plein de fondations aux villes de deçà, pour cette raison; et, si je suis crue, on laissera encore quelques années engraisser et fortifier les âmes en la solidité de la vertu, avant que de les tirer du sein de leur mère.

Nous espérons toujours de partir d'ici le 21 de ce mois, et pourrons être à Moulins sur la fin de mars. Il sera nécessaire, ma très-chère fille, en tout cas, que je sache si ce sera à propos que j'aille à Montferrand; je vous supplie de le considérer devant Dieu et de me le mander franchement; que s'il y faut aller, ce sera pour vous prendre, ou bien pour vous mener les filles que vous demandez; car j'emmène notre Sœur J.-Françoise à Moulins, de laquelle aussi il faut décharger la maison de Bourges; comme aussi [dites-moi] si vous enverrez quelque équipage pour cela. Enfin, ma très-chère fille, vous m'avertirez de tout ce que vous désirez que je fasse en cela, et tout franchement; cependant vous savez ce que je vous suis.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CCCLXVIII (*Inédite*)

A LA SŒUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Chercher une Supérieure pour Valence. — Les tribulations sont des trésors.

VIVE † JÉSUS!

[Paris, février 1622.]

Je viens de recevoir votre lettre. J'espère que Dieu garantira notre pauvre Sœur [la Supérieure] de Valence[1] ; si toutefois Dieu en dispose, je crois qu'il y aurait peine de trouver une Supérieure à Nessy, car il faudra des filles pour Dijon ; mais notre Sœur N. y pourrait aller, ou de Grenoble. Je crois qu'il y a quelques bonnes filles là, écrivez à la Supérieure. Il faudra prendre loisir de considérer pour notre Sœur Marie-Jacqueline ; je crois que ce serait encore pis de l'ôter de Lyon. Il faut beaucoup aimer les croix et tribulations que Dieu nous envoie ; [ce] sont des trésors. La Supérieure de Montferrand demande la Sœur A.-L. [de Villars]. Voyez s'il se pourra, et soyez courageuse, toujours au-dessus de tout, et nue de ce qui n'est point Dieu. Il soit béni.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLXIX (*Inédite*)

A LA MÊME

Déposition de la Mère Anne-Marie Rosset. — Départ pour Nevers.

VIVE † JÉSUS!

Bourges, 26 mars 1622.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ne vous attendez pas à des lettres de moi maintenant, car je n'ai nul loisir. Nous voici à Bourges : la petite Supérieure a été

[1] La Mère Claude-Marie de la Martinière, alors très-gravement malade.

déposée. Je pense que nous l'emmènerons, et peut-être la Sœur Jeanne-Françoise [Étienne], pour accompagner notre Sœur Françoise-Jéronyme [de Villette], si les desseins d'Auvergne ne font changer de résolution; car je n'en sais point de nouvelles et ne sais encore qui sera Supérieure à Dijon. Ma fille, prions Dieu qu'il accomplisse en tout sa très-sainte volonté et nous serons heureuses. Il n'est pas besoin d'envoyer la Sœur Anne-Louise qu'on ne le mande. Nous partons le lendemain de Pâques pour Nevers; de là, à Moulins. Je salue chèrement M. de Saint-Nizier et nos Sœurs et tous ceux qu'il vous plaira.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLXX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Comment triompher des obstacles qui s'opposent à sa sortie de Montferrand et se rendre promptement où l'appelle la volonté divine.

VIVE ✝ JÉSUS!

Nevers, 2 avril [1622].

MA PAUVRE TRÈS-CHÈRE FILLE,

Votre cœur a bien touché le mien, puisqu'il y a quelque incertitude de vous tirer de là. Dieu aidant, vous nous verrez bientôt; nous vous mènerons Sœur F.-J. [de Villette] et Jeanne-Françoise, afin que si Dieu dispose d'elles pour le bien de Montferrand, on les y emploie, sinon vous les enverrez avec celles qui [*mots illisibles*]. Or, ce que je pense que vous devez faire en attendant, c'est de témoigner absolument à ces messieurs-là [de Montferrand] que vous désagréez tout à fait leurs procédés, et que si par force ils veulent retenir votre corps contre la volonté de Dieu et ses desseins sur vous, ils n'auront pas votre

cœur, et que vous vous démettrez de votre charge, sans plus vous en mêler, vous tenant retirée dans votre cellule pour vaquer à vous-même. Je remets toutefois le tout à votre prudence; nous verrons enfin ce que Dieu voudra, et nous nous y joindrons de bon cœur; cependant, demeurez en parfaite paix, ma très-chère fille. Je n'ai pas trouvé la lettre de Monseigneur au paquet. Vous n'aurez que ce billet; car, Dieu aidant, nous dirons le reste. Adieu donc pour huit ou dix jours. Nous partirons d'ici samedi et serons dimanche à Moulins.

[*D'une autre main.*] Notre très-chère Mère me commande de dire à Votre Charité, que puisque vous avez tant de difficulté de trouver moyen de venir à Moulins, qu'elle vous ira prendre, mais que vous teniez tout prêt, et qu'elle n'y veut séjourner que le moins qu'elle pourra.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CCCLXXI (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Envoyer Sœur Anne-Louise de Villars à Montferrand. — Visite canonique.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Nevers, avril 1622.]

Oh! certes, sans loisir tout à fait, je vous dis pourtant que vous êtes très-chèrement ma fille. Tenez votre cœur haut, et ne vous regardez point, mais Dieu, dépendant absolument de lui. Il faut envoyer notre Sœur Anne-Louise à Montferrand, on l'y veut du tout. Il ne faut pas mander à Montferrand que notre Sœur [M.-Jacqueline Favre] est destinée pour Dijon; mais que c'est M. son père qui la veut voir, comme en vérité aussi l'on parle d'une maison à Chambéry où on la destinera, quoique, cependant, elle sera un peu à Dijon. Elle n'est nullement nécessaire

à Montferrand ; on verra si l'on pourra la retirer, ou ce que l'on fera.

Mais, savez-vous comme il faut recevoir le prélat, en procession [1], lui préparer un beau siége dans le chœur, lui mettre les Règles en mains. Dieu vous assistera ; il faut faire cette action avec grande solennité et dévotion.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLXXII

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS [2].

Il faut nommer une Sœur pour s'acquitter des commissions des autres monastères de l'Ordre. — Regret de voir une jeune personne infidèle à l'appel de Dieu. — Projet d'une seconde fondation à Paris. — Ne faire aucune concession contre la Règle. — Estime pour le Révérend Père Binet, Jésuite.

VIVE ✝ JÉSUS!

Nevers, 5 avril 1622.

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Il me semble déjà qu'il y a longtemps que je ne vous ai écrit ; car véritablement mon esprit retourne incessamment vers cette chère troupe qui est parfaitement chérie de mon cœur ; je la regarde en gros et puis en détail, et toutes les

[1] Pour la visite canonique.

[2] La Mère Anne-Catherine de Beaumont-Carra, d'une illustre famille de Chambéry, fut reçue au monastère d'Annecy par saint François de Sales, et jugée digne, peu après sa profession, d'accompagner la Bienheureuse Mère de Chantal à la fondation de Bourges, puis à celle de Paris, où elle lui succéda comme Supérieure en 1622. « Les richesses spirituelles qu'elle » cachait dans son cœur (*dit saint Vincent de Paul*), se répandirent alors avec » tant d'abondance, qu'il lui fallut établir un deuxième monastère dans cette » grande ville pour recevoir toutes les âmes qui se présentaient. » Les doctes et les grands réclamaient également ses conseils, et Anne d'Autriche attribuait à ses prières le succès des armes du Roi contre les hérétiques. Mais,

pièces m'en sont chères. Mais particulièrement, ma très-chère Sœur, mes yeux s'arrêtent sur vous, qui m'êtes si intime ; puis sur ma petite Angélique [Lhuillier], que j'aime si cordialement, sur nos pauvres anciennes que j'embrasse tendrement, sur notre aimable jeunesse qui est chèrement logée dans mon cœur ; Dieu bénisse toute cette troupe ! Tenez-vous bien saintement joyeuse avec ces chères filles ; ouvrez-leur maternellement votre cœur, afin qu'elles vous ouvrent filialement les leurs.

Oui, ma très-chère fille, vous ferez très-bien de commettre une Sœur qui ait la charge des affaires et commissions de nos autres maisons qui s'adressent à vous ; il faut que ce soit une fille cordiale et vigilante. Je vous sais bon gré d'être ainsi affectionnée à servir nos maisons ; mais d'autant que l'abord est très-grand à Paris, il faut être soigneuse de retirer l'argent des commissions ; cela donnera plus de liberté aux monastères de s'adresser à vous ; ce que je ne dis pas pour forclore certains petits présents de cordialité, pour preuve de quoi je vous supplie de m'envoyer votre petit livre de l'*Abnégation intérieure.*

Il est certes vrai, ma très-chère Sœur, que notre Sœur [A.-M. Rosset] est une âme vraiment bonne et sainte ; mais, comme m'écrit Monseigneur, elle est toute propre à donner grande édification dans une communauté, et néanmoins n'a aucun talent pour le gouvernement, ce qui ne déroge rien à sa vertu ; car tous ne sont pas apôtres, ni prophètes : le Saint-Esprit a diversité de dons.

en vraie fille de la Visitation, la Mère Anne-Catherine fut heureuse d'être soustraite aux dangers des honneurs. Promptement rappelée à la solitude de sa pauvre cellule d'Annecy, elle obtint de rentrer dans les exercices du noviciat ; puis, cette vive lumière, après avoir été placée sur la croix que Notre-Seigneur lui avait montrée comme un chandelier d'honneur, alla éclairer les monastères de Grenoble, Pignerol et Toulouse, y fit germer les fruits précieux que produit toujours cet arbre de vie, et s'éteignit ici-bas, le 30 janvier 1656, pour resplendir éternellement au ciel.

(*Vies des XII Mères de la Visitation.*)

Vous ne sauriez croire, ma très-chère fille, la compassion que je porte à cette demoiselle qui perd sa vocation religieuse, pour l'appréhension qu'elle a de dire ses coulpes. Oh vrai Dieu! qu'elle trouvera bien d'autres mortifications dans le monde, où ce pauvre cœur n'aura jamais un vrai contentement ni repos! Je voudrais, si c'était la volonté de Dieu, lui acheter avec mon sang le courage qui lui est nécessaire pour l'assurance de son bonheur, car je l'aime tendrement.

Quant à notre très-bonne madame la marquise de Dampierre, je crois que c'est la volonté de Dieu que son dessein de faire une seconde maison dans Paris réussisse; mais il ne se faut pas presser; la somme qu'elle offre est petite pour Paris. Monseigneur et unique Père, à qui j'en ai écrit, m'a fait réponse que la vertu de cette dame est grande et riche; qu'il chérit parfaitement cette âme, et qu'il sera très-aise que pour son bonheur éternel elle fasse une si bonne œuvre.

Je suis très-aise que vous ayez la petite N***, mais ne lui donnez l'habit qu'à quinze ans. Il se faut garder, surtout à Paris, d'accorder aucune gratification qui contrevienne à l'Institut; rendez votre force invariable en cela. Faites parler à cette bonne dame par le Père qui la conduit, afin que son désir s'ajuste à la raison.

Véritablement, c'est un trésor pour vous que les prédications du Révérend Père Binet. Envoyez-moi quelque recueil de son sermon de la Passion; je n'ai jamais ouï un esprit plus conforme en solide dévotion à celui de Monseigneur [saint François de Sales], en la conférence particulière des choses de l'âme.

Ne suivez point tant ce désir d'austérités, outre-passant la Règle; ce n'est pas par là que Dieu vous veut; souffrez ce qu'il lui plaira et vous tenez en l'union de sa volonté. Découvrez votre cœur au Révérend Père Binet, lui faisant savoir votre nouveau combat; il vous confortera. Regardez le moins que vous pourrez vos maux et vos allégements; mais regardez Dieu,

qui veut que vous lui soyez une grande servante. Nos chères Sœurs de céans le servent fort fidèlement; elles sont pauvres, mais de grande observance. La gloire en soit à Dieu, auquel je suis toute vôtre.

LETTRE CCCLXXIII (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE BLONAY

ASSISTANTE-COMMISE A LYON

Les autorités de Montferrand refusent de laisser partir la Mère Favre.

VIVE † JÉSUS!

[Nevers], 8 avril 1622.

La petite Mère d'ici me presse fort de vous écrire, ma très-chère, et je le fais de bon cœur, car enfin vous êtes la fille de mon cœur; mais je n'ai loisir que pour vous dire que la pauvre Mère de Montferrand est fort tracassée par ces messieurs de là, qui s'opposent si absolument à son départ. Cela nous tient en peine pour Dijon, où il est requis d'avoir une fort brave Supérieure; mais peut-être que Dieu les changera. Elle m'a écrit qu'il est besoin de renvoyer une fille qui ne joint pas bien à la prétendue Supérieure de Montferrand, et que, si elle s'en va, il faudra nécessairement notre Sœur Anne-Louise en la place. Nous leur mènerons notre Sœur F.-Jéronyme et Jeanne-Françoise; si quelques-unes leur sont propres, on leur laissera, et vous enverrons toutes les autres. Je vous prie, ma très-chère fille, faites trouver bon au Supérieur le renvoi de notre Sœur J.-Françoise; il a été expédient de l'ôter de Bourges pour les raisons que je vous dirai.

Je voudrais bien trouver de vos nouvelles à Montferrand; nous y serons au plus tôt, Dieu aidant, car nous espérons de partir demain d'ici. Dieu nous fera la grâce de vous conter

toutes les nouvelles de nos monastères. Cependant, vivez toute à Dieu.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLXXIV (*Inédite*)

A LA MÊME

Nouveaux arrangements pour l'arrivée de la Mère Favre à Dijon.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Nevers], 11 avril 1622.

Ma très-chère fille, nous n'irons pas à Montferrand, ni n'aurons, pour le coup, la Supérieure; mais j'espère qu'elle viendra incontinent après qu'elle aura reçu l'obéissance de Monseigneur; et, partant, soyez diligente de lui envoyer ce paquet, car c'est aussi pour faire partir nos Sœurs, espérant de nous rencontrer toutes, à la fin de ce mois, à Dijon[1]. Il faudra aussi faire tenir notre Sœur Anne-Louise prête. Voilà tout pour ce coup. Je n'ai point parlé encore de notre Sœur F.-Jéronyme. Dieu vous bénisse, ma très-chère fille. *Amen.* Pardonnez-nous le port de ce paquet. Je vous prie, ma mie, que nos lettres soient portées sûrement et promptement.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] En quittant Nevers, accompagnée des Sœurs Anne-Marie Rosset et Marie-Gasparde d'Avise, la Vénérable Mère de Chantal, par ordre de saint François de Sales, se rendit à Alonne, où elle devait attendre près de madame de Toulonjon, sa fille, les coopératrices qui lui seraient envoyées d'Annecy pour la fondation de Dijon : ce furent les Sœurs Marie-Marguerite Milletot, Françoise-Augustine Brung, Paule-Jéronyme Favrot et Péronne-Marie de Benno, cette dernière du rang des Sœurs domestiques.

LETTRE CCCLXXV

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Arrivée de la Sainte à Dijon. Empressement des habitants à la visiter. — Son exactitude à l'Office malgré la presse des affaires.

VIVE † JÉSUS!

[Dijon], 11 mai 1622.

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR MA MIE,

Nous voici arrivées à Dijon [1] fort heureusement, grâce à Notre-Seigneur. Dimanche, le Très-Saint-Sacrement fut exposé à petit bruit; tout Dijon nous visite, de quoi nous nous passerions bien. Nous sommes logées en la paroisse Notre-Dame, à la Verrerie, où les dames de ce quartier sont passionnées de nous retenir; nous ne savons encore s'il y aura moyen de les contenter. Nous sommes cependant dans un logis fort étroit, où il n'y a point de vide qu'une petite cour.

Nous vîmes M. Tachon passant à Autun; je lui proposai la visite [régulière], le séjour de votre bonne Sœur [2], et l'entrée de madame de Chazeron; il me promit de me faire sa réponse : je l'attends, si toutefois il ne vous la fait tenir. Il me montra la reconfirmation de notre établissement, auquel j'ai trouvé quelque chose à dire, qu'il m'a promis de réparer comme nous voudrions. Je lui enverrai à cet effet une copie comme il le faut, avec un peu de loisir.

[1] C'est le 8 mai 1622 que sainte Jeanne-Françoise arriva à Dijon. « Elle y fut reçue avec vénération (disent les anciens *Mémoires*). Une foule de peuple l'accueillit à l'entrée de la ville et l'accompagna jusqu'à la petite maison où elle descendit avec ses filles. La presse était si grande qu'il fallut une heure pour faire un trajet d'un quart d'heure, et les acclamations si fortes et si unanimes, qu'on n'entendait point rouler le carrosse. »

[2] La Sœur aînée de la Mère de Bréchard, Religieuse bénédictine, dont la maison était tombée en décadence; elle fut reçue au monastère de Moulins, et soignée dans sa vieillesse avec une parfaite charité. (*Histoire inédite de la fondation de Moulins.*)

Mandez-moi comme vous vous portez; et, si rien ne se fait à Riom, si l'on pourrait vous tirer de là, sans rien gâter, surtout au cœur de notre très-chère Aimée [de Morville] que je salue très-chèrement, et toutes nos Sœurs, n'ayant le loisir de davantage; car l'on m'attend au parloir, où je souffre certes, car je ne m'y aime point, comme vous savez.

Je n'ai perdu aucun Office, nonobstant leur presse, qui, j'espère, ne durera pas toujours. Ma très-chère Sœur ma mie, je suis toute à vous. Mille saluts aux amis, surtout à M. de Palierne.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLXXVI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Détails sur la maison de Dijon. — Espoir d'être bientôt réunies. — Sollicitude pour le monastère de Lyon.

VIVE † JÉSUS!

[Dijon], mai 1622.

Ma très-chère fille mon enfant, nous n'avons reçu que la vôtre du 17 mars; Dieu amènera peut-être l'autre, s'il lui plaît. Vous ne pouvez retarder votre départ plus loin que ce que vous m'écrivez. Il me tarde, certes, que vous soyez ici, où vous faites besoin, et puisque les affaires de notre chère madame de Dalet sont hors d'espoir, avancez le plus que vous pourrez. Ma très-chère fille, la maison de Montferrand vous doit reconduire où elle vous a prise, et celle de Lyon de même; or il n'y a guère plus loin de venir ici que d'aller à Nessy; j'en écrirai à notre Sœur de Lyon, afin qu'elle pourvoie à cela.

Nous sommes pauvres ici, grâce à Dieu; mais toutefois rien ne nous manque, Dieu merci. Il y a une cordiale et sage veuve de bon lieu qui se veut retirer avec nous en qualité de bienfai-

trice; elle donne deux mille écus, ses meubles, et s'entretiendra. Nous avons reçu deux bonnes filles et prou de prétendantes; mais l'importance est de les bien choisir; à mon avis, ce que vous trouverez ici vous agréera.

Nous fûmes hier, avec Mgr de Langres, pour choisir des places [1]; nous avons peine à trouver ce qu'il nous faut, mais Notre-Seigneur y travaillera pour nous. On nous conseille de prendre patience et de nous accommoder en la maison qui joint celle-ci, laquelle est assez commode pour le commencement; cette bonne damoiselle y emploiera ce qu'elle nous donne et plus encore, de sorte que nous serions logées pour cela, et au bout de trois ou quatre ans, si plus tôt nous n'en sortons, elle nous rendra nos deux mille écus; chacun juge que ce parti est à notre avantage. Le mal est que le jardin est fort petit; les cours sont fort agréables : enfin Dijon est fort serré; on n'y a su trouver une maison de louage capable pour nous mettre. Celle où nous sommes est petite, sans jardin, ni cour, qu'une qui n'est guère plus grande qu'une table, tirée d'un bout. Je ris de bon cœur en vous disant ceci; à quoi il faut ajouter qu'il nous faut monter au-dessus de la maison pour avoir un peu d'air; cela ne nous empêche pas d'être gaies et contentes, Dieu merci. Et gardez-vous bien, ma grande fille, de vous dégoûter pour cela; oh! non, je vous prie, tout le monde qui sait que vous venez ici s'en réjouit; mais moi, mon unique grande fille, j'ai un si grand contentement en cette espérance et attente, que je ne vous le puis exprimer. Mon Dieu, quelle douceur! me revoir un peu avec ma toute chère fille, il me fera grand bien; mais qui sont ces craintifs esprits qui disent qu'il ne me faut pas dire des paroles d'affection? je ne suis point de leur parti, n'en soyez point aussi, ma fille; nos cœurs ne pourraient souffrir cela.

[1] Mgr Sébastien Zamet, évêque de Langres, dont Dijon dépendait alors, se rendit remarquable par sa piété et son zèle pour les bonnes œuvres. Sainte de Chantal l'honora toujours d'une particulière estime.

Mgr de Lyon a peine de ce que vous ramènerez [*mots illisibles*]; ils ont tracassé je ne sais quoi de la Sœur N***. Je crains que cette maison ne déchoie fort si l'on ôte notre *cadette;* ils ne l'ont point élue; si vous pouviez faire cela en vous déposant de supériorité [1]. Voyez, en votre passage, mais n'y arrêtez guère pourtant, et me mandez encore de vos nouvelles avant que vous partiez. Et que deviendra le dessein de madame de Chazeron? Je salue, mais très-chèrement, votre *succédrice.* J'ai toujours regret de n'avoir pas vu votre troupe; je ne laisse de l'aimer et saluer très-chèrement, et les bonnes amies. Je suis enfin, mais de tout mon cœur, entièrement vôtre.

Dieu soit béni!

Je vous prie d'obtenir de nos Sœurs qu'elles me fassent cette grâce, de prier fermement et persévéramment pour mon fils usqu'à ce qu'il soit tout gagné à Notre-Seigneur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CCCLXXVII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Prière de composer deux cantiques sur des sujets indiqués. — L'*Introduction à la vie dévote* doit guider dans l'examen de la retraite annuelle.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon], 1622.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'ai confiance que si votre cœur et celui de nos Sœurs se purifient bien, et se fondent tout en Dieu par un entier aban-

[1] La Sainte ignorait encore que Sœur Marie-Aimée de Blonay avait été élue Supérieure vers le milieu d'avril, à la grande joie de tout le monastère et des Supérieurs ecclésiastiques, qui comprirent enfin l'impossibilité d'obtenir le retour de la Mère Marie-Jacqueline Favre.

donnement et confiance en sa sainte Providence, qu'il vous aidera; mais ce n'est pas cela dont je vous veux entretenir, ayant à vous prier de nous faire deux cantiques; que l'un soit sur la confession de notre néant, misère et insuffisance, de laquelle néanmoins l'âme se réjouira, étant consolée de ne trouver en elle aucune chose pour s'appuyer, et de se voir nécessitée de se jeter toute entre les bras de la divine miséricorde, toute consolée de n'avoir point d'autre sagesse et suffisance que la sienne, et que tout son bonheur et son salut est entre ses mains; vous entendez bien ce que je veux dire.

Pour l'autre, je désire que vous le fassiez sur ces paroles : *Que rendrai-je au Seigneur pour les biens qu'il me fait!* Que la première partie fût d'actions de grâces des incomparables miséricordes qu'il a faites à ce néant : que l'âme n'a rien, que dorénavant elle ne cherchera plus rien sur la terre que Dieu et son bon plaisir, ni prétendra rien au ciel, sinon lui. Voilà, ma chère fille, de la besogne; faites-la moi bien, et faites que l'âme parle toujours à son Dieu tendrement et s'adresse à Lui seul.

Je vous prie, ne violentez jamais votre attention, car les fruits en sont pénibles et infructueux. Il ne faut pas non plus revoir par le menu les choses passées, sinon quelquefois confusément, pour nourrir la très-sainte humilité. Pour les examens annuels, il les faut faire fort simplement, suivant la méthode de celui de *Philothée* qui aidera à donner lumière. Tenez votre esprit le plus tranquille auprès de Notre-Seigneur qu'il vous sera possible; je dis en tout temps. Vous savez mieux tout ceci que moi, ma très-chère fille.

Nous avons été reçues ici avec un grand applaudissement, grâce à Dieu. Il me semble que nous sommes comme des petits oiseaux dans un nid, sous le seul couvert et appui de la divine Providence qui nous regarde de ses yeux paternels, et qui se plaît de nous voir sans autre appui. Voyez, ma fille, si cette douce chanson spirituelle que je vous ai demandée ne viendra

pas à propos et sera chantée suavement. Mon Dieu, quel bonheur de vivre ainsi! Il fâche pourtant bien à la servante, cette misérable partie inférieure, qui voudrait des choses sensibles et palpables pour s'accoiser et reposer. Ma fille, soyons toutes à ce Sauveur; attachons-nous à Lui et à l'observance des Règles.

Votre, etc.

LETTRE CCCLXXVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

On ne doit pas permettre aux séculiers de s'immiscer dans les affaires de la maison. C'est au Chapitre d'élire l'assistante. — Projet de deux nouvelles fondations.

VIVE † JÉSUS!

[Dijon, 1622.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Que vous dirai-je sur ce que vous me demandez de nos deux Sœurs? [ce] sont de bonnes filles; il sera plus à propos que je remette à vous en entretenir de présence que par lettres. Elles n'ont nulle disposition pour les charges d'autorité. Vous ne devez pas laisser disposer de la disposition du dedans de votre monastère à ceux du dehors; c'est au Chapitre à élire l'assistante.

Il me semble que par ma lettre je faisais assez entendre à Mgr l'archevêque le sujet du retour de notre Sœur F.-J. [de Villette], car étant à Paris il m'en parla, et qu'elle lui avait écrit et témoignait qu'elle désirait retourner à Lyon, n'étant contente à Moulins. Le reste se dira aussi, car je ne voudrais rien celer à Mgr l'archevêque quand j'aurai l'honneur de le voir.

Je loue Dieu de vous savoir en cet état de paix; demeurez-y très-simplement, et, tant qu'il vous sera possible, agrandissez votre courage, confiance et abandonnement en cette divine

Providence : c'est le lieu de repos et d'assurance; toujours vous avez été attirée à cela.

Vous me parlez de la fondation de Saint-Étienne; est-ce une bonne ville? Y a-t-il des Jésuites? car c'est grande pitié de mettre de pauvres Religieuses à ces petites villes où il n'y a point d'assistance spirituelle. Toutefois, si l'on s'y est engagé, Dieu pourvoira à tout. Mais vous me parlez aussi d'une autre fondation que veut faire madame N***. Vous ne m'en avez jamais parlé clairement. De quel côté sont ses pensées? En quelle ville veut-elle qu'elle se fasse? car pour la fondation de [*mots illisibles*], je la trouve bien suffisante avec l'ameublement. Avez-vous des filles pour fournir tout cela? car, ma très-chère fille, il faut qu'elles soient bonnes et solides.

Il y en a encore de bonnes à Nessy; on nous en a envoyé quatre pour cette ville. Nous y laisserons notre Sœur Anne-Marie [Rosset], et je pense que notre Sœur de Montferrand y viendra me dégager. Aussitôt qu'elle sera ici, nous nous retirerons et aurons la consolation de vous voir, Dieu aidant. Je salue toutes nos Sœurs, en particulier notre Sœur F. et notre Sœur Jeanne-Françoise à qui je ne puis écrire. C'est une bonne Sœur. Je salue notre bon et très-cher M. de Saint-Nizier, et votre madame qui veut être fondatrice.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE CCCLXXIX

A MONSIEUR DE NEUCHÈZE

SON NEVEU [1]

Il faut, en possédant les richesses périssables, ne pas se laisser posséder par elles.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon], 8 juin [1622].

Si je ne vous ressouviens de votre vieille tante, mon très-cher neveu, je cours fortune que vous en perdiez la mémoire; Paris est assez grand pour cela. Je ne le crois pourtant pas; car j'ai trop de preuves de votre bon naturel.

Mais que faites-vous dans ce grand Paris, et parmi tant d'honneurs et délices mondaines? Oh! je vous supplie, mon cher enfant, de vous tenir armé, tant qu'il vous sera possible, afin que la trop grande affection de ces choses-là ne touche point votre cœur. Mon Dieu! que je hais tout cela, et n'ai-je pas raison, mon très-cher neveu, puisque nous voyons ordinairement qu'il ne reste point de pensées aux hommes, ni d'affection pour les biens éternels, tant ils s'enfoncent dans la jouissance de ces choses périssables! Oh! pour Dieu, mon très-cher neveu, ayez soin, mais je dis un soin très-fidèle, de votre chère âme, afin que si bien vous possédez beaucoup de ces choses temporelles, elles ne vous possèdent pas pour cela; mais visez vitement et saintement au-dessus de tout cela. Mon très-cher neveu, c'est du cœur ce que je vous dis; je crois que vous le recevrez ainsi; puis, je suis de toute mon affection et serai à jamais très-désireuse de vous obtenir, si je puis, de la divine bonté, le comble de ses saintes bénédictions, afin de jouir en cette vie de sa grâce et en l'autre de sa gloire. Voilà mon souhait pour vous, mon très-cher neveu, qui suis sans fin, votre très-humble tante et servante.

[*P. S.*] Permettez-moi de saluer très-chèrement, le très-bon

[1] Voir la note de la lettre CXXVI.

M. Robert Dapanton [1] et tout le reste de votre compagnie. La chère Sœur Parise [2] prit l'habit le jour de saint Claude; Mgr de Langres le lui donna, et fit toute la cérémonie. Elle vous salue de tout son cœur et la défunte Mère de Bourges [3], et toute la petite famille, au nombre de neuf filles; et, si elles osent, elles vous supplient toutes de faire la révérence de leur part à Mgr l'archevêque.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Lyon.

LETTRE CCCLXXX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Conseils pour la fondation de Saint-Étienne.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon, 1622.]

Je vous ai fait réponse, ma très-chère fille, et mandé qu'il fallait aller à Saint-Étienne, et pour cela choisir de bonnes filles qui soient zélées à l'observance et fort unies entre elles. Je suis marrie que je n'aie su plus tôt l'avancement de ce monastère, parce que je vous eusse envoyé la façon des meubles, des grilles et tournoirs; mais il n'y a remède. Nous avons toujours l'espé-

[1] Ancien précepteur du jeune baron de Chantal.

[2] Sœur Claire-Marie Parise, dont la Providence s'était servie pour procurer la fondation de Dijon, était une âme profondément humble et si fervente, qu'étant encore dans le monde, elle avait demandé à Dieu d'avoir toujours quelque chose à souffrir pour son amour. Le Seigneur l'exauça, et sa vie fut un continuel martyre intérieur, ce qui pourtant n'altéra jamais la joie et la tranquillité de son âme. Après avoir donné tous ses soins à l'érection du monastère de Dijon, elle fut envoyée à la fondation de Beaune, en 1632, et y mourut en odeur de sainteté.

[3] Sœur Anne-Marie Rosset, que la Sainte nommait joyeusement : *la défunte Mère*, parce qu'elle avait été déposée de la supériorité à Bourges.

rance de nous voir environ le mois de septembre, si notre Sœur Favre vient au temps qu'elle m'a mandé, et que nous ayons une maison; car nous avons bien de la peine à trouver ce qu'il nous faut. Toutefois, il y a de l'apparence que dans peu de jours nous nous résoudrons d'en prendre une qui nous accommodera bien, si les espérances réussissent. Nous ferons ce que nous pourrons avec la grâce de Dieu, et nous lui lairrons le soin principal comme à Celui qui peut tout, et qui a soin de ses servantes.

Que vous avez été heureuse de voir ce vrai bon serviteur de Dieu! Quand je serai à Lyon, avisez-moi, je vous supplie, de lui écrire. Je salue très-chèrement nos Sœurs, et surtout votre chère âme que j'aime de toute la mienne, et je n'oublie pas M. votre bon confesseur. Voilà donc un mot à Monseigneur, mais faites le tenir sûrement.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLXXXI (*Inédite*)

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Prudence et sollicitude de la Sainte pour une âme faible.

VIVE ✝ JÉSUS!

Dijon, 24 juin 1622.

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Je vous ai fait réponse à toutes vos lettres précédentes par M. de Murat, de Riom. Ce messager me presse si fort, que je n'ai loisir de respirer.

La bonne Sœur M.-Marguerite me demande de la faire aller à Lyon; j'en écrirai afin que si les Supérieurs l'agréent, notre Sœur M.-J. l'y mène; car de la faire venir ici, ce n'est pas une fille de fondation; de la mener à Nessy, vous savez qu'il y

en a une qui suffit pour exercer les autres. Chaque maison a sa croix; cette bonne fille-là ne sera pas meilleure ailleurs qu'à Moulins. Je ferai mon possible [pour] que notre Sœur la laisse à Lyon, et nous en amène une de Lyon ici, pour faciliter, sinon je ne sais [ce] que l'on pourra faire. De parler de payer sa pension, ce n'est pas cela qui met en peine, ains son seul esprit, qu'elle portera partout avec elle. Au reste, ma très-chère Sœur, j'ai bien peur que cela n'ouvre la porte de semblables tentations à d'autres, mais Notre-Seigneur aura soin de tout; je le supplie vous bénir, et combler de toutes ses saintes grâces, et toute votre chère famille que je salue de tout mon cœur, surtout notre chère Sœur M.-Aimée [de Morville]. Je lui écrivis l'autre jour.

Ce messager ne me donne aucune patience. Jour de saint Jean.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLXXXII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Sentiments d'estime pour madame de Chevrières. — On demande des Religieuses de la Visitation dans plusieurs villes.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon, juin 1622.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il n'y a remède; il faut envoyer notre Sœur A.-Louise [de Villars], puisque c'est le sentiment des Supérieurs de Montferrand; celle qui demeure étant si sage et de si grande observance que l'on dit, lui profitera et sera bien auprès d'elle. J'écrirai un mot pour faire arrêter celle qui ne joint pas bien avec elle; c'est pitié que notre faiblesse! Mais si on la ramène, patience; car vous savez qu'il faut [la] traiter délicatement.

Je suis consolée de ce que vous m'écrivez de la fille de Saint-Étienne. Puisque Notre-Seigneur a donné de si bons fondements à cet établissement-là, j'espère que le succès en sera bon. J'espère, Dieu aidant, être à vous au mois de septembre, si ma Sœur [Favre] vient comme elle me l'a écrit, et je serais bien aise de connaître les filles que vous enverrez là ; mais toutefois si une bonne occasion vous fait avancer, ne m'attendez pas. — N'avez-vous point oublié de m'envoyer une grande lettre que notre Sœur de Montferrand m'écrivait avant cette dernière ?

L'esprit humain a d'étranges extravagances : faire cette bonne Sœur N*** Supérieure, Seigneur Dieu ! qu'il y aurait à craindre ! Oh ! je ne pourrais penser qu'elle y profitât à elle, ni aux autres ; il faut bien un autre fonds.

Je suis consolée du dessein de la très-vertueuse et généreuse madame de Chevrières [1] ; son choix est bon en toutes les deux villes. Croyez que je n'ai pas moindre désir de la voir ; c'est une âme que j'ai toujours singulièrement honorée, et laquelle a des dispositions pour rendre de grands services à Notre-Seigneur. Je prierai continuellement pour elle, afin que les desseins de la divine Providence en elle s'accomplissent ; ce me serait une très-forte mortification si je n'avais l'honneur de la voir en notre passage à Lyon, et il sera bon qu'elle se tienne close en son dessein jusqu'à ce qu'il soit prêt à éclore.

Un Père Capucin nous est venu aussi parler d'aller à Villefranche ; je lui ai dit que je vous prierais de vous enquérir des

[1] Gabrielle de Guadagne, comtesse de Chevrières, ayant perdu à l'armée le comte de Miolans, son fils unique, obtint de saint François de Sales l'entrée du monastère de Lyon, pour y chercher dans la solitude quelque soulagement à sa douleur. Charmée de la ferveur des Religieuses, elle résolut de se rendre fondatrice d'une maison de la Visitation ; mais les conditions posées par elle n'ayant pu être acceptées, elle tourna ses vues du côté des Mères Annonciades, et les établit à Lyon. (*Histoire inédite du monastère de Lyon.*)

dispositions qui y étaient pour cela. Si c'est une bonne ville où il y ait des Pères Jésuites, ou de l'Oratoire, ou espérance d'en avoir, on y pourrait penser, voire y contribuer; mais à ces petites villes, quel recours ou secours y a-t-il ? Et toujours, ma très-chère fille, il ne faut point recevoir de fondation que l'on n'ait des pierres bien taillées et propres aux fondements ; *peu et bon,* ma fille.

Non, ma très-chère, vous ne m'entretenez jamais trop, car Dieu m'a donné une si spéciale affection pour votre cœur, que le mien se console fort en vous oyant ou parlant. Oh ! vivons toujours plus purement et fidèlement, ma très-chère fille, nous fondant entièrement dans le sein de la divine volonté.

A nos Sœurs mille saluts, et à Mgr de Lyon et à M. de Saint-Nizier, si vous le jugez à propos.

Je vous prie, ma très-chère fille, obtenez-moi cette charité de nos Sœurs, qu'elles prient fervemment et persévéramment pour mon fils [1] ; que les plus unies à Dieu entreprennent cela, je les en conjure, et vous particulièrement.

Nous avons des Indulgences pour toutes nos maisons, le jour de la Visitation.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Le baron de Chantal avait rejoint l'armée en 1622, et se trouva à tous les combats de cette campagne contre les huguenots. Sa bouillante valeur lui faisait affronter tous les périls ; aussi la tendre sollicitude et les prières de sa sainte Mère le suivaient-elles partout, et cette fois encore, le préservèrent de tous dangers.

LETTRE CCCLXXXIII

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Avec quelle patience une Supérieure doit supporter les esprits difficiles. — Confiance et abandon à la divine Providence. — Admission de plusieurs prétendantes et renvoi d'une autre.

VIVE ✝ JÉSUS!

Dijon, 30 juin 1622.

Je vous assure, ma très-chère fille, que j'ai peine à m'ôter de l'esprit que notre N. N*** ne soit plus artificieuse que martyrisée, et je crois que si on la gourmande et néglige elle reviendra; mais si Dieu n'y met sa bonne main, jamais elle ne fera que de la peine; sa divine douceur y mette remède! Voilà la lettre et ma réponse; chose étrange que l'esprit du monde! il faut demeurer ferme et patienter ses bouffées. J'ai reçu toutes vos lettres, vous le verrez par mes réponses.

Certes, mon enfant, il est difficile qu'en de si grandes familles il n'y ait toujours quelqu'une qui donne de l'exercice; il y en a un si grand nombre de bonnes que c'est grand sujet de consolation. Et pour Dieu, je vous prie, ne faites point ce retour, que c'est par votre faute qu'elles n'avancent pas, cela n'est pas, grâce à Dieu, ma très-chère fille, et elles seraient très-heureuses si elles vous croyaient et vous imitaient. Enfin, je crois qu'en cela [le support des faiblesses spirituelles] gît une grande partie des croix des pauvres Supérieures. La fermeté d'esprit que Dieu vous donne à reprendre, leur servira grandement; persévérez à ne leur rien souffrir de contraire à la perfection, car le zèle avec la douceur sert extrêmement à animer le cœur, et nous autres femmes voulons être perpétuellement excitées et poussées.

Il faut tout simplement vous dire la vérité; que tout ce que vous m'écrivez de vous me donne grand sujet de louer Dieu;

tout cela est très-bien. Allez toujours ainsi à Dieu seul. J'ai grande consolation à lire votre lettre, et surtout de voir le courage que Dieu vous donne. Mon Dieu, ma très-chère et vraiment très-chère Sœur, qui n'aimera, qui ne se confiera, qui ne se fondra pas toute entre les bras de la divine Providence, vraiment il faudrait être de bronze et tout insensible. Or sus donc, demeurons là à sa merci, qu'il fasse ce qu'il lui plaira de nous. Je ne vous saurais dire ce que je ressens pour les grâces que je vois et sais que Dieu vous fait, et me semble que j'ai grande part en cette obligation. Prêchez et annoncez continuellement à vos filles combien Dieu est doux, suave et abondant en ses miséricordes, à l'endroit des âmes qui s'abandonnent et confient entièrement à Lui.

Je suis fort aise de la petite de B****, je crois que ce sera une bonne fille si elle peut souffrir la mortification ; mais la douceur que l'on pratique chez nous la lui adoucira. Je trouve que cette veuve vous fait un bon parti ; toutefois c'est beaucoup que deux filles, il faudrait faire attendre l'une pour le grand couvent ; ne s'en parle-t-il point ? cela est nécessaire.

Bonsoir, ma très-chère fille, je suis certes tout accablée ici de visites et d'écritures. Je salue toutes nos amies, et surtout nos pauvres Sœurs de Villeneuve.

Faites voir ces lettres au Révérend Père. Je crois que s'il ne faut qu'un peu de temps pour faire cette sortie, nul doute qu'il ne faut pas refuser, et enfin ne rien dire, sinon que le Chapitre ne l'ayant pas reçue, on ne peut la garder, et souffrir avec patience le reste. Dieu conduira le tout et vous en tirerez votre profit. Ce bon Père qui vous portera ces lettres est grand ami de notre Institut, et nous a fort obligées.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE CCCLXXXIV

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Elle doit procurer à sa communauté le bienfait de la visite canonique. — Ce serait donner entrée à des abus que de permettre facilement des changements de monastère.

VIVE ✝ JÉSUS!

Dijon, 15 juillet 1622.

Ma très-chère Sœur,

Nous envoyons à M. le grand vicaire d'Autun la copie de nos établissements, afin qu'il fasse dresser celui que Mgr d'Autun nous doit faire conformément à cela, ce qu'il me promit de faire, car celui qu'il me montra n'était nullement bien; je lui ai envoyé aussi la copie du pouvoir que le prélat donne au Père spirituel, le tout conforme à nos Constitutions. Vous le devez prier avec toute instance d'aller ou de vous envoyer quelqu'un capable pour faire la visite [canonique], et assister à l'élection d'une nouvelle Supérieure, puisque votre temps est accompli. Je crois que si vous l'avertissez de bonne heure, il vous assistera de bon cœur.

Voilà un mot de lettre que j'écris à notre chère Sœur de Montferrand, en réponse à ce qu'elle me mande de la fille que vous désirez qu'elle amène ici. Je la supplie d'employer son crédit aussi bien que moi pour la faire tenir quelque temps à Lyon; car de l'amener en ce nouveau monastère, il ne le faut nullement. Notre Sœur m'écrit cela même que je vous ai mandé, savoir que c'était de grande importance d'ouvrir cette porte, que plusieurs, à son exemple, seront tentées de semblables fantaisies. On peut, et il est requis quelquefois de faire de tels changements; mais ce doit être par la prudence des Supérieurs, sans que l'on sache le sujet, et non selon le désir des filles; c'est là mon sentiment au moins.

Nous sommes dans la nouvelle maison [1] ; certes, c'est par une spéciale et visible conduite de Dieu, dont Il soit béni ! Vous pouvez penser que c'est bien et heureusement comme il est vrai. Nous bâtissons un oratoire et des parloirs, et j'espère que Notre-Seigneur donnera de quoi. Tout ce tracas m'occupe ; je ne puis écrire que pour la nécessité, c'est pourquoi je me contenterai de saluer ici notre très-chère Sœur M.-Aimée [de Morville] que j'aime, certes, très-chèrement, pour la bonté de son cœur qui est franc, cordial et plein de bons désirs. J'aime aussi toutes nos pauvres Sœurs qui sont autour de vous, de tout mon cœur, et vous plus que toutes, ma très-chère ancienne fille et vraie amie ; mais cette vérité est écrite en lettres d'or. Bonjour [à] toutes [et] aux amis.

Envoyez mes lettres. Pour Dieu, faites mon paquet pour Bourges. Je n'ai loisir d'enfermer ni trier les lettres.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLXXXV

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Projet d'une fondation à Marseille. Conseils pour celle de Saint-Étienne. — Il est certaines âmes qu'on ne doit pas presser dans le chemin de la perfection.

VIVE † JÉSUS!

Dijon, 27 juillet 1622.

Je vous écrivis l'autre jour, ma très-chère fille : Marseille est une bonne ville qu'il ne faut pas éconduire, et pourvu que ces cinq filles aient l'esprit bien fait, et par ce moyen leurs cinq

[1] « Notre unique Mère (*dit la Mère de Chaugy*) acheta une maison, celle de louage étant trop incommode, et ne trouva presque personne qui ne se tînt honoré de la servir et favoriser, tellement que les six mois qu'elle demeura à Dijon furent de grande utilité au monastère, qui, par ce commencement, est toujours allé de bien en mieux. » (*Histoire inédite de la fondation de Dijon.*)

mille écus assurés, il me semble que cela suffira pour le commencement ; puis, j'estime beaucoup que ce soit par l'entremise des Révérends Pères Jésuites que cette affaire se pratique ; car ce sont personnes sages et pleines de piété. Envoyez hardiment les Règles ; car les confiant entre leurs mains, ils en sauront bien user. Nous pourrons, à notre passage, savoir encore mieux les dispositions, afin que d'après cela on pourvoie à ce qui sera requis. De notre part, je voudrais que la fondation ne pressât point.

Si vous jugez que l'on veuille mettre une autre en votre place à Lyon, et que l'on se serve, pour cela, de vous envoyer à Saint-Étienne, obéissez ; mais ne vous y engagez nullement, et n'y prenez point le nom de Supérieure ; ains, menez-en une avec vous que vous déclarerez être cela, lui donnant toutes les connaissances et autorités, comme je fis à notre Sœur Péronne-M. [de Châtel] à Grenoble, où je ne demeurai que six semaines, et faites en sorte que vous soyez de retour à Lyon à notre passage, qui sera sur le commencement d'octobre, Dieu aidant ; car, en ce cas, nous vous emmènerions à Nessy, pour vous envoyer de là à Marseille, après vous avoir gardée quelque temps.

Certes, si la fille que l'on a tant d'envie de faire Supérieure en était capable, j'en serais fort aise. Je remets le tout entre les mains de Dieu, que je supplie avoir soin de la conservation de cette maison-là.

Ma fille, je n'ai pas le loisir de vous répondre maintenant sur la conduite de ces humeurs bizarres, et aussi bien je vois que l'esprit de Dieu vous conduit en votre gouvernement. Ayez un grand support et douceur ; tenez ces esprits-là contents ; ne les pressez pas, cela profitera plus que toute autre méthode, et elles auront par ce moyen la vraie disposition pour recevoir les lumières de Dieu, qui enfin les affranchira de leurs imperfections plus tôt que tous nos empressements ne sauraient faire.

J'ai peine à lire vos lettres, cela me dérobe du temps; prenez garde, ma fille, à mieux écrire. Je n'ai su entendre quel mémoire vous demandez. Dieu vous bénisse! Je suis toute vôtre.

[*P. S.*] Je vous obéis, ma fille, voilà une grande lettre pour Mgr l'archevêque, mais mal digérée. Si vous jugez qu'elle soit bonne à lui présenter, faites-le, sinon, rompez-la.

Je pense que la très-bonne madame de Chevrières pourrait bien amener ici notre Sœur de Montferrand, au moins depuis Mâcon, et me ramener. Je laisse cela à votre conduite. Je suis, certes, accablée d'écritures. Dieu soit béni!

Écrivez à la Supérieure de Moulins qu'elle écrive à Mgr l'archevêque sur ce changement, sans lui parler toutefois que j'ai parlé au grand vicaire d'Autun pour leur visite.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLXXXVI

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A MOULINS

Dispositions intimes de la Sainte. Elle désire que ses filles tiennent leur cœur en paix au milieu des contradictions.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon, 1622.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je viens de lire et chanter votre beau cantique, duquel je vous remercie de tout mon cœur. Vous ferez l'autre à votre loisir. Le sujet est d'une âme qui est entièrement dépouillée en la présence de Dieu, et a laissé tous ses vêtements à ses pieds sacrés, et s'est retirée dans le sein de la divine Providence, pour y vivre à jamais en une très-parfaite solitude, simplicité et nudité de toutes choses créées, ne réservant aucun soin ni désir

que d'être auprès de son unique Bien-Aimé. Dieu vous fasse jouir du bonheur de cet état, afin d'en pouvoir faire le divin cantique que je désire, par les doux entretiens duquel peut-être ma chétive âme, tout environnée du tracas de diverses peines et appréhensions, se pourra ravigorer. Mais pour ce que je vous dis, ma chère fille, n'en prenez point d'alarmes, oh! non, je vous prie; car, grâce à Dieu, l'esprit supérieur est toujours sur pied et prêt à tout ce qu'il plaira au Seigneur.

Ma fille, tenez votre esprit le plus doux et joyeux qu'il vous sera possible, et celui de vos filles. Croyez-moi, dévorons ces menues et fréquentes contradictions, même les plus grandes, sans en recevoir aucun chagrin. Vraiment, il nous doit peu importer que les choses temporelles renversent, mais il nous est de grande importance de tenir nos cœurs en paix, en repos et en tranquillité; faisons-le donc au péril de tout.

Mais, au cantique, il ne faut pas oublier de montrer au Sauveur notre faiblesse pour cette sainte persévérance, et le prier de nous la donner, afin que jamais, pour chose quelconque, nous ne perdions le doux repos de nos âmes entre les mains de sa bonté. *Amen.* Votre, etc.

LETTRE CCCLXXXVII

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

Dans les ténèbres intérieures, s'abandonner à la Providence sans retour sur soi-même. — Changement d'une directrice. — Accident arrivé à M. de Toulonjon.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon, juillet 1622.]

Véritablement, ma très-chère fille, il m'a fait fort grand bien d'avoir reçu de vos nouvelles; car, quelque négligence que vous ayez de m'en mander, cela ne m'en fait point perdre le

goût, non plus que vos imperfections ne nous empêcheront pas de vous voir de bon cœur et d'être bien aise quand j'arriverai vers vous, et n'ayez pas peur que ce que vous me dites m'en dégoûte. Or sus, Dieu soit béni! vous tirerez plusieurs bons profits de la grâce que vous avez faite à madame de Pressin, et surtout j'espère que son âme en vaudra mieux tant qu'elle vivra.

Nous verrons à notre passage si c'est opinion ou vérité, le jugement que vous faites de notre Sœur N***. Il ne sera qu'à propos, en tout cas, d'en dresser quelque autre à cette charge. Je ne plains nullement les filles qui sont sous votre charge, quand bien elles n'auraient point de directrice; et, nonobstant tout le mal que vous me dites de vous, Dieu vous tient en courage et confiance, et vous fait marcher sur la fine pointe de votre esprit; que voulez-vous davantage? Contentez-vous, cela vaut mieux que toutes les autres vertus; il ne satisfait pas l'amour-propre, mais il contente Dieu; c'est assez.

Voilà ce que je réponds à votre lettre du mois de juin; je prends la dernière. Croyez-moi, ma très-chère, ces filles n'étaient pas bien appelées, ou du moins n'avaient pas l'esprit ferme pour notre Institut. Il nous faut en tout laisser gouverner à la divine Providence. Je vois que vous êtes toujours exercée dans les méfiances et dégoûts de vous-même; pour Dieu! ne vous regardez pas tant, ni votre maison; Notre-Seigneur est content et vos Supérieurs, n'est-ce pas assez? Vous le voudriez être aussi, mais il ne plaît pas encore à sa Bonté de vous dessiller les yeux. Continuez à marcher à l'aveugle; il suffit que les fruits de votre travail soient bons. Enfin, vous tourmentez trop votre pauvre esprit, et voulez une perfection pour vous et pour les autres qui ne se trouve pas [en cette] vie. Allez à la bonne foi, *grosso modo;* vous ne pouvez pas être recueillie ni faire tous les exercices comme si vous n'aviez à faire qu'à vous tenir dans votre cellule. Tirez de votre pauvreté et de celle des

autres le riche trésor de l'amour saint de votre abjection, et ne vous tourmentez de rien qui puisse arriver. Unissez-vous à Dieu en tout sans exception.

Si vous voyez que les âmes reçoivent déchet de l'incapacité de la petite Sœur N***, et qu'elle ne puisse [pas] utilement les servir jusqu'à la fin de l'année, déchargez-la hardiment, car, quoique l'autre soit plus douce, l'utilité doit être préférée. Que si vous jugez à propos qu'elle aille jusqu'à la fin de l'an, donnez-lui pour assistante celle que vous jugerez plus capable de faire cette charge ; car, en se dressant, elle servirait déjà les novices.

Conseillez-vous à votre chère Sœur de Granieu pour la récompense que vous jugez devoir être donnée à madame de la Murat. Je la salue de tout mon cœur, cette chère Sœur, et le très-bon M. d'Aoste, et toutes nos pauvres Sœurs.

Mon fils de Toulonjon a été blessé d'un coup de mousquet au travers du corps ; l'on tient qu'il est hors de péril, Dieu merci. Ma fille est accouchée d'une fille.

Mon Dieu, ma très-chère fille, que j'ai d'aise en l'espérance de vous voir ; confortez votre cœur, il est bon et agréable à Dieu, et le service que vous rendez est utile, dont la seule gloire soit à ce divin Sauveur ! Je suis toute vôtre sans réserve.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCLXXXVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Estime pour la comtesse de Dalet. — Entrée de la présidente Le Grand au monastère de Dijon. — Il faut être très-réservée à recevoir des petites filles. — Avantages de l'état de pure foi. — La Supérieure doit puiser ses principales lumières pour la direction dans les Entretiens de saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon], jour de saint Laurent [1622].

J'ai été tout aise de recevoir de vos nouvelles, ma chère fille, car enfin vous êtes la grande fille de mon cœur.

Je prie Dieu qu'il console la chère madame de Dalet : certes, cette âme ne se peut assez estimer, ni assez servir; je bénis Dieu qui vous l'a donnée [1]. S'il survient des obstacles en son affaire, et qu'il soit nécessaire que vous demeuriez sans pouvoir l'assurer du temps de votre départ, je vous prie de le faire savoir à Monseigneur et à moi; mais si vous pouvez venir dans le mois de septembre, mandez-le moi seulement, car une infi-

[1] Cette pieuse comtesse avait, en effet, bien des droits à l'estime de sainte Jeanne-Françoise de Chantal, avec laquelle son caractère, ses vertus et ses épreuves lui donnaient plus d'un trait de ressemblance. Demeurée veuve à vingt-huit ans, madame de Dalet, désirant se retirer au monastère de Montferrand qu'elle avait fondé, vit s'élever contre son dessein des oppositions sans nombre; mais ni les caresses ni les mauvais traitements de sa mère, qui en vint jusqu'à la chasser honteusement de son château avec ses quatre petits enfants, ne purent ébranler sa constance. Il ne fallut rien moins que la douce intervention de saint François de Sales pour mettre fin à une lutte si douloureuse, et calmer les impatients désirs de cette âme d'élite, en lui persuadant que l'heure marquée dans les desseins de Dieu pour son entier divorce avec le monde n'était pas encore venue. De nouvelles difficultés surgirent après la mort du Bienheureux Évêque de Genève; la Vénérable Mère de Chantal réussit à les pacifier, et continua de soutenir par ses affectueux conseils l'héroïque veuve, destinée à devenir plus tard une ferme colonne de la Visitation naissante.

nité d'affaires me pressent sur le chemin, et il faudrait faire nouvelle disposition; vous verrez après ensemble à quoi vous en serez. Par Lyon, vous pouvez me faire savoir de vos nouvelles.

Notre petit oratoire s'avance : dans le mois de septembre, vers le 15, je crois que tout sera fait. Notre bienfaitrice est entrée, [ce] qui fait crier le monde, mais c'est un bon cœur de femme tout à fait franc. La bonne madame la présidente Le Grand, vieille de soixante-douze ans, s'est jetée céans avec une ardente charité et une détermination d'humilité nonpareille. C'est une femme de qualité, fort robuste pour son âge et très-vertueuse; tout le monde en pleure; de sorte que vous en trouverez des vieilles et des jeunes, si vous venez, ce que je désire grandement, et l'on vous attend de bon cœur; tous ceux qui vous connaissent s'en réjouissent, surtout Mgr de Bourges et les neveux.

Et ma fille, son mari [1] a eu un coup de mousquet au travers du ventre, et par miracle, ce dit-on, il en est échappé; priez toujours pour eux, car ils en ont besoin.

Il n'y a rien d'écrit dans les Constitutions pour les jeunes filles, mais pourtant on n'en reçoit pas; néanmoins, attendez ce qu'on en résoudra. Si ces deux sont de bons naturels, et désirent d'être Religieuses, vous les pourrez prendre avec licence du prélat; mais véritablement, le moins que l'on s'en pourra charger, je pense que ce sera le meilleur.

Je suis bien aise que nos filles n'aillent pas par la voie des tendretés : l'esprit de vaillance et de force est le meilleur; mais il faut avoir bon courage et grande fidélité, afin d'opérer avec la pointe de l'esprit tout ce que Dieu veut de nous. Cette

[1] « M. de Toulonjon ayant obtenu la première pointe au siége de Négrepelisse, contre les hérétiques, reçut un coup de mousquet au travers du corps. Le coup était mortel, au dire de tous les médecins, mais il guérit très-promptement par l'application d'une lettre que lui avait écrite saint François de Sales. » (*Mémoires de la Mère de Chaugy.*)

voie n'est pas si agréable à la nature, mais elle est plus selon la grâce, et un acte fait ainsi en vaut cent. Pourvu que la Supérieure que vous laissez entende ceci, comme il me semble qu'elle fait, elle est assez savante, puisqu'il y a dans les Entretiens de Monseigneur tout ce qui se peut désirer pour la perfection : cette doctrine est admirable. Adieu, je suis pressée; donnez-nous au plus tôt les bonnes nouvelles de votre venue. Je crois au moins que madame de Chevrières vous pourra amener; elle est à Màcon. Vous savez bien, et il est vrai, que je suis toute vôtre.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CCCLXXXIX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Annonce de la fondation de Belley; celle de Marseille sera peut-être différée. Affaires d'intérêt. — Nouvelles de famille.

VIVE ✝ JÉSUS!

Dijon, 10 août 1622.

Vous avez beau vous plaindre de moi, ma très-chère fille, si ai-je répondu à toutes vos lettres, et ne sais que vous dire, sinon que, comme vous savez, nos Religieuses vont à Belley, de sorte que je crains, comme je vous ai déjà mandé, que si l'affaire de Marseille continue, il en faille différer l'exécution quelque temps; toutefois, vous verrez ce que Monseigneur mandera, et puis, à notre passage, nous verrons les filles que nous avons. Je voudrais que vous écrivissiez à M. votre père et à votre frère qu'ils fissent raison de votre dot; mais un peu fermement. Ils veulent réduire tout le principal et grande somme des arrérages à deux mille florins; autrement, disent-ils, ils ne payeront pas. Que le monde est fâcheux, ma fille!

Voilà des lettres pour Montferrand; vous les prierez de vous mander à l'avantage quand elle [la Mère Favre] pourra être à Lyon, afin de nous le faire savoir ici. Adieu, ma fille, et à toutes vos chères filles. Vous le savez, et il est vrai, que je suis vôtre.

Faites tenir ma lettre à Monseigneur. M. de Toulonjon est hors de péril de sa blessure, et ma fille, accouchée d'une fille heureusement, grâce à Dieu[1]. Jour de saint Laurent.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXC

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A NEVERS

De quelle prudence user dans la direction des âmes. — La perfection des filles de la Visitation est toute tracée par leur Règle. — Il faut être courte aux conférences spirituelles et au parloir.

VIVE ✠ JÉSUS!

[Dijon, août 1622.]

Dieu soit béni, ma très-chère fille, qui tient votre cœur en courage parmi les petites difficultés et exercices que nos bonnes Sœurs vous donnent. Il faut tenir le cœur de notre Sœur N. au-dessus de ces niaiseries, et lui dire ses défauts avec une affection cordiale qui la rehausse et l'encourage à mieux, de même aux autres professes, et ne leur permettre nullement de suivre leur humeur. Faites-leur fort lire les Entretiens de Monseigneur, et les corrigez, comme votre Règle dit, fermement, assurément, quoique doucement, leur témoignant toujours que la raison et le zèle vous conduisent et non pas la passion; car vous devez faire ainsi.

[1] Cette enfant, nommée Gabrielle, la seule fille que madame de Toulonjon put élever, fut le constant objet des sollicitudes de sa sainte grand'mère, ainsi que nous le verrons dans la suite des lettres.

Si cette fille qui a des hypocrisies n'est de très-bon esprit, et que Dieu ne la change et touche à son intérieur, elle ne doit point faire profession; mais travaillez pour la gagner à Notre-Seigneur, s'il se peut, dont je doute, sans une grâce extraordinaire; mais il la faut garder pourtant, sans lui rien faire connaître de la mettre dehors, jusque sur la fin de son noviciat. Je suis grandement marrie de la fille de M. N***; car, à ce que vous me mandez, je la crains mélancolique, ce qui serait une mort; faites fort prier pour elle, et ne lui nourrissez pas ces niaiseries.

Pour l'amour de Dieu, choisissez de bonnes filles, et ne regardez point tant au bien. Il faut parler au médecin pour celle qui est punaise, et faire ce que la Règle dit; car, ma fille, il faut suivre cela ponctuellement. C'est à votre Père spirituel de vous conseiller là-dessus, et non au temporel; mais il le faut écouter sans lui demander conseil en ce sujet. Je vous prie, mon enfant, aimez bien vos Règles. Il ne vous saurait guère arriver des difficultés que vous n'y soyez conseillée [dans vos Règles] comme vous vous y devez comporter; et pour le spirituel, n'importunez point de demandes, ni ne le laissez faire aux filles, sinon quand votre Règle, vos Directoires et les Entretiens vous manqueront : vous trouverez votre chemin tout marqué là-dedans. Je vous enverrai bientôt le Directoire. Il les faut suivre tous et celui de la réception à l'habit. Enfin, croyez-moi, nourrissez-vous et vos filles de votre propre pain.

Je trouve les Jésuites bien sages de vouloir être courts, et il le faut ainsi; ce n'est qu'un amusement d'amour-propre de tant parler. Je suis d'avis que vous soyez aussi courte au parloir, afin d'être en votre communauté tant qu'il se pourra; surtout suivez les Offices. Cheminez comme vous avez accoutumé, ma très-chère fille; faites tout pour Dieu, en esprit de repos et de tranquillité. Non, n'ayez point de soin superflu; faites tout ce que vous pourrez, doucement, et vous confiez pleinement à Dieu, le regardant en toutes vos actions.

Écrivez hardiment et cordialement à la Supérieure de Moulins, car elle ne fait rien contre vous, elle aimerait mieux mourir; il faut nourrir l'union des cœurs et des maisons. Dieu soit notre cœur, ma très-chère fille; au reste, je ne vous appellerai plus *ma fille* que par échappée, car le Directoire dit que les Supérieures s'appelleront *Sœurs,* mais pour cela vous ne laisserez pas d'être toujours la très-chère fille de mon cœur.

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE CCCXCI (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Le dépouillement intérieur est la voie royale. — Ne jamais accorder de priviléges aux bienfaitrices religieuses. — Maternelles recommandations pour deux Sœurs éprouvées. — On ne doit pas sortir des assemblées de communauté sans permission. — Mort du cardinal de Retz.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon], 25 août [1622].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ce doux et béni Sauveur soit éternellement la joie et la force de votre cher cœur, que le mien aime plus entièrement que je ne saurais vous dire! Je vois que cette infinie bonté vous veut avoir dépouillée et nue de tout ce qui n'est point Lui; ne lui résistez point, ma fille, ni par aucune crainte, ni par désir, ni par soin, ni d'aucune autre manière, mais délaissez-vous sans réserve à sa merci; si même il plaît à sa bonté vous ôter toutes sortes de vues, même de la foi, laissez-vous dépouiller comme il lui plaira; mais vous n'êtes pas encore à cette extrémité de dénûment. Peut-être que Notre-Seigneur vous lairra toujours quelque petite prise, comme je vois qu'il fait, mais s'il les ôte, acquiescez, et vous suffise [de savoir] qu'il vous reste toujours le pouvoir de dire résolûment : *Credo,* et qu'il fasse tout ce qu'il lui

plaira, et cela sans goût ni satisfaction; cette voie est royale. Voyez le petit traité de l'*Abnégation intérieure*, et vous souvenez de me l'envoyer. Demeurez ferme en votre confiance, quoique insensible, que Dieu sait la mesure de vos forces et des épreuves qu'il vous veut faire... [*mots usés*]; mais allez de tout en avant, et à Dieu, sans vous travailler pour chose quelconque, même pour l'oraison.

Tâchez d'ôter à ma Sœur assistante cette niaiserie de tentation, je lui en ai déjà dit un mot; portez-la tout à la générosité. J'honore singulièrement le Père N., je lis avec grande consolation sa prédication, qui est, certes, tout à fait selon mon goût.

Vous faites fort bien de faire exercer toutes les Sœurs à travailler, chacune selon sa portée; elles s'en porteront mieux. Je serai fort consolée si la petite Sœur Marie-Louise guérit; Notre-Seigneur le veuille! Il faut fort encourager notre Sœur M.-M., car cette fille sera capable de quelque chose de bon, si elle s'évertue [si elle prend un grand courage]. Je suis marrie du peu de courage de notre pauvre Sœur de Dampierre; mais il lui en viendra. Je crois qu'elle sera bonne partout, et qu'elle profitera toute sa vie d'avoir été céans. Certes, je désire bien fort que l'affaire de notre chère madame de Dampierre réussisse. Dieu y fasse sa sainte volonté! Si M. de M. et M. Berger l'entreprenaient, ils en viendraient à bout.

Je pense que c'est une imagination que le désir de Sœur domestique en notre Sœur N***; toutefois, il s'en faut conseiller; si elle y persévère [*mots coupés*]. Vous faites bien de craindre l'altération de ces esprits un peu violents, comme celui de notre Sœur M.-Hélène, mais parlez-en au confesseur, afin qu'il tranche, car, à mon avis, il y a de... [*mots coupés*]. Il faut que les parents sachent qu'après la profession on peut envoyer leurs filles ailleurs, aussi bien [le fait-on] aux autres Religions. — Si la fille de Picardie est propre, j'aimerais mieux qu'elle donnât moins, et qu'elle entrât en qualité de

simple Religieuse. Il n'y a rien en notre Institut qui ne soit facile pour le corps, eu égard à la charité qui s'exerce. Je ne voudrais donc jamais, si je pouvais, donner des priviléges à celle qui prétendra à la sainte profession; demandez au Révérend Père. Je salue toutes nos chères Sœurs de tout mon cœur, surtout notre chère petite Angélique, mesdames de Dampierre et de Villeneuve, et les autres amis et amies. — Mon enfant, je suis certes toujours plus, ce me semble, tout entièrement vôtre. Dieu soit béni! Au Révérend Père mille saluts; je l'honore de tout mon cœur. — Je vous supplie, ma très-chère Sœur, d'envoyer à Port-Royal, avec nos lettres, les Directoires des novices et de la directrice. Monseigneur veut qu'on leur communique tout.

[*P. S.*] Mon enfant, j'avais écrit cette lettre quand votre lettre est arrivée. Je suis en peine de votre mal. Soyez absolument obéissante pour votre soulagement. Vous me dites que notre Sœur Claire-M. [Amaury] est travaillée aussi comme notre Sœur M.-Louise. Mon Dieu! ayez soin, s'il vous plaît, de ces petites âmes-là qui sont toutes bonnes. J'espère toujours plus de grandes bénédictions pour vous et pour ces âmes innocentes, et pour tout le couvent qui est affligé avec elles.

Hélas! que je ressens la mort de notre bon seigneur cardinal [de Retz]. Voilà, ma fille, les grands tombent comme les petits. — Vous vous êtes fort sagement conduite pour la petite de Villeneuve. Mon Dieu! soyez toujours ferme pour ces bénites Règles. Non, il faut que la coadjutrice demande toujours congé pour aller voir la Supérieure malade, car personne ne doit sortir des assemblées sans congé, et, si celle qui doit présider est coadjutrice, elle doit, tant qu'elle pourra, remettre sa visite à un autre temps.

Nos cellules sont fort bien. Je suis bien aise de ce que vous envoyez les affaires à nos Sœurs. Elles m'ont écrit que le port de leur calice et custode avait coûté onze francs jusqu'à Lyon;

il y a de l'excès et... [*mots illisibles*]. Monseigneur est toujours à Turin; il a été malade encore une fois[1], et ne pense pas qu'il retourne sitôt [*mots illisibles*]. J'ai vu par hasard celle de M. Amaury; pour Dieu, ma fille, faites-lui mes excuses; certes, je ne puis écrire. Je l'honore avec souvenance de ses biens. Adieu, je salue tous, et surtout votre chère âme.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Clermont.

LETTRE CCCXCII (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-CONSTANCE DE BRESSAND

MAITRESSE DES NOVICES AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS[2]

Maladie de la Mère de Beaumont; comment la soigner et observer la Règle. Avis pour la direction de quelques novices.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon, 1622.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vous vois tout alarmée du mal de notre chère Sœur, votre bonne Mère Supérieure; mettez votre cœur en paix, et vous confiez fermement à Dieu qui ne lui donnera pas plus grande charge qu'elle ne pourra porter. Elle vous est trop nécessaire pour vous l'ôter; mais il faut souffrir doucement de la voir

[1] Saint François de Sales tomba malade à Turin, en revenant de tenir le Chapitre général des Feuillants, à Pignerol.

[2] La Mère Marie-Constance de Bressand, native de Grenoble, et l'une des premières professes de la Visitation de cette ville, fut caractérisée par ce mot gracieux de saint François de Sales : « C'EST UNE RARE FILLE ». Dieu, qui la destinait à de grandes choses, se montra prodigue de ses dons envers elle, et lui départit foi vive, esprit juste et élevé, courage à toute épreuve. Une généreuse fidélité à se refuser toute espèce de satisfaction naturelle, lui attira des faveurs très-spéciales, entre autres un don d'oraison des plus élevés. Choisie pour coopérer à l'établissement du premier monastère de Paris, la Sœur de Bressand y dirigea si bien le noviciat (disent les anciens *Mémoires*), qu'elle en fit « un séminaire de Supérieures ». Élue elle-même à Moulins en 1625, sa prudente conduite triompha de difficultés sans nombre. A Nantes, où

traîner encore, et est-ce grande grâce de ce qu'elle ne tient pas le lit. Je crois que du repos lui ferait plus que les médicaments, et qu'on la soulageât pour un temps de parler. Enfin, il faut être prête à recevoir tout ce qui plaira à Dieu; s'Il nous ôte une Mère, Il nous en donnera une autre; mais sa Bonté ne le fera pas. Il a bien fallu que nos autres couvents aient vu souvent leur Mère plus malade et longuement. Il y a un peu d'amour-propre et d'empressement en cela; dites-le à votre Sœur l'assistante, et que l'on s'en tienne en repos, laissant le soin à Dieu et à celles qui le doivent avoir. Les *Entretiens* de Monseigneur vous fourniront prompts avis; et puis, ne faut-il pas avoir son secours et confiance à Dieu, en nos besoins? Demeurez en paix, ma fille, et que l'on retranche ce parler en particulier, sinon pour nécessité, cela n'est qu'enfance et vain amusement.

C'est une âme qui m'a toujours fort plu, que notre Sœur J.-Élisabeth, et si elle est fidèle à Dieu et à retrancher ses discours, Dieu la conduira bien avant. Notre Sœur Claire-Marie recevra de grandes grâces de Dieu, si elle a patience et courage; Dieu l'épure dans le creuset de la tribulation. J'espère en sa bonté qu'elle en sortira toute nette, et la petite Sœur M.-Louise; mais il faut qu'elles tiennent leurs cœurs en courage et en joie sainte; elles me font grande compassion! Il les faut grandement soulager, sans toutefois les laisser tremper en aucune opiniâtreté.

elle supporta les sollicitudes et les travaux d'une fondation, chacun put admirer sa merveilleuse aptitude pour le gouvernement et son total abandon à la Providence, en faveur duquel Dieu fit de continuels miracles. Après avoir demeuré dix-sept ans en Bretagne, pour y être, selon le désir de sa Bienheureuse Fondatrice, le conseil et l'appui des monastères de cette province, dont plusieurs lui devaient en partie leur existence, cette grande Religieuse fut rappelée dans sa maison de profession, qu'elle gouverna encore plusieurs années. Elle y parut si consommée en toutes sortes de vertus, que M. Olier, dépositaire des secrets les plus intimes de sa conscience, ne craignit pas de dire : « *C'est l'âme la plus anéantie que j'aie connue.* » Le séjour des joies éternelles s'ouvrit à cette vierge prudente, le 18 octobre 1668. (*Année Sainte,* X^e^ volume).

L'état de notre Sœur F.-Madeleine est très-bon; j'espère qu'elle réussira bien si elle persévère. Son exercice est bon, et il y a apparence que Dieu dispose cette âme-là pour lui et pour son saint service. Je redoute l'esprit de notre Sœur M.-Agathe; il y a de l'imagination, et je ne sais quoi de couvert. Faites-la parler à quelque personne capable qui vous aide en cela; le Père Suffren sera bientôt à Paris, ou au Père Gibbeux. Il faut bien éprouver cette prétendante avec ses lumières; la soumission est la pierre de touche; faites-la voir aussi à ces Pères.

Il ne faut point éplucher les soulagements que la Supérieure prend, ni lui dire les pensées que l'on en a; ce sont des extravagances. Si elle ne se soulageait pas, on en murmurerait; chose étrange que notre esprit, quand nous lui permettons de discourir! Je conseille à ces bonnes Sœurs de demeurer en paix.

Pour ce qui vous regarde, ma très-chère fille, votre chemin est très-bon; continuez à ne chercher simplement que Dieu en toutes choses, et à lui rapporter tout; cette voie est celle du ciel. On dira ce qu'il faut que la maîtresse fasse pour les coulpes; cependant allez le train ordinaire. Laissez liberté aux novices de parler de vous, pourvu qu'elles ne disent rien de répréhensible. Vivez toute généreuse et gaie en votre occupation, ma très-chère fille, et ne craignez jamais de m'importuner, car, en vérité, votre cœur m'est précieux et je suis vôtre sans réserve. Dieu soit béni. Mille saluts à toutes nos Sœurs novices, que j'aime très-chèrement. Nourrissez-les fort dans l'esprit d'humilité.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Voiron.

LETTRE CCCXCIII

A MONSIEUR MICHEL FAVRE

CONFESSEUR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ET DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY.

Prochain départ de Dijon. — Nouvelles de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

[Dijon, 1622.]

MON CHER PÈRE,

J'en serais bien marrie si nous n'avions le bien que vous soyez notre conducteur pour notre retour; toutefois, il se faut en tout accommoder doucement avec la volonté de Dieu. Nous ne pouvons pas partir d'ici avant le mois d'octobre; car notre bonne Sœur de Montferrand ne viendra, à mon avis, que vers le 15 ou 20 de septembre, encore n'en est-on pas trop assuré, car la moindre chose qui peut arriver, avec l'opinion de madame de Montfan[1], la peut faire arrêter; mais je crois que de tout elle avertira Monseigneur, qui disposera selon les occasions, ainsi qu'il lui plaira; Dieu, par sa douce bonté, le conserve heureusement! Je suis bien aise qu'il ne se mette point en chemin que les chaleurs ne soient passées. Certes, il me tarde bien de le revoir, mais il faut attendre le temps que Dieu a ordonné pour cette consolation. Cependant, mon cher Père, priez toujours pour nous, et me tenez pour vôtre en Notre-Seigneur. Qu'Il soit béni! *Amen.*

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Mère de la comtesse de Dalet.

LETTRE CCCXCIV

A LA SOEUR ANNE-CATHERINE DE SAUTEREAU

A GRENOBLE [1]

La fidélité aux exercices de sa vocation est préférable aux extases et aux ravissements.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon, 1622.]

Je révère et adore de tout mon cœur les voies de Dieu en vous. O ma très-chère fille, qu'un bon et sage Maître vous conduit; marchez avec une très-humble assurance en sa voie, et quoiqu'elle soit pleine de difficultés, ne craignez point, tout se fait ainsi pour votre profit et pour vous épurer comme l'or dans le creuset. J'admire la douceur de ce divin Maître, et comme Il attira et fortifia votre cœur au commencement, afin qu'il ne manquât point, et qu'il supportât le fort de ces différents orages, par lesquels il le voulait éprouver et affranchir de lui-même et de son propre amour.

Estimez, ma très-chère fille, et surestimez la grâce qui vous a été conservée, d'opérer toujours et sans négligence les exercices de religion et le contentement de votre vocation; cela vaut mieux que d'être ravie bien souvent; c'est là la voie royale que

[1] Sœur Anne-Catherine de Santereau appartenait à une famille distinguée de Grenoble, honorée de l'estime et de l'affection de saint François de Sales. Dès qu'elle fut au monastère, sous la direction de la vénérée Mère de Châtel, sa conduite parut un commentaire vivant de cette maxime qui est le secret de la sainteté : « *Tout à la grâce et rien à la nature!* » Les faveurs du ciel les plus précieuses devinrent la récompense de son étonnante mortification. Entre autres dons, Sœur Anne-Catherine possédait celui de toucher les cœurs et de les porter à Dieu, ce qui fit apprécier sa conduite comme directrice à Grenoble, et comme Supérieure chez les *Filles de la Magdelaine* de cette ville, où elle décéda en 1652, laissant sa mémoire en bénédiction. (*Année Sainte*, VIe *volume*.)

de cheminer ainsi sur la fine pointe de l'esprit par une déterminée résolution.

J'espère que Dieu vous donnera bientôt la paix parmi la guerre ; abandonnez-vous sans réserve à la merci de sa Providence et demeurez là coite et immobile, souffrant patiemment la diversité des coups, opérant toujours à votre accoutumée, mais faites le moins de réflexions qu'il vous sera possible sur ce qui se passe en vous. Dieu bénira votre cœur, ma fille, et sa simple simplicité à se découvrir. Plût à Dieu que je fusse digne de vous servir, je le ferais d'une affection entière ; rien ne vous saurait manquer auprès de votre bonne Mère et maîtresse. Priez pour moi, ma fille, qui suis si entièrement votre très-humble sœur et servante en Notre-Seigneur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Voiron

---

LETTRE CCCXCV

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A NEVERS

L'autorité du Père spirituel est limitée par la Règle et les Constitutions. — Faire la correction avec humilité et douceur. — Conduite à tenir envers une prétendante dont la vocation est incertaine. — Que les Sœurs aient une tendre dévotion à Notre-Dame, et prient pour la sainte Église et pour Genève.

VIVE † JÉSUS!

[Dijon, 1622.]

Mon Dieu ! ma très-chère fille, ce que vous me dites est si absolument dans la Règle qu'il ne se peut davantage. Vraiment, le Père spirituel n'a aucun pouvoir de faire recevoir ni rejeter une fille, ni de faire aucun changement en la manière de vie ; son autorité est renfermée dans les Règles et Constitutions ; aussi, certes, n'en avons-nous jamais trouvé qui veuillent franchir cela. Regardez bien vos Règles, ma fille, vous trouverez ce que je vous dis. Monseigneur y a fort peu ajouté,

quelque chose toutefois, vous le verrez quand elles seront imprimées. Ma fille, mon enfant, je vous prie et vous conjure et toutes nos chères Sœurs de vous attacher inviolablement à l'observance; qu'on lise bien, qu'on entende bien, et qu'on soit fidèle et exacte à observer.

Pour cette bonne fille, je n'en puis donner jugement assuré ; si elle a de l'humilité et de la disposition pour persévérer en notre Institut, elle se soumettra doucement et de bon cœur à votre retardement. Puisque toutes les Sœurs lui veulent faire la charité de lui donner du temps pour son amendement, et qu'elles jugent qu'il doit se faire ainsi, je crois qu'il le faut faire, et puis l'aider avec tout l'amour et douceur qui se pourra ; car, ma très-chère fille, il faut corriger avec tant de cordialité que les filles soient contraintes de nous aimer comme mère et non comme maîtresse. Ma fille, plus je vais avant, plus je connais qu'il faut que tout se gouverne avec une extrême douceur et patience : point de sécheresse, point d'impétuosité, point de sentiment, même en corrigeant. Si l'on en a, je voudrais différer de parler et de corriger, enfin il faut convaincre les filles à force de douceur et de support.

Croyez, ma très-chère fille, que, si nous rendons bien notre devoir à Dieu et à notre cher Institut, Dieu nous donnera de grandes bénédictions. Faites que nos Sœurs aient une tendre dévotion à Notre-Dame et qu'elles prient avec soin pour l'Église, surtout pour la réduction de Genève, que l'on va assiéger. Je les salue, etc.

[*P. S.*] Je viens de recevoir votre dernière lettre, que cette bonne femme m'a apportée. Je ne sais qu'ajouter à ce que je vous ai dit de cette bonne fille : il semble, par ce que vous m'en dites, ma très-chère fille, que ce soit elle qui se veuille retirer. Si cela est, et qu'elle n'ait pas de la solidité et disposition pour prendre notre esprit, je la laisserais aller, m'essayant seulement de gagner son cœur par cordialité, afin qu'elle ne quittât pas

l'amitié qu'elle doit avoir contractée avec la maison ; mais si elle a de bons talents, je la voudrais gagner à Notre-Seigneur et la fortifier contre ces petites faiblesses, lui donnant du temps pour cela. Ma fille, vivons tout à Dieu, selon nos Règles.

Je suis votre, etc.

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE CCCXCVI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Désir de rentrer directement à Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon], 3 septembre [1622].

Ma fille, Dieu soit au milieu de votre cœur. J'attends tous les jours notre Supérieure de Montferrand[1], mais je crois que vous en saurez des nouvelles premier que moi, et j'en attends de vous aussi, et lui dites qu'elle écrive dès Lyon à Monseigneur, et faites savoir à la Supérieure de Valence et de Grenoble, et à vous aussi, que je ne vous verrai point, sinon que Monseigneur

[1] Messieurs de Montferrand ne voulaient point laisser partir la Mère Favre. « Enfin (*dit la Mère de Chaugy*), elle écrivit aux Supérieurs ecclésiastiques de la ville, qu'ayant reçu derechef son obéissance, et leur ayant plusieurs fois demandé permission, sans avoir l'honneur d'un témoignage que ses lettres eussent été reçues, elle demandait encore par la présente leur bénédiction ; cependant, elle mit ordre que ses lettres ne seraient envoyées qu'après son départ, et lorsque ceux de la ville y pensaient le moins, elle se jeta, de grand matin, avec notre Sœur Marguerite-Élisabeth Sauzion, sa compagne, sur une méchante charrette, accompagnée d'un ecclésiastique qui prit soin du voyage, et elle pressait si fort le charretier de se hâter, crainte qu'on ne la suivît, que toute diligence lui semblait tardive, et sans ressentir les incommodités que lui apportait le secouement de cette charrette, elle disait à sa compagne : *Si j'avais été fidèle à Dieu en d'autres occasions, je prendrais quelque consolation et satisfaction en ce*

ne me le commande, ce que je crois qu'il fera facilement. Très-humble révérence à Mgr l'archevêque, à M. de Maussac et à notre Sœur F.-Jéronyme [de Villette], et à tous.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CCCXCVII

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

La Supérieure et la directrice doivent avoir un cœur large et dévoué. — C'est faire tort aux monastères de les charger de sujets tout à fait incapables.

VIVE ✝ JÉSUS!

Dijon, 19 septembre 1622.

Je vous assure, ma très-chère fille, que vos grandes lettres me sont très-agréables, et le récit que vous me faites par le menu de votre conduite, surtout en ce qui regarde votre Sœur N***, m'a fort consolée, et certes j'y profite. C'est la vérité, si je ne me trompe, qu'il manque quelque chose à cette bonne Sœur pour être parfaite directrice et Supérieure, qui est une certaine latitude de cœur et [*mots illisibles*]; mais elle est si humble, que je crois aussi qu'employant fidèlement son talent, Dieu la bénira. Ce petit changement aidera à lui ouvrir l'esprit; mais surtout il faut ne point tenir les âmes rétrécies, mais les conduire avec grand amour; que si elles ne sont pas menées

voyage, mais je n'en peux avoir, parce que je fais tout imparfaitement. Son arrivée à Dijon fut aussi heureuse qu'attendue et désirée. Elle y trouva notre très-digne Mère de Chantal, qui en partit quelques jours après, laissant la conduite de cette nouvelle plante que Sa Charité avait dignement cultivée et mise en très-bon état par son travail de six mois, au soin de sa fille aînée, qui ne manqua pas de répondre à ses espérances et de répandre l'odeur d'une piété singulière pour l'honneur de l'Institut. »

par là, elles ne feront rien qui vaille et marcheront en travail et en peine.

Il est vrai, c'est faire tort aux monastères de les charger de filles tout à fait incapables; n'étant propre pour ce que vous l'avez reçue, je la renverrais doucement, puisque vous voyez que c'est le sentiment de toutes les Sœurs. Conférez-en avec M. votre bon Supérieur, afin d'en décharger votre cœur. Et je suis de votre sentiment, j'aimerais mieux en prendre une qui n'eût rien que de bons talents et capacité de corps et d'esprit, et de celles-là il s'en trouve quelquefois. Madame de Port-Royal m'a écrit qu'il y en avait une qui avait peu de moyens [temporels], mais grande disposition pour notre esprit ; je lui ai mandé les talents que je lui désirais; que si elle les a, nous aimerions de la loger. Bref, il faut tendre là ; car toujours il se trouve de l'argent [et] rarement de bons esprits.

Votre chemin me plaît toujours davantage, encore que vous le voyiez affreux quelquefois ; Dieu veut être ainsi servi de vous. J'espère que bientôt, Dieu aidant, nous en parlerons à loisir; certes, ma très-chère fille, ce me sera grande consolation. Je crois que vous aurez soin de faire que Monseigneur nous commande de vous voir ; car, s'il l'oubliait, cela me tiendrait en peine.

Adieu, ma très-chère fille ; mille saluts aux chères amies.

Priez et faites prier pour notre fille du monde, elle en a besoin ; elle et son mari sont ici [1] ; elle a une petite fille; toujours elle-même !

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Au mois de septembre 1622, M. de Toulonjon profita avec empressement de la paix qui venait d'être conclue par Louis XIII, pour rentrer à Alonne, et visiter à Dijon sa sainte belle-mère qu'il vénérait avec un tendre et profond respect.

LETTRE CCCXCVIII

A LA MÈRE MARIE-MADELEINE DE MOUXY

SUPÉRIEURE A BELLEY [1]

Quel esprit doit avoir une vraie Mère spirituelle; son abandon et sa confiance au secours divin doivent être sans bornes ni limites.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon], 19 septembre 1622.

Or-sus, Dieu soit éternellement béni, ma très-chère Sœur, vous voilà maintenant Mère [2]. Je supplie sa divine bonté de vous en donner l'esprit, mais je dis l'esprit propre aux Mères spirituelles, qui ont un amour si tendre, si cordial, si vigilant à l'avancement des âmes, et nullement empressé, surtout pour les choses temporelles; car la confiance qu'elles ont en la providence et amour de leur Époux, leur ôte toutes sortes de soucis, et les fait assurer qu'Il les pourvoira de toutes les choses nécessaires, pourvu qu'elles aient soin de lui plaire par une parfaite observance et confiance en sa bonté. Voilà l'état que je vous désire, ma très-chère Sœur; lequel vous attirera toute sorte de bénédictions, je vous en puis assurer, et vous jurerais, s'il était besoin, que si vous faites ce que je viens de dire, tout abondera chez vous. Nous avons tant d'expérience de cette

[1] Sœur Marie-Madeleine de Mouxy, d'une ancienne famille de Savoie, demeurée veuve à dix-huit ans, se plaça sous la direction de saint François de Sales, et aussitôt que son fils unique eut embrassé la vie religieuse dans l'ordre séraphique, elle entra au premier monastère d'Annecy, et y décéda à l'âge de quatre-vingts ans, après avoir gouverné les monastères de Belley, Rumilly et Bourg-en-Bresse (*Année Sainte*, Ve volume.)

[2] La fondation du monastère de Belley avait eu lieu le 20 août 1622. La Mère Marie-Madeleine de Mouxy en fut la première Supérieure. Saint François de Sales lui adjoignit les Sœurs Françoise-Gasparde de la Grave, Marie-Angélique Brunier, Marie-Innocente de Saint-André, la très-vertueuse Sœur Claude-Simplicienne Fardel, et Sœur Jeanne-Ignace du Poisal, novice.

amoureuse Providence sur les âmes qui s'y abandonnent et qui lui remettent toutes sortes de soins, ne se réservant que celui de lui plaire par la fidèle observance, que jamais nous n'en pourrions douter, et avons grand'peine de voir le contraire. Oh ! je sais bien, ma très-chère Sœur, que vous avez toujours été attirée à cette voie ; suivez-la, mon enfant, avec une sainte gaieté.

Je vous prie de m'excuser, si je ne mande pas que l'on vous donne à Nessy ce que vous demanderez; si vous m'eussiez spécifié quoi, je l'eusse pu faire; mais ne me l'ayant pas dit, je juge ne le devoir pas. Nous espérons vous voir bientôt.

Si je croyais que Mgr de Belley[1] fût encore là, et le bon M. Jantet, je leur eusse écrit ; si d'aventure ils y sont, un très-humble salut. J'apprends que ce bon prélat fait de grandes charités chez vous ; Dieu l'en récompense !

Je salue nos chères Sœurs de tout mon cœur, et vous, ma très-chère Sœur, par-dessus toutes, et suis entièrement vôtre.

Je vous supplie, priez et faites prier nos Sœurs pour ma fille, elle en a besoin.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Jean-Pierre Camus, sacré évêque de Belley par saint François de Sales, le 31 août 1609. Vingt ans plus tard, il se démit de son siége, et mourut à Paris en 1652. Entre une multitude d'ouvrages qu'il a composés, l'*Esprit de saint François de Sales* est un de ceux qu'on lit toujours avec intérêt.

LETTRE CCCXCIX

A LA SŒUR MARIE-AVOYE HUMBERT

A MOULINS

Suivre fidèlement la direction donnée par saint François de Sales. — Avis très-utiles pour la retraite annuelle.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon, 1622.]

Je viens de relire la lettre que je nomme votre chemin ; ô ma très-chère fille ! qui oserait vous en prescrire un autre, le grand Dieu vous ayant prescrit celui-là par la main sacrée de notre très-digne Père ? Cheminez-y fermement et fidèlement, ma très-chère fille, sans regarder ni à dextre ni à sénestre. Non, ma fille, je vous prie, ne vous amusez jamais à regarder fixement ce qui se passe en vous, ni la grandeur et grosseur de vos difficultés, et encore moins la longueur de celles qui sont si longues ; mais avec un esprit de repos, que vous devez soigneusement conserver en toutes vos actions, faites votre voyage de cette vie, vous rendant attentive à l'exercice des saintes vertus qui vous sont recommandées : l'amour et le doux support de vos contradictions vous doit être en singulière considération, car c'est par où vous profiterez le plus, et rendrez à Notre-Seigneur les vrais témoignages de votre amour. Portez dans le sein de la divine Providence tous vos désirs, toutes vos affections et prétentions, et les y laissez, afin que sa divine Bonté en dispose selon son bon plaisir. N'y pensez que le moins que vous pourrez ; car Dieu y pensera assez pour vous, et demeurez, je vous supplie, ma très-chère fille, entre les bras de la paternelle bonté de ce doux Sauveur de nos âmes : demeurez là comme un petit enfant, pleine de confiance et de résignation, et croyez qu'il vous conduira bien.

Vous voulez que je vous dise ce qu'il faut faire au temps des retraites spirituelles ? Hélas ! ma très-chère fille, Dieu y sera

votre guide ; je ne suis pas capable de cela : je vous dirai pourtant que vous y devez lire, par forme d'entretien et de lecture spirituelle, la dernière partie de l'*Introduction à la vie dévote*. L'examen vous aidera à avoir lumière pour faire le vôtre ; car les premiers jours de la retraite doivent être employés à cela, et aux actes de contrition ; mais le tout se doit faire sans effort d'esprit, et fort doucement. Les autres jours, il faut penser un peu tout simplement et doucement à la bonté éternelle de notre bon Sauveur, à ce qu'il a fait et souffert pour gagner l'amour de votre cœur; car, ma très-chère fille, s'il n'y avait eu que vous à racheter, ce très-bénin Sauveur se fût autant volontiers offert à ses supplices, comme il a fait pour tout le monde, tant il est amoureux de notre amour. Vous lirez quelque livre qui traite de cet amour infini, et de l'excès de la très-sainte Passion de Notre-Seigneur : cela répandra, je m'assure, de bonnes affections dans votre âme ; alors il faut faire des résolutions de souffrir amoureusement vos croix et contradictions particulières.

Sur la fin de la retraite, il faut essayer de dépouiller votre cœur de tout ce que vous connaîtrez qui le revêt, et mettre aux pieds de Notre-Seigneur tous vos vêtements, l'un après l'autre, le suppliant de les garder et vous revêtir de Lui-même ; et ainsi, toute dénuée et dépouillée devant cette divine bonté, jetez-vous derechef entre les bras de sa Providence, lui laissant le soin et gouvernement de tout votre être, et croyez, ma très-chère fille, que rien ne vous manquera. Ne vous déchargez ni revêtez jamais d'aucun soin, désir, affection ni crainte; car, puisque vous avez tout remis à Notre-Seigneur, laissez-le gouverner, et pensez seulement à lui plaire, soit en souffrant, soit en agissant.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CD

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE [1]

Conseils pour la retraite annuelle.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon], 22 septembre 1622.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous voulez que je vous dise ce que vous devez faire en votre retraite ; hélas! ma fille, vous savez que je ne suis pas capable de vous dire beaucoup là-dessus ; toutefois, pour contenter votre bon cœur et condescendre à votre humilité, je vous dirai que le premier jour que l'on entre en solitude il ne faut pas promptement se mettre à faire sa confession ; il le faut employer à bien tout ramasser, et calmer son âme devant Dieu, afin que, par après, comme une eau bien rassise opposée à ce beau soleil, l'on en voie clairement le fond. — Le lendemain, il faut faire son examen général tout doucement, sans empressement, effort ni curiosité. Je n'aime pas beaucoup que l'on s'accoutume à écrire tout au long sa confession annuelle, bien que cela soit en liberté à celles qui ne pourraient faire autrement.

Puisque les trois ou quatre premiers jours se doivent employer à la vie purgative, vous pourrez prendre les premières ou dernières méditations de *Philothée,* ou telles autres conformes à celles-là. — Les jours suivants, il faudra s'entretenir doucement de ce que notre doux Sauveur a fait pour notre

[1] On verra dans cette lettre une grande partie des conseils donnés dans la précédente ; mais il n'a pas été possible d'éviter cette répétition : l'original de la lettre écrite à Sœur M.-Avoye Humbert est encore conservé aux Archives de la Visitation d'Annecy, tandis que celui de la lettre adressée à la Mère P.-M. de Châtel n'ayant pu être retrouvé, on a dû reproduire la lettre telle qu'elle se voit à la fin des MÉDITATIONS POUR LA SOLITUDE.

amour, et de ce qu'il a fait pour nous racheter. — Les derniers jours, vous prendrez quelque livre qui traite de l'amour infini et des richesses éternelles de ce grand Dieu ; car, sur la fin de la solitude, il faut s'essayer de dépouiller son cœur de tout ce que nous connaissons qui le revêt et mettre aux pieds de Notre-Seigneur tous ses vêtements, l'un après l'autre, le suppliant de les garder, et nous revêtir de Lui-même ; et ainsi, toute dénuée et dépouillée devant cette divine Bonté, il faut derechef nous jeter entre les bras de sa Providence, lui laissant le soin et le gouvernement de tout notre être ; et, croyez-moi, ma fille, rien ne nous manquera. Ne nous chargeons ni revêtons jamais d'aucun soin, désir, affection, ni contrainte ; car, puisque nous avons tout remis à Notre-Seigneur, laissons-le gouverner, et pensons seulement à lui complaire, soit en souffrant, soit en agissant.

Quant à ce qui est de gagner l'Indulgence concédée aux âmes religieuses qui font la solitude, vous ne devez avoir aucune crainte de ne la pas gagner pour ne pouvoir pas méditer en détail, ni discourir avec l'entendement au temps de l'oraison, Dieu vous donnant une occupation plus simple et intime avec sa Bonté. Mais, ma fille, voici ce que vous devez faire : vous devez lire très-attentivement les points que vous méditeriez si vous en aviez la liberté, et en les lisant, retirer dévotement votre âme en Dieu ; ainsi cette lecture vous tiendra lieu de méditation, et, lisant de cette façon, votre esprit recevra toujours de bonnes impressions de cette lecture, et jaçoi que le profit vous soit inconnu, il n'en est pas moindre pourtant ; et, après avoir fait votre devoir par cette lecture, vous trouvant par après en l'oraison, en votre manière simple et amoureuse, je vous dis que vous satisfaites plus que très-entièrement à la méditation, et en voici la raison : c'est que Dieu, infini en grandeur, comprend tous les mystères, si, que possédant Dieu, vous êtes excellemment dans l'essence du mystère que vous vous étiez proposé pour votre méditation.

Un Père de religion, fort spirituel, docte et vertueux, m'a encore reconfirmée en cet avis.

Certes, ma très-chère fille, c'est un exercice très-important que celui de nos solitudes annuelles; il faut tâcher de les faire avec le plus de dévotion et fidélité qu'il se pourra; j'estime qu'il sera très-utile à vos filles que vous fassiez lire à table le livre des *Exercices* du Père Dom Sens de Sainte-Catherine; car, comme m'a dit Monseigneur (*c'est-à-dire notre Bienheureux Père qui vivait alors*) [1], il est ample et d'un style mouvant; mais c'est le style des saints, fuyant l'immortification et détestant les recherches de l'amour-propre. Pour la méditation, il faut donner aux filles des points moelleux et doux, solides et affectifs.

Je suis, en l'amour divin, ma très-chère fille, etc.

Dieu soit béni!

LETTRE CDI (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Estime pour Mgr de Langres. — Prudence à garder au sujet des personnes dont l'état tient de l'obsession.

VIVE ✝ JÉSUS!

Dijon, 5 octobre 1622.

Ce n'est que pour saluer votre très-chère âme que j'aime de toute la mienne, ma pauvre très-chère fille, car je n'ai loisir de répondre à vos lettres, ni de les revoir pour cela. Nous voici à

[1] Ces mots mis entre parenthèse ont été sûrement ajoutés par les personnes qui firent imprimer les *Méditations de la solitude;* s'il en était autrement, on ne pourrait admettre la date du mois de septembre 1622, indiquée dans toutes les anciennes éditions, puisque saint François de Sales mourut le 28 décembre de cette même année.

bout de toutes nos petites affaires, non que nous soyons prêtes à partir, mais nous avons mille petites affaires ces quinze jours suivants, ainsi que notre Sœur Marie-Gasparde [d'Avise] vous dira une autre fois.

Véritablement, j'honore Mgr de Langres de tout mon cœur ; je n'ai aucun loisir de lui écrire, mais assurez-le de cette vérité en le saluant de notre part. Vous serez consolée de voir les grandes faveurs et lumières que Dieu a données à ce prélat; et vos filles malades [éprouvées], si vous jugez à propos de les lui faire voir, peut-être en tirerez-vous quelque utilité. Je crains beaucoup qu'il n'y ait imagination et imitation ; c'est pourquoi, non-seulement il faut tenir à couvert telles choses à ceux de dehors, et que les médecins soient fidèles au secret; aussi faut-il [que] dans le monastère, il se connaisse le moins qu'il se pourra, surtout les jeunes filles, qui n'ont pas la tête encore bien ferme, reçoivent facilement des craintes et des impressions, et puis font, ou leur semble qu'elles fassent comme les autres. Il les faut faire fort dormir, les récréer, leur laisser faire peu d'oraison, leur donner de l'occupation extérieure, et ne leur permettre de parler de cela ni à Dieu, ni entre elles, ni à personne, que le moins qu'il se pourra, et leur donner ces divertissements si à propos, qu'elles ne connaissent point que ce soit à dessein, car ils ne leur profiteraient pas ; enfin c'est grande misère que nous !

J'ai écrit fortement à Bourges sur le sujet de la quittance ; je vous en dirai davantage une autre fois ; la chose se fera comme il faut, je l'espère. Mille saluts au Révérend Père, à nos pauvres Sœurs, à tous les amis, à madame la marquise de Villeneuve et à toutes les autres.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE CDII

A LA SOEUR HÉLÈNE-ANGÉLIQUE LHUILLIER

AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS [1]

Exhortation à lui ouvrir son cœur. — C'est une *grande grandeur* devant Dieu que d'être bien petite à ses propres yeux.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon, 1622.]

Hélas! ma très-chère Angélique, n'appréhendez jamais mon cœur, je vous en supplie, et ne craignez point de lui dire les petites maladies du vôtre que j'aime si parfaitement, et que je

[1] « La Mère Hélène-Angélique Lhuillier, tirée à la vie religieuse par des cordages d'amour (disent les anciens *Mémoires*), fut un vrai enfant de joie au cœur de notre unique Fondatrice, et de bénédiction au monastère de Paris. » Saint François de Sales, dont Dieu s'était servi pour soustraire cette grande âme aux séductions du monde, seconda les attraits de la grâce en elle, et la poussa vers les sommets les plus élevés de la perfection. Pendant ses longues années de supériorité, la Mère Hélène-Angélique reproduisit, en effet, les vertus de sainte de Chantal et procura la fondation des maisons de Dol en Bretagne, du Mans, de Saint-Denis, de Bayonne, et établit celle de Chaillot, où elle mourut en 1655, entre les bras de la Mère L.-A. de la Fayette, formée par ses soins à la vie religieuse. Enfin on lui doit : 1° les VIES DE SAINT FRANÇOIS DE SALES ET DE SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL, publiées par Mgr de Maupas, auquel, par humilité, elle les avait soumises, et qui leur donna la couleur de son style; 2° les EXERCICES SPIRITUELS, connus sous le nom de PETITES MÉDITATIONS DE SAINTE DE CHANTAL, parce qu'ils ont été souvent confondus avec ceux que composa la Bienheureuse Fondatrice. La Mère Lhuillier, par une sorte d'inspiration prophétique, y trace cette belle page : *De la reconnaissance que nous devons à Notre-Seigneur pour le don et faveur qu'il a fait à notre saint Ordre de son* COEUR DIVIN. — Les reines Anne d'Autriche et Henriette de France avaient une profonde estime pour cette grande Religieuse. Au dire de saint Vincent de Paul, « c'était une des plus saintes âmes qu'il eût connues ».

Les PETITES MÉDITATIONS ont été rééditées en 1861, à Paris, chez Douniol, rue de Tournon, sous ce titre : *Exercices spirituels pour les dix jours de la solitude, selon l'esprit du Bienheureux François de Sales, tirés pour la plupart de ses Écrits, et dressés à l'usage des Religieuses de la Visitation Sainte-Marie.*

sais avoir un vrai désir du souverain Bien. Et, avec cela, ma très-chère fille, il nous faut humblement supporter nos petites infirmités, devenant saintes à force de nous anéantir et aimer notre abjection. O ma fille, que c'est une grande grandeur devant Dieu que d'être bien petite à nos yeux! nos imperfections journalières nous aident fort à cela. Aimons-les donc bien, ma très-chère fille, et m'aimez toujours, puisque Dieu m'a rendue si entièrement vôtre.

Je salue la très-chère Sœur [madame de Villeneuve], le Révérend Père Suffren et M. ***.

Conforme à l'original gardé à la Visitation du Mans.

LETTRE CDIII (*Inédite*)

A LA SŒUR MARIE-CONSTANCE DE BRESSAND

MAITRESSE DES NOVICES AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Consolation que donne à la Sainte la ferveur du noviciat de Paris et la sagesse de la directrice. — La Supérieure seule peut accorder des exemptions pour les articles importants de la Règle.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon, octobre 1622]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je reçois un extrême contentement de vos lettres et des bonnes nouvelles que vous me dites de nos chères Sœurs que j'aime, certes, très-chèrement. O Dieu! quelle consolation à mon âme de savoir qu'elles marchent en esprit d'humilité, de simplicité et cordialité; vraiment, ma très-chère fille, je me sens obligée d'en grandement louer Dieu, aussi bien que vous, qui en avez aussi grand sujet, de voir que cette infinie Bonté donne bénédiction à votre petit labeur. Oh! la gloire lui en soit tout entière; et, à vous, l'humilité et reconnaissance de tant de miséricordes. Hélas! ma fille, ce sont puissantes tentations qui travaillent ces pauvres chères âmes; qu'elles seront heureuses si elles sont fidèles!

Pour la petite Sœur Louise, je crois qu'il y a de la maladie corporelle ; on les conduit et l'une et l'autre comme il faut. Il est nécessaire de les faire fort exercer, et les tenir joyeuses et confiantes, et que l'on ait un extrême support pour elles : Dieu les soulagera un jour, je l'espère de sa bonté. Si vous pouviez donner courage à cette Sœur, qui aurait commis quelque faute que ce fût, de la découvrir à la Supérieure, il serait bon ; mais, si elle ne peut, il ne la faut presser nullement. Or, si c'est chose qui ne lui advienne pas souvent, et que vous y puissiez suffisamment pourvoir, ne le dites pas ; que si c'était une novice blanche, qui tombât souvent en choses importantes, il le faudrait dire, car c'est à la Supérieure surtout à bien connaître celles qu'elle doit admettre à la profession : voilà mon sentiment présent ; mais j'en ferai dire quelque chose au Directoire de la maîtresse ; que si vous avez besoin encore d'autres avis, écrivez-le moi. Surmontez-vous, ma fille, et allez franchement demander à la Supérieure ce qui vous touchera en désirs.

Le Père Binet a fort bien dit, ma fille, c'est la pratique de nos maisons ; il faut toujours demander congé à la Supérieure pour ces choses importantes comme la Communion et l'Office divin, parce que ce sont exercices réglés. Dieu vous conduit bien, ma très-chère fille, soyez-lui fidèle, je vous prie, et persévérez en votre train, gaiement ; ne vous arrêtez point à tout ce qui n'est pas Dieu.

Si la Sœur Sanguin peut être tolérée et supportée sans intérêt, je le voudrais. Notre-Seigneur présidera, s'il lui plaît, à ce conseil. Je salue mes deux chères filles, particulièrement J.-Élisabeth [Édeline] et M.-Geneviève [de Furnes], et toutes, certes, je les aime parfaitement, et vous, ma fille, plus que je ne saurais dire. Votre cœur m'est très-cher, écrivez-moi grandement.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Voiron.

LETTRE CDIV

A LA SŒUR CLAIRE-MARIE AMAURY

AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS[1]

Encouragement à supporter une grande épreuve intérieure.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon, octobre 1622.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous me dépeignez si naïvement vos souffrances, qu'outre la compassion qu'elles me donnent, il me semble qu'il n'y a rien que je ne voulusse faire pour vous aider, et mettre votre âme au point que je veux espérer que la divine Bonté vous fera arriver, par cette voie si rude et difficile. Tout ce que vous pouvez faire, c'est adorer sa sainte volonté, souffrir patiemment vos travaux, vous garder fidèlement de faire le mal auquel vous êtes excitée. Tenez votre cœur ouvert au Révérend Père N***, qui est un vrai serviteur de Dieu : tenez-le aussi ouvert à votre bonne maîtresse, et faites soigneusement ce qu'ils vous diront. Soumettez votre jugement, et, par ce moyen, j'espère que Dieu vous préservera de la malice de votre ennemi. Pour ce qui est de parler haut, je laisse cela au jugement de votre bonne maî-

[1] Sœur Claire-Marie Amaury, reçue en 1620 au premier monastère de Paris, fut, peu après sa profession, soumise à une épreuve intérieure jugée par saint Vincent de Paul « la plus rude qu'une âme puisse souffrir en ce monde ». Délivrée par l'imposition des reliques du Bienheureux Évêque de Genève, et purifiée comme l'or dans le creuset, elle rendit plusieurs services à son Institut, d'abord au deuxième monastère de Paris, où elle remplit diverses charges, puis à la fondation de Troyes, dont elle fut nommée Supérieure en 1631. Elle y partagea avec la Mère M.-Jacqueline Favre, puis porta seule des tribulations sans nombre : opposition de la part des magistrats, abandon, mépris, pauvreté, etc...., tout contribua à faire éclater la force d'esprit de cette fervente Religieuse, qui vit ses efforts couronnés des plus heureux succès. Elle mourut en 1651, laissant une maison florissante et une grande réputation de vertu. (*Année Sainte*, Xe volume.)

tresse, comme aussi de parler la nuit, et en toute autre heure de silence, qu'elle jugera que la charité requiert de vous être utile. Je vous assure, ma fille, que toutes les choses que vous me dites, je les reçois d'aussi bon cœur et avec la même confiance que vous me les écrivez, me dédiant toute à Dieu pour vous servir en tout ce qu'il lui plaira.

LETTRE CDV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Elle lui annonce son arrivée à Lyon; joie d'y trouver le Révérend Père Suffren.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon, 22 octobre 1622.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous espérons de vous voir la veille de la Toussaint, ou au moins, Dieu aidant, cinq ou six jours après. Je vous supplie de faire préparer le gîte de l'ecclésiastique qui nous accompagnera et de notre bienfaitrice [madame de Vigny], qui demeure avec nous, car je pense que Mgr l'archevêque ne voudra pas qu'elle entre dans le monastère. Monseigneur ne m'écrit point de passer à Valence, de sorte que nous n'irons pas, s'il ne nous le commande.

Mon neveu de Neuchèze vous donnera pour nous quarante-cinq pistoles, six quadruples et cinq pistoles d'Italie, quatorze écus et demi ou quart d'écu; c'est de l'argent de Nessy que vous nous garderez. Je suis fort en peine de ce que Monseigneur n'avait encore reçu nos deux derniers paquets que j'écrivis à trois jours l'un de l'autre, environ les 15 et 18 septembre. Cela me tient incertaine s'il enverra quelqu'un nous prendre ou non, et s'il ne nous fera point aller prendre notre chemin pour

aller à Lyon par la maison de ma fille[1] et par Montferrand. Cela nous allongerait de huit ou dix jours, mais de tout Dieu soit béni ! Faites tenir nos lettres.

Je salue tous ceux que je dois, surtout le Révérend Père Suffren, que je me réjouis fort de trouver là : Mgr de Bourges et mon neveu iront chez vous dire la sainte messe le jour de la Toussaint ; caressez-les bien. A M. de Saint-Nizier, mille saluts.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDVI (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Départ de Dijon. — Il n'appartient pas à une simple Religieuse d'examiner les actions de la Supérieure.

VIVE ✝ JÉSUS !

Dijon, 25 octobre 1622.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ce n'est que pour vous dire adieu par la foule de ceux qu'il faut faire ici. Nous partons donc demain[2], s'il plaît à Dieu ; j'emporte soigneusement vos trois lettres dernières pour y répondre à loisir par les chemins, n'en ayant eu aucun moyen ici. Hélas ! ma très-chère fille, que cette vie serait amère, si l'espérance de l'éternité ne nous l'adoucissait, et si la très-sainte

[1] Madame de Toulonjon.

[2] La Vénérable Mère de Chantal quitta Dijon le 28 octobre 1622, au milieu des regrets et des larmes de ses filles. Son départ causa une vive émotion non-seulement dans la ville, mais dans tout le diocèse, où elle était estimée et vénérée comme une Sainte. Par un ordre exprès de son Bienheureux Père, elle passa de nouveau à Alonne, y bénit sa petite-fille Gabrielle, et confirma madame de Toulonjon dans les bonnes résolutions qu'elle lui avait inspirées six mois auparavant.

volonté [de Dieu] n'était regardée dans les événements; mais qu'avec cela tout est aimable!

Mon Dieu, que ces chuchotements à l'oreille me déplaisent; parlez-leur-en franchement, car elles sont capables de souffrir ce retranchement; quelle misère! Si vous l'approuvez, je leur en dirai mon sentiment; grâce à Dieu, elles ont sujet d'approuver et d'imiter, et non de censurer; mais au bout de là, ma fille, patience, et que ces occasions vous sont, je m'assure, précieuses! Mais je plains votre santé, car elle souffre là-dessous; or, sans considération de cette tricherie, je vous prie, je vous conjure, voire, autant qu'il m'est loisible, je vous ordonne de prendre vos soulagements, mais cela exactement.

Notre bon Père est tout malade d'un flux d'hémorroïdes, cela me tient en peine, mais j'espère en Dieu, au reste.

Si M. de Bérulle a vu notre Sœur N***, mandez-moi, tout au long que vous pourrez, ce qui se sera passé.

Je salue votre cœur de toute l'affection du mien, qui est tout vôtre, et celui de nos Sœurs, et surtout de mon Angélique [Lhuillier].

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE DE MONSEIGNEUR SÉBASTIEN ZAMET

ÉVÊQUE DE LANGRES

A SAINTE JEANNE-FRANÇOISE DE CHANTAL

Aussitôt que la Mère Favre fut arrivée à Dijon, sainte de Chantal s'était empressée d'en instruire l'évêque de Langres; en même temps, elle l'informait de son départ très-prochain et lui demandait sa bénédiction. Le prélat, qui professait une grande vénération pour la Bienheureuse Fondatrice, lui exprima ses regrets par la lettre suivante :

17 octobre 1622.

Vous me donnez bien de la joie, ma chère Mère, de me mander que la Mère Favre est arrivée; à la bonne heure soit-elle venue dans ce diocèse, et, certes, je le dis de tout mon cœur;

mais ce même cœur se trouble et s'afflige de votre éloignement. Je vois bien, ma chère Mère, que vous fuyez, comme les saints, les parents et la patrie, pour vous rendre en votre solitude. Il n'est pas impossible que je vous aille chercher jusque-là ; pour voir ma Mère, je pense que j'irais bien plus loin. Et puis, le grand prélat, Monseigneur de Sales, auprès de qui vous allez, est un grand aimant aux âmes. Or sus, allez-vous-en, ma chère Mère, puisque vous le voulez, avec les bénédictions de Notre-Seigneur, pour qui vous nous laissez. Mon cœur est saintement à vous, et si absolument que je m'oblige à ne l'en tirer jamais, quoi que vous me fassiez. Je sens vivement les obligations que je vous ai ; je voudrais vous l'écrire de mon sang. Priez pour moi, ma chère Mère, et m'aimez s'il vous plaît, comme votre fils et très-obéissant serviteur.

SÉBASTIEN, *évêque de Langres.*

LETTRE CDVII

A LA SOEUR MARIE-ÉLISABETH JOLY

AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS.

Comment combattre les scrupules.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Dijon, 1622.]

MA CHÈRE FILLE,

J'ai toujours affectionné la consolation de vos cousines et [je] voudrais les pouvoir consoler.

L'affaire de Moulins n'est pas encore faite, et si ce monastère est si plein qu'elles ne peuvent plus en recevoir pour maintenant, je leur en écrirai toutefois.

Ma fille, les réflexions vous gâtent tout à fait, et vous faites d'une mouche un éléphant. Vous seriez bienheureuse si vous vous soumettiez à croire ce que l'on vous dit, et que vous

missiez toute votre confiance en Dieu, lequel n'est pas si cruel que de vouloir vous damner pour les fautes que vous faites. Otez-vous cela de la tête, ma chère fille, et tenez votre esprit en paix ; car, par la grâce de Dieu, vous en avez sujet, d'autant que vos inclinations, sentiments et mouvements ne sont pas des péchés, et que je sais fort bien que vous avez une très-bonne âme qui fait le mieux qu'elle peut. Laissez-la donc paisible, ma fille, et croyez entièrement M. Guichard [1] et votre bonne Mère ; et par ce moyen vos peines et tentations vous seront profitables.

Conforme à l'original gardé à la Visitation du Mans.

LETTRE CDVIII

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

Promesse d'aller la visiter.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Lyon, novembre 1622.]

Hélas ! ma pauvre très-chère fille, eh ! pourriez-vous bien croire que ce fût faute d'affection que nous ne sommes pas allées passer vers vous ? Certes, mon enfant, j'en ai eu ma part de la douleur, et en ai ressenti beaucoup lorsque la chose était en doute, car Monseigneur m'écrivit, par M. Michel, que nous remissions à vous voir lorsque nous irions fonder à Chambéry ; mais, Dieu soit béni, ma très-chère fille, car ce bon Seigneur passant ici [2], je lui dis votre douleur et qu'il était expédient que

[1] Confesseur du premier monastère de Paris.

[2] Sainte Jeanne-Françoise de Chantal, en revenant de Dijon, passa à Lyon au commencement de novembre ; elle y trouva son Bienheureux Père qui traversait cette ville à la suite du prince-cardinal de Savoie : « Ce fut une chose digne d'admiration (*lisons-nous dans l'histoire de la fonda-*

je vous visse; alors il nous accorda d'aller passer d'ici à Valence, et de là, à vous, ce que nous ferons de tout notre cœur.

Nous sommes ici retenues par faute de ne pouvoir trouver équipage pour aller à Montferrand; si la chose continue, nous en serons bien marries, car nos Sœurs de là le désirent fort, mais il faut bénir Dieu de tout. Nous nous embarquerons d'ici sur le Rhône pour aller à Valence, [encore] ne sais-je si nous pourrons trouver là de l'équipage pour nous mener vers vous. Notre-Seigneur nous aidera.

O ma fille, croyez-moi, que ma joie de vous voir ne sera pas moindre que la vôtre de nous voir. Dieu soit béni! Sans loisir.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDIX

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A MOULINS [1]

Remettre ses sollicitudes au soin de la divine Providence et demeurer en paix parmi toutes sortes d'événements. — Difficultés pour la réception d'une prétendante.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Lyon], 19 novembre [1622].

Ç'a été Notre-Seigneur, ma très-chère fille, et non pas moi, qui vous ai mise en la charge où vous êtes. Que si vous répondez

tion de Lyon) que le premier abord de ces deux saintes personnes qui ne s'étaient pas vues depuis quelques années; néanmoins, l'entrevue fut courte. » Saint François de Sales dut s'éloigner aussitôt pour suivre la cour à Avignon, et la Vénérable Mère de Chantal alla, par son ordre, visiter les monastères de Montferrand et de Saint-Étienne, après quoi elle revint à Lyon vers les premiers jours de décembre. C'est alors qu'elle vit son incomparable Guide pour la dernière fois.

[1] D'après le livre du Chapitre du monastère de Moulins, la Mère Marie-Hélène avait été élue Supérieure le 4 novembre.

fidèlement à cette vocation, et jetez votre entière confiance et votre fardeau entre les bras de sa bonté, assurez-vous qu'Il en tirera sa gloire et votre profit. Soyez donc déterminée, ma très-chère fille, à ne vous laisser surprendre d'aucun ennui, appréhension, ni crainte et aversion, pour chose que ce soit; ne vous étonnez d'aucune contradiction, ni rencontre, ni de la diversité des états de l'esprit de vos filles. Faites cordialement et suavement ce que vous pourrez. S'il profite, bénissez Dieu ; s'il ne profite pas, bénissez Dieu encore, sans vous laisser nullement abattre, et remettez le tout entre les mains de sa divine bonté, demeurant en paix parmi toutes sortes d'événements. Mais, ma très-chère fille, il faut faire ainsi, s'il vous plaît, et devenir douce comme une brebis ; car c'est le seul moyen de gagner tout, et faire ce que l'on veut des cœurs.

Vous avez bien choisi votre assistante à mon gré, et c'est mon avis qu'elle fera très-bien ; elle est sage et bonne. Dieu vous assistera en tout, ma très-chère fille, ayez seulement bon courage et soyez joyeuse ; vous voyez déjà comme Dieu bénit vos affaires temporelles.

L'affaire de Paris est heureusement terminée, la Supérieure de là sera marrie de ce que l'on ne recevra pas la fille que j'avais destinée ; mais je laisse cela entre vous et elle. Pourvu que je sois dégagée envers Dieu, ce m'est assez. Je vous dis seulement que mon intention était sur une fort bonne et sage fille qui n'a rien du tout; mais l'on m'a pressée de changer mon intention, à ce que l'on m'a écrit; car je ne m'en souviens pas, et que je promis de faire recevoir la nièce de notre Sœur M.-Jeanne. Or, bien soit, si l'on veut, car je ne désire point de contestes ; mais, je vous dis derechef, que je me décharge devant Dieu de cela, et vous remets le tout et à la Supérieure de Paris ; faites ensemble ce que vous trouverez le mieux selon Dieu et l'intention que je vous ai déclarée, et je vous supplie, ma très-chère fille, que l'on ne m'en écrive plus.

Je mandai l'autre jour la résolution de l'affaire de Nevers à ma Sœur Jeanne-Charlotte [de Bréchard] ; ma fille, tenez main que cela s'achève doucement, je vous en conjure, et de croire que je suis entièrement vôtre et que de tout mon cœur je vous servirai, et votre chère troupe, en tout ce que vous m'emploierez. Je salue toutes nos Sœurs très-chèrement. Dieu soit béni. *Amen.*

[*P. S.*] Ma très-chère fille, Mgr de Nevers, la Mère Supérieure et les plus anciennes professes de ce monastère-là, s'obligeront de garder les deux filles. J'en viens de recevoir des lettres, et que vous recevrez à Noël la moitié de vos mille écus, et la moitié de tous les arrérages dus. Il ne faut pas requérir que notre Sœur Marie-Péronne [de Gerbès] ni Marie-Marthe [Bachelier] signent ce contrat ; vous connaissez ces esprits-là, qui se cabreraient : il ne leur en faut donc rien dire ; car aussi bien n'a-t-on que faire de leur consentement. Je vous prie, ma très-chère fille, que cette affaire se passe tout doucement, et que le monde n'y cause plus de brouilleries, je vous en conjure.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDX

A LA SOEUR MARIE-AVOYE HUMBERT

A MOULINS

Le désir de changer de monastère ruine la paix de l'âme. — Dieu bénit l'humble simplicité.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Lyon, 1622]

Encore ce billet, ma très-chère fille, pour vous conjurer de ne point laisser entrer dans votre cœur le désir de changer de lieu,

car il vous ruinerait votre paix. Attendez que la divine Providence l'inspire à vos Supérieurs, et n'y pensez point; mandez cela simplement à mesdemoiselles vos sœurs.

Ne prenez jamais du scrupule de ce que vous m'écrivez; non, ma fille, et tenez votre cœur ouvert à votre Supérieure, car elle est bonne et sage. Elle vous a dit vrai, ma chère fille, vous ferez fort bien de tenir votre esprit en paix; mais si vous saviez comme la promesse que vous me faites, de vous amender de ce défaut, m'a consolée, et vous a, ce me semble, poussée encore plus avant dans mon cœur; car, ma chère fille, j'aime parfaitement les esprits qui ne font point les suffisants et qui se rangent simplement et humblement au conseil. Faites toujours ainsi, ma fille, Dieu vous bénira; recommandez-moi à sa miséricorde et vous assurez de mon cœur, car il vous est tout dédié.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE CDXI

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

La Sainte se réjouit du bon état des maisons qu'elle a visitées. — On demande des fondations à Besançon et à Chambéry. — La ferveur des Sœurs doit s'ajuster à la Règle.

VIVE ✝ JÉSUS!

Lyon, 3 décembre 1622.

Je suis ravie de voir comme Dieu départ ses grâces en abondance sur nos maisons, et combien de faveurs intérieures Il fait à plusieurs de nos Sœurs.

Nous avons laissé Dijon en bon état, grâce à Dieu, et avons vu nos Sœurs de Montferrand et de Saint-Étienne. Nous voici à Lyon, tout va bien en ces chères maisons, mais très-singulièrement ici. Madame la duchesse de Chevrières et madame de

Courtambeau veulent faire chacune une fondation de notre Institut. Je vous prie, préparez de bonnes et de braves filles. Cultivez et exercez celles qui seront propres au gouvernement ; mais surtout fondez-les bien en humilité et dévotion. L'on nous demande à Besançon et à Chambéry ; il semble que Dieu veuille beaucoup employer ce petit Institut pour le salut de plusieurs âmes, mais il faut donner des pierres bien solides pour les fondements.

Je vous supplie, réglez vos Sœurs pour leurs pénitences et mortifications ; que leur ferveur s'ajuste à la Règle. Éprouvez bien soigneusement et discrètement cette petite fille qui a des choses extraordinaires ; un petit esprit faible et tendre sur soi-même se trompe souvent dans les ravissements et visions.

Envoyez, je vous prie, quelque aumône au monastère de Saint-Bernard, afin que notre Institut témoigne à ce Saint sa spéciale dévotion ; je désire que nos Sœurs aient une particulière affection à le réclamer.

Priez-le pour moi, qui suis de cœur toute vôtre, etc.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Nouvelles des monastères de Montferrand et de Saint-Étienne. — L'Office doit être chanté sur un ton doux et modéré. — Séjour de saint François de Sales à Lyon ; son estime pour les Révérends Pères Jésuites. — Éloge de Sœur Marie de Valence. — Comment se comporter à l'égard de diverses personnes.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Lyon], 8 décembre [1622].

MA TRÈS-UNIQUE TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous voilà de retour de votre petit Montferrand, où, certes, j'ai trouvé de fort bonnes âmes et de bons esprits, pleins du

désir de s'avancer en la perfection de l'observance. La pauvre Supérieure[1] était à moitié abattue sous l'effort des appréhensions de sa charge, comme vous avez appris par celle qu'elle m'a dit vous avoir écrite ; je la laisse tout encouragée, et vraiment elle me plaît fort ; elle a bon jugement, bon désir et un fort bon extérieur [*plusieurs lignes illisibles*].

L'Office, je vous prie, ma fille, faites-le à l'accoutumée ; les fantaisies passeront. Monseigneur désire qu'on le die sur un ton qui ne soit point haut, ains médiocre et fort doucement, voire, bassement ; et pour les autres défauts, je ne les ai pas connus, sinon quelques manquements de bonne prononciation ; je désirerais grandement que l'on conservât une même façon partout. J'ai trouvé qu'il se glissait quelque chose de différent ; or, Monseigneur fera derechef marquer tout ce qui sera possible pour cela, puis il ne faudra que suivre fidèlement. — A Saint-Étienne, l'on traîne insupportablement[2]. A propos, la Supérieure de là est admirée ; elle fait sa charge avec grande retenue : vous savez combien elle est exacte. Elle se porte fort bien ; je lui dis qu'elle était dans son centre. Certes, cette maison va bien ; il y a de bonnes professes et six ou sept novices de bon espoir et de bon cœur, elles me plurent fort ; aussi, je n'ai pas encore parlé de la fontaine ; mais l'on m'a dit qu'on l'avait faite sans profit.

Nous avons ici Monseigneur[3] que nous voyons un peu. Il ne

[1] La Mère Marie-Jacqueline Compain.

[2] La fondation de Saint-Étienne avait été faite le premier dimanche d'octobre de cette année 1622 : la Mère Françoise-Jéronyme de Villette en fut nommée Supérieure : elle eut pour coopératrices les Sœurs Marie-Élisabeth Chevalier, Marie-Philiberte Aysement, Marie-Françoise Raton, toutes professes de Lyon, et Sœur Jeanne-Françoise Coste, novice pour le rang des Sœurs domestiques.

[3] Le 8 décembre 1622, le roi Louis XIII fit son entrée solennelle à Lyon, pour laquelle les deux cours de France et de Savoie déployèrent toutes leurs splendeurs. « Saint François de Sales (*est-il dit dans l'histoire*

veut pas que nous partions encore d'ici : je crois que c'est pour condescendre à Mgr de Bourges. — Nous avons ici la Sœur Marie de Valence, qui est, certes, une âme vraiment simple et humble, sans que l'on y voie aucune contrainte et singularité, et sa petite fille de même.

Je vous prie, mon enfant, s'il y a moyen, tirez les lettres de madame de Puy-d'Orbe ; je voudrais que vous la pussiez aider, car elle en a grand besoin. Monseigneur veut sérieusement penser au moyen de tenir les maisons unies ; il en parlera avec les grands Pères Jésuites. Il veut fort aussi que l'on s'assiste toujours d'eux, car il dit qu'il n'y a rien de tel. Je suis bien aise que le Père recteur vous aime bien ; il l'a toujours fait ; faites-le saluer de ma part très-chèrement, et le bon Père Gentil ; je les honore parfaitement. Mais surtout, certes, j'honore

de la fondation de Lyon), voulant demeurer seul au parloir avec ses filles, comme un père avec ses enfants, laissa aller tous ses gens voir cette pompe magnifique, sans se soucier de ce grand faste et appareil du monde, et il nous entretint sur la différence de la fête que l'Église célébrait en ce jour, et sur la fête politique de la ville pour l'entrée du Roi. Notre digne Mère de Chantal eut une joie nonpareille à retrouver ce Bienheureux Père de son âme ; mais elle n'en put jouir comme elle l'eût désiré. La ville était remplie de personnages de distinction, et tous affluaient à la Visitation pour y voir *le soleil des prélats,* ainsi qu'on appelait saint François de Sales : l'archevêque de Bourges et son neveu, M. l'abbé de Neuchèze, la dévote Sœur Marie de Valence et le Père Cotton, Jésuite, se trouvèrent réunis un jour au parloir du monastère. On eût dit que notre maison était le rendez-vous des plus saintes personnes et fût devenue comme une cour céleste, tandis que les cours des princes souverains remplissaient la ville. Cependant un jour le Bienheureux, pouvant disposer de quelques heures, vint au parloir pour conférer avec la Vénérable Fondatrice ; mais, quel que fût le désir de celle-ci de lui parler de son intérieur, il ne le voulut point permettre, la remettant pour cela à leur retour à Annecy, et lui ordonna d'aller visiter les monastères de Valence, Grenoble et Belley, avant de rentrer en Savoie. Sainte de Chantal partit promptement, sans se douter qu'elle ne devait plus revoir ici-bas son Bienheureux Père. »

avec singulier respect et dilection Mgr de Langres, assurez-l'en, mon enfant : quand il sera à Dijon, et que je le saurai, je lui écrirai.

Voilà M. Gariot qui vous importunera pour des recommandations. Je crois qu'il n'est besoin de suivre toutes ses inclinations ; au moins je ne le fais pas, surtout au parloir où je tranche court ; néanmoins, je vous prie, ma mie, de faire recommander son affaire à M. le conseiller Berbisey par l'entremise du père ou de la mère de notre cousine Berbisey ; il me presse, car il veut partir ; mais si, faut-il vous dire que mon bon cousin est en admiration de vous [*trois lignes illisibles*] : c'est un vrai bon cœur ; traitez vraiment à la bonne foi avec lui et avec la bonne Sœur de Vigny, qui vous aime tant aussi, et certes, tout le reste. Adieu, mon enfant, ma vraie très-aimable et très-chère fille. Dieu soit béni. Jour de Notre-Dame.

Faites prier pour notre affaire et faites saluer nos parents, les amis, et ceux que vous voudrez.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CDXIII (*Inédite*)

LA SŒUR ANNE-MARIE ROSSET

MAITRESSE DES NOVICES A DIJON

Il faut agrandir le courage des novices.

VIVE ✝ JÉSUS!

Lyon, décembre [1622].

Ma très-chère Soeur,

Je n'avais jamais senti une si grande dilection pour votre chère âme que je fais maintenant. Vivez toujours toute en Dieu, ma mie, sans recevoir aucune crainte sur le sujet de votre chemin, lequel assurément est de Dieu. Ayez grand soin d'agrandir le courage à nos pauvres Sœurs novices, et les faire

cheminer très-simplement en l'observance, et gaiement. Je les chéris toutes d'un amour plus que maternel, et surtout notre pauvre vieille [1] et ma Sœur Claire-Marie [Parise], laquelle Dieu appelle à une grande perfection. Toutes, certes, sont au milieu de mon cœur; ma Sœur J.-M. et N***, Dieu les fasse saintes! Je vous recommande, et à toutes nos Sœurs, ma pauvre Sœur de Vigny [2], et ma chère fille, mademoiselle de Villars.

Dieu soit béni; je suis toute à vous.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXIV

A LA SŒUR MARIE-MARGUERITE MILLETOT

A DIJON [3]

Conseils maternels et témoignages d'affectueux souvenirs.

VIVE † JÉSUS!

[Lyon, décembre 1622.]

Je vois bien que ma chère fille désire un billet de sa Mère qui l'assure qu'elle est et sera toujours très-chèrement aimée. Oui, certes, ma fille, et me croyez, vous m'êtes plus présente que jamais selon l'esprit. Oh! vivons ainsi que la très-sainte volonté de Dieu le veut, ma très-chère fille, vivons, dis-je, en une parfaite et amoureuse soumission de son bon plaisir, afin

[1] Sœur Anne-Marie Tisserand (la présidente Le Grand).

[2] « Madame de Vigny, veuve sans enfants, qui avait fort contrarié l'établissement, changea tellement cette répugnance en une véritable affection, qu'elle prêtait et donnait plusieurs choses, et enfin, trois mois après, elle donna sa chère personne à l'Institut, se rendant bienfaitrice du monastère de Dijon, où elle a demeuré depuis avec tant de vertu et d'affection pour nos maisons, que partout où sa peine et ses biens ont été requis, elle s'y est employée comme vrai membre de l'Institut. » (*Fondation inédite de Dijon, par la Mère de Chaugy.*)

[3] Voir la note de la lettre XXIII.

que la très-sainte humilité, la douce charité et la parfaite observance reluisent en toutes nos actions : c'est ce que je vous désire, et à nos chères Sœurs, que j'aime tendrement. Nos bonnes Sœurs Françoise-Augustine [Brung], Claire-Marie [Parise] et les deux chères prétendantes, ou nouvelles novices, car je ne sais encore leurs noms, embrassez-les pour moi, et toute la petite troupe que j'aime tant.

Dieu vous bénisse, mes chères filles.

Extraite de la fondation manuscrite de Dijon.

LETTRE CDXV (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Affaires temporelles. — Décision pour la réception de plusieurs prétendantes.

VIVE † JÉSUS!

Lyon, 11 décembre 1622.

Dieu conduise l'affaire de madame de Dampierre[1] ! Je la salue de tout mon cœur, je vous en prie, ma très-chère fille, et ces autres dames, nos chères amies. Je présenterai le rochet quand nous serons à Nessy, à Monseigneur, lequel dit qu'il n'est point besoin entre nous de ces quittances, il suffit que ce qui s'est fait l'ait été au su des Supérieurs, et l'écrire simplement sur le livre. Il dit aussi que si vous laissez notre Sœur M.-Denise [Langlois] à Nevers, que vous devez y donner sa dotation, nonobstant qu'elle soit en la place d'une autre.

A propos, ma très-chère fille, je crois qu'il faut bien sonder le cœur de notre Sœur M.-Agathe[2], car je le crains un peu ; j'ai ce sentiment et vous le dis tout simplement, comme aussi que si cette fille de madame de Port-Royal est bonne, qu'il la faut

[1] L'établissement d'un second monastère de la Visitation à Paris.

[2] Cette novice ne persévéra point.

arrêter pour une fondation, et que Monseigneur m'a dit que l'on devait suivre l'intention que j'ai eue devant Dieu, de loger la cousine de notre Sœur Marie-Élisabeth, à Moulins; puisque l'affaire est faite, mandez-le-leur, et puis, que l'on fasse ce que l'on voudra. Ma fille, Dieu vous fortifie de cœur et de corps, et vous rende toujours parfaitement sienne. Je suis en lui plus vôtre que vous ne sauriez penser.

Je salue amoureusement le cœur de votre Angélique [Lhuillier].

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE CDXVI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A MOULINS

On ne peut acquérir la perfection sans peine. — La partie supérieure de l'âme doit dominer comme une reine sur tous les mouvements naturels.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Lyon, décembre 1622.]

J'ai été un peu longue à vous répondre, ma très-chère fille, mais vous me le pardonnerez bien, s'il vous plaît. Je vois toujours votre cœur, qui confesse ses fautes avec désir et courage de son avancement : voilà comme il faut faire; car, ma chère fille, il faut avouer franchement et fidèlement nos défauts, s'en humilier doucement et tranquillement, et surtout s'en amender fortement et généreusement. Faites ainsi, ma très-chère fille, je vous en supplie, afin que Dieu soit glorifié en nous, car ce bon Sauveur veut des effets et des actions de vraie vertu : nul bien sans peine. Vous avez vos passions puissantes, c'est pourquoi vous ne devez point vous flatter, ni penser acquérir la perfection que vous désirez, sans peine. Il faut donc travailler à la parfaite mortification, et à faire jouer la partie supérieure, la

tenant au-dessus de tout ressentiment et aversion, comme une reine qui régente et gouverne absolument son royaume.

Ma fille, je vous dis ce que vous devez faire; je vous conjure de l'entreprendre joyeusement et courageusement. Dieu sera avec vous, n'en doutez point. Humiliez-vous profondément, mais confiez-vous en sa divine Providence tout entièrement, et je supplie sa divine Bonté de vous conduire comme sa plus chère brebis, et toute cette chère troupe de nos Sœurs, que je salue cordialement avec vous, les conjurant, par les entrailles sacrées de notre bon Sauveur, de marcher fidèlement en l'observance de nos Règles. Que si elles le font en simplicité, quel saint état d'âme, suivi de très-grandes récompenses! Je leur conseille toutefois de le faire purement pour Dieu, et de prier pour moi qui les chéris avec une dilection toute cordiale, vous étant à toutes bien humble sœur et servante en Notre-Seigneur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nancy.

LETTRE CDXVII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Elle réclame des nouvelles de saint François de Sales. — Détails sur le monastère de Valence.

VIVE ✝ JÉSUS!

Grenoble, [décembre] 1622.

Ma très-chère fille, je pensais que j'aurais ici quelques nouvelles de vous, et de ce qui s'est passé avec Monseigneur, tant pour ma consolation que pour les affaires de notre Institut, mais vous n'y avez pas pensé [1].

[1] Les nouvelles demandées par la Vénérable Fondatrice ne tardèrent pas à lui être transmises, mais bien différentes de ce qu'elle attendait. Le saint Évêque de Genève qui se trouvait à Lyon, fut frappé d'apoplexie dans l'après-

Nous avons reçu aujourd'hui le paquet de Dijon que M. Lambert a apporté. Nous allons partir pour Belley, après avoir arrêté ici neuf ou dix jours. Grâce à Dieu, il y a sujet de le bénir en cette maison, tant pour le spirituel que pour le temporel. Nous laissâmes nos bonnes Sœurs de Valence toutes pleines de bons désirs ; nous examinâmes toutes les officières. La Mère est bonne, sage et zélée plus que je ne pensais, grâce à Dieu; mais ses maladies et la grande jeunesse de ses compagnes ont un peu nui. Ce sont pourtant de bonnes âmes ; sur toutes, je trouve à mon gré ma Sœur Hélène-Marie, et je reconnus clairement que ma Sœur M.-M. était un peu déchue de ce que vous m'en aviez dit : elle était trop jeune pour être en cette charge. Si la disposition que vous en faites là ne réussit pas, il faudra que vous la retiriez et envoyiez notre Sœur N***, qui était portière, pour être assistante et directrice. Elles rendent bonne odeur, mais il les faut aider si elles en ont besoin. Je vous prie de mander à la Supérieure de cette ville le devis de notre plan que je vous ai laissé pour le Père Feuillant, mais je vous prie de ne point tarder, car il est important.

Adieu, ma très-chère fille, je salue toutes vos Sœurs, je les aime très-chèrement.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Valence.

midi du 27 décembre. A cette nouvelle, la désolation devint générale : des princes, des prélats, des religieux accoururent pour contempler un Saint dans la lutte suprême et recevoir sa dernière bénédiction. Ils le virent aussi calme, aussi serein, aussi doux qu'il l'avait été durant sa vie; c'était l'ami, le disciple, l'imitateur du Coeur de Jésus qui s'élançait dans le lieu de son éternel repos. Cet heureux passage arriva le 28 décembre, jour de la fête des Saints Innocents. « Or, le même jour, la Vénérable Mère de Chantal étant le soir en oraison, elle entendit une voix lui dire distinctement : Il n'est plus, et fut en même temps avertie que ces paroles concernaient son Bienheureux Père; mais comme nous ne voulons pas nous persuader les choses que nous redoutons beaucoup (*dit la Mère de Chaugy*), elle ne voulut aucunement admettre cette pensée. »

ANNÉE 1623

LETTRE CDXVIII

A MONSEIGNEUR JEAN-FRANÇOIS

FRÈRE ET SUCCESSEUR DE SAINT FRANÇOIS DE SALES A L'ÉVÊCHÉ DE GENÈVE

Sentiments héroïques de résignation sur la mort de saint François de Sales. — Déférence et soumission envers le nouvel Évêque.

VIVE † JÉSUS!

[Belley, 7 janvier 1623.]

Oui, Monseigneur, j'adore de tout mon cœur la divine volonté en la mort de cet incomparable Père, et m'y soumets sans réserve; mais, ô Dieu! non pas sans une extrême douleur, dans laquelle je veux ainsi aimer et révérer les décrets de son éternelle Providence sur moi qui mérite bien ce châtiment. Dieu nous fera miséricorde et vous conservera, s'il lui plaît, mon très-cher Seigneur, pour le service de sa gloire, en la place de ce grand homme de Dieu, qui nous a laissées si comblées de douleur, mais pleines de résolution de lui obéir toujours fidèlement et humblement en votre personne. Je vous supplie très-humblement de m'adresser un mot chez M. N. pour me faire savoir si vous désirez que je me hâte, et aussi ce me sera consolation en ma douleur d'être en notre pauvre petit monastère d'Annecy lorsque le précieux corps de cette sainte âme y sera apporté. Oh! mon bon et cher Seigneur, ce sera désormais et plus que jamais que je ne chercherai rien en la terre, sinon mon Dieu dans lequel je me veux abîmer sans réserve, et, comme vous dites, adorer Dieu en silence et faire tout ce que nous pourrons pour parvenir à la participation de la gloire que nous espérons et que possède ce grand vaisseau d'élection.

LETTRE CDXIX

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Acquiescement à la volonté de Dieu. — Le testament de saint François de Sales indique le lieu de sa sépulture. — Il faut surmonter les difficultés qu'opposent les magistrats de Lyon au départ de sa dépouille mortelle.

VIVE † JÉSUS!

[Belley, 7 janvier 1623.]

MA VRAIE ET BIEN-AIMÉE FILLE,

C'est de tout mon cœur que j'acquiesce à la très-sainte et très-adorable volonté de mon Dieu en cet événement si douloureux, et incomparablement sensible à mon chétif cœur. Je n'ai point de paroles; il faut désormais se taire et adorer par un profond silence cette sagesse éternelle, qui m'a retirée tant de fois de la mort, pour me faire souffrir ces douleurs si prégnantes de me voir si promptement privée de la seule consolation qui me restait en cette vie. Bénie soit-elle à jamais cette douce volonté de mon Dieu, nonobstant l'amertume répandue en toutes les parties de mon âme, excepté en la fine pointe où elle ne peut vouloir ni aimer que les effets de son bon plaisir!

J'entends que messieurs de Lyon font difficulté de nous donner ce saint corps; je sais bon gré à leur dévotion; mais nous mourrons à la poursuite de ce trésor; car, de sa bouche propre, il me dit qu'il voulait être enterré en notre monastère d'Annecy, proche de notre treille [grille]; et, outre ce, il a déclaré cette sienne volonté par son testament. Donc, ma fille, qu'il ne vous reste ni force ni courage que vous ne l'employiez pour nous le faire venir; mais cela sans différer, je vous en conjure; et, si je l'ose, je vous le commande, selon le pouvoir que Dieu m'a donné sur vous, et qu'il soit conduit le plus honorablement qu'il se pourra [1].

[1] La dévotion des Lyonnais envers le B. Évêque de Genève éclata avec enthousiasme au moment même de son trépas. Ils accoururent en

Mon Dieu, quelle douleur! O bon Jésus! ma fille, priez-le pour moi, à ce qu'il me fasse miséricorde, et la grâce de vivre désormais toute à Lui en la parfaite nudité et détachement de toutes choses, puisqu'il Lui a plu d'écorcher ainsi mon chétif cœur. Certes, je désire que ce grand et incomparable Serviteur de Dieu soit plus parfaitement parmi nous et plus ponctuellement obéi qu'il n'a jamais été.

Ce m'est une particulière douleur d'être partie de Lyon; toutefois l'ayant fait, comme vous savez, pour obéir à son intention, j'acquiesce en tout.

Ma fille, ne vous êtes-vous point avisée de lui demander ses derniers commandements pour moi qui n'en puis plus? Mais j'espère toutefois que je pourrai tout en Celui qui me conforte, la volonté duquel j'aime et confesse; je l'adore et m'y soumets pleinement, sans réserve. Qu'à jamais elle vive et règne en nous! Votre, etc.

foule vénérer ses précieuses dépouilles et réclamer sa protection. Quand il fut question de transporter le saint corps en Savoie, on vit un soulèvement général; les magistrats et le peuple s'opposèrent d'un commun accord à ce départ. Il fallut que les principaux de la ville d'Annecy, forts du testament de l'illustre défunt, recoursussent au prince de Piémont et celui-ci au roi de France, qui donna ordre de restituer le précieux dépôt. Aussi, lorsque la Mère de Chantal, à son tour, réclama l'intervention de Victor-Amédée, ses désirs avaient été prévenus, et le 22 janvier, la petite cité illustrée par l'épiscopat de saint François de Sales recevait avec des transports de vénération les reliques bénies de son incomparable Pasteur.

LETTRE CDXX

A LA SŒUR FRANÇOISE-MARGUERITE FAVROT

ASSISTANTE A ANNECY

La parfaite adhérence au bon plaisir divin n'empêche pas de ressentir vivement la douleur.

VIVE † JÉSUS!

[Belley, 7 janvier 1623.]

Oh Dieu! qu'il est raisonnable, ma très-chère Sœur, d'acquiescer au très-saint et adorable décret de la divine Providence! mais d'empêcher la douleur, il n'y a que Celui qui a fait la plaie qui puisse la guérir! Il faut toutefois prendre courage. Il ne faut pas craindre nos Sœurs de Lyon; elles sont filles d'obéissance. J'espère que bientôt nous aurons ce bienheureux corps. Hélas! ma très-chère fille, quelle rencontre pour ma bienvenue! Mais, ô mon Dieu, vous le voulez, et je le veux aussi de tout mon cœur, quoiqu'avec des douleurs incomparables. Nous partirons lundi ou mardi, au plus tard; il me tarde plus d'être en cette bénite maison que vous ne sauriez penser; mais il faut ici servir Dieu sans réserve, en la façon qu'il lui plaira. Dieu soit notre unique consolation! il n'y en a plus que là; mais c'est assez. Qu'Il soit béni éternellement! Votre, etc.

LETTRE CDXXI

A MONSEIGNEUR ANDRÉ FRÉMYOT

ARCHEVÊQUE DE BOURGES, SON FRÈRE

Même sujet.

VIVE † JÉSUS!

[Belley, 1623.]

MONSEIGNEUR,

Vous voulez savoir ce que fait mon cœur en cette occasion. Hélas! il a, ce me semble, adoré Dieu au profond silence de sa

très-dure angoisse! Certes, il n'avait jamais ressenti amertume si grande, ni mon pauvre esprit reçu une secousse si pesante; ma douleur est plus grande que je ne saurais jamais dire, et il me semble que toutes choses servent pour accroître mes ennuis, et me porter au regret. Il me reste pour toute consolation de savoir que c'est mon Dieu qui a fait, ou permis que ce coup ait été fait; mais, hélas! que mon cœur est faible pour supporter ce pesant fardeau, et qu'il a besoin de force! Oui, mon Dieu, vous aviez prêté cette belle âme au monde, maintenant vous l'avez retirée, votre saint Nom soit béni! Je ne sais point d'autre cantique que celui-là : « *Le Nom de mon Seigneur soit béni!* »

Mon très-cher frère et mon très-cher Père, mon âme est pleine d'amertume, mais aussi pleine de paix à la volonté de mon Dieu, à laquelle je ne voudrais pas contredire d'un seul clin d'œil; non, je vous assure, mon très-cher Père, dont il lui a plu de nous ôter ce grand flambeau de ce misérable monde, pour le faire luire en son royaume, comme nous croyons assurément, son saint Nom soit béni! Il m'a châtiée comme je méritais; car vraiment je suis trop misérable pour jouir d'un si grand bien, et d'un contentement tel qu'était celui que j'avais de voir mon âme entre les mains d'un si grand homme, vraiment homme de Dieu.

Je pense que cette bonté suprême ne veut plus que j'aie de plaisir sur la terre, et je n'y en veux plus avoir aussi, que celui d'aspirer après le bonheur de voir mon très-cher Père dans le sein de son éternelle bonté. Je veux bien pourtant demeurer dans cet exil; oui, mon très-cher frère, oui véritablement, ce m'est un exil bien dur, l'exil de cette misérable vie; mais j'y veux demeurer, dis-je, autant que la souveraine Providence le voudra, lui remettant le soin de disposer de moi selon son bon plaisir. Je me recommande à vos saints sacrifices, et cette petite famille qui est tout en douleur, laquelle fait son petit

gémissement avec tant de douceur et résignation que j'en suis toute consolée. Nous en partirons bientôt, pour retourner en notre pauvre petite demeure d'Annecy, là où ma douleur se renouvellera en voyant nos très-chères Sœurs. Dieu soit béni de tout! Vive sa volonté! Vive son bon plaisir!

Je soulage bien mon pauvre cœur de vous parler de la sorte, et béni soit mon Dieu qui me donne encore cette consolation! Je vous remercie de votre charitable lettre; croyez que vous avez bien gagné les œuvres de miséricorde, car elle m'a fait grand bien, et à nos chères filles, de recevoir de vos nouvelles. Continuez-nous cette sainte affection, s'il vous plaît, et vous assurez, mon très-cher Père, que nous vous porterons toujours en notre souvenir devant Dieu; car c'est de cœur que nous sommes vos petites filles; et moi spécialement, qui, comme la plus nécessiteuse de toutes, me confie en votre paternelle affection.

Je suis, en l'amour du Sauveur, Monseigneur, Votre très-humble, etc.

LETTRE CDXXII

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A MOULINS

Entier abandon aux dispositions de la Providence. — Avoir un filial recours aux Pères de la Compagnie de Jésus dans toutes les difficultés. — Les Sœurs ne doivent pas demander de congés particuliers au Supérieur ni donner le nom de *Mère* à la Sœur déposée.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 31 janvier 1623.

Qu'à jamais ce très-saint nom soit béni et loué en nos tribulations, afin que l'extrémité de nos douleurs soit un parfum agréable à sa divine Majesté! Ma fille, que le coup est grand et pesant, mais que la main qui l'a donné est douce et paternelle!

c'est pourquoi je la baise et la chéris de tout mon cœur, baissant la tête et pliant tout mon cœur sous sa très-sainte volonté que j'adore et révère de toutes mes faibles puissances. Il ne me reste en cette vie que le désir ardent de voir nos monastères en la parfaite et très-amoureuse observance des choses que ce très-heureux et très-saint Père nous a laissées. Il faut entreprendre cela, ma très-chère fille, et y porter toutes nos chères Sœurs, mais doucement et suavement; car surtout il faut que cet esprit de suavité éclate parmi nous; je vous le recommande de tout mon cœur.

La conduite de votre visite [régulière] et toute cette action a été très-bien. Il faut toujours faire ainsi. Le Père recteur est un digne homme que je salue révéremment; nous sommes très-heureuses d'avoir l'affection et l'assistance de cette Compagnie-là. Notre Bienheureux Père me dit à Lyon qu'il la fallait chèrement conserver, et prendre là notre conseil et secours en nos besoins. Il faut tolérer doucement M. le doyen et l'honorer, mais les Sœurs ont grand tort de s'adresser à lui pour avoir des congés; je les conjure de ne plus faire cela, et d'aller simplement à la Supérieure, et en la sainte observance, tant qu'il leur sera possible; elles savent bien que ce bon seigneur n'a pas été dressé aux choses de religion; qu'elles aillent courageusement et cherchent Dieu, faisant son bon plaisir.

Il faut que ma chère Sœur Marie-Aimée [de Morville] se contente de jouir des choses qui sont marquées dans ses priviléges; et je crois qu'elle le fera, car elle a son cœur très-bon, et je l'en supplie, sans passer outre, puisque c'est assez à une servante de Dieu. Tous ces congés ne la *découlperaient* pas devant Dieu. Oh! je m'assure de sa bonté, et que, plus que jamais, elle prendra bon courage. Je la supplie de ne point lire la Bible; je sais très-assurément que notre Bienheureux Père ne le lui eût pas permis; il y a tant de bons livres, et puis nous avons tant besoin de nous appliquer à faire plutôt

qu'à étudier. Les Sœurs, en façon quelconque, ne doivent demander aucun congé qu'avec l'avis de la Supérieure. Seigneur Jésus! qu'elles ne se laissent point emporter à cette fantaisie! Malheur à celles qui, sans nécessité, voudront être dispensées! et, pour la nécessité, la Mère ne doit jamais refuser. Mais nos Sœurs sont, grâces à Dieu, bien éloignées de cela; elles ont le cœur trop bon; je les connais bien. Il faut que vous donniez vous-même les lettres du Père spirituel; la Règle est claire, et ces petits commandements faits sans discrétion ne sont rien, sinon qu'il faut bien faire, en cela, ce que la charité requiert.

Pour Dieu! suivez votre Règle en ce qui regarde les lettres, et qu'il suffise à ma Sœur M.-A. de vous donner fermées celles qui lui sont permises; il la faut conduire en cela doucement; et enfin que les paquets ne sortent de la maison sans passer par vos mains, cela discrètement, car il faut manier délicatement son esprit. J'espère qu'elle fera bien, Dieu aidant. Monseigneur haïssait ces miroirs; petit à petit, tout sortira. La disposition des officières est bien, et je vois qu'elles ont toutes bon courage, amour et estime de vous et de votre gouvernement; je ne leur puis écrire; je les supplie de m'en excuser pour ce coup. Je suis surchargée d'affaires; mais, Dieu aidant, je ne manquerai pas au besoin. Ayez un grand courage; Dieu vous aidera, je vous en assure, et vous rendez douce et suave surtout.

J'écris pour achever l'affaire de Nevers; Monseigneur l'avait à cœur. Au nom de Dieu, ma fille, contentez-vous et ne recherchez de glose en ce traité. Quand vous aurez ce que nous avons dit, jamais il n'en sera plus parlé. Je vous conjure derechef que le tout se passe doucement, sans conteste; accommodez-vous à tous, afin que le débat finisse. Monseigneur de Nevers ne veut pas que l'on paye la moitié des intérêts, ainsi que j'ai dit, mais on ne laissera pas de les payer, je vous en donne parole et m'y oblige. Mais gardez-vous bien qu'on le

sache, car cela gâterait tout vers ce bon prélat qui est heurté à cela. Je suis marrie de ce que l'on contrevient pour une vanité à la Règle, puisqu'elle dit que la seule Supérieure sera appelée *Mère;* je voudrais qu'on ne l'eût appelée que *ma Sœur J.-Charlotte.* Certes, cela n'est pas bien; vous diriez que nous avons peur de pratiquer et faire pratiquer la sainte humilité, qui était la chère vertu de notre Père.

Je n'en puis plus; je finis avec mille saintes salutations à nos chères Sœurs, et à vous, à qui je suis entièrement.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXXIII

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A NEVERS

Exhortation à suivre en tout les intentions du saint Fondateur. — Conserver la liberté du Chapitre. — Égards dus à la communauté de Moulins. — Les Sœurs fondatrices doivent demeurer au monastère qu'elles ont fondé.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 31 janvier 1623.

Il est vrai, ma très-chère fille, je le confesse, que mon Dieu est très-aimable et très-adorable au décret de sa divine Providence, laquelle je révère de toutes mes forces en cet événement si incomparablement douloureux; et je vous conjure de faire le même, et de prendre un nouveau courage pour faire que les choses que ce très-saint Père nous a laissées soient fidèlement observées, afin que nous puissions parvenir à Celui duquel il jouit pleinement. O ma fille, il ne faut plus avoir de pensées que pour cette bienheureuse éternité; ces moments ne nous sont donnés que pour cela; acheminons-y nos cœurs et ceux de nos très-chères Sœurs tant qu'il nous sera possible. Retranchez

de votre esprit ces peines que vous prenez, ma fille; mettez tout entre les mains de Dieu, et vous verrez que tout ira bien. Il se faut tenir avec le devoir qu'on doit au prélat, mais il faut conserver son autorité et celle du Chapitre, et suivre ponctuellement la Règle, ne se rendant pas esclave; je m'assure que les prélats nous laisseront toujours notre liberté.

Il me tarde, ma chère fille, que l'affaire de Moulins soit finie. Dieu y mette sa main, et veuille parfaitement unir ces deux communautés. Travaillez à cela et oubliez toutes ces petites tricheries; jetez tout cela dans la fournaise de la divine charité. Je suis tellement lasse de cette affaire et désireuse de la voir achevée, que je voudrais avoir donné de mon sang, et que c'en fût fait. Au nom de Dieu, ma fille, sortez-en et avec l'esprit de notre Bienheureux Père, qui avait conçu tant d'aversion de ces petites contestes de N. Je connais bien votre cœur et je lui dis bien comme je vous avais toujours vue fort souple à tout ce que nous voudrions en cela. O mon enfant, il le faut achever ainsi et demeurer en paix. Je suis vôtre, ma fille, d'une sorte toute spéciale.

[*P. S.*] Courage, je vous prie; embrassez amoureusement toutes les rencontres de pauvreté, d'humilité, de mortification et tout ce qui se présentera, coopérant aux desseins de Dieu qui veut que votre maison soit fondée sur l'humilité, sur la bassesse et la confiance absolue en sa Providence. Soyez donc toutes très-petites et très-contentes de l'être, et Dieu sera glorifié; je l'en supplie de tout mon cœur. *Amen.*

Les deux filles qui sont à Nevers y doivent demeurer; car, Seigneur Jésus! où est-ce qu'on a coutume de ne pas vouloir garder les filles qui ont été envoyées pour fondement? Vous savez ce que je vous ai écrit autrefois sur ce sujet : la raison, la justice et la charité veulent cela. On ne les doit renvoyer, on peut bien les retirer (ceux qui les donnent), ou les employer ailleurs; mais que la maison où elles ont servi les en chasse, serait chose

indigne qui ne s'est jamais vue. Mon enfant, faites jouer tous vos ressorts afin que tout s'apaise, et enfin témoignez toujours que vous ne voulez aucun débat contre vos Sœurs, et suppliez humblement que l'on ne demande nul consentement de vous pour cela; car c'est chose que vous ne pouvez ni devez. J'écris selon les sentiments que je crois que Dieu me donne. Mon enfant, je suis vôtre sans réserve.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE CDXXIV (*Inédite*)

A LA SŒUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE ET MAITRESSE DES NOVICES A DIJON

L'espérance de revoir au ciel son Bienheureux Père console la Sainte dans sa douleur. — Ne pas juger les actions de la Supérieure et demander avec confiance les soulagements nécessaires à la santé.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

Hélas! ma très-chère Sœur, il est vrai, le seul bon plaisir de Dieu et la gloire que possède ce Bienheureux Père sont ma seule consolation en cette incomparable perte. Or bien, nous irons un jour le voir, moyennant la douce miséricorde de Dieu, laquelle je vous conjure de m'impétrer. [*Il manque plusieurs lignes.*]

Nos Sœurs ont très-grand tort de s'amuser à regarder qu'elle [la Supérieure,] n'est pas assez infirme pour prendre les soulagements qu'elle prend. Certes, en cela je ne les puis excuser, et dis encore qu'elles ont très-grand tort: leur appartient-il d'aller éplucher sur cela? Si elle faisait des choses apparemment contraires à la Règle, il lui faudrait remontrer humblement; mais aller peser si elle est assez malade pour s'aller coucher

ou non, cela me déplaît bien, et je sais, certes, qu'elle est infirme et sujette à beaucoup d'incommodités; que si nos Sœurs les avaient, elles chercheraient bien leur soulagement. Voilà une mauvaise tentation; je prie Dieu qu'il y remédie, car sitôt que l'estime que l'on doit à la Supérieure est levée, adieu, tout se dissipe.

Or, je vous prie, ma très-chère Sœur, faites tout ce que vous pourrez afin que la cordialité règne par là. Demeurez ferme en votre état; Dieu ne veut de vous autre chose. Mais, je vous supplie, obéissez à la Règle qui dit que l'on demande en simplicité les soulagements dont l'on a besoin; vous ferez chose agréable à Dieu, car en obéissant vous vaincrez votre cœur qui est attaché à ces choses extérieures.

Rendez-vous toujours plus cordiale, ouverte et familière avec la Mère, voire même aux novices, que je salue de toute la force de mon cœur. A part, notre Sœur M.-A. et la petite N***. A cause de sa tendreté, soyez-lui une bonne nourrice, je vous prie. Dieu fasse tirer profit à notre Sœur N*** de son retardement; je crois qu'elle ferait plus par l'encouragement et cordialité que par les mortifications : essayez-le, je vous prie, c'est mon sentiment.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXXV

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Misérable est le cœur à qui Dieu ne suffit pas. — Saint François de Sales visite le monastère d'Annecy par des odeurs célestes. — Ne plus aspirer qu'à l'éternité.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Il est vrai, c'est l'extrémité des douleurs que je puis recevoir dans cette vie que la privation de la chère présence de mon Bienheureux Père, laquelle était mon unique trésor et ma seule joie en ce monde. Mais, puisqu'il a plu à mon Dieu de m'en priver, j'acquiesce de tout mon cœur à son bon plaisir, me consolant, en ce que je puis dire avec vérité, qu'Il est maintenant mon unique et seule consolation; mais aussi, ma très-chère fille, n'est-ce pas assez et même tout? Certes, le cœur est trop avare à qui Dieu ne suffit, et le cœur est misérable qui se contente de moins que de Dieu.

Ma très-chère Sœur, ne faut-il pas que je vous dise et à ma très-chère Sœur Hélène-Angélique [Lhuillier], puisque, par la bonté de Notre-Seigneur, vous êtes parfaitement unies, je vous veux donc dire que cette très-sainte âme, qui nous a donné tant de parfums de vertus, nous en donne encore à présent des extérieurs [1]. La plupart des Sœurs d'ici ont senti une infinité de fois, et en divers lieux, des odeurs si suaves et extraordi-

[1] *On lit dans l'Histoire de la fondation du premier monastère d'Annecy:* « Aussitôt que le béni corps [de saint François de Sales] eut été apporté dans l'église de ce premier monastère, on sentit par toute la maison des odeurs célestes, ce qui fut cause que notre digne Mère commanda absolument à la sacristine qui, seule, pouvait avoir des pastilles et eaux de senteur pour sa charge, de n'en user en façon quelconque, donnant la même obédience à

naires, que nous croyons probablement que c'est le Bienheureux qui nous visite et nous fait entendre, par ces odeurs célestes, qu'il prie pour nous. Que cela touche le cœur, ma très-chère fille. J'en fus dimanche tout attendrie; car, par trois diverses fois, je les sentis.

De vous dire comme Dieu manifeste son très-humble Serviteur, ce serait une chose trop longue. Bref, il y a de quoi grandement glorifier et remercier Notre-Seigneur. Faisons-le donc, mes très-chères filles, que mon âme chérit uniquement, mais faisons-le par une fidèle observance des choses que nous savons. Oh! quel honneur et quel bonheur que de servir, par une très-humble et absolue soumission, la sainte volonté de notre bon Dieu! Mes très-chères filles, il ne faut plus penser ni aspirer qu'à cette glorieuse éternité; là est notre Souverain Bien duquel nous jouirons éternellement, dont il soit béni! Votre, etc.

LETTRE CDXXVI

A LA MÈRE FRANÇOISE-GABRIELLE BALLY

SUPÉRIEURE A BOURGES

Pratiquer fidèlement l'humilité, la douce charité et la confiance en Dieu. — Il ne faut priver aucune Religieuse du bienfait de la correction. — Rien au monde ne doit altérer la paix du cœur.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 20 février 1623.

Ma TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous savez, il y a longtemps je m'assure, l'incomparable

toutes les Sœurs de ne manier, ni mettre chose odorante par le monastère; mais toutes ces précautions ne servirent qu'à mieux faire connaître la grâce de Notre-Seigneur, car les cloîtres, allées, chœur, oratoires et autres lieux du couvent étaient souvent parfumés d'une très-douce odeur, laquelle, comme une onction céleste, répandait plusieurs bénédictions intérieures sur cette communauté. »

perte que nous avons faite en cette vie. Hélas ! j'espère en la bonté de Notre-Seigneur qu'elle nous sera récompensée dès le ciel, par celui qui maintenant jouit si à souhait de la félicité à laquelle il a tant aspiré, et qu'il nous obtiendra toutes les grâces nécessaires pour bien et fidèlement accomplir ce qu'il nous a si saintement ordonné. Ma très-chère fille, il n'a recommandé que cette ponctuelle observance. Au nom de Dieu, soyons-lui fidèles, et à conserver l'esprit d'une véritable humilité et douce charité; surtout, surtout, je vous conjure, et toutes nos Sœurs pour ce point, de demeurer en paix avec une entière confiance en Dieu, car c'est où notre Bienheureux Père nous a toujours renvoyées.

Ce m'est un grand contentement de savoir que Mgr l'archevêque vous soit si affectionné; c'est un très-vertueux prélat; faites-lui très-humble révérence de ma part. Je crois que vous ne devez pas refuser des filles de huit cents écus avec leurs meubles, si elles ont de bonnes dispositions. Ayez grand courage; croyez que Dieu ne vous délaissera point.

Je salue chèrement M. P., je le chéris et honore grandement comme un bon serviteur de Dieu et très-affectionné à notre Institut. O ma fille ! la Sœur assistante est votre fille comme les autres; il la faut corriger, redresser et perfectionner; elle est jeune, elle a bon zèle; mais il la faut plier, quoique doucement, en la prenant par raison, cordialement, lui faisant voir ses défauts, et ne lui souffrir nullement qu'elle exerce sa charge impérieusement; cela est tout contraire à son devoir et à l'esprit de Monseigneur notre Bienheureux Père; mais en cela elle agit selon son naturel, lequel elle doit adoucir, modérer et humilier; qu'elle voie les *Entretiens*. Enfin, il la faut aider et ne souffrir nullement que l'esprit d'aigreur entre chez nous sous nul prétexte; il n'y aura point de danger de l'ôter de charge, si elle ne se change. Au moins, l'année prochaine, il faudra mettre une autre assistante: ma Sœur Anne-Marie est une

brave fille qui pourrait y être employée. Ma très-chère fille, je vous conjure de ne vous point laisser abattre l'esprit pour toutes les croix que vous avez. Croyez-moi, c'est un grand présage de sainteté que tout cela, et aimez, je vous prie, votre pauvreté. Hélas ! que notre unique Père l'aimait !

Ma fille, ma fille très-chère, la grande douleur que mon chétif cœur ressent pour cette privation ! mais je vous dirai que, grâce à mon Dieu, c'est avec paix. Oh ! qu'il aimait cette paix, et combien de fois nous l'a-t-il recommandée ! Non, jamais, disait ce saint homme, pour chose que ce soit, il ne faut perdre sa tranquillité. Je vous dis le même, ma très-chère fille, ne perdez point votre paix pour chose quelconque ; confiez-vous en Dieu ; remettez entre ses mains bénies toute votre charge, ayez soin qu'Il soit glorifié, et vous verrez qu'Il accourra à votre secours.

Je n'écrirai point à nos Sœurs, pour ce coup, je n'en puis plus. Certes, je sais bon gré à notre pauvre Sœur Marie-Hélène [Le Blanc] de vous soulager ; c'est un bon cœur ; mais qu'elle se décharge de ses soins, de ses craintes et désirs superflus, et se délaisse tout à l'obéissance. Voilà un billet pour cette petite Anne-Catherine qui me fait si grande pitié. Il y a trois mois que je n'avais reçu de vos nouvelles, le temps m'en était long. Je ne manquerai jamais de vous écrire et de vous répondre, ni de vous servir tant que je pourrai, ma très-chère fille, car je vous aime comme mon propre cœur. Notre Sœur Marie-Gasparde [d'Avise] vous écrit nos nouvelles, car je ne le puis. A Dieu, ma fille très-chère, je supplie cette infinie Bonté de vous tenir sous sa sainte protection et pourvoir de tout ce qui vous est nécessaire. Je salue le Révérend Père recteur précédent. Je suis entièrement toute vôtre, ma très-chère fille.

Dieu soit béni! Amen.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXXVII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Exposé de l'état de paix et de résignation dans lequel elle reçut la nouvelle du décès de son Bienheureux Père.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 20 février 1623.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il est vrai que mon âme ne fut jamais si sensiblement touchée qu'elle l'a été et est encore sur la privation d'une si sainte et utile présence que celle de notre Bienheureux Père; mais il est vrai aussi que, par la grâce de Dieu, elle ne fut jamais moins troublée. Voici comme je reçus ce coup, lequel en vérité m'eût fait mourir, si une autre main que celle de mon Dieu me l'eût donné : nous étions à Belley; et, le jour des Rois, les Révérends Pères Capucins et autres vinrent au parloir. Après avoir parlé d'affaires, je demandai : Mais, mon Dieu ! n'a-t-on point de nouvelles de Monseigneur ? On me dit tout froidement que oui, qu'il était malade à Lyon. Je dis incontinent qu'étant *voyagère* j'y voulais aller. Alors, ils me donnèrent une lettre de Mgr d'aujourd'hui, qui est son très-digne frère. Avant que de la lire, je me retirai intérieurement en Dieu, et ainsi j'ouvris cette lettre où je trouvai que notre Bienheureux était au ciel; mon cœur fut saisi nonpareillement. Je me mis à genoux, et adorai la divine Providence, embrassant le mieux qu'il me fut possible la très-sainte volonté de Dieu et mon incomparable affliction en icelle. Je pleurai abondamment le reste du jour, toute la nuit et jusqu'après la sainte communion du jour suivant, mais fort doucement et avec une très-grande paix et tranquillité dans cette divine volonté et en la gloire dont jouit ce Bienheureux, car Dieu m'en donna beaucoup de sentiment avec des lumières fort claires des dons et grâces que la

divine Majesté lui avait conférés, et de grands désirs de vivre désormais selon ce que j'ai reçu de cette sainte âme. Après la sainte communion, je continuai ce que j'avais à faire; mais j'avoue à votre cœur que je n'ai encore passé qu'un jour ou demi-jour sans larmes et en abondance; car mon cœur est fort touché, quoique en paix, et ne laisse à faire aucune chose de ce que je dois. Mes attendrissements se font en écrivant, ou parlant à ceux que ce Bienheureux aimait.

Vous vous êtes excellemment bien comportée, et votre chère troupe, en cette affliction. Hélas ! il faut que je vous dise encore que je ne parlai à ce Bienheureux, étant à Lyon, que de nos maisons et de nos petites remarques pour notre Coutumier et pas un mot de mon intérieur. Dieu soit béni qui m'a encore voulu priver de cette consolation et profit ! Je reçois une grande satisfaction de voir comme Dieu manifeste son très-humble Serviteur par tant de miracles, que c'est chose digne de bénédictions ! O ma fille, prions, humilions-nous et soyons fidèles à Dieu, en reconnaissance de ses miséricordes. Je salue votre cher cœur, et suis de tout le mien, votre, etc.

LETTRE CDXXVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Prière de lui envoyer des reliques de saint François de Sales et de lui communiquer ses dernières intentions. — Ne pas s'absenter de l'Office pour travailler à quelque ouvrage, fût-ce même pour la sacristie.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 2 mars 1623.

[*De la main de la Sœur Marie-Gasparde d'Avise.*] Ma très-chère Mère, notre très-digne Mère m'a commandé de dire à Votre Charité qu'elle ne vous peut écrire; mais elle dit aussi qu'elle vous a déjà prou écrit sans avoir aucune réponse, ni

d'effet, ni de lettre. Elle vous prie de lui envoyer des reliques de notre Bienheureux Père; toutes nos maisons s'adressent ici pour en avoir, et tant de monde qui s'adresse à Mgr l'évêque, lequel n'en a pas aussi. Ils vous prient tous deux de leur en envoyer de toutes celles que vous avez et en quantité [1]; et, s'il y a moyen, que vous fassiez tant vers le jardinier qu'il rende la chemise qu'il a eue de feu Monseigneur.

Certes, notre très-chère Mère dit qu'elle voudrait bien avoir quelque réponse de tout ce qu'elle vous a demandé. Elle désire encore que Votre Charité lui envoie si Monseigneur ne vous a point dit ce qu'il faudrait faire, s'il se présentait une occasion comme celle de notre Sœur F.-Jéronyme, si par hasard un évêque voulait faire la même chose, et que vous lui envoyiez ce qu'il vous en a dit, et aussi s'il ne vous parla point de ce qui regarde l'union de nos maisons depuis son départ, si l'assemblée fut faite avec les Pères Jésuites et ce qui fut résolu. Elle vous prie de vous en informer bien particulièrement vers le Père Michaëlis [Jésuite].

Elle dit que pour la nièce de notre Sœur Marie-Catherine de Villars, nous ne la pouvons pas recevoir à cet âge, mais que quand elle aura l'âge, si elle est jugée propre, nous la recevrons.

[*De la main de la Sainte.*] Ma chère fille, je ne suis pas si sèche que cette Sœur M.-Gasparde. Oh! non, je ne me fâche point, j'attends en patience la réponse à toutes mes petites demandes. C'est pour les Directoires [2], car si je peux, je n'y veux

[1] La Mère de Blonay avait recueilli avec un soin filial tout ce qui servit au Bienheureux Évêque, pendant sa maladie et après sa mort. Mais le plus riche trésor conservé au monastère de Lyon fut le cœur de saint François de Sales, qui y demeura l'objet d'un culte spécial jusqu'à la Révolution de 1793; les Religieuses, forcées de quitter la France, emportèrent cette relique comme la plus douce consolation de leur exil. Le cœur de saint François de Sales est actuellement vénéré à la Visitation de Venise.

[2] La Sainte rédigeait alors les Directoires des officières, lesquels font partie du Coutumier.

rien mettre que de l'esprit de notre Bienheureux Père et selon son intention. Votre paquet où étaient les Règles n'est point venu, et, partant, il faut que vous me récriviez longuement et bien. Voilà votre Entretien puisque vous en êtes si pressée; si vous l'envoyez à Paris ou à Orléans, ils le pourront accommoder, si mieux vous ne voulez prendre la patience de le faire vous-même. Faites-y ajouter de la même main ce que Monseigneur a dit : qu'il ne fallait nullement quitter les Offices pour avancer les ouvrages, quoiqu'ils fussent pour l'église; de faire la lecture aux Sœurs quelquefois, il le tolérait, mais il faut excepter les absolues nécessités.

Je répondrai à toutes vos lettres. Je vous prie de faire presser M. de Sacconnex par M. Brun, qui nous fera bien cette charité, et je le salue, et [de presser] aussi madame Daloz, car il n'y a plus moyen de tant différer. Je salue, mais chèrement, M. de Saint-Nizier et toutes nos chères Sœurs, et votre cher cœur, ma fille. Je me suis avisée de faire copier l'Entretien avant que de vous l'envoyer, mais sans le corriger, car je n'en ai pas le loisir tant je suis après nos Directoires. Je voudrais bien que vous sussiez du Père Michaëlis, sans parler de moi, les petits moyens pour conserver l'union en nos maisons. Nous en avons déjà quelqu'un de notre Bienheureux. Mais n'avez-vous pas reçu de Dijon les lettres de madame la première [présidente Brûlart] que Monseigneur lui avait écrites? Bonsoir, ma fille.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy

LETTRE CDXXIX (*Inédite*)

A LA MÊME

Importance du bon choix des sujets.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 9 mars 1623.

Je ne sais ce qu'il vous faut, ma chère petite, je vous écris si souvent et toujours vous vous plaignez de moi; aussi n'aurez-vous rien de moi, pour le coup, que ce billet, car je viens de tant écrire que la tête m'en fait mal; puis notre messe et le messager me pressent. Je n'ai pas loisir de chercher votre lettre, ni de la lire, mais c'est aussi que je n'ai pas souvenance qu'il y ait rien à quoi je n'aie répondu. Je vous dirai toujours : Choisissez bien les filles et n'épargnez point votre cœur pour recevoir les mortifications qu'il faudra souffrir pour cela. Communiez hardiment et humblement, selon le désir de votre très-bon Père spirituel, que j'honore plus que je ne saurais dire; et toutes nos chères Sœurs, je les aime tendrement et leur sais très-bon gré de vous bien aimer, et encore plus de ce qu'elles sont si bonnes filles. Certes, la gloire en soit à Dieu! Celles d'ici font bien.

Saluez le bon confesseur de Monseigneur.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXXX

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

A MOULINS

Paix et résignation au milieu des plus sensibles regrets. — Il ne faut pas être ardente à procurer de nouvelles fondations. — Prudence dans le choix des directeurs. — Recueillir avec soin les lettres et les paroles de saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy [1623].

Ma très-chère Soeur,

Vous savez, il y a longtemps, les choses qui sont arrivées; je ne puis sans larmes en parler; c'est pourquoi je me tais, pour adorer en profond silence la très-sainte volonté de mon Dieu. Je n'avais rien à perdre ni à gagner en cette vie que cela; béni soit Celui qui m'a mise toute nue! Sa bonté me revêtira de Lui-même, ainsi [que] je l'en supplie, et que meshui je vive à Lui seul, en sorte que je parvienne à cette bienheureuse gloire que possède maintenant cette âme bénite et très-sainte, [de laquelle] nous possédons douloureusement, mais très-révérement et chèrement, le saint corps. Tout le désir de mon âme, c'est de voir observer fidèlement en nos monastères les saintes Règles et instructions qu'il nous a laissées. Hélas! quelle douleur d'en savoir la moindre négligée sous de chétifs prétextes! Ce saint homme disait qu'il n'avait plus rien à nous dire, que tout était compris en ce qu'il nous avait donné, qu'il ne fallait sinon l'observer. Oh! Dieu nous en fasse la grâce, et que nous préférions cela à toutes nos sagesses et inclinations humaines.

Vous n'aurez point de lettre pour Mgr de Clermont, ni n'en eussiez point eue, car notre Bienheureux Père m'avait dit qu'il ne trouvait nullement bon que nous fissions des poursuites pour nous établir nulle part; qu'il fallait laisser cela à [la] divine Providence (ce fut à propos de la lettre que vous demandiez de la Reine). Puisque la maison est achetée à Riom, il ne faut pas la

changer. Dieu conduise cette affaire selon son bon plaisir! Il faudra, quand la chose sera arrêtée, demander votre obéissance à Mgr qui est maintenant en charge, parce que vous êtes de ce couvent.

Il faut, ma très-chère fille, que vous soulagiez votre pauvre Mère le mieux qu'il vous sera possible. Tout plein de filles m'ont écrit qu'elle donnait satisfaction et que tout allait bien. Nos Sœurs qui écrivent et parlent au bon M. le doyen ont grand tort, car elles savent bien que ce n'est pas un homme à cela. J'espère qu'elles ne le feront plus, je les en conjure. Dites-le-leur, ma très-chère Sœur, et qu'elles s'attachent invariables à leurs observances; elles ont les Pères Jésuites, gens solides. O Dieu! faut-il voir ces enfances-là! ce n'est qu'amour-propre. Je prie Dieu qu'il les en délivre, et qu'il leur donne l'esprit de leur saint Père; il était bien éloigné de tout cela. Je n'ai point reçu votre cantique, renvoyez-le-moi, ma très-chère fille, et ce que Dieu vous donnera pour l'autre. Faites-[le] sur le chant que vous voudrez, et m'envoyez celui que vous me fîtes allant à Paris.

L'on veut faire la vie de Monseigneur et imprimer ses lettres; c'est pourquoi on ramasse partout, et je vous supplie, ma très-chère fille, de nous envoyer des copies de toutes celles que vous pourrez reconnaître et avoir. Et des belles paroles qu'il vous a dites autrefois de lui, tâchez de vous en ressouvenir et me les envoyez, comme aussi les réponses à des demandes.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXXXI

A LA SOEUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE ET MAITRESSE DES NOVICES, A DIJON.

Quand Dieu impose le joug, il aide à le porter. — Combattre la jalousie et chercher la perfection dans la pratique de la Règle et non dans les austérités de son choix.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 29 mars 1623.

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Ne recevez jamais, sous aucun prétexte que ce soit, aucun doute que Dieu ne vous ait mise lui-même en la charge où vous êtes. Cette croyance doit être un fondement de confiance que Celui qui vous emploie se mettra avec vous sous le joug, pour vous rendre cette charge légère, si vous lui donnez votre consentement. Si vous êtes attaquée de la défiance de vous-même, ne vous en étonnez point, jetez-vous à l'aveugle entre les bras de la divine Providence. Ma fille, dès qu'une fois nos cœurs ne cherchent que Dieu et son bon plaisir, le divin Sauveur les remplit d'une si grande abondance de son esprit, que l'on n'y voit plus que bénédiction et perfection.

Il est vrai, c'est un trésor à votre maison, et, certes, à tout notre Institut, que cette chère Sœur [madame de Vigny]. Que la bonne femme ne s'étonne point; cela est assez ordinaire que les grandes affections causent toujours un peu de jalousie, surtout dans les âmes encore immortifiées et attachées à elles-mêmes; car les cœurs généreux attachés à Dieu et détachés de leur propre intérêt méprisent telles faiblesses. C'en était une dans cette chère âme qui lui a causé tout cela, et encore un peu de mélancolie et désir d'emploi. Elle me l'a dit naïvement, car elle est toute bonne. Or, j'espère que désormais nous laisserons là nos répugnances et sentiments, et nous mettrons tout de bon à courir en la voie de la perfection. Ne croyez pas, ma fille, de l'acqué-

rir par des austérités contre la Règle. Dieu veut que nous édifiions nos Sœurs par humilité, douceur, vraie dévotion et oubli de nous-mêmes, et non par les macérations du corps : l'un profite plus que l'autre en toute façon.

Nos Sœurs NN. ne vous écrivent pas; elles sont allées à Rumilly par l'ordre de Mgr notre prélat pour dresser ès pratiques religieuses des parfaitement bonnes âmes qui se sont retirées du monastère ouvert [sans clôture] pour se réformer sous la règle de Saint-Bernard [1]. Je les recommande à vos prières et les misères de mon cœur qui est tout vôtre, etc.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXXXII (*Inédite*)

A LA MÈRE CLAUDE-AGNÈS JOLY DE LA ROCHE

SUPÉRIEURE A ORLÉANS

Il ne faut recevoir qu'une ou deux filles au plus, qui pour des maux de tête ne pourraient s'appliquer à l'oraison. — Ne pas permettre inutilement l'entrée du monastère, même aux personnes qui aspirent à la vie religieuse. — Projet d'établir une maison de la Visitation à Marseille.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 31 mars 1623.

Il est vrai, ma très-chère fille, je le confesse, c'est l'extrémité de douleur pour mon chétif cœur; mais quoi! mon Dieu le veut et mon Bienheureux Père jouit de la félicité éternelle, n'est-ce pas assez pour me confondre en mes tendresses et me

[1] L'abbaye de Sainte-Catherine (de l'Ordre de Saint-Bernard, située à une demi-lieue d'Annecy) étant tombée dans un déplorable relâchement, saint François de Sales mit tout en œuvre pour lui rendre son ancienne splendeur. Voyant l'inutilité de ses efforts, quelques-unes des Religieuses les plus ferventes, ayant à leur tête la Mère Louise-Blanche-Thérèse de Ballon, résolurent de se retirer pour fonder ensemble un nouveau monastère, où elles feraient refleurir la primitive observance. Soutenues par la protection du Bienheureux Prélat et aidées de ses conseils, elles purent venir à bout

faire tenir coite? Oui, certes, béni soit Dieu! Ne parlez plus que de vivre en telle sorte que nous puissions un jour parvenir en ses tabernacles éternels. Je connais votre cœur, sa bonté, sa franchise et son amour pour moi, Dieu me fasse la grâce de vous correspondre; je le veux de toute mon affection, et ne vivre un moment que pour vous servir toutes sans réserve; mais, hélas! que j'en ai peu de capacité! Conseillez-vous à nos Règles et aux Pères Jésuites, pour les petites occasions douteuses qui vous arrivent avec les prélats. Il faut ralentir doucement cette grande affection qu'ils ont aux biens [temporels].

Il n'y a point de mal de prendre une fille qui ne peut s'appliquer à l'oraison, et notre Bienheureux Père disait qu'il n'en fallait qu'une ou deux en chaque monastère, au plus.

Quand les Sœurs vous demandent congé de parler en particulier, elles doivent dire pourquoi, s'entend le sujet en général, pour ce qui les regarde, de même de ceux qui leur parlent, la Règle nous instruit assez pour cela. Pour Dieu, que votre Sœur F. M. suive la communauté, et ne se couvre en son inclination du prétexte et conseil de notre Bienheureux Père; il aimait souverainement que l'on allât toutes d'un pas. Certes, si cette dame ne peut quitter encore le monde et se rendre Religieuse, elle doit avoir patience, car ces entrées ne se permettent non pas même aux filles prétendantes. Ma toute chère fille, messieurs vos père et mère se portent bien; je ne les ai point vus pourtant.

Bientôt on envoie à Marseille, je pense que ce sera notre

de leur difficile entreprise, et le 8 septembre 1622, la première maison de la réforme était solennellement établie à Rumilly. D'après la promesse du saint Évêque, promesse que la mort ne lui laissa pas le temps d'effectuer, la Mère de Chantal envoya deux de ses filles chez les Dames Bernardines pour initier celles-ci aux usages monastiques. Dieu bénit la nouvelle famille religieuse, qui se propagea rapidement; la Mère de Ballon avait établi six maisons de son Institut en Savoie et un plus grand nombre en France, quand elle fut conviée au repos éternel, le 14 décembre 1668.

Sœur Françoise-Marguerite [Favrot], ce que je ressens un peu, car c'est une vraie bonne femme qui me soulage fort; mais Dieu soit béni! Ma très-chère fille, je suis plus vôtre que vous ne sauriez imaginer. Pour Dieu, soulagez-vous. J'espère que ces sueurs vous guériront, si Dieu plaît; je l'en prie de tout mon cœur. Je vous écrivis un billet il y a quelque temps, n'ayant reçu aucune nouvelle de vous, il y avait trois mois et demi.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Rennes.

LETTRE CDXXXIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Dispositions concernant la fondation de Marseille. — La Mère de Blonay est autorisée à corriger les Directoires.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 31 mars 1623.

[*De la main d'une secrétaire.*] Ma très-chère Mère, notre très-chère Mère vous supplie d'envoyer ces lettres de Paris à la poste, et de mettre un bon port dessus le paquet, et la date du jour qu'elles auront été données à Lyon, disant que, s'ils les remettent promptement, on leur donne tant. Elle vous prie aussi de voir la lettre qu'elle écrit au Père Le Jeune, et vous mande que Mgr veut que l'on prenne ici toutes les Religieuses qu'il faut pour Marseille, puisque la Supérieure s'y prend, et qu'aussi elle a considéré devant Dieu qu'en vraie vérité vous n'en pourriez fournir, puisqu'il vous faut faire la fondation de Màcon; qu'après avoir tiré celles qui conviendraient, elle ne voit aucune des vôtres qu'on vous puisse lever sans intéresser votre maison; mais qu'il faut que Votre Charité conduise si prudemment que l'on ne sache pas où on les aura prises, n'en étant pas besoin, et que vous fassiez réponse au Révérend Père, sur toutes

ses demandes; que nous portons du linge, et mangeons de viande, et le reste. Vous n'aurez pas encore le Directoire, notre très-chère Mère le veut encore voir.

[*De la main de la Sainte.*] Ma très-chère fille, croyez que je ressentirai très-bien le dépouillement de notre bonne Sœur Françoise-Marguerite; c'était ici tout mon soulagement; mais je me trouve consolée que rien ne me demeure que Dieu, que je souhaite de tout mon cœur être mon seul appui et secours.

Vous pouvez envoyer l'Entretien dans nos maisons après que vous l'aurez raccommodé. J'écris à madame de Chevrières, selon votre commandement. Vous verrez nos pénitences; ma Sœur vous portera tout, et je vous prie, ma fille, de le bien considérer et d'y ajouter ou diminuer ce que vous jugerez à propos. O ma fille, agrandissons fort notre courage pour servir Dieu avec toujours une plus grande piété, sincérité et vaillance spirituelle. Dieu soit béni !

S'il ne faut pas que nos Sœurs partent qu'on n'ait réponse de Marseille, mandez-le-nous, ma fille, au plus tôt, par les marchands qui sont partis. L'on a donné de l'argent à votre homme pour son retour. Vous manderez au Père qu'il envoie un homme, ainsi qu'il l'a écrit, pour conduire nos Sœurs, qui ait soin du voyage dès Lyon. Dieu soit béni! Bonjour, ma très-chère fille.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy

LETTRE CDXXXIV

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A MOULINS

Les Filles de la Visitation doivent aimer la sainte pauvreté. — Ne pas garder dans le monastère des jeunes personnes sans vocation. — Conseils pour la direction de quelques Religieuses. — Il ne faut pas faire du dortoir une infirmerie.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

Dieu soit béni, ma très-chère fille, de votre accommodement avec nos Sœurs de Nevers; je le savais, il y a longtemps. Je vous conjure, que dorénavant vous viviez ensemble avec une parfaite union et douceur vraiment cordiale : c'était le désir de notre Bienheureux Père. J'écrirai à notre Sœur la Supérieure de Paris, si elle peut vous laisser la dot de notre Sœur M.-Marguerite; elle le fera, car elle n'est nullement avare; mais il y faut suivre l'équité.

Pour Dieu, ma très-bonne et très-chère fille, tenez votre âme fort éloignée des désirs d'être bien accommodée. Aimez la pauvreté, et Dieu vous comblera de ses vraies richesses; c'est le vrai esprit de notre Bienheureux Père. Il ne pouvait supporter qu'on eût de l'ardeur aux commodités temporelles et que l'on s'en souciât, et il se plaisait quand il voyait des âmes estimer et aimer la pauvreté. Hélas! nous l'avons vouée, il est bien raisonnable que nous la chérissions plus que les richesses auxquelles nous avons renoncé, et c'est avec le grand Maître que ce contrat a été fait. O ma fille, ne vous fâchez pas de ce que je dis ceci : je ne vous accuse point de ce mal; mais c'est que j'ai un extrême amour à voir la sainte pauvreté aimée et caressée parmi nous, et je désire que cette affection soit en toutes les âmes de notre Institut. O Jésus! ma très-chère fille, ne vous chargez point de filles qui n'aient pas la vocation religieuse et les dispositions pour notre manière de vie. Après

quelques mois que vous aurez exercé la charité envers cette demoiselle, si Dieu ne la touche vraiment, et que de bon cœur elle ne veuille pas être Religieuse, vous devez prier fort humblement messieurs ses parents de la retirer; car, quelle apparence, je vous prie, aller tenir dans le monastère des filles pensionnaires simplement, et faire là des tables à part? Certes, ma fille, il ne faut pas faire cela, et je m'assure tant au bon cœur de notre Sœur Marie-Aimée [de Morville] qu'elle aidera à s'en défaire, et à l'envoyer manger à la communauté tandis qu'elle sera là. Mon Dieu, ma fille, qu'il nous faut garder de ce misérable monde, et grandement être sur nos gardes, afin qu'il n'entre pas dans notre monastère; Dieu l'en préserve par sa bonté!

J'ai si grande aversion à ce mot de *Mère ancienne*, parce que cela est contre la Règle et, par conséquent, contre l'esprit de notre Bienheureux Père. Vous verrez dans son dernier Entretien qu'il fit à Lyon, le petit mot qu'il en dit. Je voudrais donc, ma très-chère fille, que nos Sœurs rendissent ce respect à sa mémoire et à la Règle, de les préférer à une frivole inclination et imagination; et je m'assure que notre très-chère Sœur Jeanne-Charlotte [de Bréchard] en sera bien contente, comme elle doit. Hélas! est-ce en cela qu'il y a de l'honneur? n'est-il pas en la parfaite observance? Je compatis beaucoup à notre pauvre Sœur M.-Catherine [Chariel]; mais elle doit demeurer ferme à faire toujours les exercices, au moins en ce qui dépend d'elle, qui sont les actes extérieurs, et refuser consentement à ces mauvaises cogitations, ce qu'elle peut toujours avec la fine pointe de son esprit, car cela Dieu l'a mis tellement en notre pouvoir que nous ne le saurions perdre que par notre propre vouloir. Dieu se contentera, si elle fait bien cela, mais il faut qu'elle se soumette absolument; je lui écrirai. — Il se faut bien garder de se refroidir des Pères Jésuites, ni leur donner sujet de se retirer de nous; ce n'était pas le sentiment de notre Bienheureux Père.

Vous verrez bientôt, Dieu aidant, dans le Directoire ce qu'il m'en dit à Lyon. Ma fille, rappelez-les tout doucement et vous remettez à votre ancienne confiance. Encore que le bon Père eût pris mal chez vous, ils sont trop sages et pieux pour s'en altérer. Il me semble que je connais le Père de Geney; c'est, de vrai, un très-bon Religieux; vous lui pouvez parler confidemment, et se faut entretenir avec tous, et leur témoigner à tous de la confiance; mais surtout aux Pères Jésuites et au recteur. Il vous a dit vrai : les filles se contentent et se disent mieux; mais, ma toute chère fille, je vous conjure de prendre toujours un plus grand courage et de faire votre gouvernement en esprit de parfaite douceur. Voyez quelquefois les avis que je donne aux Supérieures, et, encore que je ne vaille rien, Notre-Seigneur n'a pas laissé de parler par moi en cela; qu'Il soit béni à jamais !

Si la Sœur M.-Charlotte [de Feu] a dix-huit ou vingt ans, qu'elle suive, au nom de Dieu, la communauté. Elle sera bien heureuse, si pour cela elle souffre quelque douleur; au moins, qu'elle ne juge pas de sa nécessité, et qu'elle s'en soumette à vous; faites-la fort travailler; et, au partir de là, inclinez du côté du support. Il ne fallait pas laisser sortir la lettre que vous n'entendiez pas; il est vrai que s'adressant aux nôtres il y a moins de danger. Supportez, je vous prie, cette pauvre vieille, vous y gagnerez vers Dieu. J'aime mieux que vous écriviez pendant la récréation que le soir; je fais ainsi, et au milieu de nos Sœurs. Faites-vous soulager en cela par notre Sœur Jeanne-Charlotte ou par quelque autre, et écrivez peu, sinon aux monastères; mais lisez un bon quart d'heure tous les soirs après *Matines*, car cela vous sera utile. Il se faut consumer au service du prochain, et bienheureuses serons-nous de le faire.

Certes, ma fille, il ne faut pas rendre le dortoir infirmerie, il n'y a remède. S'il y a un peu plus de peine pour les Sœurs, il y aura plus de mérite. Hélas! mon Dieu ! les pauvres en ont

bien davantage. La maxime de notre Bienheureux Père était de ne refuser aucune incommodité et de ne demander aucun soulagement, et il les prenait aussi quand on les lui donnait. Oh! ma fille, qu'il faut avoir un grand courage et ne chercher purement que Dieu, supportant tout pour son saint amour! Je suis un peu étonnée de n'avoir aucune nouvelle de nos Sœurs J.-Charlotte et M.-Aimée; si j'avais le loisir, je leur eusse fait un billet pour les réveiller et les assurer que je suis toute à elles, et que mon cœur les chérit cordialement; mais dites-le-leur, pour cette fois; et puis je leur ai écrit la dernière fois que je le fis à Moulins, au moins à notre Sœur ancienne.

Ma fille, que Dieu, par sa bonté, vous tienne de sa sainte main! Je suis vôtre plus que je ne saurais vous dire. Dieu soit béni!

Je salue toutes nos Sœurs, à part notre Sœur l'assistante que j'aime de tout mon cœur; mais je veux qu'elle m'écrive encore une fois, et puis je répondrai à tout; ma fille, c'est que j'ai peu de loisir. Dieu soit béni!

[*P. S.*] Ma très-chère fille, j'ai pensé que je devais vous envoyer la première feuille du Directoire, qui marque comme l'on doit faire l'Office aux grandes fêtes de Notre-Seigneur, attendant que le reste soit prêt. Enfin, Monseigneur trouva bon que l'on fît ainsi. Il le faut introduire doucement et insensiblement; nos Sœurs l'aiment fort.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXXXV

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Désir que la fondation de Marseille soit faite par des Sœurs d'Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 1er avril 1623.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vous écris parmi une si grande occupation de diverses affaires, que je n'ai su bien considérer ce qui était requis. Voyez-vous, ce que je vous ai mandé est vrai selon ma connaissance, et je l'ai encore devant mes yeux. Vous n'avez pas des filles si fortes que sont les nôtres pour la fondation de Marseille, ni assez pour en fournir; car il me semble que, quand vous aurez levé six ou sept filles pour Mâcon, le reste sera fort nécessaire à Lyon, outre que les filles d'ici sont fort liées ensemble, ce qui est très-nécessaire en telle occasion. Or, nonobstant tout cela, si vous aviez désir d'en donner, il me le faudrait mander tout franchement, et de quelle capacité elles seraient, et s'il [ne] serait point nécessaire de prendre à Valence notre Sœur qui y était assistante, je veux dire la sœur de notre Sœur Marie-Claire, si elle se trouvait propre; car encore que je ne vous assure pas d'obtenir de Mgr l'évêque d'ici ce que j'eusse pu de mon Bienheureux Père, d'autant qu'il est fort ferme et absolu, néanmoins, je vous assure que j'y ferai ce que je pourrai, ne prétendant en tout que la plus grande gloire de Dieu et le bien de nos maisons qui me sont également chères. Voilà ce que dès hier j'eusse voulu vous avoir mandé. Cependant, nous tiendrons des filles prêtes, et attendrons pour les faire partir ce que vous en aurez résolu avec le Révérend Père Le Jeune, que je vous prie que nous sachions, par le retour des marchands, qui partirent hier. Nous donnâmes à notre homme sept paquets de

lettres pour Paris, Bourges, Orléans, Nevers, Moulins, Montferrand, et un pour vous. Dieu veuille qu'ils aillent à bon port, car ils sont assez importants.

Bonjour, ma très-chère fille, priez pour celle qui est vôtre.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXXXVI

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A MOULINS

La tendreté sur soi-même est contraire à l'esprit de l'Institut. — On ne doit jamais recevoir à la profession des novices qui font des réserves à leur sacrifice. — Surveiller la correspondance de la Sœur M.-A. de Morville et faire une relation exacte des miracles opérés par saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 2 avril 1623.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ne craignez point de me dire toujours vos petites peines, je vous en prie. Hélas ! quelle misère que d'être ainsi attachée à ces tendretés ! Certes, cela me touche le cœur, et est tout à fait contraire à l'esprit de notre Bienheureux Père. Non, ma fille, il n'en faut pas faire semblant; dans quelque temps, Dieu y mettra sa bonne main; un peu de vrai et pur amour dissipera tout cela. Jamais, ma très-chère fille, on ne donnera profession à aucune qui veuille des conditions. Si fera, ma fille, l'Institut se maintiendra, moyennant la grâce de Dieu, en sa rectitude; notre Bienheureux Père l'a assuré. Il faut que la communauté marche son train et ne se prenne point [garde] à celle-là; et vous, ma fille, que vous supportiez avec douceur intérieure et extérieure tout cela.

Pour les lettres, il faut être ferme. J'écris à notre Sœur J.-C.

qu'elle la porte doucement [Sœur Marie-Aimée] à vous les montrer; mais, d'en donner et recevoir que vous ne le sachiez, comme [cela] se peut-il faire ? Certes, je crois qu'enfin il faudra parler nettement à ceux qui aident à cela, quoique toujours humblement et doucement. Si elle a de la confiance à ce Père, au nom de Dieu, qu'il la porte à retrancher tous ses commerces, cela ne vaut rien pour elle ni pour votre maison; mais, patience, ma fille. Ce fut une parole de passion que celle qu'elle jeta contre moi, cela n'est rien : plût à Dieu qu'elle m'eût bien battue, et qu'elle fût guérie de ses passions ! Il ne faut point de séculière qui n'ait l'esprit grandement bien fait, humble et dévot, ni point de jeunes filles, que comme vous verrez au Directoire. Tâchez d'ouvrir le cœur au Père recteur et de lui montrer une grande confiance; que si ses affaires ne lui permettent de venir souvent à vous, priez-le de vous donner quelque Père; mais, croyez-moi, ne les appelez que pour des bonnes occasions. Prenez avis, selon que la Règle dit, et vous mettez fort à faire suivre ce chemin.

S'il arrive quelque vraie guérison à vos filles, il le faudrait écrire; mais il faut se garder des imaginations. Ayez grand courage, ma très-chère, pour accroître par votre perfection la gloire accidentelle de notre Bienheureux Père. Dieu vous bénira et vous consolera enfin d'une parfaite paix dans votre maison. Je suis vôtre, ma fille, et très-entièrement. Dieu soit béni.

[*P. S.*] Ni notre Sœur J.-C. ni notre Sœur M.-A. ne me disent pas un mot du dessein de la mener à Riom. Oh ! certes, cela ne serait pas bien, et je ne pense pas qu'elles le fassent sans m'en dire quelques mots; toutefois, je recommande tout à Dieu, et vous prie qu'après que vous aurez doucement et suavement fait vos remontrances et prières, vous laissiez aller la barque sans vous roidir ni opiniâtrer; car enfin, au péril de tout, il faut conserver la sainte paix du cœur et la douce charité : ce serait

un moyen pour pratiquer saintement la pauvreté que vous m'écrivez que vous aimez tant. Enfin, ma très-chère fille, tout avec douceur et rien par force. J'écris nettement qu'il faut faire voir les dessus des lettres, et que l'on ne permettra rien au delà des conditions en ce point; mais doucement, je vous prie. Dieu soit béni!

[*De la main d'une secrétaire.*] Notre très-chère Mère désire d'avoir la copie de l'oraison funèbre que l'on vous a faite de notre Bienheureux Père. Je salue très-humblement Votre Charité, me recommandant à ses bonnes prières.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXXXVII

AUX SŒURS DE LA VISITATION DE MOULINS

Que toutes à l'envi soient fidèles à l'observance, en esprit de douceur et de paix.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

Mes très-chères Sœurs et filles bien-aimées,

Je suis en esprit au milieu de vous, et, prosternée à vos pieds, je vous conjure, par l'amour de notre Sauveur et par la douce mémoire de notre Bienheureux Père, que vous viviez unanimement, n'ayant qu'un cœur, une seule âme et volonté entre vous; que la douce charité règne parmi vous, sans aucun conteste; que chacune fasse en paix ce que l'obéissance lui ordonne, sans se charger du soin de la charge des autres. Au nom de Dieu, point de murmure ni de contrôlement, mais à qui mieux cheminera dans l'observance avec douceur et paix d'esprit. Il y a quelques mois que je vous disais ces choses ou semblables en esprit, pensant en vous, parce que mon cœur d'un amour tout cordial vous aime comme ses plus chères et tendres filles. Je vous le dis par effet, et vous conjure de prier

Dieu pour moi. Je le supplie de faire abonder sur vos chères âmes ses plus saintes bénédictions. *Amen.*

LETTRE CDXXXVIII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

A MOULINS

Parfait acquiescement de la Sainte à la volonté de Dieu. — Toutes les lettres qu sortent de la maison doivent être vues par la Supérieure. — Aimer la pauvreté, l'observance, et se garder de la familiarité avec les séculiers. — Souhaits pour la fondation de Riom.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 8 avril 1623.

Je pensais, ma très-chère fille, ce qui était, que vous n'aviez pas la force de m'écrire. Il est vrai, il n'en faut point parler avec attendrissement, s'il se peut; hélas, oui! s'il se peut; car, puisque c'est une volonté divine et que ce très-humble Saint jouit de son Dieu, il faut demeurer en paix dans le parfait acquiescement, nonobstant les nonpareilles douleurs qui pressent le cœur. Il est vrai, ma très-chère fille, que souvent elles me poussent les larmes aux yeux, mais cela ne paraît point, et vous seriez émerveillée de me voir avec ma façon ordinaire. Qui fait cela, que ce grand Dieu que j'adore de tout mon cœur? Obtenez-moi sa douce miséricorde, ma fille, afin que je parvienne à la perfection de cette éternelle union. O Dieu! que je le souhaite! et il me semble qu'il ne faut plus rien vouloir que cela, n'est-il pas vrai?

J'ai tant dans mon cœur que l'on observe les Règles ponctuellement, que je donnerais de grande affection ma vie pour en obtenir la grâce à toutes nos Sœurs. Dieu conduise à bon port l'affaire de Riom! Si vous n'y allez [pas], peut-être vous enverra-t-on ailleurs. Ne croyez pas que notre Sœur la Supérieure de Nevers ait dit cela, non plus que je ne croirais pas, si l'on me disait que vous eussiez fait ce contrat. Il ne faut

pas faire état de tant de tracasseries que l'on dit : il faut négliger tout cela à la façon de notre Bienheureux Père. Je trouve le cantique fort bien; si Dieu vous donne pour l'autre, j'en serai consolée.

Je réponds à vos articles : vous verrez le reste au Directoire, où l'on met le moins que l'on peut, selon l'avis de notre Bienheureux Père, laissant à la discrétion de la Supérieure beaucoup de choses qui ne sont pas nécessaires à l'uniformité. Je voudrais que vous portassiez doucement notre Sœur M.-Aimée à montrer ses lettres à notre Sœur la Supérieure, afin qu'elle y fût accoutumée en votre absence ; car, de laisser sortir des lettres d'un monastère sans être vues, cela est trop important, ma très-chère fille.

Mon Dieu ! soyons pauvres, et n'ayons jamais rien qui nous empêche cette parfaite paix qui se trouve en l'exacte observance. Vivons tout à Dieu, et ne cherchons jamais que Lui seul, quand le cœur et le corps en devraient succomber. Hélas ! que cette éternité est désirable ! quand y serons-nous ? Dieu soit béni !

[*P. S.*] J'avais écrit cette lettre, ma très-chère fille, quand j'ai ouvert la vôtre petite. Or sus, Dieu soit béni ! voilà votre obéissance et la copie de l'établissement[1]. Allez en paix, ma très-

[1] « Madame de Chazeron, fille du maréchal de Saint-Géran, gouverneur du Bourbonnais, et dame d'honneur de la reine Marie de Médicis, ayant eu de notables déplaisirs en son mariage (*dit la Mère de Chaugy*), on fut d'avis qu'elle se retirât en notre monastère de Moulins, où, ayant séjourné l'espace de trois mois, toutes choses se pacifièrent, et elle prit une si grande estime et affection de notre manière de vie, qu'elle se résolut de *moyenner* l'établissement d'un de nos monastères où elle pût entrer quelquefois en qualité de bienfaitrice. M. son mari fut très-content de lui donner cette satisfaction, et comme c'était auprès de notre très-honorée Sœur Jeanne-Charlotte de Bréchard que cette bonne dame avait trouvé sa consolation, elle s'adressa à elle pour cette fondation. »

La Mère de Bréchard partit pour Riom, accompagnée des Sœurs Louise-Antoinette Ogier, Marie-Catherine Chariel, Françoise-Catherine de Gerbès, Marie-Séraphine de Lalande, Marie-Madeleine Carré, et d'une novice pour le rang des Sœurs domestiques.

chère Sœur, sous la sainte protection de Notre-Seigneur et de sa sainte Mère, et de nos glorieux Pères saint Augustin et vraiment Bienheureux François de Sales. O ma très-chère fille ! la Règle vous donne assez d'avis pour votre conduite ; observez-la et la faites observer fidèlement chez vous, et les Directoires que dans peu de temps vous aurez, Dieu aidant. Seigneur Jésus ! que je souhaite que cela se fasse ! En particulier, inculquez ce document que notre Bienheureux Père nous a laissé pour dernières paroles : « *Ne refusez rien, ne recherchez rien en la Religion.* » Vous le verrez plus au long avec le temps. Gardez-vous des séculiers, et de leur trop grande hantise et de leur autorité et familiarité. Soyez toutefois très-douce et aimable avec eux, leur donnant bonne édification. Choisissez bien les filles ; emmenez-en de bonnes, et Dieu vous bénira.

Je suis, en son amour incomparable, toute vôtre, et souhaite que sans réserve vous soyez sienne. A cause de vos infirmités surtout, ayez une bonne assistante.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXXXIX

A LA SOEUR MARIE-AVOYE HUMBERT

A MOULINS

Ne pas désirer de changer de monastère, mais demeurer en paix où la Providence nous a placées.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

Non, ma très-chère fille, je n'ai nulle souvenance que mesdemoiselles vos sœurs m'aient écrit pour vous attirer à Dijon, et quand elles l'auraient fait, je ne croirais nullement que cela vînt de vous, car je sais bien que votre confiance en moi est grande, que vous me direz toujours plutôt vos désirs qu'à per-

sonne. Mais croyez-moi, ma très-chère fille, demeurez en paix au lieu où Dieu vous a mise, jusqu'à ce qu'il plaise à sa Bonté de vous mettre ailleurs. Laissons à ce souverain Père le soin de nous-mêmes et l'emploi de nos jours, et nous employons fidèlement à observer ses volontés, qui nous sont signifiées par notre Institut et par nos Supérieurs. Vivez paisible avec nos Sœurs et joyeusement. Vous faites fort bien de vous peu regarder et de parler peu de vous; faites le même envers nos Sœurs, et me croyez bien toujours toute vôtre en Notre-Seigneur. Qu'il soit à jamais béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE CDXL

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE MORVILLE

A MOULINS

Prière de renoncer à une correspondance trop active. — Défense de faire sortir aucune lettre qui n'ait été vue par la Supérieure.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il nous faut de toutes nos forces aspirer et nous acheminer à cette béatitude de laquelle jouit maintenant notre saint et Bienheureux Père, qui a tant fait pour nous en enseigner le chemin. Hélas, ma très-chère fille! quelle consolation serait-ce à mon âme de voir la vôtre qui m'est si chère, un peu déprise de ce grand commerce de lettres. Il en faut recevoir du père et de la mère, sans qu'elles soient vues; mais d'autres, à quoi sert cela, sinon à amuser votre cœur et à l'occuper toujours dans ces affections périssables. Au nom de Dieu, ma toute bonne et chère fille, défaites-vous de cela; je n'entends pas que vous n'écriviez pas à la chère amie mademoiselle N., mais

il faut montrer ces lettres-là; que si vous faites vos paquets, comment pourra-t-on croire qu'il n'y en ait que pour les chers parents, si vous ne voulez pas qu'on en voie l'adresse, et de même en recevoir sans qu'on en puisse voir seulement le dessus? N'est-ce pas causer de la peine à une Supérieure qui vous chérit de tout son cœur, et qui ne désire rien tant que votre avancement et contentement? O ma fille, il faut et on doit vous conserver vos priviléges, puisqu'on vous les a promis; mais ne veuillez que cela, vous protestant que vous serez l'unique en ce point. Au reste, ma fille, la Règle qui défend l'entrée d'une lettre sans la permission de la Supérieure, défend aussi les paquets qui en contiennent plusieurs. Tandis que ma Sœur de Bréchard a été à Moulins, il suffisait qu'elle vît vos lettres; mais à présent qu'elle est absente, prenez, je vous en prie, la confiance de les montrer à votre Supérieure. Vous m'avez toujours été si bonne, ma chère fille, et vous m'avez donné tant de confiance, que je ne saurais vous servir à plats couverts, ni mon amour ne me le permettrait pas; car je trahirais votre âme à laquelle je souhaite le souverain Bien, et le lui voudrais acquérir au prix de ma vie. Je dis vrai, ma fille, et suis toute vôtre.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXLI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Envoi des Sermons et des Entretiens de saint François de Sales — Réception charitable d'une prétendante. — Douceur dans la conduite des âmes.

VIVE ✠ JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vous ai écrit fort au long par l'homme de ma fille [de Toulonjon], et à Mgr de Langres, et depuis encore, et je l'eusse fait plus tôt; mais j'attendais de vos nouvelles, lesquelles j'ai reçues toutes ensemble la veille que je vous fis réponse. Or sus, c'est pour vous dire, ma très-chère fille, que je vous suis bien fidèle et que je me porte bien, grâce à Dieu, avec un seul et entier désir de vivre selon le bon plaisir de Dieu, en une entière observance de ce qu'il lui a plu nous donner par la main sacrée de son très-humble et très-glorieux serviteur [saint François de Sales], et que ce désir soit gravé dans tous les cœurs de nos pauvres Sœurs.

Il est vrai que Monseigneur me dit que les aubes seraient mieux à son gré si les passements étaient de long, mais le bon seigneur n'entendait pas que l'on défît celles qui étaient faites autrement, et moins qu'on laissât de s'en servir. Vous avez tous nos Entretiens, car notre bon M. Boulier a notre livre il y a fort longtemps, et je vous ai déjà priée de nous les envoyer. Pour les Sermons, nous verrons; s'il y en a qui ne sont pas dans ce livre, on vous les enverra avec un peu de loisir.

Je réponds pour notre Sœur Marie-Adrienne [Fichet], à laquelle il faudrait un bien autre loisir pour vous écrire que celui que ce porteur me donne; c'est pourquoi je vous fais ce mot en courant. Si Mgr l'évêque de Langres veut que l'on reçoive cette bonne [fille], il le faut faire, car quelle raison de se roidir

contre lui pour cela, puisqu'il n'y a rien contre nos Règles, que la fille est dedans, qu'elle est bonne pénitente, et que notre Bienheureux Père me manda que j'avais fait excellemment de la recevoir. Il faut chèrement conserver la bienveillance de ce prélat, et se tenir humblement au devoir qu'on lui doit; qui fera le contraire se désistera de l'esprit de notre Bienheureux Père. J'ai déjà écrit à notre Sœur N*** qu'elle attirât ses filles à leur devoir; je n'ose leur écrire sur ce sujet que vous ne m'ayez dit comment, ou qu'elle m'en ait parlé. Je m'étonne de notre Sœur N***. Je crois qu'il ne faudra guère pour la ramener; mais, ma fille, que votre bon cœur gagne cette fille-là par ouverture et franchise, et l'autre encore, laquelle à la vérité est difficile; des croix partout, ma très-chère fille!

Je n'ai point reçu les lettres de feu madame la première [présidente]. Je salue très-humblement Mgr de Langres, nos bons Pères Jésuites, le cousin, la cousine, et toutes nos chères Sœurs, et votre bon cœur par-dessus tout d'une affection toute maternelle.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE CDXLII

A LA SŒUR MARIE-MARGUERITE MILLETOT

A DIJON

Combattre courageusement la tentation et attendre en patience le secours de Dieu.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ne vous étonnez pas de vous voir environnée de vos ennemis: gardez seulement de leur donner congé d'entrer dans votre cœur; mais je sais que vous mourriez mille fois plutôt. Demeu-

rez donc en paix et en patience, attendant que notre bon Sauveur vous délivre, et il le fera plus tôt que vous ne pensez. Ma très-chère fille, cette affliction est fâcheuse ; mais, croyez-moi, si vous en aviez une autre, vous la trouveriez aussi pesante. Cette vie ne nous est donnée que pour combattre ; chacun a sa croix. Oh Dieu ! que mon extrême misère et infidélité m'en est une pesante ! Le bon Dieu me veuille délivrer de moi-même ! Ma très-chère fille, ayez bon courage : qui ne vaincra ne sera couronné. Je supplie la divine Bonté de vous donner sa force pour cela ; priez-la pour votre humble et indigne Mère.

Extraite de la fondation manuscrite de Dijon.

LETTRE CDXLIII

A LA SŒUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE ET MAITRESSE DES NOVICES A DIJON

L'assistante doit porter les Sœurs au respect et à la confiance envers la Supérieure.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

Ce n'est que pour saluer votre cœur et me recommander à vos prières, afin que Dieu me fasse la grâce de demeurer coite et paisible sous sa sainte volonté. Gouvernez-vous selon que Dieu vous inspirera et selon la Règle, et portez les Sœurs au respect et confiance qu'elles doivent à la Supérieure, laquelle a tant bien réussi en ses autres gouvernements, que j'espère en Dieu qu'elle fera toujours mieux. Il lui faut montrer de la franchise et confiance, et lui parler franchement et bonnement. Je la vois toute pleine d'un extrême désir d'observance, en quoi consiste tout notre bien. Vous pouvez parler aux Sœurs[1] ; mais,

[1] La grande vertu de la Sœur Anne-Marie Rosset parut sans doute une raison suffisante à la Sainte pour accorder cette permission, qu'elle refusa en tout autre cas.

une fois pour toutes, dites à la Mère si elle l'aura agréable, ne lui nommant que de petites occasions, et ne souffrez point aux filles de se rendre pointilleuses autour des actions des Supérieures, mais encouragez-les à l'aimer et à bien faire leur devoir.

Voilà, ma fille, ce que je vous dis tout en courant, et que de tout mon cœur je suis entièrement vôtre en Notre-Seigneur. Je salue, mais de tout mon cœur, nos chères Sœurs novices, toutes en particulier et en général; écrivez-moi comme elles font.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXLIV (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Recherche des lettres de saint François de Sales. — Sollicitude pour la pauvreté des Sœurs de Bourges. — On doit chanter l'Office sur un ton doux et médiocre.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, avril 1623.

Hélas! ma très-chère fille, que je serais bien un peu mortifiée, si la lettre que j'écrivais à Mgr l'archevêque est égarée! Notre paquet n'était pas fermé, comme quoi cela s'est-il pu faire, car je l'envoyais ouverte, afin que vous la vissiez, d'autant que je lui disais beaucoup de choses [qu'il] me coûtait de vous dire par le menu; elle était de trois grandes pages. Or sus, si Dieu l'a permis, je le veux de tout mon cœur; voilà que je lui fais un mot pour réparer un peu. Il y en avait pour mon neveu, pour mon fils et beau-fils; patience, il n'y a pas de péché en cela.

Or je vous prie, ma fille, que nous ayons ces lettres de la bonne madame de Fodreit, elle a sans doute la copie, et comme

je crois l'original de celle de notre pauvre Sœur de Gouffier, car j'ai bien souvenance qu'elle me la demanda pour la copier, et je n'ai aucune mémoire qu'elle l'ait rendue ; peut-être la donna-t-elle à la bonne madame Cotet ; quoi que ce soit, nous nous contenterons de la copie, car c'est une lettre excellente.

Pour notre Sœur N***, si elle ne change, prenez solide conseil pour y mettre ordre. Et moi aussi, ma fille, je n'ai su le voir clairement, comme j'eusse désiré, l'esprit de notre Sœur M.-Agathe. Oh ! Dieu soit notre force et nous fasse la grâce d'être dignes de souffrir et de faire tout ce qui Lui plaira. Je ne laisse d'être un peu en souci de votre mal.

Envoyez-moi, je vous supplie, ma fille, un diurnal tout ainsi fait que le vôtre ; c'est pour M. le prévôt, cousin-germain de Mgr, et me mandez ce qu'il aura coûté.

Nous n'avons céans que les deux Directoires de la profession que j'envoie à Mgr, je vous prie de nous en envoyer des exemplaires. Voilà le Directoire de l'Office et celui de toutes les cérémonies du monastère ; bientôt je vous enverrai celui des choses spirituelles avec les Directoires ; mais cependant, ma fille, faites promptement copier celui-là, afin de l'envoyer à nos Sœurs d'Orléans, avec recommandation de promptement aussi le copier pour nos pauvres Sœurs de Bourges, qui sont tant pauvres que j'en ai grande pitié. Si vous faites maison nouvelle, il faudra un peu les décharger, et si vous leur pouvez envoyer quelque fille, ce serait grande charité. J'ai demandé à notre Bienheureux Père pour les dots de nos Sœurs que nous menâmes à Bourges et à Nevers, il me dit qu'il fallait que nous les donnassions assurément ; il faudra donc voir comme l'on fera pour notre Sœur M.-Denise : je ne sais si elle demeurera en ce pays où elle est, je lui ai écrit. Quand vous pourrez, conférez avec la Mère de Nevers, afin de vous accommoder ensemble.

Ma fille très-chère, il faut que vous me fassiez la charité de m'envoyer un diurnal qui soit de gros caractères, comme sont

les livres de la semaine sainte, voire, plus gros s'il se peut, et que les rubriques soient en français; car, ma fille, ma vue s'est si fort affaiblie, que j'ai peine à voir dans le nôtre et à discerner; cependant, il sert assez bien dans notre chœur, où je fais observer tant qu'il m'est possible toutes les circonstances marquées dans le Directoire. On chante fort doucement, sur un ton médiocre; notre Bienheureux Père l'ordonna ainsi, et chacun en est édifié, et les Sœurs soulagées et consolées. Quand vous enverrez le Directoire, recommandez fort cela, et que les Supérieures et assistantes y tiennent fidèlement la main. Envoyez-moi aussi, je vous prie, ma fille, un bon et juste poudrier de demi-heure, qui soit dans une boîte de cuivre, et mandez-moi tout ce que le tout coûtera, afin que nous vous le renvoyions; autrement nous n'oserions pas tout franchement vous demander. Il faut que les diurnaux soient reliés de maroquin noir, tout simples comme était le vôtre, avec de fermes dossiers, et le tourne-feuillets blanc et noir, comme était le vôtre.

Nos Sœurs vont bientôt partir pour Marseille; une autre fois vous aurez des nouvelles. Je salue tous ceux qu'il vous plaira, mais nos pauvres Sœurs de tout mon cœur, et la chère petite Angélique, et votre chère âme par-dessus toutes. Que Dieu la comble de grâces et de sainteté. *Amen.*

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE CDXLV

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Sentiments d'amour pour Dieu et pour l'Institut. — Charité que doit avoir la Supérieure pour les âmes imparfaites. — Comment recevoir les consolations spirituelles.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je travaille à nos petites besognes pour notre Institut, et encore à ramasser les saintes paroles et lettres de notre Bienheureux Père. Ma fille, que de douleur, mais que de douceur de le savoir en cette éternité très-désirable, jouissant à son souhait de Celui auquel seul il aspirait! O ma fille! que mes forces sont faibles en comparaison de mes désirs! Aimons et poussons à ce très-saint amour tous nos cœurs et ceux de ces chères âmes qu'Il nous a commises. Je voudrais, ma fille, que nous fussions toutes converties en ce saint amour. Priez et faites prier pour moi. Il me tarde que j'aie des nouvelles de toutes nos maisons; je sens un tel accroissement d'amour pour toutes nos chères Sœurs, que je voudrais me fondre pour elles et pour leur obtenir la grâce d'une parfaite observance. Pour ce que vous me dites de notre Sœur N***, je ne vous dirai autre chose que les paroles du Bienheureux : « Quand l'humilité et la soumission manquent » aux filles, il ne faut pas pourtant que nous leur manquions » de charité. »

L'état où vous êtes est surnaturel, et partant il vous est donné de Dieu comme un don précieux. Jouissez-en en paix, ma très-chère fille, et y demeurez tant qu'il plaira à la divine Bonté de vous y laisser, lui montrant quelquefois votre cœur prêt à se dépouiller de cette grâce pour entrer dans l'obscurité et pressure de cœur. Priez pour moi, ma fille, que Dieu me fasse miséricorde et la grâce de me consommer en son service. Votre, etc.

LETTRE CDXLVI

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Départ des fondatrices de Marseille.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, avril 1623.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Voilà nos pauvres chères Sœurs qui s'en vont de bon cœur, sous la protection de la divine Providence[1]. Si l'on trouve à propos que vous leur joigniez une de vos Sœurs de Lyon, j'en serai très-aise; pour cela nous n'en envoyons que cinq. Il me semble, ma fille, qu'il ira bien ainsi, pour la consolation de tous. Notre Sœur la Supérieure est un peu craintive, elle a besoin d'avoir avec elle des Sœurs qu'elle connaisse. Enfin j'ai fort regardé à sa consolation et satisfaction, car Dieu le veut ainsi, mêmement puisqu'elles vont si loin, et en lieu où elles n'ont nulle connaissance. Je serais bien aise que vous lui donniez une Sœur selon son gré, ce que je vous dis avec confiance et simplement. Nous leur avons donné cinq cents florins; mais si, étant là, on prévoyait que cela ne fût suffisant pour leurs dépenses d'ici à Lyon et le retour de M. Michel [Favre], je vous prie, ma fille, de leur en faire donner, et nous vous le rendrons. Ce sont de très-bonnes âmes, surtout la Supérieure; certes, je ressentirais fort son départ, n'était que Dieu le veut; mais en tout, sans exception, sa sainte volonté soit faite : elle vous dira le reste.

Madame de Chevrières envoya la semaine passée ici un

[1] Les Religieuses destinées à la fondation du monastère de Marseille quittèrent Annecy le 12 avril 1623. Ce furent les Sœurs Françoise-Marguerite Favrot, Claude-Catherine Joly de Vallon, Marguerite-Scholastique Favrot, Marguerite-Agnès de Rajat, Marie-Étiennette Devillers, du voile blanc, auxquelles on adjoignit une professe de Lyon, Sœur Marie-Éléonore Gontal. (*Premier livre du Chapitre du monastère d'Annecy.*)

homme exprès pour sa fondation, elle nous demande fermement; mais nous ne pouvons y aller. Elle veut traiter avec nous, et je désire qu'elle traite avec vous. Je mande ce qui est requis pour les places, et que je vous avertirai pour lui tenir des filles prêtes. Il la faut bien contenter, et, s'il se peut, il lui faut envoyer son petit ange, mais vous saurez bien disposer de cela à propos.

J'écris à Mgr l'archevêque : faites-lui tenir [cette lettre] promptement et sûrement, je vous prie, car il faut qu'il la reçoive devant d'autres que je lui dois encore écrire bientôt pour nos affaires. Ma Sœur vous dira le reste, et saura si je vous ai envoyé le premier paquet pour Paris ouvert, parce qu'il s'y est trouvé de manquer une lettre d'importance, qui était pour Mgr de Bourges. Bonsoir, ma très-chère fille; au nom de Dieu, impétrez-moi sa miséricorde.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXLVII

A LA MÊME

Modérer son ardeur naturelle, même lorsqu'elle se mêle à la piété. — De quelle discrétion user dans la conduite des âmes.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 25 avril 1623.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Certes, il me semble que je regarde seulement la plus grande gloire de Dieu en la disposition des Sœurs que nous avons destinées pour Marseille, c'est pourquoi je demeure en repos sur la satisfaction que je désire que nous donnions aux Supérieurs de Lyon, espérant que Notre-Seigneur, à qui j'ai tout remis, les fera contenter, et leur fera connaître qu'encore que nous soyons de Savoie, nous ne regardons que Dieu. Or sus, il faut demeurer en paix et la donner toujours plus douce,

plus tranquille et reposée à votre chère âme, laquelle, sans doute, mêle un peu de sa condition naturellement ardente parmi les ardeurs que la grâce lui donne, et, pour cela, je ne désire nullement le vœu que vous me proposez. Faites fidèlement ce que vous connaissez devoir être fait, mais sans empressement ni ardeur intérieure, s'il vous est possible, et les adoucissez, tant qu'il vous sera possible. Au reste, ma très-chère fille, pensez, je vous prie, comme le laboureur cultive patiemment et soigneusement la terre qu'il sait être froide et de petit rapport; il ne s'étonne nullement, ni ne se fâche contre elle pour cela, parce qu'il sait qu'elle est froide de sa nature. Ma fille, faites ainsi autour de votre pauvre assistante et l'attendez doucement; sa condition vous aidera à pratiquer mille bonnes petites vertus intérieurement et extérieurement.

Si nos Sœurs sont encore là, hélas! que de consolation pour toutes, car certes elles sont bonnes! Voilà un mot pour ma très-chère Sœur l'assistante. Adieu, ma fille, allons doucement notre petit train. Dieu soit béni!

Ma fille, ne saurai-je point des nouvelles de la lettre que j'écrivis à Mgr de Bourges? Nous n'avons reçu les vôtres du mercredi saint qu'après le départ de nos Sœurs.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXLVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Lire attentivement les Directoires. — On ne fait pas la procession le jour de la Fête-Dieu.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 25 avril 1623.

Ce n'est pas pour vous écrire, ma très-chère fille, ains seulement pour vous envoyer ce Directoire, afin d'en faire faire

toujours des copies, s'il vous plaît, pour nos trois monastères voisins : Orléans, Nevers et Bourges, lesquel les communiqueront à Moulins ; ce qui le suit, nous l'enverrons bientôt ; ce sont quelques chapitres de tout plein d'observances qui se gardent au monastère, les Directoires des officières, et la façon des livres, clôtures et meubles. Si on lit bien les Directoires, il m'est avis qu'on les entendra bien. Si vous y trouvez des difficultés, écrivez-les hors de vos lettres, et j'y ferai répondre, car j'ai fort peu de loisir, et mandez cela à nos autres monastères, s'il vous plaît, ma très-chère fille.

Jamais je ne sus goûter l'esprit de notre Sœur Marie-Agathe[1] ; il n'est point naïf ni simple, ce me semble, grandement réfléchissant, et plein de prudence humaine ; bref, je crains que la vraie vertu ne soit pas en son fonds et j'en ai un dissentiment ; mais suivez conseil, après avoir bien prié.

C'est par équivoque que M. Michel [Favre] a mis que l'on ferait la procession le jour de la Fête-Dieu. Je n'ai pas bien vu votre lettre tout du long ni pas une autre, n'ayant loisir de répondre. Portez-vous bien, je me porte fort bien, moi ; mais obtenez-moi la grâce de ne viser qu'à Dieu et de parvenir à la sainte éternité. *Amen.* Plus vôtre que vous ne sauriez penser.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

[1] Novice qui ne persévéra pas.

LETTRE CDXLIX

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

L'examen des Directoires est confié aux Pères Fourier et Suffren. — Défense d'aller au parloir pendant l'Avent et le Carême. — Communion des mardis de l'Avent. — Nécessité de régler au plus tôt tout ce qui est de l'Institut.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je serai fort consolée que le Révérend Père Fourier[1] voie les Directoires, cela veut dire les points qui sont douteux; car ce lui serait trop de peine de voir tout ce qui est de l'Office, et tant de cérémonies lesquelles sont de coutume, ou bien approuvées de Monseigneur. Il ne m'a pas semblé qu'au reste non plus j'y aie rien mis du mien, m'étant essayée seulement de réduire par écrit tout ce qui se fait en ce monastère, en celui de Paris et aux autres, ayant ajouté les choses que Monseigneur a dites ou écrites, et même je me suis tenue dans ses propres paroles tant qu'il m'a été possible.

Je n'ai souvenance d'aucune chose sinon de n'aller [pas] au parloir le Carême et l'Avent et autres temps, ce qui se pratique déjà en tous nos autres monastères, surtout à Paris, et [je] pense bien encore que ce n'a pas été sans en savoir sa volonté; toutefois, je ne m'en souviens pas, mais c'est chose pratiquée en toutes les Religions réformées. La communion du mardi de

[1] Le Père Jean Fourier, Jésuite, cousin germain du vénérable curé de Mattaincourt, fut nommé en 1576 recteur de l'Université de Pont-à-Mousson, plus tard recteur du collége d'Avignon, puis de Chambéry, et enfin Provincial. C'est à cette époque de sa vie qu'il eut l'honneur de diriger saint François de Sales durant la retraite préparatoire à son sacre; vers 1608, il l'engagea à publier l'*Introduction à la vie dévote*, et en 1622 eut la consolation de l'assister à la mort.

l'Avent, c'est à la persuasion de la plupart de nos monastères.

Quand toutes les maisons les auront vus, et connu par la pratique ce qu'il faudra retrancher ou ajouter, on les fera après accommoder et polir par quelque personne capable; car, de moi, je me suis contentée de mettre toutes les coutumes par écrit, et ce que notre Bienheureux a dit; mais de demeurer cinquante ans sans les clore, il ne me semble pas que cela fût expédient pour nous autres qui n'avons point de *Provincial* et à qui la constante coutume et fidèle observance des choses que nous avons reçues doit servir de *Général;* autrement, bientôt on verrait de la disparité entre nos monastères et force lois nouvelles que chaque Supérieur y mettrait. Je sais bien qu'il peut survenir des occasions qui contraindront à quelques ordonnances nouvelles; mais cela n'empêchera pas l'uniformité et l'union, si l'on se tient fermement et inviolables en l'observance des choses reçues. Hélas ! ma très-chère fille, je parle de tout ceci selon qu'il me vient en vue, car véritablement je ne suis nullement capable des choses de telle importance.

Si le Révérend Père Suffren est là, je serai bien aise qu'on lui communique aussi [les Directoires]. Je pensais que Monseigneur leur avait parlé sur le sujet de l'union depuis notre départ, mais j'ai su que non, et il m'en dit plus qu'à nulle autre; car deux ou trois jours avant que nous partissions, il m'en parla longuement et de tout ce que le Père Antoine Suffren lui avait dit sur ce sujet, mais il m'ajouta qu'il les assemblerait encore, et c'est ce qu'il ne fit pas, à ce que j'ai appris. Or bien, nous attendrons les avis des Pères auxquels vous pourrez dire ce que je vous écris, et cependant il ne sera que bon de différer d'envoyer les Directoires à nos nouvelles maisons; mais, pour nos anciennes Mères, il faut qu'elles les voient afin d'en dire leurs sentiments, quoique, pour ce qui est de l'Office et cérémonies, je ne pense pas que l'on n'y change

rien. Mgr l'évêque d'ici et M. le prévôt les ayant accommodés selon l'esprit de Monseigneur; c'est pourquoi il importera pour ceux-là de les envoyer partout.

[*La fin de la lettre manque.*]

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDL

A LA SŒUR MARIE-MARTHE LEGROS

A BOURGES

Le souverain bien de l'âme consiste à demeurer humblement contente de tout ce que Dieu veut faire d'elle.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Véritablement je suis consolée de la candeur avec laquelle vous me rendez votre compte. Or, je vois que, par la grâce de Dieu, le désir de vivre toute à Dieu est toujours votre grand désir, et certes, ma très-chère fille, il faut faire en sorte qu'il soit aussi l'unique, et prendre pour votre exercice cordial ce sacré document que notre Bienheureux Père nous a laissé par testament, et avec lequel il a conclu et fini tous les enseignements qu'il nous a jamais donnés. Quand cela sera, ma fille, cette diversité de sentiments, de penser, tantôt que nous sommes inutiles, un peu après que nous sommes capables des grandes charges, se passera, et [nous] demeurerons humblement contentes de tout ce que Dieu voudra de nous, en quoi gît notre souverain bien. Conservez précieusement ce bon sentiment que vous eûtes en priant notre Bienheureux Père, car il le mérite.

Je réponds à notre Sœur la Supérieure sur vos questions. Vivez toute paisible, ma très-chère fille. Dieu nous rassemblera pour sa gloire un jour, si ce n'est en ce monde, ce sera en

l'autre; mais croyez assurément que je vous chéris d'un cœur tout cordial, et que votre consolation me sera toujours chère. Je salue mille fois toutes nos Sœurs, que je souhaite toutes simples et paisibles dans la fidèle observance de leurs Règles et des volontés de leur Supérieure. Dieu soit béni ! Je suis vôtre, ma fille.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE CDLI

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

A MONTFERRAND

Demeurer ferme dans les contradictions, et attendre le secours de la Providence, qui ne manque jamais à ceux qui se confient en elle.

[Annecy, 1623.]

Je suis fort consolée de la bonne hospitalité que vous font nos Sœurs de Montferrand [1], ce sont de vertueuses filles. Je vous plains des longueurs où vous tiennent ces bons messieurs [de Riom], et surtout des coups de bec de M. V. Mais patience, ma fille; souvenez-vous de la douceur d'esprit de notre Bienheureux Père qui, en telle occasion, avait toujours dans sa sainte bouche ces paroles de saint Paul : « *Ne vous défendez point, mes bien-aimés, mais rendez témoignage de la foi, laissant le passage à la passion.* » Il se faut tenir bien ferme parmi ces tentations afin de ne pas lâcher une seule parole de revanche, ni qui ressente autre chose que la vraie humilité et charité de notre Bienheureux Père. J'espère qu'enfin Dieu

[1] Arrivée à Riom avec ses coopératrices, la Mère de Bréchard fut en butte à tant de contradictions de la part des magistrats, qu'elle dut un instant céder à l'orage et accepter l'hospitalité que lui offrait la communauté de Montferrand, où elle demeura jusqu'à la fin de juillet de cette année 1623.

vous assistera. Sa bonté se plaît qu'on Lui remette entièrement les affaires les plus désespérées, et vous faites bien d'attendre en patience les secours de sa Providence, car Il ne vous manquera point, pourvu que vous ayez en Lui votre confiance parfaite.

LETTRE CDLII

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A NEVERS

Avis relatifs au gouvernement. — Courir avec allégresse dans la voie de l'observance. — Les Filles de la Visitation doivent avoir une amoureuse confiance en la très-sainte Vierge.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

Dieu soit béni, ma très-chère fille, j'espère que vous voilà toute renouvelée pour le servir avec plus de courage et de fidélité que jamais; vous voilà en bon train avec le bon Père Lallemant. Je suis consolée de vous voir ce support et consolation. Demeurez ferme, ma fille, et vous tenez par humilité vraie au-dessous de tout le monde. J'aime de tout mon cœur votre petite troupe; je sais bon gré à ces petites que l'on a retardées d'avoir reçu cela comme elles ont fait; j'espère qu'elles feront bien, Dieu aidant.

Faites tirer les voix pour la Sœur N***. Elle ne les aura pas, selon que vous m'écrivez; mais c'est afin que tout simplement, à elle et aux autres, on puisse dire qu'on l'a renvoyée, parce qu'elle n'a pas eu les voix, sans rien dire davantage. Quoi que l'on dise, il n'y a remède; il faut être ferme en cela. Je prie Dieu, mon enfant, qu'Il vous conserve et fortifie toujours de plus en plus pour sa gloire, au service de ces petites âmes qu'Il vous a confiées; vivez joyeuse et toute douce et suave.

Si nous n'avions que les cent écus que vous nous demandez, nous les partagerions pour vous en donner la moitié, ma très-

chère fille ; or, vous les aurez donc, non de nôtre abondance; car nous n'en avons point, mais de la sincère charité que nous nous devons les unes aux autres. Faites-moi dire à qui nous les donnerons, afin qu'ils vous soient rendus sûrement, car nous autres d'ici n'avons nul moyen de le faire.

Et, pour Dieu, soyez ferme en la confiance que Dieu aura soin de votre famille. Ne vous empressez point pour des filles, vous en avez déjà tant. Ayez patience ; les autres maisons ne vont pas plus vite que vous : celle de Lyon, celle de Moulins sont allées à bien plus petit train deux ou trois ans durant ; patience donc, ma fille, n'ayez soin que de bien faire, et cultivez soigneusement les esprits que Dieu vous a commis ; mais avec une douceur, une bonté, une charité toute suave et pleine de support. Que vos filles soient tranquilles, joyeuses et sans chagrin, afin qu'elles courent avec allégresse en la voie de la sainte observance; mais je les en conjure et les en supplie de toute mon âme, au nom de notre bon Dieu et de sa très-sainte Mère. Qu'est-ce qu'il faut à des âmes qui vivent dans un Institut si doux, sous la protection de la glorieuse Mère de Dieu, sinon la fidélité et l'amoureuse confiance en son soin maternel?

Il est raisonnable de vous obliger des trois mille francs de Moulins. Courage, ma très-chère fille, je vous supplie, ne recevez point l'ennui que les contradictions vous apportent : nul bien sans peine. Vous aurez un jour bien du contentement d'avoir souffert en espérant. Enfoncez-vous en la confiance en la divine Providence qu'elle ne vous abandonnera point ; je la supplie de vous fortifier et protéger.

Bonjour, ma très-chère fille.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE CDLIII (*Inédite*)

A LA SŒUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE ET MAITRESSE DES NOVICES A DIJON

La moitié des voix, plus une, suffit pour la réception des sujets. — Respecter la conduite de la Supérieure, et ne point la comparer avec celles qui l'ont précédée.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 1623.

Certes, ma très-chère fille, il y a bien de l'immortification en notre Sœur N*** de parler si hautement qu'elle fait ; cette manière de procéder est fort éloignée de l'esprit de la Visitation. Bon Dieu! ma fille, faut-il que nous parlions si haut? Nous pouvons bien dire nos sentiments, mais il faut que ce soit si humblement et doucement que cela ne lie pas les mains à nos Supérieurs, auxquels enfin il est toujours mieux de déférer que de contester. Je suis étonnée de quoi ma Sœur n'a pas eu les voix; je ne sais si vous savez que la pluralité l'emporte, qui consiste à une de plus : notre Bienheureux Père l'a ainsi déclaré. Or, il est vrai ce que vous me dites; et ces bonnes professes si zélées veulent une perfection aux novices de laquelle elles auraient bien besoin.

Pour Dieu, traitez cordialement notre Sœur N***, et la relevez amiablement, lui donnant de la générosité et confiance en votre amour. L'on m'a dit qu'à tout propos on m'alléguait, et disait-on que je ne faisais pas ceci ou cela, ou que je le faisais autrement. Pour Dieu, ma fille, dites-leur que cela ne s'entende plus, et qu'elles se soumettent; et celles aussi qui disent qu'elles donneront ou qu'elles ne donneront pas leurs voix, que celle-ci est propre, que l'autre ne l'est pas, qu'elles se corrigent de cette faute, laquelle j'estime si grande, que si elle s'était faite ici, je la priverais de voix, et lui donnerais encore une bonne mortification. Au reste, on parle trop, et dedans et

dehors, de ce qui se fait à la maison, la bonne odeur en sera intéressée.

Oh Dieu! ma fille, après avoir ouï tant de saintes instructions par cette bouche sacrée, avoir des règles et des écrits qui ne prêchent et inculquent que douceur, qu'humilité, que paix, qu'union avec les égaux, que soumission aux Supérieurs, que support, que charité envers le prochain, faut-il que nos langues parlent contre la faiblesse des pauvres Sœurs qui sont de bonne volonté? Oh! misère intolérable que la nôtre! Oh! que nous avons de sujet de nous anéantir, de nous humilier! Faisons-le au moins véritablement, et me pardonnez, ma très-bonne et chère fille, si je vous écris de cet air; mon sentiment m'y porte, et le désir que nos pauvres Sœurs se remettent en cette vraie humilité et douceur.

Priez pour moi, et croyez que je suis vôtre de tout mon cœur.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDLIV

A LA SOEUR FRANÇOISE-GASPARDE DE LA GRAVE

ASSISTANTE A BELLEY [1]

Éviter les scrupules et obéir fidèlement à la direction, se confiant sans réserve en la miséricorde divine.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ne connaissez-vous pas que c'est une pure tentation du diable, que ces appréhensions et tortillements que vous faites

[1] Sœur Françoise-Gasparde de la Grave, reçue au premier monastère d'Annecy en 1617, fut spécialement aimée et cultivée par saint François de

sur vos confessions passées? Ferme, ma chère fille, ne vous troublez nullement, car le diable ne prétend que cela de nous en sa malice; souffrez doucement et humblement ses attaques et la peine qu'elles vous font, vous soumettant au bon plaisir de Dieu qui les permet pour éprouver votre fidélité et confiance. Ne regardez nullement ce que la tentation vous dit, ne disputez point contre elle, mais souffrez-la sans y consentir; abandonnez-vous à la merci de la divine miséricorde, laissez-lui le soin de votre salut et de tout ce qui vous regarde, et lui dites que vous avez une pleine confiance en sa bonté. Quoiqu'il vous semble que vous n'en ayez point, dites toujours que vous l'avez, et que vous l'aurez toujours, moyennant sa grâce. Or je vous ordonne de faire ceci et prendre patience sous ce faix, sans désirer d'en être délivrée; car ce serait une brave vertu si jamais nous ne voulions être attaquées, et une grande fidélité que de nous rendre aux attaques! Demeurez ferme sans vouloir jamais vous confesser une seconde fois des choses passées, ni vous départir de la patience et confiance en Dieu, et vous verrez comme Dieu tirera sa gloire et votre bien de cette tentation, dont Il soit béni en son infinie bonté.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

Sales, et se montra toujours digne d'un si grand maître. On admira surtout en cette fervente Religieuse un calme, une douceur inaltérable au milieu des contradictions de tout genre qu'elle eut à surmonter. « Mon Bienheureux Père m'a appris, disait-elle en ces occasions, que l'amour de l'abjection ne doit jamais s'éloigner de notre cœur d'un seul pas. » Elle fut Supérieure à Belley, Bourges, Périgueux, d'où elle contribua à la fondation de Tulle, gouverna trois ans le monastère de Seyssel et revint terminer dans sa maison de profession une carrière si bien remplie. Après sa mort (1658), on trouva dans ses papiers toutes les choses humiliantes qui lui avaient été dites, soigneusement conservées sous cette inscription: « Ceci est pour parfumer mon cœur de l'odeur précieuse de l'abjection. » (*Année Sainte,* 1er volume.)

LETTRE CDLV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Annonce de deux miracles opérés par l'intercession de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

[*De la main d'une secrétaire.*] Notre chère Mère vous supplie de remettre cette *enseigne* entre les mains de quelqu'une de vos bien bonnes amies et confidentes pour la faire voir à des orfévres, et savoir ce que l'on en pourra bien avoir. Elle est à une grande dame, qui, je m'assure, la veut employer à des œuvres pieuses. Elle vous prie encore de prendre garde que cette pièce ne demeure pas entre les mains des orfévres.

[*De la main de sainte de Chantal.*] Le très-saint amour de Jésus soit au milieu de votre cher cœur, ma très-chère fille. Je n'ai rien à vous dire présentement, remettant à une autre fois. Envoyez-nous l'attestation de votre miracle. Il en est arrivé un fort notable dont on a fait les déclarations ces jours passés, et un en Piémont aussi; Dieu soit béni et glorifié d'ainsi exalter les vrais humbles, comme l'était cet unique et Bienheureux Père [1]. Mandez-nous s'il est vrai que Mgr l'archevêque revienne de Rome. Ma très-chère fille, je suis vôtre intimement, et sans réserve en Celui qui est notre seul trésor. Faites, je vous prie, prier à bon escient pour ces deux pauvres maisons dont vous verrez la peine. Hé! ma fille, la chétive vie que voici, puisqu'on n'y saurait aimer Dieu parfaitement!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] A peine le doux Évêque de Genève eut-il quitté cette terre d'exil, que le Seigneur, magnifique dans ses récompenses, se plut à faire éclater la gloire de son fidèle serviteur par d'admirables prodiges. A la seule invocation du nom de François de Sales, la vue était rendue aux aveugles, la parole aux

LETTRE CDLVI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Prochain mariage du baron de Chantal.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, mai 1623.]

Hier il partit un marchand par lequel nous vous écrivîmes ; c'est après souper que nous avons pu seulement vous saluer, ayant été accablée tout le jour d'affaires. Vous êtes ma très-chère grande fille, que j'aime parfaitement et vous compatis avec sentiment pour le mal de ces pauvres chères filles. Dieu leur soit propice.

Je pense que mon fils est à demi marié, priez pour lui [1]. Heureux sont ceux qui aiment et espèrent en Dieu.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

muets, l'ouïe aux sourds, les morts revenaient à la vie! L'affluence des pèlerins devint telle que l'église de la Visitation était impuissante à les contenir, et les miracles si nombreux qu'on ne pouvait suffire à les relater.

[1] Jusqu'ici, tous les éditeurs des *Lettres* de sainte de Chantal ont placé le mariage de son fils au printemps de l'année 1624; mais il est évident qu'il eut lieu en mai 1623, ainsi que le prouve la pièce suivante, copiée sur les registres de l'ancienne paroisse Saint-Paul, de Paris (lesquels registres furent conservés à l'Hôtel de ville jusqu'à l'incendie de 1871). Voici la reproduction intégrale de ce document :

« Ledit jour (7e mai 1623), fut publié le premier ban d'entre messire Celse-Bénigne de Rabutin, seigneur et baron de Chantal, Barbilly (*sic*), Monthalon (*sic*), etc., et de damlle Marie de Coullanges (*sic*) ; le second, le 14e ; fiancés ledict jour et mariés à Sousy par M. l'archeuesque de Bourges. »

LETTRE CDLVII (*Inédite*)

A MADAME DE COULANGES

A PARIS

La Sainte se réjouit de l'union de son fils avec mademoiselle de Coulanges.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy] 13 mai [1623].

MADAME,

Je ne saurais jamais vous témoigner le ressentiment que j'ai de l'honneur que vous faites à mon fils de le recevoir pour vôtre, par l'entremise d'un si digne et vertueux sujet comme est mademoiselle votre fille. Je sais, madame, l'affection que vous avez contribuée en particulier pour ce mariage, ce qui m'oblige à l'égal de l'estime que j'en fais pour le bonheur de mon fils, et ne souhaite meshui autre chose sinon qu'il plaise à la divine Bonté d'en donner à M. de Coulanges et à vous un parfait contentement. Oh Dieu! avec quel soin veux-je continuellement répandre mon cœur et mes petites prières devant la douce miséricorde de Notre-Seigneur, afin qu'il Lui plaise de bénir ces chers mariés de ses plus saintes grâces et faveurs, en sorte qu'ils n'aient qu'un cœur et une seule âme, et qu'ils vivent longuement et heureusement en la sainte crainte de Notre-Seigneur! Voilà mon désir, madame, et de vous honorer, chérir et respecter à jamais de toute l'affection de mon cœur, bénissant Dieu derechef de votre honorable alliance, de laquelle, avec tant de raison, j'ai un parfait contentement.

Je demeure de toute mon affection, madame, votre très-humble sœur, s'il plaît à Dieu, et servante en Notre-Seigneur.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE CDLVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Envoi et correction des Directoires. — Bulle à obtenir du Saint-Siége en faveur de l'Institut. — Difficultés au sujet du petit Office.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 22 mai 1623.

MA CHÈRE FILLE,

[*Les premières lignes manquent.*] Nos pauvres Sœurs qui les ont écrits [les Directoires] y avaient tant fait de fautes, que j'ai été contrainte de les revoir; et encore plus à loisir, à cause des difficultés que vous y trouvez, et par ce moyen, je les ai mieux considérés; mais n'y ayant rien trouvé qui ne soit de l'esprit de Monseigneur, je n'ai pas su remarquer sur quoi l'on fait ces difficultés, et je serais bien aise que vous m'en envoyassiez un mémoire. J'approuve fort que nous différions à les envoyer à nos derniers monastères jusqu'à ce que nos anciennes Mères les aient considérés, et que ces bons Pères [Jésuites] en aient donné leur avis, puisque vous leur en avez parlé. Ce que nous avons jugé être considérable, nous l'avons fait considérer par Mgr l'évêque d'ici, et par M. le prévôt, qui a fort l'esprit de notre Bienheureux Père; au moins, il se servait de lui pour dresser nos Règles, et c'est un vrai cœur apostolique. Ils ont trouvé tout cela fort bien.

Voyez ce que j'écris à notre chère Sœur de Dijon; car je vous fais la même demande et prière. Enfin il ne se faut point hâter, mais prendre le loisir convenable de bien considérer.

Mgr l'évêque d'ici est à Turin; il prétend nous obtenir du Pape une Bulle par laquelle le Saint-Père nous confirmera sous l'autorité des évêques, avec recommandation et ordonnance aux prélats de nous maintenir dans les observances des choses de notre Institut établies par notre Bienheureux Père, sans

y rien changer ni innover, que ce ne fût du consentement de tous les monastères ou avec licence du Pape; il me semble que voilà les mêmes paroles du mémoire. Or, j'avais bien envie d'avoir l'avis des Révérends Pères sur ce sujet-là; mais il me dit qu'il le prendrait du Père Monnot, confesseur de Madame, et des Pères Barnabites de Turin, et il croit que la chose est plausible et facile à obtenir. C'est sur ce sujet que je voudrais bien avoir l'avis des Pères comme il faudrait faire pour bien arrêter que les prélats ne nous changeassent rien, et que notre Institut fût confirmé, comme il est, sous leur autorité; car s'ils donnaient quelques bons avis bien digérés, je l'écrirais à Mgr l'évêque. Certes, ma très-chère fille, il faut bien faire prier Dieu pour tout ceci; j'attendrai votre réponse.

L'on nous a dit que M. le comte de Sacconnex s'était rendu Capucin à Lyon. Si cela est, je vous prie, ma chère fille, de lui faire dire s'il a donné ordre au payement de la dot de notre Sœur. Je crois qu'il faut qu'il mette ordre à ses affaires, afin d'être en repos. — Nous nous résolvons de faire faire la sainte profession à notre Sœur Claude-Agnès, pourvu que madame Daloz donne une bonne et sûre caution à Lyon de ce qu'elle lui a promis; mais avant que de lui proposer cela, parlez-lui encore s'il y aurait moyen de tirer l'argent; que si vous voyez que non, aidez-nous, je vous prie, à faire quelque traité avec elle qui nous assure qu'au moins avec le temps nous serons payées, et cependant qu'elle paye sa pension.

Nous ne vous envoyons pas ce que vous nous avez fourni pour nos bonnes Sœurs de Marseille, car nous sommes courtes d'argent et avons quantité d'ouvriers, mais nous le ferons, Dieu aidant.

Je viens de recevoir votre lettre du 15 mai; j'y vois que votre difficulté est sur l'Office; j'y en eus beaucoup aussi; mais comme celui que nous disions ès grandes fêtes était combattu à Paris et que notre Bienheureux Père s'était résolu de nous le

faire quitter, sans toutefois résoudre du reste, Mgr l'évêque d'ici avec M. le prévôt ont jugé et assuré qu'à ces grandes solennités il nous eût fait prendre l'Office de l'Église, puisque toujours il s'était accommodé aux difficultés, et que de cela, il n'en fallait nullement douter. Ils me l'ont assuré plusieurs fois, parce que plusieurs fois je leur en ai témoigné de la répugnance : ce changement arrive si peu souvent qu'il n'y paraîtra point, sinon à mesure que nous nous en empresserons, surtout si l'on ne fait pas les octaves comme il est dans la lettre ci-jointe[1]. Puisque M. de Sacconnex se retire, faites-lui parler et aux Pères Capucins. Dieu soit béni.

Si voilà un cahier du Directoire pour envoyer à Paris; mais vous accommoderez le vôtre dessus premièrement. A la première commodité, nous vous enverrons les autres pour y accommoder les vôtres aussi. Bonsoir, ma très-chère fille, Dieu soit béni, et bénisse toutes nos chères Sœurs.

[*P. S.*] Puisque je ne peux vous envoyer les Directoires pour raccommoder les vôtres, je n'écrirai pas encore à notre Sœur la Supérieure de Dijon; mais voyez ce papier qui s'adresse à

[1] Le B. Fondateur n'avait jamais permis à ses filles de réciter l'Office canonial, mais il avait introduit pour les grandes solennités quelques additions de cet Office à celui de la Sainte Vierge; voici le texte de la réponse dont parle la Vénérable Mère de Chantal : « Quant à l'Office, on » m'a dit qu'on trouvait à redire de quoi ès fêtes principales on mettait les » Psaumes de Notre-Dame avec le Chapitre, les Versets et l'Oraison du » jour; mon Dieu ! que cette plainte est délicate ! Les Pères de l'Oratoire » font bien plus, et en Italie plusieurs évêques ont composé tout entière- » ment les Offices des Saints de leurs Églises. Mais il n'y a remède, il faut » souffrir que chacun parle à son gré, et pour adoucir tout, tant que nous » pourrons, il faudra donc dire tout à fait l'Office de Notre-Dame, et à la » fin ajouter une commémoration du jour; car à cela on n'aurait rien à » dire. » Cette dernière pensée du B. Évêque a été adoptée au Coutumier, et les Religieuses de la Visitation ne récitent l'Office canonial qu'aux trois derniers jours de la semaine sainte; dans toutes les autres solennités elles conservent l'Office de la Sainte Vierge.

celle de Paris. Dieu soit béni! Je n'ai point encore reçu le paquet envoyé par Belley, oui bien une lettre de notre Sœur la Supérieure de Nevers qui s'adresse à notre Sœur M.-Gasparde [d'Avise]. Je crois qu'il y en devait avoir pour moi; mais il ne s'en est point trouvé.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDLIX (*Inédite*)

A LA MÊME

Éclaircissement de quelques points des Directoires. — Crainte qu'on n'oblige la communauté de Paris à réciter l'Office canonial. — La Sainte raconte comment elle s'est déposée à Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, mai 16 3.

MA CHÈRE MÈRE,

[*De la main d'une secrétaire.*] Notre très-chère Mère vous prie que vous voyiez la lettre qu'elle écrit à Mgr de Bourges et que si vous ne trouvez pas qu'elle réponde bien comme il faut, que vous lui renvoyiez la lettre, et, si elle est bien, que vous la fermiez et la mettiez avec celle de Paris. Si celles qu'elle a écrites aujourd'hui ne sont pas parties, elle vous prie de les joindre toutes ensemble, que si vous ne les trouvez pas bien, vous lui envoyiez comme il faut répondre. Voilà le plan qu'elle vous envoie, lequel se peut accroître ou diminuer d'une arcade.

[*De la main de sainte de Chantal.*] Vous prendrez la copie du devis [des bâtiments] que j'envoie à nos Sœurs d'Orléans et leur ferez tenir celui-ci avec leur plan le plus tôt que vous pourrez. Je pense que l'envoyant à Nevers on le pourra faire tenir de là.

C'est une faute au Directoire; car ce n'a pas été mon intention que la Supérieure ne puisse pas lire ce qu'elle voudra et

la Règle le dit. Ç'a toujours été la coutume, et même il a toujours été marqué dans le Directoire, que les anciennes professes assistent la Supérieure quand elle fait l'Office. — On avait pris cette coutume que l'économe parlât seule à la grille couverte; néanmoins, je trouve qu'il sera mieux de suivre la Règle; je n'y avais pas fait attention. Notre Bienheureux Père a lui-même montré d'écrire le décès des Sœurs comme il est au Directoire. On éclaircira le Directoire pour l'Office des Morts, afin que vous l'entendiez.

Pour les actes capitulaires, ils ne se doivent pas retrancher, M. le prévôt me le dit encore hier; c'est une chose qui se fait si simplement qu'il n'y a rien à craindre : nous reverrons l'article pour l'éclaircir. Pour les coulpes, c'est bien mon sentiment que personne ne les voie, sinon les professes, et même les anciennes; mais où les mettra-t-on, quand on les fera imprimer? car ce qui ne sera pas imprimé ne se conservera pas : considérez-le. — C'est la coutume de faire des tuniques de frise d'Angleterre; si elles ne sont couvertes, elles ne sont pas assez chaudes, au moins on le dit ainsi et l'expérience l'enseigne; pour une ou deux qui ne sont pas frileuses, s'il s'en trouve, il y en a vingt qui le sont. Il faut regarder en cela comme au manger, que nous sommes établies pour recevoir les infirmes, et qu'enfin c'était l'intention de Monseigneur. Pour la qualité de l'étoffe, il importe peu, pourvu qu'elle soit bonne; mais nos Sœurs disent que, par expérience, elles savent que si elle coûte un peu plus, elle dure aussi plus, et elle est plus chaude.

Notre Bienheureux Père ordonna que les Sœurs s'entretinssent tous les mois, et c'est le Concile qui ordonne la lampe [1], à ce qu'on dit, et par tous les monastères réformés cela s'observe; la dépense n'est que de quatre pots d'huile. Vous m'avez fait un très-grand plaisir de m'envoyer toutes vos remarques;

[1] Pour éclairer le dortoir pendant la nuit.

faites-le encore, comme je vous ai mandé tout simplement. Je serai bien aise de savoir tous vos sentiments pour, par après, me résoudre, et les dresser selon vos intentions. Mais pensez bien ce coup ; car après je ferai comme mon Bienheureux Père fit des Constitutions, je n'y repenserai plus; car enfin il faut conclure.

Voyez cette copie du billet que j'ai ajouté à la lettre de notre Sœur Supérieure de Paris. Nous avons toujours été fort tracassées à Paris, surtout sur l'Office. Elles sont sur les appréhensions que Mgr de Paris faisant la visite [canonique] ne les charge du grand Office, ce qu'il ne fera pas, à mon avis. Enfin il faut que les monastères demeurent unis pour le petit [Office]. Ç'a été par mon imprudence que, dès le commencement, je n'envoyai pas ces petits articles pour mieux éclaircir de la volonté de Monseigneur notre Bienheureux Père, et faire les considérations auxquelles on se rangerait. Je n'y pensai pas, et me laissai aller à l'avis des Supérieurs d'ici, qui choisirent comme il est écrit, ce qui est le mieux aussi.

Je voudrais avoir le loisir de vous dire la surprise que je fis à nos Sœurs pour me déposer [1]. Je ne leur en avais rien dit, et elles croyaient qu'on voulût procéder à l'élection seulement. Jamais il ne s'est vu un tel étonnement, ni émotion, à quoi je ne m'arrêtai point, mais suivis ma Règle. Elles tinrent conseil entre elles sans m'en rien dire, où elles conclurent qu'elles avaient fait une grande faute, et qu'à l'élection elles déclareraient qu'elles ne recevaient point ma déposition et m'éliraient pour

[1] Selon les Constitutions de la Visitation, la Supérieure ne doit demeurer en charge que trois ans, après lesquels elle dépose en présence du Chapitre le gouvernement de la maison. Jusque-là, d'après l'ordre formel de saint François de Sales, la Vénérable Mère de Chantal avait toujours été Supérieure à Annecy; mais l'année qui suivit la mort du Saint, elle voulut donner l'exemple de la fidélité à l'observance en un point si essentiel, et qu'elle pressentait devoir être vivement combattu.

Supérieure à perpétuité. Moi qui ne savais rien de cela, fus étonnée quand le Supérieur le dit tout haut. J'acceptai la charge, non perpétuelle, mais selon la Règle. Après, je m'essayai de leur remontrer leur faute; il n'y eut moyen de leur persuader qu'il y en eût, qu'au contraire, elles étaient honteuses de ne s'être opposées sur-le-champ, [et disaient] que je n'étais [pas] comme les autres Supérieures, qu'elles me reconnaissaient pour ceci et pour cela... des belles lanternes ! Et que ce n'était pas l'intention de Monseigneur que je fusse *déposée,* oui bien *élue;* que d'autres monastères me voudraient élire pour Supérieure, ce qu'elles ne permettraient jamais. Enfin si j'étais leur fondatrice ou quelque personne de valeur, elles n'en diraient pas plus.

Je vous prie, considérez voir si j'ai encore quelque chose à faire sur ce sujet, afin qu'on ne tire pas des mauvaises conséquences de ceci pour les autres monastères; car, pour rien du monde, il ne faut blesser notre Institut. Enfin je vous ai tout dit, et suis consolée de vous dire nos petites affaires. Je le ferais simplement, mais ordinairement je n'ai nul loisir.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDLX (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Promesse de revoir les Directoires après avoir achevé les *Mémoires* pour la vie du Bienheureux et la collection de ses Lettres.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 9 juin 1623.

MA TRÈS-CHÈRE MÈRE,

[*De la main d'une secrétaire.*] Notre très-chère Mère vous prie de l'excuser si elle ne vous écrit pas de sa main; sa fluxion la travaille, qui est la cause qu'elle ne vous peut pas écrire. Elle vous supplie que, si vous avez reçu les Directoires, vous ne les communiquiez à personne, pas même à nos Sœurs, parce qu'elle y remarque bien tant de fautes qu'il faudra qu'elle les revoie tous; ce ne peut être de si tôt; dans un mois, elle espère d'y pouvoir mettre la main. Véritablement, elle a eu tant d'accablements, et encore tant de travail pour faire les *Mémoires* pour la vie de notre Bienheureux Père, qu'elle n'a point de loisir.

Elle vous prie de bien considérer s'il ne serait pas mieux de dire en l'article qui parle du parloir, que la Supérieure n'y laissera aller les Sœurs que fort rarement, et le moins qu'il se pourra au temps qui est marqué; et pour le quart d'heure qu'elle a mis pour l'action de grâces, s'il ne faudrait point dire : un peu de temps qui n'excède pourtant pas demi-quart d'heure ou un quart d'heure, parce qu'il y a des Supérieures qui donnent des demi-heures, c'est pourquoi notre très-chère Mère nomme le temps. — Elle vous prie de considérer aussi s'il ne serait pas bien que les Sœurs qui ne peuvent pas assister au chœur ne fussent point obligées à dire le grand Office, sinon le petit comme nous le disons, et que Votre Charité lui envoie un peu bien clairement quelles sont ses difficultés de l'Office, parce qu'elle n'a pas bien entendu votre lettre; vé-

ritablement, elle a bien tant d'occupations, qu'elle n'a pas encore su prendre le temps de voir vos questions.

[*De la main de la Sainte.*] Cela est vrai, ma très-chère fille, mais je ne laisse d'être votre Mère et de vous aimer de tout mon cœur. Faites-moi avoir l'avis du Révérend Père Binet pour l'Office, bien mûrement, et lui dites tout comme nous le disons; notre Bienheureux Père me dit à Lyon que nous le pouvions dire ainsi en conscience, néanmoins, que puisque on le trouvait à dire... [*plusieurs mots illisibles*] je trouve le grand Office bien long pour être dit le long des Octaves [*plusieurs mots effacés*]. Parlez-en au Révérend Père Binet, auquel j'eusse écrit, mais certes je ne le puis.

Après qu'on aura achevé les *Mémoires* de la vie de Monseigneur [saint François de Sales] et [la collection de] ses Lettres, j'emploierai tout mon temps à revoir et mieux considérer les Directoires, et ferai écrire par quelqu'un qui n'y fera pas tant de fautes.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE CDLXI

A LA MÈRE FRANÇOISE GABRIELLE BALLY

SUPÉRIEURE A BOURGES

Comment témoigner sa reconnaissance pour deux guérisons miraculeuses obtenues par l'intercession de saint François de Sales. Il continue de visiter le monastère d'Annecy par des odeurs célestes.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

Dieu soit béni éternellement, ma chère fille. Seigneur Jésus! Ah! ne devrions-nous pas nous fondre en actions de grâces envers la divine Majesté, et la douceur de cet aimable Père qui, par la bonté de son tendre cœur, a obtenu à ces deux filles leur gué-

rison[1] ! Notre action de grâces envers sa bonté doit être spécialement par l'œuvre d'une parfaite observance des choses que nous avons reçues de Dieu, par le moyen de cette bienheureuse âme. Oh ! que cela doit donner un grand courage [aux nôtres] pour vivre doucement ensemble, n'ayant qu'un cœur et une âme en Dieu ; c'est la grâce que notre saint Père nous a surtout désirée.

Envoyez-nous au plus tôt une attestation de ces deux miracles. Prenez bon conseil afin de la bien faire dresser, car ils sont vraiment singuliers. Il s'en fait ici continuellement ; les odeurs se font toujours sentir dans notre maison. Dieu en soit glorifié. Demandons-lui la grâce d'en profiter.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDLXII

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A MOULINS

Difficultés pour la fondation de Riom. — Comment faire respecter la clôture. — La Supérieure peut avoir un meuble qui ferme à clef. — Que les Sœurs soient courtes au parloir et n'y demeurent pas au temps des Offices. — Le corps du Bienheureux Fondateur vient d'être mis dans le sépulcre ; désir que son esprit vive et règne en l'Institut.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], jour de l'octave de notre fête très-sainte, 1623.

Je vous assure, ma très-chère fille, que voilà une affaire conduite d'une sorte bien contraire à l'esprit de notre Bienheu-

[1] Ces deux guérisons miraculeuses ne furent que le prélude des prodiges nombreux opérés à Bourges par l'intercession du Bienheureux Évêque de Genève. « Ne semble-t-il pas (est-il écrit à ce sujet dans l'*Histoire de la fondation de Bourges*) que l'église de Saint-François de Sales est cette piscine probatique où les infirmes et les malades attendent l'Ange du Seigneur pour remuer l'eau? car notre Saint est l'Ange qui donne au nom de Dieu la santé ou le soulagement à tous. »

reux Père. Ce que vous avez fait avec conseil, j'espère que Dieu le bénira; mais j'avoue que j'eusse mieux aimé faire retourner nos Sœurs; certes, elles méritaient bien cette mortification, et pour moi, j'en eusse été consolée. Oh Dieu! est-il possible et qu'avons-nous à faire de maisons? est-il possible qu'entre nous, il se trouve des Sœurs qui biaisent et quittent le train de la vraie simplicité et droiture pour chose quelconque? Or bien, je crois qu'il y a plus de faute d'entendement que de volonté; mais je crains toutefois, et mon cœur en est blessé; je prie Dieu qu'Il les redresse [1].

Si les jeunes filles ne sont bien à votre gré et avec inclination d'être Religieuses, excusez-vous-en; car enfin c'est une liberté que notre Bienheureux Père nous a voulu donner pour les bonnes occasions, mais non pas que nous soyons obligées à en recevoir. Il faut tout doucement procurer la sortie de cette fille, quoiqu'il faille plutôt patienter que de les importuner.

Et sur quel fondement notre chère Sœur M.-Aimée [de Morville] veut-elle que tant de gens entrent dans votre monastère, puisqu'on n'a jamais concédé cela qu'à mesdames ses mère, sœurs et nièces? Certes, si j'étais à la place des autres, je me garderais fort bien de le faire, car elles encourraient l'excommunication. Et de votre part, ma très-chère fille, vous ne devez pas le permettre en conscience; demandez-le au Révérend Père recteur, cela n'appartient qu'aux *Reines et Filles de France*, encore feu notre Bienheureux Père disait qu'elles faisaient mal. C'est seulement dans le logis de notre Sœur Marie-Aimée que ses enfants doivent entrer. Certes, il serait à désirer que ces dames ne mangeassent point au monastère et encore moins y coucher; toutefois, si on vous témoigne de le désirer, faites-le pour les parentes nommées ci-dessus, et vous servez sur les occasions de l'avis du Révérend Père.

[1] Il s'agit de la fondation de Riom.

Je pensais vous avoir mandé qu'il ne fallait point pratiquer les Directoires que je ne les eusse revus, à cause de la multitude de fautes qu'il y a. L'article du parloir ne doit pas être si sévère que je le vois dans votre lettre, quoique notre Bienheureux Père me témoignât bien à Lyon qu'il désirait qu'on y fût courte, et que l'on ne quittât point les Offices, et dît qu'il fallait prier les amis de s'accommoder à cela; mais ne remuez rien et faites à l'accoutumée et ne les envoyez pas à Riom, car les choses n'y sont pas écrites selon mon désir en tout plein d'endroits. Ma fille, je ne veux rien faire de nouveau, ni y mettre aucune chose que celles que nous avons reçues de notre Bienheureux Père et selon son intention; et même plusieurs choses qu'on lui a fait dire sur des demandes, je les ai adoucies, selon que je sens qu'il l'eût fait quand je lui en aurais dit mes petites raisons. A mon avis, ma fille, quand nous aurons ramassé tout ce que nous faisons, ce sera chose suave et aimable à pratiquer!

C'est chose dangereuse que de prendre des filles tarées de lèpre; Dieu vous assiste à vous en défaire. Il est vrai, les Religieux aiment votre maison et en disent beaucoup de bien; cela m'est à consolation d'entendre que l'odeur qui en sort est toujours meilleure; gloire en soit à Dieu! et vos Sœurs vous aiment et estiment. Soyez-leur fort cordiale, et bénissez Dieu avec humilité; car vous en avez sujet. — Il est nécessaire que la Supérieure ait quelque chose qui ferme [à clef].

Je n'ai point de nouvelles de nos Sœurs de Riom; ne témoignez point au Père recteur ce que je vous ai dit ci-devant, et ne craignez pas que j'écrive rien à Riom qui gâte. J'espère que Dieu bénira votre bonne foi à les aider, et la condescendance que vous avez eue aux conseils. Demeurez-en donc en paix, et tâchez de tout votre pouvoir de tenir le cœur de vos Sœurs joyeux, paisible et content de vous; une Supérieure qui a un zèle cordial, suave et vigilant, est un trésor dans le monastère.

Nous venons de voir mettre le saint corps de notre Bienheureux Père dans son sépulcre; je prie Dieu que son esprit vive et règne à jamais dans nos maisons [1].

Vous savez bien que je suis entièrement toute vôtre, et il est vrai, je vous en assure, ma très-chère Sœur. Je salue toutes nos chères Sœurs, et particulièrement celle qui a reçu la grâce de mieux ouïr. Je souhaite que ce Bienheureux nous obtienne les grâces intérieures et non point les extérieures, car il me semble qu'il importe peu que nous soyons sourdes ou clairvoyantes du corps, pourvu que l'oreille de notre cœur soit attentive aux volontés de Dieu pour les exécuter fidèlement. Je salue encore les amis.

[*P. S.*] Notre chère Sœur M.-Jeanne nous presse de sa nièce. Pour la petitesse de sa dot, je vous prie, ne l'éconduisez pas puisqu'il y a si longtemps qu'elle persévère; mais prenez garde à la tare; un médecin vous pourra dire cela. Et la petite que vous avez reçue, n'est-elle pas de même race?

Ma fille, je vous prie, ne tenez point votre âme contrainte ni restreinte; faites avec une grande et sainte liberté d'esprit ce que vous jugerez le mieux, car il faut qu'une Supérieure ait cela : Dieu vous le donnera, ma fille; tenez votre âme au large et contente en toute rencontre.

[*De la main d'une secrétaire*]. Voilà du sang de notre Bien-

[1] A son arrivée à Annecy, le corps du Bienheureux Évêque de Genève fut provisoirement déposé dans l'église de la Visitation, proche la grille du chœur des Religieuses. « Il demeura ainsi jusqu'au 10 juin 1623, que ce précieux dépôt fut placé dans une châsse de plomb, et celle-ci dans une de bois, laquelle fut posée dans un tombeau érigé contre la muraille de l'église, du côté de l'épître, élevé sur un soubassement d'un pied et demi environ sur lequel est une table d'attente, où, au lieu d'épitaphe, on a posé un grand tableau de ce fidèle Pasteur, entouré de ses chères brebis de la Visitation, lesquelles sont agenouillées, et comme recevant de sa main les Constitutions qu'il a prescrites, pour dresser leurs pas en la voie du ciel. « (*Fondation du premier monastère d'Annecy.*)

heureux Père que notre très-chère Mère vous envoie pour vous et ma Sœur Marie-Aimée (et que vous en donniez un petit grain à notre Sœur M.-Avoye), et aussi du linge trempé dans son sang, et de la chemise dans laquelle il fut ensépulturé, et du coton dans lequel il fut embaumé.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDLXIII

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

Au milieu des ténèbres intérieures, se reposer en Dieu, dans un esprit de parfaite confiance.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

Ma très-chère fille, que vous dirai-je de plus sur la continuation de vos peines, sinon qu'aussi il faut persévérer à faire ce que vous avez accoutumé; car je sais bien qu'il faut ainsi aller, et s'il est possible, ne recevoir aucune sorte de désir d'aller autrement, ni aucun étonnement ni chagrin d'aller ainsi; puisqu'en vérité ce chemin est très-bon, et voire même le plus assuré, et agréable à Dieu, quoique les sens ne l'agréent pas. Mais voyez-vous, ma fille, si Dieu avait permis que vous vissiez ce que je vois en cela, vous seriez guérie ou trop glorieuse, et perdriez plus qu'il ne se peut dire. Il faut donc demeurer dans ce saint aveuglement, contente de savoir en la raison, que Dieu est notre lumière, notre unique prétention, et partant demeurer en un parfait abandonnement de tout votre être entre ses mains, et en esprit de parfaite confiance, sans toutefois vouloir sentir toutes ces choses. Gardez-vous de faire le mal volontairement : faites à la bonne foi tout le bien que vous pourrez, sans vous troubler quand il vous semblera de man-

quer à l'un ou à l'autre; mais aimez-en doucement votre abjection. Enfin, c'est Dieu qui par une miséricorde infinie vous tient ainsi. Assurez-vous et marchez donc le plus gaiement et courageusement que vous pourrez.

Vous faites toujours un peu trop de réflexions sur vos incapacités; retranchez cela, mais absolument. Non, ma fille, ne vous alarmez point de la peine que j'ai de vous voir ainsi misérable; cela ne m'en donne point, je vous assure, et voudrais que toutes nos Sœurs m'en donnassent aussi peu. Elles sont toutes fort bonnes; mais c'est pour vous dire, que je n'ai peine que de voir que vous en avez; et sitôt que je verrai que vous les chérirez, ce me sera une grande consolation; et je vous assure que ce m'en est une chère de vous voir aller par ce chemin et d'ouïr un peu les paroles de votre cœur.

LETTRE CDLXIV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Des actes capitulaires. — Il faut donner brièvement son avis pour la réception des sujets. — Plusieurs Religieux se proposent d'écrire la vie de saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 21 juin 1623.

Il n'est que trop certain, ma très-chère Sœur, que celles qui ont écrit les Directoires y ont fait plusieurs fautes; mais, Dieu aidant, je les écrirai moi-même quand j'en aurai le loisir. Les actes capitulaires ne sont autre chose, sinon ce qui se résout au Chapitre, ainsi comme on a accoutumé : par exemple, les voix étant tirées pour la réception ou profession d'une fille, si elles lui sont favorables, la Supérieure écrit dans un livre qu'à tel jour et an, une telle a été reçue pour la profession par la pluralité des voix; elle signe cela elle seule, et puis serre son livre dans une armoire; car personne ne le manie

qu'elle[1]. Si une prétendante n'a pas les voix pour l'habit, on ne l'écrit pas; mais si une novice ne les a pas pour la profession, on l'écrit simplement.

Au reste, vous faites excellemment de ne point tant laisser parler les Sœurs sur les défauts des filles; car encore que l'Entretien dit qu'on en conférera, ce n'était pas, je m'assure, l'intention de Monseigneur [le Bienheureux] que l'on s'entretînt une heure et deux heures au Chapitre pour cela, comme on faisait souvent. Oh! certes, je tranche court à cela, quoique, à la vérité, la Supérieure (à laquelle les Sœurs doivent dire en particulier les choses importantes qu'elles sauront) doit dire simplement au Chapitre et sagement ce qu'elle pense de la prétendante. Dieu est le grand conseiller.

Voyez ce que j'écris au Père Augustin. Si nos Sœurs de Grenoble peuvent faire cette fondation, j'en serai bien aise; mais, mon Dieu, ma fille, je crains tant de maisons s'il n'y a de bons fondements. On a demandé notre Sœur la Supérieure de Dijon pour Mâcon. J'ai mandé qu'il fallait prendre les filles à Lyon et traiter avec vous, autrement Mgr l'archevêque en pourrait recevoir mécontentement. On tortille trop, mais il le faut laisser faire.

Nous ne savons point que Mgr de Belley écrive la vie de notre Bienheureux Père, oui bien un autre digne personnage[2]. Or

[1] Le Coutumier modifia plus tard cette décision de la Sainte.

[2] Jalouse de conserver le double héritage d'admirables exemples et de précieux enseignements que son Bienheureux Père avait légués à la postérité, la Mère de Chantal s'occupa dès 1623 à recueillir ses écrits et à préparer des matériaux pour l'histoire de sa vie.

Plusieurs auteurs se mirent à l'œuvre, entre autres l'abbé de Longueterre, le Père Dom Jean de Saint-François, général des Feuillants, le Père Philibert de Bonneville, provincial des Capucins de Savoie, et le Père de la Rivière, Minime. C'est auprès de la grande Fondatrice, dont la belle âme semblait refléter celle de l'illustre défunt, que tous vinrent s'inspirer; c'est à l'école d'une Sainte qu'ils apprirent à retracer les vertus d'un Saint.

si le Père Supérieur de Lyon s'appelle Père Pierre, c'est celui que j'ai toujours désiré qui écrivît cette sainte vie. Le Révérend Père général des Feuillants a demandé des *Mémoires* pour l'écrire; quand Mgr l'évêque sera de retour, qui sera bientôt, Dieu aidant, je lui dirai ; s'il ne revient, je lui écrirai. Tenez, voilà quelques miracles que j'ai fait extraire pour envoyer à Mgr de Bourges, mais je n'ai loisir d'écrire. Gardez-les et les voyez cependant. Je suis étonnée de M. Michel qui se fait tant attendre. Il faut laisser faire. Oh! mon Dieu, ma très-chère fille, que je désirerais que nous vécussions toutes nues de tout ce qui n'est point Dieu !

Il n'y a guère d'argent céans. Faites voir savoir de M. de Sacconnex et de M. Daloz si nos droits payent ce que nous devons là, sinon on l'enverra; mais mandez ce mémoire, et qu'au moins ils disent leur volonté. *Matines* vont finir. Bonsoir, ma très-chère fille.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDLXV

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

A MONTFERRAND

Tendre sollicitude pour la Mère de Bréchard. — Éloge de la Supérieure de Marseille. — Dire sa pensée au sujet des Directoires.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

Ma très-chère Soeur,

Vous voilà donc encore avec nos vraiment bonnes Sœurs de Montferrand; je m'assure que vous y serez consolée, car ce sont des âmes fort aimables, surtout la Supérieure qui est toute bonne et sage à mon gré. mais vous voilà aussi dans les diffi-

cultés de votre établissement. Notre bon Dieu y fasse régner son bon plaisir, car nous n'avons à désirer que cela. Hélas ! je vous plains pourtant, ma très-chère Sœur, craignant que vous ne soyez attaquée d'inquiétudes parmi ces contradictions. Je prie Dieu qu'il vous conserve sa sainte paix.

Vous aurez bientôt les Directoires, s'il plaît à Dieu. Vous considérerez l'écrit que j'ai envoyé aux Supérieures, afin que chacune considère et que l'on arrête dans quelque temps. Notre Sœur l'assistante vous écrit nos nouvelles, je n'en ai pas le loisir, moi, ma pauvre très-chère Sœur, car je vous assure que nous ne manquons pas de besogne; tout soit à la seule gloire de Dieu !

Notre Sœur Françoise-Marguerite Favrot est Supérieure à Marseille; notre Sœur Claude-Catherine de Vallon, son assistante; les autres, vous ne les connaissez pas. Elles sont allées six; mais, certes, ce sont des âmes solides en vertu et propres à ce fondement. Elles ont été grandement bien reçues; mais elles ne manquent pas d'autres difficultés; les esprits y sont ardents, fins et pointilleux, mais grands catholiques. Vous ne sauriez croire comme la Supérieure est habile femme, prudente, douce, et grande servante de Dieu; mais il ne la fallait pas moindre.

Ma pauvre très-chère, vous savez et il est vrai que mon cœur est invariable en son affection pour votre cher cœur.

Dieu soit béni!

[*P. S.*] Considérez bien, à part vous, tous les Directoires, et m'en mandez votre avis, afin que nous y mettions la dernière main, avant qu'on les montre aux Sœurs, au moins celui des choses spirituelles, car il y a bien des fautes.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDLXVI

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A MOULINS

On ne doit ouvrir la porte de clôture que pour de grandes occasions. — Conseils pour la Sœur de Morville. — Introduire doucement la pratique du Directoire.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

Ma très-chère Soeur,

Je vous ai déjà répondu pour ces jeunes filles; il faut demeurer inviolable dans l'observance des choses reçues de Dieu par notre Bienheureux Père; mais toujours faites vos refus et tous vos traités avec singulière douceur et respect, car c'est l'esprit de notre Bienheureux Père. Voilà ce que j'écris à Mgr d'Autun; je m'assure que cette lettre sera utile, moyennant la grâce de Dieu. Si vous aviez déjà reçu quelque commandement, il faut différer l'exécution, et, en toutes telles occasions, prendre le temps pour dire vos raisons. Accompagnez ma lettre d'une des vôtres, car il se faut accoutumer d'écrire aux prélats et leur demander ce qu'ils nous peuvent donner.

Il ne faut point ouvrir la porte du couvent que pour quelque grande occasion comme vous verrez à l'Entretien, avec le temps. — Vous faites extrêmement bien de montrer grande confiance à notre Sœur M. A. [de Morville]. C'est le grand moyen de lui ôter maintes fantaisies. Oh Dieu! que je désire que cette âme-là se rende toute à Dieu, et je l'espère, car elle a le cœur bon. N'y a-t-il moyen que ce Père Minime auquel elle se confie lui puisse ôter tous ces commerces qu'elle a au monde? c'est ce qui l'alentit en la dévotion. Donnez-lui ce billet si vous le trouvez bon, sinon différez, ce n'est que pour l'encourager.

Je réponds à notre Sœur Marie-Avoye [Humbert] sur les demandes qu'elle m'écrit que vous lui avez fait faire. Notre Bienheu-

reux Père me dit ce que je vous ai déjà écrit pour la réception de la fille de Paris en cas que notre affaire réussisse, et qu'il fallait que la dot de notre Sœur M.-Marguerite demeurât à la maison qui a la charge d'elle; cela est de justice. Ma très-chère Sœur, demeurez en paix, je vous prie, parmi toutes vos affaires; ne perdez votre tranquillité pour chose que ce soit; recevez tout de la main de Dieu, et vous verrez comme il vous bénira et votre maison; n'est-ce pas une grande consolation de la voir cheminer comme elle fait? Bénissez-en Dieu et leur recommandez la sainte modestie et tranquillité religieuses. Je suis vôtre, ma fille, de tout mon cœur. Dieu soit béni.

[*P. S.*] Je vous ai déjà mandé que vous auriez bientôt les Directoires; mettez-vous simplement et insensiblement à la pratique de ceux qui regardent l'ordre; mais, avant que de montrer celui des choses spirituelles et sa suite, considérez-le bien à part vous, et m'en mandez votre sentiment, car, avant que de le conclure, je désire entendre l'avis de nos Supérieures. Il y a beaucoup de choses qu'il faudra retrancher après que les Sœurs en auront pris l'habitude. Enfin, considérez bien avant de le montrer, voire, ne le communiquez pas que je ne l'aie revu, après avoir ouï nos Supérieures, car il y a plusieurs fautes, mais nous les raccommoderons à loisir, si Dieu plaît.

Je suis surchargée de lettres, je ne puis écrire à M. le doyen, cela est inutile.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDLXVII

A LA SŒUR MARIE-AVOYE HUMBERT

A MOULINS

Le parloir intérieur ne doit point avoir vue au dehors — Éviter l'empressement pour les ouvrages. — Ne pas parler à la grille du chœur ; il faut que le châssis ferme à clef.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

Si vous êtes fidèle à cette pratique de ne rien demander et rien refuser, Dieu vous bénira.

Cela serait bien indécent que ceux de la rue vissent les Sœurs au parloir et qu'elles les saluassent. — Il ne faut pas faire rendre compte des ouvrages, si n'était quelquefois à quelqu'une qui s'y rendrait négligente. C'est assez qu'il soit dit au Directoire de l'économe, et il faudrait retrancher ces empressements-là : rien ne doit être préféré à la tranquillité. — Vous ne savez pas les raisons de la Mère à se consulter à notre Sœur Marie-Aimée ; elle le fait sagement, n'épluchez point cela. — On ne doit point parler à la treille du chœur ; le silence y est. Puis il faudra que le châssis ferme à clef. Certes, nos Sœurs sont heureuses d'avoir rencontré une si bonne Mère, elle est fort avant dans mon cœur.

Nous ferons la communion pour votre pauvre mère, et de tout mon cœur j'offre le vôtre à Dieu. Faites de même pour moi qui suis toujours et serai à jamais vôtre en ce divin Sauveur. Mille saluts à toutes nos Sœurs que j'aime chèrement.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE CDLXVIII

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Le *Directoire spirituel* guide les esprits sans les contraindre. — Parler plus aux Anges qu'aux hommes, et laisser à Dieu le soin de sa réputation. — Il n'y a jamais de vraie perfection intérieure, où manque le parfait amour du prochain. — On retrouve dans les papiers de saint François de Sales deux cahiers du Coutumier écrits de sa main, outre les Directoires.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 29 juin 1623.

Ma bien-aimée Fille,

De quelque côté que l'on se tourne en ce monde, il y a de l'affliction, et le monde trouve toujours, je ne sais quoi, à redire aux serviteurs et servantes de Dieu. Que ferait-on là, sinon d'avoir patience?

Le Directoire spirituel donne toute liberté de suivre l'attrait intérieur [1]. J'admire que ces bons Pères disent que nous soyons contraintes en notre spiritualité. Hélas! en quoi, si ce n'est qu'on nous montre le vrai bien, lequel ne se peut acquérir qu'en contraignant et mortifiant nos passions, et faisant mourir le vieil homme. Ma fille, il ne faudrait pas être en ce monde, pour n'être pas censurée. Condescendons en ce que nous pourrons légitimement; pour le reste, disons nos raisons, en peu de paroles fort suaves et respectueuses.

Attachons-nous bien à Dieu; suivons notre Institut; choisis-

[1] Le *Directoire spirituel,* rédigé presque en entier par saint François de Sales à l'usage de ses filles, n'est qu'un exposé des vues surnaturelles dont il vivifiait toutes ses œuvres. Attention continuelle à la divine présence, fidélité à la grâce, totale indifférence au bon plaisir de Dieu, soin constant de mortifier toutes les inclinations humaines, afin de conformer son cœur au Coeur de Jésus : tels sont les moyens par lesquels les Religieuses de la Visitation peuvent, à l'exemple de leur Bienheureux Père, dans une vie commune en apparence, s'élever à la plus haute sainteté.

sons bien les filles; soyons très-considérées pour les fondations, cordiales et franches à les faire, quand nous le pourrons, selon nos règlements. Parlons plus aux Anges qu'aux hommes ; et si nous sommes la fable et la risée du peuple, bénissons Dieu qui nous donne ce moyen d'aimer notre abjection, et lui laissons le soin de notre réputation; souffrons aimablement les censures; Dieu est notre Père. Nous espérons en sa grâce d'obtenir du Saint-Siége la confirmation de notre Institut sous l'autorité de Messeigneurs les évêques et la perpétuité de notre cher petit Office. J'avoue de tout mon cœur que cette misérable vie serait insupportable, si la sainte volonté de Dieu n'y était regardée.

Ma pauvre très-chère fille, je vous conjure d'égayer votre chère âme, tant qu'il vous sera possible; cela est tout à fait nécessaire aux Supérieures et à leurs Religieuses. Je voudrais que vous me vissiez en nos récréations, et quand je parle à nos Sœurs en particulier, je tâche de me rendre la plus suave et cordiale qu'il m'est possible, et je ne les reprends que de cet air-là; parce que tous les jours l'expérience m'enseigne qu'il faut faire rarement les corrections fortes et sévères, et qu'elles profitent incomparablement davantage, étant faites avec une douceur vive, cordiale, sérieuse et aimante; car cette façon dilate le cœur de celle qui parle et de celle qui écoute, et la renvoie toute gaie et encouragée au bien, et toute détrempée en la suave force qu'elle a trouvée en celle que Dieu lui a donnée pour Mère. Il faut que je vous dise en confiance que nos Sœurs de céans font très-bien; elles vivent avec une sainte joie cordiale, dans une grande douceur et correspondance d'amour les unes pour les autres, ce qui leur est une source de bénédictions spirituelles. Je n'ai jamais remarqué qu'il y ait de la perfection intérieure où le parfait amour du prochain n'est pas.

Au reste, ma très-chère fille, nous avons trouvé deux des premiers cahiers de notre Coutumier que notre Bienheureux

Père avait rangés, outre les Directoires et plusieurs Mémoires qu'il a laissés à M. Michel [Favre] notre confesseur. Nous nous prosternons devant Dieu, et réclamons sa sainte assistance et lumière pour ranger le tout selon les intentions de notre Bienheureux Père. Je crois que c'était son cher désir qu'on laissât beaucoup de choses à la discrétion des Supérieures, car il ne voulait point qu'elles fussent gênées, et avait une aversion incroyable qu'on les contrôlât en leur conduite; il me l'a dit plusieurs fois et si fermement que rien plus, ajoutant que, « s'il était Religieux, ce serait la chose dont il se ferait le plus de scrupule ». Je vous dis ses mêmes paroles.

Mais, mon Dieu! ma pauvre chère fille, dispensez-moi de vous envoyer mon portrait. Il est vrai, ce que vous dites, notre Bienheureux Père dit à Lyon qu'il voulait me faire peindre ici; mais, hélas! faut-il que l'image d'une si misérable créature soit en parade? Non, je vous prie, ma fille, ne désirez point cela de moi; ce serait m'obliger à une condescendance trop pénible. Que voulez-vous voir en l'image d'une si mauvaise Religieuse? Regardez celle de notre saint Fondateur qui était un Saint, et vous verrez en ce visage certaine sainte sérénité qui touche le cœur de dévotion.

J'ai recommandé à ce Bienheureux l'affaire de votre seconde maison. Je suis certaine qu'il aurait fait ce que vous avez fait. Pour ce contrat, n'en entrez point en scrupule; tenez votre âme en paix, et croyez que je suis de cœur toute vôtre, etc.

LETTRE CDLXIX

A LA SŒUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE ET MAITRESSE DES NOVICES, A DIJON

Estime due à la Mère Favre. — Conduire les novices chacune selon son âge et sa capacité. — Avec quelle sagesse on doit procéder, lorsqu'il s'agit de donner sa voix au Chapitre.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

Dieu sait la douleur que je porte dans mon cœur pour le malentendu qui est dans votre maison, je prie Dieu qu'Il y mette sa bonne main. Enfin, si l'on ne s'accommode, il faudra trouver moyen d'en ôter cette personne qui en est la cause. Jamais il n'est arrivé que tout mal quand les inférieures veulent contrôler les Supérieures; s'il y avait de l'humilité et de la soumission, tout irait bien. Enfin, ma très-chère Sœur, celle qui préside là a fait si heureusement ailleurs que cela doit tenir les inférieures en repos; faites-leur entendre, afin que l'humble et cordiale soumission y puisse régner. Aidez à cela, tant qu'il vous sera possible, et faites que la Sœur N. soit parfaitement unie à la Supérieure, et qu'elle s'ouvre cordialement à elle. Oh Dieu! est-ce là l'honneur que l'on porte à la mémoire de celui qui leur a tant recommandé la paix et l'union! Voilà une dangereuse tentation. Dieu, par sa bonté, y mette ordre! nous nous emploierons pour l'y mettre, à l'aide de Dieu.

Il faut revenir à vous; pour moi, je ne ferais nulle difficulté de donner la profession à notre Sœur A. M., car elle a bonne volonté, et ne manque que par manque de mémoire. J'admire comme cette Sœur ose entreprendre de la tracasser; il y a bien de la témérité et immortification. Je pense que dorénavant les filles ne seront appelées à donner leur voix qu'elles ne soient hors du noviciat.

Certes, je tiens assuré, et l'expérience me l'a appris, que

rien ne gagne tant les esprits que la douceur et cordialité; je vous prie, ma très-chère fille, prenez cette méthode, car c'est l'esprit de notre Bienheureux Père. Les sécheresses de paroles ou d'actions ne servent qu'à dessécher les cœurs et à les abattre, et la douceur les anime et dilate au bien. Je pense qu'il ne faut nullement se détraquer de son train pour la réception des jeunes filles; il faut encore laisser couler une année et plus à la petite nièce de notre Sœur de Vigny [1], et cependant, on tâchera de l'instruire doucement, mais nous la verrons, et je la tiens si raisonnable qu'elle s'y accommodera.

Je reviens à notre Sœur N***. Je n'entends pas qu'on la caresse, mais seulement qu'on la traite cordialement et doucement, je veux dire qu'on ne lui soit pas sèche de paroles et d'actions. Je vous dis le même pour notre Sœur N***, et encore plus; car il ne faut traiter cette petite-là qu'en se jouant; c'est encore une enfant qui n'a pas l'estomac fort pour manger des viandes solides; qui lui en voudra donner la ruinera. Il la faut donc conduire bien doucement et tendrement, la dresser à l'observance du silence et des autres obéissances, mais non encore à des pénitences et mortifications. Enfin, ma très-chère fille, il faut donner à ces jeunes petites âmes-là beaucoup de vigueur, d'allégresse et de joie, et leur faire, par ce moyen, désirer les choses que par d'autres voies on leur ferait craindre et appréhender.

Si faut, ma très-chère fille, il faut gagner ce point sur vous, de demander des soulagements, et de vous rendre plus franche, familière, ouverte et cordiale avec la Mère, lui parlant à cœur ouvert de tout, au large. Donc, ma très-chère fille, et pour Dieu, donnez à notre Bienheureux Père cette gloire accidentelle de vous voir vivre selon son esprit de suavité et confiance

[1] Religieuse plus tard, sous le nom de Sœur Anne-Françoise de Montrambault.

cordiale, et portez toutes les autres à cela. Priez pour moi et soulagez mon cœur par la nouvelle d'une parfaite cordialité entre vous; car c'est en ces occasions où il faut témoigner notre pur amour, servant Dieu selon son goût par la pratique des vertus qui tendent à sa gloire et non à notre satisfaction.

Vous savez que je suis vôtre sans réserve.

Dieu soit béni!

[*P. S.*] J'ajoute que si une Sœur céans avait dit qu'elle ne donnerait pas sa voix, je la ferais dire vrai, ne lui permettant de la donner. Dites donc à ma Sœur N*** qu'elle ne tienne plus ce langage. Les trois qu'elle dit sont fort bonnes âmes, et je ferais grande conscience de les éconduire. Pour Dieu, que les passions cessent, et ayez soin de votre faible corps, le soulageant tant que vous pourrez.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDLXX

A MONSIEUR L'ABBÉ ROUSSIER[1]

A SAINT-ÉTIENNE

Elle le remercie de son dévouement à la nouvelle maison de Saint-Étienne.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

Oh Dieu! mon très-bon et cher Père, que le récit que vous me faites de l'état de notre chère petite maison de Saint-Étienne m'est à grande consolation, et sujet de bénédictions envers Dieu que j'en loue et remercie très-humblement, et de ce qu'il plaît à

[1] Très-vertueux ecclésiastique, dont le zèle avait contribué à l'établissement du monastère de cette ville.

sa bonté leur continuer le bonheur de votre chère assistance ! Certes, mon très-cher Père, ce m'est une spéciale consolation de savoir que vous aidez toujours à cultiver cette petite vigne, et j'espère que Notre-Seigneur vous en saura bon gré, et vous le fera sentir par quelque spéciale assistance de grâces particulières, ainsi que de tout mon cœur j'en supplie sa bonté, et vous, mon cher Père, de me tenir toujours en la mémoire de vos saintes prières, puisque avec tant d'affection je suis et veux être à jamais votre très-humble fille et servante en Notre-Seigneur.

[*P. S.*] Toutes nos chères Sœurs, qui sont certes très-bonnes, saluent avec autant d'affection Votre Révérence, et moi je salue toute votre chère famille.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Lisbonne.

LETTRE CDLXXI (*Inédite*)

A LA MÈRE CLAUDE-AGNÈS JOLY DE LA ROCHE

SUPÉRIEURE A ORLÉANS

Combien doivent durer les Offices et l'action de grâces après la communion. — Des processions. — Ne point se surcharger de prières extraordinaires. — Conseils relatifs au médecin. — De quelle étoffe faire les rideaux de l'infirmerie. — Procès-verbal sur deux miracles opérés par saint François de Sales. — Sollicitude pour la santé de la Mère de la Roche.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy 22 juillet 1623.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

[*De la main d'une secrétaire.*] Ainsi que vous me mandez, vous tenez votre Office trop long. Or, bien, j'ai eu grand tort ; car, en envoyant les Directoires, je devais dire ce qu'il fallait pour les Offices des grandes fêtes ; mais avant que Noël vienne ou la Toussaint, on verra à quoi l'on en sera, Dieu aidant ; et faites bien prier pour ce sujet, et cependant allez

votre train, car aussi bien il n'y a point de grandes fêtes avant la Toussaint.

L'on emploie [pour l'action de grâces de la communion] grand demi-quart d'heure après *None*. Il faut sans doute que vous traîniez trop votre Office, car ici *Tierce, Sexte* [la messe] et *None* ne durent que cinq quarts d'heure, et les fêtes, une heure et demie, de sorte que nos Sœurs ont toujours le loisir d'ouïr une messe et faire l'oraison demi-heure les jours de fête. *Vêpres,* demi-heure, et trois quarts d'heure quand on les chante; *Complies,* un quart d'heure [sans y comprendre les Litanies]. Il me semble que le Directoire ne dit point que l'on fasse des processions le matin, sinon à certains jours de l'année, que l'Église l'ordonne, au moins nous les faisons après *Vêpres*, quand il n'y a point de sermon. Vous voulez être trop bonne ménagère; il ne faut point doubler l'oraison après dîner, on ne peut pas tout dire, il faut que la discrétion de la Supérieure supplée à ce qui n'est pas écrit; et quand elle jugera à propos de les faire dire [*Complies*] après *Vêpres*, qu'elle le fasse, mais d'en faire un ordinaire, il me semble qu'il ne le faut pas, sinon quand après les *Vêpres* on a le sermon, que l'on dit *Complies* et l'on chante les Litanies, quoique l'on sait qu'il ne soit pas cinq heures. C'est un oubli de ce qu'on ne vous a pas envoyé la note de ce que nous chantons.

Notre Bienheureux Père désirait que l'on dît l'Office sur un ton médiocre et pas trop haut, je vous supplie de vous y accoutumer, car je vous assure que céans le chant était tout à fait changé à cause de cela. Vous verrez distinctement ce qu'il faudra faire pour l'Office dans quelque temps, car de nous charger de dire tout ce que le monde voudra, et à leur fantaisie, nous renverserions l'intention de notre Bienheureux Père. Il faut laisser dire, et bien prier Dieu afin qu'il lui plaise de nous continuer notre privilége et la grâce de conserver la manière que notre Bienheureux Père a trouvée bonne : vous

verrez tout ce qu'il faudra, Dieu aidant, après un peu de patience, et cependant, ma très-chère fille, allez votre train, car je revois les Directoires qui sont pleins de mille fautes; on mettra à part ce qu'il faut que les Sœurs voient, et ce qu'il faut que la Supérieure garde.

Nous n'avons point la coutume que les malades soient voilées devant les médecins, il faut que la discrétion de la Supérieure gouverne ces entrées; dans le Coutumier, nous mettrons comme on le pratique ici. Dans l'infirmerie l'on n'a point d'autre lit que ceux de futaine, que l'on peut doubler en hiver. —Le Directoire et le Coutumier répondront à une partie de vos questions, le reste sera laissé à la discrétion de la Supérieure. —Je ne sais que dire si les professes du noviciat donneront toujours leur voix tandis qu'elles seront au noviciat, parce que je n'en ai rien appris de notre Bienheureux : je vous en demande votre sentiment, comme aussi celui de toutes nos autres Supérieures que je leur demanderai.

[*Ce qui suit est de la main de la Sainte.*] Si les Pères Jésuites, après M. votre Père spirituel, jugent que les choses que vous nous écrivez de ces deux guérisons puissent être tenues pour miracles, il faudra, ma très-chère Sœur, s'il vous plaît, que vous en envoyiez des certificats bien faits par leur avis. Mon Dieu ! ma très-bonne et chère fille, que le miracle de la vie de ce grand saint homme est incomparable au-dessus de tous autres! Bénie soit la main toute-puissante de Celui qui s'est fait un tel Serviteur. O ma fille, quelle obligation avons-nous à cette incompréhensible Bonté de nous avoir donné un tel Père ! Je n'ose dire ce que j'en ressens; mais j'ai un grand désir que nous correspondions à cette grâce par une très-fidèle observance des choses qu'il nous a laissées, et que nous fassions reluire en nous cet esprit de très-humble douceur, simplicité, confiance, et totale dépendance de la divine volonté. O Seigneur Jésus ! que nous mourions, je vous supplie, si nous

ne vivons ainsi. Je suis, certes, en peine de la continuation de vos douleurs; je vous ai déjà priée de savoir des médecins si ce mal vous procède de l'air du pays, et de prendre bon et solide conseil avec les Pères pour cela, afin qu'après quand vous saurez ce qui s'en dira, vous en puissiez parler au Supérieur, lequel, je m'assure, ne dira pas que non pour une telle occasion. Et, s'il faut quitter, il faut voir où l'on pourra trouver une Supérieure, car je ne sais si notre Sœur Marie-Michel [de Nouvelles] serait capable de cela; toutefois ayant fait un tel progrès à l'Auvergne, peut-être Dieu s'en voudra-t-il servir; mais vous prendrez avis et vous direz votre sentiment là-dessus. Enfin, ma très-chère fille, il faut être bien douce et bien courageuse sur votre croix; n'a pas de ces faveurs-là qui veut.

Vous vous trouvez pauvre, et moi je vous trouve riche pour le peu de temps qu'il y a que vous êtes établies. Mon Dieu! quand sera-ce que nous aimerons la sainte pauvreté que notre Bienheureux Père chérissait tant, et que par une entière confiance nous nous reposerons entièrement entre les bras de la divine Providence? Il faut aller là, ma très-chère fille. Je prie Dieu qu'il vous tienne toujours de sa sainte main, et répande sur vous et votre chère troupe ses très-saintes bénédictions; je vous salue toutes très-chèrement. Nos Sœurs font le même, toutes les nôtres se portent bien, je suis vôtre, ma très-chère fille, et de tout mon cœur, je vous en assure. Dieu soit béni.

Je revois nos Directoires. Je sépare ce qu'il faut que la Supérieure garde d'entre les Directoires communs, que tout le corps doit observer, puis je mettrai à part les coutumes comme je trouve que notre Bienheureux Père nous les avait commandées; mais j'y veux donner le temps convenable, et ne les envoyer précipitamment et imparfaits comme la première fois. Faites bien fort prier pour notre Office; que Dieu nous le conserve, et pour le reste des affaires de l'Institut. Dieu soit béni.

[*P. S.*] Ma toute très-chère fille, je crois que cette lettre

repond suffisamment à la vôtre grande que je viens de recevoir; je l'ai parcourue, mais non lue. Pour Dieu, ma très-chère fille, tenez votre cœur en courage au-dessus de vos inclinations, et faites qu'il règne avec une douce et suave générosité. Bonsoir, ma très-chère fille, et à nos Sœurs.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Rennes.

LETTRE CDLXXII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Recommandation en faveur du président Favre.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 26 juillet 1623.

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Monsieur le président Favre a su que vous aviez quelque argent à mettre à frais; il s'est trouvé avoir besoin de cinq mille francs pour payer partie d'une terre qu'il achète. Je vous puis assurer en toute sincérité que vous ne sauriez le loger en lieu du monde plus assuré; c'est pourquoi tout franchement je vous prie et vous conjure, si vous le pouvez, de l'accommoder de cette partie. C'est un seigneur que vous savez que notre Bienheureux Père aimait et honorait comme ses yeux; enfin c'était son cher ami. De vous dire ce que nous lui devons, et en quel respect il est à tout le monde et à nous en particulier, cela serait superflu, car vous le savez. Il suffit donc que c'est M. le président Favre qui vous requiert cette courtoisie, en laquelle je vous assure que j'aurai très-grande part. Or sus, je finis avec cette confiance que, si vous le pouvez, vous le ferez, et je demeure, ma très-chère Sœur, votre, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDLXXIII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Prière de lui donner de ses nouvelles et de dire sa pensée sur les Directoires.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 31 juillet 1623.

Je voulais attendre le bon M. Crichant pour vous écrire; mais ce bon et vertueux Père a désiré que je vous fisse ce mot pour lui donner entrée vers vous; car il aura quelquefois besoin de se consoler un peu avec vous : c'est un vrai bon dévot Religieux. Au reste, je suis en peine, certes, de ce que parmi les lettres que M. Crichant nous a envoyées, je n'y en ai trouvé aucune de vous, ni de nos Sœurs, sinon une de vous qui me semble qui s'adressait à Monseigneur, de sorte qu'il y a longtemps que nous n'en avons reçu des vôtres; cependant, il me tarde fort d'en recevoir, et d'entendre le sentiment de notre bon Père Binet sur l'Office, et le vôtre; car voilà les Directoires, excepté celui de l'Office; ce qui y manque, accommodez-le ; pour moi, je ne sais plus rien à y mettre. J'en ai séparé ce qu'il faut que la Supérieure ait à part, et ce qui convient au Coutumier; sitôt que Dieu me donnera le loisir, j'accommoderai le tout; mais je voudrais que vous me disiez s'il est nécessaire de laisser dans le chapitre des pénitences, les coulpes; s'il ne suffirait pas de marquer seulement les mortifications et pénitences; et aussi, s'il sera bon que les novices professes ne donnent pas leur voix, parce qu'il faut que la réception des filles se fasse par la pluralité, qui est une de plus. Dites-moi aussi si j'ai marqué dans le Coutumier le demi-quart d'heure [d'action de grâces] après *None*, les jours de communion; cela est si peu de chose qu'il me semble que je ne voudrais pas l'écrire, mais nos Sœurs d'ici disent qu'il y a eu des Supérieures qui les tenaient

quelquefois si longtemps qu'elles en étaient importunées. O ma fille, vos remarques sont bonnes, elles me serviront.

Le livre pour écrire les actes capitulaires me semble superflu, puisque les novices ont un livre où elles écrivent leur réception, et les professes, le leur; considérez cela et me le mandez.

Bonsoir, ma très-chère fille, *Matines* sont dites, il faut finir, car je ne sus gagner le temps de vous écrire plus tôt; ma très-chère fille, vous savez que d'un cœur entier je suis vôtre. Je salue nos Sœurs.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTTRE CDLXXIV

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A MOULINS

Les souffrances sont de riches occasions que Dieu nous envoie pour nous aider à acquérir l'humilité, la douceur et la patience. — Ne pas recevoir des filles épileptiques.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy] 2 août 1623.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous voilà en un exercice tout propre à vous faire devenir sainte; certes, vous avez besoin d'un grand courage, mais j'espère que Dieu vous le fortifiera tous les jours davantage. Ne vous abattez point, je vous en conjure, ma très-chère fille, et faites profit de ces riches occasions que Dieu vous présente pour acquérir la vraie humilité, douceur, patience, et surtout cette grande leçon de notre Saint, qui est l'incomparable vertu du support des maussades et fâcheux prochains.

Mon Dieu! ma fille, regardez souvent notre bon Sauveur parmi les diverses souffrances de sa Passion; voyez comme on

le bafoue, méprise, et vilipende, et enfin : « *Père*, dit-il, *pardonnez-leur, car ils ne savent ce qu'ils font.* » Ma très-chère fille, cette pauvre créature ne sait, certes, ce qu'elle fait; car sa passion la transporte; mais patience, allez avec Notre-Seigneur, remettez-lui entièrement entre ses mains sacrées la charge qu'il vous a commise, et particulièrement celle de cette pauvre âme, et vous y confiez, et vous verrez le calme bientôt, et votre maison pleine de bénédictions, comme certes elle est, puisque la sainte union règne en toute la famille; cela n'est rien d'avoir une brebis qui s'écarte du troupeau. [D'ailleurs] l'expédient que ces messieurs prennent de faire changer de place à ce bon homme, y ajoutant qu'on procure une absolue défense de la part des Supérieurs qu'il n'écrive point, sera un remède entier, bien que cuisant. Or je crois que sur tous les préjugés que vous aviez pour douter du vain amusement, il était expédient et de votre devoir d'en procurer l'éclaircissement; que si Dieu a permis que cela ait causé un éclat, c'est pour un plus grand bien, comme j'espère de sa bonté, et je trouve que vous vous êtes fort bien conduite en tout cela, dont je loue Dieu. Certes, si elle continue, il faudra prendre solide conseil pour savoir comme on s'y comportera; cependant patientez, et l'adoucissez tant que vous pourrez.

Le Révérend Père recteur ne m'a pas écrit; si je puis, je lui écrirai, mais je suis accablée. Je vous prie au moins que vos deux chères Sœurs qui m'écrivent m'excusent; je les chéris très-parfaitement, et suis consolée de leur zèle et sainte affection envers vous.

Nous tenons nos parloirs fermés à clef et les châssis du chœur; et la porte du chœur aussi, dès le dîner jusqu'à deux heures. Notre Bienheureux Père a ordonné cela, vous le verrez dans le Coutumier, car nous avons séparé des Directoires ce qui doit être rière la Supérieure et dans le Coutumier. J'ai envoyé les Directoires comme il les faut, je pense qu'on vous les enverra.

Ayez un grand courage, ma très-chère fille, et Dieu vous aidera. Non, il ne faut point recevoir des filles qui aient le haut mal [épilepsie]. Nos Sœurs tourières et domestiques peuvent porter des couteaux sous leur robe.

Bonsoir, ma toute chère fille, portez votre croix patiemment. Dieu sera avec vous, n'en doutez point. Je suis sans fin vôtre et sans réserve. Voilà que je ne puis écrire au Révérend Père pour ce coup, mais je le salue très-humblement, et ne puis dire combien je ressens l'assistance qu'il vous donne. Je voudrais savoir son sentiment sur ce sujet et son avis. Mon Dieu! que nous lui sommes obligées! Dieu soit sa récompense.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDLXXV

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE MORVILLE

A MOULINS

Rien n'est plus dangereux que l'abus des grâces.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ne voulez-vous pas bien que je vous dise tout à la bonne foi que si vous ne quittez absolument les pratiques et vaines affections mondaines, vous décherrez encore de vos bons propos et saintes résolutions? car pensez-vous que Dieu vous veuille favoriser tous les jours de grâces extraordinaires quand vous persévérerez à le mécontenter et à préférer vos vaines inclinations à ses bénédictions, à votre devoir et à toute bonne raison? Pesez ceci, ma fille, je vous en supplie, et apprenez ce que dit saint Paul aux âmes qui négligent la grâce. Certes, si vous ne de-

meurez ferme à conserver celle que vous avez reçue, je crains fort qu'elle ne retourne pas quand vous la voudrez; car c'est par la miséricorde divine que souvent la grâce est déniée aux âmes que sa Providence connaît qui n'en doivent pas faire leur profit, afin que leur condamnation n'en soit pas si grande : « A celui qui aura davantage reçu, on demandera davantage aussi. »

Ma très-chère fille, vous connaîtrez bien par ce discours que notre Sœur la Supérieure m'a écrit ce qui s'est passé de ces passants et donneurs de lettres plus propres aux vaines dames du monde qu'à une Religieuse nouvellement affermie en des résolutions de vivre selon sa vocation. Si votre affection est solide en Dieu, vous serez consolée que ces choses ne me soient pas celées, et [vous] devez croire que jamais une sage Supérieure de la Visitation ne consentira à telles choses, ni ne me les célera; car enfin, ma très-chère fille, meshui, nous ne pouvons plus dissimuler tels tracassements et pratiques; elles sont trop préjudiciables à l'honneur de Dieu et de notre Compagnie.

J'espère que vous avez ce même sentiment que moi, et que partant vous serez bien aise que l'on éloigne de votre maison absolument telles sirènes. Notre très-heureux Père nous conseillait qu'en telles occasions l'on ne s'amusât point à dénouer, mais que l'on coupât et tranchât sans marchander. Suivez cet avis, ma très-chère fille, et Dieu vous bénira; non, ne pensez jamais vous déprendre sans vous faire violence. Faites-vous-la donc, ma très-chère fille, et vous serez bien heureuse, puisque la Sapience éternelle a dit que les violents raviraient le ciel.

Je supplie son infinie bonté vous tenir de sa sainte main, afin que vous ne choppiez point en votre chemin, et que vous parveniez à cette éternelle félicité que je vous souhaite de cœur comme à ma très-chère fille que j'aime de tout mon cœur, en

l'espérance de sa constance et fidélité envers Dieu. Qu'Il soit à jamais béni! *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDLXXVI (*Inédite*)

A MADAME LA BARONNE DE CHANTAL

SA BELLE-FILLE

Assurance de sa maternelle affection.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

MA TRÈS-AIMÉE ET TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ne me faites jamais aucune excuse de votre tardiveté à m'écrire; oh! non, ma fille, car je ne saurais rien prendre de travers de tout ce que vous ferez avec moi qui vous aime et chéris parfaitement. Ce m'est toutefois un grand contentement d'entendre celui que Dieu répand en votre mariage, ma très-chère fille; cette union de cœur que vous avez avec votre cher mari est la bénédiction des bénédictions pour votre condition, et je prie Dieu qu'Il vous la continue, avec l'accroissement de toutes ses saintes grâces, ma très-chère fille. Je sens que je dois et voudrais écrire à M. et madame de Coulanges, auxquels je porte un infini respect et une sincère affection; mais mes accablements ordinaires m'en ôtent le moyen. Assurez-les, ma fille, que je ne cesserai jamais de leur souhaiter le comble des plus chères grâces de notre bon Dieu et à toute leur honorable famille, que je salue avec vous en toute humilité et affection; et pour vous, ma fille, je vous assure qu'il ne se peut rien ajouter à la tendre et très-sincère affection maternelle que Dieu m'a donnée pour vous, que j'embrasse en esprit de tout mon cœur comme ma très-chère fille tout uniquement aimée.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation d'Amiens.

LETTRE CDLXXVII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Éclaircissement de quelques points d'observance. — Embarras suscités à la communauté de Belley. — Confiance en Dieu et support des imperfections du prochain. — Le *Directoire spirituel* a été fait par saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

Belley, 10 août 1623.

Si mon cœur vous était connu tel qu'il est, vous y verriez des affections plus que maternelles pour le vôtre; de cela, n'en doutez jamais, ma plus que vraie et très-chère fille.

Quand Mgr de Genève sera de retour, nous conclurons pour l'Office; cependant, ma très-chère fille, continuons à le dire tout simplement à notre vieille mode; car nous espérons, moyennant la divine grâce, qu'elle nous sera continuée, sinon je crois bien qu'il faudra suivre l'avis du bon Père Binet, quoique pour les trois jours de ténèbres cela serait bien difforme, et mérite bien d'être considéré. J'ai envoyé le Directoire des choses spirituelles et le Cérémonial, selon qu'il a toujours été; ce peu qui est ajouté a été ordonné ou approuvé de notre Bienheureux Père. Il y a trois ou quatre choses qu'il en faut biffer, qu'il faut mettre au Coutumier, au moins deux : que l'on s'assemblera en la chambre des assemblées, quand on confessera hors le temps de l'assemblée; que la Sœur qui doit laver les écuelles ira au partir du réfectoire. Biffez cela, si ce ne l'est, comme aussi que les Sœurs associées diront cinq *Pater* pour les morts, il n'en faut qu'un, si elles s'en souviennent; et, si vous le trouvez bon, ôtez ce qui est dit, d'aller quelques jours après le décès des Sœurs dire un *Requiescat* sur la fosse; nous enverrons le reste, si Dieu plaît, d'ici à quelque temps. Le bon Père Binet me mande que vous avez raison en ce que vous me

dites du Directoire des choses spirituelles, et qu'il ne faut point surcharger les Sœurs. Hélas! ma fille, je n'oserais ni ne pourrais jamais rien changer de cela, car c'est notre Bienheureux Père qui l'a dressé; mais j'envoie un écrit de lui, par lequel il enseigne comme il se faut servir de ce Directoire; vous verrez, Dieu aidant, que tout sera bien.

Hélas! nous sommes ici où ce bon Prélat[1] veut faire des constitutions nouvelles : il se passe des choses inouïes et que jamais on n'eût pu penser ni attendre. O Bienheureux Père de mon âme, que dites-vous? secourez-nous! Ma fille, Dieu nous aidera, car, moyennant sa grâce, nous ne voulons que son bon plaisir, et la persévérance invariable en nos observances. Dieu vous protégera, ma toute chère fille, et votre chère troupe. Mais, mon Dieu, je confesse que je ne suis pas sans peine de vous savoir parmi tant de dangers; mais tenez vos filles joyeuses et courageuses, car enfin que nous peut-il arriver de mieux que la mort, pourvu qu'elle soit en la grâce de Dieu, lequel me garde de vous la désirer? Tenez votre cœur au large, ma chère âme, et le fondez tout en cette divine Providence. Enfin nous ne voulons que Dieu et nous l'avons; ce franc désir, ce sentiment qu'Il a répandu dans nos âmes, nous en assure. Courage, ma fille, Dieu est vôtre. Rendez-vous tous les jours plus douce, plus aimable, plus suave à tout le monde, surtout à ces filles fâcheuses. Certes, cette grande N*** a tort, et très-grand tort d'affliger votre cœur; mais au moins ne montrez votre douleur qu'à celle-là. Il me souvient que vous m'écrivîtes, il y a quelques mois, des paroles que vous aviez dites à la mère de notre Sœur M.-Denise : elles étaient un peu sèches et trop fermes et sérieuses à telles gens qui ne veulent que du miel. Voilà, ma très-chère fille, comme je traite avec votre cher cœur, auquel le mien souhaite toutes bénédictions; une autre fois, je vous

[1] Mgr Pierre Camus, évêque de Belley.

dirai le reste. Dieu soit béni. Écrivez-moi de vos nouvelles souvent.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE CDLXXVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

A RIOM [1]

La considération des souffrances et des humiliations de notre divin Sauveur nous aide puissamment à supporter les misères de la vie.

Véritablement, ma très-chère fille, votre lettre m'a fait frémir, et j'admire la grandeur de vos croix; mais en même temps j'adore Celui qui permet tout ceci pour vous faire souffrir innocemment, comme innocemment Il a souffert, non-seulement en son très-sacré corps, mais en son âme divine, les abjections, les hurlements du peuple contre Lui, et toutes sortes d'amertumes et de mépris: tâchons de l'imiter, ma fille très-aimée, en la douceur et patience qu'Il a exercées parmi tout cela; aimons ce petit bout de sa très-sainte croix. J'ai confiance que cette tempête bien ménagée par votre cœur, qui dès longtemps chérit la croix, attirera des grandes bénédictions sur votre maison. Celui qui vous envoie ces grands travaux de corps et d'esprit vous donnera les forces pour les supporter, et pour en tirer le fruit qu'il prétend dans des infirmités corporelles extrêmes.

[1] Après avoir séjourné quelque temps au monastère de Montferrand, la Mère de Bréchard et ses compagnes s'étaient rendues à Riom pour hâter l'affaire de la fondation projetée en cette ville. Malgré les ordres formels de la reine Marie de Médicis, les magistrats continuant à s'opposer à l'établissement, la petite communauté dut se retirer dans une maison de louage où, pendant plusieurs mois encore, elle fut soumise à de pénibles contradictions.

LETTRE CDLXXIX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Préparatifs d'une fondation à Chambéry. — Nouvelles de madame de Vigny.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1623.]

Ce seul billet, ma très-chère fille, ne pouvant plus. Nous avons eu impossibilité à trouver logis à Chambéry[1]; enfin la maison blanche se trouve assez commode pour commencer. Nous irons, Dieu aidant, environ la Toussaint si la maison est prête. J'ai été logée chez M. votre père qui est une âme vraiment humble, bonne et désirant la gloire de Dieu. J'ai répondu par deux lettres depuis le départ du bon cousin à toutes les vôtres précédentes. Notre bonne Sœur de Vigny a un très-bon cœur et vous aime plus qu'il ne se peut dire. Elle voulait s'en aller pour conserver la demeure de sa nichon [nièce], au moins dans la ville de Dijon; car elle craint que sa sœur ne la ramène en l'Autunois. Or je lui ai dit que je croyais qu'elle était toujours de chez nous, et que, puisqu'elle y avait autant demeuré et qu'elle s'y comportait si bien, je vous dirais de la garder. La pauvre femme a reçu une joie nonpareille, et envoyé cet homme pour cela, par lequel nous attendrons bien de vos nouvelles, de celles de votre maison, et du bon cousin que j'aime certes de tout mon cœur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] En quittant Belley, la Sainte s'était rendue à Chambéry, où l'on désirait l'établissement d'un monastère de la Visitation.

LETTRE CDLXXX

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Décès de la Sœur Anne-Jacqueline Coste ; éloge de ses vertus. — Ordre à suivre pour les retraites annuelles. — De quelle longueur doivent être les bouts des ceintures. — Les prétendantes n'entrent au chapitre que pour demander leur essai. — Quand elle est pressée d'affaires, la Supérieure peut se contenter d'une demi-heure d'oraison.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 25 août 1623.]

Voilà notre chère Sœur Anne-Jacqueline qui vient de passer à Notre-Seigneur [1]. Certes, elle a souffert longuement et grandement, mais avec une extrême douceur, patience et résignation. Vous savez, ma très-chère fille, la fidélité de cette pauvre Sœur et combien elle a toujours été humble, dévote et laborieuse, enfin c'était l'incomparable; elle a langui quasi deux ans et demi. Avertissez nos maisons voisines, car je n'ai le loisir maintenant.

Je vous rends mille grâces, ma fille, de votre papier et de vos biscuits; mais je vous prie, n'en envoyez plus, car je n'use plus de ces choses-là, me portant trop bien. Et ne vous peinez nullement pour ma charge d'écrire, ce m'est honneur et consolation, pourvu qu'il en réussisse quelque petit service à nos Sœurs. — Il me semble que ce qui est marqué pour la direction des retraites et de l'essai des filles laisse une si entière liberté aux Supérieures et directrices, pour départir les jours et oraisons, que cela doit suffire. Il y a des Sœurs qui ont employé cinq, six et sept heures par jour à l'oraison, c'est pourquoi il est bon de régler : or ici on les fait tout ainsi que je les ai marquées; mais la Supérieure doit librement faire ce qu'elle juge

[1] Sœur Anne-Jacqueline Coste, première tourière de la Visitation, décéda le 25 août 1623.

à propos, tandis qu'elle est en retraite; mais il n'en faut rien quitter de ce que l'on doit selon la discrétion. Pour vous, ma très-chère fille, vous ne devez jamais vous efforcer pour les considérations, ains demeurer en votre repos et simplicité. Nous avons ici du temps de reste pour toutes les professes, car elles y entrent quatre à la fois le dimanche matin, et le dimanche suivant elles assistent aux Offices, mais non ès autres assemblées, sinon qu'à celle de la récréation du soir où leur retraite finit. Et en leur place on en met d'autres dès le dimanche matin, et par ce moyen il ne faut à chaque rang qu'une semaine [1].

Je suis bien aise, ma très-chère fille, que vous trouviez tous les Coutumiers et Directoires à votre gré; c'est simplement l'ordre de cette maison, lequel je prie Dieu vouloir maintenir, et que les Supérieures fassent au reste selon leur discrétion. Le Père Fourier m'a dit que vous vous étiez engagée à lui pour lui tout faire voir. Je lui ai dit que j'en serais très-aise; mais vous gouvernerez cela avec lui; car il leur faut témoigner grande confiance. Je ne pense pas qu'il y ait guère à dire. — Je m'aperçois que l'on a oublié d'écrire la longueur des bouts de nos ceintures, qui ne doivent avoir qu'un quartier au plus. Mettez-le, ma fille, car cela étant de l'habit, il faut qu'il soit conforme. — Il y a plus de trois ou quatre ans que notre Bienheureux Père ordonna que les prétendantes n'entreraient au chapitre que pour demander l'essai.

Je suis grandement aise de ce que l'on se tient aux commémorations, cela ôtera tous murmures, et nous rendra uniformes; car vraiment il se serait bien fallu garder de dire en Avignon l'Office composé. Or, Dieu soit béni, j'espère que notre Sœur Marie-Claire fera très-bien. Qu'elle ne se découvre

[1] La Sainte indiqua différemment au Coutumier la longueur des retraites et la manière de les faire.

point devant les hommes que fort rarement, parce qu'elle est jeune, et que ce pays-là tient de l'Italie. Et si on l'attaque sur l'Office ou sur les approbations de l'Ordre, qu'elle ne s'étonne nullement; mais qu'elle montre en cela une grande résolution et fermeté sans s'étonner [disant] qu'elle est de cet Ordre établi par ce Bienheureux [François de Sales], Ordre bien approuvé; que par tous les monastères, qui sont déjà en si grand nombre, et aux meilleures villes de la France, on garde et observe tout ce qu'elles ont, et semblables. Voilà la copie de notre établissement; il faut que le Père Maillan [Jésuite] fasse dresser celui d'Avignon en ce sens-là, mais cela dextrement, car il importe sur toute autre ville pour l'affermissement de l'Office et de l'Ordre, en ce qui est extérieur. Il faudra écrire sur le livre du Chapitre l'élection qui a été faite de nos Sœurs, pour cette fondation, et y faites écrire aussi les autres fondations qui ont été tirées de chez vous. Certes, vos filles me sont chères comme celles de céans, car j'aime toute notre Compagnie également.

Il ne faut pas donner l'*enseigne* pour deux cents écus; au commencement, on en offrait cinq cents. Il la faut envoyer à nos Sœurs de Paris ou de Grenoble, pourvu que vous trouviez des commodités très-assurées, ou à celles de Dijon. — Ma fille, faites-nous tenir à Chambéry l'ornement de madame de Pluty, elle l'a laissé au logis de M. le premier président, et faites-le mettre dans une caisse, s'il vous plaît.

Nous devons traiter avec les Pères Jésuites fort cordialement, comme avec nos Pères, et lever le voile devant les recteurs, et ceux à qui nous avons une particulière connaissance, mais aux autres je ne le fais pas. — Oui, vous pouvez quitter demi-heure d'oraison quand vous êtes pressée d'affaires. — Je salue, mais chèrement, M. de Saint-Nizier; dites-lui que nous suivrons son conseil. — Voilà une sûreté de madame Vigny, de Paris; vous la rendrez quand on vous donnera deux cents écus qu'elle au-

mône en notre église. — Voilà une copie de notre établissement; il serait grandement nécessaire que celui d'Avignon se fît selon cela, à cause que c'est dans les États du Pape; il faudra que ma Sœur le donne au Révérend Père Maillan qui ménagerait cela. Ne fermez pas les lettres de Moulins, ni celles de M. Aubry; faites-en un paquet adressé à la Supérieure de là.

Ma très-chère fille, je suis vôtre, et Dieu sait en quel rang.

Je salue toutes nos Sœurs, mais très-chèrement. Dieu soit béni.

[*De la main d'une secrétaire*]. Notre très-chère Mère vous supplie de faire avertir nos Sœurs de Montferrand, Valence et Saint-Étienne, du décès de notre Sœur Anne-Jacqueline, et de faire copier cette copie d'établissement, et d'envoyer l'original à Orléans.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDLXXXI (*Inédite*)

A LA MÊME

Conseils pour le choix des Religieuses qui doivent fonder le monastère d'Avignon. — L'humilité et la simplicité sont préférables aux visions. — La Sainte refuse le titre de *Mère générale*.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

Si vous trouvez bon de donner cette lettre, faites-le, ma très-chère fille. Or je crois que si vous faites les deux fondations d'Avignon et de Mâcon, que difficilement aurez-vous une Mère pour Aix. Toutefois, quand les choses seront en état, on verra la disposition des filles et prendra-t-on le mieux. Il me semble que ma Sœur la Supérieure de Grenoble serait excellente là; on verra. Je repense aux filles pour Avignon : il me semble qu'il

y faut envoyer notre Sœur M.-Claire [de la Balme] et Catherine-Charlotte de la Grange, laquelle dans trois ans pourrait lui succéder à la charge de Supérieure, en cas que notre Sœur M.-Claire fût nécessaire à Lyon au bout de vos six ans; et, avec ces deux-là, notre Sœur M.-Madeleine, cette bonne veuve, et quelque autre encore pour faire quatre, car c'est au moins qu'il faut en envoyer quatre. Madame de Chevrières choisira après cela; mais, croyez-moi, préférez Avignon.

Il est vrai, notre Sœur Jeanne-Françoise est très-bonne fille, mais gardez-la auprès de vous. Vous faites bien de ne tenir compte de ses visions. Il faut toujours inculquer la véritable humilité, simplicité et douceur, et cette extase d'œuvres et d'actions. Nous ferons dire les messes et prier. Dieu fasse son bon plaisir, qu'Il vous inspire. Obtenez-moi [la] grâce de vivre selon sa seule volonté.

Mon Dieu! que la bonne madame Daloz nous fera grand plaisir de contenter M. Gaudeville, duquel nous avons acheté la maison de Chambéry; car autrement [il] convient que nous la pressions. La chasuble vient d'arriver. Notre Sœur la Supérieure de Dijon, par ses dernières, nous demande toujours les Directoires. Envoyez-lui les vôtres à la charge qu'elle vous les renvoie, et mandez-lui qu'elle ne fasse pas copier l'article de la visite.

Je vous prie, ma fille, ne dites point que je suis votre *Mère générale.* Hélas! il me semble que Dieu me fait l'honneur d'être la chambrière de peine de notre petite Compagnie; c'est trop, ma toute très-chère fille. Dieu soit béni et glorifié. *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDLXXXII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

A RIOM

Instante prière de revenir à Annecy, si les difficultés qui s'opposent à la fondation de Riom se prolongent davantage.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 17 septembre 1623.

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Puisqu'il plaît à Notre-Seigneur permettre que ces messieurs de Riom fassent de si puissantes et persévérantes contradictions pour votre établissement dans leur ville, je pense que vous feriez extrêmement bien de vous retirer humblement et doucement. C'est l'avis de M. le prévôt auquel j'en ai parlé; car enfin, ma très-chère Sœur, nous sommes en peine de vous sentir là, parmi ces contestes et hors d'un monastère. Cela pourra être désapprouvé de plusieurs, et puis notre Bienheureux Père me dit à Lyon qu'il ne désirait point que nous nous montrassions ardentes à poursuivre des fondations, ni que nous employassions en façon quelconque la faveur des grands pour cela; mais seulement que nous secondassions les bonnes intentions de ceux qui nous désireraient. Je vous dis ceci simplement, ma très-chère Sœur, car je sais que les intentions de ce très-saint Père vous sont en très-grand respect. Or donc, si votre affaire n'est [pas] terminée, l'avis de M. le prévôt est que vous vous retiriez ici, et c'est mon désir aussi, et ma consolation.

Voyez donc, ma très-chère Sœur, et travaillez à vous retirer doucement, avec l'avis de quelques personnes capables et qui puissent, selon les occasions, vous donner un solide conseil; ce que je vous dis, parce que nous ne pouvons savoir l'état de votre affaire, d'autant que, s'il y avait une bonne apparence, de bientôt voir une heureuse issue, il faudrait encore patienter; mais cela n'étant pas, vous ferez très-bien, ma très-chère Sœur,

et je vous en prie, de vous retirer vers nous le plus tôt que vous pourrez. Dieu sait si vous serez bien et chèrement reçue. Certes, il ne faut pas que vous en doutiez, car toute la maison vous aime et vous désire. Pour moi, il me semble que vous ne pourriez douter du contentement que ce me sera de vous revoir ici.

Si donc vous prenez cette résolution, il faudra renvoyer toutes vos filles à Moulins, et que notre chère madame de Dalet vous amène au moins jusqu'à Lyon, si elle ne voulait passer jusqu'ici où nous la recevrions d'un cœur et d'une affection incomparable, sinon et qu'elle ne puisse venir jusque céans, notre bonne Sœur la Supérieure de Lyon vous donnerait conduite, et peut-être elle-même la ferait, mais il faudrait faire tout cela entre ci et un mois, afin que nous eussions un peu de loisir de nous voir avant la fondation de Chambéry où nous espérons aller dans [à] la Toussaint, ou incontinent après. Voyez, ma très-chère Sœur, à vous résoudre; cependant, nous prierons Dieu d'être votre conseil et votre conduite en tout.

Je salue notre très-chère Sœur de Dalet, ne pouvant lui écrire. Je suis, vous le savez, toute vôtre en Notre-Seigneur. Qu'Il soit béni !

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDLXXXIII

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A MOULINS

Les occasions de souffrance nous doivent être précieuses. — Ne rien accorder qui soit contre la Règle.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 18 septembre [1623].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous ne pourrions maintenant envoyer M. Michel, et puis il faut un peu laisser passer l'orage et vous tenir constante en la parfaite douceur, patience et support; car, quand sera-ce, ma

très-chère fille, que nous témoignerons notre fidélité à Dieu et aux vertus, sinon en ces occasions si âpres? Certes, elles vous doivent être précieuses, et quand tout le monde s'élèverait contre vous, vous n'en devriez pas perdre un brin de votre paix et tranquillité. Enfin, offrez toujours de la vouloir laisser jouir des priviléges accordés, de vouloir servir et chérir cette pauvre âme cordialement, pourvu qu'aussi elle se contente de cela, et que ni elle ni les siens ne désirent rien qui soit contre notre Institut. Bref, témoignez que vous ne voulez que cela, et que vous vous rapporterez toujours à l'avis du Père recteur et à nous, et ne vous échappez point en nulle parole de ressentiment ni de plainte inutile.

Je vous ai déjà écrit touchant la venue de Mgr d'Autun[1]; parlez-lui toujours avec respect et fermeté pour l'observance. J'espère en Dieu qu'il ne donnera point de mauvaise permission; que s'il en avait donné, [il faut tâcher] de les faire révoquer. Je ne puis lui écrire, ne sachant comme tout ira; mais je me résous bien d'écrire à cette pauvre Sœur et à ses parents, quand je saurai comme tout [se] sera passé à leur venue. Enfin, ma fille, bénissez Dieu qui vous fait part de sa croix, et espérez que sa bonté vous donnera le calme après cette bourrasque; mais tenez-vous en douceur et toujours prête de suivre en tout conseil. C'est sans loisir que je vous écris, mais avec une entière affection de votre consolation et profit spirituel. Dieu soit béni!

J'écris et envoie mes lettres ouvertes, afin que le Révérend Père recteur voie avec vous s'il sera à propos de les donner.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Claude de la Magdelaine de Ragny, évêque d'Autun. Sainte Jeanne-Françoise de Chantal avait demandé au prélat de faire la visite canonique au monastère de Moulins, cette ville faisant alors partie de son diocèse.

LETTRE CDLXXXIV

AUX SOEURS DE LA VISITATION DE MOULINS

Demeurer unie à sa Supérieure, c'est un moyen de s'unir à Dieu. — Le temps des afflictions est celui d'une abondante moisson. — Bienheureux les pauvres, Dieu est leur trésor.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

MES TRÈS-CHÈRES ET BIEN-AIMÉES SOEURS,

Je vous assure en toute sincérité que ce m'est une douleur sensible de me sentir dans l'impossibilité de vous aller servir et assister en l'affliction où vous êtes; mais j'espère que notre bon Dieu, pour le service duquel nous sommes arrêtée, vous pourvoira de meilleures et plus utiles assistances. Cependant, mes chères Sœurs, je vous conjure, par les entrailles de la divine Miséricorde, de porter humblement et patiemment l'effort de cette affliction, et de demeurer constantes et inviolablement unies à votre bonne Mère et Supérieure, afin que ce vent de tempête n'éparpille point ce que Dieu a uni et conjoint. Demeurez coites sous cet effort, paisibles, et pleines de confiance que la divine Providence vous secourra; et pour chose quelconque que l'on vous dise et que l'on fasse, ne vous départez point de la douce et cordiale charité envers celle qui vous cause cette affliction.

Souvenez-vous, mes très-chères filles, que c'est ici le temps de la moisson pour vous, que peut-être n'aurez-vous jamais une occasion qui vous fournisse tant de moyens de pratiquer la patience, la douceur, l'humilité et le support du prochain, que celle-ci, et surtout la fidélité à votre sainte vocation. Faites-en donc bien profit, mes chères filles, et par ce moyen vous glorifierez Dieu en votre tribulation, vous conforterez votre bonne Mère et la soulagerez en cette charge qui lui tombe si rudement sur les épaules.

Nous vous assisterons de nos petites mais continuelles prières, invoquant sans cesse le divin amour à votre aide par les intercessions de notre très-heureux Père. Que s'il faut acheter la paix à prix d'argent, je vous conjure, mes très-chères et bien-aimées Sœurs, que vous vous montriez en cela ses vraies filles, et que, avec une très-humble générosité, vous choisissiez la sainte pauvreté, plutôt que de demeurer dans les inquiétudes où vous êtes. Bienheureux sont les pauvres, car Dieu est leur richesse et trésor. Quelle consolation de vivre en parfaite observance, sous l'abri et protection de la divine Providence ! Mais je vous prie que tout se fasse avec la douceur et charité requises à celles de notre vocation, et gardons-nous de toutes paroles piquantes et fâcheuses qui, tant peu que ce soit, ressentent l'âpreté. Regardez toujours à Dieu, et Il vous conduira, ainsi que je l'en supplie de toute mon âme, et de répandre sur vous ses très-saintes bénédictions. Je me recommande à vos prières.

Votre, etc.

LETTRE CDLXXXV

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE MORVILLE

A MOULINS

Sévère réprimande. — L'âme qui n'est plus retenue par l'amour de Dieu doit au moins redouter sa justice.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy, 1623.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Puisque vous avez fait passer vos misères et imperfections jusqu'à la connaissance des Sœurs, je ne puis plus me taire et m'empêcher de me plaindre de votre détraquement tout à fait scandaleux dans la maison.

Mon cher Sauveur, souffrez, s'il vous plaît, que touchée d'une intime douleur, je vous fasse cette plainte comme à mon

Dieu : permettez-vous d'admettre au bonheur de cette sainte vocation une fille si indigne de cette grâce! Si c'est pour mes péchés et imprudences, ô mon Seigneur! frappez sur moi et conservez ces pauvres chères maisons en paix et en unité sainte, car vous savez que rien ne m'est si sensible que le mal qui leur arrive de la sorte.

Ma très-chère fille, je voudrais par mon sang laver les plaies de votre âme et celles que vous faites à cette maison; au moins que ma douleur et l'abondance de mes larmes vous touchent, car je ne puis empêcher mon cœur de se fondre sur le récit de votre misère. La dureté et l'immortification de votre cœur vous ont jetée dans le labyrinthe, et je pense encore notre trop grande douceur; car nous espérions qu'étant chrétienne, vous vous laisseriez gagner par cette voie, mais je vois bien que votre félonie veut être matée. Croyez que si j'étais auprès de vous, à mon avis et aidée de la grâce de mon Dieu, je vous rangerais à la soumission et vous empêcherais bien de tenir le dessus comme vous faites. Je prie notre Sœur la Supérieure de ne vous point épargner les mortifications qui vous sont nécessaires, si tant est que vous ne vous humiliez et rangiez à votre devoir, auquel je vous exhorte de la part de Dieu, et pour l'obligation que vous avez de sauver votre âme, laquelle vous exposez à la perte éternelle.

Pensez, je vous prie, au compte exact qu'il vous faudra rendre à Dieu de toutes vos fautes, et de celles que peut-être vous causez aux autres par vos déréglements, actions désordonnées et déportements. Que la juste crainte du divin châtiment vous touche, puisque le saint amour n'a nul crédit sur vous, ni la peine que vous nous faites souffrir. Je prie Dieu qu'Il ait pitié de vous et vous ramène à votre devoir. *Amen.*

LETTRE CDLXXXVI

A LA SOEUR CLAUDE-SIMPLICIENNE FARDEL

A BELLEY [1]

Reddition de compte des novices, et manière de leur enseigner à se bien confesser.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

La Règle n'entend nullement d'obliger les filles à dire leurs péchés, ains seulement leurs inclinations et passions, comme, par exemple, elles doivent dire : « J'ai été fort sujette à la colère, à la passion d'aimer », et semblables, sans dire les fautes qu'elles auront faites ensuite; que si elles veulent, pour leur consolation et utilité, vous dire tout, vous les devez simplement écouter sans les enquérir, et les conforter et consoler. Et de même vous les pouvez aider pour leurs confessions, sans toutefois voir celles qu'elles écriront elles-mêmes. Vous m'avez consolée, ma très-chère fille, de me demander ce petit avis. Oh! soyez, je vous en prie, une bonne nourrice et donnez bien le lait pur de notre Institut à vos chères novices. Rendez-les fort généreuses à la mortification et fort amoureuses de la sainte oraison et recueillement.

[1] Sœur Claude-Simplicienne Fardel, si connue par la belle réponse que lui fit saint François de Sales, quand, avec une incomparable naïveté, elle lui offrit d'être Religieuse à sa place, entra au premier monastère d'Annecy en 1614 et y mourut en 1629. Cette humble paysanne fut, au milieu des âmes héroïques dont se composait la Visitation naissante, la personnification de la plus aimable ingénuité. Reçue d'abord au rang des Sœurs domestiques, elle passa plus tard à celui des associées. « Sa grande vertu et son bon jugement (écrivit la Bienheureuse Fondatrice au *Livre des Vœux*) permirent de lui confier toutes les charges, excepté celle d'assistante. » Bien que sa *Vie*, composée par la Mère de Chaugy, n'en fasse aucune mention, il paraît que Sœur Claude-Simplicienne fut directrice à Belley, comme le prouve cette lettre, écrite tout entière, ainsi que l'adresse, de la main de sainte de Chantal.

Nous sommes si chargées de filles que nous ne pouvons ouïr la proposition de la cousine que nous ne soyons à Chambéry. Écrivez-moi souvent, ma très-chère fille, et comme tout va chez vous. Vous savez combien vous m'êtes chère; aimez-moi et priez pour moi, afin que nous parvenions à la sainte éternité. *Amen.*

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDLXXXVII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

A RIOM

Dieu sanctifie nos cœurs par la croix.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

Hélas! est-il possible que j'empêche mes yeux de rendre les témoignages de la douleur universelle que mon cœur ressent, sachant ma pauvre très-chère, très-aimée et ancienne compagne, en tant de travaux, de mépris, d'abjection et de traverses, et enfin la voyant si accablée de tous côtés! Ma fille, croyez que Dieu veut sanctifier votre cœur bien-aimé par les croix. Je sais que vous tirez profit de tous vos maux, car il y a longtemps que votre âme est accoutumée à la douleur et à l'abaissement qui nous arrivent de la part des créatures, mais par la volonté du Créateur qui vous veut, et qui a le dessein de vous élever hautement en sa très-sainte éternité.

LETTRE CDLXXXVIII

A MONSEIGNEUR L'ÉVÊQUE D'AUTUN

Prière de continuer sa protection à la communauté de Moulins. — Dieu ne saurait délaisser les Religieuses fidèles à leur devoir, et qui font leurs délices de la pauvreté.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

MONSEIGNEUR,

J'ai su que vous avez eu la bonté d'entendre nos pauvres Sœurs de Moulins sur les difficultés qu'elles ont avec leur fondatrice, et que, par la grâce de Dieu, vous et votre conseil avez reconnu la véritable vertu et probité de la Supérieure et de ses Religieuses, ensuite de quoi vous les avez protégées et confortées en leur extrême affliction. Mais, Monseigneur, à ce que j'apprends, elles ont plus besoin que jamais de votre paternelle assistance; c'est pourquoi je vous conjure et supplie très-humblement au nom de notre bon Dieu, Monseigneur, de la leur donner. Que, si pour mettre la tranquillité en leur monastère, il ne faut que rendre l'argent à notre bonne Sœur la fondatrice, afin qu'elle se loge ailleurs, certes, nous en serons contentes; car nous aimons mieux vivre pauvrement en nos observances que d'abonder en richesses et être traversées.

La Providence de Dieu, qui nous a toujours assistées, ne nous manquera point, tandis que nous persévérerons en la fidélité de son saint service; et puis ce sont nos délices que de vivre en pauvreté sous sa protection. Voilà, Monseigneur, comment je vous représente naïvement mon sentiment, non toutefois que je ne fusse très-aise que notre Sœur la fondatrice se conservât le bonheur qu'elle possède, pourvu qu'elle se contente des priviléges que vous lui avez donnés ou confirmés, Monseigneur, et qu'au reste elle vive selon la bienséance de sa condition. Or j'espère que la divine Miséricorde pourvoira de secours à ses

bonnes servantes, par l'entremise de votre prudence et piété, ainsi que de tout mon cœur et très-humblement je vous en supplie derechef, Monseigneur, et je prierai notre bon Dieu de répandre avec abondance ses sacrées bénédictions sur vous et sur votre Église. Vous faisant très-humble révérence, je demeure, Monseigneur, votre très-humble, etc.

LETTRE CDLXXXIX

A LA MÈRE FRANÇOISE-GABRIELLE BALLY

SUPÉRIEURE A BOURGES

Il faut espérer contre toute espérance. — Bonheur d'être martyre de la pauvreté.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

Oh! mon Dieu! ma fille très-chère, que vos lettres me donnent de consolation! leur style ressent du tout l'esprit de notre vénérable Fondateur et Père. Persévérez en cette voie et cette confiance; ne sortez jamais de cet esprit, qui est celui de Jésus souffrant et s'offrant à la volonté de son Père : c'est lui qui conduit votre cœur, laissez-le faire.

En quelque extrémité que vous puissiez tomber pour le temporel, je vous conjure de demeurer ferme en la foi de la parole de Dieu. Imitez Abraham dans son délaissement, qui crut en l'espérance contre l'espérance. Si Dieu semble tarder un peu à vous assister, ce n'est que pour vous rendre plus affermie en votre fidélité et pour vous donner son secours plus à propos. Regardez toujours à Lui et à son éternité. Consolez-vous en la douce pensée qu'Il est votre Père et que vous êtes sa fille, sa servante, sa créature et son épouse. Attendez son secours en patience, et tenez pour certain qu'Il ne vous manquera pas.

Oui, quand pour sa plus grande gloire en nous, il Lui plairait retirer de nous tout secours temporel, ne serions-nous pas

trop heureuses de mourir de faim, de soif et de nudité, pour révérer la faim qu'Il endura pour nous dans le désert, et la soif et la nudité du Calvaire? Quel bonheur de pouvoir être martyres de la sainte pauvreté, puisque les tyrans ne nous donnent plus d'occasion de pouvoir l'être de la foi! Courage donc, ma fille; la pauvreté est la première fille de l'Évangile, et la première béatitude que la foi nous enseigne.

Demeurez dans cette confiance, et sachez que le Sauveur convertira tout à sa gloire et à l'avantage spirituel de votre cher monastère. Nous devons nous réjouir que cette fondation ait commencé avec tant de marques de pauvreté, puisque le Fils de Dieu a voulu commencer sa vie temporelle et souffrante dans une pauvre étable, dans une pauvre crèche et sur de la paille.

LETTRE CDXC (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Envoi et correction des Directoires.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

Enfin, ma très-chère fille, il faut glorifier Dieu. Notre Bref de la continuation de notre Office ne nous sera point inutile, mais assuré, et nous espérons encore d'en obtenir la perpétuité, afin que pour jamais nos maisons soient en repos de ce côté-là. Vous verrez ce que j'en écris aux autres; il suffira pour vous et pour nos Sœurs de Dijon auxquelles je ne puis écrire. Voilà le Coutumier séparé comme il faut. Voyez-le, et le considérez; il est recueilli fidèlement, mais je ne l'envoie qu'à vous et à la Mère de Grenoble, à laquelle vous l'enverrez le plus tôt que vous pourrez, et lui manderez que l'ayant vu, elle me le renvoie

au plus tôt. Voyez si je n'ai rien oublié et qu'elle fasse de même. J'y penserai aussi encore.

Ce que vous nous aviez mandé de la visite, j'en parlai hier à Mgr l'évêque, qui me dit que j'avais raison, de sorte que je n'ai plus rien de nos petites coutumes qui me fâche. Nous ferons le Directoire de l'Office sitôt que Mgr l'évêque aura le loisir. Dieu nous fera la grâce, ma très-chère fille, de demeurer paisibles en notre simplicité.

L'on m'a dit que les coches de Grenoble sont maintenant ordinaires à Lyon, et qu'ils viennent toutes les semaines, c'est pourquoi je vous adresse le Coutumier, lequel vous ne mettrez qu'en mains bien assurées, et manderez à notre Sœur de Grenoble de faire de même. Fermez toutes nos lettres, et les renvoyez promptement, s'il vous plaît, à celui qui vous les donnera. Je n'ose le charger du Coutumier. Dieu vous bénisse, et notre Sœur de Vigny, et toute la chère troupe.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXCI (*Inédite*)

A LA MÊME

Conseils pour l'établissement du monastère d'Aix. — De quelle condescendance user à l'égard des âmes faibles. — Remarques sur le Coutumier et sur les Directoires. — Liberté pour le choix des confesseurs extraordinaires. — Réception des personnes infirmes et pénitentes. — On fait solliciter à Rome la permission de dire à perpétuité le petit Office.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 2 octobre 1623.

Vous exercez fidèlement la bonté de votre cœur sur moi; Dieu soit béni qui m'a donné une telle fille; c'est assez. Nous n'avons jamais vu votre Bulle : Mgr de Lyon l'a; vous ferez bien de lui en parler, mais ceux d'Aix n'ont pas besoin de la voir; ne leur doit-il pas suffire [de savoir] que nous sommes établies à Paris

et en tant d'autres villes de la France? Je vois que ces gens-là s'adressent à vous et font le même à nos Sœurs de Grenoble, c'est pourquoi il faut bien savoir comme vous traiterez; M. votre bon Père spirituel vous conseillera bien. Il faudra là des filles bien ferrées, s'entend surtout une Supérieure. Certes, puisque votre pauvre Sœur l'assistante est si pesante, je la retarderais, et [vous] ferez bien d'envoyer votre autre Sœur qui est certes pour mieux réussir. Puisque madame de Chevrières va là, elle vous aidera à vous déterminer pour les filles, car il lui faut un peu condescendre et lui en donner qui puissent manier son cœur.

Je vois que vous avez quelques filles qui vous exercent; ma fille, il est impossible autrement; mais, grâce à Dieu, vous en avez tant de bonnes, qu'il y a grand sujet de louer sa bonté. Certes, notre pauvre Sœur N*** me fait pitié avec cet esprit humain et discourant; elle a bonne volonté et me témoigne un très-grand amour et estime de vous et de votre gouvernement. Elle est un peu tentée de croire que vous pensez qu'elle agréerait plus une autre Supérieure que vous. Or enfin, si je ne me trompe, je pense que vous feriez bien d'essayer pour un temps de l'employer selon ses inclinations; car, à mon avis, elle n'avancera pas en humilité et simplicité tandis qu'elle y sera poussée. Si je ne me trompe, son esprit se roidit au lieu de se plier, à cause de l'impression qu'elle a qu'on la veut humilier, et elle n'a pas la force d'employer ces aides-là à son utilité; c'est dommage, car c'est un bon cœur; essayez, je vous prie, l'autre biais. — Je lis fort bien votre lettre, et je suis bien aise que vous m'écriviez de votre main.

Voilà les Directoires des officières et le Coutumier qui doit être gardé par la Supérieure : je fais recopier l'autre, qui est fort court; peut-être ne sera-t-il pas achevé pour ce soir; vous verrez si j'y ai oublié quelque chose. Les coutumes ès occasions qui ne sont pas ordinaires s'oublient facilement; mais

j'espère que Dieu nous fera ressouvenir de tout. Je voudrais que nos monastères vissent cette copie [et] que vous fissiez qu'ils se l'envoyassent de main en main, s'entend Moulins, Nevers, Bourges, Orléans et Paris, sans toutefois les copier jusqu'à ce que je l'aie fait voir au Père Fourier, ou au Père Antoine Suffren que j'espère voir environ la Toussaint. Pour vous, si vous voulez, vous pouvez faire accommoder vos Directoires des officières dessus cette copie ici, et faire copier les deux Coutumiers afin de les faire voir au Père Fourier, lequel me dit qu'il serait à Lyon environ la Toussaint, mais je ne vois pas qu'il y ait rien à dire sinon pour la visite, car tout y est de notre Bienheureux Père ou approuvé de lui.

Surtout, je pense qu'il ne faudra pas montrer à N. l'article qui parle des Pères N***, car il me dit à Chambéry que, puisque nous nous voulions servir d'eux, nous ne nous devions pas confesser aux Pères de N***, ni conférer particulièrement, ni aux autres Religieux. Cependant notre Bienheureux Père m'a dit ce que j'ai mis dans le Coutumier, et nous l'avons toujours pratiqué ainsi, et c'est notre bien que d'avoir cette liberté; je voudrais donc qu'il ne vît pas cet article-là. De même ce que j'ai mis dans le Coutumier de la Supérieure pour la réception des filles infirmes et pénitentes; tout le monde combat cela et des plus grands serviteurs de Dieu. C'est tout à fait contre la prudence humaine; mais nous devons être invariables à le garder; car vous voyez comme notre Bienheureux Père l'inculque, et afin qu'il soit mieux gardé j'en ferai mettre quelque chose dans sa vie. Il faut que nous souffrions d'être combattues en cela, et que nous ne résistions pas par paroles, mais que nous demeurions fermes en ce fait. Si vous faites copier ces Coutumiers, vous enverrez notre copie à Dijon, pour la faire voir seulement, et où vous voudrez de nos monastères; mais faites-vous-la rapporter afin d'en parler au Père Fourier, car je lui [ai] dit que vous le feriez.

Voyez ce que j'ai écrit à la Supérieure de Bourges pour l'Office : cela va bien et ne faut plus qu'en obtenir la perpétuité; or c'est à quoi l'on travaille maintenant, et encore faudra-t-il une autre Bulle pour le sujet que le Père Fourier vous dira, car je lui ai donné celle de notre établissement, afin qu'il nous dressât les mémoires, car c'est une pièce absolument nécessaire pour le repos de tous les monastères. Notre Bienheureux Père l'avait déjà fait poursuivre; nous espérons que Dieu nous aidera, et faut beaucoup prier pour cela, et engager la bonne volonté de M. Denay et de M. de Maussac pour nous aider de leur faveur lorsqu'ils en seront requis. Or sus, mon enfant, je vous dis tout afin que vous teniez la main, vers le bon Père Fourier quand il sera arrivé, pour avoir nos mémoires, et des lettres encore de faveur à leur Père. Je crois que notre bon Père dom Juste ira lui-même faire cette poursuite, car c'est une chose tout à fait nécessaire pour empêcher que l'on ne nous brouille rien en notre cher Institut, et que l'on nous laisse vivre en paix en nos petites observances.

Je vous remercie, ma très-chère fille, de vos belles bougies. Voilà la lettre. Dieu vous bénisse, ma toute très-chère et bien-aimée fille, et toutes vos chères filles que j'aime de tout mon cœur, et me recommande à leurs prières, surtout la semaine prochaine que je pense faire ma solitude, afin que Dieu me fasse la grâce de le servir en vérité.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXCII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

A RIOM

Elle la prie d'abandonner la fondation de Riom et de se retirer à Annecy; joie que causerait ce retour. — Nouveau Bref au sujet de l'Office.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 5 octobre [1623].

MA PAUVRE TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Qui n'aurait du mal de cœur de vous savoir parmi les assauts et combats où vous êtes? Je les ai représentés assez simplement à Mgr l'évêque [J. F. de Sales], lequel eût bien voulu que la chose n'en fût pas venue si avant, puisque vous y deviez être si indignement traitée; car, certes, il est bon de prévenir telles intrigues et scandales. Il est impossible que ces bons messieurs les consuls n'en aient des remords de conscience tôt ou tard. Dieu leur pardonne par sa bonté, et vous donne la grâce et le courage de vous retirer de cette fâcheuse affaire avec la douceur et l'humilité que notre Bienheureux Père eût pratiquées en telles occasions. Et je vous prie, ma pauvre très-chère Sœur, de l'avoir toujours devant vos yeux en cette action; car je m'imagine bien la difficulté qu'il y aura en tout cela et la peine qu'il y a de se retirer d'une bonne entreprise; mais c'est aussi le vrai moyen de couronner tous les travaux que vous avez pris en cette poursuite, et faire voir que, tandis que vous avez cru de faire la volonté divine, vous l'avez poursuivie courageusement; qu'aussi voyant le bon plaisir de Dieu en votre retraite, vous la faites simplement.

Mais, ma pauvre très-chère Sœur, je vous conjure de faire cette action en l'esprit de notre Bienheureux Père, et de notre vocation. Enfin il ne voulait point ces violences, ni que l'on entrât dans les villes qu'avec la bonne amitié du peuple; c'est pourquoi, ma très-chère fille, je pense qu'il sera très à propos de vous retirer doucement, comme je vous l'ai déjà écrit.

Je m'assure que notre chère Sœur madame de Dalet vous ramènera de bon cœur jusqu'à Lyon, et de là peut-être jusqu'ici, sinon notre chère Sœur la Supérieure de là prendrait une charrette et vous amènerait ici. Les filles de Moulins, vous les renverriez à Moulins; car, mon Dieu, ma pauvre très-chère Sœur, quelle apparence d'aller entreprendre un procès, ni même pour avoir vos dommages et intérêts? Laissez tout pour l'amour de Dieu et vous retirez en paix, sans lâcher une seule parole de ressentiment contre ceux qui vous ont traversée, et surtout contre ces bons seigneurs d'Église. Toutes nos Sœurs se réjouissent de vous revoir, et moi par-dessus toutes, qui serai extrêmement consolée d'avoir le bonheur de vous avoir auprès de moi, et [ce] me sera un grand soulagement.

Par la grâce de Notre-Seigneur, notre dernier Bref nous est assuré; ç'a été avec une extrême peine qu'on l'a obtenu franc sans charge du grand Office; car on voulait que nous le dissions toutes les fêtes; on poursuit la perpétuité, car il n'est que pour dix ans. Quand on l'aura, on en donnera des copies aux monastères. Cependant, nous dirons le petit en paix, à l'accoutumée, excepté que nous ne prendrons rien du grand, ains nous ferons seulement les commémoraisons. Ma très-chère fille, Dieu sait de quel cœur je vous attends. Nous dirons toutes : Dieu soit béni!

Je salue notre Sœur M.-Catherine [Chariel]. Nous feróns la prière qu'elle désire pour son cousin; mais d'écrire ce n'est temps. A notre chère madame de Dalet mille saluts, car je n'ai le loisir de lui écrire.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXCIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Ardent désir de la gloire de Dieu. — Choisir pour Avignon une Supérieure prudente et ferme. — Revoir les Directoires avant de les communiquer aux autres monastères.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 9 octobre 1623.

Votre bon Père spirituel ne m'écrit point; il n'est pas homme à me communiquer par lettre ces affaires-là; c'est à Moulins qu'il y a bien de la besogne, car cette pauvre fondatrice nous y [donne] de l'exercice... le bon Dieu y mettra sa bonne main. Je suis bien aise que les Ursulines s'établissent à Roanne; je suis indifférente pour ces fondations, grâce à Dieu, et n'y veux servir que la seule volonté de Dieu.

Nos Sœurs de Moulins m'avaient écrit qu'on les y demandait; enfin, ma très-chère fille, pourvu que Dieu soit servi, c'est assez. Le Révérend Père Maillan nous avait aussi demandé des filles, mais je suis fort aise qu'il se soit adressé chez vous, car, ma fille, nous irons là en la personne de nos chères Sœurs, et elles demeureront ici en la nôtre. Mon Dieu, notre très-cher M. de Saint-Nizier ne nous connaît pas bien encore!

Or je suis d'avis qu'avec son conseil, vous choisissiez pour Avignon les meilleures et plus solides filles que vous ayez, tant parce que la ville est de très-grande importance et cet établissement très-favorable pour tout l'Ordre, à cause que c'est dans l'État de l'Église, que parce qu'il y a déjà quantité de filles assemblées et de tout âge, et ne faut pas douter qu'il n'y faille une Mère fort adroite et bien ferme [1]. Ne craignez pas de

[1] « *Ces filles assemblées et de tout âge* », attirées par l'éminente sainteté de madame de Capelis, s'étaient groupées autour d'elle, sans autre loi que ses conseils et ses exemples ; mais à la mort de cette admirable veuve, dont

préférer cette fondation-là à celle de Mâcon, car elle est bien plus importante. Notre Sœur de la Grange sera bonne seconde, mais je la trouve bien jeune pour être Supérieure en cette grande ville; je la mettrais plutôt à Mâcon, où il y aura moins à faire. Envoyez des filles graves et solides à l'observance. Vous avez extrêmement bien répondu à ces bonnes filles d'Avignon; vous verrez comme Dieu nous bénira, ne cherchant que Lui seul. Il faudra avoir l'établissement du prélat en bonne forme; pourvu qu'il soit dit que l'on vous recevra selon l'institution de l'Ordre de la Visitation établi par Monseigneur notre Bienheureux Père, et c'est assez. Mais quand M. le prévôt sera ici, je vous enverrai une copie de l'établissement, car c'est une chose de grande importance qu'il soit bien fait, à cause que nous sommes sous l'autorité des prélats.

Notre M. Michel a trouvé bon que j'envoyasse une copie de cet écrit à nos Supérieures. Il [*mots illisibles*] de vous dire ce qu'il contient, car je désire que vous n'ignoriez rien de toutes les affaires de notre Compagnie [de la Visitation]. Or quand le Révérend Père provincial sera à Lyon, qui doit être bientôt, vous lui direz comme je vous le fais savoir son sentiment sur l'Office, et qu'il m'a promis de communiquer avec vous sur toutes nos affaires, notamment sur la principale qui regarde

les austérités rappelaient celles des anciens solitaires de la Thébaïde, et que le vénérable César de Bus, son confesseur, disait être la plus sainte âme qu'il eût connue, le petit troupeau fut dispersé. Il ne resta que neuf de ses pieuses filles, qui résolurent de vivre en communauté sous la règle de Sainte-Ursule. Le but de cet Institut ne secondant pas leur attrait pour la vie contemplative, par le conseil des révérends Pères Jésuites, elles tournèrent leurs regards vers la Visitation, et s'adressèrent à la Mère de Blonay pour obtenir l'établissement d'un monastère de cet Ordre à Avignon. Le 24 octobre 1623, la Mère Marie-Claire de la Balme, avec les Sœurs Jeanne-Marie Compain, Anne-Claude Colin, Marie-Lucrèce Coursant, Marie-Pierrette Perrault et Claude-Eléonore Leurat, partirent pour commencer la nouvelle fondation.

l'union des autres monastères avec celui d'ici, en ce qui regarde seulement l'observance des Constitutions, car c'est sans aucune prétention d'autorité. Or, notre Bienheureux Père avait grand désir de cela et en avait dressé les mémoires pour faire la poursuite. Le Révérend Père provincial a notre Bref pour l'établissement de notre Congrégation sous la Règle; il vous le donnera avec ses avis, car il me l'a promis. Faites-lui voir ce que vous trouverez bon de notre Coutumier et Directoire, surtout qu'il donne son avis sur la forme de la visite, laquelle je fais mettre en une feuille à part, afin que, quand elle sera bien examinée, on l'écrive en son lieu. — Voilà donc le Coutumier et les Directoires des officières. Si vous y trouvez quelque chose à faire, pour Dieu, faites-le librement, car moi je n'y vois rien, l'ayant fait simplement, ainsi que je l'assure. Si vous trouvez à propos de différer de les envoyer jusqu'à ce que vous ayez conféré avec le Père, faites-le, car tout simplement, ma très-chère, je remets le tout à votre prudence et à la correction de tous. Considérez aussi s'il est à propos d'envoyer tout cet écrit en nos maisons, et me soulagez d'y ajouter et retrancher ce qu'il faudra. J'écris l'histoire à [*mots illisibles*]. Cela fait quelquefois grand bien. Dites-moi auquel nous nous tiendrons, car vous voyez le sentiment commun et celui de notre Bienheureux Père, duquel j'ai la lettre. Considérez aussi s'il sera bon que vous en parliez à notre M. de Saint-Nizier, ou, comme il sera mieux, de s'introduire tout simplement; au cas que vous lui en parliez, il ne faudra lui rien dire de la faute que l'on a faite d'avoir dit le grand Office. Voilà une lettre de grâce que je lui écris, donnez-lui ou la retenez, comme vous le trouverez meilleur.

J'avais écris ce billet ci-joint avant la réception des deux vôtres dernières. Vous m'avez singulièrement plu en l'assistance que vous avez fait donner à ce bonhomme malade de cette ville; cela donne une bonne odeur [de charité]. Notre chasuble

de Paris n'est point neuve. Ma fille, je n'en puis plus... [*mots illisibles*] pas ici pour bien commencer ma retraite. Dieu soit béni et nous fasse vivre parfaitement selon son seul bon plaisir. *Amen.* 9 octobre.

Envoyez les lettres de Bourges à Orléans, à Nevers, mais fermez-les et y mettez l'une de ces copies, si vous le trouvez bon. Je vous envoie la lettre tout entière à vous qui êtes capable de tout, parce qu'il y a je ne sais quoi de bon, mais gardez-la, si vous envoyez l'autre à Nevers. Aussi les lettres de Bourges et Orléans, mandez que l'on leur envoie aussi, s'il vous plaît. Mon Dieu, que je suis lasse de tant dire! Dieu soit béni. Si vous envoyez ces Coutumiers à Paris, envoyez-y une copie de cet écrit.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Turin.

LETTRE CDXCIV

A LA SOEUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE ET MAITRESSE DES NOVICES, A DIJON

Éloge de la Mère Favre. — Quelles maximes graver au cœur des novices.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1623.]

Vous savez et ne pouvez douter combien vous êtes, ma très-chère fille. Soyez-le de plus en plus par la charité que vous exercerez à prier pour moi. Il est vrai, ma fille, cette chère Mère [Favre] est une âme de vraie vertu, toute à Dieu, toute à sa Règle et toute à moi. J'espère que vous expérimenterez toujours plus que c'est une fidèle amie; et que si nos Sœurs pénètrent sans ombre d'amour-propre, et préoccupations des misérables affections humaines qui détruisent l'esprit de la Religion et la Religion même, la conduite de Dieu sur cette âme, et par elle sur les autres, elles s'établiront en une solide vertu. Animez fort vos novices, et gravez en leurs cœurs cette maxime,

qu'il ne faut qu'un seul amour, qui est celui du divin Sauveur, auquel seul il faut aimer le prochain, selon l'ordre de notre devoir et de la vraie charité. O Dieu! que devons-nous chercher en terre, et prétendre au ciel, sinon vous qui êtes notre partage et héritage éternellement? Ma fille, la Religieuse de la Visitation qui s'attachera à autre chose qu'à son Dieu se rendra indigne de sa vocation; faites-le donc bien comprendre à nos Sœurs.

C'est une vérité solide, chacun doit avoir un saint zèle d'arriver à l'éternité par le chemin que Dieu lui a marqué. Si nos Sœurs aiment bien leur saint Fondateur, elles le témoigneront non-seulement par le soin et plaisir qu'elles auront de lire ses écrits, car presque tout le monde s'y délecte, mais par la très-fidèle et continuelle pratique de ses maximes, surtout de cet amour et douceur incomparables pour tous les prochains, de cette humilité profonde qui le rendait si ennemi de l'éclat et si amoureux de l'humiliation et abjection, et de ce grand don de dévotion et d'application à Dieu.

Procurez, ma fille, que les exercices spirituels soient en grande estime entre vos novices; car l'oraison, le recueillement et les fréquentes oraisons jaculatoires sont l'huile de bénédiction dans les monastères. Faites lire de bons livres à ces chères novices; donnez-leur à ruminer de bonnes considérations qui détrompent leur esprit des fausses maximes du monde; faites qu'elles prisent grandement les actes et exercices de leur Directoire. Leur mémoire étant ainsi bien attachée aux choses spirituelles et leur entendement bien éclairé, j'espère que notre divin Maître échauffera bientôt leurs volontés en son saint amour.

Votre, etc.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXCV (*Inédite*)

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON[1]

A CHAMBÉRY

Comment disposer la maison provisoire que doivent habiter les Sœurs de la fondation de Chambéry.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy] 23 octobre 1623.

MONSIEUR,

Excusez-nous si nous avons un peu tardé à vous envoyer de l'argent; ces maisons ici n'en sont pas toujours bien fournies, outre que nous n'avions pas commodité assurée. Voilà quatre cents florins en pistoles. Il me semble que vous aviez proposé de faire la montée de la chapelle en dedans, et ainsi le chemin n'en eût pas été incommodé, et si l'on ne met les Sœurs tourières dans la boutique dessous (ce qui est quasi nécessaire à cause qu'il faut répondre à tout propos à ceux qui viennent), elle sera inutile, et le plancher de la chapelle excessivement haut, si vous l'avez déjà fait rehausser, et avec tout cela bien de la dépense; ce que je dis parce que nous avons une incroyable peine de recouvrer de l'argent, et il en faut encore beaucoup pour se meubler et faire des provisions. Mais toutefois pourvu que l'on fasse le mieux que l'on pourra, comme je sais bien que de votre grâce vous faites, j'espère que la divine Providence y pourvoira. Certes, il se faut jeter de ce côté entièrement, elle ne nous a jamais manqué, c'est ma confiance. Le très-honoré et vertueux M. le chevalier [Balbian] le sait bien.

[1] M. Pioton, avocat au souverain Sénat de Savoie, était ami et allié de la maison de Blonay. Fils spirituel de saint François de Sales, et plein de vénération pour la Vénérable Mère de Chantal, il la seconda de tout son pouvoir lors des fondations de Chambéry, Evian et Turin. Plus tard, M. Pioton embrassa la carrière ecclésiastique, fut confesseur du premier monastère d'Annecy, et mourut en odeur d'une très-grande piété.

Je le salue très-humblement avec M. d'Hôtel et les bons Pères, sans oublier nos bonnes amies.

Je vous supplie de savoir de M. de Quesnel ou de Rouen si les petites couvertes et la futaine à grain sont chères là, et nous le mander, s'il vous plaît, au plus tôt.

Dieu soit en tout votre conduite et votre récompense de tant de peines. Je suis en lui votre servante plus humble.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Paray-le-Monial.

LETTRE CDXCVI

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Il faut peu se regarder soi-même, et toutefois conserver précieusement le souvenir des grâces reçues. — L'humiliation est la grande gloire de l'âme religieuse. — Comment diriger une personne dont la spiritualité paraît douteuse. — Marcher en esprit de confiance et de sainte liberté.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 29 octobre 1623.

MA TRÈS-AIMÉE FILLE,

J'estime ce qui se passe en votre intérieur très-bon et de Dieu; mais regardez-le peu, crainte de la complaisance. N'examinez point curieusement si votre imagination y a part, ce regard lui en donnerait. Conservez les impressions des grâces au fond de votre âme; oui même, marquez-en quelque chose sur le papier, afin que, quand les sentiments seront passés, vous revoyiez ce que Dieu vous a montré vouloir de vous; car, comme disait notre Bienheureux Père, Notre-Seigneur ne donne pas toujours les lumières et sentiments, et néanmoins Il veut que la mémoire en soit gardée, et qu'une lumière qu'Il n'aura donnée qu'une fois nous profite tout le temps de notre vie.

Oui, je vous assure, ma fille, la Supérieure peut faire dire la coulpe de l'assistante quand elle en donne sujet; il ne faut nul-

lement qu'elle soit exempte de l'humiliation, qui est la grande gloire des âmes religieuses. — Je m'assure que cette fille N*** n'entend pas ce qu'elle dit que Notre-Seigneur a souffert, mais non pas ressenti les douleurs; car quelle distinction met-elle entre le souffrir et le sentir? Que souffrirait-on si on n'avait point de douleur? et la douleur serait-elle douleur si on ne la sentait pas? Outre ce raisonnement humain, c'est un article de foi que Notre-Seigneur a souffert et senti les travaux de sa Passion. Que si bien, il est très-vrai que la douleur c'est la suite du péché, et que Notre-Seigneur n'a eu ni pu avoir aucun péché en Lui, il est vrai aussi que la charité éternelle et sa douceur incompréhensible l'a fait charger de nos offenses, pour en payer la dette au prix de ses travaux intérieurs et extérieurs, et de son sang précieux : amour inexplicable! Ceci me vient en vue, et je vous le dis simplement. Je trouve encore un point fort douteux en la spiritualité de cette fille, mais je n'ai le loisir de l'éclaircir. Faites-la parler à quelque docte et spirituel serviteur de Dieu, qui ne soit pas rabrouant, car cette pauvre chère fille est bonne et vertueuse, et certes, je crois, précieuse à Dieu. J'ai toujours remarqué des signes de prédestination fort grands en cette âme-là.

Bon Dieu! ma chère fille, je ne sais de quels yeux on regarde la perfection spirituelle de notre Institut, ni où l'on va chercher ces gênes d'esprit. Je ne vois rien de plus doux ni de plus aimable que le chemin que notre Bienheureux Père nous a tracé. Nous sommes quarante Religieuses céans sans les Sœurs tourières, mais pas une ne trouve son chemin difficile : toutes, grâce à Dieu, marchent gaiement avec une sainte latitude de cœur, en la voie de leurs observances, et avec une grande douceur et union, les unes envers les autres. Vous savez, ma fille, comme je suis ennemie des esprits rétrécis et comme j'en hais la contrainte. Je vois tous les jours plus clairement que la douceur cordiale et sainte joie fait et peut tout entre les filles.

Quant à notre Sœur [Claire-Marie Amaury], elle a toujours été si fidèle en l'observance que je ne doute point qu'à cette heure que Dieu a fait cette merveille de la délivrer par l'intercession de notre Bienheureux Père, on ne la voie croître en toutes les vertus; si elle le fait, Dieu ajoutera en elle grâces sur grâces.

Je vous remercie, ma chère fille, des nouvelles que vous me dites de mon fils, et de sa chère petite femme; quand ils se donneront l'honneur de vous voir, assurez-les que je ne leur souhaite rien tant que la crainte de Dieu et la fidélité à son divin service; exhortez-les à l'estime du ciel, et au mépris de la terre.

Je suis bien de votre avis, qu'il est bon que nos maisons s'assistent charitablement, mais non pas que les premiers et seconds monastères d'une ville mêlent leur temporel, craignant qu'avec le temps cela offensât notre union et charité, par la faiblesse de cette misérable infirmité. Qu'il y a peu d'âmes parfaites et exemptes de l'intérêt du tien et du mien; quand je vois cela, et que je considère l'excellence de cette sainte âme de notre Bienheureux Père, qui a vécu avec une si parfaite nudité de toutes choses créées, je ne saurais m'empêcher d'avoir de la douleur, voyant combien nous sommes éloignées de cette perfection. Dieu nous fasse la grâce, au moins, de tirer et aimer notre abjection de notre propre misère. C'est un effet de la sagesse humaine, que le soin que chacun a de soi. Mon Dieu! que notre saint Père avait une âme puissante et élevée au-dessus de tout cela! Pour être sa vraie fille, il faut avoir un grand courage pour se mortifier et abandonner totalement en Dieu.

Demandez-lui cette grâce, pour celle qui est toute vôtre, etc.

LETTRE CDXCVII

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A CHAMBÉRY

Arrangements pour la chapelle du futur monastère.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 30 octobre [1623].

MONSIEUR,

Je crois que le balustre pour clore l'autel se pourrait différer jusqu'à ce que nous soyons là, afin que nous donnions la façon pour le faire, en sorte qu'il puisse servir pour une plus grande église. Nous les faisons assez hauts; toutefois, si vous jugez qu'il soit nécessaire en ce commencement, il suffira de le faire faire légèrement de bois de sapin, mais toujours haut assez afin qu'on ne puisse passer par-dessus aisément. Si le sous-pied de notre chœur n'est plus haut que de deux marches que celui de l'église, il ne sera nul besoin de faire une tribune, et faudra seulement prendre la hauteur convenable du côté des séculiers pour poser la grille, car céans la nôtre est posée à un pied et demi de hauteur du côté du chœur des Religieuses, et de celui des séculiers il y a trois pieds ou trois et demi pour le moins. Il faut que les piliers du balustre des grilles soient ronds tout d'une venue, sans façon, mais tournés et fort menus.

Pour le tableau, si vous le jugez nécessaire, nous vous en laisserons faire comme vous jugerez mieux. Puisque le prix de la maison est fait et qu'on est d'accord pour le payement, nous passerons le contrat quand il plaira à M. le chevalier [Balbian]; mais je pense qu'il sera temps quand nous serons là.

Je prie Dieu qu'Il soit votre récompense de tant de charité et de travail par lequel vous nous obligez si étroitement. Mille très-humbles saluts au bon Père et à tous les amis et amies, s'il vous plaît. Je demeure, M., votre très-humble servante en Notre-Seigneur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXCVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Allusion aux tribulations de la communauté de Moulins.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 1er novembre 1623.

Ma très-chère fille, adressez ces lettres de Moulins au Père recteur de Moulins, et en faites un paquet sans les fermer, mais oui bien le paquet. O mon Dieu! ma très-chère fille, quelle croix! mais Dieu qui l'impose soit éternellement béni. Nous n'avons encore reçu le paquet du départ de nos Sœurs. Je n'ai que ce peu de loisir, ma très-chère fille, je suis toute vôtre. Dieu soit béni!

Je salue en tout respect et très-cordialement madame de Chevrières. Jour de Toussaint.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE CDXCIX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Départ pour Moulins. — Comment traiter avec madame de Vigny. — Encouragement à porter avec joie le fardeau de la supériorité. — Examen de la visite annuelle. — Conseils pour la distribution des emplois.

VIVE † JÉSUS!

Tarare, 8 novembre 1623.

Je vous écris à Tarare, ma très-chère fille, car je ne sus le faire à Nessy, dès que je reçus les vôtres dernières. Nous allons à Moulins. Quand Dieu nous aura fait la grâce d'y faire ce qu'il lui plaît, nous vous manderons tout.

Il est vrai que notre chère Sœur [de Vigny] a son cœur tout

pressé ; toutefois, il me semblait qu'à son départ et quelque temps auparavant, elle me l'avait fort déchargé et par conséquent élargi ; car la pauvre femme me l'avait tenu fermé longtemps, dont elle séchait, car je n'avais eu nulle commodité de lui parler. Enfin, sa douleur ne procède que de l'extrême amour qu'elle vous porte..... Je me suis essayée de la guérir ; mais, ma très-chère fille, pour Dieu ne lui témoignez point que je vous ai dit son secret, et ne faites aucune chose [qui puisse faire comprendre] que vous connaissez cette maladie... Tâchez tout bellement de la regagner et lui donnez la confiance que vous l'aimez, ce qui ne vous sera pas difficile, car c'est un très-bon cœur. Si j'avais loisir, je vous en dirais davantage.

Il me semble, ma très-chère fille, qu'il y a quelque soupçon dans votre esprit que l'on m'écrit ceci et cela. Je vous proteste que non, et prie Dieu de vous lever cette opinion et toutes celles qui affligent votre pauvre bon cœur, que je suis extrêmement marrie de voir en la douleur que vous me le représentez. Ah ! ma fille, votre sincérité m'a toujours été entière, je n'en puis douter. Ne doutez non plus de la mienne et de mon incomparable amour en votre endroit ; rien ne la saurait ébranler. Je vois que tout est si content en votre maison et que vous seule ne l'êtes pas. Pour Dieu, ma fille, prenez-en votre part, et me donnez la consolation de vous savoir contente.

Pour la visite [canonique], elle convient généralement aux prélats ; l'examen se pourra recevoir par un autre, quand ils ne seraient pas gens spirituels ; et de dire les coulpes sans distinction, certes, il se pourrait trouver des visiteurs qui en riraient. Il me semble qu'il est bien maintenant. Je n'ai point pensé à faire des Directoires pour les Supérieures ; il me semble que notre Règle suffit avec quelques avis que j'ai mis au Coutumier, de feu notre Bienheureux Père.

Je vous dis en sincérité que nous avons emprunté deux cents florins pour venir à Moulins ; ce n'est pas qu'il ne soit assez dû à

notre maison, mais nous ne pouvons être payées. Ne laissez toutefois de donner à M. Vincent l'argent de mademoiselle d'Asy. Il nous viendra quelque autre somme avec le temps. Je pense que notre Sœur Françoise-Augustine [Brung] réussirait à être directrice, et notre Sœur Paule-Jéronyme [Favrot] aussi; mais votre prudence y emploiera celle qu'elle jugera plus propre. Pour notre Sœur M.-M., certes, je ne sais qu'en dire : la lingerie ou la roberie sont prou bonnes pour elle, et puis elle est conseillère, n'est-ce pas assez? — Bonsoir, ma très-chère et bonne fille; je vous prie de vous bien attacher à Dieu, et laissez passer tout le reste. Dieu soit béni!

[*P. S.*] Nous garderons le parement de velours incarnat; si les dentelles que votre Sœur l'assistante faisait sont achevées et non employées, je crois qu'on ferait plaisir à Mgr de Genève de les lui envoyer pour un rochet.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE D

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

A RIOM

Invitation à conclure promptement la fondation de Riom, ou à y renoncer. — Le bon plaisir de Notre-Seigneur doit toujours être le nôtre.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Moulins, 1623.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous vous croyions hors de peine, mais madame de Montaret dit que c'est à recommencer; Dieu soit béni! la seule et sainte volonté duquel nous doit suffire. Notre sage et bonne Sœur de Dalet a trouvé bon que j'écrivisse à M. l'official; je le fais simplement et véritablement; car, à notre départ de Nessy,

Mgr de Genève nous commanda que si votre affaire n'était terminée, nous vous ramenassions. Ma très-chère Sœur, il faut finir d'une façon ou d'autre; car enfin cela est meshui intolérable de voir des Religieuses poursuivre un établissement et être hors de leur monastère. Je sais la peine où vous en êtes, et que les choses s'enfilent l'une après l'autre; mais enfin il faut conclure. Je ne puis douter que ce ne soit à votre contentement; mais si Dieu en dispose autrement, il faut que ce soit toujours à notre contentement, puisque [ce] sera celui de Notre-Seigneur.

On vous écrit ce que nous faisons ici : la messe me presse; nous vous écrirons au long avant notre départ, si vous ne venez. Je suis toute vôtre. Dieu soit béni !

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DI (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Sujet du voyage de Moulins.

VIVE ✝ JÉSUS !

Moulins, 14 novembre 1623.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous ne me pensez pas si près de vous : nous voici à Moulins pour l'affaire de notre pauvre Sœur Marie-Aimée [de Morville]; certes, elle est fâcheuse, mais j'espère que Dieu en tirera sa gloire et l'utilité de tout l'Ordre. Nous avons écrit à ses parents, afin qu'ils voient la sincérité avec laquelle nous voulons traiter avec elle. Je crains fort que nous ne soyons réduite à l'emmener, aussi j'y ai une extrême aversion; toutefois, nous ne refuserons rien de tout ce qui se pourra pour son salut et le bien de cette maison. Je ne puis demeurer ici que

quinze jours, c'est pourquoi je vous prie de faire presser ses parents, afin que nous ayons quelque nouvelle d'eux par la poste et au plus tôt.

Faites donner, ma très-chère fille, ce paquet avec ces dix pistoles à M. de Foras. Je vous écrirai au long avant que partir d'ici et à notre bon Père Binet.

Je salue mes très-chères Sœurs avec vous.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE DII (*Inédite*)

A LA MÈRE CLAUDE-AGNÈS JOLY DE LA ROCHE

SUPÉRIEURE A ORLÉANS

Motifs qui obligent la Sainte de passer en Auvergne.

VIVE † JÉSUS!

[Moulins], 21 novembre 1623.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous sommes venue faire ici une course pour la consolation de nos pauvres Sœurs et leur repos, s'il plaît au bon Dieu d'affermir les résolutions qui ont été prises. M. Michel vous écrira le sujet et ce qui s'est passé, ou notre Supérieure de céans ; car, ma bonne et très-chère fille, je n'ai pas le loisir de onnement respirer, mais je ne pouvais me reculer de vous ans au moins vous saluer avec mon cœur tout cordial envers vous et votre chère troupe. Nous allons passer par l'Auvergne pour mettre fin à cette fondation [de Riom], si Dieu nous aide, ou ramener nos Sœurs qui sont là à combattre, il y a sept mois, chose entièrement contraire à notre esprit et inclination. Je recommande tout à vos prières et de nos pauvres Sœurs, que je salue avec vous très-chèrement. Tout se portait bien à Nessy, quand nous en partîmes, qui fut le 4 de ce mois.

Ma très-bonne et chère fille, je suis sans réserve toute vôtre. Dieu soit béni! Jour de nos saints renouvellements.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Rennes.

LETTRE DIII (*Inédite*)

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

A RIOM

Conclusion favorable de la fondation de Riom.

VIVE † JÉSUS!

Montferrand, 29 novembre 1623.

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

Nous avons vu aujourd'hui M. l'official, duquel nous avons reçu beaucoup de satisfaction. J'espère que votre affaire se terminera bientôt, Dieu aidant, et à votre contentement. Voilà M. Villot que nous avons prié d'aller trouver Mgr de Clermont, afin de conclure le plus tôt qu'il se pourra. Nous l'enverrons chercher, je ne sais où, assez loin; mais l'on nous dit qu'à l'aventure sera-t-il à Riom. Je vous supplie que si cela est, vous nous le mandiez fort promptement, car nous irons le trouver, et prierons M. l'official d'y aller, d'autant que je suis pressée de notre retour. Au reste, ma très-chère Sœur, M. l'official trouve à propos et nécessaire de changer notre Sœur assistante d'ici et l'une de vos Sœurs blanches pour les raisons que je vous dirai. Je vous supplie, ma très-bonne et chère Sœur, de l'avoir agréable, et nous mandez laquelle de vos Sœurs domestiques vous agréez qui demeure ici. Si vous y laissez la novice, vous ne lairrez d'en recevoir la dot, car il est ainsi résolu. Ne dites à personne ce petit marché, parce qu'ici on craint les parlements. Ma très-chère Sœur, Dieu vous comble de grâces et votre chère troupe que je salue avec vous et la bonne madame Chariel. Dieu soit béni! Veille de saint André.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DIV (*Inédite*)

A LA MÊME

Annonce de son départ pour Riom.

VIVE † JÉSUS!

[Montferrand, 1623.]

MA PAUVRE TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Nous n'avons pas eu le crédit d'avoir un carrosse. Nous vous envoyons cet homme pour vous prier de nous en faire venir un le plus tôt que vous pourrez, car je serais marrie que Mgr de Clermont arrivât devant nous. J'espère que tout ira bien, moyennant la divine grâce. A l'heure que le carrosse arrivera ici, nous partirons, n'attendant que cela. Dieu soit béni! Ma très-chère fille, je suis toute vôtre.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Nouvelles des communautés de Moulins et de Montferrand. — La fondation de Riom est heureusement terminée.

VIVE † JÉSUS!

[Riom], 6 décembre [1623].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je crois que notre Sœur la Supérieure de Moulins vous aura écrit ce qui s'est passé en leur couvent, car je l'en priai, n'ayant nul loisir de le faire. Je m'assure aussi que notre Sœur la Supérieure de Montferrand vous mandera le sujet qui lui a fait désirer notre présence; nous l'avons laissée en repos et toutes ses filles, toujours plus ardentes au bien. Je les ai trouvées

avec un notable avancement, grâce à Dieu : ce sont de fort bonnes âmes ; je me remets donc à elles pour le reste.

Or, nous voici à Riom, où, après les plus extravagantes difficultés qui ont duré près de huit mois, nous espérons demain notre établissement, Mgr de Clermont étant ici pour cela[1], et crois que le jour de Notre-Dame l'on dira la messe, et le samedi suivant, nous reprendrons notre chemin du côté d'Annecy. Peut-être passerons-nous à Saint-Étienne : toutefois, je n'y ai point d'inclination.

Ma fille toute chère, c'est assez pour n'avoir aucun loisir ; mais je n'ai su laisser aller ce porteur, qui assure s'en aller droit à Dijon. Bonsoir, ma très-chère fille, et à toutes nos pauvres Sœurs. Je suis en crainte que Mgr de Langres ne soit passé à Nessy, [ce] qui ne nous serait pas une petite mortification; mais, en tout, Dieu soit béni, et ma très-chère fille comblée de grâces, et le cher cousin et la Sœur de Vigny. Jour de saint Nicolas.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] Pendant les quelques heures que la Bienheureuse Fondatrice passa à Riom en se rendant à Montferrand, sa seule présence et l'éclat de sa sainteté furent plus favorables à l'entreprise que toutes les poursuites continuées pendant plusieurs mois. Les difficultés s'aplanirent, les permissions furent accordées, et, à son retour de Montferrand, sainte Jeanne-Françoise de Chantal eut la consolation d'assister à l'établissement définitif de ses filles. « Le 8 décembre (disent les anciens *Mémoires*), la messe fut célébrée fort solennellement par M. l'official dans la chapelle du nouveau monastère ; à la fin, notre Vénérable Mère entonna elle-même le *Te Deum* en action de grâces. Tout le peuple bénissait Dieu et donnait autant d'acclamations à cette fondation qu'il avait auparavant prodigué de blâmes et d'injures. »

LETTRE DVI

A MADAME DE VIGNY [1]

Témoignages d'amitié. — Il faut être fidèle à ses exercices de piété et attendre patiemment la visite de Notre-Seigneur.

VIVE † JÉSUS!

[Riom] 8 décembre [1623].

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR MA MIE,

Le temps m'était bien long de savoir votre arrivée à Dijon. Je loue Dieu qui vous y a conduite heureusement. Croyez, ma très-chère Sœur, que j'ai un grand ressentiment de l'affection que vous me portez et de tous ses bons effets, et que votre amitié m'est plus chère que je ne le puis dire. Conservez-la-moi, ma très-chère Sœur, et votre confiance tout entière, je vous en conjure, car elle m'est à consolation, comme je l'ai aussi que vous chérissiez l'amour que je vous porte, duquel je ne vous dis autre chose, sinon qu'en vérité il est au delà de ce que vous en pouvez penser, et que vous serez conservée au milieu de mon cœur comme ma très-chère et très-bonne Sœur que j'aime très-parfaitement.

Tenez votre esprit content dans la volonté de Dieu, je vous en supplie, et avancez doucement en sa sacrée dilection, faisant vos petits exercices fidèlement et attendant patiemment la visite de Notre-Seigneur.

Il me tarde de savoir ce que vous avez fait avec M. votre frère. Dieu, par sa bonté, le dispose afin de vous laisser en paix. — Faites-moi ce bien de saluer de ma part nos bonnes et chères

[1] Madame de Vigny, bienfaitrice du monastère de Dijon, était venue passer quelques mois à Lyon, auprès de la Mère de Blonay; c'est à son retour en Bourgogne que sainte Jeanne-Françoise de Chantal lui adressa cette lettre.

amies dont les noms sont en mon cœur, vous les savez toutes. Et nos pauvres Sœurs professes, embrassez-les tendrement de ma part, je vous en prie, ma très-chère Sœur, et la petite cousine Bouhier. Je suis pour jamais et d'une affection entière, ma très-chère Sœur, votre, etc.

LETTRE DVII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A MOULINS

La Sainte annonce son départ de l'Auvergne.

VIVE † JÉSUS!

Riom, 8 décembre 1623.

Nous avons employé ici nos quinze jours, ma très-chère fille, Dieu soit glorifié de tout! nous allons nous retirer. Je suis sans aucun loisir; notre chère Sœur [la comtesse] de Dalet vous dira nos nouvelles. Je ne puis écrire au Révérend Père recteur, mais certes je l'honore et révère comme un digne serviteur de Dieu. Il me tarde de savoir de vos nouvelles, ma très-chère fille. Soyez fort courageuse, patiente, supportante, et pleine de douceur. Je salue nos pauvres Sœurs que j'aime tant, et le bon M. de la Coudre[1]. Voilà [ce] que j'écris à madame de Morville; si Dieu a donné la persévérance à notre bonne Sœur, envoyez-lui. Bonsoir, ma très-bonne et très-chère Sœur. Dieu soit béni! Jour de Notre-Dame.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Vénérable prêtre d'Orléans qui, s'étant souvent offert à la sainte Vierge pour la servir à jamais, entendit une voix intérieure lui dire : « *Va, et te donne au service de mes filles.* » Se laissant conduire à l'esprit qui le poussait, il alla se présenter à la Visitation de Moulins, où il remplit pendant dix-sept ans la charge de confesseur ordinaire avec un admirable dévouement, et mourut en réputation de sainteté.

LETTRE DVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Succès du voyage de Moulins. — Communiquer volontiers ce qui est de l'Institut aux autres Ordres pour leur utilité. — Il ne faut pas, sans de graves raisons, recevoir des prétendantes à l'insu de leurs parents. — L'esprit gêné et contraint n'est nullement l'esprit de Visitation.

VIVE † JÉSUS!

Lyon, 14 décembre 1623.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous sommes partie de Moulins avec assez de consolation, grâce à Dieu, espérant que sa divine Bonté sera glorifiée. J'ai prié ma Sœur la Supérieure de Moulins de vous écrire l'affaire tout au long. Je ne désapprouve pas l'action de notre Sœur N***; toutefois, nous sommes disposée, s'il le faut faire. La crainte que l'évêque ne donne une autre Supérieure, [proposant] des Sœurs qui n'auraient pas les années de Religion, n'est pas recevable, ce me semble, ma très-chère fille, et toujours il est probable que celle qui aura fait l'établissement sera continuée, ou au moins on élirait quelqu'une des Religieuses qui y auraient été employées. Je pense qu'il n'y a pas de danger de laisser faire [*plusieurs mots illisibles*].

Ma très-chère fille, la charité se communique volontiers; prêtez hardiment nos Règles et ce qui est de l'Institut, pour l'utilité des autres Religions [Ordres], pourvu qu'ils soient discrets. Prenez le conseil du Révérend Père Binet pour la réception de ces filles qui veulent entrer à l'insu de leurs parents : cela se peut, mais il y a quelquefois des occasions qui doivent être considérées. De même, prenez avis pour M. N. : ce prélat est bon, mais il a certaines maximes qui ne sont pas goûtées de tous.

Oui, les novices portent leur mortification tout le jour ex-

cepté aux Offices, et celles qui ont rompu quelque chose aussi; mais peut-être que je l'ai considéré sévère pour l'été; cela est de peu d'importance. — Mon Dieu, que je suis consolée de la vertu de notre pauvre Sœur M.-Dorothée [de Monsors]! Je la salue amoureusement, comme au contraire la petite N*** me fait grande pitié; vous la donnez à un bon maître que le Révérend Père Binet. Dieu par sa bonté lui donne lumière! — Il sera bon d'écrire une fois l'année à Mgr de Genève, ou deux au plus, un peu de vos nouvelles.

Notre Sœur N*** a toujours son grand cœur et veut que je l'aime et estime bien fort; c'est pourquoi elle doit être fort tranquille de l'opinion que vous m'écrivez ses défauts, qu'au reste vous faites parfaitement votre charge : je lui vais mander que ses résolutions ne tendent pas aux petites pratiques, sans lesquelles on ne peut parvenir aux grandes vertus.

Vous aurez su ce qui s'est passé à Moulins et à Riom où enfin la fondation s'est faite, grâce à Dieu, et j'espère que notre Sœur [Marie-Aimée] demeurera en paix à Moulins; de la recevoir à Paris, il s'en faut bien garder. — Je suis étonnée de ce que l'on dit à Paris, que nos Sœurs ont l'esprit gêné : une seule de toutes nos autres maisons n'a cette réputation, ni le fait aussi. N'a-t-on rien ajouté au Directoire spirituel? conférez-le au moins, et vous le verrez; puis les avis qui sont à notre Coutumier montrent comme il en faut user; faites voir le tout au Révérend Père Binet, le tout, si vous le trouvez à propos, je laisse cela à votre jugement et à son loisir; je lui écrirai un mot en allant, ici je n'ai le loisir. Je vous prie, ma très-chère fille, priez notre Sœur de Villeneuve, ou autre de vos amies, de nous vendre cette *enseigne;* mais si vous n'en tirez au moins trois cents écus, ne la donnez pas que vous ne m'en ayez avertie.

Bonjour, ma très-chère fille, c'est sans loisir, afin de la donner à M. de Blamiens qui la vous remettra. Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE DIX

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Heureuse mort de la Sœur Françoise-Blandine. — Retour de la Sainte à Annecy, et consolation que lui donne l'avancement spirituel des communautés qu'elle a visitées.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy] décembre 1623.

Nous voici arrivées heureusement, grâce à notre bon Dieu, qui m'avait privée de la consolation d'accompagner ma pauvre Sœur Blandine[1] à son heureux passage. Je l'aimais certes particulièrement, car c'était une petite âme tout angélique; elle a témoigné sa véritable vertu en sa très-grande douceur, patience et résignation. O ma vraie très-chère fille, qu'elle est heureuse de jouir de la seule désirable présence de son Dieu!

Certes, je m'en suis revenue toute contente d'auprès de vous et de vos chères filles, et je trouve bien du bon avancement en toutes nos petites maisons. Nos Sœurs sont fort aises de nous revoir, car elles sont bonnes.

Voilà nos Coutumiers, je n'ai le loisir d'ajouter ce que je vous dis; je vous prie, envoyez-en une copie à notre Sœur la Supérieure de Marseille, et des Directoires, car il nous faut écrire quantité d'autres choses. Simon veut partir demain de grand matin, de sorte que je ne puis envoyer les Mémoires que vous désiriez pour M. P. Pierre.

Bonsoir, ma très-chère fille; priez pour celle qui vous tient chèrement au milieu de son cœur. Je salue toutes nos Sœurs et, s'il vous plaît, tout à part notre bon M. de Saint-Nizier. Envoyez-nous son attestation. Dieu soit béni éternellement!

Conforme à l'original gardé à l'évêché d'Annecy.

[1] Sœur Françoise-Blandine de la Croix, ange d'innocence, qui décéda au premier monastère d'Annecy à l'âge de dix-sept ans, le 18 décembre 1623, après cinq mois de profession. (*Année Sainte,* XIIe volume.)

LETTRE DX

A LA MÊME

Envoi de mémoires pour la rédaction d'une *Vie* de saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy] 26 décembre 1623.

Ma Fille,

Voilà la lettre pour le Père de la Rivière. J'envoie tout au long notre histoire de Saint-Claude au Révérend Père général des Feuillants; ce n'est pas sans répugnance, mais on me l'a commandé. On lui envoie tous les Mémoires pour la vie. Je suis grandement consolée qu'il la fasse. Faites-les tenir bien sûrement et bien promptement. Bonsoir, ma très-chère fille; tout le monde est couché, et je n'ai pas dit *Vêpres*. Dieu soit béni!

[*P. S.*] Vous fermerez ces lettres, s'il vous plaît, et envoyez ces papiers au Révérend Père général des Feuillants. Les lettres du Père général vont droit à Paris. Ressouvenez le Révérend Père provincial de notre Mémoire. Jour de saint Étienne.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

ANNÉE 1624

LETTRE DXI

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Il faut tendre incessamment à la générosité et à la pureté du divin amour. — Documents pour la Vie de saint François de Sales. — Entretenir d'affectueux rapports avec la Supérieure d'Avignon. — Ne pas faire de nouvelles fondations sans avoir pris conseil.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 9 janvier 1624.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous reçûmes seulement hier vos lettres. J'aime certes le cœur de vos chères filles, et les supplie de n'admettre point de tendretés, car les Anges qui aiment tant ne pleurent jamais. Je ne pense pas que la plupart des nôtres d'ici me laissent partir sans pleurer, mais elles sont pourtant bonnes, je dis extrêmement bonnes, douces, simples et amiables. Que voulez-vous, il [les] faut aimer et supporter, car encore suis-je, ce leur semble, plus leur Mère. O ma fille, il faudrait avoir la générosité de notre Saint, et, je vous supplie, tendons-y incessamment et à la pureté de ce divin amour.

Nul loisir, ma fille, de faire ce que vous désirez, mais Dieu l'inspirera mieux à ceux qu'il a destinés pour écrire la Vie de cet homme angélique. J'ai bien envoyé au Père général des Feuillants, par le commandement de Mgr l'évêque, comme Dieu me remit entre les mains de notre Bienheureux Père. Tenez, voilà le brouillard que j'en fis, mais renvoyez-le-moi, afin que si on le voulait je n'aie plus la peine de l'écrire. Si je puis, j'écrirai à notre Sœur la Supérieure d'Avignon; écrivez-lui sou-

vent, et faites qu'elle vous écrive, et la portez à la douceur et patience et à croire ric-à-ric le conseil du Père Maillan. Demandez, je vous prie, une copie de leur Bulle d'établissement et si on ne leur conserve pas le cher petit Office, car il faut être ferme là-dessus. Oh ! Dieu soit béni de tout !

Pour ces deux fondations, certes, ma très-chère fille, je ne vous en puis dire autre chose sinon ce que notre Bienheureux Père me dit, et qui est dans le Coutumier, c'est très-considérable; néanmoins, ne sachant pas la qualité des villes, ce que je vous puis dire, c'est de consulter avec les Pères et M. de Saint-Nizier, leur remontrant ce que dit le Coutumier. Ils ont connaissance des villes et du secours que les filles pourront avoir. Le conseil qu'ils vous donneront sera solide, suivez-le; mais il en faut avertir Mgr l'archevêque, et disposer tout pour cela. Fortifiez vos filles, car surtout il faut qu'elles soient solides. Je suis bien aise de ce que notre Sœur M.-M. ait rapporté son bon cœur. Faites saluer le Révérend Père provincial et le faites ressouvenir des Mémoires qu'il nous a promis. Nous allons dimanche à Chambéry.

Ma fille, je fais ce que je peux, et vous vous courroucez toujours. Oh ! tenez, voilà le plan où il y a des fautes; mais les maîtres les ajusteront bien. Fermez bien mes lettres et m'aimez bien toujours. J'espère que Dieu nous conservera notre chère Sœur d'Avignon. Dieu soit béni, etc.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

La reconnaissance doit faire concéder aux bienfaitrices séculières tout ce qui est autorisé par la Règle. — Obligation pour une Religieuse de restreindre, autant que possible, ses rapports avec sa famille. — Veiller à ce que la directrice tienne les esprits des novices dans une sainte liberté.

VIVE † JÉSUS !

Annecy, 14 janvier 1624.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il est vrai, il faut faire tout ce qui se pourra pour la consolation de madame de Villeneuve; j'étais résolue de lui en écrire, et lui avais promis, mais ma mémoire me fait faute souvent. C'est un cœur qui est tellement à nous qu'il mérite, et pour sa vraie bonté, que l'on traite très-franchement et confidemment avec elle. Voyez donc, avec l'avis de M. Blanc et du Père Binet, ce qui se pourra tandis que les filles seront à marier; car c'est ce qui tient empêchée la mère, et l'empêche d'aller chez vous, d'autant qu'elle ne doit plus laisser ses filles que le moins qu'elle pourra sans sa présence. Montrez-lui votre cœur très-cordial.

Or, je pense bien que lorsque nous fîmes ce contrat, nous ne savions pas les priviléges des fondatrices, et que peut-être cela empêcha de parler des filles, mais je n'en ai pas claire connaissance. Somme, en telle occasion chacun met dans les contrats ce qu'il veut; mais voyez, comme je vous le dis, ce qui se pourra faire pour sa consolation avec l'avis, car certes elle le mérite, et me semble juste, tandis qu'elles seront filles [de les laisser entrer avec leur mère]; mais de la laisser aller au chapitre, cela est contre la coutume et ne se doit pas. On se donne des libertés sous bon prétexte qui méritent retranchement; je voudrais assurément savoir si cela est. Je n'ai su plus tôt vous répondre parce que nous n'avons reçu votre lettre qu'hier.

Je sais bien ce que vous êtes, et quel est votre bon cœur pour moi; certes, aussi Dieu m'a donnée à vous sans réserve. Je vois que tout y va bien dans ce cœur, et que Dieu le manie à son gré : laissez-vous toujours entre ses mains et tenez votre âme au large, je vous en supplie. Faites aussi, je vous prie, que les filles ne soient point trop contraintes, car je suis étonnée de ce que l'on dit que nous gênons les esprits; par toutes les maisons les filles ont une sainte et innocente liberté, sans aucune contrainte. Il faut prendre garde que les maîtresses donnent cet esprit-là. Je vous réponds courtement, parce que nous sommes sur notre départ pour Chambéry. Je ne pense pas que M. Route soit votre fait, après l'avoir fort bien considéré; dites-le confidemment au Révérend Père Binet.

Voilà enfin le portrait de notre Bienheureux Père : il est fort bien. Vous en avez un de Dijon. Je salue ma petite Angélique [Lhuillier], que j'aime de tout mon cœur, et toutes nos Sœurs et les amis; c'est sans loisir.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE DXIII

A MONSEIGNEUR JEAN-FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE DE GENÈVE

Avec quels applaudissements les Religieuses de la Visitation ont été reçues à Chambéry.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

MONSEIGNEUR,

Il est vrai, nous avons été reçues avec toutes sortes d'applaudissements et un grand témoignage de contentement dans toute

la ville[1], mais surtout du très-bon et vertueux M. le chevalier Balbian qui nous fait et procure tout plein de biens. Bref, l'on fait ce que l'on peut pour nous ôter toutes sortes de craintes d'avoir besoin ici. Dieu soit loué qui a tant de soins de ceux qui lui rendent leurs petits services ! Je renvoie à notre Sœur l'assistante de Nessy ce que vous savez, mon très-cher et très-honoré seigneur; je vous en remercie de tout mon cœur. Je vois que nous n'en aurons point de faute; elle le vous donnera sans savoir ce que c'est. Je vous remercie aussi de la lettre que [vous] écrivîtes. Je mande que l'on nous en envoie une copie pour Grenoble et Belley, cela était tout à fait nécessaire.

Nous espérons de recevoir bientôt mademoiselle de Châteaufort qui est une fort jolie fille, et mademoiselle de la Pérouse qui est tout à fait selon mon gré. Nous vous manderons souvent de nos nouvelles. Conservez votre santé, je vous en supplie, mon très-cher seigneur, et aimez toujours celle qui sans réserve est, Monseigneur, votre très-humble et très-obéissante fille et servante en Notre-Seigneur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] « Nous partîmes de Nessy (écrit sainte de Chantal) le 14e de janvier » 1624, avec nos Sœurs Marie-Adrienne Fichet, Claude-Marie Tiolier, » Marie-Gasparde d'Avise, Gasparde-Angélique Brunier, Claude-Agnès » Daloz, Claude-Cécile de Châtel et Jeanne-Étiennette Guyot, accompagnées » de M. Michel Favre notre confesseur, et arrivâmes dans cette ville (de » Chambéry) le 15e du susdit mois, par l'assistance de Mgr le prince » Thomas, qui nous a envoyé prendre dans l'un de ses carrosses. Ce » grand prince [chef de la branche de Savoie-Carignan], incomparable en » vertus et en piété, favorisa entièrement notre établissement et nous » assista de grosses aumônes. »

(*Livre des Vœux du monastère de Chambéry.*)

LETTRE DXIV

A MONSIEUR MICHEL FAVRE

CONFESSEUR DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY

Quelques détails sur la nouvelle fondation.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Chambéry, 1624.]

MON CHER PÈRE,

Dieu vous bénisse de ses très-douces et saintes consolations. Je vous remercie des papiers que vous m'avez envoyés pour nos Sœurs d'Avignon; elles les recevront et votre lettre dans peu de jours.

Notre petit ménage croît tout bellement; nous avons deux fort honnêtes filles qui voudraient déjà être dedans, mais leurs mères s'opposent fermement, dont leur ferveur croît. Il y en a aussi deux jeunes de douze ans qui font merveille en leurs petites ardeurs; c'est la petite de M. d'Aiguebelette et de M. de Rohan; prou d'autres encore, mais qui sont plus éloignées. Voilà nos nouvelles; si vous me faites part des vôtres et de celles de nos Sœurs et du noviciat, j'en serai bien aise.

Pour M. Pernet, je lui ai écrit suivant ce que Mgr l'évêque me dit. Le bon M. Maurice est passionné et tout cordial à nous assister. Je serai bien aise que nos Sœurs montrent grande confiance au bon Père Jésuite.

Bonsoir, mon très-cher Père, je suis toute vôtre en Notre-Seigneur. Qu'Il soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXV (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE MORVILLE

A MOULINS

Humble aveu de la Sainte; sa maternelle et prudente condescendance. — Tendres reproches et affectueux appel à une vie plus exemplaire.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'avais répondu aux lettres de M. de Palierne et aux vôtres, et ne leur donnai pas mon adresse ordinaire; ains je priai notre Sœur de Lyon de les envoyer par autre voie, car M. de Palierne me l'avait écrit. Il y a environ quinze jours qu'elles me revinrent aux mains, et je les jetai parmi quantité d'autres, parce qu'elles n'étaient plus de saison. Voilà une vérité, en voici une autre : soit, que mes lettres dernières n'ont point de date, vous le dites et je le crois; mais croyez aussi, ma très-chère fille, que c'est par pur oubli, car je vous proteste que je n'y ai entendu aucune finesse, et je vous les écrivis tout de bon. Vrai encore que je n'ai écrit ni à Mgr l'évêque d'Autun, ni à M. Tachon; et plût à Dieu que je me fusse trouvée là tandis qu'ils y étaient !

O ma fille ! et où est votre esprit et où sont tant de saintes inspirations ? où vos vœux ? où les respects de votre vocation ? Ma fille, ma très-chère fille, oh Dieu ! se faut-il ainsi abandonner à ses passions? Hélas ! vous dites que je vous ai abandonnée, vous voyez par la vérité que je vous ai dite s'il est ainsi. Et puis, estimez-vous que je vous abandonne, quand je vous remontre doucement et maternellement? que voulez-vous que je fasse ? que je vous concède des choses que je ne dois, ni ne puis; car que diraient les Supérieurs ? et puis, ne dois-je pas tenir la balance juste ? Je vous ai priée de vous contenter de la libre possession de vos priviléges, et de nous mander franchement si

l'on vous y troublait; car cela vous étant promis, on ne veut ni ne doit vous y contrarier en façon quelconque. Mais au reste, ma très-chère fille, de vouloir au delà, certes, ce serait trop. Encore faut-il que vous considériez la condition et le lieu où vous êtes; car de vouloir écrire et recevoir des lettres sans distinction et sans être vues, demeurer quasi à l'ordinaire dans un parloir, n'avoir pas la simplicité de l'habit, du parler, ni de l'action religieuse, qu'est-ce que tout cela, ma très-chère fille, sinon vous dissiper entièrement? Certes, il ne fallait pas faire des vœux de Religion en une telle compagnie, pour puis vouloir vivre à la séculière. Pardonnez-moi, ma très-chère fille, je vous parle peut-être trop librement pour la disposition où vous êtes; mais ma conscience me nécessite, et certes l'amour que je porte à votre chère âme me presse bien d'un fort désir de vous voir retourner à votre résolution, que nous fîmes étant à Moulins; et quand je vois vos priviléges, je suis étonnée que vous désiriez quelque chose au-dessus de cela. Contentez-vous-en donc, ma très-chère fille, je vous en supplie et conjure au nom de notre bon Dieu. Que si vous le faites, assurez-vous que nos Sœurs vous rendront toutes sortes de devoirs, et la Supérieure ne prétendra jamais de vous vouloir assujettir comme une autre Sœur; car cela serait déraisonnable, puisqu'on vous a concédé des priviléges contraires.

Sans la fondation de Chambéry, nous serions allée passer l'hiver auprès de vous, et j'ai confiance que vous m'eussiez vue de bon cœur, car Dieu sait que j'ai un véritable désir et affection de votre consolation, et que de tout mon pouvoir je voudrais vous servir. Que s'il vous plaît de venir vers nous, vous en recevrez des témoignages certains, et je vous en conjure. Que si vous ne voulez pas, vous savez que vous avez liberté d'aller à Nevers; ou bien nous irons là au printemps, s'il plaît à Dieu; et cependant, tâchez de demeurer en paix, et alors vous connaîtrez combien je désire votre vrai bien et la sincère affection que mon

âme a pour la vôtre. Que si tous ces moyens ne vous agréent pas et que vous vouliez vous retirer d'avec nous (ce qui me fâcherait fort), il sera raisonnable de vous rendre ce que vous avez donné. Mais, ma très-chère fille, si vous me croyez, vous aurez bien d'autres pensées, et j'espère que Dieu vous inspirera, ainsi que j'en supplie sa Bonté de toutes les affections de mon âme, avec lesquelles je vous embrasse et chéris en Notre-Seigneur très-sincèrement; et en cette volonté je demeure toujours toute vôtre en Notre-Seigneur. Qu'Il soit béni !

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXVI

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A NEVERS

Souffrir patiemment les sécheresses. — Ne pas s'attacher à son propre jugement. — L'humilité attire les grâces de Dieu.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry], 29 janvier [1624].

MA TRÈS-BONNE ET CHÈRE FILLE,

Vous pouvez toujours fort librement m'écrire ce que le cœur vous dictera, et je m'essayerai de correspondre toujours à votre chère confiance filiale, autant qu'il me sera possible et très-cordialement, car je vous assure que vous êtes bien ma très-chère fille.

Je vois que votre esprit a peine de s'appliquer à l'oraison, ne le forcez point; souffrez doucement ces sécheresses et distractions; elles ne font point de mauvais effets, puisque votre esprit n'en est ni inquiet ni chagrin. Contentez-vous de cela, et que vous marchiez avec le soin de pratiquer la vertu fidèlement, selon les occasions que la très-adorable Providence vous en présentera. Surtout, ma très-chère fille, mortifiez cette inclination de vouloir être

crue en vos sentiments et conseils, et tâchez de ne point réfléchir sur le passé ; mais, aux vues qui vous arrivent des manquements que vous y avez faits et que vous faites encore, humiliez-vous fort, car c'est la vraie vertu qui attire les divines et très-nécessaires grâces de notre bon Dieu. Tâchez aussi d'adoucir votre âme, vos paroles et vos actions autant qu'il vous sera possible, vous rendant suave, supportant le prochain, et bonne, tant qu'il vous sera possible : voilà ce que Dieu veut de vous. Sa Bonté nous fasse la grâce de le servir en cette vie selon son bon plaisir, et de le louer éternellement en sa gloire. Ma toute très-chère fille, je vous conjure d'invoquer souvent la divine Miséricorde sur moi, et que nos bonnes Sœurs me fassent cette charité, je vous en supplie de tout mon cœur, qui est entièrement vôtre en Notre-Seigneur ; qu'Il soit béni.

La Règle qui donne liberté aux Sœurs de quelque pénitence pour la nécessité, avec conseil, la donne aussi à la Supérieure ; mais l'esprit de notre Bienheureux Père aimait singulièrement la suite de la communauté.

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE DXVII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Invitation de se rendre à Annecy pour le service et l'utilité de la Congrégation.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Chambéry, 1624.]

MA BONNE ET TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vous ai écrit amplement, et envoyé des lettres de M. le président pour Mgr de Langres, et des miennes pour préparer votre retraite ; nous attendons votre réponse, afin que, selon cela, nous prenions le jour de votre départ ; car il faut que vous

ne précipitiez rien, et aussi que nous nous accommodions à la commodité de nos Sœurs les Supérieures de Grenoble et Lyon que je désire voir avec vous à Nessy pour ma consolation, et encore pour l'utilité de notre Congrégation, si au moins il se peut, comme je l'espère de la bonté de Dieu. Oh Dieu ! quelle douce consolation à mon âme de revoir ma très-chère *grande fille,* avec ses deux premières compagnes de Lyon, et un peu à loisir ! Je pense qu'encore que vous ameniez notre Sœur M.-Marguerite [Milletot], il ne faudra pas laisser d'amener notre Sœur M.-Élisabeth [Sauzion] et la laisser à Lyon ; car je craindrais que la maison de Dijon ne fût trop chargée, d'autant que la Supérieure qui ira, mènera une compagne, et nous en avons ici prou ; je le dis à la Mère de Lyon que vous l'y laisseriez en passant, ou du moins qu'elle la ramènerait, car j'espère que vous nous la ramènerez, cette petite Mère. M. votre père se porte fort bien, à ce que m'assure M. le prieur. Il y a apparence d'une grande moisson ici et de bons sujets. Je salue, mais de tout mon cœur très-humblement, votre bon Mgr de Langres, le cher cousin et nos pauvres Sœurs, et le cœur de ma chère grande fille, oui, chère fille surtout.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE DXVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Choix d'un confesseur pour la Visitation de Chambéry. — Conseils pour la Supérieure d'Avignon. — Désir de réunir les premières Mères de l'Ordre, pour mettre la dernière main au Coutumier.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry] 7 février [1624].

Dieu soit béni! Ma très-chère fille, je serais bien un peu mortifiée si mes lettres du commencement de janvier étaient

perdues; car il y en avait une fort grande pour le Père de la Rivière. Je crois que vous aurez reçu celle que je vous écrivis partant de Nessy, et encore celle d'ici avec le plan; de tout il faut se résigner. — Mais vous ne me dites point, ma très-chère fille, si vous avez reçu l'argent de madame de Vigny. J'attends de le savoir pour lui en faire les remercîments. — Croyez que je suis mortifiée avec vous de la mortification du bon M. Pernet. Mgr de Genève me dit tout à fait que nous ne le prissions pas, qu'encore qu'il soit bon, il ne serait propre pour nous; mais je ne lui ai osé dire si ouvertement. Dieu nous a pourvues ici d'un très-homme de bien [1], curé de cette paroisse, qui tient à grand honneur et consolation de nous confesser, et dire ou faire dire notre messe à point nommé, et cela par pure charité. C'est un trait de la douce Providence de Dieu. Notre Bienheureux Père l'aimait fort, et Monseigneur d'aujourd'hui nous le conseilla.

Je lui réponds ce que je puis de cette fondation de Mâcon. Croyez-le, certes, ma très-chère fille, je pense que je les lairrai aire, sans m'en plus mêler. Ces difficultés me font tant plus de dégoût des conditions que cette bonne dame nous demande.

Je crois que vous aurez reçu celle que j'ai écrite à notre Sœur la Supérieure d'Avignon. Il m'est venu en pensée que peut-être la difficulté qu'elle fait de recevoir cette principale femme qui est là, pourrait retarder Mgr l'archevêque à les établir; car, si j'ai bonne mémoire, il me semble que le frère ou parent de cette femme a grand crédit vers Mgr l'archevêque, et vous savez que l'on peut faire jouer tels ressorts. Or enfin, nous ne saurions faillir en cette affaire, tandis que l'on se gou-

[1] « Le bon M. Maurice Maupéau, ecclésiastique que notre Bienheureux Père aimait fort pour sa grande vertu et piété et pour l'affection qu'il portait à la Visitation, quitta sa cure, qui était d'un très-bon revenu, afin d'avoir plus de loisir pour être confesseur de nos chères Sœurs et les servir plus facilement. »

(*Histoire inédite de la fondation de Chambéry.*)

vernera par le conseil du Père Maillan, auquel vous devez demander ce que vous devez [faire], et nos Sœurs doivent patienter, puisqu'elles font leurs exercices.

Si notre lettre au Père de la Rivière est perdue, je vous supplie, ma très-chère fille, de lui envoyer une copie de l'écrit comme Dieu me remit entre les mains de notre Bienheureux Père. Je salue très-chèrement le Révérend Père provincial et le bon M. de Saint-Nizier, et nos pauvres Sœurs que j'aime de tout mon cœur. Dieu soit béni!

[*P. S.*] Faites tenir nos lettres sûrement et promptement, et les fermez sans en point oublier. J'attends toujours votre grande lettre que vous me promettez. Nous ferons venir ici la Mère de Dijon. Je désire entièrement qu'elle vous prenne en passant, car j'ai jugé nécessaire que nous conférions ensemble. Je mènerai aussi la Mère de Grenoble. Il me semble que cela serait de grande utilité et que cette assemblée se fît à Annecy. J'en prévois mille biens; assentez-le [obtenez le consentement] de M. de Saint-Nizier, car ce ne sera que pour peu de semaines, et le recommandez à Dieu.

[Veuillez me dire] si mes lettres du premier de l'an sont parvenues.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXIX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A MOULINS

Il n'est rien qu'on ne doive souffrir pour sauver une âme et conserver la paix. — Aimer le mépris et se reposer en Dieu.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry], 7 février [1624].

Que voulez-vous, ma très-chère fille, il faut prendre d'un méchant payeur ce que l'on en peut avoir. Ne faites point sem-

blant de ces petits manquements de paroles qui ne tirent pas conséquence. J'estime beaucoup qu'elle conserve le désir de nous venir trouver, et qu'elle ait quelquefois de si vifs et pénétrants remords de conscience, comme elle me témoigne par sa dernière lettre. Confortez-la le plus cordialement que vous pourrez et la supportez suavement. J'espère que Dieu nous aidera si elle vient, comme elle me promet et témoigne le désirer passionnément.

Elle se doute que madame de Morville nous écrit et nous à elle; cela la tient en grande peine; ne lui témoignez pas de le savoir, ni rien de ce que je vous dis; mais voyez si vous lui pourrez dire quelque chose de cela pour sa consolation. Il faut un peu tolérer les menées de ce bon homme, et patienter jusques à ce que l'on voie si elle exécutera son dessein de venir; car ce remède guérirait tout. Enfin, pour sauver une âme et avoir la paix, qu'est-ce qu'il ne faut pas souffrir et patienter?

Payez, je vous prie, généreusement les salières d'argent. Si Dieu l'amène à nous, on pourra reprendre sur sa pension quelque chose; car, pourvu que nous tirions ce qui sera requis justement, vous pourrez réparer du reste les frais qui se sont faits. Bref, ma très-chère fille, traitez si noblement avec elle qu'elle n'ait aucune juste prise sur vous. Il faut que mademoiselle de Morville fasse moyen de retirer la nièce; mais de la retirer à Paris et non à Moulins, s'il se peut. Vous faites très-bien de ne pas faire semblant de toutes ses dépenses; cela ne durera pas, Dieu aidant, et sa bonté vous bénira, n'en doutez point; ayez en elle une entière confiance; ne soyez point en souci de vos indemnités, je vous en prie, tout sera rompu assurément.

Oui, ma très-chère fille, il faut aimer le mépris et l'embrasser chèrement partout où il nous sera [présenté]; il ne le faut pas mépriser, mais le chérir et caresser, sans s'amuser à le regarder; tenez toujours vos yeux fichés en Dieu, parmi toutes

sortes de peines et difficultés; ne laissez point charger votre esprit de craintes, de soins ni d'appréhensions, ni même de sollicitudes; faites ce que vous pourrez doucement, et gardez invariablement votre paix. Dieu accourra à votre secours, si vous vous reposez en Lui de toutes choses et tenez vos yeux fichés sur sa Bonté; c'est ce que je vous désire et à toutes nos chères Sœurs que je salue de tout mon cœur.

Nous sommes ici à Chambéry dès trois semaines; nous avons reçu trois fort bonnes filles. Dieu soit béni qui m'a rendue tout entièrement vôtre, ma très-bonne et très-chère fille.

[*P. S.*] Pour chose quelconque n'ébranlez point votre paix, mais faisant ce que vous pourrez, confiez-vous en Dieu. Il conduira le tout à votre profit.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXX

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Difficultés que rencontrent les Sœurs d'Avignon. — Invitation de se rendre à Annecy pour l'assemblée des premières Mères. — Conseils au sujet de la fondation de Mâcon.

VIVE ✝ JÉSUS!

Chambéry, 13 février 1624.

Vous avez très-prudemment et charitablement fait d'envoyer secourir ces pauvres filles [1], desquelles l'affliction m'entre bien avant dans le cœur. Une seule faute avez-vous faite, ma très-chère fille, c'est d'avoir arrêté l'exécution de ce qui sera jugé à propos jusqu'à ce qu'on ait de mes nouvelles; car, en telle occasion, ma très-chère fille, ni certes en aucune autre, vous

[1] Les Sœurs de Lyon envoyées à la fondation d'Avignon; elles y éprouvaient de grandes difficultés.

ne devez attendre cela, ains vous servir de votre propre conseil qui est très-bon, surtout pouvant vous résoudre avec l'avis des Pères [Jésuites] et de M. de Saint-Nizier. Mandez donc, et promptement, que l'on exécute ce qui sera là jugé expédient, surtout puisqu'on a le Révérend Père provincial. Certes, il faut savoir si l'on veut établir ou non, et encore, si on nous établit, qu'est-ce qu'on fera de ces filles si éloignées de notre esprit. Véritablement, il me semble qu'il y a de l'impossibilité à joindre les nôtres avec elles, ainsi que je le vois être dans les lettres de nos Sœurs. Vous verrez que peut-être on jugera que le mieux sera de les séparer. L'état de cette maison et l'extrême répugnance de Mgr l'archevêque à donner l'établissement sont de puissantes raisons pour nous faire retirer humblement et doucement, et [je] pense que la pauvre Supérieure en serait soulagée et que le mal d'esprit accroît fort celui de son corps. Je prie Dieu qu'Il nous la conserve. Celle de Paris a aussi un mal fort dangereux; priez pour elle. Oh! ma fille, qu'il faut avoir les dents bonnes pour mâcher tous les morceaux de cette vie! Si nos Sœurs arrêtent là, et que les Pères jugent que je puisse servir Dieu et la maison, je ne refuserai pas [d'y aller], pourvu que Mgr de Genève le veuille; mais ce ne pourrait être si promptement.

J'ai un désir extrême de vous voir avec la Supérieure de Dijon et Grenoble, à Nessy, après Pâques, pour quinze ou vingt jours. Je crois que Dieu en serait glorifié à l'utilité de notre Compagnie. J'en écrirai à M. de Saint-Nizier quand vous me le manderez, et nos Sœurs devront désirer cela et vous laisser venir librement sans rien appréhender. La Supérieure de Dijon vous prendrait en passant. Mon Dieu me donne cette consolation, si c'est pour son honneur! Vous pouvez vous servir de cette occasion pour ôter votre Sœur N*** de sa charge de directrice, soit en l'amenant pour compagne, ou la laissant en charge de Supérieure pendant votre absence; mais Dieu vous

donnera lumière et quelque occasion. Il est bon d'employer les filles pour être assuré de leur capacité.

Je vous ai répondu pour la fondation de Mâcon. Prenez deux ou trois Pères Jésuites et leur proposez le tout, puis concluez, car il faut faire ou défaire. Cette bonne dame veut trop de choses; mais elle est si bonne que l'on peut espérer d'en obtenir le retranchement. Si l'on va à Mâcon, il faudra au moins obtenir qu'elle laisse encore pour quelque temps notre Sœur M. E. à Saint-Étienne; et, certes, quand elle aura connu nos Sœurs, elle les trouvera si bonnes qu'elle s'en contentera. Sur un si bon jugement que celui du Révérend Père provincial, l'on ne peut faillir, puisqu'en effet il ne manque à notre Sœur C. C. que l'âge et l'expérience. Dieu [les] lui donnera, car en forgeant on devient orfévre; c'est une vraie bonne fille.

Je n'ai point reçu la lettre du Père provincial. Nous parlerons de son sujet à Nessy; ni si vous avez reçu l'argent de madame de Vigny. — J'aime de tout mon cœur la petite Sœur du Peloux; si j'avais loisir, je lui écrirais, mais je viens de recevoir vos lettres auxquelles je réponds, et aux autres pour ne perdre l'occasion première du courrier qui va partir. — Dieu sait combien je souhaiterais de contenter M. Pernet pour votre consolation et la sienne. Je ne vois pas qu'il se puisse, au moins si tôt. Si nous nous voyons à Nessy, comme j'espère, nous parlerons de tout.

N'avez-vous pas reçu deux plans pour votre bâtiment? — Dieu soit loué de la réduction de notre Sœur N*** ; je serai bien aise d'en savoir l'histoire. — Vous avez bien fait de donner le prix fait de votre bâtiment. Il n'y aura moyen de recevoir si tôt les parentes de M. Gaudeville ici, parce que aussi nous y sommes pauvres. Le temps amènera tout. Je fais brûler et brûle moi-même les lettres de nos Sœurs. Depuis huit jours, voici la troisième fois que je vous écris. Dieu soit béni! On attend cette lettre.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXXI (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-CONSTANCE DE BRESSAND

ASSISTANTE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

L'attrait du parfait dénûment doit être suivi en l'action et en l'oraison. — Devoir de la Sœur assistante envers la Supérieure malade.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, 1624]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il faut que notre chère Sœur la Supérieure porte sa croix en souffrant, et vous autres, qui la voyez en ses peines, en compatissant et vous soumettant toutes au bon plaisir de Dieu, qui ordonne tout cela. J'écris à notre Sœur Hélène-Marie; certes, elle est à plaindre et faut grandement dissimuler avec elle, sans toutefois lui souffrir nullement ni tolérer les manquements qu'elle fera devant la communauté, à cause des conséquences que les esprits faibles en pourraient tirer. Au bout, il la faut supporter et prier grandement pour elle, car il me semble que Dieu seul peut guérir son esprit. Je pense qu'il ne faut pas beaucoup se peiner autour d'elle, ni la laisser parler, mais la divertir et encourager imperceptiblement; or, Dieu donnera les remèdes qui se pourront, je l'en supplie.

Je viens à vous, ma très-chère fille, que j'aime certes très-cordialement. Tout ce qui s'est passé en votre solitude est très-bon; ne vous peinez plus pour faire des actes en l'oraison; demeurez en cette inutilité fort humble et soumise, Dieu ne veut de vous que cela; continuez avec fidélité. Je vois que vous êtes toujours fort attirée au parfait dénûment et que ce sont les souveraines délices de votre âme que cet abandonnement en Dieu. Suivez bien cet attrait en l'action aussi bien qu'en l'oraison, vous dénuant fort de toutes ces petites craintes de faillir et prétentions de satisfaire. Méprisez tout cela, embrassez très-chè-

rement l'abjection qui vous arrivera en toutes choses, car cette pratique est solide et assure tout le reste.

La Supérieure ne doit être estimée absente, que quand elle n'exerce pas la charge de sa supériorité, soit par son absence du monastère ou par maladie, en sorte que tout à fait elle ne fasse point les fonctions de sa charge de Supérieure; [ainsi] que pour ces petits honneurs que vous marquez, on ne les rend pas à l'assistante que lorsque tout à fait elle tient la place de Supérieure. Oui, faites donner à la Supérieure ces petits soulagements, car sa grande infirmité le requiert, et faites faire des prières particulières pour elle tandis qu'elle sera ainsi malade, mais courtes; comme aussi vous devez faire librement ce que vous connaissez être à faire, et ma Sœur la Supérieure se doit entièrement remettre à vous, et vous laisser la charge tandis qu'elle ne la pourra pas exercer. Allez avec une sainte liberté d'esprit en toutes vos actions, et me croyez, que je vous tiens toujours fort chèrement dans mon cœur, et certes toutes nos Sœurs aussi, quoiqu'en divers rangs, car je ne peux dire combien je les aime et leur souhaite le vrai esprit d'humilité, douceur et simplicité en l'exacte observance; je me confie en leurs prières. Ma fille, ne m'oubliez pas devant Dieu, je vous en prie, et toutes nos très-chères Sœurs aussi. Dieu les bénisse, et soit à jamais béni! Un salut cordial et tout affectionné à notre bonne Sœur Marie que j'aime bien.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Voiron.

LETTRE DXXII (*Inédite*)

A LA SOEUR HÉLÈNE-MARIE GRISON

AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

L'acquiescement au bon plaisir de Dieu dans les souffrances spirituelles et corporelles est une très-profitable oraison. — Se contenter pour l'ordinaire de la direction de la Supérieure.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, 1621.]

MA CHÈRE FILLE,

Les médecines sont toujours un peu amères au goût, mais on ne laisse de les prendre de bon cœur pour l'espérance qu'elles nous profiteront. Faites ainsi des mortifications que l'on vous présente, car enfin, ma chère fille, nous y sommes contraintes et obligées en conscience pour le bien des âmes en particulier et en général. Mais je suis bien contente et en loue Dieu, de voir que vous prenez bon courage pour votre amendement et pour l'amour de notre bon Dieu; ma chère fille, persévérez et croissez, vous en recevrez mille consolations, et c'est le meilleur remède que vous puissiez donner à vos maux spirituels et corporels, outre le grand et principal motif que vous devez avoir de plaire à Notre-Seigneur, que je supplie vous fortifier en cette sainte entreprise. Ne vous travaillez point la tête pour faire des actes et exercices de l'entendement; c'est une très-profitable oraison et très-agréable à Dieu que d'acquiescer pleinement à son bon plaisir en nos douleurs et incommodités corporelles ou spirituelles.

Je ne suis pas d'avis que vous parliez toujours à une même Sœur. Je manderai à votre chère Mère que les fêtes elle vous en baille une pour demi-heure ou trois quarts d'heure, avec laquelle vous puissiez vous encourager au bien. Quand vous aurez une vraie nécessité, je ne trouve pas mauvais qu'on appelle quelque Père pour vous soulager; mais hors de là, ma

chère fille, si vous me croyez, vous n'en désirerez point, et irez avec toute la confiance qui vous sera possible à votre bonne Mère, vous rendant courte à cause de ses affaires et encore de son infirmité. Pour la licence de m'écrire deux fois l'an, je la vous donne de bon cœur, ma très-chère fille, vous conjurant de demeurer avec fidélité et humilité devant Dieu et les créatures, et vous assurez que je prierai de bon cœur pour vous, qui suis toute vôtre en Notre-Seigneur.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXXIII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A RIOM

La prière, la douceur et le bon exemple profitent plus que la sévérité. — On demande une fondation à Brioude. — Respect envers le confesseur.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry], 18 février 1624.

Vous avez bien raison, ma pauvre très-chère Sœur, de ressentir plus l'imperfection de nos Sœurs que toutes vos autres peines; certes, tout est doux aux âmes religieuses, pourvu que le soin de plaire à Dieu par une exacte obéissance vive et règne au monastère, car toujours la divine Bonté a soin de telles âmes. Je leur écrirai ce que Dieu me donnera, et je Le supplie de parler Lui-même à leurs cœurs. Je pense, ma très-chère Sœur, qu'en les reprenant il ne faut pas que vous vous montriez sensible, car la douceur, les prières, le bon exemple, et surtout la sainte oraison, profiteront plus que la sévérité; on s'accoutume à ce bruit-là comme les enfants au fouet. Or, je sais que toutes ont bonne volonté. Je ne redoute que cette pauvre Sœur N. Dieu la veuille toucher, s'il lui plaît. On connaît les gens à l'œuvre; vous pourriez donc employer notre Sœur M.-S. au no-

viciat. Pour Dieu, que l'on dresse bien les novices à la douceur, simplicité et soumission, et qu'on leur inculque qu'elles ne doivent chercher autre perfection que celle-là par une parfaite observance.

Vous faites fort bien de conserver la bienveillance de M. l'official. Certes, je suis fort marrie de ce que cette mauvaise intelligence continue. — Je prie Dieu qu'Il donne patience à votre bonne dame et à sa famille; je serais très-aise qu'elle pût avoir la consolation d'entrer parmi vous; je ne vois rien qui l'en puisse empêcher, se rendant bienfaitrice de la somme que vous me dites, qui est assez suffisante. Vous verrez ce que notre bon Père en a ordonné dans le Coutumier de la Supérieure, que nous joindrons à l'autre en les faisant imprimer; au moins, on en laissera peu.

Je réponds à notre Sœur de Montferrand pour la fondation de Brioude, car elle m'en écrit au long. Ces dames, qui en ont tant de désir, devraient pourvoir pour l'entretien des Religieuses, car il y a fort peu là de grandes difficultés, puisqu'on dit que les filles assemblées sont si bonnes. Serait-ce que les habitants n'aimassent pas nos Sœurs, parce qu'elles n'instruiront pas les jeunes filles? — Je salue très-humblement madame de N. que j'honore grandement. — Vous faites bien de faire remettre les autorités ordinaires à votre confesseur, car la Règle le dit; mais, pour Dieu, ma très-chère Sœur, observez bien le respect qu'elle ordonne qui lui soit rendu, non-seulement en sa présence, mais en son absence, usant toujours de mots respectueux et de prières.

Vous voulez que je vous dise toujours mes pensées, et que je répète que vous ne vous montriez point sensible sur les défauts des Sœurs, n'usant point de paroles [rudes], mais usez d'encouragements et de prières cordiales; et quand il faudra corriger et donner des pénitences, montrez qu'il vous fâche et faites cela avec un amour de charité, et, comme la Règle dit,

blâmant le défaut, supportez la défaillante, et vous verrez que cette méthode est de Dieu et qu'elle profitera à vos filles. Votre cœur m'est si bon, que je sais qu'il recevra de bonne part ceci, puisqu'il part de l'affection sincère de celle que Dieu vous a donnée sans réserve.

Nous voici à Chambéry dès un mois; nous y sommes au grand contentement de tous; nous avons prou de filles; Dieu y répande sa sainte bénédiction!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXXIV

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

La Sainte s'excuse d'écrire quelques notes sur ses rapports avec son Bienheureux Père. — Précieuse mort de la Supérieure d'Avignon.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry] 22 février [1624].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous avons enfin reçu votre paquet où était la lettre du Révérend Père provincial. Dieu me veuille délivrer de l'orgueil qui me donne tant d'aversion à faire ce qu'il me dit. Il me fâche fort de faire voir ce que je suis en comparaison de ce que l'on en pense, puisqu'on veut que je l'écrive. Seigneur Jésus! ma très-chère fille, que suis-je et quelles sont mes actions pour donner de telles pensées? Si Dieu me donne le loisir, je le ferai, si mes raisons représentées ne sont reçues.

Je ne sais d'où procède que vos lettres me sont si tard rendues; faites-y mettre ordre, si vous le jugez utile. Notre Sœur la Supérieure de Grenoble m'a dit le décès de notre pauvre Sœur d'Avignon[1], et la grande vertu que cette sainte âme a té-

[1] La Mère Marie-Claire de la Balme, professe de Lyon, courut avec tant de générosité à l'odeur des parfums du céleste Époux, que, selon la parole de nos Livres sacrés, en peu d'années elle fournit une longue car-

moignée à son passage. Je ne puis douter qu'elle ne jouisse de cette souveraine Bonté qui l'avait tant favorisée. Il me tarde de savoir comme tout cela ira et que deviendront ces pauvres chères filles. — Il faut adresser le paquet d'Auvergne à notre Sœur de Riom. Ma très-chère fille, dites-moi si nous ne pouvons pas avoir le bien de vous voir à Nessy et quand il sera le plus facile.

Mon Dieu ! et madame Daloz ne payera-t-elle point ? Le terme de payer cette maison [de Chambéry] s'approche, et je ne sais avec quoi. Ma fille, obligez-nous de la faire presser, et faites observer ce que dit la Règle; mais, je vous en prie et conjure, ma très-chère fille, notre nécessité nous presse pour payer cette maison. — Bonsoir, ma très-chère fille. C'est un plaisir de voir l'empressement de la bonne Sœur de Grenoble qui est ici venue pour les affaires de leur monastère, car elle est au bout de ses six ans [de supériorité]; or, nous vous verrons et en parlerons ensemble, je le désire, ma très-chère fille. Dieu soit béni ! Je salue nos Sœurs et votre chère âme.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

rière. « Cette âme angélique et de délices aux Anges (est-il dit dans les anciens *Mémoires*) arriva à la plus haute perfection par la pratique de la maxime de notre Vénérable Fondateur, qu'elle avait précieusement recueillie de sa bouche : *Ne rien désirer, ne rien refuser.* » Elle y trouva l'instrument d'un mystérieux martyre, le secret de cette immolation constante qui seule peut transformer la créature et lui permettre de s'écrier : *Ce n'est plus moi qui vis, c'est Jésus-Christ qui vit en moi.* Les croix de tous genres qui accueillirent la Mère Marie-Claire à la fondation d'Avignon, où elle fut envoyée en 1623, achevèrent en elle l'œuvre divine; aussi le Seigneur se hâta de moissonner cette belle âme, mûrie au soleil de la tribulation. Vers la fin de janvier 1624, elle allait continuer au milieu des joies de la patrie le cantique virginal entonné dans les ombres de l'exil. Un reflet des splendeurs célestes se répandit sur sa dépouille mortelle, qui non-seulement demeura longtemps sans corruption, mais encore « était odorante à merveille ; les membres restèrent flexibles, les lèvres vermeilles, le visage béatifique ». Plus de dix mille personnes vinrent lui baiser les pieds en glorifiant Dieu, toujours admirable dans ses Saints. (*Vies de IX Religieuses de la Visitation,* par la Mère de Chaugy.)

LETTRE DXXV

A LA MÊME

Après l'humilité et l'entière dépendance de Dieu, rien ne contribue plus au bonheur des maisons religieuses que le bon choix des sujets.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry], 23 février [1624].

Vous n'aurez encore que ce billet avec ce plan pour lequel je vous ferai une autre fois un mémoire. Qu'importe, ma très-chère fille, ce que l'on dit et dira de vous pour le renvoi de cette bonne fille? Je n'ai rien tant à cœur, après la très-sainte humilité et dépendance de Dieu, sinon que l'on choisisse bien les filles; mais si je pouvais, je graverais tellement cela dans les esprits de nos Religieuses et surtout des Supérieures, que rien ne l'effacerait jamais. O ma fille! surtout il faut être fidèle en cela d'établir bien vos filles en humilité, mortification et oraison, et vous verrez toujours que Dieu vous aidera.

Je n'ai point eu de nouvelles de M. N***, il y a un mois. Ce coup de pistolet qui a percé son chapeau nous donne grand sujet de remercier Dieu et le prier toujours plus soigneusement pour la conservation de ce digne Père. L'on dit ici qu'il est allé à Rome, Dieu le veuille!

Ce plan est bien, mais il faut toujours que ce soit une personne entendue aux bâtiments qui le pose sur les places où l'on voudra bâtir, afin de tourner les principaux logements des Sœurs du côté du levant et du midi. Ma fille, je vous conjure de prier pour mes besoins particuliers. Je salue toutes nos chères Sœurs, M. de Saint-Nizier, le Père spirituel, et M. votre confesseur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXXVI

A LA MÈRE MARIE-MADELEINE DE MOUXY

SUPÉRIEURE A BELLEY

Elle l'encourage à souffrir joyeusement la pauvreté et à se confier en la Providence. — Réception d'une prétendante aveugle.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

MA PAUVRE TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Tâchons d'employer fidèlement les occasions que Dieu nous présente, pour nous avancer en son saint amour par une totale résignation et confiance en sa Providence. Je parle ainsi, parce qu'il plaît à Dieu de me faire sentir, au milieu de mon cœur, votre pauvreté, et tant d'afflictions et travaux que souffrent plusieurs de nos monastères. Que bienheureuses serons-nous toutes, si nous les embrassons joyeusement, demeurant soumises et en repos dans le sein de notre Père céleste, sans vaciller un seul moment en la confiance invariable que nous devons avoir à sa bonté! Ne pensez point, ma très-chère Sœur, ce que vous aurez à faire, si Dieu permet que toutes choses vous manquent, ni si vous demanderez l'aumône, ou si vous attendrez que sa Providence vous pourvoie. Mais si vous tombez en ces points, et que Dieu veuille faire cette épreuve de votre cœur, alors vous lui demanderez ce que vous aurez à faire; et avec une confiance nouvelle vous lui ouvrirez votre cœur, et le lui abandonnerez, espérant contre toute espérance. Que bienheureuses serions-nous, si nous mourions de faim par la volonté de Dieu, car les rassasiements éternels ne nous manqueraient pas!

Si cette bonne aveugle a l'esprit propre pour observer la Règle, je ne ferais point de difficulté de la recevoir [1]. Oh Dieu!

[1] On lit dans l'*Histoire inédite de la fondation de Belley :*

« Nos chères Sœurs reçurent une aveugle, pour imiter l'évangélique pa-
» rabole du banquet céleste. C'était une âme si vertueuse qu'elle était
» d'une consolation indicible à la communauté. »

qu'une âme est heureuse, qui a un vrai brin d'humilité ! J'aime bien toutes nos chères Sœurs qui sont auprès de vous, et les chères novices qui sont si bonnes. N'ayez peur que Dieu abandonne cette petite troupe-là; ayez patience et confiance. J'ai vu de nos établissements plus abattus, et Dieu les a bien relevés. Tenez-vous joyeuse, ma pauvre très-chère Sœur, et vous reposez en Lui, qui vous a déjà témoigné des effets de sa providence. Votre, etc.

LETTRE DXXVII

A LA SOEUR FRANÇOISE-ANGÉLIQUE DE LA CROIX DE FÉSIGNY

A ANNECY [1]

Il faut s'humilier de ses fautes sans jamais se décourager. — Ne rien demander et ne rien refuser.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

MA TRÈS-CHÈRE PETITE,

C'est une pure tentation que vos découragements; car, dites-moi, quel fruit vous apportent-ils et quel sujet en avez-vous? Pensez-vous qu'il soit en notre pouvoir d'être toujours attentives à Dieu, et de ne point faire de fautes? Certes, il faudrait être Ange; or, je vous prie de vous accommoder à la condition de cette misérable vie, tandis que vous y serez. Soyez, tant que vous pourrez, fidèle à Dieu, mais sans aucune anxiété ni trou-

[1] Sœur Françoise-Angélique de la Croix de Fésigny, Religieuse du premier monastère d'Annecy, parente de saint François de Sales, mérita d'être appelée une *petite sainte* par la Vénérable Mère de Chantal, qui pourtant ne savait pas flatter. Après avoir exercé à Riom, pendant quatre ans, la charge de maîtresse des novices, elle fut rappelée à Annecy et envoyée à la fondation du second monastère de cette ville, en qualité d'assistante, puis y succéda, en 1638, à la Mère Madeleine-Élisabeth de Lucinge. A la fin de son triennat, cette vertueuse Déposée rentra dans sa maison de profession, qu'elle continua à édifier jusqu'en 1671.

ble, et quand vous aurez manqué à la fidélité, humiliez-vous sans découragement, et cette humiliation et amour de votre abjection en tranquillité et paix sera plus agréable à Dieu que vos pointilleuses fidélités.

Ma fille, résignez-vous bien entre les mains de Dieu, et n'ayez point tant de souci de votre âme; laissez-nous-en le soin, je vous en prie, et quittez tout à fait cette pusillanimité. Au reste, ma fille, préférez la maxime de notre Bienheureux Père à vos inclinations : *Ne demandez rien, ne refusez rien.* Demeurez en paix ; si l'on vous laisse au noviciat, demeurez en paix; si l'on vous en ôte et toujours, demeurez en paix; c'est ce que je vous recommande.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXXVIII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Regrets du décès de la Mère de la Balme; éloge de ses vertus. — Du changement de l'assistante et des autres officières.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry], 5 mars [1624].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je suis tant accablée d'affaires et d'écritures que je ne puis faire tout ce que je veux; je fais le nécessaire. Je ne sus encore voir les lettres de nos Sœurs J.-Françoise et [*mots illisibles*]; mais Dieu aidant, je leur répondrai par la première voie. Oh Dieu! ma fille, que le trépas de cette chère Sœur d'Avignon m'a touchée, et quelle perte! car il y a moins de telles âmes qu'il ne se peut [dire]. Dieu nous la rendra utile au ciel. Son saint nom soit béni! Mais à quoi aboutira ce commencement de maison d'Avignon? — Il faut que la petite Sœur du Peloux soit

exacte, mais non pas pointilleuse, cela pourrait lui ôter sa paix. Sur toutes les choses écrites, voire, en la très-sacrée sainte Écriture, il y a des choses qui semblent se contrarier; pour cela il ne faut pas laisser d'écrire et d'enseigner; mais il faut être fort simple et fidèle à suivre le train commun sans pointiller.

Pourquoi, ma très-chère fille, ôterait-on la liberté à nos monastères de changer les assistantes et autres officières, puisque la Constitution dit si clairement qu'elles ne demeureront ès charges qu'autant que la Supérieure voudra, et que le Coutumier marque que l'on se tiendra à cela? L'intention de notre Bienheureux Père et la mienne ne peuvent pas être mieux déclarées, et je trouve étrange que vous me parliez comme s'il y avait quelque chose à douter de cela. Ma fille, il se faut affermir. Il ne faut non plus craindre [exiger] que les Supérieures s'assujettissent trop à donner les soulagements aux Sœurs qui ne les demanderont pas; car chacun sait que ce qui est des Règles doit être préféré aux avis, et jamais notre Bienheureux Père ne l'a entendu autrement; il y a assez d'autres occasions pour pratiquer son saint et sacré document : *Ne rien demander et ne rien refuser.*

Tâchez de faire regagner M. de Saint-Nizier et lui faire entendre que vous n'eussiez jamais entrepris de bâtir s'il n'eût dit qu'on le fît [*mots illisibles*]; mais ce sont des petites affections et opinions qu'il faut supporter; le temps emportera cela. Je crains que tout à fait vous ne le perdiez, si vous vous adressez à M. le grand vicaire. Je pense que Mgr l'archevêque n'est pas prêt à retourner. Certes, cela va mal que vous n'êtes point crue, ni que la visite [canonique] ne se fait point chez vous. Dieu veuille tout conduire à sa gloire! — Nous vous remercions de vos beaux bouquets; ils sont très-beaux. Je salue nos chères Sœurs; ma très-chère fille, je suis plus vôtre qu'il ne se peut dire.

Dieu soit béni!

[*P. S.*] Faites tenir et promptement, s'il vous plaît, les lettres de Moulins, et, si l'on vous renvoie mon petit livre, gardez-le jusqu'à ce que je vous mande autre chose, et faites prier pour moi, je vous en prie, j'en ai besoin. Mais n'oserais-je espérer le contentement de vous voir à Nessy pour quinze jours, quand il sera jugé à propos; cela me fâcherait un peu. Faites tenir mes lettres à madame de Vigny et nous faites tenir son argent, vous remboursant des quatre-vingts francs que vous avançâtes pour la maison d'ici, de laquelle je voudrais avoir le contrat, et que madame Daloz nous payât. Je crains que le temps ne fasse perdre nos chandeliers d'argent.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXXIX

A LA MÊME

Comment faire utilement la correction fraternelle.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry], 9 mars 1624.

Or, pour répondre un mot à chacune de nos Sœurs, je dis à notre Sœur J.-Françoise que si jamais (ce que Dieu ne veuille permettre) elle voyait une Sœur tomber en quelque notable péché qui fût secret et qui ne tirât point de conséquence, et qu'elle n'eût point de doute que ses remontrances ne puissent profiter à la Sœur et l'aider à [se] relever, elle devrait simplement suivre la Règle en ses avis. Que si telle rencontre arrivait à notre Sœur Guérard, et qu'elle se sentît incapable de pouvoir aider la Sœur tombée, ou bien que, selon son jugement, elle pensât que son avertissement ne serait pas bien reçu d'elle, alors elle peut en toute simplicité et confiance avoir recours au droit commun qui est à l'avis de la Supérieure, pour savoir d'elle comme elle devra se comporter; et elle ne doit point en telle occasion craindre de nommer la défaillante,

car il est requis de la connaître pour bien la conseiller; et, en cela, ne ferait rien contre la Règle, laquelle n'entend jamais, non plus que toute autre loi, de priver personne du droit commun. Voilà ce que, selon Dieu et ma Règle, je leur puis et dois répondre. Quiconque marchera humblement et sincèrement devant Dieu ne se fourvoiera point par ce chemin.....

Ma très-chère fille, je vous envoie des lettres pour M. Mugnier; faites-les-lui tenir par la voie de ceux qui vous ont donné l'argent ou autrement. Il y en avait aussi pour notre Sœur de Dijon.

Quand vous aurez reçu notre livre du Père de la Rivière, envoyez-le-moi par une voie bien sûre et prompte, je vous en prie, ma très-chère fille.

Dieu soit béni!

[*P. S.*] Notre petit livre dont j'ai parlé, c'est pour l'envoyer au Père général des Feuillants [dom Jean de Saint-François], qui me le demande. Si le Père de la Rivière ne le fait pas tenir, écrivez-lui encore, et le pressez sans dire que c'est pour le Père général. Certes, il me désoblige de le tant garder, cela me tient en peine, car Mgr de Genève me commande de l'envoyer tout promptement, et je n'ai rien; il faut en tout patience et bénir Dieu.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXXX

A MONSEIGNEUR ANDRÉ FRÉMYOT

ANCIEN ARCHEVÊQUE DE BOURGES

Miracles opérés par l'intercession de saint François de Sales. — Exigences de madame de Chevrières.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

MONSEIGNEUR,

C'est la vérité que je ressens une extrême consolation et soulagement du bonheur de notre fils. La gloire en soit à Dieu,

et à vous la récompense, mon très-cher seigneur, qui lui êtes vrai père; j'espère que plus que jamais vous aurez tout pouvoir sur lui, et que M. son beau-père pourra grandement le retenir et sa chère petite femme. Je ne peux leur écrire pour cette fois, car j'ai la tête toute mal faite. Je crois que le laquais leur sera arrivé maintenant; j'écrivais à tous et à vous, mon cher seigneur. Je mettrai ici un mémoire de quelques miracles que Dieu fait par les prières de son très-humble serviteur [François de Sales]. Journellement on obtient des grâces, et cela en si grand nombre, qu'elles ne se peuvent écrire. On espère sa béatification; on écrit sa vie, et plusieurs grands serviteurs de Dieu demandent des mémoires pour cela. Oh! certes, il fait bon servir un si puissant et si miséricordieux Seigneur qu'est ce grand Dieu. Ces merveilles qui nous sont des témoignages de la gloire que possède ce Bienheureux au ciel, nous servent de grande consolation. Béni soit Dieu!

J'ai toujours bien pensé que madame de Chevrières ne ferait pas une fondation entière; mais aussi n'avons-nous pas accoutumé d'être fort riches en ces commencements. On ne laissera pas d'accepter sa bonne volonté, et lui donner les priviléges de fondatrice, et l'entrée à celle qui lui succédera, et le cierge blanc le jour de la Présentation; quoique, pour vous dire simplement, Monseigneur, je trouve qu'elle requiert là des marques d'une plus ample fondation que celle qu'elle veut faire; mais passe pour cela. Quant aux six filles qu'elle propose de faire recevoir pour rien, oh! certes, elle est admirable; car, quand ce ne serait pour une seule fois, nous lui donnerions bien autant qu'elle nous donnerait : où irait donc cela, si on le faisait à perpétuité? Vraiment, je ne pense pas que, quand nous serions les plus affamées du monde, de faire des monastères (ce que nous ne sommes nullement), nous acceptassions cette condition, sinon qu'elle fît une entière fondation de rentes et de bâtiments. Voilà donc mon sentiment

conforme au vôtre, Monseigneur, que je vous dis tout franchement. Je prie Dieu qu'Il nous tienne toujours de sa sainte main; qu'Il vous protége et conserve dans le sein de sa miséricorde, et vous comble enfin de sa seule très-désirable éternité. Je ne manque point aux communions du mercredi et samedi, ainsi que je vous l'ai promis, afin que le mérite de ce divin Sauveur vous soit à salut éternel. Croyez, mon très-cher seigneur, que du fond de mon âme, je vous souhaite ce comble de tout bonheur, étant de cœur comme de fait votre très-humble et très-obéissante Sœur, fille et servante en Notre-Seigneur.

LETTRE DXXXI (*Inédite*)

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A ÉVIAN

Projet d'une fondation à Évian.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry], 14 mars 1624.

MON CHER FRÈRE,

J'emprunte la main de ma Sœur, parce que je n'ai su cette occasion qu'après souper. Le Père recteur a grand désir que le Père Dufour vienne pour Pâques. Je ne sais si vous serez de la troupe; mais le bon M. le chevalier Balbian en aurait quasi envie; au moins m'a-t-il déjà demandé deux ou trois fois si vous ne viendrez pas pour Pâques; car, pour eux, je pense qu'ils s'en iront incontinent après. Or, je vous supplie, mon très-cher frère, que vous me mandiez bien amplement ce que vous pensez de cette prétendue fondation d'Évian, et ce que, de notre part, nous y devrons faire, et encore dans quel temps il faudrait envoyer des Religieuses, afin que je puisse donner parole aux filles qui sont reçues pour cela, pour le temps de leur entrée parmi nous.

L'on fait courir [ici] le bruit que vous ne reviendrez plus en ce pays, je voudrais bien savoir s'il est vrai; car nous vous voudrions bien ici et là pour quelque temps. Toute notre petite communauté vous salue très-chèrement. Notre [Sœur] Claude-Marie vous souhaite bien pour son paradis [reposoir]; notre Sœur l'économe et notre Sœur l'assistante veulent dire chacune son petit mot. Bref, vous êtes bien le très-cher frère de toutes, surtout de moi, qui suis, mon très-cher frère,

Votre plus humble et affectionnée Sœur et servante en Notre-Seigneur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXXXII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Affaires d'intérêt. — Du recours que les Sœurs peuvent avoir à la coadjutrice pour avertir la Supérieure. — Utilité d'une réunion des premières Mères de l'Institut.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Dites-moi, avez-vous reçu un grand paquet de lettres que je vous envoyai, dès la fin de janvier ou le commencement de février, pour notre Sœur la Supérieure de Dijon, dans lequel il y avait des lettres de feu M. le président son père pour Mgr de Langres et des miennes? car elle ne l'avait pas encore reçu le quatrième de mars. Je vous supplie derechef que si la Mère de Bourges vous écrit, de lui envoyer ce que nous vous avons prié de lui faire tenir au plus tôt, sans toutefois le prendre de l'argent de madame de Vigny, parce que nous sommes ici sans argent; mais je vous promets, Dieu aidant, de le vous faire tenir dans un mois après que vous l'aurez délivré. Vous pren-

drez pourtant vos quatre-vingts francs que vous avez avancés pour cette maison, de l'argent de madame de Vigny.

Pour ce qui est du sujet pour lequel le Révérend Père général m'avait écrit, nous en résoudrons à notre première vue, s'il plaît à Dieu. Je trouve qu'il n'est que bien d'avoir donné ce petit exercice à nos Sœurs; l'occasion en était utile. Je vous ai répondu sur les lettres de nos Sœurs. Je crois que l'intention de notre Bienheureux Père n'était autre que celle qu'il a exprimée dans les Règles et l'Entretien. Je sais bien aussi qu'il a toujours voulu que les Sœurs me parlassent avec une entière simplicité; mais il disait que toutes les Supérieures n'étaient pas propres à cela; c'est pourquoi, parlant généralement à toutes, il a dû parler comme il a fait sans restriction de capacité ou d'incapacité; car, s'il eût dit cela, les filles n'eussent cessé d'examiner la capacité de la Supérieure, et les unes la jugeraient capable, et les autres non; de sorte qu'il faut en cela laisser abonder chacune en son sens, et selon qu'elles se sentiront inspirées; car, en ces choses-là, si elles y ont quelques difficultés, elles doivent toujours demander la lumière à Dieu.

Or, ma très-chère fille, plus je vais avant, plus j'apprends de choses qui arrivent en nos monastères, lesquelles méritent grande considération, et me font toujours plus désirer de nous voir ensemble, nous autres premières filles de Nessy, afin que, devant que je meure, nous résolvions ce que nous aurons à faire pour le repos de nos pauvres maisons et l'affermissement de notre chère Compagnie; mandez-m'en votre sentiment. La Mère de Grenoble le trouve bon, et le Père recteur d'ici auquel j'en ai parlé. Bref, cela ne peut que profiter, quand ce ne serait que pour faire voir l'état auquel notre Bienheureux Père a laissé le monastère de Nessy, et si nous avons recueilli sincèrement ses intentions; le tout en demeurera plus ferme, et mille autres biens que je ne puis dire. Faites prier continuellement pour cela, afin que la sainte et seule volonté de Dieu soit faite.

Ma très-chère fille, je vous supplie de faire tenir promptement au Père de la Rivière le papier qui traite de la remise que Dieu fit de moi entre les mains de notre Bienheureux Père, car ce bon Père m'en presse grandement. Je vous en ai déjà écrit deux ou trois fois, et de remettre l'argent de madame de Vigny à M. Bataillon, présent porteur de ces lettres, si déjà vous ne l'avez donné à quelque autre. Mais je vous prie de m'envoyer un bordereau de toutes les espèces que vous m'enverrez; il me le remettra en mains propres.

Je salue très-chèrement nos bonnes et très-aimables Sœurs, et je les chéris très-cordialement. Mandez-moi si ce ne serait point à propos que j'écrivisse à M. de Saint-Nizier; il me fâche si nous le perdons.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXXXIII (*Inédite*)

A LA SŒUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE A DIJON

Estimer l'esprit de tous les Ordres religieux, mais s'attacher de préférence à celui de son Institut. — Une âme qui veut tendre à la perfection doit rester égale au milieu des inégalités de la vie.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je pense n'avoir reçu qu'une seule lettre de vous depuis que vous êtes chez ces bonnes dames [Bernardines [1]]. Au moins

[1] Ces dames, désirant revenir à la primitive observance, avaient quitté l'abbaye de Tart, où la discipline monastique tombait en décadence, et s'étaient retirées à Dijon. Elles furent aidées dans leur réforme, d'abord par sainte J. F. de Chantal, puis par la Mère Favre; cette dernière passa même deux mois dans leur monastère, et à son départ envoya la Sœur A. M. Rosset continuer son œuvre.

y a-t-il fort longtemps que je n'en avais eu. Or sus, j'espère que vous en partirez bientôt, puisque nous attendons le retour de ma Sœur [Favre] à Pâques, pour le plus tard, et qu'il faudra que vous soyez là en charge, en attendant que l'on y envoie celle que nous désirons bien fort d'y envoyer.

L'esprit des bons Pères de l'Oratoire est un très-bon esprit, quoique différent en quelque chose de celui de notre Bienheureux Père, lequel il nous faut chérir et conserver précieusement par une parfaite observance, et honorer les autres, laissant chacun suivre sa voie. Demeurez en paix sous la conduite de l'obéissance, et vous employez humblement à ce que l'on vous ordonnera. Je salue toutes ces bonnes dames, à part madame la coadjutrice et sa sœur ; quand son esprit sera un peu débarrassé du monde, elle fera prou. Je ne puis écrire à votre Sœur Catherine de Jésus [1], que j'aime toujours bien. Oh ! qu'elle sera heureuse, si, par la force de ses résolutions, elle demeure égale dans les mouvements de ses inégalités, et qu'elle prenne sa consolation de vivre dans les désolations pour l'amour de la sainte volonté de Dieu !

Je salue chèrement notre Sœur Françoise-Augustine [Brung] avec vous, que je prie Dieu de bénir et rendre selon son Cœur. Je suis toute vôtre en son saint amour.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Jeune Religieuse de l'abbaye de Tart, qui, après avoir vécu plusieurs années dans la tiédeur, fut si vivement touchée par la grâce, qu'elle devint l'édification de sa communauté. Pour s'affermir dans la pratique de la vertu, elle obtint de passer une année à la Visitation de Dijon, où elle aurait voulu demeurer toute sa vie.

LETTRE DXXXIV (*Inédite*)

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A RIOM.

De quelle importance est le bon choix des sujets; n'en point admettre qui ne soient bien appelés de Dieu.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry], 19 mars 1624.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je ne puis écrire à notre Sœur de Montferrand, que je ne salue votre bon cœur de toute l'affection du mien. Notre Sœur M.-Marguerite des Serpens m'écrit que l'on vous a envoyé sa jeune sœur, laquelle n'a que treize ans, et qu'on vous l'a conduite sans qu'elle ait aucune inclination à la Religion. J'ai cru vous devoir avertir de cela. Cette bonne Sœur est en grande appréhension que sa sœur aînée ne sorte de chez vous; elle pense que la douceur et la patience la pourront gagner. Dieu, par sa bonté, vous donne son esprit pour bien discerner les esprits qui seront propres à notre manière de vie! Je reconnais tous les jours mieux l'importance de n'en point admettre de bizarres; car enfin un seul esprit mal fait est capable de renverser un monastère. Bon Dieu! que les esprits d'ici sont bons pour la Religion!

J'espère que nous partirons incontinent après Pâques pour retourner à Nessy; nous lairrons ici en charge notre Sœur M.-Adrienne [Fichet], laquelle a fait un grand profit; elle est aimée dedans et dehors. C'est en attendant la Supérieure, notre Sœur Péronne-Marie [de Châtel].

Je crois que notre Sœur de Paris vous procure la réception d'une fille, et que madame de Saint-Géran vous en désire une autre. Quand ces âmes sont vraiment touchées de Dieu, elles ne sont pas à rejeter. Je crois que l'on vous en aura avertie. Je suis fort pressée, je finis donc en vous saluant de toute mon

affection, et toutes nos Sœurs. Vous savez que je suis tout entièrement vôtre en Notre-Seigneur. Qu'Il soit béni !

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXXXV (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

L'assemblée des premières Mères à Annecy est ajournée aux fêtes de la Pentecôte Utilité de cette mesure. — Envoi au Père général des Feuillants d'une collection de lettres de saint François de Sales, pour servir à l'histoire de sa Vie.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry], 24 mars 1624.

Je vois bien, ma très-chère fille, que vous ne viendrez pas pour ce coup. Notre Sœur [M. A. de Morville] nous écrit derechef qu'elle veut venir aussi; je l'ai remise à la Pentecôte, car nous ne pouvons être de retour qu'en ce temps-là. Si vous n'étiez point si éloignée, certes, j'eusse bien désiré que vous eussiez fait cette conduite; mais Dieu nous réserve cette consolation pour une autre fois; cela ferait trop de bruit maintenant. Si Mgr de Nevers veut permettre à notre Sœur la Supérieure de l'amener, je serai grandement aise que cette occasion nous donne le moyen de la voir un peu, car, à mon avis, ce lui serait utile.

Je pense que toujours nous poursuivrons notre dessein de mettre ici notre Sœur [M. A. Fichet] Supérieure, et que, par toutes ces raisons, je pourrai voir quatre ou cinq de nos Sœurs les Supérieures plus proches ensemble. Ce sera une grande consolation et utilité qu'elles voient comme notre Bienheureux Père a laissé le monastère d'Annecy, et aussi si j'ai bien recueilli fidèlement ses intentions, et pour résoudre, avec leur avis, si nous ferons poursuivre la perpétuité de notre petit Office et la Bulle pour tous les monastères, ainsi que notre

Bienheureux Père avait dessein, afin de donner tout le repos et l'assurance qu'il se pourra à nos pauvres maisons. Plût à Dieu que notre bon Père Binet eût pu dire son sentiment ! Je crois que vous avez une copie de notre Bulle : nous n'avons que celle-là. En tout, Dieu, par sa douce bonté, nous veuille donner ce qui sera nécessaire ! Chacun me dit qu'il nous faut servir de la présence de Mgr le cardinal de Savoie, qui est à Rome, et de l'occasion de la béatification de notre Bienheureux Père; je n'entends rien à telle grande affaire. J'espère que Dieu donnera son esprit à Mgr de Genève pour nous bien conseiller.

Je vous prie, ma très-chère Sœur, considérez bien le Coutumier; voyez si je n'ai rien oublié des intentions de notre Bienheureux Père et m'écrivez bien tout. Faites-le voir à notre Sœur la Supérieure d'Orléans; après cela, nous le ferons mettre par chapitres et écrire par le bon M. Michel [Favre], afin qu'il n'y ait plus de fautes à l'écriture. — Voilà les lettres que nous avions recueillies, que nous envoyons au Révérend Père général des Feuillants, selon son désir et le vôtre; je crois qu'il y en a beaucoup de superflues; mais je n'ai su prendre le loisir de les trier, parce que le coffre m'a été envoyé tard, et j'ai été à moitié malade ces derniers quinze ou vingt jours; cependant, Mgr de Genève me commande qu'il soit porté à Paris, pour exempter ce bon Père de peine. Offrez-vous à lui détrier ces lettres pour lui donner les plus belles, s'il veut; envoyez-lui tout promptement le coffre comme il est; la lettre que je lui écris est dedans. — Au reste, ma toute bonne et très-chère fille, priez pour M. votre père, lequel se porte si bien que l'on parle de le remarier; ce sont des choses de ce monde. Nous avons besoin d'une vigne qu'il a tenant cette maison; priez-le qu'il en traite avec une cordiale charité avec nous.

Je salue toutes nos pauvres chères Sœurs et nos bons amis et amies. Nous avons force prétendantes fort à mon gré; je ne sais si toutes persévéreront. Dieu accomplisse en toutes sa

très-sainte volonté! Nos Sœurs vous saluent chèrement. Je suis véritablement toute vôtre, ma très-chère fille bien-aimée.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE DXXXVI (*Inédite*)

A M. MICHEL FAVRE

CONFESSEUR DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY.

Confiance due à la Supérieure. — Quand recourir à la coadjutrice. — Humilité et dévouement envers les monastères.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

MON TRÈS-BON ET CHER PÈRE,

Je vous supplie que pour répondre à nos bonnes Sœurs [de Lyon] qui vous demandent l'interprétation de l'article de la correction, vous leur disiez qu'elles vous envoient la copie des deux lettres que j'ai écrites à notre Sœur leur Supérieure sur ce sujet; car je ne puis, ni ne me semble que je doive donner d'autre interprétation que celle même que notre Bienheureux Père y a donnée dans l'Entretien; il me semble que c'est celui des Aversions. Ce n'est pas pourtant que je ne sache bien que notre Bienheureux Père approuvait fort quand les Sœurs ne me faisaient aucune réserve ; mais il disait qu'il y avait fort peu de Supérieures capables de ces entières confiances, et n'est nullement besoin de donner avis aux filles de faire ce discernement sur la capacité des Supérieures ; car elles seraient toujours à considérer cela. Il vaut mieux laisser les Règles en leur entier, sans glose que les nécessaires, et les [laisser] pratiquer à la bonne foi de [par] celles qui seront portées d'un esprit de véritable humilité et simplicité.

Il ne faut point parler, s'il vous plaît, mon cher Père, de ce mot de visite; car je n'ai point d'autorité pour cela, oui bien

ai-je beaucoup de devoir et d'affection de servir tous nos monastères quand ils le désireront utilement, et que l'obéissance de mon Supérieur m'emploiera. Certes, mon cher Père, je porte grande compassion à nos pauvres Sœurs de Marseille, car je vois bien qu'elles s'étonnent, et je désire bien fort que nous puissions les aider; mais, pour ma présence, elle ne leur servirait à rien. J'écris à Mgr l'évêque afin que nous disposions le retour de notre Sœur Claude-Catherine [de Vallon]. J'ai dit à notre pauvre Sœur la Supérieure ce qui en arriverait. Or sus, Dieu conduira tout à leur mieux, s'il lui plaît. Je supplie sa Bonté vous donner ses saintes grâces. Vous savez que je suis toute vôtre en son amour.

Notre Sœur M.-Aimée est résolue de venir à Nessy. O mon Dieu! que je désirerais pour l'utilité de la petite Mère de Nevers qu'elle pût ou voulût la venir conduire! Essayez de lui en donner l'envie; mais vous savez, mon cher Père, qu'il faut faire cela dextrement. Elle ne m'a point écrit dès Moulins. Je crains qu'elle ne soit fâchée, quoique sans sujet, de ce que nous n'y allâmes pas.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXXXVII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A MOULINS

Désir que témoigne la Sœur de Morville de venir à Annecy; mesures de prudence à ce sujet. — Du remède aux scrupules. — Les âmes qui se nourrissent du Pain des forts doivent triompher de leurs faiblesses. — Différer la fondation d'Autun.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

Cela n'a point de doute, ma très-chère fille, que si cette pauvre Sœur [Marie-Aimée] avait l'intention qu'on lui impute, qu'il

nous serait impossible, par les voies douces que nous voulons tenir, de la rendre sûrement à Annecy. Mais, certes, pour vous parler selon mon sentiment, je ne puis croire qu'un tel dessein soit dans ce cœur-là ; elle me témoigne toujours le grand désir qu'elle a de se ranger auprès de nous, pour y prendre les moyens de vivre selon son devoir, et assurer son salut duquel elle est en crainte, ainsi qu'elle me dit. Or, ceci ayant toute bonne apparence, il la faut maintenir en la douceur d'esprit où elle est; car il faudra différer sa venue jusqu'à la Pentecôte, d'autant que je ne puis être de retour à Annecy auparavant, et il ne serait pas à propos qu'elle y arrivât pendant mon absence, et de venir ici, cela ne se peut et ne se doit nullement. Je lui écrirai le chemin que je désire qu'elle tienne en temps et à propos, puisqu'elle témoigne de me vouloir croire. Il faut, sur cette bonne espérance, continuer de vivre contentes ensemble. Je soumets pourtant le tout à l'avis du Révérend Père que je salue très-humblement, ne lui écrivant pas à cause de ma petite incommodité; car je suis un petit travaillée de ma défluxion.

Il me semble bien, avec l'avis du Père recteur, qu'il n'est pas besoin de faire la visite [canonique] cette année. —Pour cette petite novice, véritablement j'aurais peine de lui donner ma voix pour la profession; mais conseillez-vous avec les Révérends Pères, après avoir pris le sentiment de la directrice et des autres coadjutrices.

Je crains fort que ma pauvre Sœur Marie-Angélique [de Bigny] ne se laisse accabler sous le faix de ses scrupules, et, par ce moyen, se rende inutile. Il n'y a nul remède, sinon qu'elle se soumette à croire le conseil, et qu'elle s'abandonne fort à la merci de la volonté de Dieu; car, enfin, cela ne provient que d'une âme rétrécie, timide, et qui n'a point de confiance. Je vous laisse à penser si Dieu n'a pas assez de mérites et de bonté pour sauver les âmes qui ne l'offensent que par infirmité, et qui ne le voudraient point offenser. Oh Dieu! si elle savait souffrir avec patience les attaques et pressures qui se pas-

sent en la partie inférieure, et tenir la pointe de son esprit en paix en la volonté de Dieu qui permet tout cela, qu'elle serait heureuse! Je prie Dieu qu'il lui donne cette grâce, laquelle est d'un prix très-grand. Certes, il serait fort à désirer que meshui nôtre bonne Sœur ne vécût plus en enfant, mais selon la grâce qu'elle reçoit par la si fréquente réception du très-saint Corps de Notre-Seigneur, car enfin un jour il faudra rendre compte de tout cela. Nous mangeons le Pain des forts, et nous voulons toujours demeurer dans nos faiblesses.

Pour la fondation d'Autun, je vous reconfirme que, selon mon sentiment, il la faut différer, tant pour le bien de votre maison de Moulins que pour le sien même, et que vous devez avoir des filles si avancées en l'année de leur probation, que leurs dots vous puissent être assurées, tant pour payer la maison et l'accommodement qui vous sera nécessaire, que pour vivre. Croyez-moi, on se prépare à de grandes inquiétudes quand l'on fait autrement, l'expérience nous l'apprend tous les jours : car au lieu de servir Dieu avec quiétude et repos d'esprit, et de travailler autour des âmes, il faut s'employer à chercher de quoi vivre, cela donne à l'ordinaire beaucoup de chagrins et d'inquiétudes à ceux qui gouvernent. Il se trouve peu d'esprits déterminés et capables de vivre sous le seul revenu que la divine Providence envoie, qui est pourtant le plus assuré. Je me soumets toujours, toutefois, à l'avis de ceux qui sont plus sages que moi, et vous prie seulement de fort agrandir le courage de celles que vous destinez à cette fondation, et qu'elles s'y préparent par une fidèle pratique de la mortification et du saint recueillement. Certes, vous êtes bien heureuse d'avoir tant d'aide et de secours du Révérend Père recteur. C'est un vrai bon serviteur de Dieu; soumettez-vous bien à ce qu'il vous dira, et me faites ce bien, tant qu'il vous sera possible, de retirer mon livre des mains du Père de la Rivière, pour me l'envoyer promptement et sûrement, s'il vous plaît.

Mon Dieu ! ma très-chère fille, que je suis consolée de savoir que votre cœur conserve sa paix ! Pour Dieu, persévérez ainsi, et ayez une extrême douceur envers les Sœurs, lesquelles je vous prie d'assurer que je les aime et chéris du meilleur de mon cœur ; qu'elles prient pour nous, car je ne les oublie point. Pour vous, ma très-chère fille, il me semble que vous ne pouvez douter de cette vérité, que mon cœur a un amour tout spécial et entier pour le vôtre, comme je sais que réciproquement vous m'aimez sans réserve. Dieu en soit béni !

Je ne sais écrire de ma main, au moins on ne le veut pas. Ma défluxion s'en va petit à petit, Dieu merci. Je salue notre cher frère M. de Palierne ; je l'aime cordialement, Dieu soit béni ! — Pour l'équipage de notre Sœur M.-Aimée, il faut qu'elle vienne en une charrette ou dans une litière, ou bien en carrosse. Elle me mande qu'elle désire d'amener notre Sœur M.-Gabrielle, celle qui la sert déjà ; je pense que ce sera soulagement à la maison de Moulins si elle l'amène, et qu'il la faut contenter en cela. Nous avertirons, Dieu aidant, quand il sera temps qu'elle parte.

Depuis ma lettre écrite, je viens de recevoir une lettre du Père de la Rivière qui dit qu'il faut que j'aie patience pour mon livre. Je vous supplie de lui dire que j'ai écrit à la Mère de Lyon, pour lui faire tenir le papier qu'il désire, où tout est compris, et que je le supplie de vous donner mon livre, que s'il a besoin de quelque chose qui soit dedans, qu'il le copie. Et vous, ma très-chère fille, je vous supplie derechef que vous fassiez en sorte que vous le retiriez, et quand vous l'aurez, faites-le tenir sûrement et promptement à la Mère de Lyon ; ou bien, si vous n'avez pas la commodité de le lui faire tenir, gardez-le et m'avertissez tout aussitôt que vous l'aurez.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXXXVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

Affectueux reproches de son long silence. — Remettre à plus tard son voyage d'Avignon.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry], 30 mars 1624.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je ne puis en façon quelconque deviner la cause de votre silence, ni du retardement de l'effet de vos promesses et de mes prières. Pour Dieu, je vous supplie, sans plus de retardement que nous ayons notre Coutumier et Cérémonial. Je vous avais aussi priée de plusieurs choses, qui nous semblaient requérir raisonnablement réponse. Je vous supplie, ma très-chère fille, de la nous faire, et de vous servir de cette occasion pour renvoyer à notre Sœur d'Avignon réponse, ce que je ne puis faire, et lui faites savoir si vous ramènerez notre Sœur Catherine par ceux qui conduiront nos Sœurs. Mais quant à vous, ma très-chère fille, je croyais que vous aviez résolu de n'y point aller; au moins ne faut-il plus parler de le faire devant notre assemblée, si davantage vous n'étiez déjà partie, ce que je ne crois pas, puisque vous ne nous avez point fait savoir vos résolutions, ni demandé votre obédience à Mgr de Genève. Pour Dieu, que nous sachions de vos nouvelles avec ce que nous vous prions d'envoyer.

Faites prier Notre-Seigneur pour cette pauvre fondatrice de Moulins; cela ne me donne pas peu d'exercice. Dieu soit béni de tout! Je suis en Lui toute vôtre.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de Marseille.

LETTRE DXXXIX

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A RIOM

Elle lui fixe le jour de l'arrivée des premières Mères à Annecy, et la prie de s'y rendre exactement.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, 31 mars 1624.]

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Après un accablement de lettres nonpareil, je vous dis simplement que Mgr de Genève trouve bon que nous assemblions à Nessy nos anciennes et plus proches Supérieures qui sont filles de ce couvent, incontinent après la Pentecôte, et moi je le souhaite extrêmement pour ma consolation en l'espérance que tout sera à la gloire de Dieu et à l'utilité de nos maisons. Nos Sœurs les Supérieures de Dijon, Lyon, Grenoble, Belley, et peut-être celle de Nevers, se rendront à Nessy la veille ou surveille de la Fête-Dieu, moyennant la divine grâce ; or, nous désirons que de même vous y veniez, si toutefois M. l'official le vous permet, et que votre maison, vos filles et votre santé puissent supporter votre absence et le voyage qui pourra être environ d'un mois.

Voyez, ma très-chère fille, ce que vous en pourrez faire, et nous [laisser] espérer. Je le désire bien fort, s'il se peut; et, en cas que vous vous y résolviez, avertissez-m'en promptement, afin que je vous envoie l'obédience de Mgr de Genève. Ma très-chère fille, quelle joie de se revoir en cette bénite maison! Mais quelle douleur d'ailleurs! Oh! Dieu soit béni, car il faut convertir nos larmes en joie et actions de grâces. — Si notre Sœur M.-Aimée continue au désir de nous venir trouver après la Pentecôte, vous pourriez vous joindre à elle à Moulins, ou bien venir tout droit à Lyon, d'où vous viendrez toutes ensemble; car nous pourvoirons dès là. Dieu répande ses saintes bé-

nédictions sur vous et votre chère troupe que je salue, et toutes nos amies !

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXL (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Lettres égarées. — La Communauté de Lyon n'a pas le droit de s'opposer au voyage de la Mère de Blonay à Annecy. — Prétentions exagérées d'une dame au sujet d'une fondation.

VIVE ✝ JÉSUS!

Chambéry, 7 avril 1624.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Notre triomphant Seigneur et Maître fasse son règne en nous éternellement ! — Enfin, le paquet de Dijon n'était point reçu à la fin de mars, ni celui que l'homme de M. Favre avait envoyé à M. Rousselet pour cette pauvre *grande fille,* laquelle, sur la perte de tant de lettres, est privée de nos nouvelles et par conséquent fort affligée. N'y a-t-il moyen de demander à ceux à qui vous les avez adressées qu'ils les quêtent? Or sus, Dieu soit béni ! Vous voyez dans mes lettres beaucoup de choses que j'omets à vous dire. Fermez-les, et envoyez-[les] par la poste à notre Sœur de Paris, le tout avec bon port, et mettez dessus le jour où vous les donnerez. J'écrirai une autre fois à M. le grand vicaire. — Certes, vous m'étonnez de dire que vous ne savez comme dire à nos Sœurs que nous désirons que vous veniez à Nessy avec les autres. Seigneur Jésus ! pourquoi y trouveront-elles à dire? Elles ont trop de vertu et de jugement pour cela. Certes, quand le Supérieur de Nessy vous voudra retirer, il ne prendra point de prétexte, car il en a tout pouvoir; mais que nos Sœurs demeurent en paix, nous ne ferons pas, Dieu aidant, de si mauvais coups.

La bonne madame de Chevrières est très-bonne à ses parentes, elle veut que nous leur fassions une maison. Je n'ai jamais ouï parler d'une telle fondation. Elle veut le titre, les priviléges et des reconnaissances de fondatrice pour seize mille francs qui ne sont que pour doter six filles, et elle veut qu'à perpétuité on en reçoive quatre, je ne sais que vous dire là; car j'appréhende les embarrassements, et notre Bienheureux Père les appréhendait encore plus. Je vous prie, prenez avis des Pères Jésuites pour cela; car, de moi, je n'ai nulle lumière pour donner avis là-dessus que celui que j'écrivis le premier. Je n'ai pas reçu les lettres de Paris et d'Avignon. Si notre Sœur Guérard veut une lettre de moi, qu'elle me demande autre chose, car je lui ai répondu, et à notre Sœur J.-F en votre personne, et ne veux pas qu'elle fasse des jalousies.

Je vous prie que les lunettes fassent la lettre bien grosse, et nous faites secourir par la partie de madame Daloz. — Ma fille, je vous dis derechef que je ne puis sentir [croire] que notre Bienheureux Père eût accepté les conditions de madame de Chevrières. On a beau mettre des clauses dans les contrats, elles ne servent, avec le temps, que d'engendrer des procès et des inquiétudes. Je voudrais que l'on s'obligeât de recevoir huit filles pour une fois; nous prenons bien deux mille francs pour chacune. Ces seize mille francs seraient employés à cela, et outre ces huit filles, qu'on ne laissât de lui donner le titre de fondatrice en considération de l'avance qu'elle fait de cette somme. Certes, je ne puis sentir qu'il faille se ranger à cette succession. Dieu soit votre conseil! Je ne vous en puis donner de conforme au désir de cette bonne dame; vous en avez là de plus capables. Hé Dieu! ma très-chère fille, qu'il fait bon traiter avec Dieu! Que le monde et sa prudence sont de grands tracasseurs! Je me recommande à vos prières et de toutes nos Sœurs.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXLI (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Elle doit réfléchir et prendre conseil sur l'opportunité de son voyage à Annecy. La Supérieure d'Orléans pourrait l'accompagner. — Témoigner beaucoup de confiance à la Mère de Nevers. — Quantité de lettres de saint François de Sales ont été retrouvées.

VIVE † JÉSUS!

Chambéry, 7 avril 1624.

Ma TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'ai reçu le vendredi saint votre billet que vous aviez mis à la poste, et le paquet qu'il annonce n'est pas encore venu. Je vous réponds le jour de la glorieuse résurrection de notre bon Seigneur et Maître, ne l'ayant su faire plus tôt faute d'occasion.

Vous croirez facilement, je m'assure, l'extrême consolation que ce me sera de vous revoir un peu, et, partant, de mon côté il n'y a nulle résistance, ains beaucoup de désir. Mais, ma très-chère fille, ce voyage étant si long, et vous, étant Supérieure d'une ville si éclairée, permettez-moi que je vous supplie de le bien considérer et d'en prendre bon conseil, et que vos Supérieurs l'agréent et vous le permettent bien doucement; car l'affaire que vous me dites étant de telle importance qu'elle requiert ma présence sur les lieux, ou que vous veniez au moins me la communiquer; certes, je ne pense pas que vos Supérieurs n'agréent votre venue, puisque [pour moi] il m'est quasi impossible d'aller, au moins si tôt, et ne sais si Mgr notre évêque me le permettrait, pour l'opinion que l'on aurait peine de m'en retirer, ce qui ne serait pas pourtant. Je lui ai écrit votre désir et ce que je vous répondais; et pour conclusion, ma très-chère fille, je remets ce dessein entre les mains de Dieu et à votre prudence et à la nécessité de le faire, et pour cela faites parler comme vous connaîtrez qu'il sera utile à la gloire de Dieu. Si vous pensez qu'il faille dire et qu'il soit bien reçu, que c'est

pour faire une assemblée de nos plus anciennes Supérieures qui sont filles de ce monastère, faites-le; mais on glosera pourquoi la Supérieure d'Orléans n'est pas appelée. Je confesse que si vous venez, et que si ses Supérieurs lui veulent donner licence fort doucement et de bon cœur, que j'en serai bien aise aussi; mais comme je n'ai pas loisir de lui écrire, je vous laisse le soin de cela, et celle-ci servira pour elle. Or, je voudrais aussi que vous prissiez la Mère de Nevers si déjà elle n'est employée à la conduite de notre Sœur M.-Aimée, ce que je ne pense pas, et désire bien fort que l'on n'avance pas le temps que j'ai écrit l'autre jour, d'environ la Pentecôte ou la Fête-Dieu, parce que Mgr de Genève ne sera ici que pour ces fêtes, et sa présence est requise. Je pense que l'on conservera bien notre Sœur M.-Aimée jusque-là, et certes je suis aussi engagée ici pour jusqu'alors; il faudra que vous nous avertissiez à l'avantage de votre résolution. Dieu soit votre conseil et conduite! Je suis en Lui très-irrévocablement toute vôtre.

[*P. S.*] Ne doutez point, encore une fois, je vous en prie, de l'affection que j'ai de vous voir; mais c'est que je désire que nous fassions toutes choses sagement et saintement pour la gloire de Dieu et l'édification du prochain. J'ai eu loisir d'écrire à la Supérieure d'Orléans; je ne pense pas qu'elle doive venir, car l'esprit des Supérieurs de là est trop délicat, n'y ayant point de sujet pressant pour leur demander le congé.

Je crois que vous aurez reçu le coffret que je vous ai envoyé pour le Révérend Père général, voyez-le avant de partir. Nous avons trouvé encore quantité de belles lettres qui font fort connaître l'esprit de notre Bienheureux Père. Je ne sais s'il voudrait qu'on les lui envoyât; s'il les désire, vous les lui porterez à votre retour d'ici. Si vous venez avec la Mère de Nevers, comme je l'espère, je vous supplie, ma très-chère fille, témoignez-lui beaucoup de confiance et d'estime, cela lui sera utile,

et tâchez fort de lui ouvrir le cœur. Je crains qu'elle ait un peu de mécontentement de ce que nous ne l'allâmes pas voir étant à Moulins, au moins n'a-t-elle point écrit depuis; mais ne lui en témoignez rien, car elle a le cœur si bon que j'espère en Dieu, que si elle vient, tout cela se dissipera, puisqu'en vérité je ne pouvais ni ne devais y aller.

Je suis marrie que cette lettre m'est demeurée jusqu'à aujourd'hui par le retardement de celui qui pensait partir lundi, mais je n'y puis que faire. Notre bon Dieu conduira tout à sa gloire. Si le dessein mauvais dont on soupçonne notre Sœur M.-Aimée était bien avéré, il ne faut point empêcher ses parents de la reprendre au plus tôt qu'ils voudront; car encore que je ne sois pas à Nessy, on ne laissera pas de la recevoir. Il est vrai que, si je suis avertie, je m'essayerai d'y aller, surtout si vous y êtes, mais il me faudra avertir. La divine Bonté veuille tout conduire à sa gloire et vous comble de grâces, ma très-chère fille, et toutes vos chères filles !

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE DXLII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Il faut, autant que possible, traiter par voie amiable, et ne recourir à la justice qu'à toute extrémité. — Bruits de peste à Paris.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

Il faut premier que de presser madame Daloz, la faire interpeller par quelque honnête personne de vos amis qui lui dise : « Madame, j'ai charge des dévotes Religieuses de la Visitation » d'Annecy de vous prier et interpeller de leur en faire payement

» ainsi que je fais présentement, et si vous avez quelque chose
» à dire au contraire, qu'il vous plaise de le faire entendre, et
» en cas de difficulté de la faire vider souverainement et amia-
» blement par arbitres qui seront respectivement choisis, vous
» priant, sur ce, de me faire entendre votre volonté afin que les-
» dites Religieuses puissent délibérer comme quoi elles se com-
» porteront avec vous; car elles désirent grandement se régler
» avec vous par la voie amiable; que s'il ne vous plaît y entendre
» et leur faire raison, elles seront contraintes de se pourvoir en
» justice, attendu que le terme est dès longtemps échu, et
» qu'elles ne peuvent entretenir ladite Religieuse que de ce qui
» leur a été promis par ses parents, protestant que, etc. »

Je viens de recevoir votre lettre, ma très-chère fille, et suis très-aise que le bon M. de Saint-Nizier et vous, soyez fermes à ne recevoir la succession des filles; sans doute elle ne le doit pas être, et je crois que l'on fera plus d'en parler à madame de Chevrières. Mais il la faudra traiter fort cordialement et plutôt qu'elle donne moins d'argent. — Hélas! Dieu veuille protéger son peuple parmi ces afflictions de peste afin qu'elle leur soit utile à salut, et conserve, s'il lui plaît, nos pauvres Sœurs de Paris desquelles je suis en peine, et de leur lettre qu'elles avaient, à mon avis, écrite par M. Crichant, et cependant il ne s'en est point trouvé. Dites-lui bien, ma très-chère fille, en cas qu'il ne passât pas par ici.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXLIII

A LA MÊME

Difficultés survenues avec M. de Saint-Nizier. — Il faut demander conseil avant de commencer la construction du monastère. — Voyage des Supérieures à Annecy.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1624]

Il n'y a remède, ma très-chère fille, il faut prendre, et de bon cœur, les calices que notre bon Dieu nous présente. Certes, je suis touchée de la retraite que notre bon M. de Saint-Nizier fait de nous, mais que faire là? Je prie Dieu qu'il lui fasse connaître notre sincérité, si c'est son bon plaisir. Or, je pense pourtant que vous devez écrire à Mgr l'archevêque les choses comme elles se passent, avec l'avis du Révérend Père recteur, car il ne serait pas à propos qu'il crût les choses être passées autrement qu'elles ne le sont.

Quant à votre bâtiment, ma très-chère fille, je trouve extrêmement bon que vous suiviez conseil. Je suis marrie seulement que cela n'ait pas été fait avant que commencer; car ces choses-là doivent toujours être délibérées mûrement; mais il n'y a pas grande perte.

Je loue Dieu de l'établissement de nos pauvres Sœurs [d'Avignon], car je tiens cela pour fait. Au reste, mandez-moi s'il faudra que j'écrive à M. le grand vicaire pour vous laisser venir à Nessy après la Pentecôte.

Je me sers de l'occasion de la conduite de notre Sœur M.-Aimée pour faire venir notre Sœur la Supérieure de Nevers. Je ne sais si Mgr de Nevers le lui permettra, je l'en prie. Certes, c'est bien pour l'utilité de cette petite créature. Bonsoir, ma très-chère fille; je suis toute vôtre.

[*P. S.*] Je reçus votre lettre dès ce billet écrit. Je loue Dieu que notre bon M. de Saint-Nizier soit revenu, et je suis très-aise que votre maison entre dans votre monastère; vous en

devez avoir le plan que le Père dom Jean de Saint-Malachie avait fait. Faites-le chercher; car il vous faut bâtir en sorte que vous ne soyez point obligée à l'avenir de faire un autre couvent, et je sais que vous pouvez bien le faire.

Je vous prie, ma très-chère fille, faites tenir bien promptement et très-sûrement ce petit coffre à nos Sœurs de Paris. Ce sont des papiers d'importance pour la Vie de notre Bienheureux Père. Une autre fois, j'écrirai à notre bonne Sœur Guérard. Je salue toutes nos Sœurs.

Je suis bien aise de quoi votre fondation de Mâcon est rompue; car certes, les conditions qu'elle voulait [madame de Chevrières] étaient onéreuses pour nous. — Vous me feriez grand plaisir de m'envoyer des besicles, car mes yeux s'affaiblissent fort; j'ai cinquante-deux ans.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXLIV

A LA MÊME

Établissement du monastère d'Avignon. — Les novices doivent être sérieusement examinées avant la profession. — Documents envoyés au Père de la Rivière.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry], 14 avri [1624].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je loue Dieu de l'établissement de nos Sœurs d'Avignon [1]. Les

[1] L'archevêque d'Avignon, qui, pendant plus de quatre mois, avait refusé les permissions nécessaires pour l'établissement d'un monastère de la Visitation dans sa ville archiépiscopale, « se trouva tout à coup plein de bonne volonté pour nos Sœurs (*dit la Mère de Chaugy*), et, le 18 mars, vint en personne à leur église, fit assembler le peuple, allumer les cierges, bénit la chapelle et fit lire tout haut par son greffier la bulle d'établissement qu'il remit à la Sœur assistante ».

(*Histoire inédite de la fondation d'Avignon.*)

pauvres filles sont pour avoir bien de la peine; toutefois, j'espère que Dieu les bénira si elles se soumettent très-humblement au conseil du Père recteur, lequel est si sage et si droit qu'il n'a garde de les conseiller mal à propos. Enfin, notre Bienheureux Père a fait un Entretien qui donne grande liberté de recevoir les filles pour l'habit, à la charge que pour la profession on y regardera de plus près. Or, tout cela nous apprend à ne bouger pour les fondations, que nous ne sachions bien comment. Je vous supplie, faites-nous avoir une copie de cette Bulle de l'établissement de nos Sœurs.

Je reçus seulement aujourd'hui vos lettres. Il faut, s'il vous plaît, quand vous les donnerez à la poste ou à des messagers ordinaires, que vous écriviez le port dessus, et tant que vous pourrez ne les mettez pas à la poste. Vous devez écrire souvent à nos Sœurs d'Avignon pour les adoucir. Elles ne me parlent point de leurs difficultés. Certes, il me semble que la dernière lettre que j'écrivis à feu la pauvre défunte leur devrait suffire; toutefois je leur écrirai encore, puisque vous le désirez.

Mandez-nous si vous payâtes le port du petit coffret. Je ne sais si vous avez envoyé au Père de la Rivière le papier qu'on vous envoya de Nessy à notre départ, qui traite comme Dieu me remit entre les mains de notre Bienheureux Père. Il le demande, mais je vous prie de lui envoyer une copie, et à moi, l'original. Ce bon homme me fâche fort de me tant garder mon livre; essayez de le retirer, je vous prie.

Je vous dis derechef que je crains que nos Sœurs d'Avignon ne satisfassent pas là si elles ne s'adoucissent extrêmement. C'est pitié de mettre des âmes sans expérience en telle charge et qui ne savent pas encore que c'est que la vraie solide vertu, qui consiste dans le support infatigable du prochain. Si je vous savais des filles plus faites, je vous conseillerais de les y envoyer; mais elles sont toutes jeunes. Dieu surviendra par sa douce bonté, pourvu qu'elles se soumettent à la conduite du

Révérend Père et observent les points de ma lettre; vous [le] leur devez souvent inculquer.

Je ne sais si vous aurez reçu le paquet pour les parents de notre Sœur M. A.; il est important.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXLV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Envoi de lettres. — La Mère de Châtel est proposée pour être Supérieure à Dijon.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry], 22 avril [1624].

Vous ne le sauriez bien croire, ma très-chère fille, que vos lettres me puissent importuner, ni que j'aie le cœur pour demeurer longtemps sans vous écrire. J'espère que vous recevez toutes mes lettres. Enfin j'écrivis au décès de feu M. votre bon père, avec une lettre de Mgr de Genève; l'on envoya le paquet à M. Rousselet de Lyon; après je vous écrivis et à Mgr votre bon prélat et à d'autres, et envoyai mes lettres à M. le procureur Gariot, de Belley; et enfin par un garçon qui a servi Mgr de Langres, qui partit d'ici le mardi saint; j'espère que vous aurez tout reçu, car de répéter ce que je disais il serait impossible. Seulement, je vous dirai à tout hasard que je remettais à votre cher prélat et à vous la considération de la nécessité de votre gouvernement en votre maison de Dijon; que, s'il trouvait qu'il fût mieux que la Mère de Grenoble prît votre place, cela ne se pouvait de quelques mois; mais que, cependant, notre Sœur Anne-Marie [Rosset] pourrait fournir et suffire aussi bien qu'elle avait fait, tandis que vous fûtes vers nos bonnes Sœurs Bernardines, et qu'en tout cas

il fallait, comme je le suppliais, que vous vinssiez incontinent après la Pentecôte, pour vous rendre avec la Mère de Lyon à Nessy, et que je m'y trouverais, Dieu aidant; que je laissais au jugement de mondit seigneur et de vous, d'amener ou de laisser notre Sœur M.-Marguerite, que vous amenassiez notre Sœur Marguerite-Élisabeth [Sauzion], pour la laisser à Lyon, parce que nous ne savons où mettre les filles, tant nous en avons, et que celles qui sont ici sont toutes nôtres; que si vous pouviez nous apporter ce que la maison de Dijon doit à Nessy, vous nous feriez un plaisir très-grand, car certes nous avons besoin; que vous cherchiez bien l'obligation de M. Sorie et une cédule de lui d'une pistole ou deux, et nous l'apportiez. Je ne sais si je dis tout, car je suis accablée et pressée de toutes parts. Oh! ma très-chère grande fille, Dieu nous donnera la consolation de nous voir à souhait, car en tout cas je désire vous garder assez. J'écris à votre cher prélat; je vous prie de m'apporter sa réponse, quand vous devriez envoyer un homme exprès.

Je viens de recevoir votre lettre. Dieu soit béni de ce que vous avez les nôtres; je ne vois rien à ajouter, sinon que j'ai réponse de notre cher Mgr de Langres, que je voudrais bien que vous vissiez avant votre départ, car vous comprendriez mieux ses avis et diriez plus de choses. Je remets toujours à votre jugement la conduite de notre Sœur [*mot effacé*]. Je lui écris un billet duquel vous vous servirez, s'il est besoin; ma pauvre très-chère fille, Dieu soit béni qui nous prépare cette consolation. Hélas! le pauvre cher cousin est excusable; essayez de lui montrer de la franchise. Sans loisir. Mille saluts à tous, et faites mes excuses.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE DXLVI (*Inédite*)

A LA SŒUR ANNE-MARIE ROSSE

ASSISTANTE A DIJON

Conseils pour la bonne direction de la communauté de Dijon, pendant l'absence de la Supérieure.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry], 22 avril [1624].

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

Tout cela va bien, ainsi que vous me l'écrivez; il ne faut que continuer avec une profonde et rabaissée humilité. Je pense que maintenant vous retournerez en notre maison [de Dijon] pour y tenir le pouvoir de la Supérieure[1], en attendant que ma Sœur [Favre] y retourne ou que ma Sœur la Supérieure de Grenoble y aille. Or, je vous supplie de traiter avec les Sœurs avec tant de douceur, de cordialité et de franchise, que Dieu en soit glorifié, et toute la maison consolée et édifiée. Je vous conjure de ne vous point laisser emporter à votre zèle contre les faibles et défaillantes, mais de les supporter, de les attendre et fortifier avec une patience et débonnaireté vraiment chrétienne; car en cela consiste la véritable et essentielle vertu.

Croyez-moi bien en ceci, ma très-chère Sœur, et vous en serez consolée la première. Dieu soit votre directeur! Croyez qu'en son amour je suis vôtre très-entièrement, et le serai à jamais. Priez pour moi, je vous prie.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] La Mère Rosset était encore chez les Bernardines.

LETTRE DXLVII

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A MOULINS

En quelle occasion les Religieuses étrangères à l'Institut peuvent entrer dans les monastères. N'y point admettre de jeunes filles qui n'aient le désir de la vie religieuse. — Obligation du petit Office.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry], 25 avril 1624.

MA TRÈS CHÈRE FILLE,

Pourquoi [ne] dirait-on pas les *grâces* maintenant, tout ainsi qu'on les a dites autrefois? — Je vous manderai une autre fois si les tourières vont à la messe, car je ne m'en souviens pas. Vous verrez dans peu de temps les Coutumiers par l'ordre qu'ils doivent être.

Il était expédient que je répondisse à ma Sœur Marie-Aimée, comme je faisais, et je savais bien que j'avais le temps de la conduire à ce qui était expédient; mais vous ne sauriez manquer avec l'avis du Révérend Père que je salue de tout mon cœur; vous aurez reçu des lettres qui répondent à cela. [Je] ne pense pas qu'il y ait mal à lui donner la lettre que je lui écrivais; néanmoins, je remets cela à votre discrétion; et, entre ci et la Pentecôte, vous aurez de mes nouvelles, si l'on ne fait rien du côté de Paris. — Dieu soit béni de quoi cette fille est dehors; nous sommes obligées au bon M. de Palierne, que j'aime comme mon frère; je le salue aussi de tout mon cœur. — Assurez-vous, ma très-chère fille, que les amis qu'avait notre pauvre Sœur Marie-Aimée n'avaient point mauvaise intention contre nous; et vous voyez qu'ayant connu son humeur ils la quittent. Bienheureuses sont les âmes qui cheminent devant Dieu fidèlement! car si sa Bonté permet quelquefois qu'elles soient affligées, Il les relève pour sa gloire et fait connaître leur innocence. Je loue Dieu de quoi plusieurs bonnes âmes sont tou-

chées pour vivre selon l'esprit, aidez-les tant que vous pourrez, et demeurez toujours ferme dans l'amour de la volonté de Dieu et au support du prochain jusqu'à l'extrémité. — Non, il ne faut point laisser entrer en façon quelconque des Religieuses dans le monastère, si ce n'est des Religieuses d'étroite clôture; encore faut-il que ce soit par grand privilége.

Cela n'a point de doute que l'on ne peut point recevoir de filles, ni grandes, ni petites, sinon pour être Religieuses; lisez votre Règle, elle y est expresse; c'est pourquoi c'est chose que Mgr l'évêque ne peut [vouloir]. S'il le commande, vous devez faire votre réplique, et je m'assure qu'il ne vous contraindra point; mais quant à la fille de M. de Palierne, je crois très-facilement qu'il n'a point tenu les langages que l'on dit, il est trop habile; certes, c'est un personnage que j'honore de tout mon cœur, et sa bienveillance mérite d'être conservée chèrement; c'est un vrai ami de notre Ordre, et il n'en faut jamais douter.

Il n'en faut point douter, ma très-chère fille, qu'on ne soit autant obligé au petit Office qu'au grand. — Après avoir remontré à ma Sœur Marie-Élisabeth qu'elle ne doit demander ces dispenses que par véritable nécessité, si elle vous assure de l'avoir, condescendez. — Je trouve votre jardin bien assez grand, et voudrais que mon cher frère M. de Palierne s'en contentât.

Cela est vrai que la fondation d'Autun mérite d'être faite, et [je] crois que nos Sœurs y seront avec profit; mais le plus tard qu'elle se pourra faire sera le meilleur pour celle de Moulins, et même pour celle d'Autun, où il sera bon de voir quelque chose d'assuré pour le temporel; les filles qui y prétendent devraient venir toujours pour se dresser à Moulins. Il y a du temps pour penser à celles que l'on y enverra; cependant, vous pourrez y aviser vous même et à celles qui devront demeurer, car il faut préférer la nécessité de la maison de Moulins. Je n'écris point à M. Tachon, car je suis tellement accablee d'écritures que je ne sais que faire; je lui écrivis dernièrement.

Je salue toutes nos Sœurs en général et chacune en particulier; je les aime très-chèrement.

Ma très-chère fille, il me tarde que je sache à quoi l'on se résoudra du côté de Paris pour notre Sœur [Marie-Aimée], et partant, il la faut conduire à nous doucement, et que notre Sœur la Supérieure de Riom la vienne prendre, s'il se peut. Je lui en ai déjà écrit; j'attends sa réponse, car il est expédient qu'on l'amène droit à nous. Je désire toujours que l'on ne vienne qu'après la Pentecôte; car je suis fort engagée ici pour jusqu'à ce temps. Pressez notre Sœur la Supérieure de Riom de répondre, je désire grandement qu'elle amène notre Sœur Marie-Aimée. Ma fille, que vous serez heureuse et que nous serons chargées, nous! Certes, ce me sera une bonne croix et à toute la maison : la seule connaissance que j'ai que Dieu le veut pour sauver cette âme me fait acquiescer à cela. Dieu soit béni et agrée ce que nous faisons pour sa gloire! Pour Dieu, ma fille, excédez en support et douceur envers le prochain, je vous en prie. Vous savez que sans réserve, je suis vôtre. Mille saluts à toutes nos très-chères Sœurs. Jour de saint Marc.

[*P. S.*] Si vous trouvez plus commode de passer la fête de Pentecôte à Lyon, j'en serai bien aise; car, pour moi, pourvu que je passe ici la fête de la Pentecôte, il me suffit, et je m'essayerai de me trouver à Nessy, trois ou quatre jours après.

Faites tenir nos lettres à nos Sœurs de Bourges.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXLVIII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A RIOM

Nouvelle invitation à se rendre à Annecy pour l'assemblée des premières Mères.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry], 30 avril [1624].

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

Il y a environ un mois ou six semaines que je vous écrivis pour savoir si vous pourriez venir en notre assemblée à Nessy. J'étais si pressée, à mon avis, que pour m'excuser d'une lettre je vous demandai si j'en devais écrire à M. l'official. Voilà que je l'envoie maintenant avec celle de Mgr de Genève, pour vous témoigner son cordial désir. Je crois que vous serez déjà toute disposée.

Certes, je désire de tout mon cœur que Dieu nous donne cette consolation. Ce voyage ne pourra faire qu'une absence d'un mois; cela est peu, et puis c'est pour un si grand bien qu'il n'en saurait arriver mal. J'appréhende seulement un peu votre faiblesse; mais Dieu vous donnera la force, s'il lui plaît, et je l'en supplie. Outre l'utilité de notre petite assemblée, vous avez encore un autre sujet de venir qui est pour amener notre Sœur Marie-Aimée de Morville à Nessy. Je laisse à votre discrétion de l'aller prendre à Moulins, ou de lui permettre, comme elle le désire, de vous aller prendre à Riom. Je crois que le moins de détours qu'elle pourra faire sera le meilleur. Que si, par hasard, elle était conduite autrement, ainsi que vous apprendriez, vous viendriez tout droit à Lyon avec une de vos filles, et dès là vous aurez bonne compagnie, Dieu aidant, et nous ferons en sorte que ce voyage n'incommodera guère votre maison. Or il faut, s'il vous plaît, partir en sorte que vous puissiez être, s'il se peut, à Nessy, la veille

de la Pentecôte, ou au moins à Lyon, pour être à Nessy le mercredi d'après la fête, et nous vous y attendrons plutôt le mercredi d'après la Pentecôte que le samedi de devant.

Voilà un petit projet qui nous donne espérance de grande consolation, et certes de beaucoup d'utilité. Dieu l'achemine selon sa sainte volonté et pour sa seule gloire! Par ma première lettre, je vous dis, ce me semble, le sujet de notre assemblée, c'est pourquoi je ne le répète pas; mais j'espère en Dieu qu'elle nous sera très-utile. Mille saluts à nos Sœurs et à tous les chers amis.

[*P. S.*] Si vous connaissiez qu'il fût à propos de prendre pour votre campagne notre chère Sœur la Supérieure de Montferrand[1], Dieu sait si j'en serais consolée; mais je ne l'ose proposer à M. le grand vicaire, laissant cela à votre prudence et à la disposition que vous verrez. Venez, au nom de Dieu, ma très-chère fille, vénérer le sacré dépôt de notre saint Père, et voir cette bénite maison de bonheur.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXLIX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Bulle d'érection du monastère. — Nouvelles instances de madame de Chevrières pour la fondation de Mâcon. — L'assemblée des premières Mères aura lieu à la Pentecôte.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry], 1er mai 1624.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

[*De la main d'une secrétaire.*] Je vous avais déjà écrit afin que vous nous envoyassiez l'établissement de nos Sœurs d'Avignon;

La Mère Marie-Jacqueline Compain, qui accompagna effectivement la Mère de Bréchard.

mais je ne sais si vous avez reçu la lettre. Je vous prie, ne manquez pas de nous l'envoyer ou bien de nous l'apporter. J'ai vu M. de Saint-Chamond, qui m'a parlé de la fondation de Mâcon. Je lui dis que nous remettions la résolution de cette affaire après notre assemblée.

[*De la main de la Sainte.*] Ma très-chère fille, ma Sœur parle ici bien sèchement. Or, il est vrai que nous avons vu M. de Saint-Chamond qui s'en alla content, nonobstant que je lui dis franchement mon sentiment. Il trouva mes raisons fortes; mais néanmoins ils veulent ce qu'ils veulent, et pourvu qu'on accorde la succession des filles, il dit que, pour tout le reste, il le fera passer comme l'on désirera. Je ne sus mieux me retirer que de lui dire que nous faisions une assemblée à Nessy, à la Pentecôte, où nous traiterions cette affaire avec tout le soin qu'il nous serait possible, pour son contentement et celui de la bonne madame de Chevrières.

Ma très-chère fille, faites bien recommander ces lettres aux messagers de les laisser à Moulins en passant et [de] donner celles de Paris sitôt qu'ils seront arrivés; vous ferez un petit paquet de la lettre et des deux papiers joints ensemble pour le Révérend Père général [des Feuillants], et puis l'adresserez avec la lettre à nos Sœurs de Paris. Il presse un peu; car il a achevé la Vie de notre Bienheureux Père, et l'on commence de l'imprimer.

Notre Sœur de Grenoble est empressée pour sa fondation d'Aix. — Certes, je voudrais que nos Sœurs qui doivent venir se rendissent, s'il se peut, à Nessy, pour la veille de la Pentecôte. Écrivez-le à la Mère de Dijon. Je sais que pour elle... [*mots illisibles*]. Je doute pour la compagnie que doit amener notre Sœur Jeanne-Charlotte [de Bréchard] et encore ses infirmités; ayant fait ce que je peux, je laisse le soin du reste à Dieu. Mais pour vous, ma très-chère fille, il faut que vous soyez si absolument résolue à venir que rien que la puissante main de Dieu ne vous en empêche, et je sais que sa Bonté ne le fera pas.

Pour les hommes, je vous prie qu'ils ne le puissent, et conduisez si bien cela, s'il vous plaît, qu'il soit sans difficulté.

Je salue toutes nos très-chères Sœurs ; j'écrirai en Piémont pour avoir la lettre de Mgr le prince que nos Sœurs d'Avignon désirent. Vous savez comme Dieu m'a rendue vôtre ; Il soit béni !

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DL (*Inédite*)

AU RÉVÉREND PÈRE DE LA RIVIÈRE

RELIGIEUX MINIME

Divers renseignements pour une nouvelle Vie de saint François de Sales. — Détails sur les premières années de la Visitation.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Chambéry, 1624.]

Mon Révérend Père,

La copie de l'écrit que l'on a envoyé à Votre Révérence touchant notre Institut, m'étant tombée entre les mains, j'y ai trouvé beaucoup de fautes, parce qu'étant faite en mon absence de Nessy, personne n'a su bien dire ce qui en était.

1° Ce ne fut point allant voir ma fille que je me résolus de demeurer là ; car notre Bienheureux avait son dessein et résolution de m'employer à l'établissement de sa Congrégation cinq ou six ans devant ce mariage auquel l'on ne pensait point alors ; mais la divine Providence s'en servit pour me donner prétexte de me retirer en Savoie ; et même cette divine Sagesse fit naître le moyen de faire ce mariage (qui sans cela était absolument impossible) par le décès de feu mademoiselle Jeanne de Sales, sœur de notre Saint, laquelle il m'avait confiée ; car à l'instant de son passage [de sa mort] qui m'affligeait grandement, Dieu m'inspira de lui offrir ma fille, pour la mettre en leur maison en

la place de la chère défunte, ce que je fis par forme de vœu, sur la pensée qui me vint en même temps que Dieu m'ouvrait, en cette occasion, la porte de ma retraite et m'en abrégeait les années, et que ce vœu fait ainsi à la chaude, dans ma douleur, me serait plus pardonnable par feu mon père et mes autres proches, et qu'il me donnerait force pour les gagner et avancer toutes les difficultés qui étaient en grand nombre; ce qui arriva ainsi par la même conduite de Dieu, auquel en soit gloire et louange éternelle. Je n'avais point pensé à vous dire tout ceci, mon très-cher Père, mais il m'est venu ainsi, et je pense qu'il est bon que Votre Révérence sache ces vérités ici, afin de dire que le projet de cette Congrégation et son effet ont eu une toute spéciale conduite de la divine Providence; quoique je pense, mon cher Père, que vous ne direz point toutes ces particularités, ni les autres où je suis mêlée. Je supplie votre bonté me faire cette grâce; car en vérité je suis indigne d'être nommée dans la Vie de ce Saint, et il y a longtemps que j'appréhende cela.

2° Non-seulement le Père Bonnivard approuva ce dessein pour moi, mais quantité d'autres grands serviteurs de Dieu, et quand ce Bienheureux me le déclara, qui ne fut que quelques années après l'avoir résolu, je n'y sentis pas un brin de répugnance.

3° Nous ne fûmes que trois semaines assemblées sans recevoir des filles, et dans le bout de l'an nous fûmes neuf, toutes âmes choisies et appelées de Dieu par spéciale vocation, ainsi que me le confirma le même Père Bonnivard qui prêchait à Nessy cette première année-là.

4° Au bout de l'an, nous fûmes coiffées et vêtues tout ainsi que nous sommes [maintenant], excepté que nos robes étaient jointes au corps et les manches étroites; et environ la troisième année notre Bienheureux Père nous recommanda de faire nos robes à sacs et nos manches larges, comme nous les portons.

5° C'est la vérité que l'on pratiquait des rares et excellentes vertus, mortifications et charités en ce commencement, et cela dura environ cinq ans avec une ferveur d'esprit nonpareille. Il n'y avait que les premières professes employées à telles sorties, et non les novices; mais tout à coup nous nous trouvâmes toutes changées, et avec un désir de la clôture conformément à la résolution que notre Bienheureux Père en fit, ainsi qu'il est dit en l'écrit.

6° Il est fort vrai qu'il avait grand désir de nous maintenir sous le titre de simple Congrégation, quoique avec clôture et vœux publics de chasteté, pauvreté et obéissance comme nous les faisons, mais non solennels. Son humilité incomparable le fit acquiescer, et aussi que Notre-Seigneur déclara qu'il voulait que l'on se mît sous cette sainte Règle du grand saint Augustin ; c'est pourquoi ce Bienheureux disait que Dieu avait fait sa divine volonté, nonobstant la répugnance de la sienne, et qu'enfin, toutes choses bien considérées, c'était le mieux que nous fussions en titre de Religion, et en avait un grand contentement.

7° Je vois, mon très-cher Père, que l'on a oublié les raisons pourquoi notre Bienheureux Père nous donna le petit Office, et qu'il désirait si fort qu'on le conservât; c'est pourquoi je les enverrai à Votre Révérence, écrites de sa main, si je puis. La plus douce est qu'il s'assurait que la sainte Église, qui avait destiné un jour de chaque semaine pour le culte de la très-sainte Vierge, aurait très-agréable de lui dédier entièrement un Ordre à son honneur pour chanter continuellement ses louanges. Mon très-cher Père, la conservation de ce cher petit Office est une pièce nécessaire à notre Institut. Certes, ce fut par une inspiration spéciale que ce Bienheureux dédia notre Congrégation à Notre-Dame, et par révérence et dévotion particulière au mystère de la Visitation, car il avait pensé de nous nommer les *Filles de Sainte-Marthe*, et tout à coup, peu de jours avant

notre entrée, il me fit entendre avec une grande allégresse que nous serions les *Filles de Notre Dame*.

8° Avant le décès de notre Bienheureux, le monastère de Dijon était établi, qui était le onzième, et dès son décès nos Sœurs ont été reçues à Marseille, Chambéry et Avignon.

9° J'ai vu dans ce Mémoire qu'on fait mention d'un ravissement : je pense que je pouvais avoir donné sujet de dire cela par faute de m'être bien exprimée, ou que l'on a oublié mes paroles; car je sais que la fidélité de celui qui a fait les Mémoires est toute sincère. Je lui ai écrit pour savoir où il l'avait appris; que s'il le tient de quelque lieu assuré, j'en avertirai incontinent Votre Révérence; sinon, voici ce qui en est. La première fois que j'allai trouver ce Bienheureux, après l'entrevue de Saint-Claude, ce fut à Sales : or, il me dit qu'il m'était allé attendre sur le chemin, dans une petite grange proche de la maison, où il demeura seul bien trois heures, si j'ai bonne mémoire, avec des pensées admirables et des vues de je ne sais quoi de grand et extraordinaire sur le sujet de ma venue à lui, sans m'exprimer toutefois ce que c'était; mais peu après il me dit : « Dans une année, je vous dirai mes pensées « ou mes desseins; laissez-moi le soin de l'emploi du reste de « vos jours; je m'en charge pour en rendre compte à Dieu. » Quand donc je l'allai retrouver, qui ne fut que deux ans après, il me déclara sa résolution ouvertement, et je pense que ce qu'il m'avait dit au premier voyage était cela que Notre-Seigneur lui avait inspiré; mais comme je m'étais du tout remise à sa volonté, je n'étais point curieuse de savoir plus que ce qu'il me disait. Et pour cela, je n'en puis dire davantage, sinon qu'il est très-probable que Dieu lui a donné des grandes lumières sur ce sujet, avec des goûts et certitudes intérieures que cette petite Compagnie rendrait beaucoup de bons et de grands fruits en l'Église de Dieu, et, de ceci, il est en beaucoup de ses lettres; il l'a dit prou de fois.

10° Me reste à dire à Votre Révérence sur le sujet que notre Bienheureux Père n'a point voulu que nous fussions rangées sous un général : sa principale raison en est écrite ; il m'en dit encore à Lyon quantité d'autres très-solides, mais celle-la suffit, comme je pense, et m'ajouta « que le bonheur des maisons religieuses des filles ne dépendait pas d'être rangées sous la conduite d'un seul chef, mais à la fidélité que chacune aurait en particulier de s'unir à Dieu par l'exacte observance de l'Institut, » et qu'il nous marquerait tout plein de petits moyens pour tenir nos monastères liés et uniformes. Nous en pratiquons déjà quelques-uns ; mais il est clair qu'il en avait encore d'autres en dessein, lesquels nous eussent été très-nécessaires d'être déclarés de sa propre bouche ; mais Dieu ne l'a pas voulu, il faut acquiescer. Hélas ! je ne lui demandai pas ; car j'espérais que nous ferions tout cela à Nessy. Il me dit qu'il conférerait de tout ceci avec le Révérend Père Antoine Suffren ; et moi, sachant cela, je le fis prier de nous dire ce qu'il pouvait avoir appris de notre Bienheureux Père ; il donna un écrit que j'enverrai à Votre Révérence, si je puis.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A MOULINS

Dispositions pour le voyage de la Sœur de Morville à Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry], 1er mai [1624].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il faut, s'il vous plaît, envoyer tout promptement ces lettres à notre Sœur de Riom, et que, selon son jugement et le vôtre, vous avisiez à ce qui sera mieux, ou que ma Sœur Marie-Aimée

l'aille prendre, en cas que madame sa sœur ne soit pas venue, ou que notre Sœur la Supérieure de Riom la vienne prendre à Moulins; car il n'y a détour pour chacune que de huit lieues; et quand bien ses sœurs seraient venues, il faut toujours, s'il se peut, que notre Sœur de Riom l'accompagne. Or bien, je laisse la conduite de cela à votre prudence et diligence; car il est nécessaire, si elles viennent, que ce soit pour être à Nessy la veille de la Pentecôte, ou, au plus tard, le mercredi d'après. J'ai répondu à toutes vos lettres; vous savez, ma très-chère fille, que je suis très-entièrement toute vôtre.

Dieu soit béni!

[*P. S.*] Je salue très-chèrement le Révérend Père recteur, notre cher frère M. de Palierne et tous les amis, surtout le bon M. de la Coudre, notre chère Sœur Marie-Aimée et toutes nos bonnes Sœurs.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLII (*Inédite*)

A LA MÊME

Même sujet.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry], 6 mai [1624].

Je viens de recevoir des lettres de notre Sœur la Supérieure de Paris, du 26 avril, qui me mande que madame Chauvelin viendra prendre notre Sœur pour nous l'amener et la rendre à Lyon la veille de la Pentecôte. Je crois, ma très-chère fille, que vous aurez envoyé avertir notre Sœur la Supérieure de Riom; cela ira fort bien, et vous [voilà] bien déchargée. Dieu nous fasse la grâce de lui rendre bon compte de cette charge! S'il se peut, je désirerais que la Sœur N., la fille qui la

sert, ne vînt point. Toutefois, s'il n'y a point de mauvais dessein, je ne voudrais point la contrister sur la bonne volonté qu'elle nous témoigne de vouloir si bien faire. C'est sans loisir.

Je salue avec tout respect le Révérend Père et toutes nos chères Sœurs, sans oublier notre bon frère M. de Palierne.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLIII

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

L'esprit de la Visitation est un esprit de douceur et d'humilité. — Comment se conservera l'union entre les monastères. — Nouveau duel du baron de Chantal. — Chant des Litanies.

VIVE ✝ JÉSUS!

Chambéry, 1624.

Hélas! ma chère fille, que je mérite peu le rang que Dieu m'a donné dans votre cœur! Mais il ne faut rien refuser d'une si bonne main; ains je chéris précieusement votre affection et y correspondrai fidèlement, surtout à vous souhaiter incessamment ce que vous désirez le plus, qui est d'être fille de notre Bienheureux Père. L'esprit de sa petite Congrégation est un esprit de douceur, de petitesse, de simplicité et de pauvreté; il ne s'en faut point départir, mais y assujettir tellement nos inclinations, qu'elles nous portent même au mépris du monde et de nos propres intérêts, et que la douceur et l'humilité surnagent toujours en nos paroles et actions. Nous sommes en un siècle où tout le monde veut le sucre et les suavités; il nous leur en faut tant donner qu'ils en soient contents, par une affabilité généreuse, sans composition ni affectation, et pour cela il ne faut qu'être humble, dévote et naïve.

Non, ma très-chère fille, avec la divine grâce, nous ne nous perdrons point, comme ces messieurs disent, faute d'un général. Dieu est l'auteur de notre Institut, Il le saura bien conserver. Si, dans un grand nombre d'années, il a besoin de plus d'appui et de refuge extérieur, la providence de Dieu, à laquelle notre saint Père nous a laissées, nous en pourvoira; c'est elle qui gouverne son Église, lui envoyant de temps en temps le secours nécessaire, et inspirant la manière des gouvernements à celui à qui il appartient. Demeurons en paix, ma fille, et laissons chacun abonder en son sens, tandis que l'on nous laisse vivre dans nos Observances. Oh Dieu! si nous nous savons parfaitement aimer les unes les autres, nous n'avons que faire d'autres liens pour nous maintenir en notre devoir. Et si tous les monastères se maintiennent avec respect, déférence et communication envers celui d'Annecy, c'est le plus grand moyen d'uniformité que nous puissions avoir; et certes, s'il arrivait du détraquement, ce dont Dieu nous garde, ce ne seront pas ceux de dehors qui nous relèveront, mais notre bonne intelligence et notre fidélité au dedans. N'avons-nous pas nos prélats et nos Pères spirituels? C'est à eux à qui je me plais extrêmement de recourir.

Croyez, ma pauvre très-chère fille, que je prierai bien Dieu qu'Il vous assiste au choix de la place pour bâtir. Votre vendeur ne connaît pas encore l'esprit de la Visitation; ses extravagances sont fâcheuses, mais il ne s'en faut pas fâcher pourtant.

Notre Bienheureux Père était admirable en telles occasions; il les négligeait et les laissait passer, sans donner aucun signe qu'il s'en souciât. *Bienheureux sont les débonnaires, car ils posséderont la terre.*

Ma vraie fille, votre cœur incomparable pour moi tient le mien au large pour vous dire tout ce qui me vient en vue. Je suis, certes, en compassion quand je pense (ce n'est pas sou-

vent, sinon devant Dieu) à l'affliction de mon fils [1], mais j'espère que Dieu lui rendra cette tribulation profitable, au moins pour l'éternité. Oh ! combien l'amitié du monde est ennemie de Dieu ! N'est-ce pas une déplorable chose de voir l'ami engager son ami dans ces misérables duels ? Il faut bien prier Dieu qu'Il donne sa sainte lumière à toute cette jeune noblesse qui, à la pointe de l'épée, va si imprudemment chercher l'enfer.

Je loue Dieu du progrès que font nos Sœurs en la perfection ; sa Bonté les rende toutes des Règles vivantes ! — Nous avons reçu la note de vos Litanies; je les trouve belles, excepté qu'elles fredonnent trop *Ora pro nobis ;* cela n'est pas assez simple pour nous. Notre Bienheureux Père avait une grande affection que nous fussions fort exactes à l'observance de toutes les circonstances qu'il a marquées pour ce béni Office. Oh Dieu ! que je trouve nos lois suaves et faciles ! Il ne faut qu'un peu d'amoureuse sujétion et renoncement à nous-même ; je les aime plus que je ne puis dire. Dieu me fasse la grâce de les observer au pied de la lettre et les faire observer où je serai.

Il est bon, ma fille, que les yeux de ceux qui nous regardent voient notre avancement, et que les nôtres n'en voient rien ; cela nous tient humbles devant Dieu. O ma fille ! quand il plaît à cette immense Bonté de nous aider et animer intérieurement, hélas ! quelle grâce à notre faiblesse ! Mais quand il lui plaît de retirer ces sentiments, c'est aussi une grande grâce ;

[1] « Le jour même de Pâques, tandis que Chantal faisait ses dévotions à sa paroisse avec toute la famille de sa femme, un laquais de Boutteville lui vint dire dans l'église où il était encore, que son maître l'attendait à la porte Saint-Antoine. Il y alla en petits souliers à mule de velours, comme on en portait alors, et servit de second à Boutteville contre Pontgibaud. Ce duel fit grand bruit; les prédicateurs déclamèrent fort contre un si grand scandale, et Chantal se retira en Bourgogne, où il fut caché à Alonne, chez Toulonjon, son beau-frère. »

(*Histoire généalogique de la maison de Rabutin.*)

car, par ce moyen, nous voyons ce que nous sommes, et la seule fidélité nous fait marcher; nous agréons davantage à Dieu, quoique nous soyons désagréable à nous-même. Mon Dieu! que cet amour de la volonté divine et cette paix intérieure parmi les travaux spirituels est une grâce précieuse! Votre, etc.

LETTRE DLIV (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Joie d'apprendre que saint Vincent de Paul approuve le voyage d'Annecy.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry], 6 mai 1624.

Je viens de recevoir tout présentement votre lettre du 2 avril. Mon Dieu! ma très-chère fille, puisque M. Vincent est d'avis que vous veniez, pourquoi voulez-vous d'autre commandement? Certes, je vous écrivais assez ouvertement que si la chose était approuvée de personnes capables, vous me fissiez parler au reste comme vous voudriez. Je ne puis vous dire encore autre chose, en voyant la disposition du Supérieur, lequel ayant doucement agréable votre voyage vous ne devez point douter de le faire; et je ne puis croire que lui disant que nous vous avons mandée pour notre assemblée et pour conduire ma Sœur Marie-Aimée, il ne le prenne franchement. Oh Dieu! que j'ai peur que vous n'ayez laissé partir madame Chauvelin; certes, j'en serais mortifiée; d'écrire à Mgr de Genève, cela serait trop long, car je ne sais où il est en sa visite. Seigneur Jésus! quelle consolation de vous voir et ma pauvre petite Angélique [Lhuillier]. En un mot, si vous pouvez avoir l'agrément du Supérieur, venez au nom de Dieu, Il en tirera sa gloire. — Oh! quelle mortification si ce coffret est égaré! il a été rendu fidèlement au messager de

Lyon. Faites la quête de votre côté, et nos Sœurs de Lyon qu'elles la fassent du leur.

Sans doute, je ressens l'affliction de mon fils et de sa pauvre petite femme, mais ne faut-il pas acquiescer en tout au bon plaisir de Dieu? Qu'Il soit à jamais béni! *Amen.* Oh! mais, apportez-moi de leurs nouvelles, s'il vous plaît.

Je pense que M. Berger [m'a parlé] de madame la marquise de N***. Non, ne dites rien à ma Sœur la Supérieure d'Orléans; je crois que celle de Nevers ne viendra pas, mais tentez-la tout doucement et Mgr de Nevers. Dieu soit béni! Je vous supplie au moins, venez au plus tôt que vous pourrez, ce que je dis sur la crainte que vous n'arriviez après notre assemblée, car les lettres sont tardives à être rendues.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE DLV

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Elle lui recommande la patience au milieu des oppositions que l'on apporte à son voyage d'Annecy. — Détails divers.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry], 14 mai [1624].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ayant fait ce que nous aurons pu, il faudra acquiescer à cette souveraine et maîtresse volonté [de Dieu], que nous désirons qui régente sur nous sans réserve; car de nous servir maintenant de l'autorité qu'a Mgr de Genève de vous retirer, il n'est pas temps. Cette maison-là n'a encore aucun esprit capable de la gouverner; il faut y achever votre temps en paix, s'il se peut; cela est requis à la gloire de Dieu. Si donc M. le grand vicaire continue et ne se laisse vaincre à la raison, de-

meurez et vous conduisez selon l'avis des Pères [Jésuites], et encore de notre Sœur la Supérieure de Dijon qui est assez prudente, et ne craignez point, quoique peut-être Mgr de Genève vous écrive, car son intention n'est pas de rien violenter. Il faudra pourtant lui faire parler par quelque autre que M. Brun, lequel je douterais fort qu'il le détournât; mais il faudra attendre si Mgr de Genève lui écrira. Cela n'est nullement contre la clôture, et il lui faut faire entendre ces raisons par personnes capables. Le Révérend Père recteur ferait bien ce bon office, ou le Père Fichet; Mgr l'archevêque n'aurait garde, à mon avis, de refuser une chose si juste et raisonnable.

Il n'y a que deux ou trois ans que l'on assembla à Dijon toutes les professes Carmélites de ces monastères-là, qui étaient éparses en diverses contrées, pour seulement faire l'élection d'une Supérieure au monastère de Dijon. L'on ne fait point de difficulté de laisser sortir les Religieuses pour aller visiter des maisons et voir les bâtiments; cela est clair et en coutume, que pour de légitimes occasions on peut sortir. [Je vous dis cela] afin que vous sachiez que si c'était pour vous retirer du tout, et que vous eussiez un commandement absolu de Mgr de Genève, vous n'auriez que faire de la licence du Supérieur de là.

Or sus, ma très-chère fille, après avoir fait tout ce qui se pourra doucement, il faudra acquiescer pour ce coup. Vous serez présente à Nessy en ma personne, puisque véritablement je vous porte dans le milieu de mon cœur où Dieu vous a placée d'une façon très-extraordinaire. Ce n'est pas que je ne vous souhaitasse par-dessus toutes, Dieu le sait; mais j'espère que la divine Bonté me réserve cette consolation pour ma vieillesse, afin d'être aidée à la mieux employer que je ne fais les bonnes années de ma vie. J'ai pourtant encore quelque espérance; car la raison est si puissante de notre côté, qu'il m'est avis qu'elle vaincra; Dieu en fasse ce qu'il lui plaira! Si vous ne venez [pas], écrivez-moi comment notre chère Sœur la Supérieure de

Dijon fera là. A mon avis, vous y trouverez un bon changement; c'est un vrai bon cœur. Les lettres dernières d'Auvergne sont du 22 mars. Je n'y répondrai pas, parce qu'elles me demandent notre Bulle que le Supérieur veut voir, et elle n'est pas pour leur maison; cela nuirait. Mon Dieu! ma fille, il faut bien prier et faire prier Dieu, afin qu'il lui plaise nous octroyer celle que notre Bienheureux Père avait tant désirée pour tous les monastères, afin qu'ils soient en repos. Nous en résoudrons ce qu'il faudra faire.

M. l'ambassadeur de France nous fit l'honneur de venir ici. Il nous promit toute son assistance avec une cordialité et affection nonpareille. Je crois que la Providence s'en servira. — Hélas! ma très-chère fille, et ce cher petit coffret serait-il bien perdu? Certes, je le rachèterais d'un de mes yeux, voire de tous deux, si Dieu le voulait. J'en recommande le soin à sa bonté, et à vous, la poursuite, ma fille. — Il me vient en la pensée que vous feriez bien de considérer avec notre Sœur la Supérieure sur laquelle de nos Sœurs de Lyon vous pourrez jeter les yeux pour vous succéder à la charge que vous avez, afin de la dresser et l'introduire en l'estime et amour des Sœurs petit à petit. Il me semble que notre Sœur Charlotte [de Crémeaux] pourrait être regardée pour cela; voilà comme je vous dis mes pensées. Ma très-chère fille, priez pour nous, un peu fortement. — Le Père dom Juste [Guérin] arriva hier soir pour travailler à la béatification de notre très-saint Père [1], lequel j'admire toujours plus en ses excellentes vertus. Loué soit éternellement le grand Maître qui peut seul faire de si excellents ouvrages! *Amen.*

[1] « En 1624, les miracles étaient si nombreux qu'à peine suffisait-on à les enregistrer; aussi le tombeau (de saint François de Sales) et ses abords étaient-ils encombrés d'*ex-voto*. On jugea le moment venu de procéder aux enquêtes; la ville d'Annecy se prêta avec empressement à cette initiative et fit, dans ce but, une procuration au Père dom Juste Guérin. Ce zélé Religieux y déploya tant de diligence, qu'en 1626 il put porter à Rome un volumineux recueil des enquêtes faites par lui en Savoie et en France. »

[*P. S.*] Mais ne faudrait-il point que j'écrivisse un jour au bon M. de Saint-Nizier pour entretenir notre ancienne amitié? dites-le-moi. Mille saluts très-humbles au Révérend Père provincial, au Père recteur et à nos Sœurs.

Je viens de recevoir vos lettres, il faut laisser dire le monde. Notre intention est pure et simple et appuyée de bons conseils, et Dieu en tirera sa gloire. Hélas! je ne voulais que vous, la Mère de Dijon et celle de Grenoble; les autres, c'est par condescendance. Or sus, demeurons en paix.

Dieu soit béni!

Conformé à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLVI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Comment obtenir le consentement des Supérieurs de Lyon, pour le voyage de la Mère de Blonay à Annecy. — Prière de passer à Belley et d'amener la Mère de Mouxy.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry], 14 mai [1624].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Mon Dieu! que vous serez chèrement bienvenue. Faites voir et doucement concevoir, si vous pouvez, la raison et l'agrément de la venue de notre Sœur la Supérieure de Lyon à M. le grand vicaire; mais il ne faut rien ébranler, car la présence de cette Supérieure est encore bien nécessaire à Lyon; si l'on ne voulait pas qu'elle y retournât, il faudrait céder et nous tenir en modestie. Dieu le veut ainsi; mais vous savez comme notre Bienheureux Père n'agréait nullement qu'on lui voulût empêcher de disposer de ses filles. Je sais qu'il m'en a écrit quelquefois, mais je sens aussi qu'il acquiescerait pour ce coup. Or sus, faites ce que vous pourrez, mais doucement et sage-

ment, quoique sans oublier les raisons. Je voudrais savoir si vous passerez la Pentecôte, parce qu'à mon avis, ma Sœur Marie-Aimée [de Morville] n'y viendra que la veille : toutefois, je n'en suis pas assurée, et vous viendrez ainsi que vous jugerez mieux. De moi, j'espère, Dieu aidant, que nous irons passer la bonne fête à Nessy. Allez passer, s'il vous plaît, à [Belley], ma très-chère fille, et amenez la bonne Mère, et parlez à part à nos professes en toute confiance; car, pour vous dire franchement, il y a je ne sais quoi à dire à la conduite de [*mots effacés*]; reconnaissez ce que vous pourrez, étant là. M. [des Échelles], qui est le Père spirituel et très-vertueux et affectionné à notre Compagnie, vous pourra parler franchement, si vous lui en donnez la confiance. Ma très-chère fille, Dieu vous amène heureusement, et vous serez la très-bienvenue ! Notre-Seigneur m'accroît ma consolation en cette maison, par la bonté et candeur des filles qu'Il y amène. Il soit béni à jamais! *Amen.*

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE DLVII (*Inédite*)

AUX SOEURS DE LA VISITATION

(Cette lettre, qui se voit en tête du *Coutumier* rédigé en 1624, fut modifiée par sainte de Chantal, quatre ans plus tard, avant d'être livrée à l'impression.)

Annecy, 21 juin, 1624.

Monseigneur l'illustrissime et révérendissime François de Sales, évêque et prince de Genève, notre très-honoré Seigneur et Fondateur d'heureuse mémoire, outre les Constitutions qu'il a dressées et jointes à la Règle de Saint-Augustin, nous a donné

plusieurs adresses spirituelles, et introduit des coutumes grandement profitables pour nous avancer et entretenir en la perfection du service de Dieu, lesquelles nous avons gardées avec autant de soin que la Règle même [1]. Elles n'avaient pu être rangées par ordre, d'autant qu'elles nous avaient été données à divers temps, selon les occasions qui se présentaient; mais son désir était, ainsi qu'il nous l'a dit et signifié, qu'elles fussent écrites et rangées en un corps; ce que n'ayant pu entièrement exécuter pendant sa vie, j'ai estimé que l'obéissance que je dois à ses saintes intentions et la fidélité à notre Ordre m'obligeaient de le faire maintenant, et pendant que la plupart des Sœurs qui ont été des premières reçues en notre Ordre sont en vie, lesquelles pourront rendre témoignage que je ne mets aucun règlement ni coutume qui ne soit conforme à ses intentions et volontés, qu'il ne nous ait donné ou approuvé et fait pratiquer, et afin de faciliter ce dessein de mettre par ordre les susdites Coutumes, je les ai toutes rapportées aux articles suivants :

1° Intentions et souhaits de notre Instituteur sur les Religieuses de la Visitation.

[1] Ainsi que le prouve cette lettre, le Coutumier, couronnement de l'admirable législation donnée par saint François de Sales à son Institut, n'est pas, comme on l'a parfois supposé, l'œuvre de sainte de Chantal. Outre les conseils donnés de vive voix à ses filles, le B. Fondateur avait laissé parmi ses écrits quantité de notes touchant la Visitation; elles contenaient des éclaircissements sur une foule de points d'observance, sur les cérémonies de l'Office divin, sur plusieurs usages que le temps avait introduits, et même des avis pour certaines difficultés que l'avenir pouvait présenter. La Vénérable Mère de Chantal, témoin de la merveilleuse propagation de son Ordre, se décida à revoir tous ces précieux Mémoires, à les coordonner afin d'en former un livre qui, prévoyant tout dans les moindres détails, conserverait dans les monastères l'uniformité et la ferveur. A cet effet, elle convoqua à Annecy les premières Mères de la Visitation, lesquelles ayant été formées à la vie religieuse par le saint Instituteur lui-même, devaient connaître mieux que personne ses intentions et son

2° De la fondation des maisons.

3° De la réception des Sœurs à l'habit.

4° De leur instruction au noviciat.

5° De la réception à la profession.

6° Du Directoire spirituel pour les actions journalières.

7° Du Directoire pour les actions qu'on pratique ès mois et ès années.

8° De ce qui appartient à l'entretien du corps.

9° De ce qui appartient au gouvernement et union entre les monastères, chacun desquels chefs j'ai compris en un ou plusieurs articles, selon que l'ordre des sujets le requiert.

Je vous supplie et vous conjure toutes au nom de Dieu, mes très-chères Sœurs, et par la révérence et sainte dilection que nous devons à la mémoire de notre digne Père et très-honoré Fondateur, que vous graviez au plus intime de vos cœurs et observiez fidèlement les salutaires documents qu'il a reçus du Saint-Esprit, et qu'il nous a laissés pour acheminer

esprit. L'assemblée eut lieu dans le courant du mois de mai 1624, et réunit autour de la Vénérable Fondatrice :

La Mère Marie-Jacqueline Favre, supérieure à Dijon,
La Mère Jeanne-Charlotte de Bréchard, supérieure à Riom,
La Mère Péronne-Marie de Châtel, supérieure à Grenoble,
La Mère Anne-Catherine de Beaumont, supérieure à Paris,
La Mère Marie-Madeleine de Mouxy, supérieure à Belley,
La Mère Marie-Jacqueline Compain, professe de Lyon, supérieure à Montferrand,
La Sœur Marie-Adrienne Fichet, assistante à Chambéry.

On leur adjoignit la Sœur Marie-Marguerite Michel, assistante à Annecy, et les quatre Sœurs conseillères de ce monastère. — Le Coutumier étant achevé, lecture en fut faite à tout le Chapitre, et chacune certifia qu'il ne contenait rien que les avis *donnés et laissés* par saint François de Sales ; en foi de quoi signèrent les premières Mères nommées ci-dessus. — La Mère de la Roche et la Mère de Blonay manquaient à l'appel : l'une étant retenue par ses infirmités, l'autre n'ayant pu obtenir des Supérieurs ecclésiastiques du monastère de Lyon la permission de s'absenter, ne fût-ce que pour quelques jours.

nos âmes à la gloire de l'éternelle félicité, laquelle je vous souhaite d'une entière et très-sincère affection, comme étant

Votre très-humble, très-obéissante Sœur et servante en Notre-Seigneur.

Sœur Jeanne-Françoise Frémyot,

Supérieure du monastère de la Visitation Sainte-Marie d'Annecy.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLVIII

AUX SUPÉRIEURES DE LA VISITATION

VENUES A ANNECY POUR LA RÉDACTION DU COUTUMIER

Elle les assure de son affectueux souvenir. — Le *Coutumier* doit être revêtu de l'approbation des évêques.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy] 1624.

Mon esprit vous va suivant, mes très-chères et très-bonnes Sœurs, pour compatir un peu avec vous au mauvais temps que vous avez; cela me rend plus soigneuse de prier notre bon Sauveur de vous accompagner, comme j'espère qu'Il fera. — Je vous envoie ce papier que je pense que vous aviez oublié. Il faudra, outre l'approbation du [Coutumier] que les prélats feront, qu'ils rendent témoignage de la bonne odeur que les maisons donnent, car cela servira bien. Nous essayerons d'avoir celle de Mgr de Langres, faite comme il faut, et nous l'enverrons; cela pourra aider vers les Supérieurs qui seraient un peu difficiles. Or bien, c'est l'affaire de Dieu; Il la conduira et vous inspirera à toutes la conduite que vous y devrez apporter, pour bien réussir à sa gloire et au repos et fermeté de cette pauvre petite Compagnie.

Je me suis oubliée de dire à notre très-chère Sœur la Supérieure de Riom que si notre Sœur M. A [de Morville] ne se

veut ranger à son devoir, et que Mgr d'Autun nous abandonne en cela, qu'il lui faut dire franchement que nous aurons notre recours au droit commun que notre Bienheureux Père nous a laissé pour telle nécessité, et que l'on s'adressera à Mgr le Nonce, afin que par son autorité elle soit rangée à vivre doucement en la jouissance de ses priviléges, et selon la modestie due à sa condition et au lieu où elle demeure. — Or sus, mes très-chères et bonnes [Sœurs], je vous embrasse derechef en esprit. Conservez-moi au milieu de votre cœur, et je vous assure que je vous porte toutes très-tendrement au milieu du mien, et ne cesserai de vous aimer uniquement et de prier pour vous. Faites le même pour moi, je vous en conjure, afin que Dieu me fasse miséricorde, et que je parvienne à Lui. Faites mes excuses à toutes nos Sœurs auxquelles je ne fais point de réponse, surtout, s'il vous plaît, à notre Sœur l'assistante de Moulins.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLIX

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Départ des Mères assemblées à Annecy. — Affaires diverses. — La Sainte ne veut point être appelée *Supérieure des monastères*.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1624.]

Certes, ma très-chère fille, je suis un peu marrie de quoi nos bonnes Sœurs se pressèrent tant de partir d'ici, puisqu'elles ont été si longtemps par les champs, mais Dieu l'a permis ainsi, quoiqu'il me semble que le séjour [d'Annecy] leur était utile; car enfin, ma vraie fille, cette maison est de grande édi-

fication et bénédiction. Croyez que notre saint Père y a bien laissé son esprit; la gloire en soit à Dieu seul et la récompense à son Saint! — Il est vrai, M. Michel [Favre] veut écrire notre Coutumier; cela sera un peu long, mais rien ne presse, car vous avez tout [dans] les vieux, excepté le chapitre du Supérieur. Vous ne me dites point s'il est à votre gré; il me semble qu'il y sera, car je me suis essayée de le coucher selon les vrais sentiments et paroles de notre Bienheureux Père. Or sus, la volonté de Dieu a été faite en cela; sa volonté, s'il lui plaît, sera qu'elle soit observée, sinon il faudra avoir patience pour [établir] ce qui n'est que direction et conservation des coutumes et éclaircissement des Règles; aussi bien, il la faut prendre de voir que trop souvent on contrevient ou on néglige des Constitutions bien essentielles.

Savez-vous ce qui s'est passé à Grenoble? Oh! c'est bien en d'autres monastères que la règle de la visite [canonique] et de l'élection n'est point gardée! Dieu nous fera la grâce de voir ci-après plus de fermeté, s'il lui plaît nous aider à obtenir la Bulle pour la perpétuelle observance des Règles et Constitutions.

Il me tarde de savoir ce qui sera résolu de la réception de ces filles en Avignon; partout il y a quelque contrariété. Je voudrais vous pouvoir tout dire et que vous sussiez tout ce qui se passe, afin de vous donner de l'expérience; Dieu suppléera à tout. — J'écris à madame de Chevrières; voyez la lettre et la redonnez à ma cousine. L'on m'écrit que Mgr de Lyon a mandé à M. le grand vicaire je ne sais quoi de la fondation. Certes, ils auront tort d'accepter la succession des filles; vous devez vous en défendre, sans m'alléguer nullement toutefois, ni le Coutumier. Croyez-moi, notre Bienheureux Père n'eût jamais accepté cette condition, à mon avis; il craignait trop les embarras et inquiétudes aux monastères; Dieu veuille détourner cela, et enfin son saint vouloir soit fait! Au moins faudrait-il trois filles à Roanne, mais bonnes : une fondation serait

bien là. Je suis fort pressée. Bonjour, ma toute très-chère fille.

Dieu soit béni!

[*P. S*] Ma fille, priez [Dieu] pour moi, afin que sa Bonté me fasse la grâce de convertir mes désirs en effets, et que je ne vive plus qu'en Lui, en toute pureté, simplicité et sincérité de vie, d'œuvres, de pensées et d'affections. Ma fille, j'oubliais encore de vous dire que vous ne m'appeliez point *Supérieure des monastères*, au-dessus de vos lettres; il y a longtemps que j'oublie de vous le dire. Hélas ! je ne le suis point, Dieu merci; je désire d'en être la plus petite et humble Sœur et servante. [J'ai] je ne sais quoi à vous dire sur le gouvernement de vos filles, mais je n'en ai le loisir maintenant. Mandez-moi comme vous avez trouvé nos Sœurs à votre gré.

Dieu soit béni !

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLX

A LA SOEUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE ET MAITRESSE DES NOVICES A DIJON

Nécessité d'inspirer aux jeunes Religieuses l'amour et l'estime de leur Supérieure ; celle d'une fondation n'est jamais élue capitulairement.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy] 1624.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Puisque vous venez à nous et notre Sœur [Paule-Jéronyme Favrot], je ne vous ferai que ce billet à vous deux, pour vous assurer que vous serez les très-bien venues, et que nous vous recevrons cordialement et chèrement. Je vous prie toutes deux d'accoiser l'esprit de ces deux jeunes professes, et leur donner l'es-

time qu'elles doivent avoir des vertus et mérites de notre Sœur leur bonne Mère, avec l'amour et confiance filiale requis, et qu'elles lui doivent aussi. Je confesse que j'ai été marrie de ce que l'on a laissé entrer le contraire dans leurs esprits. Certes, cela ne se devait jamais faire, et l'Esprit de Dieu n'a point opéré les mouvements et pensées que vous m'écrivez qui sont dans les esprits. C'est notre Bienheureux Père et moi qui l'avons donnée pour Supérieure là, pour le temps qui sera convenable qu'elle y soit, et avons cru, comme il est vrai, gratifier grandement ce monastère, et puis l'on vient tracasser je ne sais quoi ! Vous avez été Supérieure à Bourges, fûtes-vous élue autrement ? Quand les trois ans seront complets, on fera élection. Celle qui fut présentée et acceptée des Sœurs, ce n'était qu'en cas que nous ne vous eussions pas renvoyé ma Sœur la Supérieure. Je vous dis ceci, ma très-chère fille, afin que vous rendiez ces esprits satisfaits et que la bonne Mère soit reçue comme il faut.

Je suis toute vôtre, mes très-chères filles, et vous dis derechef que vous serez chèrement reçues. Je vous attends allégrement ; venez de même affection.

Dieu soit béni! Amen.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLXI

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A CHAMBÉRY

Il ne faut pas recevoir de nombreuses prétendantes dans les commencements d'une fondation.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1624.]

MON TRÈS-CHER FRÈRE,

Je désirerais grandement que ceux qui veulent mettre des filles en notre monastère de Chambéry ne requissent pas de nous ce qu'en conscience nous ne pouvons pas [accorder]; car nous sommes obligées de ne pas surcharger cette maison naissante, de crainte de l'accabler. Néanmoins, vous savez la répugnance que j'ai à mécontenter et à marchander; c'est pourquoi je laisse cela à votre prudence et à celle de ma Sœur [Fichet].

Je vous supplie de saluer le Révérend Père recteur de ma part. Je désirerais bien de savoir s'il n'a point reçu une lettre que je lui avais écrite. Je vous prie de saluer aussi de ma part le bon M. Maurice et tous nos amis, et vous supplie de m'excuser si je ne vous écris [pas] de ma main, mais je me dispense ainsi librement à votre endroit, vous assurant que je suis, mon très-cher frère, votre plus humble Sœur et servante en Notre-Seigneur.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLXII (*Inédite*)

A MONSIEUR LE BARON DE CHANTAL

SON FILS

Elle partage la douleur que lui cause la mort de son premier-né, et l'exhorte à se maintenir soigneusement dans la grâce de Dieu.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy] 25 juillet [1624].

Véritablement, mon très-cher fils, ce fut une très-douce consolation à nos âmes de se communiquer un peu leur douleur, car je confesse que mon amour plus que maternel ne permet pas à mon cœur d'être insensible aux accidents qui vous touchent. Mais je bénis Dieu qui nous allége par l'espérance de votre rétablissement, et supplie sa douce Bonté d'affermir vos pas en telle sorte, que vous puissiez en paix et en sa crainte jouir à longues années du bonheur de votre saint mariage, et de la douce société et cordiale bienveillance de toute cette chère et très-honorable famille en laquelle Dieu vous a mis. Vous me consolez grandement, mon très-cher fils, quand vous me témoignez l'amour que vous leur portez, car je ne désire rien tant sinon que vous leur donniez un réciproque contentement. Pour moi, je les honore et les chéris tous en [un tel] degré que je ne puis exprimer, et ne cesserai jamais d'invoquer la divine Miséricorde dessus tous, ne pouvant leur rendre aucun autre service.

Certes, mon très-cher fils, aujourd'hui après la sainte communion, comme je vous mettais entre les mains de Dieu, et avec vous toute la famille, je ressentis une spéciale confiance qui m'a fait espérer que ce grand Père des miséricordes, après le châtiment, vous donnera sa consolation, ainsi que je l'en supplie de toute mon âme, et vous, mon très-cher fils, de vous tenir le plus fidèlement qu'il vous sera possible en sa sainte grâce, vous abstenant des choses qui vous en peu-

vent éloigner; car enfin, mon cher enfant, c'est de sa douce Bonté que nous devons attendre tout notre bonheur en cette vie, et, ce qui est le principal, l'éternelle félicité en sa gloire.

Soumettez-vous amoureusement à la disposition qu'Il a faite de votre pauvre petit fils : c'est une bénédiction que les prémices de votre mariage soient au ciel; il vous impétrera des bénédictions, et Dieu vous en donnera bien d'autres.

Ne doutez point, mon fils, que nous recevrions ici la chère nièce de M. de Coulanges, et avec telle condition qu'il voudra; il n'y aura rien à marchander; mais s'ils la veulent loger à Paris, comme m'en prie ma Sœur la Supérieure de là, ou en quelque autre de nos monastères de France, il faudra la doter médiocrement, parce que les Supérieurs ne veulent pas que l'on reçoive les filles pour rien. — Je ne vous dis pas la consolation que ce me serait de vous voir; mais aussi je ne voudrais pas que ce fût avec trop d'incommodité de votre part. Dieu vous suscitera quelque occasion moins difficile, s'il lui plaît.

Je salue très-humblement Mgrs de Bourges et de Châlon. Adieu, mon très-cher fils, à Dieu soyons-nous éternellement! Je suis sans réserve et d'une affection maternelle, toute vôtre. Dieu répande sur vous ses très-saintes bénédictions ! *Amen.*

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation d'Amiens.

LETTRE DLXIII

A MADAME LA COMTESSE DE TOULONJON

SA FILLE

La Sainte se réjouit de la naissance d'une petite-fille. — Nouvelles du baron de Chantal. — Affectueuses recommandations.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 1624.

MA PAUVRE TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je loue Dieu qui vous a donné un si heureux accouchement d'une chère petite fille, qui me fait espérer qu'un jour, Dieu aidant, son nom y aura quelque part. Sa douce Bonté répande sur vous toutes ses saintes bénédictions !

Vous aurez su, ma très-chère fille, le surcroît d'affliction qui est arrivé à votre pauvre frère, par la mort de leur petit; mais s'il est mort après le baptême, comme je l'espère de la bonté de mon Dieu, il y a plus de sujet de consolation que de tristesse. Je pense que ses affaires traîneront à la longue. Dieu par sa douce bonté y donne une heureuse issue, et à vous, ma très-bonne et chère fille, tout le contentement que je vous souhaite, mais surtout la grâce de vivre et mourir en l'amour et sainte crainte de Notre-Seigneur. Ma fille, vous me promettez toujours beaucoup, et je prie Dieu que vous le fassiez ainsi.

Je salue très-chèrement mon fils votre mari que j'honore et chéris de tout mon cœur, et M. votre beau-frère. Mais devant tous, je salue M. de Toulonjon [1], et mes deux chères petites ; je les baise et embrasse très-tendrement. Ma Sœur [Favre], qui s'en retourne à Dijon, m'a dit que vous lui vouliez donner mon nom : j'en serai bien aise, pourvu que mon fils le trouve bon, et que vous n'ayez personne que vous désirez gratifier de cette alliance..

[1] La Sainte parle ici agréablement de son petit-fils encore au berceau.

Bonsoir, ma très-chère fille; je retourne à Chambéry bientôt, puisque ma Sœur retourne à Dijon. Vous savez quel est mon cœur pour vous, ma très-chère fille chérie.

Dieu soit béni!

LETTRE DLXIV

A LA SOEUR MARIE-ADRIENNE FICHET

ASSISTANTE-COMMISE A CHAMBÉRY

La simplicité et l'amour de la petitesse sont des vertus essentielles à la Visitation. — La bonne oraison est celle qui conduit à la mortification.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1624.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ce que nous devons ambitionner d'emporter par-dessus toutes les autres, c'est la très-sainte humilité et amour de notre propre abjection. Je vous supplie, et toutes nos très-chères Sœurs, de mettre votre unique gloire et satisfaction en cela, et ayez toujours devant vos yeux ce que notre Bienheureux Père a tant de fois dit « que tandis que nous conserverions l'affection à la petitesse et abjection, les bénédictions de Dieu abonderaient sur nous, et que sitôt que nous nous élèverions par-dessus les autres, ses grâces cesseront ». Tenez-vous armée contre les tentations des vaines et dangereuses louanges du monde. Pour cela j'estime grandement la pratique intérieure des vertus qu'il n'y a que Dieu et nous qui les sachions; ce sont les meilleures pour nous qui devons être toutes cachées aux yeux du monde. C'est en cet amour intérieur seul, et en la parfaite douceur et simplicité, que nous devons exceller; c'est-à-dire, nous approfondir de plus en plus en notre petitesse et à l'anéantissement de notre propre jugement et volonté, et enfin de tout ce qui nous est propre.

J'ai toujours remarqué que Dieu vous donne toujours beaucoup de bonnes affections; c'est ce qui me fait espérer que vous produirez des bons effets, sans lesquels les bonnes affections sont de peu ou de point de valeur. Surtout, adonnez-vous à la sainte douceur et simplicité, et enfin à toutes les vertus chrétiennes. Votre oraison sera toujours bonne, quand elle vous portera à la mortification de vous-même. Ne vous étonnez pas de vos imperfections, mais humiliez-vous partout : comme disait notre Bienheureux Père, « c'est la meilleure médecine pour toutes sortes de maladies, que cette humilité de cœur». Adonnez-vous-y tout de bon, et faites ferveur pour cela, et pour l'amour de Dieu et du prochain. Ayez toujours devant les yeux cette parole : *La charité supporte tout avec esprit d'amour.* Gardez-vous de la mélancolie et du chagrin; interprétez en la meilleure part que vous pourrez les actions de vos Sœurs, les considérant comme épouses sacrées du Fils de Dieu; regardez-vous fort petite, au-dessous de toutes. Pensez souvent que votre plus grande affaire est celle de votre salut, et de vous perfectionner selon votre Institut. Demandez cette même grâce pour moi qui suis toute vôtre, etc.

LETTRE DLXV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Il faut servir les âmes avec latitude de cœur, zèle charitable et amour maternel. — Divergence d'opinions au sujet d'un Visiteur général.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy] 29 juillet [1624].

MA TRÈS-BONNE ET TRÈS-CHÈRE FILLE,

Le bon Mgr de Belley[1] s'accoise un peu. Je crois que le remède

[1] Mgr Pierre Camus s'était laissé prévenir contre la Supérieure de la Visitation de Belley, la Mère Marie-Madeleine de Mouxy. Celle-ci s'étant

qu'a donné votre charité consolidera [guérira] toutes les plaies, Dieu aidant. J'espère que nos Sœurs rembourseront sûrement.

Ma très-chère fille, je trouve que la pilule des filles présentées sans être nommées est toujours pilule, mais plus dorée. Or, je ne sais pourquoi vous me remémorez cette affaire, ma très-chère fille, car vous savez que je n'y puis rien, puisque ce n'est pas à ce monastère que l'on s'adresse; mais j'écrirai à ma Sœur la Supérieure de Lyon qu'elle avise à contenter cette bonne dame et lui annonce le billet, afin qu'avec M. le grand vicaire elle résolve s'il se peut; cependant, assurez-la que de tout mon cœur je la voudrais servir et désire sa consolation; bientôt elle pourra savoir de leurs nouvelles.

Oh ! ma très-chère fille, je le vous proteste ainsi, que jamais rien au monde ne vous ôtera la place que Dieu vous a donnée dans mon cœur; ne vous laissez point ébranler de ce côté-là, et ayez grand courage et vous estimez heureuse de servir et perfectionner ces âmes pour Dieu, quelque peine que vous y ayez. Attachez-vous à cela, ma chère grande fille, comme au plus grand service que vous puissiez rendre à Dieu, et qu'Il désire de vous; j'espère qu'Il vous en donnera de la consolation. Montrez-leur un grand amour et que vous les voulez toutes douces, toutes simples et pauvres d'esprit, et parfaitement ponctuelles; elles vous chériront, ma fille, sitôt qu'elles verront ce zèle en vous. Vous me conjurez de vous dire toutes [choses] franchement; ma fille, croyez-moi que je traiterai avec vous comme avec ma propre âme, car j'ai confiance que vous le recevrez aussi comme de votre propre cœur.

J'espère que notre Sœur N*** profitera de la mortification d'être à Belley : elle la ressent très-bien. — Je n'ai point encore

rendue à l'assemblée convoquée à Annecy, pour la rédaction du Coutumier, sainte de Chantal la retint auprès d'elle, et envoya à sa place la Mère Marie-Marguerite Michels, qui parvint à apaiser le prélat et à reconquérir sa bienveillance.

parlé au cousin qu'en commun; son cœur s'aguerrira bien, je l'espère. Bonsoir, ma fille très-chère. — On gronde notre Visiteur bien fort : vous savez le sentiment que j'eus sur cet article; il faut écouter et peu parler. On m'a dit qu'une personne digne de foi assure qu'à Lyon notre Bienheureux Père lui dit qu'il ne fallait point de Visiteur; si cela est, il faudra préférer ce témoignage-là à celui de M. Michel [Favre], parce que ce seraient les derniers sentiments du Bienheureux. Nous verrons ce que dira notre bon Père Mgr de Langres. Adieu, mille saluts à tous. Ma très-chère fille, soyez tout aimable, toute suave et gaie dans la parfaite observance. Ah! mon Dieu! qu'il nous faut être jalouses de notre esprit! Dieu soit béni! Je vous recommande cette Sœur de Villers que j'aime tant.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE DLXVI

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A NEVERS

Attachement inaltérable à l'esprit de l'Institut et aux maximes du Bienheureux Fondateur; faveurs miraculeuses obtenues par son intercession. — Temps que doit durer l'action de grâces de la communion, après *None*. — Des pénitences. — Désintéressement dans la réception des sujets.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1624.]

Oh! ma très-chère fille, que je loue Dieu de bon cœur de la décharge que vous me faites de votre chère âme! Vous aviez besoin de me faire cette confession. Or sus, n'en parlons plus, ma très-chère fille; passé ceci, je ne vous veux rien dire, sinon que, si j'étais auprès de vous, je vous donnerais un petit soufflet d'amour avec un cœur le plus maternel que vous aurez jamais. Avoir laissé entrer dans votre esprit cette impertinence que nous nous voulions mettre du tiers ordre de Saint-Fran-

çois de Paule, Seigneur Jésus ! ma fille, comme cela a-t-il pu être possible ? Hélas ! je voyais bien de la tentation en votre esprit ; mais certes, ma très-chère fille, je n'eusse eu garde de deviner celle-là. Oh ! Dieu soit loué, qui sait qu'aucune cogitation de changement n'entre dans mon esprit, non pas certes le moindre dissentiment des sentiments et inclinations que j'ai connus en mon très-saint Père. Ce me serait chose impossible, ce me semble ; et la plus grande répréhension que l'on m'ait faite dès son décès est, à mon avis, celle que plusieurs m'ont dit que je m'attachais trop fermement à ce que je croyais ou pensais être des sentiments de ce très-heureux Père. Oh ! vraiment, mon enfant, ce ne serait pas à Nessy ni auprès de ceux qui nous environnent qu'il eût fallu faire telle proposition. Or brisons, ma très-chère âme, et nous appliquons avec une affection toute filiale à la sincère observance des choses que ce Saint nous a laissées. Je sais votre zèle pour cela ; si j'en ai, ce n'est que pour cela aussi, ne désirant rien que de voir par une exacte observance fleurir l'esprit d'une basse et très-humble humilité, douceur et simplicité, qui est le vrai esprit de notre grand saint Patriarche. O ma fille ! que cette vérité me touche, qu'à mesure que nous profiterons et avancerons en la vraie vertu, en suite des saints documents et exemples de notre Saint, nous accroîtrons en nous la gloire de Dieu et la gloire accidentelle de notre vrai Moïse.

1° Il n'y doit avoir que demi-quart d'heure dès la fin de *None*, tant pour l'examen et *Pater* qu'action de grâces, et nos Sœurs d'ici m'ont dit qu'il était bon de le marquer et régler. 2° L'article des pénitences ne sera point dans les Directoires, et ces choses n'ont été ramassées et écrites que pour aider les Supérieures qui l'ont tant désiré et demandé, ainsi qu'il leur était promis, et aussi pour empêcher que l'on en invente des nouvelles et contraires à la modestie [modération], comme ont fait quelques-unes, ce que notre Bienheureux Père ne vou-

lait nullement. Et ce n'a point été son intention de nous lier par ce qui se dit dans le Directoire : car ce sont des choses de direction, non des commandements. Bienheureuses seront celles toutefois qui les observeront fidèlement.

Je trouve céans cette ordonnance de notre Bienheureux Père, qu'à l'ordinaire on ne fait plus de mortifications que celles que la Supérieure fait imposer par la lectrice ou autrement, mais qu'autour des grandes fêtes et aux temps marqués, elle doit donner une générale licence d'en faire au réfectoire. Quand donc elle en verra faire à celles qu'elle jugera ne le devoir faire, elle leur retranchera. Pour les disciplines et macérations, on demande congé en particulier.

Oh! s'il eût plu à Dieu de nous laisser encore notre Bienheureux Père six ans ! Mais Sa Providence sait ce qu'elle fait, elle nous protégera, s'il lui plaît, et nous fera la grâce de cheminer par la voie de cet esprit humble et doux qui nous conduira à la jouissance de cette éternelle béatitude, après laquelle seule nous devons soupirer. Certes, ma chère fille, les miracles que Dieu opère par les prières de son très-humble et très-saint Serviteur ne me sauraient accroître l'amour et l'estime que j'en ai; car ce qu'il a plu à Dieu de me faire savoir et connaître de cette très-sainte âme me donne une croyance qu'il ne se peut faire un plus grand miracle que celui de sa vie incomparable et remplie, voire, comblée de toutes excellentes vertus et actions saintes; mais je loue Dieu pourtant et reçois grande joie de ce qu'Il manifeste son humble et fidèle Serviteur. Si je puis, nous vous enverrons un extrait de quelques-unes des grâces qui se sont faites.

Notre très-chère Sœur la Supérieure de Lyon nous envoya incontinent le recueil que je l'avais justement priée de faire, sans que je pensasse, hélas ! à ce qui en devait arriver. Je me suis souvenue encore de quatre ou cinq bonnes choses que ce Bienheureux me dit à Lyon.

Mon Dieu! ma très-chère fille, que de bénédictions vous attirerez sur vous et votre maison, si vous demeurez en cette pratique de ne point regarder aux biens des filles, mais à leurs bonnes conditions selon l'esprit : certes, jamais les biens ne vous manqueront, et vous le verrez. Vous apprendrez ce qu'il a dit touchant les Jésuites et autres Ordres; c'est à ce choix des esprits propres à notre Institut que la Supérieure doit surtout montrer sa prudence.

Or je loue Dieu, ma très-chère fille, du bon état de votre maison, laquelle certes me donna une grande satisfaction [par le récit que vous m'en fîtes] dans ce peu de jours que nous eûmes le bonheur de demeurer avec vous. Que puissiez-vous de jour en jour, ma très-chère fille, croître en toutes vertus, sainteté et perfection, par une fidèle et amoureuse observance! Je veux vous dire aussi que, grâce à notre bon Dieu, cette maison chemine sans exception, avec une douceur, simplicité et cordiale joie, dans ses observances très-fidèlement. Enfin, elle se ressent fort du bonheur dont Dieu la gratifie.

Je pense bien, ma fille, que le Coutumier n'a pas besoin d'autre autorité que de celle de son auteur. Les monastères ayant tant de certitude que tout est de lui, il ne faudra que la fidélité en laquelle j'espère qu'ils ne manqueront pas, et Dieu conservera notre cher Institut : c'est Lui qui l'a fait et qui en est l'Auteur; Il en sera le protecteur, et notre très-saint Père n'en quittera pas le gouvernail. Pour moi, ma très-chère fille, je vous dis simplement que tout mon soin s'applique à les bien faire observer, car enfin, comme dit notre Bienheureux Père, « notre bonheur dépend de la fidélité que nous aurons chacune à nous tenir unies à Dieu, par l'exacte observance ».

Certes, ma fille, j'ai grand sujet de louer Dieu en ces deux familles de Nessy et de Chambéry, et faut que je vous dise confidemment que je n'avais vu encore un noviciat tel que celui de céans. Ce

sont des âmes les mieux faites, les meilleurs esprits, doux, maniables, et qui ne respirent que la piété.

Bonjour, ma très-chère fille, Dieu soit béni qui m'a rendue entièrement vôtre et de tout mon cœur.

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE DLXVII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE LYON

Admirable humilité de la Sainte. — Témoignages de maternelle confiance.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy] 9 août [1624].

MA TRÈS-CHÈRE VRAIE FILLE,

Oh! certes, votre lettre m'a tout à fait attendrie et touchée; mais quel moyen de vous celer cela, ma très-chère fille? Il est vrai qu'après que je l'eus écrite, j'eusse voulu ne l'avoir pas fait, me représentant que cela blesserait votre cœur, duquel toutes les douleurs me sont sensibles. Oh! ma fille, assurément Dieu a permis ceci pour notre mieux, et nous affermir toujours davantage en l'invariable dilection qu'Il a faite entre nous, laquelle, si je ne me trompe, est très-incomparable et inexplicable. Demeurons en paix et en confiance, et croyez-moi, ma vraie fille, qu'il me serait impossible d'entrer en méfiance de vous, non plus que je sens que vous ne le pourriez faire de moi; mais je confesse qu'au récit de tout ce que je vous ai écrit, mon cœur reçut de la douleur et en fit un soupir de larmes; mais cela fut aussitôt passé. Je vous dis naïvement ma faiblesse. [*Plusieurs lignes indéchiffrables.*]

Oh! ma très-bonne et très-aimée fille, si vous aimez ma consolation, effacez de votre cœur tout cela, car le mien ne sera pas à son aise qu'il ne vous en voie entièrement guérie.

Enfin, Notre-Seigneur m'a rendue votre Mère avec une affection si spéciale que rien ne la saurait ébranler, et sa Bonté vous a donnée à moi pour être la vraie fille de mon cœur et qui m'est en la considération que Lui seul sait. Demeurons fermes en cela. Hier, je vous écrivis une lettre répondant aux deux vôtres dernières. Ma fille, mon âme est vôtre, et je vous aime comme mon propre cœur. Demeurez en paix.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLXVIII

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A MOULINS

La parfaite observance est une source de paix dans les monastères. — Il faut chérir les contradictions et travailler à acquérir l'esprit de douceur. — Préparatifs de la fondation d'Autun.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy] 22 août [1624].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je loue Dieu de savoir la paix chez vous. Il faut bien prier sa divine Bonté de l'y continuer, et que chacune y apporte ce qui se pourra; c'est le bonheur des bonheurs que cette sainte paix. J'espère que la fidèle pratique du Coutumier vous le rendra tous les jours plus agréable. Je serai bien aise de voir l'approbation [de l'évêque] d'Autun, et encore plus que Dieu soit glorifié en toutes choses.

Vous ne sauriez faillir avec l'avis du Révérend Père recteur, et je suis bien aise que l'affaire des indemnités soit passée à votre gré. Oh! ma très-chère fille, que les occasions de désapprouvement de nos actions et conduite nous doivent être précieuses! *Il les faut cacher dans notre sein,* disait notre Bienheureux Père, *et les caresser et chérir tendrement.* Cette bonne

Sœur a un cœur tout à fait bon ; mais cette liberté de parler est un peu fâcheuse. Oh bien ! ma très-chère fille, c'est cela qu'il faut supporter en elle et cordialement. Je sais que la charité ne vous manque pas, et que vous avez l'esprit fort juste ; mais, ma fille, parce que vous l'avez un peu rigide de votre naturel, il faut que vous le penchiez toujours du côté de la douceur et compassion. Croyez-moi bien en cela, ma très-chère fille, car il me semble que Dieu me fait assez connaître votre cœur, et sa Bonté m'a donné pour vous un amour très-cordial et particulier. Vous me demandez sur quoi il est fondé ? Ah ! ma fille, son fondement est Dieu, et les saintes affections que sa divine Majesté a répandues dans votre âme sont les liens qui me joignent à vous. Persévérez en cette attention d'accompagner votre zèle et exactitude de douceur, de suavité, de bonté et de tranquillité, et Dieu vous fera de grandes grâces, comme je l'en supplie de toute mon âme.

Je ne puis vous dire qui vous mettrez directrice ; il faut une fille solide, et je ne me souviens pas bien des vôtres. Cela est d'autant plus nécessaire, que je vois qu'il faut que vous alliez à Autun pour plusieurs bonnes raisons ; mais, je vous prie, consultez avec le Père [recteur] qui vous laisserez en charge de Supérieure et de directrice, car il est important que ce soient des filles faites, et d'exacte observance et douceur.

Puisque le bon M. de la Coudre trouve bonne la communion du samedi, vous la devez faire avec humilité, et pour obtenir la sainte douceur de cœur. — Oui-da, ma fille, les Sœurs peuvent écrire les documents du Coutumier pour les garder. Elles ne sont point obligées de lire, tous les mois, le Directoire spirituel ; vous savez que cela a toujours été en liberté. Pour l'Entretien, il suffit que vous en fassiez lire ce que vous jugerez à propos. — Les conditions que cette bonne demoiselle demande sont fort justes, vous les lui pouvez accorder et traiter avec elle. Notre Bienheureux Père a fait pratiquer ce qu'elle désire, de mourir

dans l'habit [religieux], à une dame qui le désirait sans autre occasion [motif] que de sa dévotion. Vous faites fort bien de préparer des filles pour Autun et de leur faire prendre là l'habit. Je laisse à votre discrétion et au jugement du Révérend Père recteur le temps d'aller à Autun, et de choisir les filles.

Je suis très-aise que notre Sœur la Supérieure de Paris vous ait bien édifiée : c'est une fille de vertu et bonne. Bonjour, ma très-chère fille ; je salue toutes nos chères Sœurs, à part le bon M. de la Coudre et la pauvre malade, et vous, ma fille, que je servirai toujours de bon cœur, Dieu m'ayant donné une affection très-sincère pour vous. Qu'Il soit béni ! *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLXIX

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Conseils pour l'oraison. — On peut quelquefois tenir le Chapitre le matin, mais n'en pas faire coutume.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1624]

[Est-il possible], ma très-chère fille, de voir telles passions en des âmes qui ne doivent aimer [que Dieu] et ne s'occuper qu'en Dieu ! Vu les raisons, je ne vois pas qu'il fût à propos de s'établir à Roanne; au contraire, je crois qu'il n'y faut plus penser. Hélas ! nous n'avons pas besoin de tant [nous] multiplier ; à mesure que Dieu donnera des pierres fondamentales, Il pourvoira de fonds convenables pour les poser. — Oui, ma très-chère fille, vous avez fort bien dit à notre Sœur Marg.-Jacqueline [de Lestang]; il lui faut laisser suivre son train d'oraison et ne lui rien dire qui l'en dégoûte, car cela lui apporterait grand trouble. Puisque cela se passe en elle par manière de vues et paroles intérieures et sans peine, il ne la faut point retirer de là, mais lui

faire tirer des résolutions pour l'imitation des vertus qu'elle voit que Notre-Seigneur pratique ès mystères, afin que ces fleurs de consolation se convertissent en fruits de bonne opération, surtout de la souplesse, douceur et support du prochain, et de cette petitesse et simplicité que Dieu requiert de nous.

Il n'y a point de mal de tenir le Chapitre quelquefois le matin, selon que les affaires le requièrent; mais, ma fille, d'en faire coutume pour changer cet ancien [usage] de le tenir après dîner, je pense qu'il ne le faut pas faire; au moins notre Bienheureux Père ne voulait pas que cela se fît céans. Il disait que quand les coutumes étaient établies, il les fallait conserver; que sitôt que l'on commencerait à en changer une, on mépriserait les autres; puisqu'on doit observer cela par tous les monastères, je ne voudrais pas faire coutume de la changer..... [*Plusieurs lignes illisibles.*]

..... Messeigneurs les prélats nous sauront bon gré de notre souplesse, mais il faut attendre ce qu'ils diront, et puis je m'essayerai de réduire tout au contentement de tous. Oh Dieu! si cela se fait, que mes sentiments seront satisfaits, car je ne puis trouver repos qu'en cet abandonnement et parfaite confiance en la Providence. Vous pouvez faire savoir ce que je vous écris sur ce sujet à notre Sœur la Supérieure de Nevers et ès autres qui vous en parleront; mais que l'on n'en parle que pour répondre, et selon la véritable intention que l'on a eue et que l'on a de suivre en tout l'intention de notre Bienheureux Père. Votre prudence conduira bien tout, et je pense que vous devez dire ceci à M. de la Faye et autres que [vous] jugerez à propos; enfin, nous ne voulons rien qui fâche nos Supérieurs. [*Plusieurs lignes illisibles.*] M. Michel veut écrire notre Coutumier, mais il est tardif. Voilà vos lettres répondues, ma vraie et très-chère fille; Dieu veuille que ce soit à sa gloire et soit éternellement béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLXX (*Inédite*)

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A RIOM

Détails relatifs à la maison de Moulins. — On désapprouve le projet d'un Visiteur général. — Dieu maintiendra l'Institut si on y conserve l'esprit d'humilité et la parfaite observance. — Pauvreté de quelques monastères.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy] 3 septembre 1624.

MA TRÈS-BONNE ET CHÈRE SOEUR,

Loué soit notre bon Dieu qui vous a fait arriver heureusement parmi vos très-chères filles! Sa Bonté veuille conserver en l'âme de la pauvre Sœur Marie-Aimée [de Morville] les bonnes affections et résolutions qu'elle vous a témoignées! Il le faut espérer de Notre-Seigneur [1].

Je travaillerai, mais doucement et lentement, à adoucir le cœur de notre chère Sœur dont vous m'écrivez, afin qu'elle ne s'aperçoive point d'où me sont venus les avis. Ce qui est du naturel est longtemps à se polir. Elle aime la vertu, sa vocation et sa perfection; cela me fait espérer que Dieu lui donnera du secours et de la force pour se polir. Je ne suis en peine que de voir qu'il n'y a point là des filles pour gouverner; car, de s'attendre à notre Sœur Péronne-Marie [de Châtel], je n'y vois point de moyen. Cependant, je sais que cette maison a besoin d'une bonne Mère; je me tourne de tous les côtés, mais je ne vois pas que le secours lui puisse être donné si promptement. Dieu, qui est notre unique recours, y veuille pourvoir par sa bonté! je m'en repose en Lui, Dieu nous aidera en nos affaires.

Il y a quelques prélats qui désapprouvent le Visiteur. Vous

[1] La Mère de Bréchard, en quittant Annecy, s'était arrêtée à Moulins pour affermir la Sœur de Morville dans ses bonnes résolutions.

savez ce qui se passe ici sur cet article; mais Dieu, qui l'a voulu ainsi, en tirera sa gloire sans doute. Il n'y a pas grande utilité à ce Visiteur : la plus grande, c'est qu'il sert de marque extérieure de l'union entre les monastères, et peut servir à la conformité. Or bien, Dieu réduira tout au point de sa sainte volonté, et enfin si les prélats n'agréent pas, je crois qu'il le faudra dire simplement au Pape afin qu'il en ordonne et conclue, et cela est tout ce qui se peut faire. Pour Mgr de Lyon, on ira à la bonne foi avec lui pour recevoir ses avis et assistances. — Mgr de Langres n'a nullement été repris d'avoir laissé venir notre Sœur [Favre], et m'a écrit qu'il signerait sans voir tout ce que je lui enverrais. Il est contraire aux autres; car c'est l'un de ceux qui voudraient que nous eussions un recours assuré, et qui eût toute autorité sur nous pour remédier à tous les inconvénients qui arrivent aux monastères; souvent il m'en a écrit, et l'on s'empresse de savoir à qui l'on aura recours quand je serai morte. Je dis que la divine Providence, à laquelle notre Bienheureux Père nous a laissées, y pourvoira. Il nous faut peu répondre et parler de tout ceci, et nous appliquer fermement et fidèlement à faire, et à bien établir une parfaite observance dans nos monastères; surtout que cet esprit de douceur, d'humilité petite et basse, de simplicité et pauvreté y reluise de toutes parts. Voilà, ma pauvre et très-chère fille, où je voudrais que butassent tous nos soins et prétentions, et Dieu nous gardera du reste. Oh! que je suis consolée de vous voir pleine de courage pour cela, et vos pauvres chères filles que je salue très-chèrement avec vous !

Je n'oublie pas M. l'official, lequel j'honore d'un honneur tout cordial, et me réjouis de quoi vous l'avez plus présent. Ses avis ne nous peuvent qu'être utiles, et toujours je les recevrai avec l'honneur que je dois. — Ceux de Roanne se sont adressés à nos Sœurs de Lyon qui m'en ont écrit. Je leur ai dit mon sentiment; je crois que l'on attend quelque réponse de Mgr l'ar-

chevêque. — Je crains que les Supérieurs de Lyon ne permettent pas de vous prêter si grosse somme. Celles de Bourges, qui sont en extrême pauvreté, leur demandent aussi. Il faut avoir un grand courage parmi ces pauvretés. Si nous n'avions ces deux maisons de Belley et Chambéry, nous ferions prou; mais, certes, ma fille, nous ne leur pouvons suffire. Dieu, qui est notre Père et qui sait de quoi nous avons besoin, nous pourvoira sans doute, au moins du nécessaire, si nous lui sommes fidèles, comme j'espère nous le serons moyennant sa sainte grâce; et je suis tout aise, ma pauvre et très-chère fille, de vous voir avec un si grand courage pour l'observance et toute gaie et contente d'avoir été ici. Il me semble que nos Sœurs deviennent tous les jours meilleures, et que Dieu leur accroît ses grâces. Je L'en bénis, et Le supplie que nous soyons fidèlement invariables à faire et souffrir tout ce qu'il Lui plaira nous ordonner. Je suis en Lui, si très-entièrement vôtre qu'il ne s'y peut rien ajouter. Priez pour nous. Je salue tous les amis.

Dieu soit béni!

[*P. S*] Je vous ferai écrire un Coutumier, mais cela emportera plus d'un mois.

Conforme à l'original gardé aux Archive de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLXXI

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

La récitation du petit Office de Notre-Dame est obligatoire. — C'est une pratique de mortification de supporter les piqûres des insectes. — Tous les monastères s'affectionnent à la lecture du *Coutumier*. — Affaires d'intérêts. — Le mépris est le meilleur remède à opposer à certaines tentations.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1624.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

En réponse au billet particulier, je vous dirai que toujours et tous les jours, sans exception d'aucune fête, nous sommes obligées de dire l'Office de Notre-Dame, tout ainsi comme il est, sans aucun retranchement de *Kyrie, eleison* ni autre chose, excepté les trois jours de Ténèbres, et ce que le Directoire marque pour quelques fêtes particulières. Quant aux commémorations pour les fêtes de Notre-Dame, [des] personnes très-capables et entendues à ce qui est de l'Office les ont marquées comme elles sont au Directoire, car ce n'est pas pour faire commémoration de Notre-Dame, puisque nous en faisons l'Office, ains seulement du mystère que l'Église nous représente en ces grands jours : vous suivrez donc simplement le Directoire en ce qu'il marque. Je me suis aperçue que l'on a oublié de dire que l'on fait la commémoration du mystère de la Nativité de Notre-Dame tout le long de l'octave.

Il est vrai, ma très-chère fille, notre Bienheureux Père ne tuait pas les insectes, et disait ce qu'on dit dans le livre [de sa Vie]; mais cela se doit entendre des insectes qui ne font point de mal et ne portent aucun préjudice. Aux âmes généreuses, je dis que notre Bienheureux Père souffrait doucement les piqûres et ordonnait de les souffrir par forme de pénitence.

Je vous assure, ma très-chère fille, que je suis comme vous, je prends un très-singulier contentement de lire et d'ouïr lire le Coutumier, et je vois que toutes nos Sœurs et toutes nos

maisons sont comme cela. Je ne crois pas qu'il se puisse voir un meilleur ordre pour toutes nos actions, que grâce à Dieu nous l'avons ; il y a suffisamment de cérémonies pour l'ornement et peu toutefois, en sorte que tout y est simple sans un seul embarrassement. M. Michel a promis de vous écrire les Directoires. Il faudra faire comme vous dites : quand les novices seront sorties du Chapitre, il faudra lire le Coutumier, les Sœurs verront que ce sont leurs coutumes qu'elles pratiquent, c'est pourquoi il en faudra écrire l'acte à la fin du Coutumier, que la Supérieure, l'assistante et les conseillères doivent signer et sceller du sceau ordinaire.

Vous ne nous avez nullement renvoyé la lettre d'Avignon ni celle de Marseille; vous devriez faire en sorte que M. le grand vicaire écrivît lui-même son sentiment à madame de Chevrières, afin que cela lui donne patience d'attendre la réponse de Mgr l'archevêque. Il me semble que selon le dernier mémoire que je vous envoyai la chose est accommodable, et que ces deux filles qu'elle se réserve sont plutôt proposées que présentées, si les circonstances y sont bien observées; si l'on se pouvait emboucher, je pense que l'on accommoderait toutes choses, néanmoins faut-il tâcher d'avoir son amitié, et cela sans querelle. Quant à cette dame Religieuse, je prie Dieu qu'Il la loge à son contentement; pour moi, je crois que tant qu'il nous sera possible, nous devons sur toutes choses tâcher de bien choisir les esprits, et ne nous guère charger de personnes qui aient été en Religion.

Vous avez fait une grande charité d'aider nos bonnes Sœurs de Riom. J'espère que Dieu assistera celles de Bourges; toutefois l'on ne sait pas si la Providence de Dieu les veut encore exercer.

Ma défluxion m'a forcée de vous écrire par une autre main. Je réponds à notre Sœur Marie-Françoise; c'est une âme de laquelle Dieu se servira. Donnez-lui le plus de connaissance

que vous pourrez des choses de l'Institut et de toutes les affaires qui vous arriveront, afin de la rendre expérimentée tant qu'il se pourra, et qu'elle prenne un humble, grave et gracieux maintien.

Vous devez grandement conforter celle que le diable travaille de ces pensées, qu'elle fait tout pour [*mots illisibles*]. Il ment ce misérable, et partant, qu'elle méprise ses attaques et lui crache souvent au nez sans autre revanche : qu'elle ne dispute point avec lui ni peu ni prou; qu'elle ne se revanche point, qu'elle ne réponde point, sinon, Dieu soit béni, et semblables paroles. Deux ou trois fois le jour seulement, qu'elle fasse des actes positifs de renoncement à ces malignes suggestions : qu'elle ne s'inquiète point, car c'est tout ce que prétend le diable que de la troubler; qu'elle se garde de le faire, et qu'elle porte cette croix humblement et doucement sans la regarder; que si elle ne peut éviter le trouble, qu'au moins elle ne se trouble pas d'être troublée. Il faut accoutumer nos Sœurs à vivre en paix parmi la guerre, et à demeurer constantes parmi les agitations et toutes sortes de tentations. « *Celui qui n'a été tenté, que sait-il?* » dit l'Écriture.

Si le bon Père dom Juste est encore là, je le salue chèrement; mais je trouve qu'il demeure longtemps. Dites-lui, ma très-chère fille, que le Père général des Feuillants a envoyé douze de ses livres à Madame et aux Infantes; mais que s'il trouve que nous devions en envoyer de ceux du Père de la Rivière, qu'il en fasse apporter ici pour cela. Je vous supplie, ma très-chère fille, faites dire à M. Lumaque, de Lyon, que nous avons ici les mille ducatons dus à M. le chevalier Balbian; que s'il pouvait nous donner le moyen de les lui faire toucher ici et y envoyer sa quittance, il nous obligerait fort. Ma fille, ma tête ne veut plus me laisser écrire.

Dieu soit béni! Amen.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLXXII (*Inédite*)

A LA MÊME

Impression des Épîtres de saint François de Sales. — Les croix d'argent doivent être selon le modèle que donne le *Coutumier*.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1624.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous avançons nos lettres et vous renvoyons les vôtres. J'ai parlé à Mgr de Genève, lequel a laissé à ma liberté de choisir le libraire, de sorte que me voilà inclinée, si vous le trouvez bon, de donner occasion à ce pauvre libraire de ce pays de s'enrichir; mais il faut que vous vous conseilliez vers les Pères Jésuites et autres amis pour savoir s'il a des bons caractères, et tout ce qui est requis pour bien faire une telle besogne et de telle importance. Enfin, je remets cela à votre prudence et discrétion. Je vous prie de vous bien conseiller, car la chose le mérite. Or, qui que ce soit qui fasse cette impression, il faut traiter avec lui que ce sera à condition qu'il imprimera gratis tout ce qui est de notre Institut : les Constitutions, le Coutumier, Directoire, et tout ce que vous savez qu'il faut imprimer, et qu'il nous donnera gratis quantité de livres des mêmes Épîtres. Je vous lairrai un peu faire ce traité, mais il est d'importance, en ce que la besogne l'est; c'est pourquoi conseillez-vous bien avec les Pères Jésuites.

Je ne vous renvoie pas encore la sûreté de M. Sorie; mais je lui écris et lui envoie la copie de ses reçus, afin qu'il voie qu'il doit plus qu'il ne pense. — Voyez la façon des croix dans le Directoire de la robière, que nous envoyons pour Riom; car ç'a été un oubli qu'il n'a pas été dans le vôtre. — Je vous écrivis, l'autre jour, pour vous supplier de remettre l'argent à celui que ma Sœur la Supérieure de Belley vous adressera pour le prendre. Je vous supplie de faire tenir sûrement les lettres

de M. de Champagne, du Père de Villars et de M. Sorie. Je vous enverrai au premier jour le change des pistoles de Gênes que vous avez de nous.

Ma fille, je suis fort empressée et crois que j'oublie prou de choses à vous dire. Je vous demande si vous avez choisi votre confesseur pour recevoir les confessions annuelles, et si vous ne le demandez pas à votre Supérieur, car notre Bienheureux Père voulait qu'on fît ainsi à Nessy. Il y a des Supérieurs qui les voudraient donner, en quoi ils entreprennent trop; il y a aussi des Supérieures qui les veulent prendre sans en rien dire aux Supérieurs. Il me semble qu'il nous faut contenter de la liberté que la Règle nous donne. Dites-moi votre pratique, car ce point est important. Il y a longtemps que nous n'avons de vos nouvelles. Dieu soit béni! Bonjour, ma très-chère fille.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLXXIII

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A MOULINS

Qualités que doivent avoir les Sœurs envoyées en fondation. — Se réjouir de l'avancement des autres Ordres, comme du sien propre. — En quel cas on peut recevoir dans le monastère des Religieuses étrangères. — Soins à donner aux jeunes postulantes.

VIVE † JÉSUS!

[Belley] 21 septembre [1624].

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Il me semble que mes dernières lettres répondent aux vôtres que j'ai reçues depuis deux ou trois jours, au sujet de la fondation d'Autun, pour laquelle je m'en suis rapportée au Révérend Père recteur et à vous pour le choix des filles. Je pense que la petite Sœur portière, qui est la fille [protégée] de la Reine mère,

sera fort propre pour cela; je lui écrirai bien. Celles que vous mènerez doivent être des filles habituées à la douceur et cordialité, et d'exacte observance; car cette vertu étant la principale de l'Institut, elle doit surnager en celles qui doivent être le fondement d'une maison et l'exemple de toutes celles que Dieu y amènera. Voilà donc, ma chère fille, le principal appareil qu'il faut à la fondation; car sitôt que la véritable douceur se perdra, qui ne peut être sans une profonde humilité, l'esprit de la Compagnie n'y sera pas. Je vous conjure donc, ma très-chère fille, d'avoir un spécial soin pour cela.

Je suis bien aise que ces trois filles de dix mille francs soient allées aux Ursulines. Voyant que Dieu les y a menées, cela nous doit suffire, devant être aussi aises de l'avancement des autres Religions que de la nôtre, puisque tout notre but doit être la gloire de Dieu. — Pour ce qui est de l'observance, regardez à votre Règle, laquelle nous enseigne que celui que l'évêque nous a donné pour Père spirituel nous tient lieu d'évêque, sinon ès choses que la Règle marque expressément que l'on aura recours à lui. Et pour ce qui est du particulier, d'examiner celles qui peuvent faire profession, il n'y a point de doute que ce doit être le Père spirituel ou le grand vicaire qui les reçoive, ou quelque autre ecclésiastique, pour lequel vous aurez demandé la permission. Suivez votre Règle et votre Coutumier, ma très-chère fille, et ne vous arrêtez point au reste.

Nous vous avons déjà dit, ma chère fille, que nous croyons, sous le bon conseil du Révérend Père recteur, que vous devez aller faire cette fondation [d'Autun] pour y demeurer; car je ne vois pas que vous ayez personne pour rendre ce service à Dieu si utilement que vous le feriez; mais je crains que votre maison de Moulins ne demeure un peu destituée. Néanmoins, il faut essayer notre bonne Sœur l'assistante, l'on verra sous ce nom et en cette qualité comme elle gouvernera; puis, si elle fait bien, on pourra à l'Ascension qui vient la proposer pour Supérieure. Il lui faudra

grandement recommander la douce cordialité envers les Sœurs et le support des infirmes, desquelles elle doit avoir un extrême soin et compassion, et excéder plutôt de ce côté-là que de l'autre. Je prie Dieu qu'Il la tienne de sa main, afin qu'elle conduise les filles par la voie de l'exacte observance, en l'esprit de profonde humilité et véritable douceur.

Mais pour nous autres Supérieures, ma très-chère fille, il n'y a point de doute que nous pouvons et devons, avec licence, faire entrer des dames de Religion pour le sujet que vous me dites, pourvu que ce soient des dames vraiment touchées du bon esprit, et qui aient la capacité et la disposition pour en tirer l'utilité que l'on en doit attendre; ainsi nous l'a fait pratiquer notre très-saint Père durant sa vie, et ainsi l'avons-nous fait céans depuis son décès [1].

L'article de la déposition de la Supérieure était couché selon que notre Bienheureux Père l'a dit et laissé par écrit; néanmoins, nous avons déjà jugé et considéré qu'il sera bon de retrancher cet « au moins pour un an » pour y mettre l'éclaircissement de l'intention de notre Bienheureux Père, qui n'était nullement qu'on employât cette liberté, que pour quelque occasion fort rare et de grande nécessité, et non pas pour donner sujet en mille sortes à tant d'intentions et malices desquelles j'espère que Notre-Seigneur gardera notre Institut. Ma chère fille, il ne faut pas vous déposer de votre charge, car cela obligerait à faire nouvelle élection, ce qui ne se peut maintenant.

Ma très-chère fille, j'ai fait écrire ceci tandis qu'on me tenait occupée en une besogne qui m'empêchait d'écrire moi-même. Maintenant nous voici à Belley où je n'ai loisir de revoir ni votre

[1] A cette époque, le besoin de la réforme se faisait sentir dans la plupart des monastères et des anciennes abbayes où la règle était tombée en désuétude. Saint François de Sales, et après lui sainte de Chantal, ouvrirent quelquefois les portes de la Visitation aux âmes désireuses de se former à l'esprit religieux et aux observances monastiques, pour ensuite les faire refleurir dans leurs cloîtres respectifs.

lettre, ni cette réponse. Je crois pourtant n'avoir rien oublié, sinon que vous, n'allant à Autun que pour la Toussaint, je prendrai le loisir, d'ici là, d'écrire à Mgr d'Autun et autres que vous désirez.

Ma très-chère fille, je salue votre chère troupe, à part la pauvre chère Sœur M.-Henriette [de Rousseau] [1], avec laquelle j'ai compati pour ses infirmités. Votre amour cordial et compatissant peut beaucoup la soulager en ses longues infirmités. Ma très-chère fille, c'est en telles occasions que le cœur maternel doit se montrer.

Je suis plus à vous que je ne vous saurais jamais dire, ma très-chère fille.

Dieu soit béni !

[*P. S.*] Ma très-chère fille, je ne vous ai jamais dit que je ne permets pas aux jeunes filles qui n'ont pas dix-huit ans de se lever, sinon quand on cloche l'oraison, et qu'elles n'en font que demi-heure; comme aussi je les fais déjeuner, goûter et récréer tous les jours jusqu'à cet âge-là. Faites ainsi, ma fille, aux vôtres.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] La Mère de Changy a consacré quelques lignes d'un charme remarquable à la courageuse vocation de cette jeune fille, qui, profitant d'un bal donné en son honneur la veille de l'Épiphanie, s'enfuit de la maison paternelle, et, « guidée par l'étoile de la céleste inspiration, vint se jeter au monastère pour s'offrir elle-même au roi Jésus ». Toute la suite de sa vie religieuse répondit à un début si généreux, et, après quelques années de continuelles souffrances, elle fut, selon que le chante la sainte Église, « jugée digne d'être présentée au Seigneur dans le temple de son éternelle gloire ».

(*Année Sainte,* VIIIe volume.)

LETTRE DLXXIV

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Comment supporter les peines intérieures. — Divers incidents de voyage.

VIVE ✝ JÉSUS!

[1624.]

Hélas! ma pauvre très-chère fille, que j'aurais moi-même de douleur et de peine de vous voir en cette angoisse, si Dieu ne me faisait voir que ce vent de tempête vous porte vivement dans le calme de la très-sainte résignation, et au port assuré du parfait abandonnement de vous-même dans le sein de la divine Providence. Bienheureux est votre aveuglement, puisqu'il vous impétrera la divine lumière avec laquelle vous marcherez fermement, et opérerez saintement toutes les actions de votre charge; aimez chèrement cet état, ma vraie très-chère fille, et bientôt vous trouverez la vraie paix.

Nous voici logées aux Carmélites[1] que je trouve faites comme nous autres. L'homme de M. Maréchal a bien reçu sa lettre; mais il nous a laissé la peine de chercher un bateau, que nous n'avons su trouver, ni aussi nous servir de notre carrosse, car les roues de devant sont si chétives qu'à peine retourneront-elles à Dijon, de sorte que ne pouvant ici trouver des roues, ni autre accommodement, nous prenons un petit barquot que l'on accommode, et là nous irons joyeusement sous la conduite de la divine Providence, moyennant sa sainte grâce.

Ma toute unique très-chère fille, demeurez joyeuse, je vous prie, avec votre chère petite troupe que j'aime très-chèrement,

[1] Sainte Jeanne-Françoise de Chantal écrivit cette lettre en quittant Dijon où elle s'était rendue depuis Belley. C'est en cette année 1624, dit l'*Histoire de la fondation de Dijon*, que la Sainte donna le voile à la Sœur Anne-Thérèse de Berbisey, sa parente.

à part nos pauvres professes, ma Sœur M.-Anne que j'aime très-spécialement, C. M., et tout le reste de la petite famille, et, je vous prie, ma Sœur de Villers que j'emporte dans mon cœur, votre bon confesseur, et toutes nos chères parentes, novices et amies. Mon enfant, adieu. Il faut partir.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLXXV (*Inédite*)

A LA MÊME

Voyage de Belley à Chambéry. — Dévouement de madame de Vigny pour la Visitation.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry] 3 octobre [1624].

MA TRÈS-CHÈRE GRANDE FILLE,

Nous voici arrivée heureusement à Chambéry, mais extrêmement lasse du voyage, car il a fallu venir de Belley à cheval, et encore après avoir couru le plus grand hasard du monde de tomber dans le Rhône. Loué soit Dieu qui garde les siens, et nous fasse la grâce de mieux employer cette chétive vie qu'Il nous a laissée, que je n'ai pas fait ci-devant!

Je ne sais rien de nouveau dès le départ de notre très-chère Sœur de Vigny. J'ai, certes, été touchée de quoi elle n'est pas venue jusqu'à Nessy; mais je l'en vis dégoûtée quand elle sut que nous ne trouvions pas bon qu'elle vînt en Piémont, et je ne voulus pas la presser. Je n'ai jamais vu un meilleur cœur de femme, ni plus entièrement fondu dans les intérêts de la Visitation : elle n'a amour, après Dieu, que pour cela. Je désire infiniment que nous lui correspondions, et je vous conjure, ma vraie fille, d'avoir un grand soin de sa consolation et avance-

ment, et du cher cousin. Bonjour, mon enfant, ma vraie très-chère fille, que je prie Dieu de rendre toute sainte.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE DLXXVI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Motifs du voyage de Belley.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, octobre 1624.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vous prie de fermer dans un paquet les lettres de Moulins, sans toutefois les cacheter, et de l'adresser au Révérend Père recteur de Moulins. Notre bonne Sœur de Vigny vous dira toutes nos petites nouvelles et le dessein que nous avons pour nous voir; Dieu le fasse réussir selon son bon plaisir! Vous verrez ce que j'écris à Montferrand; je vous prie que le plus tôt que vous pourrez, vous le leur fassiez tenir.

Le sujet de notre voyage de Belley comprenait beaucoup de choses : en substance, ç'a été pour secourir nos pauvres Sœurs qui étaient en un extrême trouble et embarrassement parmi toutes ces séculières, pour nous opposer à cela et au dessein d'une prétendue fondatrice, et pour ramener une Sœur qui était là en péril. Voilà, ma très-chère Sœur, le plus gros; nous dirons le reste par le menu si Dieu le veut, lequel je supplie de se vouloir glorifier en tout et partout de notre petitesse et abjection, et cela sera quand je l'aimerai parfaitement. Mon Dieu, ma fille, que vous m'êtes chère!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLXXVII

A LA MÊME

Combien il est difficile de parler dignement des vertus de saint François de Sales. — Préparer une nouvelle élection. — Éloge des Sœurs M. G. d'Avise et M. A. Fichet.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry] 15 octobre [1624].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je suis aussi contente que Dieu soit glorifié par les bonnes dames de l'Annonciade que par vous; mais je désire bien que sa douce Bonté nous conserve l'amour cordial de madame de Chevrières que j'honorerai chèrement tant que je vivrai. Je la salue, si vous le jugez à propos.

J'ai fort peu de Mémoires à donner pour la Vie de notre Bienheureux Père. Si Dieu ne donne Lui-même sa lumière, jamais l'on ne parviendra à en parler comme il faut. Pour moi, j'en vois, j'en crois et sens ce que je ne puis exprimer, et je m'arrête là de bon cœur; mais, certes, il y a tout plein de choses que je voudrais qui fussent ôtées, et les autres accommodées. J'ai peu de loisir pour marquer tout cela exactement; je ferai pourtant ce que je pourrai. Il me fera grand bien de revoir notre Père dom Juste; c'est un vrai Israélite. Si dans quinze jours le Père Dufour ne passe vers vous, mandez-le-moi afin que je vous écrive ce qu'il m'a dit d'Avignon. — Ne craignez rien de M. Pernet; âme qui vive de deçà n'en sait rien. Pour Dieu, cultivez soigneusement ces filles de jugement et de vertu : elles sont rares.

Quand penserez-vous, ma très-chère fille, à faire faire votre élection? car si Mgr l'archevêque ne revient, il faudra bien tout le temps d'ici à l'Ascension pour tout acheminer. Or, je laisse cela à votre prudence et à votre zèle à l'observance. Je loue Dieu de vos filles qui font si bien; il y a grande consolation en cela. Certes,

celles d'ici font bien aussi, et notre Sœur Marie-Gasparde [d'Avise] a donné grande satisfaction en mon absence, et a fort bien fait; si elle n'était si timide et tendre, l'on en tirerait de bons services [1]. Dieu accommodera cela. Je la recommande à vos prières et notre Sœur Marie-Adrienne qui a si bon cœur et si bon esprit, et tant d'attraits de Dieu et d'amour à la Règle. Néanmoins, il y a je ne sais quoi à dire; notre Bienheureux Père l'aimait fort et la désirait en charge, mais je n'ai encore osé le faire. Priez pour elles; car elles sont toutes deux capables de prou de bien.

Un certain libraire de Lyon nous a envoyé des livres de M. de Longueterre qu'il a imprimés, et demande des écrits de notre Bienheureux Père pour imprimer. Faites-le remercier de ses livres et que je parlerai à Mgr de Genève de son désir.

Dieu soit béni!

[*P. S.*] Ma très-chère fille, aimez-moi bien ; mais gardez-vous de me louer, ni admirer rien de ce que je fais. Et quand dans mes lettres vous verrez quelque chose mal à propos, ne manquez pas de me le dire simplement, s'il vous plaît; et priez pour celle que Dieu vous a donnée sans réserve.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Sœur M.-Gasparde d'Avise avait remplacé à Chambéry, dans la charge d'assistante, Sœur M.-Adrienne Fichet, venue à Annecy pour l'assemblée du Coutumier.

LETTRE DLXXVIII (*Inédite*)

A LA MÊME

Le Père dom Juste est de retour à Annecy. — Affaires diverses.

VIVE † JÉSUS!

Chambéry, 19 octobre [1624].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Voilà la réponse qui presse si fort. Le bon Père dom Juste est retourné tout [édifié] de vous et de nos chères Sœurs que j'aime de tout mon cœur. Vous ferez bien de ne le pas faire payer ses dépenses; non certes, ma fille, il ne le faut pas, et si vous pouvez contribuer à son voyage [de Rome], vous ferez bien, parce que nous pensions avancer ce qu'il faudrait, mais la bourse de Nessy s'est vidée pour payer cette maison d'ici. Il faudra toutefois que nous lui en trouvions encore. Dieu nous aidera pour si bonne œuvre que sont les deux qu'il va poursuivre.

Nous avons fort caressé M. Pernet, lequel est tout satisfait, et j'ai encore écrit à Mgr de Genève afin qu'il lui témoigne de la gratitude de son bon office qui a été très-utile.

Oh! Dieu me fasse faire tout ce qu'il lui plaira; mais si j'ai jamais la consolation de vous voir, comme je l'espère, surtout à Nessy, croyez qu'il m'en fera grand bien, car Dieu a mis une spéciale bénédiction en notre alliance; Il en soit béni! Ce mot est sans aucun loisir. Bientôt je vous écrirai.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLXXIX (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Ménagements charitables pour une âme faible et imparfaite. — Les Sœurs envoyées hors de leur monastère de profession peuvent demander à y retourner; ce cas excepté, le désir de changer de communauté est dangereux.

VIVE † JÉSUS!

Chambéry, 19 octobre 1624.

C'est la vérité que sur la lettre que ma Sœur M. D. m'écrivit dernièrement, je juge que (si elle parlait selon son sentiment, comme je le crois) elle serait très-digne de compassion ; et je lui mande que peut-être vous et ma chère Sœur la Supérieure de Nevers aviez plus de charité et de condescendance pour elle, qu'elle n'avait de vertu et de soumission; car elle me représentait les promesses que vous savez qu'il fallut faire pour la tirer de là sans bruit, comme aussi on avait la pensée de la ramener pour le grand couvent. Et certes, j'ai toujours cru que ce serait bien votre désir et intention de le faire ainsi, et que ce qui vous en tenait en peine n'était que la considération de ma Sœur la Supérieure de Nevers ; car, quant aux autres raisons, elles sont couvertes par l'occasion de votre nouvelle fondation, et j'ai toujours pensé qu'on ne la retirerait qu'en ce temps-là : voilà ce que je puis vous dire. Quant à la laisser ou retirer, je m'en remets à vous pleinement : que si vous la laissez, je crois qu'il ne lui faut pas déclarer tout à coup, ains lui laisser l'espérance du grand couvent; car autrement, selon qu'elle m'a fait voir ses peines, elle serait pour tomber en quelque grand accident. Cependant, on emploierait ce temps à la disposer à la résignation tout doucement ; et faudrait, sans lui faire connaître les desseins, que ma Sœur la Supérieure de Nevers lui élargisse fort le cœur, et tâche de lui donner plus d'amour envers elle,

car la charité nous oblige à ne rien oublier pour conserver cette âme-là qui est certes bonne, mais fort imbécile et faible, en quoi elle est plus digne de compassion, et je m'assure que, sur cette espérance du grand couvent, elle s'accoisera, et que son cœur étant un peu dilaté par ce moyen on la rangera, après avoir été un peu fortifiée par attrait à tout ce que l'on voudra.

A vous donc, sans vous plus reporter à moi, à traiter cette affaire avec ma Sœur la Supérieure de Nevers, avec tant de douceur et charité que Dieu en soit glorifié en cette pauvre petite âme-là. Or voilà, ma très-chère fille, quant à ce point.

Mais il faut que je vous dise ce que notre Bienheureux Père disait, que les filles qui ont fait profession dans un couvent peuvent demander d'y retourner, étant leur propre maison, comme aussi leurs Supérieurs de là les peuvent redemander à ceux sous qui on les envoie; mais je n'ai pas voulu mettre cela dans le Coutumier pour n'ouvrir la porte aux tentations, ni l'apprendre à celles qui ne le savent pas, car c'est la vérité que cela serait fâcheux. Il y a donc quelque différence de celles-ci à celles qui voudraient, sans ce sujet, passer d'un monastère à l'autre, comme j'en ai vu, et sur cette occasion je produirai une belle lettre de notre Bienheureux Père où il n'approuvait nullement cela, et disait qu'il fallait bien se garder d'ouvrir cette porte de changement à celles qui le désireraient. Quand on l'aura imprimée, elle fera profit à toutes ces filles, et encore à celles-ci, s'il plaît à Dieu; car, sans doute, elles ne peuvent faire telle demande qu'avec imperfection. Notre Bienheureux Père approuvait que l'on fît cette charité à telles Sœurs, à qui les Supérieures jugeraient être nécessaire, et qui ne le demanderaient pas.

Je n'ai point encore reçu le coffret ni votre grande lettre. Je vous écris sans loisir pour ne pas perdre cette occasion. Je

salue très-chèrement nos Sœurs, et ma fille si elle est là, et toute l'alliance. Dieu soit béni ! Vous savez, ma toute bonne et chère fille, que je suis vôtre sans aucune réserve.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE DLXXX (*Inédite*)

A LA SOEUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE A ANNECY

Recommandations en faveur du P. Dufour.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Le bon Père Dufour [1] est parent de notre Sœur la Supérieure de Lyon, et a fait beaucoup d'assistances à nos Sœurs d'Avignon ; c'est pourquoi il le faut bien caresser modestement et cordialement. S'il va à heure commode et qu'il désire voir la communauté, ou du moins celles qui lui seraient parentes ou de sa connaissance, faites-les-lui voir, et que le bon M. Michel, lequel je salue chèrement, le caresse bien aussi. Je salue les amis et amies, mais surtout nos très-chères Sœurs que je prie Dieu rendre de plus en plus siennes par une exacte observance pratiquée en l'esprit de douceur, humilité et innocente simplicité.

Bonjour, ma très-chère Sœur ; [donnez-nous] un peu des nouvelles de Mgr l'évêque quand vous nous écrirez.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Religieux de la Compagnie de Jésus qui contribua beaucoup à la fondation du monastère d'Évian.

LETTRE DLXXXI (*Inédite*)

A LA SŒUR MARIE-FRANÇOISE HUMBERT

A ANNECY [1]

Elle lui recommande la fidélité à la grâce et le support des imperfections du prochain.

VIVE † JÉSUS !

[Chambéry, 1624.]

Il faut que je fasse ce petit billet à ma très-chère Sœur et fille de mon cœur, pour l'assurer que j'ai été consolée du bon état du sien tout aimable. O ma fille ! notre bon Dieu lui a daigné parler, à votre cher cœur, et en cette petite parole Il lui dit tout ce qui lui est nécessaire pour le rendre agréable à sa divine Majesté. Cheminez donc gaiement et humblement en cette droite voie, qui vous conduira sûrement à la bienheureuse éternité. De vrai, ma chère fille, ma pauvre Sœur C. C. a tort; cela sont des marques de notre infirmité; que si votre communication avec elle ne se peut pratiquer avec paix, il la faut borner à la juste et raisonnable charité nécessaire à vos âmes et à l'édification du prochain.

[1] Sœur Marie-Françoise Humbert, professe d'Annecy dès l'année 1621, comprit avec le Psalmiste qu'*il vaut mieux être abject dans la maison de Dieu que d'habiter les tabernacles des pécheurs.* Après avoir joui de la confiance des princes de la terre dans la place de sous-gouvernante des Enfants de France, après avoir, en cette qualité, enseigné à Louis XIII les premiers éléments de la piété, elle vint à son tour apprendre à la cour du Roi céleste la grande leçon de l'humilité et de la mort à soi-même. Bientôt cette vraie Religieuse se rendit si habile dans la science de la croix, qu'elle devint capable de la communiquer aux autres, ce qu'elle fit au monastère d'Évian (depuis transféré à Thonon), dans ceux d'Embrun, de Pignerol, de Crest, de Valence, et au second d'Annecy, qu'elle gouverna successivement. Rentrée dans sa chère maison de Thonon, elle s'y endormit du sommeil des justes, riche des victoires remportées sur les ennemis de son Dieu. (*Année Sainte,* VIIe volume.)

Dieu vous tienne toujours de sa sainte main et vous fasse la grâce de Le bénir ensuite éternellement! *Amen.*

Mille saluts à toutes nos très-chères Sœurs.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE DLXXXII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A MOULINS

Toutes les Religieuses doivent être des Règles vivantes. — Avec quelle charité soigner les Sœurs malades.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Voilà des lettres pour Mgr d'Autun et pour M. l'official; outre mon peu de loisir, je ne vois pas qu'il soit utile d'écrire à d'autres; j'ai peu de connaissances là. Or, je prie Dieu qu'Il vous prenne en sa sainte protection et répande sur vous le parfait esprit de nos Règles, afin que sa divine Majesté soit glorifiée en cette œuvre et le prochain édifié. Ayez un grand courage toutes, mais particulièrement vous, ma très-chère fille, et que la très-sainte humilité, la suave douceur et l'innocente simplicité reluisent en toutes vos actions dans une parfaite observance. Vous trouverez là des Supérieurs qui honorent notre Institut, et ne désireront que de vous le voir suivre exactement. Je vous supplie, ma très-chère fille, de leur rendre un très-grand honneur et la très-humble obéissance due. Que toutes vos filles soient des Règles vivantes, et qu'elles ne portent dans leur cœur ni dans leur visage que douceur, que modestie et suavité, avec une sainte allégresse qui témoigne combien franchement elles coopèrent à cette sainte œuvre. Je les

conjure de cela, et d'être parfaitement unies. Je les salue avec vous, ma très-chère fille, et surtout le bon Père recteur et les amis. Il me tardera de savoir des nouvelles de votre établissement, et de l'ordre que vous aurez laissé à Moulins, comme aussi de la disposition de notre Sœur Marie-Aimée. Vous daterez vos lettres et écrirez par Lyon, car souvent les marchands d'Autun y vont. Dieu vous accompagne, ma très-bonne et très-chère fille ! Je ne prie point sans vous, car je vous porte dans mon cœur.

Dieu soit béni!

[*P. S.*] J'avais écrit ceci quand je reçus la vôtre dernière, à laquelle ma dernière réponse doit suffire. L'approbation du Coutumier est bien. J'espère, si nous sommes fidèles, que jamais on ne nous troublera en nos observances. Certes, vous serez bien heureuse à Autun d'être sous de si bons Supérieurs qui chérissent et estiment tant notre pauvre petit Institut.

Il faut grandement bien nourrir notre Sœur M.-Henriette; cela est de charité et de nécessité, et la faire bien reposer; avec cela, vous verrez qu'elle fera prou, Dieu aidant. C'est un esprit bien sage et intérieur. Laissez notre Sœur M. A. en bons sentiments de vous, et qu'on lève tout soupçon, je veux dire que notre Sœur l'assistante vive en confiance avec elle. Vous me consolez de me promettre de travailler à bon escient à l'adoucissement de votre cœur; faites-le, ma très-chère fille, je vous en conjure, car à cela l'on reconnaîtra que vous êtes fille de la Visitation. Que cet esprit surnage à tout, je vous en prie, et croyez que de tout mon cœur je vous servirai toujours et très-sincèrement comme ma très-chère et bonne fille, que je prie Dieu combler de grâces.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLXXXIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

L'affaire du Visiteur est remise à la décision du Pape. — Bulle d'établissement du monastère d'Avignon. — En quelle forme doit être donnée l'approbation des prélats.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry], 1er novembre [1624].

MA TRÈS-BONNE ET CHÈRE FILLE,

Je trouve le temps long dès que je ne vous ai écrit. Croyez que ce n'est pas faute d'affection, car celle que Dieu m'a donnée pour vous est infinie; mais vous savez mon accablement. Or sus, Dieu soit loué de tout ce que vous me dites, et de la chère consolation que vous recevez de notre vrai et très-bon Père Mgr de Langres. Croyez-moi, que si Dieu le voulait, j'aurais un contentement indicible d'y participer; mais il ne faut pas désirer le bien, ni en refuser la privation quand il plaît à Dieu. Son saint nom soit béni, et sa très-sainte volonté servie et suivie en tout.

Pour ce Visiteur, je vois toujours que les sentiments des prélats sont différents. Vous savez que je n'y ai nulle inclination; mais il faut que je vous avoue que puisque l'on nous a assuré que c'était une pensée de notre Bienheureux Père, j'aurais scrupule de n'en pas faire parler au Pape, auquel on ne le demandera pas, ains on lui proposera simplement la pensée de ce Bienheureux Père, afin que par ce moyen nous sachions la volonté de Dieu, et je vous prie de faire grandement prier Dieu pour toutes ces affaires-là, et [pour celles] de la béatification; il se fait toujours des miracles. Le Père dom Juste vint samedi pour dresser les Mémoires; nous voulons suivre en cette poursuite les Mémoires de notre Saint, qui embrassent le bien commun des monastères. Nous avons la Bulle d'Avignon

qui nous servira extrêmement, car elle établit nos Sœurs pour vivre selon l'Institut de la Visitation Sainte-Marie, selon qu'il se pratique à Nessy, Lyon et Paris, et c'est terre du Pape. Je voudrais que les prélats mêmes nous trouvassent quelques bons moyens pour tenir les monastères unis, suivant ce que notre Saint me dit à Lyon, qu'il en mettrait tout plein, mais il ne nous dit pas quels ils étaient. Dieu ne le permit pas, Il en tirera sa gloire et aura soin de nous, pourvu que nous fassions l'union qui dépend de nous avec sa grâce, et qu'Il désire par l'exacte observance de notre Institut. Pour moi, j'ai cette confiance.

Je n'en ai garde, ma fille, de me départir de la vraie sincérité, Dieu aidant, mais j'espère qu'il remédiera au mal. L'on m'avait déjà dit cela de ce bon Père R.; je n'oserais croire que son intention eût le dessein que ses paroles marquent, et [je] pense que la Sœur se peut tromper, et qu'en cette incertitude elle eût peut-être fait plus charitablement de vous le dire à part, afin de vous donner loisir de bien examiner la vérité, puis vous en laisser faire selon votre discrétion; enfin, encore que l'on soit d'une Religion bien parfaite, il y en a toujours quelqu'un qui bronche. Il me semble que ce Père-là ne doit plus guère être en charge, et je confesse simplement que j'en serais bien aise, ma très-chère fille, mais à vous seule; car vous savez quelle obligation nous avons à cette [Congrégation], de laquelle incessamment nos monastères reçoivent des assistances qui ne se peuvent dire, et je désire que nous leur correspondions ainsi que notre Bienheureux Père veut; car j'espère que la divine Bonté ne permettra pas qu'ils se fourvoient avec nous. — Notre bon cousin Berbisey et ma cousine nous sont venus voir; mon Dieu, ma fille, les bonnes gens! ils vous chérissent grandement. — L'approbation est grandement bien.

Il est vrai, ma très-chère fille, il ne faut qu'une attestation des prélats que nous vivons bien en l'observance, et leur ren-

dons obéissance, et cela, selon l'estime qu'ils ont de nous, et qu'il leur plaît. Il faut qu'elle soit signée, scellée et contre-signée. Vous en demanderez donc une à votre bon seigneur et me l'enverrez, car le Père partira bientôt. Ma fille, je ne fus jamais plus accablée. Dieu soit béni et reçoive tous ces petits labeurs! Certes, je suis vôtre en la sorte que vous pouvez désirer. Travaillez toujours autour de votre petite famille, et Dieu croîtra votre couronne. Je n'en puis plus, ma fille, mais je vous aime de tout mon cœur. — Jour de Toussaint.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLXXXIV

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Il ne faut pas se presser de faire de nouvelles fondations. — La Sainte est prête à se rendre au désir des communautés qui demandent sa visite. — Comment diriger une âme présomptueuse et éprouver les novices.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry] 20 novembre [1624].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je suis très-aise que les bonnes Religieuses [Annonciades] aient eu l'honneur que l'on désirait [nous] faire. Certes, je crois que nous avons très-bien fait de ne point accepter telles conditions, et que le bien de vos filles et des maisons que vous ferez [est] de se bien établir et fortifier aux vertus de notre Ordre, tandis que vous serez à Lyon, et puis l'on pourrait se multiplier, car c'est chose très-difficile que d'avoir une grande solidité dans une grande jeunesse et peu d'années de Religion.

Si cette petite fille de Dôle a des qualités d'esprit qui méri-

tent des gratifications, on la pourra recevoir, pourvu aussi que ses douze cents livres soient entières, selon la valeur des monnaies de deçà. Or je voudrais qu'elle se fît voir à Lyon, et que l'on ne nous pressât point trop, et je vous prie de vous bien enquérir d'elle, et, s'il se peut, que l'on ait le jugement de quelque Père Jésuite qui soit sans intérêt.

Mon Dieu ! que je suis consolée de savoir que l'on fera la visite [canonique] ! Certes, ma fille, il nous faut rendre très-fidèles et humbles, pressantes, afin que rien ne demeure de nos chères Règles [sans être pratiqué].

Ma fille, ne doutez point que si c'est la gloire de Dieu que je voie nos monastères, Il n'en fasse naître l'occasion; et si nos monastères continuent en ce désir, et moi, en l'envie que j'en ai, il ne faudra autre chose que de le faire savoir à Mgr de Genève; mais il y a du temps d'ici là; car regardant cela devant Dieu pendant ma retraite, j'y ai été confirmée, mais non pas si tôt, car je vois que les affaires de deçà m'arrêtent légitimement. Dieu sait bien ce qu'Il en fera; laissons-Le gouverner, et attendons doucement le temps qu'Il a marqué pour toutes choses. Vous verrez que Dieu réduira le Visiteur à ce qui sera sa pure volonté, et le fera connaître ainsi.

L'amour que notre Sœur N*** a pour sa vocation est un bien inestimable pour elle et pour la maison où elle sera; mais, croyez-moi, faites-lui bien grandement voir ses défauts (car ils sont de conséquence), et la vraie nécessité qu'elle a d'être mortifiée et humiliée jusqu'au fin fond, et lui faites aimer et désirer de voir renverser sa nature, autrement elle aura bien de l'exercice et en donnera aux autres, et si elle n'avait le fond de l'âme extrêmement bon, comme en vérité elle l'a, je la craindrais; mais avec ces deux bonnes qualités j'espère en Dieu qu'elle fera prou; et si elle se mortifie, en vérité ce sera une fille très-utile. Or, pour quelques années je la tiendrais basse et ne prendrais nullement son avis, ains je négligerais

son jugement, et ferais comme celle qui connaît qu'elle n'en a point; rien ne la peut tant abaisser que lorsqu'elle connaîtra cette opinion en vous, et par ce moyen elle sera aidée à prendre l'esprit d'humilité.

A l'ordinaire, ces filles qui ont tant de sentiments sensibles de dévotion sont immortifiées. Mon Dieu! qu'il y a peu de vraie vertu! Voyez-vous, ma fille, il ne faut prêcher à nos Sœurs qu'abaissement, que véritable soumission, qu'amour à l'obéissance et au mépris; car, Seigneur mon Dieu! est-ce avoir une obéissance établie en la parfaite abnégation de la propre volonté, que de s'inquiéter de quoi que ce soit que l'on nous commande? Il n'y a rien qui me touche comme cela! Qu'est-ce qui fait la Religieuse parfaite et agréable à Dieu, sinon la soumission, et non pas nos satisfactions et dévotions sensibles? Certes, Dieu nous a fait la grâce de donner un tel pli aux novices de céans, que si je les voulais au-dessus des nues, elles s'y [élèveraient], et si je les ravalais dans le fond de la terre, elles s'y enfonceraient et les professes aussi; c'est pourquoi je les qualifie bonnes Religieuses, et [considère] nos Sœurs d'Annecy comme des trésors.

Or toutefois, si ces deux Sœurs se sont soumises, quoique avec inquiétude, il les faut remettre au chœur, après toutefois que vous leur aurez fait connaître que ç'a été pour les éprouver et combien elles ont peu de vertu; et partant, qu'elles travaillent à se rendre indifférentes, qu'elles s'humilient profondément, et prennent sujet de cette trop véritable preuve de leur peu de vertu pour travailler dorénavant plus fidèlement à la mortification de leur propre jugement et volonté, afin qu'elles acquièrent de quoi mériter la profession. Voilà ce que je ferais, ma très-chère fille; mais si elles ne reconnaissaient pas ce manquement, et qu'elles ne voulussent pas en tirer le profit d'une sainte humilité et redoublement de courage pour mieux se fortifier, je retarderais la profession, tâchant cordialement

de les rendre capables de mon procédé, et de les en faire profiter.

Ne suis-je point trop sèche, ma fille? Or, voyez-vous, c'est que je sais qu'il faut de la souplesse aux Religieuses; mais je voudrais faire cela tout doucement et charitablement. Certes, je souhaiterais aussi que notre Sœur se portât d'elle-même hors du chœur. Voyez-vous, où l'on ne voit point une absolue mortification et véritable humilité, toutes ces affaires-là peuvent en bonne conscience être crues procéder de la nature; et sa réponse, que Notre-Seigneur permet nos doutes pour la faire souffrir, me déplaît tout à fait; car cela ne sent point l'esprit d'humilité, lequel nous fait juger indignes de telles grâces, et craindre toutes choses. Enfin, si elle a assez de force pour souffrir le rasoir, je lui trancherais cela, et la ferais très-bien travailler tout le jour en lui faisant faire tout ce qu'elle ferait pour Dieu avec force oraisons jaculatoires. Je me soumets toujours de tout ce que je vous dis au jugement de ceux qui, par raison, en doivent savoir plus que moi.

Priez Dieu pour cette affaire de Grenoble [1], elle est importante. Jusqu'ici je n'ai rien fait de fort; mais je commençai d'é-

[1] « Or il était arrivé en notre monastère de Grenoble (disent les anciens *Mémoires*) que, ne sachant pas que notre B. Père avait déclaré qu'il ne fallait pas que les Supérieures fussent en charge en un même monastère plus de deux triennaux, le Père spirituel et nos chères Sœurs, qui aimaient parfaitement notre très-bonne Mère Péronne-Marie de Châtel, la réélurent après ses six ans, à son très-grand regret; mais, comme l'on n'avait point encore le Coutumier, on ne voulut point condescendre aux raisons qu'elle alléguait pour n'être point réélue, les attribuant à son humilité. Notre très-digne Mère de Chantal résolut que cette élection serait tenue pour nulle, et ne voulut jamais recevoir de raisons pour fléchir en ce point, ordonnant à notre Mère de Châtel d'obtenir permission d'aller fonder notre maison d'Aix en Provence.

« La Mère Péronne-Marie partit au mois de juillet, emmenant avec elle les Sœurs Anne-Thérèse de Rajat, Marie-Marthe Marceille, Claude-Marie Savoye, Jeanne-Elisabeth Gay et Jeanne-Marie Barcelet. » (*Histoire de la fondation du monastère de Grenoble.*)

crire avant-hier que je priais et conjurais que l'on agréât qu'après l'établissement d'Aix, ma Sœur [Péronne-Marie de Châtel] vînt me secourir en la charge que Dieu m'impose, autrement que l'on tenterait fort la modestie, le respect et la soumission où nous nous étions toujours tenues. Enfin, outre l'intérêt de la Règle que l'on renverse en un point d'importance et qui ne se peut tolérer, nous avons très-grand besoin de cette chère Sœur pour gouverner cette maison-ci, en laquelle Dieu fait venir tant de bonnes filles et si capables. C'est trop, ma fille, mais je me dilate facilement avec vous. Je prie Dieu que le Révérend Père de la Rivière ne fasse pas réimprimer, au moins si tôt. Dieu soit béni et bénisse toutes nos Sœurs ! Il sait ce que je vous suis.

[*P. S.*] Je ne sais ce que vous entendez me dire de nos Sœurs d'Avignon, car aucune de vos lettres ne m'en parle : si j'en reçois, je répondrai à la première occasion; elles sont fort travaillées, et le départ du Père dom Juste m'est long pour cela; mais il faut tout attendre en patience.

Nos Sœurs qui vous demandent de l'argent me font peine de leurs plaintes. Seigneur Jésus ! nous ne sommes pas encore réduites à manger les murailles de notre maison. Oh ! que nous voulons une pauvreté qui n'est nullement celle de la vertu ! Dieu nous fortifie en nos faiblesses ! cela me touche le cœur, c'est assez que vous les aidiez de cinquante écus. Je suis en grand souci de notre pauvre Supérieure d'Orléans, quoiqu'elle me dise qu'elle se porte mieux; c'est une digne fille. Gardez l'argent jusqu'à ce que j'envoie les papiers. Vous savez que je suis vôtre. Dieu soit béni !

Nous donnerons quatre cents livres au Père dom Juste, tant pour nos affaires que pour commencer l'acte de la Béatification. Si vous lui voulez envoyer cinquante écus à même fin, ce sera prou; les monastères vous rembourseront. — Je viens de rece-

voir des lettres de nos pauvres Sœurs d'Avignon; elles sont bien tracassées. Nous ferons, Dieu aidant, que le Père dom Juste aidera leurs affaires.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLXXXV

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A AUTUN [1]

La charité et la simplicité sont les vertus fondamentales de la Visitation. — Choix d'un confesseur. — Les lois de la clôture doivent être sévèrement observées.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry] 24 novembre 1624.

Vous êtes donc maintenant à Autun, ma très-chère fille. Dieu répande ses saintes bénédictions sur cette nouvelle plante. Oh mon Dieu! ma très-chère, avec quelle affection vous conjurerai-je de planter au milieu de ce petit jardin la très-sainte et douce charité et la très-humble simplicité, afin que ces saintes vertus arrosent de leurs eaux sacrées toutes les plantes d'icelui, en sorte que tous ceux qui vous approcheront s'en retournent parfumés de l'odeur de vos saintes vertus!

[1] Pendant son séjour à Alonne (disent les anciens *Mémoires*), la Mère de Chantal avait promis à sa fille que si le ciel était propice à ses vœux, elle donnerait à Autun un couvent de la Visitation, « avec la meilleure des Supérieures, et, à elle, la plus tendre des amies ». Cette excellente Supérieure, cette amie dévouée, c'était la Mère Marie-Hélène de Chastellux. Dieu ayant tout disposé pour la nouvelle fondation, elle partit de Moulins le 5 novembre 1624, accompagnée des Sœurs A.-Baptiste Chauvel, M.-Philippe de Pédigon, J.-Française Ferault, Claude-M. Duguest, M.-Gabrielle Desmonet et Marg.-Éléonore de Montmartin; ces deux dernières n'étaient encore que novices. Le 8 novembre eut lieu la cérémonie de l'établissement, présidée par M. Guyon, grand vicaire d'Autun.

Je m'assure que le très-vertueux M. Guyon vous sera vrai Père, je le salue en tout respect; et [nous] prierons Dieu pour lui, ne pouvant lui faire autre service; et nous ne manquerons point de faire une communion générale pour Mgr d'Autun, à ce qu'il plaise à Dieu convertir ses afflictions corporelles en bénédictions éternelles.

Pourvu que ce bon Père qui vous offre la charité de vous confesser et dire la sainte messe soit homme qualifié comme il est requis, et que cela ne soit tiré à conséquence, je n'y vois point de mal; toutefois, je vous supplie d'en prendre l'avis de M. Guyon et du Révérend Père recteur d'Autun, et [me] l'écrivez.

Il faudra supplier Mgr d'Autun de faire faire une défense absolue à M. le Supérieur de Moulins de ne faire entrer aucun séculier dans le monastère, que les nécessaires, comme il est porté dans la Règle, et que s'il le voulait, la Supérieure ne le permît pas sans la licence expresse de Mgr d'Autun; mais il ne faut pas maintenant faire ce coup, ains se tenir en silence jusqu'à l'occasion. J'espère que Dieu vous aidera afin que cette bénite règle s'observe fidèlement. Vous avez bien fait de nommer les officières et régler tout votre petit train. Dieu tienne nos pauvres Sœurs de sa sainte main, et répande sur toutes ses très-saintes bénédictions.

Ma très-chère fille, j'ai peu de loisir pour ce coup. Pour Dieu, ma chère âme, faites votre service doucement, tranquillement, et avec une sainte et humble allégresse. Que nos Sœurs ne se dissipent point parmi le tracas, ains qu'elles tâchent de faire toutes choses pour Dieu, en Dieu, avec la modestie et tranquillité que la Règle ordonne, et qu'elles se tiennent fort unies ensemble et avec vous. Ma très-chère fille, je prie Dieu qu'Il vous remplisse de bénédictions. *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLXXXVI

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

On prépare une fondation à Évian. — Charité de la Sainte envers un libraire pauvre.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je viens de répondre gaillardement, et certes selon mon goût, à ces contrôleurs de pauvreté et simplicité; mais [ne] suis-je point trop sèche?

Or sus, nous aurons les chères cousines : nous ferons une maison à Évian, l'église est déjà toute faite. M. votre frère est ardent à l'exécution de ce dessein, et espère, Dieu aidant, que dans quatre ou cinq ans la prophétie de notre Bienheureux Père sera accomplie, qu'il y aura cinq ou six monastères de la Visitation en Savoie. — Certes, je serai consolée que notre chère madame de Chevrières nous chérisse toujours en Notre-Seigneur; car nous ne sommes pas moins à elle que si elle nous avait fondé une douzaine de maisons Je la salue très-humblement, comme une âme que j'honore et chéris de tout mon cœur. — Mgr de Genève est ici, et je suis dans un accablement d'affaires. Dieu nous fasse la grâce d'être parfaitement humbles, et par ce moyen toutes siennes! Bonsoir, ma vraie très-chère fille; priez pour celle que Dieu vous a donnée.

Je [m'occupe à] procurer que ce bon libraire qui m'a écrit imprime les Épîtres; mais considérez bien si c'est chose qu'il puisse bien faire, et s'il aura des bons caractères pour cela, et moyen d'imprimer tout ce qui sera de notre Institut, car j'entends que celui qui imprimera les Épîtres imprime tout le reste pour rien. Informez-vous-en secrètement, car ce livre des Épîtres est capable de rendre un homme riche; et si M. Ri-

gaud sait que je veuille que l'autre le fasse, il nous importunera, et je voudrais faire la charité à ce pauvre homme. Je ferai réponse aux questions de nos Sœurs une autre fois.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DLXXXVII

A MONSIEUR DE PALIERNE

TRÉSORIER DE FRANCE A MOULINS

Elle le prie de continuer sa protection à la communauté de Moulins. — De l'élection de la Supérieure.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

MONSIEUR MON TRÈS-BON ET CHER FRÈRE,

J'ai reçu trois de vos lettres toujours toutes pleines de témoignages de votre soin et sainte affection envers cette pauvre maison de Moulins; ce que vous jugerez à propos d'y être fait ne pourra être que très-bien. Certes, je désire bien qu'elle soit close, mais il faut tout faire selon le pouvoir que Dieu donne, lequel ne manquera de pourvoir aux choses vraiment nécessaires. Je suis particulièrement consolée, mon très-cher frère, de la douce confiance que nos Sœurs ont en vous, et vous en elles, en ce qui regarde notre chère Sœur Marie-Aimée. Je dis franchement à notre Sœur l'assistante qu'il faut patienter et ne point pointiller autour des actions de cette bonne Sœur, de laquelle il ne faut pas requérir l'exactitude; et tandis qu'elle ne fera rien qui puisse scandaliser et porter conséquence (comme je l'espère de la bonté de son cœur), il faut passer chemin sans s'arrêter aux choses de peu d'importance. Votre prudence et votre affection pourront toujours grandement aider de part et d'autre, adoucissant le zèle de notre Sœur l'assistante, et en-

courageant notre Sœur M.-Aimée à la recherche du solide et souverain Bien, dans lequel seul elle peut trouver le vrai contentement.

O mon très-cher frère, que bienheureuses sont les âmes qui quittent généreusement pour Dieu ce qu'enfin et nécessairement il faudra laisser un jour sans profit ni utilité! Dieu vous comble de ses grâces, mon très-cher frère! Soyez toujours zélé pour les choses de vertu et me tenez sans fin et inviolablement pour, Monsieur mon frère, votre très-humble sœur et servante en Notre-Seigneur.

[*P. S.*] Mon très-cher frère, j'ajoute que vous devez, selon votre prudence, détourner dextrement l'ardeur qu'a notre Sœur M.-Aimée à désirer pour Supérieure notre Sœur [Favre] qui est à Dijon; c'est chose impossible, tant parce que les affaires de la Religion ne se gouvernent que par les lois de la Religion, lesquelles rendent libre l'élection des Sœurs en telle occasion, qu'aussi parce que notre Sœur de Dijon est là pour cinq ans, m'assurant bien que le Supérieur et ses filles la rééliront au bout de trois ans qui vient en un an, en quoi elles seront préférables. Comme aussi les Sœurs de Moulins ne peuvent penser à une nouvelle élection, que les trois ans de leur Supérieure ne soient accomplis. Ménagez cela, s'il vous plaît.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE DLXXXVIII (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-FRANÇOISE DE LIVRON

ASSISTANTE-COMMISE A GRENOBLE [1]

Abandon à la Providence parmi les peines et les traverses. — Sur la réception d'une novice dont la vocation paraît douteuse. — Projet d'un voyage à Grenoble.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Pour Dieu, ne laissez point alarmer votre cœur; fortifiez-le contre ces croix et contradictions. Regardez en cela la très-sainte volonté de Dieu; remettez entre les bras de sa Providence et votre personne et toutes ces choses que vous appréhendez, et tout ce qu'Il vous a donné en charge, et vous confiez pleinement qu'Il conduira tout à sa plus grande gloire et à votre profit. Oui, je vois bien que vous aurez très-grandes attaques; mais ne vous amusez point à les regarder; allez toujours votre train, regardant toujours le sacré visage de Dieu qui est tourné de votre côté, et prend plaisir à vous voir faire et souffrir ce qu'il lui plaît.

Je suis fort marrie de voir M. d'Aoste si tenant; certes, s'il savait l'extrême besoin que nous avons de ma Sœur [de Châtel], je crois qu'il s'adoucirait et perdrait l'opinion qu'on le veuille traverser; mais j'en parlerai avec Mgr de Grenoble. —

[1] Sœur Marie-Françoise de Livron, initiée aux vertus religieuses par saint François de Sales et sainte de Chantal, puisa si bien auprès d'eux le pur esprit de la Visitation, que, selon leur témoignage, elle devint « *l'amie de la vie cachée, l'humble de l'Institut* ». Aussi dut-elle se faire une extrême violence pour accepter la charge de Supérieure d'abord au monastère de Grenoble, en 1625, puis à celui de Sisteron en 1631. Après les avoir gouvernés « avec beaucoup d'humilité, de vertus et de croix », cette fervente Religieuse revint à Annecy, d'où, le 24 mars 1645, elle s'en alla recevoir la récompense promise aux humbles de cœur.

Quant à sa nièce, encore qu'elle ait ses défauts, puisque déjà l'on y a vu de l'amendement, je pense que si elle a un bon désir de s'amender, de travailler pour cela et se rendre obéissante, il y aurait de conscience de la rejeter. Vous devez suivre l'avis du Coutumier, s'il le faut faire, s'entend après en avoir conféré avec les coadjutrices et [la] directrice. Il leur en faut faire parler au Père spirituel, et lui faire parler même la fille; car enfin c'est de lui qu'il faut prendre conseil en ces cas. Vous le pouvez encore prendre de quelque Père Jésuite. Que s'il la faut rejeter, faites-le courageusement, et Dieu vous en bénira et récompensera ce courage et fidélité. J'ai répondu à vos dernières lettres.

Je ne voudrais pas que vos Supérieurs sussent que je suis tentée d'aller vers vous; car peut-être l'interpréterait-on à quelque dessein, à quoi je ne pense nullement, n'ayant, par la grâce de Dieu, nulle prétention que de servir Dieu et obéir à sa sainte volonté. Ainsi vous ne devez pas désirer que j'aille là que pour une vraie nécessité ou une grande utilité; car, de ma part aussi, je ne saurais me résoudre d'aller que pour cela. Il faut laisser venir Mgr de Grenoble.

Je viens de lire la lettre de ma Sœur [de Châtel], dans laquelle elle me renvoie toujours à ce qu'elle écrit à M. d'Aoste, pour voir la nécessité de son séjour là; car je crains qu'elle ne nous nécessite plus de temps que nous ne voudrions; je lui écris toujours que non.

Bon courage, ma chère fille, ne vous étonnez de rien et vous tenez fort à Dieu, lequel je supplie vous combler de grâces, et toutes nos Sœurs que je salue avec vous.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation d'Ornans.

LETTRE DLXXXIX (*Inédite*)

A LA SOEUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE A ANNECY

Charitable prévoyance pour la Sœur infirmière.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

[*De la main d'une secrétaire.*] Ma très-chère Sœur, notre très-digne Mère m'a commandé de dire à Votre Charité qu'elle vous prie bien fort de prendre garde que notre Sœur N. ne soit point trop chargée; qu'elle craint fort que tracassant beaucoup le jour, et se levant la nuit comme elle fait, que cela ne l'accable. C'est pourquoi elle vous prie de la faire coucher dans une cellule, et que vous commettiez des Sœurs pour veiller les malades. Elle dit que nos Sœurs prétendantes peuvent bien être employées à cela, et qu'elles seront bien aises de faire la charité, et que tour à tour on les fasse coucher à l'infirmerie, car elles sont fortes et robustes.

[*De la main de la Sainte.*] Je salue, mais de tout mon cœur, nos pauvres malades et celles qui sont si heureuses de les servir. Je prie Dieu que la patience de celles qui souffrent, et la charité de celles qui travaillent autour d'elles, soient un sacrifice de suave odeur à la divine Majesté. Je salue toutes nos autres Sœurs.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXC (*Inédite*)

A MONSIEUR MICHEL FAVRE

CONFESSEUR DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY.

M. de Quoëx pourrait se charger d'obtenir l'expédition des Bulles.

VIVE ✝ JÉSUS!

Chambéry, 13 décembre [1624].

Mon cher Père,

Je vous remercie de votre soin et diligence pour les Lettres [de saint François de Sales]. Certes, ce livre sera beau et utile. — Demandez à ma Sœur l'assistante ce que vous jugerez devoir être donné à M. le greffier ancien, pour l'expédition de ces copies de Bulles. Puisque le bon Père dom Juste est à Nessy, incertain de son voyage, et que M. de Quoëx nous veut tant obliger de prendre soin de notre affaire, certes, je serais bien aise de la lui remettre, et pour cela j'en écris à Mgr de Genève, afin que, s'il le trouve bon, il se fasse ainsi. Au moins serait-elle acheminée à l'arrivée du bon Père, qui, par ce moyen, aurait moins de peine. Vous m'avez fait grand plaisir, mon cher Père, de me mander cela.

Certes, je regarde quelquefois le train de mon chétif esprit [au milieu] des affaires que Dieu lui donne, et je vois qu'il se dépêche tant qu'il peut, poussé d'une secrète inclination et affection de se voir désembarrassé, pour enfin se reposer en son unique repos ; mais je dis ceci à vous seul, et, grâce à Dieu, je travaille sans aucune inquiétude ni chagrin, trop honorée que tout, ce me semble, est pour Dieu.

Or, si Mgr l'évêque trouve bon de remettre nos affaires à M. de Quoëx, je lui en écrirai pour le supplier derechef, et faudra bien savoir de lui tout ce qui sera requis que nous envoyions au solliciteur, s'entend quelle lettre de faveur : s'il en faudra encore de Leurs Altesses ; si, du Révérend Père général des

Feuillants qui est là; si, du Révérend Père Arnoux Jésuite, qui y est aussi avec grand crédit et qui se plaira à nous faire plaisir; comme aussi, s'il faudrait davantage de Mémoires que le contenu de la supplique; quand il faudra envoyer l'argent et combien, car je voudrais toujours que cela marchât, d'autant qu'il me semble que les affaires s'en vont mieux. Nous en avons ici pour cela, ayant toujours sur le cœur de ce qu'on n'a rien envoyé à M. Bobin pour le dernier Bref de l'Office; car je voudrais que chacun eût sa raison de nous.

Je vous dis ainsi toutes ces choses, mon cher Père, en confusion selon mon peu de loisir; éclaircissez-les, et les faites valoir pour me bien faire savoir ce que nous aurons à faire. M. Bobin d'ici va à Nessy la semaine prochaine; il pourrait tout rapporter pour le premier courrier. Bonsoir, mon très-cher Père, je suis toute vôtre. Mille saluts à tous.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXCI

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A RIOM

Remercîments au sujet d'un cantique. — Affectueuses recommandations pour une prétendante âgée.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Encore que je n'aie rien annoncé, je ne puis laisser partir ces marchands sans ce mot de salut et de remercîment de votre très-beau cantique et Noël. Hélas! quel bonheur d'accoiser son âme en cette mer d'amour et de douceur dont la divine volonté est toute remplie! Je remercie encore nos très-chères Sœurs de

leur beau Noël. Certes, ma très-chère fille, j'aime parfaitement ces cœurs-là, et, pour récompense, je leur souhaite la très-agréable et aimable vertu de douceur et souplesse qui se sent partout en cet Enfant d'amour.

Je salue cordialement votre chère prétendante, et, lui offrant la sincérité d'un humble service en Notre-Seigneur, je la supplie de nous recommander à sa miséricorde. Hélas! quel bonheur a cette chère âme-là de trouver sur la fin de sa course un lieu de repos où elle peut consacrer le reste de sa vie à la divine gloire, et la servir d'autant plus utilement que l'expérience lui a enseigné que c'est le souverain Bien, et je supplie cette divine Bonté de lui montrer en sa naissance ce qu'elle désire de son cœur et des nôtres, qui n'est autre chose que la sainte imitation de son humilité, douceur, souplesse et simplicité. Certes, ma fille, je trouve cette bonne demoiselle-là de bon jugement; je désire que Notre-Seigneur l'attire à Lui; servez à cela tant que vous pourrez. Louons, ma très-chère fille, le grand Dieu, c'est notre tout.

Certes, ma fille, je dois finir ici, et le désir m'a pris de vous envoyer ce Noël. Le voilà [tel] que je viens de le faire, sans loisir, car je n'ai lu le catéchisme, et ceci s'est écrit pendant *Prime,* sans rime ni raison. Il est pourtant fait de bonne affection.

Vive Jésus! Dieu soit béni!

LETTRE DXCII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Conseils pour l'emploi d'une Religieuse.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry], 22 décembre 1624.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ce n'est que pour vous dire que je ne puis vous répondre, tant j'ai été accablée d'affaires depuis quinze jours; mais, Dieu aidant, je le ferai exactement, et à toutes, car j'ai une multitude de lettres à répondre de toutes parts, qui la plupart sont encore fermées. — Oui, il faut donner une charge à notre Sœur Guérard, mais il ne la faut faire ni assistante, ni conseillère, ni surveillante, ni maîtresse, ni votre coadjutrice; vous lui pourrez donner la charge de distribuer les ouvrages, ou celle d'économe, de portière ou de dépensière, et cette dernière l'humilierait un peu, ce dont elle a besoin. Il n'y a nul mal de lui montrer ce que j'écris d'elle, pourvu qu'elle le reçoive avec la créance d'un véritable amour que je lui porte. Oh Dieu! que je la souhaite humble et simple!

Ma fille, priez Dieu pour moi; certes, les affaires étouffent mon esprit, et je trouve que cette multitude d'affaires m'ôte beaucoup de mon attention intérieure, et que je fais bien des fautes et des inconsidérations par ma promptitude et immortification. Dieu réduise tout à sa gloire, et me veuille tenir de sa main afin qu'en tout et partout je fasse sa très-sainte volonté!

[*P. S.*] Peut-être faudra-t-il que je coure jusqu'à Grenoble; je vous dirai le pourquoi après [1]. Mon Dieu! que je voudrais

[1] Quoique la Mère de Châtel fût à Aix depuis quatre mois, le Père spirituel de la Visitation de Grenoble persistait à la regarder comme Supérieure de ce monastère, et ne voulait pas permettre de procéder à une nouvelle élection. « La bonne Sœur assistante, se trouvant bien

bien être assurée du temps que le Père général des Feuillants sera ici ; car l'on dit qu'il y vient, et il me serait fort utile de le voir.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXCIII (*Inédite*)

A LA MÈRE CLAUDE-AGNÈS JOLY DE LA ROCHE

SUPÉRIEURE A ORLÉANS

La Règle n'impose aucune obligation d'avouer ses péchés hors de la confession. — Il ne faut pas chercher avec empressement les soulagements nécessaires à la santé. — De la communion dite *du rang*.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1624]

Ne m'envoyez point votre confession, ma très-chère fille, ni ne voyez point celles de nos Sœurs. Écoutez tout ce qu'elles voudront vous dire; mais ne voyez jamais ce qu'elles écriront, et leur faites toujours bien entendre ce qui est dans un Entretien ; qu'*elles ne sont point obligées de dire leurs péchés secrets,* ni de ne pas dire ce qu'elles voudront au confesseur; enfin, tenez-vous à ce qui est écrit, car, en ce monde-ci, l'on y examine fort nos conduites, dont je loue Dieu. J'eusse certes désiré,

en peine (dit l'*Histoire de la fondation de Grenoble*), pria notre digne Mère de Chantal, le recours ordinaire et assuré de toutes nos maisons, de s'acheminer à Grenoble, ce qu'elle fit, maniant le tout avec tant de prudence qu'elle obtint par une seule parole ce que tant d'autres Supérieures de l'Institut n'avaient pu obtenir par de longues et instantes prières. Cette unique Mère demeura quelques semaines avec ses chères filles, leur fit faire une nouvelle élection, et la Sœur assistante eut les voix. »

Quoique les anciens *Mémoires* placent le voyage de sainte de Chantal au mois de septembre, il est certain que ce voyage et l'élection n'ont eu lieu qu'en janvier 1625, puisque le 21 décembre la Sœur de Livron signait encore les comptes de l'année en qualité d'*assistante-commise*.

et il eût été fort bon de faire les revues devant le Père Binet, comme aussi c'était mon sentiment que vous lui parlassiez tous les mois ou environ, quoique fort courtement, et cela me semblait mieux qu'au confesseur ordinaire; mais pourtant tenez-vous fermement à l'avis de Mgr, car il est toujours le meilleur; et quand vous lui aurez demandé quelque chose, ne me le demandez pas, car cela est superflu et inutile; disons seulement le nécessaire. Allez simplement en votre chemin; regardez plus à Dieu qu'à vous, ni à ce que vous voyez et sentez. Faites bien et dépendez de Dieu absolument, vous tenant là ferme en votre néant, et en la parfaite confiance que sa Bonté fera par vous les œuvres de son service. On peut montrer les Sermons, mais non les Entretiens, sinon à personne très-connue et confidente.

Notre Sœur de Boissieu veut que vous vous contentiez d'une chasuble de damas blanc et incarnat. Si vous en voulez une blanche, outre cela, mandez-le derechef, nous vous l'enverrons, mais vous ferez bien d'aller doucement. — Laissez les novices entièrement à notre Sœur Anne-Marguerite [Clément]; mais ne laissez de leur parler souvent et de veiller sur la conduite de la maîtresse. Inculquez fort l'esprit d'une sainte et très-humble générosité dans le cœur de nos Sœurs. Voyez les Entretiens; que s'il y en avait quelqu'un qui fût si mal recueilli que vous ne puissiez le raccommoder, attendez ceux de Nessy, et cependant réunissez les autres. Vous aurez les Sermons quand ils seront transcrits, mais il ne s'en trouve point du cinquième dimanche. — Voulez-vous que je vous dise [une chose] : il me déplaît quand on fait tant d'empressement pour le corps; vous diriez que nous soyons des reines. Non, je ne voudrais point que celles qui ont charge de ce soin parlassent de cela dehors; chacun n'est pas capable de ces petites affections-là. Qu'elles disent avec bonne et raisonnable franchise que l'on se soulage, qu'elles ont un soin charitable et médiocre, et qu'on

leur obéit aussi simplement; ma très-chère, je n'aime point ni les mystères, ni les superfluités, ni aussi les opiniâtretés et vaines vaillances. Que chacun aille à la bonne foi, et vous soulagez [vous-même] comme vous voudriez une autre.

La Bulle de Sa Sainteté, ma fille, elle est à Nessy. Les prélats ne demandent jamais cela. Voilà une copie de l'établissement de Mgr de Paris. Il faut une semblable pièce, et l'établissement de Messieurs de la ville avec celui de M. le comte de Saint-Paul que vous avez; voilà tout, avec l'acte de Messieurs les grands vicaires de la prise de possession.

Il ne faut communier trois par jour que quand la famille est complète; la Règle ne l'entend pas autrement. Une par jour suffit maintenant pour vous. Continuez avec grande humilité, résignation et confiance. — Nous avons mademoiselle de la Roche, mais elle n'a point l'habit; nous ne savons encore ce qui en sera. Ma très-chère fille, je vous assure que je suis toute vôtre et aussi à toutes nos chères Sœurs qui sont là.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Rennes.

LETTRE DXCIV

A LA SŒUR ANNE-MARGUERITE CLÉMENT

MAITRESSE DES NOVICES A ORLÉANS [1]

Assurance de la conduite de l'Esprit de Dieu sur son âme.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je me ressouviens toujours avec quelle entière sincérité vous vous rendîtes ma vraie fille d'entière confiance : Dieu le vou-

[1] La Vénérable Mère Anne-Marguerite Clément, née à Cléron (Franche-Comté), fut, suivant le sens étymologique de son nom, l'une des plus riches perles du diadème de saint François de Sales. En la recevant (1617) au

lant ainsi pour notre commune consolation et utilité. Je ne puis jamais douter de votre persévérance en cela, non plus que vous ne devez douter de la mienne; car mon cœur est invariable en l'amour qu'il a pour le vôtre, duquel je connais très-distinctement la voie où Dieu l'a mis dès le commencement. Elle est si solide, et tellement de Dieu, que jamais il ne faut recevoir aucun avis contraire; et vous faites bien de n'en guère parler. Fort peu de personnes sont capables de bien conseiller une âme que Dieu conduit par cette voie extraordinaire. Quelquefois même des bons serviteurs de Dieu en détournent, n'ayant pas reçu l'intelligence du ciel pour telle conduite; et aussi parce qu'on craint que les âmes se trompent dans ce chemin si peu connu aux hommes. Or, dans l'expérience intime que vous avez de la bonté de cette voie, et sur ce que l'on vous en dit, tenez-vous ferme. Enfin, les fruits qu'elle vous rend sont bons : la paix, la confiance en Dieu, l'entière soumission, le détachement de toutes choses, l'exacte observance, la fuite du péché, l'amour à la mortification et à l'hu-

premier monastère d'Annecy, ce Bienheureux Père l'appela tout d'abord *une véritable vierge, une vraie épouse de Jésus-Christ.* Avide de souffrances, zélée pour la gloire du Seigneur, à l'égal des Gertrude, des Thérèse, des Claire de Monte-Falcone, elle ne fut pas moins gratifiée que ces illustres Saintes. Le Verbe incarné lui communiqua de très-hautes lumières sur les mystères de sa vie et de sa douloureuse passion, et l'introduisit dans la plaie de son *sacré côté,* où elle put s'enivrer d'ineffables délices.

Si la mission de cette Vénérable Mère ne fut point, comme celle de la Bienheureuse Marguerite-Marie, de faire entendre à l'univers les plaintes du Coeur de Jésus, elle fut favorisée cinquante ans plus tôt des manifestations de ce Coeur adorable, et apprit de Lui que saint François de Sales avait été choisi, entre tous les fondateurs d'Ordres, pour établir un Institut qui rendît un *continuel hommage à son* Sacré Coeur *par une vie cachée et anéantie.* Elle vit aussi la très-sainte Vierge puiser dans ce Coeur brûlant d'amour l'esprit de la Visitation, pour le communiquer à toutes les âmes qui en font partie.

Les grâces extraordinaires dont la Mère Anne-Marguerite était comblée

miliation; tout cela s'est trouvé dans votre chère âme, pour preuve assurée de la bonté de votre chemin. Au surplus, je prise fort une vue claire de cette totale dépendance de Dieu en la prompte délivrance de vos tentations et travaux. Tout cela est excellent, et des signes certains d'une spéciale providence de Dieu en sa conduite. Oh! ma toute bien-aimée fille, qu'il faut bien aimer le Seigneur, et le servir avec grande pureté d'esprit! Priez-le qu'Il m'octroie cette grâce. — Pour ce qui regarde ces pensées tracasseuses des filles, elles ne vous connaissent pas encore bien; tout cela se dissipera avec le temps, comme j'espère, sinon vous devez croire que Dieu le permet, pour vous avancer en l'union de votre âme avec sa bonté, ce qui ne se fait jamais mieux que dans la rencontre des abjections. Votre, etc.

se manifestèrent avec éclat, d'abord au monastère d'Orléans, puis à ceux de Montargis et de Melun, qu'elle établit et gouverna. Sa profonde humilité, son admirable patience, au milieu des contradictions et des épreuves qu'elle reçut comme des faveurs plus précieuses encore que les ineffables caresses du Seigneur, prouvèrent à sainte de Chantal que le seul Esprit de Dieu agissait en cette amante privilégiée. Consumée par des ardeurs séraphiques, elle fut admise à l'éternel baiser de l'Époux, le 3 janvier 1661. — « Tant de personnes ont été secourues par les prières de cette vertueuse Mère, pendant sa vie et après sa mort (disent les anciens *Mémoires*), qu'on y voit l'accomplissement de la promesse que Notre-Seigneur lui fit un jour sur le troisième verset du *Magnificat*, qu'Il lui ferait tant de bien qu'elle serait heureuse pour elle et pour plusieurs. »

La vie de la Mère Clément, écrite en latin par son directeur, le Père dom Galice, Barnabite, et traduite plus tard en français, forme un volume in-8° qui n'a pas été réimprimé.

LETTRE DXCV

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A NEVERS

Manière respectueuse de traiter avec les prélats. — Ne pas surcharger le monastère. — Avec quelle persévérance cultiver les âmes. — Courage parmi les infirmités.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, 1624.]

Je n'ai rien quasi pensé, ma très-chère fille, sur le commandement de Mgr l'évêque, car on revient facilement de telle opinion; il est si bon et si sage qu'il ne faut pas s'alarmer sur semblables occasions, mais avoir de la patience avec laquelle on gagne tout. Pour ce qui est de mesdemoiselles ses nièces, à la vérité, nos Sœurs conseillères ne dirent pas bien : il ne fallait pas traiter ainsi, mais lui dire que si les filles étaient désireuses de la Religion que nous professons, on se sentirait consolées et honorées d'avoir de si bons gages de Mgr; que, pour le temporel, on s'en remettait à sa prudence et charité qui savait la nécessité de la maison; qu'on s'assurait qu'il ne la voudrait charger, et choses semblables; qu'absolument on s'en remettait à lui; qu'il savait bien ce qui était requis pour l'entretien d'une fille dans une maison religieuse qui n'est ni fondée, ni bâtie, et qui a la charge d'un confesseur, de plusieurs filles de service et toutes les autres. Je vous dirai en passant que si vous recevez toujours des filles de cinq cents écus, vous accablerez votre maison en sa naissance, car je vois que votre nombre est déjà fort grand.

Il faut travailler fidèlement en cette nouvelle vigne, n'y admettre que de bons sujets et bien cultiver ceux qui y sont déjà. Certes, c'est là le grand bien auquel il faut s'appliquer, sans regarder ailleurs ni s'ennuyer pour les contradictions. Vous regardez trop ce qui vous arrive, regardez fort à Dieu;

tâchez de croître sa gloire en vous et en vos filles par une fidèle observance, et ne vous amusez qu'à cela, je vous prie.

Il n'est pas besoin que vous exposiez le Très-Saint Sacrement les trois jours de carnaval, car si bien on le fait à Paris, c'est qu'on y fait tout plein de choses qu'il n'est pas besoin de faire ailleurs. Au reste, ma très-chère fille, pour l'amour de Dieu, tenez votre esprit reposé dans le sein de la divine Providence. Ne désirez point si ardemment d'avoir des filles. Cultivez avec douceur et amour celles que vous avez; ne vous plaignez point de ce qu'il ne vous en vient pas; attendez en patience celles que Dieu vous a destinées et autant de temps que sa Providence voudra. — Demeurez en paix de ma santé, ma très-chère fille, car depuis quinze jours je me porte fort bien, et mon estomac n'a point été détraqué comme il avait été dès une année. Dieu me veuille donner la vraie humilité! Mais je vois que vous êtes toujours traînante; je vous prie, soulagez-vous, car c'est la vérité, il faut avoir un merveilleux courage pour bien exercer la charge de Supérieure parmi de grandes infirmités; mais, grâce à Dieu, je sais que vous l'avez. Soyez toute bonne, ma très-chère fille; soyez douce et suave, et vous ferez prou parmi vos filles qui sont de si bonne affection; mais soyez joyeuse aussi dans vos infirmités. Enfin, elles sont permises de Dieu, c'est assez pour vous les faire aimer et vivre contente dans ce très-saint bon plaisir. Bonjour, ma très-chère fille, je suis toujours avec peu de loisir. Dieu soit béni qui m'a rendue entièrement vôtre et de tout mon cœur!

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

ANNÉE 1625

LETTRE DXCVI (*Inédite*)

A LA SŒUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE A ANNECY

Elle souhaite pour étrennes à la communauté d'Annecy la parfaite observance, l'esprit d'humilité et de simplicité.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Grenoble, 1625.]

Je salue très-chèrement toute notre communauté et lui souhaite pour bonne étrenne la parfaite observance en l'esprit d'une sainte simplicité et d'une profonde humilité; mais je salue tout à part nos pauvres malades, et prie Dieu de les remplir de sa consolation en sa sainte résignation. Je vous prie de faire saluer en notre nom MM. les présidents et mesdames les présidentes et tous nos amis.

Je n'ai garde de révoquer les congés; au contraire, ma très-chère fille, je vous ordonne de vous fort soulager, d'aller rarement à *Matines*, et vous tenir toujours assise durant tous les psalmes de l'Office. Croyez-moi, mortifiez à bon escient cette inclination et j'espère que vous mortifierez encore en cela celle de la vanité qui veut tant faire de choses. Je suis bien mauvaise, [n'est-ce pas?] ne laissez de bien prier pour moi.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXCVII

A LA MÊME

Il faut prévenir le Père Dufour avant de donner l'habit religieux à ses sœurs. — On ne peut recevoir une prétendante atteinte d'épilepsie.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, 1625.]

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

[*De la main d'une secrétaire.*] Nous voici toutes remplies d'un contentement qui ne se peut dire, mais oui bien croire, de l'heureux retour de notre très-honorée Mère qui arriva hier en bonne santé, grâce à Notre-Seigneur. Elle m'a commandé de dire à Votre Charité qu'il faudrait avertir le Révérend Père Dufour avant que donner l'habit à ses sœurs, car peut-être serait-il bien aise de s'y trouver. Elle dit aussi qu'il faut que la Sœur Ducrest se donne un peu de patience; car, n'étant pas propre pour la cuisine et en ayant tant pour le chœur comme pour la cuisine, on ne la peut recevoir qu'en faisant une fondation.

Quant à la petite Sœur N., il se faut bien garder de la recevoir sur l'apparence du mal caduc; car vous m'excuserez, très-chère Sœur, il est contagieux, et puis il est trop effroyable pour une communauté. Feu notre saint Père ne voulut pas qu'on reçût une demoiselle de très-bon lieu, sa parente, pour telle occasion, laquelle on trouva un jour étouffée dans le feu. Il faut être ferme et courageuse contre telles occasions.

[*De la main de la Sainte.*] Pour les affaires que vous m'écrivez, je ne vois pas qu'elles méritent réponse, et [je] serais bien aise, ma très-chère Sœur, que vous écrivissiez toutes ces choses indifférentes et d'affaires à notre Sœur Marie-Adrienne [Fichet] qui me les dirait, et [je] vous y répondrais par elle. Je ferai voir la cession de notre Sœur Marie-Thomassine.

C'est sans loisir que j'écris; je vous salue chèrement, et toutes nos bonnes Sœurs et le bon M. Michel; il me fait grand bien d'être rapprochée de vous.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXCVIII

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A AUTUN

La vertu et la capacité sont préférables aux avantages temporels. — Ne rien promettre qu'on ne veuille tenir. — Visite annuelle.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry], 22 janvier 1625.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je trouve ici une grande lettre des vôtres; je ne sais si je l'ai apportée pour y répondre ou si je l'ai déjà fait. A tout hasard, je vous dis qu'à mon avis vous ne devez pas vous engager fort avant avec ce bon Père Cordelier, et qu'un ecclésiastique vous sera plus propre.

Quant à ces bonnes poursuivantes, si elles ont tant de bons talents pour la Religion, encore qu'elles ne soient pas tant riches, je crois qu'il sera utile en toute façon de les recevoir. Dieu pourvoira à ses servantes; et où sa volonté est faite le pain quotidien ne manquera jamais. Quant à Moulins, certes, je ne sais pas quelle Supérieure y envoyer; nous n'en avons pas; nos Sœurs goûtent fort notre Sœur l'assistante, et l'on nous dit qu'elle fait bien; puis, vous n'êtes pas déchargée. D'empêcher que madame de Chazeron n'entre, cela ne serait pas bien reçu, puisque, par le contrat, on [le] lui a promis. Il ne faut rien promettre que l'on ne veuille tenir.

M. Guyon [1] n'aura garde de manquer de faire sa visite en votre maison de Moulins. Il faudra qu'il recommande à M. le doyen de ne plus bailler telle licence qu'il a fait autrefois, tant à notre Sœur Marie-Aimée [de Morville], que pour l'entrée des séculiers. J'espère en Dieu que sa visite profitera; mais il ne faut pas effaroucher notre Sœur Marie-Aimée. Enfin, il faut tirer ce qu'on peut des mauvais payeurs. C'est sans loisir que je fais ce billet sur notre retour à Chambéry, de Grenoble.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DXCIX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-FRANÇOISE DE LIVRON

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

Elle se réjouit de la ferveur des Sœurs de Grenoble. — L'ennemi du salut a une grande puissance sur les âmes qui s'éloignent des divins Sacrements.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry], 30 janvier [1625].

Bon Dieu! ma très-chère fille, que de consolation à mon âme, de savoir cette chère troupe que j'aime si chèrement et parfaitement, de la savoir, dis-je, marcher courageusement,

[1] M. Guyon, grand vicaire d'Autun, mérita par l'austérité et l'innocence de sa vie, par sa profonde humilité et les lumières surnaturelles dont il fut gratifié, d'être comparé aux Pierre Fourier, aux de Condren, et autres tels saints prêtres qui ont illustré par leurs vertus ce dix-septième siècle, si riche de toutes sortes de gloires. Attirées par l'éclat de sa réputation, les foules s'attachaient à ses pas pour recueillir quelques paroles de sa bouche, recevoir sa bénédiction, ou même lui demander des prodiges. « On le voyait alors (*dit la Mère de Chaugy*) se courroucer et tancer le peuple, disant avec larmes que c'était un grand jugement de Dieu de voir toute une populace errer après un pécheur. » Ce vénérable ecclésiastique, pour lequel la Bienheureuse Mère de Chantal avait une si profonde estime, prodigua ses soins au monastère d'Autun en qualité de Père spirituel jusqu'à sa sainte mort, arrivée en 1631.

toutes en général et chacune en son particulier, dans la pratique de cette résolution, que Dieu nous a donnée étant ensemble! Louée en soit éternellement sa divine Bonté! Croyez que voilà la plus douce nouvelle qui me pouvait arriver, bien que je n'en pouvais attendre une autre, car vraiment ces chères âmes m'ont donné tout sujet de contentement. Aussi, certes, je les sens au milieu de mon cœur, où je les aime parfaitement, et leur souhaite incessamment la sainte perfection de leur aimable et toute sainte vocation.

Il faut porter avec patience la charge de la pauvre Sœur N*** et la traiter comme l'on a raison. Mais dites-moi à votre première commodité comme était faite cette médaille; y avait-il quelque image de Notre-Seigneur, de Notre-Dame ou des Saints, enfin qu'était-ce, et où en trouverait-on de semblables qui eussent la même vertu, pourvu qu'elle procède de chose sainte et non des artillages [sortiléges]?

La pauvre petite Sœur J.-Angélique a grand tort de se retirer de la fréquence des divins Sacrements; elle donne par ce moyen grand pouvoir sur elle à son ennemi. Il faudrait savoir du Révérend Père Arnoux comme il se faut conduire en cela. Je le salue, ce Père, et prie Dieu de répandre de plus en plus ses très-saintes grâces en votre chère âme, et sur toute votre bénite famille que je salue cordialement.

Je suis toute vôtre en Dieu. Qu'Il soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Pignerol.

LETTRE DC

AUX NOVICES DE GRENOBLE

Maternels encouragements. — Éloge de leur nouvelle directrice.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1625]

MES FILLES CHÈREMENT AIMÉES,

Depuis que Dieu m'a fait l'honneur et la grâce d'être votre directrice, et que, par ce moyen, j'ai eu la chère consolation d'une plus particulière connaissance de vos âmes, je vous ai toujours portées dans mon cœur par une très-spéciale dilection, qui a pris, il me semble, un nouvel accroissement par le récit que nos Sœurs m'ont fait du saint profit et avancement que vous faites en la voie de votre perfection. Oh! que me voilà contente, mes chères filles! mais je vous conjure d'aller toujours en avant, et d'autant plus que notre bon Dieu vous a bien gratifiées de la nouvelle lumière qu'il a allumée parmi vous, et destinée à votre service et conduite spéciale. Suivez ses exemples, mes chères filles, car c'est une âme humble et douce; faites fidèlement ce qu'elle vous enseignera en esprit de sincère soumission et simplicité; par ce moyen, vous attirerez en vous les abondantes bénédictions de notre bon Dieu, lesquelles je vous souhaite du fond de mon âme, qui chérit les vôtres très-chères de toute l'étendue de mes affections.

Recommandez à la divine Bonté celle qui est et sera sans fin votre, etc.

LETTRE DCI (*Inédite*)

A LA SŒUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE A ANNECY

Diverses recommandations.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1625.]

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

Je suis marrie de ce que nous n'accommodions Mgr à son gré ; il faudra ajuster les aubes qui lui sont destinées, à son pli. Quant à l'attendre pour la messe, il ne voulait pas qu'on le fît, mais que nous allassions notre train. Toutefois, quand il y a peu à redire, l'on s'y ajuste.

Vous ferez bien de faire tirer les voix pour toutes ces bonnes Sœurs [1] qui ont fait leur temps de noviciat.

Il faut aller avec grande franchise et cordialité avec Mgr et se garder de lui donner sujet de mécontentement. Je sais bien qu'on ne le fera pas; mais je veux dire que l'on fasse ce qui se pourra pour le satisfaire.

C'est sans loisir que je vous écris. Dieu vous comble de ses grâces, toutes, et nous fasse la grâce de cheminer à grands pas en la voie de notre devoir! *Amen.*

Dieu soit béni!

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Les Sœurs Marie-Pétronille Fichet et Françoise-Marguerite Richard.

LETTRE DCII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Il faut observer les cérémonies prescrites pour la visite régulière.
Des mortifications.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Chambéry, 1625.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'ai tantôt reçu vos lettres, et maintenant j'y réponds par la main de notre Sœur M.-Gasparde [d'Avise], ne le pouvant faire moi-même, parce que c'est après souper.

Il faut bien se garder de faire des fredons ni tirades à l'Office ; voyez ce que j'en écris à M. Brun. — Certes, je suis touchée du bon M. de Saint-Nizier. Ma lettre arrivera donc trop tard ; mais, en contre-échange, je suis consolée de l'améliorement de la santé de nos Sœurs. Je prie Dieu qu'Il la leur accroisse pour sa gloire. Il n'était pas besoin d'écrire à Mgr de Lyon, non plus qu'il ne [le] sera pas de dire à M. le grand vicaire que vous lui aviez écrit ; mais il faut procurer qu'il fasse et la visite [régulière] et l'élection. Il aurait tort de ne se pas assujettir aux cérémonies, car il n'y en a point qui ne soit belle et bonne ; et je crois qu'il le fera. Je vous assure que dernièrement Mgr de Grenoble, faisant sa visite céans [1], n'en voulut pas omettre une seule, et partout les prélats et pères spirituels les suivent ric-à-ric ; mais s'il ne lui plaît pas, patience, et ne le devez presser de rien, sinon pour l'élection. Je pense bien qu'il n'est pas tant entendu qu'il ne fût bien à propos qu'un Père Jésuite fît l'examen. Néanmoins, il faut laisser tout entre les mains de la Providence de Dieu. J'espère que sa Bonté pourvoira que ce qui a été si saintement ordonné soit exactement observé.

[1] Chambéry faisait alors partie du diocèse de Grenoble.

Pour ici, l'on n'y demande point de mortifications, parce que notre Bienheureux Père a tant témoigné qu'il ne l'agréait pas; et la Supérieure et la directrice en doivent tant plus faire donner. Il est vrai qu'au temps qu'il est permis d'en faire, il n'est que bon que les Sœurs aillent trouver la Supérieure et lui disent : « Ma Mère, je voudrais bien faire une ou deux mortifications par semaine; quelles plaît-il à Votre Charité que je fasse? » Et alors la Supérieure fait ce qu'elle veut. — Bonsoir, ma très-chère fille. Dieu vous bénisse et votre chère troupe, et à part la chère Sœur retournée [1].

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCIII

A MONSEIGNEUR ANDRÉ FRÉMYOT

ANCIEN ARCHEVÊQUE DE BOURGES

La Sainte l'engage à s'abandonner sans mesure à la volonté de Dieu; comment le faire à l'exercice du matin et à l'oraison. — Se relever doucement après ses chutes et tirer profit de la souffrance.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1625.]

MON TRÈS-CHER SEIGNEUR,

Puisque l'éternelle Bonté vous a donné le mouvement et résolution de lui consacrer sans réserve toutes vos affections, toutes vos actions, vos œuvres et tout vous-même, sans vouloir prétendre en tout ce que vous faites aucun intérêt particulier, mais seulement la plus grande gloire de Dieu et son saint contentement, demeurez ferme là dedans, et avec la plus filiale et constante confiance qu'il vous sera possible, reposez-vous au soin et à l'amour que la divine Providence a pour vous en tous

[1] Sœur Marguerite-Élisabeth Sauzion, rentrée dans son monastère de Lyon après avoir aidé à l'établissement des maisons de Montferrand et de Dijon.

vos besoins [1]. Regardez-la comme fait un enfant sa mère dont il serait tendrement aimé; car vous devez humblement vous assurer que Dieu vous aime incomparablement davantage, étant une chose inimaginable que l'amour que cette souveraine Bonté a pour les âmes qui se donnent et se délaissent ainsi à sa merci, et qui n'ont point de plus grands souhaits que de faire tout ce qu'elles pensent lui être agréable, lui laissant celui de tout ce qui les concerne, pour en faire au temps et à l'éternité selon son bon plaisir. Ensuite de quoi, tous les jours en votre exercice du matin, ou à la fin d'icelui, vous confirmerez vos résolutions, et unirez votre volonté à celle de Dieu pour toutes les œuvres et actions que vous ferez ce jour-là, et en tout ce qu'il lui plaira de vous envoyer, par telles ou semblables paroles : « O très-sainte volonté de mon Dieu, qui m'avez environné de vos » miséricordes, je vous en rends d'infinies actions de grâces, je » vous adore du profond de mon âme, et de toutes mes forces et » affections, j'unis dès maintenant et pour jamais ma volonté à » la vôtre, particulièrement en tout ce que je ferai, et en tout » ce qu'il vous plaira de m'envoyer cette journée, consacrant de- » rechef à votre souveraine gloire, mon âme, mon esprit, mon » corps, toutes mes actions et pensées, paroles, œuvres et tout » mon être, vous suppliant, de toute l'humilité de mon cœur, » d'accomplir en moi vos éternels desseins, sans me permettre » que j'y donne aucun empêchement. Vos yeux qui pénètrent

[1] Vers le milieu de l'année 1624, l'archevêque de Bourges fut atteint d'une grave maladie qui le conduisit aux portes du tombeau. Saisi de terreur à la pensée du compte redoutable qu'il devrait rendre au souverain Juge d'une vocation qui l'obligeait de tendre à la plus haute sainteté, il avait supplié le Seigneur, avec larmes, de lui rendre la santé, protestant de l'employer uniquement à son divin service; en même temps, il fit vœu d'aller à Rome et à Lorette, et de ne passer aucun jour sans célébrer les saints Mystères. Rendu presque immédiatement à la vie, l'archevêque n'aspira plus que pour Dieu, et, par ses progrès constants dans la perfection, réjouit la Vénérable Mère de Chantal, qu'il précéda de quelques mois dans la bienheureuse éternité.

» les plus intimes replis de mon cœur voient que tout mon désir
» est d'accomplir cette sainte volonté, mais ils voient aussi mon
» imbécillité et mon impuissance; c'est pourquoi, prosterné
» aux pieds de votre infinie miséricorde, je vous conjure, mon
» Sauveur, par la douceur et équité de cette même volonté
» vôtre, de m'octroyer la grâce de l'accomplir parfaitement,
» afin que, consumé au feu de votre céleste amour, je lui sois un
» holocauste agréable qui, sans fin, vous loue et bénisse avec la
» glorieuse Vierge et tous les Saints. *Amen.* »

Parmi ces actions de la journée, tant spirituelles que temporelles, faites, mon cher seigneur, le plus souvent que vous pourrez, des unions de votre volonté à celle de Dieu, par manière de confirmation de celle que vous avez faite le matin, soit par un simple et amoureux regard en Dieu, soit par quelque courte parole prononcée doucement, la jetant dans le cœur de Dieu par manière d'acquiescement, comme serait : « *Oui, Seigneur, je veux faire cette action parce que vous le voulez* », ou simplement : « *Oui, mon Père* », ou bien : « *O volonté sainte, vivez et régnez en moi* », ou telle autre que le Saint-Esprit vous suggérera. Vous pouvez aussi faire simplement le signe de la croix sur votre cœur, ou baiser celle que vous portez; car tout cela signifiera que vous voulez souverainement la sainte volonté de Dieu, et ne prétendez que sa pure gloire en tout ce que vous faites.

Quant à la volonté du bon plaisir de Dieu que nous ne connaissons que par les événements lorsqu'ils nous arrivent, s'ils sont de quelque prospérité, il faut, bénissant Dieu, nous unir à cette divine volonté qui les envoie; de même devons-nous faire dans l'événement des choses pénibles qui nous sont fâcheuses au corps et à l'esprit, joignant amoureusement notre volonté à l'obéissance de ce bon plaisir divin, nonobstant les répugnances de la nature ou de l'esprit humain dont il ne faut tenir compte, pourvu qu'avec la pointe de notre volonté nous

fassions simplement le très-saint acquiescement à celle de Dieu, disant : « O mon Dieu, je le veux, parce que tel est votre bon plaisir. » Le chapitre VI du IXe livre de l'*Amour divin* donne une excellente lumière de cette pratique, et un grand courage et facilité. Soit bien, soit mal qui vous arrive, ayez une parfaite confiance que Dieu convertira tout à votre mieux.

Pour ce qui est de l'oraison, ne vous peinez point à faire des considérations; votre esprit ni le mien n'y sont pas propres, suivez votre train de parler à Notre-Seigneur à la bonne foi, amoureusement, confidemment et simplement, selon que votre cœur vous le dictera; et quelquefois contentez-vous de demeurer quelque petit espace de temps en sa divine présence avec une contenance dévote et rabaissée, comme un enfant devant son père qui attend ses commandements, et dépend totalement de sa volonté en laquelle il a tout son amour et confiance. Vous pouvez, si vous le voulez, dire quelques paroles, mais fort doucement sur ce sujet : « *Vous êtes mon Père et mon Dieu de qui j'attends tout mon bonheur.* » De là à quelques moments (car il faut un peu attendre pour écouter ce que Dieu dira à votre cœur) : « *Je suis votre enfant, tout vôtre; les bons enfants ne pensent qu'à plaire à leur père, je ne veux avoir aucun soin et vous laisse celui de tout ce qui me touche; car vous m'aimez, mon Dieu; mon Père, vous êtes mon bien. Mon Père, mon âme se repose et se confie en votre amour et providence éternelle* », et semblables qu'il faut tâcher de savourer.

Quand vous serez tombé en quelque coulpe, allez à Dieu avec abaissement d'esprit, lui disant : « *J'ai péché, mon Dieu, je m'en repens* » ; puis, avec une amoureuse confiance, vous ajouterez : « *Mon Père, versez l'huile de votre abondante miséricorde sur mes plaies, car vous êtes mon unique espérance, guérissez-moi.* » Un peu après : « *A l'aide de votre grâce, je serai mieux sur ma garde et vous bénirai éternellement* » ; et ainsi

sur les divers mouvements et sentiments de votre âme. Vous vous mettrez quelquefois devant Dieu fort simplement par la certitude de sa toute présence en tous lieux, et sans efforts vous coulerez tout doucement dans son Coeur sacré ce que le vôtre vous dictera.

Quand vous aurez quelque douleur de cœur ou de corps, tâchez de les souffrir devant Dieu, vous ressouvenant le plus que vous pourrez qu'Il vous regarde en ce temps d'affliction, surtout des maladies corporelles, où bien souvent le cœur est fort allangouri [languissant] et ne peut prier; ne vous efforcez pas de le faire, car les simples acquiescements à la volonté de Dieu, faits de temps en temps, suffisent; outre qu'une souffrance portée dans la volonté avec douceur et patience est une continuelle et très-puissante oraison devant Dieu, nonobstant les plaintes et inquiétudes de la partie inférieure. Enfin, mon très-cher seigneur, tâchez de faire toutes vos actions tranquillement et doucement, et tenez votre esprit toujours joyeux, paisible et content. Ne soyez point en souci de votre perfection, ni de votre âme, car Dieu à qui elle est et à qui vous l'avez toute confiée, en aura soin et la comblera de toutes les grâces, consolations et bénédictions de son saint amour, selon qu'elles lui seront utiles en cette vie, et la fera jouir en l'autre de son éternelle félicité, selon les souhaits de celle à qui votre âme est précieuse comme la sienne propre; priez pour elle, car elle ne prie point sans vous, Monseigneur.

Votre très-humble, etc.

LETTRE DCIV

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Profonde humilité de la Sainte; son dévouement pour l'Institut. — La vertu solide a son fondement en Dieu. — Le Coutumier n'a pas besoin d'approbation, puisqu'il est l'œuvre de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry] 16 février [1625].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Le temps m'a été long aussi bien qu'à vous; car assurez-vous que si je suis la vraie Mère de votre cœur, vous êtes bien la plus chère fille du mien, mais je n'ai eu plus tôt [un moment pour écrire].

Je crains que Mgr l'archevêque ne répondе pas selon notre Règle. Peut-être que M. le grand vicaire n'eût pas fait difficulté de faire l'élection, puisque vous pouvez être réélue. Oh bien! Dieu conduira tout. Oui, ma très-chère fille, l'humilité et la fidèle persévérance à servir les âmes purement pour Dieu gagnent tout, car Dieu assiste celles qui ne prétendent que son bon plaisir. Croyez, ma fille, qu'encore que j'aie une grande répugnance à tant aller, néanmoins, Dieu m'aidant, j'irais de tout mon cœur servir jusqu'à la moindre de nos pauvres Sœurs. Mais si vous saviez, ma fille, comme je suis peu de chose; je me vois et me sens aucune vertu, ni jugement; néanmoins, il plaît à Dieu que l'on croie autrement. Je vois bien que sa Bonté daigne se servir de moi; mais certes, je n'ai pas de quoi me rien approprier du bien qui arrive. Dieu ne me le permet pas aussi. Oh! que les croix et les humiliations sont utiles en cette vie, ma très-chère fille!

Je crois que si l'on pense que ma présence peut servir à nos pauvres Sœurs d'Avignon, il faudrait seulement l'agrément de Mgr l'archevêque de là; mais il faudrait manier cela délicate-

ment, parce que les Italiens répugnent fort aux sorties des femmes religieuses. Je recommanderai l'affaire à Mgr de Bourges. Je crois qu'il passera à Lyon et vous verra. Si Dieu veut que je puisse servir nos maisons en les voyant, hélas! sa Bonté sait avec quel cœur je le ferai. Il en disposera les moyens et l'occasion.

Je suis fort consolée du bon état de votre maison; mais, ma fille, prenez garde que la vertu de vos filles soit solide, je veux dire que leur fondement soit en Dieu, qu'elles obéissent pour Lui seul, et que leur paix et observance ne regardent que Dieu; car quelquefois l'amour que nous portons à nos Supérieurs et leurs vertus sont les motifs de notre paix; de sorte que, lorsque nous ne les avons plus, nous nous trouvons toutes changées, et voyons que notre vertu était en elles et non en nous; notre fondement était en elles et notre motif, et non en Dieu. Hélas! je n'ai que trop d'expérience de ceci. Inculquez-leur fort la vraie vivante vertu qui subsiste partout et en toute occasion, parce qu'elle a toujours son fondement et sa prétention à plaire et contenter Dieu seul. — Cette petite Sœur se mûrira avec le temps, s'il plaît à Dieu; il faut l'attendre patiemment, et ne se pas trop roidir contre elle, ni [contre] ses prétentions et défauts.

Prou d'autres avec Mgr de Langres ont approuvé le Coutumier, quoiqu'il ne soit nullement requis. — Si cela vous incommode, ne donnez point les vingt pistoles, ne donnez que ce que vous voudrez. Nous ferons deça le mieux que nous pourrons. — Nous avons déjà mandé que ce serait bien fait de retrancher [une partie] de votre cloître. Celui de Nessy est plus long que large. Mon Dieu! que j'aime la petitesse dans la suffisance! — Notre Sœur de Riom se plaint de n'avoir reçu son Coutumier; je l'ai envoyé il y a longtemps.

Je voudrais bien, ma très-chère fille, avoir un de ces taffetas où le cœur de notre Bienheureux Père a été, et qui fût détrempé de la liqueur que l'on dit qui en sort.

Quant au Coutumier, il me semble vous avoir déjà écrit que vous ne parliez nullement de le faire approuver; cela n'est point requis; ce n'est pas un ouvrage de fille, ni à mépriser. L'ouvrier est approuvé de Dieu et des hommes. — Je salue toutes nos très-chères Sœurs du meilleur de mon cœur. — Je pense que nous passerons ici le Carême; vous avez prou peine pour l'adresse de nos lettres, mais tout est pour Dieu. — Notre Mgr de Genève se rend un digne prélat. — Tout va bien à Nessy et ici, grâce à Dieu. Qu'Il soit à jamais béni! Faites tenir, s'il vous plaît, la lettre de M. Guichard.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Maladie de Mgr l'évêque de Langres. — Joie de la Sainte en voyant les progrès de son frère dans la perfection. — Désir de la Sœur de Morville.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1625.]

Votre vrai très-bon et très-cordial cœur, que je chéris uniquement, s'est tout répandu dans le mien par la lecture de votre lettre. Dieu soit béni et glorifié ès souffrances de ce digne prélat, votre bon Père [Mgr de Langres], et en sa convalescence, et en tout ce que vous m'en dites! Dieu soit béni encore, et toujours davantage glorifié, en la vertu et ès saintes résolutions de notre bon Mgr l'archevêque [1], la piété duquel fait fondre mon cœur. Et Dieu soit béni finalement et éternellement en toutes choses et en particulier du retour à vous de mon bon cousin, qui est le meilleur et le plus sincère cœur qu'il est possible.

[1] La Sainte continuait à désigner ainsi Mgr André Frémyot, son frère, bien qu'il eût quitté son archevêché.

J'espère en Dieu que vous serez si adroite autour de lui et si maternellement charitable, que vous reprendrez sa confiance; il lui faut cela, ma fille vraiment très-chère. Que votre bon tout cordial cœur fasse cela dextrement, car certes il mérite d'être aidé pour le singulier amour qu'il vous porte; il me témoigne mille affections envers vous. Dieu soit loué!

Je confesse, ô ma fille, que mon cœur serait fort consolé de vous ressavoir en sa franchise et confiance première.

J'écris sans haleine, car le messager demande sa réponse à même temps qu'il donne ses lettres. Notre Sœur Marie-Aimée et ses parents emploient tout ce qu'ils peuvent pour vous avoir à Moulins; mais quelle apparence, ma chère fille, de vous aller derechef tirer de là? que dirait Mgr de Langres? que deviendrait cette maison mon sentiment ne peut être cela; mais il la faut exciter au bien, à l'humilité et mépris du monde et d'elle-même. Il faut finir. Si j'avais le loisir, j'écrirais à votre bon Père Mgr de Langres, mais nul moyen.

Dieu soit béni!

Vous êtes mauvaise, ma chère fille; oubliez ces brouilleries passées. Votre chère mère[1] dit qu'elle n'a pas le loisir d'écrire davantage de lettres. Salut à tous [ceux] qui m'écrivent, et à la Sœur de N***.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

[1] La présidente Favre.

LETTRE DCVI (*Inédite*)

A LA SOEUR MARIE-FRANÇOISE HUMBERT

MAITRESSE DES NOVICES, A ANNECY

Il faut former les novices à la mortification et au recueillement.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry] 5 mars [1625].

Dieu vous bénisse, ma bonne et chère Sœur, et toutes nos chères Sœurs novices! Je suis bien consolée des bonnes nouvelles que vous m'en mandez. Certes, l'unique moyen de faire progrès en la vraie vertu, c'est la mortification et le recueillement. Portez-les toujours fort à cela, ma très-chère fille, et Dieu répandra ses saintes grâces sur vous toutes. Soyez bien saintement joyeuse et généreuse en votre exercice. Je suis de tout mon cœur toute vôtre en Notre-Seigneur. Qu'Il soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCVII

A LA SOEUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE A ANNECY

La Sainte lui annonce son prochain retour.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry mars 1625.]

Ma très-chère Soeur,

Je n'entendais pas que vous vous abstinssiez de me parler de nos Sœurs et de la maison, ains seulement que les affaires temporelles vous les écrivissiez à notre Sœur l'assistante. — Je suis fort en peine d'Antoine. J'ai écrit à M. Michel qui m'en a fait savoir quelque chose. — Mgr de Genève m'avait mandé, il y a quelques jours, qu'il serait bon que je retournasse. Je le ferai le plus tôt qu'il se pourra, quoiqu'il m'écrive que je fasse tout

à loisir ce qui est ici requis. Je pense que nous ne pourrons aller qu'après le jour de Pâques; mais aussi nous partirons incontinent après.

Il faudra supporter l'infirmité de cette pauvre veuve [1]; elle a un cœur bon et franc, mais elle ne sait pas encore la leçon de contrevenir à ses inclinations. Je vous renvoie la cession de notre pauvre Sœur Marie-Thomassine, en laquelle il n'y a rien à dire. Je prie nos Sœurs de vous dire le reste.

Bonsoir, ma très-bonne et chère Sœur, et mille saluts à toutes nos pauvres très-chères Sœurs auxquelles je souhaite incessamment un saint accroissement en humilité, douceur et simplicité, par une exacte observance. Je me recommande à leurs prières. Nos Sœurs d'ici font du tout bien à mon gré. Dieu soit béni qui m'a rendue toute vôtre!

[*P. S.*] Donnez à M. Maurice l'argent du Père dom Juste, et le caressez bien avec M. Pioton, lequel est un digne homme qui nous oblige fort. Logez-le chez M. Michel.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Diverses affaires. — Les Pères Jésuites revoient les Lettres de saint François de Sales; confiance qu'on doit leur témoigner. — Du silence en Carême.

VIVE ✝ JÉSUS!

Chambéry, 20 mars 1625.

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

Ce peut bien être une faute du Coutumier que les bancs sont si bas auprès des tables; mais il les faut faire comme vous juge-

[1] Sœur Marie-Élisabeth Fenouillet, veuve du peintre qui, par une innocente supercherie, triompha de l'humilité de saint François de Sales et obtint de tirer son portrait.

rez plus à propos et conformes aux tables. — Je trouve les vitres où il y a des boutons plus belles que les autres. — Nous appelons contrats permanents les contrats d'achat, de change et de fondation; car ceux des filles et de constitution de rentes ne le sont pas, d'autant qu'ils se peuvent rompre. — Pour les Épîtres [de saint François de Sales], il y a bien deux mois qu'elles sont entre les mains des Pères Jésuites; mais la grande multitude de leurs affaires est cause qu'ils ne les ont pas encore vues. Ils m'ont promis de me les rendre le second jour de Pâques, et je les porterai à Nessy, et le plus tôt qu'il me sera possible, je les vous enverrai; car mon affection ne s'endort point en cette affaire.

Je vous prie de faire tenir sûrement l'argent de M. de Champagne, à Nessy. Voilà votre décharge, ma fille. M. de Champagne a tort de se plaindre, je vous en assure, mais les personnes du monde sont faites ainsi. —Mgr de Bourges a différé son voyage pour cause du péril des passages d'Italie qui sont pleins de gens d'armes. — L'on fait ainsi à Nessy; prou de personnes vont faire des vœux et les rendre par actions de grâces, mais ils ne disent rien, sinon par hasard quand on les enquiert; Notre-Seigneur fera connaître ce qu'il Lui plaira.

Il est vrai que lorsque le Révérend Père provincial passa ici, nos Sœurs prirent grande confiance en lui; parce qu'elles savaient ce qu'il avait été à notre Bienheureux Père, et celles qui lui ouvrirent leur cœur, ce fut par spéciale grâce, pour déclarer quelque chose qu'elles avaient oublié en leur confession générale; mais non faute de confiance en notre Bienheureux Père. Oh! ma fille, quand vous ne serez plus à Lyon, nos Sœurs trouveront bien que dire aux confesseurs extraordinaires; mais c'est bien la vérité, qu'en la plupart de nos maisons les filles ne savent que dire, surtout à Nessy et ici, car on va fort à la bonne foi; mais je les porte à s'ouvrir à ces bons Pères pour correspondre à leur charité, ainsi que nous dit notre Bienheureux

Père à Lyon; mais ne vous mettez point en peine pour cela.

Madame de Granieu, de Grenoble, grande servante de Dieu, et l'intime de feu notre Bienheureux Père entre les femmes mariées, m'écrit le grand bruit et parlement qu'a causé à Grenoble la sortie [1] de madame Cotin; cela donne atteinte à nos maisons, et ç'a été la cause pourquoi on ne l'a pas reçue de deçà. Elle a tort de nous et d'elle encore; elle m'avait promis de patienter et de servir son mari, déjà à moitié mort, jusqu'à ce qu'il le fût tout à fait. Les Révérends Pères Jésuites avaient approuvé mes raisons et accordé qu'elle patienterait; cependant l'on a usé des autres moyens. Dieu convertisse tout à sa gloire! Notre Bienheureux Père ne lui eût pas conseillé cela, car jamais il ne l'a voulu faire, si, y a-t-il plus de dix ou douze ans qu'elle avait cette fantaisie et l'en pressait. Je ne vous dirai rien de son esprit, car elle m'a témoigné une grande ardeur de sa retraite pour son seul salut, à quoi je lui avais répondu solidement. Je crois que je vous dois dire qu'il la faut bien éprouver, car elle a toujours eu la réputation d'être violente et impérieuse; mais néanmoins elle a toujours pratiqué la dévotion.

Il est silence [en Carême] dès huit heures et demie jusqu'à la récréation, et dès l'obéissance jusqu'à trois heures; mais jamais nous n'avons manqué de le continuer jusqu'à quatre heures; car en cette heure l'on fait la lecture, et il est bienséant que ce soit en silence, et le reste du temps se passe de même. Je crois que c'était l'intention de notre Bienheureux Père que l'on fît ainsi; car que ferait-on de mieux, les Sœurs ne se devant assembler qu'à quatre heures?

Je m'oubliai, l'autre jour, de vous remercier de votre taffetas [2], ma très-chère fille. Je le fais de tout mon cœur, mais il n'est pas

[1] Sa sortie du monde pour se retirer à la Visitation de Lyon.

[2] Qui enveloppait le cœur de saint François de Sales.

gras comme l'on m'avait dit qu'il devenait. — Votre tabernacle serait trop petit de quatre pieds, ou votre pied est plus long que le nôtre. Celui de céans en a plus de cinq, et il est trop petit. Bien, nous le ferons faire comme celui [d'Annecy] qui l'est un peu plus, mais d'une architecture admirablement belle. Je crois qu'il est déjà fort avancé. M. le chevalier Balbian m'a dit que vous pouviez donner l'argent à M. Lumaque, mais je vous dirai quand. C'est trop, ma fille, pour être si fort pressée. Vous savez ce que je vous suis.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCIX

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A ÉVIAN

Fondation d'Évian. — Nouvelles de la maison de Chambéry.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, 1625.]

MON CHER FRÈRE,

Je vois que tout nous porte à entreprendre cette fondation à Évian. Certes, nous le voulons de tout notre cœur, puisqu'il y a tant d'apparences que Dieu en sera glorifié par le profit spirituel que l'on pourra faire ès âmes; mais à la charge que votre charité s'emploiera à accommoder les affaires, et à préparer tout ce qui sera requis pour y recevoir les Religieuses; car, mon très-cher frère, qui pourrait faire cela sinon vous? Je vous en supplie donc, et puisque vous nous conseillez l'embarquement, aidez-nous à voguer. Je prie le Révérend Père de vous répondre à toutes les affaires qui se doivent faire par delà. Nous ferons ce que nous pourrons pour la décharge des tailles extraordinaires et pour vous envoyer de l'argent; mais nous ne savons comment, si vous ne nous donnez les adresses. Nous

n'attendons que cela pour envoyer ce que vous nous manderez.

Je crois qu'il sera à propos d'assurer cette bonne fille du Comté, en cas que son esprit nous soit propre; vous le connaîtrez aussi bien que nous. Nous attendons tout plein de ces messieurs pour voir comme l'on pourra poser le plan et faire la clôture. Nous avons accommodé avec les Pères Jésuites, et sommes encore après le petit jardin et la chapelle Saint-Clair. Dieu nous aidera, s'il lui plaît. Nous partirons d'ici, Dieu aidant, le lendemain de *Quasimodo*. Je suis pressée; sans fin et sans cesser je serai toujours toute vôtre en Notre-Seigneur. Qu'Il soit béni! *Amen.*

Nos Sœurs vous saluent chèrement.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCX

A MADAME LA COMTESSE DE TOULONJON

SA FILLE

Elle l'exhorte à se confier en la divine Providence et à se détacher de la vanité et des sollicitudes mondaines.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, 1625.]

Ce ne sera pas si tôt que nous pensions, ma très-chère fille, que j'aurai la consolation de voir Mgr de Bourges, mais véritablement je crois qu'elle sera bien grande; car, dès sa guérison et les grâces que Notre-Seigneur lui a faites, je me suis sentie tirée à lui avec une dilection extraordinaire, et je ne puis ni ne veux cesser de louer et remercier notre bon Dieu d'une si grande miséricorde. Il ne m'a rien du tout écrit de ce que vous me mandez qu'il a fait pour mon fils; et cependant je reçois

fort souvent de ses lettres [1]. Quand j'aurai l'honneur de le voir, je lui en parlerai, et je verrai si je pourrai être si heureuse que de faire quelque chose pour vous vers lui. Je lui ai toujours vu beaucoup d'affection pour vous, ma très-chère fille; je crois qu'il n'a pas grand temporel, outre ses meubles; toutefois je n'en sais rien. Mais, ma bonne et très-chère fille, quand cela serait bien vrai que ce bon seigneur vous eût tout à fait oubliée, faut-il pour cela s'abandonner à la douleur et au ressentiment? Oh Dieu! ne faites jamais plus cela, ma très-chère fille, car vous y pourriez offenser Dieu. Vous êtes trop affectionnée pour les choses de cette vie; vous les prenez trop à cœur. Que craignez-vous? que la multitude des enfants ne vous ôte le moyen de les loger et élever selon leur naissance et votre courage? N'appréhendez point cela, je vous supplie; vous faites tort en cela à la sage Providence de Celui qui vous les donne, lequel est assez bon et assez riche pour les nourrir et les pourvoir selon qu'il sera expédient à sa gloire et à leur salut : voilà tout ce que nous devons désirer pour nos enfants, et non des agrandissements en ce misérable et mortel siècle.

Or sus, ma très-chère fille, recevez donc avec beaucoup d'amour et comme de la main de Dieu toutes ces petites créatures qu'Il vous donne; ayez-en un grand soin; chérissez-les tendrement et les élevez entièrement en sa crainte, non avec vanité; et vous verrez que faisant ainsi et remettant à la divine Providence toutes ces sollicitudes que vous en avez, elle pourvoira à tout avec tant de suavité que vous aurez grand sujet de la bénir et de vous y reposer entièrement. Croyez-moi, ma très-chère fille, jetez-vous de ce bon côté : servez Dieu, quittez la

[1] Madame de Toulonjon ayant appris que son oncle, l'archevêque de Bourges, avait favorisé le baron de Chantal dans ses dispositions testamentaires, fut profondément blessée de ce procédé, et en écrivit à sa sainte Mère, alléguant, pour justifier ses inquiétudes, l'obligation de pourvoir à l'avenir de ses enfants.

vanité, vivez parfaitement avec celui que Dieu vous a donné, appliquez-vous soigneusement au gouvernement de votre maison, travaillez à cela, et prenez, meshui, les habitudes et façons de vivre d'une vraie mère de famille. Si je n'eusse pas eu ce courage, au commencement de mon mariage, nous n'eussions pas eu moyen de vivre; car nous avions moins de revenus que vous et quinze mille écus de dettes. Courage donc, ma très-chère fille, employez votre esprit et le temps non aux inquiétudes et appréhensions, mais à servir Dieu et votre maison, car c'est le vouloir divin, et vous verrez combien de bénédictions suivent cette entreprise.

Il a fallu que je me sois contentée de vous parler ainsi au long, espérant que vous profiterez de ce que je vous dis avec tant d'amour et de désir de votre bien, et que vous relirez souvent cette lettre pour la pratiquer. Je prie Dieu qu'Il vous en fasse la grâce, et que sa Bonté répande abondamment ses plus désirables bénédictions sur vous et sur toute votre chère famille que je salue cordialement. Vous savez, ma très-chère fille, que vous êtes mon unique bien-aimée et très-chère fille, et que je suis votre mère très-humble et toute cordialement affectionnée à votre vrai bonheur.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Reconnaissance envers Dieu pour les grâces qu'Il accorde à l'archevêque de Bourges. — Inquiétudes de madame de Toulonjon. — Lettre de Mgr de Langres au Souverain Pontife.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry], 14 avril [1625].

MA PAUVRE TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous ne sauriez croire ce que je sens envers Dieu de voir l'état de mon très-cher archevêque. O mon Dieu! quelle

abondante grâce! ma fille, combien il faut aimer ce divin Maître qui nous est si bon! Je vous prie, animez fort vos filles à ce souverain amour. Je voudrais bien qu'il fût répandu en toutes les âmes, surtout dans le cœur de la Visitation. J'ai reçu des lettres [de Françoise]; elle est dans de fâcheux sentiments sur ce que son bon oncle l'oublia dans son testament; je pense qu'elle vous le témoignera prou; mais je vous prie ne lui dire, oui bien quand vous jugerez à propos de lui parler d'elle, de la mettre en sa considération, et le rendre toujours plus affectionné envers elle.

Je ne sais que je vous dise, car je suis fort pressée. M. des Échelles [1] et M. le doyen vont un peu se défendre contre M. Gariot qui s'arme fort, à ce que l'on dit, en votre faveur. Je vous prie, ma très-chère fille, faites recommander également le droit des uns et des autres; car vous savez quelle obligation nous avons à M. des Échelles, et que la maison de céans a besoin de la bienveillance de messieurs de ce Chapitre, et partant je voudrais que M. Gariot ne se vantât point tant de votre faveur, car je crois qu'il y a plus de fumée que de feu.

Ma pauvre très-bonne et très-chère fille, il y a longtemps que je m'oublie de vous mander si vous ne pensez point à vous élargir et à commencer à bâtir; je serais bien aise de le savoir, et surtout que vous m'aimez toujours uniquement.—Je salue en tout respect votre cher Mgr de Langres. Si, dans sa lettre qu'il fera pour demander au Pape un commissaire pour procéder à la béatification de notre Bienheureux Père, il suppliait aussi sa Sainteté pour la confirmation de notre Institut, avec quelques paroles favorables, je pense que cela nous serait utile, et que notre Mgr l'archevêque [de Bourges] fît le même; toutefois je m'en remets à leur discrétion. Bonjour, ma vraie très-chère

[1] Père spirituel des Sœurs de Belley.

fille; mille saluts à notre Sœur bien-aimée, au bon cousin, à la cousine et à toutes nos chères Sœurs, sans oublier notre Sœur de Vigny.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE DCXII (*Inédite*)

A MONSIEUR MICHEL FAVRE

CONFESSEUR DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY

Prochain départ de Chambéry.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, 1625.]

Non, certes, mon très-cher Père, je n'ai pas fait réponse à M. Guichard, car je n'en ai eu nul loisir. Je verrai sa lettre, et si je puis dès ici me résoudre des réponses qu'il désire, je vous l'enverrai mardi, Dieu aidant; si, moins, mon cher Père, nous la ferons dimanche à Nessy, espérant que vous nous viendrez prendre samedi avec deux montures, pour ma chère compagne et pour moi; le reste, nous le dirons, Dieu aidant.

Je fais très-humble révérence à Mgr le révérendissime; et à nos chères Sœurs, mille saluts; et vous souhaite, mon très-cher Père, le comble de toutes grâces.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXIII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Éloge du P. Maillan, Jésuite. — Amour pour la mortification et la pauvreté. — Soins à donner à l'impression des Épîtres de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy] 18 avril [1625].

Me voici à Nessy dès mardi, ma très-chère fille, très-accablée d'affaires en toutes sortes, ce qui m'empêchera, à mon avis, d'écrire au Père Maillan que j'honore avec un cœur incomparable, car c'est une âme que j'estime grande et précieuse devant Dieu. Suppléez pour moi, et de même à notre bon M. de Saint-Nizier, auquel j'avais bien envie de faire la bienvenue; car je suis aise de son retour, comme j'avais été marrie de son départ pour la perte qu'en eût soufferte l'Église de Lyon, où il est très-utile et nécessaire; je l'honore et estime singulièrement. Dieu sait combien j'aurais de désir de [vous] voir, mais cela est impossible maintenant. Il faut laisser achever mes trois ans, après lesquels, Dieu aidant, je serai déchargée de cette supériorité; car vraiment je ne peux plus porter si grand faix. Alors je serai plus libre pour servir nos autres maisons si Dieu veut que je le fasse, et Il m'en donnera la capacité et la grâce, s'il Lui plaît. — Quand je ne satisfais pas à vos désirs, dites que je ne peux. Saluez donc madame de Chevrières, mais chèrement, car, de [lui écrire une] lettre, il est impossible.

Que je serai aise si l'élection se fait! Vous n'en devez nullement écrire à Mgr l'archevêque, il faut dorénavant vous adresser à M. le grand vicaire.

Je vous remercie de votre anis; mais ne m'envoyez plus de ces choses-là; car, voyez-vous, ma fille, j'ai grande peine à supporter toutes ces tricheries d'esprit et d'empressement que

l'on fait autour de cette très-inutile santé. Je consens bien à prendre après les repas de la poudre d'anis, de coriandre, de fenouil et réglisse pour aider mon estomac, et je m'en trouve bien; mais l'anis confit est bon pour les dames du monde.

Remettez l'argent à M. Magnin afin qu'il nous l'apporte. Mgr de Genève est en crainte que notre libraire n'imprime pas bien les Épîtres, et qu'il ne les fasse traîner longuement. Je vous prie de le faire parler à notre Révérend Père recteur de Chambéry, qui est un vrai serviteur de Dieu et capable, à qui nous sommes obligées pour sa rare affection à notre Institut. Faites-lui parler, dis-je, et qu'il lui montre ses caractères. Je pense que Mgr de Genève voudrait aussi que ce libraire donnât quelque chose pour aider à l'entretien de ceux qui travaillent pour la béatification de notre Bienheureux Père. Je ne m'entends pas à tous ces ménages-là. Il veut voir les Épîtres devant que les envoyer. — Faites bien mes honneurs aux Pères de ma connaissance. Bonjour, ma très-chère fille; je salue toutes nos Sœurs, à part celle qui m'a écrit, à laquelle je ne puis écrire.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXIV

A MADAME DE COULANGES

A PARIS

Cordiale et mutuelle affection; promesse de prier pour la famille de Coulanges. — Condoléances au sujet de la mort de leur petite-fille, seconde enfant de Celse-Bénigne.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

MADAME MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Votre lettre, toute pleine de douceur et de suavité de notre amour, me donne beaucoup de sujet de consolation. Béni en soit

notre bon Dieu qui a fait notre sainte alliance! Or sus donc, ma très-chère Sœur (car, je vous supplie, n'usons plus du nom de madame, puisque Dieu nous donne des affections correspondantes à notre très-chère alliance), vivons, je vous supplie, en cette confiance et franchise. Certes, le respect m'avait ainsi retenue à user de ce mot de Sœur; mais la simplicité sera dorénavant plus convenable et agréable à la confiance de notre amitié.

J'accepte de tout mon cœur le parti que vous m'offrez, ma très-chère Sœur; oui, je vous supplie, ayez soin de tout ce qui regarde le temporel de ce cher fils, et je me charge de prier continuellement pour le bonheur de votre très-honorable famille, afin qu'il plaise à Dieu de la faire prospérer en toutes sortes de vrais biens. Il me tarde infiniment de savoir des nouvelles de notre tant aimée et tant aimable fille; croyez que mon esprit est attentif sur elle et que je la porte toujours au milieu de mon cœur. Dieu lui donne un heureux accouchement, et à vous, ma très-bonne et très-honorée Sœur, le comble de toute grâce céleste. En cette affection, je demeure invariablement, madame ma très-chère Sœur, votre, etc.

[*P. S.*] Or sus, ma très-chère Sœur, il faut bénir Notre-Seigneur de ce qu'il lui a plu mettre cette chère petite en paradis, où éternellement elle louera sa Bonté et priera pour ses chers père et mère. Il en donnera d'autres, s'il lui plaît; mais ne pensez pas que ma fille m'en soit un brin moins chère, ni tout ce qui vous appartient. Et pourquoi cela? la pauvre petite n'en a-t-elle pas le plus grand déplaisir? C'est assez de consolation de la savoir en santé, et d'en espérer bientôt une autre, Dieu aidant. Je prie soigneusement pour M. votre cher fils, et pour toute votre chère famille.

LETTRE DCXV (*Inédite*)

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A ÉVIAN

Préparatifs à faire pour la fondation d'Évian.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, avril 1625.]

MONSIEUR,

[*De la main d'une secrétaire.*] Notre très-honorée Mère arriva mardi dernier heureusement, grâce à Notre-Seigneur. Elle nous a commandé de faire réponse à celle qu'il vous a plu prendre la peine de nous écrire. Nous vous envoyons donc le mémoire comme il faut les meubles. Néanmoins, vous ferez faire selon la commodité du lieu et légèrement, au moins les treilles [grilles] qui suffiront de bois pour le commencement. Si, pourtant, la place n'est pas commode pour faire celle du chœur des Sœurs tant grande, les frais ne seront pas si grands de la faire de fer. Pour les siéges, il ne faut que des bancs pour maintenant dans le chœur, sinon une assez grande chaire [chaise] pour la Supérieure et une semblable pour le chapitre. Quant aux lits, il sera bon d'en faire faire huit ou dix, et autant de petites tables, et des petits siéges faits comme des tabourets, et quatre ou cinq petits bancs pour asseoir les Sœurs en la chambre des assemblées.

[*De la main de la Sainte.*] Mon cher frère, nous voici de retour, Dieu merci, et je m'attendais bien de recevoir une grande lettre de notre nouvelle maison de la Visitation d'Évian. Je pense que tout s'y doit préparer selon la petitesse du lieu et légèrement, car quand nous serons là, nous verrons s'il faudra s'accommoder dans la maison présente pour longtemps ou pour peu de temps. Je pense donc que quelques petits balustres de bois pour le chœur et parloir pourraient suffire à ce commencement. Toutefois, je remets tout à votre prudence; il me tarde de

savoir de vos nouvelles et de savoir les choses s'avancer; car je désirerais que l'on y pût aller avant les grandes chaleurs, tant à cause du voyage que pour la nécessité d'éclaircir les Sœurs et les mettre un peu au large, craignant que les chaleurs, étant ainsi pressées, n'en fissent plusieurs malades; car nous sommes quarante-quatre sans celles que nous attendons, qui feront près de cinquante. C'est trop pour ce monastère qui est petit. Dieu conduise tout à sa gloire!

Vous savez, mon très-cher frère, que nous sommes vos Sœurs de cœur sincère et vos servantes très-obligées.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXVI

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A NEVERS

Congratulation sur le bon état de sa communauté. — Il faut prendre un soin raisonnable du temporel. — La franche et généreuse charité est la bonne odeur des maisons religieuses. — Bulle en faveur du petit Office de Notre-Dame. — Envoi d'un recueil des Coutumes d'Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

Dieu soit béni, ma très-chère Sœur mon enfant, des bonnes nouvelles qu'Il m'a données de vous et de votre chère maison! Certes, j'avais pensé de maladie sur vous; or sus, ma très-chère petite, je vois que le divin Sauveur et souverain Maître vous donne de bons sujets de le servir et pratiquer les vertus; certes, il n'y a rien d'aimable en cette vie que ce bonheur-là, ma très-chère fille; et parmi tout cela vous comptez toujours quelques âmes d'élite, je veux dire des âmes [douées] de bonnes dispositions pour notre manière de vie. Oh! le grand bien, ma fille, tout dépend de ce bon choix, et vaut mieux une âme fidèle à son Dieu qu'une douzaine de lâches; avec cela, je vois que vos petites affaires s'accommodent. Dieu soit béni de tout!

Hélas! mon enfant, il n'y aurait nulle raison de diminuer la pension de notre Sœur Bonsidat, et je vous assure que je n'ai pas une ombre de mémoire d'avoir jamais ouï parler de cela. Nous devons tant à M. Bonsidat, que nous devons traiter avec lui avec la douceur et respect que nous pourrons; mais il doit bien croire, ce me semble, que si ce n'était cela, sa fille ne serait pas gardable; or, je prie Dieu qu'Il vous en donne bon conseil, et je crois bien que vous ferez bien de vous en résoudre avec l'avis des personnes capables. On voit prou que cette fille ne sera jamais que ce qu'elle est, et qu'il ne faut rien espérer de cet esprit-là. O mon Dieu! que de consolations je ressens de voir votre chère âme si déterminée de vivre au-dessus d'elle-même! Certes, j'aime qu'on ressente, mais que l'on ne consente pas, parce qu'un acte fait parmi la violence d'une nature vive en vaut cent autres faits sans répugnance.

Le train de vos filles me plaît bien; vous faites merveilleusement bien de les tenir en exercice. Ce bon Père Barnabite m'en a dit merveille, et de la charité que vous avez exercée envers lui. Mon Dieu! que j'en ai été contente! car, voyez-vous, outre la charité que l'on fait au prochain, on profite grandement par la bonne odeur qui se porte partout. — Je laisse à nos Sœurs à vous dire nos nouvelles, et au bon M. Michel, que je prie vous écrire comme Dieu nous a fait la grâce que notre dernier Bref est conservé, et que, nonobstant les nonpareilles difficultés, nous l'avons obtenu franc de la charge du grand Office, qu'à toute force on nous voulait donner pour toutes les fêtes. On poursuit la perpétuité, et pour tous les monastères. Après cela nous ferons faire le Directoire, où l'on mettra la copie de la Bulle, afin qu'on la suive et qu'on demeure en repos en toutes les maisons pour cela[1].... Si la chère madame de Villeneuve est encore là, je la salue avec tous les amis, et surtout nos pauvres Sœurs,

[1] Les Bulles définitives ne furent expédiées que dans l'été de l'année suivante.

que j'aime très-chèrement; et à vous, ma très-chère petite, je demeure sans réserve vôtre en Notre-Seigneur.

[*P. S.*] Je n'ai jamais pensé à me priver de la consolation de servir nos maisons, mais oui bien à n'avoir la charge d'une famille particulière. Dieu me rende digne de l'obtenir. Un salut à part et très-cordialement à nos Sœurs Françoise-Jacqueline [de Musy] et M.-Marthe [Bachelier], qui m'ont écrit; mais je ne puis rendre le réciproque. Dieu les bénisse! Je les aime particulièrement pour le grand amour qu'elles vous portent. Ma très-chère fille, je sens mon cœur tout joint au vôtre.

Dieu soit béni!

Je m'oubliais de vous dire que j'envoie nos Coutumes que j'ai toutes écrites, au moins ce me semble. Vous verrez s'il y a quelque chose d'oublié; ce seront celles qui ne se pratiquent qu'en des occasions rares. Le bon M. Michel a voulu que je vous envoyasse la copie de ce que j'écris à ma Sœur la Supérieure de Grenoble. Elles ont un Père spirituel, tout spirituel, et que notre Bienheureux Père a dressé; c'est un excellent homme.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXVII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Aptitude de la Sœur de Bressand pour le gouvernement. — On peut recevoir une enfant comme bienfaitrice. — Obtenir de l'assemblée du clergé de France des lettres d'instances pour solliciter l'introduction de la cause du vénérable Fondateur en cour de Rome.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 25 avril 1625.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vous prie, ne me faites jamais d'excuses de votre franchise à me dire vos sentiments, car c'est en cela particulièrement qu'il

me semble que vous êtes ma très-chère fille. Certes, [j'ai] ce sentiment que notre Sœur M.-Constance [de Bressand] fera bien si nos Sœurs d'Orléans en font élection, et [je] suis très-aise qu'elle n'ait plus tant de vue sur ses défauts et ceux des autres; ce n'est pas un esprit pour s'échapper, et je crois que l'autorité lui élargira le cœur sans dissolution. Dieu bénisse tout! Votre discrétion vous fait bien user de la communication des Règles; je crois que sans une apparente et utile occasion il ne les faut pas donner. — Oui, ma fille, l'on peut prendre comme bienfaitrice cette petite innocente, et plût à Dieu que toutes nos fondatrices et bienfaitrices le fussent. Je pensais que vous dussiez faire ce second couvent plus tôt pour retirer ces bonnes âmes qui ont tant de bons désirs.

Vous m'obligerez bien, ma chère fille, de prendre vos soulagements; pour Dieu, faites-le toujours le plus fidèlement que vous pourrez, vous ne sauriez davantage me contenter. Je crains que l'air de cette maison ne vous soit pas propre; si vous faites ce grand couvent, peut-être vous y trouveriez-vous mieux. Enfin, je vois que Dieu dispose cette chère fille H.-Angélique [Lhuillier] pour gouverner cette maison, et dans un an elle sera entrée dans sa cinquième année de profession, et partant pourra être proposée pour l'élection; mais Dieu vous inspirera sa volonté. Cependant, si notre pauvre Sœur la Supérieure d'Orléans revient, comme nous croyons, vous pourrez [prêter] notre Sœur M.-Constance; car, toutes choses bien considérées, je ne vois pas que vous puissiez mieux faire, et crois qu'elle fera très-bien. — Si notre chère Sœur de Villeneuve veut employer sa charité pour aider à faire la chapelle pour mettre le saint corps de notre Bienheureux Père, nous en serons bien aises, parce que nous n'avons rien à faire de si pressant que sa chapelle, nous semblant que cela lui est requis. — Pourquoi non, ma chère fille, ne pouvez-vous pas laisser les officières en leur charge, si vous jugez qu'elles y fassent bien, proposant l'élection de celles qui

le doivent être? — Si les Sœurs se contentent de vous parler par écrit, laissez-les faire : je pense même que cela ne vous nuit point; mais je crois qu'il serait bon de leur faire savoir que celles qui voudront pourront parler à l'assistante [1].

Je sais bon gré au bon Père [saint Vincent de Paul] de vouloir quelque chose de vous, ma fille toute très-chère; faites-lui donc ces petits ouvrages qu'il désire. — Dernièrement, je vous fis un billet bien à la hâte pour vous prier d'obtenir de Mgr de Paris une lettre au Pape, pour rendre témoignage de l'estime qu'il a de notre Bienheureux Père, ensuite de quoi, et sur ce qu'il a appris que Dieu opérait beaucoup de merveilles par son intercession, qu'il supplie le Pape de donner un commissaire pour examiner les grâces et miracles qui se sont faits; et, au bout de la lettre, qu'il plaise à Sa Sainteté de confirmer l'Institut de la Visitation dont le Bienheureux est Fondateur, ajoutant quelques paroles en notre faveur. Que si vous avez là d'autres prélats, il serait extrêmement utile d'obtenir d'eux la même lettre, s'entend sur le même sujet; car chacun doit la faire selon son sentiment. Surtout, obtenez-en une de Mgr de Nantes. Je sais que vous avez tout crédit sur ce seigneur.

Au reste, ma vraie très-chère fille, j'ai eu un grand contentement à lire ce que vous me dites de votre état intérieur, surtout de ce qui s'y passe pendant le fort de votre mal. Oh! quel bonheur a une âme d'avoir toujours ainsi son Dieu présent, avec des sentiments si purs et si tendres en sa conformité et union! Je vous dis encore que vous ne laissiez faire guère de choses à votre esprit, et que vous suiviez toujours cette unité et simplicité.

J'ai appris qu'il se fait à Paris une assemblée du clergé de France; pour Dieu, ma très-chère fille, faites tout votre pouvoir pour obtenir le plus de lettres que vous pourrez pour le sujet

[1] La Supérieure étant malade.

susdit; il n'y a point de façon à faire cela, sinon que chacun dise, selon son estime et son style, ce qu'il pense du Bienheureux, de sa doctrine, de ses prédications, des fruits de ses livres, de ses rares vertus et perfections. Si, d'aventure, vous n'avez pas reçu le billet qui faisait mention de ceci, je vous prie d'écrire à nos Sœurs d'Orléans, Bourges et Nevers, tout ce que dessus, afin qu'elles obtiennent des lettres de leurs prélats, et que tous n'oublient pas le mot favorable pour la confirmation de notre Institut. Au reste, ma très-chère fille, dites-moi si, en cas que notre Sœur Marie-Constance ne serait pas employée à Orléans, comme l'on m'écrit, parce que Mgr d'Orléans désire que notre Sœur [de la Roche] achève son temps, si vous ne nous la donnerez pas bien pour Moulins, où je crois qu'elle profiterait aussi, quand vous l'auriez bien instruite touchant notre Sœur Marie-Aimée, à laquelle je fais semonce de venir ici. Dites-moi, le plus promptement que vous pourrez, réponse de ce point, et faites, ma très-chère Sœur, que nos Sœurs en leurs prières fassent continuelle mémoire du bon Père dom Juste et des affaires qu'il est allé poursuivre.

C'est sans loisir que j'écris; mais, ma chère fille, vous êtes et serez à jamais ma très-chère et unique fille, de laquelle le cœur est tout mien, comme aussi je suis toute à vous. Mille saluts à notre chère Sœur H.-Angélique et à toutes.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE DCXVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Envoi de lettres. — De l'élection de la Supérieure; choix des officières.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 25 avril [1625].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Si M. le président Flocard va à Paris, fermez toutes mes lettres et les lui remettez, afin qu'il les distribue par les monastères où il ira, et surtout donnez-lui celle de madame de Nemours, sinon envoyez-la à la Mère de Paris, la priant de la lui faire donner par leur confesseur ou par ma fille; et les autres lettres, donnez leur adresse, s'il vous plaît. Je n'ai loisir de plus dire. Nous enverrons le livre par le premier voiturier; on le vend ici.

Je salue derechef nos bons Pères qui sont là, surtout notre Révérend Père Maillan et le Père recteur de Chambéry. — Prenez garde à l'esprit de madame Cotin; pour sa fille, si elle est fervente pour recevoir l'habit et l'esprit propre, ne la différez [pas] longuement. — Il n'y a point de façon à l'élection que ce qui est marqué. Pour la profession de foi, il faut dire simplement : « Je proteste de croire tout ce que la sainte Église nous « enseigne, et veux vivre et mourir en icelle. » Il n'y a nul doute que vous ne soyez réélue. Si vous ne savez à qui donner votre voix de celles qui sont chez vous, donnez-la à une d'un autre monastère. Pour vos officières qu'il faut élire, vous proposerez celles qui sont déjà en charge et confirmerez les autres. Oh Dieu! il s'en faut bien garder de mettre en charge ces esprits vains et pleins de prudence mondaine. Inculquez toujours la vraie simplicité. Je finis; Dieu soit béni! Sans loisir. Donnez au Père nos lettres pour [la] Provence.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXIX (*Inédite*)

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A RIOM

L'amour de Dieu et du prochain doit fleurir dans la communauté. — Les âmes vertueuses attirent de grandes bénédictions autour d'elles.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 25 avril 1625.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Puisque cette dame est entrée, je n'ai rien à dire, sinon à prier Dieu qu'il lui rende utile la charité qu'on lui fait, comme je l'espère de sa bonté. Je vous plains de la peine que vous avez de cette pauvre N. Vous ferez fort bien de la faire [parler] à quelque Père Jésuite. Ma toute chère fille, qu'il nous faut être fermes pour n'admettre tels esprits, ni aucun en qui l'on ne voie de la crainte de Dieu ! Sa Bonté ne nous manquera pas quand nous ferons notre devoir avec pleine confiance en elle. Aimez Dieu sincèrement; faites que vos filles l'aiment et qu'elles s'entr'aiment uniquement, et vous verrez que sa Bonté bénira votre patience et confiance. Mais, pour Dieu, ma très-chère fille, que ce cordial amour règne entre nous. Certes, ces bonnes N*** ont grand tort si elles ne sont innocentes en leurs intentions, comme je le veux croire; mais néanmoins, ma très-chère fille, ayez patience, et vous souvenez de ce que notre saint Père [François de Sales] écrivit sur un pareil sujet à notre Sœur la Supérieure de Nevers : « Qui aura le plus d'amour sera le plus riche. »

Vous faites bien de recevoir ces deux filles de vertu. Certes, jamais il ne faut refuser telles âmes, ce sont celles qui appellent les bénédictions dans les monastères. Soyez douce, tranquille et tout humble, simple, parmi vos travaux et tracas. Consacrez tout à Dieu, et Il tiendra compte jusqu'à la plus petite de vos actions et les vous rendra utiles pour l'éternité, qui est notre

souveraine espérance. Je suis ici dès dix jours; mais, à ce commencement, avec beaucoup d'accablement. Vous êtes et serez à jamais ma très-chère toute bonne Sœur.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXX (*Inédite*)

A LA SŒUR MARIE-ADRIENNE FICHET

ASSISTANTE A CHAMBÉRY

Diverses recommandations.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

A peine ai-je le loisir de respirer ici; c'est pourquoi je ne puis écrire. Faites saluer le Père recteur de notre part, et soyez soigneuse de lui remettre toutes les lettres de notre Bienheureux Père, et, incontinent qu'il les aura mises en ordre et vous les aura remises, faites-les tenir sûrement à Mgr, auquel j'écrirai l'un de ces jours. — Je salue tous les amis et amies, à part M. le chevalier [Balbian], M. Maurice et notre M. Pioton, auquel je recommande toute l'affaire, mais avec un cœur tout amoureusement maternel — Ressaluez et embrassez toutes nos très-chères Sœurs. Je me recommande à leurs prières. Prenez votre part, et je vous conjure toutes de n'avoir qu'un cœur et une âme en Dieu, et demeurer joyeusement en paix. Dieu soit béni! Faites tenir ce paquet de Belley promptement.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXXI

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A NEVERS

La légèreté est un fâcheux défaut. — A quel âge on peut être élue Supérieure. — Changement des officières. — Remercîments pour un voile de calice.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je loue Dieu des bonnes nouvelles que vous me dites de nos Sœurs. Dieu leur accroisse journellement ses saintes grâces, afin qu'elles cheminent de bien en mieux en la voie de l'exacte observance. La légèreté est une qualité un peu fâcheuse; mais je sais bien qu'elle ne l'est pas en ces chères âmes en degré qui puisse beaucoup nuire. L'âge leur donnera de la maturité, et surtout la sainte oraison. Pour vous, ma très-chère petite, j'ai confiance en Dieu que vous allez chaque jour croissant en son saint et pur amour.

Quant à ce que vous désireriez, ma très-chère fille, qu'on mît au Coutumier, touchant les filles que l'on propose pour être Supérieures, ce que j'ai dit là-dessus nous doit suffire pour notre conduite et besoin, outre que, par la coutume générale, quand on est entré dans les années, on estime de les avoir complètes, et on les compte ainsi; sinon ès cas où il est marqué expressément qu'il les faut avoir accomplies. Or, notre Règle ni le Concile ne le dit pas, de sorte qu'une fille entrée dans sa trentième année et en la cinquième de profession peut être proposée. De plus, on n'observe point l'âge quand on choisit des Supérieures pour de nouvelles maisons, parce qu'elles ne sont point élues canoniquement, ains seulement nommées par le Supérieur et la Supérieure.

Pour le changement des officières, voici comme je fais : je prends les coadjutrices que l'on ne veut point changer ou

d'autres Sœurs, ainsi que le Coutumier dit, pour faire ma petite consulte, et quelquefois, certes, je parle tout simplement et confidentiellement à nos Sœurs des changements que je veux faire d'elles; car ne savent-elles pas bien la coutume? voilà, ma fille, comme je traite.

[*P. S.*] Cette lettre était écrite quand j'ai reçu vos deux chères lettres avec le voile [de calice], qui est certes beau, extrêmement à mon goût; mais aussi est-il fait du cœur, et donné avec la plus sincère affection de ma très-chère fille à sa pauvre Mère qui l'aime certes très-chèrement. Je l'offrirai à notre très-cher Père et le conjurerai d'obtenir le comble de toutes saintes bénédictions pour l'âme bien-aimée de notre très-chère fille Jéronyme. Oh! si j'avais quelque chose de beau et précieux, que je vous l'enverrais, ma toute chère fille; mais votre cœur se contentera de mon amour plus que maternel pour vous.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE DCXXII

A MONSEIGNEUR ANDRÉ FRÉMYOT

ANCIEN ARCHEVÊQUE DE BOURGES

S'abandonner sans réserve à la grâce et au bon plaisir de Dieu. — Comment alimenter le feu du divin amour.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 8 mai 1625.]

MONSEIGNEUR TRÈS-HONORÉ ET CHÈREMENT AIMÉ,

Le divin Sauveur, qui s'en va glorieux et triomphant s'asseoir à la dextre de son Père, veuille tirer à Lui nos cœurs et toutes nos affections, pour les colloquer dans le sein de son amour! Quelle consolation ai-je ressentie en lisant votre lettre, voyant les grâces et miséricordes que ce débonnaire Sauveur

exerce en votre endroit! Je l'en ai béni et remercié, et le fais encore de tout mon cœur, et le ferai sans cesse.

C'est une bonne marque quand une âme aime la solitude; c'est signe qu'elle goûte Dieu et se plaît en sa conversation, et vous voyez, mon très-cher seigneur, que c'est où la divine douceur communique ses lumières et ses grâces plus abondantes. Oh! que celle que vous avez reçue est grande en cette revue et renouvellement de votre âme avec une due préparation! Vous en sentez les fruits, qui sont cette paix et repos en votre conscience, laquelle étant si saintement préparée, Dieu se plaira de la remplir de ses plus saintes et précieuses faveurs. Mon Dieu! que je ressens cette grâce, et que j'ai une grande espérance qu'elle vous conduira à une entière pureté et perfection! Il faut avoir une fidèle correspondance à la suite des lumières que Dieu vous donnera, et quoi qu'il vous coûte, car vraiment l'amour que cette souveraine Bonté vous porte, et qu'elle vous témoigne si ouvertement par des grâces si excellentes et solides, requiert un réciproque selon votre faiblesse et pauvreté; cela veut dire qu'il ne faut rien refuser de tout ce que vous connaîtrez qu'Il voudra. Ce parfait abandonnement de vous-même entre les bras de la divine Providence, cet acquiescement amoureux à tout ce qu'il lui plaira faire de vous et de toutes choses, ce repos de conscience, cette sainte affection de lui plaire par les actes de toutes les vertus, selon les occasions qu'Il vous en donnera, surtout de la très-sainte charité et humilité, tout cela est le bois qui entretiendra en votre âme le feu du sacré et céleste amour que vous y ressentez et désirez incessamment. Et en ce saint exercice de ferveur ne m'oubliez point, mon très-cher seigneur, afin que nous nous puissions voir un jour, que Dieu sait, en cette bienheureuse éternité, pour l'aimer, louer et bénir de toutes nos forces.

Ne voulez-vous pas bien que je prenne la confiance de vous demander si votre cher cœur s'est trouvé libre des affaires et

dettes de feu notre cher père? Je serais consolée de jouir de votre douce et chère présence; mais Dieu ne le voulant pas, nous ne le voulons pas aussi.

LETTRE DCXXIII

A LA SOEUR MARIE-ADRIENNE FICHET

ASSISTANTE A CHAMBÉRY

Réception de deux prétendantes. — Il ne faut se réjouir que dans le Seigneur.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy] 17 mai 1625.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Oui, il faut recevoir à cœur et bras ouverts cette chère fille de Beaufort, et au plus tôt, car c'est une fille de l'élection éternelle; mais ne faites pas ce jugement qu'elle a plus d'esprit et de jugement que sa sœur; car, outre que je n'en crois rien, il ne faut pas juger si promptement, ni si absolument. Je ne me souviens point de cette fille de Moûtiers; mais si elle est brave et digne de gratification, il la faut prendre; si elle n'est riche pour Chambéry, nous la mettrons ailleurs. Je fais la bienvenue à madame de Vaudan, et salue toutes nos chères Sœurs.

Ma fille, ayez tant que vous pourrez Dieu devant vos yeux, et tenez votre âme très-humble, tranquille et douce, avec une gravité sainte et rabaissée. Portez toujours toutes les bénédictions et toutes sortes de biens à Celui dont tout bien procède, et gardez-vous de vous réjouir vainement, ni de la prospérité spirituelle, ni des satisfactions et bienveillances de qui que ce soit, car ces choses sont précieuses et doivent être honorées, mais rapportées à Dieu seul, duquel tout bien vient.

Je vous prie, faites saluer souvent madame la marquise de notre part, et M. et madame de Challes, M. et madame d'Avise, laquelle j'aime parfaitment, madame de la Val-

d'Isère, de la Forêt, notre chère sœur madame d'Aiguebelette, de Rohan, aux Pères Jésuites de notre connaissance, et enfin toutes les amies et amis, surtout notre cher M. Maurice, madame de Monthoux et M. Berger. J'embrasse en esprit celui de toutes nos chères Sœurs et le vôtre. Dieu répande son esprit sur toutes! *Amen.*

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXXIV (*Inédite*)

A LA SOEUR FRANÇOISE-AUGUSTINE DÉMOTZ

A CHAMBÉRY

La vie religieuse est un paradis pour l'âme qui n'y cherche que Dieu.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

Je loue Dieu, ma très-chère fille, de la grâce que sa bonté vous a faite, vous recevant au rang de ses chères et bien-aimées servantes. Pour Dieu, soyez fidèle à un si bon Maître, et généreuse à retrancher sans délai tout ce que vous sentez qui lui déplaît. La Religion vous sera un paradis si vous n'y cherchez que Dieu; et, au contraire, elle vous servira de plus grande condamnation si vous n'y cherchez que vous-même. Ayez donc un grand courage, ma très-chère fille, pour vivre selon l'esprit de la grâce, et non selon celui de la nature. Je prie Dieu qu'Il vous en donne la force; et, vous, de prier pour celle qui vous chérit en Notre-Seigneur très-cordialement, et qui est votre très-humble et indigne, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE DCXXV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Diverses affaires. — Il faut faire porter aux Sœurs des vêtements usés et raccommodés. — Le chœur de l'église doit être voûté. — Difficultés survenues pour l'impression des Lettres de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy] 23 mai [1625].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il me semble que ce n'est pas l'esprit de Mgr de Belley qui a pensé ces moyens d'union; mais ils sont bons. Dieu aura soin de nous, si nous sommes fidèles à nos observances et que totalement nous ne dépendions que de sa douce et fidèle Providence. — Je serai consolée que notre madame de Chevrières se rende l'entrée de votre maison libre; elle ne trouvera point d'esprit pour elle comme le vôtre. C'est une âme que j'honore tendrement et révéremment. Gardez-[vous] de recevoir madame Cotin qu'elle ne soit veuve, et encore pensé-je qu'elle ne sera [pas] propre; bien sa fille, si Dieu l'a touchée. Votre fondatrice ne donne de quoi l'être; je ne lui donnerais nullement cette qualité; elle charge la maison de trois personnes pour sept mille francs, c'est trop. Toutefois, je remets cela à vous.

Je pense que si notre Sœur M.-Catherine [de Villars] a du jugement et [est] dévote, comme vous dites, qu'elle fera bien, et qu'elle profiterait si vous l'accompagniez de bonnes filles, et que votre maison serait édifiée qu'elle fût en charge. Pour notre Sœur C.-Charlotte [de Crémaux], en nulle façon vous ne la devez ôter de Lyon; car qui pouvez-vous dresser pour vous succéder? Car enfin, trois ans sont tôt écoulés; cela est mon sentiment. — Vous feriez fort bien de faire porter des habits rapetassés, non-seulement à votre Sœur Anne-Louise, mais aux autres, pourvu qu'ils soient proprement raccommodés.

Le chœur des prêtres devrait être voûté plutôt que tout le reste; car il n'y a nulle église où il ne le soit, à cause de la révérence due au saint Sacrement, et je ne sais comment vos maîtres ont pu faire ce défaut. S'il est réparable, il le faut réparer; s'il ne l'est pas, il faut demeurer en paix.

Voilà M. Michel qui vous dira toutes nos nouvelles. Mgr l'envoie pour les Épîtres. Il vous dira l'étonnement qu'on a eu d'avoir vu dans la lettre de M. Brun que ce n'était [pas] le sieur Chervet qui faisait le traité, de sorte que Mgr ne veut nullement gratifier celui de qui on écrit, et il dit qu'il n'est pas obligé à faire une si grande charité à un homme qu'il ne connaît point, et qu'il ne sait s'il la mérite, de sorte que nous voilà mortifiées; car, parce que ce n'est pas l'imprimeur de ce pays, il ne veut pas non plus qu'il imprime [ce qui est de] notre Institut. A cela, je n'ai rien à répliquer, parce qu'il est fort absolu, et que pour un peu d'argent nous en serons quittes; pourvu que Dieu soit glorifié et l'œuvre bien faite, je serai contente. Bonjour, ma toute très-chère fille; je suis vôtre en la manière que Dieu sait. Il soit à jamais béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXXVI

A MONSIEUR MICHEL FAVRE

CONFESSEUR DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY

Se ré erver un certain nombre d'exemplaires des Épîtres de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, mai 1625.]

MON TRÈS-CHER PÈRE,

Faites prendre garde, s'il vous plaît, que l'épître de feu mon père n'y soit deux fois, et de faire mettre les titres à seize lettres qui sont à part, et de les placer où elles conviendront. Puisqu'il

ne plaît pas à Mgr que l'on imprime ce qui est de notre Institut, puisque ce n'est pas le sieur Chervet qui fait l'impression, au moins, je vous supplie que sur le traité que vous ferez on réserve des exemplaires pour nos maisons, au moins un pour chaque maison, pour cette première impression, et encore autant à une autre impression. Outre cela, il en faudra demi-douzaine aux Révérends Pères Jésuites de Chambéry, demi-douzaine de bien reliés pour mesdames les Infantes, et une douzaine et demie tant pour moi que pour distribuer à ceux qui ont fourni et leur peine et leurs lettres, entre lesquels il en faut quatre bien reliés; encore ne sais-je si cela suffira; je crois bien que non; c'est pourquoi il faut plutôt augmenter que diminuer, afin de ne pas demeurer court. Outre cela, mon très-cher Père, je vous prie de nous envoyer les OEuvres de saint Bernard en français, ou du moins ses Épîtres.

Voyez, s'il vous plaît, le Révérend Père provincial de notre part, les Révérends Pères Fourier et de Villars, auxquels il faut aussi des livres, et les saluez très-humblement de notre part, les encourageant à la mission d'Évian. Enfournez bien votre besogne, et puis vous en revenez le plus tôt que vous pourrez vers celles qui vous chérissent très-sincèrement et cordialement en Notre-Seigneur, que je supplie vous combler de son Saint-Esprit, et ramener heureusement. *Amen.*

Vous direz, s'il vous plaît, toutes nos nouvelles à la chère petite Mère [de Blonay], et tout le bien et le mal que vous saurez de nous, car elle est un peu curieuse, et il faut la bien contenter, car je l'aime parfaitement.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXXVII

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A AUTUN

Difficulté de trouver une Supérieure pour la communauté de Moulins. — Il ne faut jamais s'écarter de la Règle. — Dans quel cas on peut recevoir à la Visitation une Religieuse d'un autre Ordre.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy] 4 juin 1625.

Mon Dieu, ma très-chère fille, que vos lettres arrêtent longtemps par les champs ! Je reçus la vôtre du 26 avril le jour du Saint-Sacrement. —Nous ne savons encore qui sera Supérieure à Moulins : les Sœurs, au moins la plupart, ne goûtent pas notre Sœur l'assistante, surtout notre Sœur Marie-Aimée, qui s'était attachée à vouloir notre Sœur la Supérieure de Dijon; mais c'est chose impossible. Certes, cette bénite maison-là nous fait bien de la peine. Les Sœurs vous redemandent, et j'ai prou de difficulté de trouver une Supérieure propre à ce monastère-là. Dieu par sa bonté y mette sa bonne main !

Je bénis Notre-Seigneur du contentement que vous avez des petites de Rabutin. Mais, mon Dieu ! ma très-chère fille, permettez-moi d'être un peu marrie de la demande que vous me faites, s'il faudra attendre qu'elles aient quinze ans complets pour leur donner l'habit de la sainte Religion, car notre Règle ne le dit-elle pas clairement et absolument? Et pour Dieu, suivons-la, et ne permettons jamais à nos esprits de désirer rien au contraire, ni de nous faire accroire que nous puissions nous en détourner ni à dextre ni à sénestre, puisqu'en vérité et bonne conscience nous ne le saurions faire. Plantez cette vérité dans le cœur de vos filles.

Pour madame de Chisy, si le Révérend Père Jésuite juge qu'elle puisse sortir de sa Religion [Ordre] pour entrer dans la nôtre, et que vos Supérieurs le trouvent bon, qu'enfin cela se

puisse faire, je ne vois rien qui ne nous convie à lui donner ce contentement; car, outre la charité qu'elle rendra, votre maison en aura l'utilité, puisque c'est une fille de mise et de bon esprit. Certes, quand l'on en trouve de semblables, il ne faut pas regarder si elles ont de l'argent; les commodités temporelles viennent avec le temps, mais les bonnes et capables filles se trouvent rarement, et elles sont toutefois très-utiles et plus nécessaires et profitables ès monastères que tous les biens du monde; et Dieu récompense bien telles charités. Il se faut bien garder de mettre madame de Chisy Sœur domestique, puisqu'elle a tant de bons talents.

Je loue Dieu de la convalescence de nos Sœurs et les salue chèrement; c'est une marque de grande bénédiction que cette affliction. Vous ferez bien de vous loger; mais choisissez une belle place, et bien assise pour faire le convent. Il faut environ six vingts pieds de carré sans les places pour les jardins et vergers; mais on accommode le plan et les bâtiments selon la place que l'on a, suivant, au plus près que l'on peut, le plan. — Pour votre novice incapable, je ne vous puis dire autre chose, sinon que vous regardiez notre Règle, et preniez conseil de nos Sœurs et des bons Pères Jésuites; puis après avoir bien considéré la chose devant Dieu, et la lui avoir recommandée, faites ce qui sera jugé le plus à sa gloire.

Le peintre qui peignait notre Bienheureux Père est mort; nous n'en avons point ici, et n'avons de ses portraits céans que courtement. S'il se présente occasion de vous en faire faire une copie, nous le ferons; mais les bons peintres ne viennent guère ici.

Ma très-chère fille, tenez votre esprit en courage, en douceur et humilité, et le plus proche de Dieu que vous pourrez; c'est d'où vous tirerez la lumière et la force nécessaires, ainsi que dit notre sainte Règle. Adieu, ma très-chère fille; je prierai une de nos Sœurs de vous écrire de nos nouvelles; moi, je n'en ai

nul loisir, mais oui bien de vous chérir incessamment de tout mon cœur. Ma fille, avançons chemin toutes en la sainte dilection de notre bon Dieu, par une exacte observance, avec ce tant aimable esprit d'humilité, simplicité et douce charité qui nous fasse supporter notre cher prochain. Adieu encore une fois, ma très-chère fille, et à toutes nos chères Sœurs; que Dieu les bénisse, et qu'Il soit à jamais béni! *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXXVIII

A LA SOEUR MARIE-AVOYE HUMBERT

A MOULINS

Éviter avec soin tout soupçon. — Il faut porter la clochette devant les séculiers qui entrent au monastère.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

C'est la vérité qu'il faut vivre avec confiance et se reposer en Dieu et en la conscience de cette pauvre Sœur [Marie-Aimée], car les soupçons blessent souvent la charité et ne profitent rien qu'à nous inquiéter. Pourvu que cette Sœur ne fasse pas des choses tant mauvaises, il faut patienter; Dieu y mettra remède, avec un peu de temps, s'il lui plaît. Certes, il est bien écrit qu'il faut porter la clochette devant les hommes qui entrent. Jamais on n'a manqué en cela en tous les monastères, et ce que la Constitution en dit doit suffire; mais outre cela, je sais bien que la coutume en est écrite; il faut que dans votre Coutumier on ait omis ce qu'ont tous les autres.

Vivez en paix, ma très-chère fille, et observez fidèlement la Règle; c'est le seul moyen de vous rendre agréable à Dieu et de profiter aux autres, à quoi nous sommes fort obligées. Saluez

notre bonne Sœur N. et toutes nos Sœurs, et croyez que je vous chéris toujours très-maternellement, comme ma chère fille à qui je souhaite tout bonheur.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Nevers.

LETTRE DCXXIX

A LA SOEUR CATHERINE-CHARLOTTE DE CRÉMAUX DE LA GRANGE

ASSISTANTE A LYON [1]

Elle lui recommande la patience et le support du prochain.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je prie notre Sœur Anne-Marie de répondre à vos questions, et j'ajoute que vous ne devez rien refuser aux Sœurs promptement, ains considérer s'il est à propos ou non, et incliner du côté de la condescendance plutôt que de celui de la rigueur; car si quelque Sœur se rend importune à demander des congés, vous en pouvez conférer avec la Supérieure et suivre son conseil. Il faut dissimuler ces petites tricheries que les anciennes font, et faire avec grande humilité et douceur ce qui est de

[1] Sœur Catherine-Charlotte de Crémaux de la Grange, novice et amie de la Mère de Blonay, fut une des grandes Supérieures de la Visitation. Elle succéda à la Vénérable Mère Marie-Aimée dans le gouvernement du monastère de Lyon, et fit éclater une charité, un dévouement admirables lors de la terrible peste qui désola cette ville en 1628. Les mêmes vertus brillèrent pendant ses six ans de supériorité à Condrieu et dans la fondation des maisons de Bordeaux et d'Agen, dont elle fut la première Supérieure. Peu lui importait la disposition que l'on faisait de sa personne, elle ne cherchait partout que le bon plaisir et la croix du Seigneur. Cette dernière lui tint fidèle compagnie jusqu'au 19 juillet 1651, qu'elle l'échangea contre les palmes de la victoire. (*Année Sainte*, VIIe volume.)

votre charge, conversant avec elles respectueusement, ainsi que dit la Règle, et ces petites contrariétés vous seront utiles si vous les ménagez bien, si vous les portez avec patience et humilité, excusant charitablement celles qui les font. Ayez un grand courage, ma très-chère fille, et l'employez fidèlement au service de l'obéissance et à mortifier en vous tout ce qui est de l'humain et de la nature, afin que le seul esprit de Dieu vive en vous. Je le supplie vous combler de ses saintes grâces. Je suis en son saint amour toute vôtre.

Il soit béni! Mille saluts à toutes nos chères Sœurs.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXXX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Recommandation en faveur d'un curé de Gex. — Changements d'emplois à Annecy. Quels honneurs sont dus à la Sœur assistante.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, [1625].

Ma TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je n'oserais dénier à ce pauvre curé de Gex ma recommandation à vos amis, par votre entremise, car notre Bienheureux Père les aimait et avait pitié d'eux. Et certes, le peuple de ces quartiers-là est digne de compassion, je veux dire les pauvres catholiques, parce qu'on leur veut tout ôter. Dieu les assiste, s'il lui plaît. Je le vous recommande.

Je vous écrivis assez au long l'autre jour par la voie de Belley. Je vais tout remuer céans, à cause qu'il nous faut des filles pour les fondations; celle qui a été sous vous [1] a bien maintenu le train de céans, sinon qu'elle est toujours un peu

[1] La Vénérable Sœur Anne-Marie Rosset.

serrée; mais les Sœurs s'accommodaient. Nous la laisserons reposer et mettrons à sa place notre Sœur [*une ligne biffée*], que nous voulons faire Mère, et mettre en sa place notre Sœur N***, laquelle m'a contentée en la confession qu'elle a faite de ses manquements; désormais, je pense qu'à l'aide de Dieu elle fera prou. Notre Sœur M.-Adrienne [Fichet] est assistante à Chambéry, où elle maintient bien le train et donne beaucoup d'édification à tous : elle est destinée pour Évian, et notre Sœur M.-Françoise [Humbert] pour Rumilly, si Dieu ne dispose autrement, car les affaires font tout changer bien souvent. Nous avons ici [si] grande multitude de bonnes filles qui désirent la retraite, que nous sommes contraintes de faire des maisons pour les recueillir, et je suis bien aise d'en faire ici autour, car les esprits m'y plaisent. Mgr de Genève se rend tous les jours meilleur. Je salue cordialement nos Sœurs et prie Dieu leur départir abondamment son esprit, et surtout à vous, ma très-chère unique grande fille. Dieu vous bénisse et soit béni!

Ma fille, dites-moi, je vous prie, quel honneur les Sœurs vous rendaient-elles quand vous avez été en charge d'assistante u-près de moi? Lorsque j'étais au monastère et simplement absente des assemblées, lorsque vous y veniez ou que vous en sortiez, toutes les Sœurs se levaient[-elles] et vous rendaient[-elles] le même honneur qu'à la Supérieure, ou que lorsque la Supérieure était tout à fait absente du monastère, ou tellement malade qu'elle n'exerçait pas sa charge, ains que c'était vous qui l'exerciez? Moi je ne sais point cela, et cependant ma Sœur la Supérieure de Riom me le demande, parce qu'elle vit, il y a un an, que céans l'on rendait à l'assistante les mêmes honneurs qu'à la Supérieure, et elle me dit qu'il lui semble que cela ne se doit qu'ès cas d'absence de la Supérieure, ou quand elle n'exerce pas sa supériorité pendant des maladies ou autres occasions semblables, qu'elle a remis son pouvoir et sa charge à l'assistante; que la Supérieure ne doit pas être estimée absente

tandis qu'elle fait ses fonctions; que si bien elle est dans le parloir ou ailleurs, on l'y va chercher pour les choses nécessaires, et rien ne se fait sans son ordre, et l'on ne va pas à l'assistante. Cela a été cause que je me suis enquise [de ce] que l'on faisait autrefois. On m'a dit que tous ces honneurs ne se rendaient ainsi à l'assistante sinon quand elle exerçait la charge absolue de Supérieure, et que ce que l'on fait maintenant s'est introduit lorsque je revins de la fondation de Grenoble, que l'on continua à faire les mêmes cérémonies à l'assistante que quand j'étais absente; et qu'à cause de mes grandes absences, elles pensent que cela ainsi continue. Dites-moi, je vous prie, ce qui en est, et comme vous jugez que telle chose se doive passer, car il m'est avis que la Règle, qui se peut entendre des deux façons, se doit éclairer par l'ancienne coutume.

Ceci ne vaut pas le parler, et j'ai aversion d'employer mon temps à cela; mais il faut que je réponde des petites et grandes choses, droitement. Selon mon sens, l'assistante ne tient pas le pouvoir et l'autorité de la Supérieure tandis qu'elle ne lui a pas remis sa charge; mais, néanmoins, je crois que les Sœurs et la Supérieure même lui doivent rendre un particulier respect plus qu'aux autres Sœurs, mais non pas tel qu'à la Supérieure, sinon quand elle exerce la supériorité. Dis-je bien? car, comme vous savez, je ne vois pas ce que l'on fait quand je n'y suis pas. Je le demandai au Père recteur de Chambéry, qui me dit que celui qui présidait en son absence était tenu comme un autre Père tandis que le recteur n'est ni malade ni absent. C'est trop.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE DCXXXI

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Détails concernant les Épîtres de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy] 7 juin [1625].

Vraiment non, ma très-chère fille, je ne trouverai nullement bon de faire imprimer les lettres de ce bon M. Feydeau, et même vous ferez bien de retrancher les lettres de compliments, s'il y en a trop; car il en faut laisser quelque peu à ce que l'on dit, afin que l'on voie le bel esprit de ce Saint en tout. Je voudrais encore que vous prissiez garde, s'il y en a d'autres où il n'y ait rien de remarquable, que l'on les retranchât. Il me semble que parmi les dernières que j'ai reçues il s'en pourrait ôter quelques-unes. On les a laissées à cause de quelques points de l'Institut; elles sont au livre de l'Institut, voyez-le et [l']accommodez. Ç'a toujours été mon sentiment que l'on mît le livre des lettres des Papes le premier; c'est un ornement au livre que [ce] beau rencontre-là.

Vous aurez déjà vu, ma plus que très-chère fille, que c'était à mon insu qu'on fermait mes lettres. Quand on le fera par mégarde, ouvrez-les; car si je n'écris quelque chose fort secrète de la conscience, je suis consolée que vous sachiez tout ce que je dis et écris; car je voudrais que vous vissiez même jusqu'au fin fond de mon cœur. Or, quand je ferai fermer quelques lettres par la raison susdite, je vous dirai que vous ne l'ouvriez pas.

J'ai répondu à M. Michel [Favre] le mieux que j'ai su [selon] vos demandes. Non, je vous prie, ne vous retranchez point de m'écrire; c'est ma consolation. Pour pressée que je sois, il faut

que je voie toujours vos lettres sitôt que je les ai reçues; pas une autre n'a ce privilége, sinon quand je peux. Dieu a mis sa bénédiction en la confiance et amour qu'Il a mis en nos cœurs; qu'Il en soit béni! N'appréhendez point ma peine. — Voyez ce que j'écris à Avignon. Enfin, ces pauvres filles me font pitié et me conjurent d'aller à elles, et la Mère de Marseille m'écrit que je le dois faire. Il faut tâcher de savoir ce que Dieu voudra en cela, et puis, moyennant sa grâce, nous le ferons, et Il donnera telle bénédiction à notre bonne volonté qu'il lui plaira. Mille grands mercis d'avoir si bien accompli nos commissions; nous renverrons l'argent par le marchand, s'il s'en veut charger. Je salue chèrement M. Brun; je me tiens fort obligée à sa bonté du soin qu'il a des Épîtres; car si bien je me suis dépouillée du profit et de l'honneur [1] de ce peu de travail que j'ai eu à les assembler, si ne le suis-je pas de l'affection que tout aille bien et que Dieu en soit glorifié en son Saint.

Je salue très-chèrement nos Sœurs et votre chère âme, et aussi le Révérend Père Fourier.

Dieu soit béni! 7 juin.

[*P. S.*] Vous verrez comme nos pauvres Sœurs d'Avignon nous désirent. J'écris pour cela au Révérend Père Maillan. Certes, ma très-chère fille, je ne désire nullement d'y aller, s'il n'y a vraie apparence de profit. Ne fermez pas les deux lettres des prélats, car je désire que notre Sœur la Supérieure de Paris les voie. Faites-nous savoir si vous aurez reçu ce paquet; et si vous pensez que le messager soit plus assuré que la poste, donnez-le-lui. Ma très-chère fille, mettez à la poste les lettres pour Paris, car elles sont pressées à cause de l'affaire de notre saint Père. Il les faut sérieusement recommander pour leur

[1] Sainte de Chantal avait cédé l'un et l'autre à M. le prévôt Louis de Sales, sous le nom duquel les Épîtres parurent.

importance. Faites prier pour notre archevêque [de Bourges], qui va faire son voyage [d'Italie].

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXXXII (*Inédite*)

A LA MÊME

Au sujet de la réception d'une postulante.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy] 22 juin 1625.

Mon Dieu! ma très-chère fille, que cette personne dont l'on m'a parlé de votre part a des conditions et une conduite mal convenables pour nous! Certes, je la chéris; mais jamais je ne l'ai su goûter. Si elle demeure en après [auprès] de vous, je crains que le respect et l'estime dus ne se perdent, qui serait un plus grand mal qu'il ne se peut dire. Dieu y pourvoie par sa douce bonté! Pensez-y de loin. Il faut que les Supérieurs soient toujours sur leurs gardes pour empêcher que telles personnes ne prennent trop d'autorité, et ne se mettent à censurer et contrôler toutes choses.

Le Père qui a vu les Entretiens estime que ce sera un livre très-utile et digne de l'auteur. Tenez main afin que les Épîtres ne traînent point. Tout le monde [grille] du désir de les voir. M. Michel m'a dit qu'il ne travaille pas diligemment et que la besogne traînera jusqu'à la Toussaint. Cela serait bien [fâcheux]. Dieu conduise tout et nous comble de son pur amour! Il soit béni! ma vraie fille.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXXXIII (*Inédite*)

A LA SOEUR HÉLÈNE-ANGÉLIQUE LHUILLIER

ASSISTANTE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

onsolation qu'éprouve la Sainte de la régularité des Sœurs de Paris. — S'adonner à la pratique des solides vertus.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy] 22 juin 1625.

Mon Dieu! ma vraie fille très-chèrement aimée, la grande consolation que je reçois de voir nos saintes Règles si ponctuellement observées en votre chère maison. Dieu en soit béni, et de ce qu'il plaît à sa bonté répandre tant de grâces sur nos chères Sœurs, et surtout sur la bonne Mère! Ce m'est une grande douceur de savoir cette chère âme s'avancer ainsi ès vraies vertus qui nous sont si particulièrement nécessaires; et pour vous, ma très-chère âme (je dis ce mot avec un vrai sentiment d'amour), pour vous, dis-je, ma très-chère fille, je ne me puis peiner de tout le mal que vous me dites de vous, parce que votre bonne Mère, qui vous connaît très-bien, se contente entièrement. Dieu veut que vous viviez au-dessus de vous-même, et que vous cheminiez en votre voie sur la pointe de votre esprit, que ce centre ou l'extrémité de votre âme se tienne uni à Dieu sans goût ni satisfaction, et que cela vous suffise avec les bonnes opérations des actes de vertus, selon les occasions que la Règle marque. Voilà votre train, ma très-chère fille; vivez joyeuse avec cela, et priez toujours pour moi qui suis vôtre, en la façon que Dieu sait. Il soit béni éternellement, et de vous avoir rendue toute mienne en son saint amour! Mille saluts à toutes nos très-chères Sœurs, à part, à nos trois anciennes.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE DCXXXIV

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Omission faite au Recueil des Lettres de saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy] 25 juin [1625].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Faites tenir promptement ces deux billets à Moulins, et faites prier Dieu pour cette affaire. Je n'ai loisir de vous rien dire pour ce coup, sinon que j'ai grande peine à me résoudre à la mortification que j'ai, de ce que l'imprimeur n'a pas mis, au titre des Épîtres, que notre Bienheureux Père était notre *Fondateur* et *Instituteur*. Certes, ma très-chère fille, je ne puis digérer cela. Il était ainsi dans l'exemplaire qu'on lui a envoyé, pourquoi l'a-t-il retranché? Je ne suis pas marrie que l'on ait ôté le nom de *Bienheureux* puisque les Pères l'ont trouvé à propos[1]; mais celui d'*Instituteur de notre Ordre,* je ne le puis souffrir, et vous prie, ma très-chère fille, qu'il refasse cette feuille. Voyez-vous, j'ai cela à cœur, et il nous importe. Bonsoir, mon enfant, ma très-chère fille.

Dieu soit béni! AMEN.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Par respect pour la Bulle d'Urbain VIII, qui défend de donner aux défunts le titre de Bienheureux avant que la sainte Église ait prononcé.

LETTRE DCXXXV (*Inédite*)

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A ÉVIAN

Préparatifs pour la fondation d'Évian.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 28 juin 1625.

MON TRÈS-CHER FRÈRE,

J'oubliai de vous dire en ma dernière lettre que je ne sais pas pourquoi vous faites trois tours, d'autant qu'il n'en faut que deux. Quant à ce qui est des meubles, nos Sœurs Dufour disent qu'il y a là quelques linges et meubles de cuisine, de sorte qu'il n'est besoin à présent que de quelques plats, écuelles et pots de terre. Nous faisons venir de la futaine de Lyon pour des tours de lit et des couvertes. Néanmoins, vous pouvez bien acheter les trois que vous dites, et davantage s'il s'en trouve; car nous ne pensons pas les avoir ici, ni à Lyon, pour vingt-deux florins la pièce; c'est bon marché, ce me semble, pourvu qu'elles soient bonnes. Nous faisons aussi venir du camelot pour faire des chasubles, et accommodons quelques petits parements pour l'église. S'il vous plaît, mon très-cher frère, de nous envoyer la mesure de la hauteur depuis le plancher jusqu'en bas, parce que nous avons un tableau de Notre-Dame assez grand que nous pourrions mander pour s'en servir. Pour la hauteur des châlits, il faut qu'elle soit de cinq pieds et demi.

Il ne faut pas beaucoup presser M. le baron de Lucinge; nous nous contenterons pour maintenant de ses cent ducatons, pourvu qu'il assure bien le reste de ce qu'il lui donnera [à sa fille] et qu'il se rende un peu.

Pour le regard des Sœurs tourières, ce serait une chose bien à désirer et fort commode qu'elles pussent pétrir et faire les lessives sans entrer dans le monastère; mais nous laissons tout à votre jugement et disposition, pourvu que vous ayez un peu

d'égard à notre pauvreté. Quant au temps que nous partirons, nous ne le pouvons pas bonnement dire à présent, comme nous vous avons déjà mandé; mais nous vous le ferons savoir lorsqu'il sera résolu, et à l'avantage, s'il plaît à Dieu. Mon cher frère, mandez-nous s'il vous plaît, s'il faut nécessairement avoir l'exemption des tailles avant que d'aller; pour la licence, Mgr juge qu'il n'est pas nécessaire de l'avoir.

Ma Sœur qui écrit sait bien que vous avez force intelligence pour deviner ce qu'elle veut dire du tableau. Enfin, c'est que nous en avons un fort grand qui pourrait servir à l'autel, si votre place en est capable. Mon très-cher frère, Dieu soit votre force, votre joie et récompense éternelle! *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXXXVI (*Inédite*)

AU MÊME

Même sujet. — Fondation de Rumilly.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 1625.

Gardez-vous-en bien, mon très-cher frère, de nous redemander de l'argent, car nous n'en avons plus pour vous; et puis je crains grandement que vous n'ayez dépensé en festin tout celui que nous vous avons envoyé[1], car le Père Bertrand m'a dit que le temps qu'ils furent là, vous les molestiez d'aller faire bonne chère avec vous, ne négligeant pas le moyen de vous tenir auprès de vos ouvriers, mais que toutefois ils obtinrent cette grâce de vous, mon très-cher frère, de vous avoir un jour de fête en leur compagnie, et qu'à un autre vous les menâtes voir votre beau jardin avec une ample preuve de votre libéra-

[1] Plaisanterie de la Sainte au sujet de l'économie de M. Pioton et du soin avec lequel il ménageait les intérêts du nouveau monastère.

lité et magnificence à festiner, et ce qu'ils trouvèrent d'excellent, ce fut la bonne eau de la fontaine. Et moi, ce que je tiendrais le meilleur, mon très-cher frère, serait que, quand vous aurez fini là, vous vinssiez ici pour préparer à Rumilly le petit colombier de madame de la Fléchère, afin d'y mener des colombes. Mais cela soit dit sans préjudicier à notre chère petite maison d'Évian, en laquelle nous ne saurons encore dire précisément quand nous pourrons aller. Si nous pouvons, nous porterons ou enverrons quelques tableaux, mais non en si grand nombre qu'il en soit assez du compte, et des ornements pour l'autel, quand ils seront faits. S'il vient quelqu'un par ces quartiers qui puisse vous porter quelque chose, adressez-le-nous, nous ne le chargerons pas tant qu'il s'en puisse plaindre.

Vous voyez bien, mon cher frère, que nous ne prétendons pas de vous faire de grands biens, et que cette lettre écrite au milieu de notre récréation s'en sent un peu. Quand on sera là, on s'accommodera du mieux que l'on pourra. Je vous ressouviens qu'il faut un petit tabernacle. — Nous ne vous enverrons point de couvertes, car il n'y en a que ce qu'il faut céans. Entre ci et là, on en pourvoira, et je ne sais pas quels meubles il sera nécessaire de porter; car nous ne pensons qu'à ce qu'il faut pour parer l'autel. — Mgr l'évêque dit qu'il n'est nul besoin d'avoir la licence de Son Altesse puisque nous sommes établies dans la première ville de ses États, et que nous l'eûmes dès le commencement pour l'établissement de ce monastère. M. le chevalier [Balbian] m'a mandé qu'il obtiendrait l'exemption des tailles extraordinaires, mais je crois que l'absence de Son Altesse et les guerres sont cause du retardement. Il faudra laisser à M. de Vallon sa maison de procure; qu'il nous donne de l'argent. — Bonsoir, mon très-cher frère, je m'endors si fort, j'ai peine à ouvrir mes yeux, lesquels je voudrais souvente fois [élever vers] la divine Bonté afin qu'il lui plaise vous donner le

comble de ses plus chères grâces. Je suis pour toujours et à jamais, mon très-cher frère,

Votre très-humble.

[*P. S.*] Mon très-cher frère, je ne sais que dire à cette dame de N., qui m'écrit tant que je suis accablée d'écritures, et m'imagine qu'elle pensera que vous ne me faites pas tenir ses lettres, et partant je vous laisse toute la charge de nous en excuser. Elle m'écrit de tant de filles; mais je pense qu'il sera assez temps quand les Religieuses seront à Évian.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXXXVII

A LA MÈRE FRANÇOISE-GABRIELLE BALLY

SUPÉRIEURE A BOURGES

Sentiments de compassion et de charité au sujet de la pauvreté des Sœurs de Bourges. — Recevoir les jeunes filles propres à la vie religieuse, quoiqu'elles ne soient pas riches, et se confier en la Providence.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy] 27 juillet [1625].

Je vous assure, ma très-chère fille, que vous me faites grande compassion. Et plût à Dieu que nous eussions le pouvoir de subvenir à tous vos besoins, croyez que nous le ferions de bon cœur; mais certes nous ne le pouvons, étant engagées fort avant dans les nécessités de nos Sœurs de Belley et de Chambéry. Je prie le bon M. Crichant de vous faire tenir cinquante écus quand il sera à Paris. A mesure que Dieu nous donnera moyen, nous vous aiderons toujours de tout ce que nous pourrons, et de bon cœur; mais j'espère que Dieu vous enverra du secours. Ayez toujours votre entière confiance en sa miséricorde et providence; assurez-vous qu'elle ne vous manquera pas; ayez une douce patience, et vous verrez bientôt le secours du ciel.

Si les filles qui se présentent sont bien faites pour notre vocation, j'en voudrais recevoir quelques unes des plus propres, encore qu'elles n'aient que deux mille francs, car cela attirerait la miséricorde de Dieu sur votre maison. Je ne doute point, ma très-chère fille, que si nos Sœurs de Lyon et de Paris savent votre besoin et qu'elles puissent vous secourir, elles ne le fassent de bon cœur. Je vous conjure de redoubler votre confiance, car c'est ce que notre bon Dieu demande de vous par cette nécessité où Il vous laisse un peu tremper. Enfoncez-vous donc dans cette Providence, ma très-chère fille, et Dieu vous visitera bientôt; j'en supplie sa douce Majesté de toutes mes forces.

Vous trouverez le Directoire des jeunes filles avec celui des officières. O ma fille très-chère, il est vrai, si nous étions parfaitement mortifiées, nous n'aurions point de mélancolie, quoique Dieu en ait envoyé à quelques Saints; mais celle dont vous m'écrivez n'est pas de cette nature. Que voulez-vous, il faut avoir des croix ! Il y a sujet de bénédiction, puisque le gros de la famille va s'avançant en la perfection de l'observance; tout notre bonheur dépend de là. Ma très-chère fille, pour Dieu, inculquez continuellement cette vérité, et demeurez toujours en votre tranquillité, nonobstant votre pauvreté. Dieu accourra à votre secours, je l'en supplie de toute mon âme qui vous chérit de toutes ses affections et toute votre bénite maison. — Je fais très-humble révérence à Mgr de Bourges et aux bons Pères Jésuites. Je vous écris sans aucun loisir, pendant *Matines;* car le départ du messager m'a surpris. Hé ! Dieu soit notre tout en ce monde et en l'autre, ma très-chère fille, et soit à jamais béni !

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE DCXXXVIII (*Inédite*)

A LA SŒUR MARIE-ADRIENNE FICHET

ASSISTANTE A CHAMBÉRY

Difficultés pour une bâtisse.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

Je ne puis encore résoudre du temps que nous irons à Chambéry, je crois que ce sera ce mois d'août ; dans peu de jours je l'écrirai au Révérend Père recteur. Certes, qui pourrait suivre le premier dessein de la muraille, ce serait le meilleur. Il me semble que ces Messieurs de la ville devraient bien plus craindre le corps de logis que nous ferons dans la vigne que ces murailles-là, et cependant Mgr le prince Thomas, ayant bien considéré ce qu'on lui représenta de cela, conclut que nous y bâtirions. J'attends M. d'Avise à qui je dirai le reste; selon que vous m'avez écrit de N. et de Crémieux, je pense qu'elles ne sont pas pour nous. Dieu soit béni! Sans loisir.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Reims.

LETTRE DCXXXIX

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A NEVERS

La sainte amitié demeure éternellement. — La prudence humaine est entièrement opposée à l'esprit de la Visitation. — Nouvelles de l'archevêque de Bourges.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

De l'abondance du cœur la bouche parle : il est vrai, mon âme chérit la vôtre de toutes ses forces, et je reçois une grande consolation de la correspondance de votre chère dilection.

Demeurons ainsi, ma très-chère fille, en notre grande et ancienne amitié et totale confiance, de laquelle j'espère que nous jouirons en l'éternité. Oh! qu'elle est désirable, cette vie bienheureuse, ma très-chère petite! Je ne puis m'empêcher de la souhaiter de tout mon cœur. Priez Dieu pour moi, afin que je ne sois privée de cette miséricorde.

Je crois que nos Sœurs vous écrivent, car je n'ai le loisir de vous dire nos nouvelles, ni certes de voir leurs lettres, étant contrainte de commettre une Sœur pour cela, tant je suis occupée. — Je ne sais que dire sur l'avis qu'on vous donne touchant la prétendance [prétention] de notre Sœur J. C.; car elle ne me l'a dit en façon quelconque, et j'ai peine à croire qu'elle y ait pensé. Mais, mon Dieu, ma toute chère fille, que je suis touchée des paroles qui marquent qu'elle devrait marcher plus simplement et plus innocemment; car encore bien que je ne veuille pas croire qu'elle ait donné juste sujet à cette opinion, néanmoins la seule ombre de telle manière de procéder me fait peur. J'ai en horreur cet esprit de finesse et prudence humaine. Dieu, par sa bonté, ne veuille jamais permettre qu'il paraisse dans les filles de celui qui en a été si éloigné et si grand ennemi.

Ce que je vous ai mandé quelquefois de madame de Limours, c'est parce que j'avais fort ouï dire à Paris que ses affaires étaient en mauvais état; mais tout va bien, pourvu qu'elle soit autorisée de M. son mari au traité qu'elle a fait. — Ma très-chère fille, avant de partir de Nevers, vous ferez un grand coup de mettre en observance ces principales et si importantes Règles, celle de la visite et celle de l'élection de la Supérieure; car vous laissez par ce moyen l'exemple vif de ce qu'elles doivent faire après vous. Pour vous dire ce que je pense, il y a beaucoup d'apparence que Mgr de Genève ne vous permettra pas de vous engager davantage à Nevers.

[*P. S.*] Depuis que j'ai écrit ceci, il y a plusieurs jours, j'ai

vu avec beaucoup de sujets de consolation Mgr de Bourges tout à fait réduit au service de Notre-Seigneur. Il va à Rome; je le recommande à vos prières et nos affaires.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE DCXL (*Inédite*)

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A ÉVIAN

Annonce du départ pour Évian.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

MON TRÈS-CHER FRÈRE,

Vous ne me répondez point si nous irons; car nous prétendons de partir sans remise le 4 d'août[1]. Vous viendrez nous querir? Nous donnerez-vous commodité d'envoyer ce peu d'ornements pour l'autel? Nous enverrez-vous quelques chevaux, ou si nous prendrons tout ici? Emmènerons-nous notre Sœur

[1] Les deux demoiselles Dufour et leur belle-sœur, jeune veuve très-pieuse, touchées de l'attrait divin, résolurent, d'un commun accord, de consacrer leurs personnes et leurs biens à la fondation d'un monastère de la Visitation dans la ville d'Évian. La Vénérable Mère de Chantal ayant accédé à leur désir, les trois postulantes allèrent commencer leur noviciat à Annecy, d'où elles partirent le 5 août 1625, avec les autres Religieuses destinées à être les pierres fondamentales du nouvel établissement; ce furent les Sœurs Marie-Françoise Humbert, Françoise-Agathe de Sales, Anne-Louise Desportes, Marie-Madeleine de Musy, Françoise-Marguerite Richard et Jeanne-Françoise Barandier. « Conduites par la Bienheureuse Fondatrice, elles arrivèrent à Évian le jour de la Transfiguration de Notre-Seigneur. Ce fut un jour de joie; presque tout le peuple de la ville leur accourut au-devant; on sonna le carillon avec grande réjouissance, et le lendemain M. le prieur de Blonay fit la prédication et l'installation. »
(*Histoire inédite de la fondation de Thonon.*)

Marie-Nicole, car M. de Blonay m'a mandé que non? mais je ne vois pas le pourquoi; c'est une fille où il n'y a rien à douter.

J'espère bien des tailles extraordinaires. Je désirerais fort de ne pas aller là, parce que je suis pressée d'aller ailleurs; mais Mgr et nos Sœurs le veulent pour quinze jours. Dieu nous soit en aide parmi tant d'affaires! J'attendrai de vos nouvelles. Dieu soit béni! Ces gens nous pressent. Je vous prie, faites remettre sûrement cette lettre à M. de Charmoisy. Je suis toute vôtre en Notre-Seigneur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXLI

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A AUTUN

Bien choisir la place pour bâtir le monastère. — Chercher le royaume de Dieu par l'exacte observance.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy] 29 juillet [1625].

MA TRÈS-BONNE ET TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il fallait renvoyer cette novice à notre maison de Moulins, et là on lui eût ôté l'habit et [on l'eût] donnée à ses parents. Je prie Dieu que vous ayez fait ainsi, sinon demeurez en paix.

Je suis fort aise que vous ayez madame de Chisy. Oui, ma fille, adressez-vous toujours à moi selon votre ancienne confiance; Dieu aidant, je ne manquerai jamais de vous répondre et servir de bon cœur. Il est vrai que, pour ces deux ou trois mois suivants, vous ne devez attendre de moi des réponses, sinon qu'il y ait sujet important ou nécessaire; car en ce cas je ne manquerai pas, Dieu aidant. Ce sera votre mieux d'acheter une place pour bâtir; mais, en attendant, il faudrait avoir un logis bien commode et suffisant pour vous loger. Prenez un peu l'avis de notre très-bon ami, M. de la Curne, quand il vous ira voir, et

ayez un grand courage et très-humble et invariable confiance au soin paternel de Notre-Seigneur. Cherchez premièrement le royaume de Dieu par l'exacte observance dans l'esprit de douceur, humilité et simplicité, et toutes les choses nécessaires ne vous manqueront [pas]; mais soyez invariablement appuyée sur cette vérité, et sur ce fondement persévérez à vivre en cette union cordiale et tranquille douceur; c'est la grande bénédiction des maisons. J'aime bien nos Sœurs qui vous aiment bien; aimez-les tendrement et surtout cette pauvre infirme [1] que j'aime cordialement. Oh! qu'elle est heureuse de souffrir!

Nous allons lundi à Évian, Dieu aidant.—Mgr de Bourges est parti ce matin pour son voyage de Lorette et de Rome. Faites, je vous prie, prier Dieu pour lui instamment, et pour nos affaires de la béatification de notre saint Père et celles de notre Institut; mais chaudement et persévéramment faites prier pour nous. Vous savez de quel cœur je suis vôtre; cela est sans réserve. Priez pour nous.

Jour de sainte Marthe.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXLII (*Inédite*)

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A ÉVIAN

Derniers préparatifs pour la fondation d'Évian. — Charitable admission des filles naturelles à la Visitation.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, juillet 1625.]

MON CHER FRÈRE,

Cela va mal que vous ne puissiez nous envoyer quelques chevaux; mais bien nous ferons ce que nous pourrons avec

[1] Sœur Claude-Marie Duguest avait été mariée contre son gré à l'âge de treize ans. Devenue veuve l'année suivante, elle se donna toute à Dieu et partagea son temps entre la prière et les bonnes œuvres, jusqu'à sa trente-

l'aide de Dieu, et enverrons ce que nous avons. Mais faites provision d'un calice, attendant que le nôtre soit fait. Nous partirons, Dieu aidant, sans remise le 4 août, et j'irai donc conduire nos Sœurs. Il sera bon que vous demeuriez pour tout préparer, mais surtout le festin, à quoi vous êtes si entendu; mais nous ne mangeons point de dragées [1] !

Oui, nous pouvons recevoir des filles naturelles, mais il les faut bien examiner. — Quand nous serons là, nous verrons ce que l'on dira au Révérend Père de la Mare. — Cherchez de quoi faire votre autel, car notre tableau n'est pas à votre mesure. Je me repens quasi d'avoir envoyé ce dernier à Évian. Oh ! si j'eusse su que vous n'y pensiez plus, vous ne l'auriez pas ! Adieu, mon très-cher frère ; toutes nos Sœurs vous saluent et vous souhaitent, avec moi, toutes saintes bénédictions de Notre-Seigneur. Qu'Il soit béni !

Qui nous confessera là ? — Nous parlerons de Rumilly en présence.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

troisième année, qu'elle entra à la Visitation de Moulins, d'où elle fut plus tard envoyée à la fondation d'Autun. La main du Seigneur s'appesantit alors sur elle : deux cancers à la poitrine et un affreux ulcère dans les entrailles la dévorèrent toute vivante. Comme un autre Job, cette innocente victime n'ouvrit jamais la bouche, au milieu de ses tortures, que pour bénir le Seigneur, « qui lui avait été, disait-elle, et lui était encore trop doux ». Le 10 juillet 1629, Il mit fin à son long martyre et la fit passer dans le lieu de rafraîchissement, de lumière et de paix. (*Année Sainte*, VIIe volume.)

[1] Nouvelle allusion à l'économie de M. Pioton.

LETTRE DCXLIII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Désir de voir commencer le procès de béatification de saint François de Sales. Affaires du monastère d'Avignon.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 2 août 1625.

Je vois votre cœur dans votre lettre, et la grandeur de son affection certes toute incomparable, ma très-chère fille; mais croyez que votre Mère vous correspond fidèlement. Oh! faites donc, ma très-chère fille, ce que vous pourrez, afin que tant qu'il se pourra, plusieurs personnes de qualité concourent à l'avancement de la béatification de notre saint Père. C'est la vérité que l'on tient, que quand le Pape verra que plusieurs lui demanderont une même chose et lui rendront témoignage de l'excellente vertu de notre Bienheureux, que cela facilitera et avancera la commission de celui que l'on désire, pour examiner sa vie et ses miracles.

Mgr de Genève ne trouve pas que je puisse, en sorte quelconque, entreprendre maintenant ce voyage à Paris, car il me semble impossible pour les affaires de deçà. Si Dieu veut que je revoie nos maisons, Il m'en donnera quelque autre ouverture. Il est vrai, il serait requis qu'une très-pertinente Supérieure fût en Avignon; si l'on nous mande qu'il y ait apparence que j'y puisse servir, Mgr de Genève a sentiment de m'y envoyer après la Toussaint; nous attendons la réponse. Mais, mon Dieu, si madame la marquise de Meignelay voulait, elle ferait bien un bon office à cette pauvre maison-là, et à tout notre Ordre, puisque M. Berger m'écrit qu'elle a tant de crédit vers Mgr le Légat. Il faudrait qu'elle obtînt une lettre de bonne encre de lui, pour Mgr l'ar-

chevêque d'Avignon. En recommandation de ces pauvres filles, j'avais écrit la ci-jointe. C'est sans loisir que je salue nos très-chères Sœurs et votre bon cœur, que Dieu remplisse de toutes grâces. Pourquoi, ma chère fille, ne nous dites-vous rien de notre Sœur Marie-Constance ?

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE DCXLIV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Réception d'une personne pénitente.

VIVE † JÉSUS!

Évian, 1625.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Tout accablée d'affaires à cause du peu de séjour que nous faisons ici, je vous dis courtement que puisque la Sœur Magdelaine est si bien disposée, et que tant de dignes Pères vous pressent, vous ne pouvez faillir en lui donnant l'habit ; mais que ce soit à portes fermées. Je ne dirai pas à Mgr de Genève qu'elle l'a reçu ; mais, Dieu aidant, je lui ferai approuver qu'on le lui donne, et cela suffira pour le respect qu'on a dû lui rendre, prenant son avis à cause de la grande connaissance qu'il a de la vie passée de cette pauvre créature ; car autrement il eût pu s'étonner, oyant qu'elle fût reçue chez vous.

Je vous prie de faire tenir par la première poste cette lettre de Paris. Adieu, ma vraie fille ; faites que l'on prie pour moi, et vous tout particulièrement ; car il me semble que je désire de servir Dieu purement. Il soit béni !

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXLV (*Inédite*)

A LA SOEUR CATHERINE-CHARLOTTE DE CRÉMAUX DE LA GRANGE

ASSISTANTE A LYON

S'abandonner à la divine Providence, sans inquiétude pour l'avenir.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

Oui, ma très-chère fille, je vous prie, ayez bien soin de cette pauvre petite Mère, et lui faites bien tenir mesure de marcher, car vraiment elle en a besoin. Quant au surplus, ma chère fille, ne vous chargez point du souci de ce qu'elle deviendra; c'est chose difficile à savoir. Pour moi qui n'entre pas si avant dans les desseins de Dieu, et qui n'ai pas de si longue prévoyance, je vois bien que c'est votre cœur filial qui ne peut retenir les bouillons de son amour envers cette chère Mère. Certes, je le vous pardonne de bon cœur; mais ne vous amusez plus à cela, ains laissez-vous et toutes choses sans réserve au soin et à l'amour de notre bon Père céleste.

Cette Sœur T. F. est fâcheuse; il faut mépriser ce qu'elle dit et ne faire semblant de le voir toujours, et enfin, au lieu d'avertissements, lui faire au bout d'un temps dire ses fautes et lui donner bonne pénitence, après toutefois que la Supérieure l'aura avertie en particulier de se déporter de telle façon. Adieu, ma très-chère fille.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXLVI

A MONSEIGNEUR ANDRÉ FRÉMYOT

ANCIEN ARCHEVÊQUE DE BOURGES

Nos cœurs sont les temples du Coeur de Jésus. — Prière d'obtenir du Pape une Bulle de confirmation de l'Institut; moyens d'union entre les monastères.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

Monseigneur, mon très-cher et très-honoré frère,

Nous voici au jour où vous faisiez état d'arriver à Venise, et j'espère en la bonté de Notre-Seigneur qu'Il vous y aura conduit heureusement, ainsi que sans cesse nous l'en avons supplié; car enfin, mon esprit vous va suivant partout, et n'a guère de plus douce consolation qu'à repenser aux douces miséricordes que notre bon Dieu a exercées sur votre très-chère âme, dont éternellement je le bénirai avec le continuel désir de voir l'œuvre de sa grâce accomplie et parfaite en vous, par la sainte persévérance de l'union de votre cœur au sien très-adorable et très-amoureux. Oui, mon très-cher seigneur, cela se peut dire franchement que le Coeur de notre doux Sauveur est très-amoureux du vôtre, et qu'Il l'a élu pour son temple et pour sa maison de délices, où Il habitera sans fin par grâce en ce monde, et par gloire en son immortelle félicité, où j'espère qu'ensemble nous chanterons, avec tous les Bienheureux, le cantique de ses louanges et miséricordes infinies; certes, j'en ai un grand désir.

Je suis attendant de bon cœur de vos nouvelles; nos chers cousins et M. d'Aubenton qui m'en ont tant fait de promesses, nous les tiendront, s'il leur plaît; et vous, mon très-cher seigneur, vous m'écrirez aussi trois petites lignes, mais non plus, afin de ne vous point surcharger d'affaires; car vous aurez assez de peine à nous obtenir cette si nécessaire Bulle que nous

réclamons avec toute l'humilité et l'affection qui nous est possible, pour l'extrême besoin que nous en avons. J'ai la confiance que vous nous l'apporterez; au moins suis-je assurée que votre zèle et votre affection envers nous vous en feront faire toutes sortes d'efforts.

Je pense qu'il sera bon de témoigner à Mgr de Lyon que nous avons beaucoup de confiance en lui, comme, certes, je crois que nous devons l'avoir, et je ne pourrais faire autrement, quand je considère sa vertu; vous saurez bien manier son esprit. Mon Dieu! qu'il me semble qu'il a de sujets de s'employer cordialement pour nous! Votre présence fera tout vers lui et vers M. de Béthune, et avec votre permission je leur fais très-humble révérence à tous deux, vous laissant le soin de tous nos petits honneurs. Je me tiens grandement obligée à M. de Béthune, pour l'affection qu'il nous a déjà témoignée, laquelle me rend soigneuse de prier notre bon Dieu de le combler de ses saintes grâces. — Je vous ressouviens de bien caresser notre bon Père dom Juste [1], et d'encourager le Révérend Père général des Feuillants à revoir et augmenter la Vie de notre Bienheureux Père, lorsqu'on lui aura donné les Mémoires, car c'est un très-digne ouvrier pour une si digne besogne.

Il me vient en l'esprit de vous dire que, si vous ne pouvez apporter notre Bulle, vous en recommandiez chaudement la poursuite à M. Bobin; car si bien le bon Père dom Juste est le principal agent, néanmoins il a besoin d'être secondé : voilà, mon très-cher seigneur, comme je vous dis tout. Il faut encore ajouter que, dès que vous fûtes parti d'Annecy, l'on nous envoya un messager exprès, que quantité de personnes de qualité de Paris m'écrivaient que j'allasse promptement à Paris, pour obtenir de Messeigneurs les prélats ce qui est requis

[1] Il se trouvait aussi à Rome, pour solliciter la confirmation de l'Ordre de la Visitation et la dispense perpétuelle du grand Office.

pour l'union de nos monastères, et pour la béatification de notre Bienheureux Père. Mgr de Genève et moi, nous trouvâmes qu'il fallait demeurer en la résolution que nous avions prise avec vous, et que, quand nous aurons notre Bulle de confirmation, qui mettra à couvert tous les monastères, nous penserons au reste, selon les ouvertures et lumières qu'il me semble que Dieu vous en donna, lorsque nous en parlâmes. Enfin, il n'y a que trois points nécessaires : le premier, de tenir les monastères unis et uniformes entre eux, comme ils sont maintenant, et qu'ils l'ont été ci-devant ; le second, de pouvoir donner des Supérieures d'un monastère à un autre qui en aurait besoin, et faire changer de maison aux Religieuses, pour quelque grande nécessité ; le troisième, en cas que deux monastères eussent quelque difficulté ensemble, ou un Supérieur avec le couvent, qui jugera et accordera ces différents? Voilà les trois points que nous connaissons, par expérience, être nécessaire de bien établir pour la conservation de notre Institut et le repos des monastères. Or, c'est de Messeigneurs les prélats qu'ils dépendent. Voyez, mon très-cher seigneur, si vous en pourrez conférer avec quelqu'un qui puisse donner de bons moyens pour cela; je l'espère et attends de la divine Providence, à laquelle notre Bienheureux Père nous a laissées, puisqu'il ne les a pas déclarés, comme il m'avait dit qu'il ferait, et je crois fermement que l'Esprit de Dieu conservera ce qu'il a si saintement établi, puisque même il fait voir son soin et assistance spéciale sur les familles, et les fait vivre avec tant de pureté, de simplicité, et d'exacte observance dans un esprit de candeur et tranquillité nonpareilles : voilà le sujet de ma confiance et repos. Ne suis-je pas bien fondée, mon très-cher seigneur?

Je supplie l'infinie Bonté de vous conserver dans le sein de sa douce Providence, comme l'un de ses enfants plus chers, et de vous ramener heureusement et en santé avec votre chère

troupe, que je salue très-humblement avec votre permission, et vous par-dessus tous, mon très-honoré et très-cher seigneur, étant de cœur et d'affection incomparable, etc.

Extraite du procès de canonisation de sainte Jeanne-Françoise de Chantal. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXLVII

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A NEVERS

Conseils au sujet de la fondation de Blois; qualités nécessaires à une Supérieure. Vertus qui doivent briller à la Visitation.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

Ma chère fille,

Je désire savoir si vous avez reçu mon dernier billet, à cause des précieuses reliques que j'y avais enfermées. J'écris à madame de Limours selon votre désir, en réponse de la sienne; assurez bien vos affaires avec elle, et d'autant plus que le lieu est écarté, et, si j'ai mémoire, avec un grand nombre de maisons religieuses. Je crois bien que Mgr de Nevers fera grande difficulté de vous laisser aller [à Blois] avant la fin de vos six ans, et toutefois il serait fort à propos que vous allassiez; car, pour vous parler comme à mon propre cœur, selon mon sentiment, je craindrais fort que notre Sœur Françoise-Jacqueline [de Musy] n'eût grande difficulté de tirer avant une telle fondation, parmi un peuple bien fort spirituel, et où je pense qu'on aura des difficultés avant que l'on ait bien reconnu la vertu des Religieuses, et vous savez que du côté de cette France il faut des esprits bien adroits et façonnés. Notre Bienheureux Père regardait fort à l'importance de telles occasions, pour conserver précieusement l'estime si grande qu'il plaît à la divine Bonté de

donner en toutes façons à nos maisons; car nous en avons une qui demeure fort en arrière pour cette raison que la Supérieure n'est pas goûtée, non pas faute de vertu, étant une sainte âme, mais qui n'a pas l'*entregent* nécessaire à cette charge, ni l'intelligence convenable. Toutefois, ma très-chère fille, je m'en remets à votre jugement qui est plus capable de faire ce discernement que moi; il y a si longtemps que je n'ai vu notre chère Sœur Françoise-Jacqueline. Or, si vous résolvez de l'y envoyer, ou que Mgr de Nevers vous absolve de cette dernière année de votre charge, il faudra, ma très-chère fille, que vous écriviez à Mgr de Genève; car, comme vous savez, les filles de nos monastères dépendent de ceux où elles ont fait profession et des Supérieurs d'iceux.

Je tiens votre maison heureuse de n'avoir plus cette fille de M. N... Oh! que le monde est trompeur, ma fille! Dieu nous en préserve et accroisse ses saintes bénédictions sur vous et votre chère famille. Les bonnes nouvelles que vous m'en dites, et de votre chère âme, me donnent grand sujet de louer l'infinie bonté de Notre-Seigneur, et je le fais de tout mon cœur; car vraiment, ma très-chère fille, il semble que l'esprit de ferveur et d'observance redouble en nos maisons. C'est notre très-heureux Père, sans doute, qui nous impètre ces bénédictions.

Oh! ma très-chère fille, que j'ai lu de bon cœur et avec grande consolation ce que vous me dites, que vous aimez la bassesse, et que c'est l'esprit qui vous pousse! Mon Dieu! que c'est là le vrai esprit de Dieu et de notre Institut! L'humilité, la douce suavité et support, et l'aimable et cordiale simplicité: ce sont les vraies vertus qui doivent régner chez nous.

Oh! vraiment, vous m'avez bien consolée de me montrer si bien votre cœur, où je vois reluire beaucoup de grâces et d'assistances de notre bon Dieu; et m'est avis que vous avez fait un grand avancement, puisque, Dieu merci, vous trouvez la paix et la tranquillité dans vos travaux, par la conformité au saint bon

plaisir de Dieu : notre perfection et notre unique bonheur consistent en cela. Dieu vous accroisse journellement cette grâce, ma très-chère fille.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE DCXLVIII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Sur le livre des Épîtres de saint François de Sales. — Comment diriger une âme très-gratifiée de Dieu. — Élection de la Sœur d'Avise à Chambéry.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, septembre 1625.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous voici à Chambéry dès quinze jours ; j'ai toujours été malade; mais, grâce à Dieu, dès hier il me semble que me voilà quitte pour ce coup. J'ai reçu toutes vos lettres; mais à cause de mon incommodité, je n'ai point encore vu le Révérend Père Fourier; j'espère que ce sera pour demain, et non sans parler de vous et de votre maison.

Je suis bien aise que les Épîtres s'avancent; je trouve l'œuvre bonne, quoiqu'il y ait toujours quelques petits manquements; je crois que cela vient de ce que les copies sont mal orthographiées; mais recommandez que l'on y prenne garde. Je vous renvoie les trente et une feuilles que vous m'avez envoyées; il manque deux feuillets qui empêchent la suite entre le feuillet 392 et celui de 401 ; or, ils n'ont pas été égarés ici, car personne ne les a maniés que moi, et d'abord j'ai reconnu ce manquement. Il ne tiendra pas à moi que ce bon personnage, puisqu'il est si vertueux et chargé d'enfants, n'ait encore les Entretiens pour imprimer.

Il est vrai que l'on me dit merveille de votre bâtiment; Dieu nous veuille préparer pour la maison de son éternité! L'on

m'a défendu d'écrire de ma main, mais ce petit mot n'est pas écrire. — Une âme comme la vôtre, de Paris s'entend, qui va par cette voie, en vaut cent; mais il n'en faut pas faire grand semblant à qui que ce soit, surtout à elle; car ce trésor doit être caché, et il faut dextrement l'en tenir ignorante, et faire qu'elle se persuade que c'est la voie quasi ordinaire des filles de la Visitation, comme il est vrai, plusieurs y sont attirées. Le moyen d'avancer en cette voie, c'est de se tenir fidèlement proche de Notre-Seigneur en cette simplicité, et d'employer avec même fidélité les occasions qui se présentent, sans exception, de pratiquer l'indifférence, et qu'en tout le reste, elle tâche de se rendre une règle vivante.

Nous avons fait ici notre Sœur Marie-Gasparde [d'Avise] Supérieure. Toutes l'ont élue avec témoignage de grand amour et satisfaction; elle est toute mortifiée, ayant répugnance aux charges; mais j'espère en Dieu qu'elle fera fort bien. — Enquérez-vous des Pères Jésuites, où il faut remettre cette lettre de Lorraine; c'est pour la faire porter par l'ordinaire de Nancy qui part tous les quinze jours. Je vous la recommande fort, ma très chère fille, elle est importante. — Faites bien prier pour nos affaires de Rome, elles se traitent maintenant.

Nous irons, Dieu aidant, dans quinze jours à Rumilly. Notre Sœur Marie-Adrienne [Fichet] y sera Supérieure; elle a fort bien fait ici. Toutes ces filles s'avancent, grâce à Dieu. J'ai eu la singulière consolation de voir votre très-cher Père Maillan; il ne manquera pas de faire tout ce qu'il pourra pour nos Sœurs d'Avignon, mais il faut un peu de patience. Voilà une lettre de Mgr le prince-cardinal pour Mgr leur archevêque; faites-vous-la expliquer, et leur faites tenir.

Adieu, ma très-chère fille; priez bien Dieu qu'Il nous fasse la grâce de nous voir en son paradis.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXLIX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-CONSTANCE DE BRESSAND

SUPÉRIEURE A MOULINS

Encouragement à supporter les peines de la supériorité. — Importance de la charge de directrice. — Support de la fondatrice. — Faire cesser les soupçons et méfiances.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, septembre 1625.]

Vous voilà donc arrivée, ma très-chère fille, où la divine Providence vous a destinée pour sa gloire et le bien de ces chères âmes[1]. Je ne doutais nullement qu'elles ne vous reçussent à cœur et à bras ouverts, comme la chère Mère que Dieu leur a envoyée pour les conduire à sa Bonté par la voie de l'exacte observance. Ne vous laissez abattre par aucune sorte de contradiction; ayez une patience de longue haleine, et vous verrez que Dieu vous consolera par le progrès que feront nos bonnes Sœurs sous votre direction. S'il se pouvait, je voudrais que l'on ne bougeât rien à ce commencement; que s'il est possible que la maîtresse des novices puisse fournir pour ces trois mois qui restent de l'année, je trouverais fort bon qu'on l'y laissât, sinon que ses infirmités fussent si pressantes, que l'on pût sous ce prétexte introduire au noviciat, comme insensiblement, notre Sœur Anne-Thérèse, car il faut gouverner toutes choses doucement; et tant qu'il se peut, disait notre Bienheureux Père, il faut satisfaire à tous [les] esprits, tant du dedans que du dehors.

Selon la Règle, vous devez faire faire l'élection de l'assistante et des coadjutrices. Je suis d'avis, ma très-chère fille, que vous proposiez l'assistante moderne fort simplement, sans témoigner que vous désiriez son élection ou que vous ne la désiriez pas. Si les Sœurs ne l'élisent pas, vous leur en proposerez une autre

[1] La Mère de Bressand venait d'arriver à Moulins, où elle avait été élue le 15 juillet de cette même année. (*Livre du Chapitre de Moulins.*)

du monastère, ou celle que vous avez amenée, si elles témoignent de la désirer; que si elles font élection de notre Sœur Marie-Suzanne, vous verrez le reste de cette année sa conduite, et tâcherez de l'aider, car elle est bonne femme, et ne vois pas qu'une assistante ait grand'chose à gouverner en la présence de la Supérieure. Pour moi, quand je suis dans notre monastère d'Annecy, je me tiens en communauté tant qu'il m'est possible, ainsi l'on s'adresse à moi pour tout. Hors des assemblées, on ne va pas chercher l'assistante pour les difficultés et affaires qui arrivent, ains on s'adresse à la Supérieure, de sorte que je ne vois pas que ce changement soit si nécessaire et si important que celui de la directrice, qui est bien d'une autre considération. Mais comme je vous ai déjà dit, il le faut faire doucement, car sans doute notre Sœur Anne-Thérèse y profitera grandement.

Je m'assure que votre charité vous portera à conforter le cœur de notre Sœur l'assistante, elle en aura besoin. Au reste, ma très-chère fille, je crois que vous devez trancher court à tous les petits contes que les Sœurs vous voudront faire du temps passé. Dites-leur nettement qu'il ne faut plus penser qu'à marcher devant soi fidèlement. Faites-vous montrer la lettre que je leur ai écrite sur ce sujet, et les suppliez humblement de ma part de l'observer, comme aussi ce que je leur ai écrit tant et tant de fois, touchant les soulagements de notre Sœur M.-Aimée; qu'elles vous laissent faire en cela et en tiennent leurs esprits en repos. Et me croyez, ma chère fille, ne donnons point de prise à cette bonne Sœur M.-Aimée de se plaindre de son traitement, et traitez avec elle avec une extrême cordialité et franchise, et avec un cœur noble et généreux; c'est le seul moyen par lequel vous lui pouvez profiter et gagner son âme à Dieu. Je n'entends pas, toutefois, que dans les occasions où il faudra se montrer ferme, vous ne le fassiez, car il faut tenir le dessus sur elle, et que vous y preniez un grand ascendant, mais par amour et douceur. Si vous la pouviez affranchir de ce par-

loir vous feriez un grand bien pour elle, et je ne sais si jamais on lui pourra profiter, si elle ne se retranche de ce grand commerce de lettres et de paroles.

Tout à coup vous ne devez pas retrancher de prendre les avis ; mais vous ferez fort bien petit à petit de vous en défaire et de cheminer selon la liberté de votre esprit, sinon ès affaires importantes. Mon incommodité m'empêche de vous écrire de ma main ; mais, ma très-chère fille, si faut-il que je vous dise, que vous devez spécialement travailler pour ôter les soupçons et méfiances qui n'ont que trop régné dans votre maison, et ce soin que la plupart des filles se donnent des affaires du monastère. J'ai une grande espérance en la bonté de Notre-Seigneur, qu'Il bénira votre triennal, car toutes les filles sont de bonne affection et comme altérées du bien et de la vraie vertu. Ma très-chère fille, il faut avoir un grand courage, tout appuyé en l'aide et conduite de notre bon Dieu, et tenir votre esprit joyeux et au-dessus de toute chose qui n'est point Dieu.

Votre état intérieur est très-bon ; patience, et vous verrez la gloire de Dieu en vous et en vos filles. Je supplie sa Bonté de vous tenir dans son sein paternel, et de vous conduire en toutes vos actions selon son bon plaisir. Ne doutez point que tout ce que nous pourrons pour votre consolation et service, que nous ne le fassions de cœur entier, car sans réserve je vous dédie mon âme. Ne craignez point de m'écrire, je vous répondrai toujours fidèlement, étant vôtre d'une affection incomparable.

La pauvre Sœur dont vous m'écrivez est vraiment digne de compassion. Je craindrais fort de la mettre ainsi parmi nos pauvres simples colombes qui n'ont point de si grands esprits et qui vivent dans l'innocence d'une fort exacte observance. Il se faut bien garder de la mettre en charge ; espérez que Dieu l'assistera ; je l'en supplie et de vous combler de ses saintes grâces.

Dieu soit béni !

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Voiron.

LETTRE DCL

AUX SOEURS DE LA VISITATION DE MOULINS

Confiance et respect dus à la Supérieure.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, septembre 1625.]

MES TRÈS-CHÈRES FILLES,

Puisqu'il a plu à la divine Providence vous donner pour guide, pour Mère, et pour votre bonheur, ma Sœur votre Supérieure, je vous supplie et conjure de regarder Dieu en elle, de l'y honorer, obéir et aimer chèrement. N'ayez point d'autre cœur, jugement, ni volonté que la sienne, car je vous assure que Dieu lui a donné une direction droite et un zèle très-grand pour le bien de tout l'Ordre, et une très-sincère affection pour vous toutes, mes chères Sœurs. C'est pourquoi vous aurez bien du sujet d'être contentes de l'élection que vous avez faite, et d'avoir des cœurs entièrement ouverts en son endroit, sans jamais vous départir de la sincérité et droiture que vous lui devez. Que s'il se trouvait quelque esprit si malheureux que de vous vouloir persuader le contraire, je vous supplie, ne l'écoutez point; mais suivez votre train, et vous tenez toujours parfaitement avec votre bonne Mère, en laquelle Dieu a mis de grandes dispositions pour rendre de bons services à votre maison.

Je prie Dieu, mes très-chères Sœurs, qu'Il vous rende fidèles à la pratique de ce que je vous dis; car je vous assure que si vous le faites, vous recevrez de grandes grâces de sa Bonté, que je supplie vous les départir abondamment. — Et à vous, ma très-chère Sœur l'assistante, qui êtes en tête de toute la troupe, je vous conjure de montrer exemple aux autres, et de vivre avec une telle humilité, soumission et dépendance de ma Sœur la Supérieure, et avec tant d'amour, droiture et sincérité en son endroit, qu'il y ait sujet de consolation à toute la commu-

nauté, et qu'elle vous imite en ces pratiques, lesquelles je vous recommande, et vous salue toutes chèrement.

LETTRE DCLI

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Affaires de la communauté de Moulins. — Choix d'une Supérieure pour la fondation de Chartres. — Embarras suscités aux Sœurs d'Avignon. — Comment conduire un esprit difficile.

VIVE † JÉSUS!

Chambéry, 12 septembre 1625.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous avons reçu les trois lettres en faveur de la béatification de notre Bienheureux Père; elles sont assez bonnes. Au reste, je suis très-aise que vous ayez été à Moulins [1]; votre présence y aura beaucoup profité. J'espère que Dieu restaurera cette pauvre maison, laquelle avait un extrême besoin du secours de cette nouvelle Supérieure. Il me semble que si l'assistante et la directrice modernes sont candides et franches envers la Mère, qu'il ne les faudra pas changer jusqu'au jour de l'an.

Je serai fort aise que votre fondation de Chartres se fasse. Sans doute, notre Sœur Anne-Marie [Bollain] fera très-bien partout où elle sera; mais n'en avez-vous point qui soit encore plus propre pour charge de Supérieure? Ce que je ne dis pas pour vous divertir de celle-ci, de laquelle j'ai toujours grandement estimé la vertu, et crois qu'en toutes charges, elle fera fort bien. Vous connaissez leur état présent, et saurez bien faire le choix.

Il est vrai que nos pauvres Sœurs d'Avignon sont grande-

[1] La Mère Anne-Catherine de Beaumont avait elle-même conduit à Moulins Sœur Marie-Constance de Bressand.

ment à plaindre, mais leurs affaires ne sont pas en état de pouvoir être aidées de ma présence. Vous le pourrez juger par la copie de l'ordonnance de Mgr leur archevêque, lequel s'est lié les mains pour ne pouvoir leur donner la liberté qui leur est requise, et faut qu'elles aient recours à la Congrégation; et enfin, il faut avoir un peu de patience que nos affaires soient faites à Rome. Mais cependant il sera très-bon que Mgr le légat écrive en leur faveur, et qu'on lui fasse entendre que les Religieuses de France ne peuvent pas subir ces grandes rigueurs. On nous a dit que, retournant de France, il devait passer par Avignon et y séjourner quelques mois; ce serait alors que les recommandations seraient utiles. Je vous supplie de vous en ressouvenir quand vous saurez qu'il devra partir de Paris.

Vous n'eussiez pu vous mieux conduire en l'affaire de Nevers que vous avez fait. — Je vois, ma très-chère fille, que l'apostème de la pauvre Sœur M. M. s'est crevé. Il s'en faut bien garder de la mettre en charge, puisqu'elle est en cette disposition. Puisqu'elle agrée ma Sœur Hélène-Angélique, faites qu'elle la conforte et lui parle quelquefois, car il faut soulager cet esprit pour prévenir un plus grand mal. Certes, pour vous dire franchement, je craindrais un peu de mettre cet esprit-là parmi nos pauvres simples colombes d'Annecy; toutefois, il faudra voir ce qui se pourra bonnement. Je trouverais aussi une grande difficulté à la faire venir de si loin; il faut toutefois la tenir en espérance. — Nous sommes ici dès dix-huit jours; j'y ai toujours été malade; maintenant, je ne porte qu'une bonne douleur de tête qui m'empêche d'écrire. Oh! ma fille, combien vraiment êtes-vous chère à mon cœur! Nous sommes ici à Chambéry; nous avons fait élection d'une Supérieure. Toutes nos Sœurs ont choisi notre Sœur Marie-Gasparde, avec grand témoignage d'amour et de satisfaction. Nous irons, Dieu aidant, dans ces jours à Rumilly, et y mènerons de fort bonnes filles : notre Sœur Marie-Adrienne y sera Supérieure;

elle a un très-bon cœur et un très-grand zèle pour l'observance. Dieu soit béni! Je suis en peine de notre Sœur M.-Marguerite, mais je dis fort grande à cause des qualités de son esprit; si elle ne peut s'accommoder, à l'extrémité il faudrait lui faire espérer de venir ici; et si cela n'est suffisant, plutôt que de la laisser en péril, il la faudra faire venir, mais avec quelque bonne occasion qui se pourra présenter, et auparavant il faut avertir, car il faudra disposer Mgr de Genève à sa réception.

[*P. S.*] Ma très-chère fille, toute précieuse à mon cœur, une autre fois j'écrirai à ma très-chère Sœur de Port-Royal, qui m'écrit qu'elle vous avait vue avec une très-grande satisfaction pour le grand avancement qu'elle voit que vous faites, et notre chère Sœur Angélique [Lhuillier] que je salue très-chèrement avec notre très-vertueuse Sœur N.

Conforme à l'original gardé à la Visitation du Mans.

LETTRE DCLII (*Inédite*)

A LA SŒUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE A ANNECY

Diverses recommandations.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Chambéry, 1625.]

MA TRÈS-CHÈRE SŒUR,

Le bon Père recteur d'ici passera bientôt par Nessy, sur la fin de la semaine prochaine. Sachez s'il y a quelques Sœurs qui lui désirent parler, afin qu'elles se tiennent prêtes; sinon vous le prierez de les confesser toutes et de dîner chez M. Michel, où vous ferez porter le dîner que nos Sœurs savent; mais que l'on achète du bon vin pour lui et le Père qui l'accompagne. Je lui ai parlé de notre Sœur N.; c'est un très-bon Père, très-capable de tout, qui nous affectionne entièrement. Je n'ai

jamais, je pense, fait manger que deux ou trois fois dans notre parloir, et crois que je n'eusse pas pensé à y faire manger M. de N. ; car il faut faire cela rarement et pour des amies ou occasions signalées.

Vous avez bien fait de laisser aller notre Sœur N. par son chemin ordinaire de l'oraison. Je lui avais dit qu'elle ne vous devait appréhender, que vous ne lui changeriez pas. Il faut supporter suavement l'esprit de notre Sœur N., et lui condescendre en ses petites inclinations dévotes, pourvu qu'elle suive toujours la communauté extérieurement, comme elle le fera, car elle est bonne. — Je vous donne mille bonjours, ma très-chère fille, et à toutes mes Sœurs, que je conjure d'être fidèlement exactes à l'observance et à leurs résolutions.

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCLIII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Détails sur la fondation d'Évian. — Éloge de la famille de Blonay. — La liberté de conscience est nécessaire aux Religieuses. — Offrandes au tombeau de saint François de Sales. — Prière d'intervenir en faveur des Sœurs d'Avignon.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry], 14 septembre 1625.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'ai très-bonne espérance de la fondation d'Évian, et crois que Dieu en sera glorifié. Messieurs vos frères sont de très-bons et vertueux personnages[1] : M. le prieur est notre Père spirituel et notre confesseur ; et M. votre frère qui est marié, notre père temporel, lequel a pris cette charge avec une affection non-

[1] La famille de Blonay habitait les environs d'Évian.

pareille. Madame votre belle-sœur est une très-sage et très-vertueuse femme, et tout cela ne respire que la piété et dévotion.

La bonne Sœur Gabrielle [1] est une très-bonne enfant ; nous nous sommes entretenues à cœur ouvert et en particulier. Il ne manque à cette maison de Sainte-Claire qu'un peu de liberté de conscience. On m'a dit que le Père qui les visite tous les ans demeure à Lyon, et qu'il vous va voir souvent. Pour l'amour de Dieu, persuadez-le qu'il permette que les Pères Jésuites qui vont demeurer à [la] mission d'Évian, et autres personnes ecclésiastiques qui y passeront, puissent leur parler au moins deux ou trois fois l'année, et non-seulement qu'il le leur permette, mais qu'il le commande à la Supérieure. Je vous assure qu'il fera en cela chose agréable à Dieu, et de grande utilité pour ces pauvres âmes.

C'est une bonne dame de Paris qui offre ce cœur au tombeau de notre Bienheureux et très-saint Père; de sorte, ma fille, que votre appétit ne sera pas contenté pour ce coup, car nous n'oserons divertir cette offrande. Vous pouvez donner les trois cents écus à M. Berger, bien empaquetés et cachetés, comme aussi le cœur d'argent. Ne cessez de poursuivre vos bâtiments jusqu'à ce qu'ils soient achevés, quand bien vous devriez vous engager ; car Dieu remplacera bientôt ce que vous emprunterez.

Il est vrai que nos bonnes Sœurs d'Avignon sont grandement tourmentées, et il me semble que M. votre grand vicaire devrait écrire à Mgr leur archevêque, afin qu'il les laisse vivre selon leur Institut, ainsi que la Bulle de leur établissement le porte. Véritablement, ma chère fille, je trouve cela bien dur d'envoyer ainsi des filles, et puis, que les Supérieurs les laissent là sans secours. Je vous prie de faire tenir les lettres d'Or-

[1] Sœur de la Mère de Blonay, Religieuse clarisse à Évian.

léans et de Bourges à Nevers. — Il faut que nos Sœurs d'Avignon patientent un peu ; cela ne durera pas, et puis l'on travaillera pour les aider. — Adieu, ma très-chère fille ; que Jésus vous possède et toutes nos chères filles, surtout les malades !

Dieu soit béni!

LETTRE DCLIV

A LA MÊME

Quelques passages à ajouter au Recueil des Lettres de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS !

[Chambéry], 15 septembre 1625.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Les Révérends Pères Jésuites, et surtout le Père Fourier, désirent que l'on mette dans une de mes lettres ce que notre Bienheureux Père a dit en ce qui les regarde. Le voilà donc, et j'ai assemblé ce que le Bienheureux me dit à Paris et à Lyon. Il le faut mettre dans la lettre où il se pourra le mieux joindre et faire la liaison sans beaucoup de paroles. Vous trouverez au livre des Épîtres (il me semble que c'est le cinquième qui est titré : *Des points concernant l'Institut de la Visitation*) des lettres où le Bienheureux me parle de l'Institut ; vous connaîtrez les miennes des dernières années en ce qu'il m'appelle sa *Mère*. Enfin, choisissez entre toutes l'endroit où vous pourrez le plus à propos insérer cet article.

Je me porte bien, et le bon Père Fourier nous fit hier une belle exhortation. Il a confessé nos Sœurs ; il m'en a dit merveilles, et qu'elles n'avaient occasion d'envier point de nos maisons ; que je devais de grandes louanges à Dieu pour cette famille, et me dit tout bien de la vôtre de Lyon et [de] la Parisienne. — Je serais bien aise que vous fissiez voir votre bâti-

ment à M. Berger; il est de nos bons amis, et moi, [je suis] toute vôtre.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCLV (*Inédite*)

A LA SŒUR ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE A ANNECY.

Affectueux souhaits.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Rumilly], 27 septembre 1625.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Notre bon M. Michel sera une lettre vivante qui vous répondra pour moi et dira tout plein de petites affaires, et comme nous sommes arrivées ici heureusement [1]. Je prie Dieu qu'Il habite au milieu de vous toutes, afin que les bénédictions de sa sainte présence vous remplissent toutes de sa suavité et de sa

[1] «La sainte affection que madame de la Fléchère portait à notre Bienheureux Père et à notre digne Mère (disent les anciens *Mémoires*) lui donna le désir de se rendre fondatrice d'un de nos couvents, et de donner pour cet effet la maison qu'elle possédait à Rumilly. Il n'y eut point de difficultés pour faire cet établissement, lequel notre digne Mère fut commencer, emmenant avec elle les Sœurs Marie-Adrienne Fichet, Marie-Louise Barfelly, Louise-Françoise de Regard, Claude-Marie Tiolier, Marie-Jacqueline de Musy et Marie-Marguerite Machet. La cérémonie de l'établissement eut lieu le 29 septembre 1625. Sainte de Chantal écrivit de sa main le souhait suivant dans le Livre des Vœux du nouveau monastère : « Dieu, par sa » douce bonté, veuille arroser de l'eau de sa divine grâce cette nouvelle » plante, afin qu'elle croisse en toutes vertus à sa gloire et à l'édification » du prochain. Par le commandement de Mgr Jean-François de Sales, je » suis venue amener nos chères Sœurs et commencer avec elles cette » maison, en laquelle je désire toutes les bénédictions surabondantes et » surtout celle de l'exacte observance en esprit de douceur, d'humilité, de » simplicité.

» Sœur JEANNE-FRANÇOISE FRÉMYOT. »

force pour persévérer au chemin d'une exacte observance. Je vous salue avec nos chères Sœurs très-chèrement, me recommandant à vos prières.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCLVI (*Inédite*)

A LA SŒUR CLAUDE-CATHERINE DE VALLON

A GRENOBLE [1]

Désir d'avoir des nouvelles de la Sœur Claude-Agnès Daloz; elle doit supporter et aimer la croix de la maladie. — Retour de la Sainte à Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Rumilly, 1625.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Croyez que je n'ai pas moins de désir de vous voir et notre très-chère fille Claude-Agnès, que vous en sauriez avoir; mais, à ce que j'apprends, elle est malade de sa défluxion; cela me tient en peine. Toutefois, j'espère que notre bon Dieu la guérira bientôt, car Il sait que nous avons grand besoin de nos bonnes filles. Je vous prie que j'en sache des nouvelles au plus tôt; quand elle se portera bien, je serai bien aise que notre très-chère Sœur la Supérieure vous renvoie. Je n'ai loisir de lui écrire maintenant, n'ayant aussi sujet de le faire; mais je vous prie de la saluer très-chèrement de ma part et comme l'une des plus aimées et très-chères filles de mon cœur.

[1] Sœur Claude-Catherine Joly de Vallon, dont la famille fut arrachée à l'hérésie par saint François de Sales, se distingua au premier monastère d'Annecy par sa régularité et sa ferveur. Envoyée à la fondation de Marseille, puis au monastère de Grenoble, Supérieure à Thonon et à Fribourg, partout elle expérimenta, pendant ses soixante-dix ans de vie religieuse, que « le joug de Jésus-Christ, pour celui qui le porte avec amour, est un ornement et non pas un fardeau ».

Je salue aussi toutes nos très-chères Sœurs, à part ma chère Sœur Claude-Agnès, que je supplie d'être toute brave à supporter sa petite croix, et de la bien aimer pour l'amour de Celui qui en a porté une si pesante pour son amour. Je m'assure qu'elle sera toute douce et soumise aux remèdes. Que j'en sache au plus tôt des nouvelles, je vous en prie. Saluez aussi de ma part M. d'Aoste, que j'honore avec tout le respect et la dilection qui m'est possible, et le bon M. Antoine, sans jamais oublier madame notre très-chère et vraie amie de Granieu.

Je retournerai samedi à Nessy, où quasi toutes nos Sœurs sont malades, de sorte que je me hâte tant que je puis. Grâce à Dieu, ces afflictions me donnent bon courage et espérance de profit spirituel et de nouvelles bénédictions. Croissez tous les jours, ma chère fille, en la vraie piété par la sainte observance en esprit de douceur, humilité et simplicité. Je suis toute vôtre en Notre-Seigneur. Qu'Il soit béni et nous bénisse!

Si cette demoiselle persévère, on la recevra.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Montpellier.

LETTRE DCLVII

A LA MÈRE MARIE-GASPARDE D'AVISE

SUPÉRIEURE A CHAMBÉRY

Elle l'exhorte à exercer courageusement sa charge, et à se confier en Dieu.

VIVE † JÉSUS!

[Rumilly, 1625.]

Vrai Dieu! serons-nous toujours parmi les enfances? et après avoir demeuré cinq ou six ans à la Visitation à recevoir tant de solides documents, demeurerons-nous toujours dans l'exercice de l'amour de nous-mêmes? car tous vos sentiments et réflexions inutiles ne sont qu'amour-propre et non point, comme vous pensez, celles de la perfection des autres; car si

une moins capable mille fois que vous était en votre charge, vous n'auriez point tous ces soins et tristesses ; vous n'épluche-riez point son ignorance et insuffisance, vous croiriez que puisque les Supérieurs lui auraient commis cette charge, Notre-Seigneur lui fournirait ce qui lui serait nécessaire pour y profiter. Faites-en de même pour vous, et prenez garde que tacitement vous ne détourniez la divine Providence de dessus vous, et ne censuriez ceux qui vous gouvernent de sa part. Je sais bien pourtant que votre volonté supérieure ne voudrait nullement cela; mais la tentation que vous avez vous porte à le faire. C'est pourquoi je vous supplie de retirer votre esprit de telles fantaisies, vous humiliant profondément sous la conduite du Seigneur et des supérieurs qu'Il vous a donnés.

Rendez votre obéissance avec une parfaite simplicité, fidélité et allégresse ; car tandis que vous regarderez ce que vous faites et ce que l'on pense de vous, vous perdrez le temps que Dieu veut que vous employiez autour de sa bonté et de ses chères épouses. Bon Dieu! ma fille, qu'il faut bien agrandir votre courage et se déterminer pour rendre de grands services à Notre-Seigneur! Il faut donc, dorénavant et sans remise, laisser à sa bonté le soin de votre perfection et de tout ce qui vous regarde, et embrasser celui de son saint service, et puis, qu'Il vous emploie à ce qu'il lui plaira. Vraiment, que nous doit-il importer que l'on nous mette en la charge de directrice ou de Supérieure? Laissons charger nos épaules de ce qu'il plaira à Dieu mettre dessus. Travaillons fidèlement et joyeusement, selon notre petit pouvoir, et nous confions qu'Il fera en nous sa sainte volonté pour notre bonheur et celui des autres. C'est affaire au Maître de mettre en main de son serviteur de quoi exécuter sa volonté.

Vous direz, ma fille, que je suis bien sèche; mais aussi n'avez-vous pas tort de vous amuser après ces sentiments? Ah! certes, il ne le faut plus faire. Soyez donc joyeuse dans votre

charge, et je suis consolée. Sortez de vous-même et demeurez toute en la divine volonté. Je souhaite que vous soyez courageuse pour porter toutes les charges que l'obéissance vous imposera; tenez-vous humble et attentive à Dieu, et Il vous inspirera ce que vous aurez à dire à ceux du dehors. La simplicité, la franchise, la rondeur, la bonne foi, valent mieux que toute la sapience du monde. — Votre, etc.

LETTRE DCLVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-MARIE ROSSET

ASSISTANTE A ANNECY

Il faut sacrifier ses inclinations à l'obéissance. — Support du prochain.

VIVE † JÉSUS!

[Rumilly, 1625]

Je suis marrie, ma très-chère Sœur, de ce que vous manquâtes de condescendance à nos deux bonnes Sœurs, et de ce que vous avez toujours ces fortes inclinations à ces choses extérieures. Je vous prie de les mortifier, et me croyez, que l'abjection vous est plus nécessaire qu'aucune chose. Pour le reste, allez votre train, et vous contentez du bon plaisir de Dieu. Je suis fort marrie de la faute de notre Sœur N. Je vous prie, ne la heurtez point; car j'aime mieux que vous la supportiez, que de la vouloir faire plier, et qu'elle manque de soumission ; car cela la rend toujours plus abattue.

J'écris à Mgr pour notre bonne J. B. Si l'on ne peut la retirer là, nous la retirerons ici en attendant. Je salue toutes nos Sœurs et notre bon M. Michel, de tout mon cœur, et les amies.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie faite sur l'original par la Mère Rosset elle-même. Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCLIX

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Ne pas s'empresser pour l'entrée des reines et des princesses. — Fondations proposées à Pont-à-Mousson et à Chartres. — Comment pratiquer l'article de l'instruction des séculières. — L'humilité attire de grandes grâces.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

Certes, ma fille, il ne faut pas garder de séculières dans le monastère, sinon pour des grandes et légitimes considérations, selon l'ordre des Supérieurs, excepté les fondatrices et bienfaitrices, car celles-là sont en partie du corps de la Congrégation. Je sais bon gré à nos chères Sœurs de ne s'étonner ni empresser pour l'entrée des reines et princesses dans leur monastère; la présence du grand Roi et de la souveraine Reine du ciel nous doit tenir en une continuelle posture et contenance dévote, plus, sans comparaison, que la présence de tous les potentats de la terre. Je loue Dieu de ce que par tous nos monastères je trouve nos Sœurs fort modestes; ce m'est une marque qu'elles se tiennent bien en la présence de Dieu.

Savez-vous bien, ma fille, que madame de Haraucourt, l'une des plus grandes dames de Lorraine, nous a envoyé un homme exprès, nous offrant une notable somme pour établir une de nos maisons (c'est au Pont-à-Mousson), sans vouloir autre condition que son entrée seule? Nous n'avons encore rien résolu, ni point donné de parole entière, car en telles affaires il est bon de ne se pas presser, toutes choses s'en disposent mieux. — Quant à vous, ma très-chère fille, je ne crois pas que vous deviez remettre votre fondation de Chartres, ains, s'il se peut, vous la devriez commencer avant le départ de Mgr dudit lieu. J'affectionne cette ville-là, à cause de la divine relique qu'elle possède, de la chemise de Notre-Dame et Maîtresse.

Quant à cette dame qui désire nos Sœurs avec surcharge de l'Office, cela ne se peut, étant contre l'Institut; mais on lui doit accorder ce qu'elle désire pour l'instruction des jeunes filles, si en la ville où elle nous veut établir il n'y a point d'Ursulines. Notre Bienheureux Père ne retrancha cet article de l'instruction des séculières, que pour ôter tout ombrage et toute jalousie, car ce saint homme aimait la paix sur toutes choses. Or, vous savez, ma fille, comme cet article se doit pratiquer; ce n'est pas en tenant des pensionnaires séculières dans la maison.

Je réponds à ma Sœur selon ma petite connaissance, qu'il faut qu'elle coupe les ailes de son esprit humain, afin qu'il n'aille pas si vite ni si haut. Hélas! quelquefois nous pensons avoir de grandes lumières de Dieu, et au bout de tout, ce n'est qu'ouvrage de notre entendement propre, et recherche de notre nature, ce que je ne dis pas pour cette chère fille, mais parce qu'il me vient ainsi en vue. Il faut que cette chère âme se tienne grandement simple et humble devant Dieu ; c'est le moyen d'assurer les grâces que nous recevons de sa Bonté, et d'en attirer de plus grandes. Je vous en souhaite autant qu'à moi-même, étant de tout mon cœur votre, etc.

LETTRE DCLX

A UNE RELIGIEUSE

AU PREMIER MONASTÈRE DE LA VISITATION DE PARIS

Par quels moyens on peut acquérir l'humilité.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

MA FILLE TRÈS-CHÈRE,

Il faut abaisser, même couper et trancher les ailes de ce petit papillon qui veut se fourrer trop en avant dans la lumière, autrement il s'y perdrait. Donc, ma fille, sitôt que vous aper-

cevrez votre esprit qui s'élèvera, renversez-le au pied de la croix, par un profond, mais doux abaissement de vous-même, vous tenant toute confuse et honteuse ; si vous faites cela, vous en viendrez à bout.

Allez simplement, ma fille, et vous irez heureusement. Tâchez de ruiner l'amour-propre et l'amour de l'estime, établissant la véritable humilité qui, en tout et partout, tâche de s'anéantir et de se tenir au-dessous des créatures. Cette leçon est un peu difficile, mais Dieu vous appelle à la pratique de cette vertu. Suivez sa volonté et ses exemples, et Il vous conduira où sa Providence vous a destinée. Tant que vous pourrez, ne regardez et n'observez point curieusement ce qui s'est passé dans votre intérieur. Demeurez dans cette vérité, et ayez présent que le peu de bien qui est en vous est de Dieu ; et partant vous ne devez pas vous en élever, ni estimer. Pensez que de vous-même vous n'avez que le pur néant et l'abjection de vos péchés et de vos innumérables imperfections. Ensuite, désirez le mépris et tout ce qui peut détruire l'orgueil, comme l'opinion que vous avez que vos Sœurs peuvent justement penser que vous êtes toute pleine d'affection et d'estime de vous-même, et autres semblables choses qui vous déprimeront. Aimez aussi d'être employée aux actions basses et viles, non qu'il vous faille rechercher toutes ces choses-là, mais tenez-vous seulement disposée à les recevoir de bon cœur. Priez votre bonne Mère de vous aider à acquérir cette chère vertu d'humilité, sans pourtant rien demander de particulier ; car notre choix gâte tout. Si vous faites ceci, vous trouverez la source de la vraie vie. Vous n'aurez jamais aucune paix hors de cet exercice, et vous ne pouvez correspondre par autre voie à la vocation de Dieu sur vous. Je supplie sa Bonté de vous octroyer cette précieuse grâce. — Votre, etc.

LETTRE DCLXI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-ADRIENNE FICHET

SUPÉRIEURE A RUMILLY

Promesse de lui envoyer une novice. — Choix du confesseur.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, octobre 1625.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Mon esprit retourne à vous pour vous saluer très-chèrement, et toute la chère petite communauté, que je prie Dieu remplir de toutes bénédictions jusqu'au comble de la gloire. Voilà mon désir sur vous, ma très-chère fille, que je chéris en toute sincérité. — Je pense que l'on pourrait écrire à notre Sœur C.-Françoise, ce que je dis à la récréation, que je la remerciais de son souvenir; je ne le voudrais pas, car peut-être cela la mortifierait, la pauvre fille, et ce n'est pas mon désir. — Je salue notre très-chère Sœur [madame] de la Fléchère, J. Bonaventure et nos deux filles. Nous enverrons bientôt celles qui sont ici; et si nous pouvons, la petite Machet, selon que nous dîmes à cause de madame Juge; elle est toute jolie fille. Celle de M. Arpaud, son père en fait le renchéri.

J'ai commencé à parler à Mgr de M. Billet [1]. Je ne sais encore comme cela ira; il faut bien considérer avant que rien rompre, afin que pour sauver un peu d'argent, nous ne perdions un bon confesseur; car si bien à ce commencement il sera pesant, aussi à l'avenir il ne le sera pas tant; car l'on n'en aurait pas un à cette condition. — Adieu, ma très-chère fille; je suis vôtre sans réserve.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Oratorien d'Aix en Provence, venu à Rumilly pour y fonder une maison de sa congrégation. Il servit pendant quelque temps de confesseur aux Religieuses de la Visitation de cette ville.

LETTRE DCLXII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

A son retour de Rome, l'archevêque de Bourges passera à Lyon. — Différents détails.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 1625.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Hélas! vous verrez notre très-cher Mgr de Bourges. Je crois que, s'il peut, nous le verrons. Je l'en prie de grand cœur; car je le désire bien fort, si c'est le bon plaisir de Dieu. Il a beaucoup fait pour notre très-saint Père [François de Sales], et pour nous en ce voyage, dont il faut bien louer la divine Bonté.

M. le chevalier Balbian m'a envoyé les parties de votre tabernacle, ce qu'il coûte et le port; mais j'ai perdu les parties. Je vous prie de faire savoir de M. Lumaque s'il ne les lui a point envoyées; car il nous mande de lui donner l'argent. Nous avons encore ici du vôtre que nous enverrons à la première commodité. Si M. Lumaque ne peut dire à quoi elles montent, je récrirai à M. Balbian pour le savoir. Je pense qu'il faudra que nous envoyions homme exprès pour porter nos lettres, si nous le pouvons trouver.

Je vous prie, ne perdez pas les Épîtres qu'on retranchera; car de celles que vous m'avez envoyées, je les trouvais douteuses. Je les fis voir à M. de Thorens qui voulut que toutes [fussent] mises, parce qu'il y a quelques documents qui ne se trouveraient pas ailleurs; mais il n'est que bon de les retrancher à ce coup.

J'écris sans loisir de Nessy, où je suis dès samedi.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCLXIII

A LA MÊME

Désir qu'éprouve la Sainte de voir l'archevêque de Bourges. — Affaires.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 14 octobre 1625.

Grâce à Dieu, nous avons trouvé un homme que nous envoyons exprès, afin que notre très-cher Mgr l'archevêque sache où je suis, ainsi qu'il m'a mandé qu'il le désirait. Vous l'aurez dans le 15 au 18 de ce mois. Mon Dieu ! que je souhaite de le voir ! Le désir m'en vient toujours plus grand, à mesure que je me souviens du besoin que nous en avons, et de l'utilité que sa présence et communication nous apporteraient. Toutefois, je ne veux que ce qu'il pourra, car je sais que son affection à me voir est très-grande ; en tout, la sainte volonté de Dieu soit faite ; car de tout mon cœur je lui soumets mes désirs et consolations. — Envoyez-nous, je vous prie, à la première bonne commodité, six couvertes blanches semblables aux douze dernières que vous nous avez fait acheter, lesquelles étaient très-bonnes ; elles sont de trois écus la pièce ; et encore trois pièces de futaine bien choisie ; c'est pour achever de garnir les cinquante lits qui sont céans, car notre nombre va quasi jusque-là. Nous vous renverrons l'argent par la première commodité assurée, si Mgr de Bourges ne vient pas ici.

Je vous prie de savoir de M. Lenfermier ce qu'il aura encore donné au Père dom Juste pour nos affaires ; et, si vous avez de l'argent, rendez-le-lui, et retirez la quittance du Père dom Juste, et vous assurez qu'incontinent vous serez remboursée en mêmes espèces qui sont vingt-cinq pistoles d'Espagne. — Je vous prie, ma très-chère fille, faites loger ce pauvre homme.

Adieu, ma fille ; à Dieu soyons éternellement sans aucune réserve. *Amen.*

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCLXIV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-CONSTANCE DE BRESSAND

SUPÉRIEURE A MOULINS

Il faut retrancher insensiblement les abus. — La Sainte lui permet deux communions extraordinaires chaque semaine. — Gagner par indulgence la Sœur de Morville. — Quelles permissions avoir pour l'entrée du médecin, des ouvriers et des provisions.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

MA TRÈS-AIMÉE ET TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il me semble que la lettre que je vous écrivis de Chambéry répond à une partie de la vôtre dernière ; je ne répéterai donc pas ce que je vous ai déjà dit ; outre que j'ai peu de loisir, ce serait superflu.

Je loue Dieu, mais de tout mon cœur, de la bonne espérance qu'il lui plaît vous donner, de voir cette pauvre maison et ces chères âmes prendre nouveau courage pour cheminer à Dieu, par l'exacte observance de notre saint Institut.

Ayez un grand courage et de longue haleine, et vous verrez la gloire de Dieu s'avancer comme une belle aube dans votre maison ; c'est mon grand désir. Tenez les esprits fort au large en joie et générosité, et fort assurés de votre bienveillance, et encore que tout n'aille pas avec telle perfection que vous pourriez désirer à ce commencement, pour Dieu, ma très-chère fille, gardez-vous d'en témoigner du dégoût, ni de l'ennui ; car tout à fait cela leur abattrait le courage, où au contraire il leur croîtra, voyant que vous êtes contente d'elles.

Ne retranchez pas encore les caresses, mais dans peu de mois tâchez de le faire petit à petit, quoique non pas toutes, car j'entends qu'il ne faut retrancher que les superflues. — Prenez les soulagements selon que vous sentirez en avoir besoin, et ne rebutez pas celles qui vous pressent pour cela.

Puisque vous sentez tant de besoin de la sainte communion, et qu'elle vous fortifie à supporter la pesanteur de votre charge, jusqu'à ce que Notre-Seigneur vous donne d'autres secours intérieurs, et que vos travaux soient amoindris, prenez-la deux fois la semaine de plus, avec cette affection de vous remettre au train de la communauté, quand il plaira à Dieu, et de la préférer toujours à tout ce qui ne sera pas d'obéissance particulière.

Vous avez bien fait de mettre la table de la communauté selon nos coutumes ; certes, tout en va mieux quand l'on suit ce train-là. Il n'est pas croyable combien est utile le soin que les Supérieures témoignent avoir de la santé et soulagement des Sœurs. Ayez un grand support, et persévérez à gagner les cœurs, car c'est l'unique moyen de leur profiter. Vous gouvernez notre Sœur Marie-Aimée [de Morville] tout à fait selon mon gré, et comme il faut. Vous verrez cette âme-là bientôt s'avancer moyennant la divine grâce, et que d'elle-même elle se portera aux retranchements nécessaires ; mais [il faut] que vous continuiez à lui donner du contentement dedans la maison et de l'occupation ; surtout aidez-la à l'oraison, car c'est le grand ressort, et la laissez conseillère. Oui, vous la pouvez prendre pour coadjutrice, et lui témoigner en toutes occasions grande confiance. Certes, vous devez doucement lui faire affectionner la retraite des conversations séculières, et petit à petit les lui retrancher, quoiqu'il serait mieux que cela vînt d'elle ; le Saint-Esprit vous suggérera ce qui sera mieux. — Il ne sera que fort bon de mettre directrice notre Sœur A.-Thérèse, sous le prétexte des continuelles maladies de l'autre. Je vous ai déjà écrit pour l'assistante. J'ai répondu aussi, il me semble, que vous devez

faire trouver bon le retardement de cette bonne fille au Révérend Père recteur, quand ce ne serait que pour conserver le respect qui est dû aux résolutions qui se prennent judicieusement dans le monastère. Je vous ai déjà écrit qu'il faut gouverner vos filles, car nul ne les peut si bien connaître que vous, et conservez toutefois, comme vous savez que nous faisons et devons, le respect et la confiance envers ces bons Pères. — Pourvu que l'incommodité de cette fille d'Auvergne ne soit point dangereuse, ou trop affreuse, je n'en ferais point de difficulté, et le Révérend Père recteur vous conseille bien en cela.

Non, je vous assure, ma très-chère fille, je ne trouve pas bon que les Sœurs aient tant d'écrits à la fois en leur particulier. Nous permettons le Directoire à celles qui le désirent ; pour les Entretiens, on les prend dans la chambre des assemblées, mais il les y faut rapporter le jour même. Il faut retrancher cette démangeaison de savoir aux filles, car il faut peu parler, peu penser, peu désirer, et beaucoup faire pour acquérir la vraie perfection. — Il n'est point requis que les licences soient signées ; il faut suivre le Coutumier, s'entend il faut avoir une licence générale pour les entrées des provisions, des Sœurs tourières et occasions pressantes et imprévues ; et pour les autres entrées, la demander : par exemple, si une Sœur tombe malade, il la faut pour la première entrée du médecin, et c'est pour toute la maladie. De même pour les ouvriers, lesquels travaillent dans la maison, par l'ordonnance de la Supérieure, il n'est pas requis d'aller toujours demander si on leur ouvrira. Non, de par Dieu, ma très-chère fille, il ne faut point s'assujettir à demander l'avis du Révérend Père en ces petites occasions ; gouvernez selon votre Règle et Institut, et comme vous avez vu faire en esprit de sainte liberté, et prenez aussi conseil en choses importantes.

Je connais bien la pauvre Sœur travaillée ; certes, elle est digne de grande compassion ; elle a le courage petit, si j'ai mé-

moire, et cela lui nuit fort. Donnez-lui un Directoire où soient aussi écrits le *Pater, Ave* et *Credo,* et lui ordonnez de le lire tous les jours, et de tâcher de faire ses exercices. Il la faut grandement conforter, occuper et tenir en assurance d'être aimée de Dieu. Faites-lui faire force oraisons jaculatoires, quoique sans goût et avec violence, et que l'on prie fort pour elle. Dieu la soulagera au jour que sa Providence a marqué pour sa consolation; donnez-lui tout le courage que vous pourrez. La Sœur N*** me déplaît bien plus dans son opiniâtreté ; je n'y ai rien su gagner.

Certes, ma très-chère fille, j'appréhende fort la conversation de madame de Chazeron avec notre Sœur M.-Aimée ; je prie notre Sœur la Supérieure de Riom de détourner ce coup, s'il se peut ; et vous devez tâcher de faire connaître à notre Sœur M. A. le préjudice qui lui arrivera de cela. Surtout, au moins, qu'elle [madame de Chazeron] ne couche point dans le monastère. Oh ! ma très-chère fille, Dieu vous donnera lumière pour tout. Demeurez bien dans le sein de sa Providence, et toute nue et dénuée de tout ce qui n'est point Dieu. Conservez précieusement la tendresse de cœur envers vos filles, c'est un nouveau don de Dieu. Conservez aussi l'assurance de cette vérité, que mon âme chérit la vôtre très-parfaitement, et que Dieu vous a placée bien intimement dans mon cœur qui est tout vôtre. Je n'ai loisir d'écrire davantage, mais assurez-vous que je ne me lasserai point de vous servir. Ne faites pas encore savoir à nos Sœurs de Grenoble et de Rumilly ce que vous vîtes à Moulins.

Adieu, ma vraie très-chère fille. Jésus soit notre tout, et soit béni !

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Voiron.

LETTRE DCLXV

A LA SOEUR MARIE-AIMÉE DE MORVILLE

A MOULINS

Il est impossible de goûter à la fois les joies du monde et les consolations célestes.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

Je ne puis m'empêcher, ma chère fille, de vous témoigner la grande consolation que je ressens des nouvelles que notre chère Sœur de Bressand, votre bonne Mère, m'écrit de votre cœur, qui, en vérité, est fait pour Dieu et non pour le monde. Persévérez fidèlement en votre sainte entreprise; ne perdez point l'occasion que sa Providence vous met en main. Si vous me croyez, vous vous retirerez de celles qui vous en peuvent détourner, comme sont les conversations fréquentes avec les séculiers : c'est chose impossible de jouir des contentements du monde et des solides consolations du ciel. Oh! ma fille, je vous conjure, au nom de Dieu, d'avancer votre âme à la recherche des souveraines délices, et de quitter tout pour cela, ou, pour mieux dire, quitter le vrai néant pour posséder Celui qui seul est l'Être souverain. Gardez-vous bien de retourner en arrière, je vous en conjure, et prie Dieu de vous tenir en sa sainte main, et vous maintenir dans la ferveur où vous paraissez être.

Conforme à une copie gardée à la Visitation de Nevers.

LETTRE DCLXVI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

La tiédeur est la peste des communautés; comment la combattre.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1625]

Mon Dieu! oh! que de consolation je reçois de vous voir si zélée au bien et avancement spirituel de votre chère maison! Ne vous fâchez point de voir vos filles un peu lâches, quoique ce soit un des plus dangereux maux qui puissent arriver à une âme qui vit en Religion; je dis toujours que c'est la peste des monastères. Si vous me croyez pourtant, vous ne leur témoignerez guère que ce mal vous déplaît en elles; mais je pense qu'il profitera plus de leur témoigner du contentement en les encourageant, et les pousser avec amour et témoignage de la bonne espérance que vous avez de leur avancement; car, si elles vous voient ennuyée de leur petit et lâche train, et que vous leur en parliez souvent, sans doute elles tomberont en découragement et en des ennuis qui les rendraient encore plus lâches. Enfin, comme vous dites, ma très-chère fille, si Dieu n'excite lui-même, votre travail ne servira de guère, et il faut que, faisant doucement ce que nous pouvons, nous ayons patience, et tenions les esprits le plus gais et contents que nous pourrons. J'espère que les filles du Comté apporteront de la ferveur aux autres.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCLXVII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Ne point chercher d'autres moyens d'union que ceux établis par saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 25 octobre 1625.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Voilà donc votre fondation de Chartres arrêtée[1]. Je crois, certes, que vous ferez très-bien d'y envoyer notre Sœur F.-Marguerite [Patin]; les autres se feront. Cependant, si vous jugez que ces bonnes Sœurs qui désirent d'y aller y puissent profiter à elles-mêmes, et ne pas nuire aux autres, il sera bon d'y envoyer l'une seulement, et en cela je ne puis dire autre chose. Je crois que si vous parlez à cœur ouvert de la petite Sœur H. M. au Révérend Père Binet, qu'il n'en sera que mieux, et croyez que ce serait le profit de cette fille-là; je l'estime très-humblement.

Ma Sœur la Supérieure de Dijon m'écrit que ce bon Père est résolu de recommencer de me poursuivre pour ces moyens d'union; certes, je voudrais bien qu'il ne m'en parlât plus; car enfin c'est peine perdue. Dieu nous fasse la grâce de bien conserver celui que notre Bienheureux Père nous a recommandé; pour moi, je le trouve unique et seul suffisant pour conserver l'union entre nous et avec Dieu. Je supplie sa douce Bonté que nous ne pensions plus qu'à faire ce qu'il nous a laissé et conservé, surtout notre esprit de simplicité, de douceur et d'amour à la bassesse, à l'abjection et petitesse. Quand l'on voudra imprimer le Coutumier, j'éclaircirai ce qui est obscur, selon notre mémoire.

[1] Cette fondation n'eut lieu qu'après la mort de sainte de Chantal.

Notre pauvre Sœur M. M. a raison; et il est vrai, ma très-chère fille, si elle ne profite avec vous, elle ne fera pas avec une autre; qu'elle demeure en paix.

Si je croyais encore Mgr de Langres à Paris, je lui écrirais. Mon Dieu ! que j'honore ce digne prélat ! La dernière lettre dont il m'a honorée m'entra bien avant dans le cœur ; à l'aventure, s'il est là, je lui fais humble révérence, avec sincère dilection et respect d'une vraie fille envers un très-bon et très-honoré père. J'ai ardent désir de le voir, et aussi Mgr de Châlon; s'il est là, je le salue aussi très-humblement. Nous sommes ici en attente de notre bon Mgr de Bourges, que Dieu, par sa bonté, veuille ramener heureusement. Après nos renouvellements, vous aurez plus amplement de nos nouvelles; maintenant je suis fort pressée. Bonjour, ma fille, ma très-chèrement et très-aimée fille; [soyons] unies toujours dans le saint abaissement et anéantissement de nous-mêmes. Je salue nos chers amis et amies que je voudrais tous nommer, mais il ne se peut, au moins M. Vincent, madame de Villeneuve, nos chères Sœurs et notre petite Sœur H. avec toutes les autres.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE DCLXVIII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Elle doit retrancher toute curiosité et désir de voir sa communauté exceller par-dessus les autres. — Conseils pour l'âme attirée à la simplicité. — Corriger les esprits indociles. — Il est bon de recevoir des postulantes dans la prévision de nouvelles fondations.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 25 octobre 1625.

Vous aurez, je m'en assure, ma très-chère fille, reçu maintenant plusieurs de nos lettres, même par un homme que nous

croyions qui allait exprès; mais je pense qu'il nous a un peu déçues; au fort, il n'avait pas six florins de notre argent.

Le désir d'être tout à Dieu comprend toutes sortes de biens, s'il est entier et véritable, comme je sais qu'est le vôtre, ma très-chère fille, et par ainsi vous n'êtes pas si destituée que vous le dites. Vous n'êtes nullement aussi privée des lumières nécessaires; car vous avez fort bien vu vos imperfections, et les marquez excellemment. Mais ne voulez-vous pas bien que je vous dise ce qui m'est venu en vue sur ce sujet? c'est qu'il me semble que, sous l'ardeur que vous avez au bien, vous vous rendez trop curieuse de savoir beaucoup de choses de ce qui se passe aux maisons, aux Sœurs; vous vous enquérez trop jusqu'à être pressante; ce sont les propres termes d'une personne que vous avez examinée sur ce sujet. Oh! ma très-chère fille, il y a longtemps que j'avais remarqué cela, et crois vous l'avoir dit souvent, mais non pas sérieusement pour vous en faire corriger : voilà ce que j'ajoute à votre examen que je trouve quasi semblable au mien, hors que j'ai plus grand nombre de manquements.

Or sus, ma très-chère fille, il nous faut avoir un grand courage pour nous amender, et contenter Notre-Seigneur; car c'est la vérité que la grâce en tout opère suavement, quoique efficacement. C'est elle qui vous anime et donne les premiers mouvements, mais sans doute votre nature s'y mêle, laquelle est ardente, pressante et assez âpre; c'est un bon exercice que de diviniser tout cela. — Ne remarquez-vous point encore en vous un certain petit appétit que votre famille excelle par-dessus les autres? examinez, et s'il est vrai, mortifiez-le, car il est de la nature : voilà, ma très-chère fille, ce qui m'est venu en vue, et que vous devez faire votre gouvernement avec un surcroît de douceur et suavité nonpareille. Je ne sais, ma très-chère fille, comment accorder ce que vous me dites, que vous êtes sans goût, sans lumière ni

sentiment, avec cette douceur et facile abord que vous avez avec Notre-Seigneur, accompagné d'une confiance tout enfantine, et avec cela tant de purs désirs pour Dieu, et ressentiments de ses bénéfices et de votre vocation, accompagnés d'un amour et estime si grands; car il est impossible, ma fille, d'avoir cela sans lumière très-grande et sans un goût qui n'a point de goût, mais qui surpasse en sa suavité, efficacité, et en ses effets, toutes sortes de goûts sensibles; et c'est un don précieux, et une grâce que la divine Bonté a répandue en la partie intellectuelle ou suprême de votre âme; jouissez-en avec humilité, sans l'examiner. Dites-moi, ma fille, n'avez-vous point ces mêmes grâces au temps de l'oraison, je veux dire cet accès facile et doux auprès de Notre-Seigneur, et cette confiance enfantine? et les paroles que vous me marquez dans votre lettre, les dites-vous attirée de Dieu, ou si vous les excitez et prononcez sans goût et comme par force? ce que je ne voudrais pas; car cela ne se ferait que pour se donner quelque satisfaction à soi-même. Que si vous les dites, au moins que ce soit fort suavement et doucement, comme les distillant dans le Cœur de Notre-Seigneur, ainsi que le disait notre Bienheureux Père.

Ce m'est une consolation de parler avec vous, je le fais longuement comme si rien ne me pressait; encore que je sois en ma solitude, je n'y manque pas d'affaires. Dieu convertisse tout à sa gloire! Vos filles qui m'écrivent sont bonnes, et la Sœur A. F. [Bourgeat] est une âme rare; il lui faut donner une grande générosité. Si elle a bon jugement et discrétion, elle fera un jour une excellente Supérieure. Je leur réponds courtement, car enfin, ma fille, je n'ai pas le loisir de bien rendre mon devoir à nos pauvres Sœurs de céans, ni à ma propre âme. Croyez que j'attends de bon cœur le secours de notre Sœur Péronne-Marie [de Châtel].

J'admire la suffisante réponse de cette bonne Sœur et son audace en la désobéissance. Bon Dieu! ma fille, que je suis

aise de ce que vous fûtes si retenue et si avisée en cette action-là! J'en bénis Dieu et approuve infiniment votre conduite en tout cela. Oui, bon Dieu! cette pauvre chère Sœur veut-elle ainsi persévérer et nourrir son orgueil? véritablement, elle est digne de grande compassion. Je veux espérer de la bonté de Notre-Seigneur qu'elle aura reconnu sa faute et demandé pardon; si elle ne l'a pas fait, parce que c'est une désobéissance formelle, vous êtes obligée à lui donner pénitence. De l'envoyer à Saint-Étienne, vraiment, ma fille, ce n'est pas nullement mon sentiment, pour la raison qu'elle avance, que notre Bienheureux Père a dit qu'elle ressemblait à la Supérieure de là; il ne faut pas assembler de tels esprits. Quand vous enverrez prendre la petite Sœur M.-Françoise, envoyez quelque fille solide, s'il est requis. — Je suis fort aise que notre chère Sœur [Marie-Élisabeth] Guérard prenne à cœur l'exercice des vraies vertus. Si elle parvient à la sainte humilité, elle sera une brave fille.

Vu le grand nombre de fondations que je prévois qu'il nous faudra faire, je trouve fort bon que votre famille grossisse, surtout pendant votre régence, et cela fait grand bien qu'elles aient du loisir pour se bien former avant que de les mettre dehors du monastère. A qui tient que la fondation de Belleville ne se fait pas? — Nous envoyâmes tout plein de bonnes filles à Rumilly, et avons toujours prou de prétendantes; nos Sœurs sont grandement bonnes, suaves et gracieuses, et certes toutes désireuses du vrai bien. — Je ne sais si vous avez reçu celle que je vous écrivis partant de Chambéry, où je vous priais de ne pas mettre dans les Épîtres ce point qui regarde les Révérends Pères Jésuites, car enfin il a trouvé bon qu'il fût aux Entretiens. J'ai bien répondu à toutes vos lettres. Notre Sœur retournée de Dijon sera une sage et utile fille, si elle entreprend tout de bon sa perfection. J'écris trop; voyez quelle solitude! Priez pour celle que Dieu a rendue votre très-unique. Qu'Il soit béni!

[*P. S.*] Je suis en peine de notre très-cher Mgr de Bourges. Faites plier et cacheter dans du papier en forme de paquet la lettre que j'écris à madame de Nemours. N'avez-vous pas reçu un billet avec notre dernier paquet, qui vous parlait de couvertes et de futaine ? Envoyez les lettres de Paris par la poste. Ma très-chère fille, sans la commodité de notre solitude, je n'eusse tant su écrire, car il faut rendre mon devoir à nos Sœurs d'ici.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCLXIX

A LA MÈRE MARIE-CONSTANCE DE BRESSAND

SUPÉRIEURE A MOULINS

Conduite à tenir envers la Sœur de Morville et quelques autres Religieuses. — Prescriptions du Coutumier au sujet des jeunes filles. — De la clôture. — Divers avis pour la Supérieure; respect qui lui est dû.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 25 octobre [1625.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je suis fort aise que tout se soit passé comme vous me mandez pour le regard des officières. Quant à ma Sœur N., il la faut doucement supporter, car les grandes et continuelles humiliations éprouvent les âmes les plus élevées. Enfin, ma chère fille, il faut que vous ayez une patience de longue haleine pour servir Dieu et les âmes qu'Il vous a commises ; puisqu'il y a tant de bons désirs, j'espère qu'ils seront suivis des [œuvres]. Quant à ma Sœur M.-Aimée, ne touchez rien en son corps [1] ; mais cultivez seulement son esprit, ne la pressez point trop. Traitez-la avec suavité, support et cordialité, ayant soin de la faire soulager,

[1] C'est-à-dire, ne lui imposez aucune austérité, ni fatigue corporelle.

de lui faire donner ce qui lui sera nécessaire, et vous verrez qu'elle reviendra à elle et profitera plus par cette voie que par nulle autre. Voici un extrait de ce que je lui mande dans celle que je lui écris, mais prenez garde qu'il ne soit pas vu ni lu par elle :

« O ma fille, que vous serez heureuse si vous faites ainsi : » car en vérité je ne désire rien de vous qui ne soit doux, et tout » à fait nécessaire pour vous rendre agréable à la divine Bonté, » à laquelle vous êtes tant obligée, et qui vous fait l'honneur » de vous désirer toute unie à sa sainte volonté. Voici ma pen- » sée et mon souhait sur vous : — 1° que pour l'extérieur vous » conformiez tout à fait votre habit aux nôtres, tant de jour que » de nuit, et que vous affectionniez la pratique du chapitre *de* » *la Modestie ;* ce point est important pour la bonne édification » et la gloire de Dieu en nous ; — 2° qu'il ne l'est pas moins, à » cause de la grande facilité de votre esprit, que vous retran- » chiez les conversations avec les séculiers, tant qu'il se pourra ; » et celles qui sont raisonnables, qu'elles soient courtes, comme » de demi-heure ou une heure au plus. De même, retranchez les » grandes écritures aux gens du monde, et même aux parents et » plus chers amis ; que de bien vous apportera la pratique de ce » point ! — 3° Suivre fidèlement les exercices de la communauté » autant que la santé le pourra permettre, et se rendre vigou- » reuse pour cela ; je n'entends pas que l'on se lève si matin ; — » 4° être grandement sincère en tout, grand et cordial respect » avec une amoureuse soumission à la bonne Mère, une douceur » bonteuse[1] et suave avec les Sœurs, et une attention aux docu- » ments des Règles et Constitutions pour les observer. »

Or sus, quant à la fille de M. N., il faut faire tout ce qu'on pourra pour la rendre digne de son bonheur ; car certes, nous sommes extrêmement obligées à ce bon monsieur, et je désirerais

[1] Vieille expression qui veut dire une douceur pleine de bonté.

bien son contentement. Néanmoins, si elle n'est pas propre pour nous, et que ce ne soit pas son désir d'être Religieuse, il faut employer le Révérend Père recteur et le Père Lambert, afin qu'ils fassent entendre tout doucement à cedit monsieur comme cette bonne Sœur, sa fille, n'a point d'inclination à la Religion, et qu'ils le disposent à la retirer ; mais il faut faire cela bien prudemment, d'autant que nous lui sommes véritablement obligées. — Pour les jeunes filles, vous avez votre Coutumier qui vous règle en cela. Il se faut tenir là, et ne se pas dispenser de les recevoir qu'elles n'aient l'âge de douze ou onze ans, sinon que ce fût en quelques occasions bien signalées et de grande considération. — Pour madame de Chazeron, il ne la faut pas accoutumer de faire entrer personne avec elle dans le monastère. Je ne désire nullement qu'on ouvre cette porte. Le pouvoir ne s'étend que pour elle seule, comme vous verrez en son contrat, de sorte que vous avez fait prudemment de divertir cela. — Il sera bon de faire porter une robe plissée à la sœur de notre Sœur la Supérieure de Riom, et de la rendre conforme aux autres en ce qu'on pourra bonnement, comme aussi de l'assister et consoler avec amour et charité.

Non, ma chère fille, il ne faut pas suivre l'inclination de M. N., en ce qui regarde la sépulture des Sœurs, mais se tenir fermement à la Règle et aux coutumes établies, et le lui faut doucement faire entendre, et ne se point mettre en peine de son mécontentement et de ses censures. — Il n'est pas besoin, ma chère fille, que vous parliez à votre coadjutrice, lorsque vous aurez nécessité de prendre quelques soulagements ; mais vous vous pouvez dispenser selon les affaires et le besoin que vous aurez de vous soulager, car ce que la Constitution veut dire, c'est comme par exemple, si la Supérieure ne pouvait pas aller à *Matines,* ou se lever le matin trois ou quatre mois durant ; alors il faudrait qu'elle en parlât à sa coadjutrice, mais non pas pour une fois ou deux par-ci par-là.

Quant à ma Sœur N., c'est une âme si bonne et si pure que je ne doute point que Dieu ne la favorise beaucoup. Il lui faut bien dire de ne point seconder ces choses-là, ni de ne point réfléchir pour regarder ce que c'est, mais qu'elle se laisse aller doucement et simplement entre les mains de Notre-Seigneur, se laissant conduire à son bon plaisir, et qu'elle s'attache fortement à l'obéissance. Donnez-lui quelques occupations et quelque chose à faire pour la divertir, et prenez garde qu'elle mange et dorme bien, surtout qu'elle s'empêche de voir ce qui se passe en elle, et ce qui lui arrive, car cela est dangereux et sert de grand obstacle en ce chemin. Qu'elle se simplifie et dénue grandement de son propre intérêt et de ses suavités pour ne s'arrêter qu'en Dieu seul. Ma Sœur Marie est très-bonne fille, il la faut supporter, et gagner son cœur par cordialité et amour; donnez-lui quelque petite charge.

Ceci était écrit quand je reçus vos dernières lettres, et pour achever de répondre à la précédente, il me semble, surtout encore à ce commencement, que vous devez prendre l'avis du Révérend Père recteur pour les affaires où vous avez besoin de conseil ; mais pour ce qui regarde votre intérieur et particulier, vous en pourriez parler au Père Lambert. — Personne ne voit les lettres que nos Sœurs m'écrivent que moi-même ; c'est pourquoi, à cause que j'ai fort peu de temps pour la quantité d'affaires et de charges que j'ai, je vous prie, ma très-chère fille, ne répétez point ce que vous m'aurez dit une fois, car assurément je répondrai tôt ou tard. — Le Révérend Père Cotton a raison de n'approuver pas le rire éclatant de notre Sœur N. L'esprit de Dieu n'opère pas des légèretés. C'est un grand homme et capable en la spiritualité que ce Père-là.

Assurément, ma très-chère fille, Dieu vous donnera la lumière nécessaire pour la conduite des âmes qu'Il vous a commises, mais ne laissez pourtant de l'appuyer de conseil, quand vous le pouvez avoir aux choses importantes, car cela est le

plus sûr, et Dieu agrée cette humilité. Ne faites point d'état de cette représentation qui est autour de votre esprit; à mon avis, cela ne procède que de la grande attention et affection que vous avez sur cette âme. Alentissez doucement les sentiments que vous connaissez être trop actifs et pressants, afin que votre exercice de charité autour d'elle soit aussi pur en effet qu'est votre intention. Il nous faut toujours tenir sur nos gardes, afin que la nature ne nous dérobe rien. Je suis contrainte de vous répondre courtement, mais je n'oublierai rien de nécessaire ni d'utile. Toutes ces vues simples, ces dénûments et simplicité de confiance, tout cela est de Dieu et très-précieux; il ne faut qu'être fidèle, et vous verrez combien de bénédictions Notre-Seigneur donnera à votre travail.

Non, ma fille, ne recevez point de soulagement sans nécessité, mais quand il sera requis, faites-le franchement, comme vous le feriez faire à une autre. Faites aussi votre cellule tandis que vous aurez la force; demi bon quart d'heure suffit à cela. Ces actions extérieures édifient, et il est bon de les faire tant que l'on peut; j'excepte certaines occasions pressantes qui vous en doivent excuser. — Encore que ce soit à votre personne que le respect soit dû, il ne faut pas pourtant en laisser négliger la pratique. Faites que quelque Sœur des plus sages et confidentes en fasse les avertissements. Notre Sœur A. T. peut en parler utilement en votre absence des assemblées, et par ce moyen corriger ce défaut. Il est temps de corriger les fautes contre l'observance, et faut petit à petit les rendre exactes à tout. Vous pouvez laisser notre Sœur Marie-Aimée coadjutrice. — Faites fort soulager la petite Dubuysson; faites-la plus dormir et manger que la communauté. Ayez un soin spécial de conforter l'esprit de notre Sœur N., en ces commencements. Si la Sœur M. C. prend cœur, ce sera une brave fille. — Pour ces tressaillements, souffrez-les et tâchez toutefois d'accoutumer votre esprit à ne s'étonner et laisser surprendre de rien. En toute

occasion, demeurez tranquille intérieurement et extérieurement.

Je viens au principal point : mon Dieu, ma très-chère fille, que voilà un bon commencement pour guérir cette pauvre âme! je n'ai pas la capacité de discerner la valeur ou [la] nullité de ses vœux; je pense toutefois que devant Dieu ils sont nuls; mais devant les hommes, à mon avis, ils auront force; autrement, rien ne serait assuré en ce monde. Mais je n'en détermine pas, n'en étant capable. Que faire là-dessus? Certes, ma très-chère fille, il faut qu'elle confère avec quelque Père capable; le Père Lambert la peut servir en cela. Je crois qu'il faut commencer par une retraite, en laquelle, tant qu'il lui sera possible, elle tâchera de ressentir ce que Dieu désire d'elle. Qui est-ce qui osera, et qui a le pouvoir de les lui faire faire? Il sera bon toutefois qu'elle reconfirme au moins celui de chasteté en particulier, mais les deux autres, la pratique en est trop grande pour lui commander de les embrasser. Il faut que Notre-Seigneur lui-même le lui commande, et qu'elle, d'elle-même, se détermine, en quoi véritablement elle serait heureuse, et [je] pense que cette pauvre âme n'aura jamais vrai repos qu'en cela. Toutefois, il ne la faut nullement presser; toute l'importance gît à ce qu'elle porte les marques de professe, et partant elle est obligée de vivre extérieurement selon cela pour la gloire de Dieu et l'édification du prochain. Pour l'éclaircissement qu'elle désire en l'obligation de ses deux vœux, elle le doit apprendre du Père qui la confessera; que si elle se résout de les faire, je voudrais (en cas qu'elle ne se trouve pas absolument déterminée), qu'elle les fît pour six mois ou du moins conditionnels, selon que vous et elle, avec l'avis du Père, trouverez nécessaires, ainsi que pour les exceptions dont elle pensera avoir besoin. Je trouverais bon que toutes les conférences qui se feront avec ce Père se fassent sous le sceau de la sainte confession, et que tout ceci soit tenu plus que se-

cret. Partant, il faudra qu'elle fasse ses vœux, si elle les fait, en la seule présence du Père et de vous, elle les reconfirmera à l'accoutumée selon l'extérieur, mais avec intention conforme.

Voilà, ma très-chère fille, ce que je vous puis dire sur ce sujet, et je crois, au moins j'espère fermement, que cette chère âme se liera étroitement avec son Dieu, mais non pas sans quelque exception à ce commencement. Enfin, il faut que ce soit Notre-Seigneur qui fasse ce coup, j'en supplie sa divine Bonté, et de conduire le tout à sa gloire et au profit spirituel de cette chère âme. Conduisez-la fort doucement, sans la presser nullement pour les exercices, sinon tout bellement. Je ne lui répéterai pas ce que je vous ai dit, car je n'ai le loisir. Je lui écrirai courtement, la lettre ci-jointe servira, car je ne puis désirer d'elle une grande exactitude ; pourvu que le cœur soit franc vers Notre-Seigneur et vers vous, et l'extérieur réglé, je me contenterai. Bonjour, ma très-chère fille ; mon âme chérit la vôtre intimement. Priez pour nous ; nous ferons la neuvaine de bon cœur, car j'ai grand désir du salut de cette chère âme.

[*P. S.*] Si la petite Dubuysson est en sa douzième année, ne doutez de la recevoir ; ces enfants-là sont des gens de bien.

Je vous prie, ne pressez pas notre Sœur M. A. par des témoignages trop ardents de l'amour et désir que vous avez de son bien, car cela presse fort.

Ma très-chère fille, si vous avez de la laine cardée et prête à filer, envoyez-nous-en quatre livres, car je ne puis plus rien faire que filer ; mais faites-la bien envelopper, afin qu'elle ne soit mouillée, s'il pleuvait en l'apportant. Mandez-nous ce qu'elle vaut la livre, et nous enverrons l'argent.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Voiron.

LETTRE DCLXX (*Inédite*)

A LA MÈRE CLAUDE-AGNÈS JOLY DE LA ROCHE

SUPÉRIEURE A ORLÉANS

Entrée de mademoiselle de la Roche au monastère de Chambéry. — La Sainte est disposée à faire un voyage en France.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 25 octobre [1625].

Quelqu'un m'aura-t-il devancée à vous dire l'agréable nouvelle de la réception de notre chère petite Sœur Philiberte en notre maison de Chambéry [1]? Certes, ma très-chère fille, si je ne suis fort trompée, cette âme réussira grandement bien au service de Notre-Seigneur. De vous dire comme nous la mîmes dedans, de vrai, je n'ai pas le loisir, non plus que de vous mander de nos nouvelles : ce sera par la main d'une autre, d'ici à quelque temps, car les solitudes me donnent un juste devoir d'employer mon temps autour de nos chères Sœurs qui sont certes fort bonnes. Dieu veuille bénir les prières que l'on fait pour votre guérison, le miracle m'en serait grandement à cœur. [*Trois lignes coupées.*]

Je ne doute nullement que notre Bienheureux Père n'assiste votre chère famille et ne lui impètre beaucoup de grâces spirituelles. Je le supplie de tout mon cœur pour la guérison de cette bonne Sœur si vertueuse. Que si le mal est tel qu'on le soupçonne, j'espère qu'il ne nuira point aux autres, et n'en faut laisser prendre nulle appréhension, ni permettre même que les Sœurs le sachent. — Vous auriez eu grand tort, ma très-chère fille, si vous ne m'eussiez dit ce que vous avez remarqué en cette chère Supérieure; votre cœur, à mon avis, ne l'eût su souffrir. Or, il est [vrai] que le naturel agit un peu; mais, si,

[1] Propre sœur de la Vénérable Mère Claude-Agnès. Elle prit l'habit au monastère de Chambéry en 1625, et reçut le nom de Marie-Innocente.

m'a-t-on assuré de bonne part qu'il y avait grand amendement, et je vous assure qu'il ne se fait rien d'important dans son monastère qu'avec mon avis, auquel sans réserve l'on se rapporte; c'est pour vous dire que les effets sont meilleurs que les paroles. Je ne sais que vous dire sur cette grande affection et nécessité que vous jugez de notre présence dans ce monastère-là et aux autres; je vous assure qu'elle m'en a aussi fort persuadée, mais il faut voir un peu plus clairement si cela est le dessein de Notre-Seigneur; car si sa Bonté le veut, Il l'inspirera à mon Supérieur, et moi, j'obéirai, moyennant la divine miséricorde. Nous avons fait faire les neuvaines; une autre fois vous aurez plus amples nouvelles. Ma très-chère fille, je vous prie, faites pour votre santé tout ce qu'il se pourra. — Priez pour celle qui vous aime comme sa vraie très-chère fille, et qui vous souhaite le comble de toutes grâces et à toutes nos chères Sœurs. Je les salue et madame de Châtillon.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Paris.

LETTRE DCLXXI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-ADRIENNE FICHET

SUPÉRIEURE A RUMILLY

Encouragement à la pratique de la douceur et de l'humilité.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

Ma pauvre très-chère fille, il faut que je vous dise la vérité : j'ai un peu de soin de votre cœur, parce que je l'aime comme le temple où notre bon Dieu veut éternellement régner, et il me semble qu'il y avait je ne sais quoi qui vous faisait de la peine. C'est pourquoi je ne peux m'empêcher de le saluer très-

cordialement et vous conjurer, ma très-chère Sœur, de le traiter doucement.

Croyez-moi, ma fille, embrassez amoureusement la pratique de la très-sainte humilité, simplicité et douceur, et vous verrez combien la divine Bonté vous fera de grâces; et surtout la sainte force vous sera donnée, n'en doutez point, ma fille; et m'aimez toujours bien, puisque je vous chéris si parfaitement et suis toute vôtre en notre doux Sauveur.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Pignerol.

LETTRE DCLXXII

A LA MÈRE FRANÇOISE-JÉRONYME DE VILLETTE

SUPÉRIEURE A SAINT-ÉTIENNE

Prière de modérer son zèle trop austère et de gouverner selon l'esprit de l'Institut.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 1625.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Au nom de ce divin Sauveur, nous vous supplions et conjurons de faire votre gouvernement selon l'esprit du Sauveur et de notre vocation, qui est humble, doux, supportant, bienfaisant à tous; et pour faire cela, ma très-chère fille, il ne faut pas agir selon la force de votre esprit naturel, ni selon vos inclinations qui sont portées à l'austérité. Nous désirons donc de vous, ma très-chère fille, et sans plus de remise s'il vous plaît, que vous abondiez en douceur d'esprit, de paroles et d'actions, et que vous traitiez votre corps et ceux de vos Sœurs mieux que vous n'avez accoutumé. Quand vous aurez mis du pain à la maison, et qu'elles n'auront point de dents pour le mâcher ni d'estomac pour le digérer, de quoi leur servira-t-il? Enfin, ma fille, sans plus de remise, je vous conjure derechef que nous n'entendions plus ces discours que l'on fait de votre rudesse et

sévérité envers vos Sœurs et envers vous-même, qui certes vous gâteraient et l'esprit et le corps, si tout absolument vous ne faites avec une humble soumission ce que nous vous disons et prions au nom de Dieu, et de notre Bienheureux Père qui a tant craint telle rigueur en son Institut qu'il a fait pour les infirmes, et où il a désiré et recommandé partout que l'esprit d'humilité et douceur y règne.

Ma fille, l'amour tout cordial que je vous porte me fait parler à vous de cette sorte, me confiant que vous ne mépriserez point nos prières et humbles remontrances, qui vous sont faites devant Dieu et de sa part. Je le supplie qu'Il vous fasse à toutes accomplir ce que je vous dis, étant de cœur toute vôtre, et saluant toutes nos Sœurs je me recommande à leurs prières, mais je les en prie!

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Voiron.

LETTRE DCLXXIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Rappel de la Mère P. M. de Châtel à Annecy. — Avantages des souffrances. — Le support des faiblesses d'autrui est la vertu des Saints. — Éloge de la Sœur F. A. Brung. — Nouvelles de l'archevêque de Bourges.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 27 octobre [1625].

Il est vrai, ma pauvre très-chère fille, au moins il me le semble, que je suis surchargée ; aussi avons-nous résolu de tirer ma Sœur Péronne-Marie[1] pour nous aider à porter le faix, puisqu'elle se trouve justement dégagée ; car, pour vous dire, ma

[1] La Mère Péronne-Marie de Châtel, qui depuis son départ de Grenoble avait été occupée aux fondations d'Aix en Provence et d'Embrun.

vraie fille, je n'ai pas le loisir de rendre mon devoir à nos pauvres Sœurs de céans, qui sont si bonnes filles, tant je suis tirée d'ailleurs ; mais je m'y veux employer sérieusement, Dieu aidant, afin qu'elles fassent bien leurs revues. Elles s'y prennent de bon biais, et j'espère de les voir fort s'avancer, moyennant la grâce divine. Oh Dieu! que je le désire, ma très-chère fille! C'est en ma solitude où je vous écris, et n'y ai quasi cessé d'écrire, afin qu'après je sois libre pour nos Sœurs.

Oh! ma fille, de quel malheur n'est point capable une âme qui se tient à couvert! mais, Dieu soit loué! que l'apostème soit crevé et purgé. Ce bon Père dit vrai, ma fille, il ne faut regarder qu'à ce qu'elle fera dorénavant. Dieu, par sa douce bonté, la fortifie au bien; et vous, ma vraie très-chère fille, à persévérer à tenir votre âme très-chère et très-aimable en cette nudité de tout ce qui n'est point Dieu. Oh! que cet état est désirable et précieux devant Dieu, et que les occasions de souffrances, quelles qu'elles soient, nous doivent être chères! Ç'a toujours été votre voie, ma très-chère fille, et en cela on voit la marque assurée de la spéciale [protection] de la Providence sur vous. Tenons-nous toujours sans aucune réserve abandonnées à son soin, et à cet amour éternel qu'Il a pour nous. Ma très-chère fille, que mon âme chérit très-uniquement et incomparablement, croissez, croissez chaque jour en vraie humilité, douceur, patience et support de la faiblesse de ces pauvres petites âmes toutes tendres ; ce support infini, ma très-chère fille, est la vraie vertu des Saints. Et plût à Dieu que notre Sœur N. fût au nombre de ces petites ; mais elle l'est seulement en esprit. Certes, ma très-chère fille, je ne sais que vous dire d'elle; car, si l'on condescend à lui laisser la sacristie, elle s'enflera, pensant qu'on le fait par crainte d'elle. Autrefois, elle aimait la lingerie; car, d'être assistante, il ne le faut nullement. Que faire donc? certes, ma fille, ce que Dieu vous inspirera, avec le sentiment de vos coadjutrices.

Oh! que vous avez de sujet de louer Dieu d'avoir de si bonnes filles! Récréez bien votre esprit et le délassez avec elles de ces travaux que ces esprits mal faits vous donnent. Notre Sœur N. est un exemplaire de vertu, mais sans talent de gouvernement. Mais pourquoi donc, me direz-vous, la mettez-vous en charge? Parce qu'il faut que je fasse ainsi. Non-seulement je trouve bon que vous mettiez ma Sœur F.-Augustine [Brung] directrice [1], mais je le juge utile et nécessaire, et ne doute nullement que Dieu ne bénisse son travail, et qu'elle ne fasse très-bien, surtout y étant conduite de vous. C'est une âme, laquelle, en la première connaissance que Dieu m'en donna, sa Bonté la mit au milieu de mon cœur, et je ne saurais me la représenter sans tendresse, car j'aimais fort sa présence. C'est un intérieur des plus aimables et désirables que j'aie connus; je prie Dieu de lui accroître ses grâces, je crois qu'elle y a beaucoup de dispositions.

Je salue très-chèrement ma très-chère Sœur de Vigny, M. et madame de Villars, le cher cousin, et toutes nos très-aimées et chères Sœurs. Nous avons eu lettre de Mgr de Bourges dès Rome, où il a fait merveille de parler au Pape pour nous. Il y était arrivé en pleine santé, et m'écrivait qu'il avait obtenu du Saint-Père de retourner dans ses galères qui venaient prendre Mgr le légat, et qu'il [me] trouverait à Lyon où je serais, afin que s'il se pouvait, il me vît. Il croyait y être dès le 15 ou le 16; mais je n'en ai rien appris encore, cela me tient en peine; je prie Dieu qu'il le tienne de sa sainte main. Il ne désire

[1] Sœur Françoise-Augustine Brung, professe d'Annecy en 1621, fut employée d'abord à la fondation de Dijon, puis elle établit elle-même le monastère de Saint-Amour, que les guerres du Comté obligèrent de transférer à Bourg et ensuite à Montluel. « Cette fille (disait saint François de Sales) est tout à fait à mon gré, et, si je ne me trompe, entièrement irrépréhensible en l'intérieur comme en l'extérieur. » (*Année Sainte*, Ier volume.)

nullement de retourner à la cour ; mais je le crains, quoique je le voie toujours plein des sentiments de Dieu. Prions fort pour lui.

Je vous dis en la présence de cette divine Bonté, qu'il me semble que vous ne fûtes jamais plus ni avec tant de sentiment la vraie très-unique fille de mon cœur, qui a, autant qu'il lui est permis, le désir de passer le reste de ses jours avec vous, afin de se fondre et anéantir tout avec le vôtre en son Dieu. Qu'Il soit béni! — De dire ce que je sens pour votre très-bon Père Mgr de Langres, et ce que je lui suis en Dieu, c'est chose impossible. Jésus, notre Sauveur très-doux, comble son âme de son très-pur amour! Je lui fais très-humble révérence.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE DCLXXIV (*Inédite*)

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A ÉVIAN

Préparatifs pour le logement de deux Pères Jésuites. — Affaires.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, octobre 1625.]

MON TRÈS-CHER FRÈRE,

Je vous supplie de louer une chambre pour les deux Révérends Pères qui doivent aller à Évian [1]. Ils y seront pour le plus tard le 12 de novembre ; s'il vous plaît de leur préparer deux châlits à leur façon, deux matelas, deux couvertes et quatre linceuls. Mgr enverra par la première commodité ce qu'il faudra pour payer tout cela. — Je voudrais bien savoir, mon cher frère, si vous avez reçu une lettre que je vous ai écrite, par laquelle je vous mandais le désir que ma Sœur la

[1] Pour y fonder une maison de leur Compagnie.

Supérieure de Chambéry a d'être aidée de vous en leurs affaires. M. Maurice a bien envie que vous veniez demeurer avec lui en la petite maison de Saint-Clair.

M. le chevalier Balbian nous a envoyé les parties du tabernacle de nos Sœurs de Lyon ; il compte quatre ducatons pour l'emballage de votre tabernacle, et huit pour le port du nôtre. Il me semble que vous les payâtes l'année passée. Je vous prie de vous en ressouvenir et nous faire savoir si vous les lui envoyâtes ; et, si cela est, si nous lui devons mander que cela est payé. Tenez main aussi, je vous en prie, à notre affaire de M. de Vallon et aux autres, s'il vous plaît. M. d'Hôtel m'a promis de faire jeter sur tout le pays les extraordinaires tailles du bien de M. Dufour, pourvu qu'on lui envoie bien au long le mémoire de ce que ce bien doit de tailles ordinaires, les paroisses, les biens et pièces sur quoi elles sont.

Vous savez que nous voici de retour de Chambéry, où nous avons été fort désirées, et de Rumilly, où nos Sœurs sont fort bien. Toutes vous saluent ; mais moi par-dessus toutes, qui suis de tout mon cœur toute vôtre et servante plus humble en Notre-Seigneur. Qu'il soit béni !

Monseigneur m'a dit qu'il vous écrirait pour vous prier de faire tenir prêt de quoi loger et coucher nos deux bons Pères de la mission d'Évian. Vous les aurez ce mois prochain, environ le 12. — Je désire bien que M. de Vallon nous paye. L'on nous veut bailler encore son autre sœur, qui est brave fille.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCLXXV

A LA MÈRE MARIE-ADRIENNE FICHET

SUPÉRIEURE A RUMILLY

Consolations et encouragements dans ses peines intérieures.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

Plût à Dieu, ma très-chère fille, que j'eusse autant de moyen de vous consoler, comme j'y ai de l'affection! mais notre bon Dieu le saura bien faire, et fortifiera votre cœur parmi toutes ses tribulations. Pour Dieu, n'ouvrez point la porte à toutes ces suggestions; enfin, c'est le diable qui du moins veut tirer le trouble de votre cœur par toutes les tricheries qu'il vous suggère, et veut y amuser votre esprit. Ne répondez rien à tout cela, et demeurez ferme en la confiance de Celui qui très-assurément vous veut toute sienne, et [qui] ne manquerait de vous donner lumière si vous étiez en mauvais état; mais, grâce à sa Bonté, vous êtes à couvert de ce côté-là, et une âme qui sent qu'elle aimerait mieux mourir que d'offenser Dieu mortellement, à son escient, doit vivre en paix et consolation, car les fondements de son salut sont très-solides. Vous vous regardez trop, ma fille, vous faites trop de réflexions et trop de considérations sur vous; retranchez-moi tout cela, je vous prie, et vous occupez simplement à Dieu et à cultiver l'esprit de vos filles. Or sus, voilà mon avis, et que vous fassiez spéciale attention pour l'exercice de la douceur et support, sans vous aigrir, ni chagriner pour de petites choses qui ne servent de rien pour l'éternité.

Mon Dieu! que j'aime votre petite troupe; mais conduisez-la dans la voie de l'observance avec une totale douceur, bonté et suavité. Remarquez bien ces mots, ma très-chère fille, car je vous en souhaite la pratique de tout mon cœur, et il vous

faut cela pour l'accomplissement et perfection de la volonté de Dieu en vous. Or il est vrai, vous avez bien tout dit, et la fin de votre lettre me contente du tout. Oui, ma fille, tenez ferme et soyez invariable en votre confiance, et en l'assurance de cette vérité que je suis votre Mère, incomparable en affection et fidélité. Il n'y a point de mal de dire avec humilité à Dieu qu'on veut que l'observance soit entière chez nous. Adieu, ma très-chère fille; je suis toute vôtre, et je chéris aussi cordialement toutes nos Sœurs.

Dieu soit béni!

[*P. S.*] *De la main d'une secrétaire.*— Ma très-chère Mère, voilà le livre du Père Dupont, de madame de la Fléchère, qu'on lui renvoie. Elle a celui de la *Vie des Pères du désert.* Notre digne Mère dit qu'on ne vous en peut point mander, car nous n'en avons qu'un céans; mais elle vous en enverra d'autres à la première commodité. S'il vous plaît de lui faire savoir si vous en voudriez un de la *Vie de sainte Catherine de Gênes,* et un de *sainte Catherine de Sienne.* Elle dit aussi que madame de la Fléchère a la *Vie du Père Borgia,* que vous lui demandiez pour la lire, et que vous nous la renvoyiez, car nous n'avons que celle-là céans.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCLXXVI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Heureux retour de l'archevêque de Bourges; ses progrès dans la vertu.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 12 novembre [1625].

Notre-Seigneur vous donne toujours quelque exercice, ma très-chère fille; mais bénie soit sa douce Bonté de ce que vous

vous remettez. — Nous voici dans la consolation que l'heureux retour de notre très-cher Mgr l'archevêque et son aimable présence nous donnent; je remets à lui et à sa chère compagnie de vous dire toutes nos nouvelles. Certes, j'ai grand sujet de bénir Dieu en la bonté de ce cher prélat; son cœur s'affermit toujours davantage en sa sainte entreprise, et je crois, moyennant la divine miséricorde, que rien ne le saurait ébranler en ses résolutions véritables. La grâce est très-grande et très-abondante en cette chère âme. Je prie Dieu qu'Il lui accroisse jusqu'au comble de la félicité très-heureuse.

Mgr de Genève est toujours plein de son ancienne affection pour vous; et quant à moi, ma vraie très-chère fille, vous êtes toujours et serez à jamais au milieu de mon cœur, croyez-le bien. — Je ne puis écrire à la chère Sœur de Vigny, laquelle j'aime de toute mon affection, et loue Dieu de la sainte consolation en laquelle je la vois vivre maintenant, et le cher cousin. J'aime bien ces deux âmes-là, ma très-chère fille, et les ressalue de toute mon affection, avec M. et madame de Villars, qui est aussi bien avant dans mon cœur, et n'y a moyen d'en dire plus sur cet empressement.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE DCLXXVII

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A BLOIS

Éloge de la Mère C. A. de la Roche. — L'esprit de saint François de Sales est un esprit de douce cordialité.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 4 décembre [1625]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous ne sauriez croire le contentement que j'ai reçu de votre

communication avec notre chère Sœur la Supérieure d'Orléans [1]. Je me doutais bien que vos chères âmes recevraient satisfaction et consolation indicibles de cette entrevue. Certes, il faut avouer, n'est-ce pas, ma très-chère, que cette pauvre grande fille-là est tout aimable, humble et bonne. Vous m'avez fait grand plaisir d'ordonner un peu sur son soulagement; je lui ai écrit qu'elle fasse ce que vous lui avez dit. Mon Dieu nous la veuille conserver; c'est un des meilleurs piliers de notre Congrégation.

Je vois que vous n'avez pas encore reçu ma dernière lettre; il me tardera, certes, ma toute chère fille, de savoir votre établissement [à Blois] [2] que j'espère que Dieu bénira, et suis très-particulièrement consolée de voir votre très-chère âme avec ce désir d'une parfaite cordialité. Oh! ma fille, sans cela, nous ne pouvons avoir l'esprit de notre saint Père, lequel était tout d'amour cordial. Avec cela, soyons très-humbles, très-simples et très-fidèles à l'exacte observance, ma très-chère et cordiale fille; je vous puis nommer ainsi, car je sais que vous

[1] En allant faire la fondation de Blois, la Mère Paule-Jéronyme s'était arrêtée à Orléans, près de la Mère C. A. Joly de la Roche, déjà atteinte de la maladie de poitrine qui devait la ravir à la vénération de son Ordre.

[2] On lit dans l'*Histoire inédite de la fondation de Blois* : « Le Révérend Père Louis Le Comte, très-digne Jésuite, étant à Nevers et voyant quelquefois notre très-chère Sœur Paule-Jéronyme de Monthoux, prit en très-grande affection notre Congrégation, « où il voyait, disait-il, un esprit de » vraie droiture et de très-solides vertus ». Ayant été appelé à Blois, il résolut de procurer l'établissement d'une maison de la Visitation. Après quelque petit séjour, madame la comtesse de Limours, sœur de M. le cardinal de Sourdis, le prit pour confesseur et directeur, et lui proposa le dessein qu'elle avait d'établir un de nos monastères à Blois, dont il fut parfaitement consolé. Ils en écrivirent à notre très-digne Mère de Chantal, qui accepta leur charité et bonne volonté, et trouva bon que notre très-chère Sœur la Supérieure de Nevers allât faire cet établissement. Elle partit donc, emmenant avec elle les Sœurs Marie-Marthe Bachelier, Anne-Marie Pougnan, Jeanne-Agnès Provenchère, Marie-Françoise de Bestaille et Marie-Louise de Champ. » L'établissement eut lieu le 4 novembre 1625.

êtes toute de cœur, et je sens pareillement une affection toute cordiale en moi pour votre chère personne que j'aime parfaitement. Je vous ferai écrire parmi les fêtes de Noël toutes nos nouvelles; car moi, ma très-chère fille, je ne le puis faire, étant si fort chargée d'affaires, que j'ai peine d'en *chevir*. Dieu réduise tout à sa gloire! Je vous dirai seulement que j'ai une grande satisfaction de nos Sœurs de céans, car elles marchent un bon train, et ne se peut voir une famille plus unie, plus cordiale, sincère et affectionnée à l'observance et à leur avancement, car toutes travaillent allègrement et courageusement. Ne me voilà[-t-il] pas un grand sujet de bénir Dieu, ma toute très-chère fille? Faites-le donc avec moi, qui suis très-unie avec vous en l'amour de Celui qui est notre unique et indissoluble lien. Il soit béni éternellement! *Amen.*

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE DCLXXVIII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Du saint abandon entre les mains de Dieu. — Charité pour le monastère de Riom. — Remercîments des aumônes faites à cette communauté.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 4 décembre 1625.

Si vous relisez ma lettre [du 25 octobre], je crois que vous verrez que je n'ai pas voulu vous accuser ni de mensonge ni d'exagération; car je me souviens clairement qu'en répétant vos paroles, je voulais dire qu'il était impossible qu'avec telle grâce vos ténèbres, impuissances et défaut de sentiment fussent en votre partie supérieure, ains seulement en l'inférieure. Oh! vraiment, ma très-chère fille, je ne pense jamais telle chose de vous, ni rien d'approchant. Oh! laissons cela, car Dieu nous a

donné une trop claire connaissance de votre cœur. Si vous l'aviez telle du mien, vous n'en eussiez pas pensé cela. Certes, vous avez très-grand sujet de bénir Dieu, ma très-chère fille, et de vous tenir très-humblement abandonnée à sa bonté, puisqu'Il vous a donné un état intérieur si assuré, si désirable, et tout à fait à mon gré. Persévérez ainsi, ne vivant que de l'amoureuse confiance en Dieu, et de l'accomplissement de sa sainte volonté, sans autre chose que la simple observance. Oh! que cet état est précieux; le grand Dieu vous le continue! Il le fera d'autant plus que vous n'y faites pas fondement, ains en Lui seul et en la pratique des solides vertus.

Non, vous n'avez pas mal fait de brûler les lettres que l'on m'écrit, ni de les voir. Enfin je ne puis finir avec vous, tant Notre-Seigneur m'a donné de suavité à vous entretenir. Qu'Il soit béni! — Je salue toutes nos chères Sœurs; certes, je n'ai encore eu le loisir d'ouvrir leurs lettres; mais je leur répondrai avec un peu de temps.

Cette lettre écrite jusqu'ici fut envoyée au Père recteur de Chambéry, lequel s'apercevant à l'entrée de l'équivoque me l'a renvoyée fort sûrement. Sans mentir, j'en fus mortifiée quand je m'en aperçus. Or, je suis si extrêmement accablée d'affaires, que j'ai peine d'en *chevir;* mais pourtant, Dieu merci, je parle tous les mois à tout ce qui est dans le monastère.

Oh! que la charité que vous avez faite à nos Sœurs de Riom me touche! Plût à Dieu que nous eussions le moyen de la leur faire! mais nos maisons d'ici autour nous en ôtent tellement le moyen maintenant, que nous voilà à penser d'emprunter à M. Michel, pour aider à faire nos provisions; mais j'espère que Dieu nous aidera. C'est pourquoi, encore que nous n'ayons aucun argent ici, ne laissez de prier le sieur Guichard de vous faire donner cent écus pour leur envoyer, espérant, sans apparence toutefois, que d'ici au retour de ce voiturier, Dieu nous enverra de quoi le rembourser. Je vous dis encore qu'il est

vrai qu'une famille ordinaire serait une suffisante charge pour une Supérieure de Lyon; mais, à ce commencement, il est difficile de tenir règle à cause des fondations. Je suis vôtre.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCLXXIX

A LA MÈRE MARIE-ADRIENNE FICHET

SUPÉRIEURE A RUMILLY

Comment triompher d'une tentation de jalousie.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 14 décembre 1625.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous aurez eu la consolation de voir notre bon Père Bertrand [1], que je trouve tous les jours meilleur. Je lui ai dit tout plein de choses pour vous dire, étant accablée d'affaires, ce qui m'empêche d'écrire à ma très-chère Sœur de la Fléchère que je salue de cœur. Vous la trouverez capable de vos petits avis, les lui faisant avec franchise cordiale.

Oh Dieu! ma très-chère fille, quand sera-ce que l'esprit de mensonge ne vous soufflera plus les extravagances qu'il nous siffle autour de l'esprit, pour vous divertir de l'attention à Dieu, et de la confiance parfaite qu'avec tant de sujet vous devez avoir en moi, si je ne me trompe fort? Mais, ô Dieu! quand sera-ce que vous n'ouvrirez plus la porte de votre cœur à tout cela? Voyez-vous, ma très-chère fille, je vous en conjure de tout mon cœur, car certes vous avez tort en cela, et de vous-même qui en êtes intéressée en votre repos, et de moi qui ne désire rien tant que de servir sincèrement, droitement et éga-

[1] Vice-recteur du collége de Chambéry.

lement toutes nos Sœurs et nos maisons, et qui ai une spéciale inclination à vous chérir. Or sus, Dieu vous en délivrera, s'il lui plaît; je l'en supplie de toute mon âme, et de vous combler de ses saintes grâces et toutes nos chères Sœurs que je chéris très-cordialement. Travaillez amoureusement et fidèlement autour d'elles.

Dieu soit béni!

[*Note de la Mère Fichet, écrite de sa main sur l'original même de cette lettre.*]

C'est que j'avais la tentation que notre Bienheureuse Mère n'aimait pas tant le monastère de Rumilly que deux autres : nos Sœurs de Chambéry et Belley; et je lui en disais les pensées que j'avais là-dessus, et voilà ce qu'elle me répond ci-dessus; et aussi de moi qui croyais qu'elle aimait mieux les deux Supérieures.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCLXXX

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Entrée de madame de Chevrières. — Projet de fondation à Arles. — Dans les affections même les plus légitimes, retrancher tout ce qui serait trop naturel. — Décision donnée pour l'élection d'une nouvelle Supérieure à Annecy. — Quand on dit l'Office des morts. — Veiller les Sœurs défuntes. — Office des fêtes solennelles.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 19 décembre 1625.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vous assure que je vous écris tant que je puis, car j'y prends bien plaisir. Oh Dieu! que ces âmes véritablement humbles sont de grands trésors dans nos maisons! Je prie son infinie Bonté d'en accroître le nombre. Certes, ma très-chère fille, ce m'est une grande consolation de savoir dans notre

Institut tant d'âmes véritablement bonnes et vertueuses. J'écrivis hier à une qui est des plus rares que je connaisse.

Madame de Chevrières est si vertueusement bonne qu'il ne faut attendre que du profit spirituel de toutes parts de son entrée chez vous. Je voudrais qu'elle donnât en fonds plutôt qu'une pension, et je crois que deux mille écus suffiraient; toutefois, il se faut accommoder doucement avec elle, pourvu que les Supérieurs approuvent et soient contents. — Me voilà soulagée de vous savoir affranchie de mademoiselle Cotin, qui est vraiment une bonne femme, mais non propre pour nous. — Votre réponse pour Arles est très-bonne; le mieux est que les filles de là viennent faire leur probation à Lyon, pour des raisons infaillibles et utiles au spirituel et temporel; un couvent sera bien là.

Il me tarde que les Épîtres soient venues; retenez-en trois ou quatre livres, dont il y en ait deux bien reliés; à loisir, je vous dirai où il faut les envoyer. — Oh! ma fille, aux occasions j'ai toujours vu que l'amour que vous me portez est ardent et pressant; je veux que le solide demeure; mais alentissez, voire, tranchez ce qui est de la nature.

Je n'ai eu du loisir d'envoyer mes réponses des paquets derniers, mais oui de vous dire, croyant que vous serez bien aise de savoir les réponses plus au long de nos deux évêques [1] sur votre billet. Premièrement, il fut dit par Mgr de Genève que la confiance et croyance que nos monastères ont en moi, ne procédaient pas de la charge que j'avais d'être Supérieure céans. Par ainsi, qu'il fallait suivre la Règle et en faire une autre [2].

Je répondis au second point en l'anéantissant; car, ma fille,

[1] L'évêque de Genève et l'archevêque de Bourges. Ce dernier, en revenant d'Italie, avait passé à Annecy.

[2] C'est-à-dire qu'à la fin de son second triennal sainte de Chantal devrait déposer sa charge et faire élire une autre Supérieure.

qu'écrirais-je, que des misères ? — Ils dirent au troisième que, si la divine Providence donnait quelque ouverture par laquelle on pût juger que ce serait son vouloir que je revisse nos monastères, on la suivrait; mais, qu'à dessein de visiter, il ne fallait sortir pour cela, et il est vrai aussi que cela se devait faire par rencontre et occasion.

Le quatrième, ils réglèrent qu'au plus l'on ne dirait que deux fois l'Office des morts par mois, quelque nombre de [billets] mortuaires qu'il puisse arriver; et que notre Bienheureux Père, en donnant ce service, n'avait pas prévu le grand nombre des monastères qui seraient à l'avenir.

Mais ils nous condamnèrent à tenir ce qu'il avait toujours fait observer pour veiller les mortes, ce qui est juste. Et que les anciennes assistassent la Supérieure aux Offices solennels ; que cela n'était nullement contre la Règle, et que le Bienheureux Père avait formé cette cérémonie sur celles de son église de Saint-Pierre, ce qui est vrai. — Pour fin, que ce qui ne serait pas écrit dans le Coutumier ne se conserverait pas.

Voilà tout, ma fille, mais je dis de tout mon cœur, ma très-chère fille, vraiment la fille de mon cœur; je salue, mais chèrement, toutes nos Sœurs, et les nôtres font de même.

[*P. S.*] Ma fille, il se faut bien garder de réimprimer les Épîtres sans qu'elles soient corrigées; il y a mille fautes, et je pense que personne ne les saurait corriger que moi. Il me faudrait les feuilles de M. Michel, et qu'on les complétât et qu'on lui donnât un autre livre. Je m'oubliais de vous dire que c'est bien fait de mortifier cette bonne Sœur M. C. ; mais toutefois il la faut occuper, à cause de sa mélancolie, à des choses de tracas qui se rencontrent à faire au monastère.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCLXXXI (*Inédite*)

A LA SOEUR ANNE-MARGUERITE GUÉRIN

MAITRESSE DES NOVICES AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS [1]

Éviter avec un grand soin toute faute volontaire, et s'humilier de celles de fragilité. Oraison de simple présence de Dieu.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 20 décembre 1625.

Dieu m'a donné tant de connaissance de votre chère âme, ma très-chère fille, que je n'en crois pas tout le mal que vous m'en dites; et si bien vous tombez quelquefois en des péchés et imperfections, cela ne m'étonne pas, car tandis que nous vivons ici-bas, nous en commettrons toujours. Mais je sais que cela vous arrive comme à toutes les meilleures âmes, par pure fragilité et imbécillité [faiblesse], et non par élection volontaire du mal, et c'est en cette manière que je vous recommande de ne point faire d'imperfections; car, de l'autre sorte, il nous est impossible de les éviter. Au reste, il vous est expédient pour votre propre bien et celui des âmes que Dieu vous commet et commettra en votre charge, que vous sachiez par votre propre

[1] Sœur Anne-Marguerite Guérin, reçue au premier monastère de Paris par la Vénérable Mère de Chantal, fut une de ces âmes qui ne transigent jamais avec la grâce. Dès son noviciat, elle se montra toute dépouillée d'elle-même, toute dévouée à Dieu et à sa Règle, prête à tout sacrifier pour le service du prochain, d'une indifférence égale aux succès et aux adversités. Elle servit avantageusement son Institut, d'abord au deuxième monastère de Paris, puis en qualité de Supérieure à la fondation du premier de Rouen. Le Seigneur se plut à la combler tour à tour et de ses grâces crucifiantes et de ses grâces consolantes; mais en vraie fille de saint François de Sales, la Mère Anne-Marguerite chanta d'aussi bon cœur *Vive Jésus!* sur le Calvaire que sur le Thabor. — En 1660, elle dota la capitale d'une troisième maison de la Visitation. C'est là que douze ans plus tard, riche de travaux et de mérites, elle s'endormit dans le Seigneur. (*Année Sainte,* VIe volume.)

expérience quelle est la misère humaine, afin que la mémoire de ce que vous avez ressenti vous étant présente, elle vous fasse supporter celles des autres avec compassion. Enfin, je vois clairement que ce qui se passe en vous n'est qu'affliction et mouvement, et non action ; et cela vous doit être précieux, car il nourrit la sainte humilité, et nous donne sujet et moyen de nous fonder solidement ès vraies vertus.

Demeurez contente en ces exercices, et ne croyez pas que vos actions intérieures et extérieures soient moins agréables à Dieu pour être faites avec alangourissement d'esprit. Oh ! ma très-chère fille, j'ai toujours vu que Dieu voulait que vous le servissiez avec un entier dénûment ; il le faut donc suivre toute nue, revêtue et soutenue de sa seule divine volonté. Les connaissances claires qu'Il vous a données sur ce sujet vous doivent suffire ; il ne faut plus rien voir que cela, il ne faut nullement que vous doutiez qu'elles ne viennent de sa Bonté ! Malgré la nature il faut cheminer en cette voie et allégrement, sans désir, sans prétention, sans soin que d'être fidèle à faire tout le bien qui se rencontrera dans l'exacte observance, et vous découvrez toujours naïvement à votre Supérieure, gravant dans l'esprit de toutes les âmes [tant] que vous pourrez, cette sincérité ; c'est la vraie marque de l'esprit de la Visitation : aussi notre saint Père a dit que « quand elle défaudra, l'esprit de la Visitation défaudra aussi. »

Il me semble que, puisque les élèvements d'esprit sont plus rares, et qu'ils ne vous donnent pas des pensées de choses subtiles, qu'au contraire ils vous rabaissent et portent à une extrême révérence de la présence de Dieu, et ne vous attirent qu'à Lui-même par une grande simplicité et quelque goût de son infinie Bonté, il me semble, dis-je, qu'il n'y faudrait pas résister, ni aussi coopérer en aucune manière de votre part, qu'avec un très-simple délaissement de vous-même à sa merci. Toutefois, ma très-chère fille, je soumets cet avis à notre très-

chère Sœur la Supérieure, laquelle, par les effets que cela vous peut laisser, pourra juger qu'il faut résister, car il faut éviter l'affaiblissement trop grand de la nature. Demeurez fidèlement en la manière d'oraison ordinaire, c'est-à-dire en cette simple présence de Dieu avec l'esprit abaissé, sans faire [autre chose] que cela.

Je crois que la charge des novices vous sera continuée; persévérez en leur conduite selon votre méthode ordinaire, surtout qu'elles soient affectionnées à la mortification intérieure et au recueillement. Ma très-chère fille, ne craignez jamais de m'ennuyer, ne me le dites plus, et soyez assurée que ce m'est une très-douce consolation de recevoir de vos lettres; ne me la déniez pas une fois ou deux dans l'année, je vous en prie, mais faites-le sans crainte ni ombre d'importunité. Hélas! oui, ma très-chère fille, je le vous permets de tout mon cœur, ce souhait de me revoir encore une fois; assurez-vous que je n'en ai pas moins le désir que vous, mais nous devons remettre cela à la divine Providence, que je supplie de vous porter à l'extrême perfection de son très-pur amour, auquel je suis très-entièrement vôtre.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Rouen.

LETTRE DCLXXXII

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A BLOIS

Fondation de Blois. — Ne pas recevoir de sujets tout à fait incapables. — Éviter les entrées des personnes séculières.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 21 décembre 1625.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'ai reçu à soir tout tard vos deux lettres, et voici que ce

matin l'on m'a dit qu'un homme allait partir pour Lyon, et craignant que vous ne soyez en peine des réponses, je prends cette occasion (toute autre chose laissée) pour vous répondre, ma très-chère fille, ce que je fais de tout mon cœur, quoique sans loisir, car vous êtes plus que je ne puis dire ma très-chère fille bien-aimée. Oh! Dieu soit loué de votre heureux établissement; je supplie sa Bonté d'y répandre ses plus saintes bénédictions, afin qu'Il soit glorifié à l'éternité par l'exacte observance qui s'y gardera en cette vie.

Si cette fille n'avait ses infirmités qu'au corps, et l'esprit capable de jouir utilement du bonheur de sa retraite parmi vous, je vous dirais : recevez-la, ma chère fille; mais étant imbécile d'esprit, ce sera une entrave chez vous sans profit spirituel, et qui tiendrait la place de quelque autre qui se pourra présenter et qui jouirait de cet avantage profitablement. Je ne puis vous dire pour ces raisons que vous la receviez, l'utilité temporelle ne nous doit être en aucune considération en tel sujet. Vous voyez comme je suis aise de voir que vous êtes de mon sentiment en ceci.

Certes, il ne faut pas concéder cette liberté d'entrer à diverses personnes; pour une ou deux cela se doit au contentement de madame la comtesse [de Limours], qui a le cœur si bon qu'elle agréera, je m'assure, nos petites raisons. Je lui écris selon votre désir; c'est un esprit doux qu'il faut conserver et maintenir en satisfaction, confiance et assurance de réciproque confiance : vous savez bien faire cela, ma très-chère petite. Je laisse sa lettre ouverte, afin que vous la voyiez, mais il ne faut pas qu'elle s'en aperçoive.—Vous m'obligez, ma très-chère fille, de l'avis que vous me donnez de notre bonne Supérieure de N. Dieu aidant, cela n'arrivera plus. Vous avez prudemment fait de l'excuser, et attribuer cette délicatesse à la dame séculière qui l'accompagnait. Oh Dieu! ma fille, il nous faut bien demeurer en cette union qui nous fait ressentir tout ce qui

touche notre cher Institut, comme si l'on touchait la prunelle de nos yeux.

Je suis fort marrie du mécontentement de ces messieurs de Chartres; car, bon Dieu! il faut que nous rendions honneur à tout le monde. — Ma très-chère fille, je vous conjure d'être gaie en ce service que vous rendrez à notre bon Dieu; mais, je vous en prie, autrement tout n'ira pas bien; et faites que vos fille excèdent en humilité, douceur, simplicité et recueillement. Je prierai une de nos Sœurs de vous écrire amplement de nos nouvelles parmi ces fêtes. Adieu, ma très-chère petite; certes, je suis toute vôtre, je le dis de tout mon cœur, et que ce bon Dieu nous bénisse et soit béni! *Amen.*

Vous pouvez retirer avec vos Sœurs tourières cette femme veuve, pourvu qu'elle soit bonne et paisible.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE DCLXXXIII

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A AUTUN

Des communications de conscience. — User de support avec les âmes faibles. — Ne pas recevoir facilement des Religieuses d'un autre Ordre. — Comment une Supérieure peut pratiquer l'obéissance.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

C'est la vérité que votre maison étant un peu à l'écart, nous n'avons pas commodité de vous écrire si souvent; mais il n'y a point de nécessité aussi, grâce à Dieu, et à la sainte union et paix de laquelle jouit votre petite famille, à laquelle je sais bon gré de n'être point empressée à vouloir parler souvent dehors;

car certes ce qui est dedans nous est meilleur. Toutefois, ma très-chère fille, il leur faut toujours laisser une grande liberté pour le demander, quand bon leur semblera; ceci est d'importance, et partant, doit être donnée toute confiance à leur esprit pour cela. Ma très-chère fille, faites que l'esprit de parfaite douceur et support règne chez vous entre les Sœurs, et en vous vers les Sœurs. Ne vous montrez point trop exacte en traitant des choses temporelles. Je n'avais point pensé à vous dire ceci, mais il me vient et je le fais.

J'écris, selon votre désir, à madame de Chisy; il la faut tout à fait porter à l'humilité, sans ce fondement elle ne fera rien. Traitez ces esprits pesants du pays par encouragements, et les portez à la générosité, et que vos conversations les portent à cela, craignant que de les tenir bas par trop d'humiliations et répréhensions on ne les abatte et rende pusillanimes. — S'il n'y a de la disposition à madame de Saint-Jean[1] et à ses filles, elle ne profiterait ni à elle ni à vos filles d'aller chez vous; que si Dieu l'y conduit, sa Bonté vous donnera ce qui sera requis à son bonheur. — Ne vous chargez guère de la réception des filles qui ont été Religieuses dans d'autres Ordres, cela gâterait votre maison. Je ne recevrais pas celle qui est tant apparentée, tant parce qu'elle n'est pas disposée, qu'à cause de sa réputation, car vous voyez déjà ce que le monde dit; mais sait-il ce qu'il dit? il faut le laisser clabauder et bien faire. Certes, en perdant, vous avez gagné de mettre cette fille dehors; laissez ses parents en paix; Dieu vous récompensera de quelque autre côté, la paix vaut mieux que tout.

Votre charge ne vous prive point du mérite de l'obéissance; car n'est-ce pas obéir que de s'assujettir à l'observance de la Règle? faites-le très-exactement. De plus, condescendez aux désirs de vos Sœurs en choses justes; recevez très-bien les avertisse-

[1] Abbesse qui travaillait à établir la réforme parmi ses religieuses

ments de votre coadjutrice et lui ordonnez d'aller sincèrement en cela; de plus, vous avez le Supérieur et encore votre correspondance avec moi, c'est assez. Celles qui sont en Religion n'ont-elles pas leur Règle pour directeur? Tenez votre esprit nu de tout désir et prétention que celle d'accomplir le bon plaisir de Dieu en l'exacte observance. Vous pouvez toutefois avoir besoin quelquefois de conseil; choisissez entre les Pères Jésuites le plus propre, et vous en servez, ou de M. Guyon, pour les affaires et occurrences où il sera requis. — Ma très-chère fille, je suis vôtre, mais de toute l'étendue de mes affections, n'en doutez jamais. Dieu soit au milieu de votre cœur et soit béni!

[*P. S.*] Si rien n'arrive qui empêche le dessein de la fondation de Lorraine, j'espère qu'au retour nous vous verrons, Dieu aidant, vers l'été prochain.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCLXXXIV (*Inédite*)

A MADAME DE CHISY

Faire valoir la grâce de la vocation religieuse par une grande humilité.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy] 22 décembre [1625].

MA TRÈS-CHÈRE SOEUR,

Je bénis Dieu de la sainte consolation que vous recevez en cette bénite vocation. Faites valoir cette grâce pour l'accroissement de la divine gloire en vous, par l'anéantissement de vous-même en toutes vos inclinations; et comme dans le monde vous n'aviez appris qu'à faire état des choses qu'il estime et de vous-même, maintenant, ma très-chère Sœur, n'aimez et ne prisez que ce qui lui est en mépris, mais qui est seul regardé et estimé de Dieu, qui est la très-sainte humilité; et, pour cela,

aimez, recherchez, et désirez à faire les choses les plus abjectes, les plus basses et viles du monastère, vous tenant pour la plus petite et la moindre de la maison. En cela seul, ma très-chère Sœur, vous trouverez la vraie grandeur devant Dieu, et le trésor de toutes grâces. C'est ce que je vous désire de tout mon cœur, et que je me désire à moi-même, qui suis sans fin, ma très-chère Sœur, votre, etc.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Romans.

LETTRE DCLXXXV

A LA MÈRE MARIE-ADRIENNE FICHET

SUPÉRIEURE A RUMILLY

Elle lui recommande la douceur et le support du prochain.

VIVE † JÉSUS !

[Annecy] 23 décembre 1625.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

La douleur que votre cœur me fait voir qu'il a reçue est toute entrée dans le mien, tant l'amour véritable que je vous porte a de force ! Oui, ma fille, Dieu m'a donné un cœur pour vous, duquel la sincère dilection ne sera point connue en cette vie ; or, demeurons en cette assurance l'une de l'autre, et ne parlons plus des choses passées, mais allons selon notre vraie confiance, et me croyez, ma très-chère fille, que ce qui me toucha le plus, ce fut la crainte que votre esprit étant rempli de cette fâcheuse tentation, cela ne le tînt en chagrin, et que ce chagrin, mêlé avec votre naturel qui n'est pas doux, ne vous rendît fâcheuse à vos filles, et peu attentive à les servir avec cette suavité et débonnaireté si incomparablement nécessaires au bon gouvernement; car, tous les jours, je connais davantage que l'on ne fait rien autour des âmes qu'à force de douceur, de bonté, de suavité et de support.

Vous savez ce que je vous en ai dit autrefois, vous parlant de la manière que vous deviez tenir envers les Sœurs qui vous ont été données pour l'établissement; mais vous savez de plus ce que notre grand Saint nous en a toujours inculqué. Oh! ma très-chère fille, travaillez soigneusement, mais amiablement autour de nos Sœurs; conduisez tout doucement ces petites jeunes âmes qui sont si bonnes; ne les pressez point, et tenez toute votre troupe en une sainte gaieté, paix et suavité; car vous avez de bonnes âmes que je chéris grandement; assurez-les-en, et croyez, ma très-chère fille, que Dieu m'a donné un soin et un amour tout particulier pour cette petite maison, laquelle il me semble être comme l'un des dortoirs de céans, et que notre Bienheureux Père [du haut du ciel] l'aime spécialement. Oh! ma fille, que je souhaite que son esprit y règne, cet esprit tout doux, tout suave, tout amoureux et délectable! Ayez le zèle pour cela, ma très-chère fille, je vous en conjure; et toutes mes très-chères filles et les vôtres, qu'elles y contribuent toute leur affection et leur fidélité. Je vous fais répondre pour les affaires de notre Sœur M.-Marg. [Machet], ne le pouvant. Bonsoir, ma très-chère fille; vivez toute à Dieu, toute douce, toute paisible et amoureuse de sa Bonté et de vos chères filles.

Dieu soit béni! Amen.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCLXXXVI

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Impression des Épîtres de saint François de Sales. — Affaires d'intérêts. De l'Office.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1625.]

Oh! mon Dieu, ma très-chère fille, jamais je ne me fierai à personne pour ce qui regarde les Écrits de notre Bienheureux Père. Certes, je les verrai moi-même et exactement; car, voyez-vous, je ressens fort de ce que l'on a trop laissé dans les Épîtres des paroles d'affection. Le monde n'est pas capable de l'incomparable pureté de la dilection de ce Saint. Oh bien! il faut avaler cela doucement; mandez-moi si, en les corrigeant, j'en retrancherai, mais sachez cela de quelqu'un capable, et le jugez vous-même et me le marquez, car ce qui touche l'honneur de notre Saint nous doit être bien précieux.

Il nous faut davantage d'Épîtres, et en retenez là quatre, ainsi que je vous l'écrivis l'autre jour. — Vous aurez bientôt l'argent dû, et celui de Riom; mais la Providence nous favorise en ce retardement, car nous n'avons [pas] encore de quoi le rendre, je veux dire pour celui de Riom, car pour ce que vous avez fourni, nous l'avons déjà donné au sire Pierre. C'est le neveu de M. Magny (il s'appelle Claude Janny), qui vous doit donner l'argent : mandez-le querir. — Au reste, j'oubliai de répondre à l'un de vos articles, je m'en suis souvenue aujourd'hui; c'est du mélange de l'Office aux grandes fêtes. Ils dirent[1] absolument que non, que cela ne serait jamais approuvé à Rome, et serait sujet d'être censuré, puisque mêmement notre Bienheureux Père l'avait dit pour le changer aux com-

[1] Les évêques de Bourges et de Genève.

mémorations. Si j'en oublie d'autres à répondre, dites-le-moi, et je le ferai.

Il m'est bien d'avis que nos Sœurs d'Avignon se plaignent trop, puisqu'enfin elles parlent en confession tant qu'elles veulent; je trouve dur que l'on n'y laisse [pas] entrer nos Sœurs. Elles me demandent toujours avec passion; s'il y avait de la nécessité et qu'il se pût, je le voudrais, mais autrement, non. C'est sans aucun loisir que j'écris. Adieu, ma vraie fille; à Dieu soyons-nous à jamais! Je vous suis et vous m'êtes ce qu'à mon avis Dieu seul sait. Qu'Il soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCLXXXVII

A LA MÈRE FRANÇOISE-JACQUELINE DE MUSY

SUPÉRIEURE A NEVERS [1]

Conseils pour le gouvernement de sa communauté.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, décembre 1625.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous désirez que je vous donne quelques instructions pour la charge où Dieu vous a mise. Que vous dirai-je? sinon d'ob-

[1] La Mère Françoise-Jacqueline de Musy, fille d'un gentilhomme savoisien, reçut le voile à Annecy des mains de saint François de Sales, et fut, trois ans après, envoyée à la fondation de Nevers. Dans ce monastère, où elle succéda comme Supérieure à la Mère Paule-Jéronyme de Monthoux, à Montargis, à Moulins (où en 1641 elle eut la douloureuse consolation de recevoir le dernier soupir de sainte de Chantal), à Dijon, à Bourges, partout on vit se réaliser la parole que le B. Fondateur avait dite de cette fervente Religieuse pendant son noviciat : « *L'observance sera bien maintenue dans « les maisons où notre Sœur Françoise-Jacqueline gouvernera.* » Rappelée à Nevers par l'élection de 1659, elle y combla la mesure de ses mérites, et, peu de mois après, alla en recevoir au ciel l'éternelle récompense. (*Année Sainte,* Ier volume.)

server vous-même et faire observer aux autres tout ce qui nous est prescrit. L'avis que la Règle et les Constitutions donnent à la Supérieure, de se faire plus aimer que redouter, doit toujours être devant vos yeux. Quand vous aurez le cœur de vos filles, vous les gouvernerez comme vous voudrez, et les tiendrez facilement unies avec vous et entre elles, qui est la bénédiction des bénédictions pour les monastères. Il faut toujours quelque soulagement et contentement à cette pauvre nature! Quand vos filles le trouveront au dedans, elles ne le chercheront pas au dehors, ce qui sera leur très-grand bien. Ne multipliez pas les obéissances; procurez seulement que vos filles soient fidèles à Dieu; encouragez-les à porter gaiement la loi de Dieu avant toutes choses, puis la sainte Règle et les observances dont elles se sont amoureusement chargées pour Jésus-Christ. Souvenez-vous de ce que tant de fois je vous ai dit, d'enseigner aux âmes à regarder ce divin Sauveur dans ses travaux, afin que par ce moyen elles soient éclairées, fortifiées et encouragées à une sainte imitation : l'âme aura peu ou point d'amour qui ne trouvera sa charge légère en comparaison de celle que son Sauveur a portée. Je trouve ce moyen puissant, incomparable, doux et suave. Persévérez plutôt d'user de prières que de commandement, sinon quand la nécessité le requerra. Gardez de témoigner de l'ennui et du mécontentement de vos filles, ni n'en parlez que par la nécessité et avec quelques bonnes âmes, en toute confiance et secret. Ma fille, je vais finir par où j'ai commencé, en vous disant que vous n'avez à faire, pour faire une bonne conduite, qu'à vous tenir unie à Dieu et à vos observances.

C'est le souhait que vous fait celle qui est vôtre.

Extraite de l'histoire de la fondation de Nevers.

ANNÉE 1626

LETTRE DCLXXXVIII

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Condoléances. — Perpétuité du petit Office. — Annonce d'un voyage en Lorraine. Réflexions sur le Recueil des Épîtres de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy] 2 janvier [1626].

Béni soit Dieu éternellement en tout ce qu'il lui plaît nous envoyer, et à jamais sa très-sainte volonté soit adorée, suivie et accomplie en nous! Certes, ma très-chère fille, à la nouvelle du décès de cette très-chère amie, j'ai bien senti que je l'aimais parfaitement, mais je me réjouis de sa félicité et du bonheur qu'a votre maison d'avoir son pur et chaste corps. Vous faites avec grande prudence et humilité de bien peser tout ce que vous faites et de prendre bon conseil; mais, ma vraie très-chère fille, il n'y avait rien à craindre à ensépulturer chez vous ce cher corps qui, avec sa bénite âme, avait fait tant de bien à votre maison, et qui en était de cœur sans réserve; je suis consolée [de ce] que nous avons ce dépôt, et aussi que vous ayez reçu la chère consolation de l'heureux retour de notre très-bon archevêque de Bourges et de sa douce conversation; je le crois à Paris.

Grâce à Dieu, ma fille uniquement aimée, nous avons obtenu la perpétuité de notre sacré petit Office[1]; remerciez-en bien

[1] L'original de cette lettre portant la date du 2 janvier prouve que le privilége de la perpétuité du petit Office a été concédé sur la fin de 1625, bien que la Bulle qui le confirme n'ait été délivrée que le 9 juillet 1626.

Notre-Seigneur, sa sainte Mère et notre glorieux Père, et priez pour le reste des affaires où l'on espère avoir très-bon succès; béni soit Dieu! — Je suis marrie qu'il faille mettre dehors cette fille; toutefois, il ne faut pas refuser ce calice d'amertume que sa Bonté vous présente; c'est un effort nécessaire, et il vaut mieux jeter le mal dehors que le garder dedans, comme aussi j'aimerais mieux laisser fumer notre Sœur N*** que de la laisser gâter une charge.

Voilà le fils de madame de la Fléchère, lequel j'aime tendrement pour sa vertu et pour l'amour de sa bonne mère; je vous le recommande, mais de tout mon cœur, c'est-à-dire au vôtre qui est si uniquement mien, comme réciproquement je suis vôtre avec une affection plus que maternelle.

[*P. S.*] Quand Mgr de Bourges était ici, je ne pensais nullement d'aller en Lorraine; mais les dernières lettres que vous m'en avez envoyées parlent d'une sorte qu'elles témoignent du mécontentement de ce que je m'en étais excusée, de sorte que, avec quelques autres considérations que Mgr de Genève a [faites], il m'a dit qu'il fallait encore faire ce voyage, quoiqu'il lui fâche, et pour moi je suis prête d'obéir, étant consolée de n'avoir qu'à obéir. Nous n'irons qu'au printemps : je crois que trois mois de séjour suffiront; nous repasserons vers vous, car en allant cela ferait trop de tracas; toutefois cela n'est [pas] encore bien résolu. Je vous supplie d'y faire tenir sûrement et promptement mes réponses. Adieu, ma fille plus qu'uniquement chère; Dieu vous comble des grâces et mérites de sa sainte naissance, et soit béni!

J'ai reçu une consolation entière de la lettre de notre très-cher Père Mgr de Langres. Mon Dieu! que je chéris sincèrement ce digne prélat et avec grande estime! Dieu le rende tout sien et tout saint! Je le salue avec tout l'honneur et affection qu'il m'est possible.

Je prie Dieu qu'Il fortifie votre cher corps si nécessaire à son saint service. Il me tardera que je sache de vos nouvelles. Oh ! Dieu soit béni de la sortie de cette fille, et de ce que l'on vous a si bien dit votre fait ! Il soit béni encore de ce qu'il y a à redire aux Épîtres[1] ! J'en suis en douleur, car il y a de ma faute ; mais rien de cela ne me touche pour ce qui me regarde. Je ne répéterai pas ce que j'en dis au cher cousin ; vous le verrez. Pourquoi ne m'en eussiez-vous pas dit votre pensée ? J'en ai fort peu vu d'impression, et devant je m'en reposais [sur les] examinateurs, auxquels je me confiais. J'espère toutefois que quiconque prendra loisir de lire ce livre, il y trouvera l'esprit de Dieu et l'assurance de la sainteté de l'auteur.

Ce paquet m'est demeuré par faute de messager. Vos lettres me sont arrivées cependant. Celles de Lorraine sont un peu pressées ; je vous les recommande. — Je pense que M. de la Fléchère n'ira pas à Dijon. Bonjour et bonsoir à ma très-chère fille, et surtout la très-sainte éternité en laquelle toutes nos petites mortifications seront évanouies.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCLXXXIX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Souhaits de bonne année. — Il faut suivre la Règle sans gêne ni étroitesse d'esprit. — Envoi de livres.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Annecy], 3 janvier [1626].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Prenez garde à ne pas laisser perdre les reliques que j'ai mises dans l'une de mes lettres. Déjà j'en avais mis en deux

[1] A l'édition des Épîtres spirituelles de saint François de Sales.

lettres que j'envoyais à Paris; elles se sont trouvées perdues. Or sus, ma très-chère fille, que cette année nous soit un temps acceptable pour l'avancement de nos âmes au saint et pur amour de notre doux Sauveur. Mon Dieu! ma très-chère fille, que je le désire! mais le poids de mes misères est si pesant qu'il m'entraîne dans mille imperfections. Dites-moi si j'ai répondu à votre gré à la Supérieure de Paris; au moins est-ce selon l'esprit de notre saint Père, excepté que je le devais faire plus courtement et doucement; mais je suis toujours âpre quand je vois qu'on ne suit pas simplement la Règle, et suis ennemie de ces rétrécissures et gênes d'esprit. Or, je sais que cela ne se fait qu'avec pure intention, et croyant qu'il le faut. Je lui condescends en ces trois mots que je lui ai dits de moi, plus pour elle qu'autrement. Voyez si je ne voudrais pas que ce billet fût brûlé.

Le libraire nous doit donner soixante livres de cette première impression. Il en a fourni trente-trois, savoir : vingt-trois aux monastères, et les dix qu'on a adressés à Mgr. [Il en] reste vingt-sept qui nous sont tout à fait nécessaires, et je vous prie, ma très-chère fille, de les retirer pour les distribuer selon que je vous vais dire : premièrement, envoyez-en un à Paris, pour Mgr de Bourges; un pour madame de Port-Royal, un pour M. de Vicmaison, et écrivez leurs noms au commencement des livres. Je leur écrirai que je [les] leur envoie. Envoyez-en un ou deux de notre part au Père Bertrand, Jésuite, qui prêche à Salins; leurs Pères le lui feront tenir. Envoyez-en trois à nos Sœurs de Grenoble, et qu'elles les donnent de notre part à M. d'Aoste, au Révérend Père de la Rivière, et l'autre à madame de Granieu. Envoyez-en, s'il vous plaît aussi, quatre à nos Sœurs de Chambéry, savoir : deux pour le Révérend Père recteur de là, un pour M. le président de Challes, l'autre pour M. et madame d'Avise, et qu'elles les leur envoient de notre part. Reste quinze dont je vous prie, ma chère fille, d'en

envoyer un à ma fille de Toulonjon; le reste, envoyez-les ici et nous les adressez, car nous sommes obligées d'en donner beaucoup. Voilà, ma très-chère fille, de quoi je charge Votre Charité et vous supplie de le faire.

Je donne ce paquet à M. Arpaud de cette ville, qui va à Paris; donnez-lui les lettres qui s'y adressent. Voilà les quatre-vingt-quatre florins qui nous étaient toujours demeurés dans le coffre pour notre tabernacle. J'attends la réponse de M. Balbian pour savoir ce qu'il faut de plus pour notre tabernacle. Adieu, ma très-chère fille.

Faites tenir sûrement ces lettres de Lorraine.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXC (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-FRANÇOISE DE LIVRON

SUPÉRIEURE A GRENOBLE

Conseils pour l'Oraison.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vous dis qu'oui, vous vous exprimez fort bien, et me semble que Dieu me donne clarté pour vous entendre. Tout ce qui se passe en vous est très-bon et solide, comme j'espère; je pense que vous n'avez besoin d'autre conduite que de celle que Dieu vous donne. Suivez-la très-fidèlement et le plus simplement qu'il vous sera possible, retranchant toute réflexion; ces clartés et sentiments intimes requièrent cela, et une très-fidèle correspondance par la pratique de toutes vertus, selon que la divine Providence vous en présentera les occasions. Anéantissez courageusement toutes les menues inclinations de propre intérêt, et recherches de satisfactions que l'amour-propre fait, même

aux grâces et lumières plus intérieures, lesquelles veulent être reçues fort purement et bien humblement; c'est pourquoi il ne faut pas permettre à l'esprit de les regarder curieusement, ni de les examiner pour savoir ce que c'est, ains je vous dis derechef qu'il les faut recevoir très-simplement sans quasi mouvement, sinon que l'on y fût excité, car il se faut purement arrêter au donneur et non au don.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXCI

A LA SŒUR ANNE-CATHERINE DE SAUTEREAU

MAITRESSE DES NOVICES, A GRENOBLE

Vertus qu'on doit inculquer aux novices pour les conduire à l'union avec Dieu.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Pour obéir à votre désir, je vous dirai devant Dieu ce qu'il plaira à sa Bonté me donner pour vous, car je l'en prie. Premièrement, il me semble, ma très-chère fille, que vous devez rendre votre dévotion généreuse, noble, franche et sincère, et aussi celle de vos novices, tâchant de donner cet esprit à toutes les âmes que Dieu commettra à jamais à votre soin, avec les fondements d'une profonde humilité qui engendre la sincère obéissance, et la douce charité qui supporte et excuse tout, et de l'innocente et naïve simplicité qui nous rend égale et amiable envers tous.

De là, ma très-chère fille, il faut passer à la totale résignation et remise de nous-même entre les mains de notre bon Dieu, rendant votre chère âme et celles que vous conduisez, en tant qu'il vous sera possible, indépendantes de tout ce qui n'est point Dieu, afin que les esprits aient une prétention si

pure et si droite qu'ils ne s'amusent point à tracasser autour des créatures, de leurs amitiés, de leurs contenances, de leurs paroles ; mais sans s'arrêter à rien de tout cela, ni à chose quelconque que l'on puisse rencontrer en chemin, on passe outre en la voie de cette perfection dans l'exacte observance de l'Institut, ne regardant en toutes choses que le sacré visage de Dieu, c'est-à-dire son divin bon plaisir. Ce chemin est fort droit, ma très-chère fille, mais il est solide, court, simple et assuré, et fait bientôt arriver l'âme à sa fin, qui est l'union très-unique avec son Dieu. Suivons cette voie fidèlement; certes, elle forclôt la multiplicité et nous conduit à l'unité qui est la seule chose nécessaire. Je sais que vous êtes attirée à ce bonheur, suivez-le, et vous tenez coite et en repos dans le sein de la divine Providence ; car les âmes qui ont rejeté toute prétention, hors celle de plaire à Dieu seul, doivent demeurer en paix dans ce saint tabernacle.

Ma très-chère fille, Abraham (j'aime fort ce patriarche) sortit de sa terre et de sa parenté pour obéir à Dieu; mais le Fils unique de Dieu, accomplissant la volonté de son Père céleste, travailla dans le pays de sa naissance. Contentez-vous, ma fille, d'imiter le Seigneur, car rien n'égale sa perfection, et ne tournez votre regard ailleurs ; mais appliquez-vous soigneusement à faire amoureusement et de bon cœur les besognes que la Providence et l'obéissance vous mettront entre les mains. — Les exercices principaux d'un noviciat sont la mortification et l'oraison.—C'est assez, et peut-être trop dire à une âme que Dieu éclaire et conduit. Je supplie sa Bonté de porter votre esprit à la perfection de son très-pur amour. Mon âme chérit la vôtre plus que je ne puis dire; ayez cette assurance inviolablement, et priez pour celle qui est vôtre sans réserve en Notre-Seigneur.

Dieu soit béni! Amen.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXCII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Utilité des souffrances. — Une âme humble aime à prendre conseil. — Éloge de l'archevêque de Bourges.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 6 janvier 1626.

Loué soit notre bon Dieu! Je vous assure, ma très-chère fille, que j'ai pris beaucoup de consolation à lire votre lettre, et voir l'état de votre bon cœur, dans lequel je vois que la divine Bonté répand beaucoup de saintes lumières, avec profit de votre chère âme qui s'en prévaut fort à propos, et ces pensées sont belles et dignes d'être notées, et tout cela [ce] sont de grandes grâces de la divine Miséricorde, comme aussi cette diversité d'états où vous vous trouvez continuellement; car cela tient l'âme plus dépouillée et plus simplement unie à son Dieu, en quoi consiste tout son bonheur. Je vois aussi que les souffrances ne vous manquent pas; c'est le creuset dans lequel Notre-Seigneur vous épurera entièrement. Toute votre correspondance intérieure ne doit être que simplicité et délaissement; et l'extérieure, humilité, soumission, douceur et suavité. Et je vous supplie, ma très-chère fille, encore que la lumière intérieure abonde en vous, ne laissez pas de vous servir fort de conseils, les préférant même à votre jugement, tant qu'il se pourra; ceci est un des grands fruits de la très-sainte humilité avec laquelle nous devons faire toutes choses. Certes, votre lettre eût été une fois aussi longue qu'elle ne m'en eût été que plus agréable; Dieu me fasse la grâce d'en tirer profit! Quoique mon indignité ne marche pas par des voies si élevées et excellentes, j'espère toutefois qu'elle me sera utile.

Je suis fort aise que vous ayez reçu ces deux bonnes filles;

je vous en remercie de tout mon cœur, ma très-chère fille, pour notre petit Adrien. — Il est vrai, notre très-cher Mgr de Bourges croît journellement en piété et en certaine dévotion, laquelle, ce me semble, est de la grâce, parce que j'y vois beaucoup d'humilité et de douceur de cœur, et un grand dépouillement des choses de la terre. — Nous prierons fort particulièrement pour le bon M. de N.; c'est un personnage que j'honore toujours, et le Révérend Père Supérieur aussi ; je les salue en tout respect. Ma très-chère fille, tenons-nous très-humbles et très-indignes des grâces de Dieu, car ce petit reculement les attirera plus puissamment. Je supplie sa Bonté de les accroître journellement en votre très-chère âme, que la mienne chérit plus que je ne puis dire.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE DCXCIII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Révision définitive du *Coutumier*. — Difficultés que rencontrent les Sœurs d'Avignon.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 18 janvier [1626].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Dame ! je suis aussi bien longtemps sans savoir de vos nouvelles, chacun à son tour ici ; mais je sais qu'il n'est venu personne de Lyon. Or j'ai peu à vous dire, sinon que je suis après notre Coutumier. Quand je l'aurai revu, je vous l'enverrai afin que vous voyiez comme j'ai accommodé ce chapitre du Supérieur, et ai transporté ailleurs quelque chose qui est nécessaire d'être fidèlement conservé et continué. J'ai refait aussi la Pré-

face, parce que j'ai eu souvent en vue et en désir de recommander à nos Sœurs quelques points principaux qui nous sont commandés, et lesquels je vois que la prudence humaine combat [contre] l'intérêt de notre Institut. Voyez-le, et me marquez franchement les défauts, et ce qu'il vous semblera que je devrai y ajouter ou diminuer, cela simplement selon notre confiance.

Au surplus, je vois que nos pauvres Sœurs d'Avignon me désirent avec passion pour ce mois de mars, à cause qu'elles craignent d'être violentées pour la profession de ces deux filles[1]. Dieu sait avec quel cœur je désire les servir, mais je n'en vois pas le moyen, car Mgr leur prélat ne veut nullement qu'elles reçoivent nos Sœurs. Or elles m'ont écrit, et elles voudraient que nous obtinssions de Rome licence pour y entrer et aller. Premièrement, ce n'est pas chose facile à avoir, car en Italie c'est un grand crime que d'ouïr parler que les Religieuses vont par les champs. Secondement, je crains fort de rien remuer maintenant qui puisse tant soit peu fâcher Mgr leur archevêque; car il écrit tant à Rome, et la moindre chose nuit en ce pays-là. Nous n'avons besoin de telle occasion, à cause que nos Constitutions sont en train d'être approuvées; quand cela sera, on ne pourra y contrevenir. Or, je ne pense pas qu'on les veuille contraindre de recevoir à [la] pro-

[1] « La Supérieure d'Avignon, qui était une âme fort vertueuse, extrêmement capable de bien conduire le dedans d'une maison dans l'esprit de dévotion, n'ayant pas toutefois les talents requis pour manier beaucoup d'affaires difficiles, s'attira de grandes traverses. L'archevêque, déjà irrité de la sortie de deux jeunes personnes qu'il honorait de sa protection, le fut bien davantage lorsqu'il sut que, sans lui en avoir demandé l'autorisation, la Mère Compain venait d'envoyer deux de ses novices dans un autre monastère, jugeant ce changement nécessaire pour les affermir dans leur vocation. Le prélat, n'écoutant que l'ardeur de son zèle, déposa immédiatement la Supérieure; mais touché de l'humilité qu'elle montra en cette circonstance, huit jours après il la réintégra dans ses fonctions. » C'est à ces épreuves que fait ici allusion sainte de Chantal.

fession ces deux filles, car cela est contre le saint Concile. D'ailleurs, me voilà engagée par le commandement de Mgr d'ici d'aller mener nos Sœurs en Lorraine, incontinent après Pâques. Je vous prie, ma très-chère fille, considérez voir avec l'avis de quelques personnes capables, et même du Supérieur, ce que l'on peut faire pour ces chères filles; car je suis en peine d'elles, en ce qui regarde la profession de ces deux novices. Pour le reste, il faut qu'elles aient patience que les Constitutions soient approuvées. Voilà ce que je vous voulais dire, ma très-chère fille. Que Dieu vous bénisse! *Amen!*

[*P. S.*] Nous attendons des Épîtres de bon cœur : ceux de cette ville en voulaient faire venir; mais ils trouvent le prix excessif, qui est de cinq livres, cela empêche le débit. Renvoyez-moi ces papiers quand vous les aurez lus un peu attentivement, car je les veux montrer à Mgr de Genève, et puis, s'ils sont approuvés ici et de vous, je verrai; car véritablement je les ai écrits avec mon esprit fort sec; si, qu'ils ne sont pas couchés à mon gré, comme je fais, ce me semble, quand Notre-Seigneur me donne de la facilité; mais n'importe, la substance de ce qu'il me semble que je devais dire y est. Que si l'on juge que cela ne servira de rien, comme il peut être à cause de ma misère, je n'aurai pas un seul brin de répugnance à jeter le tout dans le feu, ne l'ayant fait que parce que j'ai pensé que Dieu le voulait, à quoi je me puis tromper, et n'en serais étonnée; car je vous proteste, ma fille, que j'ai confusion et répugnance, selon la nature, de me mêler de parler de cette sorte, qui ressent un peu je ne sais quoi de maîtrise; [tout à fait, il m'est avis qu'il ne m'appartient pas. Il est vrai que quasi toujours mon très-heureux Père parle [que je cite ses paroles]. Il fallait que je dise ceci à ma très-chère fille, vraiment fille de mon cœur. Dieu seul soit notre tout et unique amour! *Amen.* Il soit béni!

Je vous prie, considérez s'il ne sera pas à propos de faire imprimer le Coutumier dans quelque temps. Prenez-en avis, et si l'on pourra s'en fier au libraire, afin que s'il ne se doit imprimer, j'en fasse faire des copies bien correctes pour les monastères qui en demandent.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXCIV

A LA MÈRE MARIE-ADRIENNE FICHET

SUPÉRIEURE A RUMILLY

S'abandonner sans mesure à la douce bonté de Dieu.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

Que mille et cent millions de bénédictions célestes soient répandues sur le cher cœur de ma très-bonne fille et de tous ceux que Dieu lui a conjoints. — Je ne sais que dire à votre tant cordiale lettre, sinon qu'à mon avis je vois que tout ce que vous me témoignez de votre amour est écrit en grosses lettres dans votre cœur. Soyez aussi assurée de ma fidèle correspondance; je ne puis varier, ni m'empêcher jamais de vous aimer d'un amour parfait et plein de confiance. — Je vous écrivis un billet le jour de l'an.

Mon Dieu! ma très-chère fille, ayez un grand courage pour vous tenir au-dessus de toute cette multitude de pensées : ce sont des tentations que l'ennemi vous présente pour vous troubler, et que Dieu permet pour vous exercer et faire que tout à fait vous abandonniez à sa douce Bonté le soin de vous-même, sans plus rien craindre ni désirer, sinon de faire tout ce qui se présentera pour son amour. Méprisez les mépris que l'on fait

de vous, et aimez les méprisants. — Communiez hardiment en votre besoin, avec humilité et confiance. — Encouragez doucement notre Sœur A.-Bénigne [Grossy]; elle fera prou avec le temps. Soyez paisible, bonne et joyeuse. — La bonne madame de la Fléchère m'écrit la grande confiance et amour qu'elle a en vous; je vous la recommande. — Adieu, ma toute chère fille. Dieu soit béni! Écrit sans loisir.

[*P. S.*] Dites à notre Sœur votre nouvelle assistante qu'il ne faut que l'esprit d'une très-humble générosité pour bien faire sa charge. Je la salue et toutes nos Sœurs.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXCV

A MADAME DE COULANGES

Témoignages d'affection et de respect.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 20 janvier [1626].

MADAME,

J'espère que Dieu me facilitera quelque occasion pour me procurer le contentement de notre entrevue; je la désire grandement et avec raison, Madame, puisque M. votre mari et vous êtes les personnes du monde à qui je dois le plus d'honneur et d'affection, et auxquelles j'en veux le plus rendre; car les continuels témoignages de votre bienveillance envers mon fils m'obligent étroitement à cela; votre soin sur lui m'est infiniment précieux et m'en affranchit entièrement. Dieu lui fasse la grâce de vous donner entier contentement, Madame, et vous rendre tous ses devoirs selon que je souhaite qu'il fasse, et qu'il y est certes étroitement obligé. Je le vois en ce désir et plein de ressentiment des continuelles faveurs qu'il reçoit de M. votre mari et de vous. J'espère de la bonté de Notre-Sei-

gneur qu'à mesure que l'âge lui croîtra, il augmentera notre consolation en lui seul, ce que je souhaite et désire, et en prie continuellement notre bon Dieu, et qu'il plaise aussi à sa divine Majesté conserver votre très-chère fille, et lui donner un heureux accouchement[1]. Mon Dieu! Madame, que cette petite femme-là m'est chère! Certes, encore que je ne l'aie point vue, je l'aime toutefois et la chéris insignement. Dieu répande ses bénédictions sur toute votre honorable famille!

Aimez-moi, ma très-chère dame, en la personne de mon fils, et croyez que je suis de cœur et d'affection invariablement vôtre, etc.

LETTRE DCXCVI (*Inédite*)

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A BLOIS

Restreindre les entrées des bienfaitrices séculières. — La Sainte est disposée à visiter les monastères qui le désirent. — Affaires de l'Institut.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

Oh! quelle pitié, ma très-chère fille, que les lettres traînent si longtemps par chemin! Nous venons de recevoir celle que vous nous avez écrite du 17 novembre; j'y ai répondu ample-

[1] Les vœux de la Sainte furent exaucés : peu de temps après, la jeune baronne de Chantal devint mère d'une petite fille qui devait être un jour la célèbre marquise de Sévigné. Quoique plusieurs historiens placent la naissance de celle-ci en 1627, l'acte suivant, copié dans les anciens registres de la paroisse Saint-Paul, à Paris, et reproduit ici dans son intégrité, fait foi du contraire : « Vendredi 6e jour (de février 1626) fut baptisée Marie, fille de messire Celse-Bénigne de Rabutin baron de Chantal, et de dame Marie de Coulanges, place Royalle; parrain, messire Charles Le Normand, seigneur de Beaumont, maistre de camp d'un vieil régiment, gouverneur de La Fère et premier maistre d'hostel du Roy; marraine, dame Marie de Baïse (*sic*), femme de messire Philippe de Coulanges, conseiller du Roy en son conseil d'Estat et privé... »

ment en répondant aux vôtres précédentes, et ai écrit à madame la comtesse [de Limours] selon votre désir. Assurez-la de ma part, ma très-chère fille, que madame de Villeneuve ne peut faire entrer, en tout cas, que ses deux filles et sa nièce, les unes après les autres, et cela seulement tandis qu'elles seront filles.

Pour madame de Dampierre [1], c'est la vérité qu'elle entre avec sa fille, et une femme pour les servir, en la place de l'une desquelles elle peut faire entrer tour à tour madame de H., qui est une perle de dévotion, et l'une des plus chères filles de notre Bienheureux Père, ou une autre certaine amie du nom de laquelle je ne me souviens pas. Or j'espère en la bonté de Dieu, et en la dextérité et adresse de votre tant aimable cœur, que vous saurez bien gagner doucement l'esprit de cette bonne dame, pour la faire amiablement condescendre au règlement raisonnable de ces entrées qu'elle désire; car tout à fait vous ne devez souffrir cette grande diversité de personnes, ains elle se doit contenter de réduire cela à quelque petit nombre de personnes distinguées en leur esprit et en la piété, autrement votre monastère en recevrait des importunités grandes et du préjudice; et cela sans profit de celles qui entreraient. Il faut qu'à l'aide du Révérend Père Moreau, que j'honore si parfaitement, Mgr de Chartres refuse dextrement cette permission. Au reste, ma très-chère fille, je connais cette bonne dame; elle est un peu tendre, il lui faut témoigner beaucoup d'amour et de respect, vous saurez bien faire cela; et certes il importe à la gloire de Dieu et même à votre tranquillité de lui donner de la suavité et du contentement en votre conversation; vous êtes prou adroite pour manier son esprit comme il faut. — Au reste, ma très-chère fille, votre cœur est si plein d'amour qu'il ne peut voir le moindre témoignage de la véritable sincérité de

[1] Fondatrice du second monastère de Paris.

celui que Dieu m'a donné pour vous, sans avoir de tendres ressentiments. Certes, ma fille, le mien en est ainsi. Oh! que de bonheur de s'aimer ainsi en Dieu! les absences n'apportent nul déchet à telles affections. Persévérons ainsi, ma vraie très-chère fille.

Je ne sais que vous dire sur votre désir que je revoie nos monastères; je vois qu'il est quasi en toutes nos Sœurs les Supérieures. Si Dieu le veut, il se fera; mais, ma fille, il ne me semble pas que cela fût d'utilité à nos monastères, qui, grâce à Dieu, sont pourvus de bon zèle à l'observance et [de] bien bonnes Supérieures. Ce n'est pas que je fuie le travail; car la consolation le surpasserait de beaucoup. Je laisse cela à la Providence céleste et à mon Supérieur, lequel m'a commandé d'aller mener nos Sœurs à la fondation que nous devons faire en Lorraine, et espérons de partir incontinent après Pâques. — Je pense vous avoir déjà écrit que, grâce à Dieu, la perpétuité du saint petit Office nous est accordée. L'on traite de la confirmation des Constitutions. Le Visiteur n'a pas été approuvé, dont je suis bien aise. Nous ferons, Dieu aidant, imprimer notre Coutumier, et espérons que celui qui aura commission de l'examen pour la béatification de notre Bienheureux Père, l'aura aussi pour le Coutumier : voilà toutes nos principales nouvelles. Adieu, ma fille; à Dieu soyons-nous sans réserve! Je suis vôtre, d'une affection très-incomparable.

Toutes nos chères Sœurs, qui sont fort bonnes, vous saluent très-humblement, avec toute la sincérité de leur cœur, et toutes nos Sœurs, vos filles. Je fais le même, et prie Dieu qu'Il comble de son très-pur amour votre chère âme que la mienne chérit parfaitement. Dieu soit béni! Je salue d'une singulière affection le bon Père recteur; je l'honore infiniment.

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE DCXCVII

A LA MÈRE MARIE-ADRIENNE FICHET

SUPÉRIEURE A RUMILLY

Bannir de son esprit toute défiance. — Affaires diverses.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous tracassez trop votre esprit; ne lui laissez plus faire tant de choses inutiles; accoissez-le en Dieu pour toutes choses. Certes, si je ne connaissais votre bon cœur, je me fâcherais de ses petites méfiances, car il a tort. Je n'ai sentiment d'amour ni de confiance pour aucune de celles que vous nommez, qui soit comparable à celui que Dieu m'a donné pour vous; mais [que] ceci demeure en vous, je vous en conjure, et arrête le cours de votre tentation; car je vous dis la vérité, n'en doutez jamais plus, parce que Dieu vous a donné un tel rang dans mon cœur; croyez-le, ma fille, je vous en conjure.

Faites avec vos filles selon que Dieu vous inspirera pour leur utilité; mais ayez soin aussi de la nourriture de votre âme; que si vous ne la pouvez prendre en un temps, faites-le en un autre. Quand vous écrirez au Révérend Père Fichet, saluez-le chèrement, et me recommandez à ses prières. Ne vous travaillez point l'esprit de toutes ces conditions qu'il vous marque; arrêtez-vous à celles de votre Règle, et surtout que le saint zèle, accompagné d'extrême douceur et support, règne en votre gouvernement. Croyez que tout ce que Dieu m'a donné est vôtre, et que mon âme est fort unie à la vôtre qui m'est très-chère. Soyez attentive à la tranquillité, je vous en prie.

Redressez la petite Sœur Jacqueline, doucement, l'encourageant. Si N. Buttet s'humilie, elle fera bien, et si l'autre ne s'amende, il la faut renvoyer. J'ai écrit à mademoiselle de la Val

d'Isère. Nous arrêterons le compte avec M. Flocard, afin que nous vous donnions ce qui sera de surplus sur la dot de votre Sœur J. V.; sa mère écrit qu'elle fera tenir l'argent où l'on voudra. Je salue chèrement votre âme et toutes nos Sœurs, à part notre très-chère Sœur de la Fléchère.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCXCVIII

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Ferveur des Sœurs de Paris. — Craintes au sujet de la béatification du vénérable Fondateur.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 28 janvier 1626.

Je vois clairement, ma bonne et chère fille, que votre cœur ne se peut assouvir de me témoigner la sainte affection qu'il a pour le mien chétif, lequel réciproquement vous chérit d'une sorte inexplicable. Oh Dieu! que sera-ce de s'aimer là-haut de ces amours toujours actuels que le grand Amoureux de nos âmes nous donnera! Tâchons, ma fille, de croître en ce divin amour de moment en moment. Hélas! j'en ai le désir, et vous en possédez l'effet, dont je loue Dieu, et du bon ordre de votre chère maison, de laquelle notre cher Père M. Vincent m'écrit chose digne de grande consolation et bénédiction. Croyez, ma fille, que ce sont bien mes délices de savoir nos Règles si fidèlement observées. Voilà comme il faut que les Supérieures fassent, que généreusement elles procurent auprès des Supérieurs l'effet de ce qui les touche, et que de leur côté elles observent fidèlement ce qui les regarde; car ne faut-il pas que nous donnions la forme et fermeté par notre exemple à celles que Dieu nous a commises?

Faites prier incessament, je vous supplie, pour notre cher Père dom Juste, et pour les affaires de la béatification de notre Bienheureux Père. Notre Saint-Père le Pape a fait un Décret pour les béatifications qui nous fait appréhender[1]. Mais en toutes choses, il faut que nos volontés soient conformes à celle de Dieu. Votre, etc.

LETTRE DCXCIX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Corrections à faire au *Coutumier* avant que de le livrer à l'impression.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 5 février [1626].

Dieu bénisse votre esprit, ma très-chère fille; je suis consolée que le mien chétif [en relisant l'épître dédicatoire] ait [comme le vôtre] trouvé à retoucher [le passage] de la congratulation, et de l'union qui doit être sans autorité; j'ajouterai et retrancherai le reste le mieux que je pourrai. Mais, je vous prie, considérez encore le point des Jésuites, tant parce que c'est une simple marque de recommandation qui n'oblige à rien pour empêcher notre liberté, ni à les aller chercher où ils ne seront pas, que parce que notre Bienheureux Père me dit cela, qu'il le

[1] La Sainte veut sans doute parler de deux Décrets rendus l'année précédente par le Pape Urbain VIII, au sujet des procédures pour la béatification des serviteurs de Dieu. Ces Décrets dits *de non-culte* exigeaient, comme condition préparatoire, que la sentence solennelle de l'Église n'eût point été prévenue par un culte public rendu au défunt dont on voulait introduire la cause. Les craintes de sainte de Chantal, au sujet de cette prudente décision, n'étaient que trop bien fondées : l'enthousiasme populaire, excité par les prodiges qui se multipliaient à la seule invocation du nom de François de Sales, couvrait d'*ex-voto* et d'inscriptions le tombeau de l'illustre défunt, sans se douter des difficultés que ces hommages intempestifs devaient susciter pour l'avenir.

fallait écrire quelque part. Je l'ôterai de là [du Coutumier], toutefois, et nous considérerons encore où il se pourra mettre pour obéir à ce saint Père, quand nous nous verrons, qui sera, Dieu aidant, l'été prochain. Nous le considérerons tout et m'aviserai alors de vous parler de ces préférences aux anciennes. Cependant je vous envoie notre Coutumier, lequel j'ai pris soin de faire copier le mieux que j'ai pu et non sans beaucoup de fautes encore, car les filles ne sauraient tant écrire sans cela, au moins les nôtres; mais aussi notre original est bien tellement brouillé à cause de la précipitation avec laquelle il fut écrit, que l'on a peine de le bien copier. Je l'ai lu et éclairci le mieux que j'ai pu, mais non avec tel loisir que je désirais.

Il y a tout plein de petites choses qui regardent le bon ordre; je désire que cela soit couché en sorte qu'il ne serve que de simple direction et non de sujétion. Il m'est avis qu'en plusieurs endroits il est déjà ainsi, et que nous accommoderons bien cela nous deux. Vous remarquerez aussi les défauts et superfluités de paroles; et, bref, vous en ferez écrire un par notre bon M. Rosset, avec l'ordre qui semblera meilleur, quoiqu'il me semble qu'il ne faudra guère changer celui qu'il a. Ne faites rien écrire sur le nôtre, ains vous en servez comme de celui qui est le plus entier, et puis nous le renvoyez. Voilà encore un petit écrit que j'avais fait, car je désire de ne rien changer que nos Sœurs premières, s'entend celles de Dijon, Riom, Péronne-Marie, et vous ne l'approuviez. — Le chapitre du Supérieur n'est pas écrit dans notre Coutumier, parce que dès le commencement je me doutais bien qu'il y faudrait retrancher ce Visiteur; la place est en blanc, mais je n'ai loisir de l'y faire écrire. — Maintenant je pense qu'il faudra bien considérer ce retranchement des prières pour les prélats défunts; pour la communion du sacre, l'on peut ajouter : *ou autre jour de l'année.* — Vous ne sauriez croire, ma très-chère fille, le bien qu'a apporté céans que les coutumes aient été écrites; ce monastère

va bien suavement à mon gré : il ne se peut voir des filles plus simples et égales; il n'y a nulle aversion, mais grande union. Dieu en soit glorifié!

J'écrirai à nos Sœurs d'Avignon. Je serais bien aise que vous fissiez imprimer les Règles, mais il les faut bien corriger. Pour le Coutumier il faut encore un peu attendre, et je vous en dirai la raison en nous voyant. Il faudra que le libraire soit bien fidèle pour donner tous les exemplaires. Nous avons reçu la caisse, mais sans mémoire de ce que coûte le tout, et il me semble que vous me faites mémoire d'une lettre que nous n'avons pas reçue. Bonsoir, ma très-chère fille, et mille bonsoirs à nos très-chères Sœurs. Je vous écris sans jour et sans loisir. Dieu soit-il au milieu de notre cœur, et soit béni!

Si nous retranchons le « *tant qu'il se pourra* » de ne pas nourrir le confesseur, outre que nous ne le mettrons pas comme notre Bienheureux Père l'a dit, nous nous condamnerons nous autres, qui, à notre grande mortification, ne nous pouvons exempter de le faire tant que M. Michel vivra, tant il est attaché à cette commodité-là; il y faudra derechef penser.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCC (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Impossibilité de passer à Dijon en allant en Lorraine. — Choix d'une Supérieure pour Pont-à-Mousson. — Avantages des humiliations et des souffrances. — On prépare la seconde édition des *Épîtres* de saint François de Sales. — Nouvelles de l'archevêque de Bourges.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 14 février [1626].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Non, nous ne passerons pas vers vous en allant [en Lorraine], mais oui infailliblement, Dieu aidant, en retournant,

parce que nos amies du Comté nous font des conjurations si pressantes de passer [à Besançon], que nous sommes contraintes de le leur accorder; et je pense qu'il sera encore à propos pour confirmer ou divertir cette multitude de filles et de personnes qui s'amusent toujours à la poursuite de notre établissement là. Si ce n'était cela, vous auriez tort de penser que je ne misse autant de désir que vous de nous voir, quoique non pas pour réparer vos défauts, non plus que ce n'est pas la considération de notre Sœur Paule-Jéronyme [Favrot] qui nous en détourne; oh! non, de vrai, ma très-chère fille; car aussi ne sommes-nous pas encore résolue qui sera Supérieure. Nous avons tout plein de bonnes filles, mais encore peu expérimentées; nous attendons la Mère d'Aix pour nous aider à les choisir. Et faut que je vous dise franchement, que, selon mon sentiment, je n'en vois pas qui aient des conditions plus universelles et propres à ce pays-là [de la Lorraine] que notre Sœur [Paule-Jéronyme]; mais nos Sœurs ne la goûtèrent pas toutes (lorsque je les priai de considérer qui nous pourrions employer à cette fondation), et ne s'arrêtèrent toutefois que sur notre Sœur Claude-Agnès [Daloz]. Elle se comporte au reste parmi les Sœurs fort bien [*plusieurs lignes effacées*]... Mais sa douce Providence a voulu vous épurer dans le creuset, duquel, par sa grâce, vous êtes sortie plus claire et plus nette. Il est vrai, mon unique très-chère fille, si nous pouvions désirer quelque chose, il faudrait souhaiter les tribulations et persécutions les plus humiliantes et abjectes, car c'est où l'âme s'épure en vérité, et s'unit cœur à cœur à son Dieu : chacun ne mérite pas telle grâce. Certes, la disposition où Dieu vous tient est tout à fait à mon gré. Oh! qu'heureuses sont les âmes qui vivent dans un saint abaissement et anéantissement! C'est la voie royale par laquelle il n'y a rien à craindre. Dieu, par sa douce bonté, nous y maintienne!

L'on fera quelque petit retranchement aux Épîtres pour la seconde édition. Il me fait grand bien d'avoir quelquefois de

ces petites mortifications; car je suis toujours trop sensible en tout ce qui touche notre Bienheureux Père. Ce livre est admirable et respire partout l'esprit de Dieu et la sainteté de son auteur. On poursuit sa béatification. — On n'a pas goûté à Rome le Visiteur; nous le retrancherons de notre Coutumier et accommoderons l'article du Supérieur. Je pense d'ajouter en la préface quelques points de recommandations pour les choses plus nécessaires à être conservées avec attention, comme aussi d'éclaircir au Coutumier ce qui était obscur, ainsi que de nos Sœurs m'ont écrit; et d'y retrancher que la Supérieure pourra être réélue, après avoir été déposée un an; car l'on en peut tirer de mauvaises conséquences : il nous suffit de le savoir. — Je voudrais que tout à fait on ne nourrît point les confesseurs, mais nous ne saurions faire joindre le nôtre à cela, car il aime fort de trouver sa portion faite, et il est si bon qu'il me fâche de le fâcher. Or bien, vous verrez le tout, et nous examinerons ensemble, avant que de faire imprimer le Coutumier, ce que l'on dit qu'il faudra faire pour le conserver.

Il me semble que Notre-Seigneur tient de sa bonne main notre vénérable et bon archevêque [de Bourges]; mais je suis bien aise qu'il revienne : il m'écrit des lettres qui me ravissent et me donnent grand sujet de bénir Dieu. Ce me sera une consolation indicible de le revoir à notre retour. Je crois ne faire que deux ou trois mois au plus de séjour en Lorraine. Dieu accomplisse en tout son saint vouloir et comble votre très-chère âme des bénédictions de son très-pur amour. Ma fille, je suis uniquement toute vôtre et sans réserve.

[*P. S.*] Je vous recommande de tout mon cœur l'affaire de notre chère Sœur de la Fléchère; son procureur s'appelle M. Prinstel. Je vous recommande bien fort ces lettres de Lorraine; donnez-leur sûre adresse.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE DCCI

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A RIOM

Elle l'encourage dans une perte temporelle. — Ne point admettre à la profession les novices qui ne travaillent pas à acquérir l'humilité et la simplicité. — Entretien de communauté.

VIVE † JÉSUS !

Annecy, 14 février 1626.

Vraiment, ma très-chère fille, il est vrai que les pertes des lettres sont fâcheuses. Croyez que jamais je ne manque à répondre, et le plus tôt que je peux. Mais, mon Dieu ! je ne plains que votre perte et celles de nos pauvres Sœurs de Bourges. Voilà une grande surprise à cette chère Sœur d'Orléans. Mais, ma pauvre très-chère fille, où prendrait-elle de quoi faire les remboursements? car son monastère ne doit pas réparer telle surprise et inadvertance. Or sus, Dieu réparera cette perte par quelque bénédiction ; car ce que vous avez fait, ç'a été pour la charité.

Je loue Dieu de quoi vous êtes allégée par la sortie de cette dame. Pour Dieu, ma très-chère fille, ne soyez point tendre en ce qui regarde la réception des filles; n'en admettez aucune qui n'ait les conditions convenables, ainsi que la Règle marque. Voyez-vous, les manquements d'humilité et simplicité dans les âmes novices sont de grande importance ; mais si ces défauts ne se font que par des surprises, et que les âmes soient généreuses et haïssent ce mal, vous pouvez espérer que le temps les affranchira ; mais si la chose n'en va pas ainsi, croyez qu'il y a très-grande apparence qu'elles ne se changeront point; et partant, il faut bien considérer telles filles qui ruinent enfin les maisons religieuses. Peu et bon, ma très-chère fille; choisissez bien les esprits, et croyez que pourvu que les filles soient bonnes et bien observantes, jamais ce qui sera né-

cessaire à leur entretien ne manquera. Notre-Seigneur s'y est obligé : *Cherchons premièrement le royaume de Dieu, et tout le reste suivra.*

Je n'entends pas quels entretiens fréquents vous ne goûtez pas. Partout où Dieu m'a mise, nos Sœurs parlent très-rarement dehors, et quasi point en particulier dedans, sinon les aides; car, pour l'ordinaire, je les entretiens toutes ensemble une fois le mois, quoique je ne voie rien en cette famille qui me fasse craindre, grâce à Dieu; mais nous sommes toutes bien aises de nous entretenir en commun. Il ne se voit aucune particularité; il les faut ôter tant que vous pourrez, c'est la ruine de la charité commune.

J'écrirai pour madame de Chazeron; mais la chose sera fort considérée à cause qu'elle est extraordinaire, et que l'on craint fort là les conséquences. Pour moi, je n'y résisterais nullement; car si l'on donne telle grâce pour de l'argent, moi, je la voudrais plutôt concéder pour l'or de la sainte charité. — Ma très-chère fille, je suis toujours toute vôtre et toujours plus, si je puis, vous souhaitant le comble des plus riches grâces de notre bon Dieu. Qu'Il soit béni! *Amen.*

[*P. S.*] Envoyez une cédule, ou écrivez sur votre livre, comme vous voudrez; et n'ayez peur que nous vous pressions du payement. — Et quand écrirez-vous [l'histoire de] notre fondation d'Annecy?

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCII

A LA MÈRE MARIE-ADRIENNE FICHET

SUPÉRIEURE A RUMILLY

Comment une Supérieure doit se comporter à l'égard de ses Sœurs. — La douceur est la base de l'esprit de la Visitation. — Annonce de plusieurs prétendantes.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

Ma très-chère fille,

J'ai été consolée des lettres que m'ont écrites vos chères Sœurs conseillères, lesquelles me témoignent qu'elles vivent en grande union et contentement avec vous. Ma très-chère fille, il leur faut bien donner sujet de persévérer ainsi et d'y accroître, ce qui arrivera si vous faites vous-même ce que vous enseignez. Surtout, ma très-chère fille, traitez avec les anciennes avec un amour cordial, respectueux, content et confident, et tâchez qu'elles n'aient avec vous qu'un seul cœur par une union toute suave, et comme elle doit être entre de vraies sœurs; car, quoiqu'elles vous doivent honorer et obéir comme leur mère, si, devez-vous traiter avec elles comme sœur et compagne; et, avec les jeunes, comme mère débonnaire envers ses filles, sans les trop presser, sinon fort amiablement, par manière d'encouragement. Ce que je vous dis ici, c'est sur votre dernière lettre que vous m'écrivîtes, que vous disiez souvent qu'il fallait marcher droit avec vous. Ma chère fille, [il faut] conduire droit par [bonté] et encouragement... Enfin, l'esprit de la Visitation est l'esprit de douceur; il le faut conserver au péril de tout; car, qui n'agira par cet esprit, quoique tout le reste fût observé, ce ne serait pas une Visitation; le principal y manquerait. Surtout donc, ma très-chère fille, je vous recommande cette sainte douceur avec tous, la modestie et tranquillité en toutes vos actions, lesquelles je vous supplie de conduire sagement, afin

que Dieu soit glorifié par votre conversation avec les séculiers, et par la douceur de votre gouvernement au dedans.

Vous connaissez votre naturel qui a besoin de bride, et que vous le veilliez. Faites-le pour Dieu, ma très-chère fille, et vous en recevrez toute sorte de grâces. Tenez-vous proche de sa Bonté; lisez soigneusement votre règle, car Dieu veut que vous deveniez une règle vivante, pour sa souveraine gloire, en la charge qu'Il vous a commise. Je ne pensais nullement vous dire tout ceci, mais Dieu me l'a donné en vous écrivant. Faites-en profit, ma très-chère fille, et que cette lettre vous serve pour longtemps et pour toujours; car, à mon avis, mon bon Ange et le vôtre me l'ont dictée pour vous. Si vous voyiez les sentiments de mon cœur et l'ardente affection que j'ai de votre bien, vous m'aimeriez bien.

Au reste, Mgr m'a commandé de mener nos Sœurs en Lorraine; si je puis et qu'il le trouve bon, nous vous irons voir un petit tour. — Voilà de saintes reliques de notre saint Père. — Madame Garbillon se dispose de vous mener sa fille après Pâques. Il y a encore tout plein d'autres filles; nous tâcherons de vous conduire celles qui auront d'honnêtes commodités. Mais il sera nécessaire que vous fassiez planchéier votre dortoir pour loger tant de filles. Prévoyez à cela de bonne heure, afin d'avoir les ais et bois nécessaires, et aussi de faire un peu hausser votre muraille du jardin. Voilà, à mon avis, tout ce qui vous est nécessaire, avec le puits.

Ma très-chère fille, il ne se peut dire combien j'aime votre petite maison. Dieu vous y rende digne de l'y servir parfaitement, et toutes vos chères filles, et la bonne et chère Sœur de la Fléchère qui nous a si bien logées; aimez-la bien, et la confortez bien, ma très-chère fille, avec toute franchise et confiance; la pauvre femme en a besoin pour les grands embarrassements d'affaires où elle est. Bonjour, ma très-chère fille; je suis vôtre

de cœur et d'affection. Priez pour moi, afin que j'accomplisse la sainte volonté de mon Dieu. *Amen.*

[*P. S.*] Il faut que j'ajoute ce mot; mettez-vous un peu sous la douce et humble gravité, je vous en prie; le chapitre *de la Modestie* bien pratiqué donnera cela.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCIII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Prière de lui renvoyer la copie du *Coutumier*. — La commémoraison des fêtes ordinaires est prescrite par le saint Fondateur.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 15 février [1626].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Me voici bien en peine de notre Coutumier que je vous ai envoyé, il y a déjà deux ou trois semaines, et vos lettres ne me l'accusent point, Dieu soit béni! car nous n'avons que cette copie-là, et il y a bien de la peine d'en tirer de dessus l'original; j'attendrai le plus patiemment que je pourrai de vos nouvelles.

J'écrirai par le premier courrier à Mgr le cardinal de Marquemont; il me fait grand bien de l'appeler ainsi; nous savions déjà la bonne nouvelle avec grande joie[1]. — J'envoie la lettre de Blois à Nevers, et la recommande à cause de l'argent. Au reste, je pense que nous perdons nos peines à demander à ce bon seigneur; je le ferai pourtant de bon cœur, car je voudrais acheter cela par quelques bons travaux.

[1] Le 19 janvier de cette année, Mgr de Marquemont avait été promu au cardinalat.

Mais ne vous pensez pas excuser pour cela des commémoraisons des fêtes ordinaires; car notre Bienheureux Père, plus d'un an devant son décès, m'ordonna de les faire faire et d'en mettre l'usage dans nos maisons, retournant de Paris. — Adieu, ma très-chère fille, à Dieu soyons-nous uniquement et sans nulle réserve! Je vous prie que j'aie des nouvelles du Coutumier par le retour de ce porteur, car il revient promptement. Dieu soit notre tout! *Amen,* et soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCIV

A LA MÈRE MARIE-ADRIENNE FICHET

SUPÉRIEURE A RUMILLY

Promesse d'un voyage à Rumilly. — Recommandation d'aimer les Sœurs Bernardines. — Tenir son cœur ferme contre toute affection humaine.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je vous écrivis la semaine dernière fort amplement, et m'est avis fort utilement, de sorte que je ne dois rien ajouter pour vous, sinon, ma très-chère fille, faites bien ainsi que je vous ai écrit. Cela suffit pour d'ici à ce que nous vous voyions, qui sera quand le beau temps sera un peu affermi, car je désire de faire passer le contrat de votre maison avant notre voyage de Lorraine, et vous voir un peu; n'en serez-vous pas toute bien aise? J'écris aussi à vos Sœurs conseillères.

Hélas! notre chère Sœur de la Fléchère fait avec tant de simplicité toutes choses, qu'il le faut recevoir comme cela. Mon Dieu! ma fille, soyez bien aise qu'on vous allègue les autres, cela est humilité, et aimez bien ces pauvres Sœurs Bernardines que notre Bienheureux Père aimait tant. Tenez votre cœur bien

ferme contre toutes ces pensées tracassantes, et surtout contre toute affection humaine, car rien ne nous divertit tant de Dieu. Certes, les nouvelles que l'on m'a écrites de votre maison me consolent bien, et priez Dieu qu'Il y accroisse ses bénédictions. J'espère que si vous faites votre gouvernement avec grande douceur, vous en recevrez toujours plus de consolation, et Notre-Seigneur plus de gloire, ainsi je l'en prie. Notre Sœur Marie-Madeleine [de Mouxy] vous écrit le reste, n'ayant pas le loisir de plus.

Je salue très-chèrement madame la comtesse, je l'honore fort; je salue nos très-chères Sœurs, je les aime tendrement et prie Dieu qu'Il les bénisse, et leur chère Mère que j'aime de tout mon cœur. Adieu à toutes. J'écrivis l'autre jour à ma très-chère Sœur de la Fléchère; je ne le puis maintenant, mais je vous prie de la saluer chèrement de notre part, et M. de la Fléchère que j'attends toujours. Adieu, ma fille.

Je salue aussi mademoiselle de la Fléchère.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCV

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Voyage à Chambéry. — Correction de la Préface du *Coutumier*. — Choix de la future Supérieure de Pont-à-Mousson.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 27 février [1625].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous attendons toujours de savoir ce qu'il y avait dans le dernier paquet qui se trouve égaré, pour en faire la recherche à bon escient, car il y a quelque apparence, à ce que l'on nous dit, que celui auquel il fut remis n'a point été volé, mais qu'il

le fait accroire; et par ce qui se trouve en diverses paroles, et que d'autres fois il a fait des friponneries, l'on se doute fort que c'est lui-même qui les veut perdre. Nous attendons ce que vous nous en manderez.

J'attends toujours de vos nouvelles et le retour du Coutumier, pour le faire copier à nos Sœurs qui iront en Lorraine. Cependant nous partons pour Rumilly, et de là, comme je pense, à Chambéry; car il est survenu une tracasserie entre les bons Pères Jésuites et nos chères Sœurs, pour une pierrière qui est à nous et de laquelle nous avons besoin pour le monastère; et il se trouve aussi que les bons Pères en ont une extrême nécessité pour leur église, et que mille ou douze cents voitures qu'on leur a données ne suffisent pas, de sorte que cela donne de la tentation de part et d'autre. Recommandez le tout à Notre-Seigneur, afin que les choses se passent à leur satisfaction, sans trop de perte pour nous. Il me semble que nous avons accommodé la préface assez à mon gré; je l'ai retouchée et faite plus courte sans rien ôter de l'essentiel; car la première fois, je l'avais écrite en grande sécheresse, et n'avait moyen. Cette fois Mgr de Genève la trouve bien et le Chapitre aussi.

Vous verrez dans ces lettres nos nouvelles. Nous mènerons de bonnes filles en Lorraine; nous ne sommes pas encore résolue qui sera Supérieure; toutefois, je crois que ce sera notre Sœur Paule-Jéronyme [Favrot], parce qu'elle est de plus grand courage que les autres que nous avons ici, et, selon mon sentiment, plus universelle et propre à ce lieu-là, où l'on aura une grande quantité de personnes de qualité à manier. Elle est ici directrice avec grand fruit : je n'avais point vu notre noviciat si à mon gré qu'il est, dès la Mère qui est à Aix. Quelques Sœurs d'ici choisiraient plutôt notre Sœur Claude-Agnès [Daloz] qui est une âme bien faite; mais je ne la trouve pas assez robuste pour cette charge qui sera grande. Dites-m'en votre sentiment, et priez fort pour les affaires de Rome,

et pour moi qui en ai certes besoin, et qui suis uniquement toute vôtre d'une manière incomparable.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCVI

AUX SOEURS DE LA VISITATION [1]

Authenticité du *Coutumier*. — Toute perfection est comprise dans l'observance des Règles. — De l'obéissance due au prélat. — Se garder de la prudence humaine dans le choix des Supérieures et la réception des sujets. — Recours confiant aux Pères Jésuites. — C'est l'intention de saint François de Sales que tous les monastères soient étroitement unis à celui d'Annecy; devoir de ce monastère à l'égard de tout l'Ordre.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 1626.

MES TRÈS-CHÈRES SOEURS,

Je vous présente en toute sincérité les directions et coutumes qui ont été établies en ce monastère par feu notre saint Père et Fondateur. Je les ai rangées et assemblées en un corps le plus convenablement qu'il m'a été possible, afin que le tout se conserve mieux. J'ai ajouté, suivant son commandement, quelques choses qu'il avait écrites de sa propre main, et d'autres qu'il avait fait marquer et qui n'avaient pas encore été écrites.

Or, parce que je sais (et la plupart de nous autres qui avons vu ce très-saint Père le savent comme moi) que c'était sa volonté que ces Directoires, Cérémonies et Coutumes fussent à l'avenir toujours suivies et observées en tous nos monastères

[1] Cette admirable lettre était destinée à servir de *Préface* au Coutumier que l'on se disposait à faire imprimer; mais sainte Jeanne-Françoise, qui n'acceptait parmi ses Sœurs d'autre titre que celui d'*aînée de la famille*, craignit d'avoir parlé avec trop d'autorité. Par modestie d'abord, et aussi pour ne pas donner prise à la calomnie de ceux qui l'accusaient de vouloir se faire passer pour la *générale* de son Ordre, la Bienheureuse Fondatrice retint cet écrit qui ne fut jamais de son vivant adressé à l'Institut.

de la Visitation, afin de conserver et continuer l'union et conformité avec ce monastère premier, comme elles ont été par ci-devant; pour cette raison, j'ai désiré (parce qu'elles n'étaient pas signées de notre Bienheureux Père d'autant qu'il les a données à diverses fois), j'ai désiré, dis-je, de les faire reconnaître par les premières Sœurs qui ont été reçues en notre saint Ordre, et par tout le Chapitre de ce monastère, afin qu'avec moi elles rendent témoignage de cette vérité à celles qui nous suivront, que ce sont les mêmes Directoires, Cérémonial, Coutumes et Ordonnances établies en ce monastère d'Annecy par notredit saint Fondateur, et que toutes ont observées et fait observer aux monastères de leur charge, à mesure qu'elles leur ont été communiquées. Or, parce qu'il a plu à la divine Providence me faire l'honneur et la grâce, quoique très-indigne, d'avoir été l'une des premières Sœurs qui furent si heureuses que d'être employées pour commencer cette tant aimable et sainte manière de vie, et d'avoir été pour cette fin dressée avec elles très-soigneusement de la main de notre saint Père et Fondateur, j'ai pensé, mes très-chères Sœurs, que vous n'auriez point à dégoût que je vous recommandasse la fidèle et très-sainte observance des choses qui nous ont été si saintement recommandées avec un amour si tendre et si ardent au bien et profit de nos âmes, et que je vous rappelasse ici quelques points notables que j'ai connus qu'il a surtout désiré qui fussent conservés. Je le fais donc avec toute l'ardeur et l'affection qu'il m'est possible, me semblant que nous n'avons besoin que de cela, et que nous ne devons rien désirer de plus.

Notre Bienheureux Père disait que ce qu'il craignait, c'était que l'on ne s'attachât pas assez à la Règle, et moi, c'est tout ce que je crains aussi, et je prie Dieu que nous ayons toutes si fort cette sainte appréhension, qu'elle produise en nous une très-fidèle observance. Oh! mes très-chères Sœurs, combien est-il vrai ce qu'il nous a dit, que « *les préceptes de toute vertu*

et perfection sont enclos en nos Règles et Constitutions ». Car, n'est-il pas vrai, mes très-chères Sœurs, que si nous n'avons qu'un seul cœur en Dieu, si nous honorons Dieu en la personne les unes des autres, si nous sommes humbles, simples, chastes, pauvres, modestes, et le reste qui nous est prescrit, nous aurons une perfection très-accomplie? Aussi notre Bienheureux Père disait, qu'il y a dans notre Institut bien assez de besogne pour nous, qu'il fallait seulement nous appliquer à faire. Sus donc, mes très-chères Sœurs, travaillons, je vous supplie, de toute l'affection de nos cœurs, à nous Rendre des règles vivantes par une exacte et ponctuelle observance : marchons fidèlement et très-humblement par cette voie, soit en obéissant, soit en commandant, et non selon notre prudence et sagesse humaine. Observons au pied de la lettre sans glose ni interprétation ce que nous avons reçu; mourons plutôt, mes Sœurs, que de nous départir jamais de ce sacré chemin sous quelque prétexte que ce soit.

L'obéissance particulière que nous devons rendre à Messeigneurs nos prélats est une vertu de notre Institut; ils doivent être les conservateurs de cet Institut, et ils ne peuvent en conséquence rien nous commander qui soit contraire à cela. Ne prétendons faire ni plus ni moins que ce qui nous est prescrit, ainsi que tant de fois notre Bienheureux Père nous l'a recommandé, disant que nous nous gardassions bien d'ouvrir la porte à aucun changement; que si nous le faisions tout se dissiperait et s'éparpillerait, non pas même en chose de peu d'importance, parce que les petits changements donnent ouverture aux plus grands, et qu'il fallait être invariable à conserver ce que l'on avait reçu et qui avait été sagement institué; que les coutumes anciennes médiocrement bonnes valent mieux que les nouvelles, quelque meilleures [qu'elles nous paraissent]. Il chargeait surtout les Supérieures de ceci et disait encore : «*que le bien et le mal de leur monastère étaient entre leurs mains, et que partant*

elles devaient être très-soigneuses et attentives à leur devoir, sans laisser rien négliger, pour petit qu'il fût, et que leur amour et support cordial, et leur zèle pour la perfection des Sœurs en l'exacte observance, seraient le bonheur des monastères et la conservation de l'Institut. »

Toutes ces paroles de notre très-saint Père, mes très-chères Sœurs, ne doivent-elles pas être gravées au fond de nos cœurs et pratiquées au pied de la lettre ? Oui, certes. Or, toutefois, il pourrait arriver que le temps et les lieux montreraient la nécessité d'accommoder quelque chose. En ce cas, pourvu qu'il ne touchât en rien de ce qui est des Règles, Constitutions et Coutumes essentielles et nécessaires à la conformité des couvents, on pourrait le faire avec l'avis des Supérieurs et de quelques personnes très-pieuses et capables, après toutefois en avoir communiqué avec les monastères anciens, surtout avec celui d'Annecy, lequel, après avoir mûrement considéré la proposition, en pourra conférer avec le monastère de Lyon, afin que les introductions nouvelles ne se fassent pas légèrement et sans une visible nécessité, ou grande utilité pour le bien des monastères.

Vous savez aussi que ce Bienheureux Père craignait infiniment que l'esprit de prudence et de sagesse humaine ne se glissât parmi nous. Gardons-nous de lui, je vous supplie; il nous détruirait, et particulièrement en ce qui regarde l'élection des Supérieures, et celle des Sœurs pour les charges principales des monastères. Que les Sœurs et les Supérieures soient soigneuses et consciencieuses en ceci; ne recevons jamais aucune Supérieure que de la seule élection des Sœurs, ainsi que la Règle le commande; ne faisons point état en ces occasions de certains talents naturels ou acquis, du bien parler, du beau maintien, de certaines qualités attrayantes, de joliveté d'esprit, de la noblesse, de l'ancienneté d'âge ou de Religion, et semblables qualités, lesquelles, si elles ne sont accompa-

gnées du solide, ne doivent être d'aucune considération parmi nous; mais choisissons celles qui auront de la discrétion, le jugement bon, qui seront simples, sincères et humbles; qui auront le zèle pour l'observance et qui n'abondent point en leur propre sens, d'autant que celles qui sont atteintes de cette maladie détruisent ordinairement l'esprit de la Religion pour introduire le leur; et enfin employons celles qui ne prétendent point aux premières charges, ains s'en jugent indignes; car telles Sœurs feront très-bien tout ce que l'obéissance leur ordonnera, l'Esprit de Dieu gouvernera en elles; et, croyez-moi, ce point est de grande importance, mes très-chères Sœurs; soyez-y bien attachées, je vous en prie.

De même, gardons-nous bien de cette prudence et ces respects humains pour la réception des filles (le bon choix desquelles est si absolument nécessaire à la conservation de l'Institut), et spécialement en ce qui regarde la réception des infirmes et défectueuses de corps. Vous me direz que cela nous est recommandé en tant d'endroits qu'il n'est pas besoin que j'en parle ici; certes, il est vrai, mais je ne m'en puis tenir, parce que je vois que cet article de la retraite de celles qui ont quelque tare en leur personne est fort combattu de plusieurs sages, et fort contraire à la prudence naturelle qui fournit quelquefois tant de raisons que la pauvre charité a prou peine à tenir le dessus; c'est pourquoi nous avons besoin d'un grand courage pour observer ce point inviolablement. A quoi nous servira de considérer souvent que c'est la fin de notre Institution et les désirs infinis de notre saint Instituteur, comme il l'a témoigné par la menace qu'il a faite à celles qui y contreviendraient; et remarquons qu'en cette loi, il nous a donné un moyen de pratiquer les deux précieuses vertus de notre Congrégation : la douce charité envers le prochain et l'amour de notre abjection, vertus que tant de fois et si continuellement il nous a inculquées.

Mes très-chères Sœurs, ce qui nous peut aider à cela nous

doit être précieux ; car c'est la base et le soutien de tout l'édifice spirituel de la Visitation. Tenons-nous donc fermes en cela, et, de plus en plus, abaissons-nous par une très-humble, très-basse et très-profonde humilité, qui nous fasse aimer et accepter cordialement ce qui peut nous rendre abjectes aux yeux du monde et aux nôtres; que cette sainte humilité nous fasse tenir très-petites et basses dans l'estime de nous-mêmes en comparaison des autres. Ne désirons aucune excellence que d'être sans excellence et de dépendre totalement du bon plaisir de Dieu, ne recherchant en toutes choses que sa seule gloire ; car c'est, comme vous le savez, le caractère des filles de la Visitation. Oh ! mes très-chères filles, le grand trésor que celui-ci ! il nous doit être uniquement précieux et sans prétention d'aucun autre. Pour Dieu ! conservons-le en son entier, et prenons bien garde que les désirs d'excellence et de propre estime ne nous le dérobent ; ayons continuelle mémoire de ce que notre Bienheureux Père nous a dit et laissé par écrit sur ce sujet, afin que toutes les actions de notre vie soient ornées de cette sainte vertu.

Certes, en écrivant ceci, le cœur me frémit, et je ne puis contenir mes larmes pour l'appréhension que j'ai qu'un jour cet esprit ne vienne à périr ou à diminuer en nos monastères ; ô mon Dieu ! ne le permettez pas; mais que plutôt nous périssions nous-mêmes ! Mes Sœurs, je vous conjure que nous soyons attentives à ceci. Oh ! quand je me souviens des travaux, des soins, et des peines de notre saint Fondateur pour nous tirer où nous sommes, et des ardeurs et infinis désirs qu'il avait que cet esprit fût conservé en nos monastères, je voudrais consumer ma vie pour cela. Oh ! donc, mes très-chères Sœurs, ayons-en une sainte jalousie, je vous en conjure de toutes les forces de mon âme ; c'est le grand moyen pour attirer le secours de Dieu auquel notre Bienheureux Père nous a remises et laissées, nous assurant que sa souveraine Provi-

dence aurait un soin très-paternel et spécial de nous. Je vous dis derechef que nous y soyons fidèles, assurées que nous devons être que nous ne manquerons pas de la grâce suffisante pour cela, ni pour la conservation de tout l'Institut, notre saint Fondateur nous ayant laissées entre les bras très-précieux et paternels de la souveraine Providence, nous assurant qu'elle aurait soin de nous maintenir si nous lui correspondions avec fidélité. Et lorsqu'il me dit à Lyon les saintes et solides raisons sur lesquelles il établit sa finale résolution de nous laisser sous l'autorité de Mgrs les prélats, il ajouta avec une très-humble et profonde confiance : « *Jésus-Christ sera votre chef et pro-* » *tecteur. Le bonheur de notre Congrégation ne dépend pas* » *d'être rangée sous le gouvernement d'un seul Supérieur,* » *mais de la fidélité que chaque Sœur aura en son particulier,* » *et que toutes auront en général de s'unir à Dieu par l'exacte* » *et ponctuelle observance.* »

Toutes ces paroles sont de grande consolation, pleines d'esprit de foi, et tout à fait admirables. Je sais bien qu'elles sont au Coutumier, mais je n'ai su m'empêcher de les rapporter ici, et je voudrais les écrire en cent lieux, mais surtout au fond de nos cœurs; nous les devons tenir comme le testament et les dernières volontés de notre saint Fondateur, et les conserver inviolablement par une fidèle pratique; nous y trouverons notre bonheur et l'unique moyen de conserver notre Institut en l'intégrité de son esprit, qui est fort délicat; nous y trouverons aussi un juste sujet de demeurer en paix dans le sein paternel de notre bon Dieu, nous tenant à recoi au lieu le plus secret de ses tabernacles, espérant avec une très-humble assurance et confiance que ses paroles seront œuvres. Et partant, ne nous mettons en peine, quelque chose que nous ayons; au contraire, demeurons en paix, nous appliquant à faire et non à philosopher sur ce qui [ne] nous arrivera jamais, moyennant la divine grâce. Car, comme disait ce saint Père : « *L'on aura*

» *beau chercher des moyens humains, rien ne maintiendra la* » *Congrégation que cela.* » Ce Bienheureux Père me dit aussi qu'il mettrait encore tout plein de choses pour tenir les monastères unis et joints ensemble, et pour conserver la conformité entre eux ; car il avait une incomparable affection à ce que nous continuassions en la sainte et charitable union que nous avons toujours eue entre nous. « *Ce que nous avons à désirer,* me disait-» il, *c'est que les monastères persévèrent en l'esprit d'humilité* » *et d'unité que Dieu a répandu entre eux.* » Il m'ordonna que je fisse ajouter, dans [les permissions] d'établissement [données par] les prélats, ce qui est dans le Coutumier, à l'article des fondations.

Le principal moyen extérieur qu'il a jugé propre pour conserver notre union, c'est celui de la continuation de la conformité et correspondance que tous les monastères ont toujours eues à celui d'Annecy, en ce qui regarde l'entière observance de ce qu'il a reçu de son saint Fondateur. Je vous assure, mes très-chères Sœurs, mais avec une vérité toute sincère, que c'était sa volonté ; car, disait-il encore d'une manière toute suave et judicieuse : « *Bien qu'il soit établi dans une petite* » *ville, néanmoins la divine Providence a voulu que le germe* » *de la Congrégation de la Visitation y fût, et qu'en ce lieu* » *elle ait reçu sa loi et ses fondements ; et, partant, les autres* » *monastères* (*sans toutefois aucune dépendance d'autorité*) *le* » *doivent toujours reconnaître comme leur mère et matrice, et* » *avoir une très-particulière communication avec lui, y ayant* » *volontiers recours dans les doutes et difficultés qui pourraient* » *arriver en la pratique des Règles et Coutumes, pour savoir* » *comme elles doivent être entendues et observées.* » Je m'assure que la conformité à cette volonté, déclarée par notre saint Fondateur, et le bonheur qu'a ce monastère d'avoir le dépôt de son saint corps, rendront toujours les autres maisons très-affectionnées à se tenir unies à celle-ci.

Or, comme ce Bienheureux Père désirait que tous les monas-

tères eussent un amour et une correspondance très-particulière et cordiale à ce premier monastère, aussi a-t-il toujours voulu qu'il eût un zèle spécial et un cœur fort étendu et cordial pour les servir tous et assister, sans réserve de biens ni de personnes, en tout ce qui lui serait possible, et que l'observance y fût consciencieusement et exactement conservée jusqu'aux moindres petits règlements, en sorte que toujours l'on y trouvât tout ce qui est de l'Institut pratiqué en sa parfaite vigueur et intégrité.

Je ne veux point omettre ce qu'il me dit aussi à Lyon parlant des Pères Jésuites : « *C'est par une spéciale providence* » *de Dieu sur notre Ordre, que les Pères Jésuites ont une* » *affection de si grande charité pour nous; il faut la conserver* » *chèrement, et leur correspondre avec un singulier respect et* » *beaucoup de confiance, car ce nous sera un grand appui. Il* » *ne faut pas toutefois s'y attacher en telle sorte, que l'on en* » *perde sa liberté, laquelle il faut conserver précieusement,* » *ainsi que l'union avec les autres Ordres, dans laquelle il se* » *faut entretenir; car il faut avoir en notre Congrégation* » *l'esprit universel.* » Une autre fois, il me dit : « *Je n'entends* » *pas que ceux qui conseilleront nos Sœurs leur fassent chan-* » *ger les exercices extérieurs, ni la manière de les pratiquer;* » *mais que l'on demeure ferme en la manière de procéder, afin* » *que tout soit invariablement gardé.* » Voilà, mes très-chères filles, véritablement et sincèrement les intentions de notre saint Fondateur sur ce sujet, lesquelles je vous rapporte ici quasi mot à mot, comme je les ai apprises et entendues de sa sainte bouche; je sais qu'il suffit à la bonté de vos cœurs de savoir quelle a été sa volonté pour vous y rendre dociles. Reste seulement qu'avec les plus tendres affections de mon âme je vous conjure de vous y rendre attentives et d'être fidèles à les pratiquer, non-seulement en ce qui regarde l'extérieur, ce qui serait peu; mais beaucoup plus en l'esprit intérieur d'une très-douce et cordiale charité, d'une très-humble humilité, d'une

sincère et naïve simplicité, et d'une pauvreté qui nous tienne dans une sainte médiocrité en toutes choses, évitant les superfluités et grandeurs en quoi que ce soit ; c'est pour cela, mes très-chères Sœurs, que je vous fais les plus tendres conjurations que je puis.

Certes, je ne puis finir sans congratuler ce cher couvent d'Annecy, pour les prérogatives et grâces dont il a plu à l'éternelle Providence de le favoriser, pour le rendre aimable et respectable à tous les autres; car, où seront les vraies filles de cet Ordre qui ne l'honorent d'un honneur spécial et ne lui porteront une sainte envie, considérant tous ses avantages, et celui en particulier de la chère garde qu'il a du sacré corps de son saint Fondateur, grâce certes toute précieuse, et dont il doit rendre le sacrifice d'une éternelle louange à la divine Majesté? Mais, ô mes très-chères Sœurs, que pensez-vous que doivent être les sacrifices de ses louanges, pour la reconnaissance d'un si grand bienfait? Rien autre, certes, que la constante et persévérante offrande d'une très-exacte et sainte observance de tout ce que contient l'Institut ; en sorte que toujours on l'y trouve en pratique et en sa parfaite vigueur et intégrité. Voilà, mes très-chères Sœurs, à quoi nous oblige notre droit d'aînesse. Demeurons donc très-humbles, basses et craintives devant Dieu, honorant nous-mêmes la dignité qu'Il a mise en nous, non pour nous en faire estimer plus que les autres, ce qui serait faire tourner à notre perte le plus riche trésor que nous ayons; mais pour nous rendre les plus humbles, les plus petites et les plus fidèles de toutes. Dieu nous en fasse la grâce ! *Amen.*

Oserais-je ajouter une très-humble prière à nos très-chères Sœurs les Supérieures? Qu'elles pensent à cette parole que la Règle nous dit « que nous soyons, devant Dieu, sous les pieds de toutes nos Sœurs ». Oh Dieu! si nous les traitions avec ce sentiment, si nous aimions nos Sœurs d'un amour parfaitement

maternel, lequel est soigneux, vigilant et ardent au bien de ses enfants ; si nous gouvernions selon l'esprit de la Règle, et non selon la prudence et sagesse particulières, nous attirerions sur nos familles toute sorte de bénédictions. Ayons un grand soin de tenir l'esprit de nos Sœurs tranquille, content, assuré de notre bienveillance et soin maternel, et nous en ferons ce que nous voudrons. Faisons-le donc, mes très-chères Sœurs, et recevez avec amour, je vous supplie, ce que je vous ai dit par le seul mouvement de l'amour ardent que j'ai pour vous, et du pressant désir que j'ai, que l'entière et très-exacte observance règne à jamais dans nos maisons, et que nous les gouvernions selon les instructions et l'esprit de la Règle, et non selon le nôtre particulier : c'est tout ce que mon âme souhaite, et que derechef je vous recommande en toute humilité, avec les plus tendres affections de mon cœur et les plus étroites conjurations que je puis. Mes Sœurs très-uniquement chères, tout notre bonheur consiste en cela ; nous y sommes obligées par vœu ; c'est notre chemin de perfection dans lequel Dieu veut que nous cheminions ; c'est de quoi il nous faudra rendre compte à l'heure de la mort ; pensons-y, je vous en conjure. Je supplie la divine Bonté, par l'intercession de sa sainte Mère et de notre Bienheureux Père, de répandre en toute abondance sur nous les trésors de sa divine grâce, afin que généreusement et gaiement nous persévérions en cette voie, en laquelle je vous souhaite le comble de toute perfection en cette vie, et la désirable réussite de la bienheureuse éternité.

Pardonnez à ma longueur et à ma confiance, et obtenez de la divine miséricorde le salut éternel pour celle qui vous souhaite le comble des plus riches grâces de notre bon Dieu, et qui est d'une affection infinie toute vôtre.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCVII (*Inédite*)

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A ÉVIAN

Il ne faut pas appréhender la pauvreté, mais s'abandonner entre les mains de Dieu.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1626.]

MON TRÈS-CHER FRÈRE,

Je vous assure que je n'ai affaire temporelle que j'aie plus à cœur que celle de nous faire décharger de ces tailles. Je suis encore ici où je m'essayerai de faire tenir parole à ces beaux prometteurs. J'ai dit à M. de Blonay comme notre Sœur la Supérieure devait écrire à madame et à ses amis de delà, et au Père Monod, afin que si nous ne pouvons rien faire de deçà, l'on prenne cette voie-là, car il n'y a rien de plus facile que cela; et l'on obtiendra tout facilement, pourvu que vous fassiez bien le narré, dans votre requête, de ce que vous payez de tailles, et des extraordinaires, et que cela ne chargera point le peuple, s'il est bien fait comme il faut.

Je suis bien aise que vous ayez traité avec le père de notre Sœur M.-Nicole, comme vous avez fait. Véritablement il le mérite, et ne craignez rien que je gâte de ce côté-là. Mais je vous prie d'encourager un peu notre Sœur la Supérieure, de n'appréhender pas tant la nécessité, car il me semble que cela est pour les personnes séculières, et non pas pour les servantes de Dieu qui se doivent pleinement confier en sa Providence, laquelle ne nous manquera jamais. Mon très-cher frère, pourvu que le spirituel aille bien, je ne crains rien pour le temporel. — Je suis un peu étonnée de ce que les Pères n'ont porté aucun linge, à ce que l'on dit. Dieu soit béni de tout! Me voici dans un accablement nonpareil, mais toujours toute vôtre, et d'une affection invariable.

Mon très-cher frère, le Père recteur m'a assuré que si le Père Dufour était nécessaire pour ces affaires, il le ferait venir.

Votre très-humble servante, etc.

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Retour de la Sainte à Annecy.

VIVE ✝ JÉSUS!

Chambéry, 12 mars [1626].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'ai reçu le Coutumier; nous en parlerons, Dieu aidant, à notre entrevue; car je ne le puis faire nullement entre ci et là, étant si fort accablée d'affaires que, dès dix jours que j'ai reçu une fort grande quantité de lettres, à peine en ai-je vu le quart et n'ai su ouvrir de celles que vous m'avez envoyées que les vôtres et celles de notre Sœur [la Supérieure] de Moulins. — Nous retournerons à Nessy, ayant, grâce à Dieu, assisté au traité fait avec les bons Pères Jésuites, où tout s'est passé comme il faut. Je ne puis rien ajouter, ma très-chère fille, sinon que vous êtes en vérité ma très-chère et très-cordiale fille, et toutes nos bonnes Sœurs, mes filles bien-aimées.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy

---

LETTRE DCCIX

A MONSIEUR L'AVOCAT PIOTON

A ÉVIAN

Affaires temporelles. — Projet de voyage à Évian au retour de Lorraine.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 23 mars [1626].

MON BON ET TRÈS-CHER FRÈRE,

Je viens de recevoir vos lettres, tout tard après la collation, [ce] qui m'empêche de vous écrire de ma main. Enfin, mon cher frère, je suis tellement lassée et recrue de la poursuite de ces tailles, que je suis tout à fait résolue de ne m'en plus mêler. Tout le monde me rebute pour cela, et personne ne nous y veut assister. L'on me fuit pour cela, disant que c'est une demande hors de propos et qui sera trop mal reçue des princes. C'est pourquoi je n'y vois plus de remède que celui que je vous ai mandé, que ma Sœur la Supérieure écrive à madame la princesse pour lui demander cette grâce, sinon [tout entière], au moins en partie, et j'espère que si vous dressez bien la requête, on l'obtiendra; qu'on écrive aussi au Révérend Père Monod et autres amis et personnes de connaissance. Vous saurez bien faire toutes ces lettres-là, mon cher frère, car vous êtes si brave homme en tout. — Il ne faudrait pas oublier de demander trois ou quatre minots de sel.

Si l'on envoie les lettres avant mon départ, je recommanderai encore l'affaire à l'Infante Catherine, laquelle la poussera de bonne sorte, car elle nous aime de tout son cœur. Mais surtout que ma Sœur la Supérieure écrive de bonne encre au Révérend Père Monod, et qu'elle demande aussi à Mgr de lui en écrire. Si ce moyen manque, il faut faire ce qu'on pourra pour s'accommoder avec les paroisses, et je pense que ce sera le plus court et le plus vite fait. [*Plusieurs lignes illisibles.*] Croyez, mon cher frère,

que si nous cherchons avant toutes choses le royaume de Dieu, tout le reste suivra. Si nos Sœurs ont cette parfaite confiance, elles verront les merveilles de Dieu. Si bien quelquefois Il dénie son secours, c'est pour le donner plus abondamment par après aux âmes qui espèrent en Lui. Cependant, selon le pouvoir qu'il plaira à Dieu nous donner, nous les aiderons. Pour le présent, il nous serait impossible, car nous sommes à l'emprunt; mais il nous est dû tant d'argent, nous espérons en avoir dans quelques mois.

Au reste, il est vrai, mon cher frère, nous allons incontinent après Pâques en Lorraine. Je m'étonne comme je me suis oubliée de vous le mander, et à ma Sœur la Supérieure, laquelle j'aime de tout mon cœur, et toutes ses filles, encore que nous ne pourrons en façon quelconque les voir en allant, mais oui bien incontinent après notre retour qui sera dans quelques mois, Dieu aidant; et certes, pour vous dire franchement, mon très-cher frère, je leur eusse changé leur Mère pour la mener en Lorraine, mais il ne leur faut pas faire tant de mal à la fois.

S'il vous plaît, mon cher frère, nous adresser quelque commodité assurée pour faire tenir la demi-année de la mission au Révérend Père Buinant, que je salue de tout mon cœur, et me recommande à ses saintes prières. Si je pouvais, je lui écrirais; mais certes je n'en ai pas le loisir. — Je vous supplie, mon très-cher frère, que cette lettre soit commune à vous et à ma chère Sœur la Supérieure, car je ne puis aussi lui écrire. Je la salue chèrement derechef avec vous et toutes nos Sœurs. Je prie Dieu qu'Il vous comble de ses saintes bénédictions, et demeure de toute mon affection, votre servante.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCX

A LA SOEUR ANNE-MARIE DE LAGE DE PUYLAURENS

ASSISTANTE ET MAITRESSE DES NOVICES A BOURGES

Elle lui recommande de ne considérer que Dieu en la personne de ses Supérieurs et de lire les Écrits de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 30 mars [1626].

Je serais du tout fâcheuse, ma très-chère fille, si je n'agréais avec suavité les témoignages de votre tant sincère affection envers moi; certes, je les reçois de bon cœur, et vous supplie, ma fille, de me continuer cette sainte dilection; surtout employez-la, je vous conjure, à impétrer de la divine miséricorde mon parfait amendement. Si Dieu veut que nous nous revoyions, Il le fera; laissons-lui le soin de cette consolation.

Ma fille, je ne vois pas que ce manquement de confiance dont vous m'écrivez, produise aucun mauvais effet; cela me fait penser qu'il ne procède que de quelque insatisfaction que votre inclination naturelle a de l'extérieur de la Mère, laquelle, en vérité, est une âme toute vertueuse, en laquelle l'Esprit de Dieu habite et ne laisse de l'aimer et favoriser de beaucoup de grâces. Ma fille, assurons-nous fermement que Dieu nous conduira toujours selon son bon plaisir par nos Supérieurs, et partant, ne regardons en eux que sa divine Majesté, et en toute simplicité sans nous amuser à nos sentiments, inclinations et pensées, obéissons fidèlement et de bon cœur : l'obéissance rendue de cette sorte est celle qui est la véritable vertu; et bien souvent celle que nous rendons à nos Supérieurs, [lesquels] ont de certaines qualités qui nous plaisent, est totalement vide et sans mérite.

La bonne Mère vous a très-bien conseillée, vous faisant jeter tous vos soins dans le sein de la divine Providence : demeurez

là en repos, et faites bien l'exercice d'union à la volonté divine, recevant et faisant tout pour son saint bon plaisir. Conduisez-vous en votre oraison par l'avis de votre Supérieure; car elle entend fort bien ces voies-là. Je lui réponds [au sujet] de la novice. Soyez toute courageuse, ma fille, et que votre respect et obéissance à la Règle écrite, et à la vivante qui est la Supérieure, vous rendent une lumière à toutes les autres Sœurs que je prie Dieu de bénir avec vous. Lisez bien les écrits de notre Bienheureux Père. Certes la vie de l'âme y est; Dieu nous fasse la grâce d'en bien profiter! Je suis toute vôtre en son amour. Il soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE DCCXI

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A AUTUN

La considération des mystères de la vie de Notre-Seigneur est un puissant moyen de déraciner l'amour-propre.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, dernier mars [1626].

MA CHÈRE ET BONNE FILLE,

Je ne voulais plus vous écrire devant notre départ, mais votre toute cordiale lettre requiert encore ce billet. Croyez-moi, je vous corresponds sincèrement, je chéris votre âme, laquelle j'ai toujours aimée de tout mon cœur, et l'aime toujours mieux à mesure que je la vois s'avancer au saint amour de Notre-Seigneur, et en la pratique de la parfaite douceur et support du prochain. Continuez et accroissez, je vous en conjure; vous en avez d'autant plus de sujet que nos Sœurs sont si bonnes. — Tâchez de faire cheminer cette bonne Sœur novice par la considération des mystères de la vie et passion de Notre-Seigneur,

afin de lui faire déraciner ce puissant amour-propre qui lui fait chercher partout sa propre satisfaction et complaisance.

Quand vous verrez M. et mademoiselle de la Curne, je les salue chèrement, avec espérance de les voir, Dieu aidant. Priez fort toutes pour nous, afin que Dieu soit glorifié en ce voyage. Qu'Il soit béni, et qu'Il vous bénisse avec toutes nos chères Sœurs, à part notre Sœur qui m'a écrit! Je n'ai loisir de répondre. Dieu soit notre tout!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXII

A LA MÈRE MARIE-FRANÇOISE HUMBERT

SUPÉRIEURE A ÉVIAN

Il faut servir le Seigneur avec gaieté et générosité.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, avril 1626]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Notre bon Sauveur remplisse votre chère âme des fruits et saintes consolations de son amère et très-amoureuse passion!

Je trouve fort à propos le changement que vous me proposez pour les novices, et j'ai répondu à tout le reste à notre bon M. Pioton, qui vous dira de bouche tout ce qui s'est passé entre nous. Ma très-chère fille, soyez bien généreuse et gaie en ces services auxquels [Notre-Seigneur] vous emploie. Si les commencements sont épineux, la fin en sera meilleure, et rien ne manquera de ce qui sera en notre pouvoir, Dieu aidant, auquel je vous conjure et toutes nos Sœurs de me recommander souvent, puisque sans réserve je suis et serai toujours toute vôtre.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXIII

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Opinions diverses sur les retranchements à faire aux Épîtres de saint François de Sales. — Règles pour le discernement des esprits. — Discrétion de la Sainte dans sa correspondance; elle demande conseil à ce sujet, et se plaint de ce que les Sœurs d'Annecy écrivent des choses élogieuses sur sa personne.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Parce que j'ai un peu mal à la tête aussi bien que vous quelquefois, j'emprunte la main de ma Sœur Anne-Marie pour vous écrire. Je vous remercie très-humblement du soin que vous avez eu d'envoyer le livre des Épîtres; je le lis avec grand goût. Je n'y ai pas encore rencontré chose qui mérite beaucoup d'être retranchée. Hier, j'en parlai à M. le président de cette ville, qui est homme de très-bon jugement; il me dit que si on retranchait les paroles affectives, l'on en ôterait l'esprit de notre Bienheureux Père, et qu'il n'avait vu chose digne d'être retranchée, si est-ce qu'il en soit sur les derniers livres. Mgr de Genève dit le même, et disait que s'il n'y avait point de paroles de compliments et recommandation, elles ne ressembleraient pas à des Épîtres; enfin, ma très-chère fille, chacun a son goût.

Je bénis Dieu de voir croître le nombre des bonnes âmes en votre maison. Cette pauvre fille tisserande sera un grand trésor en votre maison, si elle est telle qu'on la conjecture, et certes elle en a de bonnes marques; car ces vertus que vous me marquez sont les preuves certaines de très-grandes grâces. Si elle a eu toutes ces lumières et révélations dès qu'elle est en votre maison (car il me semble que le visage est le miroir de l'âme en ces occasions-là), il m'est avis que pour quelque peu

de semaines, il la faut laisser aller son train, afin que vous-même le voyant vous en fassiez plus solide jugement. Après quoi, si vous le trouvez bon, je la mettrais au train des autres pour éprouver sa souplesse et mieux reconnaître son esprit, et je l'occuperais extérieurement en quelques petits emplois et services : cela ne divertira point les opérations de l'Esprit de Dieu en elle; et, si la grâce est vraie, elle l'accompagnera partout et lui fera tirer du profit, et, à vous, la connaissance plus certaine comme vous la devrez conduire, ou pour mieux dire; comme vous devrez coopérer à la conduite de l'Esprit de Dieu en elle. Rendez-la très-affectionnée, et toutes vos filles, à prier Dieu pour l'Église et l'union entre les princes chrétiens. — Je pense que la bonne veuve trouvera ma réponse un peu bien sèche; mais vous m'avez dit que je la fasse ainsi pour elle; certes, les esprits légers et peu solides sont comme le sable mouvant, sur lequel on ne peut faire un ferme fondement; et avec cela [elle a] les passions fortes : c'est beaucoup de besogne tout ensemble. Elle a pourtant de bonnes qualités; si elle pouvait obtenir de se modérer, par le moyen de la mortification, elle serait digne de considération et de la grâce de la profession. Je ne vous en peux rien dire davantage; et vous et vos filles voyez bien ce qu'elle fait. Ayant bien recommandé l'affaire à Dieu, ce qui se résoudra en Chapitre sera [inspiré de] l'Esprit de Dieu, et il faudra s'y soumettre de bon cœur, et laisser le soin de l'exécution à sa Providence.

Certes, ma très-chère fille, je suis bien aise que par la ceinture de saint Augustin nous soyons associées à madame de Saint-Pierre; mais quant à lui faire les prières à son décès, comme pour nos Sœurs, je n'en ai ni le cœur ni la volonté; nous prierons pour elle, et la mettrons à notre intention. — Certes, je serais bien aise que madame de Chevrières fondât une de nos maisons; elle a l'esprit tout propre pour être fondatrice. — L'argent que nous vous avons envoyé, c'est le pardessus de vingt-cinq pistoles,

que nous vous remboursâmes, de l'argent que vous nous aviez fait tenir pour votre tabernacle; car nous les avions avancées pour vous à M. le chevalier Balbian, lequel nous avait envoyé le mémoire de ce qu'il avait fourni pour vous; mais je l'ai perdu, et je lui ai écrit afin qu'il le renvoyât; incontinent que je l'aurai, je vous le manderai, afin que vous donniez ce que vous devez de reste à M. Lumaque. — La pauvre petite Sœur M.-M. Machet était trop ardente, elle ne pouvait pas durer; il y a bien de l'apparence qu'elle deviendra étique.

Oui, ma très-chère fille, je lis toutes les lettres qui me sont écrites; [*Ce qui suit est de la main de la Sainte.*] car je n'ose les communiquer que je ne les aie vues. Quelquefois, mais c'est très-rarement, je dis [ce] que je veux répondre et les donne afin d'aider la mémoire de celle qui le doit faire. Or, je voudrais bien que vous sussiez de quelque personne capable, si, ayant une Sœur de grande vertu capable de m'aider et conseiller, je ne pourrais pas lui communiquer toutes choses avec une entière confiance et sans scrupule. Je vous prie, sachez cela; car ce me serait un grand soulagement lorsque notre Sœur Péronne-Marie sera ici, laquelle me tient en peine pour son retour, à cause de ces gens d'armées. Je ne pense pas, ma fille, qu'elle puisse retourner à Lyon, de Grenoble; le détour serait trop grand. — Pour notre passage allant en Lorraine, Dieu sait si nous le ferions volontiers vers vous; mais il nous faudra accommoder à la sûreté des chemins.

Il n'y a eu nul mal d'envoyer la lettre qui vous loue; mais il ne leur faut pas souffrir de le faire ailleurs. Certes, je pense que nos Sœurs de céans font ces impertinences-là; je n'ai pas loisir de voir leurs lettres; je le leur ai fort défendu, mais il leur semble qu'en ce qui me regarde, il ne faut pas m'obéir. De vrai, j'en souffre quelquefois, et vous prie, ma très-chère fille, que vous brûliez toutes celles qui vous tomberont ès mains, quand elles feront ces vantances et vaines louanges; nous n'avons rien à faire

de cela. Vous me dites bien vrai pour la Mère de Paris; sur un billet qu'elle m'a écrit, je ne manquerai pas de lui dire un mot d'avis.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXIV (*Inédite*)

A LA MÊME

Légères corrections à faire au *Coutumier*. — Promesse de passer à Lyon au retour de Lorraine.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 7 avril [1626].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Encore donc ce mot après n'avoir cessé d'écrire tout le jour de çà et de là. Dieu veuille au moins que tout soit selon son bon plaisir! Je vous assure, ma fille, que comme je me fis lire, l'autre jour que j'étais au lit, le Coutumier, je trouvai [bien] cela que M. Rosset a accommodé, (s'entend quelques articles); car, pour les Directoires, il les faut laisser comme notre Bienheureux Père les avait faits. Donc, que M. Rosset accommode ce qui reste[1], afin que nous trouvions cela fait quand nous arriverons à vous, qui sera, Dieu aidant, vers la septembre.

Je vous supplie, ma très-chère fille, que nous sachions de vos nouvelles en Lorraine. Nous vous envoyâmes, l'autre jour, un gros paquet. Je ne sais si vous aurez reçu notre plan, que nous vous envoyâmes par Chambéry, pour nos Sœurs de Valence. Bonsoir, ma toute chère fille, et à nos chères Sœurs. Priez bien Dieu pour nous. Il soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Il ne s'agit que de corrections d'orthographe et de style.

LETTRE DCCXV

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

A EMBRUN

L'arrivée de la Mère de Châtel est différée. — Regrets et résignation de la Sainte à ce sujet.

VIVE ✝ JÉSUS !

Annecy, jour de la sainte mort de Notre-Seigneur [10 avril 1626].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous m'avez grandement obligée de nous faire savoir ce que c'était de votre retardement, avant notre départ qui sera, Dieu aidant, le mercredi de Pâques, ne pouvant à mon regret différer, à cause des assignations données pour l'équipage de Lorraine. J'acquiesce de bon cœur à la privation de cette consolation, laquelle je ne méritais pas, et je vous supplie de faire le même, et de ne point donner tant d'affliction à votre chère âme, mais la tenir en paix dans la volonté divine; et ceci, je vous conjure de le faire par l'amitié que vous me portez, tranchant court toutes ces réflexions sur votre insuffisance à gouverner. Tout le monde, et surtout cette famille, se réjouit de votre retour.

Je n'ai eu garde d'envoyer la lettre que vous écriviez à Mgr ; il n'a pas un brin d'ombrage, ains je l'en ai tenu fort éloigné, il y a fort longtemps, sur les périls du voyage, de sorte qu'il sera tout content de vous savoir heureusement arrivée à Embrun [1]. Je lui viens d'écrire; mais, certes, je n'oserais en

[1] La Mère de Châtel, après avoir achevé la fondation du monastère d'Aix en Provence, était rappelée à Annecy, pour seconder sainte de Chantal, accablée de sollicitudes, et, en son absence, la remplacer comme assistante commise. En rentrant en Savoie, elle visita les monastères de Marseille et d'Avignon, puis séjourna quelque temps à celui d'Embrun pour affermir cette petite communauté qui comptait à peine une année d'existence, et y faire élire une Supérieure. La Mère de Chaugy raconte en ces

façon quelconque lui parler de votre séjour là, ni de vous faire retarder nulle part, parce que cela s'est déjà trop fait, et je sens sensiblement qu'il s'en fâcherait et ne l'agréerait pas. Je lui ferai bien trouver bon votre séjour pour établir la Supérieure là, et certes, je suis fort aise que nos Sœurs choisissent notre petite Sœur M.-Augustine [Quinson][1]. Je crois que Dieu gouvernera Lui-même cette maison en elle, car c'est une âme qui est toute en la main de Dieu. Certes, me voilà contente de les savoir en cette résolution.

Il serait besoin que vous fussiez ici avant le départ de Mgr pour sa visite, qui sera, je pense, quinze ou dix-huit jours après Pâques. Je ne l'ai pu savoir assurément, parce qu'il s'est trouvé déjà parti de son logis pour aller ouïr la Passion, dont je suis bien marrie; car, n'ayant réponse, je ne puis vous rien dire d'assuré, sinon qu'à mon avis, il est expédient que vous veniez, sans plus de remise, le plus tôt qu'il se pourra. Je vous laisserai un mémoire le mieux que je pourrai. Dieu! si j'eusse pu seulement vous voir un jour! Oh bien! Dieu ne le veut pas; son saint nom soit béni! *Amen.*

Venez gaiement et de bon cœur, vous serez bien reçue, car vous êtes bien désirée, et vous trouverez Mgr fort bon, quoique un peu absolu. Traitez avec lui tout franchement et cor-

termes l'établissement de la nouvelle maison, qui date du 25 avril 1625 : « La ville d'Embrun, dit-elle, ayant pourchassé et poursuivi l'honneur et bénéfice d'avoir des filles de Sainte-Marie, Mgr l'archevêque donna les permissions avec joie, et M. Aymé, docteur en droit et sacristain de l'église d'Embrun, fit toutes les poursuites, acheta une maison au nom des Religieuses, la fit accommoder, et ayant ainsi mis toutes choses en bon ordre, s'adressa à notre monastère de Grenoble pour avoir des Sœurs. L'on envoya nos chères Sœurs Jeanne-Hélène de Gérard, Scholastique-Madeleine de Bonnet, Marie-Scholastique de Fromenton, Angélique-Françoise de Garcin, Marie-Augustine Quinson, Marie-Aimée Bon, Marie-Hippolyte de Callisieux et Marie-Dorothée Balliard. » (*Histoire inédite de la fondation d'Embrun.*)

[1] Elle ne fut cependant point élue à cette époque, vu sa grande jeunesse.

dialement. Je salue, mais chèrement, nos Sœurs, surtout la petite Supérieure, qui est bien avant dans mon cœur, et votre bien-aimée économe.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXVI (*Inédite*)

A MONSEIGNEUR JEAN-FRANÇOIS DE SALES

ÉVÊQUE DE GENÈVE

Désir des Sœurs d'Embrun au sujet de la Mère de Châtel.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, avril 1626].

MONSEIGNEUR,

Voilà, grâce à Dieu, la pauvre Sœur de Châtel hors des périls de son voyage, à force d'avoir fait de grands détours avec des peines extrêmes ; mais ces peines ne sont [pas] inutiles, puisqu'elle vous a, par la grâce de Dieu, obéi et évité les insolences insupportables de ces misérables huguenots. Elle a passé vers nos Sœurs d'Avignon, ainsi qu'il vous a plu le trouver bon ; elle est arrivée à Embrun, d'où elle nous a envoyé un messager exprès, pour savoir si nous trouverons à propos qu'elle mette pour Supérieure là une Sœur qu'elle nous nomme. Les filles de là désirent infiniment que vous ayez agréable, Monseigneur, de permettre qu'elle s'arrête là quelques semaines ; mais, comme je sais votre volonté et le besoin de cette maison, je leur dirai qu'elles nous excusent. Toutefois, s'il vous plaisait, Monseigneur, pour environ trois semaines, je ne pense pas qu'il apporterait point d'intérêt, [que cela ferait tort] à cette maison. Mais il faut donc que je sache quand vous partirez pour votre visite, afin qu'elle soit ici auparavant.

Bonjour, mon très-cher seigneur ; Dieu remplisse votre âme des fruits de sa sainte Passion !

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXVII

A LA MÈRE PÉRONNE-MARIE DE CHATEL

A EMBRUN

Conseils et encouragements pour l'exercice de sa charge. — Détails sur la communauté d'Annecy.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Je désirerais vous écrire un peu longuement, mais il n'y a moyen : Dieu suppléera à ce défaut. Ne témoignez point à nos Sœurs que vous ayez eu une ombre de crainte de nous ennuyer par votre retardement, car aucune n'en a rien connu, sinon au commencement notre Sœur C.-Catherine qui en faisait l'étonnée ; mais oui bien, dites le grand désir que vous aviez de venir, et combien vous étaient sensibles les traverses et empêchements que les guerres des huguenots vous faisaient pour cela.

Entreprenez la conduite de cette chère maison avec un grand courage et liberté d'esprit : vous trouverez, à mon avis, des filles grandement sincères et sans résistance, au moins je les trouve fort à mon gré. Vous connaissez notre Sœur Marie-Madeleine [de Mouxy], elle est toute bonne. Notre Sœur Anne-Marie [Rosset] est toujours elle-même. Notre Sœur Marie-Gabrielle [Clément] est sans tare que ses scrupules, par lesquels notre bon Dieu l'épure ; mais elle est toute tranquille en son trouble. Notre Sœur Claude-Agnès [Daloz] est une vraie Israélite, de laquelle notre Bienheureux Père avait très-bonne opinion ; nous l'avons laissée au noviciat, avec l'espérance que vous l'aideriez fort à bien faire sa charge, car les novices sont bonnes, et je n'y vois rien à redire qu'à la veuve. Notre Sœur B.-Marguerite [Valeray] a le cœur bon et de bonne observance, mais une petite

mine qui semble affectée. Notre Sœur J.-Madeleine a été huguenote; elle est bonne, mais non encore bien claire en son intérieur; traitez-la amiablement, et l'écoutez, afin qu'elle ait le loisir de se bien découvrir, car il lui faut du temps. Notre Sœur Françoise-Angélique est une âme fort humble, toute bonne et un peu craintive; il la faut attirer doucement : sa compagne de la sacristie, Sœur Louise-Dorothée [de Marigny], est un vrai bon cœur, bon esprit, plein du désir de [bien] faire, mais encore un peu jeune. La Sœur Claude-Simplicienne [Fardel] est toute bonne et toute à ses Supérieures, mais un peu sèche, quoique malgré elle. Notre Sœur C.-Jacqueline [Joris] est infirme de corps, un peu tendre, bonne de cœur, mais qu'il faut soutenir cordialement. Sœur Louise-Bonaventure [Rebitel] est aussi fort bonne fille, qui a exercé une vertu incroyable en ses infirmités; il en faut avoir un soin particulier, afin qu'elle ne se dissipe à la porte. Nos Sœurs C.-Charlotte [de Nouvelle] et C.-Christine [de Paumes] sont toutes de Dieu, surtout la dernière qui est une âme fort pure, et certes, je trouve que toutes le sont. Notre Sœur Marie-Innocente [de Saint-André], il la faut aider et soutenir en ses bons désirs; je trouve qu'elle fait assez, grâce à Dieu, et a le cœur fort bon et touché de Dieu. Notre Sœur Jeanne-Louise [de Champagne] a le cœur bon, sincère; il la faut encourager à travailler, car elle a grand désir du bien.

Les deux petites jeunes professes sont des agneaux tout purs; la grande Marie-Aimée [de Rabutin], il la faut encourager; l'autre fait assez. Sœur Marie-Catherine [de Lonnay] est toute bonne, quoique quelquefois elle manque à la promptitude de l'obéissance. Notre Sœur Jeanne-M. [de Fontany] est toute malade, un peu difficile d'esprit, qu'elle ne peut manier comme elle voudrait, un peu chagrine, mais, las! tant bonne, tant sincère, tant fidèle à ses exercices; il la faut traiter fort cordialement. Et notre Sœur Jeanne-Françoise promet de bien faire toujours; mais,

hélas ! elle n'a pas la force d'esprit pour tenir ferme [1]. Je ne vous dis rien de notre Sœur Claude-Catherine [de Vallon], car vous la connaissez ; aidez-la bien, je vous en prie. Notre bon Dieu répande sur vous, et sur toute cette bénite troupe, l'abondance de ses bénédictions ; je vous la recommande comme la chose du monde qui m'est la plus chère, et que j'aime tendrement.

Nous emmenons de très-bonnes filles à mon gré ; priez pour cette fondation. — Je ne vous dis rien des affaires ; notre Sœur Marie-Madeleine vous en parlera assez ; je vous recommande notre Sœur de Chambéry et les autres. Mgr est tout bon, un peu court à cause de ses affaires ; traitez avec lui fort franchement, selon votre prudence. Bonjour, ma très-chère fille ; j'espère, Dieu aidant, vous revoir sur la fin de l'été. Croyez que mon cœur vous chérit comme lui-même, et est tout vôtre.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie gardée aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Dispositions pour le voyage de Lorraine. — Affaires.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 26 avril 1626.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Certes, l'affaire des Révérends Pères Jésuites mérite bien qu'on la recommande à Notre-Seigneur ; nous le ferons soi-

[1] Cette Religieuse, propre nièce de saint François de Sales, ayant fait une chute dangereuse peu après sa profession, ses facultés intellectuelles demeurèrent légèrement affaiblies, et, selon la prophétie de son saint Oncle, elle se sanctifia *dans l'abjection et par l'abjection.*

gneusement. Je le recommanderai à nos Sœurs, qui prieront pour cela de bon cœur.

Quant à la litière, nous avons mandé un homme au devant, afin qu'elle nous aille prendre à la couchée demain au soir; car nous partons dès le matin [pour la Lorraine] [1]. Or, nous payerons ce qu'il faudra; car il n'est pas raisonnable que ce soit aux frais de votre monastère; c'est assez que vous ayez pris la peine de la faire avoir. Nous vous en remercions bien fort. A la vérité, ma très-chère fille, j'ai autant d'envie de vous voir que vous en sauriez avoir; ce sera donc à notre retour infailliblement, s'il plaît à Notre-Seigneur. Si vous pouviez remettre jusqu'à ce temps-là de faire les treilles [grilles] de votre chœur, nous les verrions et [nous] ferions entendre comme il les faut. — Pour votre procuration, nous ne l'avons point vue; si vous l'envoyez, ma Sœur Péronne-Marie sera ici, Dieu aidant, dans douze ou dix-huit jours, elle en aura bien du soin. On y fera enfin tout ce qu'on pourra.

Ma très-chère fille, je suis par delà l'accablement! je ne puis

[1] *On doit à la Mère de Chaugy les détails suivants sur l'origine du monastère de Pont-à-Mousson :* « Comme c'est vraiment l'office des grandes vertueuses et généreuses veuves, à l'exemple de l'incomparable Judith, de se rendre les bienfaitrices de leur patrie, madame Anne de Génicourt, veuve de haut et puissant seigneur Nicolas de Haraucourt, conseiller d'État de Son Altesse, et sénéchal de Lorraine, ayant appris la bonne odeur de piété que nos monastères de France répandaient par tout le royaume, fut inspirée de parfumer la Lorraine de l'odeur de ces basses violettes, se rendant fondatrice d'un de nos monastères. A cet effet, elle obtint la permission du sérénissime duc Charles IVe et de très-honoré seigneur Nicolas de Mauléon la Bastide, vicaire général de Toul, sous l'Altesse de Mgr Nicolas de Lorraine, pour lors évêque et comte de Toul. Après cela, cette grande et pieuse dame écrivit à notre digne Mère de Chantal, la conjurant d'accepter sa fondation. En effet, le 27 avril 1626, cette unique Mère partit pour commencer le monastère de Pont-à-Mousson, emmenant avec elle les Sœurs Paule-Jéronyme Favrot, Claude-Thérèse d'Albamey, Louise-Françoise de Regard, Marie-Jacqueline Guiraud et Marie-Philiberte Burquier. » (*Histoire inédite de la fondation de Pont-à-Mousson.*)

voir ce que notre Sœur vous dit. Mon Dieu! ma fille, que je suis marrie du mal qui continue à cette petite Sœur, mais j'espère que Dieu en tirera sa gloire. Il soit béni! Adieu; priez pour celle qui est toute vôtre.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXIX

A LA MÊME

Nouvelles du voyage. — Éloge du Père dom Juste Guérin. — On traduit en latin l'*Introduction à la vie dévote*.

VIVE † JÉSUS!

Salins, 1626.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous voici arrivées heureusement, grâce à Notre-Seigneur, jusqu'à Salins. Il est vrai que nous courûmes une fois très-grand hasard de nous précipiter; mais la bonne main de Dieu nous soutint, dont je le bénis de tout mon cœur. Nous menons de si bonnes filles en cette fondation, que cela me console fort, et m'en fait espérer beaucoup de gloire à notre bon Dieu.

Le Père dom Juste pâtit grandement à Rome; priez fort pour lui; c'est une digne âme toute de Dieu, à notre Bienheureux Père et à nous. Il veut que je fasse ses excuses de ce qu'il ne vous a pas écrit en réponse de la vôtre. Il me dit qu'il ne le veut pas faire qu'il n'ait réponse de Mgr le cardinal sur la dernière demande que nous lui avons faite de notre Office. Ce bon Père m'écrit que M. Ramus a traduit l'*Introduction* en latin, et désire la faire imprimer à Lyon. Je vous prie d'en parler au libraire, et de faire savoir au Père dom Juste la réponse.

Nous avons donné au muletier deux pistoles. M. Michel, à son retour, vous fera tenir le reste. Ma très-chère fille, priez

bien Dieu pour nous, car, en vérité, vous êtes ma très-chère fille, que je désire être avec moi tout anéantie et fondée en notre divin Sauveur.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXX

A LA MÈRE MARIE-FRANÇOISE HUMBERT

SUPÉRIEURE A ÉVIAN

Annonce de plusieurs postulantes; avec quel soin il faut les choisir.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Pont-à-Mousson], 11 mai [1626].

MA TRÈS-BONNE ET CHÈRE FILLE,

M. Michel vous dira toutes nos nouvelles [1], et ce que nous avons tâché de faire pour des filles qui aient quelque commo-

[1] Mais, parmi ces nouvelles, il en est que l'humilité de la Sainte aurait voulu dérober à la connaissance de ses filles, et dont l'Histoire des Fondations nous a transmis les touchants détails. Nous y lisons, en effet, que la Vénérable Mère de Chantal avait été précédée en Lorraine par une haute réputation de sainteté; aussi son passage à travers cette province fut un véritable triomphe, ou plutôt un cruel supplice infligé à son humilité. Tantôt on voyait des personnes de qualité, telles que madame de Château-Rouleau, vénérable septuagénaire qui menait une vie toute sainte, se jeter à ses pieds pour recevoir sa bénédiction; tantôt, comme à Besançon, « les dames, les seigneurs et les magistrats la visitaient sans interruption, et quand elle sortait, le monde faisait une foule nonpareille pour s'empresser à lui couper ses habits. » Les chanoines de cette ville lui accordèrent même une faveur ordinairement réservée aux rois, celle de vénérer le suaire sur lequel Notre-Seigneur imprima l'image de sa face adorable. A Nancy, la princesse de Salzbourg, sœur du duc Charles IV, Madame de Lorraine, et la princesse Claude, sa sœur, s'empressèrent de la visiter. Il n'y eut pas jusqu'au cardinal de Lorraine qui ne voulût témoigner de sa vénération pour la Bienheureuse Fondatrice, en présidant la cérémonie d'établissement du monastère de Pont-à-Mousson, qui se fit le 6 mai de cette année 1626.

dité à vous porter. Ma très-chère fille, ayez bon courage, et vous confiez fort en Notre-Seigneur. Vous verrez qu'Il vous bénira et fera croître en toute façon, j'en supplie sa bonté.

Si l'on ne s'établit à Besançon, bientôt vous aurez force filles de là, et de bonnes. Véritablement, il faut être un peu ferme à n'en recevoir point qui ne soient capables de notre esprit, autrement l'on détruirait les maisons. Or, je sais que vous avez l'œil à cela ; mais croyez qu'il est bien nécessaire de l'y avoir.

Il me tardera d'avoir de vos nouvelles. Certes, il y aura de la difficulté d'en recevoir, car nous sommes ici bien écartées ; mais assurément, Dieu aidant, nous retournerons au temps que nous avons dit. Cependant, ma très-bonne et très-chère fille, ayez souvenance de prier pour nous, et nos très-chères Sœurs aussi, lesquelles je salue de toute mon affection avec vous, sans oublier le Révérend Père Jésuite et notre bon M. Pioton.

Je pense que nos Sœurs de Nessy vous auront écrit que M. d'Hôtel me donna, avant notre départ, nouvelle assurance pour l'exemption des tailles. — Je prie Dieu qu'Il règne à jamais dans votre cœur que j'aime de tout le mien, je vous en assure, et suis vôtre tout à fait.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy

---

LETTRE DCCXXI

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Incidents de voyage. — Projet de fondation à Paray-le-Monial. — Estime dont jouit le monastère de Pont-à-Mousson. — La Vie et les écrits de saint François de Sales sont très-répandus en Lorraine.

VIVE ✝ JÉSUS!

Pont-à-Mousson, 14 mai [1626].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'avais déjà ressenti de la douleur de la lettre que M. N. vous écrivit, car il m'en dit quelques mots, et si le muletier n'avait été parti, alors, certes, je l'eusse retirée et l'eusse brulée. Je lui témoignai bien que j'en étais mortifiée; mais il a l'esprit tellement contrôleur, que j'ai prou peine à le tenir dans le respect qui est convenable. Au reste, il est tout bon; mais en cela, il se rend fâcheux. Déjà, il fut cause que nous ne prîmes pas la litière de M. d'Uriage, qui nous la donnait d'un cœur entier, parce qu'il avait l'inclination que j'allasse à cheval pour nous entretenir à l'aise. Cela lui part d'une si bonne affection, que je lui condescendis de bon cœur, sans lui faire semblant de rien, car il ne le faut pas faire aussi; mais je vous assure, ma très-chère fille, que si Dieu ne vous eût inspiré nous envoyer la litière, je crois que je fusse demeurée par les chemins, et n'eusse point eu la force de faire ces quatre journées-là à cheval. Certes, j'ai toujours cru, et nos Sœurs aussi, que ce fut un secours de la Providence divine. Il faut avouer que je m'affaiblis fort, et que l'équipage des litières ou carrosses m'est tout à fait nécessaire.

Véritablement, je ressens encore les petites mortifications que vous recevez en l'exercice de l'assistance que vous rendez à nos maisons. Il y a longtemps que j'ai envie de faire cesser le tracas que vous en recevez; du moins, il le faut régler,

quand Dieu me fera la grâce de vous voir. Mon Dieu! ma très-chère fille, que j'espère de consolation et de profit de cette entrevue!

Je ne sais que vous dire de la proposition qu'on vous fait de la fondation de Paray; car je ne sais s'il y a du secours spirituel, et si la ville est propre [à en avoir plus tard]. Si elle l'est, vous feriez bien de l'accepter, si les filles sont bonnes, afin de glorifier Dieu en ce lieu-là, et d'ouvrir par ce moyen la porte à vos poursuivantes. — Je loue Dieu de l'amendement de votre petite malade spirituelle et du bon état de nos chères Sœurs d'Avignon.

Tous les mois, il va un messager de cette ville à Dijon; je vous écrirai toujours et le plus que je pourrai. M. Michel se charge de vous écrire toutes nos nouvelles. — Nos Sœurs seront fort bien ici; elles sont aimées et en estime en ce pays à cause de notre Bienheureux Père. Nous avons une fondatrice toute selon mon cœur; rien ne m'y fâche, sinon qu'elle nous donne trop, car elle ne veut pas que rien nous manque. — Bonsoir, ma très-bonne et ma très-chère fille, et le bonsoir à toutes nos Sœurs. Notre doux Sauveur fasse son règne en nous et soit béni! *Amen.*

[*P. S.*] Je suis bien aise, ma très-chère fille, de quoi on ne fera pas si tôt la seconde édition des Épîtres, et de ce que ce bon libraire en a amoindri le prix. On les désire ici grandement, et partout où nous sommes passées; mais l'on a peine de savoir chez qui elles sont imprimées, parce qu'on avait accoutumé [de faire imprimer chez] M. Rigaud. La Vie de notre Bienheureux Père court fort par ce pays, et est bien goûtée; [celle] du Révérend Père de la Rivière [surtout]. Dites-moi, à qui est-ce que notre Bienheureux Père écrivait cette dernière lettre, dont vous m'envoyâtes la copie sur notre départ de Nessy? il y a de bons points.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXXII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

C'est une grande grâce de pouvoir suivre la communauté. — Fermeté à refuser les entrées inutiles au monastère. — Les Religieuses doivent s'abandonner à leur Supérieure pour les besoins du corps comme pour ceux de l'âme. — Éloge de madame de Haraucourt. — Pauvreté des Sœurs de Riom; appel à la charité de l'Institut.

VIVE ✝ JÉSUS!

Pont-à-Mousson, 22 mai [1626].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Il me semble que de savoir votre mal et les remèdes que vous y faites, cela me soulage ; car je crois que la manne est un médicament fort profitable, et qui peut être souvent employé sans crainte de mal. Or sus, Dieu veuille faire de notre vie tout ce qui lui plaira, soit pour la maladie, soit pour la santé; c'est beaucoup de grâce, quand nous pouvons rouler parmi la communauté, et lui rendre quelques devoirs. Parlez toutefois, je vous en supplie, le moins que vous pourrez. Vous parlez trop en général, selon que je le *collige* des lettres de quelques Sœurs de votre maison. Enfin, soulagez-vous en cela tant que vous pourrez.

Il ne dépend pas de moi de vous aller voir, ma très-chère fille; car si cela était en ma seule main, je pense que j'en prendrais la consolation, laquelle serait bien grande, en revoyant en ce cher lieu-là tant d'âmes qui me sont si précieuses selon Dieu, et particulièrement la vôtre, et celles de toutes nos chères Sœurs. Mais n'ayant point de nécessité, ni d'occasion apparente du service de Dieu, je ne pense pas que Mgr de Genève me le commande. Je laisse cela à Dieu, et à la disposition de ce bon prélat, si vous lui en écrivez; car, de moi, je ne le ferai pas, puisque je ne crois pas que cela puisse être utile, sinon à notre consolation, laquelle il ne faut chercher en cette vie.

Je suis fort aise que Mgr de Paris soit si ferme pour les entrées ; puisque cela est ainsi, vous pouvez bien penser, ma très-chère fille, que je ne voudrais pas m'employer pour y contrevenir. Si je fais quelques prières pour condescendre aux amies, ce n'est pas mon intention qu'on les accorde au préjudice de nos maisons; c'est pourquoi, ma chère fille, vous ne devez point me demander pardon, car je ne suis nullement offensée en cela, et j'espère que Dieu me fera la grâce de ne jamais rien demander absolument à nos maisons qui leur puisse nuire, ni donner sujet de me le refuser. Soyez en repos pour cela, ma très-chère fille.

Il est vrai, nous ferons imprimer le Coutumier, mais non encore cette année. Certes, celles qui veulent être Religieuses, si elles ne se fient pas [pour] leur corps à la Supérieure, comme lui confieront-elles leur âme et leur volonté ? Elles ont fort à craindre, et y prenez bien garde, ma chère fille ; vous savez ce que l'expérience en a appris. Toutefois, en revoyant le Coutumier avant que l'imprimer, nous pourrons ajouter quelques paroles qui ne lient pas si absolument, et cela avec l'avis de Mgr de Genève, et de nos Sœurs les Supérieures que nous verrons à notre retour.

Nous voici heureusement établies, et avons une fondatrice toute incomparable en bonté; elle fait peu de choses en promesses et beaucoup en effets; c'est un esprit bien fait. Elle se rendra Religieuse quand ses affaires seront un peu mieux accommodées. Si je suis sans espérance de vous voir, je vous écrirai au long quelque chose que l'on a dite en ce pays. Bonjour, ma très-chère fille, et à toutes nos chères Sœurs et amies. Dieu nous remplisse tous de son Saint-Esprit ! *Amen.*

Ma très-chère fille, la misère de nos Sœurs de Riom est parvenue à telle extrémité[1] que je crois que tous les monastères de

[1] On lit dans la *Fondation inédite de Riom :* « Il arriva en Auvergne une grande cherté qui se termina en une extrême pauvreté. Le blé se vendit

la Visitation sont obligés de leur donner un secours. Nos Sœurs de Lyon et de Nessy ont déjà mis la main à l'œuvre ; mais cela ne suffit que pour les nourrir, et sera donc besoin de les tirer d'affaire, et que pour cela chacun contribue selon son pouvoir, en vraie charité. Ne faites rien encore, car il ne leur faut pas donner par le menu, mais tous ensemble; je vous avertirai.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE DCCXXIII

A UNE SUPÉRIEURE DE LA VISITATION

Les Religieuses de la Visitation sont les filles du clergé. — Miracles opérés au tombeau de saint François de Sales.

VIVE ✝ JÉSUS!

Pont-à-Mousson, 22 mai 1626.

MA VRAIE FILLE,

Je suis de votre avis qu'il ne faut point s'attacher à la direction de personne en particulier, car nous devons avoir notre esprit universel, qui est nos observances écrites, et Messeigneurs nos évêques : c'est merveille comme nous nous trouvons bien de cette pratique. Nous sommes les vraies filles du clergé, et Messeigneurs les évêques sont nos vrais pères, et par conséquent leurs bons officiers ecclésiastiques, nos chers frères. Ils profitent avec nous, par la connaissance qu'ils prennent de l'esprit de notre Bienheureux Père, lequel a voulu que nos confesseurs ordinaires fussent du clergé, et nos Pères spirituels de même. Mais, ma fille, d'employer quelquefois les Religieux plus conformes à notre esprit, et plus affectionnés à notre Institut,

24 francs le setier ; et nos Sœurs furent longtemps qu'elles prenaient le pain à la livre, n'ayant pas de quoi faire provision de blé. Néanmoins, ces chères Sœurs éprouvèrent que jamais Celui qui pourvoit de nourriture aux oisillons des champs n'oublie ses servantes, ni ne les laisse sans les secourir du vrai nécessaire. »

cela ne contrevient point à cette liberté. Usez de cet avis, ma très-chère fille, selon votre discrétion ; les bons et vrais Religieux craindront autant de perdre le temps avec nous, que nous, avec eux ; leur temps et leur liberté leur son aussi chers qu'à nous les nôtres, et ils ont tant d'affaires importantes, qu'ils seront bien aises de ne se pas mêler trop avant des nôtres, qui sont minces et petites.

Gardez-vous, je vous supplie, d'accepter ce confesseur que le Supérieur vous veut donner à son gré, et qui ne l'est pas à celui de la communauté ; la Constitution est trop claire en ce point pour souffrir une entorse d'interprétation. Croyez-moi, tenons-nous humblement et respectueusement fermes, pour conserver à nos Sœurs la liberté de conscience.

Je vous promets, ma chère fille, que je ne mettrai aucun empêchement au désir que vous avez, que je passe vers vous en m'en retournant ; ma consolation serait entière si notre bon Dieu l'ordonnait ainsi. Puisque vous avez écrit à Mgr de Genève pour cela, pour peu d'inclination qu'il m'y témoigne, j'irai de bon cœur à vous. Tout ce que je crains, c'est qu'il remette la chose à mon jugement, craignant de faire toujours quelque chose qui n'agrée pas à Dieu et à mes Supérieurs : mais, ma fille, croyez-moi, je parle sans humilité, ains selon ma vraie connaissance ; véritablement, il n'y a rien en moi qui me puisse faire espérer le fruit que vous attendez de cette visite, car je suis tout à fait pleine de misères ; mais je laisse faire à Notre-Seigneur, la volonté duquel est, ce me semble, tout mon désir.

Nous voici heureusement établies, et avons une fondatrice tout à fait incomparable en bonté. Elle fait peu de choses en promesses, et beaucoup en effets ; c'est un esprit bien fait et une âme toute pleine de piété.

Béni soit Notre-Seigneur, qui continue ses bénédictions dans votre chère âme, que je supplie de goûter davantage Dieu en

Lui-même qu'en ses dons. Regardez plus cette divine Bonté, que son opération en vous, et faites dire un *Laudate* en actions de grâces, de ce que, depuis peu, un possédé et un muet ont été guéris par l'intercession de notre Bienheureux Père; et l'on m'écrit que le concours à son sépulcre est plus grand que jamais. Dieu nous rende ses vraies filles! Votre, etc.

LETTRE DCCXXIV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Détails sur la fondation de Pont-à-Mousson. — Conseils au sujet d'une novice.

VIVE † JÉSUS!

[Pont-à-Mousson, mai 1626.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Vous trouverez ces deux billets de bonne date; ils furent écrits à Besançon, et cette bonne fille qui vous dit de nos nouvelles manqua à les venir prendre comme elle nous avait promis. Nous voici heureusement arrivées dès le 5 de ce mois. Nous fûmes établies le beau jour de Saint-Jean [Porte Latine]. Nous avons reçu quatre filles qui me plaisent, dont il y en a deux qui sont des premières du pays [1] et de bonne espérance; assez d'autres poursuivent. Nous sommes sur le point d'acheter une place qui sera fort grande et belle, et où il y a du logis pour nous mettre maintenant assez suffisamment; je crois que cette maison se fera bonne en peu de temps. Notre fondatrice est incomparable en sa douceur et affection; je pense qu'elle prendra l'habit, c'est une âme bien faite. Il y a beaucoup d'apparence que nous serons, avec le temps, par toutes les villes de ce pays-ci.

[1] L'une d'elles était mademoiselle de Haraucourt.

Si la petite Sœur N. fait bien ses exercices et que Dieu touche son cœur, tous ses défauts tomberont comme des feuilles en automne. Vous avez pris bon conseil de lui donner l'habit, car je crois qu'il y a bien de l'enfance; toutefois, je crois qu'il est nécessaire de la bien veiller, et lui déraciner ses petites inclinations qui seraient fort dangereuses si elle les conservait. Dieu l'a mise en bonnes mains. Oh bien! nous en parlerons si Dieu plaît, et de plusieurs autres choses. — Seigneur Jésus! je serais bien mortifiée si je n'avais l'honneur de voir Mgr de Langres à notre retour. Dites-moi si vous n'espérez pas que je reçoive cette consolation. La sainte volonté de Dieu soit faite! Toutefois, s'il est encore là, et que vous le voyiez, saluez-le de notre part, mais de la bonne sorte; car je le révère et honore de tout mon cœur. — J'écris au cher cousin et réponds à M. Arviset; sa lettre m'a touchée. Mon Dieu! que je voudrais bien que cette ancienne amitié reverdît plus que jamais; apportez-y ce que vous pourrez. Oh! ma fille, que nous avons de sujet de bénir Dieu! car il me semble que la sainte dilection qu'Il a versée en nos âmes sera éternelle. Non, elle ne peut périr, moyennant la grâce de Celui duquel je vous souhaite l'abondance de son Esprit. *Amen.*

Adieu, ma très-chère fille, que je souhaite tant de voir, et m'en promets tant de consolation. Ressaluez tendrement notre bien-aimée Sœur de Vigny; je crois qu'elle m'excusera bien si je ne lui écris pas, et toutes nos chères Sœurs. Je manque de loisir, mais je les aime bien.

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Chambéry.

LETTRE DCCXXV

A MONSEIGNEUR ANDRÉ FRÉMYOT

ANCIEN ARCHEVÊQUE DE BOURGES

Conformité au bon plaisir de Dieu. — Chacun doit se sanctifier dans l'état où la Providence l'a placé. — Humbles sentiments de la Sainte. — Acheminement du procès de béatification de saint François de Sales.

VIVE † JÉSUS!

Pont-à-Mousson, 1er juin 1626.

Mon très-cher Seigneur et très-honoré,

Je remercie et loue notre bon Dieu de la sainte bénédiction qu'il lui plaît de répandre dans nos âmes par le commerce de notre très-pure amitié; car je vous proteste que si mes lettres vous enflamment en l'amour du souverain Bien, les vôtres très-chères m'y excitent grandement, et me font toujours plus souhaiter que nos cœurs soient absolument et invariablement unis à ce très-saint bon plaisir, qui nous est si doux et favorable. Aimons-le uniquement, mon très-cher seigneur, et ne voyons que lui en tout ce qui nous arrive, nous y conformant amoureusement; que ce soit notre pain quotidien que cet exercice. Il se peut pratiquer partout, et il vous est particulièrement nécessaire à cause de la variété des affaires et conversations que vous ne pouvez éviter; car en toutes vous ne recherchez, par sa grâce, que Lui et l'accomplissement de sa très-sainte volonté.

Oh Dieu! avec quel contentement ai-je lu et relu ce que vous me dites, mon très-cher seigneur, que vous continuez dans la pratique de vos exercices spirituels avec la même ferveur et affection que vous les avez commencés, et que vos résolutions subsistent en leur entière fermeté nonobstant le tracas de la cour; car, si bien Notre-Seigneur me donne cette confiance en sa Bonté, que vous ne reculerez jamais, ains que

vous avancerez continuellement, si est-ce que ce témoignage et assurance que vous me donnez fait un surcroît de grande consolation et repos en mon âme; c'est pourquoi je vous supplie, mon cher seigneur, que vous disiez toujours quelque mot de cela quand vous m'écrirez. Et ne pensez nullement que ce désir procède de méfiance, oh! non, certes. Je ne crains pas, maintenant que l'année du noviciat passe; et n'ai jamais douté que Dieu ne vous donnât une sainte persévérance, car la grâce de votre vocation au service de son pur amour est trop extraordinaire et abondante. Aimons-la bien, cette grâce-là, mon très-cher seigneur, puisqu'elle est la source de vie éternelle pour nous. Elle m'est si précieuse, que je la tiens au rang de seconde entre celles que mon Dieu m'a données, et desquelles j'ai le plus de sentiment et de ressentiment pour m'exciter au bien, et au désir de voir notre vie cachée et resserrée avec Jésus-Christ en Dieu.

Mais ne pensez pas que j'entende par ce mot qu'il nous faille retirer dans la solitude, ni du commerce des justes affaires et conversations honnêtes, à quoi nos vocations nous appellent; oh! non, car j'aime fort que chacun demeure en son état, et que l'on ne se jette pas dans les extrémités d'une dévotion érémitique, surtout vous, mon très-cher seigneur, à qui elle ne serait nullement convenable. Mais je vous dirai qu'il faut que nous affectionnions souverainement d'orner nos âmes des vertus de Jésus-Christ notre bon Sauveur, de cette secrète et intime union de nos esprits avec Dieu, qui nous fait partout aspirer à Lui, ainsi que vous faites; de cette humilité de cœur qui vous fait tenir pour un brin d'hysope à comparaison de celle que vous estimez être un cèdre du Liban, quoiqu'en vérité elle ne soit qu'une ombre et une image morte de vertu; car, mon très-cher seigneur, c'est cette sainte humilité qui attire l'Esprit de Dieu dans nos âmes, et les remplit du trésor de toutes les vertus. C'est par elle que nous menons une

vie cachée, parce qu'elle ménage ses bonnes œuvres en secret, et tient en assurance, sous l'ombre de sa protection, le peu de bien que nous faisons.

Je ne pensais pas vous tant écrire, mon très-cher seigneur : mais voilà comme toujours mon cœur s'ouvre avec vous. Aussi, certes, est-il tout détrempé en la sainte et incomparable dilection que Dieu lui a donnée pour vous. Aimez-le bien toujours, et continuez à le recommander à la divine Miséricorde, vous assurant que je ne cesserai jamais de vous souhaiter devant elle le comble de ses plus riches grâces en ce monde, et un siége très-élevé au trône de sa gloire et seule désirable éternité. Mais cela, sans doute, je le fais avec un amour et affection infinie. — Dieu veuille affermir mon fils en la nécessaire résolution qu'il a prise pour son salut et repos.

Je verrai ce que Mgr de Genève me dira sur ce que nos Sœurs les Supérieures de par delà lui ont écrit, touchant leur désir pour me faire retourner de leur côté. Pour peu que je l'y voie incliné, je croirai que ce sera sans doute de Dieu, et je l'embrasserai de tout mon cœur, avec cette particulière consolation de vous revoir, mon très-cher seigneur, qui serait un puissant motif à mon âme si je voulais suivre mes inclinations; car, puisqu'il n'y a plus d'espérance, au moins si tôt, que vous retourniez en Bourgogne, cela me serait un bon moyen de jouir de la douceur de votre présence qui m'est si chère. Si Dieu le veut, Il le fera; mais certes, pour ce sujet qu'on me désire, et ce que l'on attend de moi, on sera déçu ; et n'ai pas de quoi faire ces grands profits que l'on pense. Croyez-moi, mon très-cher seigneur, je le dis par vérité et sans humilité, je suis très-éloignée de l'estime que l'on fait de moi, et vous particulièrement, qui pensez que je sois telle que je parais en mes paroles. Certes, je ne veux pas nier que Dieu me donne de bons désirs, mais je suis sans effets ; et je vous conjure, mon très-cher seigneur, de ne point m'estimer ni loner ;

car, en vérité, je ne le mérite pas. Si vous retranchez cela de vos lettres, elles m'en seront incomparablement plus douces et plus utiles.

Je ne puis finir cette longue et ennuyeuse lettre. J'ai été malade d'une fièvre et diarrhée : j'ai encore une fluxion sur les yeux, de sorte que je fais cette lettre à diverses reprises, et n'écrirai point à mes enfants ; mais, avec votre permission, Monseigneur, je les salue cordialement, avec M. et madame de Coulanges. J'avoue que ce me serait une grande douceur et consolation de les voir : j'en laisse la disposition à notre très-bon Dieu que je supplie vous conserver ; et en tout, je suis et serai sans fin de tout mon cœur votre très-humble et très-obéissante sœur, fille et servante en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

[*P. S.*] Depuis cette lettre écrite, j'ai reçu [des] nouvelles du bon Père dom Juste. Il a obtenu, grâce à Dieu, la confirmation de nos saintes Constitutions[1], et tout ce qu'il désirait pour l'acheminement de la béatification de notre Bienheureux Père ; et de la sorte qu'il m'a parlé, je crois, mon très-cher seigneur, que la commission de la poursuite de cette œuvre vous est remise. Certes, j'en ressens une consolation extrême ; car je sais que ce vous sera un grand contentement et à nous ; pour mille raisons, j'en bénis Dieu.

Ce bon Père a été élu provincial de leur Ordre en Piémont. Cela n'empêchera pas qu'il ne vous accompagne quand il faudra : mais l'on prendra encore un homme pour faire mille

[1] Le Père dom Juste Guérin obtint, en cette année 1626, les deux Bulles que désirait si vivement sainte J. F. de Chantal ; la première, datée du 27 juin, ordonne « *que toutes et chacune des Constitutions soient à perpétuité et inviolablement observées, et que tout ce qui pourrait être fait ou attenté au contraire, par quelque autorité que ce soit, sera cassé et de nul effet...* » La seconde, du 9 juillet, confirme à perpétuité le privilége (accordé jusque-là de sept ans en sept ans) de *pouvoir réciter licitement le petit Office de la Sainte Vierge, à la place de l'Office canonical.*

courses et diverses choses qu'il me mande être nécessaires. Cela accroîtra la dépense qui va tomber sur nous ; mais c'est tout un, car j'ai mon espérance en Dieu et en son Saint qu'il nous aidera. — J'ai reçu aussi avant-hier soir des lettres de Mgr de Genève, qui m'assigne mon départ d'ici pour le 1er septembre, sans remise, et je n'y manquerai pas, Dieu aidant, et irai à Dijon. Il m'écrit que le concours du peuple croît journellement au tombeau de notre Bienheureux, et qu'un possédé bien reconnu y a été délivré ; et un garçon muet s'en est retourné fort bien parlant. Quantité d'autres guérisons se font. Dieu en soit béni et glorifié !

LETTRE DCCXXVI

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A RIOM

Elle l'encourage à souffrir avec patience et à se confier en Dieu.

VIVE ✝ JÉSUS !

[Pont-à-Mousson, juin 1626.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Certes, votre lettre m'a percé le cœur, de vous sentir parmi tant d'afflictions et misères, et d'autant plus que je vois fort peu de moyens en nos maisons de vous aider. Mon Dieu ! ma très-chère fille, abaissons-nous profondément devant Dieu, reconnaissant que nous méritons bien son châtiment ; mais, après avoir amoureusement baisé ses saintes verges, confions-nous pleinement en son soin paternel, espérant fermement qu'enfin Il nous vivifiera. Il faut que vous renvoyiez deux ou trois filles à Moulins ; le changement d'air leur profitera et vous soulagera ; j'en fais écrire à la Mère, j'en écrirai aussi à N. pour notre Sœur M. M.

Ne vous alarmez point de notre déposition [1] ; elle était requise pour l'exemple des autres maisons, outre qu'il m'est impossible de me charger plus d'aucune maison particulière. N'appréhendez non plus pour le voyage de Turin, qui est remis après l'hiver ; peut-être n'irai-je pas, et, si j'y vais, ce ne sera que pour fort peu, et j'espère vous voir l'année prochaine. — Ce qui me fait peine à Nessy, c'est qu'il faut que nous trouvions si grande somme d'argent pour la béatification, que j'en suis en peine.

Humiliez-vous, soumettez-vous humblement, et vous confiez fermement; implorez l'aide de la Sainte Vierge, et de notre Bienheureux Père. Je suis vôtre d'une sorte inexplicable.

LETTRE DCCXXVII

A MONSEIGNEUR ANDRÉ FRÉMYOT

ANCIEN ARCHEVÊQUE DE BOURGES

Souhaits pour son avancement dans la pratique du divin amour.

VIVE ✝ JÉSUS!

Pont-à-Mousson, 17 juin 1626.

Il n'y a que quinze jours que je vous écrivis amplement, mon très-honoré seigneur; mais je ne saurais laisser passer cette sainte octave sans vous témoigner les nouveaux désirs que je ressens pour votre avancement au pur amour de Notre-

[1] « A l'Ascension de cette année, notre digne Mère, étant en Lorraine (disent les anciens *Mémoires*), écrivit à Mgr notre prélat pour se déposer de sa supériorité, lequel vint signifier à la communauté la nécessité de faire une nouvelle élection; et quelques instances qu'on lui pût faire afin que notre bonne et chère Sœur Péronne-Marie de Châtel, qui avait été rappelée en cette maison, gouvernât le monastère en qualité d'assistante jusqu'au retour de cette unique Mère, il se fallut soumettre, et notre chère Sœur Péronne-Marie fut élue canoniquement. »

Seigneur. Je ne cesse de vous souhaiter l'abondance des dons sacrés du Saint-Esprit, afin que, comblés de ses célestes faveurs, nous nous consumions au service de sa gloire, et au feu de son très-pur amour, pour être des holocaustes agréables à la souveraine Majesté de notre bon Sauveur. Quel plus grand bonheur puis-je souhaiter à votre très-chère âme que celui-là, que je désire uniquement pour la mienne qui vous chérit, ce me semble, toujours plus parfaitement, mon très-cher seigneur, n'ayant point de plus douce consolation qu'en l'espérance de nous voir un jour conjoints en cette bienheureuse éternité, pour y louer et aimer incessamment Celui qui est seul digne d'un éternel honneur et amour! Je le supplie de régner à jamais en votre très-aimable cœur, que je salue chèrement et tendrement de toute l'affection du mien, qui est et sera toujours en toute sincérité, mon très-cher seigneur, votre très-humble et très-obéissante sœur, fille et servante en Notre-Seigneur Jésus-Christ.

LETTRE DCCXXVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Encouragement à faire une fondation à Paray-le-Monial; comment la préparer. Indisposition de la Sainte.

VIVE † JÉSUS!

[Pont-à-Mousson], 30 juin [1626].

MA PAUVRE TRÈS-CHÈRE FILLE,

Certes, vous pouvez bien croire que c'est malgré moi que vous avez si rarement de nos nouvelles. C'est parce qu'il n'y a point d'ordinaire [de messager] en ce pays pour Lyon, et qu'il faut que nous nous servions de celui de Dijon qui part seulement tous les premiers jours de chaque mois, auquel temps je

ne manquerai pas toujours de vous écrire. Nous avons reçu le paquet que vous envoyâtes trois semaines après Pâques, et encore les derniers du 27 mai, et voici la troisième fois que nous vous écrivons.

Par celle que vous aura envoyée M. Michel, je répondais ce que je pouvais pour la fondation de Paray, et derechef, ma très-chère fille, je dis que si cette ville est propre pour y mettre une de nos maisons, vous ferez fort bien de l'accepter, quoiqu'il n'y ait que la dot des filles pour servir de fondation; car pour l'ordinaire ce n'est pas chose désirable, que d'avoir des fondatrices séculières [1]. Il n'y a point de doute que vous ne puissiez donner la pension des Sœurs que vous y enverrez pour autant de temps que la nécessité de la nouvelle maison le requerra; et que, de même, vous ne puissiez procurer votre établissement dans de bonnes villes et y employer quatre ou cinq mille écus, voire plus, si votre maison en a le moyen; et cela serait faire deux biens, faisant part du bonheur de notre vocation aux autres villes, et, par la décharge de votre maison, y donner l'entrée à

[1] C'est sur la pauvreté et la souffrance, fondements nécessaires des œuvres divines, que s'éleva cette *porte de Sion, plus chère au Seigneur que tous les tabernacles de Jacob, cette porte orientale,* par où le Soleil de justice devait darder ses rayons de miséricorde et d'amour sur l'univers entier. La Providence ayant résolu de toute éternité d'associer les dignes fils de saint Ignace aux humbles filles de saint François de Sales, pour manifester aux âmes les richesses de la dévotion au Sacré Coeur de Jésus, inspira au Père Paul de Barry, Jésuite, de donner commencement à l'heureux monastère de Paray-le-Monial, établi le 4 septembre 1626. La Mère de Blonay, à qui l'on avait demandé des Religieuses, choisit pour premières pierres de cet édifice béni les Sœurs Marguerite-Élisabeth Sauzion, Marie-Marguerite Fontanet, Jeanne-Françoise Pétrin, Marie-Constance Bourcelet et Marie-Angèle Martin, toutes professes de Lyon; elle leur adjoignit encore une novice, Sœur Marie-Aimée Rosselin, native de Paray, et une tourière, Sœur Marie-Cécile de Fonsauvage. (*Plusieurs historiens ayant écrit différemment les noms des fondatrices de Paray, on a cru devoir reproduire ici l'orthographe dont elles-mêmes ont signé leurs vœux dans le grand livre du premier monastère de Lyon.*)

d'autres filles ; et ainsi, le bien spirituel se rendrait infini tant d'une part que d'autre. Vous pouvez aussi recevoir des prétendantes dans votre maison de Lyon, leur donner l'habit et les faire dresser dans votre noviciat, et les envoyer avec les professes à la nouvelle fondation, et celle-ci est la façon que j'aime et que notre Bienheureux Père désirait. Et certes, il serait à souhaiter que jamais on ne fît fondation sans cela; car, par ce moyen, les maisons ne se videraient pas tant de professes, et les fondations seraient plus tôt accommodées. A mon avis, ma Sœur votre assistante ferait fort bien en charge; si nous nous voyons d'ici là, selon l'espérance que nous en avons pour tout le mois de septembre, Dieu aidant, nous en parlerons.

Vous avez bien partagé Avignon; car je crois que si notre Sœur Anne-Marie se tient fort humble et basse devant Dieu, elle recevra de grandes grâces de Dieu et lui rendra de bons services. — Un peu d'incommodité me retient dans le lit dès huit jours; c'est une diarrhée qui se diminue fort et la fièvre aussi. J'espère que, Dieu aidant, dans peu de jours je serai debout; n'en soyez nullement en peine. Je salue nos chères Sœurs très-cordialement. Nous avons acheté une maison et avons reçu une fille qui est de bonne espérance; c'est toutes nos nouvelles dès le départ de M. Michel. Nous attendons de bon cœur le plan de votre maison, que nous avions demandé à M. Michel; si vous avez le nôtre, je vous prie de nous l'envoyer. Je ne puis, ni n'ai loisir de revoir cette lettre; car voici Madame qui arrive avec grande troupe pour voir donner l'habit à notre première fille. Oh! ma très-chère fille, que mon âme chérit la vôtre parfaitement, et que je désire que Dieu y vive et règne souverainement à l'éternité! Adieu.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXXIX

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE FAVRE

SUPÉRIEURE A DIJON

Les Religieuses de la Visitation doivent chercher leurs règles de direction dans les enseignements de saint François de Sales. — Retour de Lorraine.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Pont-à-Mousson], 29 juillet [1626].

Oh! ma très-chère grande fille, c'est le train que nous devons tenir que celui-là, de ne guère chercher d'avis hors de nos instructions, sinon en certains cas extraordinaires qui arrivent rarement : voilà tout mon désir que nous nourrissions nos âmes de la viande solide que notre très-saint Père nous a mâchée. Oh! que nous serons heureuses si nous demeurons fermes en cette pratique! Inculquez fort cette affection à vos filles; car, véritablement, c'est l'unique moyen de conserver la paix de leur cœur, et de les faire devenir des vraies servantes de Dieu et filles de leur incomparable Père. Nous en parlerons à souhait, Dieu aidant, et de tout le reste; car le bon Père provincial a toujours ses pensées [1]. Certes, il nous oblige fort de cette si grande affection qu'il a pour notre chère Congrégation; il faut grandement recommander cela à Notre-Seigneur; car c'est de Lui qu'il nous faut attendre tout notre bien. Nous en parlerons, et je serai extrêmement aise de pouvoir voir et parler à votre bon Mgr de Langres.

Je n'ai point trouvé dans notre paquet la lettre de notre cher archevêque [de Bourges], qui se rend tous les jours meilleur. Le grand Dieu le tienne toujours de sa main toute-puissante.

Je n'ose absolument contredire notre très-bonne Sœur de

[1] Le Révérend Père Binet aurait désiré que la Visitation adoptât un Visiteur général.

Vigny qui m'écrit si résolûment qu'elle nous veut venir prendre à Bourbonne [-les-Bains], qui est à dix-huit lieues par deçà Dijon, et où, Dieu aidant, en tout sans faillir nous irons coucher le 4 septembre. Il n'en est nulle nécessité; car, soit en carrosse ou en litière, l'on nous fera fort bien conduire jusqu'à Dijon. Je laisserai donc conduire cela à votre volonté, ma très-chère fille; et en attendant cette douce consolation de vous voir, je prie Dieu vous combler de son saint amour, auquel je suis toute vôtre sans réserve.

[*P. S.*] Faites prier pour une affaire importante à notre Institut.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXXX (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Admirable obéissance de la Sainte; elle passera prochainement à Lyon. — Comment tenir les âmes dans l'humilité.

VIVE † JÉSUS!

[Pont-à-Mousson], 30 juillet [1626].

Dieu soit éternellement béni, ma très-bonne et vraiment très-chère fille! Il me semble que sa douce Providence sur nous nous oblige à cela tout à fait, et à nous rendre tous les jours plus affectionnées et attentives à Lui plaire amoureusement, par une très-humble et fidèle soumission à tout ce qui Lui plaît et qu'Il désire de nous. Croyez-moi, ma fille, qu'il ne me sera pas moins agréable qu'à vous de demeurer le plus que je pourrai avec vous et nos chères Sœurs que j'aime tant; mais il faut que ce soit sous le bon plaisir de votre bon Supérieur, qui ne vous refusera pas; mais, je vous prie, ne lui pas demander, sinon qu'il

vous l'ait suggéré; car, ma fille, je ne désire nullement par aucun moyen tirer la volonté de mon Supérieur à mes inclinations : j'aime infiniment la pure obéissance, et rien ne me peut contenter que cela. Dieu me fasse la grâce de réduire ces désirs en effets.

Vous avez maintenant reçu mes dernières [lettres], qui répondaient à [la] vôtre précédente. Nous n'avons commodité de vous écrire que tous les mois; je le fais soigneusement, et, bien que j'espère que nous partirons pour notre retour le 1er septembre, je ne laisserai de vous écrire par le messager qui part ce même jour aussi pour aller à Dijon; mais je crois qu'il y sera plus tôt que nous, afin de vous mieux assurer le tout, moyennant la divine grâce. Je me porte bien, Dieu merci, sinon mes yeux qui ne veulent pas que j'écrive ni lise longtemps. Cela, avec l'espérance de vous voir, me fait exempter d'écrire à notre bonne Sœur F. M. de Ruffy; car, Dieu aidant, nous nous verrons à loisir. Vous faites bien de négliger un peu ces petites opinions que ces bonnes âmes ont de leur grande oraison; quand bien la chose serait vraie, cela leur fait grand bien pour les humilier. Que ce me sera de consolation de voir cette âme si simple et vraiment humble! c'est un trésor chez vous. Dieu fasse la grâce à notre chère fille A. F. de persévérer constamment en sa sainte entreprise; elle sera bénie si elle le fait. Je me réjouis aussi bien fort de voir votre bon Père Maillan. Faites-moi ce bien de nous recommander à ses prières. Je salue toutes nos très-chères Sœurs; qu'elles prient pour mes nécessités, je les en conjure, et surtout leur bonne Mère qui est ma très-chère fille. Dieu vous remplisse toutes de son Esprit et soit béni! *Amen.*

Faites prier de bon cœur pour quelque affaire qui touche notre Institut.

Conforme à une copie de l'original gardé au premier monastère de la Visitation de Marseille.

LETTRE DCCXXXI

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Projet de publier les OEuvres de saint François de Sales en un volume.

VIVE † JÉSUS!

[Pont-à-Mousson], 15 août [1626].

Si ce paquet pour le Piémont tombe entre vos mains, ma très-chère fille, envoyez-le promptement et sûrement à nos Sœurs de Chambéry. J'espère vous voir le mois prochain [1], Dieu aidant, que je supplie vous combler de ses plus riches grâces. *Amen.* Nul loisir d'en dire davantage; mille saluts à nos Sœurs.

[*P. S.*] Je vous prie, faites corriger les Épîtres par quelque esprit propre à cela. M. Rigaud a écrit à Mgr de Genève qu'il voulait imprimer toutes les OEuvres de notre Bienheureux Père, en un volume. Cela serait fort bien, et je le désirais il y a longtemps.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] La Bienheureuse Fondatrice quitta en effet Pont-à-Mousson le 1er septembre 1626, et, après s'être arrêtée à Dijon, se rendit à Autun, puis à Alonne, où son fils le baron de Chantal était accouru de Paris pour lui présenter sa jeune femme, Marie de Coulanges. En quittant Alonne, la Sainte visita la petite communauté de Paray, qui était en butte à toutes les difficultés d'un commencement, et se rendit ensuite à Lyon, où elle était désirée depuis si longtemps.

LETTRE DCCXXXII

A LA MÈRE JEANNE-CHARLOTTE DE BRÉCHARD

SUPÉRIEURE A RIOM

Annonce d'un secours pécuniaire.

VIVE ✝ JÉSUS!

17 octobre [1626].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Ce mot seulement. Nous avons trouvé ici cinq cents écus que nos Sœurs de Belley nous y ont fait tenir, qu'elles nous devaient. Je désirerais vous les laisser tous; mais l'extrême nécessité de nos Sœurs d'Évian nous en fait retrancher cent écus pour elles. Puis, nos Sœurs de Nessy m'ont écrit que tout ce qu'elles ont pu amasser, c'est deux mille francs, et il nous en faut trouver d'abord pour le moins six mille pour les affaires de notre Bienheureux Père, de façon, ma très-chère fille, que nous ne sommes pas en petite peine de ce côté-là; mais ma confiance est en Dieu, qui nous pourvoira pour une œuvre si sainte. Faites donc pourvoir d'une voie assurée pour vous faire porter les six cents écus qui sont ici de Nessy et Marseille.

J'en ai écrit à la bonne Mère qui ne fait pas de son abondance, car elle les a empruntés.

J'espère de vous voir l'année prochaine; cette fois, il a été impossible. Je suis vôtre en Notre-Seigneur, d'une affection incomparable. — M. de la Curne est toujours meilleur et invariable en sa dilection pour nous.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXXXIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Départ du Père général des Feuillants pour Lyon.

VIVE † JÉSUS!

[Chambéry, 1626.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Voilà notre très-bon et très-cher Père général [des Feuillants] qui s'en va à Lyon, où il demeurera fort peu. Je vous prie de le bien faire assister. Notre chère Sœur la Supérieure d'ici l'a fait nourrir tout le temps qu'il y a séjourné, de quoi ce digne serviteur de Dieu témoigne une reconnaissance nonpareille. Il s'est fort remis par ce moyen, dont je loue Dieu. Il nous a promis de remettre la main à la Vie de notre Bienheureux Père [1]. Il fera, comme j'espère, une œuvre fort accomplie.

Au reste, tout va très-bien ici, grâce à Dieu, et à Belley. Souvenez-vous de nous bien dresser notre Sœur M.-Élisabeth, car si Mgr n'a bien fort résolu que notre Sœur de Dijon ira en Piémont, je crois que nous l'y emploierons; mais, je vous prie n'en point parler, non plus que de mes secrets que je vous ai tous dits si simplement. Adieu, bonsoir. Nous partirons mercredi, Dieu aidant, pour être à Nessy au moins vendredi. Je salue toutes nos Sœurs que j'aime de cœur, et vous, ma fille, du fin meilleur de mon cœur, qui est infiniment vôtre, dont Il soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Dès l'année 1624, dom Jean de Saint-François avait fait paraître la *Vie du Bienheureux Évêque de Genève;* d'après ce que dit sainte de Chantal, il travaillait à une seconde édition.

LETTRE DCCXXXIV (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Prétention mal fondée de la Sœur de Morville. — La Sainte ne peut se charger du gouvernement particulier d'aucun monastère.

VIVE ✝ JÉSUS!

Chambéry, 3 novembre [1626].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE QUE J'AIME DE TOUT MON COEUR,

Je viens de recevoir votre lettre du mois passé. Courtement je vous dis qu'au nom de Dieu l'on traîne notre Sœur Marie-Aimée [de Morville] en longueur, et avec peu d'espérance de sa prétention. N'est-elle pas aveuglée, cette pauvre créature, et tout à fait digne de compassion? De retirer sa fondation de Moulins, c'est chose impossible; mais je verrai si le retardement de la fondation de Carmagnole se pourra continuer, et si, par ce moyen, nous pourrons aller jusque-là. Seigneur Dieu! ma fille, qu'il est heureux qui craint sa divine Majesté, et quitte soi-même pour le suivre et son divin vouloir!

Vous et vos Sœurs me faites trop d'honneur en votre proposition [1]; mais je vous dirai simplement que mon désir est de

[1] Sachant que sainte de Chantal était déposée, la Mère de Beaumont aurait désiré lui faire accepter le gouvernement du second monastère de la Visitation qui venait de s'établir dans la capitale. Voici comment les anciens *Mémoires* racontent cette fondation : « Quand par le séjour que notre digne Mère de Chantal fit à Paris, l'espace d'environ trois ans, notre manière de vie étant connue, elle fut si goûtée en sa simplicité, humilité et pauvreté, que plusieurs personnes souhaitèrent qu'il y eût encore un de nos monastères dans cette fameuse ville. Madame la marquise de Dampierre, désirant que ce bon œuvre s'accomplît par son moyen, présenta six mille écus, et le contrat de la fondation fut passé. Mgr de Paris tout nouvellement sacré évêque, pour favoriser madame de Dampierre, lui donna toutes les permissions nécessaires de sa propre autorité, sans vouloir que la chose

ne plus me charger de maisons particulières. J'en parlerai toutefois à Mgr de Genève, et toujours je me rangerai à la volonté de Dieu qui me sera connue, moyennant sa sainte grâce. A peine jamais notre bon prélat ne consentira que j'établisse une demeure hors de Nessy. Pour revoir les maisons, si elles le désiraient, je crois qu'il le pourra permettre si on l'en presse; il faut que je me résolve de le lui dire. Dieu fasse en tout son saint plaisir! Je suis tout entièrement vôtre.

Dieu soit béni et vous rende selon son cœur! *Amen.* Nous partirons demain, Dieu aidant, après avoir fait une profession [1].

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE DCCXXXV (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-FRANÇOISE HUMBERT

SUPÉRIEURE A ÉVIAN

Ne pas se plaindre de sa pauvreté aux personnes du dehors. — Prévision pour la fondation de Besançon.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 6 novembre [1626].

MA TRÈS-BONNE ET CHÈRE FILLE,

Nous voici arrivée [de Lorraine], grâce à Dieu, et en bonne santé, très-désireuse de savoir comme vous faites au spirituel et au temporel, afin qu'en tout ce qui nous sera possible nous

passât en son conseil privé. Le 13 août 1626, notre chère Mère Anne-Catherine de Beaumont alla faire la fondation avec nos Sœurs Anne-Marguerite Guérin, Claire-Marie Amaury, Claire-Madeleine de Pierre, Marie-Agnès Le Roy, Marie-Euphrosine Turpin, Marie-Monique de Saint-Yon, toutes professes du premier monastère de Paris, et Jeanne-Marie de la Croix de Fésigny, professe d'Annecy. » (*Histoire inédite de la fondation du deuxième monastère de Paris.*)

[1] Celle de Sœur Marie-Angélique de Grolée de Châteaufort.

vous aidions; car, ma très-chère fille, tout le monde crie que vous êtes si mal et si pauvre que rien plus. Je le pense bien; mais pourtant je voudrais que ceux de dehors n'en sussent rien, ni ceux du dedans, excepté celles qui ont charge des affaires; cela nuit grandement et dégoûte les filles, et les parents de les vous donner. Dites-nous donc, à nous seule, votre besoin, et nous y donnerons tout le secours qui nous sera possible et de bon cœur.

On vous pourrait envoyer notre Sœur J.-Françoise [Copier] pour mettre un peu en train votre ménage, et d'ici à quelque temps on la pourra retirer avec encore une autre de vos Sœurs pour l'envoyer à Besançon. Cependant, celle que vous enverrez ici se dressera, s'il se peut, et me dites laquelle de vos professes vous pourriez juger propre pour Besançon; et de plus, si vous avez là quelque Sœur qui pût faire votre charge de Supérieure, en cas qu'on vous voulût employer ailleurs. Mais de ce dernier point, je vous supplie de n'en rien dire; seulement, ma très-chère fille, répondez-moi avec toute franchise et confiance. — Je salue toutes nos très-chères Sœurs, que je chéris cordialement, et notre bon M. Pioton aussi, auquel je ne puis écrire pour ce coup.

Nous croyons de passer en Piémont à la fin de ce mois, et de vous envoyer d'ici là deux filles, dont l'une est une bonne âme, et il faudra que M. Pioton se tienne prêt pour l'aller quérir. On vous fera aussi tenir ses linges [trousseau]. Voilà tout ce que mon peu de loisir me permet d'écrire, ma très-chère fille. Dieu vous comble de Lui-même! Je suis toute vôtre.

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXXXVI

A LA MÈRE MARIE-JACQUELINE COMPAIN

SUPÉRIEURE A MONTFERRAND

Remercîment des secours accordés au monastère de Riom. — Avis favorable pour la fondation de Saint-Flour. — En quoi doit consister la finesse d'une Religieuse de la Visitation. — Concession du petit Office et approbation des Constitutions. — Rapide et merveilleuse diffusion de l'Institut. — Concours toujours plus fréquent au tombeau du saint Fondateur; nombreux miracles dus à son intercession.

VIVE ✠ JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

MA BONNE ET CHÈRE FILLE,

La grande franchise avec laquelle vous assistez spirituellement et temporellement nos chères Sœurs de Riom m'oblige tout particulièrement à chérir votre bon cœur, quoique j'en aie plusieurs autres sujets. — Je ne vois rien que de bon en la fondation que l'on vous propose à Saint-Flour; j'y remarque beaucoup de choses désirables, et une spéciale Providence de Dieu sur votre maison.

Ma chère fille, apprenez à cette bonne Sœur que toute notre finesse doit être à bien faire notre devoir, et à nous tenir humbles, nous confiant entièrement en Dieu; car sans doute Il ne nous manquera jamais. Fortifiez bien nos Sœurs en ces deux points, surtout celles que vous destinez au nouvel établissement. Ce me sera une très-grande consolation si nous nous pouvons voir; mais je ne puis encore assurer la chose. Il me suffit d'espérer ce bien, en obéissant à la volonté de Dieu que je crois le vouloir, et à celle de Mgr de Genève qui m'a aussi signifié le désirer.

Nous avons reçu notre Bulle pour le petit Office à perpétuité. Nous avons aussi l'approbation de nos Constitutions avec ordonnance de service, de même à perpétuité. Il ne faut rien que cela pour s'établir par tout le monde; et, quand nous ne l'aurions pas obtenu, il n'y avait plus de difficulté en nos affaires

étant reçues du Roi et du parlement de Paris, et établies dans les principales villes de France. Nul de Messeigneurs nos prélats ne fait la moindre ombre de difficulté de nous recevoir. Bénissons Dieu, ma fille, qui a fait sortir un si grand arbre d'un petit grain de moutarde ; je veux dire, d'un si petit commencement, une Congrégation qui se va étendant partout.

Bénissons encore sa Bonté qui manifeste notre saint Fondateur par tant de merveilles. Il faut tirer de bonnes attestations des miracles que vous m'écrivez : la conversion du huguenot est surtout signalée. C'est chose ravissante d'ouïr réciter les grâces que Dieu fait partout par l'intercession de ce sien fidèle serviteur. Il ne se peut dire le grand concours qu'il y a à son sépulcre de toutes parts et des pays étrangers. Encore à l'heure que je vous écris, il y a un abbé et quelques ecclésiastiques et religieux de Suisse, qui sont venus rendre grâces de quelques miracles signalés faits par l'intercession de ce Bienheureux. Cela doit redoubler notre soin et affection à la pratique des enseignements qu'il nous a laissés.

Je vous sais bon gré, ma chère fille, de vous résoudre à bâtir ; car, outre la commodité temporelle, il y a une grande utilité pour le spirituel, dont une once de profit, s'il faut ainsi dire, vaut mieux que cent millions de livres de profit temporel. — Je suis en peine aussi bien que vous de l'extrême pauvreté de notre monastère de N. Ce ne fut jamais par mon avis que cette fondation fut faite, et je ne sais comme quoi on la pourra maintenir ; car de faire des quêtes par nos maisons pour cela, c'est de quoi je n'ai pas le courage, sachant que presque tous nos monastères sont pauvres ; et ceux qui sont le mieux rentés ont bien de la peine à rouler à cause de la misère du temps, et de la peine que l'on a d'être payé.

LETTRE DCCXXXVII

A LA MÈRE MARIE-ADRIENNE FICHET

SUPÉRIEURE A RUMILLY

Affaires matérielles. — Choix d'un confesseur.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

[*Les premières lignes manquent dans l'original.*] Vous ne devez vous étonner des larmes de la pauvre Sœur Bernarde; elle a raison de pleurer ses parents, qui sont très-bons. Nous en avons eu céans qui ont bien fait comme cela; mais les larmes sont sitôt taries. — Il n'est pas encore nécessaire de rehausser vos murailles, puisque le maître n'y est pas, et il vous faut faire votre puits dans votre jardin, parce que ce sera un jour une cour; mais rien ne presse, puisque vous n'avez pas le maître maçon.

Vous verrez le Révérend Père Bertrand qui recevra vos confessions annuelles, ou, s'il manque, notre chère Mère [de Châtel] vous enverra M. Michel. — Ne vous étonnez pas si vous ne pouvez trouver l'emprunt que vous désirez. Dieu vous aidera; il faut avoir patience; en tout commencement il faut souffrir. Nous avons passé obligation en votre nom de onze cents florins avec le père de ma Sœur Marie-Marguerite. M. Ducrèst a reçu l'obligation, laquelle il vous faut retirer. On a prié M. de Sauvigny de faire la charité de prendre soin de cette affaire.

[*De la main de la Sainte.*] Ma très-chère fille, ni Mgr, ni moi, ne serons point marris que vous changiez de confesseur; mais il désire d'aller faire un tour à Rumilly pour accommoder cela; car, si vous considérez la chose, vous verrez qu'elle mérite la conduite d'une grande discrétion, tant pour vous que pour M. B. et encore pour M. le curé. Il faut craindre de faire chose qui donne sujet de mauvaise intelligence entre M. le curé et M. B. Il faut donc manier ceci avec grande discrétion; parlez-en avec

ma Sœur de la Fléchère. Le prétexte de la trop grande pension et de votre pauvreté est le meilleur; mais il faut conduire le tout fort discrètement, afin de n'offenser ni fâcher personne. Au reste, ma très-chère fille, toutes ces aversions de N. N. à M. B., qui est homme de si grande piété, n'ont point un bon motif; tout cela sent fort l'esprit humain, imparfait et éloigné de la vraie charité. Je les supplie de s'en redresser, et tenir cela pour une dangereuse tentation; affranchissez leur esprit de ce mal, ma très-chère fille, et ne cherchons que Dieu très-simplement. Sa Bonté soit éternellement bénie, et vous comble de ses grâces, toutes, toutes, ma très-chère fille, et mes deux très-chères Sœurs.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXXXVIII

A LA SŒUR ANNE-MARIE DE LAGE DE PUYLAURENS

ASSISTANTE ET MAITRESSE DES NOVICES, A BOURGES

Une Religieuse doit toujours agir selon la Règle écrite, et être unie à la Règle vivante, qui est la Supérieure. — La timidité procède souvent de l'amour-propre. — L'exacte observance est la voie sûre de la plus haute perfection.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Dieu vous a bien favorisée de vous donner sa sainte lumière, et la force de vous tirer de la dangereuse tentation que vous avez eue contre votre tant bonne et vertueuse Mère. L'esprit malin a fait cela; il voudrait par cette désunion vous renverser toutes deux; Dieu soit béni qui vous a délivrée de ce mal! Gardez-vous bien, ma très-chère fille, d'y retomber jamais; et vous tenez toujours et invariablement unie à votre Règle écrite, et à la vivante, qui est votre Supérieure. Car, encore peut-être que

Dieu permettrait que vous en eussiez quelqu'une fort imparfaite, tenez-vous ferme là; l'Esprit de Dieu y est pour vous, et n'y devez regarder autre chose; assurément, jamais Il ne vous manquera par cette voie, si vous êtes fidèle à votre devoir.

Cela est vrai, ma très-chère fille, que votre timidité procède d'amour-propre; et pour Dieu, surmontez vos inclinations et vivez, comme dit votre Règle, selon la raison et la volonté de Dieu. Si vous-même ne vous déterminez sur cela, personne ne vous y peut aider; l'on vous peut dire ce qu'il faut que vous fassiez, mais personne ne le fera pour vous. Bon courage donc, ma très-chère fille; Dieu requiert cela de vous, et vous appelle à une haute perfection. Correspondez fidèlement par l'exacte observance de votre Institut, car c'est votre vraie voie, et l'unique chemin par où vous y pourrez parvenir, et cela avec une sainte ferveur d'esprit tout humble, douce et simple.

Je suis consolée que vous ayez retranché vos réflexions, et que vous êtes plus tranquille au désir de votre avancement; ces empressements ne viennent que d'amour-propre; gardez-vous-en toujours, je vous prie, et vous habituez fort à regarder la volonté de Dieu en toutes choses pour vous y unir. — On n'a rien du tout changé au Cérémonial. Vous pouvez faire tirer du Coutumier le Directoire spirituel, s'entend ce qui est propre à vos Sœurs novices que je salue très-chèrement avec vous, que mon âme chérit d'un amour spécial et cordial, et vous conjure d'être cordiale et généreuse.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Poitiers.

LETTRE DCCXXXIX

A LA MÈRE JEANNE-MARIE COMPAIN

SUPÉRIEURE A AVIGNON

Défaut à corriger dans sa communauté. — De l'éducation des novices. Utilité des contradictions.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

J'adore la bonté de Dieu, et la devrais et désirerais admirer avec un profond anéantissement de moi-même, de voir qu'Il ne dédaigne pas de faire tirer quelque utilité de ma chétiveté. Bénite soit donc éternellement cette bonté qui nous a fait tirer un si bon fruit de notre entrevue [1]!

Entre les défauts de votre communauté que vous devez retrancher, l'un est cette crainte d'être reconnue défaillante, parce qu'elle est contraire à la sainte humilité qui nous est enseignée comme nous étant uniquement nécessaire, et nous dérobe l'un de ses plus précieux fruits qui est l'amour de notre propre abjection, laquelle ne peut être pratiquée plus utilement que lorsque nos défauts sont connus. Je crois que vous faites bien de continuer la conduite que vous avez commencée sur ma Sœur votre assistante. J'espère qu'avec cela on la conduira enfin où Dieu la veut, et que nous la désirons; mais, au nom de Dieu, tenez la main qu'elle fasse son devoir autour des novices, et qu'elles soient conduites à une grande douceur et générosité d'esprit, mais suavement : c'est le bonheur d'une maison religieuse que les novices soient bien élevées, et aux vérités de la foi et aux solides pratiques de leur vocation. Pour ce qui est de

[1] La Mère Jeanne-Marie Compain, sœur de la Supérieure de Montferrand, s'était rendue à Lyon pour voir sainte de Chantal à son retour de Lorraine, et conférer avec elle des intérêts du monastère d'Avignon.

ma pauvre Sœur N., je suis consolée qu'elle se tienne en son devoir envers vous. Dieu permet que ces petites tricheries lui passent par l'esprit pour l'exercer, et pour vous exercer avec elle. Mais que vous faites bien, ma très-chère fille, de regarder tout ce qui vous arrive, et ces petites peines, dans la volonté de Dieu; toutes choses grandes et petites nous viennent de cette part, car c'est un baume précieux que ce divin vouloir qui nous doit rendre toutes sortes d'événements doux et suaves.

Il y a bien de quoi se contenter, ma très-chère fille, de voir le bon succès de ces chères Sœurs N. N. qui se sont rangées à notre Institut. Je suis particulièrement comblée d'allégresse de celui de ma Sœur N. Que Dieu est bon, ma très-chère fille! Cette fille l'éprouve déjà : pour un peu de détermination et de violence qu'elle s'est faite, voilà que la douceur de Dieu lui fait goûter la suavité de sa présence et l'utilité de sa lumière. Qu'Il lui fasse la grâce de la bien suivre et de s'abandonner sans réserve à sa bonté. — Ma pauvre très-chère fille, vous devez toute votre vie bénir Dieu de vous avoir retirée de l'embarras où vous avez été. Or bien, *celui qui n'a pas été tenté, que sait-il,* dit l'Écriture sainte, *qu'il n'ait été au combat?* après quoi il est avisé pour éviter les périls. Je prie Dieu qu'Il vous tienne toujours de sa sainte main. Cheminez humblement, mais fidèlement sous cette douce conduite.

Faites votre gouvernement avec grande charité, patience, douceur et humilité, mais dans une sainte fermeté, tâchant de toucher les âmes, et les animer au bien, et non de les abattre. Ne désirez point d'être déchargée, que quand Dieu l'ordonnera. Il soit béni! Je suis de cœur, sans réserve, votre, etc.

LETTRE DCCXL (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A AUTUN

Conseils relatifs à l'agrandissement du clos du monastère. — On peut recevoir dans la clôture une abbesse qui désire se former à la vie régulière.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Suivant ce que M. Grimont m'écrivit hier que ces messieurs faisaient difficulté de donner cette bergerie à moindre prix que de mille écus, il me semble que vous vous en pourriez passer facilement, et que ces trois jardins suffiront. — Je vous prie de dire à la [Sœur] Boursin de faire mes recommandations à M. de la Coudre, au Révérend Père recteur et à M. Guyon. Je me recommande fort à leurs prières. J'écris à madame de Saint-Jean. J'approuve fort sa retraite et qu'elle mette ordre à ses affaires, afin que, quand elle sera dedans, on ne lui laisse parler à personne sans faire bien prendre [garde] à tout ce qu'elle dira; et quand quelqu'un la demandera, il faut que vous leur disiez qu'ils ne lui peuvent parler d'un mois ou quinze jours. J'approuverais fort, devant que de sortir, de dire qu'elle va faire un voyage hors de la ville.

Si ces messieurs de Saint-Ladre font trop les renchéris de leur bergerie, envoyez-moi la mesure des trois autres jardins, et je crois qu'ils suffiront. Toutefois, écoutez tout ce qu'ils voudront dire avant que parler. — Au reste, ma très-chère fille, la bonne madame de Toulonjon [1] m'a promis fidélité très-grande, et même si madame de Saint-Jean ne fait rien, elle m'a demandé de se retirer vers vous. Prenez confiance à elle, selon votre prudence; car croyez qu'elle ne trompera point et servira

[1] Religieuse d'une abbaye déchue, ainsi que madame de Saint-Jean.

grandement à la réforme de Saint-Jean. J'écris à N. afin que, retournant chez vous, elle n'aille point au parloir. Bonjour, ma très-bonne et chère fille, et à toutes nos Sœurs. Dieu répande son Coeur dans le vôtre!

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXLI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-FRANÇOISE HUMBERT

SUPÉRIEURE A ÉVIAN

La Sainte demande des nouvelles de la Sœur de Ligny. — Comment traiter avec les Pères Jésuites.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, [1626.]

Ma très-chère fille,

Il me tarde de savoir comme vous vous portez et si votre nouvelle fille, notre Sœur Marie de Ligny, vous contentera. Nous avons ici les quatre mille florins de sa dot. Il faudra, quand vous jugerez la fille propre, aviser à ce que vous voudrez faire de cet argent, afin qu'il ne vous soit pas inutile. Il y a aussi un peu de linge, mais nous ne savons comment vous l'envoyer.

Ma très-chère fille, les Pères de la mission ont écrit à Mgr pour avoir leur pension; certes, nous nous trouvons tout à fait en nécessité d'argent; c'est pourquoi, ma très-chère fille, je vous prie de leur donner un quartier sur les cinq cents florins que le Père Dupont leur a légués. Il vaut mieux les employer à la mission que de les lui donner. — Je salue chèrement votre cœur de toute l'affection du mien, ma très-bonne et chère Sœur, et toutes nos Sœurs, avec M. Pioton auquel j'écrivis avant-hier à soir. Bonsoir, ma très-chère fille. Dieu soit au milieu de votre cœur! Je suis toute vôtre en son amour...

A LA SOEUR ANNE-LOUISE DESPORTES

ASSISTANTE A ÉVIAN

Je l'eusse bien désiré de vous voir, ma chère fille, mais il n'a pas été possible. Je ne doute nullement que vous ne me continuiez votre chère dilection, et je vous en prie surtout devant Dieu, que je bénis de la résolution qu'Il vous donne de le servir selon son bon plaisir et la raison, et non selon les inclinations de la nature; tenez ferme en cette pratique...

Conforme à une copie gardée à la Visitation de Thonon.

LETTRE DCCXLII

A MONSIEUR MICHEL FAVRE

CONFESSEUR DES RELIGIEUSES DE LA VISITATION D'ANNECY, A RUMILLY [1]

Le cordial support doit reluire en une Supérieure.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

[*Les premières lignes manquent dans l'original.*] Or, je loue Dieu du bon courage de nos filles : votre témoignage m'en vaut quatre, tant j'ai de confiance en vous. Mais, mon cher Père, vous m'eussiez fait un grand plaisir de me dire clairement et brièvement ce que vous me dites, qu'il est besoin que Mgr et moi sachions avant que rien changer; car si bien l'on m'écrit tout plein de choses, je n'y fais pas si grand fondement que sur ce que vous me diriez; je vous prie donc que ce qui se pourra vous me le mandiez. Croyez que ce n'est pas peu que d'être en charge parmi tant d'esprits, lesquels prennent licence d'examiner; il faut être bien ferrée pour n'avoir rien à redire. Il faut,

[1] M. Michel Favre était allé à Rumilly, comme l'indique une lettre précédente, pour recevoir les confessions annuelles des Religieuses.

et je vous en prie, inculquer le retranchement des légèretés, et que l'on prenne une douce gravité avec une modestie rabaissée, car cela est plus nécessaire pour une Supérieure qu'il ne se peut dire, avec le cordial support. Seigneur Jésus! mon très-cher fils, que c'est une chose importante que ce support : l'on fait plus par là qu'il ne se peut dire.

Je vous prie, assurez notre bon M. N. comme si j'étais sa sœur. Dieu le remplisse de ses bénédictions et enfin tous nos amis et la N.... avec les autres que je ne puis nommer.

Souvenez-vous de notre défi de la simplicité; ici je l'ai tiré avec notre glorieux saint Joseph. Mais souvenez-vous aussi de faire le recueil que je vous ai tant prié, des beaux traits de la divine Providence; car, voyez-vous, il n'y a rien de tel que se jeter là et y demeurer en la façon qu'il lui plaît de nous y tenir. C'est mon amour et mon désir incomparable. Vous savez ce que je vous suis, certes, toute vôtre en Notre-Seigneur.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXLIII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-AIMÉE DE BLONAY

SUPÉRIEURE A LYON

Les Religieuses non réformées ne peuvent entrer dans le monastère. — Conseils pour la maison de Paray. — Projet d'un voyage en Piémont; désir de visiter au retour les monastères de France.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 22 novembre [1626].

Je ne vous dirai maintenant, ma très-chère fille, comme je fais; il n'y a pas moyen, ni ce qu'on me fait, qui est plus que je ne mérite. Un jour, nous dirons tout, Dieu aidant. Voilà donc le bon Père Arnoux content. Mgr de Genève lui écrit. Il a fait grande difficulté d'approuver cette réception, mais il a vu

qu'il n'y avait moyen de s'en excuser, les choses ayant été conduites comme elles l'ont été. Certes, ma très-chère fille, je trouve que M. de N*** est trop libre à [accorder] ces licences pour [l'entrée de] ces dames qui ne sont réformées; notre Bienheureux Père ne les eût pas données; cela est contre le Concile, puisque tout à fait elles ne sont ni utiles ni nécessaires.

Au reste, je suis bien assez inconsidérée pour avoir dit à ce bon monsieur-là ce que vous m'écrivez de Paray; toutefois, je n'en ai nulle mémoire. S'il est vrai, j'ai tort, et vous supplie me le pardonner. J'écrirai à Mgr d'Autun. Mais, mon Dieu, ma très-chère fille, ne donnez pas encore les fonds des dots des Sœurs que vous enverrez, mais seulement leurs pensions; car, voyez-vous, avant que de faire là un plus grand établissement, il faut être assurée de celui de la mission des Jésuites, et bien considérer le lieu où sont ces pauvres Sœurs; car il m'est avis que difficilement on aura de la place là pour bâtir un monastère; mais vous pourrez avec le temps envoyer là quelque homme d'esprit et fidèle pour visiter le lieu, et je prie Dieu de faire connaître sa sainte volonté afin que nous la suivions. Enfin demeurons en repos, nous confiant que sa Providence en tirera sa gloire.

Hélas! ma vraie fille, je voudrais bien, selon la nature, ne point aller en Piémont; mais de bon cœur j'obéirai, n'y contribuant que mes soumissions, non plus qu'à y mettre notre chère Sœur de Dijon. Ne laissez pas de bien dresser notre chère Sœur [M.-Élisabeth]. Je résous de parler nettement à Mgr de voir nos maisons au retour du Piémont, qui sera en mars, Dieu aidant, au cas que nous y allions, comme je le crois. — M. Michel [Favre] répondra pour l'Office. Nous faisons transcrire le *Coutumier;* il sera bon d'imprimer tout ensemble. Je vous l'enverrai au plus tôt, Dieu aidant. — Je vois dans votre lettre la joie que vous avez de ce que nos bonnes Sœurs ont été satisfaites de moi; c'est l'amour filial qui fait cela en votre cœur.

Pourvu que Dieu soit satisfait, mon Dieu, que ce sera bien prou !

Certes, le cœur me fait mal de ce que vous m'écrivez de M. le prieur [1], qui est tant bon. C'est la vérité que ce bon prélat est grandement fort et absolu ; je lui en dirai mon sentiment. Je le lui ai dit ce matin touchant de revoir nos maisons, et comme c'est l'avis de toutes nos Mères. Il l'a approuvé sans nulle difficulté. Ce sera donc, Dieu aidant, pour le retour du Piémont ; que si cette fondation est différée, nous commencerions au premier beau temps. Dieu accomplisse en tout son bon plaisir ; c'est tout mon désir, nonobstant ma misère.

Je parlai hier à Mgr de revoir nos maisons. Je lui dis les sentiments des Mères et le mien ; il l'approuva et le juge bien nécessaire, si Dieu me donne santé ; mais n'en faites guère de bruit.

Ma chère fille, ne faites pas fermer la lettre de cette présidente ; mais faites faire un petit paquet d'elle, et de celle de notre Sœur la Supérieure de Blois. — Voilà les cahiers de l'Office ; j'en dis mon opinion ; voyez-les. Je serais bien aise qu'ils s'impriment bientôt. Dieu soit béni ! Bonjour, ma très-chère fille.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Frère de la Mère de Blonay, curé d'Évian.

LETTRE DCCXLIV (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Regarder Dieu plutôt que ses divines opérations. — La Sainte est élue Supérieure à Orléans. — Prochain voyage en France. — La Règle ne permet pas de gouverner deux monastères à la fois. — Impression du *Coutumier*.

VIVE ✝ JÉSUS!

Annecy, 22 novembre 1626.

Tout ce que vous me dites de votre chère âme, qui est si précieuse à la mienne, n'est que bon; faites le moins de vues sur vous-même qu'il vous sera possible; mais arrêtez simplement votre esprit en Dieu, regardant plus sa bonté que son opération : voilà, ma très-chère fille, ce que je vous puis dire en attendant que nous nous revoyions, si c'est le bon plaisir de Dieu. J'y ai trouvé Mgr de Genève tout disposé, tant sur les continuelles prières que nos maisons lui en font, qui disent en avoir tant de besoin, qu'à cause de l'élection que l'on a faite à Orléans de nous pour Supérieure [1]. Non qu'il veuille que j'accepte, car je ne le pourrais aussi; mais puisque cela est, il juge à propos que j'y aille, si Dieu me donne la vie, pour une couple de mois, et y faire élire une Supérieure; cela sera aussi

[1] Les six ans de supériorité de la Mère Joly de la Roche étant expirés en automne 1626, les Sœurs d'Orléans, d'une commune voix, choisirent pour lui succéder la Vénérable Mère de Chantal. — Les anciens historiens qui placent cette élection soit à l'Ascension de 1626, soit à l'Ascension de 1627, se sont donc également trompés, comme il est facile de le prouver par les raisons suivantes : 1° Elle n'a pas eu lieu à l'Ascension de 1626, puisque, le 3 novembre, sainte de Chantal, l'ignorant encore, paraît prête à condescendre au désir de la Mère de Beaumont qui la priait d'accepter le gouvernement du second monastère de Paris (*voir la lettre* DCCXXXIV). Elle ne se fit non plus en mai 1627, puisque, le 22 novembre 1626, la Bienheureuse Fondatrice en parle, mais comme d'un fait tout récemment accompli, ce qui s'accorde parfaitement avec une lettre de la Mère Joly de la Roche, en

un grand et spécieux prétexte pour voir les autres maisons qui le désireraient. Mais, ma très-chère fille, il faut parler de tout cela fort sagement, afin qu'il soit approuvé et que Dieu en soit loué de tout.

Pour ce qui est de l'élection d'une Supérieure au premier monastère de Paris, la chose est nécessaire et très-importante; que si vos Supérieurs ne le voulaient agréer, il faudrait que vous y retournassiez et en mettre une au dernier couvent; car déjà l'on censure de ce que cela n'ait pas été fait dès le commencement; mais je m'assure qu'ils seront bien aises que vous soyez Supérieure du dernier, afin de vous garder plus longtemps [1]. Néanmoins, ma très-chère fille, c'est une chose très-juste et d'édification qu'en [attendant] que l'Ascension vienne, vous demeuriez au couvent premier, dont vous êtes légitime Supérieure par élection, le plus qu'il sera possible, car la famille est grande et lui est besoin de la présence de sa Supérieure. Je vous prie donc, ma très-chère fille, de le faire ainsi, tant qu'il se pourra. Je vous dis toujours mes petits sentiments, car je sais qu'ils sont bien reçus de vous; mais je n'ai pas mémoire que vous m'ayez rien écrit de celle que vous avez dressée, et

date du 16 novembre 1626. Dans cette lettre, dont l'autographe se conserve au premier monastère d'Annecy, elle témoigne sa joie de l'élection de la Sainte, son espoir de la voir bientôt à Orléans, et lui offre de subvenir aux frais du voyage. Toutefois, Mgr de Genève s'opposa formellement à ce que sainte Jeanne-Françoise se rendît aux vœux de cette communauté, jugeant, d'après l'intention de son illustre prédécesseur et frère, que pour être plus à même de secourir toutes les maisons de l'Ordre, elle ne devait s'attacher à la conduite particulière d'aucune, si ce n'est à celle d'Annecy. Il fut décidé cependant qu'elle irait séjourner quelque temps à Orléans et faire procéder à une nouvelle élection. Le départ, remis d'abord à cause d'un projet de fondation en Piémont, retardé encore par les affaires de la béatification de saint François de Sales, ne s'effectua qu'en septembre 1627.

[1] Après avoir achevé la fondation du second monastère de Paris, la Mère de Beaumont y était demeurée en qualité de Supérieure, et continuait en même temps à gouverner le premier monastère.

que vous jugez la plus propre à cette charge. Il me semble que si notre Sœur Hélène-Angélique [Lhuillier] est goûtée, elle serait fort au goût de ceux de dehors : à ce défaut, je ne sais si vous en avez aucune qui puisse bien satisfaire. Je vous prie de me mander vos pensées là-dessus; car cette maison étant de si grande importance, il y faut une maîtresse supérieure. J'avais pensé, au défaut de notre Sœur Hélène-Angélique, que si ma Sœur la Supérieure d'Orléans reprenait de la santé, elle y serait excellente. Je confesse que cette maison-là me tient un peu en souci; j'en remets toutefois le soin à Dieu, et ferons ce que nous pourrons.

Pour ce qui est de la béatification de notre Bienheureux Père, quand les deux mille écus que nous fournirons se diminueront, nous verrons par après de quoi l'on aura besoin, et toujours nos maisons, celles de Lyon et Orléans, trouveront assez promptement de l'argent; bref, nous ferons ce que nous pourrons toutes. — Nous allons faire imprimer notre *Coutumier* et les *Règles;* renvoyez-moi les corrections. Mgr de Genève trouve bon que nous fassions aussi imprimer à part tout ce que nous avons à dire pour l'Office. — Nous attendons qu'on envoie des Sœurs en Piémont; si elles viennent, il est résolu que c'est pour deux ou trois mois. Dieu fasse en tout son bon plaisir. — Bonjour, ma très-chère fille, et à toutes nos Sœurs et au bon M. Vincent. Je prie Dieu de nous rendre toutes siennes. *Amen.*

Si Mgr de Châlon est à Paris, je vous supplie de le saluer très-humblement de notre part, et notre très-digne archevêque; dites-lui qu'on m'avertit de bonne part pour lui dire qu'il ne doit pas faire aller à Châlon la mère de la Sœur qui est restée à Orléans; qu'il s'enquière de notre Sœur la Supérieure de là, qui lui en dira les raisons véritablement.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE DCCXLV

A MONSIEUR LE BARON DE CHANTAL

SON FILS

Elle lui recommande la patience dans une maladie, et le presse d'aspirer souvent à la bienheureuse éternité.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 1626.

Il me tarde infiniment de savoir de vos nouvelles; je ne puis m'empêcher d'en être en peine, à cause de l'incommodité qui vous travaille, que je ressens dans mon cœur, et j'aurais moins de peine de la souffrir en mon corps, le désirant pour votre soulagement, si c'était le bon plaisir de Dieu. Croyez, mon très-cher fils, que Dieu ne vous envoie ces douleurs que pour le profit de votre âme. Portez-les le plus doucement et patiemment qu'il vous sera possible, afin que par ce moyen elles vous aident à gagner le ciel. Les travaux de cette vie passent bientôt, et la félicité de celle que nous attendons est éternelle. Aspirez bien souvent à cette bienheureuse patrie, je vous en conjure, mon très-cher fils uniquement aimé de mon âme, et, tant qu'il vous sera possible, n'avalez point les eaux de la mer tempêtueuse de ce monde, sur laquelle votre condition vous oblige de voguer; mais buvez souvent les eaux salutaires de la divine grâce, vous adressant en tous vos besoins à la source de miséricorde avec un amour et confiance toute filiale. Aimez souverainement, et craignez de déplaire à cette immense Bonté qui seule peut vous rendre bien heureux en cette vie et en l'autre. Je la supplie de vous combler de ses plus riches grâces; c'est le souhait continuel de celle qui vous aime et vous chérit uniquement. Votre bonne mère incomparable en affection.

LETTRE DCCXLVI (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-ADRIENNE FICHET

SUPÉRIEURE A REMILLY

Le voyage de Piémont est retardé. — Il faut garder son cœur libre de tout ce qui n'est pas Dieu.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy], 1er décembre [1626].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Nous ne partirons pas si soudainement que nous pensions : notre Sœur Favre ne sera ici de sept à huit jours. On fait ce que l'on peut pour m'excuser de ce voyage. Encore ce matin, nous avons fort écrit, Mgr et moi, pour cela, en Piémont. Nous attendrons les réponses, et peut-être le départ sera remis au printemps, parce qu'en ces allées et venues le bon temps s'en va et le froid s'approche.

Voyez mon livre le plus tôt que vous pourrez, puis me le renvoyez; car je le redemande exprès pour le porter en Piémont, si nous y allons. C'est une chère compagnie qui ne me quittera plus. —Nous aurons le soin de faire apporter à Lyon l'argent de mademoiselle d'Yvoire, puis nous vous donnerons le surplus pour aider à payer madame la comtesse de la Val-d'Isère. — Notre plan ne sera pas changé, car il est très-bien, et vous pouvez d'assurance faire faire votre puits. Quant aux pierres du château, il n'en faut faire nul bruit. Ces bons messieurs veulent obliger des choses qui ne leur coûtent guère.

Soyez joyeuse et généreuse et toute douce et tranquille; mais je vous en prie. Je veux bien que vous aimiez l'amour que je vous porte, certes, car il est bon, fidèle et entier, mais ne vous y amusez pas. Pour récompense, donnez-moi une communion générale, afin que je dépose bien de notre Bienheureux

Père [1]. Adieu, ma très-chère fille, et à toutes nos Sœurs. Dieu vous remplisse de lui-même.

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCXLVII (*Inédite*)

A LA MÈRE MARIE-CONSTANCE DE BRESSAND

SUPÉRIEURE A MOULINS

Conseils au sujet de la Sœur de Morville.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 10 décembre [1626].

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Quel sujet de bénir Dieu que celui de la guérison spirituelle de cette pauvre petite Sœur N... ! Souvenez-vous de ce que je vous en écrivis à Lyon, car il me vint un grand doute qu'il n'y eût de l'artifice. Oh ! Dieu soit loué, qui avait réservé cette cure à son digne et véritablement très-humble serviteur.

J'ai peine à vous conseiller de donner à notre Sœur Marie-Aimée [de Morville] la charge de l'économie, surtout parce que ce n'est pas l'avis de ce très-vertueux et bon Père. Je crois pourtant qu'un peu d'emploi lui serait tout à fait utile et quasi nécessaire. Je ne craindrais pas tant son irrégularité de mœurs et d'observance (car il m'est avis que les Sœurs ne doivent plus y prendre garde) que la liberté et les occasions que cette charge donne de communiquer dehors ; toutefois, si les Sœurs tourières sont loyales, la portière a tort de la faire assister au parloir, comme l'on a jugé qu'il fallait le faire, et ne les exempter de la règle; je crois qu'elle ne ferait pas grand mal. Si elle a

[1] Les procédures pour la béatification de saint François de Sales allaient bientôt commencer, et la Sainte devait être appelée à déposer devant les commissaires apostoliques sur les vertus et les miracles de son Bienheureux Père.

envie de bien faire, cette charge lui aidera fort; mais si son esprit est toujours plein de desseins, elle ne la désire que pour penser mieux faire ses pratiques. Au bout, lui donnant une bonne assistante, l'on connaîtra bientôt de quel pied elle marchera; si elle fait bien, tant mieux; si elle fait mal, on lui ôtera. Je soumets cette opinion à celle du Révérend Père, que je crois avoir l'esprit de Dieu, et à vous, ma très-chère fille, qui connaissez son état présent.

L'on fait tout ce que l'on peut pour m'exempter du voyage de Piémont; nous en attendons les finales résolutions dans quelques jours, et du temps qu'il faudra partir. L'hiver s'avance, et la montagne se charge de tant de neige, que peut-être passera-t-on ici jusqu'après janvier. Nous attendons lundi notre Sœur [Favre], Supérieure de Dijon, laquelle est destinée là. Notre Sœur [Michel][1], Supérieure de Belley, a été élue en sa place, et une des Sœurs d'ici sera Supérieure à Belley. Voilà nos petites nouvelles. Une autre fois, nous parlerons du temps de vous aller voir. Certes, ma très-chère fille, je le désire autant que vous, surtout que j'y puisse rencontrer notre digne et très-bon Père Binet. Je le salue cordialement et me réjouis de la sainte consolation et assistance que vous en recevez. Je salue toutes nos Sœurs.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Voiron.

[1] Voir la note de la lettre DCCCXXVIII.

LETTRE DCCXLVIII (*Inédite*)

A LA MÈRE ANNE-CATHERINE DE BEAUMONT

SUPÉRIEURE AU PREMIER MONASTÈRE DE PARIS

Désir que la Sœur H. A. Lhuillier soit élue Supérieure au premier monastère de Paris.

VIVE † JÉSUS!

Annecy, 12 décembre 1626.

MA TRÈS-CHÈRE FILLE,

Si les parents de notre Sœur Marie-Aimée [de Morville] continuent à la gouverner, comme vous m'écrivez qu'ils l'ont fait sur ses propositions, infailliblement elle se déterminera à mieux faire, et je vous prie d'obtenir d'eux cela, et qu'ils s'assurent qu'elle n'aura jamais sujet de notre part de se mécontenter de nous, moyennant la grâce de Dieu.

Je suis très-marrie de l'accident arrivé à votre pauvre petite novice, je prie Dieu la guérir et la conserver. — Au reste, ma très-chère fille, il faut que je vous dise, selon ma confiance ordinaire, que je crois que notre Sœur Hélène-Angélique [Lhuillier] serait plus propre à vous succéder qu'aucune que vous ayez, en cas qu'elle ne soit pas déchue, comme je le crois, de ce que l'on m'a dit d'elle et de ce que vous m'avez dit et écrit, et me semble que nous l'avions, vous et moi, toujours regardée pour cela. Je ne sais pas si vous aurez pensé à la mettre en crédit parmi les Sœurs pour cette fin; mais je crois bien que si vous l'avez fait, elle donnerait une plus universelle satisfaction dedans, et surtout dehors, à quoi il faut avoir un grand égard pour mille raisons dont faisait état notre Bienheureux Père. Or, je pense que si vous ne l'avez désignée à cela, il serait encore assez temps pour la mettre en estime parmi les Sœurs, par celle que vous leur témoignerez d'en avoir, et en ce cas il faudrait la mettre assistante cette année, pour l'introduire insensiblement dans les cœurs des Sœurs et de ceux de dehors. Voilà mon sen-

timent, que j'ai été sollicitée intérieurement de vous dire; je le soumets au vôtre et surtout à la Providence divine, que je supplie de conduire cette affaire comme très-importante à sa gloire et à notre Institut. Je le sais bien, à cause que je sais ce que c'est que Paris.

Vous ne m'avez rien répondu sur la proposition de notre Sœur Claude-Agnès [Joly de la Roche]; si elle était forte de santé, certes, ma très-chère fille, il la faudrait là, je le sens bien; mais je ne pense pas qu'elle puisse longuement vivre. Voilà, ma très-chère fille, comme en toute confiance je vous dis mes sentiments, que je soumets derechef à Dieu et à vous. Je supplie cette infinie Bonté de vous combler de ses grâces. Je suis de tout mon cœur toujours plus vôtre, et à nos chères Sœurs que je salue avec les amis.

Dieu soit béni!

Conforme à une copie de l'original gardé à la Visitation de Toulouse.

LETTRE DCCXLIX

A LA MÈRE MARIE-HÉLÈNE DE CHASTELLUX

SUPÉRIEURE A AUTUN

Emplacement du monastère d'Autun. — Conduite à tenir à l'égard de diverses personnes. — Prochain voyage en Piémont.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 12 décembre 1626.

[*De la main d'une secrétaire.*] Mon Dieu, ma très-chère fille, que j'ai été touchée de la mort de M. Grimont! Vous ne sauriez croire combien mon cœur l'a ressentie; mais enfin il est bien heureux puisqu'il avait tant bien servi Dieu, et qu'il a été assisté des divins sacrements. J'ai communié et prié de bon cœur pour lui.

Pour le choix de vos places, vous ne sauriez manquer en le

faisant avec l'avis de ces messieurs qui vous font l'honneur de vous aimer, et surtout de notre bon M. de la Curne; mais c'est la vérité qu'il me semble que vous seriez bien en ce premier verger que nous vîmes, pour tout plein de raisons que l'on trouvera bien sans que je les dise. Vous aurez un plan à la première commodité; mais nous ne pouvons pour ce coup. Il faut pour la contenance du monastère cent ou six-vingts pieds carrés sans les jardinages.

Si madame la marquise de Laigneux vous veut donner sa fille pour l'élever, vous ferez bien de la prendre. — Véritablement cette bonne abbesse a tort et très-grand tort si elle ne veut pas correspondre à Dieu et à son salut; enfin il y a danger que Dieu ne l'abandonne. Je vous conseille de lui parler fortement; mais au bout, si elle n'en profite pas, Dieu ne laissera pas de vous en savoir gré, et j'espère de sa Bonté que tout ne sera pas perdu, et qu'au moins quelques-unes de ses Religieuses en feront profit. Je voudrais bien que la pauvre madame de Toulonjon fût une de celles qui tireront profit de votre conversation.

Je suis très-aise de ce que nos Sœurs ont fait heureusement leurs solitudes. J'espère que la bonne Sœur Comtoise fera bien; il la faut conforter doucement. Je l'aime de vous avoir si bien découvert son cœur. — Je ne vois rien qui vous puisse empêcher de recevoir madame de Saint-Julien pour l'aider en son bon dessein, puisqu'elle a l'esprit bon et résolu. Je crois qu'elle en fera profit. — M. Tissier changera bien d'avis d'ici en un an, et [il] ne [serait] nullement juste qu'il vous fît sortir de sa maison pour la louer à d'autres. — Je suis fort aise que la petite fille de mademoiselle Barbotte se veuille rendre parmi vous. Si elle désire ardemment cette entrée de quinze jours, je ne vois pas que vous lui dussiez refuser; car si elle est bien appelée, ne doutez point que cette entrée ne la confirme en son dessein, quoique j'en doute. Il serait mieux, comme vous dites, qu'elle

entrât pour ne plus ressortir; néanmoins, je ne crois pas que l'entrée lui soit autre que profitable.

Je pense que voilà vos deux lettres répondues. Je vous supplie de même que vous saluiez souvent le Révérend Père recteur, de notre part, et de lui dire que je me recommande à ses prières, que sa sœur est une bonne Religieuse qui vit contente et se porte bien. — Je me recommande aux saintes prières de M. Guyon, et le salue très-humblement, comme aussi notre très-bon M. de la Curne et mademoiselle sa femme. — Oh! ma chère fille, nous voici encore en doute si nous irons en Piémont cet hiver. On fait ce que l'on peut pour m'éviter ce voyage. Notre Sœur Favre sera ici lundi qui vient, pour être Supérieure à Carmagnole [1].

[*De la main de la Sainte.*] Pardonnez-moi, ma très-chère fille, de ce que je ne vous écris pas de ma main, mes yeux m'incommodent un peu; mais croyez que c'est de cœur que je vous parle et que je vous chéris parfaitement et entièrement, et je sens bien que votre cher cœur avec toute son affection est dans le mien, où je le conserverai soigneusement. Adieu et bon an, ma très-chère fille, et à toute la chère petite troupe de nos Sœurs, que j'aime de tout mon cœur. Je prie Dieu vous revêtir toutes de Lui-même afin que son pur amour règne en vous. *Amen.*

Dieu soit béni!

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

[1] Cette fondation ne s'effectua jamais.

LETTRE DCCL

A LA MÈRE PAULE-JÉRONYME DE MONTHOUX

SUPÉRIEURE A BLOIS

Joie que cause à la Sainte l'avancement spirituel des Sœurs de Blois. — Utilité des souffrances; il faut les recevoir avec soumission et amour.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

MA TRÈS-CHÈRE ET BIEN-AIMÉE FILLE,

J'ai reçu avec consolation votre grande lettre, et loue le divin Sauveur du saint avancement qu'Il donne à ces chères âmes qui vivent sous votre conduite. Je supplie sa douce Bonté de leur continuer cette bénédiction avec accroissement de toutes ses plus riches grâces, mais surtout à votre bon cœur, que je vois dans une disposition donnée de la bonne main de Dieu.

Oh! ma vraie très-chère fille, quel bonheur de pâtir et souffrir pour Celui qui nous a acquis le ciel en souffrant! Pour moi, je crois que ce Dieu de bonté veut que vous ayez toujours quelque exercice de souffrance. Il les faut aimer, et se soumettre avec douceur aux effets de sa justice, comme à ceux de sa miséricorde. Mais je vous prie, ma fille, ne permettez pas à votre esprit d'accroître ni appesantir la charge que Dieu vous impose. Souffrez ce qui vous sera donné, sans le regarder; mais n'y contribuez rien du tout que votre acquiescement, ainsi que je vous dis, et demeurez ferme dans les résolutions que nous prîmes sur ce sujet, et ne me dites jamais que vous m'importunez; non, ma chère fille, cela n'est pas; au contraire, je reçois une fort grande consolation de vos lettres et de votre confiance. Croyez assurément que je suis tout à fait vôtre, et de bon cœur. Je crois que vous aurez maintenant reçu celle que j'écrivis en réponse à M. Riollé au commencement de sep-

tembre. Je le salue très-humblement; je vous écrivis aussi. Notre Sœur Mad.-Élisabeth écrira nos nouvelles, n'en ayant pas le loisir. Je supplie notre bon Sauveur de faire abonder en vous ses plus saintes bénédictions et sur toutes nos chères Sœurs.

Conforme à une copie gardée à la Visitation du Mans.

LETTRE DCCLI

A MONSEIGNEUR ANDRÉ FRÉMYOT

ANCIEN ARCHEVÊQUE DE BOURGES

Réflexions sur le néant des choses de ce monde. — Fraternelle union de prières. — Arrivée de la Mère Favre à Annecy. — Nouvelles du Père dom Juste et du procès de béatification. — Éloge de la Supérieure de Dijon.

VIVE ✝ JÉSUS!

[Annecy], 17 décembre [1626].

MONSEIGNEUR TRÈS-CHÈREMENT HONORÉ,

L'approche de cette grande et digne fête de Noël réveille en mon cœur mille souhaits de saintes bénédictions pour le vôtre très-cher, afin que le divin Enfant, qui a fait avec tant d'amour une si grande naissance dans votre bénite âme, y fasse journellement ses accroissements en toutes saintes vertus. Et pour cela, mon très-cher seigneur, je me réjouis de la sainte résolution que vous avez faite de vous retirer de la cour. Certes, ce tracas-là est meshui incompatible avec les sentiments que notre bon Dieu vous continue, et dont un brin vaut mieux que cent mille livres de l'honneur du monde, la vanité duquel, en ses espérances, nous a été si sensible en la mort de notre feu Mgr de Lyon[1]. Oh Dieu! mon très-cher seigneur, avec quelle certitude cela, et mille autres tels exemples, nous fait toucher le néant des choses de cette vie! Il n'y a rien que Dieu [qui soit] digne d'occuper nos affections et de rassasier nos espérances; il faut

[1] Le cardinal-archevêque Denys-Simon de Marquemont, décédé à Rome le 16 septembre.

véritablement et tout de bon rester dans les biens véritables de la permanente et très-heureuse éternité ! Voilà mon continuel désir, pour vous comme pour moi, Dieu me faisant désirer votre salut comme le mien propre, par la sacrée union qu'Il a faite de nos cœurs en son divin amour. Conservez-la bien de votre côté, mon très-cher seigneur, et que nos prières nous soient toujours communes, je vous en conjure. Je ne communie point sans vous; enfin, je vous porte en toutes mes chétives prières, toujours au milieu de mon cœur, respirant pour vous comme pour moi le salut éternel. Dieu me donne une si grande tendresse et sentiment d'amour pour vous, que je ne saurais l'exprimer; il n'en est pas aussi besoin.

Au reste, nous avons ici notre grande et si chère fille [la Mère Favre]. L'on nous avait si fort pressées pour passer en Piémont devant les neiges que cela nous la fit précipiter en son départ; et maintenant je ne pense pas, puisque nous sommes si avant en l'hiver, qu'il ne faille attendre le printemps. L'on fait ce que l'on peut pour m'exempter de ce voyage, comme aussi, en vérité, je serai inutile puisque ma Sœur y va.

Au reste, nous avons aussi une bonne mortification du retardement de la venue du bon Père dom Juste. Ils l'ont fait provincial de leur Ordre, de sorte que je crains qu'il ne puisse venir qu'au printemps, et, par ce moyen, que les affaires de notre Bienheureux Père soient d'autant retardées, car il faut que, comme procureur, il soit présent à l'ouverture des commissions et du procès. C'est pour cela que l'on ne peut rien faire ni avancer cette bénite œuvre, ce dont je suis bien marrie; mais en tout il faut prendre patience et bénir Dieu. Il nous ôte ce grand et universel commissaire deçà les monts; mais cela pourtant ne vous nécessitera pas d'aller partout, ains seulement ici et ès autres lieux qui vous seront commodes, parce qu'on a obtenu qu'à Paris, Bourges, Orléans, et encore en trois ou quatre autres villes, les prélats ou grands vicaires soient commis dans leurs

évêchés; de sorte, mon très-cher seigneur, qu'il y aura beaucoup moins de tracas pour vous que nous ne pensions.

Je suis un peu mortifiée de l'impertinence que je vous écrivis dernièrement. Je ne voudrais pas qu'on la sût, sinon vous, qui la prendrez de ma simplicité et confiance. Je vous prie, mon très-cher seigneur, aimez encore toujours quelquefois nos bonnes Sœurs de Dijon. La Mère [Michel] que nous y envoyons est bien différente pour l'extérieur de notre *grande fille;* mais, certes, elle est très-sage et capable du gouvernement qu'on lui commet. Et je prie Dieu qu'Il nous tienne dans le sein de sa divine protection pour nous y combler de toutes grâces. Je suis sans fin, de tout mon cœur, mon très-honoré seigneur, votre très-humble et très-obéissante fille et servante en Notre-Seigneur.

[*P. S.*] Le bon M. le curé de Rumilly a pensé mourir ces jours passés; et, à ce sujet, Mgr de Genève me commanda de vous supplier de vous ressouvenir de la prière qu'il vous avait faite pour telle occasion, et de ce que vous lui en avez promis. Je ne sais s'il vous écrira; mais je sais bien qu'il vous honore excellement, et messieurs ses frères, et se réjouissent bien de vous voir et de vous faire bonne chère. L'on avait déjà marqué votre logis, mais il faut patienter.

LETTRE DCCLII

A LA MÈRE MARIE-ADRIENNE FICHET

SUPÉRIEURE A RUMILLY

Elle lui recommande la douceur qui gagne les cœurs et édifie le prochain.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

Pour Dieu, ma très-chère fille, n'ouvrez point la porte de votre cœur à toutes les tentations que le diable vous présente

pour vous troubler, et divertir par ce moyen votre esprit de l'attention que vous devez avoir à l'éducation de ces chères petites âmes que Dieu commet à votre soin, ou du moins pour vous empêcher de le faire avec la douceur et suavité d'esprit qui vous est uniquement nécessaire pour le bien de votre famille, et pour la bonne édification de ceux de dehors. Au nom de Dieu, tenez la pointe de votre esprit en Dieu et travaillez comme cela, sans regarder vos attaques.

Je suis fort marrie de toutes ces petites reparties que l'on fait, quand on dit que l'on ne vous aime pas. Il ne faut pas dire cela aux filles; car outre que cela n'est pas (ou bien le cœur du peuple serait bien changé dès mon départ), s'il l'était, il faudrait en profiter par humilité, et tâcher par douceur, par suavité, bonté et modestie, de regagner les cœurs, et, pour l'amour de notre doux Sauveur, je vous conjure de le faire et toutes nos Sœurs. Cela est important, à ce commencement, de se mettre en bonne odeur par la douceur et affabilité franche, cordiale et dévote, et non affectée. Ma pauvre très-chère fille, mon âme vous conjure de vous appliquer à ceci soigneusement pour la gloire de Dieu, pour votre bonheur, pour l'honneur de notre saint Père, et de tout l'Institut qui ne doit respirer qu'humilité, douceur, suavité, modestie et piété, en telle sorte que la bonne odeur de votre conversation édifie le prochain. Je conjure nos Sœurs de ceci, et de vivre selon l'esprit de notre saint Père, et non selon celui de la nature et de l'amour-propre.

Supportez M. Billet. Dieu découvrira quelque moyen de remédier à cela. Ma fille, mon âme vous chérit fortement et vous souhaite l'esprit du petit Jésus. Qu'il soit béni! *Amen.*

Conforme à l'original gardé aux Archives de la Visitation d'Annecy.

LETTRE DCCLIII

A L'INFANTE CATHERINE DE SAVOIE [1]

Remercîments pour la protection accordée aux monastères de la Visitation.

VIVE † JÉSUS!

[Annecy, 1626.]

MADAME,

Bénite soit la bonté de Notre-Seigneur qui a donné à Votre Altesse Sérénissime la sainte affection de nous protéger, en l'affaire de l'affranchissement des biens nécessaires à l'entretien de nos familles [religieuses], laquelle, bien que très-juste, avait grand besoin d'être appuyée de votre zèle et autorité. Ce bienfait acquiert un si grand repos à nos maisons qui sont dans ses États, que nous désirerions de tous nos cœurs d'en pouvoir rendre à Votre Altesse Sérénissime les très-humbles remercîments que nous lui en devons; mais, Madame, nous trouvant dans l'impuissance, nous nous prosternons aux pieds de Votre bonté, lui offrant en toute humilité notre petitesse avec toute l'affection et soumission de nos cœurs, pour lui rendre à jamais une entière obéissance, avec nos vœux et prières continuelles à la souveraine Majesté de notre bon Dieu, afin qu'il Lui plaise de conserver Votre royale personne, et la combler de ses plus riches faveurs; demeurant, Madame, de Votre Altesse Sérénissime, la très-humble, etc.

[1] Françoise-Catherine de Savoie, fille du duc Charles-Emmanuel et de Catherine d'Autriche, naquit en 1595. Agrégée au Tiers Ordre de saint François d'Assise, elle donna à la cour le spectacle d'une vie toute sainte, et mourut en 1641. Cette pieuse princesse honorait d'une protection toute spéciale l'Institut de la Visitation, et professait la plus grande vénération pour la Bienheureuse Mère de Chantal.

FIN DU DEUXIÈME VOLUME DE LA CORRESPONDANCE.

TABLE DES MATIÈRES

ANNÉE 1622.

Pages

LETTRE CCCLXII. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — Mal qu'entraîne la mélancolie. — Les réprimandes doivent être tout à la fois graves, fermes et suaves. 1

LETTRE CCCLXIII (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Soumission filiale à la divine Providence. — Recommandations pour l'envoi des Règles. 3

LETTRE CCCLXIV (*Inédite*). — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Attente des ordres de saint François de Sales. 4

LETTRE CCCLXV (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** — Résister aux sollicitations des personnes qui veulent la retenir à Montferrand. — Des processions. — Prochain départ de Paris. 5

LETTRE CCCLXVI. — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Éloge du Père Bonvoisin, de la Compagnie de Jésus. 6

LETTRE CCCLXVII (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** — La Sainte a reçu son obéissance pour quitter Paris. — Il vaut mieux se fortifier dans l'esprit de l'Institut que multiplier les fondations. 7

LETTRE CCCLXVIII (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Chercher une Supérieure pour Valence. — Les tribulations sont des trésors. 9

LETTRE CCCLXIX (*Inédite*). — **A la même.** — Déposition de la Mère Anne-Marie Rosset. — Départ pour Nevers. 9

LETTRE CCCLXX (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** — Comment triompher des obstacles qui s'opposent à sa sortie de Montferrand et se rendre promptement où l'appelle la volonté divine. 10

LETTRE CCCLXXI (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Envoyer Sœur A.-L. de Villars à Montferrand. — Visite canonique. . 11

LETTRE CCCLXXII. — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Il faut nommer une Sœur pour s'acquitter des commissions des autres monastères de l'Ordre. — Regret de voir une jeune personne infidèle à l'appel de Dieu. — Projet d'une seconde fondation à Paris. — Ne faire aucune concession contre la Règle. — Estime pour le Révérend Père Binet, Jésuite. 12

Pages

LETTRE CCCLXXIII (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Les autorités de Montferrand refusent de laisser partir la Mère Favre. 15

LETTRE CCCLXXIV (*Inédite*). — **A la même.** — Nouveaux arrangements pour l'arrivée de la Mère Favre à Dijon. 16

LETTRE CCCLXXV. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Arrivée de la Sainte à Dijon. — Empressement des habitants à la visiter. — Son exactitude à l'Office malgré la presse des affaires. 17

LETTRE CCCLXXVI (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Montferrand.** — Détails sur la maison de Dijon. — Espoir d'être bientôt réunies. — Sollicitude pour le monastère de Lyon. 18

LETTRE CCCLXXVII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Prière de composer deux cantiques sur des sujets indiqués. — L'*Introduction à la vie dévote* doit guider dans l'examen de la retraite annuelle. . . 20

LETTRE CCCLXXVIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — On ne doit pas permettre aux séculiers de s'immiscer dans les affaires de la maison. — C'est au Chapitre d'élire l'assistante. — Projet de deux nouvelles fondations. 22

LETTRE CCCLXXIX. — **A M. de Neuchèze.** — Il faut, en possédant des richesses périssables, ne pas se laisser posséder par elles. 24

LETTRE CCCLXXX (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Conseils pour la fondation de Saint-Étienne. 25

LETTRE CCCLXXXI (*Inédite*). — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Prudence et sollicitude de la Sainte pour une âme faible. . 26

LETTRE CCCLXXXII. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Sentiments d'estime pour madame de Chevrières. — On demande des Religieuses de la Visitation dans plusieurs villes 27

LETTRE CCCLXXXIII. — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Avec quelle patience une Supérieure doit supporter les esprits difficiles. — Confiance et abandon à la divine Providence. — Admission de plusieurs prétendantes et renvoi d'une autre. 30

LETTRE CCCLXXXIV. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Elle doit procurer à sa communauté le bienfait de la visite canonique. — Ce serait donner entrée à des abus que de permettre facilement des changements de monastère. 32

LETTRE CCCLXXXV. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Projet d'une fondation à Marseille. Conseils pour celle de Saint-Étienne. — Il est certaines âmes qu'on ne doit pas presser dans le chemin de la perfection. . 33

LETTRE CCCLXXXVI. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Dispositions intimes de la Sainte. Elle désire que ses filles tiennent leur cœur en paix au milieu des contradictions. 35

LETTRE CCCLXXXVII. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — Dans les ténèbres intérieures, s'abandonner à la Providence sans retour sur soi-même. — Changement d'une directrice. — Accident arrivé à M. de Toulonjon 36

LETTRE CCCLXXXVIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Montfer-**

Pages

rand. — Estime pour la comtesse de Dalet. — Entrée de la présidente Le Grand au monastère de Dijon. — Il faut être très-réservée à recevoir des petites filles. — Avantages de l'état de pure foi. — La Supérieure doit puiser ses principales lumières pour la direction dans les Entretiens de saint François de Sales. 39

Lettre CCCLXXXIX (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Annonce de la fondation de Belley; celle de Marseille sera peut-être différée. Affaire d'intérêts. — Nouvelles de famille. 41

Lettre CCCXC. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — De quelle prudence user dans la direction des âmes. — La perfection des Filles de la Visitation est toute tracée par leur Règle. — Il faut être courte aux conférences spirituelles et au parloir. 42

Lettre CCCXCI (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Le dépouillement intérieur est la voie royale. — Ne jamais accorder de priviléges aux bienfaitrices religieuses. — Maternelles recommandations pour deux Sœurs éprouvées. — On ne doit pas sortir des assemblées de communauté sans permission. — Mort du cardinal de Retz. 44

Lettre CCCXCII (*Inédite*). — **A la Sœur M.-C. de Bressand, à Paris.** — Maladie de la Mère de Beaumont; comment la soigner et observer la Règle. — Avis pour la direction de quelques novices. 47

Lettre CCCXCIII. — **A. M. Michel Favre, à Annecy.** — Prochain départ de Dijon. — Nouvelles de saint François de Sales. 50

Lettre CCCXCIV. — **A la Sœur A.-C. de Sautereau, à Grenoble.** — La fidélité aux exercices de sa vocation est préférable aux extases et aux ravissements. 51

Lettre CCCXCV. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — L'autorité du Père spirituel est limitée par la Règle et les Constitutions. — Faire la correction avec humilité et douceur. — Conduite à tenir envers une prétendante dont la vocation est incertaine. — Que les Sœurs aient une tendre dévotion à Notre-Dame, et prient pour la sainte Église et pour Genève 52

Lettre CCCXCVI (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Désir de rentrer directement à Annecy. 54

Lettre CCCXCVII. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — La Supérieure et la directrice doivent avoir un cœur large et dévoué. — C'est faire tort aux monastères de les charger de sujets tout à fait incapables. . 55

Lettre CCCXCVIII. — **A la Mère M.-M. de Mouxy, à Belley.** — Quel esprit doit avoir une vraie Mère spirituelle; son abandon et sa confiance au secours divin doivent être sans bornes ni limites. 57

Lettre CCCXCIX. — **A la Sœur M.-A. Humbert, à Moulins.** — Suivre fidèlement la direction donnée par saint François de Sales. — Avis très-utiles pour la retraite annuelle. 59

Lettre CD. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — Conseils pour la retraite annuelle. 61

Lettre CDI (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Estime

Pages

pour Mgr de Langres. — Prudence à garder au sujet des personnes dont l'état tient de l'obsession. 63

Lettre CDII. — **A la Sœur H.-A. Lhuillier, à Paris.** — Exhortation à lui ouvrir son cœur. — C'est une *grande grandeur* devant Dieu que d'être bien petite à ses propres yeux. 65

Lettre CDIII (*Inédite*). — **A la Sœur M.-C. de Bressand, à Paris.** — Consolation que donnent à la Sainte la ferveur du noviciat de Paris et la sagesse de la directrice. — La Supérieure seule peut accorder des exemptions pour les articles importants de la Règle. 66

Lettre CDIV. — **A la Sœur C.-M. Amaury, à Paris.** — Encouragement à supporter une grande épreuve intérieure. 68

Lettre CDV (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Elle lui annonce son arrivée à Lyon; joie d'y trouver le Révérend Père Suffren. 69

Lettre CDVI (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Départ de Dijon. — Il n'appartient pas à une simple Religieuse d'examiner les actions de la Supérieure.. 70

Lettre **de Mgr S. Zamet,** *évêque de Langres*, **à Sainte J.-F. de Chantal.** — Aussitôt que la Mère Favre fut arrivée à Dijon, sainte de Chantal s'était empressée d'en instruire l'évêque de Langres; en même temps, elle l'informait de son départ très-prochain et lui demandait sa bénédiction. Le prélat, qui professait une grande vénération pour la Bienheureuse Fondatrice, lui exprima ses regrets par cette lettre. 71

Lettre CDVII. — **A la Sœur M.-E. Joly, à Paris.** — Comment combattre les scrupules. 72

Lettre CDVIII. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — Promesse d'aller la visiter. 73

Lettre CDIX. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Moulins.** — Remettre ses sollicitudes aux soins de la Providence et demeurer en paix parmi toutes sortes d'événements. — Difficultés pour la réception d'une prétendante. 74

Lettre CDX. — **A la Sœur M.-A. Humbert, à Moulins.** — Le désir de changer de monastère ruine la paix de l'âme. — Dieu bénit l'humble simplicité. 76

Lettre CDXI. — **A une Supérieure de la Visitation.** — La Sainte se réjouit du bon état des maisons qu'elle a visitées. — On demande des fondations à Besançon et à Chambéry. — La ferveur des Sœurs doit s'ajuster à la Règle. 77

Lettre CDXII (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Nouvelles des monastères de Montferrand et de Saint-Étienne. — L'Office doit être chanté sur un ton doux et modéré. — Séjour de saint François de Sales à Lyon; son estime pour les Révérends Pères Jésuites. — Éloge de Sœur Marie de Valence. — Comment se comporter à l'égard de diverses personnes. 78

Lettre CDXIII (*Inédite*). — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Dijon.** — Il faut agrandir le courage des novices.. 81

Lettre CDXIV. — **A la Sœur M.-M. Milletot, à Dijon.** — Conseils maternels et témoignages d'affectueux souvenirs 82

Pages

LETTRE CDXV (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Affaires temporelles. — Décision pour la réception de plusieurs prétendantes. 83

LETTRE CDXVI (*Inédite*). — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Moulins.** — On ne peut acquérir la perfection sans peine. — La partie supérieure de l'âme doit dominer comme une reine sur tous les mouvements naturels. . 84

LETTRE CDXVII. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Elle réclame des nouvelles de saint François de Sales. — Détails sur le monastère de Valence. 85

ANNÉE 1623.

LETTRE CDXVIII. — **A Mgr Jean-François de Sales, évêque de Genève.** — Sentiments héroïques de résignation sur la mort de saint François de Sales. — Déférence et soumission envers le nouvel évêque. 87

LETTRE CDXIX. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Acquiescement à la volonté de Dieu. — Le testament de saint François de Sales indique le lieu de sa sépulture. — Il faut surmonter les difficultés qu'opposent les magistrats de Lyon au départ de sa dépouille mortelle. 88

LETTRE CDXX. — **A la Sœur F.-M. Favrot, à Annecy.** — La parfaite adhérence au bon plaisir divin n'empêche pas de ressentir vivement la douleur. 90

LETTRE CDXXI. — **A Mgr André Frémyot, à Bourges.** — Même sujet. 90

LETTRE CDXXII. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Moulins.** — Entier abandon aux dispositions de la Providence. — Avoir un filial recours aux Pères de la Compagnie de Jésus dans toutes les difficultés. — Les Sœurs ne doivent pas demander de congés particuliers au Supérieur ni donner le nom de *Mère* à la Sœur déposée. 92

LETTRE CDXXIII. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — Exhortation à suivre en tout les intentions du saint Fondateur. — Conserver la liberté du Chapitre. — Égards dus à la communauté de Moulins. — Les Sœurs fondatrices doivent demeurer au monastère qu'elles ont fondé. . . 95

LETTRE CDXXIV (*Inédite*). — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Dijon.** — L'espérance de revoir au ciel son Bienheureux Père console la Sainte dans sa douleur. — Ne pas juger les actions de la Supérieure et demander avec confiance les soulagements nécessaires à la santé 97

LETTRE CDXXV. — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Misérable est le cœur à qui Dieu ne suffit pas. — Saint François de Sales visite le monastère d'Annecy par des odeurs célestes. — Ne plus aspirer qu'à l'éternité. 99

LETTRE CDXXVI. — **A la Mère F.-G. Bally, à Bourges.** — Pratiquer fidèlement l'humilité, la douce charité et la confiance en Dieu. — Il ne faut priver aucune Religieuse du bienfait de la correction. — Rien au monde

Pages

ne doit altérer la paix du cœur. 100

Lettre CDXXVII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Exposé de l'état de paix et de résignation dans lequel elle reçut la nouvelle du décès de son Bienheureux Père. 103

Lettre CDXXVIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Prière de lui envoyer des reliques de saint François de Sales et de lui communiquer ses dernières intentions. — Ne pas s'absenter de l'Office pour travailler à quelque ouvrage, fût-ce même pour la sacristie. 104

Lettre CDXXIX (*Inédite*). — **A la même.** — Importance du bon choix des sujets. 107

Lettre CDXXX. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Paix et résignation au milieu des plus sensibles regrets. — Il ne faut pas être ardente à procurer de nouvelles fondations. — Prudence dans le choix des directeurs. — Recueillir avec soin les lettres et les paroles de saint François de Sales. 108

Lettre CDXXXI. — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Dijon.** — Quand Dieu impose le joug, Il aide à le porter. — Combattre la jalousie et chercher la perfection dans la pratique de la Règle et non dans les austérités de son choix. 110

Lettre CDXXXII (*Inédite*). — **A la Mère C.-A. Joly de la Roche, à Orléans.** — Il ne faut recevoir qu'une ou deux filles au plus qui pour des maux de tête ne pourraient s'appliquer à l'oraison. — Ne pas permettre inutilement l'entrée du monastère, même aux personnes qui aspirent à la vie religieuse. — Projet d'établir une maison de la Visitation à Marseille. 111

Lettre CDXXXIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Dispositions concernant la fondation de Marseille. — La Mère de Blonay est autorisée à corriger les Directoires. 113

Lettre CDXXXIV. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Moulins.** — Les Filles de la Visitation doivent aimer la sainte pauvreté. — Ne pas garder dans le monastère des jeunes personnes sans vocation. — Conseils pour la direction de quelques Religieuses. — Il ne faut pas faire du dortoir une infirmerie. 115

Lettre CDXXXV. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Désir que la fondation de Marseille soit faite par des Sœurs d'Annecy. 119

Lettre CDXXXVI. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Moulins.** — La tendreté sur soi-même est contraire à l'esprit de l'Institut. — On ne doit jamais recevoir à la profession des novices qui font des réserves à leur sacrifice. — Surveiller la correspondance de la Sœur M.-A. de Morville, et faire une relation exacte des miracles opérés par saint François de Sales. 120

Lettre CDXXXVII. — **Aux Sœurs de la Visitation de Moulins.** — Que toutes à l'envi soient fidèles à l'observance, en esprit de douceur et de paix. 122

Lettre CDXXXVIII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Moulins.** — Parfait acquiescement de la Sainte à la volonté de Dieu. — Toutes les lettres qui sortent de la maison doivent être vues par la Supérieure. — Aimer la pauvreté, l'observance, et se garder de la familiarité avec les séculiers. — Souhaits pour la fondation de Riom. 123

Pages

LETTRE CDXXXIX. — **A la Sœur M.-A. Humbert, à Moulins.** — Ne pas désirer de changer de monastère, mais demeurer en paix où la Providence nous a placées. 125

LETTRE CDXL. — **A la Sœur M.-A. de Morville, à Moulins.** — Prière de renoncer à une correspondance trop active. — Défense de faire sortir aucune lettre qui n'ait été vue par la Supérieure. 126

LETTRE DCXLI. — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Envoi des Sermons et des Entretiens de saint François de Sales. — Réception charitable d'une prétendante. — Douceur dans la conduite des âmes. 128

LETTRE CDXLII. — **A la Sœur M.-M. Milletot, à Dijon.** — Combattre courageusement la tentation et attendre en patience le secours de Dieu. . 129

LETTRE CDXLIII. — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Dijon.** — L'assistante doit porter les Sœurs au respect et à la confiance envers la Supérieure. . . 130

LETTRE CDXLIV (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Recherche des lettres de saint François de Sales. — Sollicitude pour la pauvreté des Sœurs de Bourges. — On doit chanter l'Office sur un ton doux et médiocre. 131

LETTRE CDXLV. — **A une Supérieure de la Visitation.** — Sentiments d'amour pour Dieu et pour l'Institut. — Charité que doit avoir la Supérieure pour les âmes imparfaites. — Comment recevoir les consolations spirituelles. 134

LETTRE CDXLVI. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Départ des fondatrices de Marseille 135

LETTRE CDXLVII. — **A la même.** — Modérer son ardeur naturelle, même lorsqu'elle se mêle à la piété. — De quelle discrétion user dans la conduite des âmes. 136

LETTRE CDXLVIII (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Lire attentivement les Directoires. — On ne fait pas la procession le jour de la Fête-Dieu. 137

LETTRE CDXLIX. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — L'examen des Directoires est confié aux Pères Fourier et Suffren. — Défense d'aller au parloir pendant l'Avent et le Carême. — Communion des mardis de l'Avent. — Nécessité de régler au plus tôt tout ce qui est de l'Institut. 139

LETTRE CDL. — **A la Sœur M.-M. Legros, à Bourges.** — Le souverain bien de l'âme consiste à demeurer humblement contente de tout ce que Dieu veut faire d'elle 141

LETTRE CDLI. — **A la Mère J.-C. de Brèchard, à Montferrand.** — Demeurer ferme dans les contradictions, et attendre le secours de la Providence, qui ne manque jamais à ceux qui se confient en elle. 142

LETTRE CDLII. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — Avis relatifs au gouvernement. — Courir avec allégresse dans la voie de l'observance. — Les Filles de la Visitation doivent avoir une amoureuse confiance en la Très-Sainte Vierge. 143

LETTRE CDLIII (*Inédite*). — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Dijon.** — La moitié des voix, plus une, suffit pour la réception des sujets. — Respecter la con-

Pages

duite de la Supérieure, et ne point la comparer avec celles qui l'ont précédée. 145

LETTRE CDLIV. — **A la Sœur F.-G. de la Grave, à Belley.** — Éviter les scrupules et obéir fidèlement à la direction, se confiant sans réserve en la miséricorde divine. 146

LETTRE CDLV (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Annonce de deux miracles opérés par l'intercession de saint François de Sales 148

LETTRE CDLVI (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Prochain mariage du baron de Chantal 149

LETTRE CDLVII (*Inédite*). — **A madame de Coulanges, à Paris.** — La Sainte se réjouit du mariage de son fils avec mademoiselle de Coulanges. . 150

LETTRE CDLVIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Envoi et correction des Directoires. — Bulle à obtenir du Saint-Siége en faveur de l'Institut. — Difficultés au sujet du petit Office. 151

LETTRE CDLIX (*Inédite*). — **A la même.** — Éclaircissement de quelques points des Directoires. — Crainte qu'on oblige la communauté de Paris à réciter l'Office canonial. — La Sainte raconte comment elle s'est déposée à Annecy 154

LETTRE CDLX (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Promesse de revoir les Directoires après avoir achevé les *Mémoires* pour la Vie du Bienheureux et la collection de ses Lettres. 158

LETTRE CDLXI. — **A la Mère F.-G. Bally, à Bourges.** — Comment témoigner sa reconnaissance pour deux guérisons miraculeuses obtenues par l'intercession de saint François de Sales. Il continue de visiter le monastère d'Annecy par des odeurs célestes 159

LETTRE CDLXII. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Moulins.** — Difficultés pour la fondation de Riom. — Comment faire respecter la clôture. La Supérieure peut avoir un meuble qui ferme à clef. — Que les Sœurs soient courtes au parloir et n'y demeurent pas au temps des Offices. — Le corps du Bienheureux Fondateur vient d'être mis dans le sépulcre. — Désir que son esprit vive et règne en l'Institut. 160

LETTRE CDLXIII. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — Au milieu des ténèbres intérieures, se reposer en Dieu, dans un esprit de parfaite confiance. 164

LETTRE CDLXIV (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Des actes capitulaires. — Il faut donner brièvement son avis pour la réception des sujets. — Plusieurs Religieux se proposent d'écrire la Vie de saint François de Sales. 165

LETTRE CDLXV. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Montferrand.** — Tendre sollicitude pour la Mère de Bréchard. — Éloge de la Supérieure de Marseille. — Dire sa pensée au sujet des Directoires. 167

LETTRE CDLXVI. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Moulins.** — On ne doit ouvrir la porte de clôture que pour de grandes occasions. — Conseils pour la Sœur de Morville. — Introduire doucement la pratique du Directoire. 169

Pages

LETTRE CDLXVII. — **A la Sœur M.-A. Humbert, à Moulins.** — Le parloir intérieur ne doit point avoir vue au dehors. — Éviter l'empressement pour les ouvrages. — Ne pas parler à la grille du chœur ; il faut que le châssis ferme à clef. 171

LETTRE CDLXVIII. — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Le *Directoire spirituel* guide les esprits sans les contraindre. — Parler plus aux Anges qu'aux hommes, et laisser à Dieu le soin de sa réputation. — Il n'y a jamais de vraie perfection intérieure où manque le parfait amour du prochain. — On retrouve dans les papiers de saint François de Sales deux cahiers du Coutumier écrits de sa main, outre les Directoires. 172

LETTRE CDLXIX. — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Dijon.** — Estime due à la Mère Favre. — Conduire les novices chacune selon son âge et sa capacité. — Avec quelle sagesse on doit procéder, lorsqu'il s'agit de donner sa voix au Chapitre. 175

LETTRE CDLXX. — **A M. l'abbé Roussier, à Saint-Étienne.** — Elle le remercie de son dévouement à la nouvelle maison de Saint-Étienne. . . . 177

LETTRE CDLXXI (*Inédite*). — **A la Mère C.-A. Joly de la Roche, à Orléans.** — Combien doivent durer les Offices et l'action de grâces après la communion. — Des processions. — Ne point se surcharger de prières extraordinaires. — Conseils relatifs au médecin. — De quelle étoffe faire les rideaux de l'infirmerie. — Procès-verbal sur deux miracles opérés par saint François de Sales. — Sollicitude pour la santé de la Mère de la Roche. 178

LETTRE CDLXXII. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Recommandation en faveur du président Favre. 182

LETTRE CDLXXIII (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Prière de lui donner de ses nouvelles et de dire sa pensée sur les Directoires. 183

LETTRE CDLXXIV. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Moulins.** — Les souffrances sont de riches occasions que Dieu nous envoie pour nous aider à pratiquer l'humilité, la douceur et la patience. — Ne pas recevoir des filles épileptiques. 184

LETTRE CDLXXV. — **A la Sœur M.-A. de Morville, à Moulins.** — Rien n'est plus dangereux que l'abus des grâces. 186

LETTRE CDLXXVI (*Inédite*). — **A madame la baronne de Chantal, sa belle-fille.** — Assurance de sa maternelle affection 188

LETTRE CDLXXVII (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Éclaircissements de quelques points d'observance. — Embarras suscités à la communauté de Belley. — Confiance en Dieu et support des imperfections du prochain. — Le *Directoire spirituel* a été fait par saint François de Sales. 189

LETTRE CDLXXVIII (*Inédite*). — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Riom.** — La considération des souffrances et des humiliations de notre divin Sauveur nous aide puissamment à supporter les misères de la vie. 191

LETTRE CDLXXIX (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Préparatifs d'une fondation à Chambéry. — Nouvelles de madame de Vigny. 192

Pages

LETTRE CDLXXX. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Décès de la Sœur Anne-Jacqueline Coste; éloge de ses vertus. — Ordre à suivre pour les retraites annuelles. — De quelle longueur doivent être les bouts des ceintures. — Les prétendantes n'entrent au Chapitre que pour demander leur essai. — Quand elle est pressée d'affaires, la Supérieure peut se contenter d'une demi-heure d'oraison. 193

LETTRE CDLXXXI (*Inédite*). — **A la même.** — Conseils pour le choix des Religieuses qui doivent fonder le monastère d'Avignon. — L'humilité et la simplicité sont préférables aux visions. — La Sainte refuse le titre de *Mère générale* 196

LETTRE CDLXXXII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Riom.** — Instante prière de revenir à Annecy, si les difficultés qui s'opposent à la fondation de Riom se prolongent davantage. 198

LETTRE CDLXXXIII. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Moulins.** — Les occasions de souffrance nous doivent être précieuses. — Ne rien accorder qui soit contre la Règle. 199

LETTRE CDLXXXIV. — **Aux Sœurs de la Visitation de Moulins.** — Demeurer unie à sa Supérieure, c'est un moyen de s'unir à Dieu. — Le temps des afflictions est celui d'une abondante moisson. — Bienheureux les pauvres, Dieu est leur trésor. 201

LETTRE CDLXXXV. — **A la Sœur M.-A. de Morville, à Moulins.** — Sévère réprimande. — L'âme qui n'est plus retenue par l'amour de Dieu doit au moins redouter sa justice. 202

LETTRE CDLXXXVI. — **A la Sœur C.-S. Fardel, à Belley.** — Reddition de compte des novices, et manière de leur enseigner à se bien confesser. 204

LETTRE CDLXXXVII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Riom.** — Dieu sanctifie nos cœurs par la croix. 205

LETTRE CDLXXXVIII. — **A Mgr l'évêque d'Autun.** — Prière de continuer sa protection à la communauté de Moulins. — Dieu ne saurait délaisser les Religieuses fidèles à leur devoir, et qui font leurs délices de la pauvreté. 206

LETTRE CDLXXXIX. — **A la Mère F.-G. Bailly, à Bourges.** — Il faut espérer contre toute espérance. — Bonheur d'être martyre de la pauvreté. . . . 207

LETTRE CDXC (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Envoi et correction des Directoires. 208

LETTRE CDXCI (*Inédite*). — **A la même.** — Conseils pour l'établissement du monastère d'Aix. — De quelle condescendance user à l'égard des âmes faibles. — Remarques sur le Coutumier et sur les Directoires. — Liberté pour le choix des confesseurs extraordinaires. — Réception des personnes infirmes et pénitentes.— On fait solliciter à Rome la permission de dire à perpétuité le petit Office. 209

LETTRE CDXCII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Riom.** — Elle la prie d'abandonner la fondation de Riom et de se retirer à Annecy; joie que causerait ce retour. — Nouveau Bref au sujet de l'Office. 213

LETTRE CDXCIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** —

Pages

Ardent désir de la gloire de Dieu. — Choisir pour Avignon une Supérieure prudente et ferme. — Revoir les Directoires avant de les communiquer aux autres monastères. 215

LETTRE CDXCIV. — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Dijon** — Éloge de la Mère Favre.— Quelles maximes graver au cœur des novices.. 218

LETTRE CDXCV (*Inédite*). — **A M. l'avocat Pioton, à Chambéry.** — Comment disposer la maison provisoire que doivent habiter les Sœurs de la fondation de Chambéry 220

LETTRE CDXCVI. — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Il faut peu se regarder soi-même, et toutefois conserver précieusement le souvenir des grâces reçues. — L'humiliation est la grande gloire de l'âme religieuse. — Comment diriger une personne dont la spiritualité paraît douteuse. — Marcher en esprit de confiance et de sainte liberté. 221

LETTRE CDXCVII. — **A M. l'avocat Pioton, à Chambéry.** — Arrangements pour la chapelle du futur monastère. 224

LETTRE CDXCVIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-A de Blonay, à Lyon.** — Allusion aux tribulations de la communauté de Moulins. 225

LETTRE CDXCIX (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Départ pour Moulins. — Comment traiter avec madame de Vigny. — Encouragement à porter avec joie le fardeau de la supériorité. — Examen de la visite annuelle. — Conseil pour la distribution des emplois. 225

LETTRE D. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Riom.** — Invitation à conclure promptement la fondation de Riom, ou à y renoncer. — Le bon plaisir de Notre-Seigneur doit toujours être le nôtre. 227

LETTRE DI (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Sujet du voyage de Moulins. 228

LETTRE DII (*Inédite*). — **A la Mère C.-A. Joly de la Roche, à Orléans.** — Motifs qui obligent la Sainte de passer en Auvergne. 229

LETTRE DIII (*Inédite*). — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Riom.** — Conclusion favorable de la fondation de Riom. 230

LETTRE DIV (*Inédite*). — **A la même.** — Annonce de son départ pour Riom 231

LETTRE DV (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Nouvelles des communautés de Moulins et de Montferrand. — La fondation de Riom est heureusement terminée. 231

LETTRE DVI. — **A madame de Vigny.** — Témoignages d'amitié. — Il faut être fidèle à ses exercices de piété et attendre patiemment la visite de Notre-Seigneur 233

LETTRE DVII (*Inédite*). — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Moulins.** — La Sainte annonce son départ de l'Auvergne 234

LETTRE DVIII (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Succès du voyage de Moulins. — Communiquer volontiers ce qui est de l'Institut aux autres Ordres pour leur utilité. — Il ne faut pas, sans de graves raisons, recevoir des prétendantes à l'insu de leurs parents. — L'esprit gêné et contraint n'est nullement l'esprit de la Visitation. 235

Pages

LETTRE DIX. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Heureuse mort de la Sœur Françoise-Blandine. — Retour de la Sainte à Annecy, et consolation que lui donne l'avancement spirituel des communautés qu'elle a visitées 237

LETTRE DX. — **A la même.** — Envoi de mémoires pour la rédaction d'une *Vie* de saint François de Sales. 238

ANNÉE 1624.

LETTRE DXI. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Il faut tendre incessamment à la générosité et à la pureté du divin amour. — Documents pour la Vie de saint François de Sales. — Entretenir d'affectueux rapports avec la Supérieure d'Avignon. — Ne pas faire de nouvelles fondations sans avoir pris conseil. 239

LETTRE DXII (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — La reconnaissance doit faire concéder aux bienfaitrices séculières tout ce qui est autorisé par la Règle. — Obligation pour une Religieuse de restreindre, autant que possible, ses rapports avec sa famille. — Veiller à ce que la directrice tienne les esprits des novices dans une sainte liberté . 241

LETTRE DXIII. — **A Mgr J.-F. de Sales, évêque de Genève.** — Avec quels applaudissements les Religieuses de la Visitation ont été reçues à Chambéry. 242

LETTRE DXIV. — **A M. Michel Favre, à Annecy.** — Quelques détails sur la nouvelle fondation 244

LETTRE DXV (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. de Morville, à Moulins.** — Humble aveu de la Sainte; sa maternelle et prudente condescendance. — Tendres reproches et affectueux appel à une vie plus exemplaire . . . 245

LETTRE DXVI. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — Souffrir patiemment les sécheresses. — Ne pas s'attacher à son propre jugement. — L'humilité attire les grâces de Dieu 247

LETTRE DXVII (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Invitation à se rendre à Annecy pour le service et l'utilité de la Congrégation . . . 248

LETTRE DXVIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Choix d'un confesseur pour la Visitation de Chambéry. — Conseils pour la Supérieure d'Avignon. — Désir de réunir les premières Mères de l'Ordre, pour mettre la dernière main au Coutumier 249

LETTRE DXIX (*Inédite*). — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Moulins.** — Il n'est rien qu'on ne doive souffrir pour sauver une âme et conserver la paix. — Aimer le mépris et se reposer en Dieu. 251

LETTRE DXX. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Difficultés que rencontrent les Sœurs d'Avignon. — Invitation de se rendre à Annecy

Pages

pour l'assemblée des premières Mères. — Conseils au sujet de la fondation de Mâcon 253

Lettre DXXI (*Inédite*). — **A la Sœur M.-C. de Bressand, à Paris.** — L'attrait du parfait dénûment doit être suivi en l'action et en l'oraison. — Devoir de la Sœur assistante envers la Supérieure malade 256

Lettre DXXII (*Inédite*). — **A la Sœur M.-H. Grison, à Paris.** — L'acquiescement au bon plaisir de Dieu dans les souffrances spirituelles et corporelles est une très-profitable oraison. — Se contenter pour l'ordinaire de la direction de la Supérieure. 258

Lettre DXXIII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Riom.** — La prière, la douceur et le bon exemple profitent plus que la sévérité. — On demande une fondation à Brioude. — Respect envers le confesseur. . . 259

Lettre DXXIV. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — La Sainte s'excuse d'écrire quelques notes sur ses rapports avec son Bienheureux Père. — Précieuse mort de la Supérieure d'Avignon 261

Lettre DXXV. — **A la même.** — Après l'humilité et l'entière dépendance de Dieu, rien ne contribue plus au bonheur des maisons religieuses que le bon choix des sujets. 263

Lettre DXXVI. — **A la Mère M.-M. de Mouxy, à Belley.** — Elle l'encourage à souffrir joyeusement la pauvreté et à se confier en la Providence. — Réception d'une prétendante aveugle 264

Lettre DXXVII. — **A la Sœur F.-A. de la Croix de Fésigny, à Annecy.** — Il faut s'humilier de ses fautes sans jamais se décourager. — Ne rien demander et ne rien refuser. 265

Lettre DXXVIII. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Regrets du décès de la Mère de la Balme; éloge de ses vertus. — Du changement de l'assistante et des autres officières. 266

Lettre DXXIX. — **A la même.** — Comment faire utilement la correction fraternelle. 268

Lettre DXXX. — **A Mgr A. Frémyot, à Bourges.** — Miracles opérés par l'intercession de saint François de Sales. — Exigences de madame de Chevrières 269

Lettre DXXXI (*Inédite*). — **A M. l'avocat Pioton, à Évian.** — Projet d'une fondation à Évian. 271

Lettre DXXXII. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Affaires d'intérêt. — Du recours que les Sœurs peuvent avoir à la coadjutrice pour avertir la Supérieure. — Utilité d'une réunion des premières Mères de l'Institut 272

Lettre DXXXIII (*Inédite*). — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Dijon.** — Estimer l'esprit de tous les Ordres religieux, mais s'attacher de préférence à celui de son Institut. — Une âme qui veut tendre à la perfection doit rester égale au milieu des inégalités de la vie. 274

Lettre DXXXIV (*Inédite*). — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Riom.** — De quelle importance est le bon choix des sujets; n'en point admettre qui ne soient bien appelés de Dieu 276

Pages

LETTRE DXXXV (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — L'assemblée des premières Mères à Annecy est ajournée aux fêtes de la Pentecôte. Utilité de cette mesure. — Envoi au Père général des Feuillants d'une collection de lettres de saint François de Sales, pour servir à l'histoire de sa Vie. 277

LETTRE DXXXVI (*Inédite*). — **A M. Michel Favre, à Annecy.** — Confiance due à la Supérieure. — Quand recourir à la coadjutrice. — Humilité et dévouement envers les monastères. 279

LETTRE DXXXVII (*Inédite*). — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Moulins.** — Désir que témoigne la Sœur de Morville de venir à Annecy; mesures de prudence à ce sujet. — Du remède aux scrupules. — Les âmes qui se nourrissent du Pain des forts doivent triompher de leurs faiblesses. — Différer la fondation d'Autun. 280

LETTRE DXXXVIII (*Inédite*). — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Grenoble.** — Affectueux reproches de son long silence. — Remettre à plus tard son voyage d'Avignon 284

LETTRE DXXXIX. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Riom.** — Elle lui fixe le jour de l'arrivée des premières Mères à Annecy, et la prie de s'y rendre exactement. 285

LETTRE DXL (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Lettres égarées. — La Communauté de Lyon n'a pas le droit de s'opposer au voyage de la Mère de Blonay à Annecy. — Prétentions exagérées d'une dame au sujet d'une fondation. 286

LETTRE DXLI (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Elle doit réfléchir et prendre conseil sur l'opportunité de son voyage à Annecy. La Supérieure d'Orléans pourrait l'accompagner. — Témoigner beaucoup de confiance à la Mère de Nevers. — Quantité de lettres de saint François de Sales ont été retrouvées 288

LETTRE DXLII (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Il faut, autant que possible, traiter par voie amiable, et ne recourir à la justice qu'à toute extrémité. — Bruits de peste à Paris. 290

LETTRE DXLIII. — **A la même.** — Difficultés survenues avec M. de Saint-Nizier. — Il faut demander conseil avant de commencer la construction du monastère. — Voyage des Supérieures à Annecy 292

LETTRE DXLIV. — **A la même.** — Établissement du monastère d'Avignon. — Les novices doivent être sérieusement examinées avant la profession. — Documents envoyés au Père de la Rivière 293

LETTRE DXLV (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Envoi de lettres. — La Mère de Châtel est proposée pour être Supérieure à Dijon. 295

LETTRE DXLVI (*Inédite*). — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Dijon.** — Conseils pour la bonne direction de la communauté de Dijon, pendant l'absence de la Supérieure 297

LETTRE DXLVII. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Moulins.** — En quelle occasion les Religieuses étrangères à l'Institut peuvent entrer dans les monastères. N'y point admettre de jeunes filles qui n'aient le désir de la vie religieuse. — Obligation du petit Office. 298

Pages

LETTRE DXLVIII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Riom.** — Nouvelle invitation à se rendre à Annecy pour l'assemblée des premières Mères . 301

LETTRE DXLIX (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Bulle d'érection du monastère. — Nouvelles instances de madame de Chevrières pour la fondation de Mâcon. — L'assemblée des premières Mères aura lieu à la Pentecôte 302

LETTRE DL. — **Au Révérend Père de la Rivière.** — Divers renseignements pour une nouvelle Vie de saint François de Sales. — Détails sur les premières années de la Visitation 304

LETTRE DLI (*Inédite*). — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Moulins.** — Dispositions pour le voyage de la Sœur de Morville à Annecy. 308

LETTRE DLII (*Inédite*). — **A la même.** — Même sujet 309

LETTRE DLIII. — **A une Supérieure de la Visitation.** — L'esprit de la Visitation est un esprit de douceur et d'humilité. — Comment se conservera l'union entre les monastères. — Nouveau duel du baron de Chantal. — Chant des Litanies 310

LETTRE DLIV (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Joie d'apprendre que saint Vincent de Paul approuve le voyage d'Annecy. 313

LETTRE DLV. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Elle lui recommande la patience au milieu des oppositions que l'on apporte à son voyage d'Annecy. — Détails divers 314

LETTRE DLVI (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Comment obtenir le consentement des Supérieurs de Lyon pour le voyage de la Mère de Blonay à Annecy. — Prière de passer à Belley et d'amener la Mère de Mouxy. 317

LETTRE DLVII (*Inédite*). — **Aux Sœurs de la Visitation.** — (Cette lettre, qui se voit en tête du *Coutumier* rédigé en 1624, fut modifiée par sainte de Chantal, quatre ans plus tard, avant d'être livrée à l'impression). . . . 318

LETTRE DLVIII. — **Aux Supérieures de la Visitation venues à Annecy pour la rédaction du Coutumier.** — Elle les assure de son affectueux souvenir. — Le *Coutumier* doit être revêtu de l'approbation des évêques. 321

LETTRE DLIX. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Départ des Mères assemblées à Annecy. — Affaires diverses. — La Sainte ne veut point être appelée *Supérieure des monastères* 322

LETTRE DLX. — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Dijon.** — Nécessité d'inspirer aux jeunes Religieuses l'amour et l'estime de leur Supérieure; celle d'une fondation n'est jamais élue capitulairement 324

LETTRE DLXI. — **A M. l'avocat Pioton.** — Il ne faut pas recevoir de nombreuses prétendantes dans les commencements d'une fondation 326

LETTRE DLXII (*Inédite*). — **A M. le baron de Chantal.** — Elle partage la douleur que lui cause la mort de son premier-né, et l'exhorte à se maintenir soigneusement dans la grâce de Dieu 327

LETTRE DLXIII. — **A madame la comtesse de Toulonjon.** — La Sainte se réjouit de la naissance d'une petite-fille. — Nouvelles du baron de Chantal. — Affectueuses recommandations. 329

Pages

LETTRE DLXIV. — **A la Sœur M.-A. Fichet, à Chambéry.** — La simplicité et l'amour de la petitesse sont des vertus essentielles à la Visitation — La bonne oraison est celle qui conduit à la mortification 330

LETTRE DLXV (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre. à Dijon.** — Il faut servir les âmes avec latitude de cœur, zèle charitable et amour maternel. — Divergence d'opinions au sujet d'un Visiteur général. 331

LETTRE DLXVI. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — Attachement inaltérable à l'esprit de l'Institut et aux maximes du Bienheureux Fondateur; faveurs miraculeuses obtenues par son intercession. — Temps que doit durer l'action de grâces de la communion, après *None*. — Des pénitences. — Désintéressement dans la réception des sujets. . . . 333

LETTRE DLXVII (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Admirable humilité de la Sainte. — Témoignages de maternelle confiance. 337

LETTRE DLXVIII. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Moulins.** — La parfaite observance est une source de paix dans les monastères. — Il faut chérir les contradictions et travailler à acquérir l'esprit de douceur. — Préparatifs de la fondation d'Autun. 338

LETTRE DLXIX. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Conseils pour l'oraison. — On peut quelquefois tenir le Chapitre le matin, mais n'en pas faire coutume 340

LETTRE DLXX (*Inédite*). — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Riom.** — Détails relatifs à la maison de Moulins. — On désapprouve le projet d'un Visiteur général. — Dieu maintiendra l'Institut si on y conserve l'esprit d'humilité et la parfaite observance. — Pauvreté de quelques monastères. 342

LETTRE DLXXI. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — La récitation du petit Office de Notre-Dame est obligatoire. — C'est une pratique de mortification de supporter les piqûres des insectes. — Tous les monastères s'affectionnent à la lecture du *Coutumier*. — Affaires d'intérêts. — Le mépris est le meilleur remède à opposer à certaines tentations 345

LETTRE DLXXII (*Inédite*). — **A la même.** — Impression des Épîtres de saint François de Sales. — Les croix d'argent doivent être selon le modèle que donne le *Coutumier* 348

LETTRE DLXXIII. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Moulins.** — Qualités que doivent avoir les Sœurs envoyées en fondation. — Se réjouir de l'avancement des autres Ordres, comme du sien propre. — En quel cas on peut recevoir dans le monastère des Religieuses étrangères. — Soins à donner aux jeunes postulantes 349

LETTRE DLXXIV. — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Comment supporter les peines intérieures. — Divers incidents de voyage 353

LETTRE DLXXV (*Inédite*). — **A la même.** — Voyage de Belley à Chambéry. — Dévouement de madame de Vigny pour la Visitation 354

LETTRE DLXXVI (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Motifs du voyage de Belley 355

LETTRE DLXXVII. — **A la même.** — Combien il est difficile de parler di-

Pages

gnement des vertus de saint François de Sales. — Préparer une nouvelle élection. — Éloge des Sœurs M.-G. d'Avise et M.-A Fichet. 356

Lettre DLXXVIII. (*Inédite*). — **A la même.** — Le Père dom Juste est de retour à Annecy. — Affaires diverses. 358

Lettre DLXXIX (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Ménagements charitables pour une âme faible et imparfaite. — Les Sœurs envoyées hors de leur monastère de profession peuvent demander à y retourner; ce cas excepté, le désir de changer de communauté est dangereux 359

Lettre DLXXX (*Inédite*). — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Annecy.** — Recommandations en faveur du P. Dufour 361

Lettre DLXXXI (*Inédite*). — **A la Sœur M.-F. Humbert, à Annecy.** — Elle lui recommande la fidélité à la grâce et le support des imperfections du prochain. 362

Lettre DLXXXII (*Inédite*). — **A la Mère M.-Hélène de Chastellux, à Moulins.** — Toutes les Religieuses doivent être des Règles vivantes. — Avec quelle charité soigner les Sœurs malades. 363

Lettre DLXXXIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — L'affaire du Visiteur est remise à la décision du Pape. — Bulle d'établissement du monastère d'Avignon. — En quelle forme doit être donnée l'approbation des prélats. 365

Lettre DLXXXIV. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Il ne faut pas se presser de faire de nouvelles fondations. — La Sainte est prête à se rendre au désir des communautés qui demandent sa visite. — Comment diriger une âme présomptueuse et éprouver les novices 367

Lettre DLXXXV. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Autun.** — La charité et la simplicité sont les vertus fondamentales de la Visitation. — Choix d'un confesseur. — Les lois de la clôture doivent être sévèrement observées. 372

Lettre DLXXXVI. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — On prépare une fondation à Évian. — Charité de la Sainte envers un libraire pauvre. 374

Lettre DLXXXVII. — **A M. de Palierne, à Moulins.** — Elle le prie de continuer sa protection à la communauté de Moulins. — De l'élection de la Supérieure. 375

Lettre DLXXXVIII (*Inédite*). — **A la Sœur M.-F. de Livron, à Grenoble.** — Abandon à la Providence parmi les peines et les traverses. — Sur la réception d'une novice dont la vocation paraît douteuse. — Projet d'un voyage à Grenoble 377

Lettre DLXXXIX (*Inédite*). — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Annecy.** — Charitable prévoyance pour la Sœur infirmière. 379

Lettre DXC (*Inédite*). — **A M. Michel Favre, à Annecy.** — M. de Quoëx pourrait se charger d'obtenir l'expédition des Bulles 380

Lettre DXCI. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Riom.** — Remercîments au sujet d'un cantique. — Affectueuses recommandations pour une prétendante âgée 381

Pages

LETTRE DXCII. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Conseils pour l'emploi d'une Religieuse. 383

LETTRE DXCIII (*Inédite*). — **A la Mère C.-A. Joly de la Roche, à Orléans.** — La Règle n'impose aucune obligation d'avouer ses péchés hors de la confession. — Il ne faut pas chercher avec empressement les soulagements nécessaires à la santé. — De la communion dite *du rang*. . . . 384

LETTRE DXCIV. — **A la Sœur A.-M. Clément, à Orléans.** — Assurance de la conduite de l'Esprit de Dieu sur son âme. 386

LETTRE DXCV. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — Manière respectueuse de traiter avec les prélats. — Ne pas surcharger le monastère. — Avec quelle persévérance cultiver les âmes. — Courage parmi les infirmités 389

ANNÉE 1625.

LETTRE DXCVI (*Inédite*). — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Annecy.** — Elle souhaite pour étrennes à la communauté d'Annecy la parfaite observance, l'esprit d'humilité et de simplicité 391

LETTRE DXCVII. — **A la même.** — Il faut prévenir le Père Dufour avant de donner l'habit religieux à ses sœurs. — On ne peut recevoir une prétendante atteinte d'épilepsie. 392

LETTRE DXCVIII. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Autun.** — La vertu et la capacité sont préférables aux avantages temporels. — Ne rien promettre qu'on ne veuille tenir. — Visite annuelle 393

LETTRE DXCIX (*Inédite*). — **A la Mère M.-F. de Livron, à Grenoble.** — Elle se réjouit de la ferveur des Sœurs de Grenoble. — L'ennemi du salut a une grande puissance sur les âmes qui s'éloignent des divins sacrements 394

LETTRE DC. — **Aux novices de Grenoble.** — Maternels encouragements. — Éloge de leur nouvelle directrice 396

LETTRE DCI (*Inédite*). — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Annecy.** — Diverses recommandations 397

LETTRE DCII. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Il faut observer les cérémonies prescrites pour la visite régulière. — Des mortifications 398

LETTRE DCIII. — **A Mgr A. Frémyot, à Bourges.** — La Sainte l'engage à s'abandonner sans mesure à la volonté de Dieu; comment le faire à l'exercice du matin et à l'oraison. — Se relever doucement après ses chutes et tirer profit de la souffrance 399

LETTRE DCIV. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Profonde humilité de la Sainte; son dévouement pour l'Institut. — La vertu solide a son fondement en Dieu. — Le Coutumier n'a pas besoin d'approbation, puisqu'il est l'œuvre de saint François de Sales 404

Pages

LETTRE DCV (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Maladie de Mgr l'évêque de Langres. — Joie de la Sainte en voyant les progrès de son frère dans la perfection. — Désir de la Sœur de Morville 406

LETTRE DCVI (*Inédite*). — **A la Sœur M.-F. Humbert, à Annecy.** — Il faut former les novices à la mortification et au recueillement. 408

LETTRE DCVII. — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Annecy.** — La Sainte lui annonce son prochain retour 408

LETTRE DCVIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Diverses affaires. — Les Pères Jésuites revoient les Lettres de saint François de Sales; confiance qu'on doit leur témoigner. — Du silence en Carême. 409

LETTRE DCIX. — **A M. l'avocat Pioton, à Évian.** — Fondation d'Évian. — Nouvelles de la maison de Chambéry. 412

LETTRE DCX. — **A madame la comtesse de Toulonjon.** — Elle l'exhorte à se confier en la divine Providence et à se détacher de la vanité et des sollicitudes mondaines. 413

LETTRE DCXI (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Reconnaissance envers Dieu pour les grâces qu'Il accorde à l'archevêque de Bourges. — Inquiétudes de madame de Toulonjon. — Lettre de Mgr de Langres au Souverain Pontife 415

LETTRE DCXII (*Inédite*). — **A M. Michel Favre, à Annecy.** — Prochain départ de Chambéry 417

LETTRE DCXIII. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Éloge du Père Maillan, Jésuite. — Amour pour la mortification et la pauvreté. — Soins à donner à l'impression des Épîtres de saint François de Sales. . . . 418

LETTRE DCXIV. — **A madame de Coulanges, à Paris.** — Cordiale et mutuelle affection; promesse de prier pour la famille de Coulanges. — Condoléances au sujet de la mort de leur petite-fille, seconde enfant de Celse-Bénigne. 419

LETTRE DCXV (*Inédite*). — **A M. l'avocat Pioton, à Évian.** — Préparatifs à faire pour la fondation d'Évian. 421

LETTRE DCXVI. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — Congratulation sur le bon état de sa communauté. — Il faut prendre un soin raisonnable du temporel — La franche et généreuse charité est la bonne odeur des maisons religieuses. — Bulle en faveur du petit Office de Notre-Dame. — Envoi d'un recueil des Coutumes d'Annecy. 422

LETTRE DCXVII (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Aptitude de la Sœur de Bressand pour le gouvernement. — On peut recevoir une enfant comme bienfaitrice. — Obtenir de l'assemblée du clergé de France des lettres d'instances pour solliciter l'introduction de la cause du vénérable Fondateur en cour de Rome. 424

LETTRE DCXVIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Envoi de lettres. — De l'élection de la Supérieure; choix des officières . 428

LETTRE DCXIX (*Inédite*). — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Riom.** — L'amour de Dieu et du prochain doit fleurir dans la communauté. — Les âmes vertueuses attirent de grandes bénédictions autour d'elles. 429

Pages

LETTRE DCXX (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. Fichet, à Chambéry.** — Diverses recommandations 430

LETTRE DCXXI. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — La légèreté est un fâcheux défaut. — A quel âge on peut être élue Supérieure. — Changement des officières. — Remercîments pour un voile de calice 431

LETTRE DCXXII. — **A Mgr A. Frémyot, à Bourges.** — S'abandonner sans réserve à la grâce et au bon plaisir de Dieu. — Comment alimenter le feu du divin amour 432

LETTRE DCXXIII. **A la Sœur M.-A. Fichet, à Chambéry.** — Réception de deux prétendantes. — Il ne faut se réjouir que dans le Seigneur . . . 434

LETTRE DCXXIV (*Inédite*). — **A la Sœur F.-A. Démotz, à Chambéry.** — La vie religieuse est un paradis pour l'âme qui n'y cherche que Dieu. 435

LETTRE DCXXV (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Diverses affaires. — Il faut faire porter aux Sœurs des vêtements usés et raccommodés. — Le chœur de l'église doit être voûté. — Difficultés survenues pour l'impression des Lettres de saint François de Sales. 436

LETTRE DCXXVI. — **A M. Michel Favre, à Annecy.** — Se réserver un certain nombre d'exemplaires des Épîtres de saint François de Sales 437

LETTRE DCXXVII. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Autun.** — Difficulté de trouver une Supérieure pour la communauté de Moulins. — Il ne faut jamais s'écarter de la Règle. — Dans quel cas on peut recevoir à la Visitation une Religieuse d'un autre Ordre 439

LETTRE DCXXVIII. — **A la Sœur M.-A. Humbert, à Moulins.** — Éviter avec soin tout soupçon. — Il faut porter la clochette devant les séculiers qui entrent au monastère 441

LETTRE DCXXIX. — **A la Sœur C.-C. de Crémaux de la Grange, à Lyon.** — Elle lui recommande la patience et le support du prochain 442

LETTRE DCXXX (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Recommandation en faveur d'un curé de Gex. — Changements d'emplois à Annecy. — Quels honneurs sont dus à la Sœur assistante. 443

LETTRE DCXXXI. **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Détails concernant les Épîtres de saint François de Sales 446

LETTRE DCXXXII (*Inédite*). — **A la même.** — Au sujet de la réception d'une postulante. 448

LETTRE DCXXXIII (*Inédite*). — **A la Sœur H.-A. Lhuillier, à Paris.** — Consolation qu'éprouve la Sainte de la régularité des Sœurs de Paris. — S'adonner à la pratique des solides vertus 449

LETTRE DCXXXIV. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Omission faite au Recueil des Lettres de saint François de Sales 450

LETTRE DCXXXV (*Inédite*). — **A M. l'avocat Pioton, à Évian.** — Préparatifs pour la fondation d'Évian 451

LETTRE DCXXXVI (*Inédite*). — **Au même.** — Même sujet. — Fondation de Rumilly 452

LETTRE DCXXXVII. — **A la Mère F.-G. Bally, à Bourges.** — Sentiments

Pages

de compassion et de charité au sujet de la pauvreté des Sœurs de Bourges. — Recevoir les jeunes filles propres à la vie religieuse, quoiqu'elles ne soient pas riches, et se confier en la Providence. 454

LETTRE DCXXXVIII (*Inédite*). — **A la Sœur M.-A. Fichet, à Chambéry.** — Difficultés pour une bâtisse. 456

LETTRE DCXXXIX. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — La sainte amitié demeure éternellement. — La prudence humaine est entièrement opposée à l'esprit de la Visitation. — Nouvelles de l'archevêque de Bourges 456

LETTRE DCXL (*Inédite*). — **A M. l'avocat Pioton, à Évian.** — Annonce du départ pour Évian 458

LETTRE DCXLI. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Autun.** — Bien choisir la place pour bâtir le monastère. — Chercher le royaume de Dieu par l'exacte observance 459

LETTRE DCXLII (*Inédite*). — **A M. l'avocat Pioton, à Évian.** — Derniers préparatifs pour la fondation d'Évian. — Charitable admission des filles naturelles à la Visitation 460

LETTRE DCXLIII (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Désir de voir commencer le procès de béatification de saint François de Sales. — Affaires du monastère d'Avignon. 462

LETTRE DCXLIV (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Réception d'une personne pénitente 463

LETTRE DCXLV (*Inédite*). — **A la Sœur C.-C. Crémaux de La Grange, à Lyon.** — S'abandonner à la divine Providence, sans inquiétude pour l'avenir 464

LETTRE DCXLVI. — **A Mgr A. Frémyot, à Bourges.** — Nos cœurs sont les temples du COEUR DE JÉSUS. — Prière d'obtenir du Pape une Bulle de confirmation de l'Institut; moyens d'union entre les monastères. 465

LETTRE DCXLVII. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Nevers.** — Conseils au sujet de la fondation de Blois; qualités nécessaires à une Supérieure. — Vertus qui doivent briller à la Visitation 468

LETTRE DCXLVIII. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Sur le livre des Épîtres de saint François de Sales. — Comment diriger une âme très-gratifiée de Dieu. — Élection de la Sœur d'Avise à Chambéry. . . . 470

LETTRE DCXLIX (*Inédite*). — **A la Mère M.-C. de Bressand, à Moulins.** — Encouragement à supporter les peines de la supériorité. — Importance de la charge de directrice. — Support de la fondatrice. — Faire cesser les soupçons et méfiances. 472

LETTRE DCL. — **Aux Sœurs de la Visitation de Moulins.** — Confiance et respect dus à la Supérieure 475

LETTRE DCLI. — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Affaires de la communauté de Moulins. — Choix d'une Supérieure pour la fondation de Chartres. — Embarras suscités aux Sœurs d'Avignon. — Comment conduire un esprit difficile 476

LETTRE DCLII (*Inédite*). — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Annecy.** — Diverses recommandations. 478

Pages

LETTRE DCLIII. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Détails sur la fondation d'Évian. — Éloge de la famille de Blonay. — La liberté de conscience est nécessaire aux Religieuses. — Offrandes au tombeau de saint François de Sales. — Prière d'intervenir en faveur des Sœurs d'Avignon 479

LETTRE CCLIV. — **A la même.** — Quelques passages à ajouter au Recueil des Lettres de saint François de Sales. 481

LETTRE DCLV (*Inédite*). — **A la Sœur A.-M. Rosset, à Annecy.** — Affectueux souhaits. 482

LETTRE DCLVI (*Inédite*). — **A la Sœur C.-C. de Vallon, à Grenoble.** — Désir d'avoir des nouvelles de la Sœur Claude-Agnès Daloz; elle doit supporter et aimer la croix de la maladie. — Retour de la Sainte à Annecy. . 483

LETTRE DCLVII. — **A la Mère M.-G. d'Avise, à Chambéry.** — Elle l'exhorte à exercer courageusement sa charge, et à se confier en Dieu. 484

LETTRE DCLVIII (*Inédite*). — **A la Mère A.-M. Rosset, à Annecy.** — Il faut sacrifier ses inclinations à l'obéissance. — Support du prochain. . . 486

LETTRE DCLIX. — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Ne pas s'empresser pour l'entrée des reines et des princesses. — Fondation proposée à Pont-à-Mousson et à Chartres. — Comment pratiquer l'article de l'instruction des séculières. — L'humilité attire de grandes grâces. . . . 487

LETTRE DCLX. — **A une Religieuse, à Paris.** — Par quels moyens on peut acquérir l'humilité 488

LETTRE DCLXI (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. Fichet, à Rumilly.** — Promesse de lui envoyer une novice. — Choix du confesseur 490

LETTRE DCLXII (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — A son retour de Rome, l'archevêque de Bourges passera à Lyon. — Différents détails 491

LETTRE DCLXIII. — **A la même.** — Désir qu'éprouve la Sainte de voir l'archevêque de Bourges. — Affaires 492

LETTRE DCLXIV (*Inédite*). — **A la Mère M.-C. de Bressand, à Moulins.** — Il faut retrancher insensiblement les abus. — La Sainte lui permet deux communions extraordinaires chaque semaine. — Gagner par indulgence la Sœur de Morville. — Quelles permissions avoir pour l'entrée du médecin, des ouvriers et des provisions 493

LETTRE DCLXV. — **A la Sœur M.-Aimée de Morville, à Moulins.** — Il est impossible de goûter à la fois les joies du monde et les consolations célestes. 497

LETTRE DCLXVI. — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — La tiédeur est la peste des communautés; comment la combattre. 498

LETTRE DCLXVII (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Ne point chercher d'autres moyens d'union que ceux établis par saint François de Sales. 499

LETTRE DCLXVIII. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Elle doit retrancher toute curiosité et désir de voir sa communauté exceller par-dessus les autres. — Conseils pour l'âme attirée à la simplicité. — Corriger

Pages

les esprits indociles. — Il est bon de recevoir des postulantes dans la prévision de nouvelles fondations 500

LETTRE DCLXIX. — **A la Mère M.-C. de Bressand, à Moulins.** — Conduite à tenir envers la Sœur de Morville et quelques autres Religieuses. — Prescriptions du Coutumier au sujet des jeunes filles. — De la clôture. — Divers avis pour la Supérieure; respect qui lui est dû 504

LETTRE DCLXX. — **A la Mère C.-A. Joly de la Roche, à Orléans.** — Entrée de mademoiselle de la Roche au monastère de Chambéry. — La Sainte est disposée à faire un voyage en France 511

LETTRE DCLXXI (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. Fichet, à Rumilly.** — Encouragement à la pratique de la douceur et de l'humilité 512

LETTRE DCLXXII. — **A la Mère F.-J. de Villette, à Saint-Étienne.** — Prière de modérer son zèle trop austère et de gouverner selon l'esprit de l'Institut 513

LETTRE DCLXXIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Rappel de la Mère P.-M. de Châtel à Annecy. — Avantages des souffrances. — Le support des faiblesses d'autrui est la vertu des Saints. — Éloge de la Sœur F.-A. Brung. — Nouvelles de l'archevêque de Bourges. 514

LETTRE DCLXXIV (*Inédite*). — **A M. l'avocat Pioton, à Évian.** — Préparatifs pour le logement de deux Pères Jésuites. — Affaires 517

LETTRE DCLXXV. — **A la Mère M.-A. Fichet, à Rumilly.** — Consolations et encouragements dans ses peines intérieures 519

LETTRE DCLXXVI (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Heureux retour de l'archevêque de Bourges; ses progrès dans la vertu 520

LETTRE DCLXXVII. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Blois.** — Éloge de la Mère C.-A. de la Roche. — L'esprit de saint François de Sales est un esprit de douce cordialité. 521

LETTRE DCLXXVIII. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Du saint abandon entre les mains de Dieu. — Charité pour le monastère de Riom. Remercîments des aumônes faites à cette communauté. 523

LETTRE DCLXXIX. — **A la Mère M.-A. Fichet, à Rumilly.** — Comment triompher d'une tentation de jalousie 525

LETTRE DCLXXX. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Entrée de madame de Chevrières. — Projet de fondation à Arles. — Dans les affections même les plus légitimes, retrancher tout ce qui serait trop naturel. — Décision donnée pour l'élection d'une nouvelle Supérieure à Annecy. — Quand on dit l'Office des morts. — Veiller les Sœurs défuntes. — Office des fêtes solennelles. 526

LETTRE DCLXXXI (*Inédite*). — **A la Sœur A.-M. Guérin, à Paris.** — Éviter avec un grand soin toute faute volontaire, et s'humilier de celles de fragilité. — Oraison de simple présence de Dieu. 529

LETTRE DCLXXXII. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Blois.** — Fondation de Blois. — Ne pas recevoir de sujets tout à fait incapables. — Éviter les entrées des personnes séculières. 531

LETTRE DCLXXXIII. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Autun.** —

Pages

Des communications de conscience. — User de support avec les âmes faibles. — Ne pas recevoir facilement des Religieuses d'un autre Ordre. — Comment une Supérieure peut pratiquer l'obéissance. 533

LETTRE DCLXXXIV (*Inédite*). — **A madame de Chisy.** — Faire valoir la grâce de la vocation religieuse par une grande humilité 535

LETTRE DCLXXXV. — **A la Mère M.-A. Fichet, à Rumilly.** — Elle lui recommande la douceur et le support du prochain. 536

LETTRE DCLXXXVI. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Impression des Épîtres de saint François de Sales. — Affaires d'intérêts. — De l'Office 538

LETTRE DCLXXXVII. — **A la Mère F.-J. de Musy, à Nevers.** — Conseils pour le gouvernement de sa communauté 539

ANNÉE 1626.

LETTRE DCLXXXVIII. — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Condoléances. — Perpétuité du petit Office. — Annonce d'un voyage en Lorraine. — Réflexions sur le Recueil des Épîtres de saint François de Sales. 541

LETTRE DCLXXXIX (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Souhaits de bonne année. — Il faut suivre la Règle sans gêne ni étroitesse d'esprit. — Envoi de livres 543

LETTRE DCXC (*Inédite*). — **A la Mère M.-F. de Livron, à Grenoble.** — Conseils pour l'Oraison. 545

LETTRE DCXCI. — **A la Sœur A.-C. de Sautereau, à Grenoble.** — Vertus qu'on doit inculquer aux novices pour les conduire à l'union avec Dieu. 546

LETTRE DCXCII (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Utilité des souffrances. — Une âme humble aime à prendre conseil. — Éloge de l'archevêque de Bourges. 548

LETTRE DCXCIII. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Révision définitive du *Coutumier*. — Difficultés que rencontrent les Sœurs d'Avignon. 549

LETTRE DCXCIV. — **A la Mère M.-A. Fichet, à Rumilly.** — S'abandonner sans mesure à la douce bonté de Dieu 552

LETTRE DCXCV. — **A madame de Coulanges.** — Témoignages d'affection et de respect 553

LETTRE DCXCVI (*Inédite*). — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Blois.** — Restreindre les entrées des bienfaitrices séculières. — La Sainte est disposée à visiter les monastères qui le désirent. — Affaires de l'Institut . . 554

LETTRE DCXCVII. — **A la Mère M.-A. Fichet, à Rumilly.** — Bannir de son esprit toute défiance. — Affaires diverses 557

LETTRE DCXCVIII. — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Ferveur des Sœurs de Paris. — Craintes au sujet de la béatification du vénérable Fondateur. 558

LETTRE DCXCIX (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Corrections à faire au *Coutumier* avant que de le livrer à l'impression . . 559

Pages

LETTRE DCC (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Impossibilité de passer à Dijon en allant en Lorraine. — Choix d'une Supérieure pour Pont-à-Mousson. — Avantages des humiliations et des souffrances. — On prépare la seconde édition des *Épîtres* de saint François de Sales. — Nouvelles de l'archevêque de Bourges 561

LETTRE DCCI. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Riom.** — Elle l'encourage dans une perte temporelle. — Ne point admettre à la profession les novices qui ne travaillent pas à acquérir l'humilité et la simplicité. — Entretien de communauté 564

LETTRE DCCII. — **A la Mère M.-A. Fichet, à Rumilly.** — Comment une Supérieure doit se comporter à l'égard de ses Sœurs. — La douceur est la base de l'esprit de la Visitation. — Annonce de plusieurs prétendantes. . 566

LETTRE DCCIII. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Prière de lui renvoyer la copie du *Coutumier*. — La commémoraison des fêtes ordinaires est prescrite par le saint Fondateur 568

LETTRE DCCIV. — **A la Mère M.-A. Fichet.** — Promesse d'un voyage à Rumilly. — Recommandation d'aimer les Sœurs Bernardines. — Tenir son cœur ferme contre toute affection humaine 569

LETTRE DCCV. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Voyage à Chambéry. — Correction de la Préface du *Coutumier*. — Choix de la future Supérieure de Pont-à-Mousson. 570

LETTRE DCCVI. — **Aux Sœurs de la Visitation.** — Authenticité du *Coutumier*. — Toute perfection est comprise dans l'observance des Règles. — De l'obéissance due au prélat. — Se garder de la prudence humaine dans le choix des Supérieures et la réception des sujets. — Recours confiant aux Pères Jésuites. — C'est l'intention de saint François de Sales que tous les monastères soient étroitement unis à celui d'Annecy; devoir de ce monastère à l'égard de tout l'Ordre. 572

LETTRE DCCVII (*Inédite*). — **A M. l'avocat Pioton, à Évian.** — Il ne faut pas appréhender la pauvreté, mais s'abandonner entre les mains de Dieu. 583

LETTRE DCCVIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Retour de la Sainte à Annecy. 584

LETTRE DCCIX. — **A M l'avocat Pioton, à Évian.** — Affaires temporelles. — Projet de voyage à Évian au retour de Lorraine 585

LETTRE DCCX. — **A la Sœur A.-M. de Lage de Puylaurens, à Bourges.** Elle lui recommande de ne considérer que Dieu en la personne de ses Supérieurs, et de lire les Écrits de saint François de Sales. 587

LETTRE DCCXI. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Autun.** — La considération des mystères de la vie de Notre-Seigneur est un puissant moyen de déraciner l'amour-propre. 588

LETTRE DCCXII. — **A la Mère M.-F. Humbert, à Évian.** — Il faut servir le Seigneur avec gaieté et générosité. 589

LETTRE DCCXIII. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Opinions diverses sur les retranchements à faire aux Épîtres de saint François de Sales. — Règles pour le discernement des esprits. — Discrétion de la

Pages

Sainte dans sa correspondance; elle demande conseil à ce sujet, et se plaint de ce que les Sœurs d'Annecy écrivent des choses élogieuses sur sa personne 590

LETTRE DCCXIV (*Inédite*). — **A la même.** — Légères corrections à faire au *Coutumier*. — Promesse de passer à Lyon au retour de Lorraine. 593

LETTRE DCCXV. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Embrun.** — L'arrivée de la Mère de Châtel est différée. — Regrets et résignation de la Sainte à ce sujet. 594

LETTRE DCCXVI (*Inédite*). — **A Mgr J.-F. de Sales, évêque de Genève.** — Désir des Sœurs d'Embrun au sujet de la Mère de Châtel.. 596

LETTRE DCCXVII. — **A la Mère P.-M. de Châtel, à Embrun.** — Conseils et encouragements pour l'exercice de sa charge. — Détails sur la communauté d'Annecy. 597

LETTRE DCCXVIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Dispositions pour le voyage de Lorraine. — Affaires. 599

LETTRE DCCXIX. — **A la même.** — Nouvelles du voyage. — Éloge du Père dom Juste Guérin. — On traduit en latin l'*Introduction à la vie dévote*. 601

LETTRE DCCXX. — **A la Mère M.-F. Humbert, à Évian.** — Annonce de plusieurs postulantes; avec quel soin il faut les choisir. 602

LETTRE DCXXI. — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Incidents de voyage. — Projet de fondation à Paray-le-Monial. — Estime dont jouit le monastère de Pont-à-Mousson. — La Vie et les écrits de saint François de Sales sont très-répandus en Lorraine 604

LETTRE DCCXXII (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — C'est une grande grâce de pouvoir suivre la communauté. — Fermeté à refuser les entrées inutiles au monastère. — Les Religieuses doivent s'abandonner à leur Supérieure pour les besoins du corps comme pour ceux de l'âme. — Éloge de madame de Haraucourt. — Pauvreté des Sœurs de Riom; appel à la charité de l'Institut. 606

LETTRE DCCXXIII. — **A une Supérieure de la Visitation.** — Les Religieuses de la Visitation sont les filles du clergé. — Miracles opérés au tombeau de saint François de Sales. 608

LETTRE DCCXXIV (*Inédite*). — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Détails sur la fondation de Pont-à-Mousson. — Conseils au sujet d'une novice. 610

LETTRE DCCXXV. — **A Mgr A. Frémyot, à Bourges.** — Conformité au bon plaisir de Dieu. — Chacun doit se sanctifier dans l'état où la Providence l'a placé. — Humbles sentiments de la Sainte. — Acheminement du procès de béatification de saint François de Sales 612

LETTRE DCCXXVI. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Riom.** — Elle l'encourage à souffrir avec patience et à se confier en Dieu. 616

LETTRE DCCXXVII. — **A Mgr A. Frémyot, à Bourges.** — Souhaits pour son avancement dans la pratique du divin amour 617

LETTRE DCCXXVIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Encouragement à faire une fondation à Paray-le-Monial; comment la

Pages

préparer. — Indisposition de la Sainte. 618

LETTRE DCCXXIX. — **A la Mère M.-J. Favre, à Dijon.** — Les Religieuses de la Visitation doivent chercher leurs règles de direction dans les enseignements de saint François de Sales. — Retour de Lorraine. 621

LETTRE DCCXXX (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Admirable obéissance de la Sainte; elle passera prochainement à Lyon. — Comment tenir les âmes dans l'humilité 622

LETTRE DCCXXXI. — **A la Mère M. A. de Blonay, à Lyon.** — Projet de publier les œuvres de saint François de Sales en un volume. 624

LETTRE DCCXXXII. — **A la Mère J.-C. de Bréchard, à Riom.** — Annonce d'un secours pécuniaire 625

LETTRE DCCXXXIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Départ du Père général des Feuillants pour Lyon.. 626

LETTRE DCCXXXIV (*Inédite*). — **A la Mère A.-C de Beaumont, à Paris.** — Prétention mal fondée de la Sœur de Morville. — La Sainte ne peut se charger du gouvernement particulier d'aucun monastère 627

LETTRE DCCXXXV (*Inédite*). — **A la Mère M.-F. Humbert, à Évian.** — Ne pas se plaindre de sa pauvreté aux personnes du dehors. — Prévision pour la fondation de Besançon 628

LETTRE DCCXXXVI. — **A la Mère M.-J. Compain, à Montferrand.** — Remercîment des secours accordés au monastère de Riom. — Avis favorable pour la fondation de Saint-Flour. — En quoi doit consister la finesse d'une Religieuse de la Visitation. — Concession du petit Office et approbation des Constitutions. — Rapide et merveilleuse diffusion de l'Institut. — Concours toujours plus fréquent au tombeau du saint Fondateur; nombreux miracles dus à son intercession 630

LETTRE DCCXXXVII. — **A la Mère M.-A. Fichet, à Rumilly.** — Affaires matérielles. — Choix d'un confesseur 632

LETTRE DCCXXXVIII. — **A la Sœur A.-M. de Lage de Puylaurens, à Bourges.** — Une Religieuse doit toujours agir selon la Règle écrite, et être unie à la Règle vivante, qui est la Supérieure. — La timidité procède souvent de l'amour-propre. — L'exacte observance est la voie sûre de la plus haute perfection 633

LETTRE DCCXXXIX. — **A la Mère J.-M. Compain, à Avignon.** — Défaut à corriger dans sa communauté. — De l'éducation des novices. — Utilité des contradictions 635

LETTRE DCCXL (*Inédite*). — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Autun.** — Conseils relatifs à l'agrandissement du clos du monastère. — On peut recevoir dans la clôture une abbesse qui désire se former à la vie régulière. 637

LETTRE DCCXLI (*Inédite*). **A la Mère M.-F. Humbert, à Évian.** — La Sainte demande des nouvelles de la Sœur de Ligny. — Comment traiter avec les Pères Jésuites. 638

A la Sœur A.-L. Desportes, à Évian. 639

LETTRE DCCXLII. — **A M. Michel Favre, à Rumilly.** — Le cordial support doit reluire en une Supérieure. 639

Pages

LETTRE DCCXLIII (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. de Blonay, à Lyon.** — Les Religieuses non réformées ne peuvent entrer dans le monastère. — Conseils pour la maison de Paray. — Projet d'un voyage en Piémont; désir de visiter au retour les monastères de France. 640

LETTRE DCCXLIV (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Regarder Dieu plutôt que ses divines opérations. — La Sainte est élue Supérieure à Orléans. — Prochain voyage en France. — La Règle ne permet pas de gouverner deux monastères à la fois. — Impression du *Coutumier*. 643

LETTRE DCCXLV. — **A M. le baron de Chantal.** — Elle lui recommande la patience dans une maladie, et le presse d'aspirer souvent à la bienheureuse éternité 646

LETTRE DCCXLVI (*Inédite*). — **A la Mère M.-A. Fichet, à Rumilly.** — Le voyage de Piémont est retardé. — Il faut garder son cœur libre de tout ce qui n'est pas Dieu. 647

LETTRE DCCXLVII (*Inédite*). — **A la Mère M.-C. de Bressand, à Moulins.** — Conseils au sujet de la Sœur de Morville 648

LETTRE DCCXLVIII (*Inédite*). — **A la Mère A.-C. de Beaumont, à Paris.** — Désir que la Sœur H.-A. Lhuillier soit élue Supérieure au premier monastère de Paris. 650

LETTRE DCCXLIX. — **A la Mère M.-H. de Chastellux, à Autun.** — Emplacement du monastère d'Autun. — Conduite à tenir à l'égard de diverses personnes. — Prochain voyage en Piémont. 651

LETTRE DCCL. — **A la Mère P.-J. de Monthoux, à Blois.** — Joie que cause à la Sainte l'avancement spirituel des Sœurs de Blois. — Utilité des souffrances; il faut les recevoir avec soumission et amour. 654

LETTRE DCCLI. — **A Mgr A. Frémyot, à Bourges.** — Réflexions sur le néant des choses de ce monde. — Fraternelle union de prières. — Arrivée de la Mère Favre, à Annecy. — Nouvelles du Père dom Juste et du procès de béatification. — Éloge de la Supérieure de Dijon. 655

LETTRE DCCLII. — **A la Mère M.-A. Fichet, à Rumilly.** — Elle lui recommande la douceur qui gagne les cœurs et édifie le prochain. 657

LETTRE DCCLIII. — **A l'Infante Catherine de Savoie.** — Remercîments pour la protection accordée aux monastères de la Visitation. 659

FIN DE LA TABLE DES MATIÈRES DU DEUXIÈME VOLUME.

PARIS. — TYPOGRAPHIE DE E. PLON ET Cie, 8, RUE GARANCIÈRE.

ERRATA

Page 297, au titre, *au lieu de :* Rosse, *lisez :* Rosset.

Page 304, au titre, supprimer *Inédite.*

Page 332, note, *au lieu de :* Michels, *lisez :* Michel.

Page 372, note, *au lieu de :* Desmonet, *lisez :* de Monet.

Page 391, ligne neuvième, *au lieu de :* rarerement, *lisez :* rarement.

Page 399, ligne deuxième, *au lieu de :* Bienheurex, *lisez :* Bienheureux.

Page 421, *au lieu de :* datée de Chambéry, *lisez :* Annecy.

BX 4700 .C56
V.4-5 SMC
CHANTAL,
JEANNE-FRANGOISE DE,
LETTRES /

AZB-8452 (MCAB)

UNIVERSITY OF ST. MICHAEL'S COLLEGE TORONTO
LIBRARY